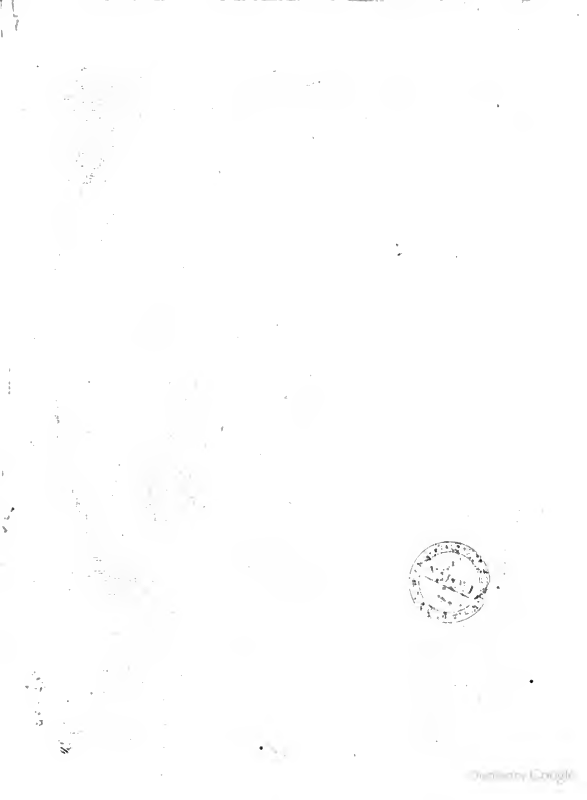





LOUIS LE GRAND ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE

HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIV.

ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée.

TOME PREMIER.

Contenant ce qui s'est passé depuis la Naissance du Roy, jusqu'à la Mort du Cardinal Mazarin en 1661.

Par H. P. DE LIMIERS, *Docteur en Droit.*

Cogita quæ tempora aggrediamur: Nam in tantis vitiis plura culpanda sunt, quàm laudanda. *Plin. Jun. Epist. ad Corn. Tacit.*



A AMSTERDAM,
Aux Dépens DE LA COMPAGNIE.
M. DCC. XX.

Veritas pluribus modis hactenus infracta., libidine assentandi, aut odio adversùs dominantes. Corn.Tacit.Hist.Lib.I.



A SON EXCELLENCE,

MONSEIGNEUR

BRUNO VANDER DUSSEN,

Bourguemestre, Senateur, & Conseiller Pensionnaire de la Ville de Gouda, Député au Conseil de la Province de Hollande & de VVest-Frise, Assesseur au Conseil des Heemrades de Schieland, Dykgraaf du Crimpenervvart, ci-devant Député aux Conférences tenuës pour la Paix à la Haïe & à Gertruydemberg, Ambassadeur Extraordinaire de la part des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies au Congrés d'Utrecht, & Plénipotentiaire desdits Seigneurs Etats Généraux à Anvers pour les affaires de la Barriere au Païs-Bas Autrichien &c.

MONSEIGNEUR,

LE dessein que je me propose en offrant cet Ouvrage à VOSTRE EXCELLENCE, n'est

point de faire passer à l'abri de Vôtre Protection une Satire maligne ou un Eloge flateur de Loüis XIV. Outre que la fidelité de l'Histoire ne me le permet pas, les Loix de l'Etat dans lequel j'ai le bonheur de vivre, me deffendent également l'un & l'autre. Cette République, qui doit sa naissance à l'amour de la Liberté; & qui ne devient tous les jours plus florissante que par le soin qu'elle a de conserver un Bien si cher, laisse joüir les hommes d'un avantage que la Nature leur accorde. Mais en même tems qu'elle maintient cette précieuse Liberté, elle bannit la Licence aussi bien des Ecrits que des Mœurs. La verité seule, exilée de tant d'autres lieux, y trouve un heureux azile; & pourvu qu'elle ne soit point revêtuë des artifices, dont on la masque ailleurs quelquefois, elle peut se montrer ici sans crainte de blesser ceux qui l'entendent. En quel autre Païs pouvoit donc paroître une Histoire qui contient de grandes Véritez, & telles que les Siécles à venir en seront frapez d'étonnement?

Outre ces considerations générales qui m'obligent, MONSEIGNEUR, *de consacrer à l'Etat, dont vous êtes un si illustre Membre, un Ouvrage formé & éclos dans son Sein, j'ai des raisons particulieres qui autorisent la liberté que je prens d'en faire hommage à V. E. Le Rang qu'elle tient à l'Assemblée des Etats Generaux, la part qu'Elle a euë aux Conferences de la Haïe & de Geertruydemberg, ses Négociations au Congrez de la Paix d'Utrecht, &*

à celui d'Anvers pour le Traité de Barriere, & par dessus tout, ses grandes Lumieres dans la Politique & dans les Belles Lettres, qui la rendent digne de ces grans Emplois, justifieront ma hardiesse. Cette Histoire est un Tribut que je rends à l'Etat par inclination & par devoir. A quel autre pouvois-je le presenter plus legitimement qu'à vous, MONSEIGNEUR, qui, par les grandes Qualitez en tout genre que Vous avez héritées de Vos illustres Ancêtres, soûtenez si bien l'honneur de Vôtre Dignité, & auprès de qui les Hommes de Lettres sont toûjours sûrs d'une favorable Protection? Ne craignez pas néanmoins, MONSEIGNEUR, en m'accordant celle que je Vous demande, de commettre la délicatesse de Leurs Hautes Puissances. Je sai ce qui est dû à l'Alliance étroite † qu'elles viennent de renouveller avec la France, & à la Mémoire du GRAND ROY dont je soûmets l'Histoire à Vôtre Jugement. Les Veritez qu'elle contient ne blesseront, à ce que j'espere, ni l'un ni l'autre. Fidele à rendre justice à ses Qualitez Heroïques, je n'ai ni voilé le bien qu'il a fait, ni exageré le mal qu'il a pu faire; Et distinguant en lui l'Homme du Monarque, je me suis toujours souvenu que j'ecrivois l'Histoire d'un GRAND ROY. J'ai ra-*

* Le nom & la Famille *Vander Duffen* ont été connu & rendus célébres en Hollande dès avant l'année 1300. Voïez en l'Origine & la Généalogie dans le *Supl. de Moreri*, Tom. II. pag. 615. *Edit. de Holl.* 716.

† Concluë à la Haïe le 4. Janvier dernier & ratifiée au mois de Février.

porté naïvement les Faits, tel que la Mémoire des hommes les conserve ; & si j'ai fait des fautes à quelque égard que ce puisse être, c'est à ma seule ignorance qu'il faut les imputer.

Voila, MONSEIGNEUR, dans quelles dispositions je Vous offre mon Ouvrage, que je Vous suplie de recevoir comme un Hommage deu au Rang que Vous tenez, & comme une marque particuliere du profond respect avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE EXCELLENCE,

Le très-Humble & très-Obeïssant Serviteur.

A Amsterdam, le 5. Avril 1722.

H. P. DE LIMIERS,
Docteur en Droit.

AVERTISSEMENT

SUR

CETTE SECONDE EDITION.



SI quelque chose est capable d'encourager un nouvel Ecrivain, c'est sans doute le bon acueil que le public fait à son Ouvrage. Le succés de celui-ci a passé tout ce qu'on en pouvoit esperer, puisqu'en moins d'un an on a été obligé de le remettre sous presse. Si donc il a été si bien reçu la premiere fois, tout imparfait qu'il étoit, on se flate que cette seconde Edition n'aura pas moins de bonheur, puisqu'elle a été revuë avec soin, & considérablement augmentée. On peut dire même que l'Ouvrage a été entierement refondu. Au lieu de XIV. Livres dont la premiere Edition étoit composée, celle-ci en a XX. qui finissent tous par des Epoqués célébres *. Non seulement on y a corrigé quantité de fautes qui s'y étoit glissées par la précipitation avec laquelle ont avoit été obligé d'écrire, mais on y a fait divers changemens tant dans le stile que dans les choses mêmes. On a remis dans un meilleur ordre les faits qui se trouvoient déplacez : on y en a ajoûté d'autres qui avoient été omis, & toutes les fois qu'on a pu remarquer qu'on s'étoit trompé, on n'a pas eu honte de le reconnoître. On a profité en tout cela des divers avis qu'on a reçus : comme on les avoit de-

* *On les peut voir à la fin de la* PREFACE.

mandez à bonne intention *, on s'est fait un plaisir & un devoir de les suivre. On a aussi retranché de cet Ouvrage plusieurs reflexions trop longues ou anticipées, & qui ont paru ennuyeuses à des personnes de bon goût: quantité d'Extraits de Pieces, qui, quoique necessaires dans une Histoire générale, ont été jugées superfluës dans un Abregé comme celui-ci. Il est vrai qu'on ne s'est rendu qu'avec peine sur cet article; parce que ces monumens étant les Pieces justificatives de l'Histoire, il semble qu'on ne les en doit jamais separer. Mais comme on les peut trouver ailleurs en entier, & qu'en les retranchant on n'a pas laissé que d'en conserver le precis, on s'y est enfin determiné d'autant plus volontiers, qu'on avoit de meilleures choses à mettre en la place.

En effet, malgré tous ces retranchemens, il y a dans cette nouvelle Edition plus de quarante-cinq feüilles de nouveautez. On les trouvera sur tout dans les quatre premiers Volumes, qu'on peut assurer qui sont tout-à-fait neufs. Ils contiennent la Minorité du Roi & tout le tems qui s'est passé, jusqu'à ce qu'il a gouverné par lui-même. On a donné à cette partie de l'Histoire à peu près la juste étenduë qu'elle doit avoir, & par le secours des nouveaux Memoires qu'on y a employez, on se flate qu'elle est beaucoup mieux traitée que la premiere fois. On auroit bien souhaité d'augmenter à proportion le reste de l'ouvrage: on avoit même déja entre les mains divers Materiaux pour cela; mais l'empressement que le Public a témoigné pour l'avoir, n'a pas permis qu'on y employât tout le tems qui auroit été necessaire.

Comme entre les Mémoires dont nous nous sommes servis,

* Voyez *l'Histoire Critique de la République des Lettres*, Tom. XIII. pag. 444. & les *Nouvelles Litteraires* du 5. Juin 1717. Art. d'Amsterdam.

servis, nous avons sur tout tiré beaucoup de choses de ceux du Cardinal de Retz & de quelques autres, nous avons cru devoir prevenir sur cela le Lecteur. Premierement, on ne fait pas difficulté d'avouër, que ne pouvant mieux dire les choses que ces Auteurs les ont dites, on n'a pas cru mal faire de les copier en quelques endroits. D'ailleurs, outre que le peu de tems que nous avons eu pourroit peut-être nous servir d'excuse, il est certain que l'Histoire n'est autre chose qu'une Compilation. Il est encore plus certain que les Memoires sont faits pour l'Histoire : il ne s'agit donc plus que de la maniere de s'en servir, sur quoi voici comme nous raisonnons. Il en est des Memoires dont on se sert pour la composition d'une Histoire, comme des Materiaux destinez à la construction d'un bâtiment. Entre ces Materiaux les uns sont encore brutes & informes, il les faut tailler & polir avant que de les employer : les autres sont déja tout taillez & polis, il n'est plus question que de les placer. De même entre les divers Memoires que l'on peut rassembler, les uns sont confus & mal digerez, il faut les débroüiller : les autres sont écrits d'une maniere dure & embarassée, il en faut adoucir le stile ; & les autres enfin sont bien écrits en quelques endroits, & en d'autres sont pleins de fautes & de lacunes, il faut les corriger & y supléer. Or quand on trouve des Memoires de ce dernier caractere, d'un stile vif & plein de feu, qui sont d'ailleurs sûrs pour le fond & curieux pour les circonstances, il est certain que ce seroit leur ôter une partie de leur beauté que d'en changer le stile, & que la plûpart des idées qu'ils donnent, étant attachées à certains mots, ce seroit les alterer que d'y en subsistuer d'autres. Outre que tout l'art de l'Historien consiste à savoir choisir entre les endroits qu'il ramasse, & à donner de la liaison à ce qui n'en a

point. Le Cardinal de Retz peint si bien les choses qu'ils a vuës, qu'on desfigureroit ses tableaux si l'on en changeoit les traits. C'est beaucoup d'en avoir pu extraire uniquement ce qui fait à l'Histoire, & de l'avoir pu reduire à l'ordre Chronologique qu'il ne s'est pas fort mis en peine d'observer.

Qu'importe au Lecteur, après tout, où l'on ait pris les choses qu'on lui presente, pourvu que l'Histoire en soit bien suivie & tous les morceaux bien liez ? Il est plus difficile qu'on ne pense de faire une bonne compilation en ce genre, & de joindre si bien les faits par le moyen des Transitions, qu'on n'en fasse qu'un seul tout. C'est alors qu'on connoit que les Memoires sont veritablement faits pour l'Histoire, & qu'ils sont déplacez lors qu'ils n'entrent pas dans sa composition. C'est comme un amas confus de Colonnes, de Statues, de Corniches &c. Il faut les mettre en place si l'on veut en faire remarquer les beautez.

A l'égard des diverses Critiques qui ont été faites de cet Ouvrage, on ne s'arrêtera pas ici à les relever. Il suffit de dire qu'on a profité de celles qui se trouvoient bien fondées, & qu'on a laissé tomber celles qui ne l'étoient pas. C'est la conduite qu'on s'est proposé de tenir toûjours à l'avenir.

Il ne reste plus qu'un mot à dire touchant les dernieres paroles de LOUIS XIV. au lit de la mort. Quelques personnes ont revoqué en doute qu'il les eût prononcées, sans en alleguer d'autre raison que leur incredulité ou leur prevention. Mais outre que c'est faire injure à la Memoire de ce Monarque que de douter qu'il ait pu, au moins, mourir Chrêtiennement, & que nous n'avons raporté ces paroles que sur la foi d'un Journal

imprimé à Paris avec Privilege ; je ne veux point d'autre preuve du respect qu'on doit avoir pour ces dernieres expressions d'un Roi mourant, que ce qui m'en a été écrit de Paris : que dans la Chambre du Roy LOUIS XV. à côté de son Lit, on voit au dessus de son Prie-Dieu ces mêmes paroles écrites en gros caracteres, comme pour servir de leçon continuelle à ce jeune Prince.



PREFACE

De la Premiere Edition.

Difficultez d'écrire l'Histoire.

E toutes les Compositions qu'un Ecrivain puisse entreprendre, l'Histoire est sans contredit une des plus difficiles. Elle demande tant de qualitez differentes, qu'il est rare qu'un seul homme puisse les rassembler. Un Historien, dit Lucien, ne doit rien donner à la crainte ni à l'esperance, à l'amitié ni à la haine; il faut qu'il ne soit d'aucun Païs, ni d'aucun Parti, bien loin qu'il soit obligé de revêtir l'esprit du Païs dont il écrit l'Histoire. La raison qu'il en aporte, c'est qu'un Historien doit aimer à dire la Vérité, & n'avoir aucun sujet de la taire, parce que le moindre mensonge corrompt la nature de l'Histoire, & fait de la Verité une Fable. Si donc *l'Histoire est un Tissu de faits veritables, qui instruit les hommes de ce qui s'est passé*, le devoir d'un Historien est de raconter les choses comme elles sont arrivées, sans y rien changer, ni rien alterer. Pour cela quelle étenduë de connoissances ne doit-il point avoir? Quelles lumieres pour discerner le Vrai d'avec le Faux? Quel usage du Monde & de la Guerre? Quelle facilité naturelle de s'exprimer? Qualitez qui ne s'acquierent qu'avec beaucoup de peine. Outre la Cronologie & la Geographie dont un Historien doit être parfaitement instruit, pour ne pas tomber dans des fautes énormes qui le rendroient ridicule, il doit entendre les Interêts des Princes, la Politique des Cours, les Mœurs & les Coûtumes des Peuples dont il veut écrire: il doit avoir quantité d'excellens materiaux avec l'art de les bien ranger. Son Stile doit être clair & noble, ni trop nombreux ni trop negligé; ses Periodes ni trop longues ni trop recherchées, ses Figures ni trop élevées ni trop frequentes. En un mot il doit joindre la netteté à la precision, & conserver avec la pureté du langage, la dignité & le naturel. En écrivant de la sorte, il doit le faire avec sagesse & retenuë, ne point montrer de feu ni de chaleur, où il ne faut que du sang froid & du serieux: donner toûjours moins à l'éclat qu'au solide: examiner toutes ses pensées

Historia est narratio rei gestæ per quã ea quæ facta sunt dignoscũtur. Isid. Lib. 1. Orig.

Delectus verborum hactenus, pondera

& mesûrer toutes ses paroles avec cette justesse de sens & de jugement à qui rien n'échape que d'exact & de judicieux. C'est ce que le P. Rapin apele *écrire sensément*. Mais il est souvent plus aisé de connoître les Maximes de la prudence que de les pratiquer : l'aplication des Regles est quelque chose de bien plus difficile que l'Art d'en discourir.

singulorũ examinanda. Fab. Lib: X. Cap. 3.

Si telles sont les difficultez de l'Histoire en general, combien plus n'y en a-t-il pas à écrire en particulier celle des Princes vivans, ou des Monarques qui sont morts depuis peu de tems ? C'est alors qu'il est encore bien plus difficile d'observer ces deux grans Statuts, qui consistent, selon le precepte de Ciceron, non seulement à *n'oser rien dire de faux, mais encore à oser dire tout ce qu'on sait de vrai.* C'est alors qu'on s'expose à la fâcheuse alternative ou de dissimuler la verité par foiblesse, ou d'irriter des personnes de qui l'on a tout à craindre. L'un de ces inconveniens choque l'honneur & la conscience de l'Historien, l'autre choque sa prudence. C'est précisément ce qui porta Mariana à finir son Histoire d'Espagne à la mort de Ferdinand d'Arragon en 1516. & à ne faire qu'un petit Sommaire du reste. Il ne voulut point écrire sur les choses qui s'étoient passées de son tems, ou un peu auparavant. Il trouva mieux son compte a un simple Indice Historique depuis ce tems-là, qu'à des Narrations exactes, qu'il n'eût pu faire sans s'écarter de la bonne foi qu'il avoit suivie, ou sans offenser des personnes encore vivantes. Du Haillan termina de meme son Histoire de France à la mort de Charles VII., parce, dit-il, que ceux qui écrivent l'Histoire de leurs tems, s'attachent moins à suivre les regles, qu'à s'étendre sur les loüanges des Princes sous lesquels ils vivent, & qu'ils n'osent toucher à leurs vices ni à ceux de leurs Ministres. Ç'a été enfin pour les mêmes raisons que le Pere Daniel, aussi bien que Mezerai, n'a conduit son Histoire que jusqu'à la mort d'Henri IV. parce qu'il est difficile à un Historien de dire exactement toutes les veritez, quand il y a encore des personnes vivantes qui peuvent s'y trouver interessées, & que ces veritez doivent entrer dans le Sujet qu'il traite.

Particulierement celle des Princes morts depuis peu de tems.

Ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat. Cicer. de Orat.

Voiez l'appendix de son Histoire d'Espagne.

Préface de son Histoire.

Voiez sa Préface.

Les uns & les autres vivoient dans les Etats & presque sous les yeux des Princes de qui il s'agissoit de parler. Dans ces circonstances, rien n'est plus delicat que d'écrire de ceux qui peuvent proscrire, de qui l'on attend des recompenses ou dont on craint des châtimens. Il n'est donc pas surprenant qu'on n'ait point osé écrire en France, d'une maniere satisfaisante, l'Histoire de LOUIS XIII.

Pourquoi on n'a pu écrire en France celle de Louis XIV.

Viventes laudare irrisio est, maxime

Imperatores a quibus feratur, qui timentur, qui praeſtare publicè poſſunt, qui poſſunt necare, qui proſcribere. Peſcenn. Niger. apud Æl. Spartian. Tom. I. Cap. 11.

ou celle de LOUIS XIV. dans une Cour inacceſſible à tout ce qui n'étoit point Flaterie, dans un tems où la Verité n'oſoit paroître que comme le Prince aimoit à l'entendre, c'eſt-à-dire tout au plus de la bouche des morts, parce que les autres la lui deguiſoient; & du vivant d'un Monarque dont les oreilles delicates n'étoient depuis long-tems accoûtumées qu'aux Eloges. Ce n'eſt pas qu'il y eût dans ce Roïaume moins de perſonnes habiles & ſinceres que dans les autres Païs; mais c'eſt que l'air contagieux qu'ils reſpiroient, étoufoit en eux ce que l'amour de la Verité auroit pu leur faire dire. Cette noble hardieſſe étoit reſervée aux Païs où la liberté Naturelle eſt maintenuë dans tous ſes droits. C'eſt de ces lieux que devoit partir cette Verité, également connuë ailleurs, mais retenuë dans l'injuſtice. De quelque part qu'elle fût venuë, ſous le Regne d'ont j'écris les Evenemens, elle auroit bleſſé la délicateſſe du Monarque qui avoit pourtant commandé * ſon Hiſtoire. Mais dans le goût qu'on lui avoit inſpiré, commander ſon Hiſtoire c'étoit commander ſon Eloge. Et que pouvoit-on attendre de cette Hiſtoire de commande, ſi *c'eſt ſe moquer que de loüer les Princes vivans*? Au lieu que de quelque part que la Verité vienne aujourd'hui en France, ſous un Gouvernement auſſi ſage, auſſi éclairé, auſſi équitable que celui du Prince Regent, elle oſera s'y montrer ſans crainte, pourvu qu'elle y paroiſſe ſans malignité & ſans artifice. Et pourquoi n'y ſeroit-elle pas reçuë, ſous un Prince qui aime à tout voir & à tout entendre pour profiter de tout †?

Qu'on le peut faire aujourd'hui en gardant les menagemens neceſſaires.

On ſait ce qu'on doit aux Têtes Couronnées: il en faut toûjours parler avec menagement & avec reſpect. Mais pourvu qu'on ait pour leurs rang & pour leurs Perſonnes les égards qu'elles meritent, pourquoi ſeroit-il moins permis de les blâmer que de les loüer après leur mort? Où ſeroit donc la ſincerité de l'Hiſtoire? Et pourquoi tant de difference entre celle des Tems reculez & celle de nos jours? La Verité ne doit-elle pas être de tous les tems? Au contraire, l'Hiſtoire des Princes morts depuis peu, contenant des veritez recentes & publiquement connuës, ce ſeroit s'expoſer à des reproches legitimes que de les diſſimuler par une fauſſe prudence. Le ſilence en ces occaſions ſeroit d'autant plus blâmable, que la

* *A Mrs. Pelliſſon, Racine & Boileau.*

† *Mr. le Duc Regent aiant apris un jour, qu'on parloit fort librement des affaires dans certains Cafez de Paris, au lieu d'en faire faire recherche, répondit:* laiſſez les dire, il faut tout entendre, pour en profiter.

Posterité a plus d'interêt de connoître ces Princes selon leur veritable caractere. Ce seroit tromper les Lecteurs que de les priver de certains faits, sous prétexte qu'ils ne font pas honneur à ceux qui les ont commis. Il est nécessaire, & c'est le devoir d'un Historien, de peindre ses Acteurs avec tous les traits qui peuvent exprimer l'étenduë de leurs Vertus & de leurs Foiblesses.

Quels sont les defauts des Princes dont on peut parler.

Il n'est donc plus question que de savoir de quelle nature doivent être ces Faits, pour qu'un Historien en puisse parler. Mais il est hors de doute que de quelque nature qu'ils soient, il ne doit point les omettre, dès qu'ils sont véritables & importans. Etablissez une Maxime contraire, l'Histoire ne sera plus un Récit de faits certains, ce sera un Roman ou une Fable. On en conclura necessairement & sans beaucoup de gradations de consequences, que le Travail des Historiens est mauvais, que leur Profession doit être rangée au Catalogue des Arts illicites & pernicieux; puisqu'il est impossible d'écrire l'Histoire, sans raporter, par exemple, certains Commerces, dont la délicatesse de quelques personnes s'offense aisément. Mais si l'on considere que les Censeurs les plus rigides ne blâment pas les Historiens qui exposent tout le détail d'un Assassinat, ou d'une Trahison; pourquoi blâmeroient-ils le recit des Intrigues Amoureuses, sur tout si les choses sont voilées de termes qui épargnent la Pudeur, sans que la Curiosité y perde rien? Il y auroit alors une fausse Pruderie à s'en offenser, comme ç'en seroit une à l'Historien de les omettre. Je sai qu'il y a des Ecrivains qui aiment sur tout à avoir de ces sortes de choses à toucher, comme il y a des Lecteurs qui se plaisent à les lire; mais de même qu'un pareil goût dans ceux-ci est un signe de dépravation, l'empressement de ceux-là à rechercher ces occasions d'exercer leur plume, marque trop d'affectation à montrer l'endroit foible & le mauvais côté des personnes dont on fait l'Histoire.

Que l'Histoire n'est point une Satire pour cela

Il y a sans doute une grande oposition entre le Genre Historique & le Satirique. Cependant, il faut l'avoüer, peu de chose suffiroit pour metamorphoser l'un en l'autre. Si d'un côté l'on ôtoit à la Satire cet esprit d'aigreur, cet air de colere, qui fait juger que la Passion a plus de part que l'amour de la Verité aux Medisances qu'on raconte: & si l'on y joignoit de l'autre l'obligation de narrer indifferemment le bien & le mal, ce ne seroit plus une Satire, ce seroit une Histoire. Qu'on engage au contraire les Historiens à raconter fidelement tous les defauts, toutes les foiblesses, tous les desordres de l'homme, pour peu qu'ils témoignent d'émotion à la

vûë de tant de faits condamnables, leur Ouvrage sera moins une Histoire qu'une Satire. Cependant si quelque Lecteur peu équitable se prevaloit de ce que je viens de dire, pour empoisonner ces sortes d'endroits dans une Histoire, je repondrois, avec le Celebre Auteur que je cite ici, que *je ne croi pas qu'on doive exiger d'un Historien tout le sang froid avec lequel il faut que les Juges prononcent une Sentence de condamnation*, & que *quelques Réflexions un peu animées ne lui siéent pas mal*. Mais c'est-là, aussi bien que dans ce qui regarde la Religion, qu'il ne faut point se laisser aller à la chaleur de son Imagination: le simple recit de ces sortes de Faits frape assez, sans qu'on ait besoin de les revêtir d'expressions outrées.

Mr. Bayle, Dict. Hist. & Critiq.

Commēt il faut l'ecrire sans craindre de passer pour Medisant,

Les personnes les plus moderées auroient sujet de se défier d'elles-mêmes en écrivant les actions d'un Prince, à qui l'on a insinué qu'il avoit droit de forcer les Consciences. Combien plus doit-on craindre les illusions du ressentiment, lorsqu'on souffre les incommoditez de la Proscription? Qu'il est dangereux dans ces occasions qu'un souvenir amer n'excite des nuages qui cachent à l'Historien l'état naïf des choses! Mais quand on s'est muni contre ces sortes d'illusions, ou que l'on n'est pas dans le cas du ressentiment, on raporte les bonnes actions comme les mauvaises: on rend justice au merite, sans pallier les defauts: on ne craint ni le blâme de paroître Satirique, ni le reproche de passer pour Flateur. C'est un grand charme pour les Lecteurs de bon goût, que rien ne choque tant que de remarquer qu'un Ecrivain aime à medire. Une infinité de Lecteurs se soucient peu qu'on fasse éclater cette humeur ou qu'on en paroisse exemt: il leur suffit qu'on medise. Mais toutes choses étant d'ailleurs égales, je croi pourtant qu'ils aimeroient mieux une Histoire qui peignît ingenûment les defauts des Princes, qu'une Histoire que la malignité de l'Auteur rendit suspecte.

Modele d'une bonne Histoire.

C'est ce qu'a fait Suetone. Il a trouvé l'art de prevenir sur sa bonne foi, & c'est une grande marque qu'il écrivoit sans passion. On ne peut neanmoins dissimuler que la lecture de cet Auteur déplaît beaucoup à ceux qui veulent savoir les Dates precises des Evenemens. C'est une chose qu'il a negligée, parce qu'elle n'étoit pas de son Plan. Il a mieux aimé s'attacher à faire connoître la vie des Empereurs & leurs personnalitez, & rassembler pour cela dans un Chapitre ce qui concernoit leur Education, leurs Amitiez, ou leurs Bâtimens, &c. C'étoit choisir ce qu'il y a de plus penible dans les fonctions de l'Histoire; mais il n'est pas permis à tout le

monde

monde d'entrer dans le détail du Palais, je veux dire des inclinations & des actions particulieres du Monarque : de le peindre tel qu'il étoit entant que Mari, que Pere, que Frere, entant que Maître, qu'Ami, qu'Amant : Quels étoient ses Plaisirs, ses Dégoûts, ses Caprices, ses Habits, ses Repas, &c. Il faut pour cela des Memoires très-secrets. Aussi je suis sûr qu'un homme qui entreprendroit aujourd'hui de donner une telle Histoire d'un Roi de France, sur le modele de Suetone, & qui, évitant d'ailleurs les défauts de cet Ecrivain, réüssiroit dans tout le reste aussi bien que lui, passeroit pour un excellent Auteur d'Anecdotes.

Je ne me flate point d'y avoir réüssi;j'ai seulement essaïé de le faire. J'ai suivi pour cela les avis qui m'ont paru les plus sûrs,& j'ai consulté les personnes que j'ai cru les plus éclairées & du meilleur goût. Mon entreprise paroîtra sans doute temeraire;mais n'est-on pas excusable d'oser tenter quelque chose de grand?La Matiere que je traite est,je l'ose dire, la plus belle qui puisse tomber en partage à un Historien.C'est le Regne le plus long,le plus glorieux,le plus rempli d'Evenemens importans & extraordinaires que l'Histoire puisse offrir.Il n'y manque qu'une plume digne d'un Sujet si noble & si fameux.C'est un Regne de soixante & douze ans, commencé par une Minorité dans les Troubles & les Agitations des Guerres Civiles, continué dans la Splendeur d'une Autôrité absoluë & sans bornes,& terminé par une mort Héroïque après des Revers fâcheux & inesperez. On y voit les Grans aspirer à l'Autôrité Souveraine, tout broüiller pour y parvenir : & leur Ambition reprimée tout à coup par la Puissance legitime qui rentre en possession de ses Droits. On y voit un jeune Monarque, qui, devenu Majeur, après plusieurs années passées au milieu des Femmes, sait déja l'Art de regner, sans presque l'avoir apris. On le voit, Maître presqu'aussitôt que Roi, gouverner par lui-même un grand Roïaume, ou du moins avoir toute la gloire d'un Travail dont ses Ministres avoient toute la peine. Alors croïant tout faire sans eux, parce qu'il en avoit le nom, il suivit ses Volontez pour Regle de sa conduite, & bientôt sa Puissance n'eut presque plus d'autres bornes que ses desirs.

Celle de Louis XIV. est la plus belle qu'on puisse entreprendre.

Là commence le Projet d'une Monarchie Universelle, ébauché par un Pere dont le Ministre ambitieux en avoit laissé à son Successeur le Plan tout dressé. Ce Plan trouve creance dans l'esprit des Courtisans flateurs : tous souflent au Prince le desir déja trop ardent de l'executer. La Passion de la Gloire dont on l'entête, devient l'Idole à qui il faut tout sacrifier. Que n'entreprend-on pas

Idée des principaux Evenemens de ce long Regne.

dans ce dessein? Ne s'agit-il que de faire revivre des Pretentions éteintes par des Renonciations solemnelles? on declare pour cela la Guerre à un Prince foible, qu'on avoit pourtant promis de proteger. On le depoüille sans scrupule d'une partie de ses Etats;& la Gloire d'être Conquerant, dans un âge où l'Ambition se fait sentir dans toute sa force, l'emporte sans peine sur celle d'être bon Parent. Il est beau de conquerir une Province en aussi peu de tems qu'il en faut pour la parcourir: Cependant la moderation a aussi sa Gloire. Il y en a sans doute à donner les mains à la Paix quand on pourroit continuer la Guerre, & que tout semble promettre d'heureux succès. Alors, pour conserver une partie de ce qu'on a occupé par les armes & que leur sort journalier pourroit faire perdre, on fait valoir sa facilité à consentir à un accommodement, pour lequel de puissans & sages Alliez offrent d'interposer leurs bons offices. Leur Mediation est acceptée & l'on s'en fait un merite, comme d'un grand sacrifice de ses Droits. Mais bientôt l'Ambition se reveille à mesure que la Puissance s'augmente, & la jalousie de la Mediation tourne en peu de tems au préjudice des Mediateurs. L'envie de passer seul pour *Arbitre de la Paix ou de la Guerre*, en fait un crime à ceux qui le sont devenus efficacement. On tourne contr'eux ses armes sur le moindre prætexte. Leurs belles Provinces, ouvertes de toutes parts sur la foi des Traitez, offrent un attrait puissant à la cupidité d'un jeune Vainqueur. Il vient, il voit, il soûmet; mais une Main invisible l'arrête tout à coup au milieu de sa course. Il retourne chargé de Lauriers, & veut bien encore entendre à la Paix. Ce n'est plus pour deferer à une Mediation offerte; mais pour donner en Maître telle Loi qu'il lui plaît aux Vaincus. Heureux jusques-là ce Puissant Vainqueur, s'il se fût renfermé dans les bornes de sa Puissance, & s'il n'eût plus songé qu'à rendre ses Peuples heureux! Mais trop de prosperitez aveugle quelquefois. Les succés presens lui en font esperer de nouveaux. C'est peu d'avoir reculé ses Frontieres, & de posseder une brillante Couronne; il en veut joindre une autre dans sa Maison, & faire s'il est possible, de tous les Princes de son Sang autant de Rois. Dès-lors toutes voïes sont cruës permises: Testament suggeré & ensuite rejetté: Partage proposé & refusé ensuite; Enfin *Guerre* ouverte *entreprise legerement & soutenuë par Vanité*. Pourquoi ne le dirois-je pas, puisque le Roi l'a avoué lui-même *? Il est beau de se defendre *seul contre tous*, & de ne se croire inferieur à personne,

* *Voïez* Tome III. *de cette Histoire*.

quand on a obligé tout le monde à se liguer contre soi : Que n'en coûte-t-il pas aux Peuples dont il faut pour cela immoler les biens & la vie ? Tout apartient au Souverain ; il lui seroit honteux de reculer ; qu'importe, disoit-on, que le Roïaume perisse, pourvu que la Gloire du Monarque demeure, & que son nom devienne *grand* ?

Il est devenu en effet ; mais aux depens de cette même Gloire qui sembloit devoir l'immortaliser. Il est plus d'une route pour aller à l'Immortalité, & l'on rend son nom fameux de plus d'une maniere. Les Revers imprevûs obligent à des retours fâcheux. Il faut avoir recours à l'artifice, quand les voïes directes ne succedent pas, & diviser ses Ennemis par adresse, quand la force ne peut rien contr'eux. Mais ce que le besoin pressant semble autoriser d'une part, l'inconstance & le manque de Foi d'un Allié l'excusent-ils de l'autre ? Une Paix, mêmes desavantageuse, devient bonne quand elle est necessaire. Si elle est honteuse, c'est moins pour celui qui est contraint de la faire, que pour ceux qu'il a l'adresse d'y amener. LOUIS XIV. est donc demeuré *Grand*, même au milieu de ces Disgraces. J'en atteste cette Fermeté inebranlable qu'il a fait paroître jusqu'au bout, & je renvoïe ceux qui en voudroient douter aux preuves qu'il en a données dans son Lit de mort. Habileté du Roi à diviser ses Ennemis.

Voilà les grans Objets que presente cette Histoire : voilà les grandes Veritez qu'elle renferme, *telles*, je l'ai déja dit *, *que les Siecles à venir en seront frapez d'étonnement*. Quelle autre peut offrir des Evenemens si extraordinaires ? Sans parler des Rois malheureux qui ont trouvé un azile en France sous ce Regne : des Republiques humiliées & forcées à des Satisfactions solemnelles : des Souverains reduits à faire hommage à cette Couronne d'une partie de leurs Etats : des Ambassades envoïées des Climats les plus reculez : des Papes intimidez sur leur Chaire Apostolique d'où ils font tembler tout le reste des Potentats : de l'Unité de Religion retablie, sous un Prince qui ne voulut souffrir que la sienne : de ce Roïaume devenu presque *Schismatique* malgré cette Unité, de *tout Catholique* que le Roi l'avoit fait devenir : Et enfin, du droit de Succession à la Couronne rendu, pour ainsi dire, Problematique par un Edit enregîtré, que le Monarque n'avoit pas songé qu'un Roi Mineur pouvoit casser, comme il avoit cassé lui-même étant Mineur ceux du Roi son Pere. Toutes ces choses sont les suites de Grans objets renfermez dans cette Histoire.

* *Voïez* l'Epître Dedicatoire.

l'Autorité absoluë, qu'on lui avoit insinué qu'il pouvoit étendre jusques-là, & dont ses bonnes intentions lui auroient fait faire un égal usage, si on les avoit tournées sur d'autres objets. Mais où n'entraine pas un Pouvoir sans bornes, quand il est destitué des Lumieres necessaires pour le diriger? Le Roi n'avoit poins étudié. Il dut tout à ses dispositions naturelles : heureux! si elles eussent été cultivées avec plus de soin.

Quelles régles on à suivi pour les traiter.

Pour parler de toutes ces choses en Historien sincere, on a suivi le temoignage unanime des personnes du même tems, quand il s'est pu rencontrer. Cette unanimité se trouve d'ordinaire sur certains faits publics & connus, comme une Bataille gagnée, une Victoire remportée, la Prise d'une Ville, la Conquête d'une Province, la mort d'un Souverain. Quand ce consentement à paru unanime sur ces sortes de faits, qui se sont passez à la vuë de tout un Roïaume, on les a raportez comme indubitables, & nul homme de bon sens n'a droit de les contester. Il n'en est pas de même des causes des Evenemens, ni des ressorts cachez qu'on a pu faire jouër pour les produire. C'est ce qu'il y a de plus difficile à découvrir, & c'est pourtant ce qu'il faut aussi rechercher, selon le precepte de Tacite *. Non seulement j'ai raporté ce qu'on en pensoit communement dans le Public, ce qu'on en disoit à la Cour, ce que ceux qui passoient pour les plus clair-voïans s'imaginoient avoir decouvert; mais j'en ai recherché l'esprit & les motifs dans les Lettres & Memoires des Ambassadeurs que j'ai pu ramasser, & dans les vuës & les interêts de chaque Puissance, autant qu'il m'a été permis d'y penetrer. Si ces fondemens paroissent peu solides pour prendre son Parti sur les causes des Evenemens; ils peuvent neanmoins suffire, quand ils sont d'ailleurs conformes aux interêts bien connus de la Cour dont on fait l'Histoire. Lorsqu'on écrit d'après ces Personnes, & qu'on n'a pu decouvrir de plus sûrs Memoires, on est obligé de s'en tenir à ceux qu'ils fournissent & d'en adopter la Politique, quand on n'a pas d'ailleurs de raisons particulieres de s'en écarter. En suivant de tels Guides, on peut quelquefois se tromper, mais sans cesser d'être sincere; on peut dire le faux, sans faire pour cela de Mensonge, quand on ne le connoît point comme tel; & c'est en cette Matiere, tout ce qu'on peut exiger de celui qui écrit des choses dont il n'a pas été luimême témoin.

* *Non modò casus eventusque rerum, sed ratio etiam causaeque noscantur.* Tacit. XIV. Annal.

Ce que je dis des veritables causes des Evenemens, se doit entendre à proportion de la plûpart de leurs circonstances. Il y a bien peu de Relations de Batailles, même de celles de nôtre tems, qui s'accordent en tout, & dans lesquelles un Parti n'en impose à l'autre. Telles sont, par exemple, celle de la Bataille de Seneff, * & du Passage du Rhin †, dont les deux Partis ont parlé si diversement. Ce n'est pas une chose surprenante; celui qui les dresse, ou ne s'y est pas trouvé en personne, & le fait sur le Raport d'autrui; ou s'il s'y est trouvé, n'aïant pu voir que ce qui se passoit dans son Quartier, il n'a su que fort imparfaitement ce qui se passoit dans les autres. Tout ce qu'on peut faire alors est de s'en tenir aux Relations qui paroissent les plus exactes, & de demêler la verité à travers les deguisemens qui peuvent l'obscurcir. Il est hors de doute que pour la suite d'un Siege, l'arangement d'une Armée sur le point d'en venir aux mains, pour une Marche, pour le passage d'une Riviere, un Historien qui cherche la verité doit preferer les Memoires des Gens du mêtier à tous les autres qui n'ont pas le même titre pour êtres crus. Mais s'il y a quelques Memoires dont on doive se défier, c'est particulierement de ceux qui racontent les Guerres Civiles,¶ c'est là que l'animosité & la partialité regnent le plus.

Difficultez de savoir au vrai toutes les circonstances, aussi bien que les causes des Evénemens.

Il est naturel de se laisser aller à l'affection qu'on a pour sa Patrie, c'est un effet de l'Education dont on ne peut guere se defaire; mais on doit la moderer. Il faut sur tout éviter soigneusement une chose qui est la suite de cet attachement pour son Païs, je veux dire une certaine Antipathie ordinaire entre les Peuples des Etats voisins. Non seulement on ne doit point se laisser emporter aux invectives & aux traits injurieux contre une autre Nation; mais un Ecrivain doit encore rendre justice au merite des grans Hommes, qui se sont rencontrez en divers tems parmi les Nations ennemies de la sienne. Il n'y auroit point d'équité, & ce seroit même lâcheté de ne les peindre pas dans une Histoire de France avec leurs couleurs naturelles, & de rabaisser leurs Vertus sous pretexte qu'elles nous auroient été funestes en certaines occasions.

Qu'on ne doit rien donner a l'amour de la Patrie.

L'Histoire d'un Roïaume ou d'un Monarque a pour objet le Prince & l'Etat. C'est là comme le Centre où tout doit tendre; les Particuliers n'y doivent avoir part, qu'autant qu'ils ont eu raport

Qu'on doit parler de tout ce qui a raport a son sujet.

* Voïez Tom. I.

† Voïez Tom. I.

¶ *Ecce Belli Civilis ingens Opus; quisquis attigerit, sub onere labetur.* Petron, Satyricon.

ou à l'un ou à l'autre, & les Généraux d'Armée, les Ministres d'Etat, les Gouverneurs des Villes, les Prelats distinguez, n'y sont placez qu'à cause de ces raports. Mais si l'Ecrivain doit se borner à son Sujet, il ne faut pas croire pecher contre ce Precepte, par de certaines Digression qui contribuent infiniment à la beauté de l'Histoire, & qui par cette raison, & encore plus à cause du raport qu'elles ont avec le Sujet principal, ne devroient pas être apelées de ce nom. Ainsi une *Histoire du Regne de Louis XIV.* est necessairement liée avec plusieurs autres affaires de l'Europe, qu'il n'est pas à propos de retrancher.

Deux sortes de Faits dis l'Histoire. Il faut donc distinguer deux sortes de faits dans une Histoire : les uns, & ce sont les plus importans, regardent le Prince & l'Etat, & les autres, qui le sont moins, regardent des Evenemens qui n'ont qu'un rapport de liaison avec le Sujet que l'on traite. Les premiers sont ordinairement relatifs à ce qui s'est passé dans les autres Etats, & il ne faut point les separer dans la Narration. Ce n'est pas qu'il faille pour cela les mettre toûjours bout à bout selon l'ordre des tems. Au contraire cet ordre, trop scrupuleusement observé, cause souvent de la confusion dans l'Histoire. Mais il faut les entrelasser avec art, en couper quelcun pour ne pas laisser trop loin les autres, reprendre ensuite ceux qu'on a commencé sans les finir, mais en rappelant en général par une Transition l'idée de ce qu'on a déja dit, pour remettre le Lecteur sur les voïes, & lui faire reprendre sans peine le fil de la Narration qu'on a été contraint d'interrompre. Alors, par cette dependance reciproque, ils ont entr'eux leur place naturelle : ils vont au même but : ils composent un même Tout, & cette ordonnance les range dans la Memoire du Lecteur d'une maniere à être plus facilement retenus. Pour les Faits moins importans, & qui par consequent ne demandent pas beaucoup d'étenduë, c'est à l'adresse de l'Historien de leur trouver place dans le Corps de la Narration & de les y enchasser, comme en passant, sans en interrompre le fil. On vient à bout par ce moïen de mettre dans l'Histoire une espece d'Unité, qui n'y est pas moins requise que dans une Piece de Theatre, ou dans un Poëme Epique.

Quelle Methode on a suivi pour composer celle-ci. Si, dans la Composition de cette Histoire, je n'ai pas suivi exactement toutes les Regles que je viens d'établir, c'est que ne l'aïant faite d'abord que pour ma propre satisfaction, & sans aucun dessein de publier ce que j'avois écrit, je n'ai pas été ensuite aussi Maître de mon tems, quand je me suis trouvé dans les Circonstances qui

m'ont fait devenir Auteur. J'ai consulté souvent, & dans le seul dessein de m'instruire, ceux qui avoient eu part aux affaires, tant que j'ai été sur les Lieux. Quand j'ai ouï parler des personnes qui avoient suivi la Cour, je n'ai pas ajoûté foi trop legerement à tout ce qu'elles disoient, mais j'ai tâché de discerner les raisons qu'elles avoient de dire la verité ou de la taire. J'avois dès long-tems bâti là-dessus le Corps de mon Histoire, tant de mes propres Materiaux, que de ceux qui m'avoient été communiquez Je les avois rangez, non à l'avanture; mais avec soin & suivant l'ordre des tems. Quand il a ensuite été question de les mettre en état de paroître, je les ai conferez avec ce qui en avoit déja été écrit, pour suivre les Relations les plus veritables & qui paroissoient les moins passionnées. Je les ai travaillez de nouveau, selon le precepte de Lucien, tant pour les choses que pour les parole, & j'y ai inseré ceux qui m'ont été envoiés * quand on a sû que j'y travaillois. J'ai examiné soigneusement les endroits & les personnes de qui ils venoient, pour n'épouser ni leur Partialité ni leur Prévention. J'ai retranché hardiment ce qui m'a paru marquer de la Passion de leur part ou des animositez personnelles. Quand j'ai écrit des Batailles, j'ai souvent fondu ensemble plusieurs Relations, dont j'ai fait une Narration suivie; mais dans les dernieres, comme les plus importantes, dont on a écrit diversement, j'ai raporté separement les Relations de part & d'autre qui m'ont paru les plus sûres; & je les ai confirmées, autant qu'il m'a été possible par les Lettres des Généraux. J'ai remarqué, autant que j'ai pu, ce qui se faisoit des deux côtez, & n'ai pas oublié le Vaincu pour parler toûjours du Vainqueur. J'ai tâché de garder la mediocrité & la bienséance, & n'ai pas toûjours voulu tout dire, pour ne pas lasser le Lecteur.

Quelles sont les choses sur lesquelles on s'est étendu, & celles qu'on a passé legerement.

Comme l'Histoire n'est faite que pour conserver le souvenir des choses memorables, j'ai raporté, autant que j'ai pu, toutes les particularitez des grandes Entreprises; j'ai passé en peu de mots les moins importantes, & il y en a d'autres dont je n'ai point parlé du tout. A l'égard des Negociations Politiques, je m'y suis étendu autant que me l'ont permis les bornes que je m'étois prescrites. J'ai apuié par des Pieces Authentiques, redigées en Extraits, ce que j'ai avancé dans le cours & le détail de ces Negociations, pour ne paroître pas parler en l'air, & pour donner les preuves des Fairs en même tems que les Faits mêmes. C'est pour cela que j'ai mis

* *L'Auteur a reçu des Memoires de divers endroits de France, d'Angleterre, de Hollande, entr'autres une suite de Campagnes de 25. ans.*

ces Extraits de *Lettres*, de *Mémoires*, ou de *Traitez* dans leur Place naturelle *, & non dans un Volume à part comme quelques-uns ont fait †, afin que le Lecteur les trouve sous sa main, & que la difficulté de les aller chercher ailleurs ne laisse rien à desirer à sa Curiosité. Pour ce qui est des Particuliers, je ne me suis point amusé à décrire leurs Actions, si ce n'est quand elles ont été illustres, & qu'elles étoient liées à mon Sujet : d'ailleurs je me suis attaché au gros, sans me soucier du reste.

Caractére veritable qu'on a donné au Roi.

Le Roi & le Roïaume étant, comme j'ai dit, les deux grans Objets que j'ai tâché de ne perdre point de vuë, j'ai rassemblé l'essentiel de ce qui regarde l'un & l'autre. J'ai peint LOUÏS XIV. Grand, Genéreux, Bienfaisant, Manifique; Adroit, Galant, d'un esprit juste & capable de grandes connoissances, d'un Goût exquis & d'un grand Jugement : je l'ai répresenté *donnant à vingt* ¶ *ans Audience aux Ambassadeurs, écoutant les Plaintes de ses Sujets, recevant leurs demandes & y répondant, vaquant aux affaires de sa Maison aussi bien qu'a celles de l'Etat, & faisant lui-même la Charge de ses Ministres*. Mais je n'ai point dit, *qu'il quittât* 1 *les plaisirs pour les affaires à l'âge des voluptez : qu'il soulageat* toûjours *la misere de ses Peuples, qu'il pourvût à tous leurs besoins, qu'il connût si bien la félicité des Rois* qu'il sût qu'elle consiste à rendre les Peuples heureux; *& qu'il ne laissât faire à personne les Fonctions de la Roïauté, de peur qu'en faisant la Charge de Monarque, on ne s'accoûtumât peu à peu à le devenir*. Je l'ai loué quand il l'a mérité, & je l'ai loué souvent; mais je m'en suis abstenu, quand j'ai cru ne le pouvoir faire sans injustice. En un mot je n'ai caché aucune de ses grandes qualitez, mais je n'ai pas aussi dissimulé ses defauts, & les louanges que je lui ai données seront d'autant moins suspectes, que puis que *les bons & les mauvais Prince sont également louez pendant leur vie*, j'ai reservé celles de ce Monarque après sa mort

De quelle maniere on a parlé de ses Amours.

Je n'ai point balancé à parler de ses Amours; mais en même tems que j'ai fait remarquer la maniére dont ils s'est conduit dans cet endroit de sa vie, trop connu pour être suprimé, je n'en ai pas fait un Eloge pour sa Majesté, parce qu'il n'est pas permis de louër ce que la Religion nous défend. Il peut être vrai, comme le dit celui

* *On en a rétranché beaucoup dans cette seconde Edit.*

† *Entr'autres le dernier Historien François de* LOUÏS XIII. *Edit de* Paris, 1716. *VIII Vol. dont il y en a trois qui ne contiennent que des Pieces.*

¶ *Perrot, d'Ablancourt, dans son Epitre au Roi à la tête de* l'Histoire de Thucidide.

1 *C'est ce que dit le même d'Ablancourt.* Ibid.

celui dont je transcris les paroles *, *que le Roi qui a eu des Maîtresses, n'en a point été gouverné : qu'il n'a dans ce tems-là, non plus que dans les autres tems de son Regne, puni ni recompensé personne par caprice : que nous l'avons vu partir au plus fort des Hivers pour aller conquerir des Provinces, dans des Conjonctures pareilles à celles où* Charles VII. (*qu'on a nommé le Victorieux*) *hazardoit son Royaume plûtôt que de quitter sa Maîtresse : que Sa Majesté ne voulant point que son exemple sur cela corrompît sa Cour, bien loin de faire comme la plûpart des Princes, qui pensent autoriser leurs fragilitez par bien traiter ceux qui les copient, a marqué de la froideur pour ceux de ses Courtisans qu'elle a su avoir des Attachemens; & s'est même servie de son Autorité pour rompre ces sortes de liaisons; & qu'enfin lui-même, dans la force de son âge, plein de santé & comblé de prosperitez, a eu le courage de renoncer à tous engagemens criminels* Mais je n'ai point dit, *que ses foiblesses sur ce sujet n'ont jamais rien coûté à sa Gloire ni à sa Justice.* Ce qui est vrai & ce que cet Auteur devoit ajoûter, pour relever du moins la prudence du Roi à cet égard, c'est le soin que ce Monarque a pris de ne point charger l'Etat des depenses necessaires pour l'entretien de ses Maîtresses, & de ne transmettre point à la Posterité des Comptes emploïez à cet effet. Il n'en a rien paru dans les Regîtres du Tresor Roïal : le Roi a pris ces Fonds sur ses depenses particulieres & sur l'argent de sa Cassette, pour ne faire point dire qu'il eût fourni en ces Occasions à ses Liberalitez, d'ailleurs que de ses Liberalitez mêmes. Au reste les Intrigues Amoureuses n'étant pas mon Sujet principal, je ne me suis point attaché à les raporter selon l'ordre des tems, dans un Ouvrage qui n'a pas pour cette fois toute son étenduë; mais j'ai rassemblé en un Corps ce qui m'a paru de plus interessant, & j'ai quelquefois avancé la Conclusion, pour ne faire pas plusieurs reprises d'une chose dont on aime à voir le denoüement.

Pour ce qui est des personnes encore vivantes dont j'ai parlé, ou qui s'interessent à ce que j'ai dit des autres; si je l'ai fait d'une maniere dont ils soient le moins du monde mecontens, je proteste que ç'a été sans aucun dessein d'offenser qui que ce soit, & que je suis à cet égard, comme à tout autre, dans la disposition sincere de me retracter au premier avis. Je n'ai garde de presumer que cet Ouvrage soit exempt de fautes : je serai au contraire trop heureux, s'il peut être regardé comme un Essai qui puisse un jour être mis dans une plus grande perfection, par le secours des personnes ju-

Dispositions de l'Auteur à profiter des avis qu'on voudra lui donner.

Tome I. õ

* Histoire de Louïs LE GRAND, *sous le nom de Mr.* DE RABUTIN p.253.254.

dicieuses qui voudroient y contribuer de leurs conseils. On leur auroit une très grande obligation, si, se trouvant entre les mains des Memoires particuliers qu'on n'eût point vus, ils vouloient en faire part. Non seulement on se feroit un plaisir de les emploïer; mais on se feroit un honneur & un devoir de rendre à ceux qui les auroient communiquez un temoignage public de reconnoissance, ou de garder un secret inviolable, selon leur intention. Non seulement on sera obligé à ceux qui le feront, des lumieres qu'ils voudront bien donner, mais on recevra avec docilité tous les avis qui tendront à relever sans aigreur les fautes que l'Auteur a pu commettre ou par ignorance des Faits, ou par inadvertance, ou par le peu de tems qu'il a eu pour revoir ses Papiers. Il n'avoit, comme on l'a déja insinué, aucun dessein de les rendre publics, lorsque, la mort du Roi étant survenuë & ne voïant point paroître d'Histoire de ce Monarque? comme on s'y attendoit, on la pressé de mettre en ordre ce qu'il se trouvoit de Memoires entre les mains, & de conduire cet Ouvrage à sa conclusion. L'entreprise étoit hazardeuse, & demandoit plusieurs années pour y réussir. Mais l'impatience qu'on a témoignée pour le voir paroître, dès qu'on a su que l'on y travailloit, en a fait precipiter l'impression. Il est impossible, par cette raison, qu'il ne soit échapé plusieurs choses à l'Auteur, qu'il auroit aperçuës, s'il avoit été plus Maître de son tems. Il s'est glissé plusieurs fautes sur tout dans les Noms propres par la difficulté de les lire dans les MSS. qu'on a reçus. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Etrangers on fait ce reproche aux François, qu'il defigurent tellement les Noms propres, qu'on ne peut plus les reconnoître. *Vossius* * a fait cette Remarque contre l'Illustre Mr. de Thou, qui les a defigurez en les latinisant. Mais il n'en est pas de même ici, où il s'agit tout au plus de quelques lettres omises ou changées sans dessein.

Division de l'Ouvrage.

J'ai partagé cette Histoire en XX. Livres †, qui finissent tous par des Epoques remarquables. Telle est.

1. La Paix de Munster en 1648.
2. La Majorité du Roi en 1651.
3. Le Sacre de ce Monarque en 1654.
4. La Mort du Cardinal Mazarin en 1661.
5. Le Traité de Breda en 1666.

* *De Arte Historicâ*, Cap 12.
† *Cette Division n'est pas la même que dans la premiere Edition.*

6. Le Congrez de Cologne en 1673.
7. Le Congrez de Nimegue en 1676.
8. La Paix Génerale en 1679.
9. La Revocation de l'Edit de Nantes en 1685.
10. La Rupture du Duc de Savoye avec la France en 1690.
11. La Paix particuliere de ce Prince en 1696.
12. La Paix de Risvvick en 1697.
13. La grande Alliance en 1701.
14. La Bataille d'Hochstet en 1704.
15. La surprise de Gand & de Bruges par les François en 1708.
16. Les Conferences de Gertruidemberg en 1710.
17. La Prise de Bouchain par les Alliez en 1711.
18. La Suspension d'armes generale concluë entre la France & l'Angleterre en 1712.
19. La Paix de Rastad en 1714.
20. Et enfin la mort du Roi en 1715.

J'ai cru cette methode plus propre, que la Division par Chapitres, à fixer les idées du Lecteur : outre qu'elle convient mieux aux Genre Historique, où l'Enchaînement des Matieres ne permet pas de s'arrêter si souvent. J'ai commencé sans Exorde, parce que la Matiere ne m'a point paru avoir besoin de preparation, & que le Titre seul en marquoit assez l'importance. Enfin entre les Affaires differentes que cette Histoire renferme ; j'ai recueilli les plus interessantes, que j'ai toutes amenées à une espece de conclusion. Je souhaite seulement, comme dit Lucien, que mon Ouvrage *ressemble à un Miroir fidele qui rend les objets tels qu'il les reçoit, & n'en altere rien, ni en la matiere ni en la couleur.* Que j'aïe *cherché, non, comme l'Orateur, ce que je devois dire, mais comment je le devois dire, qu'enfin ayant mis ma matiere en œuvre selon le secret de mon Art, j'aye si bien rempli le Caractere d'Historien, que le Lecteur, en lisant ce qui est répresenté, pense voir ce qu'il lit.*



SOMMAIRE
DU
LIVRE PREMIER.

LIVRE PREMIER.

Contenant les choses les plus memorables arrivée depuis la Naissance du Roi, jusqu'à la conclusion de la Paix de Munster en 1648.

1638. *ETat de la France à la naissance de Loüis XIV. Naissance de ce Prince. Son Horoscope. Il vient au monde avec des dents. Nouvelle qui trouble la joye de cette naissance. Marie de Medicis sort de France. Défiance du Roi à l'égard de la Reine. A*
1639 *l'égard de Mr. le Duc d'Orleans. Tentatives inutiles du Roi & de la Reine d'Angleterre pour le racommodement de Marie de Medicis avec Loüis XIII. Personnes qui pretendent à la Regence, après la mort du Roi. On fait le procès au Duc de la Valette. Fermeté du President Bellievre. Defaite des François devant Thionville. Levée du Siege de Mouzon par les Imperiaux. Prise d'Ivoi. Prise d'Hedin. Victoire de la Flote des Provinces-Unies sur celle d'Espagne. Negociation de la France pour avoir Brisach & les autres conquêtes du Duc de Weymar. Mort de ce Duc. Affaires de Piemont. Operations de la Campagne dans le Roussillon. Siege de Salces. Salces reprise par les Espagnols aprés avoir été prise par les François. Avantage considerable remporté en Piemont par le Comte d'Harcourt. Le Roi fait un voiage du côté de Sedan, & pourquoi. Il fait difficulté de recevoir le Nonce du Pape. l'Armée de France passe le Rhin sous la conduite du Duc de Longueville. Comment se termina*
1640. *la campagne de cette année. Campagne de Catalogne. Mecontentement des Catalans suivi d'un soûlevement général. Le Comte d'Harcourt fait lever le Siege de Casal, & bat le Marquis de Leganez. Prise de Turin par les François. Défaite de la Flote Espagnole près de Cadix. Redditions d'Arras.*

Naissance du Duc d'Anjou. La Catalogne se donne à la France. Campagne de Piemont. Bataille de Tarragone & de Wolfembutel. Le Duc de Lorraine traite avec la France, & est retabli dans ses Etats. Le Duc d'Enguien Epouse la Niece du Cardinal de Richelieu. Bataille de Marsée près de Sedan dequoi devoit être suivie. Le Comte de Soisson y est tué. Campagne de Flandre, d'Allemagne, & de Roussillon. Jules Mazarin est fait Cardinal à la nomination du Roi Loüis XIII. Motifs du Voiage que le Cardinal de Richelieu propose au Roi en Catalogne. Cinq-Mars propose au Roi d'assassiner le Cardinal, & s'offre lui-même pour faire le coup. Victoire d'Ordlingen remportée sur les Imperiaux par le Comte de Guebriant. Diminution du credit de Richelieu. Prise de Colioure. Bataille de Ville-Franche. Negociation du Duc d'Orleans & des autres mécontens de France avec la Cour de Madrid. Cinq-Mars, de Thou, & le Duc de Bouillon sont arrêtez. Mort de la Reine de Medicis. Le Duc d'Orleans fait sa paix avec le Roi & le Cardinal. Cinq-Mars & de Thou sont executez. Le Duc de Bouillon rachete sa vie en rendant Sedan au Roi. Avantages remportez en Italie par les François, & en Allemagne par les Suedois. Mort du Cardinal de Richelieu. Le Cardinal Mazarin est fait Ministre d'Etat en sa place. Conduite des nouveaux Ministres à la Cour. Different sur le Ceremoniel entre le Cardinal Mazarin, & les Princes du Sang. Le Duc d'Orleans est rapelé a la Cour. Tous les Seigneurs exilez ou fugitifs y reviennent après lui. Le Duc de Beaufort devoué à la Reine revient aussi en Cour. Differentes intrigues de ceux qui pretendoient à la Regence. Ce que firent le Cardinal Mazarin & Chavigni Secretaire d'Etat. Incertitude du Roi sur ce qu'il devoit faire pour regler le Gouvernement après sa mort. Triste état du Roi dans les derniers mois de sa vie. Declaration du Roi pour l'établissement d'un Conseil de Regence. Elle est enregîtrée au Parlement. Privileges de cette Compagnie. Credit du Duc de Beaufort à la Cour. Bâtême du Daufin. Mort de Loüis XIII. Proclamation de Loüis XIV. Il va au Parlement tenir son Lit de Justice pour la premiere fois. La Reine y est declarée Regente du Royaume. Autre dispositions contraires au Testament du feu Roi. Bataille de Rocroi. Conduite du Duc d'Enguien en cette occasion. Suites de cette bataille. Siege de Thionville. Prise de cette Place par le Duc d'Enguien. Prise de Cirq. Progrès de l'Armée de France en Allemagne & en Piemont. Affaires de Piemont & de Catalogne. Turenne & Gassion sont faits Marechaux de France. Campagne d'Allemagne. Mort du Marechal de Guebriand. Campagne de Catalogne. Troubles dans le Roïaume. Cabales contre le Cardinal Mazarin. Il les surmonte & est fait premier Ministre. Parallele des Cardinaux de Richelieu & Mazarin. Cabale particuliere appelée des Importans. Le Duc de Beaufort qui en étoit le Chef est arrêté.

(Margin years: 1641 beside first line; 1642 beside "Cardinal à la nomination…"; 1643 beside "Conduite des nouveaux Ministres…")

Effet que produisit cette vigueur de la Cour. Commencement de la Regence doux & agreable. Affaires d'Italie accommodées par le Roi. Negociations de paix à Munster. Préliminaires dressez à Hambourg. Difficultez qui retarderent la paix. Lettres circulaires de la France aux Princes de l'Empire. De quel effet suivies. On s'assemble à Munster & à Osnabrug. Difficultez survenues à l'ouverture des Conferences. Bons offices de la France aux Princes & Etats de l'Empire. Le Duc de Lorraine est exclus de l'Assemblée. Interêt de l'Empereur dans cette Negociation. Il tâche de diviser la France d'avec la Suede. Interêt de l'Espagne à la paix. Interêt de la France à la même Negociation. Interêt des Protestans d'Allemagne. Conference de Munster sans fruits. Continuation de la guerre. Siege de Gravelines. Avantages qui suivirent la prise de cette Place. Victoires en Allemagne par le Duc d'Enguien, le Marechal de Guiche, & le Marechal de Turenne. Bataille de Fribourg. Prise de Germersheim, Spire, Landau, & Bacara. Prise de Philisbourg, & de Worms. Siege & prise de Maïence. Ambassade du Grand Seigneur au Roi. Troubles d'Angleterre. Le Roi y envoïe un Ambassadeur pour les apaiser. Divisions entre les Chambres du Parlement de Paris. Autres contestations au sujet d'un Magistrat reformée. Quel parti la Cour pris dans cette affaire. Elle favorise le Magistrat de la Religion Reformée. Quelle pouvoit être sa vuë en cela. Autre different survenu à
1644. *l'occasion du Livre de la Frequente Communion. Le Parlement contraire à la Cour dans cette affaire. Changement subit de cette Compagnie. Demêlé entre les Barberins & le Pape Innocent X. L'Electeur de Tre-*
1645. *ves remis en liberté. Assemblée du Clergé premiere cause de la diminution de la faveur du Coadjuteur de Paris. Mariage de la Reine de Pologne autre cause des demêlez du Coadjuteur avec la Cour. Autre different qu'il eut avec le Duc d'Orleans pour le pas. Il oblige la Cour à se louer de lui. Campagne de Mr. le Duc d'Orleans au Païs-Bas. Prise de Menin, Armentieres & Bethune. Exploits du Duc d'Enguien en Allemagne. Bataille de Norlingue. Quel en fut le succés. Eloge du Duc d'Enguien. Il tombe malade, & guerit peu aprés. L'Archiduc Leopold reprend toutes les conquêtes de ce Prince. Deux Presidens & Deux Conseillers des Enquêtes ont ordre de sortir de Paris. Comment cette affaire se termina. Le Roi va au Parlement. Campagne d'Italie. Campagne de Catalogne. Prises de Roses. Bataillè de Liorens & prise de Balaguier. Affaires de Munster. Le Duc de Longueville Chef de l'Ambassade. Magnificence des Ministres qui composoient l'Assemblée. Suite des*
1646. *Negociations qui s'y font. La France veut avoir les Païs-Bas en échange de la Catalogne. Avantages qu'elle y trouvoit par raport à ses vuës sur les Provinces-Unies. Par raport à sa sureté contre la Maison d'Autriche. Raisons par lesquelles on vouloit persuader les Espagnols d'y consentir. Difficul-*

tez que les Plenipotentiaires de France y trouverent. Negociation pour avoir l'Alsace. Et la Catalogne. L'Empire veut regler ses interêts avant ceux des deux Couronnes. Les Mediateurs proposent une suspension d'armes dans l'Empire. La France veut détourner les Hollandois de faire une Tréve avec l'Espagne. Affaires de la France avec l'Empire. On propose de ceder Anvers aux Etats Généraux. Le Prince d'Orange est averti des Negociations secretes de la France avec l'Espagne. Offre qu'on lui fait pour l'engager à y consentir. Miserable état de l'Espagne qui l'oblige à proposer une Trêve du côté de Catalogne. Ils changent tout à coup de batterie, & se remettent à la Reine des conditions de leur paix. Les Plenipotentiaires de France en font confidence à ceux de Hollande qui en conçoivent de l'ombrage. Intentions des Espagnols dans l'offre qu'ils firent à la Reine. Ils se proposent de rendre leur condition meilleure par ce moïen. Crainte des François sur l'ombrage qu'en prirent les Hollandois. Moïens des Espagnols pour gagner ces derniers. Comment leur proposition fut reçuë à la Cour de France. Ce que le Cardinal Mazarin en pensoit. Lettres de la Reine à ses Ambassadeurs sur ce sujet. Elle ne peut être Mediatrice en cette affaire. Elle demande la Navarre & consent au mariage de l'Infante avec le Roi. Elle renvoie la balle au Roi d'Espagne & le fait l'arbitre de la paix. Les Espagnols sont choquez de cette reponse. L'ombrage des Hollandois continuë. Le Prince d'Orange paroit entrer dans leurs sentimens & redevient ensuite favorable à la France. Subside que cette Couronne donne aux Hollandois pour cette Campagne. Conditions de la paix projettée entre la France & l'Empire. Apprehension des François dans cet accommodement. Il est traversé par les Suedois. Embarras des François dans cette conjoncture. Conditions de l'accommodement des Hollandois avec les Espagnols. La Reine confie au Cardinal l'éducation du Roi, & sous lui au Marquis de Villeroi. Le Monarque est mené sur la frontiere de Picardie. Campagne de cette année. Prise de Courtrai, Bergues, & Mardick par Mr. le Duc d'Orleans. Le Duc d'Enguien veut assieger Dunkerque. Difficultez de cette entreprise qui ne laisse pas de reüssir. Defaite des Ennemis près de Courtrai. Campagne d'Italie. Prise de Piombino & de Portolongone. Avantages remportez en Lorraine. Affaires d'Allemagne. La puissance de la Suede donne de l'ombrage à la France. Inconveniens de la jonction des deux Armées. Avantages remportez en Allemagne par le Marechal de Turenne. Combat naval à la vuë de l'Italie. L'Alsace offerte au Roy en toute Souveraineté. Inconveniens de cette proposition. Avantages qu'on y pouvoit trouver Exemples qui le confirment. Autres raisons pour & contre cette Souveraineté de l'Alsace. Les lenteurs affectées des François dans les Negociations de paix donnent lieu aux plaintes des Hollandois. Mort du Prince de Condé. L'Ar- 1647.

chiduc Leopold est fait Gouverneur des Païs-Bas. Campagne de Flandre. Affaires d'Allemagne. Le Marechal de Turenne quitte ce Païs-là pour aller en Flandre. Affaires de Catalogne. Siege de Lerida levé par le Prince de Condé. Etat des Negociations de Munster. Mr. Servient écrit separement aux Provinces-Unies, excepté à celle de Hollande. Soupçons des Hollandois à l'égard de la France. Reponse à la lettre de Mr. Servien. Caractere des Hollandois depeint dans cette lettre. Reproches fort vifs faits à M. Servien. Avis qu'on lui donne pour sa sureté. Nouveaux articles de paix presentez par Mr. Servien. Remarques qu'y firent les Etats Généraux. Ils offrent encore leur mediation sans succés. Entreprise sur Naples manquée par les François. Contestation entre la Cour de France & celle de Rome sur l'autorité que celle-ci s'attribuoit dans le Royaume. Le Parlement en prend connoissance. Comment le Roi traita cette affaire, en défendant au Parlement de prononcer. Le Parlement ne laisse pas de passer outre. Origine des troubles de France durant la Minorité du Roi. Le Cardinal Mazarin continue de detruire les anciennes Maximes de l'Etat que Richelieu avoit renversées. Moïens qu'il emploïa pour cela. Edits ruineux au Peuple. l'Edit du Tarif donne lieu à la revolte du Parlement. Le Peuple en prend
1648. *occasion de murmurer. Le Roi tombe malade de la petite verole. Etat des affaires pendant les quatre premieres années de la Regence. Le Roi gueri de sa maladie va au Parlement. Arrêt d'Union des Chambres de cette Compagnie. Cassé par Arrêt du Conseil. Effet que produisirent dans le Peuple ces demélez de la Cour avec le Parlement. Avantage qu'en prit cette Compagnie. Moyen que la Cour employa pour tâcher de la diviser. Fermeté des Chambres du Parlement à demeurer unies sous pretexte du bien public. La Cour est obligée de ceder au tems, & de permettre les assemblées. Le Parlement s'en prevaut & refuse de verifier plusieurs Edits. Le Roi va tenir son Lit de Justice en cette Compagnie. Campagne de Catalogne. Prise de Tortose. Bataille de Lens gagnée par le Prince de Condé. La Cour veut s'en prevaloir pour opprimer le Parlement. Trois partis differens dans cette Compagnie. Origine de la Fronde. Qui furent ceux de ses membres qui donnerent le mouvement aux autres. La Cour les fait arrêter. Soulevement dans Paris à cette nouvelle. La Cour en est avertie & en fait peu de cas. Differens personnages des Courtisans en cette occasion. Diversité d'opinion sur la grandeur du mal & sur la maniere d'y remedier. Emportement de la Reine. Le Cardinal Mazarin l'adoucit, & le Coadjuteur est chargé d'apaiser la sedition. Comment il s'y prit pour réüssir dans une conjoncture si delicate. Danger qu'il y courut. Comment il fut reçu ensuite au Palais Royal. On l'y regarda comme l'auteur de la sedition. Perplexité du Coadjuteur en cette rencontre, quoi que naturellement porté aux intrigues. Quel-*

le

le fut l'occasion du goût qu'il prit pour les revoltes. Il forme la resolution de se declarer contre la Cour. Caractere de ce Prelat, tiré de ses Memoires & de ceux de la Duchesse de Nemours. Precaution qu'il prit pour n'être pas surpris par la Cour. Le Chancelier allant au Palais est attaqué par le Peuple. Soulevement général dans Paris. Barricades. La Reine ne traite plus la sedition de bagatelle. Le Parlement va en corps au Palais Roïal redemander les prisonniers. Comment il fut reçu. Emportement de la Reine. Elle consent enfin de rendre les prisonniers. Leur retour fait cesser le tumulte & rend à Paris sa premiere tranquilité. Plaintes des Peuples contre le Cardinal Mazarin. Reponses en sa faveur. La Reine & lui feignent de se radoucir en faveur du Coadjuteur. Mesures que celui-ci prit pour sa sureté. Elles sont rompues par la precipitation du Parlement. Le Roi sort de Paris. Allarmes que cette sortie causa aux Parisiens. Le Parlement en prend occasion de s'animer davantage contre la Cour. Remontrances pour demander que le Roi soit ramené à Paris. Mr. le Prince revient en Cour. Entrevuë qu'il eut avec le Coadjuteur. Reponse de la Reine aux remontrances du Parlement. Cette Compagnie donne un Arrêt pour exclurre Mazarin du Ministere. Conference proposée par Mrs. les Princes pour terminer les differends de part & d'autre. Le Cardinal Mazarin en est exclus. On y dresse une declaration par laquelle le Parlement a tout ce qu'il demande. La Cour revient à Paris. Le Cardinal Mazarin se resout enfin à la paix. Les Hollandois traitent en particulier avec les Espagnols. Extrait de leur Traité avec le Roi Catholique. Paix entre la France & l'Empire. Extrait du Traité de Munster entre sa Majesté Imperiale & le Roi Très-Chrêtien. Extrait du Traité d'Osnabrug.

LIVRE SECOND.

Contenant ce qui s'est passé de plus important depuis la Paix de Munster, jusqu'à la Majorité du Roi; c'est à dire depuis l'année 1649 jusqu'en 1651.

Suite des troubles d'Angleterre. Le Roi Charles paroît devant ses Juges. Constitution du Gouvernement de la Grande Bretagne. Elle n'a d'autre regle que les Actes du Parlement. Le Roi Charles est interrogé & refuse de repondre. Il comparoît pour la derniere fois. Il est condamné à perdre la tête. Execution de l'Arrêt. Suite des troubles de France. Nouveaux efforts du Parlement contre la Cour. Mr. le Prince perd l'affection de cet- 1649.

te Compagnie. Raisons qui le degouterent de ce parti. Sollicitations de la Reine pour le gagner. Pourquoi il prit le parti de la Cour, après avoir paru favorable au Parlement. L'aversion générale qu'on avoit contre le Ministre irrite de plus en plus les esprits. Le Coadjuteur profite de cette conjoncture pour donner un Chef au Parti de Paris, & choisit le Prince de Conti. Mesures du Prince de Condé pour s'y oposer. Le Siege de Paris est resolu. La Cour en sort & se retire à St. Germain. De quoi fut suivie cette évasion de la Cour. Mesures que prit le Parlement. Demarche du Duc de Longeville qui inquiete le Parti oposé à la Cour. Le Roi ordonne au Parlement de se transporter à Montargis. Deputation des Gens du Roi à St. Germain comment reçuë de la Cour. Arrêt du Parlement, qui declare le Cardinal Mazarin, Ennemi de l'Etat. Le Prince de Conti & le Duc de Longueville viennent à Paris. Le premier offre ses services au Parlement, qui lui prefere d'abord le Duc d'Elbeuf. Le Coadjuteur rend ce Duc suspect à la Compagnie. Il y mene derechef le Prince de Conti & le Duc de Longueville pour lui offrir leurs services. Le Parlement les accepte, & donne le Commandement des Troupes au Prince de Conti. Le Duc de Beaufort embrasse le parti du Parlement. Autres Seigneurs qui en font de même. Le Duc de Longueville se retire dans son Gouvernement de Normandie. Il s'assure de toute la Province & y fait des levées. A quoi se terminerent ses exploits. Paris est bloqué par Mr. le Prince. Prise de Charenton par le même. Prise de Brie-Comte-Robert par les Parisiens. Leurs mauvais succès les degoûtent de la guerre civile. Entreprise de la Cour contre Paris, sans effet. Elle envoye un Heraut d'armes en cette Ville dans le dessein de la surprendre. Le Parlement refuse de le recevoir. Raisons de ce refus, agreables à la Cour. Pour quoi elle se radoucit tout à coup. Quel étoit son dessein dans l'envoi du Heraut d'Armes. L'Archiduc d'Autriche, de son côté, envoye un Deputé au Parlement. Comment cette intrigue avoit été liée avec les Espagnols. Difficulté d'y faire entrer le Parlement. Le Prince de Conti lui propose de donner audience à cet Envoyé. Le Parlement consent de l'écouter. Quel étoit le sujet de sa députation. Comment elle fut reçuë. Convoi de Farine conduit heureusement à Paris. Le Parlement rend compte à la Reine de l'Audience donnée au Deputé de l'Archiduc. Autre Convoi qui entre à Paris. Siege de Brie-Comte-Robert par les Troupes du Roi. Autre Convoi amené à Paris. Etat de cette Ville durant ce long siege. La Cour consent à un accommodement, & le Parlement y est disposé. Embarras des Frondeurs dans cette conjoncture. Conference de paix resoluë au Parlement. Elle est assignée à Ruel. Les Chefs du Parti n'y envoyent point de Députez, & forment un Camp hors de Paris. Quelle étoit leur veuë dans cette disposition de l'Armée des Parisiens. Le Cardinal Mazarin est exclus de la conference de Ruel. Second

Envoyé de l'Archiduc avec la reponse du Roi d'Espagne. Le Marechal de Turenne se declare contre la Cour. Traité conclu par les Parisiens avec l'Archiduc. Pourquoi il ne fut pas signé du Coadjuteur. Ouverture de la Conference de Ruel. Le Parlement mécontent prend de nouvelles mesures contre la Cour. Il donne Arrêt pour surseoir la conference. La paix est concluë & signée, malgré toutes les aparences contraires. Articles du Traité. Comment la nouvelle en fut reçue à Paris. Arrivée des Députez au Parlement. Comment ils en furent reçus. Tumulte du Peuple qui demande qu'on rejette la paix. Arrêt pour renvoyer les Députez & faire reformer quelques Articles du Traité. Sedition du peuple dans la Sale du Palais, apaisée par le Coadjuteur. Nouvel Arrêt du Parlement pour la reformation de quelques Articles du Traité. Le Marechal de Turenne est abandonné de ses Troupes. Changement que cette nouvelle produisit dans le Parti. La Conference de Ruel en souffre aussi quelque alteration. La Cour en profite pour faire la paix à son avantage. Reformation des Articles demandez par le Parlement. Les Peuples sont mécontens de cette paix. Presages de nouveaux troubles. Leurs Majestez envoyent faire leurs condoleances à la Reine d'Angleterre, qui étoit à Paris, sur la mort du Roi son Epoux. Triste état de cette Princesse. Interregne en Angleterre aprés l'execution de Charles I. Desordres arrivez à Aix en Provence. Troubles à Bourdeaux. Affaires de Candie assiegée par les Turcs. La paix des Parisiens ne remit point le calme dans les esprits. Querelle des Ducs de Candale & de Beaufort. Maladie du Duc de Beaufort qui allarme les Parisiens. Mesintelligence entre Mr. le Prince & le Cardinal Mazarin. Le Roi va à Compiegne, & Mr. le Prince à Paris. Il se retire ensuite dans son Gouvernement de Burgogne. Campagne de cette année en Flandre. Siege de Cambrai sans succés. Prise de Condé & de Maubeuge par le Comte d'Harcourt. Campagne de Catalogne. Affaires du Milanez. Precautions du Cardinal avant que de revenir à Paris. Il s'assure du Duc de Beaufort, & de tous les Corps de metier. Mr. le Prince se charge de l'y ramener. Entrée du Roi dans cette Capitale. Etat des Conferences pour la paix. Artifices des deux Ministres de France & d'Espagne. Pretentions des deux Cours sans effet. Fin des Negociations. Feinte reconciliation de Mr. le Prince avec le Cardinal Mazarin. Par où ce Ministre continua de s'attirer la haine publique. Affaire des Rentiers. Ils créent douze Syndics pour veiller à leurs interêts. Le Parlement refuse de confirmer le Sindicat. Espions à Brevet établis par le Cardinal Mazarin. Assemblée des Rentiers. Dessein formé contre eux par le Cardinal. Mesures des derniers pour s'en garantir. Ils suposent un attentat de la part de la Cour contre la personne du Conseiller Joli l'un des Sindics. Moyens concertez pour l'executer. Un Gen-

tilhomme aposté tire un coup de pistolet contre ce Conseiller. Effet que produisit ce pretendu Assassinat. On en accuse le Cardinal Mazarin, qui se raccomode avec Mr. le Prince dans le tems qu'on s'y attendoit le moins. Sur quel pretexte celui-ci rompit avec la Fronde avec qui il avoit paru se reünir. Pretendu dessein d'assassiner Mr. le Prince, attribué aux Fron-
1650. *deurs. Quelle étoit en cela la vuë du Cardinal Mazarin. Mr. le Prince pousse les Frondeurs & leur intente un procés criminel. Les Frondeurs pensent à le perdre à son tour & à le faire arrêter. Comment on s'y prit pour y faire consentir Mr. le Duc d'Orleans. Imprudence de Mr. le Prince qui le met mal avec la Reine. Mepris qu'il fait des avis qu'on lui donne pour sa sureté. Mesures prises pour s'assurer de sa personne. Accommodement de la Cour avec les Frondeurs avant sa detention. Mr. le Prince, le Prince de Conti & le Duc de Longueville sont arrêtez & conduits a Vincennes. Pretexte de la detention de Mr. le Prince. Demarche de la Princesse de Condé en cette occasion. Raison que le Roi donna au Parlement de la detention des Princes. Il dispose de leurs Gouvernemens. Le Comte de Tavanes agit pour Mr. le Prince. Il entreprend de lui gagner la Bourgogne. La Cour va dans cette Province pour s'oposer aux progrés de Tavannes. Caractere du Roi dans sa jeunesse. Le Duc de la Rochefoucaut & plusieurs autres Seigneurs se declarent pour les Princes. Les amis des Princes sont declarez Criminels de Leze-Majesté. Le Duc de la Rochefoucaut va à Saumur avec des Troupes. La Duchesse de Longueville va à Bourdeaux, escortée par les amis des Princes. Le siege de Guise levé par les Espagnols. Suite de la Campagne. Suite des troubles de Bourdeaux. La Cour marche vers cette Ville avec une Armée. Discorde entre le Parlement & le Peuple de Bourdeaux. Combat entre les Troupes du Roi & celles des Princes. Rigueurs exercées de part & d'autre qui éloignent la paix. L'Armée du Roi assiege Bourdeaux. Etat des Princes dans leur prison. Paix faites à Bourdeaux. Conditions du Traité. Intrigues pour obtenir la liberté des Princes. Le Marechal de Turenne veut les enlever. Ce dessein est cause qu'il sont transferez à Marcoussi. Le Roi revient à Fontainebleau, & ensuite à Paris. Le Marechal du Plessis marche contre le Vicomte de Turenne. Les Princes sont transferez au Havre de Grace. Le Duc d'Orleans y resiste inutilement. Nouvelles intrigues pour les tirer de prison. Traité de Mr. le Duc d'Orleans avec Mr. le Prince. Requête presentée au Parlement par Madame la Princesse. La Cour défend au Parlement d'en connoître. Elle réitere ses defenses, & le Parlement n'y a point d'égard. Arrêt pour faire sur cela des Remontrances à la Reine. Mort de la Princesse Douairiere de Condé. Mort du Comte d'Avaux & du President de Mesmes son frere. Instances du Coadjuteur auprès du Duc d'Orleans pour l'engager à se declarer pour les Princes. S. A.*

R. y consent foiblement. Mesures du Duc de la Rochefoucaut pour obtenir leur liberté du Cardinal. Raport de la reponse de la Reine aux Remontrances, comment reçu du Parlement. Effet qui produisit la Declaration de Mr. Ce Prince ne veut plus se trouver au Conseil. Il ne garde plus de mesures avec le Cardinal. Il vient au Parlement & s'y declare ouvertement pour les Princes. La Cour mande la Compagnie par Deputez. Discours que leur fait le Garde des Sceaux. Raport de la Deputation. Deliberation de la Compagnie. Discours de Mr. le Duc d'Orleans en cette occasion. Comment le Coadjuteur repondit aux accusations dont il avoit été chargé par le Cardinal. Le Parlement persiste dans sa resolution touchant l'affaire des Princes. La Cour desavouë la parole donnée pour leur liberté. Le Cardinal Mazarin sort de Paris. Sa retraite n'adoucit ni le Parlement ni Mr. le Duc d'Orleans. La Reine promet enfin la liberté des Princes. Elle veut enlever le Roi de Paris. Ce que fit le Coadjuteur pour l'empécher. Le Cardinal Mazarin va au Havre, mettre les Princes en liberté. Il se retire ensuite à Brueil dans les terres de Cologne. Mr. le Prince revient à Paris. Il va au Parlement. Discours qu'il y fait. Reponse du premier President. Declaration donnée par le Parlement en faveur des Princes. Nouvelle chaleur de cette Compagnie contre le Cardinal Mazarin. Dispositions de Mr. le Prince à s'accommoder avec la Reine. Assemblée de la Noblesse dissipée par la Cour. Mr. le Prince traite avec la Reine. Cette Princesse tâche de le gagner. Projet de Traité entre eux. Diverses cabales contre le Cardinal. Mr. le Prince les fomente. Il se rend suspect aux Frondeurs. Le Coadjuteur feint de se retirer & de renoncer aux intrigues. La Reine lui propose de remplir la place du Cardinal Mazarin. Discours de ce Prelat à la Reine. Mesures que cette Princesse prend avec lui contre Mr. le Prince. Mecontentement de ce dernier contre la Cour. Il songe à traiter avec les Espagnols. On en donne avis à la Reine, qui forme le dessein de le faire arrêter. Elle en commet le soin au Coadjuteur, à qui elle donne la nomination au Cardinalat. Quelle étoit en cela la vuë du Cardinal Mazarin. Mr. le Prince quitte Paris & se retire à St. Maur. Comment il reçut le Marechal de Gramont qui lui fut envoïé par la Reine. Ce Prince justifie sa retraite par un Ecrit public. La Reine paroît changer tout à coup de sentimens par raport à Mr. le Prince. Raisons qu'elle donne de cette conduite. Instances que le Coadjuteur fait auprès d'elle pour éloigner à jamais le Cardinal. Raisons dont ils les apuïe. La Reine les élude. Il continuë à lui faire voir le danger qu'il y a à rappeler le Cardinal. La Reine n'en est point touchée. Comment finit cette conversation. Incertitude de la Reine dans cette conjoncture. Elle declare ses sentimens au Parlement. Elle paroît plus éloignée que jamais de s'accommoder avec Mr. le Prince. Le Parlement prie 1651.

ũ 3

Mr. de s'entremettre de cet accommodement. Le Parlemens demande l'exclusion des trois Sous-Ministres le Tellier, Servien, & Lionne. Arrêt tendant indirectement à cette fin. Reponse de la Reine qui consent de les éloigner. Mr. le Prince revient à Paris & va au Parlement. Il s'en retourne sans voir le Roi ni la Reine. Nouveau sujet d'ombrage que Mr. le Prince donne à la Cour. Project de Declaration contre le Cardinal Mazarin. Reçu par les Deputez du Parlement. Rencontre qui acheve d'irriter la Reine contre Mr. le Prince. Mr. le Prince va derechef au Parlement. Deliberation de cette Compagnie. Combien la Reine étoit sensible à tout ce qui regardoit le Cardinal Mazarin. La Declaration renduë contre lui est renvoiée, & pourquoi. Mr. Le Prince engage diverses personnes dans ses interêts. Mecontentement que la Reine en eut. Memoire presenté au Parlement pour lui en faire ses plaintes. Mr. le Duc d'Orleans écrit à cette Compagnie pour justifier le Prince de Condé. Celui-ci y joint un Manifeste pour le même sujet. Extrait de ce Manifeste. Reproches que Monsieur le Prince & le Coadjuteur se font en plein Parlement. Mesures qu'ils prennent l'un & l'autre pour s'y trouver bien accompagnez. Desordres qui pensa arriver par le tumulte des gens armez des deux partis. Comment il fut arrêté sans effusion de sang. Danger que le Coadjuteur y courut. Mesures de la Cour pour prevenir la suite de ces brouilleries. Mr. le Prince continuë à demander justice au Parlement des accusations formées contre lui. Rencontre qu'il eut avec le Coadjuteur. La Reine l'amuse par des delais. Le Cardinal Mazarin mande à cette Princesse de declarer Mr. le Prince innocent. Cette Declaration est remise à la Majorité du Roi. La Reine accorde celle qui regardoit l'exclusion du Cardinal Mazarin. Lettre qu'il écrit à ce sujet au Comte de Brienne. Mr. le Prince s'absente de la Ceremonie de la majorité. Le Roi va au Parlement se faire declarer Majeur. Ordre de la marche. Discours du Roi au Parlement. Discours de la Reine Mere au Roi. Edit contre les Duels & les Blasphémes.

LIVRE TROISIEME.

Contenant ce qui s'est passé de plus remarquable depuis la Majorité du Roi jusqu'à son Sacre en 1654.

1651. *MR. le Prince s'excuse auprès du Roi par une lettre, de ne s'être pas trouvé à la Ceremonie de la majorité. Raisons qui l'obligerent à se lier avec les Espagnols. Les Ennemis assiegent Barcelone & Dunkerque. Mr. le Prince traite avec le Duc de Bouillon. Conditions qu'il lui fait pro-*

poser. Mr. le Prince se resout tout de bon à la guerre. Il va a Bourdeaux & engage plusieurs personnes dans son parti. Le Duc de Bouillon se degage & tente inutilement de raccommoder Mr. le Prince avec la Cour. Reponse de Mr. le Prince aux Propositions qu'on lui fit. Voïage du Roi en Guïenne. Effet que l'on s'en promettoit. Combien chacun fut trompé dans ses vûes. Incertitude de Monsieur le Duc d'Orleans. Il ne peut se resoudre a souffrir le retour du Cardinal Mazarin. Mesures prise par la Cour pour le rappel de ce Ministre. Suite des irresolutions de Monsieur. Le Roi d'Angleterre se retire en France après la bataille de Worcester. La Cour va à Poitiers. Le Prince de Condé leve le siege de Coignac. Le Comte d'Harcourt se rend maître de la Rochelle. Il manque deux occasions de battre Mr. le Prince. Mr. le Prince envoïe le Duc de Nemours en Flandre. La Declaration contre Mr. le Prince est enregîtrée au Parlement. Mesures de cette Compagnie contre le retour du Cardinal Mazarin. Deputez envoïez au Roi pour s'y oposer. Contradiction dans la conduite du Parlement en cette occasion. Mesures de la Cour pour diviser cette Compagnie. Arrêt contre le Cardinal Mazarin. Sa tête est mise à prix. Nouvelle contradiction dans la conduite du Parlement. Sentimens de la Cour sur le retour du Cardinal. Mr. le Duc d'Orleans se joint au Prince de Condé. Le Cardinal s'avance dans le Royaume. Nouveaux efforts de ses Ennemis. Il arrive à Poitiers où étoit la Cour. Declaration du Roi en sa faveur. Conseils tenus à Poitiers. Retour des Deputez du Parlement a Poitiers, & leur raport. Voyage de la Cour à Saumur. Mr. le Prince marche vers Bourdeaux. Le Coadjuteur est fait Cardinal & prend le nom de Cardinal de Retz. Il traverse le parti de M. le Prince dans Paris & dans le Parlement. Il empêche aussi Mr. de le favoriser. Mr. le Prince remporte un avantage sur le Marquis de St. Luc. Il s'avance vers Montauban. Cette Ville refuse d'embrasser son parti. La Ville de Moissac en fait autant. Protestans fideles au Roi dans cette occasion. Declaration du Roi en leur faveur. Mr. le Prince leve le siege de Miradoux. Il tente de se rendre maître d'Agen. Voyage de la Cour à Gien. Mesintelligence entre les Ducs de Beaufort & de Nemours. Factions qui partagent la Ville de Bourdeaux. Mr. le Prince va joindre l'Armée du Duc de Nemours. Il bat l'Armée du Roi. Le Marechal de Turenne se presente à lui. Les deux Armées se separent aprés un leger combat. Mr. le Prince quitte l'Armée & va à Paris. Il va au Parlement avec Mr. le Duc d'Orleans. Conclusions des Gens du Roi contre le Cardinal Mazarin. Declarations des Princes contre le même Cardinal. La Cour s'aproche de Paris. Mr. le Prince emporte St. Denis. Il entre en negociations avec la Cour. Nouvelles conditions proposées par le Prince de Condé. Quel fut le succés de ces propositions. Incertitude du Prince de Condé. Vains efforts de la Duchesse

1652.

de Chatillon pour accommoder le Prince avec la Cour. L'Armée du Prince est maltraitée par celle du Roi. Les Espagnols profitent de ces desordres. Divers motifs qui engagent Mr. le Prince à continuer la guerre. Nouvelle Deputation du Parlement vers le Roi. Raport qu'en firent les Deputez. Autre Deputation où le Roi donne sa reponse par écrit. Sentimens du Parlement sur cette reponse. Assemblée du Peuple faite a la Place Royale par le Duc de Beaufort. Suivie d'une sedition contre le Parlement. Irresolution de Mr. Le Prince qui se jette enfin entre les bras des Espagnols. L'Armée du Roi se dispose a attaquer celle du Prince. Le Vicomte de Turenne attaque le Prince dans sa marche auprès de Paris. Combat donné dans le Faubourg St. Antoine en presence du Roi. Caractere de ce jeune Prince. Sa contenance durant le combat. Valeur du Prince de Condé. Les Parisiens se resolvent à recevoir son Armée dans leur Ville. Mademoiselle, pour le favoriser, fait tirer le Canon de la Bastille sur les Troupes du Roi. Eloge du Prince de Condé. Motif de l'action de Mademoiselle, que le Cardinal Mazarin empécha toûjours de se marier. Assemblée générale à l'Hôtel de Ville, auquel les Seditieux mettent le feu. A qui ce tumulte fut attribué. Le Cardinal de Retz en prend occasion de rendre Mr. le Prince odieux dans le public. Il arme pour sa sureté & se prepare à tout évenement. Reponse de la Cour aux Deputez du Parlement peu agreable à cette Compagnie. Elle declare par un Arrêt le Duc d'Orleans Lieutenant Général de la Couronne, & le Prince de Condé Generalissime des Armées. Nouveau Conseil établi aux Luxembourg par le Duc d'Orleans. Querelle entre les Ducs de Beaufort & de Nemours, qui coûte la vie au dernier. Le Parlement est transferé à Pontoise où étoit la Cour. Le Cardinal sort du Roïaume pour la seconde fois. Effet que produisit sa retraite. Amnistie générale accordée par le Roi. Rejettée par le Duc d'Orleans & le Prince de Condé. L'Armée du Roi investie par celle du Prince. Les Parisiens sollicitent le retour du Roi. Monsieur le Duc d'Orleans écrit à la Reine pour la même fin. Assemblée au Palais Royal pour dissiper les Factieux. Monsieur le Duc d'Orleans tâche en vain de la rompre. Le Conseiller de Broussel se demet de sa charge de Prevôt des Marchands. Arrêt du Parlement de Pontoise pour justifier l'Assemblée du Palais Royal. Nouvelle Amnistie accordée aux Parisiens. Autre Deputation au Roi. On pille dans Paris l'Equipage du Prince de Wirtemberg. Deputation des six Corps des Marchands. Reponse du Roi. Negociations pour l'accommodement de Monsieur avec la Cour. Mort de Mr. de Chavigni à quoi attribuée. Mort du Duc de Bouillon & son caractere. Le Duc de Guise est relâché par les Espagnols. Retraite du Marechal de Turenne près de Paris, qui sauve l'Armée du Roi. Chagrin qu'en eut Mr. le Prince. La Cour arrive à St. Germain. Le Duc de Lorraine est arrêté en sortant

sortant de Paris, puis relâché. Mr. le Prince en sort aussi. Nouvelle Deputation faite au Roi. Reponse du Roi à la Harangue des Deputez. Discours de la Reine aux mêmes. Reponses du Roi à une lettre de Mr. Irresolutions de la Cour sur son retour à Paris. Le Roi mande aux Louvre les Officiers du Parlement. Irresolution de Mr. le Duc d'Orleans. Le Roi envoye lui proposer de venir au devant de lui. Retour du Roi dans Paris. Il tient son lit de Justice au Louvre. Il oblige Mr. le Duc d'Orleans de sortir de Paris. Ce Prince se retire à Blois. Mouvemens à Bourdeaux. Prise de Barcelonne par les Espagnols. Reddition de Casal au Duc de Mantouë. Prise de Rhetel, de Ste. Meneboult, & de Château-Porcien par le Prince de Condé. Château-Porcien est repris par le Cardinal Mazarin. Le Cardinal de Retz est arrêté. Retour du Cardinal Mazarin à Paris. Haute fortune qu'il procura à ses Nieces. Regal qu'on lui fait à l'Hôtel de Ville. Quels furent ses premiers soins après son retour. Il s'applique à pacifier la Guienne. Bataille Navale entre les Flotes d'Angleterre & de Hollande. Cause de cette guerre des deux Nations. Negociations de la France avec les Ducs de Savoye & de Mantouë. Reponse du dernier au sujet de Casal. Il n'y veut laisser pour garnison que ses propres Troupes. Preparatifs pour la Campagne en Allemagne & au Pays-Bas. Bourdeaux investi de tous côtez. Le Comte du Doignon abandonne le parti de Mr. Le Prince. Obstination des Bourdelois dans leur Rebellion. Tentatives inutiles du Comte de Marsin. Sarlat se rend au Roi. Prise de Lormont par le Duc de Vendôme. Nouvelle Amnistie offerte aux Bourdelois & rejettée. Mesures de la Cour pour affoiblir Mr. le Prince. Le Comte de Tavannes abandonne son parti. Etat de Mr. le Prince avec les Espagnols. Prise de Bellegarde par les Troupes du Roi. Avantages remportez par le Marechal de la Ferté. Expedition du Comte Broglio près de la Bassée. Etat du Cardinal de Retz dans sa prison. Vains efforts de la Cour de Rome en sa faveur. Divers projets de ses amis qui n'ont pas un meilleur succès. Prise de Rhetel par les Marechaux de Turenne & de la Ferté. Les Espagnols assemblent leur Armée & tiennent divers Conseils. Dessein du Prince de Condé. Il forme la resolution d'entrer en France. Les deux Armées sont en presence sans rien entreprendre. Le Marechal de Turenne charge la grande Garde des Ennemis. Le Roi arrive au Camp. Il s'en retourne à Paris. Mouvemens des deux Armées. Le Marechal de Turenne veut surprendre un Convoi des Ennemis. Les deux Armées avancent vers Peronne. Entrevuë de plusieurs Officiers des deux partis. Dessein de Mr. le Prince sur Guise sans effet. Les deux Armées se trouvent encore à la vuë l'une de l'autre. Intelligences du Cardinal Mazarin dans Bourdeaux. Elles sont decouvertes, & les Bourdelois n'en deviennent que plus obstinez. Siege de Bourg par le Comte d'Estrades. Prise de Libourne par le même Général. Al-

1653.

larmes qu'en conçurent les Bourdelois, aussi bien que de l'impuissance où l'Espagne étoit de les secourir. Embarras de cette Cour. Les Bourdelois y deputent le Marquis de Lusignan. Intrigues formées dans Bourdeaux pour le parti du Roi par le moyen des Religieux de St. François. On les decouvre & on en punit l'Auteur. Autre intrigue aussi decouverte. Prise de Monsegur par les Troupes du Roi. Disette dans Bourdeaux qui oblige les Peuples à demander la paix. Le tumulte augmente & le Prince de Conti tâche inutilement de le reprimer. Assemblée à l'Hôtel de Ville suivie de plusieurs Deputations pour le même sujet. Le Comte de Fiesque arrive d'Espagne & amuse les Bourdelois par l'esperance d'un promt secours. Deputation du Presidial au Prince de Conti. Protestans fideles au Roi pendant ces troubles. Le Prince de Conti sollicite de nouveau le secours d'Espagne. Mesintelligence entre ce Prince & le Comte de Marsin. Pouvoir que celui-ci vouloit s'attribuer dans la Ville. Deputation générale faite au Prince de Conti par les bien-intentionnez. Assemblée tenue à l'Archevêché pour traiter la paix. Efforts des Ormistes pour la traverser. Les Troupes du Roi s'aprochent encore plus près de la Ville. Deputé envoyé au Duc de Candale par le Prince de Conti, pour traiter la paix avec lui. Autre envoyé au Duc de Vandôme. Quel fut le succès de cette negociation. Tréve accordée aux Bourdelois. Conditions du Traité. Raisons des Seditieux pour ne pas les accepter. Raisons des bien-intentionnez pour s'y soumettre. La Tréve est publiée & reçuë. Elle est suivie de la conclusion de la paix. Articles du Traité. Difficulté survenuë sur l'execution. Cette difficulté est levée & les Généraux de l'Armée du Roi font leur entrée dans Bourdeaux. Sa reduction est suivie de l'entiere pacification de la Guienne. Le Cardinal Mazarin fait du bien aux Gens de Lettres. La Surintendance des Finances est partagée entre Servien & Fouquet. Diverses Promotions dans l'Eglise, dans la Robe, & dans l'Epée. Le Marquis de Ruvigny est fait Deputé général des Eglises Reformées de France. Le Gouvernement de Provence est donné au Duc de Mercœur, & la Charge de Grand Maitre au Prince Thomas de Savoye. Propositions de marier le Roi sans succès. Campagne de Catalogne. Siege de Castillon par les François. Le Marquis du Plessis Belliere ravitaille Roses & s'aproche de Gironne. Il en forme le siege & le leve ensuite. Petits combats avantageux aux François. Campagne de Piemont. Bataille de la Roquette. Le Duc de Vendôme chasse la Flote Espagnole de devant Bourdeaux. Cette Ville est affligée de la peste. Situation des Armées sur la frontiere de Picardie. Siege de Rocroi par les Espagnols. Siege de Mouzon par les Troupes du Roi. Reddition de la place: suivie de celle de Rocroi. Mesintelligence entre Mr. le Prince & l'Archiduc. Rocroi est livré au Prince de Condé. Marche du Marechal de Turenne. Voïage du Roi à Laon. On y tient Conseil de Guerre.

Siege de Ste. Menehoult. Ouverture de la Tranchée. Reddition de la place. Accommodement du Comte d'Harcourt, qui s'étoit retiré à Brisach. Dessein contre la vie du Cardinal Mazarin découvert. Propositions d'accommodement faites au Prince de Condé rejettées. Fermeté de ce Prince à soûtenir sa Dignité contre l'Archiduc. Sa condamnation renouvellée au Parlement. 1659. *Le Prince de Conti pense à se raccommoder avec la Cour. Il s'allie avec le Cardinal Mazarin en épousant une de ses Nieces. Le Mariage se celebre au Louvre en presence de Leurs Majestez. Mort de l'Archevêque de Paris. Le Cardinal de Retz prend possession de l'Archevêché par Procureur. La Cour en est avertie & tâche en vain d'annuler sa prise de possession. Disposition du Clergé & de la Ville pour soûtenir cette affaire. Adresse du Cardinal Mazarin pour porter le Cardinal de Retz à faire sa demission. De quelle maniere on l'y engagea. Le Premier President de Bellievre est envoyé à Vincennes pour menager cette affaire. Articles de la Convention. Differens sentimens sur cette action du Cardinal de Retz. Il est transferé à Nantes. Intrigues à la Cour de Rome pour empêcher le Pape de recevoir sa demission. Demarche du Duc de Lorraine contraire aux interêts des Espagnols. Elle renouvelle leurs soupçons contre lui. Ils forment le dessein de l'arrêter. Difficultez de cette entreprise. Comment elle fut executée. Le Duc François de Lorraine vient commander les Troupes de son Frere. Manifeste publié par la Cour d'Espagne sur la detention de ce Prince. Jugement qui en fut porté. Autre Manifeste publié par la Cour de France à cette occasion. Declaration du Roi en faveur des Troupes Lorraines qui viendroient prendre parti dans son Armée. Elle ne produit aucun effet. Les Troupes Françoises se retirent du voisinage de Bruxelles. Affaires de Naples. Ce Royaume se souleve de nouveau & demande du secours à la France. Mecontentement des Napolitains contre le Comte d'Ognate leur Viceroi. Sage conduite du Comte de Castrillo envoyé à sa place. Les Napolitains ne laissent pas de se preparer à la revolte, & la France se dispose à les secourir. Pourquoi la Cour de Rome se méla de cette affaire. Disgrace du Cardinal Neveu. Le Pape en adopte un autre, & éleve Astalli à la Pourpre. Celui-ci, soûtenu par le Cardinal Panzirolle, fait éloigner la Signora Olympia, Belle-Sœur du Pape, qui lui étoit contraire. Ingratitude d'Astalli contre Panzirolle son bienfaicteur. Mort de ce dernier. Le nouveau Cardinal gâte ses affaire par l'abus qu'il fait de son autorité. Le Pape commence à en prendre de l'ombrage. Il rapelle sa Belle-Sœur la Signora Olympia. Cette Dame travaille à la réunion de la Maison Barberine. Un mariage acheve cette reconcillation. Allarmes que les Espagnols en conçoivent, aussi-bien que des intrigues du Cardinal Antoine dans le Royaume de Naples. Projet de la France en Italie sans succés. Cette Couronne envoye un Ambassadeur à la*

Republique d'Angleterre. Cromvvel s'y fait reconnoître Souverain sous le titre de Protecteur. *Toutes les Puissances de l'Europe le reconnoissent aussi en cette qualité. Paix entre l'Angleterre & la Hollande. Articles du Traité. Avantages des Portugais sur les Hollandois dans le Bresil. De quelle maniere ceux-ci s'y étoient établis. Leurs divisions leur font perdre tout ce qu'ils avoient acquis en ce païs-là. Affaire de Candie. Les Turcs y tirent la guerre en longueur. Les Peuples de la Canée implorent le secours des Venitiens, qui se rendent maîtres de Chiaßamo. Combat près de Sittia, où les Infideles ont l'avantage. Bataille Navale gagnée sur eux par les Venitiens. Quelle fut la perte des Infideles. Suites de cette Expedition. Tumulte à Candie dont les Turcs ne profiterent pas. Ils prennent Selino dans la Canée. Avantages remportez sur mer par les Venitiens. Ils donnent combat aux Turcs avec des forces très-inegales. Extrême bravoure de l'Amiral Venitien. Perte des deux Partis. La Republique de Venise envoye un Ambassadeur à la Porte pour y traiter la paix. Il est arrêté prisonnier par ordre du Grand Vizir. Punition de ce premier Ministre de la Porte. L'Ambassadeur Venitien succombe au desespoir que lui causoit sa prison. Negociations aussi inutiles pour la paix avec l'Espagne. Elles roulent sur deux points principaux. Entrevuë proposée pour traiter. Elle n'a point lieu, & la paix est encore differée de quelques années. Abdication de la Reine de Suede. Elle declare sur cela ses intentions au Senat. Lettre de Mr. Chanut, Ambassadeur de France en Hollande, à cette Princesse. Jugement sur cette Lettre. Reponse de la Reine à Mr. Chanut. Motifs de la resolution de cette Princesse. Elle demande au Senat un revenu pour son entretien. Elle veut donner un Successeur au Prince Charles & le Senat s'y opose. Sur qui elle jette les yeux pour cette substitution. Elle prend congé de la Reine sa Mere. Differends qu'elles eurent ensemble au sujet de la Religion. Discours du Resident de France au nouveau Roi futur. Le Senat regle l'Apanage de la Reine. Discours que lui fait le Resident de France la veille de son abdication. Ceremonie de cette action. Discours de la Reine à l'Assemblée des Etats. Autre discours qu'elle fit au nouveau Roi. Elle sort du Royaume deguisée en homme. Elle engage l'Ambassadeur de France à la Haye de l'aller trouver à Anvers. Bruit desavantageux à la France qui se repand à l'occasion de ce voyage. L'Ambassadeur s'en plaint à la Reine par une lettre qu'il lui écrit. Reponse de la Reine Christine à cette lettre. Sacre du Roi. Si le droit de sacrer les Rois de France apartient uniquement aux Archevêques de Reims. Le Roi se rend en cette Ville pour cette solemnité. Preparatifs faits dans l'Eglise. Ordre de la marche. Sur quoi est fondé l'usage de demander le consentement du Peuple en cette occasion. Ceremonie du Sacre. Comment elle fut terminée.*

LIVRE QUATRIEME.

Contenant ce qui est arrivé de plus memorable depuis le Sacre du Roi, jusqu'à la mort du Cardinal Mazarin en 1661.

Le Roi va en campagne & fait le siege de Stenai. Arras est assiegé par les Espagnols & les François entreprennent d'en faire lever le siege. 1654.
Le Marechal de Turenne va reconnoître les Lignes des Ennemis, & dispose tout pour les attaquer. Les Lignes sont forcées & les Espagnols contraints de les abandonner. Belle defense du Prince de Condé qui resiste quelque tems aux François. Retraite memorable de ce Prince qui sauve le debris de l'Armée d'Espagne. Prise du Quesnoi par le Marechal de Turenne. Prise de Clermont par le Marechal de la Ferté. Conquêtes des François dans le Roussillon & en Catalogne. Descente du Duc de Guise à Castel-à-mare dans le Royaumes de Naples. Mauvais succès de cette Expedition. Il revient en France après avoir essuyé une rude tempête. Le Cardinal de Retz se sauve du Château de Nantes. Il va à Rome, où il est très-bien reçu du Pape Innocent X. Mort de ce Pape. Conclave assemblé pour l'élection de son Successeur. Sujets proposez pour remplir sa place. Differentes Factions entre les Cardinaux. Adresse de la Faction appelée l'Escadron Volant. Motifs qui la determinerent en faveur du Cardinal Chigi. Dissimulation profonde de ce Cardinal. Comment se passa tout le tems du Conclave. Les Factions oposées à Chigi commencent à se ralentir. L'Escadron Volant travaille à les ramener. Dispositions aparentes de Chigi en faveur de la France. Cette Cour leve l'exclusion qu'elle avoit donnée contre lui. Il est élu Pape sous le nom d'Alexandre VII. Quel fut son caractere & ses occupations au commencement de son Pontificat. Le Prince de Condé assiege le Quesnoi, & le Marechal de Turenne le Catelet. Prises de Landrecics, de Condé & de S. Guillain par les Troupes du Roi. Prise de Cadaques & de Castillon en Catalogne. Le Duc François de Lorraine quitte le parti des Espagnols. Campagne d'Italie. Siege de Pavie levé par le Prince Thomas de Savoye. L'Empereur est sollicité par les Espagnols de rompre avec la France. Brouilleries en Pologne fomentées par le Prince Ragotzki. Il engage le Roi de Suede à faire irruption dans ce Royaume. Les Suedois s'en rendent maîtres & le ravagent presque entierement. Ils font un Traité avec Cromvvel Protecteur d'Angleterre. La France fait aussi une Alliance avec lui. Etat des Negociations pour la paix générale. La Reine de Suede s'en entremet inutilement. Bi-

1655.

Zarre conduite qu'elle tint à Bruxelles envers le Prince de Condé. Retour du Roi à Paris. Comment il avoit été élevé. Maximes pernicieuses du Cardinal Mazarin Surintendant de son éducation. Etudes necessaires aux Princes. Negligées par le Roi. Son aplication à étendre sa puissance. En quoi consistoit sa Religion. Sages Declarations qu'il donna cette année, la premiere contre les Duellistes & les Blasphemateurs, la seconde contre les laquais qui portoient l'épée. Campagne de Flandre. Siege de Valencienne sans effet. Prise de Condé par les Troupes de Mr. le Prince, & de la Capelle par celles du Roi. Prise de Valence par les François en Italie. Plaintes du Roi à l'Empereur du secours que S. M. I. donne aux Espagnols. Entrée de la Reine de Suede à Paris. Elle va à Rome & y abjure la Religion Lutherienne. Course de Bagues donnée au Palais Royal. Hôpital Général établi à Paris. Le Roi envoie Mr. de Lionne à Madrid pour offrir la paix au Roi Catholique. Pourquoi la Négociation n'eut point de lieu. Affaires des Venitiens & des Turcs. Etat du Siége de Candie. Revolte à Constantinople. Autre Revolte au même lieu comment apaisée. Bataille Navale gagnée par les Venitiens dans le Détroit des Dardanelles. Ils y perdent leur Général. Avantages dont cette victoire fut suivie. Le Grand Vizir est déposé & Mahomet Coprogli est mis en sa place.

1657. *Campagne de Flandre. Siége de Cambrai levé par le Marechal de Turenne. Siege & Prise de Monmedi. Le Roi va sur les Frontieres de Picardie. Desseins des Espagnols déconcertez en Italie & en Catalogne. Le Duc de Mantouë quitte le parti de la France & embrasse celui des Autrichiens. Etablissement du Papier marqué & des Offices de Secretaires du Roi. Autorité du Roi absoluë dans le Parlement. Vaines Remontrances sur ce sujet. V. Propositions de Jansenius, condamnées. Arrêt rendu contre Vallée, Conseiller au Parlement. Ambassade envoiée en Allemagne pour l'élection d'un Empereur après la mort de Ferdinand III. Le Marechal de Gramont est choisi pour cet Emploi. Railleries faites de cette Ambassade à la Cour. Le Marechal de Gramont ne laisse pas de l'accepter. Comment lui & son Collegue furent reçus à Strasbourg. Ce qui leur arrive à Rastadt.*

1658. *Negociation des Ambassadeurs avec l'Electeur Palatin. Contestation entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne à la Haie. Motif secret de l'Ambassade de France à Francfort. Quel fruit la France retira de cette Negociation. Siege de Dunkerque par le Marechal de Turenne. Bataille des Dunes. Le Roi voit sortir la Garnison de Dunkerque après la prise de la Ville. Il y entre & la remet ensuite aux Anglois. Maladie du Roi. Affliction que la Cour en conçut. Prétenduë cause de cette maladie. Autre cause plus vraisemblable. Prise de Mortare dans le Milanez. Mort du Duc de Modene. Suite de la Negociation des Ambassadeurs de France à Francfort. Convention des Electeurs en faveur de la France. Extrait de la*

Capitulation que le futur Empereur signa avant son Election. Serment du futur Empereur touchant cette Capitulation, suivi de son élection le 18. Juillet. Ligue des Princes de l'Empire concluë par l'entremise des Ambassadeurs de France. Extrait de ce Traité. Les Espagnols n'en sont pas plus disposez à la paix. Les François refusent la Mediation du Pape. Raisons qui empêcherent la Cour de Madrid de consentir d'abord au mariage de l'Infante. Affaires de Pologne: Ragotzki veut s'en emparer. Il est menacé par les Turcs & contraint d'abdiquer sa Principauté de Transylvanie. Il la reprend & remporte quelque avantage sur les Turcs, qui se rendent Maîtres d'Iene, & l'obligent une seconde fois d'abdiquer. Propositions de paix faites aux Venitiens aux conditions de rendre Candie. Elles sont rejettées par le Senat. Mort de Cromvvel & son caractere. Richard son Fils est nommé Protecteur *en sa place. Artifice du Cardinal Mazarin pour faire consentir le Roi d'Espagne au mariage de l'Infante avec le Roi. L'artifice réüssit & le mariage est resolu. Le Roi conçoit de l'amour pour la Princesse de Savoye. Deplaisir de Madame Royale au refus que l'on fit de sa Fille. La Cour s'en retourne à Paris. Preliminaires de la paix & du mariage. Depart du Cardinal Mazarin pour les Conferences. Difficultez sur la premiere Visite.* 1659. *Difficultez sur le Lieu de la Conference. Construction de la Loge où l'on devoit s'assembler. Equipage du Cardinal. Suite de Don Louïs. Arrivée du Cardinal Mazarin au lieu de la Conference. Arrivée de Don Louïs au même lieu. Premiere Conference. Seconde & Troisieme Conference. Recit de ce qui se passa dans la quatriéme. L'affaire du Prince de Condé est mise sur le tapis. Adresse de Don Louis pour amener le Cardinal à ses fins. Comment celui-ci lui repondit. Cette affaire souffre encore bien des difficultez. Cinquieme Conference. Repugnance du Roi pour son mariage avec l'Infante. Ses premieres Amours pour la Fille d'un Avocat de Paris. Seconde Inclination du Roi pour Mademoiselle de la Mothe. Madame de Beauvais a les premieres caresses du Roi. Amours du Roi & de Mademoiselle de Mancini. Où commenca cette Intrigue. Efforts du Cardinal pour rompre ce commerce. Raisons qui le portoient à le faire. Allarmes de la Mancini à la nouvelle du mariage du Roi. Voïage de la Mancini. Tendresse du Roi à cette séparation. Le Cardinal écrit au Roi sur ce sujet. Le Cardinal veut marier sa Niece pour l'éloigner. Autre Lettre du Cardinal au Roi, pour le détourner de sa passion. Effets de ces* Lettres *sur l'esprit du Roi. Nouveaux efforts du Cardinal pour ramener le Roi. Le Roi donne esperance de changer de conduite. Il fait un voïage à Bourdeaux, pour voir en passant sa Maîtresse. Reponse vague du Roi à une Lettre du Cardinal. Portrait que le Cardinal fait au Roi de sa Niece. Reponse fort dure du Roi au Cardinal. Ce Ministre ne laisse pas de continuer la Negociation du mariage. Sixieme Conference: on*

y traite de la Dot. Conclusion du Contrât. Extrait des principaux Articles qu'il contenoit. Article de Renonciation à la Couronne d'Espagne. Article pour empêcher son union avec celle de France. Raison qui empêcherent la promte execution de cet accord. Le Marechal de Gramont va en poste faire la demande de l'Infante. De quelle maniere le Marechal de Gramont est reçu par le Roi d'Espagne. Le Marechal de Gramont depêche un Exprès en Cour pour y rendre compte de sa Negociation. Lettre du Marechal de Gramont au Roi. Lettre du Marechal de Gramont à la Reine. Lettre du Marechal de Gramont au Cardinal Mazarin. Traitement injurieux fait durant ce tems-là à l'Ambassadeur de France à Constantinople. Pourquoi la Cour negligea de s'en venger. Suite que devoit avoir l'Infante. Difficultez sur le tems de l'arrivée de l'Infante. Septieme & huitieme Conference. Nombre des Conferences. Signature du Traitê de paix & du Contrât. Temoins qui y assisterent. Extrait du contenu au Traité de paix par raport à la France & à l'Espagne. Restitutions de la France. Restitutions de l'Espagne. Affaires des Princes interessez à ce Traité. Le Portugal est abandonné par la France, quoiqu'elle lui eût promis de l'y faire comprendre. Raisons que les François alleguoient pour justifier là-dessus leur conduite. Lettre que le Cardinal Mazarin en écrivit à l'Ambassadeur de Portugal. Quelles étoient ses vues en agissant ainsi. Autres Princes qui demandoient la protection de la France. Interêts de cette Couronne au Traité conclu. Inquietude du Cardinal Mazarin durant la Negociation. Raisons que le porterent à la conclure. Quelles furent celles qui y determinerent le Roi d'Espagne. Politique de Don Loüis de Haro. Interêt que Charles II. Roi d'Angleterre avoit d'être compris dans le Traité. Demarches qu'il fit pour cela auprès des deux Ministres Plenipotentiaires. Il ne peut en obtenir une entrevuë. Reponse que lui fit faire le Cardinal Mazarin. Reponse de Don Loüis de Haro. Charles s'en retourne en Flandre, sans avoir pu rien obtenir. Interêt du Duc Charles de Lorraine au même Traité de paix. Il demeure prisonnier en Espagne jusqu'à la Conclusion des Preliminaires. Il se rend au lieu de la Conference. Don Loüis lui rend compte de ce qui avoit été reglé par raport à lui. Mecontentement qu'en eut le Duc, qui prend la resolution de se jetter du côté des François. Vuës des Espagnols dans le retablissement du Prince de Condé. Combien dura cette affaire avant que de pouvoir être terminée. Difficultez sur les termes qu'on y devoit employer. Extrait des Articles qui regardent ce Prince. Les deux Ministres se flatent d'avoir eu l'avantage l'un sur l'autre dans cette Negociation. Caracteres de ces deux Ministres Plenipotentiaires, & leurs interêts. Où l'on doit chercher le veritable esprit de ces deux Ministres. Caractere de Don Loüis. Caractere du Cardinal. En quoi consiste l'Art de dissimuler. Defauts du Cardinal Mazarin. Bonne

fur-

opinion qu'il avoit de lui-même. Renonciation de l'Infante à ses droits sur la Succession d'Espagne. Raisons de ceux qui combatoient la Renonciation. Raisons du parti oposé. Ratifications des precedens Traitez. Rejoüissances faites en France pour ce sujet. Retour du Prince de Condé à la 1660.
Cour. Reception que Leurs Majestez lui font. Mort de Mr. le Duc d'Orleans & son Caractere. Dessein que le Roi se proposoit en se promenant dans le Languedoc & dans la Provence. Il fait bâtir une Citadelle à Marseille pour contenir les Habitans de cette Ville. Il s'empare d'Orange & sur quel pretexte. Il va à Aix où la paix est publiée. Mortification que le Nonce reçut en cette occasion. Sa Majesté promet à la Republique de Venise d'envoyer du secours en Candie. Deplaisir de Mademoiselle Mancini au sujet du mariage du Roi. Ce Monarque & toute la Cour vont au devant de l'Infante. Le Roi va voir cette Princesse incognitò. *Premiere entrevuë des deux Rois. Premiere celebration du mariage faite par Procureur. Autre entrevuë des deux Rois suivie de leur separation. Ce qui se passa dans ces entrevuës. Seconde celebration du mariage du Roi. Le Parlement veut deputer vers Sa Majesté pour la feliciter de la paix & de son mariage. Le Roi en épargne la peine à cette Compagnie. Deliberation du Parlement à ce sujet. Sa Majesté reçoit leurs felicitations à Vincennes. Le Parlement demande la permission de complimenter aussi le Cardinal Mazarin. Le premier President de Lamoignon soûtient les droits de sa Compagnie par raport à l'ordre de l'entrée. Reglement fait à ce sujet. Entrée de Leurs Majestez à Paris. Trône élevé pour ce sujet à la Porte St. Antoine. Marche du Parlement. Marche du Roi & de la Reine. Leurs Majestez reçoivent les complimens de tous les Corps. Ordre de l'entrée. Affaires d'Angleterre. Conspiration pour retablir le Roi Charles II. Comment on en vint à bout. Charles écrit de Breda au Parlement d'Angleterre. Il est proclamé Roi. Affaires du Nord. Paix d'Oliva & de Copenhague. Mort du Roi de Suede & son Caractere. Mort du Prince Ragotzki suivie de la prise de Varadin par les Turcs. Affaire de Candie. Le Cardinal Mazarin employe ses offices auprès du Pape pour l'engager à secourir les Venitiens. Pourquoi ses offices furent inutiles. Il les employe plus utilement auprès du Duc de Savoye pour la même fin. Arrivée du secours que la France envoya en Candie. Etat des choses en ce pays-là. Les Venitiens se rendent maîtres de plusieurs petits postes. Combat desavantageux aux Turcs. On ne laisse pas de leur abandonner la Canée & de passer à Candie. Nombreuse sortie des assiegez qui n'eut pas un heureux succés. Une terreur panique s'empare des Troupes & les oblige de fuir. On les envoye à Paros où le Prince d'Este, leur Général, meurt. Avantage maritime remporté par les Venitiens. Etats des Amours du Roi & de la*

Mancini. Le Cardinal Mazarin conclut son mariage avec le Connétable
1661. *Colonne. Derniere maladie de ce Ministre. Etat de la Religion Reformée*
—— *en France. Concessions de l'Edit de Nantes en leur faveur. Violées en tous leurs points. Remontrances faites au Roi sur ce sujet par les Deputez des Synodes. Reponse de Sa Majesté. Les Deputez demandent aussi audience au Cardinal Mazarin & l'obtiennent. Reponse de ce Ministre. Veritables dispositions du Roi à l'égard des Reformez. Un tumulte excité à Montauban par les Ecoliers attire un chatiment rigoureux à cette Ville. On en rend responsable toute l'Eglise de Montauban. L'Academie de cette Ville est transferée aux Jesuites. Assemblée du Clergé qui achève d'indisposer le Roi contre les Reformez. Harangue de l'Evêque de Lavaur. Le Roi envoye des Troupes à Montauban pour ruiner la Ville. Elle implore inutilement la protection de la Reine & du Cardinal Mazarin. Ce Ministre fait son Testament. Ses dispositions à l'égard des Gens de Lettres. S'il est Auteur du Testament Politique qui porte son nom. Il remet tout son bien au Roi, & pourquoi. Avarice du Cardinal, malgré son extrême richesse. Il demande un Confesseur. Ce qui se passa entre eux. Sa mort. Comparaison de sa conduite avec celle du Cardinal de Richelieu par raport aux affaires du Clergé. Par raport au Parlement. Par raport aux Etats du Royaume. Honneurs que le Roi & la Reine rendent à la memoire du Cardinal. Comment il disposa de ses Nieces. Projet qu'il avoit formé en faveur des Sciences & des beaux Arts. Il donne son nom au College des IV. Nations dont il n'est point Fondateur. En quoi consiste la Bibliotheque qu'il laissa à ce College. Il imite le Cardinal de Richelieu dans le desir d'immortaliser son nom. Sa sepulture. Son Portrait. Ses Benefices. Sa douceur. Sa souplesse. Son amour pour la louange. Ses maximes.*

Fin du Sommaire.



HISTOIRE DE LOUIS XIV. ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE PREMIER.

Contenant les choses les plus memorables arrivées depuis la naissance du Roi, jusqu'à la conclusion de la Paix de Munster en 1648.

1638. Etat de la France à la naissance de Louis XIV.

LA FRANCE étoit par tout victorieuse. Au dehors, la Maison d'Autriche afoiblie, les Espagnols vaincus & déconcertez : au dedans l'autorité Royale relevée, le bon ordre & la tranquillité rétablis, rendoient ce Royaume heureux & florissant. Mais il manquoit au Roi un Fils qui pût lui succeder ; & c'en étoit afsès pour troubler la douceur d'une situation si favorable. Tel est l'amour des François pour leur Souverain. Plus sensibles au déplaisir de la Famille Royale qu'à leurs propres avantages, ils comptoient tout le reste pour rien, tant qu'ils voyoient le Roi sans enfans. Un mariage sterile depuis vingt-trois ans, avoit presque ôté à Louis XIII. toute esperance d'en avoir ; outre que sa complexion naturellement foible, & les continuels sujets de défiance qu'il croyoit avoir de la Reine son Epouse, étoient peu propres à rallumer pour elle ses premiers feux. En cet état, la France entiere poussoit des vœux ardens vers le Ciel. Ses prieres furent enfin exaucées, & la Reine Anne d'Autriche donna des marques assûrées de grof- 1638.

1638. fesse. La joie que tout le Royaume en conçût fut complette, lorsque cette Princesse fut acouchée d'un Fils, qui nâquit le cinquiéme Septembre 1638. à onze heures quelques minutes du matin. Sa naissance fut regardée comme miraculeuse, & ce Prince fut apellé pour cette raison *Dieu-donné*. Le Roi lui-même le regarda si bien comme un present du Ciel, qu'il en écrivit en ces termes à ses Ambassadeurs dans les autres Cours. „ Tout ce qui a precedé, dit-il, l'acouchement de la Reine nôtre Epouse, „ & les autres circonstances qui l'ont „ acompagné, sont des preuves certaines que cet Enfant nous a été donné „ de Dieu. La joie qu'il en eut fut si grande, qu'elle dissipa bientôt une fiévre intermitente dont il étoit ataqué. Tout le Royaume ressentit cette joie comme lui, & la fit éclater par des réjouïssances publiques qui n'avoient jamais eu d'égales. Les feux de joie durerent plus de huit jours.

Naissance de ce Prince.

On doutoit si peu des suites extraordinaires de cette naissance, que pour sçavoir d'avance ce qu'elle prometoit, le Maréchal de Bassompierre † & quelques autres Seigneurs de la Cour firent venir d'Allemagne un celebre Mathematicien, pour observer les astres au point de cet évenement. Il fut placé dans un cabinet, à côté de la chambre de la Reine, où il dressa ses machines, atendant le moment desiré. Alors il vit, dit-on des choses ineffables, sur lesquelles on eut beaucoup de peine à le faire expliquer. Et ce ne fut qu'à force d'importunitez qu'on lui arracha ces trois mots, qui caracterisent bien le Regne dont j'écris l'Histoire:

Son Horoscope.

† *Le Maréchal de Bassompierre étoit alors à la Bastille depuis l'année 1631. & ne fut relâché qu'en 1643. après la mort du Cardinal de Richelieu. Mais lui & tous les autres prisonniers étoient traitez avec beaucoup d'honnêtetez & même avec beaucoup de liberté. Leurs amis les alloient voir, & dînoient avec eux,* Mem. du Card. de Retz.

diu, durè, feliciter. Ce Prince, dit-il, regnera *long-tems, durement, & heureusement*. La prise du Catelet sur les Espagnols, le quatorziéme du même mois, contribua encore à faire croire que les succès les plus heureux alloient suivre en foule une naissance si peu atenduë. Elle ruïna presque entierement les cabales des Grands, dont une bonne partie étoit fondée sur l'esperance que le Duc d'Orleans succederoit à la Couronne. Il sembloit qu'elle dût aussi diminuer la faveur du Cardinal de Richelieu, qui s'étoit atiré depuis long-tems la haine de la Reine; mais il étoit si fort en possession de gouverner l'esprit du Roi, que la Naissance du Daufin n'aporta aucun changement à son autorité. 1638.

Une circonstance remarquable, qui parut confirmer l'Horoscope de ce Prince nouveau-né, fut qu'il nâquit avec des dents. Sur quoi les speculatifs firent divers raisonnemens selon leurs passions ou leurs interêts. Les uns, sur ce qu'il metoit en sang le sein de ses Nourrices, croyoient entrevoir dès-lors le pronostic de cette rapacité † prematurée (comme ils l'apelloient) contre laquelle ils avertissoient ses voisins de se précautionner. Les autres, sur ce que Louïs XIII. avoit été comparé à Hercule *, disoient que ce jeune Heros iroit encore plus loin que son Pere, & que les armes qu'il avoit aportées en naissant, étoient un presage de la force avec laquelle il domteroit un jour des monstres **. Mais outre que c'étoit faire peu d'honneur au Daufin, que de le comparer à un Heros fabuleux, dont les exploits sont aussi incertains que sa naissance; si ce Heros naissant étoit

Il vient au mon. de avec des dents.

† Grotius, Epist. ad Barlaum, *Caveant. Vicini à tam maturâ rapacitate.*

* *Son Embléme étoit la Massuë d'Hercule avec ces mots:* Erit hæc quoque cognita monstris.

** *La Rebellion & l'Heresie.*

1638. destiné à domter des monstres, il falloit lui en ofrir qui fussent tels en éfet; & lui faire chercher la gloire où elle est veritablement placée.

Nouveile qui trouble la joie de cette naissance. *Histoire de Louïs XIII.*

Quoiqu'il en soit, la joïe d'avoir un Prince qu'on avoit demandé par tant de vœux, fut pourtant bien diminuée par la nouvelle des retranchemens du Prince de Condé * forcez devant Fontarabie. Ce Prince & le Duc de la Valette en rejetoient la faute l'un sur l'autre. Les plaintes du premier étoient favorablement reçûes à la Cour, & le Cardinal de Richelieu menaçoit le second des plus terribles éfets de la vengeance du Roi. Dans la crainte d'un orage inévitable, dont le menaçoit un Roi prevenu & un Ministre irrité, le parti de la retraite lui parut le plus assuré. Il passa en Angleterre & fut bien reçû du Roi & de la Reine

Marie de Medicis sort de France. *Siri Memorie Recondite. Tom. VIII.*

Marie de Medicis, à qui le Roi son Fils avoit donné ordre de sortir de France, passa aussi à Londres & fut reçûe à la Cour avec toutes les caresses imaginables. Henriette sa Fille prenoit plus de part que jamais à la disgrace d'une Mere si cruellement persecutée. Une longue suite de brouilleries avoit porté Louïs XIII. à ces dures extremitez, pour ôter par-là aux esprits factieux les moyens de cabaler dangereusement. Il croyoit ne pouvoir se fier ni à sa Mere, ni à sa Femme, ni à son Frere. Il avoit été necessaire plus d'une fois de subjuguer par les armes les Partisans de la premiere. Dans la necessité de l'éloigner, Louïs avoit défendu à son Ambassadeur à la Haye de la voir, pendant le sejour qu'elle y fit en passant en Hollande. Il ne lui donna pas même avis de la naissance du Daufin son petit fils.

A l'égard de la Reine, qui n'étoit Espagnole, dit le Cardinal de Retz *, ni d'esprit ni de corps, qui n'avoit, ni le temperament, ni la vivacité de sa Nation, & qui n'en avoit que la coquetterie, & qui l'avoit au souverain degré, le Roi ne pouvoit s'empêcher de croire qu'elle ne fût complice d'une énorme conspiration, où l'on avoit disoit-on, resolu de se défaire de lui, & de la faire épouser au Duc d'Orléans son Frere. C'étoit un artifice du Cardinal de Richelieu, pour perdre le Marquis de Chalais **, creature du Duc d'Orleans qu'il haïssoit. Il l'avoit acusé d'être entré dans ce complot, dont on disoit même qu'il devoit être l'executeur, en assassinant le Roi dans sa chambre. Mais outre qu'il n'en paroît aucune preuve dans le procès de Chalais, le Cardinal lui-même en étoit si peu persuadé, qu'il lui ofrit sa grace plus d'une fois, s'il vouloit seulement avouër la conspiration. Le Roi neanmoins étoit si prevenu de cette pensée, que M. de Chavigni, Secretaire d'Etat, l'étant allé trouver un jour de la part de la Reine, pour lui demander pardon de tout ce qui lui avoit pû déplaire dans sa conduite, le supliant particulierement de ne point croire qu'elle eût eu aucune part dans l'afaire de Chalais, ni qu'elle eût trempé dans le dessein d'épouser Monsieur après que Chalais auroit fait mourir le Roi; il répondit à Mr. de Chavigni sans s'émouvoir : *en l'état où je suis je dois lui pardonner, mais je ne la dois pas croire.* Le Roi étoit prêt de mourir lorsqu'il parla de la sorte; & l'afaire de Chalais s'étoit passée en 1626. On peut juger par là combien ce Prince 1638.

Défiance du Roi à l'égard de la Reine.

Memoires de la Rochefoucault.

* *Henri de Bourbon, premier Prince du Sang Royal.*

* *Dans ses Memoires, Tom. IV.*

** *Henri de Tallerand, Marquis de Chalais, Maître de la Garderobe du Roi Louïs XIII. décapité à Nantes en Bretagne l'an 1626.*

1638. a vécu d'années dans la défiance par raport à la Reine, & dans les dégoûts du ressentiment.

A l'égard de Mr. le Duc d'Orleans.

Par raport à Monsieur *, tout le monde sçait ses chûtes & ses rechûtes. Il entroit dans toutes les afaires, parce qu'il n'avoit pas la force de resister à ceux mêmes qui l'y entraînoient pour leur interêt. Mais il n'en sortit jamais heureusement, parce qu'il n'avoit pas le courage de les soûtenir. Il pensoit tout, & il ne vouloit rien; & quand par hazard il vouloit quelque chose, il falloit l'y pousser en même-tems, ou plûtôt l'y jeter pour le lui faire executer. Ce défaut amortit en lui dès sa jeunesse les couleurs du bien, même les plus vives & les plus gayes, qui devoient briller naturellement dans un esprit beau & éclairé, dans un enjouëment aimable, dans une intention tres-bonne, dans un desinteressement complet, & dans une facilité de mœurs incroyable. Car il avoit, à l'exception du courage, tout ce qui étoit necessaire à un honnête homme. Mais comme il n'avoit rien, sans exception, de ce qui peut distinguer un grand homme, il ne trouvoit rien dans lui-même qui pût supléer, ni même soûtenir sa foiblesse. Comme elle regnoit dans son cœur par la frayeur, & dans son esprit par l'irresolution, elle obscurcit tout le cours de sa vie. On l'engageoit donc dans toutes sortes de complots. Plusieurs Provinces se soûlevoient pour lui. Il avoit des intelligences en Espagne. En un mot le Roi le croyant complice de l'afaire de Chalais, ne pouvoit le regarder que de mauvais œil. Je ne sçai si la jalousie de mari se mêla aussi dans les chagrins de Louïs XIII. mais on assure que la Reine caressoit beaucoup le Duc d'Orleans. Voici ce que nous en aprennent des Memoires * imprimez autrefois sous son nom. Monsieur faisoit tous les jours „ sa cour aux Reines, qui étoient de„ meurées à Paris durant le siege de la „ Rochelle; & c'étoit avec beaucoup de „ franchise, même avec la Reine re„ gnante avec laquelle il avoit toûjours „ été en bonne intelligence, & n'obser„ voit pas trop de ceremonie. Pendant „ le petit voyage que le Roi vint faire à „ Paris, Monsieur ayant rencontré la Rei„ ne, une fois qu'elle venoit de faire „ une Neuvaine pour avoir des enfans, „ il lui dit en raillant : *Madame, vous* „ *venez de solliciter vos Juges contre moi:* „ *je consens que vous gagniez le procès,* „ *si le Roi a assès de credit pour cela.* Le „ même Livre nous aprend que le Roi „ étoit pour le moins aussi chagrin de „ ce que son Frere avoit des enfans, „ que de la sterilité de la Reine. Quel ne dut pas être son contentement quand il la vit cessée ? Je trouve quelque part ** , que ce fut le Confesseur du Roi qui travailla éficacement à la réunion de Louïs XIII. avec la Reine sa Femme, & par ce moyen à lever la ste„ rilité de cette Princesse. Louïs XIII. „ dit l'Auteur que je cite, donna au Pere „ Caussin un très-grand accès auprès de „ sa personne, & depuis ayant goûté ses „ entretiens, il le fit entrer fort avant „ dans ses bonnes graces, même jusqu'à „ la familiarité; & le traita avec tant „ de confiance, qu'on jugea bien qu'il „ reconnoissoit en ce digne Pere quel„ que excellente partie qui lui avoit si „ aisément & si-tôt gagné le cœur. Et „ l'on ne douta nullement que ce ne fût „ cette forte & genereuse inclination, „ qu'il témoignoit au service & à l'hon„ neur de Sa Majesté, qui le rendoit „ extremement zelé pour le bien public, „ & pour la parfaite intelligence de la 1638.

Memoir. du Cardinal de Retz.

Memoir. de feu Mr. le Duc d'Orleans, à Amsterdam, chez P. Mortier. 1685.

* GASTON-JEAN-BAPTISTE DE FRANCE, *né l'an 1608.*

* *Citez dans le Dictionaire de Bayle.*

** *Eloge du Pere Caussin, à la tête* de la Cour Sainte.

1638. „ Maison Royale, que ses desseins envi-„ sageoient uniquement. *Et nous avons „ apris par une déposition fidelle & irre-„ prochable, que c'est à ses sages conseils „ que la France est redevable en partie „ du riche présent qu'elle a reçû du Ciel, „ dont elle joüit maintenant en la personne „ sacrée de son Auguste Monarque, tres-„ digne Fils & legitime Heritier des ver-„ tus de son Pere.*

Quoiqu'il en soit, cette année fut mê-lée de bonheur & de disgrace. Celle des afronts reçûs devant Saint Omer & Fontarabie, & des dépenses faites inuti-lement aux sieges de ces deux Villes, fut remplacée par les avantages du Duc Bernard de Saxe-Vveymar sur le Rhin. Ce General des François & des Suedois gagna une bataille considerable contre le Duc de Savelli, & enleva à la Mai-son d'Autriche une place qui étoit pour elle de la derniere importance. Ce fut Brisach qui se rendit à lui le dixseptié-me Decembre de la même année. Le Cardinal de Richelieu qui la trouvoit fort à la bienséance de son Maître, & d'autant plus, disoit-il, que c'étoit une conquête faite avec les Troupes & l'ar-gent du Roi, auroit bien voulu dispo-ser adroitement Vveymar à la lui ceder. Il n'oublia rien pour cela. Le Comte de Guebriant eut des ordres secrets pour faire réüssir la chose à la satisfaction de la Cour. Mais soit que Vveymar soup-çonnât quelque chose de l'ordre aporté à Guebriant par l'Ecuyer de Richelieu: soit que ce fut un éfet de sa resolution de garder pour lui la place la plus forte de l'Allemagne & la plus importante par sa situation; il déconcerta les pro-jets du Cardinal, en y metant avec une Garnison Allemande un Gouverneur mécontent de la Cour de France. Ce fut Jean Louïs d'Erlach, Seigneur de Caster, son General-Major. Et il falut que les François se contentassent de l'honneur de marcher les premiers, lors-que l'Armée victorieuse entra dans la place.

1639. *Tentatives inutiles du Roi & de la Reine d'Angleterre pour racommodement de Marie de Medicis avec Louïs XIII.*

Pendant ce tems-là, le Roi & la Reine d'Angleterre metoient tout en usage, pour racommoder Marie de Medicis avec son Fils. Henriette, touchée de la longue disgrace de sa Mere, prit toutes les précautions imaginables pour y réüs-sir. Elle demanda même, sous pretexte de retablir sa santé, la permission de ve-nir en France, pour s'aboucher avec le Roi son Frere. Toutes ces tentatives furent inutiles. Quoiqu'on fit protester au Cardinal que ce n'étoit que par son entremise que Marie de Medicis vouloit faire sa paix, il avoit trop d'interêt de l'écarter pour y consentir. Il projetoit de se faire déclarer Régent du Royau-me après la mort de Louïs XIII. On disoit même que pour acoûtumer les peuples à le voir revêtu de cette grande dignité, il pretendoit engager le Roi à faire tous les ans un voyage vers l'en-droit de la frontiere où sa presence seroit plus necessaire, & à lui donner la Re-gence du Royaume en l'absence de Sa Majesté. Mais soit qu'il n'osât proposer ce dessein à son Maître, qu'il connois-soit soupçonneux & défiant: soit que le Roi le rejeiât, comme il fit en certaines rencontres, ce Ministre ambitieux vit échouër son projet.

Personnes qui pretendent à la Regence après la mort du Roi.

Il n'étoit pas le seul qui portât ses vûes si haut. Trois autres personnes y aspiroient à plus juste titre, après la mort de Louïs, que sa santé foible & chancelante ne faisoit pas regarder com-me fort éloignée. Marie de Medicis y pouvoit pretendre, comme ayant déja été Régente durant la Minorité de son Fils. La Reine y pretendoit en qualité de Mere du Daufin, & le Duc d'Orleans briguoit cette place en qualité d'Oncle. Nous avons déja vû une partie des raisons pour lesquelles Louïs XIII. également prevenu contre sa Femme & son Frere, auroit voulu les exclure

1639.

de la Regence. Pour ce qui est de sa Mere, la voix de la nature & du sang ne lui parloit pas plus favorablement pour elle. Richelieu de son côté, qui se flatoit d'éloigner facilement la Reine & Gaston, n'avoit garde de rapeler en France une troisiéme concurrente. Les intrigues qu'on disoit qu'elle avoit formées tant de fois contre le bien de l'Etat & les liaisons étroites qu'elle avoit prises avec les ennemis de son Fils, étoient un pretexte specieux de la tenir à l'écart, jusqu'à la conclusion d'une paix solide entre Louïs & la Maison d'Autriche. Mais si ces vûes de Politique devoient suspendre les témoignages de son afection pour la Reine sa Mere, devoient-elles la priver des alimens qu'un Fils doit à ceux qui lui ont donné le jour ? Marie de Medicis demandoit au moins qu'on la tirât de la misere & de la necessité de demander son pain : que si l'on ne pouvoit pas obtenir du Roi qu'elle retournât à la Cour, on lui obtint du moins la permission de vivre en quelque lieu de France qu'il voudroit, où il pourvût à son entretien. Cependant on lui refusa l'un & l'autre. Toute la réponse qu'on lui fit faire fut qu'elle devoit commencer par chasser de sa maison tous ceux qu'on lui désigneroit, & atendre, dans une résignation absoluë aux volontez du Roi, les ordres qu'il jugeroit à propos de lui envoyer. Qui ne voit que tout son crime étoit de ne vouloir pas vivre en bonne intelligence avec un domestique ingrat, que le Roi lui-même ménageoit sans l'aimer ?

Réponse au Roi à une Lettre de la Reine d'Angleterre sur ce sujet.

Vie du Card. de Richelieu par M. le Cler.

Le Vassor, Hist. de Louïs XIII.

L'afaire du Duc de la Valette n'alloit pas mieux. Sa fuite hors du Royaume n'empêcha pas qu'on ne lui fit son procès. Au contraire, au crime de trahison dont on l'acusoit pour avoir pû & n'avoir pas voulu prendre Fontarabie, on ajoûtoit celui de félonie, parce qu'il étoit sorti de France sans la permission de Sa Majesté. Tel étoit le sort malheureux des grands Seigneurs suspects à Richelieu durant son Ministere. S'ils demeuroient en France, on retenoit les uns dans une longue prison, & l'on faisoit condamner les autres par des Juges iniques & subornez. S'ils s'enfuyoient pour éviter la persecution de l'impitoyable Cardinal, on les déclaroit coupables du crime de felonie, ou du moins on les dépouilloit de leurs biens. On avoit fait faire en Guyenne des informations contre le Duc. Le Roi ordonna qu'elles fussent communiquées au Procureur General du Parlement de Paris, afin qu'il prît ses conclusions & demandât un *Decret de prise de Corps* contre l'Acusé. Tous les Juges furent mandez à Saint Germain en Laye conjointement avec le Cardinal ; & le Roi, chose inouïe jusqu'alors! voulut presider lui-même au Jugement criminel d'un de ses sujets. En vain le Premier President representa au nom de ses confreres, qu'ils ne pouvoient dire leur avis que dans le Parlement. Que s'il plaisoit à Sa Majesté d'y renvoyer l'afaire selon les Ordonnances, on y procederoit dans les formes à l'instruction du procès. Le Roi tint ferme à vouloir qu'ils opinassent *au fonds*, & chacun fut de l'avis des conclusions.

On fait le procès au Duc de la Valette.

1639.

Journal de Bass. Tom. II. Vie du Duc d'Epernon. Livre XII.

Le sieur Bellievre, second President au Parlement, témoigna veritablement du courage & de la probité. Il remontra avec force la justice du renvoi de l'afaire au Parlement. Il dit qu'il étoit pernicieux d'intimider ainsi les Juges, de ne leur pas laisser la liberté de parler selon leur conscience, & déclara qu'il persistoit dans son premier sentiment. Je ne raporterai point ici les basses flateries & les prévarications criantes des autres Magistrats dévouez à la Cour. Il sufit de dire que les Ducs & Pairs, le Chancelier, le Cardinal & le Roi opinerent conformément aux conclusions.

Fermeté du President Bellievre.

Que sur cela il fut rendu le jour suivant un Arrêt du Conseil à Saint Germain en Laye. Que le vingt-quatriéme de Mai les mêmes personnes s'y rendirent encore pour le jugement définitif du procès commencé. Qu'on y prit les conclusions du Procureur General, qui alloient à la mort, & qu'après qu'on fut allé aux opinions, dont le Roi & son Ministre eurent sujet d'être contens, quoique Bellievre déclarât encore fortement qu'il ne pouvoit être de l'avis de ses confreres, le Roi parla à son tour, & condamna le Duc de la Valette son beau-frere * à perdre la tête. En execution de l'Arrêt, le Duc fut décapité en éfigie le huitiéme Juin à Paris, à Bourdeaux & à Bayonne.

Défaite des François devant Thionville.

Le Marquis de Feuquiéres ne fut pas plus heureux devant Thionville, que le Duc de la Valette l'avoit été l'année precedente devant Fontarabie. Thionville étoit bien fortifiée, & quoique Feuquieres ne manquât ni d'habileté, ni de courage, il sentit une extrême repugnance à s'y atacher avec huit ou neuf mille hommes de pié & quatre mille chevaux seulement. C'étoit peu de forces pour une entreprise de cette nature. Mais la crainte de déplaire à un Ministre, qui ne pouvoit soufrir aucune contradiction, l'obligea d'obéir aveuglément. Il ramassa donc ses Troupes avec asses de lenteur & prit ses logemens devant la place. Il eut cet avantage, dit le Maréchal de Bassompierre, que les ennemis ne s'imaginant point qu'il voulût ataquer une place si forte, ils y laisserent une Garnison asses modique. Les choses étoient en cet état, lorsque le General Piccolomini vint le septiéme Juin avec une nombreuse Armée donner dans les quartiers des François, non encore bien retranchez, & fort éloignez les uns des autres. Il en force un, entre dans le camp, suit sa victoire, & défait les Regimens l'un après l'autre, sans trouver beaucoup de resistance. La Cavalerie s'étant lâchement retirée, Piccolomini vint enfin donner sur le parc de l'Artillerie mieux retranché. Le General Feuquieres y avoit rassemblé quelques troupes qui perirent. Il fut blessé lui-même, pris & mené à Thionville où il mourut un an après de ses blessures. L'Artillerie, les munitions, les vivres demeurerent aux ennemis. Il y eut plus de six mille hommes tuez & un grand nombre de prisonniers.

Journal de Bass. Tom. II Vie du Cardin. de Richelieu.

Levée du siege de Mouzon par les Imperiaux. *Memoir. du B. r. de Sirot. Tom. II.*

Piccolomini fier de sa victoire, se flatoit que tout lui seroit desormais possible, qu'il penetreroit bien avant dans la Champagne ouverte de tous côtez. Pour s'en assurer l'entrée, il resolut d'assieger Mouzon, dont les courtines foibles & basses avoient été entamées en plusieurs endroits. Il se preparoit à donner un assaut, tant par les brêches qu'avec des échelles qu'il avoit fait mettre de tous côtez, lorsque le Maréchal de Châtillon* avec le débris de l'Armée de Feuquieres, qu'il avoit ramassé, arrive près de Mouzon avant l'execution du projet de Piccolomini. Ce General de l'Empereur craignant d'avoir l'Armée Françoise sur les bras, pendant que la sienne seroit aux mains avec les assiegez, fait repasser toutes ses Troupes du côté de Luxembourg, & les met en bataille. Les deux Armées demeurerent en presence depuis cinq heures du matin jusqu'à la nuit. Pendant ce tems-là il y eut de continuelles escarmouches. Un grand nombre de gens fut tué de part & d'autre. Le Maréchal de Châtillon voyant le chemin ouvert au secours de la Place, ordonne au Comte de Saligni de s'y jeter avec deux mille hommes. Piccolomini, qui en avoit quinze ou seize mille, abandonne neanmoins ses retranchemens

* *Il avoit épousé en premieres nôces Gabrielle de Bourbon legitimée de France, Sœur du Roi.*

* *Gaspard de Coligny III. du nom.*

1639. avec assés de confusion. Il ne vouloit pas hazarder un combat. Son dessein étoit de tenter le secours de la Ville d'Hedin fort pressée par la Meilleraye, * Grand Maître de l'Artillerie. Châtillon avoit eu ordre d'aller ataquer Ivoi, qu'il avoit déja pris une fois, en cas qu'il le pût faire sans s'exposer à un danger pareil à celui de Feuquieres. Il profitoit du malheur de ce General. Depuis sa disgrace l'emploi de Châtillon en devenoit plus beau & plus considerable. Aussi promit-il des merveilles. Ivoi fut emporté & ensuite rasé.

Prise d'Ivoi.

Prise d'Hedin. *Lettre du Roi au Maréchal de Châtillon.*

La prise d'Hedin suivit bien-tôt après. C'étoit, dit le Roi qui alla voir les travaux de ce siege auquel il prenoit grand interêt, la meilleure place & la plus regulierement fortifiée qui se pût voir. Sa situation est si avantageuse, qu'encore qu'elle soit dans un fond, il n'y a rien qui la commande & qui l'incommode. Le siege n'en dura que six semaines. Le Gouverneur prévint l'assaut general & rendit la place le vingt-neuviéme Juin, plûtôt que les Assiegeans ne s'y atendoient. Le Roi charmé d'un avantage qui reparoit le malheur de Thionville, entra dans Hedin par la brêche,& quand il fut dessus, il donna le bâton de Maréchal à la Meilleraye. Action,dit le Baron de Sirot, qui n'avoit point eu d'exemple dans nos Histoires. Que cet honneur fût acordé au merite de la Meilleraye, ou à la recommandation du Cardinal son proche parent, ou à la faveur naissante du jeune Cinq-Mars ** dont le Maréchal avoit épousé la Sœur; il est certain qu'il fut acompagné d'une grande distinction, & que le Roi parut tres-content de ses services. Il étoit actif, vigilant, & soigneux d'aprendre ce qu'il ne sçavoit pas.

Memoires de Sirot & de Puisegur.

* *Charles de la Porte.*

** HENRI COIFIER, *dit*, RUSE' DEFFIAT, *Capitaine aux Gardes, puis Maître de la Garderobe du Roi Louïs XIII. & Grand Ecuyer de France.*

Il s'informoit des uns & des autres. Dans les Conseils, il recevoit fort bien les avis de ses subalternes. Après cela il en faisoit un resultat dans sa tête, & donnoit le sien fort à propos & fort juste. C'est le témoignage que Puisegur * qui commandoit les travaux devant la Place, en rendit à Sa Majesté, qui le fit venir exprès dans son Cabinet, pour lui demander quel homme c'étoit que le Grand-Maître. 1639.

Memoir. de Puisegur.

La Campagne des François dans le Païs-Bas finit par cette conquête, & par un avantage remporté sur un quartier des Croates de l'Armée du Cardinal Infant. Mais ce ne fut pas la seule perte que firent les Espagnols cette année. La victoire remportée par la Flote des Provinces-Unies sur celle d'Espagne acheva de les déconcerter. Martin Tromp, Amiral des Etats Generaux, qui étoient alors unis avec la France contre l'Espagne, ataqua premierement près de Gravelines une Escadre Espagnole de dix gros Vaisseaux, quatre Fregates & cinq Flûtes. Après un combat de six heures, l'Amiral de Dunkerque, hors d'état de tenir plus long-tems la Mer, alla échouer sur un banc de sable. On fut contraint de mettre le feu au Vice-Amiral, de peur qu'il ne tombât entre les mains des Hollandois, qui avoient déja pris deux Vaisseaux & les quatre Fregates. Quinze cens Soldats Vallons perirent dans cette occasion, & six cens furent faits prisonniers. Cet avantage fut suivi d'un autre encore plus considerable. Le Roi d'Espagne avoit assemblé dans les Ports de Galice ses meilleurs Vaisseaux. Richelieu averti qu'ils étoient destinez à porter de l'argent & un grand renfort dans le Païs-Bas, fait ordonner à Henri de Sourdis Archevêque de Bourdeaux, d'aller au

Victoire de la Flote des Provinces-Unies sur celle d'Espagne. *Journal de Bassompierre. Tom. II. Lettres de Grotius Vittorio Siri Memorie Recondite.*

* *Jaques de Châtenet, Seigneur de Puisegur, Colonel du Regiment de Piemont, puis Lieutenant-General des Armées du Roi.*

devant-

1639.

devant de la Flote ennemie avec celle de France, & de l'assiéger à la Corogne. Le Prélat enferma les Espagnols dans ce Port & se mit en état de les battre. Mais une furieuse tempête l'aiant contraint de se mettre en haute Mer, la Flote d'Espagne profita de cet intervalle pour prendre la route de Flandre. Elle étoit composée de soixante & dix-sept Vaisseaux, parmi lesquels il y avoit des Galions d'une grandeur extraordinaire. Mais l'honneur de cette défaite étoit encore reservé à Tromp. Avec treize Vaisseaux seulement, il eut le courage d'attaquer l'Armée Navale d'Espagne dans la Manche entre Calais & Douvres. Sa petite Flote augmenta bien-tôt à cause du voisinage des Ports de Hollande & de Zélande. L'Amiral Espagnol, quoi-que superieur de beaucoup, n'avoit osé engager un combat. Il s'étoit retiré aux Dunes d'Angleterre. L'Amiral Hollandois l'y suit & le canonne. Seize gros Vaisseaux Espagnols, qui portoient tout l'argent & un bon nombre de Soldats, s'étoient deja échapez à la faveur d'un brouillard, & étoient entrez dans les Ports de Flandre. Le reste de la Flote, à qui les vivres & les munitions manquoient, tâcha d'en faire de même. Mais Tromp l'observoit si bien & la suivoit de si près, qu'il lui brûla plusieurs Vaisseaux, se rendit Maître de quelques-uns, & en coula d'autres à fonds. Cette deroute coûta au Roi Philippe plus de six mille Soldats ou Matelots, seize Vaisseaux, & un butin considerable que Tromp fit sur lui, avec lequel il rentra triomphant à Rotterdam.

Négociation de la France pour avoir Brisach & les autres conquêtes du Duc de

Le Duc de Weymar & le Comte de Guébriant s'étoient rendus, dès le Printems, Maîtres de plusieurs Places importantes dans la Franche-Comté. Louïs & son Ministre toûjours ardens à obtenir du Duc la cession de Brisach étoient bienaises de l'occuper à prendre une Province qu'on projettoit de lui offrir comme un dedomagement de ses autres conquêtes. Dès qu'ils eurent apris la nouvelle de sa mort *, ils cherchérent tous les moïens possibles d'attirer ses Officiers & ses Troupes au service de la France. L'argent n'y fut pas épargné. Erlach, en qualité de Gouverneur de la Place, étoit celui qu'on devoit menager avec le plus de soin. Guébriant, qui étoit chargé de cette affaire, y fut encore engagé par les plus grandes esperances. Ses instructions regardoient aussi Rheinfeld, Fribourg, & les autres conquêtes de Weymar situées au delà du Rhin. Les Directeurs & autres Chefs de l'Armée du feu Duc, contens des avances de Louïs, résolurent d'écouter ses Ministres, & de se donner à lui, en cas que quelqu'autre ne leur offrît pas un parti plus avantageux. Erlach sur tout, qui pensoit peut-être à succeder au commandement de l'Armée de Weymar, ne promettoit rien moins que de mettre à bas la Maison d'Autriche avec ses Alliez, si Louïs vouloit suivre ses avis. Mais on ne laissa pas d'envoïer le Duc de Longueville * en Allemagne, comme on l'avoit resolu. L'Empereur & le Duc de ** Baviére agissoient de leur côté, & faisoient des propositions aux mêmes Directeurs. Ceux-ci les écoutoient, aparemment pour donner de la jalousie & de l'inquiétude à la Cour de France, afin d'en obtenir plus facilement une partie de leurs demandes. Mais il étoit difficile que des Officiers, qui avoient si longtems porté les armes contre Ferdinand & contre Maximilien, attendissent d'eux des avantages réels & effectifs. Ceux qu'auroit pu offrir la Suéde auroient été plus sûrs. L'Agent de cette Couronne sollicitoit vivement les Officiers & les Soldats de rentrer au service de la Fille

1639.

Weymar. Mort de ce Duc. *Le Vassor, Histoire de Louis XIII.*

† *Arrivée à Neubourg le 18. Juillet.*

* *Henri d'Orléans, II. du nom.*

** *Maximilién, à qui l'Empereur avoit fait donner l'Electorat & le Haut-Palatinat en 1623.*

1639. de Gustave, sous lequel ils avoient autrefois remporté tant de victoires. Mais Christine n'étoit pas en état de donner de l'argent. La crainte de se brouiller avec Louïs, fit même qu'elle parut se desister de ses prétensions, depuis que Guébriant s'étoit plaint que les Suédois le traversoient dans sa Négociation. N'osant plus agir pour eux-mêmes, ils apuïerent les sollicitations de l'Electeur Palatin, qui comptoit sur l'argent du Roi d'Angleterre son Oncle. Comme cet argent n'étoit pas si prêt que celui de la France, le Palatin échoua, aussi bien que les Ducs de Brunswick & de Lunebourg qui avoient le même dessein que lui. Enfin après plusieurs Conferences tenuës entre le Roi de France & les Officiers du feu Duc de Weymar, & plusieurs contestations de part & d'autre, le Traité fut conclu & signé à Brisach le 9. d'Octobre. On convint que les Places seroient incontinent remises à Louïs, qui pourroit y établir tels Gouverneurs qu'il voudroit, avec une Garnison mipartie d'Allemans & de François, le premier Article qui fut passé, étoit en faveur du Duc de Longueville, declaré Géneral des Armées du Roi sur le Rhin. Voïons maintenant ce qui se passa en Piémont.

Afaires de Piémont. Les Princes Maurice & Thomas de Savoie vouloient ôter à la Duchesse * Douairiére, leur belle-sœur, la Régence du jeune Charles-Emanuel son Fils. Journal de Bassomp. Tom. II. Mémoires du Maréchal du Plessis Praslin. Aidez par le Marquis de Leganez Gouverneur du Milanez, qui les apuïoit de toutes les forces du Roi d'Espagne en Italie, ils avoient deja fait de grans progrés dans le Piémont & dans le Montferrat. Ils étoient même venus jusqu'à Turin & s'étoient rendus Maîtres de la Place par le moïen des intelligences que le Prince Thomas & ses Sœurs y avoient menagées. Tout menaçoit la Duchesse d'un soûlevement général des Piémontois mecontens de sa Régence. Elle avoit reçu ce jour-là deux ou trois avis de la conspiration formée. Mais n'aiant pas assez de forces pour s'y opposer, elle emporta ses pierreries & se retira dans la Citadelle, qui étoit demeurée au jeune *Duc* par la fidélité du Gouverneur. Les forces du Roi étant la plûpart retirées en France, celles qui restoient dans le Païs ne purent faire tête aux Ennemis. Tout ce qu'on put faire, fut de mander en diligence les Géneraux François, qui, perdant l'esperance de reprendre Turin, jetterent du moins un renfort considerable dans la Citadelle, & obtinrent une tréve de deux mois. Leganez victorieux de tous côtez, n'y auroit pas consenti si facilement, sans la mesintelligence qui commençoit à se former entre les Princes de Savoie & lui. Ils étoient convenus que toutes les Places qui se prendroient par l'Armée Espagnole demeureroient au Roi Catholique, & que les deux Princes garderoient celles qui se declareroient pour eux, & qui leur ouvriroient les portes. Quand, après la prise de Turin, on vint à deliberer sur l'attaque de la Citadelle, Maurice & Thomas demanderent des assurances que cette Place & les autres du Piémont, gagnées plûtôt par l'attachement du Peuple aux deux Freres, que par les armes d'Espagne, leur seroient remises. Comme on ne leur donnoit point sur cela de parole positive, ils craignirent que les Espagnols n'eussent formé le dessein de s'emparer du Piémont, & ne se soucierent pas d'aider Leganez à devenir Maître de la Capitale de leur Neveu. Resolution dans laquelle plusieurs Princes d'Italie, allarmez des avantages remportez par l'Espagne, tâchoient de les confirmer. 1639.

Dans cette extremité où se trouvoit la

** Christine de France, Fille de Henri le Grand & de Marie de Medicis, qui avoit épousé en 1619. Victor Amedée, Duc de Savoie, mort en 1637.*

1639. Duchesse, que le Cardinal de la Valette avoit bien de la peine à defendre contre les Princes ses beaux-freres, que pouvoit-elle faire de mieux que de menager le Cardinal de Richelieu, afin qu'il pressât Louïs d'assister puissamment sa Sœur? Le seul parti qu'il semble qu'elle eût à prendre étoit de se jetter entre ses bras & d'envoïer son Fils & ses Filles en France. On lui faisoit entendre qu'il n'y avoit point d'expedient plus capable d'arrêter les Princes de Savoïe & de faire lâcher prise au Roi d'Espagne, que de remettre à Louïs autant de Places que les Espagnols en occupoient. Christine sentoit une extreme répugnance à recevoir Garnison Françoise dans ses Places; mais on ne lui promettoit du secours qu'à cette condition; & c'étoit le moïen d'obliger le Pape & les Princes d'Italie de penser à eux, & de s'entremettre afin que tout fût restitué à la Duchesse. Ainsi Richelieu couvroit les artifices dont il se servoit pour se rendre Maître des Enfans, des Places, & des principaux sujets d'une Princesse aveuglement complaisante pour le Roi son Frere. Après une longue Négociation, le Cardinal de la Valette & d'autres avoient enfin obtenu d'elle par un Traité, qu'il y auroit Garnison Françoise dans Carmagnole, Savillan, & Quierasque, & le Traité portoit que c'étoit pour les garantir de l'invasion de l'Ennemi, & les conserver au Duc de Savoïe. Je ne m'étens pas sur tous ces évenemens, qui apartiennent proprement à l'Histoire de Louïs XIII. Je me contente de les rappeler, pour donner une idée de l'état où étoient les choses, lorsque Louïs XIV. monta sur le Thrône.

Operations de la Campagne dans le Roussillon. Siége de Salces.

Tout se disposoit du côté des Pirenées pour les opérations de cette Campagne. Le Prince de Condé avoit obtenu le commandement de l'Armée qui devoit agir dans le Roussillon. Il vint au mois de Juin avec seize mille hommes & une bonne Artillerie assiéger Salces. Le Maréchal de Schomberg * Gouverneur de cette Province, s'alla poster à une lieuë & demie de cette Ville du côté de Perpignan, pour couvrir le siége & pour donner de la jalousie aux Espagnols, qui s'imaginoient que les François en vouloient à cette Place. Salces n'étoit qu'un petit Château à l'entrée du Roussillon, mais assez bien fortifié à l'ancienne maniére. Le Prince de Condé, qui alloit tantôt au siége & tantôt à l'Armée du Maréchal de Schomberg, eut le tems de faire avancer les travaux & d'emporter Salces l'épée à la main, dans le mois de Juillet. Une partie de la Garnison fut tuée, & l'autre demeura prisonniére de guerre. Fier de ce succés, le Prince s'avance dans le Roussillon & prend encore un Château nommé Canet. Au premier bruit de cette irruption des François, la Catalogne s'allarme & fait des efforts surprenans. Le Marquis de los Balbazez, Maître de la Campagne, vient le 20. Septembre remettre le siége devant Salces, qui avoit été emportée par les François avant qu'elle pût être secouruë. Espenan, qui en avoit été fait Gouverneur, se prépare à la bien defendre avec sa Garnison composée de trois Régimens. On ne se remuoit pas moins en Languedoc pour contribuer à sauver la nouvelle conquête. Le Prince de Condé attendoit à Narbonne un nouveau renfort de Troupes, pour marcher au secours de Salces vers le milieu d'Octobre. A la tête de vingt mille hommes de pié & de quatre mille chevaux, il jetta la consternation & l'épouvante parmi les Ennemis qui ne l'attendoient pas. Le Géneral Espagnol craignant que les pluies de l'Automne ne deconcertent son projet, se met en tête d'emporter aussi Salces l'épée à la main, & se rend Maître des dehors. Mais la brave résistance des

Histoire de Louis XIII.

* *Charles de Schomberg, mort en 1656.*

1639.

Assiègez lui cause une si grande perte, qu'il prend la résolution de hazarder moins en attaquant le corps de la Place. Le Maréchal de Schomberg & les plus habiles Officiers François étoient d'avis d'attaquer les Lignes des Ennemis encore imparfaites. Cet avis ne fut pas du goût du Prince de Condé. Il préfera celui de quelques-uns, qui opinoient à differer l'attaque jusqu'au lendemain. Il étoit peut-être bien-aise de contredire Schomberg, qu'il savoit ne lui vouloir pas de bien, & qui avoit du dépit de servir sous lui dans son Gouvernement. Quoi-qu'il en soit, il eut sujet de se repentir de n'avoir pas suivi son conseil. Un orage épouvantable survenu la nuit même, des éclats de tonnerre effroïables & continuels, une pluïe extraordinaire & les torrens tombant impetueusement des montagnes, qui avoient inondé son Camp & dispersé ses Troupes effraïées, lui firent manquer l'occasion. Les Espagnols, quoi-qu'incommodez aussi bien que les François du déluge inopiué, furent neanmoins plus constans. Ils se moquêrent de leur fuite précipitée, & continuérent le siége.

Salces reprise par les Espagnols après avoir été prise par les François.

Le Prince de Condé aïant ramassé environ quatorze mille hommes de ses Troupes dispersées par l'orage, revint le 14. Novembre & attaqua les Lignes des Assiégeans. Mais il les trouva en si bon état & si vigoureusement défenduës par les Espagnols & par les Italiens, sous la conduite du Marquis de Torrecusa, qu'il fut contraint de se retirer vers Narbonne avec une perte considerable. Richelieu averti de ces disgraces, & chagrin de ce qu'on crioit contre son opiniâtreté à confier la conduite des Armées à un Prince qu'il n'estimoit pas, envoia le Marquis de Coislin en Languedoc avec des ordres pressans de faire une nouvelle tentative pour sauver Salces. Le Prince feignit de vouloir s'en retourner & rejetta la faute du mauvais succés sur Schomberg. Mais il n'en fut pas de même qu'à Fontarabie. Schomberg, qui étoit autant aimé du Cardinal, que la Valette en étoit haï, avoit eu la sage précaution d'écrire de bonne heure à Son Eminence, pour la prier instamment de ne pas croire aveuglement ce que le Prince pourroit dire, pour rejetter sur les Officiers subalternes de l'Armée les fautes qu'il pourroit faire cette année, s'il arrivoit qu'il réüssit aussi mal dans le Roussillon, qu'il avoit fait l'année précedente en Biscaïe. Enfin après quelques tentatives inutiles, Espenan pressé vivement par les Espagnols, capitula à la fin de Decembre, & promit de rendre la Place en cas qu'elle ne fût pas secouruë dans le 6. Janvier suivant. Mr. le Prince se présenta le même matin pour en tenter le secours. Mais la chose aiant été jugée entiérement impossible, Espenan en sortit le 7. avec sa Garnison.

1639.

Journal de Bassomp. Tom. II.

Avantage considerable remporté en Piémont par le Comte d'Harcourt.

Vie de Richel. par Aubery. L. VI. ch. 60.

Les armes du Comte d'Harcourt étoient plus heureuses dans le Piémont. Il avoit eté tiré du commandement de la Flote du Levant, pour remplir seul la place du Cardinal de la Valette mort *, & du Duc de Longueville substitué au Duc de Weymar. Un des premiers exploits de ce Comte, fut de tailler en pièces quatre cens chevaux sortis de Chiers, & d'attaquer ensuite la Place qu'il prit. Puis étant allé presenter bataille au Marquis de Leganez & au Prince Thomas, joints ensemble, ils ne la voulurent pas accepter d'abord. Le combat fût differé jusqu'au passage de l'Armée Françoise *à la Rotta*. L'occasion de la battre parut plus favorable en cet endroit à Leganez & à Thomas. Harcourt commença la charge, attaqua les Ennemis supérieurs de la moitié, & remporta sur eux une victoire complette.

* *Le 28. Septembre à Rivoles près de Turin. Il se nommoit Louis de la Valette de Nogaret.*

1639. Le Roi étoit alors en Bourgogne. Après la prise d'Hedin, le Cardinal lui avoit persuadé de visiter sa frontiére de Champagne, peut-être dans le dessein de surprendre Sedan, ou d'intimider tellement le Comte de Soissons *, qui s'y étoit retiré, que ce Prince, inébranlable dans sa résolution de ne se mettre jamais à la discretion du Ministre, chercha enfin à s'accommoder avec le Roi. Le motif de cette retraite du Comte de Soissons, étoit de pourvoir à sa sureté, qu'il ne pouvoit trouver à la Cour. Il avoit donné beaucoup de jalousie au Cardinal par son courage, par ses maniéres gracieuses, & par sa dépense; il étoit de plus intimement bien avec *Monsieur*, & il avoit sur tout commis le crime capital de refuser le Mariage de Madame d'Aiguillon **, Niéce de Richelieu. Comme il ne pouvoit douter que le Ministre ne cherchât tous les moïens de le perdre, il s'étoit retiré dans cette Principauté, qui apartenoit en Souveraineté au Duc de Bouillon ***. Il avoit écrit au Roi en y arrivant, pour l'assurer de sa fidelité, & lui avoit promis de ne rien entreprendre contre son service pendant tout le séjour qu'il feroit en ce lieu-là. Il lui avoit tenu fidélement sa parole jusqu'alors, & il se défendit encore toute cette année & la suivante des instances des Espagnols, qui lui faisoient des offres considerables, & des importunitez des siens, qui le vouloient porter au mouvement. Mais rien ne le put défendre des inquietudes du Cardinal de Richelieu, qui lui faisoit faire tous les jours, sous le nom du Roi, des éclaircissemens fâcheux, dont le détail seroit trop long à déduire ici. Il suffit de marquer que ce Ministre, contre ses interêts, précipita enfin le Comte

Le Roi fait un voïage du côté de Sedan, & pourquoi.

Mémoires du Card. de Retz.

* *Louis de Bourbon, Comte de Soissons.*

** *Marie de VVignerode, Duchesse d'Aiguillon*

*** *Frederic Maurice de la Tour d'Auvergne, Prince de Sedan, Duc de Bouillon.*

dans la guerre civile, comme nous le dirons dans la suite, par des chicannes que ceux qui sont favorisez de la fortune à un certain point, ne manquent jamais de faire aux malheureux. Le Roi demeura plusieurs jours aux environs de Sedan, à Doncheri & à Mouzon, & revint ensuite à Dijon. 1639.

Scoti, nouveau Nonce du Pape, y arriva peu de tems après. L'occasion de chagriner la Cour de Rome parut favorable. Le Roi demandoit depuis long-tems un Chapeau de Cardinal pour Jules Mazarin, son Ambassadeur Extraordinaire en Piémont. Il s'étoit engagé à ne recevoir aucun Nonce ordinaire en France, à moins qu'on ne le contentât sur cet article. Sa Majesté fit savoir ses intentions au Ministre du Pape Urbain, par Chavigni Secretaire d'Etat. Il lui declara que le Roi son Maître s'étonnoit de ce que le Maréchal d'Etrées, son Ambassadeur à Rome, ne lui avoit rien écrit du rappel de Bolognetti, Nonce ordinaire en France, & de la nomination de Scoti à la place de l'autre. Qu'il trouvoit étrange que l'un eût été rappelé, & l'autre nommé à la Nonciature, sans en avoir donné connoissance à l'Ambassadeur de France, selon ce qui se pratique ordinairement à Rome en ces occasions. Que Louïs croïoit que ce changemenr ne se feroit point, sans que le Pape lui eût donné premierement des assurances touchant la demande qu'il faisoit en faveur de Mazarin. Que ce n'étoit pas que la personne de Scoti lui fût desagréable, puisqu'au contraire il avoit desiré de l'avoir; mais que tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de le recevoir en qualité de Nonce extraordinaire. Louïs XIII. fit à peu près alors, ce que son Fils a fait de nos jours contre le Pape Innocent XI. Les esprits s'aigrissoient de plus en plus à Rome & en France. On donna ordre à Scoti de s'abstenir

Il fait difficulté de recevoir le Nonce du Pape.

1639. de l'audience du Roi, & l'on défendit aux Prélats du Roïaume d'avoir aucune communication avec lui. Scoti de son côté suscitoit de grans embarras à la Cour, par le moïen du Cardinal de la Rochefoucaut & de quelques Prélats dévouez au Pape. Quelque fracas que fissent ces brouilleries, les gens d'esprit s'en moquoient & savoient bien que Richelieu en étoit le principal Auteur. Son amitié pour Mazarin, qui s'étoit aveuglement dévoué à lui, & son projet d'avoir pour Successeur dans son Ministére un Etranger, qu'une juste reconnoissance obligeroit à soûtenir la Maison & les Créatures de son bienfaiteur, l'avoient obligé de persuader au Roi de le substituer à la place du P. Joseph, Capucin, dont la nomination au Cardinalat avoit été révoquée à sa mort. La Cour de Rome sembloit devoir agréer celle de Mazarin, Italien de naissance, & redevable des premiers commencemens de sa fortune à la Maison Barberine. Cependant elle fit difficulté de la recevoir, de peur de mecontenter l'Empereur & le Roi d'Espagne, par une préference qui devoit les choquer. L'un demandoit justement dans le même tems un Chapeau rouge pour le Prince Renaud d'Este, Frere du Duc de Modene, qui servoit actuellement en Italie, de la Maison duquel le Pape n'étoit pas autrement satisfait: & l'autre pour l'Abbé Perretti, petit-neveu du Pape Sixte V. & issu de la Maison de Montalte, ennemie des Barberins. Cette conjoncture, propre à faire penser à Urbain, que Louïs, oposé par tout ailleurs à l'Empereur & au Roi d'Espagne, agissoit alors de concert avec eux pour le chagriner, fit qu'il ne donna point de parole positive au Maréchal d'Etrées, quoi-que d'ailleurs le Pape fût assez bien intentionné pour Mazarin, ancien domestique du Cardinal Antoine son Neveu. Ce délai & le refus de l'expédition des Bulles que Richelieu demandoit pour les Abbaïes de Cîteaux & de Premontré, étoit ce qui l'aigrissoit contre le Pape, qui ceda pourtant à la fin, comme la suite nous le fera connoître. Tel est l'embarras de la Cour de Rome, quand quelques Couronnes de sa Communion lui proposent pour le Cardinalat des Sujets desagréables. Elle a tant d'interêt à ménager ces Puissances, que si elles persistent à soûtenir leur nomination jusqu'au bout, le Pape ne peut se dispenser d'agréer tôt ou tard ceux qui lui sont proposez. 1640.

L'Armée de France passe le Rhin sous la conduite du Duc de Longueville.

La fin de cette année est remarquable par une entreprise hardie & bien conduite. C'est le passage de l'Armée de France au delà du Rhin le 28. Decembre, dont les suites furent aussi heureuses pour Louis XIII., que funestes à la Maison d'Autriche & à ses Alliez. Après la conclusion du Traité dont j'ai parlé, avec les Directeurs de l'Armée du feu Duc de Saxe-Weymar, le Duc de Longueville, reconnu Géneral par les Allemans aussi bien que par les François, fit avancer son Armée dans le Bas-Palatinat. Le dessein de surprendre Spire & Maïence fut deconcerté par la vigilance & l'activité des Géneraux de l'Empereur & du Duc de Baviere. De trois moyens mis en déliberation dans le Conseil de guerre, pour faire subsister l'Armée qui manquoit de vivres & de fourages, le passage du Rhin, proposé par le Comte de Guébriant, fut celui que l'on préfera. L'obscurité de la nuit en cachoit le dessein à l'Ennemi, qui n'avoit que quelques Dragons postez de l'autre côté du fleuve; le reste de l'Armée s'étant déja retiré. L'Infanterie passa dans de petites barques, dont on avoit amassé bon nombre, & les Cavaliers s'en servirent aussi, conduisant par ce moyen leurs chevaux à la nage. Voilà par quels services le Comte de Guébriant s'efforçoit de meriter le Bâton de Maréchal.

Hist. du Maréchal de Guébriant, Liv. III.

1640.

Comment se termina la Campagne de cette année. Vie du Maréchal de Guébriant. Liv. III.

Ce passage surprit fort le Maréchal Banier, qui commandoit l'Armée de Suéde en Allemagne. Il prévoyoit, dit l'Historien de Guébriant, que le voisinage de l'Armée Françoise obligeroit le Landgrave de Hesse & les Ducs de Brunswick & de Lunebourg, qui avoient embrassé la neutralité, à rentrer dans la confédération; que les François en auroient tout l'honneur, & qu'ils seroient en état de balancer son autôrité, & d'aquerir du moins autant de credit que les Suédois. On devoit occuper les quartiers de Franconie, de Hesse & du Westerwaldt, dont Banier tiroit de grandes contributions, & qu'il pretendoit lui apartenir. Cette demarche, contraire au Traité fait avec la Suede, lui donnoit de l'inquiétude. Ce Traité portoit que les François agiroient seulement dans le Wirtemberg, & contre le Duc de Baviére non moins odieux aux Suédois que l'Electeur de Saxe. Leur Genéral avoit sujet de trouver mauvais, que pour des interêts particuliers qui ne regardoient point la Cause commune, on épargnât un Prince qui fomentoit la guerre d'Allemagne. Pour prévenir le progrés, dont le passage du Rhin pouvoit être suivi; son dessein étoit de débaucher les Troupes du feu Duc Bernard, ou du moins de les engager à une jonction dont tout le fruit lui demeureroit. Banier & quelques Ministres de Suéde n'avoient en vuë que leur avantage dans la correspondance qu'ils entretenoient avec la France. Richelieu de son côté & les Genéraux de Louis XIII. n'avoient pas des motifs plus desinteressez. L'une & l'autre Couronne se proposoit l'abaissement de la Maison d'Autriche; bien entendu que chacune chercheroit à profiter des dépouilles de l'Ennemi autant qu'elle pourroit. L'Armée Imperiale, forte de trente mille hommes, avoit pris Konigrai, & marchoit vers Egra pour être à la gauche des Bavarois. Banier ne laissa pas échaper cette occasion de proposer au Duc de Longueville la jonction des Armées des deux Couronnes, menaçant qu'en cas de refus, il penseroit desormais à sa propre sureté, & qu'il n'agiroit plus de concert avec les François. La jonction parut necessaire, pour se rendre plus formidables dans l'Empire. Les deux Armées, égales en nombre, tant de Cavalerie que d'Infanterie, marcherent droit à Piccolomini posté à Salzfeld, & sembloient promettre quelque chose d'extraordinaire. Mais ce Géneral des Imperiaux sut se conduire si habilement, que sans rien hazarder, il deconcerta les projets des Géneraux de France & de Suéde, fortifiez par les Troupes Confederées de Lunebourg & de Hesse. Banier, qui avoit gagné celles-ci, ne songeoit qu'à incorporer l'Armée de France avec la sienne. Il avoit déja commencé d'y travailler par ses insinuations aux Directeurs des Troupes de Weymar; mais le Comte de Guébriant tint bon, & témoigna tant de vigueur au Géneral Suédois & aux autres, qu'il empêcha la marche qu'ils vouloient faire vers la Bohême, afin d'éloigner de telle sorte les François, qu'ils ne pussent plus le quitter; & il engagea même toute l'Armée du feu Duc Bernard à prêter serment à la France. Cette Campagne se passa sans rien entreprendre.

1640.

Campagne de Catalogne. Mécontentement des Catalans, suivi d'un soulevement général. Le Vassor Hist. de Louis XIII.

Il n'en fut pas de même en Catalogne. Les Habitans du Païs, traitez avec la derniere dureté par les Géneraux Espagnols engagez d'honneur à reprendre Salces, pensoient à secouer le joug. Les seules Milices de la Province n'étant pas capables de repousser les François hors du Comté de Roussillon, le Roi Catholique y envoia une partie considerable de ses Troupes. La mesintelligence se met incontinent entre elles & les Habitans. Ceux-ci chagrins, disoient-ils, de ce que les Etrangers ne

1640. secondent pas la bravoure des gens du Païs, se retirent la plûpart chez eux. Olivarez * ne manque pas de remontter au Roi, que les Catalans sont mal intentionnez, & de crier que leur retraite met l'Armée Espagnole hors d'état d'arrêter les progrés des François. Prevenu depuis long-tems contre eux, Philippe consent que sans avoir égard aux prétenduës immunitez d'une Province, qui lui paroît têmoigner peu de zèle & d'afection dans une occasion pressante, on oblige les hommes & les femmes à des corvées extraordinaires, & à fournir ou à porter du moins au Camp des Assiégeans, les fourages & les provisions necessaires pour reprendre la Ville de Salces. Ces nouvelles impositions, jointes aux violences commises par les Soldats, qu'on les contraint de loger chez eux, achevent de les irriter. Ils s'oposent à l'infraction de leurs Privilèges, & remontrent l'impuissance de la Catalogne entiérement épuisée. Leurs plaintes ne sont pas écoutées ; bien loin de rapeler l'Armée, on ferme les yeux à la licence des Officiers & du Soldat, qui ajoûtent le Sacrilege à leurs violences. C'étoit le tems que les Païsans, selon la coûtume du Païs, s'étoient rendus près de Barcelone, afin de se louër aux Habitans pour la coupe de leurs bleds. Certains Soldats qui alloient à la Ville étant passez au milieu de ces Païsans atroupez, ceux-ci en reconnurent quelques-uns pour avoir été complices des excès commis dans un Bourg, dont les Officiers & les Soldats avoient mis le feu à la grande Eglise. Animez par la vuë de ces impies, ils se jettent sur eux au nombre de trois ou quatre mille, & les poursuivent jusques dans la Ville, pleins de fureur & de rage. Une partie de la populace mutinée se joint à eux, & quelques coups

* *Gaspar de Guzman, Comte Duc d'Olivarez, Favori du Roi Catholique.*

tirez par les domestiques du Viceroi achevent de soûlever l'autre. Telle fut l'origine du mecontentement des Catalans, qui entraîna la révolte génerale de la Catalogne, & des Comtez de Roussillon & de Cardagne. 1640.

Le Comte d'Harcourt fait lever le siége de Cazal, & bat le Marquis de Leganez.

Journal de Bassom p. Tom. II. Vie du Cardin. Richelieu L. VI. Mémoires pour servir à l'Histoire du même.

Les Peuples de France, plus accoûtumez au joug que les Catalans, ne laissoient pas de crier contre les nouveaux Impôts établis pour subvenir aux frais de la guerre. Mais leurs plaintes se changérent bien-tôt en aplaudissemens & en loüanges, par l'heureux succés des diverses entreprises de cette année. La foiblesse des François au delà des Alpes, & la haine irréconciliable en aparence entre la Duchesse de Savoïe & les Princes ses beaux-freres, donnoient de grandes esperances au Roi d'Espagne. Il se reposoit d'ailleurs volontiers sur la promesse que le Gouverneur de Milan lui faisoit, de chasser les François du Montferrat & du Piémont, avant que les recruës destinées à leurs Troupes, inferieures à celles d'Espagne, eussent passé les Monts. Pour cela Leganez prit la résolution d'ouvrir de bonne heure la Campagne en Italie par le siége de Cazal. Le Comte d'Harcourt, averti qu'il étoit arrivé devant la Place avec plus de vingt mille hommes, ramassa promtement ce que le Roi son Maître & la Duchesse de Savoïe avoient de Troupes dans le Piémont. De peur d'affoiblir trop les Garnisons necessaires à la défense de la Citadelle de Turin, & à la sûreté de Pignerol & de quelques autres Places, il forma seulement une Armée de sept mille hommes de pied & d'environ trois mille chevaux. Quelle aparence qu'il pût avec des forces si inferieures à celles de l'Espagnol, tenter le secours d'une Place attaquée au dehors par une Armée nombreuse, & séduite au dedans par les intrigues de la Princesse de Mantouë? Mais rien n'est capable de déconcerter le Général François,

1640. François, toûjours empressé de courir aux occasions de se signaler. Il part dans la resolution de hazarder tout. Il paroît à la vûe des Lignes des Assiegeans. Après les avoir bien examinées & choisi l'endroit de l'ataque, il fait donner en même-tems tous les Oficiers qui commandoient avec lui, à plusieurs reprises & si vigoureusement, que les Espagnols sont enfin forcez. Leganez remplissant les devoirs de Soldat & de General, combatoit vaillamment, & couroit de tous côtez, tantôt pour ramener les Fuyars, tantôt pour rallier ses Troupes. Mais ses éforts furent inutiles. Harcourt signala encore plus sa valeur. Il saute presque le premier dans le Camp des Ennemis, crie à ses gens de le suivre, & renverse tout ce qui lui fait obstacle. Les François animez de la sorte par l'exemple de leur General, à qui les Espagnols même ne refuserent pas les justes lüanges qu'il meritoit, obtiennent sur eux une victoire complette. Elle fut suivie d'une seconde encore plus glorieuse & plus importante, remportée au commencement de Juin, par le même General, sur les mêmes Ennemis.

Prise de Turin par les François.

Leganez s'en consola presque, quand il vit prendre au Vainqueur la hardie resolution d'assieger Turin, dans laquelle il ne doutoit point qu'il ne dût échouër. Il lui étoit facile d'afamer le Camp des François, & c'étoit par ce moyen qu'il se prometoit de renverser leur entreprise. Il s'en fallut peu qu'il n'y réussit; mais quelle que fût son habileté & sa vigilance, le succès ne répondit point à son atente. La Place fut prise au mois de Decembre, & mit le comble à la gloire du Comte d'Harcourt. Ce qui contribua à l'augmenter, ce fut sa generosité à la partager avec le Vicomte de Turenne *, Lieutenant General de son Armée. Ce jeune Heros, qui doit jouër un si grand rôle dans la suite de cette Histoire, avoit déja servi en Piémont sous le Cardinal de la Valette, à qui il auroit même succedé, si le Comte d'Harcourt n'eût été envoyé pour en remplir la place. Formé à l'Ecole des Princes d'Orange ses Oncles, il faisoit là les coups d'essai qu'il avoit apris sous de si grands Maîtres, & par lesquels il montroit déja ce qu'il devoit être un jour. Et bien loin qu'Harcourt fût jaloux d'une gloire qui leur étoit commune, il ne se peut rien voir de plus beau que leur estime reciproque, & l'intelligence avec laquelle ils couroient tous deux au même but. Rarement deux Rivaux sont-ils bien d'acord. Cependant ceux-ci vivoient ensemble d'une maniere, qu'ils ne craignoient pas de s'obscurcir l'un l'autre. Et après eux, je ne sçache que le Prince Eugene de Savoië & le Duc de Marlbouroug, qui ayent donné ce rare exemple de generosité entre deux Competiteurs qui visent à la même conquête. C'est bassesse, c'est défiance de soi-même, de regarder d'un œil jaloux les succès d'autrui. Les cœurs vraîment grands ne sont point susceptibles de cette foiblesse. Leur propre merite leur sufit.

Défaite de la Flote Espagnole près de Cadix. Redition d'Arras.

Le Piémont étoit le theatre d'une guerre sanglante, fomentée par l'ambition des Princes de Savoië. D'ailleurs la situation de cet Etat entre ceux d'Espagne & de France le metoit en proië à ces deux Puissances, qui eussent bien voulu en avoir les clefs. Pendant qu'elles se les disputoient si vivement, leurs interêts oposez les remuoient ailleurs avec la même force, & le même bonheur pour les François: victorieux dans le Piémont, ils le furent aussi sur Mer & dans le Païs-Bas. La défaite de la Flote Espagnole au mois de Juillet par le Duc de Brezé près de Cadix: celle de leur Armée de terre par le Maréchal de la Meilleraye au mois d'Août près d'Arras, suivie de la redition de cette Place, huit jours après, au même Maréchal & à ceux 1640.

* *Henri de la Tour d'Auvergne, né en 1611.*

1640. de Chaulnes & de Châtillon, signaloient par tout les armes de la France.

Naissance du Duc d'Anjou.

Ce fut dans cette heureuse conjoncture que la Reine acoucha le vingt-uniéme Septembre d'un second Fils, à qui l'on donna le titre de *Duc d'Anjou*, & le nom de *Philippe* au baptême. Il ne manquoit plus rien au bonheur de l'Etat, qui se voyoit deux Successeurs à la Couronne. Tant de succès en une année n'en prometoient pas moins à la suivante.

1641. La Catalogne se donne à la France. Campagne de Piémont.

En éfet la Catalogne, dont Richelieu avoit par ses menées fomenté sous main la revolte, se donna à la France au commencement de cette année 1641. Elle n'avoit eu dessein d'abord que de se former en Republique sous la protection de la France ; mais l'impossibilité d'y établir un tel Gouvernement, lui fit enfin choisir un autre Maître, aux conditions stipulées dans le Traité conclu au mois de Septembre. Une aquisition si belle & si fort à la bienseance du Roi, lui donnoit moins de scrupules, que celles qu'il avoit faites en Piémont à l'instigation de son Ministre. En suivant ses sentimens naturels, peut-être n'auroit-il pas été fâché de se décharger de la peine & de la dépense que lui causoit la necessité de conserver le bien de son Neveu. Peut-être auroit-il consenti à la Réunion des Princes de Savoye avec le jeune Duc & Madame Royale, & à l'acommodement tant de fois proposé de rendre les Places ocupées de part & d'autre. Mais le Prince Thomas s'obstinant à demeurer ataché au Roi d'Espagne, les François poussérent leurs conquêtes. Ils emporterent Moncalvo le sixiéme de Mars sous la conduite du Vicomte de Turenne. Le Comte d'Harcourt se rendit Maître de Cevo, de Mondovi & de quelques autres Places, & alla le vingt-neuviéme Juillet mettre le siege devant Coni, qu'il emporta le cinquiéme Septembre.

Vie du Cardinal de Richelieu. liv. VI.

Baroil ? de Tarragone & de Wolfembuttel.

1641. Le Duc de Lorraine traite avec la France, & est rétabli dans ses Etats.

Charles * Duc de Lorraine, qui ne pouvoit esperer d'apui de la part de la Maison d'Autriche, aprés les revolutions arrivées en Catalogne & en Portugal, & les autres pertes qu'elle avoit faites, resolut de se jeter entre les bras de la France. Il avoit été dépouillé de ses Etats pour avoir fait le Mariage de sa Sœur avec le Duc d'Orleans en 1633. Il y fut rétabli le vingt-neuviéme de Mars de cette année à des conditions tres-dures, qui metoient le Duc dans une entiere dépendance de la France. Ce qui l'avoit porté à se reconcilier avec Louïs XIII. & à en faire mêmes les avances, c'étoit l'esperance que ce Monarque apuyeroit à Rome la dissolution du Mariage du Duc avec la Duchesse Nicole, & qu'aprés cela il auroit la liberté d'épouser la Cantecroix, sa Maitresse, dont il étoit éperduëment amoureux. Mais la déclaration qu'on lui fit à son arrivée en France, que l'afaire de son Mariage ayant été portée à Rome, Louïs ne s'en mêleroit plus, lui fit connoître qu'on lui avoit tendu un piege, mais qu'il n'étoit plus tems de reculer. Le Traité fut signé, & l'adroit Richelieu réussit dans le dessein qu'il avoit d'assurer un passage libre aux Troupes que Louïs XIII. & ses Successeurs enverroient en Allemagne. Il auroit bien voulu faire la même chose par raport à l'Italie. Mais il avoit manqué son coup, par le refus que fit le Prince Thomas de se rendre à Paris au commencement de cette année, comme il s'y étoit engagé par le Traité conclu à la fin de l'année precedente avec Mazarin. Le dessein du Cardinal, en consentant que son Maître aidât le jeune Charles Emanuel & sa Mere à chasser les Espagnols, étoit de rendre le Duc de Savoye aussi dépendant de la France que celui de Lorraine.

Vie du Cardinal de Richelieu. liv. VI. Hist. du Maréchal de Guebriant. liv. VI. Memoir. de Beauvau. Lettres de Grotius.

* *III. du nom. Il avoit cabalé en France avec la Reine Mere & Monsieur dès l'année 1630. & depuis avec les Ennemis de l'Etat.*

Le Duc d'Enguien épouse la Niece du Cardinal de Richelieu.

Pendant qu'il travailloit ainsi au bien public, il ne negligeoit pas ses afaires particulieres. J'ai parlé ci-devant de son projet ambitieux, de se faire declarer Régent du Röyaume, en cas que le Roi, dont la santé paroissoit toûjours foible & incertaine, vînt à mourir. Richelieu avoit besoin pour cela d'un puissant apui contre Marie de Medicis, qui auroit encore trouvé ses Partisans : contre la Reine Anne d'Autriche qui en avoit plusieurs, & contre le Duc d'Orleans, dont les Creatures étoient aussi en grand nombre; trois personnes qui, quoique divisées d'interêts, n'auroient pas manqué de se réunir, pour chasser un Ministre odieux aux Grands & au Peuple. Quel autre credit pouvoit-il leur oposer que celui des deux premiers Princes du Sang? Dans cette vûe, il pensa à donner sa Niece, Fille du Maréchal de Brezé, à Loüis de Bourbon Duc d'Enguien, Fils aîné du Prince de Condé. Il croyoit la chose d'autant plus sûre, que ceci n'ayant aucune raison de demander la Regence, au préjudice de la Grand'Mere, de la Mere, & de l'Oncle du jeune Roi, ils devoient être bien aises de la voir entre les mains de leur Allié, sous l'administration duquel ils auroient eu grande part aux afaires. Ce Mariage auroit peut-être pû flater l'avarice du Prince de Condé & l'ambition du Duc d'Enguien, qui pretendoit au Commandement general des Armées de terre. Mais le Prince, qui dans le fond méprisoit cette Alliance, & qui avoit donné sa parole ailleurs, ne lui rendit pas une réponse conforme à ses desirs. Le Cardinal, naturellement fier & acoûtumé depuis long-tems à voir tout plier sous ses volontez, ne pût soufrir ce refus du Prince de Condé. Dès-lors il forma le dessein de le perdre, & mit tout en usage pour en venir à bout. Il n'eut pas de peine à trouver des pretextes pour satisfaire son ressentiment. On avoit soupçonné le Prince de Condé, qui étoit extrêmement interessé, d'avoir reçû de l'argent des Espagnols, pour lever le siege de Dole en 1636. & il y en avoit qui disoient qu'il auroit pû mieux faire à celui de Fontarabie. Ces discours passerent jusques au Prince par l'artifice du Cardinal de Richelieu, qui étoit bien aise qu'ils lui fussent raportez. Le Prince de Condé l'ayant apris, & ayant eté averti en même-tems de se garder du Cardinal, traita d'abord cet avis de bagatelle; mais il en reconnût bien-tôt l'importance. Car ayant eu à parler au Cardinal & l'étant allé trouver, il en fut tres-mal reçû. Il s'aperçût outre cela, que le Cardinal avoit parlé tout bas à son Capitaine des Gardes, ce qui lui fit faire reflexion à cet avis qu'on lui avoit donné, & dont il avoit fait si peu de cas. Dans ce moment la crainte s'étant saisie de son esprit, il crut voir un mouvement parmi les Gardes du Cardinal qui lui presageoit quelque sinistre avanture, & il s'imagina qu'on l'alloit arrêter; comme en éfet on dit que l'ordre en étoit donné. Dans cet embarras il lui fit excuse de ce qu'il n'avoit pas reçû avec empressement l'honneur qu'il lui faisoit de vouloir donner sa Niece à son Fils, alleguant qu'il avoit donné sa parole ailleurs, & qu'il l'avoit voulu retirer auparavant. Dans le même tems il mit cette afaire sur le tapis. Le Cardinal, à qui ce discours plut beaucoup, lui fit aussi bon visage qu'il le lui avoit fait mauvais, il n'y avoit qu'un moment. Il demeura deux heures entieres avec lui & le reconduisit jusques à son escalier. Tout le monde blâma cette action du Prince de Condé, parce qu'on reconnut par les grands avantages qu'il se fit acorder en contractant cette Alliance, qu'il avoit agi dans le fond moins par crainte que par interêt.

Mais si le Cardinal avoit des Creatures lâchement dévouées à son service,

Bataille de Marfée près de Sedan de quoi devoit être suivie. Le Comte de Soissons y est tué. *Memoir. du Card. de Retz.*

d'autres le méprisoient & ne s'en cachoient pas. Le Comte de Soissons étoit du nombre de ceux-ci. Egalement considerable & par sa personne, & par le poste important de Sedan, il pouvoit se soûtenir par lui-même. Sa retraite dans cette Place le défendoit des bassesses ausquelles la Cour avoit prétendu l'obliger, comme de recevoir la main gauche dans la maison même du Cardinal. La haine qu'on avoit pour ce Ministre atachoit à cette retraite la faveur publique, qui est beaucoup plus assurée par l'inaction que par l'action. Cependant après bien des irresolutions, le Comte de Soissons prit enfin le parti de se declarer contre la Cour. Le Duc de Bouillon fut celui qui le détermina. Ils manderent Don Miguel de Salamanque, Ministre d'Espagne, avec qui ils conclurent un Traité. Ils en firent un autre avec la Cour de Vienne, & l'Abé de Retz *, depuis Cardinal du même nom, fut chargé de travailler à gagner des gens dans Paris, où le Comte de Soissons étoit aussi aimé, que Richelieu y étoit haï & abhorré. Entre les amis qu'il y avoit, le Maréchal de Vitri & le Comte de Cramail, prisonniers à la Bastille, étoient entrez dans le complot. Monsieur de Guise, qui s'y étoit joint aussi, & qui avoit fort souhaité la rupture, alla à Liege donner ordre à des levées. Ces Troupes, jointes à celles de Sedan, devoient s'unir aux Espagnols, & donner bataille au Maréchal de Châtillon, qui commandoit l'Armée du Roi sur la Meuse. L'ordre de l'entreprise qui se devoit faire ensuite dans Paris, & qui étoit écrit de la main du Maréchal de „ Vitri, portoit : Qu'aussi-tôt qu'on „ auroit reçû la nouvelle du gain de „ la bataille, on la devoit publier à Pa- „ ris avec toutes les figures : que Mes- „ sieurs de Vitri & de Cramail devoient „ s'ouvrir en même-tems aux autres „ prisonniers, se rendre Maîtres de la „ Bastille, arrêter le Gouverneur, sortir „ dans la ruë Saint Antoine avec une „ troupe de Noblesse, dont le Maré- „ chal de Vitri étoit assuré, crier *Vive* „ *le Roi & Monsieur le Comte*. Que „ Monsieur d'Estampes, President du „ Grand Conseil, devoit à l'heure don- „ née faire batre le tambour par toute sa „ Colonelle, joindre le Maréchal de Vi- „ tri au Cimetiere Saint Jean, & mar- „ cher au Palais, pour rendre des lettres „ de Monsieur le Comte au Parlement, „ & l'obliger de donner Arrêt en sa fa- „ veur. Que l'Abé de Retz devoit se „ mettre à la tête de deux Compagnies „ de Bourgeois dont il étoit sûr, avec „ vingt-cinq Gentilhommes qu'il avoit „ engagez sous diferens pretextes, sans „ qu'ils sçûssent eux mêmes precisément „ ce que c'étoit : qu'il devoit se saisir du „ Pont-Neuf, donner la main par les „ Quais à ceux qui marchoient au Pa- „ lais, & pousser ensuite les barricades „ dans les lieux qui paroîtroient les plus „ soûlevez. La disposition de Paris où cet Abé avoit répandu de grosses sommes, leur faisoit croire le succès infaillible. Le secret y fut gardé jusqu'au prodige. Cependant l'afaire n'étoit pas si avancée qu'on se le prometoit. La bataille se donna à Marfée près de Sedan le sixiéme Juillet, le Comte de Soissons la gagna ; mais il fut tué au moment de sa victoire, & sa mort déconcerta le Parti. On n'a jamais pû sçavoir au vrai si ce fut un Assassin aposté par le Cardinal, qui eût tué ce Prince, comme quelques-uns le prétendent : ou si ce fut par malheur qu'il se tua lui-même, en levant la visiere de son casque avec le bout d'un de ses pistolets, comme d'autres le veulent. Ce qu'il y a de

* *Jean François-Paul de Condi, fait depuis Coadjuteur de l'Archevêque de Paris, son Oncle, homme de beaucoup d'esprit & de courage, qui n'avoit alors que vingt-cinq ans, & qui n'aimoit point sa profession.*

1641. certain, c'eſt qu'il fut tué au milieu de ſes Gentilshommes, ſans qu'on s'aperçût ni par qui ni comment. Quoiqu'il en ſoit, le Roi & le Cardinal crurent avoir tout gagné par ſa mort; elle les conſola de la perte de la bataille. Le Duc de Bouillon fit ſa paix avec le Roi, & le Duc de Guiſe, qui n'avoit pas été compris dans l'acommodement, fut condamné par contumace.

Campagne de Flandre, d'Allemagne, & de Rouſſillon.

La priſe d'Arras ſembloit devoir faciliter celle de toute la Province dont elle eſt Capitale. Cependant l'Armée de Flandre ne s'atacha cette année qu'aux Villes d'Aire & de Bapaume dans l'Artois, & à Maubeuge & Landrecies dans le Hainaut. La crainte de donner de l'ombrage aux Etats Generaux des Provinces-Unies, qui tenoient déja pour maxime de laiſſer toûjours une forte barriere entre eux & un voiſin trop remuant, empêcha Richelieu de pouſſer plus loin les conquêtes du Roi ſon Maître, de peur que des Alliez puiſſans, qu'il avoit interêt de ménager, ne fiſſent leur paix particuliere avec l'Eſpagne. Les Confederez d'Allemagne avoient auſſi l'avantage ſur les Imperiaux. Ceux-ci avec les Bavarois s'étoient aprochez de Vvolfembutel, dans le deſſein de forcer les Troupes de Brunſvvix à lever le blocus de cette Place. Le Comte de Guebriant, averti de leur marche, s'avance, leur donne bataille & la gagne. Le Maréchal de la Mothe Houdancourt ne fut pas ſi heureux devant Tarragone. Les François y furent batus par mer & par terre, & la Campagne du Prince de Condé dans le Rouſſillon, qui ne dura que trois ſemaines, ſe termina à la priſe d'Elne, ancienne Capitale de ce Comté, ſituée entre Coulioure & Perpignan.

Jules Mazarin eſt fait Cardinal à la nomination du Roi Louis XIII.

J'ai dit ci-devant, que la Cour de Rome s'obſtinoit à ne point recevoir la nomination de Mazarin au Cardinalat. La conjoncture du tems le demandoit ainſi. alors. Elle changea à la fin de cette année; & le Pape, à la ſollicitation des Barberins ſes neveux, acorda enfin à l'Empereur, & aux Rois de France & d'Eſpagne, la ſatisfaction qu'ils lui demandoient depuis ſi long-tems, pour trois ſujets qu'il leur importoit d'avancer. Mazarin avoit été Capitaine d'infanterie en Valteline, & ne s'étoit pas fait honneur pendant une guerre qui ne dura que trois mois. Il avoit eu depuis, la Nonciature Extraordinaire en France, par la faveur du Cardinal Antoine*, qui ne s'aqueroit pas en ce tems-là par de bons moyens : ainſi il n'étoit Eccleſiaſtique que de nom. Il n'avoit reçû aucun des Ordres ſacrez qui donnent entrée dans l'Egliſe. On fut ſurpris de voir un ſujet, qui n'étoit ni Prêtre ni Diacre, & qui ne ſe mit pas en peine de le devenir, agregé au College des Cardinaux, composé ſeulement de Diacres & de Prêtres. Le Pape, qui diſpenſe des Loix les plus ſacrées, l'avoit diſpenſé ſans doute de ces Loix fondamentales de la Hierarchie Eccleſiaſtique. Mais ayant plû à Chavigni par ſes Contes à l'Italienne, & par Chavigni à Richelieu, celui-ci le fit Cardinal, dit mon Auteur, par le même eſprit, à ce qu'on a cru, par lequel Auguſte laiſſa à Tibere la ſucceſſion de l'Empire. Ainſi Richelieu ſe preparoit de loin un Succeſſeur. *Memoir. du Cardinal de Retz.*

Motifs du voyage que le Cardinal de Richelieu propoſe au Roi en Catalogne: *Le Vaſſ. Hiſt. de Louis XIII.*

Il ſentoit tous les jours diminuer ſon credit. Haï de tout le monde & du Roi même, qui étoit obligé de le ménager, parce qu'il ne pouvoit s'en paſſer, il ſongeoit à éloigner Cinq-Mars, Grand Ecuyer de France, dont la faveur & les intrigues qu'il lioit avec diverſes perſonnes, lui donnoient de l'inquietude. Dans cette vûe Richelieu propoſa au Roi d'aller lui-même en perſonne, au commencement de l'année 1642. prendre poſſeſſion de ſa nouvelle Principauté de Catalogne, & jurer aux Ca-

* *Antoine Barberin.*

talans la conservation de leurs Loix & de leurs Privileges, selon la parole qu'on leur en avoit donnée. Cette proposition, qui faisoit envisager au Roi la conquête du Roussillon comme facile, & qui le metoit en état d'obtenir la paix avec l'Espagne à des conditions avantageuses, lui plût extrêmement. Il ne songea qu'à l'executer. Il ne penetroit pas les desseins ambitieux du Cardinal, qui vouloit le conduire dans un Païs éloigné, & le mettre comme entre deux Armées commandées par ses plus proches parens & ses creatures, afin que si le Roi venoit à mourir dans ce long & pénible voyage, il pût se faire déclarer Régent après sa mort. Qui sçait même s'il ne le lui proposoit pas dans le dessein d'avancer ses jours ? On n'en doutoit pas à la Cour, & le plan formé pour la Campagne de cette année, & pour le gouvernement du Royaume, en est une preuve évidente. En éfet, le Roi projetoit d'emmener avec lui la Reine son Epouse, & le Duc d'Orleans; de mettre ses deux Fils dans le Château de Vincennes, dont le Gouverneur étoit dévoué au Cardinal ; & de laisser à Paris le Prince de Condé non moins soûmis à ses volontez, pour y commander en l'absence du Roi, & regler avec le Conseil, composé des Creatures de ce Ministre, ce qui regardoit le dedans du Royaume. Mais Dieu confondit un si detestable projet.

Cinq-Mars propose au Roi d'assassiner le Cardinal, & s'offre lui même pour faire le coup. Memoir pour serv. à l'Hist.

Pendant qu'on le meditoit, Cinq-Mars formoit celui de suplanter le Cardinal, & même de le faire perir, afin de prendre sa place. Il y avoit longtems que le Roi lui avoit temoigné qu'il auroit souhaité d'être défait de son Ministre. Un jour que sa mauvaise santé avoit paru lui faire changer de sentiment à l'égard du voyage de Catalogne, la mauvaise humeur le prit tout d'un coup contre Richelieu, contre qui il se déchaîna dans un entretien secret avec le Grand Ecuyer. L'ocasion parut favorable à celui-ci. Il tâcha d'irriter encore le Roi davantage, & de lui faire sentir que le Cardinal le tenoit dans une veritable captivité, puisque selon le projet formé, Sa Majesté n'avoit à sa disposition ni Armée ni Place dans le Royaume. Il fit plus. Il alla jusqu'à proposer hardiment au Roi de tuer Richelieu, & à ofrir lui-même son bras pour executer le coup. Il s'en étoit ouvert à M. de Thou *, aussi bien qu'aux Ducs d'Orleans & de Bouillon, qui n'avoient pas voulu tremper dans un si noir complot. Le Roi étoit alors à Lyon, & c'étoit-là que le coup devoit se faire. Mais soit que le Roi eût rejeté la proposition de son Favori, soit qu'il ne l'eût pas positivement aprouvée ; éfrayé au moment de l'execution, il refusa d'y consentir, & le Cardinal, heureux en pareilles rencontres, échapa encore en celle-ci, à un danger qui paroissoit inévitable.

1641. du Cardinal de Richelieu Tom. II. Vie du même par Mr. le Clerc.

Victoire d'Ordlingen remportée sur les Imperiaux par le Comte de Guebriant. Hist. du Maréchal de Guebriant. Liv. VI.

La Campagne de cette année fut ouverte par la prise d'Ordlingen dans le Païs de Cologne, & par la belle victoire remportée sur Lamboi, General de l'Empereur, par le Comte de Guebriant. Voici comme l'Historien de sa Vie parle d'une action également hardie „ & heureuse. Le dixseptiéme Janvier „ il ataque Lamboi dans ses retranchemens près de Kempen, en abat les „ barrieres, coupe ou arrache les hayes „ & les palissades, gagne le canon des „ Imperiaux, & le fait pointer contre „ eux-mêmes. La Cavalerie Françoise „ & Hessienne entre pour-lors à droit „ & à gauche dans le Camp de Lamboi, „ met celle de l'Ennemi en desordre & „ hors d'état de secourir l'Infanterie acablée. Enfin Lamboi, Merci General-Major, le Comte de Laudron, tous „ les Colonels, & cinq mille autres, „ tant Oficiers que Soldats, demeurent

* *François Auguste, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé & Maître des Requêtes.*

1642. „ prisonniers. Plus de deux mille Im„ periaux furent tuez sur la place. L'Ar„ tillerie, le bagage, les provisions, les „ Cornettes, tout fut pris. Les Fran„ çois & les Hessiens ne perdirent qu'un „ ou deux Oficiers & environ cent soi„ xante Soldats, & eurent un peu plus „ de cinquante blessez; quoique le com„ bat, sanglant & opiniâtré, eut duré „ depuis dix heures du matin jusques à „ trois heures du soir. Comme il n'y „ eut jamais une victoire plus complette, „ jamais aussi action ne fut plus aplau„ die. Le Roi en aprit le détail à Lyon, dans le tems qu'il s'avançoit vers la Catalogne; & elle merita enfin à Guebriant le Bâton de Maréchal, que Sa Majesté lui donna un peu après son arrivée à Narbonne.

Diminution du credit de Richelieu.

Cinq-Mars voyoit avec chagrin élever une Creature de Richelieu. Ce nouveau Favori ne manquoit aucune occasion d'augmenter les soupçons & la défiance du Roi contre son Ministre. Pour l'aigrir encore davantage, il fit entendre au Roi que les projets de Sa Majesté dans le Roussillon pourroient bien échouër par la faute du Maréchal de Brezé, beau-frere de Richelieu, qui avoit mal réussi dans sa commission d'y preparer toutes les choses necessaires pour le dessein formé. Que n'ayant pas eu l'adresse d'empêcher les Espagnols de jeter un renfort de Troupes & de provisions dans Perpignan, que Sa Majesté pretendoit assieger, la conquête de cette Place en seroit beaucoup plus dificile. Il ajoûta que le Cardinal étoit un homme plein d'ambition, uniquement ocupé de ses propres interêts, qui faisoit donner les emplois les plus importans à ses parens, quelques malhabiles qu'ils fussent. Tout cela irritoit Louïs contre son Ministre dont le credit diminuoit tous les jours.

Prise de Colioure. Bataille de Ville-Franche.

La prise de Colioure par le Maréchal de la Meilleraye, & la défaite de Don Pedro d'Arragon qui en vouloit tenter le secours, furent les premiers succès des armes du Roi dans le Roussillon. Ils lui frayerent le chemin à Perpignan, Capitale de la Province. Malgré les douleurs de la goute dont Sa Majesté étoit alors travaillée, elle partit de Narbonne pour en ordonner elle-même le siege. Comme la Place n'étoit pas fournie de vivres pour long tems, elle fut prise au commencement de Septembre. Richelieu n'y avoit pas suivi le Roi. Il fut retenu à Narbonne par une maladie. Le chagrin de sentir diminuer son credit, & de voir élever sur ses ruines celui d'un Favori qui ne cherchoit qu'à le perdre, ne contribua peut-être pas peu à l'augmenter. 1642.

Negociation du Duc d'Orleans & des autres mécontens de France avec la Cour de Madrid. *Memoir. de Bouillon & de Montresor. Relation de Fontrailles.*

Cinq-Mars, pour venir à bout de son dessein, avoit lié une intrigue avec les Mécontens, dont le Duc d'Orleans étoit le Chef. Fontrailles envoyé en Espagne, pour ménager une Negociation avec cette Couronne, en revint avec un Traité signé le treiziéme Mars. On croyoit la chose fort secrette. Cependant plusieurs personnes la sçavoient. Le Duc d'Orleans l'avoit découvert à la Reine, interessée à fomenter sous main la cabale, & la Reine l'avoit dit à de Thou. Le Cardinal ne fut pas long-tems à le sçavoir, & à se mettre en état d'en punir les Auteurs. Il avoit quité Narbonne, pour essayer si les eaux de Tarascon pourroient retablir sa santé, qui diminuoit tous les jours de plus en plus. Le Roi, à qui la foiblesse de la sienne ne permetoit pas de soufrir plus long-tems les incommoditez du Camp, revint en cette Ville, & y fut si malade que les Medecins craignirent pour sa vie. Ce fut alors qu'il prit des mesures, pour faire la paix à l'insu du Cardinal. De Thou écrivit pour cet éfet à Rome & en Espagne par un ordre exprés du Roi. Tout le crime de cet infortuné Gentilhomme, que le vindicatif Richelieu ne

1642. put jamais lui pardonner, fut d'avoir contribué à une si noble entreprise.

Cinq-Mars, de Thou, & le Duc de Bouillon sont arrêtez. *Memoir. de Bouillon. & de Montresor.*

Le Cardinal malade étoit à Tarascon, lorsqu'il aprit le secret du Traité negocié en Espagne par Fontrailles. Il se vantoit d'en avoir l'original, ou du moins une copie authentique, sans qu'on ait jamais bien sçû par qui cette intrigue lui avoit été découverte. Mais échape-t-il quelque chose à la vigilance d'un Ministre adroit & rusé? Celui-ci charmé d'avoir trouvé une occasion de rétablir sa fortune ébranlée, ne songea qu'à se venger de ses Ennemis. Le bruit s'en répendit bien-tôt sourdement. Cinq-Mars, averti de l'orage qui se formoit contre lui, de concert avec les Ducs d'Orleans & de Bouillon, medite sa retraite à Sedan. Mais comptant que le Cardinal étoit plus près de mourir que d'executer sa vengeance, & présumant trop de la faveur du Roi dont il croyoit être sûr, il negligea les avis de Fontrailles qui lui conseilloit de ne point perdre de tems. Il est vrai que le Roi resista long-tems à l'emprisonnement de son Favori. Il craignoit encore que l'acusation formée contre lui ne fût un artifice du Cardinal pour le noircir dans son esprit. Mais enfin convaincu de la verité du complot lié avec l'Espagne, il consentit à l'ordre qu'on lui demandoit pour le faire saisir. L'imprudent Cinq-Mars étoit alors à Narbonne avec la Cour, & ne songeoit qu'à se divertir. Il fut pris dans une maison où il s'étoit caché, après avoir tenté inutilement de sortir de la Ville, & fut conduit prisonnier à l'Archevêché, d'où il fut ensuite transféré dans la Citadelle de Montpellier. De Thou fut arrêté en même-tems au Camp devant Perpignan, & conduit à Tarascon, où Richelieu lui fit subir divers interrogatoires. Un ordre semblable avoit été expedié quelques jours auparavant contre le Duc de Bouillon. Quelle fut donc son imprudence de demeurer tranquillement dans l'Armée d'Italie, dont il avoit accepté le commandement, au lieu de pourvoir de bonne heure à sa sureté? Il fut arrêté à Cazal d'une maniere peu honorable pour „ lui. Ainsi, dit l'Auteur de la nouvelle „ le Vie de Richelieu, Bouillon & Cinq-„ Mars furent pris sans pouvoir échaper; „ en partie par leur imprudence & en „ partie par une espece de bonheur qui „ étoit comme ataché aux desseins du „ Cardinal, à qui fort peu de ses Enne-„ mis échaperent, pendant qu'il se ti-„ roit heureusement des plus éminens „ dangers.

Mr le Cl. e Vie du Cardinal de Richel. p. 465.

Mort de la Reine Marie de Medicis. *Le Vass. Hist. de Louis XIII.*

Pendant que ces choses se passoient en Languedoc, Marie de Medicis, retirée à Cologne depuis neuf ou dix mois, & reduite à la derniere indigence, atendoit avec impatience à quoi aboutiroient les bruits répandus de la disgrace ou de la mort prochaine de Richelieu, son violent & opiniâtre persecuteur. Mais il étoit reservé à faire encore d'autres maux, & cette Princesse infortunée, qui esperoit peut-être de voir bien-tôt finir les siens par la mort de son ingrat domestique, n'en fut delivrée que par la sienne propre. Guerie en aparence d'une espece d'Hidropisie dont elle avoit été ataquée l'hyver precedent, cette Reine abandonnée tomba vers la fin du mois de Juin dans une fievre ardente, acompagnée d'une soif extraordinaire. Son visage, couvert de rougeurs, fit penser aux Medecins que c'étoit une Eresipele. Dans l'extrême agitation que la fievre lui causa le premier de Juillet, son premier Medecin aperçût sur ses jambes des taches noires qui augmenterent à vûe d'œil. On ne douta plus que ce ne fût la Gangrene. On lui fit quelques incisions, dont Elle parut d'abord un peu soulagée. Mais la fievre redoubla si fort la nuit du deux au trois, du mois, qu'elle mourut sur le midi. Telle fut la triste fin d'une Reine autre-

fois

fois si puissante. Fille de François de Medicis, Grand Duc de Toscane, & de Jeanne d'Autriche, Sœur de l'Empereur Maximilien II. Epouse d'Henri IV. Roi de France, Mere de Louïs XIII., de Gaston Duc d'Orléans, d'Elizabeth Reine d'Espagne, de Christine Duchesse de Savoie, & d'Henriette Reine d'Angleterre. Je laisse aux Historiens des Regnes precedens à parler des bonnes & des mauvaises qualitez de cette Princesse, dont le recit n'est point de mon sujet. Je me contenterai de dire, que Louïs XIII. reçut la nouvelle de sa mort lorsqu'il s'en retournoit à Paris. Si l'extrême douleur qu'il parut ressentir en l'aprenant fut sincere, c'est ce que je n'entreprens pas de penetrer. Du moins eut-il à se reprocher d'avoir, par sa dureté & par une complaisance aveugle pour un Ministre vindicatif & inexorable, laissé mourir sa Mere dans l'exil & dans l'indigence, sans vouloir se reconcilier avec elle, quelqu'instantes, quelque soumises que fussent les priéres qu'elle lui fit faire plus d'une fois de la rapeler. Ce devoit être pour lui une source de larmes ameres. J'entreprens encore moins de deviner les sentimens interieurs du dissimulé Richelieu à la nouvelle de cette mort. Il sauva du moins les aparences, & fit faire un Service magnifique dans l'Eglise Collegiale de Tarascon, pour le repos de l'ame d'une liberale bienfaictrice, qu'il avoit tourmentée durant plusieurs années.

Le Duc d'Orleans fait sa paix avec le Roi & le Cardinal. *Mémoires de Montresor.*

Pour le Duc d'Orléans, s'il ne fut pas aussi sensible qu'il devoit à la mort de la Reine sa Mere, il n'y a pas tant lieu d'en être surpris. Il avoit alors des affaires en tête, qui l'auroient fait tourner à un homme moins foible que lui. Il avoit apris à Bourbon, où il étoit, la découverte de la conspiration & l'emprisonnement du Grand-Ecuïer. C'est dans le peril qu'il faut marquer de la resolution. Un Prince plus ferme auroit pris celle de se retirer à Sedan, où, apuïé par l'Espagne, il auroit bien sû mettre le Cardinal à la raison, quand même il eût survécu au Roi. La France entiére, interessée à l'avoir pour Regent, plûtôt qu'un Ministre ambitieux & detesté d'un chacun, auroit bien trouvé moïen de le rapeler. Ce qui étoit dû à son rang & à sa naissance, ce qu'il se devoit à lui-même & à ses amis, demandoit qu'il prît le parti de la retraite. Il avoit recherché le premier l'amitié du Grand-Ecuïer. Cependant par une lâcheté indigne, je ne dirai pas d'un Prince, mais même du dernier des hommes, il le sacrifie & le livre lui-même à son plus mortel Ennemi. Le parti de la Negociation est celui qu'il embrasse. Quel fruit en pouvoit-il esperer? Ne savoit-il pas que le Cardinal, artificieux & irreconciliable, saisiroit cette occasion de le faire éloigner, pour s'assurer à lui seul la Regence? Bannissement pour bannissement, une retraite volontaire, soûtenuë d'un puissant parti, & des menaces d'apeller les Espagnols à son secours, ne le mettoit-elle pas en état d'obtenir une meilleure composition? Le Roi étoit moribond & le Cardinal ne se portoit guere miéux. Comptoit-il sur la tendresse d'un Frere dont il connoissoit la foiblesse & le dévouëment entier à un Ministre qui le gouvernoit? Il le gouvernoit à tel point qu'il dicta au Roi les réponses qu'il devoit faire à son Frere. On menace Gaston de le releguer à Venise, s'il ne decouvre tout le secret de la conspiration. Celui-ci allarmé a recours aux bassesses & aux flateries. Il écrit au Cardinal les Lettres les plus soûmises. Oubliant qu'il est Prince du Sang, & qu'il a été long-tems l'héritier présomptif de la Couronne, il implore servilement la protection d'un domestique de sa Mere. Le Ministre charmé de voir à ses piés un Prince humilié, lui pres-

Acte signé par le Duc d'Orléans & envoyé au Roi de sa part.

crit les conditions aux-quelles on attache sa grace. Quelle grace encore? le Prince, réduit à se dégrader lui-même demande comme une faveur signalée qu'on le laisse vivre en simple particulier, sans suite, sans gardes, sans distinction; & sert enfin de temoin contre Cinq Mars son ancien ami.

Cinq-Mars & de Thou sont executez.

Sans cette lâche trahison, il n'y avoit point de preuves capables de faire condamner juridiquement Cinq-Mars ni de Thon. Le Duc de Bouillon & eux avoient été transferez à Lion, pour y être jugez par les Commissaires nommez au gré de leur implacable Ennemi. S'ils eussent persisté à ne point parler, il eût été difficile de passer plus outre. Mais ils se perdirent eux-mêmes. La déposition de Monsieur, luë en présence des accusez, tira enfin de leur bouche une confession ingenuë de leur liaison avec lui, & du Traité d'Espagne.

Memoires de Montrésor & de Bouillon Recueil de diverses piéces imprimés en 1652.

Cinq-Mars avoit consenti au projet formé par Monsieur & le Duc de Bouillon, pour l'acheminement de la paix. De Thou n'y avoit eu d'autre part que celle de l'avoir su & de ne l'avoir pas revelé. Il n'en falut pas davantage pour les faire condamner tous deux à la mort. Il n'est pas possible d'y aller avec plus de courage, ni avec de plus grandes marques de pieté qu'ils en firent paroître. Cinq-Mars témoigna peut-être plus d'intrepidité, & de Thou plus de Christianisme. La grande jeunesse du premier pouvoit lui donner ce caractere aux yeux du Peuple. Mais ils moururent l'un & l'autre avec beaucoup de resolution & de constance. Ce fut le 12. de Septembre que l'Arrêt fut prononcé & executé.

Le Duc de Bouillon rachete sa vie en rendant Sedan au Roi.

Le sort du Duc de Bouillon n'auroit pas été plus favorable que celui de son ami de Thou, s'il n'eût pensé à racheter sa vie par la reddition de Sedan. Cette Principauté independante de la Couronne n'étoit pas confisquable au profit de Sa Majesté. Il importoit plus au Roi de l'avoir, que de faire mourir le Duc. Il étoit demeuré trois jours après l'execution de ses complices sans avoir reçu aucunes nouvelles. Et Richelieu, parti de Lion le matin même du jour que l'Arrêt fut prononcé contre Cinq-Mars & de Thou, avoit laissé à Mazarin le pouvoir de donner la vie & la liberté en son nom au Duc de Bouillon, dès que Sedan seroit remis au Roi. Marque que la Négociation étoit deja entamée, & que toute la vuë du Cardinal, en faisant au Duc toute la peur, n'avoit été que de l'amener au point que l'on désiroit. Le Traité d'accommodement fut conclu le 15. Septembre par Mazarin au nom de Richelieu, qui commençoit ainsi à lui donner entrée dans ses desseins; & les Lettres d'abolition en faveur du Duc de Bouillon furent expediées peu de jours après.

Avantages remportez en Italie par les François, & en Allemagne par les Suédois.

Hist. du Maréchal de Guébriant L. VII. Puff. rer. Suec. Comment. Rer. Suec. Lib. XIV.

Perpignan venoit d'être pris, & Salces d'être emporté de nouveau sur les Espagnols. Leganez leur Géneral tanta inutilement d'assiéger Lerida. Le Maréchal de la Mothe Houdancourt l'obligea de se retirer. La prise de Tortone & de quelques autres Places, assûrerent aux François le succés de leurs armes en Italie. Celles de Suéde n'étoient pas moins heureuses en Allemagne. Le Géneral Torstenson, digne Successeur de Banier dans le commandement des Troupes de cette Couronne, y remporta cette année deux grandes victoires en Silesie & en Saxe, qui rendirent la France aussi contente, qu'elles furent fatales à la Maison d'Autriche. La Conquête de Leipsick, qui les suivit de près, ouvroit au Suédois l'entrée de la Bohême & de l'Autriche, si son Armée eût été en état d'y pénetrer sans le secours de celle de France. Quelqu'en-vie qu'eût cette Couronne de voir la Maison d'Autriche entiérement abaissée, l'agrandissement de celle de

1642. Suéde en Allemagne lui donnoit de l'inquiétude & de la jalousie. Le Maréchal de Guébriant ne refusa pourtant point de joindre l'Armée de Torstenson. Mais soit que celui-ci ne se souciât pas d'avoir avec lui les Troupes du feu Duc de Weymar, que Guébriant commandoit, & qu'il craignoit qui ne lui débauchassent les Allemans de l'Armée Suédoise; soit que la jonction du Duc de Lorraine avec les Troupes de Baviére, les empêchât de pousser leurs Conquêtes; ils ne penserent plus chacun de leur côté qu'à prendre leurs quartiers d'hiver. [redacted]

Mort Cardinal de Richel.

Le Cardinal de Richelieu, défait de deux de ses plus dangereux Ennemis, songeoit plus à rétablir sa fortune & sa santé, qu'à se préparer à une mort prochaine. Il s'étoit fait porter à Paris dans la résolution de se faire de nouvelles Créatures à la Cour, & d'en éloigner celles qui avoient le malheur de lui deplaire. Il n'ignoroit pas les projets qu'on avoit formez pour le perdre, & la disposition où le Roi avoit paru d'y consentir. Il ne se croïoit pas en sûreté chez le Roi même, & il eut l'insolence de se faire conduire par ses Gardes jusqu'au Cabinet de Sa Majesté. Il craignoit que ce qui ne s'étoit pas fait dans un tems ne s'executât dans un autre. Il n'eut point de repos, qu'il n'eut fait exiler le Lieutenant des Mousquetaires du Roi & trois Capitaines aux Gardes qui lui étoient suspects. Ce qu'il y a de suprenant c'est que le Roi, dont les soupçons & la defiance à l'égard de son Ministre n'étoient pas diminuez, n'eut pourtant point la force de s'y opposer. Il falut qu'il obeït à celui à qui il avoit droit de commander. Deplorable extremité où se trouvent reduits les Princes, qui ont la foiblesse de se livrer à des Sujets devenus necessaires! Ils souscrivent malgré eux à des ordres injustes. Tel fut celui qui fut donné à Trois-villes, à Tilader, de la Sale, & des Essardes de se retirer de la Cour, en même tems qu'on les fit assurer de la bonne volonté du Roi, qui cedoit pour un tems à l'empire d'un Prêtre orgueilleux & vindicatif. Mais quel fruit tira-t-il de sa haine? La mort, qui l'enleva le 4. Decembre, de la même maniere qu'il avoit vecu, c'est-à-dire en veritable Comedien, fit bien-tôt rapeler des Officiers qu'on n'avoit éloignez que par Politique. Il n'y eut que Monsieur, qui fut, pour ainsi dire, sacrifié à l'animosité implacable du Cardinal. Ce bon Chrêtien, qui protesta en mourant qu'il pardonnoit à ses Ennemis, comme il prioit Dieu de lui pardonner à lui-même, avoit conseillé au Roi peu de jours auparavant de faire enregîtrer au Parlement la Declaration dressée pour exclure le Duc d'Orleans de ses pretensions legitimes à la Regence du Roïaume, après la mort du Roi, & lui en avoit remis l'Acte entre les mains le 3. veille du jour qu'il expira. La chose fut executée le 9. malgré les prieres de Mademoiselle *, & les efforts des personnes qu'elle emploïa pour détourner le coup. 1642.

Rélation dans les Mémoires de Montrésor. Vie du Cardinal de Richel.

Quoi-que la mort d'un homme, qui avoit toute sa vie tenu son Maître en tutelle, fût de toutes les choses arrivées sous le regne de Louis XIII. celle dont il fut le plus content; il parut neanmoins regreter un Ministre qui lui avoit été si necessaire, & eut égard aux recommandations qu'il lui avoit faites en mourant en faveur de Mazarin. Ce Prince, qui ne pouvoit se passer de Ministre, ne balança point à choisir celui-ci. Formé sur les maximes & par les mains de Richelieu, il le crut plus propre qu'un autre à prendre soin des affaires sur le même pié où le défunt les avoit établies. Soit qu'il crût que la bonne & fine po-

Le Cardinal Mazarin est fait Ministre d'Etat en sa place. *Mémoires de la Rochefoucault.*

* *Anne-Marie Louïse d'Orléans, Fille de Gaston-Jean Baptiste de France, & de Marie de Bourbon, Duchesse de Montpensier, née en 1627.*

1642. litique demandoit qu'il en usât de la sorte, il retint aussi auprès de lui Messieurs de Chavigni & Des-Noïers, & les assura de la même confiance que Son Eminence avoit euë en eux. Ainsi la Cour étoit aussi soûmise aux volontez du Cardinal de Richelieu après sa mort, qu'elle l'avoit étédurant sa vie. Ses parens & ses Créatures y avoient les mêmes avantages qu'il leur avoit procurez; & par un effet de sa bonne fortune, dont on trouvera peu d'exemples, le Roi, qui le haïssoit & qui avoit souhaité sa perte, fut contraint non seulement de dissimuler ses sentimens, mais même d'autôriser la disposition que le Cardinal faisoit par son Testament, des principales Charges & des plus importantes Places de son Roïaume. Le Roi peut-être, craignoit, s'il en usoit autrement, que l'on ne crût, comme on l'avoit dit souvent dans le monde, que ce Ministre l'avoit toûjours tenu en tutelle, & qu'il n'y avoit que sa mort qui l'en eût fait sortir. Quoi-qu'il en soit, voilà de quelle maniere Richelieu fut assuré de regner plus absolument après son trépas, que le Roi son Maître n'avoit pu faire depuis trente-trois ans qu'il étoit monté sur le Trône.

1643. Conduite des nouveaux Ministres à la Cour. *Memoires de la Châtre, dans les Memoires de la Minorité de Louis XIV.*

Toute la France s'attendoit à un entier changement dans les affaires. Elle fut étrangement surprise de voir que les choses demeurassent sur ce pié, & que les dernieres volontez du Cardinal fussent presqu'entierement suivies. Elle le fut encore davantage de voir le Cardinal Mazarin, Chavigni & Des-Noïers seuls dans le Conseil étroit du Roi. Apelez au Ministere, dès que leur Protecteur fut mort, ils jugerent que le seul moïen d'y subsister, étoit d'être unis ensemble & de travailler de concert en tout ce qui se présenteroit. Mazarin & Chavigni sur tout, liez de tout tems l'un avec l'autre, s'unirent encore plus étroitement dans cette conjoncture. Celui-ci convaincu de l'aversion du Roi pour sa personne, crut que pour se maintenir, il devoit attacher inseparablement ses interêts à ceux de l'autre, qui, entrant nouvellement dans les affaires, auroit besoin de lui pour en être instruit. Telle fut leur méthode pour s'insinuer dans l'esprit du Roi. Ils témoignoient un desinteressement general en toutes choses, & affectoient de dire, l'un que sa plus grande passion étoit de se retirer en Italie, & l'autre de se delivrer de l'embarras de la Cour. Il s'agissoit de s'aquerir des gens qui prônassent leurs actions auprès du Roi. Le Commandeur de Souvré, que Richelieu avoit éloigné, depuis le siége de la Rochelle, leur parut propre à leur dessein. On le fit revenir à la Cour. Outre ce premier Emissaire, qui n'avoit pas oublié le secret de s'insinuer dans l'esprit du Roi, la maniére de vivre libre & magnifique de ces deux Courtisans, la profession qu'ils faisoient de vouloir obliger toutes les personnes distinguées par leur naissance ou par leur rang, de penser à la delivrance des prisonniers & au rapel des exilez, leur aquirent pour amis, ou du moins pour aprobateurs, la plus grande partie de la Cour. Des-Noïers alloit au même but, mais par une route differente. Au lieu que Mazarin & Chavigni affectoient la splendeur & l'éclat, il continuoit dans une vie basse & obscure, étant devot de profession & même Jesuite secret, à ce qu'on a cru. Tandis que ses deux Rivaux recevoient les Compagnies, qu'ils passoient une partie du jour & les soirées entieres à jouër & à se divertir, Des-Noïers s'enfonçoit plus que jamais dans le travail. La Charge de Secretaire d'Etat pour la guerre, lui donnoit plus qu'aux autres des sujets d'entretien capables de plaire au Prince, que les grandes Négociations fatiguoient. La dévotion, dont Des-Noïers faisoit profession, lui 1643.

1643. donnoit encore une familiarité avec le Roi, que les autres n'avoient pas. Il donna outre cela à Louïs XIII. une marmarque de desintereſſement, qui fit grande impreſſion ſur ſon eſprit. Ce fut d'emploïer aux bâtimens du Louvre le don de cent ou deux cens mille écus qu'il n'accepta qu'à cette condition.

Different ſur le Céremoniel entre le Cardinal Mazarin & les Princes du Sang.

Un different ſur le Céremoniel penſa brouiller Mazarin avec les Princes du Sang. Ils avoient cedé avec répugnance à un Miniſtre qui les faiſoit trembler. Pour cacher leur baſſe complaiſance, ils en avoient uſé de même envers les autres Cardinaux, croïant ſauver leur honneur à l'abri d'une déference qu'ils rendoient, diſoient-ils, à une des premieres Dignitez Eccleſiaſtiques, plûtôt qu'à la qualité de Premier Miniſtre d'Etat. Après la mort de Richelieu, on ne voulut plus être ſi religieux, ni avoir pour le nouveau Miniſtre autant de complaiſance qu'on en avoit eu pour ſon Prédeceſſeur. Le Prince de Condé & ſes deux Fils déclarerent hautement qu'ils prétendoient le pas ſur les Cardinaux & qu'ils le prendroient par tout. Le Roi, obligé d'interpoſer ſon autorité, regla que dans les Egliſes les Cardinaux precederoient les Princes du Sang; que par tout ailleurs ceux-ci auroient le pas ſur les autres; & que dans leurs viſites réciproques, le Prince du Sang rendroit chez lui les mêmes civilitez au Cardinal, que l'Eminence rendoit à l'Alteſſe qui l'alloit voir.

Le Duc d'Orléans eſt rapelé à la Cour. *Memoires de la Chaſtre, de Montreſor & de Beauvau.*

Toute la reſſource du Duc d'Orléans dans ſa digrace, étoit l'eſperance que le Roi ſon Frere révoqueroit la Déclaration renduë contre lui, ou du moins qu'elle ſeroit caſſée après la mort du Roi. Il fut rapelé à la Cour par les intrigues de Mazarin & de Chavigni, qui cherchoient à ſe faire un apui. Celui-ci croïant que ſa charge de Chancelier du Duc d'Orléans, & les derniers ſervices qu'il prétendoit avoir rendu à Son Alteſſe Roïale après le Traité d'Eſpagne, & en quelques autres occaſions, lui tenoient lieu d'un grand mérite auprès d'elle, fit pencher Mazarin du côté de Gaſton. Il prétendoit s'affermir par là contre le parti de la Reine, qu'il croïoit le devoir toûjours haïr, comme le principal confident de Richelieu qui l'avoit perſecutée. Voïant donc que la ſanté du Roi s'affoibliſſoit de jour en jour, & donnoit peu d'eſperance d'une longue vie, ils travaillerent l'un & l'autre de concert à remettre Gaſton en bonne intelligence avec ſon Frere. On le vit revenir à St. Germain après l'Abbé de la Riviere * qui avoit menagé leur reconciliation. En entrant dans le Cabinet du Roi, Son Alteſſe Roïale ſe jetta à ſes genoux, lui demanda humblement pardon des fautes paſſées, le pria de les oublier, & fit de grandes proteſtations d'une conſtante fidelité. *Il eſt tems que vos actions répondent à vos paroles*, dit Louïs en l'embraſſant. *Si vous perſiſtez dans cette reſolution, vous recevrez de moi toutes les marques de bienveillance, que vous pouvez attendre d'un bon Frere. La ſuite vous fera connoître, que vôtre plus grand avantage eſt de vous rendre digne de mon amitié.*

Tous les Seigneurs exilez ou fugitifs y reviennent après lui.

Deux ou trois mois après, le Roi envoia au Parlement de Paris une Declaration, par laquelle il revoquoit celle qui rendoit le Duc d'Orléans incapable d'avoir aucune part à la Régence du Royaume, en cas que ſa mort arrivât avant que ſes Enfans euſſent atteint l'âge de Majorité. Il conſentit encore que Marguerite de Lorraine, Epouſe de Gaſton, vînt en France. *Mais la Ducheſſe d'Orléans*, dit Beauvau dans ſes Mémoires, *aprêhendant toûjours quelque fourberie, ne put ſe reſoudre à entrer dans*

* *Louïs Barbin, Abbé de la Riviére, Favori du Duc d'Orléans, mort Evêque & Duc de Langres.*

1643. *le Roiaume, avant que d'être assûrée de la mort du Roi, quoi-qu'il eût un extrême désir de voir sa Belle-Sœur.* La réconciliation de Louis XIII. avec son Frere fut suivie du retour des Seigneurs exilez ou fugitifs, & de l'élargissement des Maréchaux de Bassompiere & de Vitri, & du Comte de Cramail, que Richelieu avoit fait mettre à la Bastille. Il fut d'autant plus facile de les en faire sortir, que la seule jalousie de ce Cardinal les y avoit retenus jusqu'alors. Le Maréchal d'Etrées obtint la permission de revenir d'Italie. Baradas & le Duc de Saint Simon, autrefois Favoris du Roi, que Richelieu avoit aussi éloignez, eurent la liberté de retourner à la Cour. On accorda la même grace à la Duchesse Douairiére de Guise, retirée à Florence. On la vit traînant après elle les cercueils du Duc son Epoux & de ses deux Fils, morts en exil. Le troisiéme, devenu Duc de Guise par leur mort, & le Duc de la Valette & d'Epernon depuis un an condamnez par coutumace à perdre la tête, ne revinrent pas sitôt.

Le Duc de Beaufort dévoüé à la Reine revient aussi en Cour. *Mémoires de la Chastre.*

Le Duc de Beaufort, second Fils de Cesar Duc de Vendôme, qui s'étoit lié avec les Ducs d'Orléans & de Bouillon, & avec Cinq-Mars, avoit pris de lui-même le parti de sortir & de se retirer en Angleterre. Immediatement après la mort du Cardinal de Richelieu, la Reine Anne d'Autriche, à qui le Duc s'étoit particulierement devoüé, lui fit écrire de revenir en France. Il partit sans autre precaution. N'osant se montrer à la Cour sans la permission du Roi, qu'il avoit irrité contre lui, en refusant de découvrir ce qu'il savoit de la conspiration du Duc d'Orléans & de Cinq-Mars, il vint d'abord à Anet, Maison du Duc de Vendôme son Pere. La Reine avoit tant de considération & d'estime pour lui, que tous les Seigneurs qui s'attachoient à elle coururent lui faire leur cour en prevenant Beaufort. Ils s'empresserent à lui aller rendre visite. Le Duc de Merçœur, son Frere aîné, eut avant lui la permission de venir à la Cour. Il y arriva lui-même peu de jours après, & fut reçu du Roi avec des marques d'une extrême amitié. La Reine parut s'interesser aux caresses que Loüis lui avoit faites. Elle entretint familierement le Duc de Baufort, & par l'estime qu'elle marqua hautement pour lui, elle *confirma*, dit la Chastre, *ce qu'elle nous avoit dit à nôtre retour d'Anet, que nous venions de voir le plus honnête homme de France.* Telle fut l'idée que la Reine avoit d'un homme qui fit un si grand personage durant les derniers jours de la Vie de Loüis XIII. & sous la Minorité de son Fils. 1643.

Differentes intrigues de ceux qui pretendoient à la Régence. *Mémoires de la Régence d'Ane d'Autriche.*

Le Roi parloit quelquefois à Mazarin & à Chavigni de regler le Gouvernement du Roïaume après sa mort. La Cour se remplissoit de menées & d'intrigues : les uns s'empressant d'offrir leurs services à la Reine, & les autres au Duc d'Orléans, qui prétendoit, pour le moins, être associé avec elle à la Regence. Les esperances de la Cour & de tout le Roïaume étoient trop differentes ; & tout l'Etat, qui avoit presqu'également souffert durant la faveur du Cardinal de Richelieu, attendoit un changement avec trop d'impatience, pour ne recevoir pas avec joïe une nouveauté, dont chaque particulier esperoit de profiter. Les interêts divers des principaux du Roïaume, & des plus considerables du Parlement les obligerent bien-tôt à prendre parti entre la Reine & Monsieur ; & si les brigues qu'on faisoit pour eux n'éclatoient pas davantage, c'est que la santé du Roi, qui sembloit se rétablir, leur faisoit crainde qu'il ne fût averti de leurs pratiques, & qu'il ne fît passer pour un crime les précautions qu'ils prenoient pour établir leur autôrité après sa mort. Si l'esperance du rétablissement de la santé du Roi étoit

1643. bien ou mal fondée, c'est ce que l'on ne sait pas bien. Du moins en repandit-on la nouvelle sur la fin de Mars & au commencement d'Avril, peut-être afin de prévenir le mauvais effet que le bruit *de la santé du Roi deplorée*, comme dit le Duc de la Rochefoucaut, pouvoit causer dans les Païs Etrangers, en relevant le courage des Imperiaux & des Espagnols, & en diminuant celui des Officiers & des Soldats François. Voici ce que Chavigni écrivit sur cela à Guébriant le 11. d'Avril : *Le Roi se porte beaucoup mieux qu'il n'a encore fait ; Sa santé revient à vuë d'œil ; & ses forces commencent de se rétablir ; tellement, que j'espere qu'il pourra dans quelques jours aller à Chantilli & de là vers la Frontiére, si le bien de ses affaires le demande. Vous ne serez pas fâché d'avoir dequoi combattre les mauvais bruits, qui courent sans doute sur ce sujet dans le lieu où vous êtes.*

Lettres de Des-Noiers & de Chavigni au Maréchal de Guébriant.

Ce que firent le Cardinal Mazarin & Chavigni Secretaire d'Etat.

Quoi-qu'il en soit, le Cardinal Mazarin & Chavigni s'attachoient à Monsieur, & Des-Noiers prenoit les interêts de la Reine. Il se lia pour ce sujet avec l'Evêque * de Beauvais, confident de cette Princesse, homme d'une grande probité, & fort desinteressé, mais aussi peu capable de la charge de Premier Ministre, dans laquelle il ne put se soûtenir que quinze jours, qu'il étoit ambitieux & fidele à la Reine. Son assiduité auprès d'elle lui donna occasion d'y détruire presque tous ceux qu'elle consideroit. Le Cardinal & le Secretaire d'Etat avoient engagé le P. Sirmond, Confesseur du Roi, à lui proposer la *Corregence* pour la Reine & le Duc d'Orléans. Mais la proposition avoit si fort déplu à Louïs, qu'aprés l'avoir aigrement rejettée, il ne voulut plus entendre parler de son Confesseur, & prit le Pere Dinet en sa place. Mazarin & Chavigni voiant donc que leurs brigues en faveur de Gaston ne produisoient point d'autre fruit, que de faire éclater l'inclination que la France presqu'entiere avoit de servir Anne d'Autriche ; & que le Duc d'Orléans, perdant toute esperance d'être *Corrégent*, témoignoit une grande disposition à se contenter de quelque part au Gouvernement sous la Reine; ils tenterent de se mettre bien auprès d'elle, & de menager même l'Evêque de Beauvais. Leur changement fut plûtôt reçu comme une marque de leur impuissance, que comme un effet de leur bonne volonté. Aussi auroient-ils fait sans doute peu de progrés, si Des-Noïers eût eu plus de patience ou plus de souplesse auprès du Roi. Mais l'envie qu'il avoit de se rendre necessaire, lui aiant fait demander trop brusquement la permission de se retirer, Louïs la lui donna volontiers, poussé aparemment par Mazarin & Chavigni, bien-aises de se défaire d'un Concurrent qui les traversoit sous main. Celui-ci s'étant retiré de la sorte, la Reine fut obligée d'accepter les offres que lui firent les deux autres, ou du moins de dissimuler avec eux. Comme ils lui donnoient tous les jours toutes les assûrances qu'elle pouvoit esperer de leur fidelité, elle en attendoit le même service que Des-Noïers avoit eu dessein de lui rendre.

Memoires du Ms.

Incertitude du Roi sur ce qu'il devoit faire pour regler le Gouvernement aprés sa mort. Histoire de Louis XIII.

La maladie du Roi augmentée à un point, qu'il ne lui restoit aucune esperance de guérison, leur donna lieu de lui proposer de regler toutes choses, pendant que son état lui pouvoit encore permettre de choisir lui-même une forme de gouvernement ; qui pût exclure des affaires toutes les personnes qui lui étoient suspectes. Cette proposition, quoi-qu'oposée en aparence aux interêts de la Reine, sembla néanmoins à Louis encore trop favorable pour elle. Il ne pouvoit consentir à la faire Régente, ni se resoudre à partager la Régence entr'el-

* *Augustin Potier, Oncle de René Potier, Sr. de Blancmesnil, Président au Parlement.*

1643. le & Gaston. Les intelligences dont il avoit soupçonné son Epouse, & qu'il ne pouvoit oublier, comme je l'ai déja dit, & le pardon accordé depuis peu à son Frere pour le Traité d'Espagne, le tenoient dans une irrésolution qu'il n'auroit peut-être pas surmontée, si Mazarin & Chavigni ne lui en eussent fourni les moïens par une ouverture dont je parlerai bien-tôt. Mais il faut auparavant dire quelque chose de la maniere dont le Duc de la Rochefoucaut dit, dans ses Memoires, qu'il travailla à l'union de la Reine avec le Duc d'Enguien.

Mémoires de la Régence d'Anne d'Autriche.

L'interêt particulier qu'ils avoient l'une & l'autre, de s'oposer de concert à l'autorité du Duc d'Orleans, leur fit recevoir agréablement une proposition qui leur étoit si avantageuse. " Le Duc „ d'Enguien, dit la Rochefoucaut alors „ Prince de Marsillac, m'ordonna de „ contribuer à la faire réüssir. Et com„ me le commerce que j'avois avec „ lui, eût peut-être été suspect au Roi „ ou à Monsieur, principalement dans „ un tems, où l'on venoit de lui don„ ner le commandement de l'Armée, & „ qu'en toutes les façons il importoit „ grandement de le tenir secret, il de„ sira que ce fut à Coligni seul que je „ rendisse les réponses de la Reine, & „ que nous fussions les seuls témoins „ de leur intelligence. Il n'y eut aucu„ ne condition par écrit, & Colligni & „ & moi fumes depositaires de la paro„ le que la Reine donnoit au Duc d'En„ guien, de le préferer à Monsieur, non „ seulement par des marques de son „ estime & de sa confiance, mais aussi „ dans tous les emplois d'où elle pour„ roit exclure Monsieur par des biais, „ dont ils conviendroient ensemble, & „ qui ne pourroient point porter Mon„ sieur à une rupture ouverte avec la „ Reine. Le Duc d'Enguien promettoit „ de son côté, d'être inseparablement „ attaché aux interêts de la Reine, & de ne prétendre que par elle toutes " les graces qu'il desiroit de la Cour. " Ce Prince partit peu de tems après pour " aller commander l'Armée en Flandre, " & donner commencement aux grandes " actions qu'il a si glorieusement exécutées. 1643.

Le Marquis de la Chastre, depuis peu Colonel des Suisses, s'étoit uni fort étroitement avec le Duc de Beaufort, qui, à son retour d'Angleterre, lui avoit fait paroître une passion extraordinaire pour les interêts d'Anne d'Autriche. Mazarin & Coligni s'accommoderent aussi avec elle, & Des-Noïers une fois hors de la Cour, n'y fut point rapelé comme il s'en étoit flaté. Le Cardinal prit le dessus, & maintint dans la charge de Secretaire d'Etat Michel le Tellier, Intendant de l'Armée en Piémont, à qui elle n'avoit été donnée d'abord que par commission. Plus souple & plus habile que son Prédecesseur, le Tellier est mort Chancelier de France, après avoir mis à sa place Louvois son Fils aîné, fait l'autre Archevêque de Rheims, & vu jusqu'à la fin d'une longue vie sa personne & sa Famille comblées tous les ans de nouvelles prosperités.

Triste état du Roi dans les derniers mois de sa Vie.

La santé de Loüis XIII. devenoit tous les jours plus mauvaise. Il tomba dans une espece de langueur, qui le reduisit enfin à un état digne de compassion. Le pauvre Prince devint si maigre & si défait, qu'aiant pitié de lui-même, il découvroit quelquefois ses bras tout décharnez, & les montroit aux Courtisans qui le venoient voir. Destitué de chaleur naturelle, il étoit reduit à emprunter celle du Soleil qui entroit dans sa chambre par une fenêtre. Quand on voit un Roi puissant, *plus mal servi dans sa derniere maladie que le moindre Bourgeois de Paris, prendre jamais à peine un bouillon qui fût chaud*; peut-on s'empêcher de reflêchir sur l'inconstance & l'ingratitude des Officiers, qui courent toûjours au nouveau Maître,

Mémoires de Pontis.

1643. Maître, & sur le triste sort des Rois, qui, même avant que de payer le tribut imposé à tous les hommes, ont souvent dequoi se convaincre, que les empressemens qu'on leur temoigne sont moins rendus à leur personne qu'à leur rang?

Declaration du Roi pour l'établissement d'un Conseil de Regence.

Loüis sentant aprocher sa fin, ne faisoit plus mistere de la Declaration que Mazarin & Chavigni lui avoient proposée, pour le gouvernement du Royaume durant la Minorité de son Fils. Les temperamens qu'on y aportoit à l'autôrité de la Reine, & à celle du Duc d'Orleans, firent dire que si c'étoient le Cardinal & le Secretaire d'Etat qui l'inventerent, ils devinerent bien les sentimens du Roi, qui jugeoit Anne d'Autriche incapable de toutes afaires & trop passionnée pour sa Maison. Voici ce que l'Historien de Mazarin raporte de cette Declaration du mois d'Avril de

Hist. du Cardin. Mazar. Liv. I. p. 148.

„ cette année. Le Roi se sentant défaillir, employa tous ses soins & ceux „ de son Conseil à pourvoir au gouvernement de l'Etat & à la tranquillité „ publique après son decès. Il ordonne „ que Dieu l'apellant à lui, la Reine „ son Epouse soit Regente, qu'elle ait „ l'éducation de leurs Enfans, avec „ l'administration du Royaume; & „ que le Duc d'Orleans son Frere, „ soit Lieutenant General du Roi Mineur dans toutes les Provinces, sous „ l'autôrité de la Reine. Il veut que „ la Regente & le Lieutenant General „ ne puissent rien faire que par l'avis „ & le Conseil souverain de la Regence, „ composé de ses Cousins le Prince de „ Condé, & le Cardinal Mazarin, & „ des Sieurs Seguier, Chancelier de „ France, Bouthillier Surintendant des „ Finances, & de Chavigni Secretaire „ des commandemens, qualifiez tous „ Ministres d'Etat; & que le Prince & le „ Cardinal en soient les Chefs dans l'ordre qu'ils sont nommez, en l'absence „ toutefois de Son Altesse Royale. Il „ entend aussi que dans son Conseil tout „ se délibere & se resolve à la pluralité „ des voix; & qu'à la même pluralité on „ y pourvoïe, tant aux plus importans „ emplois & aux principaux ofices de la „ Couronne, qu'aux charges de Surintendant des Finances, de Premier „ President & de Procureur General au „ Parlement de Paris, & de Secretaire „ des commandemens. Il en excepte notamment les afaires & les dignitez Ecclesiastiques, dont la Regente pourra disposer par l'avis seul du Cardinal „ Mazarin. Nous desirons, (pour ne „ rien changer des propres termes de la „ Declaration,) que la Reine Regente „ suive, au choix qu'elle fera pour remplir les dignitez Eclesiastiques, l'exemple que nous lui avons donné, & „ qu'elle les confere avec l'avis de nôtre „ Cousin le Cardinal Mazarin, auquel „ nous avons souvent fait connoître l'afection que nous avons que Dieu soit „ honoré en ce choix. Et comme il est „ obligé par la grande dignité qu'il a „ dans l'Eglise, d'en procurer l'honneur, qui ne sçauroit être plus relevé qu'en y metant des personnes de „ pieté exemplaire; nous nous assurons qu'il donnera de très-fideles conseils conformes à nos intentions. Il „ nous a rendu tant de preuves de sa fidelité & de son intelligence au maniement de nos plus grandes & de nos „ plus importantes afaires, tant dedans „ que dehors nôtre Royaume, que „ nous avons cru ne pouvoir confier, „ après nous, l'execution de cet ordre „ à personne qui s'en aquitât plus dignement que lui.

Elle est enregitrée au Parlement.

Cette Declaration ayant été lûe tout haut dans la chambre du Roi, en presence des Princes, des Ducs & Pairs, des Maréchaux de France, des autres grands Officiers de la Couronne & des principaux du Conseil de Sa Majesté, le 19. d'A-

1643. vril le Roi la signa & l'Apostille qui suit: *Ce que dessus est ma tres-expresse & derniere volonté que je veux être executée.* La Reine & le Duc d'Orleans la signerent de même, après s'être promis & juré l'un & l'autre, de n'y point contrevenir. La suite fera voir si ce serment „ fut fidellement observé. Ce qui ne se „ passa point à l'égard de la Reine, dit „ le même Historien dont j'emprunte ce „ recit, sans bien verser des larmes, te„ moins de son afliction & de sa dou„ leur. Il n'en explique pas le motif. Qui doute que ce ne fût de voir, que sous le nom specieux de Régente du Royaume, son Epoux monrant la metoit en tutelle ? Ces dispositions qui lui lioient les mains & dont elle soupçonnoit Mazarin & Chavigni d'avoir été les Auteurs, l'avoient *si horriblement ulcerée*, dit la Chastre, qu'elle ne pût se resoudre à le leur pardonner.

Memoir. de la Chastre. Auberi, Ibidem, p. 130.

Cela étant fait, furent introduits les Députez du Parlement, à qui Sa Majesté avoit mandé de la venir trouver. Le Roi, tout malade qu'il étoit, leur déclara lui-même qu'il avoit fait dresser des Lettres pour la Regence, qu'il desiroit être promptement verifiées, & qu'il envoyeroit pour cela le lendemain matin à la Grande Chambre, Monsieur son Frere, Monsieur le Prince & Monsieur le Chancelier. En éfet, elles furent lûes & publiées, le matin même, à l'audience, en presence des Docs d'Usez, Vandatour, de Sulli, de Lesdiguieres, de Saint Simon, de Retz & de la Force, qui avoient acompagné les Princes, & pris place du même côté au banc des Pairs Lais. La Lettre de Cachet, qui „ acompagna la Déclaration : Enjoi„ gnoit au Parlement de la verifier sans „ délai & sans dificulté aucune : de tirer „ ensuite des Regîtres la Déclaration „ contre Monsieur, Frere unique du „ Roi (dont j'ai parlé ci-devant) & de „ la remettre incessamment entre les „ mains de Monsieur le Chancelier pour „ être cancellée ou rompuë. Le Parlement ordonna, conformément aux conclusions des Gens du Roi, que la Déclaration touchant la Regence seroit envoyée aux autres Parlemens de France, pour y être pareillement publiée & enregîtrée, *ni ayant*, dit l'Auteur que je sui, & qui ne peut être suspect en cette occasion, *que le Parlement de Paris, qui ait droit de déliberer sur les afaires de cette consequence.*

Id. ibid. p. 127.

1643.

Preuve évidente, comme dit fort bien l'Historien de Loüis XIII. que cette Cour est l'ancien & primitif Conseil des Rois de France, & qu'elle represente même les Etats Generaux du Royaume. Elle s'éforça de reprendre durant la Minorité de Loüis XIV. l'autorité dont la tirannie du Cardinal de Richelieu l'avoit dépouillée. Mais ce fut presque inutilement. Quoique Mazarin ménageât plus le Parlement que son Predecesseur, les idées de Monarchie Universelle, puisées dans le precedent Ministere furent portées à leur comble sous le Regne dont j'écris l'Histoire. Nous verrons dans la suite de quelle maniere les droits les plus sacrez de cette auguste Compagnie ont été violez & aneantis.

Privileges de cette Compagnie. Mr. le Vassor, Hist de Louis XIII.

Quinze jours après l'enregîtrement de la Déclaration qui regardoit les afaires de la Regence, il fut expedié d'autres Lettres Patentes en faveur du Duc de Longueville, que le Roi avoit nommé Plenipotentiaire pour la Paix generale. Elles lui assuroient à son retour de l'Assemblée, & après la conclusion de la Paix, la qualité de Ministre d'Etat, & une place dans le Conseil de Regence, immediatement après le Cardinal Mazarin. Elles furent aussi enregîtrées sans contredit, pour être en tems & lieu executées. Il y en a qui s'imaginent que ce pouvoit être une adresse du Cardinal, pour apuyer & pour confirmer de plus en plus une Déclaration qui

Auberi, Vie du Card. Mazarin. Liv. I p. 131.

1643. lui étoit si avantageuse, & si injurieuse à la Reine. Il s'apercevoit, aussi-bien que Chavigni, que tous ceux qui s'atachoient à elle, ne les visitoient plus. On la poussoit ouvertement à se choisir d'autres Ministres. Comme on jugeoit que le Roi n'avoit plus que deux ou trois jours à vivre, des Gens de Robe du parti de la Reine vinrent demander à l'Evêque de Beauvais, qu'on regardoit déja comme Premier Ministre, quel service ils pourroient rendre à Anne d'Autriche dans le Parlement. N'étoit-ce pas s'ofrir bien clairement à elle pour casser la Déclaration dès-que le Roi auroit les yeux fermez? C'est ainsi dit l'Auteur que j'ai déja cité, qu'on pensoit à la rendre religieuse observatrice du serment qu'elle venoit de faire.

L'Historien de Louis XIII.

Credit du Duc de Beaufort à la Cour. *Memoir. de la Rochefoucaut.*

Entre les Seigneurs rapellez en Cour depuis la mort du Cardinal de Richelieu, plusieurs étoient atachez à la Reine ou par les services qu'ils lui avoient rendus, ou par la liaison que la disgrace fait d'ordinaire entre les personnes persecutées. Il y en eut peu, qui n'eussent asses bonne opinion de leurs services, pour n'atendre pas une recompense proportionnée à leur ambition. Plusieurs crurent que la Reine, leur ayant promis toutes choses, conserveroit dans la souveraine Autôrité les mêmes sentimens qu'elle avoit eus dans sa disgrace. Le Duc de Beaufort étoit celui qui avoit conçû les plus grandes esperances de sa faveur. Il étoit de tout tems à la Reine, & il en faisoit même le galant. La preuve de la confiance que cette Princesse lui donna, en le choisissant pour garder le Daufin & le Duc d'Anjou, lorsqu'on croyoit le Roi sur le point d'expirer, est si publique & si grande, que ce ne fut pas sans fondement qu'on commença de considerer son credit, & de trouver beaucoup d'aparence à l'opinion qu'il essayoit d'en donner. L'Evêque de Beauvais crut ne devoir pas s'oposer à la faveur du Duc de Beaufort. 1643. Il souhaita même de se lier avec lui, pour ruiner de concert le Cardinal Mazarin, qui commençoit de s'établir. Ils espererent d'en venir à bout d'autant plus facilement, que la Reine avoit condamné trop publiquement la conduite du Cardinal de Richelieu, pour croire qu'elle voulût conserver dans les afaires une personne qu'il y avoit mise de sa main, & que la Reine regardoit comme Auteur de la Déclaration du Roi, dont elle étoit si fort aigrie. Cette confiance fit négliger au Duc de Beaufort & à l'Evêque de Beauvais, durant les derniers jours de la vie du Roi, beaucoup de précautions, qui leur auroient été bien necessaires après sa mort. La Reine étoit encore asses irresoluë en ce tems-là, pour recevoir les impressions qu'on auroit voulu lui donner. Elle commençoit à craindre l'humeur imperieuse & altiere du Duc de Beaufort, qui, non content de soûtenir les pretensions du Duc de Vendôme son Pere au Gouvernement de Bretagne, apuyoit encore celles de tous ceux qui avoient soufert sous l'autorité du Cardinal de Richelieu; non seulement pour atirer presque toutes les personnes de condition, par leurs interêts particuliers, dans une cause qui leur paroissoit juste; mais encore pour avoir un pretexte de choquer le Cardinal Mazarin, & en remplissant les principales charges de l'Etat, faire des créatures & donner des marques éclatantes de sa faveur. Elle consideroit d'un autre côté, qu'après avoir confié ses Enfans au Duc de Beaufort, ce seroit une legereté que tout le monde condamneroit, si on la voyoit passer en si peu de tems d'une extremité à l'autre, sans aucun sujet aparent. La fidelité du Cardinal Mazarin & celle de Monsieur de Chavigni ne lui étoient pas asses connuës, pour prendre en eux quelque confiance. De maniere que trouvant des doutes de tous côtez,

1643. il lui étoit mal-aisé de prendre une resolution sans s'en repentir.

Batême du Daufin.

Le vingt-uniéme d'Avril le Roi se trouvant un peu mieux, voulut avoir la consolation de faire achever les ceremonies du Batême de son Fils qui avoient été diferées jusques-là. Il s'agissoit de donner un Parrain au Successeur de la Couronne. Le Cardinal Mazarin, par une faveur & une prerogative toute singuliere, fut honoré de ce choix, preferablement au Premier Prince du Sang. Le Roi, dit l'Historien de cette Eminence, voulut bien declarer qu'il l'avoit preferé à tous autres, pour l'engager d'autant plus à son service & à celui de Mr. le Daufin, dont il étoit le Pere spirituel. Il ajoûte que la Princesse de Condé, la Marraine, ne nomma le jeune Prince, qu'après avoir ofert plus d'une fois cet honneur au Cardinal, à qui on donne aussi la gloire d'avoir inspiré au Roi le choix du nom de Louis, qu'il sçavoit être de si bon augure en France. Il ne le fut pourtant pas pour Louïs XIII. du moins autant qu'il l'avoit esperé. Les malades se chagrinent de tout, & il n'y eut pas jusqu'au Daufin, qui, sans y penser, ne chagrinât son Pere. *Les Rois sont si délicats*, dit Boursaut, *que la moindre chose les blesse, & ceux même qui leur sont les plus chers, sont quelquefois ceux qui les chagrinent le plus aisément.* Il en raporte pour exemple ce qui arriva „ dans cette ocasion. Un jour que j'étois, dit-il, avec Mr. le President Perrault dans sa belle galerie, Mr. de la „ Uriliere Secretaire d'Etat le vint voir, „ & c'est de lui, M. que je sçai ce que je „ vais vous aprendre. Le Roi qui n'étoit „ encore que Daufin, fut batisé à S.Germain le 21.d'Avril 1643. âgé de 4.ans „ 7.mois & quelques jours. Louis XIII. „ ne put assister à cette Ceremonie. Il „ étoit malade, & mourut 23.jours après. „ Après le Batême, on mena M.le Daufin „ au Roi, à qui il aprit qu'il venoit d'être batisé. J'en suis bien aise, mon Fils, „ repondit le Roi. Hé comment vous „ apellez vous? *Je m'apelle Louis XIV.* „ repartit ce jeune Prince, sans penser à „ ce qu'il disoit, & peut-être même sans „ en sçavoir la consequence. Cependant „ cette réponse chagrina le Roi. Dans „ l'état où il étoit, il la prit pour un mau„ vais presage; & se tournant de l'autre „ côté, *pas encore*, dit-il, *pas encore*. Quel„ que flateur (car les Princes ont le mal„ heur d'en avoir avant qu'ils sçachent „ parler) avoit déja entêté cet auguste „ Enfant, du grand nom qu'il devoit „ bien-tôt porter; & fut cause de la pe„ tite mortification qu'il donna inno„ cemment au Roi son Pere. Pour ne rien ajoûter à cette sage reflexion, il est à presumer que sans les Flateurs qui s'emparerent trop-tôt de l'esprit de Louïs XIV: il auroit été vraiment digne du nom de *Grand* qu'il porta. 1643.

Aubri Hist. du Cardin. Mazar. liv. I. ch. IV.

Bours. Lettres nouv. II. p. 384. 385 édition de Beland.

Mort de Louïs XIII. Proclamation de Louïs XIV.

Le Roi tiroit toûjours à sa fin. Uniquement ocupé des aproches de la mort à laquelle il étoit déja preparé, il ne songeoit qu'à inspirer aux autres les sentimens de pieté dont il étoit rempli luimême. Un jour qu'il avoit communié pour la seconde fois, il fit aprocher de lui la Reine & le Duc d'Orleans, leur prit les mains, & les metant l'une dans l'autre, il exigea qu'ils se promissent mutuellement de vivre en bonne intelligence après sa mort, & d'avoir soin de ses deux Fils. On ne lui donnoit plus de remedes, parce que les simptomes de sa maladie avoient fait desesperer de sa guerison. Enfin le 14. Mai, jour de la fête de l'Ascension de Nôtre-Seigneur, il expira sur les deux heures après midi, dans la 43. année de son âge, & la 33. de son Regne. Le Corps ayant été porté le 19. à S. Denis; Louïs XIV. fut proclamé par un Heraut d'armes avec les Ceremonies acoûtumées.

Le jour même de la mort de ce Prince, le nouveau Roi envoya une Lettre da-

1643. Cachet à Messieurs du Parlement, dans laquelle il leur témoignoit sa douleur de la perte qu'il venoit de faire, & leur mandoit de continuer la fonction de leurs Charges, & d'administrer la justice, comme auparavant, en attendant qu'ils lui prêtassent le serment acoûtumé. Le lendemain le Roi avec toute la Cour partit de Saint Germain pour venir à Paris, rendre les devoirs au feu Roi, & recevoir les hommages & les complimens de condoleance des Cours Souveraines. Il étoit acompagné entre autres de Monsieur de Beaufort, à qui la faveur de la Reine donnoit une distinction remarquable en cette ocasion. Les peuples étoient si persuadez que Sa Majesté répondroit non-seulement aux vertus & aux bonnes inclinations du feu Roi son Pere, mais même qu'elle les surpasseroit, que les Parisiens lui auroient preparé une entrée magnifique, si la triste conjoncture du tems le leur eût pû permettre. On ne sçauroit croire, ou plûtôt ceux qui connoissoient l'humeur des François n'auront pas de peine à s'imaginer, quelle multitude alla au devant de lui. Il n'y eut jamais tant d'impatience & de foule *à adorer le Soleil levant*, dit l'Historien dont je copie les paroles. Charmez de voir leur jeune Monarque, sa presence contribua beaucoup à essuyer leurs larmes, & à les consoler de la perte qu'ils venoient de faire. Et *comme s'ils eussent vû clair dans l'avenir, ils se prometoient*, ajoûte-t-il, *qu'un jour par sa conduite & par sa vaillance, il les afranchiroit de toute crainte, & leur afermiroit la paix, le calme & la sureté.* De quel avenir cet Historien veut-il parler ? Il ne s'est pas encore devoilé aux yeux les plus subtils & les plus clair-voyans. Les troubles de la Minorité du Roi étoient-ils fort propres à prometre ce *calme ?* Les guerres presque continuelles qui l'ont suivie, ont-elles jamais fait place à une *paix*, qui ait été durable ? Plusieurs campagnes qui ont ouvert de tous côtez l'entrée du Royaume à l'Ennemi, lui faisoient-elles esperer une grande *sureté ?* Et l'épuisement general où il se trouve reduit encore à-present, est-il capable de la lui procurer ? On croit aisément ce que l'on souhaite, si les plus sensez ne se persuadoient pas ces choses, telles étoient du moins leurs esperances. 1643.

Hist. du Cardin. Mazar. Liv. II. ch. I.

Trois jours après, le Roi vêtu d'une Robe violette, entra au Parlement porté par son Grand Chambellan, & par l'un de ses Capitaines des Gardes; & fut mis sur un Trône qu'on lui avoit preparé. La Reine sa Mere étoit assise à droite sous le dais. Le Roi dit d'une grace merveilleuse, au-delà de ce qu'on pouvoit atendre de son âge, *qu'il étoit venu pour témoigner sa bonne volonté à la Compagnie, & que son Chancelier expliqueroit le reste.* Ensuite la Reine prit la „ parole, & dit : Messieurs, la mort du „ feu Roi, mon Seigneur, quoiqu'el- „ le ne m'ait pas sorprise, après une si „ longue maladie, m'a tellement sur- „ chargée de douleur, que je n'ai été „ jusqu'ici capable ni de consolation ni „ de conseil: Mon afl'ction étoit si ex- „ trême, qu'il m'a été impossible de „ vaquer aux afaires, & de pourvoir „ aux besoins & aux necessitez de l'Etat. „ En un mot je me suis trouvée dans „ un abatement d'esprit inconcevable, „ jusqu'au dernier jour que vos Députez étant venus au Louvre, saluer le „ Roi, Monsieur mon Fils, & lui protester de leur fidelité & de leur obéissance, l'eurent suplié de venir ici „ tenir son Lit de Justice, & remplir „ le siege le plus auguste de la Royauté. C'est ce qu'il fait aujourd'hui. „ J'y viens aussi, pour vous témoigner, „ que je serai bien aise de me servir en „ toutes occasions de vos conseils, vous „ priant de les donner au Roi, Mon- „ sieur mon Fils, & à moi, tels que

Il va au Parlement tenir son Lit de Justice pour la premiere fois.

1643. „ vous jugerez en vos consciences pour „ le mieux. Le Duc d'Orleans dit ensuite, qu'il ne vouloit point se prevaloir de la disposition du feu Roi, & qu'il ne pretendoit d'autre part au Gouvernement que celle que voudroit bien lui donner la Reine, qui meritoit d'avoir seule la Regence sans aucun partage. Le Prince de Condé ajoûta, qu'une autôrité partagée ne pouvoit que prejudicier à l'Etat. Le Chancelier, ayant demandé au Roi l'ordre de parler, apuya ce sentiment, & l'Avocat General Talon donna des conclusions conformes. Après quoi le Chancelier ayant de nouveau reçû l'ordre de Sa Majesté, & la Reine témoignant que son intention étoit de s'en remettre à la resolution de la Compagnie, il alla aux opinions.

Medailles sur les principaux évenemens du Regne de Louïs le Grand

Elles se trouverent uniformes, & le Chancelier prononça l'Arrêt par lequel le Roi déclaroit la Reine seule Regente, avec plein pouvoir de se choisir tels Ministres qu'il lui plairoit. Comment peut-on dire après cela, comme fait un Historien de Louïs XIV. Que „ la sage & judicieuse disposition de „ Louïs XIII. fut confirmée par une „ Déclaration verifiée au Parlement, & „ par les sufrages & les vœux de cette „ illustre Compagnie, assemblée à cet „ éfet? Que ce Prince, persuadé que la „ Reine etoit la plus vertueuse Princesse „ de l'Europe, & dont les intentions „ étoient les meilleures & les plus sinceres pour la gloire de son Fils, & l'a„ grandissement de cette Monarchie, „ avant que de mourir l'avoit déclarée „ Regente de son Royaume & Tutrice „ de son Fils & son Successeur: comme „ si elle eût été déclarée telle sans au„ cune limitation ni reserve? Que la Reine fût une des plus vertueuses Princesse de l'Europe, ce n'est pas ce qu'il s'agit ici d'examiner; mais pour ce qui est de *ses bonnes intentions* pour le bien du Royaume, c'est dequoi le Roi étoit le moins persuadé. Il la jugeoit au contraire *incapable de toutes afaires*, & trop *passionnée pour sa Maison*. Bien loin qu'il l'eût déclarée *Regente* du Royaume & *Tutrice* de son Fils sans limitation, nous avons vû avec quelle repugnance il consentit à la faire seulement *Corrégente*, & les precautions qu'il prit pour la mettre elle-même *en tutelle*.

La Reine y est déclarée Regente du Royaume. *Mr. de Rienc. Hist. de Louis XIV.*

1643. *Memoir. de la Chastre.*

Il arriva alors une chose qui ne s'étoit peut-être jamais faite en France, où la volonté Royale est plus respectée qu'en nul autre Etat Monarchique. Le Parlement de Paris, qui par son institution est le Dépositaire & le Gardien de toutes les Loix fondamentales de l'Etat, & qui ne tient sa Jurisdiction que de la main du Roi, ainsi que tous les autres Tribunaux du Royaume, *cassa*, bien loin de *confirmer*, la Déclaration par laquelle Louïs XIII. établissoit un Conseil de Regence. Temoignage que tout cede à la faveur & à l'interêt, & que c'est bien en vain que les Princes les plus absolus, se flatent de l'esperance d'être obéis après leur mort, quand ils n'ont pas pris soin de se faire aimer durant leur vie.

Les choses ayant été ainsi reglées, le Duc d'Orleans fut fait Lieutenant General du Royaume & Chef des Conseils du Roi, sous l'autôrité de la Reine Regente, au pouvoir de laquelle il demeuroit de faire choix de personnes de probité & d'experience, en tel nombre qu'elle jugeroit à propos, pour deliberer dans ces Conseils, & donner leurs avis sur les afaires qui seroient proposées; sans que neanmoins elle fût obligée de suivre la pluralité des voix, si bon ne lui sembloit. Ce fut alors que Monsieur de Beaufort se mit en tête de gouverner, quoiqu'il n'en parût pas fort capable. L'Évêque de Beauvais, qui l'étoit encore moins, prit la figure de premier Ministre, & il demanda dès le premier jour aux Hollandois, qu'ils se

Autres dispositions contraires au Testament du feu Roi.

convertissent à la Religion Catholique, s'ils vouloient demeurer dans l'alliance de la France. La Reine eut honte de cette momerie du Ministre, & elle commanda à l'Abé de Retz d'aller ofrir de sa part la premiere place à son Pere*, qui s'étoit retiré chez les Prêtres de l'Oratoire. Mais voyant qu'il refusoit obstinément de quiter sa cellule, elle se mit entre les mains du Cardinal Mazarin. Il paroîtra sans doute surprenant, que le principal Auteur de la Déclaration injurieuse dont j'ai parlé, qui outre cela avoit essayé avec Monsieur de Chavigni, de faire associer le Duc d'Orleans à la Regence, fût choisi par la Regente même, pour être Chef de son Conseil, à l'exclusion de l'Evêque de Bauvais, qu'elle avoit designé quelque-tems auparavant, pour son Premier Ministre, & nommé depuis au Cardinalat : à l'exclusion de Monsieur de Châteauneuf, qui, outre qu'il avoit eté ennemi declaré du Cardinal de Richelieu, s'étoit particulierement ataché à elle, avant qu'elle fût en autorité, & de Des-Noyers, qu'elle avoit promis de rapeller deux heures après la mort du Roi. Tant il est vrai que tout se passe à la Cour selon les vûes de l'interêt present, & que ces vûes venant à changer selon les conjonctures, la faveur change aussi avec elles.

Bataille de Rocroi. Hist. du Prince de Condé l. 1.

Cependant la mort de Louïs XIII. ayant fait croire aux Espagnols, que la conjoncture étoit favorable pour faire des progrès en France, & que la Reine ne seroit pas en état de soûtenir un grand éfort; ils entrerent en Champagne avec une grosse Armée & assiegerent Rocroi, la derniere Place de France du côté des Ardenes, fortifiée seulement de cinq Bastions non revétus, & de quelques demi-Lunes fraisées. Ils presserent cette Ville avec tant de vigueur, que sans un promt secours, il étoit à craindre qu'elle tombât sous leur domination. Mais le Duc d'Enguien, qui commandoit l'Armée en Flandre, quoiqu'il n'eût alors que vingt-deux ans, se resolut de délivrer Rocroi, & d'ataquer promptement les Ennemis, qui par leurs mouvemens paroissoient en vouloir venir aux mains. Ce jeune Prince avoit déja donné en quelques ocasions des preuves de sa valeur. Il s'étoit signalé aux sieges d'Arras & d'Aire, où il avoit donné de grandes esperances de ce qu'il feroit quelque jour. Il marcha en diligence, & arriva aux Ennemis vers le soir. Son ardeur l'eût porté à les ataquer sur l'heure; mais la chose ayant été mise en deliberation au Conseil de guerre, elle fut diferée au lendemain. La verité est que ce Duc ayant reçû alors la nouvelle de la mort du Roi Louïs XIII. on lui avoit envoyé aussi un ordre exprès de ne point hazarder la bataille. Le Duc d'Enguien, sans s'oposer ouvertement à cet ordre, tint secrete la mort du Roi, & fit comprendre au Maréchal de l'Hôpital qu'il falloit s'aprocher de Rocroi pour y pouvoir jeter du secours d'hommes & de munitions, par les bois dont il est environné. Peut-être qu'en cette conjoncture le Duc d'Enguien auroit dû penser plûtôt à retourner à la Cour qu'à secourir Rocroi, s'il n'eût consulté que ses propres interêts & ceux de sa Maison. Mais l'ardeur qu'il avoit pour la gloire, lui fit fermer les yeux à toute autre consideration.

Conduite du Duc d'Enguien en cette occasion.

Au point du jour, il fait filer ses Troupes & prend l'avantage du terrain. Il va par tous les Bataillons, & fait connoître aux Troupes en peu de mots la necessité qu'il y avoit de combatre & de vaincre. Toutes choses étant ainsi disposées, on commença la bataille, où le Duc d'Enguien se surpassa lui-même, & fit voir que rien n'étoit au-dessus de sa valeur. Les deux Aîles de l'Armée Françoise

* *Philipe Emanuel de Gondi, Comte de Joigny, qui mourut Prêtre de l'Oratoire l'an 1662. âgé de quatre-vingt un ans.*

1643. marchant à l'Ennemi, la droite rencontra à son passage un petit rideau dans un fond proche d'un bois, où les Espagnols avoient posté mille Mousquetaires, qui furent aussi-tôt taillez en pieces, & leur Cavalerie, qui faisoit front de ce côté-là, poursuivie vigoureusement. L'Aile gauche, commandée par le Sieur de la Ferté Senneterre, chargea la droite des Ennemis, qui soûtint cet éfort avec tant de vigueur, que cette courageuse resistance rendit le combat rude & opiniâtré. Le Duc de la Ferté y fut blessé de deux coups de pistolet & de trois coups d'épée, & son cheval tué sous lui; ce qui le mit hors de combat, & le fit tomber pour quelque-tems entre les mains des Ennemis. La Barre Lieutenant de l'Artillerie, perdit la vie en défendant le Canon, dont quelques pieces furent prises par les Espagnols. Mais le Maréchal de l'Hôpital qui survint, ayant rallié les Troupes & recommencé la charge, en regagna plusieurs, après avoir été blessé d'un coup de mousquet dans le bras. Cet accident l'ayant mis hors d'état de poursuivre les Ennemis, l'Aile gauche des François s'en trouva tellement ébranlée, qu'elle leur laissa reprendre le Canon, dont ils commençoient à se servir contre eux, lorsque le Baron de Sirot, Mestre de Camp de Cavalerie, qui commandoit un Corps de reserve, arrêta l'éfort des Espagnols; & après avoir rallié une seconde fois la Cavalerie de l'Aile droite, commandée par le Sieur de Gassion, il repoussa la Cavalerie ennemie qui lui resistoit avec beaucoup de vigueur, & gagna le derriere de leur Armée; ensorte qu'ils se virent ataquez de tous côtez. Chacun cherchoit l'ocasion de se signaler. Les Espagnols ne cedoient point aux François en courage, & si leur Cavalerie faisoit bien son devoir, l'on admiroit la resistance de leur Infanterie. Mais enfin la valeur & la sage conduite du Duc d'Enguien, qui s'étoit trouvé par tout, faisant l'ofice de Soldat & de General tout ensemble, mirent en fuite les Espagnols & en taillerent en pieces la plus grande partie. Le Champ de bataille demeura aux François, aussi-bien que la gloire d'avoir délivré Rocroi. Le combat dura six heures. Il y eut du côté des Espagnols, plus de six mille morts. Le nombre des prisonniers ne fut guere moindre, & ils laisserent leur Canon, leur Bagage, plusieurs Drapeaux & Cornettes aux François, qui ne perdirent guere plus de deux mille hommes, quoique l'Armée Espagnole fût superieure de six mille. Comme cette bataille est la premiere qui se soit donnée depuis l'avenement de Louis XIV. à la Couronne, je m'y suis étendu un peu plus, que je ne ferai sur les autres de la Minorité de ce Prince. 1643.

Suite de cette bataille. Cette perte, dont les Espagnols ne se remirent de vingt ans, leur aprit à leurs dépens qu'ils s'étoient temerairement engagez à continuer la guerre, dans la pensée qu'ils avoient que la mort d'un Roi triomphant & la Minorité du Roi son Successeur, pouvoient afoiblir les François. Le Duc d'Enguien avoit jeté la terreur parmi les ennemis. Mais comme ce n'est pas asses de vaincre, si l'on ne profite de la victoire, & que c'est reculer dans ces ocasions, que de ne pas avancer; il voulut pousser ses conquêtes, & faire voir que la journée de Rocroi n'étoit pas tant une suite du bonheur du Regne precedent, qu'un gage de celui du nouveau Regne qui commençoit sous de si heureux auspices. Il assiegea les Châteaux de Barlemont & d'Emeric, qui se rendirent à composition. Virton, Ville du Païs de Luxembourg, & fort importante, parce qu'elle ouvroit le passage à l'Armée, fut sommée de se rendre. Elle le refusa au commencement; mais aussi-tôt qu'elle vit aprocher le Canon, elle demanda à capituler,

1643. pituler. Tout ce que le Duc d'Enguien entreprenoit, étoit executé avec tant de succès, qu'il crut que rien ne pouvoit s'oposer à son bonheur, ni à la force de ses armes. C'est pourquoi il proposa d'assieger Thionville. Ce dessein fut agité dans le Conseil du Roi, où les sentimens se trouverent asśès partagez. Le Cardinal Mazarin, dont la Reine suivoit les avis, resistoit à cette entreprise. Il répresentoit le sort journalier des armes, & croyoit qu'il falloit plûtôt se mettre en état de conserver ses avantages, que de songer à en aquerir de nouveaux. Mais la confiance que l'on avoit en la bonne conduite du Duc d'Enguien, fit accepter une proposition, par laquelle il avoit principalemenr en vûe de reparer l'afront reçû quatre ans auparavant devant cette Place.

Siege de Thionville. Hist. du Cardin. Mazar. par Auberi, l. II.

Le siege ne fut pas plûtôt resolu, que le Cardinal fit expedier presqu'en même-tems deux ordres asśès diferens: le premier au Duc d'Enguien, de faire marcher l'Armée du Roi vers Bruxelles; & l'autre au Marquis de Gesvres, d'investir Thionville, & d'empêcher qu'il n'y entrât du secours. Cette fausse marche surprit & trompa tout à la fois les Ennemis. Ils ne purenr s'imaginer que de Brabant l'Armée Françoise dût venir assieger une Place sur la Moselle. C'est pourquoi D. Francisco de Mello, General des Espagnols, ayant besoin de Troupes pour grossir son Armée, ne fit point de dificulté de tirer quinze cens hommes de Thionville, & de n'y en pas laisser plus de cinq cens de Garnison. Le Marquis de Gesvres de son côté s'aquita parfaitement bien de ce qui lui avoit été ordonné. La Place fut si heureusement investie, que tous les secours qu'on y voulut jeter furent coupez. De sorte que s'il n'y en fût entré après l'arrivée du Duc d'Enguien le dixhuitiéme Juin, le siege étant déja formé, elle eût été reduite peu de jours après, sans presque faire aucun éfort. Ce fut par le quartier du Comte de Grancei, qui se trouva le plus foible, que le General Beck fit couler trois cens chevaux & cinq cens hommes de pié dans la Ville assiegée. Ce renfort de Troupes choisies, & bien resoluës de se défendre, alongea infailliblement le siege; mais il le rendit aussi plus dificile & aquit au General François plus de reputation & de gloire. Il avoit déja fait un coup de partie & un trait de grand Capitaine. Le General Beck s'étoit mis en devoir de prendre les devans avec six mille hommes, de passer la Meuse à Namur, & de s'avancer à grandes journées à Thionville. Le Duc d'Enguien le prevint, & n'ayant pris qu'une partie de l'Armée sans aucun bagage, au lieu de continuer sa marche par les terres de France, ce qui auroit été un grand circuit; il traversa le Païs Ennemi, & se rendit deux jours plûtôt que le General Beck au siege. Il l'empêcha d'executer son dessein, qui étoit de pourvoir la Place de tout, & de la mettre en état de ne rien craindre.

Prise de cette Place par le Duc d'Enguien. Hist. de ce Prince.

Enfin la Place assiegée, après avoir fait toute la resistance imaginable, fut contrainte de se rendre. La Capitulation fut signée le 8. d'Aoûr. L'importance de ce siege se comprend asśès par la Lettre ou la Relation du 7. Juin 1639. que le General Piccolomini avoit envoyée à l'Empereur. Il lui donnoit avis „ que les François avoient assiegé Thionville; & qu'il avoit cru la Place si „ importante, que pour la sauver, il n'a„ voir pas douté de hazarder toutes les „ Troupes qu'il commandoit. Aussi coûta-t-elle beaucoup aux François dans ce dernier siege. On ne sçauroit nier qu'ils n'y ayent fait de grandes pertes. Une des plus considerables fut celle du Marquis de Gesvres, Capitaine des Gardes du Corps & l'un des Lieutenans Generaux. Il perit par l'éfet imprevu d'une

mine, dont on avoit crû la mêche éteinte, parce qu'elle joüa plus tard qu'on ne s'y étoit atendu. Et sa mort, dit un Conseiller d'Etat *, amoindrit le prix de la conquête.

Prise de Cirq. Progrès de l'Armée de France en Allemagne & en Piémont.

La prise de Thionville fut suivie de celle de la Ville de Cirq, sur le Duc Charles de Lorraine, qui étoit dans les interêts du Duc de Baviere. Le Duc d'Enguien, ayant reçû avis que l'Armée commandée par le Maréchal de Guebriant en Allemagne, étoit en presse entre celle du Duc de Baviere & celle du Duc Charles, y courut, & mena au Maréchal un secours de sept mille hommes. Au premier bruit que les Ennemis eurent de la marche du Prince, ils repassérent le Rhin, & peu de tems après qu'il fut arrivé, il remit les afaires d'Allemagne en bon état.

Afaires de Piémont & de Catalogne. Turenne & Gassion sont faits Maréchaux de France.

Les armes du Roi ne firent pas moins de progrès en Piémont, sous les ordres du Prince Thômas, (qui s'étoit acommodé avec la France) du Vicomte de Turenne, & du Comte du Plessis-Praslin. Ils prirent la Ville de Trin, le Château de Camain, le Pont d'Estures, & tinrent en respect les Ennemis qui étoient là les plus forts. Le Maréchal de la Mothe en Catalogne secourut Flix, que les Espagnols avoient assiegé, leur prit cinq petites Places, leur donna plusieurs petits combats, & les batit toûjours. Le Duc de Brezé, qui commandoit l'Armée Navale, gagna un combat sur la Flote Espagnole, devant Cartagêne, où les Ennemis perdirent beaucoup. La Reine voulant recompenser les services & le merite du Vicomte de Turenne & de Gassion, les fit Maréchaux de France.

Campagne d'Allemagne. Mort du Maréchal de Guebriant.

Le Maréchal de Guebriant, qui vouloit prendre en Allemagne ses quartiers d'hiver sur les Ennemis, s'avançoit en Suabe avec le Comte de Rantzau, Lieutenant General. Chemin faisant il assiegea Rotvveil, qui ouvroit le passage à ses Troupes vers Tubinghen ; mais cette expedition fut son dernier exploit. Il y fut tué d'un coup de fauconneau, & mourut en reputation d'un des plus grands Capitaines de son tems. Rantzau acheva le siege, & la Place se rendit deux jours après la mort du Maréchal. Le Duc de Baviere, qui craignoit la marche de l'Armée Françoise vers son Païs, ne se sentant pas asses fort pour s'oposer à son passage, manda au Duc Charles & au General Hasfeld de rassembler leurs Troupes & de le venir joindre. Ils marcherent ensemble vers le Danube, où les François étoient postez aux environs de Dullinghen, & les engagerent d'en venir aux mains, selon l'ordre exprès qu'ils avoient reçû du Duc de Baviere, de hazarder tout pour leur empêcher le passage. Ils l'empêcherent en éfet. L'Armée Françoise n'étoit pas rassemblée. Cette division fut cause qu'elle ne passa point le Danube & qu'elle ne peut hiverner en Baviere. Cependant elle soûtint l'éfort des Ennemis avec beaucoup de vigueur. La Cavalerie demeura presque toute saine & entiere sous la conduite du General Major Rose. Mais le Comte de Rantzau fut fait prisonnier du Duc Charles en combatant courageusement ; aussi-bien que le Marquis de Montausier, Maréchal de Camp, & quelques autres personnes de marque. Cette disgrace fut suivie de la perte de Rotvveil, que le Duc Charles de Lorraine reprit sur les François. La Reine envoya le Maréchal de Turenne pour empêcher de plus grands progrès. Il passa le Rhin à Brisach, s'avança proche de Fribourg, batit quelques Partis des Ennemis, prit leurs Bagages & des Etendarts, & mit les Places en fureté.

Les Espagnols de leur côté faisoient le

* *Jean Silhon, Eclaircissemens de quelques dificultez touchant l'administration du Cardinal Mazarin.*

1643. siege de Mouçon à douze lieuës de Lerida, & se rendirent Maîtres de la Place après une vigoureuse resistance. Leur Armée, composée de plus de seize mille hommes, étoit commandée par le Marquis de Tarracuz, le Duc de Toralte, Don Selve, Don Joseph de Guarai, & de Saint Aunois. Ils ne furent pas si heureux dans leur entreprise sur le Cap de Quiers. Dou Diego Cavallero, qui commandoit au siege, fut obligé de se retirer avec confusion. Les Catalans y aquirent beaucoup de gloire, en donnant leurs secours aux blessez; & en s'exposant courageusement pour fournir aux Assiegez les munitions de guerre & les armes necessaires pour la défense de la Place.

Troubles dans le Royaume. Hist. du Cardin. Mazarin par Auberi Liv. II.

Pendant que ces choses se passoient au dehors, il se formoit des troubles & des orages au dedans. Il s'éleva une Sédition en Rouergue, contre l'imposition des Tailles. Mais le Comte de Noailles, qui étoit Gouverneur de la Province, s'enferma dans Ville-Franche avec quelques Troupes, & par sa fermeté & sa bonne conduite, il apaisa la Sédition & punit les Séditieux. La Régence faisoit des mécontens. La Reine, comme j'ai déja dit, avoit le pouvoir de se choisir tels Ministres qu'elle jugeoit à propos, pour lui donner conseil sur les afaires & sur la conduite de l'Etat. Le Cardinal Mazarin, qui avoit ses Ennemis, se crut par-là en droit de choisir aussi le parti qui lui sembleroit le meilleur. Sa dignité, son devoir, & son interêt même sembloient l'apeller à Rome. C'est pourquoi il fit tenir son équipage toûjours prêt, & demeura ainsi pendant près de quatre mois dans la resolution aparente de prendre le chemin d'Italie, dès-qu'il y verroit les choses disposées. Il ne vouloit pas prendre de lui même son congé, de peur de donner lieu de croire qu'il fût mécontent. Il craignoit d'ailleurs le reproche qu'on lui auroit pû faire d'avoir abandonné au besoin la cause & les interêts du nouveau Monarque. Il continua donc d'assister comme auparavant à tous les Conseils. Il fut même peu après declaré Chef du Conseil de Conscience, comme pour le dédomager en partie de ce qui lui avoit été retranché par l'Arrêt du Parlement. Mais en cela, comme dans tout le reste, il avoit toûjours pour Competiteur & pour Rival l'Evêque de Beauvais, Chef du Parti contraire. Il est vrai que ce Rival n'avoit ni habileté ni experience des afaires, & qu'excellent homme d'Eglise, avec les qualitez qui peuvent faire un bon Evêque, il manquoit absolument de celles qui font un bon Ministre d'Etat. Cependant ceux qui l'apuyoient loüoient fort ses bonnes intentions. Elles étoient bonnes en éfet; mais cela sufit-il dans une place, où il faut non-seulement être capable de bien penser, mais encore d'executer & d'agir.

Hist. du Cardin. Mazar. par Auberi. Liv. II.

Ce Prelat qui avoit beaucoup de credit sur l'esprit de la Reine, demanda & obtint la permission d'aller tenir un Sinode dans son Diocese, dans le tems qu'il devoit être plus ataché auprès de Sa Majesté, & rendre son Ministere & sa fonction plus necessaire. Sa sortie de la Cour ne lui fut pas avantageuse. On l'interpréta diversement. Les uns crurent que ce n'avoit été qu'un pretexte, pour se faire regreter, croyant, comme Des-Noyers, lorsqu'il demanda aussi à Loüis XIII. la permission de se retirer, que la Reine ne pouvoit se passer de lui. Les autres, mieux intentionnez, prétendirent que ce Prelat s'étoit retiré de la Cour, parce qu'il jugeoit les fonctions d'un Ministre d'Etat incompatibles avec celles d'un Evêque. Mais la verité est qu'il avoit besoin de repos. Encore apren-

1643. tif dans un métier très-dificile de soi-même, une seule dépêche lui coûtoit plus qu'une douzaine au Cardinal, & les premieres fonctions d'un emploi auquel il n'étoit pas acoûtumé, l'avoient entierement épuisé. Quoiqu'il en soit des motifs de sa retraite, il est certain que dès qu'il se fut retiré, il n'eut plus aucune part aux afaires; ce qui fait voir s'il étoit capable de faire grande peur à Mazarin. Mais si celui-ci étoit bien assuré de la part de l'Evêque de Beauvais, il avoit tout à craindre de la Faction contraire au Parti du feu Cardinal de Richelieu. Cette Faction grossissoit tous les jours par le rapel de ceux qu'il avoit fait emprisonner ou éloigner trop legerement. Le Marquis de Châteauneuf, qui avoit été Garde des Sceaux, revint d'Angoulême, où il avoit été prisonnier l'espace de dix ans. Le President le Coigneux, qui pour s'être ataché aux interêts du Duc d'Orleans, avoit été chassé, fut rapellé & remis dans la fonction de sa Charge. Le Duc d'Elbeuf, le Marquis du Bec & le Duc d'Epernon, eurent des Lettres d'Abolition, pour avoir porté les armes contre le Roi, & rentrerent dans leurs biens; & le Duc d'Epernon dans sa Charge de Colonnel de l'Infanterie & de Gouverneur de Guyenne. C'est ainsi que la Reine en rendant odieuse la Memoire du Cardinal de Richelieu, travailloit à faire aimer le Roi dès le commencement de son Regne, autant qu'elle le faisoit craindre.

Cabales contre le Cardinal Mazarin. *Memoir. de la Minorité de Louis XIV.*

La Duchesse de Chevreuse, que l'on peut apeller la Penelope de ce tems-là, soit qu'on la regarde du côté de ses Amans & de ceux de sa Fille, ou du côté des partis qu'elle forma pour faire chasser le Cardinal Mazarin, crut devoir profiter de cette heureuse conjoncture. Cette Dame, qui avoit possedé toute la faveur & la confiance de la Reine avant son exil, revint à la Cour comme une personne, dont la presence devoit décider de la bonne ou de la mauvaise fortune de ceux qu'elle y trouveroit établis. Elle croyoit bien que l'Evêque de Beauvais, à qui tout faisoit ombrage, lui avoit rendu, ainsi qu'a Monsieur de Châteauneuf, de tres-mauvais ofices auprès de la Reine; mais elle ne pouvoit croire que tout cela eût été capable de la détruire dans l'esprit de sa Maîtresse; ou du moins elle présumoit tant de sa dexterité & même de ses charmes, quoique le tems les eût fort éfacez, qu'elle se prometoit de triompher hautement de tous ses Ennemis. Elle eut grand sujet d'être surprise à son arrivée, lorsqu'allant saluer la Reine de qui elle atendoit mille caresses, cette Princesse lui dit, que pour ne point donner de soupçon aux Alliez de la France, il falloit qu'elle allât faire un tour à la campagne. Ce revers aprend aux Favoris, qu'il y a bien de la diference entre l'amitié personnelle des Rois, & leur amitié d'Ofice; & que si leur personne soufre quelquefois un Compagnon, leur Ofice de Roi n'en soufre jamais. Madame de Chevreuse avoit été la Compagne de la Reine dans sa persecution; mais cela ne lui donnoit aucun droit de le devoir être dans sa Regence, où il falloit faire le jaloux personnage de la Majesté. Peut-être que si la Duchesse eût suivi le sage conseil qu'un de ses adorateurs lui donnoit, de ne point témoigner qu'elle fût revenuë avec dessein de gouverner la Reine, qui avoit dans l'Autorité souveraine des pensées fort éloignées de celles qu'elle avoit euës dans l'adversité; elle auroit pû réussir à la ruine du Cardinal. Quoiqu'il en

Antoine Perez dans la 68 & 71. de ses secondes Lettres.

Memoir. de la Minorité de Louis XIV.

1643. soit, si du commencement l'Evêque de Beauvais eût voulu s'entendre avec elle, & avec Monsieur de Châteauneuf, qui étoit homme d'experience & propre à soûtenir le poids des afaires; il est certain que le Cardinal auroit trouvé mille dificultez à les ruiner tous trois; & que si ce vieux Magistrat fût entré dans le Ministere du consentement de Monsieur de Beauvais, ce bon Prelat y auroit eu beaucoup de part, ou du moins n'auroit pas été frustré du Chapeau de Cardinal. Mais comme il ne se connoissoit point, & qu'il ne trouvoit pas grand esprit au Cardinal Mazarin, à cause qu'il n'entendoit pas les Matieres Beneficiales, il negligea plusieurs précautions qu'un plus habile homme d'Etat auroit jugées plus necessaires.

Il les surmonte & est fait premier Ministre

Histoire du Ministere de ce Cardin.

Enfin malgré les preventions de la Reine contre les Creatures de Richelieu, les intentions de ce Cardinal furent suivies à l'égard de Mazarin son Successeur. Soit adresse de sa part, soit persuasion où l'on étoit de son merite & de ses bonnes intentions pour les interêts de la France, il fut fait Premier Ministre, moins par la recommandation du feu Roi, que par le besoin que la Reine avoit de cet habile Italien pour maintenir sa Regence. Il avoit pris les leçons du Ministere à l'école de Richelieu, qui l'avoit formé sur ses maximes. Il supléa à l'élevation de cœur & d'esprit de ce Cardinal, qui lui manquoit, par la dissimulation du sien. L'homme du monde le plus caché, mais en même-tems le plus fourbe, s'il en faut croire le portrait qu'en font les Historiens, il

Siri, Vviequefort.

étoit impenetrable à ceux même avec qui il s'ouvroit le plus, prometant tout, ne tenant rien, & s'aplaudissant lui-même de ce qu'il n'étoit point esclave de sa parole. Il ne faut pas s'étonner si, avec ces qualitez, Etranger d'ailleurs & Eclesiastique, il ne fut pas plus aimé que Richelieu, & fut beaucoup plus méprisé. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que nonobstant cette haine & ce mépris, il ne fut pas moins absolu : qu'il amassa encore de plus grandes richesses : & que si son Predecesseur gouverna la France glorieusement sous un Maître foible, il en laissa un jeune sur le Trône, qui sçût regner par lui même, sans avoir besoin de premier Ministre. Mazarin, aussi heureux à dissiper l'orage en cedant, que son Predecesseur à l'écarter par une hauteur qui n'épargnoit personne, sçût, sans condamner la memoire ni la politique du Défunt, ne point user comme lui de proscription & de rigueur. 1643.

Paralle-le des Cardinaux de Richelieu & Mazarin.

C'est ainsi que ces deux Ministres ont gouverné la même Monarchie par des maximes toutes diferentes : l'un par la severité & par la terreur, l'autre par la douceur & par la tolerance : l'un en donnant à tous les gens de merite, & l'autre en ne donnant qu'à ceux qu'il redoutoit. Richelieu, comme François, eut plus de courage : & Mazarin, comme Italien & nourri à la Cour de Rome, eut plus de flegme. Richelieu avoit plus d'élevation, & Mazarin plus de finesse. Richelieu étoit meilleur ami & plus dangereux ennemi : Mazarin ami froid & sans reconnoissance ; mais ennemi facile à regagner. Richelieu aimoit l'Etat, & Mazarin n'aimoit que sa Famille. Enfin Richelieu mourut dans la guerre, utile au dessein qu'il avoit de ruiner la Maison d'Autriche, & Mazarin dans la paix, son dernier & son plus glorieux ouvrage, plus heureux en cela que son Predecesseur, qu'ayant été encore plus haï que lui durant son Ministere, à cause des impôts, il fut incomparablement plus regreté après sa mort. Des vertus de ces deux Cardinaux on pourroit faire un parfait Ministre,

1643. en ôtant à Richelieu son inflexible severité, & à Mazarin son avarice. Celui-ci trouva un temperament dans sa nouvelle Administration, qu'il acompagna même de faveurs & de graces. De quoi n'est pas capable un Italien qui a envie de s'insinuer? Souple & adroit au possible, il n'est point de personnage qu'il ne jouë.

Cabale particuliere apelée des *Importans*. *Mem du Cardin. de Retz.*

Le Duc de Beaufort voyant que la Reine avoit donné sa confiance au Cardinal Mazarin, s'emporta fort contre elle. Il refusa tous les avantages qu'elle lui ofroit avec profusion : il fit vanité de donner à l'exterieur toutes les marques d'un Amant irrité : il ne menagea en rien *Monsieur* : il brava Mr. le Prince dès les premiers jours de la Regence, & forma une Cabale, qu'on apella des *Importans*. L'Abé de Retz avoit été fait *Coadjuteur de Paris*, aussi-tôt après la mort de Louïs XIII. qui l'avoit ordonné positivement à la Reine. Revêtu de cette nouvelle dignité, il parut assés considerable aux *Importans*, pour meriter d'entrer dans leur cabale. Le Duc de Beaufort lui fit sur cela de grandes avances, qui ne produisirent rien. Le nouveau Coadjuteur s'en défendit sur la reconnoissance, dit-il, qu'il devoit à la Reine, & ne voulut entrer dans aucune liaison qui pût lui être desagreable. Cette Faction n'étoit composée que de quatre ou cinq melancholiques, comme les apelle le Cardinal de Retz, qui avoient la mine de penser creux. Cette mine ou fit peur au Cardinal Mazarin, ou lui donna lieu de feindre qu'il avoit peur. Il y a eu des raisons de douter de part & d'autre. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Abé de la Riviere, qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de *Monsieur*, essaya d'éfrayer le Ministre par toute sorte d'avis. Monsieur le Prince n'oublia rien aussi pour en venir à bout, par l'aprehension qu'il avoit que le Duc d'Enguien ne se commît par quelque combat avec le Duc de Beaufort, comme il avoit déja été sur le point de le faire 1643. dans une ocasion. Le Palais d'Orleans & l'Hôtel de Condé étant unis d'interêts, tournerent en moins de rien en ridicule le nom d'*Importans* qu'on avoit donné aux amis du Duc de Beaufort; & ils se servirent très-habilement des grandes aparences que ce dernier ne manquoit pas de donner en toute ocasion aux moindres bagatelles. Il tenoit Cabinet mal-à-propos, il donnoit des rendez-vous sans sujet, les plus petites choses mêmes paroissoient misterieuses.

Le Duc de Beaufort qui en étoit le Chef, est arrêté.

Enfin il donna tant d'ombrage, qu'il se fit arrêter au Louvre par Guitaut, Capitaine des Gardes de la Reine, qui le conduisit au Château de Vincennes. Les Importans furent chassez & dispersez, & l'on publia par tout le Royaume qu'ils avoient fait une entreprise contre la vie du Cardinal Mazarin. Cependant on n'en a jamais vû ni déposition ni indices, quoique la plûpart des domestiques de la Maison de Vendôme ayent été longtems en prison. Il y en a qui prétendent que cette entreprise n'alloit qu'à intimider le nouveau Ministre, & à lui faire hâter son voyage d'Italie pour lequel il témoignoit toûjours de l'inclination. Mais la Cour n'y ayant pas voulu consentir, il proposa à Leurs Majestez de quiter le Louvre & d'aller au *Palais Cardinal* *, pour y être plus en sureté contre les insultes des factieux & des mécontens. Richelieu avoit fait don de son Hôtel à la Couronne, à condition, entre autres, qu'il n'y auroit que le Roi seul, ou son plus proche Successeur qui y pût demeurer. Etrange ambition d'un Prêtre qui crut tout autre qu'un Roi indigne d'habiter après lui dans sa maison! Mazarin y fut loger dès les premiers jours d'Octobre de cette année, s'étant fait donner un apartement dans la Cour qui aboutit à la ruë des bons-

* *Nommé depuis à plus juste titre* le Palais Royal.

1643. Enfans, où il y avoit Sentinelle & Corps de Garde, comme aux autres issuës & entrées du Palais.

Effet que produisit cette vigueur de la Cour. *Memoir. du Cardinal de Retz.*

Si l'on fut surpris de la prison du Duc de Beaufort dans une Cour où l'on venoit de les ouvrir à tout le monde, il y a lieu de s'étonner encore davantage que personne n'en aperçût les suites. Ce coup de vigueur, frapé dans un tems où l'autôrité étoit si douce qu'elle étoit comme imperceptible, fit un très-grand éfet. Il n'y avoit rien de si facile, par toutes les circonstances que nous avons vû, mais il paroissoit grand; & tout ce qui est de cette nature est heureux, parce qu'il a de la dignité, & qu'il n'a rien d'odieux. Ce qui atire assés souvent de la haine sur les actions même les plus necessaires des Ministres, c'est que, pour les executer, ils sont presque toûjours obligez de surmonter des obstacles, dont la victoire ne manque jamais de porter avec elle de l'envie & de la haine. Mais quand il se presente une occasion considerable, dans laquelle il n'y a rien à vaincre, elle donne à leur autôrité un éclat pur, innocent, sans mélange, qui ne l'établit pas seulement; mais qui leur fait même tirer dans la suite du merite de tout ce qu'ils ne font pas, presque également que de tout ce qu'ils font. Quand on vit que le Cardinal avoit arrêté celui, qui cinq ou six semaines auparavant avoit acompagné le Roi à Paris avec un faste inconcevable, l'imagination de tous les hommes fut saisie d'un étonnement respectueux. On se croyoit bien obligé au Ministre de ce que toutes les semaines il ne faisoit pas mettre quelqu'un en prison, & l'on atribuoit à la douceur de son naturel les occasions qu'il n'avoit pas de mal faire. Il faut avouër, dit l'Auteur de ces Memoires, qu'il secondoit admirablement son bonheur. Il donna toutes les aparences necessaires pour faire croire qu'on l'avoit forcé à cette resolution : que les Conseils de Monsieur & de Mr. le Prince l'avoient emporté dans l'esprit de la Reine sur son avis. Il parut encore plus moderé, plus civil & plus ouvert. Le lendemain de l'action, l'accès étoit tout-à-fait libre : les audiences étoient aisées : l'on dînoit avec lui comme avec un particulier. Il relâcha même beaucoup de la marque des Cardinaux les plus ordinaires. Enfin il fit si bien, qu'il se trouva sur la tête de tout le monde, dans le tems que tout le monde croyoit l'avoir à ses côtez. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que les Princes & les Grands du Royaume, qui pour leurs interêts doivent être plus clairvoyans que le vulgaire, furent les plus aveuglez. Monsieur se crut au-dessus de l'exemple. Monsieur le Prince ataché à la Cour par son interêt, voulut s'y croire bien. Le Duc d'Enguien étoit d'un âge à s'endormir aisément à l'ombre des lauriers. Le Duc de Longueville ouvrit les yeux, mais ce ne fut que pour les refermer. Le Duc de Vendôme étoit trop heureux de n'avoir été que chassé. Le Duc de Nemours n'étoit qu'un Enfant. Le Duc de Guise, revenu tout nouvellement de Bruxelles, étoit gouverné par Mademoiselle de Pons, & croyoit gouverner toute la Cour. Le Duc de Bouillon croyoit qu'on lui rendroit Sedan de jour en jour. Le Vicomte de Turenne étoit plus que satisfait du commandement des Armées d'Allemagne. Le Duc d'Epernon étoit ravi d'être rentré dans son Gouvernement & dans sa Charge. Monsieur de Schomberg avoit toute sa vie été inseparable de tout ce qui étoit bien à la Cour. Le Duc de Gramont en étoit esclave; & le Duc de Retz, aussi-bien que les Maréchaux de Vitri & de Bassompierre se croyoient réellement en faveur, parce qu'ils n'étoient plus, ni prisonniers, ni exilez. Le Parlement, délivré du Cardinal de 1643.

1643. Richelieu qui l'avoit tenu fort bas, s'imaginoit trouver le siecle d'or dans celui d'un Ministre, qui leur disoit tous les jours que la Reine ne vouloit se gouverner que par leurs Conseils. Le Clergé qui donne toûjours l'exemple de la servitude, la prêchoit aux autres sous le titre d'obéïssance. Voila comme tout le monde se trouva en un instant Mazarin.

Commencement de la Regence doux & agreable.

La felicité des particuliers paroissoit pleinement afermie par le bonheur public. La Reine étoit adorée beaucoup plus par ses disgraces que par son merite. On ne l'avoit vûe que persecutée, & la soufrance aux personnes de ce rang tient lieu d'une grande vertu. On se vouloit imaginer qu'elle avoit eu de la patience, qui est souvent figurée par l'indolence; enfin il est constant qu'on en esperoit des merveilles, & † l'on disoit qu'elle faisoit déja des miracles, parce que les plus devots avoient oublié ses Coquetteries *. Le Duc d'Orleans,

† *C'est Mr. de Bautru qui parloit ainsi.*

* *Madame de Chevreuse, qui avoit été la seule & veritable confidente de sa jeunesse, à dit au Cardinal de Retz, que Monsieur de Bellegarde, vieux, mais poli, & galant à la mode de la Cour de Henry III. avoit plû à la Reine, mais qu'elle s'en étoit dégoutée, parce qu'en prenant un jour congé d'elle, lorsqu'il alla commander l'. rmée à la Rochelle, & lui ayant demandé permission en general d'esperer une grace avant son depart, il s'étoit reduit à la suplier de vouloir bien mettre la main à la garde de son épée: qu'elle avoit trouvé cette maniere si sotte, qu'elle n'en avoit jamais pû revenir. Qu'elle avoit agreé la galanterie de Monsieur de Moncornet, beaucoup plus qu'elle n'avoit aimé sa personne. Qu'elle avoit eû dès l'entrée de la Regence une grande pente pour le Cardinal Mazarin, avec de certains airs qui tenoient beaucoup de ceux qu'elle avoit avec le Duc de Bukingham; qu'à la verité le Cardinal vivoit avec elle d'une maniere peu galante & même rude, qui toutefois pouvoit avoir deux faces, de l'humeur dont elle connoissoit la Reine. Au reste le Duc de Bukin ham a avoué au Cardinal de Retz, qu'il avoit autrefois aimé trois Reines, & qu'il avoit été obligé de les gourmer toutes trois* Memoires du Card. de Retz.

qui avoit fait mine de disputer la Regence, se contenta d'être Lieutenant General de l'Etat. L'union tres-parfaite de la Maison Royale fixoit le repos au-dedans. La bataille de Rocroi donna autant de sureté au Royaume, qu'elle lui aporta de gloire: elle aneantit pour long-tems la vigueur de l'Infanterie d'Espagne; & les lauriers qu'y cueillit Monsieur le Duc couvrirent le jeune Roi dans son berceau. De plus, on voyoit sur les degrez du Trône, d'où le redoutable Richelieu avoit foudroyé plûtôt que gouverné les Peuples, un Successeur doux & benin qui ne vouloit rien, qui étoit au desespoir que sa dignité de Cardinal ne lui permît pas de s'humilier autant qu'il l'auroit souhaité devant tout le monde, qui marchoit dans les ruës avec deux petits Laquais derriere son carosse, & qui, comme un autre Protée, prenoit toute sorte de formes pour parvenir à ses fins. En un mot, telle étoit alors la douceur du Gouvernement, qu'on donnoit tout & qu'on ne refusoit rien. Il n'y eut pas jusqu'à un impôt sur les Messes, pour lequel on expedia un Brevet. Aussi un Courtisan * disoit-il, qu'il n'y avoit plus que quatre petits mots dans la Langue Françoise, qui étoient *la Reine est si bonne!* 1643.

Le Comte d'Harcourt reçût aussi cette année la recompense de ses services, & pour avoir fait prosperer les armes du Roi tant par mer que par terre, il fut pourvû de la Charge de Grand Ecuyer de France, possedée depuis par le Comte d'Armagnac son Fils, lequel a sçû par ses belles actions se conserver les bonnes graces de son Prince, & meriter de lui une consideration particuliere. Michel Particelle d'Emeri, qui étoit Intendant des Finances, en fut fait Surintendant à la place de Claude Bouthi-

* *Mr. de la Feuillade.*

lier,

1643. lier, & la Charge de Secretaire d'Etat qu'avoit Chavigni, son Fils, fut donnée au Comte de Brienne. Il n'étoit pas juste que les particuliers reçussent seuls les graces qui signalerent le commencement du nouveau Regne. Les Peuples s'en ressentirent aussi. Ils furent déchargez de dix millions de livres de Tailles. Il n'y eut pas jusqu'aux Etrangers qui ne reçussent des marques des bontez de Sa Majesté, & de son crédit dans les Cours dès Princes ses Alliez. Grimaldi, Nonce du Pape, fut nommé Cardinal à la recommandation du Roi, & le Chapeau lui fut aporté à Paris par le Camerier de Sa Sainteté. La Reine emploia aussi toute sorte de moïens pour apaiser la guerre qui étoit fort allumée entre le Pape Urbain VIII. & le Duc de Parme. La Principauté de Castro relevant du S. Siége étoit le sujet de leur differend. Le Duc de Parme, qui possedoit cette Principauté, y vouloit faire de nouvelles Fortifications au préjudice des clauses & des conditions portées par son Investiture. Le Pape l'en vouloit empêcher, & lui ôter cette Principauté par la voïe des armes. Cette guerre fut d'autant plus dangereuse, que la plûpart des Princes & des Républiques d'Italie s'y interesserent, & qu'ils firent une Ligue offensive & défensive contre le Pape. Le Grand Duc de Toscane, le Duc de Modéne, la Seigneurie de Venise, & la Republique de Luques étoient du côté du Duc de Parme. Pour colorer leur union, ils prétexterent dans les Manifestes qu'ils firent publier, que Sa Sainteté vouloit dépouiller ce Duc de la Principauté de Castro, pour en donner la Souveraineté à un des Barberins ses neveux. La guerre étoit declarée dès l'année précedente. La Reine voïant qu'elle continuoit toûjours, emploia sa médiation pour la terminer. Elle depêcha Hugues de Lionne, Ministre d'Etat, pour négocier la paix avec le Cardinal Bichi, & le Traité fut conclu à Venise le 31. Mars de l'année suivante, après que le Pape & les Etats liguez eurent envoïé des ôtages à Casal. Le Duc de Parme rentra dans la possession du Duché de Castro, dont il fut obligé de faire hommage au S. Siége. Le 3. Mai suivant, la paix fut aussi concluë par la mediation du Roi entre Sa Sainteté & la Republique de Venise, le Grand Duc de Toscane & le Duc de Modene, qui avoient pris part dans la guerre que le Duc de Parme avoit faite au S. Siége. Ce Traité de paix fut rompu quelques années après, à l'occasion d'un assassinat commis en la personne de l'Evêque de Castro, & pour quelques autres considérations : ce qui obligea le Pape, pour venger cette injure, de déclarer la guerre au Duc de Parme, qu'il croioit Auteur de cet assassinat. Mais en 1649. au mois d'Octobre, il y eut un autre Traité fait entre les Géneraux des Troupes Ecclesiastiques & le Gouverneur de Castro pour le Duc de Parme, & ce Gouverneur s'obligea de remettre la Place & le Fort entre les mains des Géneraux de Sa Sainteté. 1643.

Hist. de Louis le Grand, par Bussi Rabutin.

Pour ne rien laisser à desirer à un si beau commencement de Regne, la Reine consentit aussi à terminer la guerre avec l'Espagne par les voies de douceur. Elle écouta les propositions qu'on lui fit, & nomma Claude de Mème, Comte d'Avaux, & Abel Servien ses Plenipotentiaires à Munster. Mais les troubles survenus entre les Suédois & les Danois furent cause que l'Assemblée qui s'y tint n'eut alors aucun effet.

Négociations de paix à Munster.

Les interêts reciproques de la plûpart des Princes de ce tems-là étoient si embrouillez & si contradictoires, que les plus éclairez Politiques s'y perdoient. C'étoit un labirinthe sans issuë & un abîme sans fond. D'ailleurs le bruit des armes étoufoit la voix des Négocia-

Mémoires Politiques de Mr. Du Mont.

1643. teurs, & si l'on songeoit à faire des Traitez, c'étoit moins dans la vuë de finir la guerre que de la perpetuer. A la fin pourtant le tems & la necessité firent leur effet ordinaire, & chacune des Parties se trouvant lasse plûtôt que rassasiée de batailles & de siéges, prêta l'oreille aux pressantes offres de mediation que le Roi de Dannemarck faisoit & réiteroit depuis long-tems. Hambourg fut nommé, non pas pour y traiter la paix, mais seulement les Préliminaires, & les Plénipotentiaires de Dannemarck s'y étant rendus en qualité de Médiateurs, ceux de l'Empereur les suivirent, aussi bien que ceux du Roi de France & du Roi de Suéde. Sept ans entiers se passerent en cette Ville à disputer sur les Passeports que l'on devroit donner aux Ministres de ceux qui composeroient l'Assemblée, & sur le lieu où elle se tiendroit. On pensa rompre vingt fois à l'occasion de l'une & de l'autre de ces difficultez, & ce ne fut qu'à l'extremité qu'on s'accommoda. Voici en substance les Articles, qui furent enfin arrêtez & convenus.

Préliminaires dressez à Hambourg. Memoires Politiques de Mr. Du Mont.

„ Que les Villes de Munster & d'Osnabrug en Westphalie seroient les „ lieux où les Negociations se feroient: „ que les Assemblées qui se tiendroient „ en l'un & l'autre lieu ne seroient reputées que pour une seule & même „ Assemblée: en sorte que ce qui seroit „ arrêté par l'une, seroit aussi arrêté par „ l'autre. Que les Ambassadeurs & Députez de toutes les Parties pourroient „ se rendre en l'un & l'autre lieu, & y „ séjourner pendant la Negociation des „ Traitez avec toute sorte de commodité & de sureté. Que pour cet effet leurs „ Passeports & Sauf-conduits, seroient „ expediez de la part de l'Empereur & „ & du Roi d'Espagne pour les Plénipotentiaires de France, de Suéde, de „ la Duchesse de Savoïe, comme Tutrice du Duc de Savoïe son Fils, & „ pour ceux des Provinces-Unies, comme aussi pour les Deputez de l'Electeur de Treves, du Prince Charles-„ Louïs Comte Palatin, & de ses Freres, des Duc de Brunswick & de Lunebourg, de la Princesse Amelie, „ Veuve du Landgrave de Hesse, & „ generalement de tous les autres Etats „ & Ordres de l'Empire, Alliez de la „ France & de la Suéde. Que respectivement il en seroit expedié de semblables de la part de la France pour „ les Plénipotentiaires de l'Empereur, „ du Roi d'Espagne, de la Couronne „ de Suéde & de leurs Alliez, comme „ pareillement il en seroit usé de même „ par la Couronne de Suéde à l'égard „ de tous les Ambassadeurs & Députez „ qui viendroient à cette Assemblée. 1643.

Ces Préliminaires avoient été signez à Hambourg le 25. Decembre 1641. par Conrad Lutzauw au nom de l'Empereur & du Roi d'Espagne, par le Comte d'Avaux, pour le Roi, & par Jean Salvius pour la Couronne de Suéde. Quant au jour où l'on devoit commencer les Conferences de paix, il avoit été assigné au 25. Mars 1642. Mais attendu qu'il survint divers empêchemens qui retarderent l'arrivée des Députez, l'ouverture de l'Assemblée fut remise au 10. Juillet de cette année. Cependant le terme étant venu, on ne se trouva guére plus en état de commencer ce grand ouvrage que l'année précedente: & même on le vit fort retardé par les nouvelles difficultez qui survinrent entre les François & les Autrichiens, les uns & les autres s'accusant réciproquement de faire obstacle à la paix proposée, & d'empêcher les Députations de l'Empire. Les François surtout en chargeoient hautement l'Empereur, & quoi-qu'il s'efforçât de se justifier par ses écrits, dans lesquels il protestoit " n'avoir jamais eu dessein d'in-„ terdire aux Etats de l'Empire la liberté

1643. „ d'envoyer à l'Assemblée pour y traiter „ de leurs interêts en géneral & en particulier, & qu'il alléguât pour preuves de cela les Déclarations qu'il avoit „ faites aux Electeurs, dès les années „ 1636. & 1641. & tout nouvellement à la Diéte de Francfort;les François ne laissoient pas de dire qu'il n'en etoit rien : *Qu'il ne tenoit ce langage que pour gagner du tems, & en un mot que toutes ces bonnes paroles des Imperiaux étoient plûtôt une marque de la foiblesse de l'Empereur, que d'aucune bonne intention qu'il eût pour les Etats de l'Empire.*

D'ffiCultez qui retardent la paix. *Mémoires Politiques de Mr. Du Mont.*

Pour surcroît d'embarras, les Armées Imperiales souffrirent deux grandes deroutes l'une auprès du Rhin, où Lamboi fut alors entiérement défait, comme je l'ai dit, par le Comte de Guébriant : l'autre dans la Silesie où François Albert Duc de Saxe-Lawenbourg avoit été battu, d'où s'ensuivit la perte d'Olmutz, Capitale de la Moravie. Ce fut aussi en ce tems-là que les Espagnols perdirent la fameuse bataille de Rocroi, & que la paix se fit en Italie par la médiation de la France. Tout cela joint ensemble contribua beaucoup à déterminer l'Empereur à entendre tout de bon à la paix. Pour la France, elle y avoit toûjours paru assez portée, & il ne s'en faut pas étonner; car de quelque maniere que les choses pussent tourner, elle y trouvoit ses avantages. Mais il n'en étoit pas de même de l'Empereur, qui ne pouvoit souffrir qu'avec une extrême peine, que le Roi de France se mêlât si fort de ses affaires, & encore moins que les Princes & Etats de l'Empire, unis d'interêt avec ses Ennemis, prétendissent traiter avec lui dans une Assemblée génerale, comme de Souverain à Souverain. Il mit toutes choses en usage pendant la Diéte de Francfort pour éviter d'en venir là, flatant les uns, menaçant les autres, & tâchant sur toutes choses de diviser les Electeurs & les Princes sur le point délicat des Prérogatives ; mais il n'en put jamais venir à bout. 1643.

Lettres Circulaires de la France aux Princes de l'Empire

La Régence de France, d'autre part, qui ne manquoit pas de bons avis sur tout ce qui se passoit dans les Diétes, & même à la Cour de l'Empereur, écrivit au Comte d'Avaux, Ambassadeur du Roi à Munster, que plus les Autrichiens s'oposeroient à ce que les Princes & Etats de l'Empire pussent envoïer leurs Ministres à l'Assemblée, plus il devoit y insister : parce qu'il n'étoit pas de son interêt de laisser aneantir l'Autorité des Princes par celle de l'Empereur. Qu'il étoit à la verité le Chef de l'Empire ; mais que ce Chef, tout grand qu'il pût être, étoit pourtant dépendant d'un Corps qui étoit encore plus grand : que les mêmes Constitutions qui obligeoient les Princes de l'Empire à certains devoirs, l'obligeoient pareillement à certains autres, de maniere qu'ils étoient soûmis les uns & les autres aux mêmes Loix. Que puisque les Princes de l'Empire avoient de tout tems eu la faculté de contracter des Alliances avec les Princes Etrangers, & qu'ils en avoient même accepté la protection, il étoit hors de doute qu'ils pouvoient intervenir en leur privé nom à l'Assemblée, pour en faire une partie essentielle, & qu'enfin il faloit remontrer ces choses aux Etats de l'Empire par des Lettres Circulaires, & les assurer, que Sa Majesté ne concluroit rien sans eux : non point par aucun besoin qu'elle eût de leur intervention pour faire la paix ; mais par un pur motif de gloire & de générosité, qui le portoit à procurer un veritable repos à la Chrétienté."

De quel effet furent ces *Mémoires Politiques*

Ces Lettres furent envoïées par tout l'Empire aux Catholiques & aux Protestans, aux Alliez & aux Ennemis indistinctement, & produisirent tout l'ef-

1643. fet qu'on s'en étoit pu proposer. Les Suédois l'aiant remarqué, en écrivirent de leur côté à quelques Princes & Etats; mais comme ils n'avoient écrit qu'aux seuls Protestans, parce, disoient-ils, qu'ils n'avoient d'Alliance qu'avec eux, les Catholiques s'en formaliserent, & crurent que sous couleur de Religion on vouloit diviser l'Empire. Cela ne servit qu'à donner à la France un nouveau crédit parmi les Etats de l'Empire, à quoi l'on peut ajoûter que le mecontentement & le chagrin que l'Empereur fit paroître contre cette derniere Couronne, à cause des Lettres Circulaires qu'elle avoit fait écrire, n'y contribuérent pas peu; la plûpart des Princes jugeant qu'il faloit que les avis qu'on leur avoit fait donner, fussent bien importans & bien sinceres, puisque l'Empereur en paroissoit si touché. Il est clair qu'on n'en pouvoit tirer d'autre conséquence, & que les Princes ne pouvoient rien faire de plus convenable que de suivre les avis qu'on leur faisoit donner au nom du Roi Très-Chrêtien; mais la plûpart n'osoient l'entreprendre sans l'aveu de l'Empereur, & c'étoit la difficulté. Enfin les plus hardis franchirent le pas, & les autres le suivirent plûtôt ou plus tard, selon les sujets de ménagement qu'ils pouvoient avoir à l'égard de l'Empereur ou du Roi de France. Les Princes de Brunswick & de Lunebourg, ceux de Hesse, l'Archevêque de Magdebourg, bien que Fils de l'Electeur de Saxe, celui de Saltsbourg, les Evêques de Munster, de Bamberg & de Wirtsbourg, les Villes de Hambourg, de Lubeck, de Brême & de Strasbourg, furent de ce nombre; & les Electeurs, qui pendant long-tems avoient fortement insisté pour la volonté de l'Empereur, suivirent cet exemple. Le Duc de Baviere lui-même, qui jusqu'alors avoit paru être inséparablement attaché aux interêts & aux sentimens de l'Empereur, duquel il tenoit sa fortune, fut des premiers à y envoïer ses Ministres; & jugeant bien au train que prenoient les choses, que l'Empereur seul ne seroit pas suffisant pour le maintenir, il rechercha secretement l'amitié de la France, & se la fit moïenner par le Cardinal Grimaldi.

de Mr. Du Mont.

Cependant comme le tems s'écouloit, & que les autres Princes & Etats aportoient des longueurs extraordinaires dans leurs résolutions, les Plénipotentiaires de France résolurent, sur les plaintes des Mediateurs, des Impériaux & des Espagnols, d'envoïer pour la troisiéme fois des Lettres circulaires pour convier les Princes qui restoient à faire leur Députation, avec avis que l'on entreroit en matiére après un delai assez court, sans attendre plus personne. Ces troisiémes Lettres acheverent enfin ce que les autres avoient commencé, & en peu de tems on vit arriver à Munster les Ministres du Duc de Neubourg, du Duc de Mecklenbourg & du Cercle de Franconie. Les Electeurs de Cologne & de Baviére y avoient aussi envoïé; l'Evêque d'Osnabrug y parut depuis pour une partie du Collége Electoral, & les Ambassadeurs de Brandebourg pour l'autre; de sorte que l'Assemblée se trouva suffisante pour entamer les Négociations.

On s'assemble à Munster & à Osnabrug. Mémoires & Negociations de Munster.

Ces difficultez levées, & les Ministres se trouvant en nombre suffisant pour faire l'ouverture des Conferences generales, les Ministres de la Maison d'Autriche en susciterent de nouvelles, qui ne se terminerent qu'au bout de quatre mois & plus. " On parla d'abord de la forme que cette Assemblée devoit " avoir: on demanda auquel des deux " endroits elle se devoit tenir, ou à " Munster ou à Osnabrug: si les Députez de la Diéte de Francfort devoient y être admis, comme répresentant le Corps entier de l'Empire, ou si

Difficultez suscitées à l'ouverture des Conferences. Mémoires Politiques de Mr. Du Mont.

1643. „ on en devoit nommer d'autres à leur „ place : si le droit de suffrage apartien- „ droit au seul College Electoral, ou „ bien à tous les trois ensemble, savoir „ celui des Electeurs, celui des Prin- „ ces, & celui des Villes, & si les Dé- „ putez des Princes qui étoient à l'As- „ semblée y pourroient intervenir. On fit ensuite difficulté d'admettre dans l'Assemblée les Députez des Princes qui étoient Alliez des Couronnes, & enfin on mit en avant tout ce qui pouvoit, selon les aparences, lasser la patience des Médiateurs, rebuter les Ministres, & enfin rompre la Négociation. La verité est que cette affaire étoit de la derniere importance pour l'Empereur, & qu'il lui eût été moins préjudiciable de perdre une Province, que de la voir passer. Mais dans le fond il ne pouvoit guére se flater qu'elle allât autrement, vu la confusion qui étoit alors dans l'Empire. Quoi-qu'il en soit, il eut le déplaisir de ne pouvoir l'empêcher, & de se voir obligé d'y donner son consentement, ou de s'exclure lui-même de la Négociation, puisque sans cela on n'auroit pas pu traiter avec ses Ministres. Il le fit donc enfin, & en conséquence tous les Députez eurent également droit d'intervenir aux Négociations de la paix, d'écouter les propositions des François, & d'en communiquer avec les Ministres de l'Empereur. Et afin que toutes choses se fissent dans l'ordre, il fut arrêté que les résolutions des Princes & des Etats de l'Empire se prendroient comme dans les Diétes génerales, par Colléges separez; savoir celui des Electeurs, celui des Princes, & celui des Villes; que l'on y délibereroit avec une liberté entiere de suffrage, sur les réponses que l'on feroit aux propositions, & que l'on y discuteroit toutes les conditions de la paix.

Bons offices de la On ne sauroit nier que ce ne soit à la France & à la Suéde que les Princes & Etats de l'Empire dûrent en cette occasion tous les avantages qui leur furent accordez; car quoi-que les Princes de l'Empire aïent été de tout tems Souverains chez eux, il est certain neanmoins que jusqu'alors on n'avoit jamais vu une pareille Assemblée, considerée en toutes ces circonstances. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que malgré la constance avec laquelle elle persista dans le dessein de faire établir authentiquement la Souveraineté de ces Princes, elle n'en a pas moins paru arrêtée & résoluë à leur denier le droit & le privilege le plus essentiel de la Souveraineté, qui est celui de l'Ambassade. Tout le monde sait que ce Roïaume n'en veut point recevoir de la part des Princes de l'Empire, & qu'il refuse toûjours de les reconnoître, même dans les Assemblées generales de paix. Refus d'autant plus dur, que la France reçoit bien les Ambassadeurs des Ducs de Savoie, de Toscane, de Modéne, & de Mantoue; & qu'elle consent même que ces Princes prennent chez eux la main sur les Ambassadeurs. 1643. France aux Princes & Etats de l'Empire.

Pendant que ces Préliminaires se discutoient à Osnabrug, on étoit occupé à Munster à en vuider d'autres qui n'étoient guere differens. L'Empereur souhaitoit que les Ministres du Duc de Lorraine fussent admis à l'Assemblée; le Roi d'Espagne le vouloit pareillement, & tous les autres Princes, amis ou ennemis, y penchoient aussi; mais la France qui étoit animée contre le Duc, & qui l'accusoit d'avoir violé la paix qu'elle avoit faite avec lui, trois jours aprés l'avoir jurée solemnellement entre les mains de l'Evêque de Meaux, étoit résoluë à tout évenement plûtôt que d'y consentir; & elle eut en effet assez de credit pour le faire exclure de la Négociation. Vingt autres difficultez âpres & épineuses vinrent à la suite de celles-là, & occupérent les Ministres Le Duc de Lorraine est exclus de l'Assemblée.

1643. pendant un fort long-tems : tantôt sur la Primauté entre les Rois, les Républiques & les Electeurs : sur l'ordre des premiéres visites & des revisites : tantôt sur les pouvoirs & sur les honneurs, que certains Ambassadeurs prétendoient en leur privé nom. Ce fut un grand embarras que tout cela, & pour en faire un détail exact, il faudroit un gros volume. Ainsi je renvoie à ceux * qui en ont écrit. Maintenant il est à propos de dire un mot en géneral de l'interêt des trois principales Puissances, qui négocioient cette paix, pour préparer le Lecteur au détail que nous ferons ci-après des Négociations particuliéres.

Interêt de l'Empereur dans cette Negociation. Mémoires Politiques de Mr. Du Mont.

Premiérement par raport à l'Empereur, il est certain que dans toute cette Négociation il n'avoit point d'autre but que celui d'agrandir sa Maison, & de s'assujettir l'Empire. Ce dessein avoit évidemment paru dans toutes les guerres que ses Prédecesseurs & lui avoient faites, & qui avoient enfin contraint la plûpart des Etats de l'Empire, à y faire venir des Etrangers, ce qui est sans contredit le dernier & le plus dangereux remede dont on puisse jamais se servir. Il ne seroit pas difficile de raporter plusieurs Lettres, dans lesquelles il appeloit les Princes de l'Empire ses Sujets. Il ne s'en étoit pas encore tenu là : il les avoit effectivement traitez en Sujets ; & de la maniére dont il s'y étoit pris, il y avoit lieu de craindre que les Constitutions Imperiales ne reçussent de l'alteration. Son Parti étoit extremement fort ; car outre ses Etas Héreditaires, auxquels toute la Bohéme se trouvoit jointe par la conquête que Ferdinand III. en avoit faite, & depuis peu tout le Duché de Mecklembourg, avec une partie de la Pomeranie, il avoit encore pour lui tous les Princes Catholiques, nommement le Duc de Baviére, qui lui étoit redevable jusqu'alors de sa dignité, & qui de plus étoit son Beau-Frere. Et quoi-que les Protestans fussent unis contre lui, leur ligue n'étoit plus si génerale, depuis que l'Electeur de Saxe s'étoit jetté absolument dans ses interêts avec son Gendre le Landgrave de Darmstat. De cette maniere l'Empire se trouvoit mi-parti, & l'Empereur se pouvoit flater, que pour peu que son Parti grossît par le détachement de quelques-uns des membres de la Confédération, il se verroit en état de la dissiper tout entiére, & de chasser les Etrangers de l'Empire. Il faut bien remarquer encore que le Grand Gustave Adolphe qui avoit rempli toute l'Allemagne de l'effroi de ses armes, ne vivoit plus, & que le Trône de Suéde étoit alors occupé par une Princesse *, pleine d'esprit à la verité, génereuse, & d'un courage au dessus de son sexe ; mais dans le fond peu redoutable, en comparaison du Heros qui l'avoit précedé. Il est donc vrai de dire que dans la situation où étoient les affaires, l'Empereur malgré ses dernieres pertes, pouvoit se promettre toute sorte de bons succés de la continuation de la guerre, & n'avoit rien à attendre de la paix. Aussi ne la desiroit-il point. Une autre raison encore contribuoit beaucoup à l'en éloigner : c'étoient les prétensions exhorbitantes de la France, qui, non contente de lui vouloir donner la loi chez lui en quelque façon, cherchoit encore à s'enrichir de ses dépouilles particulieres, en lui enlevant le Landgraviat d'Alsace, qui faisoit une partie considerable de ses Etats héreditaires. Cependant il voioit bien que si on en venoit à une paix génerale, il ne pouvoit se dispenser de lui en faire la cession. Pour prevenir cette dure necessi- 1643.

* *En particulier à* Vittorio Siri *Historiographe de France, qui en a parlé assez au long.*

* *Christine, sa Fille, qui lui avoit succédé en 1633.*

1643. té, il n'y avoit point d'autre moïen que de rompre la ligue formée contre lui. Mais c'étoit une entreprise d'autant plus difficile, que la sûreté publique & celle de la Religion s'y trouvoient également engagées. Néanmoins l'Empereur ne desesperoit pas d'y réüssir, & dans cette vuë il faisoit agir les plus grans secrets & les plus puissans ressorts de la Politique.

Il tâche de diviser la France d'avec la Suéde.

Il n'avoit garde non plus de negliger le Parti des Protestans; & quoi-qu'il n'ignorât point que tout ce qui s'étoit passé en Bohéme ne leur eût apris à ne se pas trop fier à ses offres, il ne laissa pas de hazarder quelques tentatives pour les mettre en défiance de la Suéde, & particulierement de la France. Il leur disoit: " que la puissance de cette derniere Couronne devoit leur faire " ombrage: qu'elle n'avoit point d'autre vuë que de se fourrer dans l'Empire, à la faveur des divisions intestines, de s'y établir par l'obtention de " l'Alsace & de la Forteresse de Brisach, " & enfin de brouiller si bien, qu'elle " pût parvenir un jour à l'Empire même; après quoi les Protestans d'Allemagne éprouveroient à leurs depens " si la Maison de France leur étoit plus " favorable que celle d'Autriche.

D'un autre côté, considerant que l'union étroite qui étoit entre les Couronnes de France & de Suéde, lui ôtoit toute esperance de sortir de la guerre avec avantage, il tâchoit de séparer leurs interêts, & particuliérement de gagner la Suéde. Il lui fit insinuer adroitement par le Comte de Trautmansdorf, " que " si elle vouloit se détacher un peu de " la France, & n'insister pas si fortement sur les prétentions deraisonnables qu'elle formoit, il donneroit à " la Reine des satisfactions plus grandes, qu'elle ne pouvoit esperer de les " obtenir par le moïen de son union " avec la France. Qu'elle n'avoit qu'à " prendre ses mesures là-dessus, & qu'il lui promettoit de lui accorder ses " prétentions à proportion de ce que le " Roi Tres-Chrêtien se relâcheroit des " siennes: aimant bien mieux, disoit-il, " voir la Suéde se fortifier en Allemagne, que la France. " Il n'y avoit rien de mieux imaginé que cet artifice. Les Suédois n'en pouvoient concevoir aucun soupçon, parce que la satisfaction que le Roi demandoit en Alsace devant être prise sur les seuls Etats héreditaires, il étoit indubitable que l'Empereur aimeroit mieux relâcher deux Villes de l'Empire, avec tout leur territoire du côté de la Suéde, qu'une seule en Alsace. D'ailleurs quelque dessein que l'Empereur eût pu former, on ne pouvoit guere y être trompé: parce qu'on le voïoit venir, & que l'affaire consistoit en fait. Mais le Comte de Trautmansdorf se precipita trop, ce qui empêcha que l'Empereur en pût tirer aucun avantage. 1643.

Interêt de l'Espagne à la paix. *Mém. Idem.*

Secondement par raport à l'Espagne, la guerre que la France avoit avec cette Couronne, étoit une guerre particuliere plûtôt que génerale, & l'on étoit persuadé que la passion y avoit plus de part que l'interêt. Il étoit resté depuis les guerres civiles de France un certain levain d'aigreur & d'animosité entre les deux Nations, qui ne leur permettoit point du tout de compatir ensemble. Il avoit été ranimé depuis par le secours que le Roi avoit donné aux Hollandois, de sorte qu'il ne faloit pas grand' chose pour en venir à une repture. L'enlevement de l'Electeur de Tréves en avoit fourni un fort plausible en 1634. & quoi-que la guerre eût continué fort chaudement depuis ce tems-là, les choses n'étoient point encore disposées à un accomodement. Les François occupoient la plus grande partie de la Catalogne, qui, comme je l'ai dit, s'étoit jettée aprés sa revolte entre leurs bras;

1643. & ils croïoient être en état de se prévaloir de cet avantage : non pour garder la Catalogne, car ils jugeoient bien que le Roi d'Espagne ne seroit pas d'humeur à leur ceder une Province si considerable, & si voisine du cœur de ses Etats, mais pour se faire donner un équivalent. Cette affaire mise en deliberation à Munster, les Plénipotentiaires du Roi témoignerent qu'il ne seroit pas content, à moins qu'on ne lui cédât le Comté de Roussillon avec la Ville de Roses, tout l'Artois, y compris Aire & Saint Omer, Gravelines, Bourbourg, Thionville, Cambrai & le Cambresis; mais que moïennant cela il pourroit restituer Landrecies, & quelques autres Places de Flandres & du Comté de Bourgogne.

La vuë des François en faisant ces propositions étoit d'arondir les Etats de la Couronne, en aquerant ces Places du côté de la Picardie, en même tems qu'ils se feroient céder les trois Evêchez en Lorraine, avec Brisach, Philipsbourg, & le Landgraviat d'Alsace. Mais les Espagnols étoient bien éloignez de les leur accorder. Ils ne connoissoient pas encore leur foiblesse, ou bien ils ignoroient les forces de la France. Quoiqu'il en soit, ils en faisoient fort peu d'état. Tout leur but étoit de faire la paix avec les Hollandois, comme ils la firent en effet, & ils se persuadoient qu'aprés cela ils seroient assez forts pour chasser les François de Catalogne, & pour les réduire à la défensive. Le Comte de Pigneranda étoit de ceux-là. Prévenu de l'ancienne grandeur de l'Espagne, & de sa puissance, il se moquoit quand on lui parloit de céder Aire, Saint Omer & Cambrai; & il témoignoit avoir plus d'envie de batailler, que de faire la paix. Mais la suite fit voir qu'il s'étoit bien trompé dans ses esperances.

Interêt de la France

Troisiémement enfin pour ce qui est de la France, le Roi, aussi bien que l'Empereur, n'avoit d'autre interêt en vuë, que celui de l'agrandissement de sa puissance. Et à dire sincerement les choses, de quelques raisons que ces deux Monarques prétextassent leur conduite & leurs pretentions, ils ne cherchoient qu'à pêcher, pour ainsi dire, en eau trouble; l'un en s'armant du zele Catholique, & l'autre en feignant de vouloir maintenir les membres de l'Empire dans leurs libertez & prérogatives. Cela étoit particulierement visible à l'égard du Roi Trés-Chrêtien. Il vouloit, comme j'ai dit, arondir ses Etats, en y ajoûtant l'Alsace & en se faisant ceder la Comté de Bourgogne, Mais cette cession parut alors d'une trop grande importance à la Cour d'Espagne pour la faire, & elle aima mieux se résoudre à la continuation de la guerre. Cependant tout le monde voïoit bien que de quelque maniere que la paix se pût faire en Allemagne, ce seroit toûjour à l'avantage de la France, & que cette Couronne y trouveroit des aquisitions considerables, après quoi elle auroit toute la commodité qu'elle pourroit desirer pour enlever à l'Espagne quantité de bonnes Places, & la contraindre enfin à en ceder une partie par la paix pour ravoir l'autre. Toute la difficulté consistoit à faire aquiescer l'Empereur aux pretentions du Roi. Elles étoient, comme j'ai dit, exorbitantes, & ce qu'il y avoit encore de pis, elles ne regardoient presque que le Patrimoine de Sa Majesté Impériale. Il vouloit avoir les trois Evêchez suffragans de Tréves, Mets, Toul & Verdun; le Landgraviat d'Alsace, Brisach avec le Brisgavv, & Philipsbourg : ce qui joint au Duché de Lorraine & à celui de Bar, qu'il possédoit *, faisoit un Païs assez etendu &

1643. à la même Négociation. *Mémoires & Negociations de Munster.*

* *Le Duc de Lorraine, après son Traité fait à Paris en 1641. s'étoit d'abord ligué avec le Comte de Soissons : ce qui l'avoit fait dépouiller de nouveau de ses Etats.*

assez

1643. asses bien muni de Places fortes, pour former tout seul un puissant Etat.

L'Empereur, qui jugeoit très-bien de quelle importance étoit cette aquisition, & qui en étoit éfrayé, faisoit tout ce qu'il pouvoit pour l'empêcher, & au défaut de forces avoit recours à la lenteur, esperant peut-être de retablir ses afaires, en imitant ce * Consul Romain, qui sauva la République à force de temporiser. Mais il étoit presque seul de son parti, & comme les Princes & Etats de l'Empire avoient encore l'esprit rempli de la crainte que leur avoient donné les Conquêtes de l'Empereur, & du motif qui les avoit unis; ils n'étoient pas fâchez de voir le Roi se fortifier sur le Rhin, afin de se pouvoir assurer de son secours toutes les fois qu'ils en auroient besoin. Chaque tems a sa Politique. On ne peut pas douter que les Princes & Etats de l'Empire n'ayent maintenant d'autres vûes; le mal est qu'il est un peu tard.

Avoüons donc que la France avoit alors une occasion bien favorable pour étendre ses limites du côté de l'Allemagne: & qu'elle eût été bien mal dirigée si elle n'en eût pas profité. Tout concouroit à lui livrer l'Alsace: les desordres de l'Empire, les jalousies & les méfiances des Alliez, & la Puissance même de l'Empereur. Les seuls obstacles qui s'y pouvoient rencontrer étoient en elle-même; je veux dire les brouilleries du Royaume, le bas âge du Roi, & l'humeur de la Reine. Nous verrons dans la suite comment chacun fit valoir ses pretentions, & les intrigues qui furent employées pour les faire réussir.

Interêts des Protestans d'Allemagne. Pour dire aussi un mot des interêts des Protestans d'Allemagne, je ne remonterai pas jusqu'aux premiers troubles arrivez sur ce sujet; je le prendrai seulement au tems de la fameuse Ligue apellée l'*Union Evangelique* *. Les Princes qui y entrerent furent Frederic Electeur Palatin, N. Duc de Vvirtemberg, Maurice Landgrave de Hesse, Ernest Marquis d'Anspach, Frederic Marquis de Bade-Dourlach, Christian Prince d'Anhalt, & plusieurs autres encore, avec la plûpart des Villes Imperiales, tous ensemble ayant declaré l'Electeur Palatin pour Chef. Là-dessus les Princes Catholiques s'émûrent, & craignant les suites de cette union, ils lui en oposerent une autre qui fut apellée la *Ligue Catholique*, dans laquelle entrerent les trois Electeurs Ecclesiastiques, l'Archevêque de Saltsbourg, les Evêques de Bamberg, de Vvirtsbourg & d'Aischstat, les Archiducs, & le Duc de Baviere qui en fut nommé le Chef. 1643. *M moir. politiq. de Mr. Du Mont.*

Un des plus pressans motifs qui avoient porté l'un & l'autre Parti à se precautionner de la sorte, étoit l'interêt que directement ou indirectement chacun pouvoit prendre dans la Succession de Cleves & de Juliers, ouverte dès le mois de Mars de la même année. L'Empereur voyant qu'il ne pouvoit point s'emparer de ce beau Païs, comme il en avoit le dessein, en avoit donné, de sa propre autôrité, en pleine Diete, l'Investiture au Duc de Saxe, moins contraire à ses interêts, sans aucun égard au Concordat qui avoit été fait, par l'entremise du Landgrave de Hesse, entre le Palatin de Neubourg & l'Electeur de Brandebourg qui étoient les principaux interessez. Il y avoit de plus envoyé l'Archiduc Leopold, Evêque de Strasbourg, en qualité de Commissaire Imperial, pour regler définitivement l'afaire; ce qui donna lieu aux Princes Protestans d'Allemagne, d'apeller à leur se-

* Fabius Maximus *cinq fois Consul, & puis Dictateur, de qui il est dit:* Unus homo nobis cunctando restituit rem. *D'où il fut apellé* Temporiseur.

* *Elle se fit en l'année 1609.*

1643. cours les Rois d'Angleterre, de France & les Provinces Unies, pour s'opofer à cette ufurpation.

Dans le même tems les Proteftans de Boheme, que l'on preffoit furieufement fur le chapitre de la Confcience, avoient porté leurs plaintes aux Princes de l'*Union Evangelique*, qui étoient affemblez à Hall en Suabe, pour l'affaire de Juliers, & qui leur promirent protection. Mais comme la perfecution n'en continuoit pas moins, & que le fecours ne venoit pas afsès vîte, les Bohémiens avoient eu recours à Mathias Frere de l'Empereur, avec tant de fuccès, qu'après une courte guerre l'Empereur fut obligé de fe démettre de la Couronne de Boheme en fa faveur, par Acte figné de fa main le vingt-deuxiéme May 1611. Ce même Mathias devint enfuite Empereur, mais à peine fut-il affis fur le Trône, qu'il fit connoître que les tems & les dignitez changent les cœurs & la Politique. Il ne traita guere mieux les Proteftans de Boheme que fes Predeceffeurs avoient fait; & l'Archiduc Ferdinand fon Coufin, en faveur duquel il fe démit de cette Couronne, en ufa encore plus rigoureufement avec eux; de forte que ne pouvant plus fuporter l'oppreffion, ils s'étoient reveillez & avoient élû pour leur Roi Frederic, Electeur Palatin. Il n'y a perfonne qui fçache quel fut le fuccès de cette entreprife: l'Electeur fut non-feulement battu & chaffé de Boheme, mais auffi dépouillé de fa premiere dignité & de tous fes Etats, à la referve de la feule Ville de Frankendal, que l'Archiducheffe Ifabelle, Regente des Païs-Bas, voulut bien lui faire conferver, dans la vûë d'un acheminement à la paix.

La puiffance de l'Empereur commençoit dès-lors à fe rendre redoutable, & il n'y avoit perfonne qui s'en aperçût davantage que les Proteftans. Ils étoient opreffez en tous lieux, & l'on n'avoit nul égard aux plaintes qu'ils faifoient contre leurs opreffeurs. Cela les avoit forcez de prendre les armes à diverfes fois en Hongrie, en Suabe, & dans la Haute Autriche, mais toûjours fans fuccès. L'Empereur neanmoins continuoit fes conquêtes, & marchoit à grands pas au pouvoir abfolu, tant fur les Catholiques Romains, que fur les Proteftans. Il avoit conquis l'Archevêché de Brême & toutes les Villes du Holftein par le Miniftere du Comte de Tilli, & tout le Duché de Mecklenbourg par celui du General Walftein; & enfin il avoit reduit le Roi de Dannemarck à fouhaiter la paix. 1643.

C'étoit là-deffus que Guftave Adolphe Roi de Suede avoit commencé cette fameufe guerre, dans laquelle il perdit la vie. A dire vrai, il étoit tems qu'il s'en mêlat, autrement tout le Parti Proteftant s'en alloit être perdu, & avec lui la liberté de l'Empire; car on fçavoit afsès que le zele de la Religion Catholique n'étoit que le pretexte, & non pas le motif qui faifoit agir l'Empereur. Il avoit commencé, comme nous avons vû, par la perfecution des Proteftans dans les Provinces qui dépendoient immediatement de lui, & il pretendoit continuer & l'étendre fur toutes les autres. Pour cela il avoit d'abord fait publier dans les Païs hereditaires, un ordre à tous les Miniftres & Predicateurs Proteftans, de fe faire inftruire, ou bien de fortir des terres de fon obéïffance. Il avoit déclaré enfuite nettement à tous les Princes & Etats Proteftans, que fon intention étoit qu'ils euffent à reftituer les biens d'Eglife qu'ils ocupoient; & en éfet il leur avoit déja ôté l'Evêché d'Halberftadt, vacant par le decès du Duc Chriftian de Brunfwick, & l'Abaïe d'Hirfchfeld qui vaquoit auffi par la mort d'un des Princes de Heffe, & enfin celui de Magdebourg vacant par la defti-

1643. tution du Marquis Christian Guillaume de Brandebourg. Mais il ne s'en étoit pas tenu là ; & tandis qu'on traitoit à Lubec de la paix avec le Roi de Dannemarck, il avoit établi des Commissaires par tout pour faire executer son Edit à la derniere rigueur, à la faveur & par le moyen d'une nombreuse Armée qui étoit commandée par Vvalstein. On ne sçauroit exprimer les desordres que cette Armée commetoit journellement sur les terres des Catholiques, comme sur celles des Protestans ; mais quelques plaintes qu'en fissent les uns & les autres à l'Empereur & à la Diete, ils n'en purent tirer aucune raison.

Voilà quel étoit l'état des choses quand le Roi de Suede vint * débarquer avec son Armée au Port de Ruden à la vûe de l'Ile d'Usdom. Il n'eut pas plûtôt mis pié à terre qu'il se jetta à genoux, priant Dieu de vouloir benir son expedition & dit ensuite : *Que l'on ne gagnoit pas moins les victoires par les prieres que par les armes ; & qu'on n'avoit de bonheur dans la guerre qu'autant qu'on y avoit de pieté.* Paroles qui, pour le dire en passant, ne conviennent guere au caractere, ni aux profanations que les Catholiques d'Allemagne atribuent communément à ce Roi.

Dès la premiere Campagne il se signala, par ses conquêtes & par sa bonne conduite. Il s'assura d'abord de la Pomeranie, par un Traité d'Alliance avec le Duc & les Etats du Païs. Il s'empara ensuite de Rostock, Capitale du Mecklenbourg, pour la rendre à celui qui en avoit été dépossedé. Il prit par force Garts, Greyfentagen, où il y avoit des Garnisons Imperiales qui incommodoient extrêmement Stetin. Il fit aussi alliance avec le Landgrave de Hesse, le recevant sous sa protection, aussi-bien que le Prince Christian Guillaume Marquis de Brandebourg, & enfin il termina cette glorieuse année par la reduction de la Ville & Port de Coslert. 1643.

Il commença la suivante par un Traité d'alliance avec le Roi de France, qui fut conclu à Bervval, dans le Marquisat de Brandebourg, le vingt-sixiéme de Janvier, au même-tems que les Protestans de l'*Union Evangelique* étoient assemblez à Leipsic, où malgré les défenses de l'Empereur ils renouvellerent leur alliance.

Cette année-là le General de Tilli prit pour l'Empereur Nevvbrandebourg, où il y avoit une forte Garnison Suedoise, Magdebourg avec un carnage horrible, Hall, Mersbourg & Leipsic ; mais toutes ces conquêtes furent peu de chose au prix de celles de Gustave, qui d'abord emporta de vive force Francfort sur l'Oder, acheva de retablir le Duc de Mecklenbourg, gagna sur Tilli la celebre bataille de Leipsic *, & se rendit Maître d'Erford, de Koenshoven & de Vvirtzbourg, puis de Hoechsdt, de Mayence, d'Openheim, de Vvallof, & de quelques autres Places, sans parler de deux nouveaux avantages qu'il avoit remportez en raze campagne sur les Imperiaux. L'Electeur de Saxe de son côté avoit pris Leipsic**, & soûmis la Ville de Prague***, d'où s'étoit ensuivie la reduction de tout le Royaume, pendant que de l'autre le General Banier Suedois reprenoit Magdebourg.

A peine l'année 1632. étoit-elle venuë que le Roi de Suede reçût nouvelle de la prise de Vvismar, sur la Mer Baltique, par les siens. Il négocia presqu'au même-tems dans Mayence avec les Ambassadeurs du Roi Très-Chrétien un Traité qui confirmoit l'alliance de l'année precedente, & qui étoit encore plus important, en ce que plusieurs

* Ce fut l'année 1630.

* Donné le 28 Août.
** Le 11 d'Octobre.
*** Le 11. Novembre.

1643. Princes & Etats de l'Empire y entrerent; ce qui étourdit tellement les Ministres de l'Empereur, qu'ils commencerent à craindre pour les Etats Hereditaires. L'Electeur de Treves lui-même ayant remarqué la frayeur des Imperiaux, & éprouvant qu'ils n'étoient point en état de garantir son Païs des armes Suedoises, se mit sous la protection du Roi Tres-Chrétien. Les Ministres de l'Empereur en conçûrent un dépit extraordinaire, & resolurent de s'en venger sur l'Etat & sur la personne même de l'Electeur; mais il fallut prendre patience pour-lors, & songer uniquement à s'oposer aux progrès du Roi de Suede. Il venoit tout de nouveau de batre le General Tilli: Donavvert sur le Danube avoit été abandonné par les Troupes de l'Empereur au seul bruit de son nom; & il y avoit tout lieu de craindre qu'il ne poussât encore ses conquêtes plus avant. En effet, on eut peu après la nouvelle qu'il avoit pris Munich, Place d'autant plus considerable, qu'elle étoit munie de cent quarante grosses pieces de canon.

Le Duc de Baviere, à qui apartenoit Munich, voyant sa Capitale perduë & son Païs au pillage, fit des éforts extraordinaires pour l'en garantir. Il força la Ville de Ratisbonne de se rendre à lui, & marchant vers le Haut Palatinat, il s'en rendit en partie le Maître. Le General Vvalstein de son côté, n'agissoit pas avec moins de vigueur, il reprit Egre, Prague & tout le Royaume de Boheme, après quoi il joignit ses forces à celles du Duc de Baviere. Ces deux Generaux se trouvant alors superieurs en forces au Roi de Suede, ils le contraignirent de quiter la Baviere, & de se retirer sous le canon de Nuremberg.

Ce fut dans ce poste que la fortune commença à lui montrer que ses faveurs n'ont rien d'assuré, & que l'on n'y doit faire aucun fond pour l'avenir. Il y fit des pertes considerables par diverses escarmouches, & peu s'en fallut qu'il n'y fût entierement afamé. Beaucoup de gens même croyent que s'il ne le fut pas, il n'en dut remercier que Vvalstein, qui avoit des raisons particulieres pour ne pas terminer si-tôt la guerre. Quoiqu'il en soit, il ne fut point reduit à cette extremité-là, & au bout de quelques jours il eut la campagne libre. Le premier & le seul usage qu'il fit de cette liberté, ce fut de courir au secours du Duc de Saxe son Allié, qui se trouvoit pressé par les Imperiaux; mais ce genereux Prince ne sçavoit pas qu'il couroit à sa mort; il fut tué malheureusement sur le point de donner bataille, en allant reconnoître un poste, sans autre compagnie que celle de deux Sous Ecuyers. On a raconté diversement cette mort, mais la plus sûre opinion est qu'il donna dans un parti de Cuirassiers qui le chargerent sans le connoître. 1643.

Cette disgrace toucha sensiblement le Duc de Saxe-Vveymar & les autres Chefs des Suedois. Cependant elle ne les déconcerta point, & n'aporta aucun changement aux ordres du Roi leur Maître. Ils les suivirent ponctuellement avec tant de courage & de succès, que les Imperiaux furent entierement defaits; ce qui a fait dire à quelques-uns, *Que le Roi de Suede avoit gagné la bataille tout mort qu'il étoit.* Vvalstein après le combat, ayant reparé l'échec qu'il y avoit reçu, repassa en Boheme; & l'Electeur de Saxe, pour profiter de son avantage, reprit Leipsic, après quoi diverses expeditions se firent de part & d'autre.

Cependant les Princes voisins d'Allemagne agissoient comme on fait dans une embrasement, où chacun court selon ses interêts. La France fit entrer ses Troupes dans l'Empire pour apuyer les progrès de ses Alliez contre la Maison d'Autriche; & la Suede, bien loin de se relâcher, y en envoya de nouvel-

1643. les sous le Gouvernement de la Reine Christine. Cette Princesse, quoique fort jeune, n'oublioit rien pour maintenir la gloire de ses armes; & ce fut dans cette vûe que le Chancelier de Suede en son nom conclut * à Heilbron avec le Roi Tres-Chrétien & quelques autres Princes & Etats de l'Empire un renouvellement de Ligue.

Chacun s'en promettoit une heureuse fin, & l'on peut dire que ce n'étoit pas sans de fortes aparences; mais la victoire s'étant déclarée pour la Maison d'Autriche à la Bataille de Nordlingen, qui fut donnée au mois d'Août 1634. & dans laquelle les Suedois perdirent dixhuit mille hommes, dix mille chevaux, quatre-vingt piece de canon, quatre mille chariots, & trois cens Drapeaux, les choses prirent une face toute nouvelle. La frayeur, qui auparavant sembloit avoir été releguée dans le Conseil de Vienne, passa tout d'un coup dans le parti des Alliez; & en moins de rien on vit les plus échaufez & les plus violens Partisans de la Ligue tous disposez à se racommoder avec l'Empereur. L'exemple de l'Electeur Palatin, celui du Duc de Mecxlembourg & celui du Prince Christian Guillaume de Brandebourg se presenterent à leurs yeux, & dans la crainte de se voir exposez aux rigueurs d'une semblable disgrace, la plûpart (entre lesquels il faut compter l'Electeur de Brandebourg, celui de Saxe, Guillaume Duc de Saxe-Vveymar, & George Duc de Lunebourg) écouterent avec plaisir les propositions qui leur furent faites de la part des Ministres de Vienne, & firent leur paix à Prague le dixiéme de Mai 1635.

Ce coup imprévu, quoique terrible, ne fut point capable d'ébranler le courage de la Reine Christine; il l'obligea seulement à prendre des mesures pour en prevenir les fâcheuses suites, en concluant, comme elle fit, une treve pour vingt ans avec la Pologne. Par ce moyen elle se vit en état de pouvoir se servir avec avantage en Allemagne de quantité de Troupes qu'elle avoit en Prusse; de sorte que la guerre n'en continua pas avec moins de vehemence. 1643.

Les années 1636. & 1637. se passerent à l'ordinaire en combats & en sieges. Banier, General des Suedois, & l'un des plus renommez Capitaines de ce tems-là, batit les Imperiaux à diverses fois, particulierement à Vistoé, où il leur tua sept mille hommes. Le Duc Bernard de Saxe-Vveymar harcela aussi terriblement le General Gallas, & peu s'en fallut qu'il ne le fit perir de misere avec toute son Armée. Tout cela ne décida rien; les afaires étoient encore au même état, lorsque l'Empereur Ferdinand II. mourut, laissant pour Successeur à l'Empire son fils Ferdinand III. qui avoit été couronné Roi des Romains quelques mois auparavant.

Depuis l'an 1637. jusques en 1641. les Alliez firent encore quelques progrès, dont les plus considerables furent la prise de Rheinfelde & de Brisach, deux Places des plus importantes de ce tems-là: Rheinfelde fut pris par le Duc de Saxe-Vveymar & par le General Mortaigne, qui commandoient ensemble les Troupes de France & du Landgrave de Hesse; mais Brisach, comme je l'ai dit ci-devant fut reduit par le Duc de Vveymar seul, Mortaigne ayant été tué au siege de Rheinfelde, aussi bien que le Duc de Rohan qui y étoit venu joindre le Duc de Vveymar avec un renfort de Troupes.

Enfin les Princes & Etats d'Allemagne commençant à reconnoître que la continuation de cette guerre, ne pourroit que leur être fatale, aviserent dans une Diete, qui fut tenuë à Ratisbonne,

* *Le 9. d'Avril 1633.*

1643. aux moyens de la finir avec sureté. L'Empereur, qui n'étoit pas dans ces sentimens, & qui, à parler franchement, ne craignoit rien plus qu'une paix generale, s'y transporta d'abord dans le dessein de rompre le projet formé; mais il ne pût y réüssir. Bien loin de là, il eut le chagrin de voir prendre en sa presence des resolutions aussi contraires à ses intentions, qu'elles étoient conformes au desir commun. On y convint : que les *Electeurs, chacun en particulier, ou leur College en general, écriroient au Roi de France, à la Reine Christine & aux Senateurs du Royaume de Suede, pour les convier de vouloir entendre à la paix : que dans le Traité que l'on en feroit, il seroit acordé une Amnistie generale de tout ce qui avoit été fait & entrepris de part & d'autre depuis le commencement de toutes les guerres : que les griefs touchant la Religion, qui avoient été la principale cause de ces desordres, seroient reglez à l'amiable par les Commissaires nommez de chaque coté : que le Traité, fait à Passavv l'an 1555. avec ceux de la Confession d'Ausbourg, seroit religieusement observé; & enfin que la cause Palatine qui avoit été exceptée de l'Amnistie generale par l'Empereur, seroit reglée par un Traité particulier & separé, qui seroit ensuite inseré dans les Actes publics de l'Empire.*

Conferences de Munster sans fruit. Tel étoit l'état des afaires publiques, lorsqu'on commença la Negociation de Munster. Les diferens entre les Cours de France & d'Espagne auroient pû y être bien tôt terminez, sans les obstacles continuels qu'y forma Fabio Chigi, Nonce du Pape Innocent X. qui y faisoit l'ofice de Mediateur de la part de Sa Sainteté. Ce Cardinal paroissoit sans cesse aplíqué à combatre toutes les propositions des François, & à faire valoir toutes les démarches de la Cour d'Espagne. Il acusoit la France de vouloir perpetuer la guerre, dès-qu'elle ne se contentoit pas des ofres que lui faisoient les Espagnols; & il s'atachoit à décrier en tout la conduite & les intentions du Cardinal Mazarin contre lequel il étoit prevenu depuis long-tems. Celui-ci vivement piqué contre le Nonce, ne l'épargna point dans ses discours, & leur aigreur reciproque, qui éclata encore dans la suite plus fortement, fut une des raisons qui rendirent les Conferences de Munster inutiles. 1643.

La Reine Anne d'Autriche voyant donc que cette Negociation avoit été infructueuse, songea à mettre les armes du Roi en état de vaincre ses Ennemis. Elle manda au Comte d'Avaux & à Mr. Servien, de renouveller le Traité d'Alliance avec les Etats Generaux des Provinces Unies; & en atendant la Campagne, cette Princesse, qui ne trouvoit rien de plus grand que d'inspirer au Roi de faire du bien, & sur tout à ses bons Serviteurs, fit Ducs & Pairs le Comte de Gramont Gouverneur de Navarre & de Bearn; le Comte de Tresmes, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur du Maine; le Marquis de Liancourt, premier Gentilhomme de la Chambre, & le Comte de Brion, Premier Ecuyer de Monsieur. 1644. Continuation de la guerre.

Siege de Gravelines. Les victoires remportées l'année precedente sur les Espagnols, avoient beaucoup afoibli leurs forces, & diminué leurs Finances; & les guerres que ces Peuples étoient obligez de soûtenir contre les Catalans & les Portugais, leur ôtoient toute esperance de pouvoir réüssir en Flandre. Cela obligea le Conseil d'Espagne de faire publier l'alienation & vente du Domaine de Sa Majesté Catholique dans les Païs-Bas, afin de subvenir aux frais de la guerre. Monsieur le Duc d'Orleans, Lieutenant General de la Regence, devoit commander l'Armée en Flandre. Il la partagea en trois Corps : l'un sous le commandement du Maréchal de la Meille-

1644. raïe, avec ordre d'entrer en ce Païs-là du côté d'Amiens. Un autre sous les ordres du Comte de Rantzau, Lieutenant General, devoit entrer par Abbeville; & Monsieur à la tête du troisiéme, entra par Peronne & par Bapaume, où le Maréchal de Gassion le joignit avec un Camp volant. Le dessein de Monsieur étant d'assieger Gravelines, il ordonna qu'on se saisit des Forts de Bayette, de la Chapelle, & de S. Falquin, qui facilitoient l'aproche de la Place, & qui lui donnoient communication avec Saint Omer. Les Ennemis se mirent en Campagne, pour empêcher la prise de ces Forts; mais Gassion s'étant emparé des passages, les tint tellement en respect, qu'ils n'oserent passer outre. Ceux de Gravelines voyant que ces Forts étoient ataquez, n'attendirent pas qu'ils fussent pris pour lâcher les écluses, ce qui causa beaucoup d'incommodité à l'Armée Françoise qui s'avançoit, & sur tout au canon. Car quoique le Duc d'Orleans eût trouvé le secret de faire écouler l'eau, la terre neanmoins étoit tellement détrempée, que les hommes & les chevaux ne s'en pouvoient tirer. Il falut beaucoup de patience pour surmonter cette dificulté, après laquelle il en survint tant d'autres, que les Ennemis crurent que le Duc d'Orleans seroit obligé de lever le siege; car non-seulement ils firent entrer du secours dans la Place, mais même ils incommoderent tellement son Armée, qu'elle eut peine à tirer des vivres. Comme c'eût été un grand afront à ce Prince que de se retirer ainsi honteusement, il fit venir Gassion pour lui ouvrir les passages, & cependant il fit un si grand éfort qu'il emporta les dehors malgré toute la resistance que firent les Assiegez. Gravelines est située près de la mer. Les Espagnols connoissant l'importance de cette Place, avoient eu soin d'ajoûter à sa situation naturelle, qui la rend d'un tres-dificile accès, beaucoup d'Ouvrages qui en faisoient une des plus fortes Villes des Païs-Bas, & la Garnison étoit de trois mille cinq cens hommes de leurs meilleures Troupes. Dès-que les Lignes de Circonvalation furent achevées, Monsieur fit ataquer le Fort Philipe dont il étoit absolument necessaire de s'emparer; & au bout de quatre jours, les Ennemis, qui ne pouvoient plus le défendre, se retirerent dans la Ville. On ouvrit la tranchée la nuit du seize au dixsept de Juin. Les Assiegez firent une tres-longue & très vigoureuse défense. Les Contrescarpes, & deux demi-Lunes furent disputées opiniâtrément; mais enfin les François les emporterent, & après deux assauts fort sanglans, ils se logerent sur les deux Bastions du Corps de la Place. Le Gouverneur, afoibli par tant de pertes, & voyant que Don Francisco de Mello, & Piccolomini, Generaux de l'Armée d'Espagne, loin de faire quelque mouvement pour le secourir, se tenoient renfermez dans leurs retranchemens entre Bourbourg & Bergues, accepta la Capitulation qui lui fut oferte, & se rendit le vingt-huitiéme de Juillet. 1644.

Avantages qui suivirent la prise de cette Place.

La Conquête de Gravelines étoit fort importante; aussi le Duc d'Orleans la fit-il bien valoir au nouveau Ministre, qui, ayant pour maxime qu'il ne faut rien refuser aux Grands, lui acorda tout ce qu'il voulut. Cette Ville est de l'ancien Domaine de la Couronne, & sa prise ouvroit le Païs ennemi. Le Maréchal de Gassion, au sortir de là, s'empara de l'Abaie de Houatte, & se saisit du Château de Haneße, pour être Maître de la Riviere d'Aa. Les Hollandois avec leur Armée Navale, commandée par l'Amiral Tromp, s'emparerent pour les François du Fort du Sas de Gand. Entre les Forts qui empêchoient le plus l'entrée de la Flandre, les plus considerables étoient ceux d'Hennuyen:

1644. & de Rebé, qui incommodoient fort l'Armée Françoise. Le Comte de Manicamp fut commandé pour les forcer, ce qu'il fit avec beaucoup de valeur. Le Maréchal de Gassion passa le reste de la Campagne, à prendre des Forts & des Châteaux, qui avançoient toûjours l'Armée dans le Païs ennemi, batit plusieurs partis des Troupes d'Espagne, & se signala par tout.

Victoires en Allemagne par le Duc d'Enguien, le Maréchal de Guiche, & le Maréchal de Turenne. Bataille de Fribourg.

Pendant que les armes des François prosperoient en Flandre sous les ordres du Duc d'Orleans, elles avoient un pareil succès en Allemagne sous la conduite du Duc d'Enguien. Ce Prince fit marcher ses Troupes le plus diligemment qu'il put pour secourir Fribourg assiegé par les Bavarois. Toute sa diligence & ses soins n'empêcherent pas que cette place ne fût reduite avant qu'il arrivât. Mais s'il n'avoit plus d'esperance de lui donner du secours, il se prometoit de joindre les Ennemis & d'en venir aux mains avec eux. Son dessein n'étoit pas de reprendre Fribourg. Le nombre de ses Troupes n'étoit pas sufisant pour executer une si grande entreprise. Comme il ne pensoit qu'à combattre les Ennemis, il fit passer le Rhin à son Armée par Brisach, & il la grossit des Troupes du Maréchal de Turenne. Le Duc d'Enguien avec le Maréchal de Guiche, devoit ataquer de front le Camp Ennemi, & Turenne devoit l'ataquer par derriere. Les principaux postes de ce Camp étoient sur deux éminences, dont la plus proche de l'Armée Françoise commandoit l'autre. L'ataque dura trois jours, & ce fut seulement à la troisiéme journée, qu'après un combat fort chaud (dans lequel il y eut du côté des François un grand nombre de braves Oficiers tuez, & plusieurs blessez, & un plus grand nombre encore du côté des Imperiaux) la victoire fut aquise au Duc d'Enguien; si toutefois on peut donner ce nom à ce qui fut *une suite de plusieurs combats tres-sanglans, plûtôt qu'une bataille ordinaire.* Car, comme dit le Procurateur * Nani, *le recit qu'on en publia sembloit plûtôt l'inscription d'un Cimetiere que la marque d'un triomphe.* Quoiqu'il en soit, on dit que le Duc d'Enguien, pour animer davantage les Soldats à forcer les retranchemens des Ennemis, y jetta son Bâton de General, montrant par cette action que pour empêcher qu'il ne tombât en leur puissance, il falloit se rendre Maître de la Place où il l'avoit jetté. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il descendit de cheval, se mit à la tête du Regiment de Conti, & que marchant aux Ennemis l'épée à la main, il excita chacun par son exemple à répondre à sa valeur. 1644.

M. de la Chapelle, Relation de la Campagne de Fribourg.

Prise de Germersheim, Spire, Landau, & Bacara.

Cette défaite, ou plûtôt cette retraite des Imperiaux à la bataille de Fribourg, donna une grande facilité aux Troupes du Roi de faire des progrès considerables. Le Marquis d'Aumont somma la Ville de Germersheim de se rendre, ce qu'elle fit, n'ayant point de Garnison sufisante pour soûtenir un siege. Les Deputez de cette Place, acompagnez du Clergé & des Magistrats, allerent au-devant du Marquis d'Aumont, pour l'assurer de leur soûmission à l'obéissance du Roi. De là ce Capitaine tourna ses armes contre Spire, qui n'osant pas non plus resister aux forces du jeune Monarque, se mit sous sa protection. Le Marquis d'Aumont assiegea ensuite la Ville de Landau, devant laquelle il fut blessé à la hanche d'un coup de fusil, dont il mourut. Ce fâcheux accident n'empêcha pas cette Place d'être prise. Le Maréchal de Turenne en acheva le siege, & se rendit Maître ensuite du Château de Magde-

* *S'attribuì all' Anghien la Vittoria, ancorche il racconto che ne fù publicato, portando più di sei milla ò morti, ò feriti, più rassembrasse* Inscrittione di Cimeterio, che titolo di trionfo. *Hist. della Rep. Veneta, Part. II. Lib. I.*

bourg

bourg & de la Ville de Bacara. La défaite de Rantzau à Tutlinghen balança un peu ces avantages. La perte des François se fit d'autant plus sentir, qu'il n'en coûta rien aux Ennemis, ceux-ci les aiant plûtôt pris que vaincus.

Prise de Philipsbourg, & de Worms. Hist. du Prince de Condé. Liv. I. Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin.

Cependant le Duc d'Enguien, qui vouloit couronner cette Campagne par quelqu'action d'éclat, proposa le siége de Philipsbourg, Place très-forte & très-considerable par son assiette. C'étoit là une entreprise bien glorieuse à la France, mais aussi très-difficile à executer. Cette Place avoit coûté autrefois six ou sept mois de siége aux Suédois. J'ai dû dire plus haut que leur Armée avoit presque abandonné l'Allemagne sans en donner avis aux François, & qu'ils entrerent dans le Pais d'Holstein, où ils se firent un nouvel ennemi en la personne du Roi de Dannemarck, comme je l'ai raconté. Qui eût cru que les François, occupez en tant d'autres endroits, eussent pu seuls, avec le Landgrave de Hesse, soûtenir le faix de la guerre en Allemagne? Ils le soûtinrent pourtant, & non seulement ils empêchérent que l'Armée des Bavarois & des Imperiaux n'eût point d'autre suite considerable, mais ils firent eux-mêmes diverses Conquêtes. L'Armée du Duc d'Enguien avoit été fort diminuée par les combats précedens, & elle étoit dépourvuë d'argent & de provisions. Malgré toutes ces difficultez, le siége de Philipsbourg fut résolu, & le Prince s'avança vers cette Place. La Circonvallation, commencée le 24. Août par le Vicomte de Turenne, aïant été achevée avec diligence, la tranchée fut ouverte le 28. & la Place se rendit le 7. Septembre. On trouva dans cette Place soixante & dix piéces de canon en batterie, presque tous de fonte verte. Le Duc d'Enguien y fit entrer une bonne Garnison, & ne voulut point s'en éloigner, qu'il ne l'eût remise en défense. La prise de Philipsbourg donna une grande réputation aux armes des François. Le Maréchal de Turenne marcha ensuite droit a Worms, dans le dessein de l'assiéger. Aiant eu avis dans sa route, que le Géneral Beck envoïoit quelques Troupes pour secourir cette Place, il les attaqua & les battit. Leur défaite étonna tellement le Gouverneur de Worms, qu'il ne voulut pas attendre qu'on y mît le siége; & il se rendit, à condition seulement qu'il auroit la liberté de se retirer avec sûreté dans quelque lieu de la domination de l'Empire.

Siége & prise de Maïence.

La Ville de Worms étant ainsi réduite à l'obéïssance du Roi, le Maréchal de Turenne donna ordre au Géneral-Major Roze d'investir Maïence: dequoi le Géneral Merci aiant été averti, il envoïa le Colonel Wolff avec six cens Dragons & quatre cens Maîtres pour secourir cette Ville. Il fit même témoigner aux Habitans qu'on leur enverroit tout le secours possible pour les défendre. Mais ces offres furent refusées. Les Assiégez témoignerent qu'il faloit d'autres armes que des paroles pour s'oposer à l'Armée de France, & que les victoires continuelles du Duc d'Enguien, leur faisoient craindre qu'ils ne pussent resister à leur rapidité. Cette réponse surprit fort le Colonel Wolff. Il se retira; & le Chapitre de Maïence, à qui toute l'autorité apartient en l'absence de l'Electeur, députa vers le Duc d'Enguien, pour l'informer de la résolution où l'on étoit de remettre la Ville entre ses mains, à condition que ce Prince signeroit le Traité, & qu'il se transporteroit sur les lieux, pour recevoir leur serment de fidelité. Ces propositions acceptées, & le Traité signé, le Duc d'Enguien en fit donner avis a Sa Majesté, & fit ensuite son entrée dans Maïence, où il fut reçu avec toute la magnificence possible. Tant de victoires

1644. remportées en si peu de tems par le Duc d'Enguien sur le Rhin, font dire avec raison à un Historien, que jamais ce Fleuve ne fut si rapide, que la valeur de ce jeune Heros. En effet il regagna au Roi en une seule Campagne tout ce qui avoit apartenu autrefois à ses Ancêtres sur les bords de cette Riviere.

Hist. du Prince de Condé. Liv. I.

Ambassade du Grand Seigneur au Roi. *Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin.*

L'heureux succés des armes du Roi se répandit au loin dans les Païs Etrangers. Le Grand Seigneur lui envoya alors une Ambassade & dans le compliment qu'il lui fit faire, il l'apela *l'Empereur de France, Possesseur de plusieurs Roiaumes, l'Arbitre universel, & le premier des Princes de la Troupe du Messie.* Titres pompeux! que les Courtisans ne manquerent pas de relever, pour remplir dès-lors l'esprit susceptible du jeune Roi, de ces idées de grandeur qu'il a portées si loin dans la suite. Il est bon d'accoûtumer les Princes à quelque chose de grand, mais c'est en leur faisant comprendre que la véritable grandeur consiste à s'y élever par eux-mêmes: que la gloire de leurs Géneraux ne rejaillit sur eux qu'autant qu'ils la soûtiennent par leurs actions personnelles; & que c'est peu d'être Grand par les travaux d'autrui, si l'on ne travaille à le devenir par les siens propres. Sa Majesté, comme on voit, a commencé de bonne heure à se faire respecter & à se faire craindre. Il est vrai qu'elle avoit en elle quelque chose qui donnoit d'heureuses esperances pour la suite. Tout dépend de ces premières années, où les Rois, comme les autres, semblables à de jeunes plantes, peuvent prendre tous les plis qu'on leur veut donner. C'est donc à ceux qui les aprochent à prendre garde à ce qu'ils leur inspirent. Et c'est eux seuls aussi qu'on doit rendre responsables des évenemens.

Troubles d'Angleterre.

Charles I. Roi d'Angleterre, Partisan zelé de l'Episcopat, avoit introduit dans la Religion Anglicane divers changemens qui furent mal reçus du Parlement & du Peuple. Les Lettres Patentes qu'il avoit fait publier dans les principales Villes d'Ecosse, pour l'observation de la *Nouvelle Liturgie*, portoient en substance " que le Roi vouloit que tous ses sujets, tant Laïques qu'Ecclesiastiques, se conformassent au " Culte uniforme qu'elle établissoit, & " qu'ils le reçussent avec soûmission. " Mais le Parlement & le Peuple qui regardoient ces nouveautez comme des attentats qui mettoient en danger & la Religion & leur liberté, n'avoient garde de recevoir un Formulaire de Service Divin, qui abolissoit, à ce qu'ils croïoient, toute la Réformation. Celui qu'ils en regardoient comme l'Auteur *, leur étoit d'autant plus suspect de vouloir rétablir la Religion Romaine, que sa correspondance avec le Cardinal Barberin suffisoit seule pour le faire croire d'intelligence avec la Cour de Rome. Ainsi les Ecossois étoient bien éloignez de recevoir avec respect un Formulaire de sa façon, dans lequel d'ailleurs ils croioient voir toutes les Cérémonies de l'Eglise Romaine. Les Communes ne cesserent de faire des Protestations pour maintenir leur Foi dans sa pureté, sans y vouloir admettre aucune alteration, selon le Statut du Parlement tenu sous le Régne d'Elizabeth. 1644.

Histoire d'Angleterre, par Mr. de Larrei.

Vittorio Siri. Vvicquefort.

Telle fut l'occasion des troubles qui agiterent l'Angleterre, & le prétexte des grans remuëmens qui y arriverent dans la suite. La Reine Mere trouva beau pour la gloire du Roi son Fils, d'essayer de procurer la paix à ses Voisins; & pour cela Sa Majesté envoya à Londres le Comte d'Harcourt, Ambassadeur Extraordinaire. Mais les esprits étant trop

Le Roi y envoie un Ambassadeur Pour les apaiser.

* *Guillaume Laud Archevêque de Canterberi, grand ennemi des Presbiteriens, qui se flattoit de devenir le Chef de l'Eglise Anglicane, & même, dit le P. d'Orléans, des Eglises Protestantes des trois Roiaumes.*

1644. aigris de part & d'autre, sa mediation demeura sans fruit. La rebellion augmentoit de jour en jour dans ce Roïaume. Les Hollandois, ses anciens Alliez, y envoïerent aussi des Ambassadeurs pour tâcher de l'apaiser. Mais cette Ambassade n'eût pas plus d'effet, que celle du Comte d'Harcourt. Le Commerce de la Mer Océane étoit interrompu. Les Vaisseaux du Roi Charles & ceux du Parlement commettoient des brigandages sur tous les Vaisseaux étrangers qu'ils rencontroient. Les Marchands François n'en étoient pas plus exemts que les Marchands Hollandois; ce qui obligea le Roi de France d'envoïer le Sieur de Sabran vers Sa Majesté Britannique, afin de remedier à ce desordre, & de rétablir le Commerce. Ce Prince, pour témoigner qu'il ne tenoit point à lui que le Roi son voisin n'eût satisfaction, députa vers Sa Majesté Mylord Goring, pour l'en assûrer, & pour renouveller les alliances. Mais l'autôrité Roïale se trouvoit tellement affoiblie en Angleterre, que toute la puissance étoit entre les mains du Parlement. Cette division causa bien des desordres. Il n'y en a point de plus funestes que ceux qui sont excitez par des motifs de Religion.

Divisions entre les Chambres du Parlement de Paris. *Aubery, Hist. du Cardinal Mazarin. Liv. II.*

La France triomphante au dehors, avoit aussi ses divisions au dedans. Quelques soins que prît le nouveau Ministre de menager le Parlement de Paris, il ne put empêcher qu'il ne s'y élevât des troubles, accidens presque inseparables des Minoritez. Cette Cour demandoit le païement d'un quartier des gages de ses Officiers qui étoit retardé. La Reine auroit bien voulu donner ce contentement à une Compagnie qu'elle avoit interêt de se conserver. Mais l'état présent des Finances ne lui permettoit pas de faire ce qu'elle vouloit. Elle se contenta d'accorder à ces Messieurs le Franc-Salé & les autres priviléges dont joüissoient les Secretaires du Roi. Cette nouveauté parut suspecte à quelques-uns, qui prétendirent que les membres du Parlement ne pouvant être Juges dans leur propre cause, ne pouvoient aussi vérifier une Déclaration faite en leur faveur. Cette dispute n'étoit rien en comparaison d'une autre qui s'éleva entre les Chambres même de cette Cour Souveraine. Il s'agissoit de savoir si Messieurs des Enquêtes avoient droit de venir à la Grand' Chambre, sans y être apellez, & d'opiner en toute sorte d'affaires. Ils alléguoient pour tout titre leurs provisions. Ils soûtenoient qu'étant vrais Officiers, ils devoient joüir de tous les priviléges qui y sont attachez, & assister par conséquent à toutes les Assemblées, dans lesquelles les Présidens des Enquêtes pretendoient avoir le pas devant les Conseillers de la Grand' Chambre. « On répondoit que « cela se devoit restraindre aux seules « Assemblées qui se tenoient ou pour la « réception des nouveaux Pourvus, ou « pour la discipline interieure de la « Compagnie. Que la Grand' Chambre « répresentoit elle seule tout le Parle- « ment, dont elle prenoit le nom. Qu'il « en avoit été à peu près ainsi dans son « origine. Qu'il n'y avoit autrefois que « la Convocation des Barons ou des « Pairs qui fût qualifiée Parlement. « Qu'étant devenu sedentaire, il s'étoit « à la verité établi une Chambre des En- « quêtes, mais tout-à-fait distincte & « separée de celle du Parlement. Qu'en- « core aujourd'hui il n'y avoit que la « Grand' Chambre, qui pût connoître « du Domaine & des droits de la Cou- « ronne, &c «. En attendant que la question se pût decider, il fut arrêté par provision que les Présidens des Enquêtes n'auroient le pas & la préseance que sur les Conseillers qui auroient été de leur Chambre, & qui auroient raporté devant eux. De sorte que ce tem- 1644.

1644. pérament même conserva aux Conseillers de la Grand' Chambre leur possession & leur droit.

Autres contestations au sujet d'un Magistrat de la Réligion reformée. *Auberi, Hist. du Cardin. Mazar. Liv. II.*

Cette querelle fut à peine assoupie, qu'il lui en succéda une autre beaucoup plus importante. Mr. Magdelaine, Doyen de la seconde Chambre des Enquêtes, qui étoit de la Religion Réformée, étant venu en rang de monter en la Grand' Chambre, le Sous-Doïen soûtint que l'incapacité de celui-là, à qui sa Religion étoit un obstacle, ne devoit nuire qu'à lui seul & non pas aux autres. Il prétendit aussi être devenu Doïen, comme si son Prédecesseur eût été Catholique Romain, & qu'il fut monté effectivement. Cependant le Conseil du Roi eût bien voulu qu'on ne remuât point la question, & desiroit sur tout de favoriser Mr. Magdelaine, & en sa personne tous ceux de la Religion Réformée. Et en effet il le favorisa par un Arrêt, que deux Huissiers du Conseil signifiérent à la Chambre. Ce procedé n'aigrit pas moins qu'il surprit le Parlement. Le Premier Président, en fit le raport à toutes les Chambres assemblées. Il dit " que la „ Reine l'aiant mandé pour l'informer „ de la verité du fait, il lui avoit expo„ sé que deux Huissiers du Conseil, „ contre tout ordre, étoient entrez „ dans la seconde Chambre des Enquê„ tes, y avoient fait lecture d'un Arrêt „ du Conseil concernant les Conseillers „ de la Cour, qui faisoient profession „ de la Religion Reformée, & avoient „ laissé l'Arrêt sur le Bureau d'un des „ Présidens. Que par là il étoit aisé à la „ Reine de comprendre l'importance „ de l'affaire, & de reconnoître que „ c'étoit une injure sans exemple, faite „ au Roi & à la Justice Souve„ raine. Que la Reine touchée de „ ce recit, lui donna parole que le „ Parlement seroit satisfait, & qu'il en „ pouvoit assurer la Compagnie. Qu'enfin Mr. le Chancelier qui fut présent „ à tout, desavoüoit les Huissiers, en „ ce qu'ils étoient entrez dans la Cham„ bre. Sur quoi les Gens du Roi man„ dez & oüis, l'on arrêta que quelques „ Présidens & quelques Conseillers " iroient trouver la Reine, la remer" cieroient de ses bonnes intentions " & de sa bienveillance, & la suplie" roient d'agréer que la Cour fit justi" ce de l'injure faite au Roi & à son " Parlement, & de lui en laisser entié" rement la connoissance. Il fut en mê" me tems ordonné que les deux Huis" siers du Conseil seroient amenez pri" sonniers à la Conciergerie du Palais, " qu'en cas qu'ils ne pussent être pris, " ils seroient ajournez à trois briefs " jours, & que cependant ils demeure" roient interdits de l'exercice de leurs " charges, & leurs biens saisis & mis sous la main du Roi. " 1644.

Quel parti la Cour prit dans cette affaire.

La Reine aprenant cela, fut fort mécontente, de ce qu'au préjudice de la parole qu'elle avoit donnée, que le Parlement seroit satisfait, il n'avoit pas laissé de prendre connoissance de l'affaire. Elle le témoigna le lendemain au Premier Président, à qui elle dit " que c'étoit se defier de l'affection " qu'elle avoit fait paroître en tant de " rencontres pour la Compagnie, & " qu'il faloit trouver moïen d'adoucir " son chagrin & de la contenter. Mon" sieur le Duc d'Orléans ajoûta, qu'on " devoit être assuré que la Reine feroit " satisfaire le Parlement, & qu'il y " contribueroit lui-même de sa part. " Que la Cour avoit un interêt particu" lier de faire valoir l'autôrité de la Rei" ne, qui seroit infailliblement mépri" sée, à moins que l'on ne prît cette " confiance ". En effet, c'étoit un Arrêt du Conseil d'Etat qu'on avoit signifié. Si ceux qui étoient chargez de l'execution avoient failli, il semble qu'il faloit s'adresser au Roi & à la Reine pour en

1644. porter plainte à Leurs Majestez, & leur demander la réparation de l'excés & de „ l'injure. Le Premier Président repliqua „ qu'il n'y avoit pas lieu d'imputer ce „ qui s'étoit passé, à la défiance que l'on „ eût de la parole de la Reine, qu'on ne „ doutoit point qui ne fut toûjours gardée „ religieusement. Que Sa Majesté aiant „ témoigné qu'elle desavoüoit l'action, „ la Compagnie avoit regardé le commandement qui avoit été donné aux „ Huissiers, & qui étoit scellé, comme „ une entreprise & un attentat. Que „ dans cette vuë, elle n'avoit pu se „ dispenser d'user de quelque severité, „ pour empêcher à l'avenir de pareils „ desordres; & qu'enfin la Cour avoit „ pris cette résolution, pour satisfaire à „ son devoir. La Reine reprit la parole, & répeta qu'on devoit se fier „ à l'assurance qu'elle avoit donnée: „ qu'on n'en pouvoir pas douter „ sans l'offenser; & que les choses demeurant dans cet état & dans cette „ irrésolution, celui seroit toûjours un „ sujet de mécontentement & de chagrin.

Elle favorise le Magistrat de la Religion Reformée.

Le Premier Président aiant fait son raport, & les Gens du Roi le leur; la chose mise en déliberation, il fut ordonné qu'on députeroit encore à la Reine un nombre de Présidens & de Conseillers, pour assûrer Sa Majesté de la disposition où étoit la Cour de surseoir l'execution du Decret contre les deux Huissiers jusqu'à la réception de ses ordres. Le jour suivant Mr. le Chancelier fit savoir à la Compagnie, que les „ volontez de la Reine étoit: que Sa „ Majesté n'entendoit point qu'il fût „ présentement rien changé en ce qui „ regardoit le rang, la séance & l'exercice de Mr. Magdelaine, Conseiller, „ de la Religion Reformée; que l'Arrer rendu en son Conseil, se devoit „ regarder comme un ordre provisionnel, qui conservoit plûtôt qu'il ne „ blessoit le droit des parties, ne contenant d'ailleurs que ce qui étoit déja établi par les Lettres de Cachet de „ 1641. Que ces Lettres aiant été enregîtrées dès-lors, & depuis executées, la Reine desiroit pour des raisons publiques & importantes, qu'il „ n'y fût point touché dans la conjoncture présente. Mr. le Chancelier ajoûta „ de plus, que la Reine avoit interdit „ les deux Huissiers du Conseil de „ l'exercice de leurs Charges, & que „ l'interdiction leur avoit été prononcée „ par lui-même. Qu'elle avoit aussi résolu de renvoïer les mêmes Huissiers „ à la seconde Chambre des Enquêtes, „ pour y faire leurs excuses, & réparer „ l'injure & la faute au lieu même où „ ils l'avoient commise. Mais qu'avant „ cette derniére satisfaction, elle desiroit que la feuille du Regître, où „ étoit inseré le Décret de prise de „ Corps, lui fût aportée. 1644.

Quelle pouvoit être la vuë en cela.

Je n'examine point si la Reine fut mécontente ou non de la déliberation de la Cour de Parlement, qui avoit cru se devoir faire justice à elle-même, contre la parole qu'elle lui avoit donnée; ou si S. M. colora son chagrin du prétexte de l'injure faite à l'autorité du Roi séant en son Conseil; & à la sienne propre en qualité de Régente de laquelle étoit émané cet Arrêt, que peut-être elle n'avoüoit pas dans le cœur, non plus que la Commission executée en conséquence. Du moins paroît-il par ce qui se passa en cette occasion, que *l'on rendoit justice alors aux personnes de la Religion Réformée*, puisqu'il fut arrêté „ que le Doïen & les quatre Conseillers „ qui professoient la même Religion, „ demeureroient dans les Chambres où „ ils étoient distribuez, & y conserveroient tous les droits & tous les émolumens attachez à leurs Charges, selon ce qui se pratiquoit dans toutes les „ Chambres mi-parties „. Soit qu'on

1644. voulût en cela les favoriser, soit, comme il y a plus d'aparence, que la Politique ne permît pas d'en user autrement dans un tems de Minorité, où il ne convenoit point d'inquiéter personne pour la Religion, on fit du moins alors ce que l'équité demande que l'on fasse en tout tems, & personne n'eut sujet de se plaindre. Qu'importe après tout par quel motif on soit équitable, pourvu qu'on le soit en effet ; & qu'importe aussi de quel pretexte on colore l'injustice & la violence, quand une fois on se porte à les commettre ?

Autre different survenu à l'occasion du Liv. *de la Fréquente Communion.* *Auber. Hist du Cardin. Mazar. Liv. I.*

Une troisiéme affaire, causée par un differend survenu l'année suivante dans l'Université de Paris, partagea encore les Chambres du Parlement, & le Conseil de Régence. Je n'en parlerois point ici, sans le raport qu'elle a avec l'affaire de la Constitution. *Unigenitus*, qui vient de faire tant de bruit dans le monde. Il s'agissoit alors, comme à présent, d'un Livre contenant, à ce qu'on prétendoit, une doctrine suspecte, Antoine Arnaud, Docteur de Sorbonne, en étoit l'Auteur. Il traitoit *de la fréquente Communion*, & avoit été fait pour combattre l'Ecrit d'un Jesuite, qui vouloit persuader à un homme de qualité & d'une grande dévotion, de communier régulierement tous les huit jours, sans suivre avec tant de rigueur les regles de la Penitence. L'Université prit le parti du Docteur, & la Reine celui des Jesuites, qui eurent par là le dessus. Le Sieur Arnaud eut ordre d'aller à Rome pour rendre raison de ses opinions & de sa doctrine. Cet ordre surprit & allarma bien des gens. On le regarda comme une nouveauté, & un attentat aux privileges de l'Eglise Gallicane. Ceux qui défendoient le parti de la Cour, soûtenoient " que cet ordre ne blessoit point les Libertez du Roïaume, & ne don- " noit point d'atteinte à ses Constitu- " tions. Qu'il n'étoit pas extraordinaire " „ que ceux dont la doctrine étoit suspecte fussent citez à Rome. Que ce „ n'étoit pas les envoïer hors de l'Etat, „ mais seulement aller à la source, & „ consulter la Metropole des Metropoles. Que c'étoit un usage observé de „ tout tems en France. Que la même „ chose s'étoit pratiquée sous le Régne „ de Philippe le Long à l'égard d'un „ Docteur de Paris *, cité devant le „ Pape ** à Avignon, pour avoir soûtenu *que les Confessions faites aux „ Religieux Mendians étoient nulles, & „ qu'elles devoient se reïtérer au propre „ Curé*. Ceux au contraire qui prenoient le parti du Docteur, soûtenoient que l'ancien usage avoit changé. „ Que par „ le *Concordat* fait à Boulogne entre „ Leon X. & François I., il étoit porté „ en termes formels, que le Pape étoit „ tenu de commettre des Juges sur les „ lieux, sans qu'il pût citer ni traduire „ les Parties au delà des Monts. On répondoit à cela deux choses : „ l'une „ que le Roi consentoit à la citation du „ Sieur Arnaud à Rome, & qu'ainsi „ Sa Majesté renonçoit tacitement pour „ cette fois aux privileges de son Roïaume. L'autre que par ce même *Con- „ cordat*, le Pape s'étoit réservé la con- „ noissance des Causes Majeures, parmi „ lesquelles on avoit toûjours compris „ les questions & les difficultez touchant la Foi „. Les Défenseurs du Livre *de la fréquente Communion* soûtenoient „ qu'il „ ne contenoit qu'une très-pure & très- „ sainte doctrine, qui ne tendoit, selon les maximes & les paroles de S. „ Paul *⁎*, qu'à faire connoître avec „ quelles dispositions l'on devoit s'aprocher du plus auguste de nos Sacre- „ mens. Que cet Ouvrage aiant été „ aprouvé par quantité d'Archevêques „ & d'Evêques, & un grand nombre de 1644.

* *Jean de Poliac.*
** *Jean XX. I.*
⁎ *I. Cor. XI. 28. & 29.*

„ Docteurs, on ne pouvoit examiner „ ni censurer sa doctrine, sans blesser „ l'autôrité & les sentimens de l'Eglise „ Gallicane.

N'est-ce pas précisément la même chose que ce qui est arrivé à l'égard des *Réflexions sur le Nouveau Testament* du P. *Quesnel* dont nous parlerons en son lieu ? Ce Livre aprouvé par l'Evêque de Châlons, depuis Archevêque de Paris & Cardinal, & par un grand nombre d'autres Evêques & Docteurs, pouvoit-il être condamné dans la suite, sans que sa condamnation emportât celle d'un célebre Prélat de France, & donnât atteinte aux Libertez & Privileges de ce Roïaume ? Quoi-qu'il en soit, le Parlement n'a fait en cette derniére occasion, ainsi que dans l'autre, que maintenir les Immunitez de l'Eglise de France, & la dignité de ses Evêques contre les prétensions de la Cour de Rome.

Le Parlement contraire à la Cour dans cette affaire. *Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin. Liv. II.*

Voïons comme la chose se passa pour-lors. Le 16. de Mars les Députez des Enquêtes entrerent à la Grand' Chambre du Parlement, & demanderent l'assemblée de toutes les Chambres sur le Livre *de la fréquente Communion*, & sur le commandement fait au Sieur Arnaud d'aller à Rome. La réponse du Premier Président fut, *qu'il y seroit avisé*, & le lendemain lui & les autres Présidens eurent ordre de se rendre au Palais Roïal. Quand ils y furent arrivez, le Chancelier, en présence de la Reine, de Monsieur le Duc d'Orléans, du Prince de Condé & du Cardinal Mazarin, leur dit " que ce Livre com-„ posé par le Sieur Arnaud, partageoit „ les esprits de telle maniere, que Sa „ Majesté se trouvoit obligée d'y pour-„ voir. Que l'on savoit ce qui s'étoit pas-„ sé depuis peu à Toulouse & à Amiens „ où les Habitans avoient pris les armes „ les uns contre les autres. Que Sa Ma-„ jesté étoit résoluë, pour éviter les sui-„ tes fâcheuses qui en pourroient arri-„ ver, de savoir le sentiment du Pape, „ & d'envoïer l'Auteur à Rome, pour „ éclaircir les doutes & les difficultez „ que Sa Sainteté & le Sacré College „ pourroient trouver dans son Ouvrage. „ Qu'il n'étoit pas necessaire de faire „ assembler les Chambres pour traiter „ de cette matiere; qu'en tout cas, elle „ ne devoit être agitée qu'à la Grand' „ Chambre, comme il s'étoit pratiqué „ en 1614.* en une pareille occasion: „ mais que Sa Majesté aiant témoigné „ son intention, elle attendoit en cette „ rencontre *la soûmission & l'obéissance* „ qu'elle s'étoit toûjours promise. Demander à des Magistrats & aux premiers Magistrats du Roiaume, de la *soûmission* & de *l'obéissance* aux ordres de la Cour, n'est-ce pas leur ordonner expressément de prévariquer au devoir de leur Charge ?

Le Premier Président dit à la Reine, „ qu'il ne manqueroit pas de faire en-„ tendre au Parlement ce qu'il plaisoit „ à Sa Majesté de lui *commander*. Qu'elle „ lui permettroit neanmoins de remon-„ trer avec toute sorte de respect, que „ tous les François étoient blessez en la „ personne du Sieur Arnaud, & que „ l'injure faite à un seul, menaçoit tous „ les autres qui pouvoient avoir un mê-„ me interêt. Que le Parlement avoit „ toûjours été le *Protecteur des Libertez* „ *de l'Eglise Gallicane*, qui paroissoient „ violées en cette occasion. Que les „ François ne pouvoient être jugez qu'en „ France, & que s'il y avoit appel à „ Rome, le Pape devoit commettre „ des Juges dans le Roiaume. Que si „ la doctrine contenuë au Livre du Sr. „ Arnaud étoit suspecte, elle ne devoit „ être soûmise qu'à l'examen de nos „ Prélats, qui étoient les Ordinaires; „ & que si la necessité l'exigeoit, ils „ pouvoient convoquer des *Conciles* „ *Nationaux*, avec la permission du

* *A l'occasion du Livre de Suarez.*

1644. „ Roi. Que le Livre avoit été imprimé, „ avec privilége, aprobation des Docteurs, & l'aveu de plusieurs Archevêques & Evêques de ce Royaume. „ Que s'il y avoit quelque chose à changer, ce ne devoit être que par le „ sentiment & la décision des Docteurs „ & des Prélats de France; & que si „ l'on en usoit autrement, ce seroit donner trop d'avantage à la Cour de Rome, qui ne laisse échaper aucune occasion de se prévaloir des deferences „ que nos Rois ont pour le S. Siége.

Mr. le Premier Président, selon qu'il lui avoit été enjoint, ne fit son récit qu'aux trois Chambres seulement. De quoi Messieurs des Enquêtes marquerent un tel ressentiment, qu'il fut obligé de s'en plaindre dans une autre Assemblée. Il y fut reconnu par les Regîtres du Parlement, que la matiere en question „ étoit de celles dont la Grand' Chambres, seule, ou du moins les trois „ Chambres, avoient droit de conoître. Et la chose mise en deliberation, „ il fut arrêté que les Chambres ne seroient point assemblées sur ce sujet: que „ Messieurs des Enquêtes seroient avertis „ de la résolution; & que s'ils n'y acquiesçoient pas, & qu'ils persistassent dans „ leurs prétensions, il leur seroit offert „ d'en communiquer par Deputez en la „ Chambre de la Tournelle, & de leur en „ faire voir des exemples. Et cet expedient mit fin à la contestation.

Changement subit de cette Compagnie.

C'est ainsi que la premiere Cour du Roïaume, dépositaire de la plus sacrée Autorité, après avoir tenu bon quelque tems à defendre ses privileges, mollit enfin & cede aux ordres d'une Regence, qui sembloit au contraire la devoir maintenir dans tous ses droits. Le Roi, dit-on à cela, peut quelquefois se relâcher de ses pretensions, & y renoncer sans consequence, quand il le juge à propos. Nous n'ignorons pas cette maxime de la Jurisprudence Civile,* qu'*il est permis à chacun de renoncer aux droits etablis en sa faveur.* Mais ce qui est vrai des particuliers, l'est-il également des Rois, conservateurs des droits de leur Couronne, & des privileges de leurs Peuples, dont ils ne sont que les Tuteurs? Peuvent-ils y renoncer, sans blesser la fidelité qu'ils doivent à leurs sujets? Maîtres des Loix qu'ils ont faites eux-mêmes, ils sont soûmis à celles qui regardent la Constitution fondamentale de l'Etat, & rien n'est capable de les en dispenser. 1643.

Demêlé entre les Barberins & le Pape Innocent X.

Le Cardinal Pamphile avoit été élevé au Pontificat, sous le nom d'Innocent X., après la mort d'Urbain VIII. au mois de Juillet de cette année. Les Cardinaux Barberins, Neveux du mort, qui avoient eu le plus de part aux cabales qui s'étoient faites contre le nouveau Pape, ne se croïant pas en sûreté à Rome se refugiérent en France. Sa Sainteté fit aussi-tôt confisquer leurs biens, les déclara interdits privez de leurs Charges, & les menaçoit par une Bulle de la privation du Chapeau. Cela fit grand bruit; le Roi s'interessa pour les Cardinaux, & par son credit les Barberins retournerent à Rome, rentrerent dans leurs biens & dans leurs dignitez, & le Pape les reçut avec amitié. Ainsi la Cour de France, en menageant à propos celle de Rome, y faisoit valoir son crédit dans l'occasion.

1645.

L'Electeur de Treves remis en liberté. Memoires Politiques de Mr. Du Mont.

Elle l'emploïa de même à la Cour de Vienne en faveur de l'Electeur de Tréves retenu prisonnier depuis neuf ans. Quoiqu'il fût entré des premiers dans la Ligue des Catholiques, contre celle qui étoit appelée *Union Evangelique* par les Protestans; & qu'il fût toûjours demeuré fidelement attaché au Parti de l'Empereur; il n'en avoit pas été plus heureux. Le fardeau de la guerre

* *Regula est Juris antiqui, omnes licentiam habere, his quæ pro se indulta sunt, renuntiare.* L. 51. C. de Episc. & Cler. L. 29. C. de Pact.

1645. re étoit au contraire retombé sur lui, & il avoit vû son Païs sacagé par les Suedois. Dans cette extremité, il s'étoit jetté, comme je l'ai dit, entre les bras de la France, & avoit fair avec le Roi Tres-Chrétien un Traité *, par lequel les Châteaux d'Ehrenbeitstein & de Philipsbourg avoient reçû Garnison Françoise. L'Empereur & toute la Maison d'Autriche, irritez de ce procedé, avoient resolu de s'en venger avec éclat. La prise de Philisbourg par les Espagnols dès le mois de Janvier suivant, & de la Ville de Treves au mois de Mars, fut le premier éfet de cette vengeance memorable. Ils l'avoient poussée, comme je l'ai dit encore, jusqu'à enlever l'Electeur, & à le mener prisonnier à Bruxelles, à Gand & à Vienne. Ehrenbreitstein, qui lui restoit, avoit aussi été pris trois ans après pas Jean de Vert. Tellement que dépouillé de ses Etats, & privé de la liberté par ceux-là mêmes qui devoient être ses protecteurs, ce Prince se trouvoit reduit à n'atendre du secours que d'une Puissance étrangere. La Cour de France, profitant de la conjoncture des Negociations entamées, déclara qu'elle ne consentiroit à aucune conclusion, que premierement ce Prelat ne fût remis en liberté. C'est ainsi qu'il la recouvra au commencement de cette année 1645. par le credit de la même Puissance dont la protection lui avoit atiré cette disgrace environ neuf ans auparavant.

Assemblée du Clergé premiere cause de la diminution de la faveur du Coadjuteur de Paris.

Celle du Coadjuteur de Paris, ou plûtôt l'écueil de sa faveur à la Cour, se rencontra aussi en quelque façon dans son devoir, mais d'une maniere bien diferente. Le Cardinal de Retz, son Oncle avoit donné ateinte à la dignité & à la liberté du Clergé dans l'Assemblée tenuë à Mante sous le Regne precedent, & il avoit exilé avec des circonstances atroces six de ses plus considerables Prelats. On resolut, en celle qui fut tenuë à Paris cette année, de leur faire quelque sorte de reparation, ou plûtôt d'acorder quelques recompenses d'honneur à leur fermeté, en les priant de venir prendre place dans la Compagnie, quoiqu'ils n'y fussent pas députez. Cette resolution, qui fut prise d'un consentement general dans les conversations particulieres, fut portée naturellement dans l'Assemblée, où l'on ne songea pas même que la Cour y pût faire la moindre reflexion. Il arriva par hazard, lorsqu'on y délibera, que le tour qui tomba ce jour-là sur la Province de Paris, obligea le Coadjuteur à parler le premier. Il ouvrit donc l'avis selon ce qui avoit été concerté, & il fut suivi de toutes les voix. A son retour chez lui il trouva l'Argentier de la Reine, qui lui aportoit l'ordre d'aller touver Sa Majesté à l'heure même. Elle étoit sur son lit dans sa petite chambre grise, & elle dit au Prelat, d'un ton de voix fort aigre, qu'elle n'eût jamais cru, qu'il eût été capable de lui manquer au point qu'il venoit de le faire, dans une ocasion qui blessoit la memoire du feu Roi son Seigneur. Il ne fut pas dificile au Coadjuteur de mettre la Reine en état de ne sçavoir que répondre à ses raisons. Elle sortit d'embarras par le commandement qu'elle lui fit de les aller faire connoître au Cardinal Mazarin; mais il trouva que le Ministre les entendoit aussi peu que la Maîtresse. Il parla au Coadjuteur de l'air du monde le plus haut : il ne voulut point écouter ses justifications, & il lui commanda de la part du Roi de se retracter le lendemain en pleine Assemblée. On peut bien croire qu'il eût été dificile au Coadjuteur de s'y resoudre. Il prit le parti d'aller trouver l'Evêque d'Arles, homme sage & moderé, & de le prier de vou-

1645. Memoir. du Card. de Retz. Liv. I.

* Dès l'an 1634.

1645. loir bien se joindre à lui pour faire entendre ensemble leurs raisons à Son Eminence. Il y allerent, ils lui parlerent, & conclurent en revenant de chez lui, qu'il n'étoit pas fort intelligent dans les afaires du Clergé. Ce diferend s'accommoda pourtant à la fin; mais quoique le Coadjuteur semblât n'avoir eu en cela aucun tort, la Cour n'en perdit point le souvenir, & ce premier démêlé fut bien-tôt suivi de quelques autres. Je n'en parlerois pas ici, si ce n'est que ces brouilleries, quoique peu importantes dans leur commencement, produisirent peu à peu ces grands mouvemens dans lesquels ce Prelat a eu tant de part dans la suite. Il faut donc en raporter la cause, avant que d'en faire connoître les éfets.

Mariage de la Reine de Pologne, autre cause des démêlez du Coadjuteur avec la Cour. *Memoir. du Cardinal de Retz.*

Ladislas, Roi de Pologne, avoit envoyé des Ambassadeurs à la Cour de France pour demander en mariage la Princesse Louïse de Gonzague de Cleves, Fille du Duc de Mantouë, qui étoit élevée à cette Cour, auprès de la Princesse Marie sa Mere, qui s'y étoit retirée. L'Evêque de Vvarmie *, l'un de ces Ambassadeurs, eut envie de celebrer ce mariage dans l'Eglise de Nôtre Dame de Paris, soit qu'il ne sçût point les consequences de cette nouveauté, soit qu'il fût bien aise de les ignorer, pour donner plus d'éclat à la Ceremonie. Car il faut remarquer que les Evêques & Archevêques de Paris n'ont jamais cedé ces sortes de fonctions dans leur Eglise, qu'aux Cardinaux de la Maison Royale; & que l'Archevêque d'alors, Oncle du Coadjuteur, avoit été blâmé par tout son Clergé, pour avoir soufert que le Cardinal de la Rochefoucaut y mariât la Reine d'Angleterre **. Comme le Coadjuteur partageoit toutes les fonctions de l'Episcopat avec son Oncle, qui étoit absent pour-lors, il fut bien surpris de voir un jour Saintot, Lieutenant des Ceremonies, qui lui aporta dans Nôtre Dame une Lettre de Cachet, qui lui ordonnoit de preparer l'Eglise pour l'Evêque de Vvarmie, & cela, dit-il, dans les mêmes termes, dans lesquels on commande au Prevôt des Marchands de preparer l'Hôtel de Ville pour un Ballet. Il fit voir la Lettre de Cachet au Doyen & aux Chanoines qui étoient avec lui, leur disant qu'il ne doutoit pas que ce ne fût un malentendu, & qu'il partiroit d'abord pour Fontainebleau, ou étoit la Cour, pour l'éclaircir. Le Coadjuteur alla descendre chez le Cardinal Mazarin, à qui il representa ses raisons, le priant de les faire entendre à la Reine. Mais quoique le Ministre en parût touché, il s'opiniâtra tellement, prenant de travers tout ce que le Coadjuteur put lui alleguer, qu'il finit brusquement la conversation, & le renvoya à la Reine. Cette Princesse, prevenuë par le Cardinal, parut fort aigrie lorsque le Coadjuteur l'alla trouver, & ne lui dit autre chose, sinon qu'elle donneroit audience au Chapitre, sans lequel il déclaroit qu'il ne pouvoit ni ne devoit rien conclure. Le Doyen arriva le lendemain avec seize Deputez. Le Coadjuteur les presenta à la Reine, à qui ils parlerent tres-sagement & tres-fortement; mais Sa Majesté les renvoya au Cardinal, qui n'eut que de mauvaises raisons à leur dire, & qui finit sa réponse en disant au Coadjuteur qu'il lui avoit parlé la veille fort insolemment *. Ils étoient prêt de s'en retourner à Paris, lorsque l'Abé d'Etrées ** vint trou- 1645.

* *Autrement*, Vvarmerlande, *ou* Emerland, *dépendan du Palatinat de Mariembourg.*

** *Henriette Marie de France, Fille de Henri IV. morte en 1669.*

* *Le Cardinal ne sçavoit que très-imparfaitement la force des mots François, aussi fit-il le lendemain des excuses au Coadjuteur du mot* insolemment, *disant qu'il avoit cru qu'il signifioit la même chose qu'*insolito *en Italien.*

** *Cesar d'Etrées, depuis Cardinal, mort en 1714.*

1645. ver le Coadjuteur de la part de la Reine, pour l'obliger d'aller chez elle. Il la trouva radoucie, bonne, & changée à un point qu'on ne ſçauroit l'exprimer. Elle lui dit en preſence des Deputez, qu'elle avoit voulu le voir, non pas tant pour l'afaire dont il s'agiſſoit, pour laquelle il ſeroit aiſé de trouver des expediens, que pour lui faire une reprimande de la maniere dont il avoit parlé à ce pauvre Monſieur le Cardinal (ce furent ſes termes) qui étoit doux comme un agneau, & qui l'aimoit comme ſon Fils. Enſuite dequoi Elle le renvoya à Son Eminence pour aviſer enſemble à trouver des expediens. Le Miniſtre parut encore plus doux que la Maîtreſſe; cependant on ne conclut rien, & il remit la choſe à un petit voyage qu'il croyoit faire dans peu de jours à Paris. On jouoit le Coadjuteur, & il n'eut pas de peine à le remarquer. Quatre ou cinq jours après le même Lieutenant des Ceremonies lui aporta une Lettre de l'Archevêque de Paris ſon Oncle, à qui la Cour avoit dépêché un Courier, par laquelle il lui ordonnoit de ne s'opoſer en rien aux pretentions de l'Evêque de Vvarmie. Sur quoi le Coadjuteur, diſſimulant ſes diſpoſitions, fit intervenir le Chapitre, qui repondit que Monſieur l'Archevêque pouvoit diſpoſer de la Nef de l'Egliſe; mais que comme le Chœur étoit au Chapitre, il ne le cederoit jamais qu'à ſon Archevêque ou à ſon Coadjuteur. Le Cardinal entendit bien cette défaite, & il prit le parti de faire faire la Ceremonie dans la Chapelle du Palais Royal, dont il diſoit que le Grand Aumônier étoit Evêque.

Autre ſujet de conteſtation. Comme cette queſtion étoit encore plus importante que l'autre, le Coadjuteur écrivit au Cardinal pour lui en repreſenter les inconveniens. Son Eminence étoit piqué, & il tourna la Lettre en raillerie. Le Coadjuteur de ſon côté fit voir à la Reine de Pologne, que ſi elle ſe marioit ainſi, il ſeroit forcé malgré lui de déclarer ſon mariage nul: ajoûtant qu'il y avoit un expedient, qui étoit, qu'elle ſe mariât veritablement dans le Palais Royal, & que l'Evêque de Vvarmie en allât recevoir la permiſſion par écrit du Coadjuteur. La choſe preſſoit: il n'y avoit point de tems pour recevoir une permiſſion de l'Archevêque de Paris qui étoit à Angers. La Reine de Pologne ne vouloit rien laiſſer de problematique dans ſon mariage; & la Cour fut obligée de conſentir à la propoſition du Coadjuteur, qui fut executée.

Autre diferend qu'il eut avec le Duc d'Orleans pour le pas. *Memoir. du Cardinal de Retz.*

Cette afaire & une autre qui arriva quelque-tems après, donna de mauvaiſes impreſſions du Coadjuteur à la Cour, déja piquée de ce que nous avons raporté qui s'étoit paſſé dans l'Aſſemblée du Clergé. Quoiqu'il n'eût fait dans l'une & l'autre de ces ocaſions que maintenir les droits de ſon Egliſe & ceux de ſes Confreres, on ne laiſſa pas d'imputer ſon procedé à d'autres motifs, & de prendre de l'ombrage d'un homme capable de tant de fermeté. Il n'en temoigna pas moins dans l'afaire que je vais raporter. Mr. le Duc d'Orleans vint à Vêpres à Nôtre Dame le jour de Pâques, & un Oficier de ſes Gardes ayant trouvé, avant qu'il y fût arrivé, un drap de pié à la place ordinaire du Coadjuteur, qui étoit immediatement au-deſſous de celle de l'Archevêque, il l'ôta & y mit celui de *Monſieur*. Le Coadjuteur en fut auſſi-tôt averti; & comme la moindre ombre de competence avec un Fils de France a un grand air de ridicule, il répondit, & même aſſés vivement, à ceux du Chapitre qui voulurent lui en parler. Cependant, comme on lui fit voir la conſequence qu'il y avoit de ſeparer pour quelque cauſe que ce pût être le Coadjuteur de l'Archevêque, il atendit *Monſieur* à la porte de l'Egliſe, lui fit ſes re-

1645. montrances, & le persuada si bien, que Son Altesse Royale ayant fait ôter son drap de pié & remettre celui du Coadjuteur, ne reçût l'encens qu'après lui. Mais l'Abé de la Riviere chez qui *Monsieur* alla le lendemain à Petit-Bourg, fit changer de sentiment à Son Altesse Royale & lui persuada que le Coadjuteur lui avoit fait un outrage public. *Monsieur* revint fort en colere & resolut d'en avoir satisfaction. La Reine, qui étoit dans les mêmes dispositions, fit venir le Coadjuteur, & le renvoya au Cardinal Mazarin. Celui-ci prit d'abord une voïe douce & insinuante pour amener l'autre à la dégradation * à laquelle on vouloit l'obliger. Mais voyant qu'il ne donnoit pas dans le panneau, la conversation s'échaufa, & ils en vinrent à des paroles aigres de part & d'autre. Enfin quelqu'un ayant insinué au Coadjuteur que *Monsieur* pourroit bien en venir aux voïes de fait, & le faire enlever de sa place, le Prelat se mit sur la défensive, ce qu'il avouë avoir été une imprudence, contre un Fils de France, dans un tems calme, & où il n'y avoit pas seulement aparence de mouvement. Elle lui réussit neanmoins, son audace plut au Duc d'Enguien, de qui il étoit parent, & qui haïssoit l'Abé de la Riviere, parce qu'il avoit osé trouver mauvais quelques jours auparavant, qu'on lui eût preferé le Prince de Conti ** pour la nomination au Cardinalat. De plus le Duc d'Enguien étoit fort persuadé du bon droit du Coadjuteur, qui étoit, à la verité, forr clair, & justifié pleinement par un petit Ecrit rendu public. Ce Prince le dir au Cardinal Mazarin, & il ajoûta qu'il ne souffriroit en aucune maniere que l'on usât de violence, & qu'il ne partiroit point pour l'Armée qu'il ne vît cette afaire finie. La Cour ne craignoit rien tant que la rupture entre Monsieur & le Duc d'Enguien. Monsieur le Prince l'aprehendoit encore davantage; & au lieu que dans l'abord il ne trouvoit point de satisfaction asses grande pour *Monsieur*, il changea tout à coup de sentiment à la consideration du Prince son Fils, & décida enfin en faveur de celle que le Coadjuteur avoit toûjous oferte. C'étoit d'aller dire à Son Altesse Royale en presence de toute la Cour, qu'il n'avoit jamais pretendu manquer au respect qu'il lui devoit, & que ce qui l'avoit obligé de faire ce qu'il avoit fait à Nôtre Dame, étoit l'ordre de l'Eglise duquel il venoit lui rendre compte. La chose fut donc ainsi executée, quoique le Cardinal Mazarin & l'Abé de la Riviere en eussent un tres-grand dépit. Mais Monsieur le Prince leur fit une si grande frayeur de Monsieur le Duc son Fils, qu'il falut plier. 1645.

Comme cette afaire & le mariage de la Reine de Pologne avoient fort brouillé le Coadjuteur à la Cour, il est aisé de comprendre le tour que les Courtisans y donnerent. Il força neanmoins la Cour à se louër de lui quelque-tems après. Comme la fin de l'Assemblée du Clergé aprochoit, & que l'on étoit sur le point de déliberer sur le don que l'on a acoûtumé de faire au Roi, le Coadjuteur fut bien aise de témoigner à la Reine, par la complaisance qu'il voulut avoir pour elle en cette ocasion, que la resistance à laquelle sa dignité l'avoit obligé dans les deux precedentes, ne venoit d'aucun principe de méconnoissance. Il se separa de la bande des Zelez, à la tête desquels étoit Monsieur de Sens, & se joignit à Messieurs d'Arles & de Châlons, qui ne l'étoienr pas moins en éfet, mais qui étoient plus moderez en aparence. Le Cardinal Mazarin en fut tres-satisfait, & parut

Il oblige la Cour à se louer de lui. *Idem. ibid.*

* *Cette dégradation consistoit à faire mettre le Coadjuteur au dessous de Monsieur à Nôtre Dame.*

** *Armand de Bourbon.*

entierement desabusé des impressions qu'on avoit voulu lui donner contre le Coadjuteur. Mais ce Prelat étoit trop bien à Paris pour être long-tems bien à la Cour. C'étoit-là son crime dans l'esprit d'un Italien politique par methode ; & le crime étoit d'autant plus dangereux, que le criminel n'oublia rien pour l'agraver. Une dépense naturelle & non afectée, à laquelle la négligence même donnoit du lustre, de grandes aumônes & des liberalitez souvent sourdes, mais dont l'Echo n'en étoit quelquefois que plus resonnant, furent ce qui donna de l'ombrage. Il ne prit d'abord cette conduite que par la pente de son inclination : la necessité de se soûtenir contre la Cour l'obligea de la continuer & même de la renforcer. De l'ombrage on passa à la défiance, & la défiance produisit de part & d'autre les éfets que nous raporterons en leur lieu.

Campagne de M. le Duc d'Orleans au Païs Bas.

Cependant le Duc d'Orleans, qui commandoit l'Armée de Flandre, commença la Campagne de bonne heure. Il prit d'abord les Forts de Vandreval, Guescha, & Dringhen en presence de Piccolomini, qui n'osa les secourir ; non plus que la Ville de Mont-Cassel, que ce Prince assiegea & fit forcer l'épée à la main. De là voulant prendre Mardick, il fit passer la Riviere de Colme à son Armée. Les Ennemis s'y opposerent inutilement. On les batit, & ce Prince alla assieger & prendre Mardick, soûtenu de l'Amiral Tromp, qui étoit à la rade de cette Place, avec trente Navires Hollandois qu'il commandoit pour empêcher le secours. Le Maréchal de Gassion y fut blessé dangereusement, & le Comte de Rantzau y acheva de meriter le Bâton de Maréchal de France, dont il fut honoré au sortir de ce siege. Pour assurer ces Places, *Monsieur* voulut encore s'emparer du Fort de Link. Il étoit considerable, tant par ses Fortifications, que par sa situation avantageuse. On n'y pouvoit aborder, que par une digue que les Ennemis avoient coupée, pour en rendre l'aproche plus difficile. Mais après sept jours de siege, ils furent contraints d'abandonner la Place & de se rendre. De là *Monsieur* marcha vers Bourbourg, autre Place importante pour la conservation de ses conquêtes. Les Espagnols s'en étoient servis l'année precedente, comme d'une Place d'armes, pour tâcher de donner quelque secours à Gravelines, lorsqu'elle fut assiegée, & pour conserver Saint Omer. Le siege fut formé sur la fin de Juillet ; & la tranchée ayant été ouverte en fort peu de tems, non sans en venir souvent aux mains avec les assiegez, qui faisoient de continuelles sorties sur les Travailleurs, en cinq jours la Place fut prise & la Garnison prisonniere de guerre.

Prise de Menin, Armentieres & Bethune.

Après ces expeditions, *Monsieur* s'en étant retourné à la Cour, les Maréchaux de Gassion & de Rantzau continuerent à s'emparer de plusieurs autres Places. Ils assiegerent Menin, & s'en saisirent en très-peu de tems. Ensuite ils ataquerent Armentieres, qui, n'osant resister a une Armée victorieuse, se rendit à composition. Les Habitans de Bethune ouvrirent aussi les portes de leur Ville, n'osant soûtenir un siege. La prise de cette Place, qui se rendit au mois d'Août, fut d'autant plus considerable pour les François, qu'elle leur donnoit entrée dans le plus fertile, le plus agreable, & le plus riche Païs des Ennemis. Lilers fut ensuite assiegé par le Maréchal de Rantzau, & pris au bout de quelques jours. La reduction de cette Place fut bien-tôt suivie de celle de Saint Venant par le Maréchal de Gassion. Lamboi, General pour les Espagnols, qui vouloit se signaler par quelque expedition considerable sur la fin de la Campagne, assiegea Mont-Caf-

1645. sel, qu'il reprit avec le Château. Il avoit dessein de se rendre Maître de quelques autres Places ; mais il ne put l'executer, ayant été obligé par le Maréchal de Gassion de se retirer dans le Brabant. Les Ennemis voulurent profiter de l'éloignement des Maréchaux de Gassion & de Rantzau, pour reprendre quelques-unes des Places dont les François s'étoient emparez. Le premier ayant apris qu'ils étoient en campagne avec leur Armée separée en deux Corps, resolut de les ataquer. Il le fit avec tant de succès, qu'il les batit & leur prit cinq cens prisonniers, dixneuf Drapeaux, huit Cornettes & douze cens chevaux.

Les armes du Roi ne furent pas moins heureuses en Lorraine qu'en Flandre. La mauvaise conduite du Gouverneur de la Mothe pour le Duc Charles, & les brigandages continuels qu'il commetoit dans les lieux voisins, obligerent Sa Majesté de donner ordre au Maréchal de l'Hôpital de mettre le siege devant cette Place. Cette expedition ayant été discontinuée quelque-tems, fut reprise par Magalotti Maréchal de Camp, dont la valeur & l'experience avoient été connuës dans les guerres d'Allemagne & des Païs-Bas. Toutefois cette entreprise lui fut funeste, ayant été tué dans l'ataque de la Contrescarpe. La mort de ce Commandant fit naître quelque trouble dans l'Armée ; mais l'ordre y fut bien-tôt rétabli par le Marquis de Villeroi, depuis Duc & Maréchal de France, qui fut envoyé pour commander en sa place. Il prit la Mothe en peu de jours, & la fit raser.

Exploits du Duc d'Enguien en Allemagne. Bataille de Norlingue.

Le Duc d'Enguien avoit passé le Rhin à Spire, & ayant été joint par le Maréchal de Turenne à Lindenbourg sur le Nekre, il partit en diligence pour arriver avant les ennemis à Hailbron, & pour prendre ses postes devant cette Place, dont la prise assuroit des quartiers d'hiver à ses Troupes dans le plus riche Païs de l'Allemagne. Merci, General des Bavarois, penetra ce dessein, & fit de son côté la même diligence pour le prevenir. Les deux armées arriverent presque en même-tems. Merci se posta au-dessus d'Hailbron, sur deux éminences, ayant le Nekre devant lui. Le Duc d'Enguien, voyant qu'il étoit impossible de passer la Riviere, & d'entreprendre un siege devant un Ennemi posté si avantageusement, resolut de marcher vers la Franconie, en vûe de l'atirer à un combat, ou de le pousser au-delà du Danube, & de retomber ensuite sur Hailbron. Il fit donc ocuper Vvimphen par le Maréchal de Gramont, y passa le Nekre, & marcha à Rotembourg, dont il s'empara, quoique les Ennemis cotoyassent toûjours son Armée. Enfin après plusieurs jours de marche, comme il retournoit sur ses pas pour les couper, & pour regagner Hailbron, ils parurent assès près de lui en deçà de la Riviere de Vverens sous Norlingue. Il marcha aussi-tôt à eux, & le lendemain troisiéme d'Août, il les ataqua dans leur Camp. Le choc fut terrible, & l'avantage long-tems disputé ; mais enfin la victoire se declara pour les François. Gleen, qui commandoit les Imperiaux fut pris, & Merci fut tué avec les principaux Oficiers de son armée. 1645. Hist. du Prince de Condé. liv. I.

Quel en fut le succès.

Tout le gain que les François firent dans cette occasion, fut de n'avoir pas tout-à-fait autant perdu que les Bavarois ; mais d'ailleurs on peut dire avec verité, que la perte qu'ils firent leur fut beaucoup plus funeste, que la victoire qu'ils remporterent ne leur fut glorieuse. Du côté des Bavarois, il y eut, outre les Oficiers, deux mille hommes tuez, & treize cens prisonniers. Les François perdirent dixhuit cens hommes, sans compter un assès bon nombre de prisonniers. Presque tous leurs Oficiers furent tuez ou blessez. Le

1645. Champ de bataille leur demeura, & ils gagnerent seize pieces de Canon, quinze Drapeaux, & dixneuf Etendarts. On publia dans Paris la nouvelle de cette victoire avant même que les deux Armées eussent combatu. Cette journée fut fort glorieuse au Duc d'Enguien en particulier. Il fut presque toûjours au plus fort de la mêlée, entraîné par cette valeur extraordinaire, qui l'engageoit à s'exposer aux plus grans dangers, & qui le faisoit venir à bout des entreprises les plus hardies. Christine, Reine de Suede, lui écrivit une Lettre de sa propre main, pour lui témoigner la joië qu'elle ressentoit de ce qu'il avoit éfacé par sa victoire l'afront que les Suedois avoient reçû autrefois dans les mêmes campagnes où il venoit de combatre.

Eloge du Duc d'Enguien.

Quoique le Duc d'Enguien eût donné d'illustres marques de son courage durant tout ce combat, il ne laissa pas de reconnoître, qu'une partie de la victoire étoit dûe à la valeur & à la conduite du Vicomte de Turenne, comme il le témoigna dans une Lettre qu'il écrivit lui-même à la Reine. Le Duc d'Enguien ayant passé la nuit sur le Champ de bataille avec son Armée, marcha le lendemain contre Norlingue, qui se rendit aussi-tôt. Il y demeura huit jours pour rafraichir son Armée. De là, il marcha contre la Ville de Dunkespiel, qu'il emporta après cinq jours de resistance, ayant fait prisonniers de guerre quatre cens Dragons qui la défendoient. Aussi tôt après, il fit marcher son Armée vers Hailbron, dont la prise étoit le principal objet des armes Françoises: mais comme cette Place étoit tres-bien fortifiée, & défenduë d'ailleurs par une bonne Garnison, on se contenta de l'investir, sans l'assieger dans les formes.

Il tombe malade, &

Sur ces entrefaites, le Duc d'Enguien fut ataqué d'une grande maladie. Il se fit aussi-tôt transporter en litiere à Philipsbourg, laisant le commandement de son Armée au Vicomte de Turenne, lequel ayant fait passer le Rhin à ses Troupes, assiegea Treves * qui capitula sans atendre le Canon. Le Maréchal de Gramont fut ensuite échangé avec le General Gleen. Le Prince de Condé envoya promptement des Medecins pour traiter le Duc d'Enguien. Sa maladie fut d'abord si violente, qu'on desesperoit de sa guerison; mais il recouvra enfin une parfaite santé, & repassa en France, où Leurs Majestez & toute la Cour lui témoignerent la joië qu'ils avoient de son entiere convalescence. 1645.

guerit peu après.

L'Archiduc Leopold reprend toutes les conquêtes de ce Prince.

Cependant l'Archiduc Leopold & le General Gallas ayant joint leurs forces à celles des Bavarois composerent une Armée de près de quarante mille hommes. D'abord l'Archiduc repassa le Danube, & s'avança le plus secretement qu'il put, dans le dessein de surprendre les François, qui n'étoient pas en état de soûtenir les éforts d'une si puissante Armée; mais le Vicomte de Turenne & le Maréchal de Gramont ayant été avertis de sa marche, resolurent de se retirer au plûtôt sous le Canon de Philipsbourg. Pour amuser l'Ennemi, ils laisserent Garnison dans les Places qu'on avoit conquises. L'Archiduc n'eut garde de donner dans ce piége. Il se mit à leurs trousses sans perdre un moment, & leur donna beaucoup d'afaires; mais par leur conduite, & par leur extrême diligence, ils surmonterent toute sorte d'obstacles, & conduisirent heureusement l'Armée sous le Canon de Philipsbourg. L'Archiduc, après avoir tenté inutilement de leur faire quiter un poste si avantageux, retourna sur ses pas, & reconquit toutes les Places que le Duc d'Enguien venoit de

* *Ce fut le 19. Novembre.*

1645. gagner. Ainsi il ne resta de cette campagne que le souvenir de ce qu'on avoit fait de beau ; car pour l'avantage, il se trouva perdu avant qu'elle fût achevée.

Avant que de parler des afaires d'Italie, je reviens à ce qui se passa au Parlement au commencement de cette année, où le Conseil du Roi donna des marques de son ressentiment contre deux Presidens & deux Conseillers des Enquêtes dont on étoit mécontent à la Cour.

Deux Presidens & deux Conseillers des Enquêtes ont ordre de sortir de Paris. *Hist du Cardin. Mazar par Auberi liv. II.*

Ce fut le vingt-huitiéme de Mars, que le President de Bocquemare, & avec lui quelques Députez des Enquêtes, vinrent trouver Monsieur le Premier President, pour l'avertir que Messieurs Galant, Barillon, Quelain & le Comte avoient reçû ordre du Roi de sortir incessamment de Paris. On les acusoit de n'avoir pas gardé le respect qui étoit dû à la Reine Regente & à son Conseil, en opinant sur la Déclaration du feu Roi pour la Regence. On les soupçonnoit même d'avoir exprès apuyé les plaintes des *Taxes d'Aisez*, sur les Bourgeois de Paris, afin de gagner la bienveillance du Peuple, & de l'interesser dans l'afaire des Evocations trop frequentes, qui étoit leur propre cause. Au reste, sur la priere qu'avoient faite Monsieur de Bocquemare & les Députez des Enquêtes au Premier President, de convoquer à l'heure même la Grande Chambre, la Tournelle & l'Edit, parce que la chose pressoit, on le fit sur le champ, & l'on manda les Gens du Roi. Leur sentiment fut d'envoyer aux logis des absens, sçavoir pourquoi ils ne venoient pas faire leurs Charges. Ceux qui y furent envoyez ayant fait raport, qu'ils avoient trouvé ces Messieurs arrêtez chez eux par ordre de Leurs Majestez, la Cour délibera sur cette afaire, & l'arrêté fut qu'elle iroit en Corps trouver la Reine, & la suplier très-humble„ment d'agréer, que les releguez re„vinssent faire leurs Charges, & en cas „qu'ils eussent failli, de les renvoyer à „la Cour, pour y être jugez selon leurs „Privileges. 1645. La déliberation de la Compagnie ayant été executée, & le Premier President ayant adressé à la Reine les très-humbles prieres de la Cour en faveur des deux Presidens & des deux Conseillers, cette Princesse répondit que Monsieur le Chancelier fe„roit entendre sa volonté. Il remontra „que la Reine n'avoit pas pris cette re„solution de son mouvement particu„lier : qu'elle n'avoit rien fait que par „l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans, „qui, ayant été si souvent la terreur des „Ennemis au-dehors, sçauroit bien se „prevaloir de ses avantages, pour main„tenir le calme au-dedans : que la déli„beration avoit été prise avec Monsieur „le Prince, qui n'avoit point de plus „forte passion, que de procurer la paix „& le repos public ; que cela étant ain„si resolu on n'y pouvoit absolument „rien changer : que l'un de ceux qui „étoient éloignez *, l'étoit pour des „raisons particulieres & importantes, „qui avoient obligé la Reine de le fai„re arrêter : que s'il y avoit lieu de lui „faire son procès, il seroit renvoyé au „Parlement, pour la conservation de ses „Privileges qu'on ne pretendoit point „violer. Qu'à l'égard des autres, les „causes en étoient assès connuës ; qu'a„près tout la Reine avoit trouvé très„mauvais qu'on eût cessé de rendre la „Justice, n'étant pas à la discretion ni au „pouvoir d'un Oficier d'en suspendre „les fonctions, au prejudice de son „serment & de son obligation envers le „Prince.

Outre le recit de ce que je viens de raporter, qui fut fait à l'ordinaire par Monsieur le Premier President, les Gens

* *Le President de Barillon.*

du

1645. du Roi, que la Reine avoit mandez après le depart du Parlement, rendirent aussi compte de leur fait particulier, à la Compagnie de toutes les Chambres assemblées. Après députation sur députation, qui furent faites au Palais-Roïal pour demander le retour des quatre Oficiers absens, on ne put obtenir autre chose, sinon que trois auroient la liberté de revenir faire leurs Charges; & que le quatriéme, qui étoit Mr. de Barillon, demeureroit relegué. On eut beau presser la Reine de ne faire aucune distinction entre ces quatre Oficiers & d'accorder la grace entiere. Elle fit elle-même la réponse aux Députez qui y retournerent encore pour demander le retour de Mr. de Barillon; Sa Majesté „ dit, que la Compagnie étoit assez instruite de sa volonté: que l'affaire avoit „ été mûrement déliberée avec toutes „ les personnes de son Conseil; qu'elle n'y „ pouvoit rien changer, & n'en vouloit „ plus ouïr parler. Que lors qu'on feroit „ le procés à Mr. de Barillon, on l'en„ veroit au Parlement, & que Mes„ sieurs des Enquêtes feroient bien „ mieux de rendre la Justice aux sujets „ du Roi, comme ils y étoient obli„ gez. Les Chambres assemblées ne se rebuterent pas pour cela, le résultat de la déliberation de la Cour sur cette réponse de la Reine, fut qu'il seroit fait de trés-humbles remontrances par écrit à Leurs Majestez; toutes celles qu'on avoit faites jusqu'ici, n'aiant été que de vive voix.

La Reine en aiant été informée, leur fit temoigner le peu de satisfaction qu'elle en ressentoit. „ Qu'elle avoit ouï „ les remontrances que le Parlement lui „ avoit faites sur l'éloignement de Mr. „ de Barillon: qu'elle y avoit répondu, „ & qu'ainsi elle croïoit avoir satisfait à „ tout ce que pouvoit desirer l'Ordon„ nance. Qu'elle savoit cependant que la „ Compagnie avoit de nouveau ordonné, qu'il lui seroit fait des Remon- „ 1645. trances par écrit, & que jusqu'à ce „ qu'elles fussent redigées & revuës, „ les Chambres demeureroient assem- „ blées depuis huit heures du matin „ jusqu'à dix. Que c'étoit suprimer les „ audiences & la meilleure partie de la „ Justice, à quoi elle dit ne pouvoir „ absolument consentir. Que neanmoins „ pour temoigner au Parlement qu'elle „ n'avoit point d'aversion, elle vouloit „ bien entendre leurs Remontrances & „ trouvoit bon qu'elles se redigeassent „ par écrit & qu'elles lui fussent apor- „ tées. Mais qu'étant un ouvrage de plu- „ sieurs semaines, elle desiroit que dans „ l'intervalle la Justice se rendît sans in- „ terruption. Qu'elle se promettoit qu'a- „ près cette derniere marque de bonté, „ & après le nouveau & trés-exprès com- „ mandement qu'elle faisoit de rendre „ la Justice, il y seroit enfin satisfait. „ Qu'en cas qu'on y manquât, elle pre- „ noit Dieu à temoin, qu'elle seroit for- „ cée de faire connoître cette desobéis- „ sance, de telle sorte que la posterité „ sauroit à quel point on auroit provo- „ qué l'indignation du Roi & de la Rei- „ ne; ajoûtant, pour fermer la bouche „ au Premier President qui vouloit répli- „ quer, *que c'étoit assez & qu'on se retirât.* Quel autre parti à prendre pour un Parlement François, que d'obéir? Il fut donc résolu qu'en satisfaisant à la volonté de la Reine, on travailleroit incessamment aux Remontrances par écrit, & que les Chambres seroient assemblées pour voir & examiner le travail des Députez, quand ceux-ci le demanderoient. Après cet Arrêt l'affaire parut assoupie durant près de deux mois.

Le 7. Septembre Sa Majesté alla encore au Parlement pour y tenir son Lit de Justice. Elle y fut accompagnée de la Reine sa Mere, du Duc d'Orleans son Oncle, du Prince de Condé premier Prince du Sang, des Cardinaux de Lion, Le Roi va au Parlement. *Diverses Vies de Louis XVI. Auberi.*

Hist. du Cardinal Mazarin.

Bichi, & Mazarin. Le Maître des Ceremonies vint au devant de ces derniers, & les conduisit au haut banc à la main gauche du Roi, qui est, au sentiment de plusieurs, la place la plus honorable, & celle qu'occupent aux audiences solemnelles les Présidens & les Conseillers Clers de la Grand' Chambre. C'étoit quelque chose de grand, de voir le Roi suivi de dix Ducs & Pairs, y compris le Duc de Guise qui étoit à la tête, & de cinq Maréchaux de France. Mais l'on peut dire qu'il n'y eut jamais de Lit de Justice où la Pourpre Romaine ait tant éclaté, & où se soient trouvez jusqu'à trois Cardinaux non Pairs, qui neanmoins n'ont point ordinairement d'entrée ni de Seance au Parlement. Je n'entre point ici dans les raisons qui ont pu obliger la Cour à leur accorder ces honneurs extraordinaires, pour rendre l'Assemblée plus celebre. Il suffit de dire qu'ils admirerent comme les autres, la bonne grace & la majesté avec laquelle nôtre jeune Monarque, âgé seulement de sept ans, ouvrit l'Assemblée, & déclara que son Chancelier expliqueroit sa volonté plus au long. Il s'agissoit de la publication & de l'enregîtrement de dix-sept ou dix-huit Edits *Burseaux*, que les conjonctures des tems rendoient necessaires, comme nous le dirons ci-
„ aprés. La lecture en aiant été faite;
„ Monsieur le Chancelier alla vers le
„ Roi & la Reine prendre leurs avis;
„ & le Duc d'Orléans, le Prince de
„ Condé, & les trois Cardinaux s'a-
„ procherent de Leurs Majestez, & ils
„ opinerent tous ensemble. Puis étant
„ remonté il prit celui des Ducs & Pairs,
„ des Marechaux de France, & ainsi
„ des autres.

Campagne d'Italie.

Revenons aux affaires d'Italie & de Catalogne. Le 7. d'Avril on renouvela l'Aliance entre le Roi & le Duc de Savoïe. Aussi-tôt que le Traité fut conclu, & que suivant un des articles l'Ambassadeur de France eut remis la Ville de Turin entre les mains de son légitime Maître, il y fit une magnifique entrée, & les Bourgeois témoignerent par cette pompe la joïe qu'ils avoient de recevoir leur Souverain. La saison étoit déja bien avancée lorsque le Prince Thomas se mit en campagne. Le Marquis de Serra Géneral de l'Artillerie du Milanez, qui commandoit les Troupes Espagnoles, avoit pris dès le mois de Juin le Château de Capriara; mais aprés l'avoir fait demanteler, il se retira sans faire d'autres conquêtes. Le Prince Thomas aiant joint ses forces à celles du Marechal du Plessis-Praslin, assiegea la Ville de Vigevano, située sur une petite Riviere au milieu du Milanez, & l'emporta sans beaucoup de résistance. Cette Place étant prise, le siége fut mis devant la Rocca, qui est une Forteresse bâtie dans un lieu assez éminent & qui commande à une partie du Vigevano. Les Ennemis firent tous leurs efforts pour se défendre & pour empêcher les travaux des Assiégeans; mais enfin ils furent contraints de se rendre.

Campagne de Catalogne. Prise de Roses. *Médailles sur le Regne de Louis le Grand.*

La Reine, qui avoit beaucoup de considération pour les services du Comte du Plessis-Praslin, l'envoïa du Piémont dans le Roussillon, pour former le siége de Roses, en qualité de Lieutenant-Général, sous l'autôrité du Comte d'Harcourt, Viceroi pour Sa Majesté en cette Province. Les François ne pouvoient rien faire de plus glorieux ni de plus utile en Catalogne, que de se rendre Maîtres de Roses, dont la prise couvroit le Roussillon & donnoit entrée dans le Païs Ennemi. Cette Place, assez forte d'elle-même, avoit une bonne Garnison & pouvoit être secouruë par mer. Mais ce qui rendoit l'entreprise encore plus difficile, c'est que l'Armée destinée à faire le siége sous les ordres du Comte du Plessis Praslin, n'étoit que

1644. de six mille hommes de pié, & de huit ou de neuf cens chevaux. D'ailleurs elle ne pouvoit attendre aucun secours du Comte d'Harcourt, qui n'avoit que peu de Troupes pour s'oposer à l'Armée Espagnole toute prête à passer la Segre. Malgré ces difficultez, la tranchée fut ouverte le 7. d'Avril, pendant que la Flote de France tenoit la mer pour empêcher le secours. Les pluïes excessives qui durant trois jours inonderent tout le Camp, aiant obligé les François d'abandonner leurs travaux, retarderent beaucoup les attaques. Ce contretems & la vigoureuse resistance des Espagnols, qui faisoient tous les jours de grandes sorties, ne rebuterent pas les Troupes du Roi. Elles redoublerent si bien leurs efforts, qu'enfin les assiégez se voyant hors d'état de soûtenir un second assaut sur le Bastion S. George, capitulerent le 28. de Mai après cinquante & un jour de tranchée ouverte.

Bataille de Liorens & prise de Balaguier.

Le Comte d'Harcourt aiant empêché les Espagnols de passer la Segre & de secourir Roses, résolut d'aller à eux. L'entreprise étoit difficile. Leur Armée s'étendoit le long de la Segre & de la Noguere, grossies par les neiges fonduës & bordées de bons retranchemens. On pouvoit bien passer la Segre sur le Pont d'Alos, un peu au dessus du confluent des deux Rivieres; mais après cela les mêmes difficultez se trouvoient au passage de la Noguere. On prit pourtant ce parti, sur l'avis, qu'en montant le long de la Noguere, il y avoit un endroit moins gardé, où l'on pourroit jetter un pont de cordes, sur lequel on défileroit un à un. Aussi-tôt le Comte d'Harcourt detacha douze cens chevaux, & deux mille cinq cens hommes de pié. L'Infanterie passa sur le pont de cordes le 15. de Juin, & ouvrit à la Cavalerie le passage du Gué de la Massane. Ces Troupes le lendemain fondirent sur les Ennemis, & les chasserent des redoutes qu'ils avoient faites 1645. aux bords de la Segre. Le 21. toute l'Armée la passa sur un pont de bâteaux, & ocupa les hauteurs entre la Noguére & la plaine de Liorens, où les Ennemis l'attendoient en bon ordre. Le jour suivant elle les attaqua & les defit. On en tua plus de trois mille, & l'on fit plus de deux mille prisonniers. Le reste se sauva sous le Canon de Balaguier, où ils furent assiegez, & la Place se rendit le 20. d'Octobre. Après la prise de cette Place, le Comte d'Harcourt retourna brusquement à Barcelonne, pour dissiper une conjuration dont il empêcha l'effet, en découvrant les coupables qu'il fit punir.

Affaire de Munster. Le Duc de Longueville Chef de l'Ambassade.

Comme on ne laissoit pas de negocier la paix, pendant que les Armées continuoient la guerre, il se forma quelque jalousie entre le Comte d'Avaux & Mr. Servien Plénipotentiaires à Munster; & la Reine jugea à propos d'y envoïer aussi le Duc de Longueville, déja nommé par le feu Roi pour cette fonction, de même que l'Espagne avoit joint des Grans de sa Cour aux Ministres chargez de cette Négociation. Quoiqu'il se trouvât le Cef de l'Ambassade de France, il rencontra à Munster de grandes difficultez à se faire rendre les honneurs qu'il croïoit être dûs à sa qualité. Le Duc de Longueville étoit d'une illustre Maison, descendu du Comte de Dunois, qui étoit Fils naturel de Louïs d'Orleans, Frere de Charles VI. D'ailleurs il étoit Prince Souverain de Neûchâtel en Suisse, & en cette qualité, il prétendoit le titre d'Altesse. Mais comme on ne la lui avoit donnée en France que depuis peu, & par la volonté du Roi qui s'en étoit expliqué, le Nonce du Pape, le Comte de Pigneranda, Chef de l'Ambassade d'Espagne, & le second Ambassadeur de l'Empereur ne voulurent jamais y consentir. Ainsi il ne les vit point dans tout le cours de son

L ij

1645.

Ambassade, & fut obligé de negocier avec eux par écrit. Il reçut encore un autre chagrin quelque tems après au sujet de ses Gardes, lorsqu'il voulut rendre la premiere visite au Comte de Nassau. Ce Comte, qui n'en avoit point, lui fit dire qu'il ne le recevroit pas s'il prétendoit les amener avec lui. Ne pourroit-on pas inferer de là qu'il est plus nuisible qu'avantageux aux Couronnes d'envoïer aux Assemblées qui se font pour la paix, des Ambassadeurs d'un rang trop distingué? Ces distinctions ne servent qu'à donner de la jalousie à ceux qui se trouvent inferieurs du côté de la dignité ou de la naissance; & à retarder les affaires essentielles par des contestations personnelles qui alienent les esprits.

Magnificence des Ministres qui composoient l'Assemblée. *Mémoires Politiques de Mr. Du Mont.*

Au reste on n'a guere vu plus de magnificence dans aucune Assemblée de Plenipotentiaires pour la paix, qu'il y en eut en celle de Munster. Les Suédois particulierement s'y distinguerent, & y parurent avec une pompe extraordinaire. Les François avoient publié d'eux, que s'ils n'avoient pas voulu établir le lieu de leur demeure à Munster *, ce n'étoit par aucune autre raison, que par la crainte de voir leur Ambassade effacée par le lustre de celle de France. Mais ils eurent lieu de se detromper, quand ils virent la somptuosité des Ambassadeurs de Suéde. Ils ne faisoient point de visite de ceremonie, que dans le carosse de la Reine. Douze Gardes habillez de livrées & armez de hallebardes marchoient aux deux portieres, & à la tête des chevaux plusieurs Gentilshommes, avec un grand nombre de Pages & de Valets de pié, & quatre Trompettes accompagnez d'un Timbalier, qui se faisoient entendre tant en aliant qu'en revenant. Le Comte de Nassau, le Comte de Pigneranda, & l'Evêque d'Osnabrug, ne faisoient guere moins de figure; & le Duc de Longueville, qui avoit aussi, comme j'ai dit, ses propres Gardes, y joignoit un grand nombre de Gentilshommes qui rendoient son Cortege également magnifique & nombreux. Ce n'étoit pas dans le train seulement ni dans la richesse des habits que ces Ministres faisoient paroître leur pompe; ils la marquoient encore par des Bals & par des Fêtes de toute sorte où les Dames brilloient toûjours avec éclat. Le Nonce même, quoi-que d'une humeur assez severe, s'y trouvoit toutes les fois qu'il pouvoit le faire avec bienseance; & pendant tout le tems que dura cette assemblée, Munster parut être la Capitale d'un grand Empire.

* Les Ministres Suédois logeoient à Osnabrug.

1646.

Suite des Négociations qui s'y font. La France veut avoir les Païs Bas en échange de la Catalogne. *Mémoires du Card. Mazar. aux Plénip. Actes de Munster.*

Les Negociations s'y continuoient lentement, à cause de la multiplicité des affaires, & des divers interêts des Parties qui étoient extremement brouillez. Le grand but de la France, en offrant de retirer ses armes de la Catalogne & du Roussillon, étoit d'engager le Roi d'Espagne à lui ceder les Païs-Bas & le Comté de Bourgogne, soit en faveur d'un mariage, soit par échange. Cette acquisition formoit à la Ville de Paris un boulevart inexpugnable, & la plaçoit au centre du Roïaume en étendant ses frontieres jusqu'à la Hollande; de même que la retention de la Lorraine & de l'Alsace, & la possession du Luxembourg & du Comté de Bourgogne les étendoit du côté de l'Allemagne jusqu'aux borbs du Rhin. Par là la puissance de la France devenoit redoutable à toute l'Europe, & particulierement aux Anglois, que l'on pretendoit mettre par cette acquisition hors d'état de lui pouvoir nuire. On esperoit aussi, par ce moïen, rendre les Etats Géneraux plus traitables, & favoriser les Catholiques-Romains de leur Païs, qu'on croïoit leur devoir être moins

1646. suspects, par le voisinage de la France, que par leur attachement au Parti d'Espagne. On se flatoit que les Etats Généraux traverseroient d'autant moins cet accommodement, qu'ils y trouveroient leurs propres avantages, en ce qu'ils pourroient s'assurer pour jamais de joüir d'un profond repos, sans être obligez aux depenses excessives qu'ils avoient accoûtumé de soûtenir, puisqu'il ne se parleroit plus de treve, & que les Espagnols cedant la Flandre à Sa Majesté, toutes les occasions de guerre seroient aussi cessées. On ajoûtoit, que quand les Espagnols, qui avoient interêt à diminuer la puissance de la France, cederoient à cette Couronne les Païs-Bas, ils ne manqueroient pas de ceder aux Etats Généraux tous leurs droits & pretensions sur les Provinces-Unies; à quoi la France consentant & le ratifiant en la forme la plus solemnelle, les Etats Généraux auroient moien de s'affermir dans une tranquillité durable, avec tous les avantages que donne la commodité d'un Commerce universel; d'autant plus que l'assiette de leur Païs est telle, & si bien fortifiée par l'art & par la nature, que ce seroit toûjours inutilement que l'on entreprendroit d'y faire aucun progrés, & imprudemment que l'on s'embarqueroit dans une telle entreprise.

Avantages qu'elle y trouvoit par raport à ses vuës sur les Provinces-Unies.

Mais comme les divisions intestines, qui s'accroissent ou s'allument aisement dans la paix, sont plus frequentes dans les Republiques que dans les autres Etats, & qu'il n'y avoit que cela seul qui pût troubler le repos de ces heureuses Provinces, la France n'avoit garde de manquer de se mettre à portée d'en profiter. C'est ce qu'elle avoit principalement en vuë, en préferant à toute autre acquisition, celles qu'elle pourroit faire de ce côté-là, se flattant qu'elle pourroit avec le tems s'en prévaloir, sans manquer à l'amitié & à l'alliance, Le grand âge du Prince d'Orange*, & ses infirmitez**, joints à la jeunesse du Prince Guillaume son Fils, & au mecontentement que l'on avoit de la Princesse sa Femme, demandoient à la verité qu'on pourvût à la sûreté des Provinces-Unies contre l'Espagne; mais étoit-ce de la part de la France qu'elles pouvoient l'esperer? Et le Cardinal Mazarin, qui dictoit ces instructions aux Plénipotentiaires de Munster, pouvoit-il se flatter que les Etats Généraux donnassent dans ce piege? 1646.

Par raport à sa sureté contre la Maison d'Autriche. *Memoir. & Négociations de Munster.*

L'acquisition des Païs-Bas garentissoit encore la France des aprehensions que la Maison d'Autriche pouvoit lui donner, soit du côté de la Flandre, soit du côté de l'Allemagne, par l'union de ces deux Païs; puisque ne possedant plus rien de ce côté-là, & les frontieres du Roïaume étant étenduës jusqu'au Rhin de toutes parts, non seulement l'Empereur ne pourroit plus lui faire aucun mal, mais il conserveroit soigneusement une bonne union avec ce Royaume, par la crainte de celles qu'il auroit sujet d'en apréhender: ce qui contribueroit à la separation, tant desirée par la France, de la Maison d'Autriche d'Espagne, d'avec celle d'Allemagne. D'ailleurs, les divisions domestiques du Royaume, dont les Espagnols se promettoient de profiter, ne pouvant être fomentées que du côté de la Flandre, comme il avoit paru dans la guerre du Languedoc & dans le projet formé par feu Mr. le Grand-Ecuïer, l'acquisition de ce Païs ôtoit aux Ennemis de l'Etat tout moïen de favoriser les Factieux, & de leur donner assistance. Il n'y avoit donc que les cœurs des Peuples, dont il s'agissoit de s'assûrer; mais le changement qu'ils devoient trouver à leur condition, dans la fin des maux que leur avoit causé une si longue guerre,

* *Frederic Henri.*
** *Il étoit menacé d'Hydropisie.*

1645. faisoit esperer aux François qu'ils gagneroient bien-tôt leur amour, quand les Flamans se verroient hors d'état de craindre aucune invasion, & sûrs de joüir à jamais d'une profonde tranquillité sous la domination de cette Couronne. La possession de Dunkerque & du Port de Mardyck étoit encore un apât qui tentoit extremement les François, par la commodité qu'ils leur donneroient de s'aprocher des Etats Generaux, & de regarder de plus près l'Angleterre. Toute la difficulté étoit d'y faire consentir les Espagnols, sans leur donner à connoître qu'on le souhaitoit. On offroit d'autant plus volontiers de leur rendre la Catalogne & le Roussillon: qu'ils pouvoient aisement les reprendre quand même on les auroit voulu conserver.

Raisons par lesquelles on vouloit persuader les Espagnols d'y consentir.

Ce qui portoit le Cardinal Mazarin à croire que les Espagnols consentiroient plûtôt à cet échange, qu'au mariage de l'Infante avec le Roi, que l'on avoit dès-lors en vuë, c'est, dit-il, „ que tout „ l'avantage qu'ils tireroient à present „ de cette alliance, seroit de satisfaire „ à une certaine aparence & vanité de „ ne nous laisser qu'à titre de dot les „ conquêtes que nous avons faites; mais „ comme cela ne seroit capable que de „ sauver un peu de réputation dans le „ vulgaire, il se trouveroit que nous „ aurions tout le solide, & l'Infante „ étant mariée à Sa Majesté, nous pour„ rions aspirer à la succession des Ro„ ïaumes d'Espagne, quelque renon„ ciation qu'on lui en fît faire; & ce ne „ seroit pas une attente fort éloignée, „ puisqu'il n'y a que la vie du Prince „ son Frere qui l'en peut exclure. D'où il paroît que la France songeoit dès-lors à attirer à soi la puissante Monarchie d'Espagne: que la voïe des Renonciations n'est qu'un stile, qui s'emploie selon les occurrences dans les Cours; & qu'on ne doit pas être surpris que celle de Marie Therèse, devenuë Reine de France, ait été de nul effet, puisqu'on la regardoit comme invalide, dès le tems de sa possibilité. Je ne raporterai point ici en détail les raisons que le Cardinal fournit aux Plénipotentiaires pour persuader aux Espagnols de consentir à l'échange projetté: elles étoient prises de la situation de la Catalogne & du Roussillon, qui sont le meilleur boulevart de l'Espagne; de la facilité que l'un & l'autre donnoit d'entrer dans le cœur de ce Roiaume-là, de l'obstacle que la Catalogne entre les mains des François aportoit à la communication de l'Espagne avec ses Etats d'Italie; de l'extreme dépense que lui causoit la défense des Pays-Bas; & enfin de la pensée que les Espagnols avoient eu souvent de separer les Pays-Bas de leur Monarchie. 1644.

Dificultez que les Plenipotentiaires de France y trouverent. *Mémoir. & Négociations de Munster*

Quelque spécieuses que fussent ces raisons, les Plénipotentiaires de France reconnurent que l'échange étoit accompagné de plus de difficultez, que la voie du mariage. Ils sentoient que le premier choquoit tout à la fois les Provinces-Unies, les Anglois, les Catalans, & les Portugais, aussi bien que plusieurs autres Princes & Etats, auxquels un si grand accroissement pour la France ne pouvoit manquer de donner de la jalousie. On ne doutoit point des avantages que la France trouveroit à posseder les Païs-Bas. Il n'en étoit pas de même de ceux qu'on prétendoit que l'Espagne devoit trouver dans l'échange; puisqu'elle perdoit par là toute sa consideration au dehors, tant auprès de l'Empire qu'auprès de l'Angleterre; & que les Rois de France au contraire devenoient par ce moïen les arbitres des affaires de l'Allemagne, & même de l'Election des Empereurs. Neanmoins pour y faire consentir les Espagnols avec plus de facilité, on s'avisa d'une expedient tout contraire en aparence à ce dessein. Ce fut d'imiter les Rameurs,

1645. qui tournent le dos au lieu où ils veulent arriver, en faisant croire pendant quelque tems aux Parties, aux Médiateurs & aux Alliez de la France, que les prétentions de cette Couronne regardoient plûtôt l'Espagne que les Païs-Bas. On leur disoit que quoi-que la Principauté de Catalogne apartînt d'ancienneté à la „ Couronne de France par des droits „ très-légitimes & indubitables, & „ qu'elle fût en dernier lieu revenuë „ sous sa domination par une voïe tou- „ te semblable, mais beaucoup plus „ juste que celle qui avoit été pratiquée „ lorsqu'elle s'étoit donnée volontaire- „ ment à la Couronne de Castille; que „ quoi-que pour cette raison Sa Majes- „ té pût prétendre avec un très-juste „ fondement que les Villes de Tarrago- „ ne, de Tortose & de Lerida, & tous „ les autres lieux de ladite Principauté, „ occupez alors par le Roi Catholique, „ dussent être restituez au Roi Très- „ Chrêtien par le Traité de paix, sans „ quoi il seroit impossible d'établir un „ repos durable dans ledit Païs; & que „ quoi-que cette restitution dût se faire „ sans aucune récompense, pour être „ lesdites places remises au corps de la- „ dite Principauté, attendu que par un „ consentement unanime des Etats du- „ dit Païs, elle s'étoit remise sous l'au- „ tôrité des Rois Très-Chrêtiens; ne- „ anmoins pour mieux faire paroître „ la disposition de Sa Majesté à un bon „ & raisonnable accommodement, elle „ étoit prête de céder pour le bien de „ la paix tous ses droits sur la partie du „ Roïaume de Navarre occupée & de- „ tenuë par Sa Majesté Catholique, & „ qui avoit été reservée à la France par „ le Traité de Vervins, moiennant que „ Sa Majesté Catholique renonçât en „ bonne forme à toutes les prétentions „ qu'elle pouvoit avoir sur ladite Prin- „ cipauté de Catalogne, ses dépendan- „ ces & annexes, & qu'elle fit en mê- me tems actuelle restitution des Pla- „ ces ci-dessus nommées & autres lieux „ occupez par ses armes dans ledit Pays: " moyennant quoi Sa Majesté Très- " Chrêtienne déclaroit, que si dans les " autres Pays où la guerre avoit été jus- " qu'alors entre les deux Couronnes, il " y avoit quelque échange de Places ou " autre accommodement à faire pour la " commodité des Parties, elle étoit " prête d'y consentir. " 1645.

Négociation pour avoir l'Alsace.

On esperoit que cette proposition donneroit plûtôt envie aux Espagnols de l'échange proposé, & qu'elle pourroit même les réduire à en faire l'ouverture les premiers, pour éloigner les François du cœur de leurs Etats; & qu'elle dissiperoit les jalousies que les Alliez de la France pourroient prendre d'un si grand accroissement de cette Couronne du côté des Païs-Bas. Pour ce qui est de la Navarre, la demande qu'on en faisoit paroissoit bien fondée. La France n'y avoit jamais renoncé, & les droits en avoient été reservez par le Traité de Vervins. Les Historiens Espagnols avoüoient que c'étoit une usurpation & une detention très-injuste, dont on devoit faire raison à la Couronne de France, l'Empereur Charles-Quint & le Roi Philippe II. l'aiant reconnu de la sorte par leurs Testamens. Tandis qu'on insisteroit sur cette demande, le dessein des Plénipotentiaires étoit de terminer l'affaire de l'Alsace, qui ne pouvoit être traitée en même tems que celle des Païs-Bas, sans que l'une fit préjudice à l'autre, & que les deux ensemble n'augmentassent beaucoup la jalousie des voisins. Et celle de l'Alsace étant une fois achevée par le consentement des Etats de l'Empire, on se promettoit qu'il n'arriveroit plus tant de changemens du côté de l'Espagne dans celle des Païs-Bas, qu'il en pourroit arriver si on la mettoit sur le tapis avant que l'autre eût été résoluë.

1646. La politique qu'on emploïoit à l'égard de la Catalogne tendoit à éblouir les Catalans. On s'imaginoit que ces Peuples, voiant qu'on avoit tant d'affection pour eux, que pour les conserver on vouloit renoncer aux anciens & légitimes droits du Royaume de Navarre, ils s'en tiendroient extremement obligez à la France, qui s'assureroit par là de leur fidelité. Que si l'on étoit obligé après cela d'en venir à quelque nouveau parti, comme à celui de l'échange, on ne doutoit pas que les Catalans ne crussent que ç'auroit été par l'impossibilité de faire réüssir les bonnes intentions qu'on avoit pour eux, n'étant pas croiable que l'Espagne voulût jamais consentir qu'ils demeurassent à la France.

Et la Catalogne.

L'Empire veut régler ses interêts avant ceux des deux Couronnes.

Ces Négociations secrettes qui se passoient à Munster entre les deux Couronnes, donnerent de la jalousie aux Etats de l'Empire assemblez à Osnabrug. Ils pretendirent que leurs griefs & ce qui regardoit les interêts de l'Empire en géneral fussent vuidez avant toute autre contestation. Les Suédois y résistoient foiblement, aussi bien que le Comte de Trautmansdorff & l'Assemblée de Munster. Le dessein de Trautmansdorff pouvoit être de diviser par là les Etats de l'Empire d'avec les Couronnes, & de contredire la satisfaction de ces dernieres, quand on auroit accordé aux Etats ce qui les regardoit. Les François s'étonnoient que les Suédois ne s'oposassent pas avec fermeté à ce dessein, d'autant plus qu'ils étoient tombez d'accord ensemble qu'on parleroit de la satisfaction des Couronnes & des interêts de l'Empire en même tems: & qu'il fut même dit & résolu que quand on auroit contentement sur ce premier point, on pourroit plus facilement s'accommoder sur l'autre, en remettant les choses à une Diéte génerale, ou par le moïen de quelque autre expedient. Les François en concevoient encore un nouveau soupçon. Ils pensoient ou que les Suédois avoient parole du Comte de Trautmansdorff sur leur satisfaction: ou que voulant flater les Etats de l'Empire par cet abandonnement de leurs propres interêts, ils n'étoient pas aussi disposez à la paix qu'ils le témoignoient; & qu'ils avoient dessein d'unir & d'attacher à eux les Protestans d'Allemagne, afin de s'en rendre les protecteurs. Cette nouvelle difficulté fit résoudre le voïage d'un * des Plénipotentiaires de France à Osnabrug, pour essaïer de connoitre la verité des choses, & faire ensuite aux Plenipotentiaires de Suéde les plaintes qu'il conviendroit. 1646.

Les Médiateurs proposent une suspension d'armes dans l'Empi. *Mémoir. & Négociations de Munster*

Sur ces entrefaites, les Mediateurs proposerent une suspension d'armes dans l'Empire, disant " que les Armées Imperiales & Suédoises étant si proches l'une de l'autre, s'il arrivoit un combat, il ruineroit tout ce qui s'étoit negocié jusques-là. Que lors qu'ils avoient fait auparavant de pareilles ouvertures, il avoit été dit qu'on y pourroit entendre, quand on veroit les affaires acheminées à un Traité. Que les repliques des Couronnes étant données & communiquées aux Etats de l'Empire, & tant l'Empereur que les dits Etats aiant reconnu qu'il étoit dû satisfaction aux Couronnes, il ne s'agissoit à présent que du plus ou du moins, & qu'ainsi l'on étoit aux termes de pouvoir faire ladite suspension. Que quand ce ne seroit que pour quinze jours, elle pourroit non seulement faciliter la paix, mais servir même contre le Turc, qui seroit bien plus retenu d'entreprendre contre la Chrêtienté sur le simple bruit d'une trêve, pour peu de tems qu'elle pût durer. Quoi-que les Médiateurs ne fissent pas cette proposition comme

* *Le Comte d'Avaux.*

1664. en ayant eu charge, mais seulement par cette ocasion, les Plenipotentiaires de France ne jugerent pas la devoir rejetter, & ils prirent leur tems pour y aviser & pour porter leur réponse. Ce fût un des points dont le Comte d'Avaux eut à s'entretenir avec les Plenipotentiaires de Suede, & qui lui devoit fournir un moyen de reconnoître s'ils avoient une veritable inclination pour la paix.

L. France veut détourner les Hollandois de faire une Trêve avec l'Espagne.

Pendant que ces choses se passoient, les Espagnols n'oublioient rien pour donner de l'ombrage aux Hollandois de la puissance de la France. Ils avouoient que la guerre des Etats Generaux étoit juste, puisqu'ils étoient en armes pour la defense de leur liberté ; mais qu'il n'étoit pas croyable qu'ils voulussent aider à la France à s'agrandir dans leur voisinage, où l'établissement d'une telle puissance leur devoit donner de la terreur. Ces discours furent raportez aux François, qui ne firent pas semblant de les remarquer, pour ne pas aliener les esprits, & pour porter plus éficacement les Hollandois à ce qu'on desiroit d'eux. „ On leur representa : Que la proposi„tion qui leur avoit été faite d'une trê„ve avec les Espagnols, les engageroit „ bien avant dans une Negociation qui „ excluroit entierement la paix. Qu'a„vant de prendre sur cela une resolu„tion, on esperoit qu'ils considere„roient combien il étoit necessaire, pour „ faire marcher les afaires d'un pas „ égal de part & d'autre, d'entrer aussi „ en même-tems en Traité, chacun de „ son côté, sans quoi l'une des Nego„ciations s'avanceroit, pendant que „ l'autre demeureroit en arriere, ce qui „ donneroit gain de cause aux Espa„gnols qui n'avoient en vûe que de di„viser les Parties. Les Hollandois de leur part demandoient qu'on déliberât sur l'article de la trêve qui avoit aussi été proposée entre les Espagnols & les François. Mais ceux-ci qui disoient vouloir une paix solide & avantageuse & non pas une simple trêve, qui excluroit les cessions, renonciations & autres clauses qu'on a coûtume d'inserer dans les Traitez de paix, firent remettre cette déliberation à un autre tems, pour n'être pas obligez, disoient-ils, de rentrer en guerre avec l'Espagne, quand la trêve des Etats Generaux seroit expirée. Ils assurerent en même-tems leurs Ministres, que la France ne se départiroit jamais de l'union qu'elle avoit avec les Provinces Unies ; mais qu'il ne seroit pas juste, que pour récompense d'avoir contribué à leur faire donner le choix de la paix ou de la trêve par leurs Ennemis communs, lorsque pour leur seule commodité, elles preferoient la trêve à la paix, elles engageassent aussi les François à ne pouvoir faire qu'une trêve, conformément au but que leurs Ennemis se proposoient. 1646.

Afaires de la France avec l'Empire. *Mémoir. du Cardinal Mazar. aux Plenipotent. du 3. Fevrier.*

Pour ce qui est de l'Empire, il consentoit d'abandonner à la France les trois Evêchez de Toul, Mets & Verdun, faisant sonner bien haut cette condescendance pour une Couronne, qui ne cherchoit qu'à démembrer l'Empire en toute ocasion. Mais l'adresse du Cardinal Mazarin, pour diminuer le prix de cette ofre, fut de faire ofrir en même-tems par les Plenipotentiaires, de reconnoître aussi bien l'Empire pour les trois Evêchez que pour l'Alsace, pourveu qu'on demeurât d'acord de la laisser à la France. Sa vûe étoit en cela que les Rois Tres-Chrétiens fussent d'autant mieux reconnus pour Princes de l'Empire, & que leurs Députez eussent rang & voix déliberative dans les Dietes. Il trouvoit les pretensions de cette Couronne en Allemagne beaucoup plus moderées que celles de la Suede, & ne pouvoit digerer que celle-ci ne secondât pas vivement ses intentions. Cependant il ne laissa point de mander aux Plenipotentiaires, qu'ils feroient bien de se relâcher des pretensions de la

1646.

France dans l'Empire, autant qu'ils connoîtroient que cela pourroit servir avec les Espagnols, qui étoient ceux dont on avoit plus de sujet de desirer „ l'abaissement. Et comme il est cer- „ tain, dit-il, que de quelque façon „ que les choses se passent, ils couve- „ ront contre nous l'animosité & la ven- „ geance dans leur cœur, pour la faire „ éclater à la premiere ocasion, sans ja- „ mais nous pardonner ni le mal éfectif „ que nous leur avons fait, ni l'afront „ d'avoir montré évidemment au monde „ leur foiblesse & leur impuissance; il „ est sans doute qu'ayant à demeurer „ mal satisfaits de nous, il vaut mieux „ que ce soit à bonnes enseignes, & „ pour plus que pour moins, puisque ce „ plus nous fortifiera d'autant, & les „ rendra moins capables de nous nuire. Les moyens d'acommodement qu'il proposoit ensuite avec l'Empire étoient, „ Premierement, d'assurer aux Archiducs „ en argent * le même revenu qu'ils re- „ tiroient de l'Alsace. Secondement, de donner presentement quelque argent à „ l'Empereur pour l'assister dans ses be- „ soins. Troisiémement, de s'obliger à „ contribuer quelque secours d'hommes „ & d'argent, quand l'Empire seroit en- „ vahi. Pignerol ne devoit pas entrer en ligne de compte; parce, dit encore le „ Cardinal Mazarin: Que c'est une Place „ dont nous avons donné bonne recom- „ pense à son legitime Maître, qui en peut „ disposer absolument, & qui est presen- „ tement d'acord d'en ratifier le Traité; „ & si elle releve toûjours de l'Empire, „ ce qui est encore en question, nous ne „ refuserons pas de la tenir, non plus „ que lui, au même titre, en quoi l'Em- „ pereur ne nous fait aucune grace.

On propose de ceder Anvers aux Etats Generaux.

Et pour rendre les Etats Generaux plus favorables à l'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas, on parla de leur laisser Anvers, stipulant que l'exercice de la Religion Catholique Romaine y seroit inviolablement conservé. On se prometoit un double éfet de cette proposition: l'un, envers les Etats Generaux & le Prince d'Orange, pour faciliter la chose & la leur faire goûter en les y interessant, l'autre envers les Espagnols, qu'on croyoit d'autant plus disposez à y consentir, qu'ils verroient hors des mains des François une place de cette importance. Le Cardinal Mazarin esperoit même que cela pourroit valoir Maestricht à la France, cette Place étant une piece detachée, dont l'entretien coûtoit beaucoup aux Etats Generaux, & de laquelle ils avoient voulu traiter diverses fois.

Le Prince d'Orange est averti des Negociations secretes de la France avec l'Espagne.

Mémoir. du Card. Mazar. du 10. Fevrier.

Cependant le Marquis de Castel Rodrigo fit sçavoir en confidence au Prince d'Orange, que pendant qu'on entretenoit seulement pour la forme la Negociation de Munster, la paix se traitoit en éfet secretement entre la France & l'Espagne par le moyen du mariage de l'Infante avec le Roi; & que s'il n'y prenoit garde, Messieurs les Etats se trouveroient mal recompensez de leur procedé envers la France, & ledit Prince frustré de tous les avantages qu'il pouvoit esperer, s'il ne la prevenoit en portant Messieurs les Etats à conclure separément avec l'Espagne. Le Prince d'Orange en écrivit en grand secret au Comte d'Estrades, & lui témoigna par sa Lettre, qu'il ne soupçonnoit pas qu'il y eût aucun Traité, puisque le Cardinal Mazarin ne lui en avoit rien mandé. Neanmoins il le dit en termes qui faisoient connoître l'aprehension qu'il en avoit. Là-dessus le Cardinal envoya le Comte d'Estrades à la Haye, pour désabuser le Prince & pour concerter avec lui les desseins de la Campagne suivante. Il fut chargé de le porter adroitement à conseiller au Cardinal d'écouter la proposition que les Espagnols voudroient lui faire, dans l'as-

* *On parla d'une pension de cinquante mille écus.*

1646. surance qu'il devoit lui donner que tout lui seroit fidellement communiqué. Il devoit aussi avec la même adresse sonder les sentimens de ce Prince, en cas qu'il fût proposé de donner les Païs-Bas aux François. Comme ils n'avoient à craindre, dans la Negociation avec les Espagnols, que la jalousie des Etats Generaux, & l'artifice de ceux qui pour les détacher de la France, pourroient faire connoître au Prince d'Orange que l'on traitoit separément; ils prevenoient toutes ces aprehensions, en tâchant, de concert avec ce Prince & de son consentement, de negocier là-dessus avec Castel Rodrigo, pour remettre ensuite la conclusion de toutes choses à l'Assemblée de Munster.

Ofre qu'on lui fait pour l'engager à y consentir.

Ce fut alors que le Cardinal crut avoir trouvé un bon moyen d'amener le Prince d'Orange à ses fins, en lui donnant esperance de le gratifier du Marquisat d'Anvers, à condition de le reconnoître de la France. Il ne doutoit pas que ce Prince n'en fût ravi, & qu'il ne portât les Etats Generaux à consentir à la paix par ce moyen, puisqu'il les feroit joüir d'un profond repos, & les assureroit de n'être plus inquietez par les Espagnols, qui seroient alors bien éloignez d'eux. Mais qui les assuroit contre le voisinage de la France, qu'ils craignoient encore plus que celui d'Espagne? Quoiqu'il en soit, le Cardinal Mazarin marquoit un grand desir de pouvoir aquerir les Païs-Bas. Toutes ses dépêches n'étoient remplies que des instructions qu'il donnoit là-dessus aux Plenipotentiaires de France à Munster. Et quand il auroit été necessaire, dit-il, pour sauver *il decoro della Corona d'Ispagna*, de demander l'Infante en mariage pour le Roi, il ne trouvoit aucune dificulté de les contenter en ce point, pourveu qu'on fût assuré d'avoir prealablement les Païs-Bas. Neanmoins il doutoit que les Espagnols voulussent consentir à ce mariage. 1646.

Miserable état de l'Espagne qui l'oblige à proposer une trêve du côté de la Catalogne.

Memoir. & Negotiat. de Munster.

L'Espagne étoit cependant dans une fâcheuse situation, hors d'état de secourir puissamment la Flandre, & dans l'impossibilité de mettre sur pié cette année du côté de la Catalogne une Armée capable de resister à celle du Roi. Il ne lui étoit pas resté trois mille hommes de celle de l'année derniere. L'Allemagne ne lui pouvoit pas fournir un Soldat; & elle ne pouvoit faire aucun fond ni sur ceux qui pouvoient lui venir d'Italie, ni sur les Vvalons qu'on lui devoit envoyer de Flandre, ni encore moins sur les levées qui se faisoient en Espagne; parce que les recruës que l'on conduisoit à l'Armée se débandoient à l'instant, quelque soin qu'on y aportât. Les Espagnols craignoient de plus extrêmement, que l'Empereur, pressé par la necessité de ses afaires, ne fît une paix particuliere avec la France & ses Alliez. Cette aprehension, & les dificultez que le Roi d'Espagne trouvoit à se mettre en état d'empêcher les François de faire de grands progrès cette année, l'obligerent à leur proposer une trêve par mer & par terre du côté de la Catalogne. Tant s'en faut qu'on voulut l'accepter, qu'on se disposa au contraire à faire de nouveaux éforts pour profiter de la foiblesse des Ennemis. Là-dessus ils menacerent de rompre l'Assemblée de Munster. Mais le Cardinal Mazarin se moqua de leurs menaces. Il écrivit aux Plenipotentiaires, que jamais les Espagnols ne prendroient cette resolution; qu'ils craignoient au contraire cette separation plus que toutes choses; que c'étoit une finesse des Mediateurs; & que rien ne les étonneroit davantage qu'une pareille menace dans la bouche des François. Il les chargea de tenir ferme en toute ocasion, & de representer, que toutes les dépenses & les pre-

1646. paratifs de la Campagne prochaine étant faits, la France ne pouvoit demeurer que très-satisfaite, de quelque maniere que tournât la Negociation de Munster. Car, dit-il, *ou la paix se conclura, & c'est ce que nous desirons, ou elle ne se fera pas, & c'est ce qui nous convient*. En éfet ayant parlé en ces termes au Nonce du Pape & à l'Ambassadeur de Venise à la Cour de France, il aprit qu'ils y avoient fait une serieuse reflexion; & qu'après une longue Conference, ils étoient tombez d'acord entre eux, *qu'il ne restoit pas tant à faire, à beaucoup près, pour la ruine entiere de la Maison d'Autriche, que ce qui avoit déja été fait*.

Ils changent tout à coup de batterie, & se remettent à la Reine des conditions de leur paix. *Letre des Plenipotentiaires à la Reine du 24. Fevrier.*

Les Espagnols en étoient eux-mêmes si persuadez, qu'après avoir employé toute sorte de moyens pour débaucher les Alliez de la France, & rompre entre eux toute Negociation, ils passerent tout d'un coup d'une extremité à l'autre, & remirent à la Reine la décision de leurs interêts. Les Mediateurs dirent aux Plenipotentiaires de France, „ que le Roi Catholique, touché des „ maux dont la Chrétienté étoit affligée, & voulant prevenir, autant qu'il „ étoit possible, ceux que l'invasion du „ Turc pouvoit causer, déclaroit avoir „ tant de confiance en la vertu, prudence & équité de Sa Majesté, qu'il „ la prioit de faire ouverture des moyens par lesquels la paix pouvoit être „ rétablie entre la France & l'Espagne; „ ofrant d'accepter les conditions que „ Sa Majesté jugeroit raisonnables, par „ l'avis de Son Altesse Royale, de Monsieur le Prince, de Monsieur le Cardinal Mazarin, & de Messieurs les Ministres d'Etat. Ils ajoûterent que le dessein & l'intention du Roi leur Maître, n'étoit pas d'engager la Reine, par cette ofre, à faire une nouvelle proposition de paix de la part de la France, mais de la rendre Mediatrice entre le Roi & lui, présuposant que Sa Majesté en procurant l'avantage du Roi son Fils, auroit aussi l'égard convenable à la Maison dont elle étoit sortie; moyennant quoi ils avoient ordre & pouvoir de signer la resolution qui seroit ainsi prise par Sa Majesté. Le Comte de Pigneranda qui n'avoit eu jusqu'alors qu'un pouvoir fort limité, en avoit en éfet reçû un fort ample & sans aucune limitation, pour faire la paix à telles conditions qu'il jugeroit à propos. Le Cardinal Mazarin en avoit été informé aussi-tôt, & il n'avoit garde de ne pas profiter de cette disposition pour rendre meilleures les conditions de la France. 1646.

Les Mediateurs de leur côté ne manquerent pas de faire valoir cette marque d'honneur & d'estime que le Roi Catholique donnoit en cela à la Reine. Ils l'apellerent *une humble déference*, & firent connoître aux Plenipotentiaires que leurs ofices n'avoient pas peu contribué à faire prendre cette resolution à la Cour de Madrid. Ils demanderent qu'il en fût rendu compte à Sa Majesté par un Courier exprès, ce qu'on ne put leur refuser. Les Plenipotentiaires de France témoignerent alors aux Mediateurs, qu'ils étoient bien aises de voir le chemin ouvert à une bonne paix, ne doutant point qu'une ofre si civile ne fût également sincere. Après quelques autres compliments, ils leur firent entendre, qu'afin qu'il y eût moins de retardement à la perfection d'une si bonne œuvre, ils avoient deux choses à leur déclarer: l'une, qu'on ne pouvoit rien faire sans les Alliez, & que pour cet éfet on communiqueroit leur resolution aux Ministres des Etats Generaux: l'autre, que pour la consideration des mêmes Alliez, le Traité ne pouvoit être conclu qu'à Munster où ils étoient tous assemblez.

Le lendemain matin, les Plenipotentiaires de France allerent communiquer

1646. aux Ministres des Etats Generaux ce qui leur avoit été proposé, & la réponse qu'ils y avoient faite. Ceux-ci ne s'atendoient à rien moins qu'à une telle nouvelle, & parurent un peu surpris de voir les choses si avancées en un moment. Ils en témoignerent pourtant quelque satisfaction en aparence; mais celui de Zelande en parut tres-mortifié, comme s'il eût cru le Traité déja conclu entre la France & l'Espagne. Ils se retirerent ensuite dans une autre chambre pour consulter ensemble, & après une demi-heure de Conference, ils vinrent remercier les François de la bonne & prompte communication qu'ils leur avoient donnée, leur demandant avec instance de n'avancer pas le Traité de la France sans le leur. Ils dirent que les Espagnols ayant essayé de traiter avec eux à la Haye, ce seroit les y renvoyer encore, d'autant que cette proposition tendoit à transporter la Negociation à Paris. On les satisfit sur ces deux points, par la réponse qu'on avoit faite aux Mediateurs, de ne pouvoir traiter qu'avec les Alliez, & dans le lieu même où ils étoient tous assemblez.

Les Plenipotentiaires de France en font confidence à ceux de Hollande qui en conçoivent de l'ombrage. *Memoir. & Negotiations de Munster.*

L'après-dînée du même jour, les Mediateurs vinrent encore trouver les Plenipotentiaires François, pour leur dire, qu'ayant revû le Comte de Pigneranda & ses Collegues, ils leur avoient declaré n'avoir eu aucune intention de separer le Traité de la France d'avec celui des Provinces Unies, ni de les tirer hors de Munster: qu'ils leur avoient confirmé, même par serment, que l'ouverture qu'ils avoient faite par l'ordre du Roi d'Espagne, n'étoit pas un compliment, mais un moyen propre pour parvenir à la paix par une vraye & solide Negociation. Qu'à la verité ce n'étoit pas un Compromis qu'ils passoient, pour souscrire à yeux clos à tout ce que la Reine de France pourroit resoudre, & que si c'eût été leur intention, ils n'auroient eu qu'à accepter l'ofre qui leur avoit été faite de conclure la paix, en laissant les choses en l'état où elles étoient. En cet endroit les Mediateurs insinuerent en passant, qu'en cas que cette ofre fût presentement acceptée, les François ne pourroient pas pretendre de retenir les conquêtes qui avoient été faites depuis. Tellement que les Mediateurs dirent avoir reconnu dans l'intention des Plenipotentiaires d'Espagne, que le Roi leur Maître en rendant ce respect à la Reine, avoit cru rendre aussi sa condition meilleure. Ils ne pretendoient pas s'en tenir precisément à la premiere proposition qui leur avoit été faite de la part des François. Comme on leur avoit dit souvent, que tant qu'ils demanderoient qu'on leur restituât tout, on leur répondroit qu'on vouloit tout retenir: ils concluoient avec quelque raison, qu'étant prêts alors de ceder quelque chose, la France devoit aussi se relâcher de son côté. Mais quoique les Mediateurs assurâssent qu'ils pouvoient produire plusieurs Lettres de ce qu'ils avançoient, les François leur répondirent, que celles qu'ils avoient de la Cour ne parloient pas en ces termes, & qu'ils n'avoient à se regler que sur les ordres de Sa Majesté.

Intention des Espagnols dans l'ofre qu'ils firent à la Reine.

Il y a aparence que les Ministres d'Espagne, ayant trouvé les François si fermes & si constans dans leur premiere proposition, sans que tous les soins qu'ils avoient pris depuis dix-huit mois de leur faire peur d'un Traité particulier avec les Alliez, les eussent pû faire changer de langage, ils s'aviserent de remettre le tout au jugement de la Reine, pour en sortir plus honorablement. Ils esperoient sans doute que cette deference leur vaudroit quelque chose, ou que leur reputation seroit moins engagée, de recevoir de la main de cette Princesse les conditions qu'ils avoient

Ils se proposent de rendre leur condition meilleure par ce moyen. *Memoir. & Negotiations de Munster.*

refusées de la part de ses Ministres. Pour ce qui est des Deputez de Hollande, on les assûra que la Reine se tiendroit dans les termes du Traité fait à la Haye en 1644. ce qui les contenta extrêmement. Neanmoins la premiere surprise que leur causa cette afaire, les precautions qu'il fallut aporter pour leur rassurer l'esprit, les diverses questions & réponses, avec les visites réïterées qu'ils firent aux Plenipotentiaires François, montrerent que l'allarme étoit grande parmi eux, & que tous les soins qu'on avoit pris ne l'avoient pas entierément fait cesser. En éfet ils firent partir en diligence les deux * principaux d'entr'eux pour se rendre à la Haye. Les autres donnerent part aux François de cette resolution, & la fonderent sur diverses causes. Mais l'on sçut de bon lieu que les deux principales étoient, la proposition d'Espagne, & la jalousie qu'ils prirent de la pretension des Suedois sur la Pomeranie, qui les rendroit Maîtres de tout le commerce de la mer Baltique. Il est vrai qu'ils voulurent aussi se justifier envers leurs Superieurs de quelque blâme qu'on leur avoit imputé, d'être entrez trop vîte en matiere avec les Espagnols, avant qu'ils eussent sur cela un pouvoir en bonne forme. Ils alleguerent aussi, que craignant les longueurs ordinaires dans leur gouvernement, ils avoient envoyé deux de leurs Collegues pour presser les resolutions, afin que quand la réponse de la Reine arriveroit, ils fussent en état d'avancer ausi leurs afaires.

Crainte des François sur l'ombrage qu'en prirent les Hollandois.

La crainte qu'avoient les Hollandois d'un Traité particulier entre la France & l'Espagne preparoit bien de l'exercice aux François. Ils aprehendoient sur toutes choses que les premiers ne se servissent de ce pretexte, pour executer la proposition que la Province de Holande avoit faite avec chaleur, de traiter separément, même avant que d'avoir sçû ce qui avoit été avancé de la part d'Espagne. Ils prevoyoient que si les autres Provinces suivoient aussi ce penchant, ils auroient bien de la peine à détourner ce coup, qu'ils apelloient une infidelité. Mais ils se rassuroient sur l'esperance que les plus sages de l'Etat ne seroient point de cet avis, & que si les Hollandois n'avoient d'autre aprehension que d'être abandonnez, le tems les desabuseroit bien-tôt d'une pensée qui ne leur étoit inspirée que par l'artifice des Espagnols.

Moyens des Espagnols pour gagner ces derniers.

En éfet, entre les motifs qui pouvoient porter ceux-ci à essayer de gagner les autres, on ne pouvoit pas douter qu'ils ne se prevalussent de la division qui étoit entre le Portugal & la Hollande dans les Indes Occidentales, & qu'ils n'ofrissent leur assistance aux Etats Generaux contre des Ennemis plus recens & par consequent plus haïs. Le Cardinal étoit même persuadé : Que les Espagnols n'épargneroient ni ofres d'argent, ni artifices, ni malices, & qu'ils sacrifieroient même gayement la Religion & tout autre interêt, pourveu qu'ils pûssent réussir à separer quelqu'un des Alliez de la France.

Comment leur proposition fut reçûe à la Cour de France.

Cependant l'ofre des Espagnols, par laquelle ils remetoient leurs interêts à la Reine, ayant été portée en Cour, on y fut surpris que les Plenipotentiaires eussent fait tant de cas d'une pareille ouverture, & qu'ils en eussent felicité Sa Majesté, comme si la paix eût été entre ses mains. On jugea que les Espagnols n'avoient fait cette demarche, qu'après avoir tenté inutilement toute autre voye : qu'ils avoient ofert paix & trêve aux Etats Generaux en la maniere qu'ils voudroient la prescrire : qu'ils avoient envoyé jusques dans la Haye des Ministres pour la traiter ; qu'ils

* Messieurs Pauw & Knyt.

1646. avoient ofert des Provinces entieres au Prince d'Orange, pour l'engager à s'em-„ ployer en leur faveur. Et tout cela, „ dit le Cardinal Mazarin *, avec des „ gens qu'ils pretendent être leurs su-„ jets, qu'ils apellent rebelles, & dont „ la puissance n'est nullement compa-„ rable à celle de la France. Ce n'est „ donc pas, ajoûte-t-il, un grand éfort „ pour eux, qu'étant rebutez de tou-„ tes parts, & se voyant necessitez de „ faire la paix, ou de laisser expo-„ sé au hazard ce qui leur reste, ils „ nous fassent un simple compliment „ qui n'obligeroit à rien, quand mê-„ me ils n'auroient pas eu la precaution „ de le limiter par la restriction qu'ils „ y ont aposée; puisqu'à le bien pren-„ dre, ce n'est autre chose que cette ci-„ vilité qui se pratique souvent, quand „ deux personnes ayant des diferens en-„ semble, l'un s'adresse à l'autre, & dit: „ *Je vous en veux croire, je vous en faits* „ *juge*: celui pour qui l'on a cette de-„ ference n'ayant de liberté ni de pou-„ voir pour faire l'acommodement, que „ de se condamner soi-même s'il veut. Il n'étoit pas naturel, en éfet, de voir naître en un instant un excès de confiance d'une animosité qui un moment auparavant étoit implacable; & l'on ne peut guere aller d'une extremité à l'autre, sans passer par quelque milieu.

Ce que le Cardinal Mazarin en pensoit.

Il semble donc qu'on pouvoit conclure que quoique la necessité dût contraindre les Espagnols à tout acorder aux François, pour avoir la paix, ils n'avoient pas encore eu cette intention dans la proposition qu'ils venoient de faire; mais qu'ils crurent devoir ainsi employer le tems jusqu'à la campagne, dans la pensée que cette ouverture leur pouvoit être tres-utile & dans l'aparence & dans l'éfet. Ils s'en prometoient un heureux succès dans l'aparence, parce qu'elle pouvoit faire croire au vulgaire, qui ne voit que l'écorce des choses, que les Espagnols s'étoient mis même au-delà de la raison, & que la paix étoit entre les mains de ceux à qui la Reine confioit la principale direction de ses afaires, lesquels retardoient cette bonne œuvre pour leurs interêts particuliers. Ils la croyoient très-utile dans l'éfet, parce qu'ils ne s'obligeoient qu'à ce qui leur sembloit bon, & que tenant les François engagez sans l'être eux-mêmes, ils prendroient pour une chose sûre ce que ceux-ci leur avoient ofert, & s'en serviroient comme d'un titre pour tourner la Negociation à leur avantage. Ils pouvoient aussi donner de telles jalousies aux Alliez de la France, en leur insinuant que cette couronne faisant son acommodement particulier, qu'ils en seroient plus disposez à écouter les instances qu'on leur faisoit sans cesse de traiter separément, afin de la prevenir. Si les Ministres d'Espagne eussent eu aussi bonne intention, que les Mediateurs vouloient le persuader, il semble qu'au lieu de faire parade d'une soumission qui n'est pas naturelle à cette Nation, ils auroient essayé de couvrir avec soin la necessité où le mauvais état de leurs afaires les reduisoit de s'adresser par quelque autre moyen à la Reine, pour lui faire la même proposition en secret. Ils eussent au moins sauvé en quelque maniere leur reputation, en cachant la honte d'une extrême foiblesse. Il parut au contraire que le plus grand fruit qu'ils se prometoient d'en tirer, consistoit à rendre publique cette proposition, pour les fins que soupçonnoit la Cour de France.

Lettres de la Reine à ses Ambassadeurs sur ce sujet. [illegible]e peut être Mediatrice [illegible] cette afaire.

Cette Cour envoya à ses Plenipotentiaires deux Lettres de la Reine, pour leur aprendre les sentimens & les intentions de Sa Majesté. Il y fut joint un Blanc signé de cette Princesse, afin que s'il étoit necessaire de diminuer ou d'ajoûter quelque chose à ses deux

* *Memoire du 7. Mars envoyé par Son Eminence aux Plenipotentiaires à Munster.*

1646. Lettres, les Plenipotentiaires le pûssent faire, selon que l'état des choses le demanderoit. La premiere * de ses Lettres contenoit en substance; que quoique plusieurs personnes regardassent la proposition du Roi d'Espagne comme une pure civilité, la Reine neanmoins la vouloit bien prendre pour un éfet sincere de la bonne disposition où étoit le Roi Catholique, son Frere, de concourir sans plus tarder au rétablissement du repos public : se prometant neanmoins en même-tems, que quand elle l'auroit informé des raisons pour lesquelles une pareille ouverture, dans les termes qu'elle étoit conçûe, ne pouvoit produire la paix qui étoit leur but commun, il prendroit aussi-tôt les veritables voïes qui pouvoient en peu de jours les faire parvenir à un si grand bien. Ces raisons étoient, que la Reine se trouvoit partie trop interessée dans tous les diferens de la France avec l'Espagne, pour pouvoir accepter la qualité de Juge ni celle de Mediatrice, étant malaisé qu'elle pût rien prononcer qu'avec tous les avantages possibles pour le Roi son Fils & pour le Royaume. Que les afaires dont il s'agissoit étant les plus chers & les plus importans interêts de deux puissantes Couronnes, elles n'étoient pas d'une nature à permettre qu'on pût se relâcher en rien pour des considerations particulieres. Qu'on lui feroit grand tort si on la jugeoit capable ou de payer aux dêpens de l'Etat le respect qu'on lui avoit rendu, ou de sacrifier le bien de cette Couronne à son afection pour la Maison dont elle étoit sortie. Que les obligations de Mere & encore plus celles de Regente du Royaume ne soufroient pas qu'elle eût en cette ocasion les égards qu'elle auroit eu sans cela aux desirs du Roi son Frere, qui en toute autre rencontre auroit éprouvé de sa part l'estime & l'amitié d'une bonne Sœur. Que quand elle ne se seroit pas souvenuë de ce qu'elle devoit au Roi son Fils & à l'Etat, les Ministres du Roi son Frere l'en auroient assès avertie par la condition dont ils avoient limité son pouvoir, en croyant qu'elle auroit égard à la Maison dont elle étoit sortie. Qu'elle étoit responsable au Roi son Fils de tout ce qu'elle pouvoit faire en cette ocasion, & qu'il auroit lieu de lui reprocher sa partialité, si, se trouvant arbitre entre les deux Couronnes, elle ne prononçoit pas en faveur de la France, pour lui faire raison de tant d'Etats qu'on lui ocupoit. 1646.

Elle demande la Navarre & consent au mariage de l'Infante avec le Roi.

Ces raisons étoient suivies de deux circonstances, que la Reine reccommandoit expressement aux Plenipotentiaires de bien persuader à toute l'Assemblée. L'une, que quelques avantages & quelques conditions qu'on pût leur proposer, jamais la paix de la France ne se pourroit conclure, que les Alliez de cette Couronne ne fussent contens : l'autre, que quelque sorte de Negociation que l'on pût introduire, jamais on n'y prêteroit l'oreille, que tout ne fût aussi-tôt renvoyé à Munster, le seul lieu où l'on pût conclure la paix. Elle ajoûtoit ensuite, que si les Ministres d'Espagne aimoient mieux faire satisfaction au Roi sur la Navarre, son ancien Patrimoine, on demeureroit d'acord de ne pas parler des autres Etats que l'Espagne possedoit & qui apartenoient legitimement à la France, & qu'en rendant la Navarre on feroit une telle composition, que chacun seroit obligé d'avouër que la France donnoit beaucoup plus que la valeur de

* *Datée du 8. Mars.*

„ de cette restitution. Et comme il avoit „ paru par les Lettres des Plénipotentiaires à la Reine, qu'il avoit été fait mention de quelques propos de mariage, jettez par les Ministres d'Espagne, & que même l'un d'eux avoit dit, qu'il n'étoit pas de la bienseance que la recherche vînt de la part des Filles, la Reine finissoit en disant : „ qu'elle ne „ feroit point de difficulté, toutes cho- „ ses étant bien établies pour la satis- „ faction de la France & de ses Alliez, „ de proposer le mariage du Roi son „ Fils avec sa Niéce l'Infante d'Espagne, „ ce qui seroit communiqué préalable- „ ment aux Seigneurs Etats Généraux.

Elle renvoïe la balle au Roi d'Espagne & le fait l'arbitre de la paix.

La seconde Lettre de cette Princesse portoit, " qu'étant sensiblement touchée „ de l'honneur que le Roi Catholique „ son Frere vouloit lui déferer, elle ne „ pouvoit mieux y correspondre qu'en „ ordonnant à ses Plenipotentiaires de „ declarer de sa part aux Mediateurs, „ qu'elle avoit tant de confiance en l'é- „ quité & en la vertu du Roi d'Espa- „ gne, qu'elle le conjuroit de faire lui- „ même l'ouverture des moïens qu'il „ croïoit propres à procurer la paix, „ offrant d'accepter les conditions qu'il „ jugeroit raisonnables, & supposant „ qu'elles seroient proportionnées à l'état „ présent des affaires de part & d'autre.

Les Espagnols sont choqués de cette réponse.

Cette réponse blessa les Espagnols. Le Comte de Pigneranda & ses Collegues en firent des plaintes aux Ministres de France. La principale sur laquelle ils apuïerent, fut qu'ils pretendoient pouvoir justifier par une Lettre du Nonce Bagni, que ç'avoit été du côté de la France qu'on avoit desiré la demarche du Roi d'Espagne : les principaux Ministres d'Etat lui aiant fait connoître que si le Roi Catholique faisoit une pareille avance, il y seroit répondu avec grande générosité. Ils menacerent d'envoïer cette Lettre au Pape, pour savoir si le Nonce l'avoit écrite par ordre ou de son propre mouvement, puisque le Roi Catholique aïant suivi la voïe qu'on lui avoit montrée, elle n'avoit pas eu l'effet qu'on s'en étoit promis. Mais c'étoit un artifice des Espagnols *, pour se justifier en quelque sorte auprès des Etats Généraux, en leur faisant croire que c'étoit la France qui les avoit recherchez, pour introduire une Négociation particuliere avec l'Espagne. Ils répandirent aussi-tôt dans toutes les Provinces-Unies que la paix étoit comme arrêtée entre les deux Couronnes, y suposant les conditions les plus capables de donner de la jalousie à ces Peuples-là.

L'ombrage des Hollandois continue.

Lettre de Mr de Brienne aux Plénipotentiaires, du 17. Mars.

L'ombrage qu'ils en avoient pris se fortifioit au lieu de diminuer. Malgré le subside ordinaire que la France augmenta cette année aux Etats Generaux, pour les engager à continuer la guerre, ils ne laissoient pas de penser tout de bon à leur accommodement particulier. Le bien public étant la souveraine Loi dans le Gouvernement de ces Provinces, ils estimoient que nulle consideration ne devoit les empêcher d'assurer leur repos. Ils étoient, comme je l'ai déja dit, allarmez de la demande que les Suédois avoient faite de la Pomeranie. Mais ce qui les inquiéta le plus, fut le bruit qui se répandit par tout que la paix étoit faite entre la France & l'Espagne, par le moïen du mariage de l'infante avec le Roi, à qui l'on donnoit en dot les Païs-Bas : que cette cession comprenoit aussi les Provinces-Unies : que tout avoit été negocié par un Pere Jacobin * ; qu'il ne se passeroit pas trois semaines que l'on n'en vît l'effet : que c'étoient là les conventions secretes, dont on étoit demeuré d'accord, & que la Reine devoit pour l'aparence prononcer de la sorte, après la déference que les Espa-

* *Lettre des Plénipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 24. Mars.*

* *Nommé le Pere Isaac.*

1646.

Le Prince d'Orange paroît entrer dans leurs sentimens, & redevient ensuite favorable à la France. *Acts de Munster*

gnols en avoient fait au jugement de Sa Majesté.

Le Prince d'Orange n'avoit pas été exemt de l'allarme commune, étant demeuré trois jours entiers dans la ferme croïance que la paix étoit faite, & qu'on ne lui avoit envoié le Comte d'Estrades que pour le tromper. Il delibera même pendant ce tems-là, s'il devoit apuïer la resolution que quelques-uns conseilloient, de prevenir la France par un Traité separé, & d'accepter les avantages que les Espagnols offroient aux Etats Géneraux & à lui en particulier. Mais si l'artifice des Espagnols réüssit pour un tems dans l'esprit de ce Prince, à qui il falut envoïer le Comte d'Estrades pour le desabuser, il reprit bien-tôt ses premiers sentimens sur l'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas. Il parut dans la premiere Conference que le Comte d'Estrades eut avec lui sur ce sujet, que non seulement il aprouvoit ce parti, mais qu'il le souhaitoit avec passion pour ses propres interêts. Ce qui fit que ce Prince courut même quelque risque en Hollande, * pour avoir été soupçonné d'avoir donné les mains au Traité secret, de la France, aux conditions du mariage & de l'échange proposé. En sorte qu'on ne peut pas douter qu'il n'ait regardé le Marquisat d'Anvers, qu'on lui offroit moïennant Maestricht, comme un parti qui lui étoit très-avantageux. Mais comme les Hollandois continuerent à faire beaucoup de bruit, on commença aussi à desesperer que l'échange proposé pût avoir lieu. On se réduisit, de la part de la France, en cas que les Espagnols fissent quelque nouvelle proposition, de „ répondre qu'on étoit prêt de signer la „ paix, moïennant que les François „ demeurassent en possession de ce qu'ils „ avoient conquis en Flandre & dans le

* Mémoire du Card. Mazarin, aux Plénipotentiaires, du 17. Mars.

1646.

Luxembourg, comme aussi du Rous- „ sillon & de Roses; & de faire une „ trêve pour la Catalogne & pour le „ Portugal, de la durée, s'il étoit „ possible, de celle que feroient les Hol- „ landois avec l'Espagne, du moins „ pour la Catalogne. „

Subside que cette Couronne donne aux Hollandois pour cette Campagne. *Lettre du Comte de Brienne, du 7. Avril.*

Ce qui avoit été publié de l'accommodement de la France avec l'Espagne, ne tendoit de la part des Espagnols qu'à engager, comme nous avons dit, les Hollandois à traiter separement. Mais l'artifice n'aïant pas reüssi, les Etats Géneraux firent leur convention avec la France pour le subside qu'on devoit leur payer cette année. Le Traité en fut signé le 6. d'Avril. On leur offrit de plus cent mille écus d'extraordinaire, pour faire une levée considerable; & les Etats s'obligerent de mettre vingt-cinq mille hommes en campagne avant le 4. de Mai. Le Cardinal Mazarin craignoit si fort de n'y pas réüssir, que la chose étant terminée, il s'en felicita en ces termes: Voillà, dit-il, Dieu „ merci, une affaire finie heureusement, „ après tant de vacarmes qu'avoient „ excitez dans la Province de Hollande „ les artifices des Espagnols, que l'on „ reconnoît tous les jours plus claire- „ ment n'avoir eu autre but en la belle „ proposition qu'ils firent, de remettre „ tout au jugement de la Reine, si ce „ n'est de donner telle aprehension à „ Messieurs les Etats que la France ne „ se fût accommodée sans eux, que „ l'allarme qu'ils en prendroient les „ obligeât à nous prevenir, & à con- „ clure leur accord sans attendre le nô- „ tre. Tout est en bonne assiette de ce „ côté-là; & l'on prétend encore obli- „ ger la Province de Hollande en cer- „ taines choses qu'elle desire sur le sujet „ de la Negociation, qui la convieront „ de plus en plus à être favorable aux „ desseins communs, & à considerer „ Mr. le Prince d'Orange, par les mains „

„ duquel on prendra soin de faire passer „ la satisfaction qu'ils en recevront.

Conditions de la paix projettée entre la France & l'Empire. *Memoir. du Roi, du 16. Avril.*

Cependant l'accommodement de la France avec l'Empire s'avançoit heureusement, & la Cour en reçut la nouvelle avec une extreme joïe. Le Conseil qui fut tenu sur cela n'hesita pas un moment à décider que la paix avec l'Empereur étoit une chose également necessaire & avantageuse pour obliger les Espagnols a se relâcher. Les conditions de ce projet d'accommodement, furent, " que Benfelt & Saverne seroient „ rasez, & qu'après la demolition de „ tous les ouvrages de cette derniere „ Place, elle demeureroit en neutra- „ lité. Que si l'on ne pouvoit obtenir „ Philipsbourg pour la France, cette „ Place seroit remise à l'Electeur de „ Trèves, ou plûtôt qu'elle demeure- „ roit en dépôt entre les mains des „ François jusques à la mort de cet „ Electeur. Mais que si cette proposition „ faisoit un obstacle à la paix, le Roi „ feroit sortir ses troupes de Philips- „ bourg, moïennant qu'il fût rasé, ou „ le remettroit même en l'état qu'il étoit, „ si l'on ne pouvoit faire autrement. „ Que Sa Majesté se contenteroit des „ deux Alsaces, du Suntgaw, de Neu- „ bourg & de Brisach, sans que les Im- „ periaux pussent rien exiger touchant „ les fortifications de cette Place, pour- „ vu que la France eût droit de sufrage „ & de seance dans les Diétes de l'Em- „ pire par ce moïen. Qu'elle se relâche- „ roit même de la prétention du Bris- „ gaw, des Villes Forêtieres & de tout „ ce qui étoit au delà du Rhin, excep- „ té Brisach & Neubourg, pourvu „ qu'elle ne fût obligée de donner au- „ cun dédommagement aux Archiducs „ d'Inspruck : ou que lesdits Archiducs „ consentant de laisser aussi le Brisgaw „ & les Villes forêtieres à la France, Sa „ Majesté les dédommageroit par une „ somme d'argent, qui ne pourroit pas passer deux millions de Rixdalers, " païables en six ans, moïennant qu'ils " fissent une cession en bonne forme de " l'Alsace. Bien entendu qu'elle ne se- " roit pas restreinte au Roi, à Mon- " sieur, & à leurs Successeurs mâles seu- " lement, mais qu'elle apartiendroit à " perpetuité à tous les Rois de France. " Que Sa Majesté païeroit le même " contingent qu'un Electeur, pourvu " qu'il eût seance & voix déliberative " dans les Diétes. "

Apréhension des François dans cet accommodement.

La seule chose qui faisoit de la peine à la France dans ce projet d'accommodement, c'étoit de voir, que la paix se concluant dans l'Empire, les Suédois & la Landgrave de Hesse desarmeroient, & que l'Empereur demeureroit armé, sous pretexte de la guerre du Turc. On craignoit, qu'aïant attiré à lui toutes les Troupes de Baviére, & la plûpart de celles des Alliez, il ne tombât tout à coup sur la France avec les forces de l'Empire. On ne doutoit pas que les Espagnols ne le portassent à cette demarche, si leur Traité ne se concluoit pas en même tems; & la France se trouvant alors destituée du secours de ses Alliez, craignoit de rencontrer une nouvelle guerre dans un Traité de paix simulé. C'est pour cela que l'on eût mieux aimé une suspension d'armes, durant laquelle on se promettoit d'ajuster tous les differens.

Du côté de la Flandre, le Roi se contentoit de Cambrai & du Cambresis, avec la Comté d'Artois, en échange de la Catalogne, en gardant toutefois le Roussillon & la Ville de Roses. Quant à ce qui regardoit la Négociation avec l'Espagne, l'intention de la France étoit de retenir par la paix toutes ses conquêtes, compris Roses & le Roussillon, & de faire une trêve pour la Catalogne & pour le Portugal de la même duré que celle des Etats Géneraux. Et comme on étoit persuadé que

1646. les Espagnols avoient besoin de la paix, les Plenipotentiaires furent chargez de leur faire entendre, que les offres de la France ne l'engageroient que jusqu'à l'ouverture de la Campagne.

Il est traversé par les Suédois.

Lorsqu'on se croïoit sûr de l'accommodement avec l'Empire, on fut bien surpris de le voir tout à coup traversé par les Suédois. Le Comte de Trautmansdorff fit declarer à Munster par les Mediateurs, que ce ne seroit pas avoir une paix assûrée en Allemagne que de laisser Brisach entre les mains des François. Que le Rhin devoit être les limites de la France: que cette Place étoit la Capitale du Brisgaw, qu'on pretendoit qui fût renduë aux Archiducs: qu'on en demoliroit les fortifications & qu'on en romproit le Pont: que le Roi pourroit faire fortifier de l'autre côté du Rhin telle place d'Alsace qu'il plairoit à Sa Majesté. Et les Médiateurs n'oublierent rien pour y faire consentir les François. Ceux-ci au contraire se plaignirent, qu'on vouloit se retracter d'une chose dont les Imperiaux étoient eux-mêmes convenus; & que c'étoit reculer la paix au lieu de l'avancer, que de mettre en doute un point, sans lequel ils avoient toûjours declaré ne pouvoir entrer en aucun Traité. Cependant comme ils ne s'oposoient point à la cession faite aux Suédois de toute la Pomeranie, du Port de Wismar, de l'Archevêché de Brême, de l'Evêché de Verden, & de celui d'Halberstat pour dédommager l'Electeur de Brandebourg, ils souffroient impatiemment qu'on voulût diminuer les conditions qu'on leur avoit déja promises. Les Etats Catholiques en prirent occasion de murmurer hautement, de ce que l'Empereur étoit si liberal du bien de l'Eglise envers les Protestans, & si avare du sien envers la France. Ils remontrerent que la puissance des Protestans se trouvant si fort accruë par l'acquisition que la Suéde faisoit en Allemagne, il importoit au Parti Catholique que la France, par l'établissement nouveau qu'elle y alloit prendre aussi, fût en état de les assister au besoin. 1646.

Embarras des François dans cette conjoncture.

Les Espagnols traversoient aussi de tout leur pouvoir l'accommodement de la France avec l'Empire. Non seulement ils inspirerent le refus de Brisach, mais ils continuerent leurs pratiques pour engager les Hollandois à un Traité separé. Les François n'oublioient rien pour en détourner ces derniers; mais leur aprehension redoubloit à la vuë des nouvelles difficultez qu'on ne cessoit de leur faire. Cependant l'Armée du Maréchal de Turenne étoit prête, & l'on ne savoit à quoi la destiner. De lui faire passer le Rhin, sans se joindre aux Suédois, il étoit malaisé qu'elle prît un poste, où elle pût subsister long tems & y être en sureté. Il n'y avoit pas moins d'inconvenient à la faire agir autre part qu'en Allemagne. C'eût été pour les Alliez de la France un pretexte de se plaindre, & peut-être de s'en détacher. Le remede eût été de faire ou une suspension d'armes génerale dans l'Empire; à laquelle les Suédois n'avoient point d'inclination, ou une particuliere avec l'Electeur de Baviere, à quoi il ne paroissoit pas plus disposé, ou de donner moïen à l'Armée de subsister un mois où elle étoit, pour voir ce que les affaires deviendroient.

Conditions de l'accommodement des Hollandois avec les Espagnols. *Actes de Munster.*

Les Hollandois durant ce tems-là continuoient leur négociation avec les Espagnols. Les François leur en firent de grandes plaintes, qui les engagerent enfin à leur donner part de leurs propositions. La principale étoit " de demander au Roi d'Espagne une declaration " expresse de tenir les Etats des Provin- " ces-Unies, pour libres, souverains & " independans, sans que la trêve pro- "

1646. „ jettée étant expirée, on pût debattre „ ni revoquer en doute cette qualité. A quoi il fut repondu, qu'on la leur accorderoit, autant qu'une tréve le pourroit permettre. Car la Reponse des Espagnols aux Députez des Etats Géne- „ raux contenoit trois points : 1. de „ faire une suspension d'armes, quand „ on seroit d'accord des principales „ conditions du Traité : 2. de n'assister „ point durant ce tems-là les Ennemis „ des uns ni des autres : 3. de fournir „ la ratification du Traité dans trois „ mois, pendant lesquels toutes hostil- „ tez de part & d'autre cesseroient. Cette reponse ne satisfit point les Etats Géneraux : ils rejetterent la suspension ; & les François prirent occasion de là de leur faire entendre, que s'ils differoient de mettre en campagne, ce ne seroit pas exclure la suspension, mais la recevoir en effet. L'ombrage qu'ils avoient conçû de la Négociation particuliere des Hollandois, étoit fomenté par divers avis qu'on leur donnoit, " que le Prince „ d'Orange étoit aussi froid dans les af- „ faires de la guerre, & s'y portoit avec „ autant de lenteur que les Etats, soit „ pour leur complaire & pour gagner „ l'affection de la Province de Hollande, „ soit, comme on le mandoit, que son „ esprit declinât à mesure que son corps „ s'affoiblissoit ; que la Princesse d'O- „ range le gouvernoit absolument, „ qu'elle avoit été gagnée par la Ville „ d'Amsterdam, & par les offres des Espagnols ". C'est pourquoi tantôt les François leur faisoient des reproches, & tantôt ils les caressoient, pour les engager à demeurer attachez à leurs interêts.

La Reine confie au Cardin. l'education du Roi, & sous lui au Marquis de Villeroi.

Cependant le Roi étant entré dans sa huitiéme année, la Reine songea à lui donner un Gouverneur ; elle choisit pour cet emploi le Marquis de Villeroi. Et pour marquer au Cardinal Mazarin, que le soin de la personne du jeune Monarque étoit une suite de l'honneur qu'il avoit d'être Parrain de Sa Majesté, elle y ajoûta encore la qualité de *Surintendant de son Education.* C'étoit une nouveauté contre laquelle plusieurs se recrierent, & qui faisoit une espece d'injure au Marquis de Villeroi. Mais le Cardinal, non moins ambitieux que son Prédecesseur, l'avoit souhaittée, pour inspirer, dit-on, au Fils aîné de l'Eglise les sentimens convenables pour la défense de la Religion & du St. Siége. Il s'en defendit néanmoins quelque tems par une modestie affectée, qui ceda enfin aux instances de la Reine & à sa propre ambition. Deux Gentilshommes trés-sages, l'un nommé Dumont, & l'autre Saint Etienne, furent choisis pour Sous-Gouverneurs de Sa Majesté, & deux autres furent mis auprés d'Elle pour la suivre & l'accompagner par tout. Ce choix fut declaré au Parlement par une Lettre de cachet du 15. Mars presentée pour cet effet aux Chambres assemblées ; & jamais Mazarin ne prêta plus volontiers de serment, que celui qu'il fit pour cette charge entre les mains de la Régence.

Lettre du Comte de Brienne. du 10. Mars. Auberi, Hist. du Cardinal. Mazarin. Liv. III.

Ce Monarque est mené sur la frontiére de Picardie.

Hist. du Cardin. Mazar. Liv. III.

Quelque tems aprés, Mr. de Guenegaud, Secretaire d'Etat, vint avertir le Premier Président de la part de la Reine, qu'il se rendît le même jour 7. de Mai sur le soir au Palais-Roïal avec les autres Présidens & quelques Conseillers. Quand ils y furent, le Chancelier leur dit par ordre de la Reine, " qu'elle les avoit mandez pour les informer d'un voïage que le Roi avoit " dessein de faire jusques sur la frontie- " re de Picardie. Que c'étoit le premier " pas qui témoignoit son courage, ce " qui devoit obliger tous les Officiers de " l'Armée de quitter Paris & de se ren- " dre à leurs postes ; que ce ne seroit pas " pour long-tems. Qu'elle se prometoit que durant son absence, ils contribueroient " de tout leur pouvoir au repos public : "

N iij

1646.

„ qu'elle ne doutoit nullement de leur „ zele, & que cette confiance lui don- „ noit une entiere & parfaite satisfac- „ tion. Cette démarche du Roi auroit été sans doute bien glorieuse pour un jeune Prince, qui, de son propre mouvement, eût souhaité d'aller de si bonne heure à la tête de ses Armées, faire les premiers essais du metier de la guerre. Mais quelle consequence en pouvoit-on tirer pour un Prince âgé seulement de sept à huit ans, qui faisoit ce qu'on lui faisoit faire, & qui obéïssoit à son Gouverneur & à son Conseil? Ils jugerent à propos de le montrer sur la frontiere de Picardie pour animer les troupes à faire leur devoir, comme on le montra de ville en ville dans plusieurs Provinces du Roïaume pour apaiser les troubles qui s'y étoient formez ou pour les prévenir.

Campagne de cette année Prise de Courtrai, Bergues & Mardyck par Mr. le Duc d'Orléans. *Hist. du Prince de Condé. L. I.*

Il étoit tems de commencer les operations de la Campagne. Le Maréchal de Gassion qui n'avoit pas quitté la Flandre tout l'hiver, aiant apris que les Ennemis avoient des Troupes dans quatre Villages entre Bruges & Dunkerque, les alla attaquer, enleva un de leurs quartiers, & força les autres. Ensuite le Duc d'Orléans & le Duc d'Enguien, qui devoient commander dans ce païs-là, aiant assemblé leur Armée près d'Arras, en firent la revuë, & ces deux Généraux à la tête de trente mille hommes assiégerent Courtrai. Le Duc d'Enguien fit premiérement marcher son Armée vers Lanoi, dont la prise étoit necessaire pour ôter aux Places qui sont sur l'Escaut la communication de Lille. Cette Place se rendit aussi-tôt à composition avec son Château. La circonvallation de Courtrai fut faite en moins de quatre jours, quoi-qu'elle eût près de cinq lieuës de tour. Les Espagnols, qui ne croioient pas que l'Armée Françoise se fût retranchée en si peu de tems, vinrent se camper sur une petite hauteur, auprès du quartier du Maréchal de Gassion. Ce voisinage des Ennemis obligea les François a être toûjours sur leurs gardes. Le Duc d'Orléans se trouvoit par tout, pour donner ses ordres. Les Officiers Géneraux étoient presque toûjours à cheval, & le Duc d'Enguien passoit les nuits entieres à la tranchée. Elle fut ouverte le 24. de Juin & avancée avec beaucoup de diligence. Dès le lendemain l'Armée ennemie, forte de vingt-cinq mille hommes, s'avança sous la conduite du Duc Charles de Lorraine, de Piccolomini, de Beck, & de Lamboi. Aussi-tôt le Duc d'Orléans alla au devant d'eux, avec une partie de ses Troupes; mais ils n'oserent hazarder le combat, & ne firent que se retrancher. Le Marquis de Caracene les aiant joints avec deux mille chevaux, & quatre mille hommes de pié, tenta de forcer un côté des Lignes, & fut repoussé avec perte. La Ville extremement pressée se rendit le 28. à la vuë de cette nombreuse Armée, qui alla se poster dans la pleine de Bruges, pour empêcher au moins le Duc d'Orléans de mener aux Hollandois, Alliez de la France, le secours qui leur avoit été promis. Mais ce Prince s'étant presenté en bataille, ils se retirerent sous les Bastions de Bruges, & le passage demeura libre aux François, qui aiant laissé six mille hommes au Prince d'Orange, allerent attaquer Bergues & l'emporterent en quatre jours. Les Espagnols avoient repris Mardyck, le Duc d'Orléans l'assiegea. La Garnison, que l'Armée de Caracene, campée aux portes de Dunkerque, relevoit par le Canal, avec la même facilité que les Assiégeans relevoient leurs Gardes, se defendit vigoureusement. Mais enfin quelques Vaisseaux Hollandois, & des Fregates Françoises aiant fermé le Canal, & coupé la communication de Dunkerque, le Gouverneur capitula le 25.

1646.

1646. d'Août, après dix-sept jours de siége. 1646.

Le Duc d'Enguien veut assieger Dunkerque.

Après la prise de Mardyck, comme la saison étoit déja avancée, on croïoit la campagne finie en Flandre, & le Duc d'Orleans aiant vu que toute l'Armée s'étoit extremement interessée à la conservation du Duc d'Enguien, qui venoit de recevoir quelques blessures, il en conçut une si grande jalousie qu'il s'en retourna aussi-tôt à la Cour. Le Duc d'Enguien, qui par le départ de Monsieur se trouvoit Maître de l'Armée, ne put se resoudre à la mettre en quartier d'hiver, sans s'être auparavant signalé par quelque exploit digne de sa reputation. Il n'en trouvoit pas de plus glorieux que la prise de Dunkerque. Cette Place passoit dès-lors pour une des meilleures des Païs Bas. Elle étoit sur tout redoutable par son Port, d'où ses Armateurs troubloient sans cesse le Commerce des François & des Hollandois. Il y avoit trois mille hommes de vieilles Troupes, sans compter les Bourgeois, gens aguerris & determinez; & la Garnison étoit commandée par le Marquis de Leide, un des meilleurs Officiers qu'eussent les Espagnols, & le plus consommé dans l'art de défendre les Places. Le Prince ne fut pas plûtôt guéri de ses blessures, qu'il envoïa proposer ce siége à la Reine Régente, & aiant eu la permission de le faire, il resolut aussi-tôt d'aller investir la Place par terre, tandis que les Hollandois avec leur Flote la tenoient bloquée du côté de la mer. Dans cette vuë il partit de Mardyck avec son Armée, passa la Colme & se logea à Petchem, où il y avoit quantité de fourages. Après qu'il s'y fut rafraîchi trois jours, il s'avança jusques auprès de Furnes sur la Riviere du Lograt, pour s'ouvrir par la prise de cette Place les passages de Dunkerque. Il se disposa même à aller attaquer Caracene & Lamboi, qui étoient au delà de la neuve Riviere avec cinq ou six mille hommes. Leurs Troupes aiant disparu à son aproche, il résolu de les poursuivre & de les attirer au combat. Il s'avança dès la pointe du jour jusques au bord de la neuve Riviere, sur laquelle aïant fait jetter en même tems un pont, il la passa à la tête des premiers Escadrons. Cependant les Ennemis se retiroient en toute diligence à Nieuport: mais se voïant pressez par environ deux cens chevaux qui étoient passez les premiers, ils commencerent à se débander. Dans cette retraite, qui eut tout l'air d'une veritable fuite, ils perdirent cinquante ou soixante hommes qui furent tuéz ou faits prisonniers, huit ou neuf Drapeaux & une partie de leur bagage.

Dificultez de cette entreprise, qui ne laisse pas de réüssir.

Le Duc d'Enguien aiant ainsi chassé les Ennemis d'auprès de Furnes, se présenta devant cette Place qui se rendit le même jour sans faire aucune resistance. Ce fut alors que ce Prince songea plus que jamais à aller assieger Dunkerque. Ce dessein étoit sans doute grand & digne du courage & de la capacité du Duc d'Enguien. Mais il s'y rencontroit de si fâcheux obstacles, qu'ils sembloient être humainement impossibles à surmonter. La saison étoit déja fort avancée. C'étoit sur la fin de Septembre, auquel tems les vents sont les plus violens & les marées montent le plus haut. La Place étoit, comme j'ai dit, en très bon état; & les Espagnols, qui aprehendoient de la perdre, l'avoient fortifiée dès le commencement de la campagne autant que sa situation le pouvoit permettre. Tous ces obstacles ne furent pas capables de decourager le Duc d'Enguien. Animé par la gloire qu'il auroit à faire réüssir une si grande entreprise, il se determina à vaincre toutes les difficultez qui s'y rencontroient. Le 20. de Septembre on travailla à la circonvallation, & le 24. on ouvrit la tranchée. Les assiégez ne

1646. furent presque pas un moment sans combattre, ils disputerent le terrain pié à pié, & dans leurs frequentes sorties, ils reprirent souvent les postes qu'on avoit emportez. Mais le Duc d'Enguien, qui voïoit que l'hiver aprochoit, poussa si vivement ses attaques, qu'enfin le 7. d'Octobre, malgré les Armées ennemies accouruës à Nieuport pour tenter le secours, le Marquis de Leide fut réduit à capituler.

Défaite des Ennemis prés de Courtrai.

Sur la fin du mois le Duc d'Enguien, avec le Maréchal de Gassion, defit six Regimens d'Infanterie, & cinq de Cavalerie, des Ennemis, qui s'étoient opposez au passage d'un grand convoi que le Prince fit entrer à Courtrai; & quelques jours après les Ennemis se retirant, le Duc d'Enguien chargea leur Arriére-garde entre Ypres & Courtrai, la défit & prit leur bagage.

Campagne d'Italie. Prise de Piombino & de Portolongone.

Cette Campagne, fort glorieuse dans le Païs-Bas & en Catalogne, n'avoit pas éu le même succès en Italie, où la levée du siege d'Orbitelle avoit déja ébranlé les Alliez de la France. Le Cardinal, qui avoit ordonné ce siege, avoit moins eu en vuë les interêts de l'Etat que les siens propres. Il avoit marié une de ses Parentes à un Neveu des Barberins, & cette alliance le disposant à tout faire pour eux, il avoit porté la guerre sur les côtes de Toscane, dans le dessein de mortifier le Grand Duc qui étoit leur Ennemi Capital. Mais cette entreprise aiant allarmé toute l'Italie, elle donna secours aux Espagnols qui firent lever le siege; quoi-que l'Armée Navale de France eût repoussé celle des Ennemis. Cette disgrace fut presque aussi-tôt reparée par la prise de Piombino & de Portolongone, situées, la premiere sur la côte de Toscane, & l'autre tout proche dans l'Ile d'Elbe. Le Maréchal de la Meilleraïe & le Marechal du Plessis y étant arrivez sur la fin de Septembre avec une Flote considerable, qui quelques jours après fut suivie de quinze Galeres, & aiant debarqué leurs Troupes, assiegerent successivement ces deux Places par terre & par mer, sans que les Espagnols, à qui il importoit extremement de les conserver, osassent tenter d'y envoïer du secours. Piombino fut pris en deux jours, mas Portolongone fit une plus longue résistance. Elle ne se rendit que le 18. jour de tranchée ouverte, après avoir soûtenu un grand assaut sur la brêche du Bastion. Ces deux conquêtes rassurerent les Alliez du Roi, & ils demeurerent fermes dans son Alliance. 1646.

Avantages remportez en Lorraine.

Cependant le Marquis de la Ferté se saisit de la Ville & du Château de Longwy en Lorraine, la seule place que le Duc Charles y possedoit, & qu'il avoit fortifiée & munie de vivres, afin d'obliger à contribution toutes les Villes voisines, même celles qui étoient sous la domination du Roi.

Affaires d'Allemagne. La puissance de la Suéde donne de l'ombrage à la France. *Acte de Munster*

Pour ce qui est de l'Allemagne, le motif qui avoit porté la France dans le commencement & les progrés de cette guerre, à joindre ses armes avec celles de Suéde & des autres Protestans, avoit été la necessité de moderer la puissance de la Maison d'Autriche, qui alloit s'augmentant chaque jour aux depens des autres Princes, & qui, rivale de la France dans ce dessein, lui donnoit pour elle-même des apréhensions. Mais en l'état où les affaires se trouverent depuis, cette derniere Couronne avoit raison de craindre, dans l'Allemagne, la trop grande puissance du Parti protestant, soûtenu, comme il l'étoit, par la Couronne de Suéde. Elle s'étoit renduë trésconsiderable; on lui voïoit mepriser les avantages qui lui avoient été offerts pour la paix, par la facilité qu'elle pouvoit rencontrer, dans la continuation de la guerre, de relever toûjours de plus en plus le Parti Protestant & de travailler à la ruïne des Catholiques. De façon,

1646. façon, que si l'ambition de la Maison d'Autriche avoit obligé jusqu'alors les François de ne rien oublier pour lui former des obstacles, ils croioient n'avoir pas moins à craindre l'augmentation de la puissance des Protestans. Outre la raison d'Etat que la France avoit euë seulement contre la Maison d'Autriche, elle avoit alors celle de sa Religion, dont la défense lui avoit toûjours été fort à cœur. Et comme sous cette couverture de la Religion l'Espagne avoit de tout tems procuré son agrandissement, il arrivoit alors que la Suéde procuroit à son tour les avantages de la sienne, sous le pretexte de sa propre grandeur, & qu'elle faisoit servir les François à son dessein contre leurs interêts & leur intention.

Inconveniens de la jonction des deux Armées

Ces considerations donnerent beaucoup d'inquiétude à la Reine, aussi bien que ce qui arriveroit de la jonction de l'Armée du Marechal de Turenne avec celle des Suédois. Quand la Cour y donna les mains, elle avoit de puissantes raisons pour le faire. Le Duc de Baviere sembloit donner de bonnes esperances, & l'on ne voyoit rien qui n'y fût contraire dans la conduite des Imperiaux. Les Suedois étoient les seuls recherchez, & l'Empire leur ofroit tout, sans faire dire un seul mot à la France. Le Maréchal de Turenne de son côté déclara en présence du Duc d'Enguien & du Maréchal de Gramont, qu'il lui seroit impossible de pouvoir agir seul; & que passant le Rhin avec sa seule Armée, non seulement il ne seroit pas en état de rien entreprendre, mais qu'il étoit comme infaillible qu'il y recevroit quelque grand échec: Et que d'employer son Armée ailleurs qu'en Allemagne, on couroit risque que les Suédois ne se servissent de ce prétexte pour conclure leur accommodement particulier. Il ne parut donc point alors d'autre ressource ni de meilleur expedient, que de consentir à cette jonction, qui remedioit à tout. Mais les choses aiant changé depuis, on tâcha de l'éviter autant qu'il étoit possible; avec cette disposition néanmoins de s'exposer à tous les mauvais efets qu'on en aprehendoit, & de la faire, plûtôt que de courir les risques de ce qui pouvoit arriver en ne la faisant pas. 1646.

Avantages remportez en Allemagne par le Marechal de Turenne.

Ce fut dans la premiere de ces circonstances, & pour obliger le Duc de Baviere à ce que la France exigeoit de lui, que le Marechal de Turenne battit les Troupes de ce Prince, & les poursuivit jusqu'aux portes de Neubourg; qu'il prit sur l'Electeur de Maience & le Landgrave de Darmstat les Places d'Achafembourg, de Solingenstat & plusieurs autres; & que s'étant ensuite rendu Maître de Darmstat, Residence du Landgrave de ce nom, il épouvanta si fort ces Princes, & l'Electeur de Cologne même, qu'il les obligea tous à demander la Neutralité.

Combat naval à la vuë de l'Italie.

Les choses étoient en cet état, lorsqu'il se donna un combat naval sur les Côtes d'Italie, dont le succés fut avantageux pour les François. Trente Galeres ennemies & vingt-cinq Gallions furent rencontrez au mois de Juin par la Flote de France composée de vingt Galeres & d'environ autant de Vaisseaux. Les François combattirent les autres, & leur donnerent la chasse durant plus de trente heures. Le mauvais tems jetta la Flote ennemie vers la Corse, & celle de France fut contrainte de relâcher en Provence, où s'étant racommodée en trois jours, elle fit voile aussi-tôt après. Cet avantage lui coûta la perte du Duc de Brezé qui fut emporté d'un coup de Canon. Une Escadre de Vaisseaux porta alors un renfort à l'Armée de terre.

L'Alsace ofer-te au

Cependant les Imperiaux aiant fait réflexion sur les demandes de la France,

1646. offrirent de lui donner plûtôt l'Alsace & tout le reste en Souveraineté, qu'à condition de relever de l'Empire. Il y eut à Munster diversité d'avis sur cette proposition. Les uns disoient qu'il étoit plus avantageux au Roi de retenir les Païs qu'on lui laissoit, en fief, à condition d'avoir séance & voix dans les Diétes, que de les posséder en toute Souveraineté, & de ne point dépendre de l'Empereur. Que cela donneroit plus de familiarité avec les Allemans, qui considereroient les François comme leurs compatriotes & comme membres de l'Empire. Que cette qualité pourroit un jour servir de degré aux Rois Trés-Chrétiens pour monter sur le Trône Imperial, & l'ôter à une Maison dont la grandeur leur étoit suspecte. Que cela donneroit moïen aux Princes d'Allemagne de traiter plus librement avec les Rois de France, toutes sortes de confédérations & d'unions, sans que l'Empereur le pût trouver mauvais ni l'empêcher. Que pouvant envoïer des Deputez dans toutes les Diétes, ils auroient moïen de savoir tout ce qui s'y passeroit, de traverser les desseins de la Maison d'Autriche, & de remedier de bonne heure à ceux qu'elle pourroit former contre la France. Que l'ofre de laisser au Roi en toute Souveraineté les Païs qui lui seroient cedez, étoit à la verité avantageuse à l'Empereur & aux Princes de sa Maison, mais qu'elle n'étoit pas aussi agréable au reste de l'Empire que si l'on ne faisoit point ce démembrement.

Roi en toute Souveraineté. Mémoire envoïé de Munster en Cour, au mois de Juil.

Mais quand même tous ces avantages eussent été tels qu'on les faisoit envisager, la plûpart des Allemans disoient qu'on ne pouvoit posseder les Païs en fief relevant de l'Empire & les incorporer à la Couronne, mais qu'il faudroit en ce cas-là les limiter à la Ligne de Bourbon : cette consideration faisoit cesser la raison de douter ; n'y aiant personne qui pût croire qu'il fût plus avantageux de posséder un Païs qui releve de l'Empire, & qui peut lui retourner un jour par le défaut d'un certain nombre de Successeurs, que de le posseder en toute Souveraineté, sans qu'il puisse jamais être démembré de la Couronne ; vû que de cette sorte la France pourroit reprendre ses anciennes limites, lorsque l'absoluë & indépendante Souveraineté de ses Rois s'étendroit jusques au Rhin. 1646.

Inconveniens de cette proposition.

Ceux qui avoient mis en avant les considérations ci-dessus raportées en faveur du premier avis, ajoûterent qu'au cas que l'Alsace ne pût être laissée à Sa Majesté & à ses Successeurs Rois en fief de l'Empire, il étoit hors de doute qu'il valoit mieux l'avoir pour toûjours en Souveraineté. Mais comme il y avoit grande aparence que la Pomeranie demeureroit à perpetuité à la Couronne de Suéde, & ne laisseroit pas de relever de l'Empire pour cela, on demandoit si la même chose ne pourroit pas être accordée à la France. Le prétexte que les Empereurs avoient toûjours pris d'assister le Roi d'Espagne des forces de l'Empire, c'est que ce Roi en étoit membre. Cela se voit dans les Protocolles des Diétes, & c'est ce qui avoit servi jusqu'alors à tromper la credulité de plusieurs Allemans. Si donc les Rois de France devenoient membres de l'Empire, ou ils en tireroient le même secours, ou du moins ils empêcheroient que l'Empereur ne s'interessât contre eux ; & le prétexte dont on vient de parler s'évanouissoit aussi-tôt, ce qui n'étoit pas un petit avantage.

Avantages qu'on y pouvoit trouver.

Charles-Quint, par exemple, auroit pu aisément faire passer la Comté de Bourgogne à ses Successeurs en Souveraineté, s'il y eût trouvé quelque profit. Mais au contraire il prit grand soin de l'attacher davantage à l'Empire & de la mettre sous sa garde & protec-

Exemples qui le confirment.

1646. tion, par la Transaction faite à Augsbourg l'an 1548. en vertu de laquelle les Imperiaux prétendirent depuis ne pouvoir s'obliger à n'assister point le Roi d'Espagne contre la France. Si François I. au contraire, eût été Prince de l'Empire, la Régence n'eût pas été si occupée sous la Minorité du Roi à réparer les fautes & les disgraces de ce Prince, qui ont tant coûté à la France, & il eût eu sur la Maison d'Autriche les mêmes avantages qu'elle avoit pris sur lui. L'Histoire nous aprend que les Ambassadeurs de France n'ont pas toûjours été ouïs dans les Diétes de l'Empire. On a quelquefois envoïé au devant d'eux, leur dire qu'ils eussent à se retirer; & quelquefois on les en a congédiez, en leur déclarant que le Roi Trés-Chrêtien n'avoit que voir dans les affaires d'Allemagne. De tout cela s'ensuivoit, qu'il y avoit plus de sureté à l'acquisition de l'Alsace tenuë en fief. De cette sorte l'interêt du Roi se trouvoit mêlé avec l'interêt commun de tous les Princes & Etats de l'Empire.

Autres raisons pour & contre ce te Souveraineté de l'Alsace.

Si au contraire, le Roi étoit Souverain en ce Païs-là, il devenoit suspect à tous ses voisins, qui craindroient incessamment la perte de leur liberté; au lieu que s'il y étoit en qualité de Landgrave d'Alsace, il seroit respecté & aimé d'eux tous. Au premier cas, ils ne songeoient qu'à remettre les choses en l'état où elles étoient auparavant. Au second, ils trouvoient leur compte à maintenir Sa Majesté en possession de l'Alsace & de Brisach. L'éclat de la Souveraineté devoit, ce semble, l'emporter d'autant moins sur le solide & sur l'utile, que c'étoit suivre le desir des Ennemis, que d'accepter cette liberalité d'une main si suspecte. Ce n'est pas qu'en la refusant on ne s'exposât à un autre blâme, d'avoir rendu volontairement le Roi Feudataire & Vassal d'un autre Prince, & qu'on ne sentit bien la diference qu'il y avoit pour le Roi d'Espagne, qui relève la Bourgogne des Empereurs, qui est qu'ils sortoient toûjours de sa Maison; au lieu que si l'Alsace demeuroit Fief, on feroit tous les jours des querelles aux François, & qu'on pourroit mettre les Rois Trés-Chrêtiens au Ban de l'Empire. Voilà les raisons pour & contre qui rendoient cette question trés-dificile à décider. 1646.

Les lenteurs affectées des François dans les Negociations de paix donnent lieu aux plaintes des Hollandois.

Mémoires des Plénipotentiaires de France, du 12. Novembre.

Pendant qu'on deliberoit à la Cour sur les diferentes propositions faites à l'Assemblée de Munster, les Ministres d'Espagne reçurent le pouvoir & tous les ordres necessaires pour traiter avec les Etats Géneraux. Il sembloit que la Négociation de la paix étoit dans une crise qui devoit bien-tôt faire connoître ce qu'on en pouvoit esperer. Mais les lenteurs affectées de la Cour de France, firent qu'il se passa un long-tems sans qu'il fût rien decidé. Les Hollandois, qui souhaitoient sincerement la paix, s'étoient entremis plus d'une fois entre la France & l'Espagne, & quoiqu'Ennemis de cette derniere Couronne, leurs ofices avoient été plus agréables que ceux des Mediateurs. Enfin il paroissoit qu'on étoit prêt d'en recueillir le fruit, lorsque de nouvelles dificultez survenuës de la part de la France le retarderent encore pour long-tems. Les Hollandois s'en plaignirent. Ils dirent, que dès le commencement de la Négociation, ils avoient, sur la parole des François, assuré les Ministres d'Espagne que pourvu qu'ils accordassent les points principaux, on trouveroit toute facilité sur les autres, & qu'on pourroit conclure en fort peu de jours. Que neanmoins il s'étoit déja écoulé plus de six semaines, sans que l'on eût rien avancé, la France ne demeurant pas seulement arrêtée à tout ce qu'elle avoit prétendu, sans s'être relâchée de la moindre chose; mais encore aug-

O ij

1646. mentant de jour à autre ses demandes; sur quoi les Ministres d'Espagne disoient qu'au lieu de tirer quelque avantage de la mediation des Ministres Hollandois, ils avoient sujet de se plaindre de leur partialiré pour la France, quoi-qu'ils fussent obligez d'être neutres en cette occasion. Qu'il sembloit qu'on voulût emporter toute chose avec hauteur, & obliger le Roi Catholique à convenir sur des points qui blessoient en quelque façon son honneur & sa dignité. Ces plaintes furent faites avec chaleur par les Députez de Leurs Hautes Puissances, qui n'oublierent rien pour engager les François à faire promtement la paix.

Mort du Prince de Condé.

Sur la fin de l'année, Henri de Bourbon, Prince de Condé, Premier Prince du Sang, * mourut à Paris, laissa par sa mort Louis de Bourbon Duc d'Enguien son Fils, Prince de Condé & Premier Prince du Sang. L'opinion publique fut que s'il eût vêcu, la France n'auroit point été agitée des troubles qui arriverent dans la suite, parce qu'il les auroit prévenus par sa prudence & par son autôrité, qui donnoit de la retenuë aux Ministres & à laquelle le Parlement auroit deferé. C'étoit un Prince d'une grande sagesse, amateur de la paix, habile dans le Cabinet, mais extrêmement attaché à ses interêts, & pour cet effet devoué à la Cour & aux Favoris, qui étant bien aises de l'avoir dans leur parti, lui faisoient obtenir tout ce qu'il demandoit; aussi avoit-il amassé de grandes richesses. Il laissa trois Enfans, le Duc d'Enguien que nous nommerons desormais *Prince de Condé*, Armand *Prince de Conti*, & Anne Geneviéve connuë sous le nom de *Duchesse de Longueville*, parce qu'elle fut mariée à Henri d'Orléans, Duc de Longueville. Nous verrons dans la suite quel fut le caractere de ces trois personnes, dont nous aurons plus d'une fois occasion de parler. 1647.

* *Ce fut le 26. Decemb. Il étoit âgé de 58. ans.*

L'Archiduc Leopold est fait Gouverneur des Païs bas. Campagne de Flandre.

L'Espagne, épouvantée des conquêtes des François, forma plusieurs desseins pendant l'hiver pour se mieux défendre la campagne prochaine & même pour les attaquer. Elle crut que pour y réüssir, il faloit mettre à la tête des Troupes un Général dont l'experience & le rang leur donnassent de la confiance & de la soûmission, & ne laissât aux Grans aucun prétexte de jalousie entr'eux, ce qui jusques-là avoit fort contribué au mauvais succés de leurs armes. L'Archiduc Leopold fut fait pour cela Gouverneur des Païs-Bas & Géneralissime des Troupes d'Espagne. Ce Prince assembla de bonne heure son Armée, & prit Armenrieres & Landrecies assez brusquement. Mais le Maréchal de Gassion arrêta bien-tôt ses progrés, car aiant pris la Bassée, il marcha aux Ennemis qui alloient assiéger Dunkerque, les battit & les obligea de se retirer, pendant que le Maréchal de Rantzau assiégea & prit Dixmude à discretion. Marchant ensuite du côté de Nieuport, il prit sur sa route le Fort de Nieufdum, & celui de l'Ecluse qu'il fit raser. Le Marquis de Caracene avec un Corps de Troupes considerable voulut arrêter le Marechal de Rantzau au passage d'une Digue, mais le Marechal força le passage & gagna le dessus avec beaucoup de conduite & de valeur. Le Marechal de Gassion de son côté assiégea Lens, où aiant été blessé d'un coup de mousquet à la tête, il mourut le lendemain. Le Marquis de Villequier acheva le siége & prit la Place en peu de jours. Le Comte de la Feuillade & le Sieur Lamet, Marechaux de Camp, s'y distinguerent. Pour obliger les Géneraux François à separer les Troupes qu'ils avoient devant Lens, les Ennemis assiégerent Dixmude. Le Marechal de Rantzau fit ce qu'il put pour secourir


Tom. 1. pag. 108
LOUIS DE BOURBON II. DU NOM PRINCE DE CONDE



1647. la Place ; mais elle se reudit, avant qu'il fût arrivé aux Lignes des Ennemis. La prise de Dixmude par les Espagnols, fit craindre qu'ils ne s'emparassent de Courtrai ; ce qui fut cause que le Comte de Palluau, qui en étoit Gouverneur, eut ordre de partir de la Bassée pour se jetter dans la Place avec des Troupes. Cette précaution déconcerta leurs projets. Ils assiégerent aussi Worms dans le Bas-Palatinat, mais cette Place fut si à propos secouruë par la Garnison de Philipsbourg, & si bien défenduë par le Sieur de la Marche, qui y avoit le premier commandement, que les Ennemis furent contraints de se retirer.

Affaires d'Allemagne.

En Allemagne le Maréchal de Turenne gagna la bataille de Lawinghem contre Mélander Géneral des Troupes de l'Empire ; & le Duc de Virtemberg entrant avec son Armée victorieuse dans les Etats de Baviére, y mit tout au pillage. Le Duc de Baviére ne s'y trouvant plus en sûreté, fut obligé d'en sortir à l'âge de soixante & dix-huit ans, après s'être vu souvent le Maître de ses voisins, & quelquefois au point de donner de la jalousie à l'Empereur. Piccolomini aiant été envoié, pour tenir la place de Mélander, donna plusieurs petits combats au Maréchal de Turenne, qui eut toûjours l'avantage ; mais dans l'un desquels le Duc de Virtemberg fut fait prisonnier.

Le Maréchal de Turenne quitte ce Païs-là pour aller en Flandre

La mort du Maréchal de Gassion avoit fait craindre à la Cour, que l'Armée de l'Archiduc, qui grossissoit tous les jours, n'en tirât quelqu'avantage. Ce qui fut cause que le Maréchal de Turenne eut ordre de se rendre en Flandre. Il avoit résolu d'y mener les Troupes Suédoises qui servoient sous lui depuis la jonction des deux Armées ; mais il fut fort surpris de connoître par un bruit qui s'éleva entr'elles, que le Colonel Rose les avoit débauchées. Le Maréchal tâcha en vain de les apaiser. 1647. Elles disoient hautement qu'elles ne pouvoient se résoudre d'aller en Flandre, où il ne s'agissoit plus de l'interêt de la Couronne de Suéde ; & quelques remontrances que ce sage Géneral fit aux Officiers, qu'ils répondroient de la desobéïssance de leurs Troupes à ses ordres, elles se mirent en état de combattre, au nombre de deux mille cinq cens, & marcherent en bataille, comme si elles avoient été en présence de l'Ennemi, résoluës d'aller trouver Conigsmark qui leur faisoit des propositions avantageuses. Le Maréchal, qui avoit gardé jusques-là toute sorte de mesures, avec des Troupes qui avoient rendu service à l'Etat, voiant qu'il n'y avoit plus rien à menager, les attaqua dans un endroit, où elles s'étoient mises en défense, & les poussa de maniere, qu'il en défit une partie & fit l'autre prisonniere. Il en auroit fait pendre plusieurs Officiers, pour les punir de leur révolte, si le discours hardi que lui fit l'un des plus âgez d'entr'eux, en découvrant trente-deux blessures qu'il avoit sur le corps, ne lui eût fait changer de résolution. Il dit, " qu'il ne craignoit point la mort. Que ses compagnons ni lui, ne l'avoient jamais apréhendée, sous quelque figure qu'elle se fût présentée à eux. Qu'on ne pouvoit pas leur reprocher qu'ils eussent manqué à ce qu'ils devoient au Roi de France, & que s'ils en avoient reçu la solde, ils lui avoient rendu tous les services qu'on pouvoit attendre de braves gens. Qu'ils croioient n'être plus obligez de les continuer, puisqu'il ne s'agissoit plus de l'interêt de la Couronne de Suéde ; qu'ils ne pouvoient se résoudre à porter les armes en un autre endroit que celui où ils étoient, sans un ordre exprés de la Reine leur Maîtresse. "

1647. „ Qu'en son particulier, à l'âge où il „ étoit il regardoit la vie comme une „ chose indiferente, puisqu'elle ne pou„ voit lui être retranchée que de peu „ d'années. Qu'il lui étoit glorieux, „ aussi bien qu'à ses compagnons, d'a„ voir été vaincus par un Prince, sous „ la conduite duquel ils avoient tant „ de fois triomphé de leurs Ennemis. „ Que l'éloge qu'il lui donnoit étoit „ moins l'effet de la flaterie, afin de „ l'engager à lui conserver la vie, que „ la loüange legitime qui étoit duë à sa „ vertu & à sa valeur, que ses Ennemis „ mêmes ne pouvoient lui refuser sans „ injustice. Mais qu'il prît garde de ne „ pas souiller la gloire de ses belles „ actions, par ce suplice ignominieux, „ qu'il vouloit faire soufrir à tant de „ braves gens, & qu'il craignît qu'on „ ne lui imputât les disgraces qui pour„ roient arriver dans la suite au Roi „ son Maître. La hardiesse avec laquelle ce Vieillard parla au Maréchal de Turenne, qui avoit l'ame grande & genereuse, fut fléchir sa colere. Le souvenir des services que ces Oficiers prisonniers avoient rendus, fut cause qu'il leur sauva la vie, & qu'il les renvoïa avec la liberté d'aller où ils voudroient. Cette desertion des Suédois fut cause que le Marechal ne se trouva plus qu'avec six mille hommes seulement. Il ne laissa point avec ce peu de Troupes de s'avancer dans le Luxembourg, de faire des degâts dans le Plat-Païs, & de s'emparer de quelques Châteaux, & de la Ville de Wirton.

Afaires de Catalogne. Siége de Lerida levé par le Prince de Condé. *Divers. Vies de Louis XIV. Hist. du*

Le Prince de Condé fut envoïé en Catalogne, en qualité de Viceroi, à la place du Comte d'Harcourt. La Ville de Barcelonne témoigna une si grande joye, de ce que ce Prince alloit commander l'Armée du Roi dans cette Province, que les Magistrats firent présent d'une chaîne d'or à celui qui leur en aporta la nouvelle. Cependant quand le Prince y fut arrivé, il trouva les choses dans un assez mauvais état: les Peuples irresolus & agitez de mille soupçons, & les forces qui étoient dans le Païs peu considerables. Malgré ce contretems, il mit le siege devant Lerida, s'imaginant que la fortune le suivroit en Catalogne, comme elle avoit fait par tout ailleurs. Pour mieux faire paroitre la facilité avec laquelle il pretendoit emporter cette Place, il fit ouvrir la tranchée avec des violons, & envoia dire au Gouverneur *qu'il lui donneroit souvent de pareilles serenades.* On reconnoît là le genie François, qui fut de tout tems nuisible à cette Nation, & qui fit tort alors à ce Prince. Le Gouverneur lui fit reponse, " qu'il lui étoit bien obligé, mais qu'il le prioit d'excuser, " s'il attendoit jusqu'au lendemain à " lui temoigner sa reconnoissance; que " ses violons n'étoient pas encore pre" parez, qu'il feroit en sorte qu'ils le " fussent pour la même heure, & qu'il " étoit bien aise de l'en avertir. En ef" fet le lendemain à la même heure, il lui fit entendre une harmonie qui n'étoit pas à la verité si agreable que la sienne, mais qui convenoit mieux au tems; je veux dire un bruit si épouvantable de Canons, qu'on n'avoit guere vu de Ville assiégée qui en eût fait d'avantage; & en même tems il fit une vigoureuse sortie à la tête de quatre cens Chevaux, de douze cens Mousquetaires, & de plus de cent Oficiers Reformez. Le Prince de Condé s'y oposa avec beaucoup de fermeté, & n'oublia rien pour repousser le Gouverneur jusques dans la Ville; mais n'aïant pas été secondé comme il auroit voulu, il fut forcé de plier & perdit pour le moins sept ou huit cens hommes. Jamais ce Prince ne fut plus mortifié qu'en cette rencontre; mais aussi l'on ne peut s'empêcher de dire, avec l'Hist- 1647.

Prince de Condé. L. II. Mémoir. du Marechal de Gramont. Tom. I.

1647. torien de sa Vie, qu'il meritoit bien ce traitement, après la fanfaronade qu'il venoit de faire. Ces manieres insultantes ne pouvoient jamais lui faire honneur, elles étoient plûtôt propres à le couvrir d'une juste confusion, comme l'experience le fit voir. Car les Espagnols étant venus au secours de Lerida avec une Armée de douze mille hommes de pié & de trois mille chevaux, la crainte d'être forcé dans ses retranchemens obligea le Prince à prevenir ce malheur par une promte retraite. Il se retira au deçà de la Riviere de Segre & alla mettre le siege devant la Ville & le Château d'Ager qui fut prise d'assaut dans trois jours. Durant ce tems-là les Espagnols assiegerent Constantin; mais le Marechal de Gramont qui y survint, les obligea d'en lever le siege. Les François reçurent encore quelques autres disgraces, tant en Flandre qu'en Italie, où les Espagnols avoient saccagé le Montferrat.

Etat des Négociations de Munst. *Memoir. des Pié n'poten. ti.es envoié en Cour.*

Les Negociations de paix n'en alloient pas plus vîte entre la France & l'Espagne; mais elles s'avançoient fort entre cette derniére Couronne & les Etats Generaux. Les Espagnols étoient convenus d'accorder aux Hollandois ce qu'ils leur avoient demandé pour les Indes; & pour ce qui est de certaines Places d'outre Meuse que les Etats Géneraux prétendoient, la décision en avoit été remise aux Commissaires, qui devoient être nommez de part & d'autre pour regler les confins. Il n'y avoit, à la verité, encore rien de signé; on avoit seulement mis par écrit les conditions dont on étoit demeuré d'accord. Les Ministres de France, l'aiant apris, en murmurerent hautement, comme d'une contravention manifeste à l'Alliance, dont le Roi feroit ses plaintes aux Etats Géneraux. Ils leur dirent, que s'ils ne vouloient surseoir leur Négociation, jusqu'à ce que celle de la France fût également avancée, ils dépêcheroient un Courier à sa Majesté pour lui donner avis que toutes leurs diligences & leurs opositions avoient été inutiles. Les Députez des Etats répondirent que quoique leur maniere de traiter eût toûjours été de rediger les choses par écrit, neanmoins pour donner aux François la satisfaction qu'ils demandoient, ils étoient contens de differer la signature de huit ou dix jours, pendant lesquels ils feroient savoir à leurs Superieurs les instances que les François leur avoient faites, & qu'ensuite ils executeroient les ordres qui leur seroient envoiez sur ce sujet. Cette réponse ne satisfit pas les François, qui prétendirent que les Etats Géneraux fussent obligez de surseoir toute Negociation, jusqu'a ce que celle de France fût aussi avancée que la leur. Mr. Servien étoit alors sur le point de faire un voiage à la Haïe. Ses Collégues insisterent que les Députez des Etats ne fissent rien jusqu'à son retour; à quoi les autres consentirent avec assez de peine. Mes Mémoires ne disent rien de ce qui se passa dans ce voyage; mais la suite de la Négociation fait voir qu'elle ne fut pas terminée encore si-tôt. Les Hollandois continuerent à traiter separement & à prendre des ombrages des vastes prêtensions de la France. Cette conduite donna lieu à Mr. Servien d'écrire separement à chacune des Provinces-Unies, excepté à celle de Hollande, une Lettre du 24. Avril qui contenoit en substance: "qu'après tant de demonstrations de confiance dont le " Roi avoit usé envers Mrs. les Etats, " & tant de preuves qu'ils avoient re- " çuës d'une fidele correspondance, en- " tierement conforme à ce qui étoit " prescrit par les Traitez, il étoit sur- " pris de voir qu'on n'eût pas encore " pris la peine de répondre à divers " Mémoires qu'il avoit presentez, quoi- "

M. Servien écrit separement aux Provinces-Unies, excepté à celle de Hollande.

1647. „ qu'ils fussent remplis de plusieurs „ propositions importantes au bien & „ à l'avantage de cet Etat. Qu'au contraire il voioit les bonnes intentions „ de Sa Majesté non seulement peu „ considerées, mais mal interprétées de „ quelques esprits passionnez, qui prêchoient hardiment parmi eux l'affection & la sincerité de l'Ennemi commun; & qui travailloient ouvertement „ à rendre suspecte la conduite & la foi „ inviolable de leurs meilleurs amis, „ afin de rompre une Confedération si „ saintement cultivée de la part de la „ France, & qui avoit été la principale „ cause des prospéritez qui étoient arrivées aux Etats Géneraux &c. Qu'il „ esperoit qu'en considération des dangereux progrez que l'Ennemi avoit „ déja fait par cet artifice, ils feroient „ revivre l'ancienne prudence de leurs „ Peres, qui avoient toûjours trouvé „ la plus grande sureté de cet Etat dans „ le ressentiment des injures qu'il avoit „ reçuës des Espagnols, & dans une „ sage défiance de tous leurs desseins. „ Que rien n'étoit si préjudiciable qu'une conduite qui tendoit à faire cesser „ l'aversion héréditaire que leurs Prédecesseurs avoient laissée comme en „ partage à leurs Enfans contre les Espagnols, & à leur rendre à eux-mêmes suspecte une amitié, qu'ils avoient cru le plus sûr apui de leur Etat. . . . Que son devoir l'obligeoit „ d'avertir Leurs Seigneuries de bien „ ouvrir les yeux en cette occasion & „ de les prier instamment de ne prendre point de conclusion sur ce qu'on „ pourroit leur faire entendre, jusqu'à „ ce que, selon la coûtume, il eût eu „ communication de la part de l'Etat, „ de tout ce qui avoit été avancé, en „ quoi le service de Sa Majesté pouvoit „ se trouver interessé, &c.

Les soupçons des Etats Géneraux, dans lesquels on s'efforçoit de les confirmer, étoient que les Ministres du Roi s'oposoient aux avantages des Etats Protestans dans l'Allemagne : que bien loin de travailler à la paix, ils ne souhaitoient que la continuation de la guerre : qu'ils faisoient des Traitez secrets avec l'Espagne à l'insu de leurs Alliez ; & que l'on maltraitoit les Protestans en France aussi bien que dans les autres lieux de la domination du Roi. Mr. Servien tâcha de les dissiper par sa lettre, en remontrant au contraire que la France avoit entrepris une périlleuse guerre dans l'Allemagne, pour rétablir les Princes Protestans, anciens Alliez de la Couronne, lorsque leurs affaires étoient entierement ruinées. Qu'aprés avoir obtenu par les armes, conjointement avec la Couronne de Suéde, le rétablissement de tous les oprimez, elle conseilloit à la verité aux Protestans, pour faciliter la conclusion de la paix, de ne pas porter les choses à l'extremité & d'être sages aux dépens de l'Ennemi, qui s'étoit ruiné, pour n'avoir pas usé modérement de sa victoire. Qu'on n'avoit jamais entendu de faire une guerre de Religion dans l'Allemagne ; & qu'aiant pris les armes pour la défense de tous les Princes de l'Empire également, ce seroit travailler contre la fin qu'on s'étoit proposée, si ceux qui étoient rétablis dans leurs biens & dans leurs dignitez, n'en étant pas contens, vouloient oprimer les autres. Il ajoûta plusieurs autres choses pour persuader les Provinces-Unies de la sincerité du Roi pour la paix, qu'il disoit ne dépendre plus que des Espagnols, suposé qu'ils voulussent exécuter de bonne foi quatre ou cinq des principaux points dont il croioit d'être d'accord avec eux. Ces articles étoient, celui de ne rien rendre de part ni “ d'autre entre la France & l'Espagne, “ & que chacun demeurât en possession “ de ce qu'il tenoit, avec les dépendan- “ „ ces 1647.

1647. „ ces & annexes, si ce n'est qu'on entrât „ en restitution des anciennes conquêtes „ aussi-bien que des nouvelles : celui „ de la sureté de Cazal, pour empêcher qu'il ne pût jamais tomber entre „ les mains des Ennemis, lorsqu'il auroit été rendu au Duc de Mantouë, „ comme la moindre récompense qu'il „ pût pretendre de trois batailles, & „ de dix millions d'or qui avoient été „ dépensez pour lui conserver cette „ importante place : celui de la Catalogne, pour prevenir les pratiques „ capables d'interrompre la paix, & „ dont les Espagnols avoient promis „ de convenir par l'entremise des Plenipotentiaires de France : & enfin „ celui de la sureté du Traité, par le „ moyen des Ligues & des garanties „ reciproques qui devoient être acordées. Il finissoit en disant, que le Roi avoit tant de confiance en l'équité des Etats Generaux, que Sa Majesté ne refuseroit pas de se conformer à ce qu'ils jugeroient raisonnable, pour le reste des diferens qui étoient encore indécis. Quant aux mauvais traitemens dont on se plaignoit envers ceux de la Religion Reformée dans les Païs de l'obéissance du Roi, M. Servien s'en défendoit sur la tranquillité avec laquelle l'exercice de cette Religion se faisoit alors dans le Royaume, & sur ce que quelques-uns de ceux qui la professoient se distinguoient si glorieusement dans le commandement des Armées. Et pour ce qui est du mariage du Roi avec l'Infante, & de l'échange des Païs-Bas, dont nous avons parlé ci-devant, il protestoit sur son honneur & sur sa vie, que c'étoient des faussetez malicieuses inventées par les Ennemis du Roi, se soumetant à perdre l'un & l'autre, si l'on pouvoit montrer que de la part de la France on y eût seulement prêté l'oreille, ou qu'on fût entré en aucune Négociation sur ce sujet.

1647. Reponse à la Lettre de M. Servien. *Memoir. de Munster.*

Mais si cette Lettre étoit également forte & captieuse, il y fut répondu * d'une maniere encore plus forte de la part de quelqu'une des Provinces-Unies. On fit entendre à M. Servien, & „ cela par forme d'avis, qu'il y avoit „ bien de la diference entre les Païs „ soûmis à la domination des Etats Generaux, & ceux où il avoit autrefois „ porté si haut les interêts de son parti. „ Qu'il étoit le premier de tous les Ambassadeurs qui eût osé s'adresser à „ une Province en particulier, & s'y „ plaindre du procedé des Etats Generaux, auprès desquels seuls les Ministres des Princes Etrangers avoient „ leur residence, & pouvoient exercer la fonction de leur Ministere. „ Qu'autrement ce seroit rendre monstrueux le corps de cet Etat, en lui „ formant sept têtes au lieu d'une, & „ en confondant l'usage de tous ses „ membres. Qu'on l'avertissoit de prendre garde à ne pas tomber une autre „ fois dans ces accidens, qui seroient „ pris pour des attentats faits contre „ les Loix fondamentales de cette Republique. Et pour l'éloigner, disoit-on, des précipices où il pourroit „ tomber à l'avenir, on lui marquoit „ ceux que l'on croyoit qu'il s'étoit „ creusez à lui-même par cette Lettre. „ On le tournoit même en ridicule sur „ son bien dire, & sur la cadence nombreuse de ses periodes, disant, qu'avec une grande diversité de beaux „ termes, il repetoit sans cesse de laides choses, en recommençant toûjours ce que ses precedens Ecrits „ avoient tant de fois *rechanté*. Par „ exemple : *que la France veut la paix ;* „ *qu'elle desire d'en avancer une conclusion sûre & honorable, tant pour elle* „ *que pour cet Etat : qu'ils sont obligez* „ *de finir conjointement une guerre qu'ils*

* *Cette réponse est du 4 Mai.*

1647. „ *ont heureusement fait ensemble contre* „ *un même Ennemi : qu'il lui faut ôter* „ *l'esperance des avantages qu'il cherche* „ *dans les divisions & jalousies qu'il tâ-* „ *che de semer : que l'amitié de la Fran-* „ *ce est très-parfaite & sincere envers les* „ *Etats Generaux , que lui Servien en a* „ *déja fait des protestations réiterées :* „ *que Sa Majesté a usé envers Messieurs* „ *les Etats de toute sorte de démonstra-* „ *tions de confiance : qu'il ne tient qu'à* „ *l'Espagne d'achever , en conservant à* „ *l'une & l'autre des Couronnes ce qu'el-* „ *les avoient entre les mains.* Sur quoi, „ non-seulement les Ministres de Leurs „ Hautes Puissances , mais encore les „ Peuples de leurs Provinces reprenant „ l'un après l'autre chacun de ces „ points , disoient naïvement & en peu „ de mots : *si la France veut la paix,* „ *que ne la fait-elle ?* puisque chacun „ sçait qu'elle n'est arrêtée que par „ les interêts des Portugais qui ne sont „ pas les nôtres ni ceux de la France „ non plus. *Si elle desire d'en avancer* „ *la conclusion* , que tardent ses Pléni- „ potentiaires d'en signer les Traitez ? „ puisque ceux de cet Etat leur ont „ ofert vingt fois en qualité d'Entre- „ metteurs & de la part des Espagnols, „ qu'ils suivroient entierement les pro- „ positions qu'ils leur avoient faites de „ la part de la France , desquelles le „ Portugal étoit exclus par promesses, „ & conventions solemnelles. *Pour ren-* „ *dre ladite paix sûre & honorable* , que „ faut-il davantage que d'aquerir par „ son moyen plus que jamais aucun „ Prince Chrétien n'a aquis par aucune „ sorte de conquêtes ? *Si la France & cet* „ *Etat sont obligez de finir cette guerre* „ *conjointement* , pourquoi donc la France n'imite-t-elle pas cet Etat , qui „ en a déja signé les Articles & Capi- „ tulations ? Pourquoi se déjoint-elle „ de lui en une œuvre si juste , si pieu- „ se , & desirée de toutes les autres „ Nations Chrétiennes ? *S'il faut ôter à* „ *l'Espagnol les esperances des divisions* „ *& jalousies , qu'il tâche de jeter entre* „ *nous* , quel meilleur moyen y en a- „ t-il que de nous acorder à faire la „ paix , comme nous nous sommes ac- „ cordez à faire la guerre , & d'ache- „ ver en un même jour les Traitez, „ dont nous n'avons depuis si long-tems „ suspendu la Ratification, qu'afin que „ la France y concourût avec nous ? Et „ si l'Espagnol nous vouloit diviser d'a- „ vec la France, quelle simplicité seroit- „ ce à lui d'avoir remis à nôtre arbitra- „ ge toutes les plus grandes difficultez „ qui se rencontrent entre les deux Cou- „ ronnes ? *Si l'amitié de la France est* „ *tres-parfaite & sincere en nôtre endroit,* „ d'où peut provenir cette aversion „ qu'elle a de nôtre repos , & cette „ oposition qu'elle aporte aux avanta- „ ges que nous devons recueillir de nos „ Traitez avec l'Espagne ? *Si Sa Maje-* „ *sté Tres-Chrétienne a tant de confiance* „ *en nous*, pour quel sujet se défie-t-elle „ de nôtre conduite dans les choses „ mêmes qui nous touchent immedia- „ tement ? Nous prend-t-elle pour des „ pupilles rangez sous sa tutelle , lors- „ qu'elle-même est sous la direction „ d'autrui, & gouvernée par des person- „ nes qui ne peuvent pas être ni plus soi- „ gneuses ni plus intelligentes du bien „ de son Royaume, que nous le sommes. „ de celui de nôtre commune Patrie ? 1647.

„ *Quant aux Protestations réiterées que* „ *Vôtre Excellence dit nous avoir faites,* „ (continuë l'Auteur de cette Réponse) „ *des bonnes intentions du Roi son Mai-* „ *tre* , nos Peuples les trouvent toutes „ semblables à celles qu'elle faisoit de „ ne vouloir jamais parler directement „ ni indirectement des Portugais , & „ quoiqu'elle assure au même endroit „ de n'avoir rien oublié pour rétablir „ les Protestans en Allemagne , ils ne „ font neanmoins aucun compte de ses

„ protestations, assurant qu'elles repu-
„ gnent à tous les actes & éfets dont ils
„ alleguent trente exemples d'une sui-
„ te, en ce que Vôtre Excellence en de
„ mêmes sujets & presque en même-
„ tems, a promis & revoqué, assuré &
„ nié, dit & dédit, fait & défait, tant
„ à Munster qu'en ce païs. Pour la der-
„ niere assertion : *Qu'il ne tient qu'aux*
„ *Espagnols d'achever, en laissant aux*
„ *deux Couronnes ce qu'elles possedent à*
„ *present* : on répond, que la France ne
„ possede pas le Portugal, & cependant
„ elle veut qu'il demeure comme il est;
„ que l'Espagne possede une partie du
„ Piémont & du Montferrat, & cependant
„ la France ne veut pas qu'elle en jouïsse.

Caractere des Hollandois dépeint dans cette Lettre. *Memoir. Ibidem.*

La Lettre du Plénipotentiaire François, à laquelle on fit cette réponse, étoit acompagnée d'un projet de Traité de paix dont nous parlerons ci-après. Et comme il n'étoit pas plus sincere que la Lettre, voici ce qu'on lui dit encore à „ cette occasion. On peut donc dire que „ les Articles de vôtre Instrument de „ paix sont couchez ensorte, qu'il faut „ ou les désavoüer, ou le contenu en „ cette Lettre de Vôtre Excellence ; & „ il y a cent personnes solvables parmi „ nous, qui veulent cautionner pour les „ Espagnols, qu'ils seront contens de „ vous prendre au mot, & de se tenir „ précisement à ce que vous exposez à „ cet égard. Voyez donc, Monsieur, si „ cette proposition que vous avancez „ est à bon escient & bien autôrisée ; „ car, en cas qu'elle soit telle, vous pou- „ vez épargner vôtre colere, & apaiser „ ces fureurs & agitations dont vous „ vous laissez transporter contre l'Es- „ pagne, parce que nous tenons la paix „ pour faite ; mais si vôtre proposition „ n'est pas sincere, Vôtre Excellence ne „ doit pas trouver étrange, si elle ache- „ ve de perdre toute creance parmi ce „ monde ici, qui, sans subtiliser, s'ata- „ che à ce qu'il touche, faisant plus „ d'état d'une verité massive & grossie- „ re, que du plus délié & délicat men- „ songe qu'on pourroit controuver. *Il* „ *n'y a que naïveté en ses actions & en* „ *ses discours*, ainsi qu'on peut bien le „ reconnoître par ses reparties si natu- „ relles & si soudaines, qu'on lui voit „ sortir en même-tems du cœur & de „ la bouche, sur les assertions dont je „ viens de parler, contenuës en la Let- „ tre de Vôtre Excellence. L'Anonime* suplie après cela M. Servien de perdre l'opinion dont il s'étoit peut-être flaté qu'il pût à force de mots choisis & de phrases relevées imposer au moindre Batelier de toutes ces Provinces en aucune chose qui concernoit leur salut & „ leur profit. Ils louëront, dit-il, la di- „ ction, & condamneront la pensée ; & „ au fond si par le charme des paroles, „ ils se trouvent assoupis pour quel- „ que-tems : retournant après de cette „ illusion, & ne trouvant en leurs mains „ que des feuilles pour des pistoles ils „ auront la tromperie d'autant plus en „ horreur qu'elle aura été déguisée avec „ plus d'artifice.

Reproches fort vifs faits à M. Servien.

Enfin, pour montrer à M. Servien, que son Eloquence, toute merveilleuse qu'elle étoit, n'avoit pas surpris les Hollandois, le même Anonime raporte encore quelques gloses & remarques qu'on avoit fait sur sa Lettre, que je ne puis m'empêcher de transcrire ici, pour marquer d'un côté le caractere de ces Peuples à qui, malgré leur simplicité aparente, il n'est pas facile d'en imposer, & de l'autre, l'esprit des Ministres de France, & en particulier de M. Servien, qui croyoit éblouir tout le monde par de belles paroles vuides de „ réalité. Bien que cette Lettre (disoit „ l'un) ne soit qu'une repetition des „ autres Ecrits de ce Ministre, il assure „ neanmoins dès l'entrée qu'il ne veut

* *Cette Réponse est signée I. D. P.*

1647. „ point user de redites ; encore qu'il „ proteste de ne vouloir que la paix, il „ ne nous prêche neanmoins que la „ guerre, tâchant de nous inspirer une „ inimitié immortelle & une haine im- „ placable contre les Espagnols. Il as- „ sure que *c'est le meilleur partage que* „ *nos Predecesseurs nous ayent laissé*, bien „ contraire à celui que Jesus-Christ lais- „ sa à ses Disciples ; ne se conformant „ pas en venant chez nous au Texte de „ l'Evangile : *In quamcumque domum* „ *intraveritis, dicite pax huic domui* * ; „ mais nous nous conformerons au „ Pseaume, en lui disant, *Viri Sanguinum* „ *declinate à me* **. Il maintient que *la* „ *plus grande sureté de cet Etat consiste* „ *au ressentiment des injures qu'il a re-* „ *çues des Espagnols*, qui est le même „ que s'il disoit, qu'il ne nous faut ja- „ mais acommoder avec eux : en quoi „ il monrre assès le vrai but de sa Né- „ gociation, & de toutes ses pratiques „ parmi nous, souscrivant par-là à tout „ ce que les Espagnols ont pû dire & „ diront ci-après du desir qu'a la Fran- „ ce de nous tenir en guerre perpetuel- „ le avec eux. Mais outre que cette „ Doctrine n'est pas Chrétienne, de „ transmettre des sentimens de ven- „ geance de generation en generation, „ comme par un fidei-commis réel, „ graduel & perperuel ; elle n'est pas „ politique non plus, ni charitable „ pour cet Etat, qui ne sçauroit plus „ se venger que contre soi-même, en „ aidant davantage la France à s'agran- „ dir, au prejudice de l'Espagne ; prin- „ cipalement dans les parties qui nous „ sont les plus voisines. Et si nos Pré- „ decesseurs eussent eu quelque repu- „ gnance à cette reconciliation, ils n'au- „ roient pas fait les trêves de l'année 1647. „ 1609. Ils n'en auroient pas deman- „ dé la continuation, ils n'auroient „ pas desiré de les changer en une paix „ perpetuelle. Si la France eût été aussi „ de la même opinion que son Ambas- „ sadeur d'apresent, elle ne nous auroit „ pas persuadé un tel acommodement.

„ Il ajoûte, disoit un autre, *qu'il nous* „ *faut avoir une défiance de toutes les* „ *actions & desseins des Espagnols* ; qui „ est une autre ligne qui tire & abou- „ tit droitement à l'exclusion de la „ paix, car comment la peut-on trai- „ ter, concerter & conclure avec ceux „ dont nous devons nous défier en rout „ & par tout ? Si leur foi nous est sus- „ pecte à l'avenir, sur quoi pourra re- „ poser la fureté & la subsistance des „ Traitez ? Er si elle l'a dû être aupa- „ vant, pourquoi la France nous a- „ t-elle sollicité d'envoyer nos Plenipo- „ tentiaires à Munster, qui nous ont „ raporté uniformement n'avoir jamais „ vû aucune alteration ni le moindre „ changement en tout ce que les Espa- „ nols ont une fois promis ou declaré ? „ Quant aux *pretendus Traitez de ma-* „ *riage ou d'échange*, il s'en démêle en „ gros, au lieu que les objections aus- „ quelles il devoit répondre, sont en „ détail. Il présupose que les lumieres „ nous en viennent d'Espagne, au lieu „ que c'est-là qu'on les a plus cachées, „ & que les plus versez aux intrigues „ de la France sont ceux qui nous en „ ont le plus découvert ; n'étant pas „ besoin d'établir ici les fondemens de „ nos soupçons sur ce sujet, pour ne „ nuire pas à nos Amis & Confidens „ attachez avec nous par les interêts de „ la Religion, & autres particuliers. „ Feu Son Altesse le Prince d'Orange * „ a bien sçû la premiere source de ces „ ombrages, & ne nous l'a point celée.

* *C'est-à dire* : En quelque maison que vous entrez, dites premierement ; que la paix soit en cette maison, *Math.* x. 12.

** *C'est-à dire* : Hommes sanguinaires éloignez-vous de moi.

* *Frederic-Henri, qui étoit mort le* 14. *Mars de cette année.*

„ Mais quand nos craintes ne feroient
„ fondées que sur la convenance de la
„ chose en soi, & sur la maxime de la
„ France de s'agrandir à quelque prix
„ & par quelque moyen que ce puisse
„ être, en preferant l'avancement de
„ ses hauts desseins, à toutes autres
„ considerations, n'y auroit-il pas bien
„ de quoi en être en peine ? Si le Roi
„ Henri IV. autant religieux en sa pa-
„ role & en ses alliances, que ceux qui
„ gouvernent la France aujourd'hui,
„ nous abandonna pour le recouvre-
„ ment de quelques Places en Picardie,
„ que ne feroient pas ceux-ci pour des
„ avantages bien plus grands ? Si tou-
„ tes les promesses tant de fois renou-
„ vellées à la Maison Palatine viennent
„ de se convertir à son dommage en
„ faveur de celle de Baviere, par cette
„ même maxime de l'agrandissement
„ de la France, pouvons-nous encore
„ douter, qu'il ne tiendra jamais à elle
„ de passer outre, même en nous rui-
„ nant, s'il est besoin, de fond en
„ comble ? Or que la France ne preten-
„ de à la Domination Universelle, &
„ de continuer pour cet éfet la guerre
„ jusqu'à la fin de son dessein, il n'en
„ faut autre témoignage que la Para-
„ phrase nouvelle sur les paroles de
„ l'Ecriture Sainte : * *Respicite Lilia*
„ *agri, quomodo crescunt*, & le Son-
„ net ** que le grand Directeur de la

* *C'est à dire* : Confiderez les Lis des champs comme ils croissent. *Mat* VII. 28.

** *Voici le* Sonnet.

Anne, desires-tu qu'à l'ombre des lauriers
Nous soyons pour jamais à couvert des tempêtes ?
Demeure encore armée, & pousse tes Guerriers
A faire tous les jours de nouvelles Conquêtes.
Le retour de la paix doit être diferé
Tant que nos Ennemis auront de l'esperance,
Et pour donner au monde un repos assuré,
Il faut ranger l'Espagne au giron de la France.
Quelques lâches prudens, qui tremblent dans le port,
Disent secrettement que tes armes ont tort
D'afliger le païs où le Ciel te fit naître :
Sans penser que l'amour peut être Fils de Mars,
Et que pour éviter la suite des hazards,
L'Espagnol & François peuvent n'avoir qu'un Maître.

„ Monarchie Françoise fit presenter il y
„ a quelque tems à la Reine.

Avis qu'on lui donne pour sa santé.

„ Le reste de la Lettre (c'est toujours
„ Mr. I. D. P. qui parle) ne contenoit
„ au jugement de quelques Critiques,
„ rien que des injures contre les Etats
„ Generaux, ou contre ceux de Hol-
„ lande que Vôtre Excellence traite par
„ tout cet Ecrit d'Ennemis de la Fran-
„ & des siens particuliers : ces épithe-
„ tes ne se pouvant atribuer à d'au-
„ tres, puisque ce sont ceux qui ont
„ envoyé des Députez à chaque Pro-
„ vince. Je crains, que n'étant pas
„ acoûtumez à se voir ainsi mal mener,
„ ils ne tournent tête : auquel cas Vô-
„ tre Excellence n'auroit pas du meil-
„ leur ; & si Dieu permet par sa Mise-
„ ricorde qu'elle échape encore cette
„ rechute de fievre, qu'elle s'est cau-
„ sée par excès, je la suplie tres-in-
„ stamment d'être plus moderée à l'a-
„ venir ; car je sçai bien ce que j'en-
„ tens dire, & que ni mes amis ni moi
„ ne serons pas assès forts pour détour-
„ ner l'orage, Vôtre Excellence dé-
„ truisant plus en un jour, que nous ne
„ sçaurions bâtir en un an. Elle se
„ plaint du secret que les Etats Gene-
„ raux ont juré, à ce qu'elle dit, de
„ garder sur les choses qu'elle combat
„ par sa Lettre, en demandant com-
„ munication pour en pouvoir décou-
„ vrir la fausseté ; & en même-tems el-
„ le raporte par ordre tous les points
„ de ce secret mistere, elle les divul-
„ gue & met au jour, se contredisant
„ si souvent & si ouvertement en bien
„ peu de lignes, qu'elle semble parler
„ le langage d'un homme qui songe,
„ & ne pense à rien moins qu'à ce
„ qu'elle écrit. Je ne prendrois point
„ la hardiesse d'en avertir Vôtre Excel-
„ lence si je ne voyois les mauvaises
„ consequences qu'on en tire, en se
„ formalisant des éforts qu'elle fait
„ pour penetrer les secrets de l'Etat,

1647. „ ce qu'ils croyent ne pouvoir arriver „ que par des moyens illicites, & jugent de là que leur liberté & autorité, dont ils sont si jaloux, n'ont rien „ de reservé ni d'assuré contre les entreprises de Vôtre Excellence, en laquelle ils condamnent encore l'omission d'un point principal & tout public qu'elle laisse en arriere, lorsqu'elle s'étend avec tant de superfluitez, sur d'autres moins importans, „ & qui ne leur ont pas été communiquez. Ce point, Monsieur, est celui des cruautez exercées tout nouvellement dans la Ville de Nantes sur nos pauvres Compatriotes, dechirez, assommez, & noyez, par la fureur d'un peuple éfrené, & écumant de haîne & de rage contre nôtre Nation, qui a reçû cette indignité en France, en même-tems que Vôtre Excellence lui prêchoit de sa part les droits sacrez de l'Alliance, lorsqu'elle ne sçavoit pas garder ceux de l'Hospitalité seulement. *C'est à cela*, „ s'écrient-ils, *que M. l'Ambassadeur devroit répondre, & non pas rechercher hors de propos & à contretems des exemples d'inhumanité dans le siécle passé, & en nos Ennemis, qui, après tout, ne passerent jamais jusques à l'extremité d'un massacre general de leurs sujets de nôtre Religion, comme il se fit en France à la Saint Barthelemi, où l'on ne s'est pas contenté d'aller avec le fer & le feu contre l'établissement de nôtre Sainte Religion*; „ *mais après qu'elle y a été reçûe, affermie & assurée par les Edits Royaux, par les Traitez publics, & par les Arrêts des Parlemens, tout à coup & lorsqu'on y pensoit le moins, elle y a été persecutée de même qu'en sa naissance. Le carnage a recommencé comme à son avenement, & duré plusieurs années; jusques après l'avoir reduite à non plus, non-seulement en lui ôtant toutes les places de fureté, qu'on lui avoit promises & consignées, mais en reduisant en cendres plusieurs autres, & faisant mourir, ou par les flâmes ou par la faim, une infinité de personnes de tout âge & de tout sexe. Et à present ceux qui restent sont en état, lorsqu'il en prendra envie à quelque Favori) de servir de curée & de proie à une bande de séditieux, satellites, & coupe-jarrets; à quoi les Maréchaux de Turenne & de Gassion, dont Monsieur l'Ambassadeur entend parler, sous la figure de ceux qui* agissent glorieusement à nôtre vûe dans le commandement des armées, *n'aporteront pas plus de remede que les Maréchaux de Lesdiguieres & de la Force, les Ducs de Bouillon, de Sully, de Rohan & de Soubize y en ont aporté sous le Regne de Loüis XIII.* 1647.

„ Ce sont là, Monsieur, les discours „ que vôtre Lettre a produits, & les „ jugemens qu'elle a causez parmi „ ceux du plus haut & du plus bas „ rang de cet Etat. qui s'acordent tous „ (à mon grand regret) à la condamner & détester d'une voix commune, ce que Vôtre Excellence pouvoit „ bien penetrer d'elle-même, voyant „ qu'*on n'a pas pris seulement la peine de répondre à divers Memoires qu'elle a presentez, quoique fort importans*, comme elle dit au commencement de la „ seconde page de sa Lettre) par où l'on „ déclare, en se taisant, que la personne de Vôtre Excellence est odieuse, & „ qu'on ne veut pas la légitimer aux „ fonctions qu'elle veut exercer. On „ dit même que Messieurs ses Collegues „ improuvent sa procedure *, de sorte que je ne puis lui conseiller autre „ chose, sinon que pour bien faire „ ci-après elle fasse tout le contraire de

* *Cela paroît par les Lettres que Messieurs les Plénipotentiaires de France, s'écrivirent & qui se trouvent à la fin des Memoires & Négociations secrettes de Munster.*

1647. ,, ce qu'elle a fait jusques à maintenant, &c.

Nouveaux Articles de paix presentez par M. Servien. Memoire Negotiations de Munster.

J'ai raporté une partie de cette Letre, quoiqu'elle soit un peu longue, pour faire voir d'un côté l'esprit des Ministres de France dans les lenteurs qu'elle aportoit aux Négociations de Munster, & pour faire connoître de l'autre les interêts des Etats Generaux dans les mêmes Negociations, & les raisons qu'ils avoient de travailler à leur sureté. Après la maniere dont on voit qu'ils s'expliquerent, qui marque combien les esprits étoient alienez, il n'est pas surprenant que la paix ait encore été diferée d'un an; il falloit pour le moins ce tems-là pour ajuster les diverses Pretensions des Parties. On doit encore moins s'étonner que le Memoire presenté le 22. Mai par M. Servien aux Etats Generaux, contenant XIX. Articles du Projet de paix, ait été rejeté, puisqu'il contenoit des Pretensions toutes nouvelles, & qu'il n'étoit point conforme aux propositions qui avoient été mises en avant. Je n'en raporterai pour preuve que le premier Article, d'autant plus qu'on pourra juger des conditions éfectives de la paix par les Traitez de Munster & d'Osnabrug dont je donnerai l'extrait en son lieu. On peut ,, voir, disoit M. Servien au commencement de ce Memoire, quels sont les ,, diferens qui restent entre la France & ,, l'Espagne dans le projet remis depuis ,, quatre mois à Messieurs les Plénipotentiaires des Etats Generaux, par M. ,, le Duc de Longueville. On ne peut ,, pas désavoüer que tous les Articles, ,, que contient ledit Projet, ne soient ,, tres-raisonnables. Si les Espagnols ,, en étoient demeurez d'acord, la paix ,, seroit faite il y a long-tems; il y a ,, aparence que l'état de leurs afaires ,, ne leur permetoit pas de s'arrêter aux ,, dificultez qu'ils font à Munster, si ,, les Déliberations qui se font ici (à ,, la Haye) & les libelles qu'on publie ,, impunément contre la France, acompagnez des promesses qui leur sont ,, faites secretement par leurs Partisans, contre l'intention de l'Etat, ,, ne leur donnoient esperance d'une ,, prochaine division entre la France & ,, cet Etat. 1647.

Remarques qu'y firent les Etats Generaux.

La Remarque que les Etats Generaux donnerent sur cet article le 1. de Juin, étoit conçüe en ces termes. ,, Tant s'en faut que tous les Articles ,, contenus audit Projet soient tres-raisonnables, que plusieurs se trouvent ,, ou contraires, ou ajoûtez à ce qui ,, avoit été promis & convenu par l'interposition des Ambassadeurs de Mrs. ,, les Etats; & la paix n'auroit pû être ,, faite il y a long-tems sur lesdits Articles, puisqu'ils sont remplis de nouveautez inoüies auparavant; & au re,, vers de la part de l'Espagne on a donné un autre Projet du tout conforme ,, aux Actes de la Négociation & interposition de Mrs. les Etats, qui a été ,, generalement aprouvé de tous ceux ,, qui en ont eu la connoissance & part ,, en l'acommodement des deux Couronnes. Le surplus dudit premier Article, est une continuation de plaintes ,, mal fondées & peu séantes, qu'on a déja formé diverses fois sans preuves, ,, conjectures, ni vraisemblances, sur lesquelles on auroit asses d'occasion & ,, de matiere pour recriminer, n'étoit ,, l'atention que l'on aporte à éviter ,, toute sorte d'aigreur, trouvant plus ,, à propos de combatre par raisons ,, que par injures.

Ils ofrent encore leur mediation sans succès.

Il fut fait, sur tous les autes Articles de ce Memoire, de semblables observations, qui finissoient par ces mots: ,, Que si les François veulent accepter ,, l'arbitrage que l'Espagne leur a ofert ,, & ofre encore de nouveau sur tous ,, les points compris aux Actes des ,, Conferences tenuës à Munster,

1647. „ entre Mrs. leurs Plénipotentiaires & „ ceux du Roi Catholique, on demeure „ d'acord qu'il soit promptement pro„ cedé au Jugement, & qu'à cet éfet „ il soit permis à quelque Ministre de „ Sa Majesté Catholique de se rendre „ auprès de Messieurs les Etats avec „ tous les Papiers, Documens, & au„ tres Instructions necessaires pour les „ informer, esperant que par ce mo„ yen la verité sera connuë, la justice „ administrée, & la paix, qui est sa „ sœur, établie ensuite à la consolation „ de toute la Chrétienté & grande gloi„ re de Messieurs les Etats.

Les suites de cette Négociation n'ayant pas été renduës publiques, je ne puis dire au vrai comment les choses tournerent jusqu'à la conclusion des Traitez. Ce qu'il y a de certain, c'est que le reste de l'année s'écoula sans qu'ils pûssent être achevez; & que les uns ne furent conclus qu'au commencement & les autres sur la fin de l'année suivante.

Entreprise sur Naples manquée par les François. Hist. du Cardin. Mazar. Liv III.

Cependant le Cardinal Mazarin vouloit faire revivre les anciennes prétensions de la Maison de France sur le Royaume de Naples *, où elle avoit dominé autrefois avec tant de gloire & de succès. Il s'en proposa la conquête & ne conclut rien que de concert avec le Prince Thomas de Savoye; qui ayant de particulieres intelligences dans cet Etat, fut destiné pour Chef de l'entreprise. Mais ce dessein échoüa, aussi bien que celui qu'il avoit formé sur Orbitelle. Une revolte arrivée à Naples au mois de Juillet de cette année, sembloit lui en presenter une nouvelle ocasion. Les peuples fatiguez des dépenses & des levées extraordinaires des dernieres Campagnes, gemissoient sous un joug insupportable & se mirent en devoir de le secouër. Ils prennent les armes, marchent vers le Palais, y forcent les Gardes, & contraignent le Viceroi de se refugier dans le Château Saint Elme. La Cour d'Espagne informée de ce désordre envoya D. Juan d'Autriche, Fils naturel du Roi, pour mettre les Séditieux à la raison. Il les ataqua, & ses gens secondez du canon des Châteaux & de l'Armée Navale, entrerent dans la Ville, le flambeau dans une main & l'épée dans l'autre, pour mettre tout à feu & à sang. Les Napolitains pressez, implorérent l'assistance de tous les Rois, Princes, & Republiques voisines. L'occasion étoit belle pour la France, qui, se glorifiant toûjours du titre de Protectrice des opressez, avoit outre cela un interêt particulier de profiter de la conjoncture. Henri de Lorraine Duc de Guise, qui écarteloit d'Anjou-Naples dans ses armes, étoit alors à Rome pour quelque afaire. Les Napolitains, persuadez que ce n'étoit pas par hazard que la Providence avoit conduit ce Prince dans leur voisinage, s'adressent à lui, l'apellent à leur secours, & le regardent comme leur Liberateur. Celui-ci ne doutoit point qu'il ne dût être apuyé du côté de la France. Il se prometoit tout de l'amitié & des bonnes graces du Cardinal Mazarin, à qui il pretendoit avoir rendu de grands services. Il écrivit au Chevalier son Frere qui étoit à la Cour, pour sçavoir comment il devoit se comporter en cette occasion. 1647.

Le Conseil de Regence s'étoit déja déclaré pour le Prince Thomas, à qui on avoit destiné cette Couronne; d'ailleurs le Duc de Guise, étant né sujet du Roi, étoit presumé avoir une exclusion tacite. Les soûlevez aimoient fort le secours, mais non pas la domination de la France. Ces considerations & plusieurs

* *Ce Royaume a été possedé autrefois par les deux Branches d'Anjou de la Maison de France, en vertu de l'investiture qu'en donna en 1265. le Pape Clement IV. à Charles de France, Frere de Saint Louis tant pour lui que pour ses Heritiers en droite Ligne.* Hist. de France.

1647. plusieurs autres obligerent le Cardinal dans la reponse qu'il fit au Duc de Guise, de lui mander que voyant tant de peril dans le dessein qu'il proposoit d'ériger le Royaume de Naples en Republique, sous sa protection, il n'osoit le lui conseiller. Mais que s'il y étoit resolu, & qu'il voulût bien s'y exposer, le Roi lui en donnoit la permission. Sur cela le Duc de Guise, voyant tout assez bien disposé selon ses intentions, s'embarque pour Naples, y arrive, & se fait declarer Généralissime des Armées, & défenseur de la liberté du peuple. En cette qualité, il visita lui-même tous les postes, se fit rendre un compte exact de l'état des choses, & pourvût, autant qu'il lui fut possible, aux besoins les plus pressans. L'Espagne employa toute sorte de moyens, usant tantôt de surprise, & tantôt de promesses, pour le faire desister d'une entreprise, où il courut plus d'une fois risque de la vie. Enfin n'ayant ni assez d'hommes ni assez d'argent pour se mettre en état de defense, tant contre les ennemis du dehors, que contre ceux qu'on lui suscitoit au dedans: comme il arrive toûjours dans les revoltes, où la populace inconstante s'en prend quelquefois même à son Chef; la necessité d'ouvrir les passages pour le ravitaillement de Naples, qui en avoit tres-grand besoin, lui fut un pretexte de sortir de cette Place, dont il voyoit la perte inevitable. A peine en fut-il dehors, que la Ville fut reprise par les Espagnols, si bien que n'ayant pas de forces suffisantes pour tenir la Campagne, ni de retraite assûrée, il fut poursuivi de toutes parts, & contraint enfin de se rendre à un Commandant de Parti qui le fit prisonnier de Guerre. Peu s'en falut qu'il ne fut jugé dans les formes, & traité comme un Avanturier, qui n'avoit été ni avoüé, ni secouru de la France. En effet, la difficulté qu'on fit de le secourir à force ouverte, vint de la crainte que l'on avoit de choquer les interêts d'Innocent X. & de l'engager à une Declaration publique pour l'Espagne. Dans la vuë de s'assurer des Places de Toscane, avant que de s'attacher à la Conquête de Naples, qu'on croyoit qui n'auroit pas manqué, on ménageoit extrêmement le Grand Duc & le Pape, à qui l'on ne vouloit donner aucun sujet de mécontentement. 1647.

Contestation entre la Cour de France & celle de Rome sur l'autorité, que celle ci s'attribuoit dans le Royaume. *Memoires du Tems.*

Ce ne fut pas la seule occasion où la Cour de France apuya la cause & les maximes de celle Rome. Il s'en presenta encore une cette année, au sujet d'un Traité * écrit pour la defense d'une Proposition ** du Livre *de la frequente Communion*, condamnée par un Decret de l'Inquisition, & une Bulle expresse du Pape. Cet Ecrit, qui traitoit assez mal la Cour de Rome & encore plus les Jesuites, fut traité de *Libelle diffamatoire* & comme tel supprimé & defendu par une Sentence du Châtelet. Les Gens du Roi ayant été mandez à la Grand'Chambre, Mr. le Premier President leur dit, " qu'on avoit eu avis „ d'un Iugement rendu au Châtelet, „ qui condamnoit un certain Ecrit. „ Qu'il s'étoit encore depuis peu publié „ un Decret, qu'on disoit être du Pape, „ imprimé sur un Mandement du Non„ ce qu'on disoit être auprés du Roi. „ Que par ce Mandement tout extraor„ dinaire, il établissoit dans le Royau„ me une Iurisdiction qui blessoit l'au„ tôrité du Roi, les droits & les libertez „ de l'Eglise Gallicane. Qu'il s'y disoit „ Nonce Apostolique par toute la France „ qu'il gardoit l'Original du Decret

* Ce Traité avoit pour titre, *Remarques sur un Decret de l'Inquisition de Rome, touchant l'Autôrité des Princes des Apôtres S. Pierre & S. Paul.*

** La Proposition étoit, *S. Pierre & S Paul sont les deux Chefs de l'Eglise, qui n'en font qu'un.*

1647. „ dans les Archives de sa Nonciature, „ & qu'il avoit reçu commandement de „ le faire imprimer, & de l'envoyer à „ tous les Archevêques & Evêques du „ Royaume. „ Sur quoi le Premier President les chargea de s'enquerir de la verité du Fait, afin qu'il y fût pourvû. Il avoit auparavant raporté à la Chambre que le matin même Mr. de Guenegaud, Secretaire d'Etat, l'étoit venu avertir de la part du Roi & de la Reine, que leurs Majestez desiroient que des Deputez de toutes les Chambres se rendissent sur les deux heures au Palais Royal. Et sur son rapport il avoit été conclu qu'on deputeroit incessamment, & la chose fut executée. Mr. le Chancelier, ayant conferé avec le Cardinal Mazarin, „ leur dit qu'il „ faloit faire grande difference entre la „ Bulle du Pape, pour laquelle il avoit „ plu au Roi d'accorder un Privilege, „ & le Mandement du Nonce, qui avoit „ été imprimé sans permission. Qu'à „ l'égard de la Bulle, il étoit avanta- „ geux à l'autorité Royale qu'un Non- „ ce fût suppliant, & qu'il demandât „ la permission de faire imprimer & „ publier un Decret de Rome concer- „ nant le Spirituel. Que l'impression & „ la distribution s'en étoit faite sur le „ privilege & l'autorité de Sa Majesté. „ Que si dans l'imprimé le Nonce avoit „ fait ajoûter quelque chose de son chef, „ cette addition ne faisoit point partie „ de la Bulle ni du Privilege, où il „ n'étoit parlé que du Decret. Que Sa „ Majesté consideroit ce Decret, com- „ me une censure faite en matiere de „ doctrine, & avoit trouvé bon qu'il „ fût imprimé, comme le sont tous „ les jours les Censures de la Faculté „ de Theologie de Paris. Qu'au reste „ dans la derniere impression, on en „ avoit retranché le Mandement du „ Nonce, & ôté ainsi cette pierre de „ scandale. „ Ce fut par où finit le discours du Chancelier & la Conference.

1647. *Le Parlement en prend connoissance.*

Mr. Talon Avocat General, rendit aussi compte aux Chambres, de ce qui s'étoit passé tant au Palais Royal qu'au Châtelet, & dit que ses Collegues & lui ayant examiné l'affaire, y trouvoient trois choses principalement à redire. „ La premiere qu'on eût impri- „ mé & publié en France un Decret de „ l'Inquisition du S. Office, & qu'on „ l'eût revêtu du nom & de l'autorité „ du Pape, parce que sa Sainteté avoit été „ presente à l'Assemblée. Qu'en France „ on reconnoissoit l'autorité du S. Siege, „ & la personne du Pape Chef de l'E- „ glise & Pere commun des fideles, à „ qui étoit duë toute sorte de respect & „ d'obéïssance; que c'étoit la Creance „ hereditaire de nos Rois, Fils-Aînez „ de l'Eglise, que c'étoit la creance de „ tous les Catholiques & de tous ceux „ qui étoient dans la veritable Commu- „ nion. Mais qu'on ne reconoissoit point „ l'autorité ni la jurisdiction de ces „ Congregations qui se tenoient à Rome, „ & que le Pape établissoit à sa volonté. „ Qu'autant qu'il se presentoit à la „ Cour de semblables Decrets, soit en „ matiere de dispense, de nullité de „ Vœux, &c. elle en declaroit les Brefs „ nuls & abusifs, sauf aux parties à se „ pourvoir par les voyes ordinaires. „ Qu'il n'en alloit pas de même de la „ Chancellerie, où tout s'expedie au „ nom du Pape, en la personne duquel „ reside indubitablement l'autorité le- „ gitime. Qu'à l'égard des matieres „ de la Foi & de la Doctrine, elles ne „ devoient non plus se déterminer dans „ ces sortes d'Assemblées que par ma- „ niere d'avis & de conseil, & non pas „ de puissance & de decision. Qu'on „ savoit bien que le Tribunal de l'In- „ quisition s'attribuoit l'examen & la „ censure des Livres suspects d'heresie „ & de mauvaise doctrine, dont il

1647. dressoit une liste qui se publioit tous les „ ans : que c'étoit là qu'avoient été censurez autrefois les Arrêts de la Cour, „ celui particulierement qui a été rendu „ contre *Jean Chastel : l'Histoire de Mr.* „ *le President de Thou* : les *Libertez* de *l'Eglise Gallicane* ; & generalement tous „ les Ecrits qui ont pour but la défense „ de l'Etat, & la sûreté de la personne „ sacrée du Souverain. Qu'en recevant „ & en autôrisant dans le Royaume de „ pareils Decrets, on y introduiroit „ infailliblement l'Inquisition, cette con„ trainte ou cette gène insupportable, „ & si contraire à nôtre nature. Qu'il „ n'en falloit point d'autre preuve que „ le titre seul que prenoit cette Assem„ blée, d'*Inquisition generale & univer-* „ *selle, dans toute la Republique Chrê-* „ *tienne, contre l'heresie & l'erreur.* „ Qu'elle pretendoit par là être en droit „ de faire le procès aux sujets du Roi, „ comme aux livres imprimez dans le „ Royaume ; ce qui les avoit obligez „ de se recrier & de faire leurs Protes„ tations, suivant que le demandoient „ leurs Charges.

La seconde chose qu'ils avoient remarquée, étoit le Mandement du Nonce imprimé au bas de la Bulle, par lequel il se qualifioit, " *Nonce proche de la* „ *personne du Roi, & dans tout le Royau-* „ *me de France*. Son emploi étant borné „ à la Cour & proche de la personne du „ Roi, il n'en avoit aucun ailleurs. En „ tout cas, s'il avoit à parler du Ro„ yaume, il devoit dire *le Royaume de* „ *France & de Navarre*, & non pas *de* „ *France* seulement : cette omission, „ d'ordinaire, étant affectée, & par „ consequent injurieuse aux droits de „ Sa Majesté. Il declaroit d'ailleurs a„ voir commandement du Pape de faire „ imprimer ce Decret ; l'Impression é„ tant une chose purement temporelle, „ & dépendant uniquement de la po„ lice, ne se pouvoit faire que par les „ ordres, & par l'autorité du Roi & du „ Magistrat. „ Ils ne pouvoient non plus 1647. souffrir, qu'il dit que l'Original du Decret étoit conservé dans les *Archives de sa Nonciature.* Cette façon de parler ne convenoit nullement aux Mœurs & à l'Usage de France : le Nonce du Pape n'ayant point en ce Royaume de Greffe ni d'Archives, non plus que les Ambassadeurs des autres Princes ; & celui-même du Roi n'en avoit point à Rome. Il ajoûtoit *que la Bulle se devoit envoyer aux Archevêques & aux Evêques de sa Nonciature*, comme si sa qualité de Nonce lui donnoit un Territoire & quelque étenduë de Jurisdiction.

Enfin ils avoient à se plaindre de la Sentence renduë au Châtelet par le Lieutenant Civil, qui condamnoit ce petit Ecrit ou Libelle, contraire à la disposition de la Bulle, quoique l'Ecrit fût sans nom d'Auteur & d'Imprimeur, & qu'ils n'eussent pas coûtume de prendre connoissance des affaires de doctrine, à moins que l'autôrité du Roi & les droits du Royaume n'y fussent blessez. Cette affaire étant un fait de Police, le Lieutenant Civil en devoit donner avis à la Cour, avant que d'y rien prononcer. C'est pourquoi les Gens du Roi, après avoir conferé entr'eux au Parquet, avoient arrêté, que „ défenses seroient faites à toutes per„ sonnes, d'imprimer, de publier & „ de debiter aucuns Brefs, Decrets ou „ Bulles de Rome, sans Lettres Paten„ tes du Roi, enregistrées en cette Cour. „ Que les Exemplaires de la Bulle du 15. „ Janvier, & du Mandement du 13. „ Mars seroient saisis & suprimez ; & „ que les Reglemens faits pour l'Im„ pression seroient perpetuellement e„ xecutez. „ Et afin de rendre leurs Conclusions plus solemnelles, ils les rédigerent par écrit. Mais il ne fut pas alors rendu d'Arrêt.

1647. 1647.

Comment le Roi traita cette affaire, en défendant au Parlement de prononcer.

Cependant le Roi, qui étoit à Compiegne, écrivit à Messieurs du Parlement. La Lettre portoit, " que leurs „ Majestez aiant voulu savoir de Mr. le „ Nonce, s'il entendoit par ce Mandement & par ce procedé s'aquerir „ quelque nouveau droit, & quelque „ nouvelle Jurisdiction dans le Roïaume, il avoit precisement declaré que „ ce n'étoit nullement son intention, „ (comme si les Italiens étoient accoûtumez à la decouvrir) & qu'il „ n'avoit en cela songé à rien moins „ qu'à *Nouveauté.* C'en étoit une pourtant, & il n'avoit garde d'en convenir, trop content d'établir sa possession, & de se mettre en état de la faire valoir en tems & lieu. Ne connoit-on pas les manœuvres de la Cour de Rome, & étoit-ce une question à faire au Nonce que celle là? On se paya bonnement de sa réponse, & on se persuada „ qu'il „ n'y avoit rien à craindre & à soupçonner (ce sont les termes de la Lettre du Roi) ni lieu par consequent „ de se precautionner de ce côté-là. N'est-ce pas vouloir être trompé, que d'en user de la sorte? Mais on vouloit menager la Cour de Rome, comme je l'ai déja remarqué. Après tout le Roi louoit le zele de son Parlement, & les soins qu'il temoignoit prendre pour le bien de son service & celui de son Etat, lui enjoignant toutefois de ne point deliberer sur ce fait-là jusqu'à son retour à Paris.

Le Parlement ne laisse pas de passer outre.

Mais l'ancienne maxime du Palais, qui ne soufre pas que les deliberations soient suspenduës par des Lettres de Cachet, prévalut. Il fut resolu qu'il seroit passé outre à deliberer sur le recit & sur les Conclusions des Gens du Roi. Et y aiant égard, il fut arrêté " qu'il se„ roit fait defense generale aux Arche„ vêques, aux Evêques, à leurs Vicaires „ & à leurs Oficiaux, au Recteur & „ aux Suppôts de l'Université, de rece„ voir, de publier ou d'executer les Decrets de l'Inquisition ni d'autres Bul„ les ou Brefs, à l'exception neanmoins des Provisions des Benefices, „ & des autres Expeditions ordinaires, „ qui s'obtiennent à Rome suivant les „ Ordonnances & les Loix de l'Etat: „ que tous les Exemplaires du Decret „ seroient saisis & aportez au Grefe de „ la Cour, pour être suprimez, & qu'il „ seroit enjoint à tous Imprimeurs & à „ tous Libraires, d'observer les réglemens pour le fait de l'Impression, sur „ peine d'amende arbitraire. On peut juger si ce résultat choqua moins le Conseil du Roi, que le Décret de l'Inquisition avoit choqué le Parlement. Les personnes equitables ne pouvoient trouver mauvais que cette Compagnie tînt ferme à maintenir les Droits & les Libertez du Royaume. Les ennemis du Cardinal Mazarin saisissoient cette ocasion de le rendre odieux, en rejettant sur lui le procedé du Conseil, qu'ils s'imaginoient n'avoir d'autre motif pour favoriser la Cour de Rome, que l'interêt du premier Ministre, & la consideration du Chapeau de Cardinal qu'on menageoit pour l'Archevêque d'Aix son Frere. Il en pouvoit bien être quelque chose en effet. Un Cardinal, Surintendant de l'Education du Roi, auroit-il negligé de se prevaloir des avantages que cet Emploi lui donnoit pour servir sa Patrie? Et les menagemens aparens dont il usoit envers le Parlement, n'étoient-ils pas un detour adroit, pour cacher le ressentiment qu'il inspiroit à la Régence pour sa fermeté? Quoi qu'il en soit, on dissimula le mecontentement que l'on en avoit. D'autres affaires plus importantes obligerent alors la Cour à prendre ce parti.

Origine des troubles de France durant

Comme nous voici à l'origine des troubles que nous verrons s'élever bientôt en France & qui mirent ce Royaume à deux doigts de sa ruine, il ne sera pas inutile de remonter au prin-

1647. cipe qui fut la premiere cause de tant de maux. Il y a plus de 1200. ans que la France a des Rois, mais ses Rois n'ont pas toûjours été si absolus qu'ils le sont aujourd'hui. Leur autôrité n'a jamais été reglée, comme celle des Rois d'Angleterre & d'Arragon, par des Loix étroites: elle a été seulement temperée par des coûtumes reçues & comme mises en depôt, au commencement dans les mains des Etats Géneraux, & depuis dans celles des Parlemens. Les Enregîtremens des Traitez faits entre les Couronnes, & les Verifications des Edits pour les levées d'argent, sont des images presque efacées de ce sage milieu qu'on avoit trouvé entre la licence des Rois & le libertinage des Peuples. Ce milieu a été consideré par les bons & les sages Princes comme un assaisonnement de leur pouvoir, trés-utile même pour le faire goûter aux sujets. Il a été regardé par les malhabiles & les malintentionnez comme un obstacle à leurs dereglemens & à leurs caprices. L'Histoire du Sire de Joinville nous fait voir clairement que S. Louis l'a connu & estimé, & les Ouvrages d'Oresme Evêque de Lizieux & du fameux Juvenal des Ursins nous convainquent que Charles V., qui a merité le surnom de Sage, n'a jamais cru que sa puissance fût au dessus des Loix & de son devoir. Louis XI. plus artificieux que prudent, donna sur ce chef, aussi bien que sur tous les autres, atteinte à la bonne foi. Louis XII. l'eût rétabli, si l'ambition du Cardinal d'Amboise, maître absolu de son esprit, ne s'y fût oposée. L'avarice insatiable du Connêtable de Monmorenci lui donna beaucoup plus de mouvement à étendre l'autôrité de François I. qu'à la regler. Les vastes desseins de Mrs. de Guise ne leur permirent pas sous François II. de penser à y donner des bornes. Sous Charles IX. & sous Henri III. la Cour fut si fatiguée de troubles, que l'on y prit pour revolte ce qui n'étoit pas soûmission. Henri IV. qui ne se defioit pas des Loix, parce qu'il se fioit en lui même, marqua combien il les estimoit par la consideration qu'il eut pour les remontrances trés-hardies de Miron, Prévôt des Marchands, touchant les rentes de l'Hôtel de Ville. Le Duc de Rohan disoit, que Louis XIII. n'étoit jaloux de son autôrité, qu'à force de ne la pas connoître. Le Maréchal d'Ancre & Mr. de Luines n'étoient pas capables de l'en informer. Le Cardinal de Richelieu, qui leur succeda, fit, pour ainsi parler, un fond de toutes les mauvaises intentions & de toutes les ignorances des deux derniers siécles, pour s'en servir selon ses interêts. Il les deguisa en maximes utiles & necessaires pour établir l'autôrité Royale, & la fortune secondant ses desseins par le desarmement du Parti protestant en France, par les victoires des Suédois, par les foiblesses de l'Empire, par l'incapacité de l'Espagne, il forma dans la plus legitime des Monarchies la plus scandaleuse & la plus dangereuse Tirannie qui ait peut-être jamais asservi un Etat. L'habitude, qui a eu la force en quelques pais d'acoûtumer les hommes au feu, a endurci les François à des choses que leurs peres ont aprehendé plus que le feu même. Ils ne sentent plus la servitude qu'ils ont detestée, moins pour leur propre interêt que pour celui de leurs Maîtres; & le Cardinal de Richelieu a fait des crimes de ce qui faisoit les vertus dans les siécles passez. Les Mirons, les Harlais, les Marillacs, les Pibracs, & les Faies, ces Martirs de l'Etat, qui ont plus dissipé de factions par leurs bonnes & saines maximes, que l'or d'Espagne & d'Angleterre n'en a fait naître, ont été les défenseurs de la Doctrine pour la conservation de laquelle le Cardinal de Richelieu re- 1647.

La Minorité du Roi. Memoir. du Cardinal de Retz.

1647. relegua le Président de Barillon à Amboise; & c'est lui qui a commencé à punir les Magistrats pour avoir avancé des veritez pour lesquelles leur serment les oblige d'exposer leur propre vie. Les Rois qui ont été sages & qui ont connu leurs veritables interêts, ont rendu les Parlemens dépositaires de leurs Ordonnances, particulierement pour se décharger d'une partie de l'envie & de la haine que l'execution des plus saintes & même des plus necessaires produit quequefois. Ils n'ont pas cru s'abaisser en s'y liant eux mêmes. Les Ministres, assez aveuglez par leur fortune pour ne pas se contenter de ce que les Ordonnances permettent, ne s'apliquoient qu'à les renverser : & le Cardinal de Richelieu, plus qu'un autre, y a travaillé avec autant d'imprudence que d'aplication. Il n'y a que Dieu qui puisse subsister par lui seul. Les Monarchies les mieux établies & les Monarques les plus autôrisez ne se soûtiennent que par l'assemblage des armes & des Loix *, & cet assemblage est si necessaire, que les unes ne se peuvent maintenir sans les autres. Les Loix desarmées tombent dans le mépris : Les armes qui ne sont point moderées par les Loix tombent bientôt dans l'anarchie. Pour n'en alléguer ici que des exemples domestiques, *Pepin* n'emploïa pour detrôner les Merovingiens, & *Capet* ne se servit pour déposseder les Carlovingiens, que de la même puissance que les Ministres prèdecesseurs de l'un & de l'autre s'étoient acquise sous le nom de leurs Maîtres. Et il est à observer que les Maires du Palais & les Comtes de Paris se placerent dans le Trône des Rois justement & également par la même voie par laquelle ils s'étoient insinuez dans leurs esprits; c'est-à-dire par l'affoiblissement & par le changement des Loix de l'Etat, qui plaît toûjours d'abord aux Princes peu éclairez, parce qu'ils s'imaginent y voir l'agrandissement de leur autôrité, ce qui dans les suites sert de prétexte aux Grans & de motifs aux Peuples pour se soûlever. 1647.

Le Cardinal Mazarin continue de detruire les anciennes Maximes de l'Etat que Richelieu avoit renversées. *Idem ibid.*

Le Cardinal de Richelieu étoit trop habile, pour ne pas avoir toutes ces vuës; mais il les sacrifia à son interêt. Il voulut régner selon son inclination, qui ne se donnoit point de régles, même dans les choses où il ne lui eût rien coûté de s'en donner; & il fit si bien, que si le destin lui eût donné un Successeur de son merite, je ne sai, dit l'Auteur de ces Memoires, si la qualité de Premier Ministre qu'il a pris le premier, n'auroit pas pu être avec un peu de tems aussi odieuse en France que l'a été par l'évenement celle de Maire du Palais & de Comte de Paris. La Providence de Dieu y pourvut au moins d'une maniere, le Cardinal Mazarin qui prit la place, n'aiant donné ni pu donner aucun ombrage à l'Etat du côté de l'usurpation. Quoi-qu'il n'eût ni la naissance ni le merite de son prédecesseur, il s'érigea dans son opinion en Richelieu, & il se crut même plus habile que lui. Il faudroit des Volumes pour raconter toutes ses fautes, dont les moindres étoient d'une importance extrême, par une consideration qui mérite une observation à part.

Comme il marchoit sur les pas de Richelieu, qui avoit achevé de detruire toutes les anciennes maximes de l'Etat, il suivoit son chemin, qui étoit de tous côtez bordé de précipices, que Richelieu n'avoit pas ignorez. Il ne se servoit pas des apuis par lesquels le premier avoit assuré sa marche. Richelieu avoit affecté d'abaisser les Corps, mais il n'avoit pas oublié de menager

* *Imperatoriam Majestatem non solùm armis decoratam, sed etiam Legibus opertet esse armatam, ut utrumque tempus & Bellorum & Pacis rectè possit gubernari.* Princip. Inst. Iustinian.

1647. les particuliers. Cette idée suffit pour faire comprendre tout le reste. Ce qu'il y eut de remarquable fut que tout contribua à le tromper lui même. Il y eut toutefois des raisons naturelles de cette illusion, dans la disposition où il trouva les afaires, les Corps, & les particuliers du Royaume. Mais il faut avouer que cette illusion fut très-extraordinaire, & qu'elle passa jusqu'à un grand excés. Le dernier point d'illusion en matiére d'Etat, dit encore l'habile Politique qui me fournit ces Reflexions, est une espece de létargie qui n'arrive jamais qu'aprés de grans simptomes. Le renversement des anciennes Loix, l'aneantissement de ce milieu qu'elles ont posé entre le Roi & le Peuple, l'établissement de l'Autorité purement & absolument despotique, sont ceux qui ont jetté originairement la France dans ces convulsions dans lesquelles on l'a vuë. Le Cardinal de Richelieu la vint traiter comme un Empirique avec des remedes violens, qui lui firent paroître de la force, mais une force d'agitation qui en épuisa & le corps & les parties. Le Cardinal Mazarin, comme un Médecin inexperimenté, ne connut point son abattement : il ne le soûtint point par les secrets Chimiques de son Prédecesseur: il continua de l'affoiblir par des saignées, elle en tomba en létargie, & il fut assez mal-habile pour prendre ce faux repos pour une veritable santé. Les Provinces abandonnées à la rapines des Surintendans demeuroient abatuës & assoupies sous la pesanteur de leurs maux ; car les secousses, qu'elles s'étoient données de tems en tems sous le Cardinal de Richelieu n'avoienr fait qu'augmenter & aigrir le mal. Les Parlemens qui avoient tout nouvellement gemi sous la tirannie, étoient comme insensibles aux miseres presentes, par la memoire encore trop vive & trop recente des passées. Les Grans, qui pour la plupart avoient été chassez du Royaume, s'endormoient paresseusement dans leurs lits, qu'ils avoient été ravis de retrouver. Si cette indolence generale eût été menagée, l'assoupissement eût peut-être duré plus longtems. Mais comme le Medecin ne le prenoit que pour un doux sommeil, il n'y fit aucun remede. Le mal s'aigrit : la tête s'éveilla : Paris se sentit, poussa des soupirs, & l'on n'en fit point de cas : il tomba en frenesie. Venons au détail.

Moïens qu'il emploïoit pour cela. Edits ruïneux au Peuple.

Emeri, Surintendant des Finances, ne cherchoit que des noms pour trouver des Edits. Rien ne fait mieux connoître le fond de son ame, que ce qu'il disoit en plein Conseil : que la foi n'étoit que pour les Marchands, & que les Maîtres des Requêtes qui l'alléguoient pour raison dans les afaires qui regardoienr le Roi, meritoient d'être punis. Cet homme, qui avoit été condamné à Lion à être pendu dans sa jeunesse, gouvernoit même avec empire le Cardinal Mazarin en tout ce qui regardoit le dedans du Royaume. Cette remarque suffit pour donner à entendre l'extremité du mal, qui n'est jamais à son periode, que quand ceux qui commandenr ont perdu la honte ; parce que c'est justement le moment dans lequel ceux qui obéissent perdent le respect ; & c'est dans ce même moment où l'on revient de la létargie, mais par des convulsions. La chose sera plus claire par des exemples. Les Suisses paroissoient, pour ainsi parler, si étourdis sous la pesanteur de leurs chaînes, qu'ils ne respiroient plus, quand la revolre de trois de leurs plus puissans Cantons forma des Ligues. Les Hollãdois se croioïent subjuguez par le Duc d'Albe, quand le Prince d'Orange, * par un sort reservé aux grans genies qui voïent avant tous les autres le

* *Guillaume I. mort en 1584.*

1647. point de la possibilité, conçût & enfanta la liberté. La raison est, que ce qui cause l'assoupissement dans les Etats, est la durée du mal qui saisit l'imagination des hommes, & qui leur fait croire qu'il ne finira jamais. Aussi-tôt qu'ils trouvent jour à en sortir, ce qui ne manque jamais lorsqu'il est venu jusqu'à un certain point, ils sont si surprits, si aises & si emportez, qu'ils passent tout d'un coup à l'autre extremité, & que bien loin de regarder les Revolutions comme impossibles, ils les croient trés-faciles. Et cette disposition est toute seule capable de les produire quelquefois. La France a éprouvé & senti toutes ces veritez dans la Revolution à laquelle ceci nous prépare. Qui eût dit trois mois avant la plus petite pointe des troubles, qu'il y en eût pu naître dans un Etat où la Maison Royale étoit parfaitement unie? où la Cour étoit esclave du Ministre, où les Provinces & la Capitale lui étoient soûmises, où les Armées étoient victorieuses, où les Compagnies paroissoient impuissantes de tout point? Qui l'eût dit, eût passé pour un insensé, non seulement dans l'esprit du vulgaire, mais même parmi les genies les plus penetrans. Il parut un peu de sentiment, une lueur ou plûtôt une étincelle de vie. Ce signe de vie, presque imperceptible dans les commencemens, ne se donna point par *Monsieur* : il ne se donna point par Mr. le Prince : il ne se donna point par les Grans du Royaume, il ne se donna point par les Provinces : il se donna par le Parlement, qui jusques à ce siécle n'avoit jamais commencé de Revolution, & qui certainement auroit condamné par des Arrêts sanglans celle qu'il faisoit lui-même, si tout autre que lui l'eût commencée.

L'Edit du Tarif donne lieu à la revolte du Parlement.

Il faut savoir que la Reine, entrant en 1643. dans l'administration du Royaume, avoit trouvé les fonds des années 1644. 1645. & 1646. entierement consumez d'avance. Elle fut contrainte d'emprunter douze millions pour aider à une partie des dépenses, & d'engager pour cela les revenus des années 1647. 1648. & 1849. Cette somme neanmoins n'étoit pas encore suffisante pour soûtenir la guere commencée. L'unique ressource étoit donc de recourir à des moïens extraordinaires. On inventa l'*Edit du Tarif*, portant une imposition generale sur toutes les Denrées, qui entroient dans la Ville de Paris. Le Parlement, qui avoit soufert & même verifié une trés-grande quantité d'Edits ruineux & pour les particuliers & pour le public, éclata enfin au moins d'Août contre celui-ci. Comme il avoit été verifié en la Cour des Aides il y avoit plus d'un an, & executé en vertu de cette verification, Mrs. du Conseil s'opiniâtrerent beaucoup à le soûtenir. Ils manderent au Parlement de ne point deliberer là-dessus jusqu'au retour du Roi qui étoit alors à Amiens. La Compagnie ne laissa point de passer outre, ce qui embarrassa fort Leurs Majestez, qui furent obligées de revenir promptement à Paris. Mrs. du Conseil voïant que le Parlement étoit sur le point de faire defenses d'exécuter ou plûtôt de continuer l'exécution de cet Edit, ils soufrirent qu'il fût porté au Parlement pour l'examiner, dans l'esperance d'éluder, comme ils avoient fait en d'autres rencontres, les resolutions de la Compagnie. Ils se tromperent : la mesure étoit comblée, les esprits étoient échaufez, & tout alloit à rejetter l'Edit. La Reine manda le Parlement, & il fut par Députez au Palais Royal. Le Chancelier prétendit que la verification apartenoit à la Cour des Aides : le Premier Président * la contesta pour le Parlement, parce que tous étoient

Mémoires du Card. de Retz. Mémoires de la Rochefoucaut. Auberi, Hist. du Card. Mazar.

* *Mathieu Molé, Seigneur de Lassy & Champlâtreux, né en 1584. & mort en 1656.*

1648. les articles du Tarif étant Domaniaux étoient de la compétence de cette Compagnie. Le Cardinal Mazarin, que mon Auteur apele ignorantissime en toutes les matieres, dit qu'il s'étonnoit qu'un Corps aussi considérable s'amusât à des bagatelles, & l'on peut juger si cette parole fut relevée. Emeri aiant proposé une conference particuliere pour aviser aux expediens d'accommoder l'afaire, elle fut proposée le lendemain dans les Chambres assemblées. Après une grande diversité d'avis, dont plusieurs alloient à la refuser comme inutile & même captieuse, elle fut accordée, mais vainement; l'on ne put convenir. Ce que voyant le Conseil, & craignant que le Parlement ne donnât Arrêt de défense, qui auroit infailliblement été executé par le Peuple, il envoia une Déclaration pour suprimer le Tarif, afin de sauver au moins l'aparence à l'autorité du Roi. L'on envoia quelques jours après cinq Edits encore plus onereux que celui du Tarif, non pas en esperance de les faire recevoir; mais en vuë d'obliger le Parlement à revenir au premier. Il y revint efectivement en refusant les autres, mais avec tant de modifications que la Cour ne crut pas s'en pouvoir accomoder, & qu'elle donna, étant à Fontainebleau au mois de Septemb. un Arrêt du Conseil d'en haut, qui cassa l'Arrêt du Parlement & qui leva toutes les modifications. La Chambre des Vacations y répondit par un autre, qui ordonna que celui du Parlement seroit executé.

Le Peuple en prend ocasion de murmurer.

Ce que produisit dans le Peuple cette vigueur du Parlement, c'est que dès qu'il eut, seulement murmuré contre l'Edit du Tarif, tout le monde s'éveilla: l'on chercha les loix comme à tâtons en s'éveillant, on ne les trouva plus: l'on s'efaroucha, l'on cria, l'on se les demanda, & dans cette agitation les questions que leurs explications firent naître, d'obscures qu'elles étoient & venerables par leur obscurité, devinrent problematiques, & de là, à l'égard de la moitié du monde, odieuses. Le Peuple entra dans le Sanctuaire: il leva le voile qui doit toûjours couvrir tout ce que l'on peut dire, tout ce que l'on peut croire du droit des Peuples & de celui des Rois, qui ne s'acordent jamais si bien ensemble que dans le silence. Disposition prochaine à un plus grand éclat. 1648.

Le Roi tombe malade de la petite vérole. *Auberi. Hist. du Cardinal Mazarin. Liv. IV. Mémoires de M.L.D. D. N.*

Les craintes qu'on en concevoit furent redoublées par la maladie dont on vit le Roi attaqué au mois de Novembre. On connut d'abord que c'étoit la petite Verole. La peine qu'elle eut à sortir dans les commencemens, mit la vie de Sa Majesté en peril, & jetta la consternation dans le Royaume. On fit par tout des Prieres publiques, pour la conservation d'une vie si précieuse. Comme chacun pensoit à ses interêts, & qu'en cas que le Roi fût venu à mourir, il eût falu établir une nouvelle Régence, la Reine, Monsieur le Duc d'Orléans & Mr. le Prince, eurent alors de grans menagemens pour le Parlement, dont ils sentoient qu'ils pourroient avoir besoin. Ces demarches gâterent tellement cette Compagnie, en l'acoûtumant à trop de considération, qu'elle n'en prit que plus de force contre la Cour dans toutes les occasions qui se presenterent ensuite. Le Roi guerit enfin Son bon temperament & les soins assidus de la Reine, le tirerent de ce danger. Il eut la generosité de demander grace pour un de ses Oficiers que cette Princesse avoit chassé, sur le soupçon qu'elle eut qu'il avoit aporté l'air de cette maladie à Sa Majesté. Le Fils étoit à peine retabli, que la Mere tomba malade à son tour. Elle avoit fait porter son lit dans un cabinet, à côté de la chambre du Roi, d'où elle en envoioit la nuit demander continuellement des nouvel-

1648. les. Il ne se pouvoit qu'elle n'en fût extremement fatiguée. Elle y avoit resisté quelque tems. Mais les inquietudes & les allarmes qu'elle avoit eu à essuyer, jointes aux fatigues & aux veilles, la firent enfin succomber. Cette maladie n'eut pourtant point de suites. La Reine guerit aussi au bout de quelque tems, & se trouva en état de reprendre le soin des affaires.

Etat des affaires pendantles quatre premieres années de la Regence. *Memoires du Card. de Retz.*

Les quatre premieres années de la Regence de cette Princesse avoient été emportées par le mouvement de rapidité que le Cardinal de Richelieu avoit donné à l'autorité Royale. Le Cardinal Mazarin, son Disciple, & de plus né & nourri dans un pays où celle du Pape n'a point de bornes, crut que le mouvement de rapidité étoit le naturel, & cette meprise fut l'occasion de la guerre civile, dont la cause venoit de plus loin comme nous l'avons dit. Il n'est pas mal aisé de concevoir qu'il peut & qu'il doit y avoir eu beaucoup de contretems fâcheux dans une administration, qui suivoit d'aussi près celle du Cardinal de Richelieu, & qui en étoit aussi differente. La Reine l'ayant choisi, faute d'autre, ce qui est vrai quoiqu'on en dise, & la fortune l'ayant ébloui, il s'érigea & on l'érigea en Richelieu. Mais il n'en eut que l'impudence. Il se fit honte de toutes les choses dont l'autre s'étoit fait honneur. Il se moqua de la Religion, il promit tout ce qu'il ne voulut pas tenir. Il ne fut ni doux ni cruel, parce qu'il ne se ressouvenoit ni des bienfaits ni des injures. Il s'aimoit trop, ce qui est le naturel des ames lâches; il craignoit trop peu, ce qui est le caractere de ceux qui n'ont pas soin de leur reputation. Il prévoyoit assez bien le mal, parce qu'il avoit souvent peur, mais il n'y remedioit pas à proportion, parce qu'il avoit plus de peur que de prudence. Il avoit de l'esprit, de l'insinuation, de l'enjouement, dans ses manieres; mais son cœur paroissoit toûjours au travers, & au point que ces qualitez eurent dans l'adversité tout l'air de ridicule, & ne perdirent pas dans la prosperité celui de fourberie. Il porta le filoutage dans le Ministere, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui, & le filoutage faisoit que le Ministere, même heureux & absolu, ne séoit pas bien. Le mepris s'y glissa: ce qui est la maladie la plus dangereuse d'un Etat, & dont la contagion se repand le plus aisément & le plus promptement du chef sur les membres. Un Etranger, comme un autre, a soin d'enrichir ses parens, en quelque endroit qu'ils se rencontrent outre qu'il sait bien les faire venir, lorsqu'il se trouve établi solidement. Mazarin ne s'oublia point à cet égard: trois Neveux & sept Nieces, qui vinrent bien-tôt en France, sont un temoignage assuré de ce que je dis; & dans quelque famille que l'on eût pu prendre un Premier Ministre, il étoit difficile de trouver une plus nombreuse suite. Un autre inconvenient encore, c'est qu'un Etranger, comme Mazarin, qui ne sait durant quelque tems si son poste lui est assuré, transporte toûjours dans son pais de quoi se consoler en cas de disgrace. Le moyen qu'il puisse être aussi affectionné qu'un homme, qui auroit sucé l'amour de la patrie avec le lait? A quoi l'on peut ajoûter encore, que quand il n'est pas marié ni en état de l'être, il ne regarde pas le pays où il se trouve comme un établissement fixe pour lui & pour sa posterité. Ayant trouvé les peuples chargez d'impôts, il continua de les en accabler. Cette conduite les fit passer du mépris à la haine & cette haine pour le Ministre enfanta bien-tôt la Rebellion. Tant de subsides extraordinaires, & les nouveaux Edits que l'on preparoit encore pour établir une Inquisition rigoureuse sur les biens de toute nature, pousserent dans une revolte secrete les Compagnies, les Communautez, & les Corps de Ville 1648.

1648. Le Conseil du Roi voyant qu'il ne pouvoit tirer aucun argent par le moyen du Tarif, temoigna au Parlement, que puisqu'il ne vouloit point de nouveaux Edits, il ne devoit pas du moins s'oposer à l'execution de ceux qui avoient été verifiez autrefois dans la Compagnie ; & sur ce fondement il remit sur le tapis une Declaration, qui avoit été enregistrée deux ans auparavant, pour l'établissement de la Chambre du Domaine, qui étoit d'une charge terrible pour le peuple, & d'une consequence encore plus grande. Le Parlement l'avoit accordée ou par surprise ou par foiblesse. Le Peuple se mutina, alla en troupes au Palais, maltraita de paroles le President de Thoré fils d'Emeri. Le Parlement fut obligé de decreter contre les seditieux. La Cour ravie de le commettre avec le Peuple appuya le Decret par des Regimens des Gardes Françoises & Suisses. Le Bourgeois s'allarma monta dans les clochers des trois Eglises de la ruë St. Denis où les Gardes avoient paru. Le Prevôt des Marchands avertit le Palais Royal que tout est sur le point de prendre les armes. On fait retirer les Gardes en disant qu'on ne les avoit posées que pour accompagner le Roi, qui devoit aller en ceremonie à Nôtre Dame.

Le Roi gueri de sa maladie va au Parlement. Memoir. du Cardinal de Retz. Mémoire. de M la D. de Nemour.

Le Monarque, pour couvrir le jeu, y alla effectivement en grande pompe dès le lendemain sous pretexte de remercier Dieu du recouvrement de sa santé, & le jour suivant il monta au Parlement, sans l'avoir averti que la veille extrêmement tard. Il y porta cinq ou six Edits tous plus ruineux les uns que les autres, qui ne furent communiquez aux Gens du Roi qu'à l'Audience. Le Premier President parla fort hardiment contre cette maniere de mener le Roi au Parlement pour surprendre & pour forcer la liberté des suffrages. Dés le lendemain, les Maîtres des Requêtes, auxquels un de ces Edits verifiez par la presence du Roi avoit donné douze Collegues, s'assemblent dans le lieu où ils tiennent la justice, qu'on appelle des *Requêtes du Palais*, & prennent une resolution tres-ferme de ne pas souffrir cette nouvelle creation. La Reine les mande, les appelle de belles gens pour s'oposer à la volonté du Roi, & les interdit des Conseils. Ils s'animent au lieu de s'étonner : ils entrent dans la Grand' Chambre, & demandent qu'ils soient reçus Oposans à l'Edit de Creation de leurs Confreres. On leur donne Acte de leur Opposition. Les Chambres s'assemblent le même jour pour examiner les Edits que le Roi avoit fait verifier en sa presence, & la Reine commanda à la Compagnie de l'aller trouver par Deputez au Palais Royal. Elle leur temoigna d'être surprise de ce qu'ils pretendoient toucher à ce que la presence du Roi avoit consacré. Ce furent les propres paroles du Chancelier. Le Premier President repondit que telle étoit la pratique du Parlement, & il en allegua les raisons tirées de la necessité de la liberté des suffrages. La Reine temoigna d'être satisfaite des exemples qu'on lui aporta ; mais comme elle vit quelques jours après, que les deliberations alloient à mettre des modifications aux Edits qui les rendoient presque infructueux, elle défendit par la bouche des Gens du Roi au Parlement de continuer à prendre connoissance des Edits, jusqu'à ce qu'il eût declaré en forme s'il pretendoit donner des bornes à l'Autorité Royale. Ceux de cette Compagnie qui étoient pour l'interêt de la Cour, se servirent adroitement de l'embarras où elle se trouva à cette question, pour porter les choses à la douceur, & pour faire ajoûter aux Arrêts qui portoient les modifications, que le tout seroit executé *sous le bon plaisir du Roi*. La clause plut pour 1648.

un moment à la Reine ; mais quand elle connut qu'elle n'empêchoit pas que presque tous les Edits ne fussent rejettez par le commun suffrage du Parlement, elle s'emporta , & leur declara qu'elle vouloit que tous les Edits sans exception fussent executez pleinement & sans aucunes modifications dès le lendemain. Mr. le Duc d'Orléans alla à la Chambre des Comptes , où il porta ceux qui la regardoient , & le Prince de Conti , en l'abscence de Mr. le Prince, qui étoit parti pour l'armée, all à la Cour des Aides pour y porter ceux qui la concernoient.

Arrêt d'Union des Chambres de cette Compagnie. *Aubery, Hist. du Mazar. Memoires de la Minorité du Roi Mémoires. de Joli.*

Ces deux Compagnies ne se contenterent pas de repondre avec vigueur à Mr.& au Prince de Conti par la bouche de leur Premier President ; mais aussitôt après,la Cour des Aides deputa vers la Chambre des Comptes pour lui demander union avec elle pour la Réformation de l'Etat. La Chambre des Comptes l'accepta : l'une & l'autre s'assurerent du Grand Conseil , & les trois ensemble demanderent la jonction au Parlement , qui leur fut accordée avec joie , & executée à l'heure même au Palais dans la Sale de S. Louis.Telle fut l'occasion du celebre Arrêt d'Union de ces trois Chambres,rendu en Parlement le 13. Mai.La verité est que cette Union , qui prenoit pour son motif la reformation de l'Etat , pouvoit avoir fort naturellement celui de l'interêt particulier des Oficiers, parce que l'un des Edits dont il s'agissoit , portoit un retranchement considerable de leurs gages.Tant que l'opression n'étoit tombée que sur le Peuple , les Chambres s'étoient contentées de s'oposer à la vérification des Edits , ou du moins de les modifier autant qu'il se pouvoit,sans blesser l'autorité souveraine. Mais dès que leur interêt particulier s'y trouva mêlé , elles prirent le dessein de s'unir, pour rendre leurs resolutions plus eficaces.Aussi la Cour,qui se trouva étonnée & embarrassée au dernier point de cet Arrêt, afecta,autant qu'elle put, de lui donner cette couleur,pour le decrediter dans l'esprit des Peuples. La Reine fit dire par les Gens du Roi au Parlement,que comme cette Union n'étoit faite que pour l'interêt particulier des Compagnies,& non pas pour la Réformation de l'Etat,comme on le lui avoit d'abord voulu faire croire,elle n'y trouveroit rien à redire; parce qu'il est toûjours permis à tout le monde de représenter au Roi ses interêts, & qu'il n'est jamais permis à personne de s'ingerer du Gouvernement de l'Etat. Le Parlement ne donna point dans ce panneau; & parce qu'il étoit aigri par l'enlevement de deux Conseillers * au Grand Conseil que la Cour fit prendre deux jours avant la Pentecôte , & de trois autres † qu'on arrêta aussi quelques momens après , il ne songea qu'à justifier & à soûtenir son Arrêt d'Union par des exemples.Le Président de Novion ‡ en trouva dans les Regîtres , & l'on étoit sur le point de deliberer sur l'execution , quand du Plessis Guenegaut † Secretaire d'Etat entra dans le Parquet , & mit entre les mains des Gens du Roi un Arêt du Conseil d'en haut , qui portoit,en termes mêmes injurieux, cassation de celui d'Union des quatre Compagnies. Le Parlement aiant deliberé, ne répondit à cet Arrêt du Conseil que par un avis donné solemnellement aux Députez des trois autres Compagnies de se trouver le lendemain à deux heures de relevée dans la sale de S. Louis.

Cassé par Arrêt du Conseil

La Cour,outrée de ce procedé,s'avisa de l'expedient du monde le plus bas & le plus ridicule , qui fut d'avoir la feuille de l'Arrêt. Du Tillet, Grefier en chef , auquel elle l'avoit demandée ,

* *Mrs. Turgot & d'Argouges.*

† *Mrs. Lotin, Dreux, & Guerin.*

‡ *Nicolas Potier , Sieur de Novion, Président à mortier, & puis Premier President.*

† *Henri de* [illegible] *re en 1676.*

1648. aiant répondu qu'elle étoit entre les mains du Grefier Commis, du Plessis Guenegaut & Carnavalet, Lieutenant des Gardes du Corps, le mirent dans un carosse & l'amenerent au Grefe pour la chercher. Les Marchands du quartier s'en aperçurent, le Peuple se soûleva, & le Secretaire & le Lieutenant furent trés-heureux de se sauver. Le lendemain à sept heures du matin le Parlement eut ordre d'aller au Palais Roial, & d'y porter l'Arrêt du jour précedent, qui étoit celui par lequel le Parlement avoit ordonné que les autres Compagnies seroient priées de se trouver à deux heures dans la chambre de S. Louis. Comme ils furent arrivez au Palais Roïal, le Tellier demanda au Premier President s'il avoit aporté la feuille; & le Premier President aiant répondu que non, & qu'il en diroit les raisons à la Reine, il y eut dans le Conseil des avis diferens. On pretend que la Reine étoit assez portée à arrêter le Parlement; mais personne ne fut de cet avis, qui, à la verité, n'étoit pas soûtenable, vu la disposition des Peuples. On prit un parti plus moderé. Le Chancelier fit à la Compagnie une forte reprimande en présence du Roi & de toute la Cour, & il fit lire en même tems un second Arrêt du Conseil, portant cassation du dernier Arrêt, defenses de s'assembler sous peine de rebellion, & ordre d'inserer dans les Regîtres cet Arrêt en la place de celui d'Union. Cela se passa le matin.

Effet que produisirent dans le Peuple ces demêlez de la Cour avec le Parlement. *Divers Mémoir de la*

Dés l'aprés-dinée, les Députez des quatre Compagnies se trouverent dans la sale de S. Louis, au mépris de l'Arrêt du Conseil d'en haut. Le Parlement s'assembla de son côté à l'heure ordinaire pour deliberer de ce qui étoit à faire à l'égard de l'Arrêt du Conseil qui avoit cassé celui d'Union, & qui avoit défendu la continuation des assemblées. L'Avocat Géneral Talon, élevant sa voix, remontra "combien la Ligue avoit causé de maux dans le Ro-„ yaume. Que les Ennemis étrangers „ tiroient avantage de ces desordres, & „ qu'enfin il croioit que la voie de la „ soumission & des remontrances pro-„ duiroit plus d'effet que toutes les as-„ semblées, puisqu'elles ne se pouvoient „ faire qu'avec trouble & confusion, „ & contre l'agrément de Leurs Majes-„ tez. 1648.

Minorité du Roi.

Il s'en faut bien que ce discours fût géneralement aplaudi. Il y eut pourtant plusieurs autres membres qui furent d'avis d'obeïr aux volontez du Roi. Sur quoi il faut remarquer, qu'ils y desobéïssoient, même en déliberant, parce qu'il leur avoit été très-expressément enjoint de ne pas deliberer. Mais le Parlement, charmé des doux noms de *Dieux Tutelaires de la Patrie*, & de *Restaurateurs de la liberté publique*, que le Peuple lui donnoit, continuoit à s'assembler tous les jours. Car l'Arrêt d'Union fut un signal pour tous les Mécontens, les Rentiers, les Trésoriers de France, les Secretaires du Roi, les Elus, les Oficiers des Tailles & des Gabelles. Les Peuples de toutes conditions se rallierent, & exposant leurs griefs au Parlement, en demanderent la réparation. Les noms des Partisans & celui d'Emeri tomberent dans l'execration publique. Chacun declamoit contre l'exaction violente des Traitans; on ne pouvoit soufrir la puissance démesurée des Intendans, la cruauté des Fuzeliers envoiez pour executer leurs ordres, les contraintes rigoureuses faites au pauvre Peuple, par la vente des biens & l'emprisonnement des personnes, non plus que la solidité réelle des Tailles. Tant de violences portoient tout le monde à se plaindre hautement de toutes ces voies d'oppression, nuisibles à la vie, à la liberté & aux biens de tous les Sujets du Roi. Le Parlement touché des miseres publiques, aussi bien que de son interêt particulier, reçoit les suplications

1648.

des malheureux, ofre de leur faire justice, & par la part qu'il témoigne prendre aux souffrances des Peuples, acquiert leur bienveillance à tel point, qu'il en est respecté comme leur *Dieu vengeur & liberateur.*

Avantage qu'en prit cette Compagnie. *Memoir. de la Rochefaucaut*

On insinuoit aux membres de cette Compagnie " qu'ils étoient instituez, „ comme autrefois les Ephores de Lacedemone, pour moderer l'extrême „ puissance des Rois, & pour s'oposer „ à leurs dereglemens. Que cet emploi „ donneroit de la consideration & de „ l'éclat à leurs personnes. Qu'ils devoient savoir que depuis quelques „ années les Ministres de France étoient „ persuadez que c'est regner précairement que de n'étendre leur empire „ que sur des choses permises. Que les „ derniers Rois leur avoient si fort „ abandonné la conduite de l'Etat, „ qu'ils s'étoient rendus la proie de „ leurs passions. Que les Loix étoient „ étoufées par la crainte, & la Justice „ par la force. Que le tems étoit venu „ de rétablir l'ordre ancien, & de remettre sur pié cette relation harmonique, qui consiste dans un commandement legitime & une obéissance „ raisonnable. Que pour cet effet les „ peuples reclamoient leur justice, comme le seul azile pour prévenir leur „ derniere opression. Qu'une si sainte „ union étant aprouvée du Ciel, & „ suivie des acclamations publiques, les „ mettoit à couvert de toute crainte, „ quand même il y auroit du péril. Que „ c'est le propre d'une rare vertu de se „ signaler dans la tempête plûtôt que „ dans le calme, & que la mort, qui est „ égale pour tous les hommes, n'est distinguée que par l'oubli ou par la gloire. Ces discours firent d'autant plus d'impression sur leur esprit que les hommes ont une inclination naturelle à croire ce qui flatte leur orgueil.

Comme donc chaque membre de ces Compagnies, assemblées contre les défenses du Roi, vouloit opiner avec zele & avec pompe sur une matiére de cette importance, quelques jours se passerent avant que la deliberation pût être achevée : ce qui donna lieu à *Monsieur*, qui connut que le Parlement n'obeïroit pas, de proposer un accommodement. Les Présidens au Mortier & le Doïen de la Grand' Chambre se trouverent au Palais d'Orleans avec le Cardinal Mazarin & le Chancelier. On y fit quelques propositions qui furent raportées au Parlement, & rejettées avec d'autant plus d'emportement, que la premiere, qui concernoit le *Droit annuel*, * accordoit aux Compagnies tout ce qu'elles pouvoient souhaiter pour leur interêt particulier. Le Chancelier dit sur cela aux Députez " que Leurs Majestez avoient voulu témoigner à la „ Compagnie l'intention qu'elles avoient toûjours eu de la traiter favorablement, & de la distinguer en la „ gratifiant du *Droit annuel* sans charges & sans conditions. Que cette grace devoit engager le Parlement à „ donner à Leurs Majestez une autre „ reconnoissance, que celle qu'il leur „ avoit marquée, en se joignant aux autres Cours Souveraines de Paris. Que „ cette union ne pouvoit produire que „ de dangereux effets. Que quelque „ mecontentement que le Roi en eût „ témoigné par ses Lettres de Cachet, „ le Parlement n'y avoit pas eu toute „ la soûmission, & toute la deference „ que S. M. en attendoit, puisque ces „ assemblées n'avoient pas discontinué:

1648.

Moïens que la Cour emploïa pour tâcher de la diviser. *D'ver Mémoir. de la Minorité du Roi. Auberi, Hist. du Cardin. Mazar.*

* *Les Officiers pourvus de Charges avoient alors la liberté de les résigner, entre les mains du Roi, à qui bon leur sembloit. Mais afin que la Résignation eût lieu, il faloit que celui qui l'avoit faite, vécût encore* 40. *jours après; Et ce fut pour s'afranchir de cette Loi des* 40. *jours, qu'on paia au Roi un* Droit annuel, *autrement apelé* la Paulette, *du nom de* Paulet *qui en fut l'Inventeur.*

„ ce qui avoit obligé S. M. d'en témoi-„ gner encore son ressentiment, & de „ déclarer à cette Compagnie, que son „ intention étoit que l'on ne continuât „ plus les assemblées, sinon qu'elle y „ pourvoiroit. Et pour faire connoître aux Officiers, qu'ils ne peuvent esperer de graces que de la bonté du Roi, & que quand il lui plaît il les retire: deux jours après S. M. fit publier au sceau une Declaration portant revocation du Droit annuel, * qui avoit été accordé aux Compagnies Souveraines. Le prétexte étoit, qu'aiant retranché les gages au Grand Conseil, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides, au lieu *du Prêt* ** que ces trois Compagnies devoient paier, S. M. n'avoit pas intention de les obliger à des conditions qu'elles estimoient desavantageuses.

Fermeté des Chambres du Parlement à demeurer unie sous prétexte du bien public.

Cette Déclaration étoit capable de diviser ces Compagnies d'avec le Parlement, parce qu'elles y avoient plus d'interêts, leurs gages étant plus considerables, & le Roi aiant déchargé le Parlement du Prêt sans retrancher leurs gages, ce qui avoit fait naître entre elles quelque jalousie. La Cour n'étoit pas fâchée de cette disposition, & les Ministres en attendoient un bon efet. Le Chancelier temoigna même separement à quelques Oficiers du Grand Conseil, de la Chambre des Comtes & de la Cour des Aides, que la Reine s'étonnoit des demarches qu'ils avoient faites, il y avoit peu de jours, an Parlement. Que l'intention du Roi n'étoit point de retrancher leurs gages, & qu'ils en pouvoient informer leurs Compagnies. Ce discours, qui tendoit à les diviser, ne fit point changer de sentiment à ces Oficiers, & ils persisterent dans l'union. Le Parlement, de son côté, afecta de marquer qu'il ne songeoit qu'à l'interêt public, & donna enfin un Arrêt par lequel il fut dit, que la Compagnie demeureroit assemblée, & que trés-humbles remontrances seroient faites au Roi pour lui demander la cassation des Arrêts du Conseil. Dés le soir même les Gens du Roi demanderent audience à la Reine pour le Parlement. Elle les manda le lendemain par une Lettre de Cachet. Le Premier Président parla avec une grande force: il exagera la necessité de ne point ébranler le milieu qui est entre les Peuples & les Rois. Il justifia par des exemples illustres & fameux la possession où les Compagnies avoient été depuis si long-tems, & de s'unir & de s'assembler. Il se plaignit hautement de la cassation de l'Arrêt d'Union, & il conclut par une instance trés-ferme & trés-vigoureuse à ce que les ordres contraires, donnez par le Conseil d'en haut, fussent supprimez.

La Cour est obligée de ceder au tems & de permettre les assemblées.

La Cour, beaucoup plus émuë par la disposition des Peuples que par les remontrances du Parlement, plia tout d'un coup, & fit dire par les Gens du Roi à la Compagnie, que S. M. lui permettoit d'executer l'Arrêt d'Union, de s'assembler, & de travailler avec les autres Compagnies à ce qu'elles jugeroient à propos pour le bien de l'Etat. On peut juger par là de l'abaissement du Cabinet. Mais les gens éclairez n'en jugerent pas comme le vulgaire, qui crut que la foiblesse du Cardinal Mazarin en cette occasion donnoit le dernier coup à son autôrité. Il est inexcusable de n'avoir pas prévu & de n'avoir pas prévenu les conjonctures dans lesquelles on ne peut plus faire que des fautes. Si ce Ministre eût tenu ferme

* *Par cette Revocation, les Charges des Oficiers qui veneient à mourir, étoient remises aux Cofres du Roi pour être venduës à qui bon lui semblereit, & perduës par consequêt pour les Famille.*

** *Le Prêt étoit une somme qu'on obligeoit les Oficiers de prêter au Roi, ou par avance, ou sur les arrérages de ce qu'ils lui devoient pour le Droit annuel.*

1648. dans l'ocasion dont on vient de parler, il se seroit infailliblement attiré des barricades, & avec elles la réputation d'un temeraire & d'un forcené. Il a cedé au torrent, que pouvoit-il faire de mieux? Plusieurs l'ont acusé de foiblesse; mais il est dificile de decider quel étoit le parti le plus sage dans cette occasion après s'y être une fois engagé. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'on en conçut beaucoup de mepris pour le Ministre, & que bien qu'il eût essaié d'adoucir les esprits, par l'exil d'Emeri, à qui il ôta la Surintendance, le Parlement aussi persuadé de sa propre force que de l'impuissance de la Cour, le poussa par toutes les voies qui peuvent aneantir le gouvernement d'un Favori.

La Chambre de St. Louis fit sept Propositions, dont la moins forte étoit de la nature que l'on vient de dire. La premiere sur laquelle le Parlement delibera fut la revocation des Intendans. La Cour qui se sentit touchée à la prunelle de l'œil, obligea Mr. le Duc d'Orleans d'aller au Palais, pour en répresenter les consequences à la Compagnie, & la prier de surseoir l'execution de son Arrêt seulement pour trois mois, pendant lesquels il avoit des propositions à faire qui seroient trés-avantageuses au public. On lui accorda trois jours de délai, à condition qu'il n'en fût rien écrit dans le Regître, & que la conference se fit incessamment. Les Députez des quatre Cōpagnies se trouverent au Palais d'Orleans: le Chancelier insista fort sur la necessité de conserver les Intendans dans les Provinces, & sur l'inconvenient qu'il y auroit de faire le procés, comme l'Arrêt le portoit, à ceux qui auroient malversé, parce qu'il seroit impossible que les Partisans ne se trouvassent engagez dans les procedures: ce qui seroit rüiner les afaires du Roi, en obligeant à des Banqueroutes ceux qui les soûtenoient par leurs avances & par leur credit. Le Parlement ne se rendant point à cette raison, le Chancelier se reduisit à demander, que les Intendans ne fussent pas révoquez par Arrêt du Parlement, mais par une Déclaration du Roi, afin que les Peuples eussent au moins l'obligation de leur soulagement à S. M. L'on eut peine à consentir à cette proposition: elle passa toutefois au plus de voix. Mais lorsque la Déclaration fut portée au Parlement, elle fut trouvée defectueuse, en ce que révoquant les Intendans, elle n'ajoûtoit pas que l'on recherchât leur gestion. Le Duc d'Orleans, qui l'étoit venu porter au Parlement, n'aiant pu la faire passer, la Cour s'avisa d'un expedient, qui fut d'en envoyer une autre, portant l'établissement d'une Chambre de Justice pour faire le procés aux delinquans. La Compagnie s'aperçut aisement que la proposition de cette Chambre de Justice, dont les Oficiers & l'execution seroient toûjours à la disposition des Ministres, ne tendoit qu'à tirer les coupables des mains du Parlement. Elle passa toutefois encore au plus de voix en presence de Monsieur, qui en fit verifier une autre le même jour, par laquelle le Peuple étoit dechargé seulement du huitiéme des Tailles, quoi que l'on eût promis au Parlement de le décharger du quart.

Mr. le Duc d'Orleans y vint encore quelques jours apres, porter une troisiéme Declaration, par laquelle le Roi vouloit qu'il ne se fit plus aucune levée d'argent, qu'en vertu des Declarations verifiées au Parlement. Rien ne paroissoit plus specieux; mais comme la Compagnie savoit que l'on ne pensoit qu'à l'amuser, & qu'à autôriser pour le passé toutes celles qui n'y avoient pas été verifiées, elle ajoûta la clause de defenses, que l'on ne leveroit rien en vertu de celles qui se trouveroient de cette nature. Le Ministre, desesperé du peu de succés de ses artifices, de l'inutili-

té dès

1648. des éforts qu'il avoit faits pour semer de la jalousie entre les quatre Compagnies, & d'une proposition sur laquelle on étoit prêt de déliberer, qui alloit à la radiation de tous les Prêts faits au Roi, sous des usures immenses: le Ministre, dis-je, outré de rage & de douleur, & poussé par tous les Courtisans qui avoient presque tous leurs biens dans ces Prêts, se resolut à un expedient qu'il crut décisif, & qui lui réussit aussi peu que les autres.

Le Roi va tenir son Lit de Justice en cette Compagnie.

Il fit monter le Roi à cheval, pour aller au Parlement en grande pompe. Il y porta une Déclaration, remplie des plus belles paroles du monde, de quelques articles utiles au public, & de beaucoup d'autres tres-ambigus. La défiance que le Peuple avoit de toutes les démarches de la Cour, fit que cette entrée ne fut pas acompagnée de l'aplaudissement, ni même dês cris acoûtumez: les suites n'en furent pas plus heureuses. La Compagnie commença dès le lendemain à examiner la Déclaration, & à la contrôler presque en tous ses points; mais particulierement en celui qui défendoit aux Compagnies de continuer leurs assemblées en la chambre de Saint Louïs. Elle n'eut pas plus de succès dans la Chambre des Comptes, & dans la Cour des Aides dont les Premiers Presidens firent des harangues tres-fortes à Monsieur, & au Prince de Conti. Le premier vint quelques jours tout de suite au Parlement, pour l'exhorter à ne point toucher à la Déclaration. Il menaça, il pria. Enfin, après des éforts incroyables il obtint que l'on surseoiroit à deliberer jusqu'au 17. du mois, après quoi l'on continueroit incessamment à le faire, tant sur la Déclaration que sur la proposition de la Chambre de S. Louïs. L'on n'y manqua pas: on examina tout, article par article. L'Arrêt donné par le Parlement sur le troisiéme desespera la Cour. Il portoit, en modifiant la „ Déclaration: Que toutes les levées „ d'argent ordonnées par Déclarations „ non verifiées n'auroient point de lieu. 1648.

M. le Duc d'Orleans ayant encore été au Parlement pour l'obliger à adoucir cette clause, & n'y ayant rien gagné, la Cour se resolut d'en venir aux extremitez, & à se servir de l'éclat que la bataille de Lens fit justement dans ce tems-là, pour éblouïr les Peuples, & les obliger de consentir à oprimer le Parlement.

Campagne de Catalogne. Prise de Tortose.

Aubery, Hist. du Cardin. Mazar. Liv. IV. Mémoir. du Maréchal de Gramont. Tom. I.

Cette bataille fut precedée de la prise de Tortose en Catalogne, qui repara en quelque façon la disgrace soufferte l'année precedente devant Lerida. Outre que Tortose est située sur le penchant d'une montagne, qui la rend presque inaccessible du côté de la Catalogne, & sur le bord de l'Ebre, qui la couvre du côté de Valence, elle avoit de bonnes fortifications, & une Garnison fort nombreuse. La tranchée fut ouverte le 5. Juillet devant cette place, & le 12. le Maréchal de Schomberg, sur l'avis que D. Francisco de Mello, General des Troupes Espagnoles, avoit assemblé un Corps de douze mille hommes pour la secourir, fit donner un assaut general. Les assiegez se défendirent avec beaucoup de courage; mais enfin les François recommencerent l'ataque avec tant de furie, qu'ils renverserent tout ce qui se rencontra devant eux, & emporterent non-seulement les dehors, mais entrerent même dans la Ville. Le Gouverneur, après y avoir soûtenu encore long-tems le combat, en se barricadant de ruë en ruë, se retira dans le Château, qu'il rendit le lendemain. Cette conquête étoit d'autant plus considerable, qu'elle ouvroit le passage dans les Royaumes d'Aragon & de Valence; qu'elle bridoit Tarragone, qu'elle assuroit les Places des François en Catalogne, & qu'elle élargissoit leurs quartiers. Mais rien ne décidoit plus de la fortune

1648. de leurs armes, que les bons ou les mauvais succès qu'elles avoient aux Païs-bas. Comme les Espagnols étoient plus jaloux de leurs Places de Flandre, que des autres, c'étoit aussi de ce côté-là qu'on destinoit toûjours le plus grand éfort. La Ville d'Ypres avoit été prise sur eux par M. le Prince, ayant sous lui les Maréchaux de Gramont & de Rantzau. Le Roi d'Espagne, en étoit sorti avec trois cens hommes de pié, sans les blessez. Il y avoit outre cela six mille Bourgeois qui s'opiniâtrerent plus à la défense, que la Garnison même. Cependant elle ne tint guere que quinze jours. Comme cette Place est d'une assés grande enceinte, le Comte de Palluau, Gouverneur de Courtrai, eut ordre de l'investir d'un côté avec une partie de sa Garnison. Ce qui donna lieu à l'Archiduc Leopold d'insulter Courtrai & de l'emporter presque sans resistance. Ce Prince avoit aussi pris Furnes & Eterre, & s'étoit aproché de Lens pour l'assieger.

Bataille de Lens gagnée par le Prince de Condé. *Hist. de ce Prince. Liv. II.*

Le Prince de Condé n'avoit pû faire aucune entreprise durant tout ce tems-là. La mésintelligence que nous avons vûe entre la Cour & le Parlement avoit empêché le Cardinal Mazarin de lui envoyer aucun secours d'argent & de troupes. D'ailleurs les maladies & la disette de vivres afoiblissoient tous les jours son Armée. Mais enfin ce Prince, fâché de voir si long-tems réussir les entreprises des Espagnols; resolut d'aller ataquer l'Archiduc. Il passa devant Eterre qu'il reprit d'assaut, & s'avança dans le même-tems du côté de Lens pour le secourir. Mais il trouva en chemin les Ennemis, qui, après avoir pris cette place, étoient, aussi-bien que lui, dans le dessein de donner combat. Ceux-ci occupoient alors des postes fort avantageux, & étoient en beaucoup plus grand nombre que les François. Le Prince de Condé, quelque envie qu'il eût de combatre, ne jugea pas à propos de hazarder la bataille dans une semblable disposition. Il aima mieux se retirer dans quelque endroit où il pût s'oposer au progrès des Ennemis l'Archiduc croyant que la peur faisoit reculer M. le Prince, fit marcher à l'instant toute sa Cavalerie contre lui, pendant que son Infanterie s'avançoit plus lentement. Le Prince de Condé, qui dans les grandes occasions avoit tout le sang froid necessaire pour prendre tous ses avantages, s'aperçût d'abord de la faute que les ennemis venoient de faire; il tint ses Escadrons serrez, pendant que l'Ennemi venoit à lui avec assès de desordre, tout fier de la victoire qu'il croyoit déja tenir entre les mains; & ayant fait sonner la charge pour commencer le combat, il marcha l'épée à la main contre l'Escadron qu'il avoit en tête, & mit enfin en déroute l'Aîle gauche des Espagnols, qui lui étoit oposée. 1648.

L'Aîle gauche du Prince ne combatit pas d'abord avec le même succès; car le Maréchal de Gramont, qui la commandoit, fut poussé par le Comte de Bucquoi qui donnoit ses ordres à l'Aîle droite des Ennemis. Mais le Prince de Condé courut au secours du Maréchal de Gramont, & mit en fuite le Comte de Bucquoi. Ainsi la cavalerie ennemie ayant été défaite, le Prince alla fondre sur l'infanterie, qui étoit seule dans la plaine, & la tailla presque toute en pieces. Cette victoire, une des plus memorables qu'ait remporté le Prince de Condé, lui fut d'autant plus glorieuse, que le nombre des vainqueurs étoit fort inferieur à celui des vaincus. A peine l'Archiduc & le Comte de Fuensaldagne se purent sauver. Le General Beck fut pris, & mourut peu de tems après des blessures qu'il venoit de recevoir. Le Fils de ce General & le Comte de S. Amour, General de l'Artillerie Espagnole, furent aussi faits prisonniers,

1648. Il y eut du côté des ennemis cinq mille prisonniers & trois mille hommes tuez. Les François gagnerent tout le Canon & le bagage des Espagnols, & il n'y eut de leur côté que dixhuit cens hommes morts ou blessez. La prise de Lens & de Furnes furent les fruits de cette victoire.

La Cour veut s'en prévaloir pour oprimer le Parlement.

La nouvelle en fut portée à la Cour le 24. d'Août par le Duc de Châtillon, qui dit, après être sorti du Palais Royal, que le Cardinal lui en avoit témoigné beaucoup moins de joie, qu'il ne lui avoit fait paroître de chagrin de ce qu'une partie de la Cavalerie Espagnole s'étoit sauvée. Il faut remarquer qu'il parloit à un homme qui étoit entierement à M. le Prince, & qu'il lui parloit d'une des plus belles actions qui se soient jamais faites dans la guerre. La Reine, au contraire, fit voir un emportement de joie inconcevable, & le Conseil regarda ce succès comme un coup du Ciel, dont il falloit se prevaloir, pour arrêter le cours des désordres que le tems & la patience augmentoient : il resolut de s'assûrer de ceux du Parlement qui étoient les plus animez. Le Cardinal neanmoins afecta de paroître plus moderé, & dit au Coadjuteur de Paris, qui alloit lui rendre compte des dispositions de la Ville, qu'il vouloit se servir de l'occasion presente pour faire connoître aux Compagnies, qu'il étoit bien éloigné des sentimens de vengeance qu'on lui attribuoit ; & qu'il pretendoit que tout le monde confessât dans peu de jours que les avantages remportez par les armes du Roi avoient bien plus adouci qu'élevé l'esprit de la Cour. Mais il déguisoit ses véritables sentimens, & nous verrons bientôt qu'il avoit des pensées toutes contraires.

Trois Partis diferens dans cette Compa-gnie.

Cependant la chaleur des esprits étoit telle dans Paris, qu'il n'y avoit plus que la douceur qui pût les ramener; & quoi que l'on s'éforçât d'en persuader la Cour, la flaterie & la préocupation ne lui permirent pas d'y ajoûter foi. Le Parlement étoit divisé en trois sortes de gens qui composoient cette Compagnie: Le premier étoit celui des *Frondeurs*, donné par raillerie à ceux qui frondoient les sentimens de la Cour, & qui, touchez du desir d'arrêter le cours des calamitez publiques, avoient le même objet, quoique par un motif diferent, que ceux qui étoient interessez par leur fortune ou par leur haine particuliere contre le Premier Ministre. Le second étoit des *Mazarins*, donné à ceux qui prétendoient que l'on devoit une obeïssance aveugle à la Cour, les uns par conscience, pour entretenir le repos de l'Etat, les autres par les liaisons qu'ils avoient avec les Ministres, ou par interêt avec les gens d'afaires. Le troisiéme étoit celui des *Mitigez*, qui blâmoient l'emportement des premiers, & qui n'aprouvoient pas aussi la retenuë des autres, mais qui se tenoient dans un Parti mitoyen, pour agir dans les occasions ou selon leur interêt ou selon leur devoir. Pour ce qui est de la *Fronde*, elle doit son origine à une assés plaisante comparaison. Comme en ce tems-là les garçons de boutique & autres jeunes gens s'assembloient en diferens lieux, où ils se batoient les uns contre les autres à coups de fronde, malgré les Archers qui ne pouvoient les en empêcher ; le Sieur Bachaumont, Conseiller au Parlement, & fils du President le Coigneux, en fit un jour l'aplication en riant aux Assemblées du Parlement, où Monsieur le Duc d'Orleans alloit souvent exprès pour reprimer la chaleur des plus emportez : ce qui réussissoit ordinairement pendant que Son Altesse Royale étoit presente. Mais en son absence la compagnie reprenoit souvent les afaires des jours precedens, & déliberoit en toute liberté, d'une maniere qui mécontentoit fort la Cour. Sur quoi le même Bachaumont dit

1648.

Origine de la Fronde. *Memoir. du Cardinal de Retz. & de Joli.*

1648. un jour, que la Cour viendroit aussi peu à bout de ses desseins dans le Parlement, que les Archers des leurs à l'égard des Frondeurs. Cette comparaison fut aplaudie, & celebrée d'abord par des chansons. On l'apliqua premierement à ceux qui opinoient avec vigueur dans le Parlement, & ensuite l'on apella *Frondeurs* ceux qui se déclaroient contre le Cardinal, comme on donna le nom de *Mazarins* à ceux qui tenoient pour la Cour. Cette distinction de noms échaufant de plus en plus les esprits, le Coadjuteur & ceux de son Parti resolurent dès le soir même de prendre des cordons de chapeaux qui eussent la forme de fronde. Un Marchand afidé en fit quantité qu'il débita à une infinité de gens. On ne peut s'imaginer quel fut l'éfet de cette bagatelle. Tout fut en peu de jours à la mode de la Fronde, les étofes, les rubans, les dentelles, les épées, les évantails, & presque generalement toutes les marchandises, jusqu'au pain; sans que la plûpart des gens y entendissent finesse pour cela*. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il y eût en tout cela ni mistere, ni intrigue, ni cabale : qu'il ait fallu de grands ressorts pour donner le mouvement que nous allons voir à tous ces Corps qui s'ébranlerent presque en même-tems : & qu'aucune machine ait entretenu & maintenu ce mouvement dans une espece d'équilibre, malgré toutes les tentatives de la Cour, tous les artifices des Ministres, toute la foiblesse du Public, & toute la corruption des particuliers. On ne doit chercher la cause de la Revolution que nous allons décrire, que dans le dérangement des Loix, qui causa insensiblement celui des esprits, & qui fit, qu'avant même qu'on se fût aperçû d'aucun changement, il y avoit déja un Parti formé sans le sçavoir. Il est constant (dit l'Auteur des Memoires que je sui, & qui connoissoit mieux que personne la disposition des choses) que de tous ceux qui opinerent pendant le cours de cette année au Parlement & dans les autres Compagnies, il n'y en avoit pas un qui eût la moindre vûe, non-seulement de ce qui s'en ensuivit, mais de ce qui s'en pouvoit suivre. Tout se disoit & se faisoit dans l'esprit des procès ; & comme tout y avoit l'air de la chicane, il en avoit aussi la pedanterie, dont le propre essentiel est l'opiniâtreté, directement oposée à la flexibilité, qui, de toutes les qualitez, est la plus necessaire pour le maniment des grandes afaires. 1648.

Qui furent ceux de ses membres qui donnerent le mouvement aux autres.

Il est vrai que Longueil, Conseiller de la Grande Chambre, homme d'un esprit noir, décisif & dangereux, & qui entendoit mieux le détail de la manœuvre du Parlement que tout le reste du Corps ensemble, pensoit depuis quelque-tems à établir le President de Maisons son Frere dans la Surintendance des Finances ; & comme il s'étoit donné une grande creance dans l'esprit de Broussel * *personnage*, dit la Rochefoucaut, *d'une ancienne probité, d'une mediocre sufisance, & qui avoit vieilli dans la haine des Favoris*, on a cru, & il y a aparence, qu'il avoit pensé dès les premiers mouvemens du Parlement à pousser & animer son ami, pour se rendre considerable par cet endroit auprès des Ministres. Le President Viole étoit ami intime de Chavigni, qui étoit enragé contre le Cardinal, parce qu'ayant été la principale cause de sa fortune auprès de Richelieu, il en avoit été cruellement joué pendant les premiers jours de la Regence ; & comme ce President

Divers Memoires de la Minorité du Roi.

* *Tel est le genie des Peuples, & sur tout des Peuples de Paris. La moindre chose sufit pour acrediter parmi eux une mode nouvelle, sur tout quand elle est fondée sur quelque convenance avec les afaires du Tems. C'est ainsi qu'au commencement de cette année 1718 on fait à Paris des Rubans dont les uns s'apellent* Rubans à la Constitution, *& les autres* Rubans à la Regence.

* *Pierre Broussel Conseiller de la Grande Chambre.*

1648. fut un des premiers qui témoigna de la chaleur dans son Corps, on soupçonna qu'elle ne lui fur inspirée que par Chavigni. Mais que pouvoient faire dans une Compagnie composée de plus de deux cents Oficiers, & agissant avec trois autres Compagnies où il y en avoit encore presque une fois autant, que pouvoient, dis-je, faire deux des plus simples & des plus communes têtes de tout le Corps? Le President Viole avoit été toute sa vie un homme de plaisir, & de nulle aplication à son état: Le bon homme Broussel, simple & facile comme un Enfant, avoit vieilli entre les sacs dans la poudre de la Grande Chambre, avec plus de reputation d'integrité que de capacité. Les premiers qui se joignirent le plus ouvertement à ces deux hommes furent Charton, President aux Enquêtes, Blancmenil *, Laisné & Loisel, gens aussi peu importans que les deux autres. On peut bien juger, que s'il y eût eu de la cabale dans le Parlement, on n'eût pas été choisir des personnages de ce caractere, au travers de tant d'autres, qui avoient sans comparaison plus de poids. On peut donc assurer que malgré l'aparence d'intrigue, qui a trompé jusqu'ici presque tous les Historiens, il n'y a pas eu un seul grain de ce qui s'apelle *Manege d'Etat* dans les afaires publiques, jusques à la nuit qui a precedé les Barricades. Et ce qu'il y a d'admirable, c'est que le concert, qui seul peut remedier aux inconveniens qu'une cohuë de cette nature peut produire, eût au contraire passé pour une cabale dans cette sorte d'esprits. Cependant ils la faisoient eux-mêmes, mais ils ne la connoissoient pas. Longueil tenoit pour la *Fronde*, & étoit regardé comme l'oracle de son Parti: il ne l'abandonna que lorsque Mazarin lui eût promis cinquante mille écus pour lui, & la Surintendance des Finances pour le President de Maisons son Frere. Tant il est vrai, comme dit Tacite, que dans les Guerres Civiles l'argent est plus puissant que les armes! Le bon homme Broussel inspiré par les persuasions de ce dernier, ouvroit les avis les plus rigoureux, qui étoient suivis par les *Frondeurs*. Il étoit d'autant plus acredité, que son âge & son peu de bien le metoient hors des ateintes de l'envie. Il étoit cheri du Peuple, pour lequel il s'interessoit puissamment, & par qui il fut nommé du doux nom de *Pere*. 1648. *Hist. 2.*

La Cour les fait arrêter. Memoire de la Rochefoucaut, du Card. de Retz, & de Joli.

Arrêter un homme si aimé de la populace, étoit un coup hardi, & qui pouvoit être tres-salutaire s'il eût réussi. Mais aussi il pouvoit avoir des suites tres-dangereuses, comme il parut par l'évenement. L'occasion du *Te Deum* chanté dans l'Eglise de Nôtre Dame *, en action de graces de la Victoire de Lens, parut favorable pour l'entreprendre. Toutes les ruës depuis le Palais Royal jusqu'à Nôtre Dame furent bordées de Soldats du Regiment des Gardes, parce que Leurs Majestez aussi-bien que les Cours Souveraines & le Corps de Ville devoient assister à cette ceremonie. Aussi-tôt que le Roi fut revenu au Palais Royal, on forma de tous les Soldats trois Bataillons, qui demeurerent sur le Pont-neuf & à la Place Daufine. Cominges, Lieutenant des Gardes de la Reine, enleva dans un carosse fermé le bon homme Broussel, & le mena à Saint Germain. Blancmenil fut pris en même-tems chez lui & conduit au Bois de Vincennes. Laisné eut ordre de se retirer à Provins, & Loisel fut relegué à Mantes.

Soulevement de Paris à cette nouvelle.

L'on ne peut exprimer la consternation qui parut dans Paris le premier quart d'heure de l'enlevement de Brous-

* René Potier, Sieur de Blancmesnil, President aux Enquêtes.

* Le 26. Août.

1648. tei, & le mouvement qui s'y fit dès le second. La tristesse ou plûtôt l'abatement saisit jusqu'aux Enfans. On se regardoit & l'on ne se disoit rien. On éclata tout d'un coup, on s'émut, on cria, & l'on ferma les boutiques. Les chaines furent tenduës, & les barricades posées aux coins des ruës & des places. Toute la populace étoit en émotion. Elle ne cherchoit que l'occasion de faire éclater sa colere contre ceux qu'elle croyoit auteurs de la détention de Broussel. Les principaux Magistrats s'éforcerent d'apaiser ces troubles; mais l'on n'écoutoit point leurs remontrances, & l'on respectoit peu leur autôrité. Les plus notables Bourgeois se rendirent au Palais Royal où l'on dissimuloit l'excès du desordre. Tels qui avoient grande peur en y allant, avoient la complaisance de dire à la Reine, *que ce n'étoit que quelque canaille que l'on metroit bien-tôt à la raison*. Le President de Mesmes étoit de ce nombre, & le Cardinal crut aisément ce qu'il desiroit. Le Coadjuteur en rochet & en camail, pour inspirer plus de respect à la populace, eut bien de la peine à percer la foule pour en aller aussi rendre compte au Palais Royal. Il rencontra sur le Pont-neuf le Maréchal de la Meilleraye à la tête des Gardes, qui bien qu'il n'eût encore en tête que quelques Enfans, qui disoient des injures & qui jetoient des pierres aux Soldats, ne laissoit pas d'être fort embarrassé, parce qu'il voyoit les nuages se grossir de tous côtez. Ils furent ensemble chez la Reine, suivis d'une foule de Peuples qui crioient *Broussel! Broussel!* Ils la trouverent dans son grand cabinet acompagnée de *Monsieur*, du Cardinal Mazarin, du Duc de Longueville, du Maréchal de Villeroi, de l'Abé de la Riviere, & de Messieurs de Bautru & Nogent. Le Coadjuteur n'en fut reçû ni bien ni mal: la Reine étoit trop fiere & trop aigrie, pour avoir de la honte de ce qu'elle avoit dit la veille, & le Cardinal en étoit encore moins capable. Il parut toutefois un peu embarrassé, & fut bien aise que l'on crût qu'il y avoit eu des raisons toutes nouvelles, qui avoient obligé la Reine à se porter à la resolution qu'on avoit prise. Le Coadjuteur feignit de le croire ainsi, & répondit qu'il étoit venu là pour se rendre à son devoir, pour recevoir les commandemens de la Reine, & pour *contribuer de tout son pouvoir au repos & à la tranquillité*. La Reine fit un petit signe de tête, comme pour l'en remercier; mais elle avoit remarqué en mal cette derniere parole, tant il est vrai, comme nous aurons occasion de le faire observer ailleurs à l'égard des Protestans de France, qu'auprès des Princes, il est presque aussi dangereux & aussi criminel de pouvoir le bien que de vouloir le mal!

La Cour en est avertie & en fait peu de cas. Diferens personnages des Courtisans en cette occasion. Mémoir. du Cardinal de Retz.

Le Maréchal de la Meilleraye, qui vit que la Riviere & quelques autres traitoient l'émotion de bagatelle, & qu'ils la tournoient même en ridicule, s'emporta beaucoup; il parla avec force, il s'en raporta au témoignage du Coadjuteur, qui confirma tout ce qu'il avoit dit & prédit du mouvement. Le Cardinal sourit malignement, & la Reine se mit en colere, en disant d'un ton de faucet aigre & élevé, *il y a de la revolte à imaginer que l'on puisse se revolter, voilà les contes ridicules de ceux qui la veulent, l'autôrité du Roi y donnera bon ordre*. Le Cardinal, qui s'aperçût au visage du Coadjuteur, qu'il étoit un peu ému de ce discours, prit la parole, & répondit à la Reine d'un ton doux: *plût à Dieu, Madame, que tout le monde parlât avec autant de sincerité que parle M. le Coadjuteur! Il craint pour son Troupeau, il craint pour la Ville, il craint pour l'autôrité de Votre Majesté; je suis persuadé que le peril n'est pas au point qu'il se l'imagine; mais le scrupule sur cette matiere est en lui une Religion louable*,

1648. La Reine, qui comprit son intention, se remit tout d'un coup, & le Coadjuteur afecta un silence respectueux. Mais la verité est que tout jouoit la comedie dans ce cabinet. Le Cardinal faisoit l'assuré, & l'étoit beaucoup moins qu'il ne le paroissoit : La Reine contrefit la douce durant quelques momens, & elle ne fut jamais plus aigrie. Le Duc de Longueville témoignoit de la tristesse, & il n'eut jamais plus de joie, parce que c'étoit l'homme du monde qui aimoit le plus le commencement de toutes les afaires : *Monsieur* faisoit l'empressé & le passionné en parlant à la Reine, & il ne sifla jamais avec plus d'indolence qu'il fit un moment après en s'entretenant avec un Courtisan : le Maréchal de Villeroi faisoit le gai pour faire sa Cour au Ministre, & il avouoit en particulier les larmes aux yeux, que l'Etat étoit sur le bord du precipice. Bautru & Nogent bouffonnoient pour plaire à la Reine, & representoient la Nourrice du vieux Broussel, qui avoit quatre-vingt ans, qui animoit le peuple à la sédition, quoiqu'ils connussent tres-bien l'un l'autre que la tragedie ne seroit peut-être pas fort éloignée de la farce. Le seul & unique Abé de la Riviere étoit convaincu que l'émotion du peuple n'étoit qu'une fumée, & il le soûtenoit à la Reine, qui l'eût voulu croire quand même elle auroit été persuadée du contraire ; ensorte qu'on remarqua & par la disposition de cette Princesse, qui étoit la personne du monde la plus hardie, & par celle de cet Abé, qui étoit aussi poltron qu'on puisse l'être, que l'aveugle temerité & la peur outrée produisent les mêmes éfets lorsque le peril n'est pas connu.

Afin qu'il ne manquât aucun personnage au theatre, le Maréchal de la Meilleraye, qui jusques-là étoit demeuré tres-ferme avec le Coadjuteur à representer les consequences du tumulte, prit celui de Capitan *. Il changea tout d'un coup & de sentiment & de ton, sur ce que Vannes, Lieutenant Colonel aux Gardes, vint dire à la Reine que les Bourgeois menaçoient de forcer les Compagnies qui avoient été envoyées pour les contenir. Il se mit en colere jusqu'à l'emportement, & même jusqu'à la fureur. Il s'écria qu'il falloit plûtôt perir que de soufrir cette insolence; & il pressa qu'on lui permît de prendre les Gardes, les Oficiers de la maison, & tous les Courtisans qui étoient dans les antichambres, en assurant qu'il terrasseroit toute la canaille. La Reine même donna avec ardeur dans son sens ; mais ce sens ne fut apuyé de personne, & l'évenement fit voir qu'il n'y en avoit jamais eu de plus reprouvé. 1648.

Diversité d'opinion sur la grandeur du mal & sur la maniere d'y remedier. Emportement de la Reine.

Le Chancelier entra dans le cabinet en ce moment. Il étoit d'un naturel si foible, que jusqu'alors il s'étoit toûjours conformé au sentiment de la Cour. La complaisance ceda enfin à la peur : il parla, & il parla selon ce que lui dictoit ce qu'il avoit vû dans les ruës. Le Cardinal Mazarin parut fort touché de la liberté d'un homme qui n'en avoit jamais temoigné. Mais Senneterre, qui entra presque en même-tems, éfaça en moins de rien les premieres idées en assurant que la chaleur du Peuple commençoit à se ralentir, qu'on ne prenoit point les armes, & qu'avec un peu de patience tout iroit le mieux du monde. Rien n'est si dangereux que la flaterie, dans les conjonctures où celui que l'on flate peut avoir peur ; l'envie qu'il a de ne la point prendre, fait qu'il croit tout ce qui l'empêche d'y remedier. Les avis qui arrivoient de moment à autre faisoient perdre inutilement ceux dans lesquels on peut dire que le salut de l'Etat étoit renfermé. Le vieux Guitaut, homme tres-afectionné, s'en impatienta plus

* *C'est-à-dire, en termes de mépris, Fanfaron.*

1648. que les autres, & dit qu'il ne comprenoit pas comment il étoit possible de s'endormir en l'état où étoient les choses. Il ajoûta je ne sçai quoi entre les dents, qui aparemment piqua le Cardinal, duquel il n'étoit pas aimé. Le Cardinal lui répondit : *Hé bien, Mr. de Guitaut, quel est vôtre avis? Mon avis est*, répondit brusquement Guitaut, *de rendre le vieux coquin de Broussel mort ou vif.* Le Coadjuteur prenant la parole, dit que le premier ne seroit ni de la pieté ni de la prudence de la Reine, & que le second pourroit faire cesser la sedition. La Reine rougit à ce mot & s'écria : *je vous entends, Mr. le Coadjuteur, vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel; je l'étranglerois plûtôt avec les deux mains, & ceux qui .....* dit-elle sans achever, en lui portant ses mains au visage.

Le Cardinal Mazarin l'adoucit, & le Coadjuteur est chargé d'apaiser la sedition.

Le Cardinal, qui ne doutoit point qu'elle n'allât dire tout ce que la rage peut inspirer, s'avança, & lui parla à l'oreille. La Reine se composa à un point, qu'elle eût paru radoucie à tous ceux qui ne la connoissoient pas. Le Lieutenant Civil entra en ce moment dans le cabinet avec une pâleur mortelle sur le visage; jamais il n'y eut de peur si naïvement & si ridiculement representée que celle qu'il fit voir à la Reine, en lui racontant des avantures de rien qui lui étoient arrivées depuis son logis jusqu'au Palais Royal. Admirez la simpatie des ames timides ! Le Cardinal Mazarin n'avoit été jusques-là que mediocrement touché de ce que le Coadjuteur & le Maréchal de la Meilleraye lui avoient dit avec asses de vigueur : la Reine n'en avoit pas seulement été émuë. La frayeur du Lieutenant Civil se glissa comme par contagion dans leur imagination, dans leur esprit, & dans leur cœur : ils parurent tout à coup metamorphosez : ils ne traiterent plus le Coadjuteur de ridicule : ils avouërent que l'afaire meritoit de la reflexion. Ils consulterent & soufrirent que ce Prelat, 1648. M. le Duc d'Orleans, M. de Longueville, le Chancelier, & les Maréchaux de Villeroi & de la Meilleraye, prouvassent par bonnes raisons qu'il falloit rendre Broussel, avant que les Peuples, qui menaçoient de prendre les armes, les eussent prises éfectivement. Ils éprouverent en cette occasion, qu'*il est bien plus naturel à la peur de consulter que de décider.* Le Cardinal, après plusieurs discours qui se contredisoient les uns les autres, conclut à donner encore du tems jusqu'au lendemain, & à faire connoître au Peuple en atendant, que la Reine lui acordoit la liberté de Broussel, pourveu qu'il se separât, & qu'il ne continuât pas à la demander en foule. Le Cardinal ajoûta que personne ne pouvoit plus agréablement & plus éficacement porter cette parole que le Coadjuteur. Le Prelat vît le piege & ne pût s'en défendre; d'autant moins que le Maréchal de la Meilleraye, qui n'avoit point de vûe, y donna avec impetuosité, & l'y entraîna, pour ainsi dire, avec lui. Il dit à la Reine, qu'ils sortiroient tous deux dans les ruës, & qu'ils y feroient des merveilles. *Je n'en doute point*, répondit le Coadjuteur, *pourveu qu'il plaise à la Reine de nous faire expedier en bonne forme la promesse de la liberté des prisonniers; car je n'ai pas asses de credit parmi le peuple, pour m'en faire croire sans cela.* On le loüa de sa modestie : le Maréchal ne se douta de rien : *la parole de la Reine*, disoit-on, *valoit mieux que tous les Ecrits.* En un mot on se moqua du Coadjuteur, & il se trouva tout d'un coup dans la necessité de joüer le plus méchant personnage, que jamais peut-être particulier eût rencontré. Il voulut repliquer, mais la Reine entra brusquement dans sa chambre. *Monsieur* le poussa tendrement avec les deux mains, en lui disant, *rendez le repos à l'Etat.* Le Maréchal de la Meilleraye l'entraîna, & tous les Gardes du

du Corps le portoient amoureusement sur leurs bras, en criant : *il n'y a que vous qui puissiez remedier au mal.* Il sortit ainsi avec son rochet & son camail en donnant des benedictions à droit & à gauche ; mais cette ocupation, dit-il, ne l'empêcha pas de faire toutes les reflexions convenables à l'embarras dans lequel il se trouvoit.

Comment il s'y prit pour réussir dans une conjoncture si délicate. Danger qu'il y courut.

Il prit toutefois la resolution de prêcher l'obéissance, & de faire ses éforts pour empêcher le tumulte. La seule mesure qu'il resolut de garder, fut celle de ne rien promettre en son nom au Peuple, & de lui dire simplement que la Reine l'avoit assuré qu'elle rendroit Broussel, pourveu que l'on fit cesser l'émotion. L'impetuosité du Maréchal de la Meilleraye ne lui laissa pas la liberté de mesurer ses expressions ; car au lieu de l'acompagner, comme il avoit dit, il se mit à la tête des Chevaux-legers de la Garde, & il s'avança l'épée à la main, en criant de toute sa force, *vive le Roi, liberté à Broussel* ! Cependant comme il étoit vû de beaucoup plus de gens qu'il n'y en avoit qui l'entendissent, il échaufa beaucoup plus de monde par son épée, qu'il n'en apaisa par sa voix. On cria aux armes. Un Crocheteur mit le sabre à la main vis à vis des Quinze-vingt*, le Maréchal le tua d'un coup de pistolet. Les cris redoublerent, on courut aux armes de tous côtez. Une foule de peuple, qui avoit suivi le Coadjuteur depuis le Palais Royal, le porta plûtôt qu'elle ne le poussa jusqu'à la Croix du Tiroir ; il y trouva le Maréchal de la Meilleraye aux mains avec une troupe de Bourgeois qui avoient pris les armes dans la ruë de l'Arbre sec. Le Coadjuteur se jetta dans la foule, pour essayer de les separer, croyant que les uns & les autres porteroient au moins quelque respect à son habit & à sa dignité. Il ne se trompa point absolument ; car le Maréchal qui étoit fort embarrassé, prit avec joie ce pretexte, pour commander aux Chevaux legers de ne plus tirer. Les Bourgeois s'arrêterent aussi, & se contenterent de faire ferme dans le carrefour. Mais il y en eut 20. ou 30. qui sortirent de la ruë des Prouvelles avec des hallebardes & des mousquetons, qui ne furent pas si moderez, & qui ne voyant pas le Coadjuteur, ou ne le voulant pas voir, firent une décharge fort brusque sur les Chevaux-legers, casserent d'un coup de pistolet le bras à Fonrailles qui étoit auprès du Maréchal l'épée à la main, blesserent un des Pages du Prelat, qui portoit le derriere de sa soutane, & lui donnerent à lui-même un coup de pierre au dessous de l'oreille qui le porta par terre. Il ne fut pas plûtôt relevé, qu'un Bourgeois lui apuya un mousqueton sur la tête. Quoiqu'il ne le connût point, le Coadjuteur ne lui en témoigna rien, & lui dit au contraire: *ah! malheureux, si ton pere te voyoit!* Le Bourgeois s'imagina que c'étoit le meilleur ami de son pere, & cette pensée lui donna celle de regarder le Prelat plus atentivement. Son habit lui frapa les yeux, il lui demanda s'il étoit M. le Coadjuteur. Tout le monde fit le même cri; on courut à lui, & le Maréchal de la Meilleraye se retira avec plus de liberté au Palais Royal, parce que le Prelat, pour lui en donner le tems, afecta de marcher du côté des Halles. Tout le monde l'y suivit, & il en eut besoin; car il trouva cette fourmilliere de Bandits toute en armes. Flateries, caresses, injures, menaces, il employa tout, & il persuada. Ils quiterent les armes, ce qui fut le salut de Paris, parce que s'ils les eussent encore euës à la main, à l'entrée de la nuit, la ville eût été infailliblement pillée. Ce service produisit au Palais Royal un éfet tout contraire à celui qu'il y devoit produire naturellement.

* *Hôpital ainsi nommé dans la ruë Saint Honoré, à cause des aveugles qui y logent au nombre de trois cens.*

1648. Le Coadjuteur y alla, suivi de 30. ou 40. mille hommes, mais sans armes. Il trouva à la Barriere le Maréchal de la Meilleraye, qui, après l'avoir remercié de la maniere dont il en avoit usé à son égard, lui disant qu'il avoit failli à perdre l'Etat, & que le Coadjuteur l'avoit sauvé, ajoûta, *Venez, parlons à la Reine en veritables François & en gens de bien, & prenons des dates pour faire pendre sur nôtre temoignage à la Majorite du Roi les pestes de l'Etat, les flateurs infames, qui font acroire à la Reine que cette afaire n'est rien.* Il fit une apostrophe aux Oficiers des Gardes, en achevant cette derniere parole, la plus touchante, la plus pathetique, & la plus éloquente qui soit peut-être jamais sortie de la bouche d'un homme de guerre; & il porta plûtôt qu'il ne mena le Coadjuteur chez la Reine. Il lui dit en entrant & en montrant le Prelat de la main : *Voilà celui, Madame, à qui je dois la vie, mais à qui Vôtre Majesté doit le salut de sa garde, & peut-être celui du Palais Royal.* La Reine se mit à sourire, mais d'une sorte de souris ambigu. Le Coadjuteur y prit garde, mais il n'en fit pas semblant; & pour empêcher le Maréchal de continuer son éloge, il prit la parole & dit : *Non, Madame, il ne s'agit pas de moi, mais de Paris soumis & desarmé, qui se vient jetter aux piez de Vôtre Majesté. Il est bien coupable & peu soumis,* repartit la Reine avec un visage plein de feu: *s'il a été aussi furieux qu'on a voulu me le faire croire, comment se seroit-il pû radoucir en si peu de tems?* Le Maréchal, qui, aussi-bien que le Coadjuteur, remarqua le ton de la Reine, se mit en colere & lui dit en jurant, *Madame, un homme de bien ne peut vous flater, en l'extremité où sont les choses; si vous ne metez aujourd'hui Broussel en liberté, il n'y aura pas demain pierre sur pierre dans Paris.* Le Coadjuteur voulut ouvrir la bouche, pour apuyer ce que disoit le Maréchal : la Reine la lui ferma, en lui disant d'un air de moquerie, *allez vous reposer, Monsieur, vous avez bien travaillé.*

Comment il fut reçû ensuite au Palais Royal.

Le Coadjuteur sortit ainsi du Palais Royal, & quoiqu'il eût la rage dans le cœur, il ne dit pas un mot, de là jusques chez lui, qui pût aigrir le peuple. Il en trouva une foule innombrable qui l'atendoit, & qui le força de monter sur l'Imperiale de son carosse, pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait au Palais Royal. Il dit, qu'il avoit temoigné „ à la Reine l'obéissance que l'on avoit „ rendu à sa volonté, en posant les armes dans les lieux où on les avoit pri„ ses, & en ne les prenant point dans „ ceux où l'on étoit sur le point de les „ prendre: que la Reine lui avoit fait pa„ roître de la satisfaction de cette „ soumission, & qu'elle lui avoit dit „ que c'étoit l'unique voie par la„ quelle on pouvoit obtenir d'elle la „ liberté des prisonniers. Il ajoûta tout ce qu'il crut pouvoir adoucir cette populace, & il n'y eut pas beaucoup de peine, parce que l'heure du souper aprochoit. Cette circonstance paroîtra ridicule aux Etrangers; mais elle est fondée en usage, & ceux qui connoissent Paris, sçavent que dans les émotions populaires, les plus échaufez ne veulent pas ce qu'ils apellent *se desheurer* *.

Le Coadjuteur avoit fort hazardé son credit dans le peuple, en lui donnant des esperances de la liberté de Broussel, quoiqu'il eût observé fort soigneusement de ne lui en pas donner sa parole. Mais avoit-il lieu lui-même d'esperer qu'un peuple pût distinguer entre les paroles & les esperances ? Avoit-il lieu de croire, après ce qu'il avoit connu du passé, après ce qu'il venoit de voir du present, que la Cour fit seulement

On l'y regarda comme l'auteur de la sedition. *Memoir. de Joli.*

* *C'est à dire, perdre les heures de leurs repas.*

1648. reflexion à ce qu'elle lui avoit fait dire, à lui & au Maréchal de la Meilleraye ? ou plûtôt n'avoit-il pas tout sujet d'être persuadé qu'elle ne manqueroit pas cette occasion de le perdre absolument dans le public, en lui faisant croire que le Coadjuteur s'étoit entendu avec elle pour l'amuser & pour le jouer ? D'un autre côté, s'il fût demeuré chez lui dans cette conjoncture, la Reine de qui il tenoit sa dignité, auroit-elle eu sujet d'être contente de lui ? Elle ne l'étoit pas davantage neanmoins, pour tout ce qu'il avoit fait, parce qu'on le soupçonnoit de fomenter la sedition. Ce qu'il y a de vrai, dit l'Auteur des Memoires citez ici, c'est que le Coadjuteur recevoit depuis quelque-tems chez lui tous les Mécontens, comme le Comte de Montresor, le Marquis de Noirmoutier, les Sieurs de Saint Ibal, de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, & plusieurs personnes du Parlement & de la Ville. Il avoit fait même un Sermon aux Jésuites, le jour de Saint Louis, en presence du Roi & de la Reine, qui fut trouvé fort emporté & seditieux par les Courtisans. Aussi disoit-on, „ que les benedictions qu'il affectoit de donner „ par les ruës étoient plus propres à „ exciter le Peuple, qu'à l'apaiser, „ & que les Sieurs d'Argenteuil & „ de Marigni, qui le tenoient sous „ les bras feignant d'être blessé, quoi„ qu'il ne le fût pas *, encoura„ geoient le Peuple à tenir bon. C'est ce qui fut dit ce jour-là au souper de la Reine, où il fut tourné en ridicule publiquement. Il y fut exposé deux heures entieres à la raillerie fine de Bautru, à la boufonnerie de Nogent, à l'enjouement de la Riviere, à la fausse compassion du Cardinal, & aux éclats de rire de la Reine. Toutes ces choses qui lui furent raportées un moment après par Montresor & par Laigues qui étoient de ses amis, lui firent faire de serieuses reflexions sur son état. Tout lui vint dans l'esprit, mais rien n'y demeura d'abord. Il rejeta, dit-il, par le principe de l'obligation qu'il avoit à la Reine toutes les pensées de Conjurations, quoiqu'il avouë ingenuement, qu'il s'y étoit nourri dès son enfance. Il étoit plein de toutes ces pensées lorsque Argenteuil qui s'étoit fort ataché à lui depuis la mort du Comte de Soissons, dont il avoit été premier Gentilhomme de chambre, „ vint le trouver en ce moment. Vous „ êtes perdu, dit-il au Coadjuteur, „ en entrant dans sa chambre avec „ un visage fort éfaré. Le Maréchal „ de la Meilleraye m'a chargé de vous „ dire, que le Diable possede le Pa„ lais Royal : qu'il leur a mis dans „ l'esprit, que vous avez fait ce que „ vous avez pû pour exciter la sedition : „ que lui Maréchal de la Meilleraye n'a „ rien oublié pour témoigner à la Rei„ ne & au Cardinal la verité, mais que „ l'une & l'autre se sont moquez de „ lui : qu'il ne les peut excuser dans „ cette injustice, mais qu'aussi il ne „ les peut assès admirer du mépris „ qu'ils ont toûjours fait du tumulte ; „ qu'ils en ont vû la suite comme des „ Prophetes : qu'ils ont toûjours dit „ que la nuit feroit évanoüir cette fu„ mée : que lui Maréchal ne l'avoit pas „ cru ; mais que presentement il en „ étoit convaincu, parce qu'il s'étoit „ promené dans les ruës ; où il n'avoit „ pas trouvé un seul homme : que les „ feux ne se rallumoient plus, quand ils „ s'étoient éteints aussi subitement que „ celui-là : qu'il le conjuroit de penser à sa 1648.

* *Il avoit pourtant une contusion au dessous de l'oreille, qui l'obligea de se faire saigner.*

1648\. „ fureté : que l'autorité du Roi paroî- „ troit le lendemain avec tout l'éclat „ imaginable:qu'il voyoit la Cour tres- „ disposée à ne perdre pas le moment „ fatal:que lui Coadjuteur seroit le pre- „ mier sur qui l'on feroit un grand exem- „ ple:que l'on avoit même déja parlé de „ l'envoyer à Quimpercorentin : que „ Broussel seroit transferé au Havre de „ Grace;& que l'on avoit resolu d'envo- „ yer à la pointe du jour le Chancelier „ au Palais pour interdire le Parlement, „ & pour lui commander de se retirer à „ Montargis. Argenteuil finit son dis- „ cours par ces paroles : voilà ce que le „ Maréchal de la Meilleraye vous man- „ de; celui de Villeroi n'en dit pas tant, „ car il n'ose;mais il m'a serré la main „ en passant d'une maniere qui me fait „ juger qu'il en sçait peut-être encore „ davantage. Et moi je vous dis , ajoûta „ Argenteuil, qu'ils ont tous deux rai- „ son, car il n'y a pas une ame dans les „ ruës : tout est calme , & l'on prendra „ demain qui l'on voudra.

Perplexité du Coadjuteur en cette rencontre, quoi que naturellement porté aux intrigues.

Montresor s'écria qu'il n'en doutoit point, & qu'il l'avoit bien predit. Laigues se mit sur les lamentations de la conduite du Coadjuteur, disant qu'elle faisoit pitié à tous ses amis, quoiqu'elle les perdît. Le Prelat leur répondit que s'il leur plaisoit de le laisser un petit quart d'heure en repos,il leur feroit voir qu'il n'étoit pas reduit à la pitié.En éfet, faisant aussi-tôt reflexion à l'égard des choses , il ne laissa point de se trouver embarrassé. Mais la maniere dont il avoit été poussé par la Cour,& l'envie de se signaler,sous pretexte du bien public, ayant pris le dessus dans son esprit , ce fut alors qu'il crut pouvoir tout entreprendre avec honneur , & qu'il s'abandonna à toutes ses pensées. Il rapella, dit-il , tout ce que son imagination lui avoit jamais fourni de plus éclatant & de plus proportionné aux vastes desseins. Il permit à ses sens de se laisser chatouiller par le titre de Chef de parti, qu'il avoit toûjours honoré dans les vies de Plutarque. 1648.

Quelle fut l'occasion du goût qu'il prit pour les Revoltes. *Memoir. de Mr. de Nemours.*

Pendant un voyage qu'il avoit fait autrefois en Italie,le Livre de la Conjuration de Louïs de Fiesque * lui étant tombé entre les mains, cette lecture lui tourna tellement l'esprit , qu'il osa même entreprendre de justifier la conduite de ce nouveau *Catilina*. Il traduisit & commenta ce Livre , d'une maniere qui fait assès connoître combien la Revolte ofroit de charmes à son imagination. Il se faisoit même,disent les Memoires citez ici , plus d'honneur & plus de plaisir du nom de *petit Catilina* , qu'on lui donnoit quelquefois , qu'il ne s'en prometoit du Chapeau de Cardinal que son ambition lui faisoit desirer à quelque prix que ce fût. De la lecture du Livre de cette conjuration,il lui resta donc un si grand goût pour les intrigues parmi les Bourgeois de Paris , qu'il avoit toûjours menagé depuis le Peuple de cette grande Ville avec une atention extrême,persuadé,sans doute,que l'Archevêché de Paris n'étoit propre à rien de si bon , qu'a fomenter des seditions & qu'a exciter des revoltes.

Il forme la resolution de se declarer contre la Cour. *M moir. du Card. de Retz.*

C'est ce qu'il semble reconnoître lui-même,lorsqu'il avouë, que ce qui acheva d'étoufer ses scrupules , fut l'avantage qu'il se figura à se distinguer de ceux de sa profession, par un état de vie qui „ les confond toutes:le déreglement des „ mœurs tres-peu convenable à la mien- „ ne, dit-il, en découvrant sur ce point „ ses plus intimes sentimens, me faisoit „ peur;j'aprehendois le ridicule de M.de „ Sens ; je me soûtenois par la Sorbon- „ ne **, par des Sermons , par la faveur „ des Peuples ; mais enfin cet apui n'a

* *Jean Louïs de Fiesque Comte de Lavagne, auteur de la conjuration de Gênes, & qui se noya dans la mer le premier Janvier 1557 au commencement de l'action.*

** *Il en étoit Doyen.*

1648. „ qu'un tems,& ce tems même n'est pas „ fort long,par mille accidens qui peu„ vent arriver dans le desordre. Les „ afaires brouillent les especes, elles „ honorent même ce qu'elles ne justi„ fient pas, & les vices d'un Archevê„ que peuvent être dans une infinité de „ rencontres les vertus d'un Chef de „ Parti. J'avois eu mille fois cette vûe, „ mais elle avoit toûjours cedé à ce que „ je croyois devoir à la Reine. Le sou„ per du Palais Royal, & la resolution „ de me perdre avec le public l'ayant „ purifiée,je la pris avec joie, & j'aban„ donnai mon destin à tous les mouve„ mens de la gloire. Ainsi *cet homme,* dit M. de la Rochefoucaut, dans ses Memoires *, *ayant joint à plusieurs belles qualitez naturelles & aquises le défaut que la corruption des esprits fait passer pour vertu, étoit taché d'une ambition extreme, & d'un desir déreglé d'acroître sa fortune & sa reputation par toute sorte de voies; si bien que la fermeté de son courage & son puissant genie trouverent un triste & malheureux objet, qui fut le trouble de l'Etat.*

Caractere de ce Prelat, tiré de ses Memoires & de ceux de la Duchesse de Nemours.

Un homme de bon sens, d'un cœur droit,& d'une conduite reguliere auroit dû croire que la voie la plus sûre,la plus courte,la plus honnête & la plus juste, pour parvenir à ses desseins auprès du Prince,étoit la fidelité. Il en auroit fait ses principaux moyens,& n'auroit cherché à rétablir sa grandeur & sa gloire que dans ses seuls devoirs.Mais le Coadjuteur ne pouvant trouver que dans les avantures extraordinaires de quoi remplir ses vastes idées, il crut au contraire qu'il trouveroit mieux son compte dans les troubles & dans les Partis. Outre qu'ils flatoient bien davantage son inclination, il en avoit tant pour tout ce qui étoit au-dessus du vulgaire,qu'il auroit preferé une avanture de cette sorte, quoique mediocre ou mauvaise, à une bonne & solide,s'il n'avoit pû y parvenir que par des moyens communs. Ce fut pour lui un grand malheur,qu'étant né avec beaucoup d'esprit & de courage,il fût sujet à de si grands travers, qu'il se piquoit generalement de tout ce qui ne lui pouvoit convenir,jusqu'a faire parade de galanterie,quoiqu'il fût,dit-on,assès mal fait,& de valeur quoique Prêtre & Archevêque.Il avoit d'ailleurs beaucoup de belles qualitez mêlées de plusieurs défauts : une memoire extraordinaire,beaucoup de douceur, une admirable docilité à soufrir les plaintes & les reproches de ses amis, peu de pieté, & beaucoup de Religion. La vanité seule lui fit entreprendre toutes les grandes choses qui parurent si contraires à sa profession. L'oisiveté fut sa pente naturelle, il travailla neanmoins dans les grandes afaires comme s'il n'eût pû soufrir le repos, & il se reposa quand elles furent finies, comme s'il n'eût pû suporter le travail.Il eut une presence d'esprit merveilleuse.Il sçût tellement tourner à son avantage les occasions que la fortune lui presenta, qu'il sembloit qu'il les eût prevûes ou desirées.Il aima à conter ce qu'il avoit vû, & souvent son imagination lui ofrit plus que sa memoire ne lui fournissoit. De-là vient que ses Memoires contiennent quelquefois des narrations outrées,& que donnant un beau jour à ses défauts, souvent il croit être tel qu'il veut paroître aux autres.On remarque plus de force que de politesse dans ses expressions; & quoiqu'il parût ocupé de l'amitié & de la haine, son cœur ne fut pourtant que peu sensible à l'une & à l'autre de ces passions. 1648.

Voilà quel étoit le Coadjuteur de Paris,qui ayant formé en un quart d'heure la resolution que nous avons dite, fit rentrer dans sa chambre à minuit sonnant Laigues & Montresor,à qui il dit : „ Vous sçavez que je crains les apolo„ gies, mais vous allez voir que je ne

* Page 149.

1648. ,, crains pas les Manifestes. Toute la ,, Cour me sera temoin de la maniere ,, dont, on m'a traité depuis plus d'un ,, an au Palais ; c'est au public à défen- ,, dre mon honneur, mais on veut per- ,, dre le public, & c'est à moi à le dé- ,, fendre de l'opression. Nous ne som- ,, mes pas si mal que vous vous le per- ,, suadez, Messieurs, & je serai demain ,, avant qu'il soit midi, maître de Paris.

Precaution qu'il prit pour n'être pas surpris par la Cour.

Laigues & Montresor crurent qu'il avoit perdu l'esprit;& eux qui l'avoient cinquante fois en leur vie persecuté pour entreprendre, lui firent en cet instant des leçons de moderation. Le Coadjuteur ne les écoûta point : il envoya querir à l'heure même Miron, Maître des Comptes, Colonel du Quartier de S.Germain l'Auxerrois, homme de bien & de cœur, & qui avoit beaucoup de credit parmi le peuple. Il lui exposa l'état des choses. Miron entra dans les sentimens du Prelat,& sortit en resolution de faire batre le tambour & de faire reprendre les armes au premier ordre qu'il recevroit de lui. Il trouva en descendant le degré un frere de son cuisinier, qui venoit de rencontrer par hazard auprès du logis de Miron deux especes d'Oficiers qui parloient ensemble & qui nommoient souvent le Maître de son frere. Il les avoit écoutez caché derriere une porte, & avoit oüi que ces deux hommes (c'étoit Vannes, Lieutenant Colonel des Gardes, & Rubantel, Lieutenant au même Regiment) discouroient de la maniere dont il faudroit entrer chez Miron pour le surprendre, & des postes où il seroit bon de mettre les Gardes, les Suisses, les Gendarmes, les Chevaux-legers, pour s'assurer de tout ce qui étoit depuis le Pont-neuf jusqu'au Palais Royal. Cet avis, joint à celui qui étoit venu au Coadjuteur par le Maréchal de la Meilleraye, l'obligea lui & Miron à prevenir le mal, mais d'une façon toutefois qui ne parût pas ofensive. Ils executerent leur projet, en ne posant que des manteaux noirs sans armes, c'est-à-dire, des Bourgeois considerables, dans les lieux où ils avoient apris qu'on se disposoit à mettre des gens de guerre, parce qu'ainsi ils se pouvoient assurer qu'on ne prendroit les armes que quand ils l'ordonneroient. Miron s'aquita si heureusement de cette commission, qu'il y eut plus de 400. gros Bourgeois assemblez par pelorons, avec aussi peu de bruit & d'émotion, que s'il n'y avoit eu personne. Le Coadjuteur donna ordre à un homme afidé de se tenir prêt à se saisir de la Barriere des Sergens vis à vis Saint Honoré,& à y faire une Barricade contre les Gardes qui étoient au Palais Royal. Et comme Miron dit que le frere de son cuisinier avoit oüi nommer plusieurs fois la Porte de Nesle à ces deux Oficiers dont on vient de parler, le Coadjuteur crut qu'il ne seroit pas mal à propos de s'en assurer, dans la pensée que l'on songeroit peut-être à enlever quelqu'un par cette porte. Argenteuil, brave & déterminé autant qu'homme du monde, en prit soin,& il se mit chez un Sculpteur qui en étoit tout proche, avec vingt bons Soldats que lui prêta le Chevalier d'Humieres qui faisoit une recruë à Paris. Cet ordre ainsi donné, le Coadjuteur s'endormit.

Le Chancelier allant au Palais est ataqué par le peuple. D. vers Memoir. de la Minorité du Roi.

Il ne parut point de gens de guerre pendant la nuit. On vit seulement quelques Cavaliers qui sembloient être venus pour reconnoître les pelotons des Bourgeois, & qui s'en retournerent au galop après les avoir un peu considerez. Ce mouvement fit juger au Coadjuteur que la precaution qu'il avoit prise avoit été utile pour prevenir l'insulte qu'on pouvoit avoir projettée contre des particuliers; mais celui qui commença à paroître le matin chez le Chancelier marquoit que l'on meditoit quelque chose contre le public. On voyoit aller &

venir des Hoquetons, & on avoit remarqué qu'une autre personne y étoit allé quatre fois en deux heures. Quelque-tems après le Coadjuteur fut averti que le Chancelier marchoit au Palais avec toute la pompe de sa Magistrature, & que deux Compagnies des Gardes Suisses s'avançoient du côté du Faubourg vers la Porte de Nesle. Voilà le moment fatal. Il donna ses ordres en deux paroles, & ils furent executez en deux momens, ce sont ses termes. Miron fit prendre les armes; Argenteuil habillé en Maçon, & une regle à la main, chargea les Suisses en flanc, en tua 20. ou 30. prit un des Drapeaux & dissipa le reste. Le Chancelier fut aperçû & poursuivi jusques sur le Pont-neuf. Sa personne odieuse au public, & la commission dont on le croyoit chargé, d'interdire le Parlement animerent le peuple atroupé. On courut après son carosse, on y tira quelques coups de mousquets, dont quelques personnes qui étoient dedans furent tuées, & il se sauva à peine dans l'Hotel d'O, qui étoit au bout du Quai des Augustins près du Pont S. Michel. Le Peuple en rompit les portes & y entra avec fureur. Il vouloit disoit-il, immoler cette ame venale, le Protecteur des maltotes, à tant de familles ruinées par les Edits qu'il avoit scellez. Il n'y eut que Dieu, qui sauva le Chancelier & l'Evêque de Meaux son frere à qui il se confessa, en empêchant que cette canaille, qui s'amusa par bonheur pour lui à piller, ne s'avisât pas de forcer une petite chambre dans laquelle il s'étoit caché.

Soulevement general dans Paris. Barricades.

Ce mouvement fut comme un incendie subit & violent qui se communiqua du Pont-neuf à toute la Ville. Tout le monde sans exception prit les armes; on voyoit les enfans de cinq & six ans le poignard à la main, on voyoit les meres qui les leur aportoient elles-mêmes. Il y eut dans Paris en moins de deux heures plus de 200. barricades bordées des drapeaux & de toutes les armes que la Ligue avoit laissé entieres. Le Coadjuteur, ayant été obligé de sortir un moment pour apaiser un tumulte arrivé dans la ruë neuve Nôtre Dame par le malentendu de deux Oficiers du quartier, vit, dit-il, entre autres choses, une lance traînée plûtôt que portée par un enfant de huit ans, qui étoit, à ce qu'il crut, de l'ancienne guerre des Anglois. Il y vit encore quelque chose de plus curieux, ce fut un Haussecol sur lequel étoit gravée la figure du Jacobin qui tua Henri III. Il étoit de vermeil doré avec cette inscription, *Saint Jacques Clement*. Le Prelat fit une reprimande à l'Oficier qui le portoit, & fit rompre publiquement le Haussecol à coup de marteaux sur l'enclume d'un Maréchal. Tout le monde cria *Vive le Roi*; mais on y ajoûtoit *point de Mazarin*.

La Reine ne traite plus la sedition de bagatelle.

La Reine ne traitoit plus la sedition de bagatelle. Elle envoya en ce moment son Argentier au Coadjuteur, pour lui commander & le conjurer de sa part d'employer son credit pour apaiser le tumulte. Le Prelat répondit froidement & respectueusement que les éforts qu'il avoit faits la veille pour cet éfet l'avoient rendu si odieux parmi le peuple, qu'il avoit même couru fortune pour avoir voulu se montrer un moment, & qu'il avoit été obligé de se retirer. A quoi il ajoûta en aparence tout ce qu'on peut s'imaginer de respect, de douleur, de regret & de soûmission. L'Argentier, qui étoit au bout de la ruë quand on crioit *vive le Roi*, & qui avoit oüi qu'on y ajoûtoit aussi presque à toutes les reprise, *vive le Coadjuteur*, fit ce qu'il pût pour persuader le Prelat de son pouvoir; & quoique ce dernier eût été tres fâché que l'autre fût convaincu de son impuissance, il ne laissa pas de feindre qu'il l'en vouloit toûjours assurer. Les Favo-„ris des deux derniers siecles, dit „cet habile & adroit Politique, n'ont

1648. „ ſçû ce qu'ils ont fait quand ils ont „ reduit en ſtile l'égard éfectif que les „ Rois doivent avoir pour leurs Sujets. „ Il y a, comme on voit des conjonctures, dans leſquelles par une conſequence neceſſaire on reduit en ſtile „ l'obéiſſance réelle que les Sujets doivent aux Rois.

Le Parlement va en corps au Palais Royal redemander les Prisonniers.

Le Parlement s'étant aſſemblé ce jour-là de grand matin, & même avant que l'on eût pris les armes, il fut informé du mouvement par les cris d'une multitude immenſe, qui hurloit dans la Sale du Palais, *Brouſſel, Brouſſel!* Et il donna Arrêt „ par lequel il fut ordonné, qu'on iroit „ en corps & en habits au Palais Royal „ redemander les Priſonniers : qu'il ſeroit decreté contre Cominges Lieutenant des Gardes de la Reine, qui les „ avoit arrêtez : qu'il ſeroit défendu à „ tous Gens de guerre, ſur peine de la „ vie, de prendre de pareilles commiſſions, & qu'il ſeroit informé contre „ ceux qui avoient donné ce conſeil, „ comme contre des pertubateurs du „ repos public. L'Arrêt fut executé à l'heure même. Le Parlement ſortit au nombre de cent cinquante Oficiers ; il fut reçû & acompagné dans toutes les ruës avec des aclamations & des aplaudiſſemens incroyables : toutes les Barricades tomboient devant lui.

Comment il y fut reçû. Emportement de la Reine. *Memoir. du Card. de Retz.*

Le Premier Preſident parla à là Reine avec toute la liberté que l'état des choſes lui donnoit. Il lui repreſenta au naturel le jeu que l'on avoit fait en toutes occaſions de la parole Royale: les illuſions honteuſes & même pueriles, par leſquelles on avoit éludé mille & mille fois les reſolutions les plus utiles & les plus neceſſaires à l'Etat. Il exagera avec force le peril où le public ſe trouvoit par la priſe tumultuaire & generale des armes. La Reine, qui ne craignoit rien, parce qu'elle connoiſſoit peu, s'emporta, & lui répondit avec un ton de fureur plûtôt que de colere, *je ſçai bien qu'il y a du bruit dans la Ville, mais vous m'en répondrez, Meſſieurs du Parlement, vous, vos femmes, & vos enfans.* En prononçant cette derniere ſillabe, elle rentra dans ſa petite chambre griſe, & elle en ferma la porte avec force. Le Parlement s'en retournoit, & il étoit déja ſur le degré, lorſque le Preſident de Meſmes, qui étoit extremement timide, faiſant reflexion ſur le peril auquel la Compagnie s'alloit expoſer parmi le peuple, l'exhorta de remonter, & de faire encore un éfort ſur l'eſprit de la Reine. Monſieur le Duc d'Orleans qu'ils trouverent dans le grand Cabinet, & qu'ils exhorterent pathetiquement, les fit entrer dans la chambre griſe. Le Premier Preſident fit voir à la Reine toute l'horreur de Paris armé & enragé : c'eſt-à-dire, qu'il eſſaya de le lui faire voir ; car la Reine ne voulut rien écouter, & elle ſe jetta de colere dans la petite Galerie. Le Cardinal s'avança & propoſa de rendre les Priſonniers, pourveu que le Parlement promît de ne plus tenir les Aſſemblées. Le Premier Preſident répondit qu'il falloit déliberer ſur la propoſition. On fut ſur le point de le faire ſur le champ ; mais pluſieurs de la Compagnie ayant repreſenté que les Peuples croiroient qu'elle eût été violentée ſi l'on opinoit au Palais Royal, on reſolut de s'aſſembles l'après-dînée au Palais, & l'on pria Monſieur de s'y trouver. 1648.

Elle conſent enfin de rendre les Priſonniers. *Divers Memoir. de la Minorité du Roi.*

Le Parlement étant ſorti du Palais Royal & ne diſant rien au Peuple de la liberté de Brouſſel, ne trouva d'abord qu'un morne ſilence, au lieu des aclamations paſſées. Comme il fut à la Barriere des Sergens où étoit la premiere Barricade, il y rencontra du murmure qu'il apaiſa, en aſſurant que la Reine lui avoit promis ſatisfaction. Les menaces de la ſeconde furent éludées par le même moyen. La troiſiéme, qui étoit à la Croix du Tiroir, ne voulut pas ſe payer de cette monnoie : & un garçon Rotiſſeur avançant

1648. çant avec 200. hommes & mettant la hallebarde dans le ventre du premier president, lui dit : *retourne, Traitre, & si tu ne veux être massacré toi-même, ramene nous Broussel, ou le Mazarin & le Chancelier en ôtages.* On ne doit pas douter de la confusion ni de la terreur qui saisit presque tous les assistans. Cinq presidens au Mortier & plus de vingt Conseillers se jetterent dans la foule pour s'échaper. Le seul premier president, le plus intrepide homme de son siecle, demeura ferme & inebranlable au milieu des Seditieux ; il se donna le tems de rallier ce qu'il put de la Compagnie, il conserva toûjours la dignité de la Magistrature & dans ses paroles & dans ses actions, & il revint au palais Royal au petit pas dans le feu des injures, des menaces, des execrations, des blasphêmes. Cet homme avoit une sorte d'éloquence qui lui étoit particuliere : il ne connoissoit point d'interjections : il n'étoit pas congru dans sa langue, mais il parloit avec une force qui suppleoit à tout cela, & il étoit naturellement si hardi, qu'il ne parloit jamais mieux que dans le peril. Il se surpassa lui-même lorsqu'il revint au palais Royal ; & il est constant qu'il toucha tout le monde à la reserve de la Reine, qui demeura inflexible. Monsieur fit mine de se jetter à genoux devant elle ; quatre ou cinq princesses, qui trembloient de peur, s'y jetterent effectivement. Le Cardinal, à qui un jeune Conseiller des Enquêtes avoit dit en raillant, qu'il seroit assez à propos qu'il allat lui même dans les ruës voir l'état des choses, le Cardinal, dis-je, se joignit au gros de la Cour ; & l'on tira enfin à toute peine cette parole de la bouche de la Reine : *eh bien, Messieurs du Parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de faire.* On s'assembla en même tems dans la grande Galerie, on délibera, & l'on donna Arrêt, par lequel

Minorité du Roi.

il fut ordonné que la Reine seroit remerciée de la liberté accordée aux Prisonniers. Aussi-tôt que l'Arrêt fut rendu on expedia des Lettres de Cachet. Le Premier President montra au Peuple les copies qu'il avoit pris en forme de l'un & de l'autre ; mais on ne voulut pas quitter les armes que l'effet ne s'en fût ensuivi. Le Parlement même ne donna point d'Arrêt de les faire poser, qu'il n'eût vû Broussel dans sa place. Il y revint le lendemain, avec Blancmesnil, ou plûtôt il y fut porté sur la tête des Peuples avec des acclamations incroyables. Il fut conduit de même jusqu'a son logis, avec de si grandes demonstrations de joye, qu'il sembloit, dit la Rochefoucaut, qu'en la liberté de ce seul homme, chacun eût remporté ce jour là une grande victoire. Les Barricades furent rompuës, les boutiques furent ouvertes, & en moins de deux heures Paris parut plus tranquile qu'il ne l'avoir jamais été. 1648.

Voilà quelle fut la fameuse journée des Barricades, qui a été moins causée par l'affection que le public avoit pour Broussel, que par une haine demesurée dont il étoit prevenu depuis quelques années contre le Ministere, telle qu'il n'attendoit qu'une occasion pour la faire éclater. Il est mal-aisé de decider si ce conseil de rendre les prisonniers a été salutaire. A considerer d'une part l'indocilité des Peuples, ou plûtôt leur audace, qui donnoit lieu de craindre un attentat contre la Majesté Royale, il semble que la prudence ne pouvoit conseiller un autre parti, que celui de la douceur, puisque la force manquoit pour les reduire. Mais à peser d'autre part les consequences de cette condescendance aux desirs tumultueux d'un Peuple revolté ; c'étoit faire une playe mortelle à l'autorité du Prince, & preparer un triomphe aux Peuples sur la dignité Souveraine que d'acquiescer à leur

Leur retour fait cesser le tumulte & rend à Paris sa premiere tranquillité.

1648. quelques-uns disoient, qu'il auroit mieux valu mener le Roi à S.Germain, & y attendre toute sorte d'évenemens, plûtôt que de prostituer la dignité Royale aux caprices d'une multitude. Mais le Duc d'Orleans & le Cardinal, naturellement amis des conseils temperez, ne pensoient qu'à se delivrer du peril present, causé par la résistance du Parlement aux ordres de la Cour.

Plaintes des Peuples contre le Cardinal Mazarin. Mémoires de la [illegible]. Hist. du Cardin. Mazar. Liv. IV. Memoire de la Duchesse de Nemour. Mémoir. de Joli.

Quoi-qu'il en soit, il est certain que depuis ce jour-là le Parlement prit de nouvelles forces contre la Cour, & que quantité de Gens de qualité ou par interêt, ou par amour pour les nouveautez, s'engagerent serieusement à la perte du Premier Ministre, à qui l'on attribuoit tous les malheurs de l'Etat. Comme il exerçoit tout le pouvoir sous l'autôrité de la Reine Régente, les personnes mêmes qui passoient pour les plus sages, se trouverent comme forcées à se révolter contre la Puissance legitime, pour s'afranchir de celle qui leur paroissoit une veritable opression. Mazarin aiant donc été durant tous les troubles, l'objet de l'invective publique, & les plumes & les langues s'étant déchaînées contre lui avec la derniere liberté *, il est à propos de raporter succintement les accusations les mieux fondées dont on le chargeoit, & ses moiens de défenses.

,, On disoit contre le Cardinal Mazarin, qu'il étoit inoüi & honteux à la ,, France, qu'un Etranger, encore sujet ,, originaire d'Espagne †, en fût neanmoins le principal Ministre, même ,, avec un pouvoir si absolu, qu'il y ,, étoit l'Arbitre de la guerre & de la ,, paix. Que de son pur mouvement il ,, distribuoit toutes les graces, non pas ,, au merite ni à la condition; mais à ,, l'attachement que l'on avoit pour sa ,, personne, qui étoit le veritable titre ,, pour les obtenir. Qu'il avoit fait assiéger Orbitelle, Piombino & Portolongone, non pas pour faire respecter la France en Italie, mais pour s'y ,, faire redouter lui-même; & pour y ,, aquerir des Principautez à ses Parens, aiant voulu acheter Piombino ,, du Prince Ludovisio. Que la même ,, ambition qui lui avoit fait porter ,, les armes en Toscane, quoi-qu'avec ,, beaucoup de dépense & sans avantage ,, l'avoit aussi empêché d'assister le Duc ,, de Guise dans la Revolte de Naples. ,, Qu'il avoit épuisé la France d'argent ,, par des Edits, pour l'envoier en Italie. Qu'il ne savoit que les afaires ,, étrangeres, encore avoit-il perdu ,, parmi les Alliez la confiance & l'opinion de la bonne foi, que le Cardinal de Richelieu avoit établies ,, pendant son Ministere; & pour celes du dedans, qu'il n'en avoit aucune connoissance. Que la confusion ,, où elles étoient tombées, en étoit une preuve certaine, puisque d'un Etat ,, tranquille, il l'avoit rendu divisé & ,, plein de revoltes. Voila par quels discours, & beaucoup d'autres encore, on s'efforçoit d'insinuer qu'il n'étoit pas capable de soûtenir un si grand fardeau, & qu'il avoit perdu son crédit dans l'esprit des peuples.

On répondoit à ces accusations, que ,, ce n'étoit pas d'aujourd'hui que les ,, Etrangers avoient eu part au Gouvernement de l'Etat, témoins les ,, Cardinaux de Lorraine & de Birague, le Duc de Nevers, le Maréchal de Retz & le Maréchal d'Ancre. Que le Cardinal Mazarin avoit ,, été nommé au Cardinalat par la ,, France, après avoir rendu des services considerables. Que le Cardinal

* *Voiez le Recueil des Piéces de ce tems-là, en quatre volumes in 4. qui sont tous remplis de Pasquinades & de Satyres contre ce Ministre & contre la Cour, imprimé à Paris.*

† *Sa Famille étoit originaire de Montaldo dans l'Etat de Gênes, d'où ses Aieux sortirent au XVI. siécle, pour s'aller établir en Sicile.*

1648.

„ de Richelieu, qui connoissoit son intelligence, l'avoit destiné pour son „ Successeur au Ministere, prévoiant „ les avantages que l'Etat en tireroit. „ Que le feu Roi, qui étoit juste estimateur des choses, l'avoit fait Chef „ du Conseil après la mort de ce Cardinal. Que la Reine Regente l'y „ avoit laissé, par la seule necessité „ des afaires, & conformement aux „ dernieres volontez du feu Roi. Que „ ce choix avoit été aprouvé par tous „ les gens sages du Royaume, & même des Princes Alliez de la Couronne. Que toutes les graces se départoient du consentement des Princes, „ & que bien loin de favoriser ceux „ qui étoient attachez aux interêts de „ la Cour, la plainte commune étoit „ que dans la distribution, il consideroit préferablement les Serviteurs „ de M. le Duc d'Orleans & de M. le „ Prince. Que l'Expedition d'Orbitelle „ & de Portolongone étoit la plus „ avantageuse que la France pût faire, parce que ces Places tenoient „ en sujetion les Etats du Roi d'Espagne en Italie. Que l'independance „ que le Duc de Guise afectoit à Naples, ne l'avoit pas porté à le secourir puissamment. Que pour fournir aux dépenses de la guerre, il avoit „ été contraint de chercher du secours „ par des Edits, & que pourtant on „ avoit diminué les Tailles. Qu'il avoit „ manié avec assez de bonheur les interêts des Princes de l'Europe depuis „ vingt ans. Que l'Etat n'a jamais eu „ plus de prosperité que durant son „ Ministere. Que dans son administration, il avoit suivi toutes les Maximes „ du Cardinal de Richelieu, hors qu'il „ en avoit banni la cruauté des suplices. Que la France auroit conservé „ sa tranquillité, si chacun y eût conspiré selon son devoir, & si le Parlement „ qui devoit être le modele de l'obéissance, n'eût pas fraié aux peuples le „ chemin de la revolte. Que le poste „ où il étoit a toûjours été exposé aux „ atteintes de la haine & de l'envie, „ dans tous les Etats. Que ce n'est pas „ une chose extraordinaire que l'on „ attaque tantôt son ambition & tantôt son insuffisance, qu'au moins il „ étoit heureux que la Calomnie, dans „ ses traits les plus envenimez, n'eût „ pas jetté le moindre soupçon sur sa „ fidelité. En efet il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, que tout le monde soit content du Ministre : s'il agit au gré des uns, il choque infailliblement les autres. On lui prête des vuës souvent fort éloignées de ses intentions. Chacun en juge selon ses préventions & ses interêts. Il y a peu de gens qui pesent mûrement les circonstances des choses, ou qui en soient sufisamment informez. La situation des afaires est quelquefois si embarrassante, que tel qui critique celui qui est au timon, seroit lui-même fort en peine s'il avoit à le manier. Reprenons les afaires de Paris.

La Reine & lui feignent de se radoucir en faveur du Coadjuteur.

Mémoires du Cardin. de Retz.

Le Cardinal Mazarin ne douta point que le Coadjuteur ne fût veritablement l'auteur des Barricades. Cependant la Reine l'envoia querir le lendemain matin, & le traita avec toutes les marques possibles de bonté & même de confiance. Elle lui dit, que si elle l'avoit cru, elle ne seroit pas tombée „ dans l'inconvenient où elle étoit : „ qu'il n'avoit pas tenu au pauvre „ Cardinal de l'éviter : qu'il lui avoit „ toûjours dit qu'il s'en faloit raporter „ au jugement du Coadjuteur : que „ Chavigni étoit l'unique cause de ce „ malheur, par ses pernicieux conseils „ auxquels elle avoit plus deferé, qu'à „ ceux de Mr. le Cardinal. *Mais, mon Dieu*, ajouta-t-elle, *ne ferez-vous pas donner des coups de bâton à ce coquin de Bautru qui vous a tant manqué de respect*

1648. *Je vis l'heure avant-hier au soir que le pauvre Mr. le Cardinal lui en feroit donner.* Aprés ce discours, que le Coadjuteur reçut avec un peu moins de sincerité que de respect, la Reine lui commanda d'aller voir le pauvre Mr. le Cardinal & pour le consoler, & pour aviser avec lui de ce qu'il y auroit à faire pour ramener les esprits. Le Prelat n'en fit aucune difficulté. Le Cardinal l'embrassa avec des tendresses extrêmes il n'y avoit que lui en France qui fut homme de bien, tous les autres n'étoient que des flateurs infames, & qui avoient emporté la Reine malgré leurs conseils à tous deux. Il lui declara qu'il ne vouloit plus rien faire que par ses avis, il lui communiqua les dépêches étrangeres, & fit tant de bassesses, que le bon homme Broussel, qu'il avoit aussi mandé & qui étoit present, fit un éclat de rire en sottant, tout simple qu'il étoit.

Mesures que celui-ci prit pour sa sureté. *Idem. ibid.*

Le Coadjuteur étoit tres-resolu de penser à sa sureté & à celle du public; il en examina les moyens & n'en trouva aucun qui ne fut d'une execution tres-difficile. Il connoissoit le Parlement pour un Corps qui pousseroit tout sans mesures : il voyoit que cette Compagnie déliberoit en ce moment sur les Rentes de l'Hôtel de Ville, dont la Cour avoit fait jusqu'alors un commerce honteux : il consideroit que l'Armée victorieuse à Lens reviendroit infailliblement prendre ses quartiers d'hiver aux environs de Paris : que l'on pourroit tres-facilement l'investir, & couper les vivres à cette Ville en une matinée. Il ne pouvoit ignorer, que le même Parlement qui poussoit la Cour, ne fût tres-capable de faire le procés à ceux qui le feroient eux-mêmes, & de prendre des précautions pour ne pas être opprimé : qu'il y avoit peu de gens dans cette Compagnie, qui ne s'éffarouchassent seulement de la proposition, & peut-être aussi peu à qui il y eût sureté de la confier. Il avoit devant les yeux le grand exemple de l'instabilité des Peuples, & ne voyoit que du peril dans les moyens violens qui sont souvent necessaires pour la fixer. Il auroit pu prendre des mesures avec l'Espagne par le Canal du Comte de Fuensaldagne avec qui St. Ibal son parent avoit de grandes liaisons. Il en reçût même une Lettre Pleine d'offices, qu'il n'accepta pas d'abord. Mais aprés de profondes reflexions il prit enfin le parti de negocier avec les Espagnols, sans s'engager formellement, toûjours sous pretexte de ne pas souffrir l'oppression de Paris. Il travailla aussi avec ses amis à faire que le Parlement mesurât un peu plus ses démarches, afin d'attendre le retour de Mr. le Prince, avec qui il étoit tres-bien; & à qui il esperoit de faire connoître la necessité de se ranger à son parti. 1648.

Elles sont rompuës par la precipitation du Parlement. Le Roi sort de Paris.

Ce qui lui donna lieu de croire qu'il en pourroit avoir le tems, étoit que les vacations du Parlement s'approchoient fort, & il se persuadoit par cette raison que la Compagnie cessant de s'assembler, & la Cour par consequent ne se trouvant plus pressée par les déliberations, l'on demeureroit de part & d'autre dans une espece de repos, qui bien menagé par Mr. le Prince que l'on attendoit de semaine en semaine, pourroit fixer celui du public & la sureté des particuliers. Mais l'impetuosité du Parlement rompit toutes ces mesures; car aussi-tôt qu'il eût achevé de faire le Reglement pour le payement des Rentes de l'Hôtel de Ville, & des Remontrances pour la décharge du quart entier des Tailles & du Pret à tous les Officiers subalternes, il demanda sous pretexte de la necessité qu'il y avoit de travailler au Tarif, la continuation de ses assemblées, même dans le tems des vacations. La Reine la lui accorda pour

1648. quinze jours, parce qu'elle fut bien avertie qu'il l'ordonneroit de lui-même si on la lui refusoit. Le Coadjuteur parut faire tous ses efforts pour empêcher ce coup ; & il avoit persuadé Longueil & Broussel. Mais Novion, Blanc-Menil & Viole, chez qui ils s'étoient tous rassemblez, dirent que la Compagnie tiendroit pour des Traîtres ceux qui lui feroient cette proposition. Et comme le Coadjuteur insistoit, Novion entra en soupçon qu'il ne fût lui-même de concert avec la Cour. Blanc-menil, qui ne pensoit pas mieux, declara qu'il ne vouloit plus de ces conferences particulieres, qu'elles sentoient la faction & le complot, & qu'il faloit qu'un Magistrat dit son avis sur les Fleurs de Lis sans en avoir rien communiqué à personne, & qu'il y étoit obligé par les Ordonnances Tant il est vrai que *l'on a plus de peine dans les Partis à vivre avec ceux qui en sont, qu'à agir contre ceux qui y sont opposez* ! La Reine avoit cru aussi que les vacations pourroient diminuer de quelque degré la chaleur des esprits, & par cette consideration elle venoit d'assurer le Prevôt des Marchands, que les bruits que l'on avoit fait courir, qu'elle vouloit faire sortir le Roi de Paris, étoient faux. Mais le Parlement fit si bien par ses journées, que cette Princesse s'impatienta, & emmena le Roi à Ruel *.

Alarmes que cette sortie causa aux Parisiens. *Divers Memoires de la Minorité du Roi.*

On ne douta plus que la Cour n'eût formé le dessein de surprendre Paris, qui parut effectivement étonné de la sortie du Roi ; & il se trouva même le lendemain au matin de la consternation dans les esprits les plus échaufez du Parlement. Mais ce qui l'augmenta, fut que l'on eut avis en même tems, qu'Erlac, Gouverneur de Brisach, avoit passé la Somme avec quatre mille Allemans. Et comme dans les émotions populaires une mauvaise nouvelle n'est jamais seule, on en publia cinq ou six de même nature, qui firent connoître au Coadjuteur, qu'il auroit encore plus de peine à soutenir les esprits, qu'il n'en avoit eu auparavant à les retenir. Cette conjoncture fut pour lui tres-embarrassante. Il voyoit le peril dans toute son étenduë, & il n'y voyoit rien que d'affreux. *Les plus grands dangers ont leurs charmes, pour peu que l'on aperçoive de gloire dans la perspective des mauvais succès. Les mediocres dangers n'ont que des horreurs, quand la perte de la reputation est attachée à la mauvaise fortune.* Ce Prelat n'avoit rien oublié pour faire que le Parlement ne desesperât pas la Cour, au moins jusqu'à ce que l'on eût pensé aux expediens de se défendre de ses insultes. Mais la voyant sortie de Paris, & ne croyant pas avoir le tems d'attendre le retour du Prince de Condé, il prit le seul parti qui lui restoit, & qui étoit le bon, parce qu'il étoit l'unique. *Les extrêmes*, dit-il, *sont toûjours fâcheux, mais ce sont des moyens sages quand ils sont necessaires; ce qu'ils ont de consolant, est qu'ils ne sont jamais mediocres, & qu'ils sont décisifs quand ils sont bons.* La fortune favorisa son projet : la Reine fit arrêter Chavigni, & l'envoya au Havre de Grace. Ce Ministre, si considerable pendant le Regne du feu Roi, étoit piqué du traitement qu'on lui avoit fait en le dépoüillant de sa Charge de Secretaire d'Etat, & son pere de la SurIntendance. Il dissimula avec prudence pendant cinq ans. Mais il conçût alors le dessein de profiter des conjonctures presentes pour se venger, & de s'élever sur les ruines du Cardinal. Pour cet effet, jugeant que Mr. le Prince, aprés la bataille de Lens, donneroit la loi à la Cour, il s'en ouvrit au Duc de Châtillon à son retour de l'Armée, & le trouva disposé à l'écouter, par la haine

Maison qui avoit apartenu au Cardinal de Richelieu, à trois lieuës de Paris.

1648.

Le Parlement reprend l'occasion de s'animer davantage contre la Cour. Mémoir. du Cardin. de Retz.

qu'il portoit aussi au Cardinal. Mais comme Chavigni fit la même confidence à Perrault, en qui il ne trouva pas la correspondance qu'il desiroit, celui-ci redoutant avec raison le genie de Chavigni, s'il aprochoit de Mr. le Prince, revela tout au Cardinal, qui le fit arrêter prisonnier. Cette conduite donna matiere au public, qui n'en savoit pas le secret, de blâmer l'ingratitude de Mazarin, qui oublioit ainsi son ancienne amitié pour Chavigni à qui il avoit des obligations si étroites; & ses ennemis dans le Parlement donnerent à cette action les plus noires couleurs.

Le Coadjuteur se servit aussi de cet instant pour animer le Président Viole, ami intime de Chavigni, par sa propre timidité. Il lui fit voir „ qu'il étoit perdu lui-même, parce qu'on n'avoit arrêté Chavigni, que sur le soupçon qu'il avoit poussé son ami à tout ce qu'il avoit fait dans le Parlement: que le Roi n'étoit sorti de Paris que pour l'attaquer: que l'abbatement des esprits étoit extrême: que si on les laissoit tout à fait tomber, ils ne se releveroient pas: qu'il faloit les soûtenir: que lui Coadjuteur agissoit avec succés dans le Peuple: qu'il s'adressoit à lui Président, comme à celui en qui il avoit le plus de confiance, afin qu'il agît de concert dans le Parlement: que la Compagnie ne devoit point mollir en cette occasion; mais qu'il la connoissoit, & qu'elle avoit besoin d'être éveillée dans une conjoncture où il sembloit que la sortie du Roi eût un peu trop frapé & endormi ses sens: qu'une parole portée à propos feroit infailliblement ce bon efet. Ces raisons jointes aux instances de Longueil qui secondoit le Coadjuteur, emporterent après de grandes contestations le Président Viole, & l'obligerent à faire, par le seul principe de la peur qui lui étoit trés-naturelle, une des plus hardies actions dont on ait peut-être jamais oui parler. Il prit le tems que le Président de Mêmes présenta au Parlement la Commission pour la Chambre de Justice, pour dire, „ qu'il y avoit sans comparaison des afaires plus pressantes que celle-là: que le bruit couroit qu'on vouloit assieger Paris, que l'on faisoit marcher des Troupes, qu'on mettoit en prison les meilleurs Serviteurs du Roi, que l'on jugeoit devoir être contraires à ce pernicieux dessein: qu'il ne pouvoit s'empêcher de répresenter à la Compagnie la necessité qu'il y avoit de suplier très-humblement la Reine de ramener le Roi à Paris; & d'autant que l'on ne pouvoit ignorer qui étoit l'auteur de tous les maux, de prier Monsieur le Duc d'Orléans & les Oficiers de la Couronne de se trouver au Parlement pour y deliberer sur l'Arrêt donné en 1617. à l'occasion du Maréchal d'Ancre, par lequel il étoit défendu aux Etrangers de se mêler du Gouvernement. 1648.

Remontrances pour demander que le Roi soit ramené à Paris. Item. Ibid.

Cette derniere proposition étoit très-délicate, & c'étoit blesser la Reine dans la prunelle de son œil; mais il ne la faloit pas moindre pour tenir éveillez des gens que la peur eût aisément jettez dans l'assoupissement. Aussi la proposition de Viole fit-elle dans les esprits un mouvement inconcevable: elles efraia d'abord, mais elle les rejouit ensuite, & aprés elle les anima. On n'envisagea plus le Roi hors de Paris, que pour l'y ramener: l'on ne regarda plus les Troupes, que pour les prévenir. Blanc-mesnil, qui avoit paru si timide le matin, nomma en propres termes le Cardinal, qui n'avoit été désigné jusques-là que sous le titre de Ministre. Novion éclata contre lui par

1648. des injures atroces ; & le Parlement donna même avec gaieté un Arrêt, par lequel il étoit ordonné „ que très-„ humbles Remontrances seroient fai-„ tes à la Reine, pour la suplier de ra-„ mener le Roi à Paris, & de faire re-„ tirer les gens de guerre du voisinage „ de cette ville : que l'on prieroit les „ Princes, Ducs & Pairs d'entrer au „ Parlement, pour y déliberer sur les „ besoins de l'Etat ; & que le Prevôt „ des Marchands & les Echevins sero-„ ient mandez pour recevoir les ordres „ touchant la sureté de la Ville.

Mr. le Prince revient en Cour. Entrevûë qu'il eut avec le Coadjuteur. *Mem. Ibid. Hist. du Prince de Condé. L. II.*

Tel étoit l'état des afaires, lorsque le Prince de Condé arriva à la Cour. Il étoit alors regardé de tout le Peuple avec admiration ; car outre que la victoire qu'il venoit de remporter par sa pure valeur, donnoit un nouvel eclat à la grande réputation qu'il avoit acquise dans les armes, il n'avoit nulle part aux troubles présens, & les deux Partis le consideroient comme leur défenseur, ou du moins comme l'arbître de leurs diferens. Il avoit admis à sa confiance deux personnes de qualité & de merite, qui avoient des sentimens bien oposez, savoir le Duc de Châtillon & le Maréchal de Gramont. Le premier lui inspiroit de se déclarer pour le Parlement, & l'autre, attaché par toute sorte d'interêts a la Cour, emploioit ses persuasions pour lui faire prendre son parti. Le Coadjuteur, de son côté, qui savoit que Mr. le Prince étoit très-mecontent du Cardinal, se rendit à Ruel aussi-tôt qu'il y fut arrivé. Il en reçut des caresses extraordinaires, que le Ministre ne manqua pas de remarquer ; & le Prince lui dit à l'oreille qu'il seroit le lendemain matin à Paris. Leur entrevuë se fit à l'Archevêché, parce qu'il y avoit trop de monde à l'Hôtel de Condé. Mr. le Prince ordonna au Coadjuteur de lui exposer au vrai l'état des choses, & de lui dire toutes ses pensées. Leur convention fut, „ que le Coadjuteur conti-„ nueroit à faire pousser le Cardinal „ par le Parlement : qu'il meneroit la „ nuit M. le Prince dans un carosse in-„ connu chez Longueil & Broussel, „ pour les assurer qu'ils ne seroient pas „ abandonnez au besoin : que Mr. le „ Prince donneroit à la Reine toutes „ les marques de complaisance & d'at-„ tachement ; & qu'il repareroit même „ avec soin celles qu'il avoit laissé pa-„ roitre de son mecontentement du „ Cardinal afin de s'insinuer dâs l'esprit „ de la Reine, & de la disposer insen-„ siblement à recevoir & à suivre ses „ conseils : qu'il feindroit dans les com-„ mencemens de donner en tout dans „ son sens, & que peu à peu il essaie-„ roit de l'accoûtumer à écouter les „ veritez auxquelles elle avoit toûjours „ fermé l'oreille : que l'animosité des „ Peuples augmentant, & les delibe-„ rations du Parlement continuant, „ il feroit semblant de s'afoiblir con-„ tre sa propre inclination & par la „ pure necessité ; & qu'en laissant ainsi „ couler le Cardinal plûtôt que tom-„ ber, il se trouveroit maître du Ca-„ binet par l'esprit de la Reine, & ar-„ bitre du public par l'état des choses, „ & par le canal des Serviteurs qu'il „ avoit. Pour retablir les affaires dans l'agitation où l'on étoit, il est constant qu'il n'y avoit que ce remede, qui étoit même aussi facile que necessaire. Mais il ne plut pas à la Providence de le benir, comme nous le verrons dans la suite. 1648.

Reponse de la Reine aux Remontrances du Parlement.

La Reine n'étoit sortie de Paris, que pour se donner lieu d'attendre avec plus de liberté le retour des Troupes avec lesquelles elle avoit dessein d'insulter ou d'afamer cette Capitale. Elle ne menagea pas beaucoup le Parlement à l'égard du dernier Article dont on a parlé ci-devant, par lequel elle étoit

1648.

suplïée de ramener le Roi à Paris. Elle répondit aux Deputez, qui étoient allé faire les Remontrances, " qu'elle en „ étoit fort surprise : que le Roi avoit „ acoûtumé tous les ans à cette saison „ de prendre l'air, & que sa santé lui „ étoit plus chere qu'une vaine fraïeur „ du Peuple. Mr. le Prince, qui ne donna pas d'abord dans la pensée qu'on avoit à la Cour d'attaquer Paris, crut qu'il la faloit au moins satisfaire par les autres marques qu'il pouvoit donner à la Reine de son attachement à ses volontez. Il dit au Président & aux deux Conseillers qui l'invitoient à venir prendre sa place au Parlement, selon la teneur de l'Arrêt, qu'il ne s'y trouveroit pas, & *qu'il obéiroit à la Reine, en dut-il périr.* L'impetuosité de son humeur l'emporta dans la chaleur du discours, plus loin qu'il n'eût été par reflexion, comme on le peut juger aisément par ce que l'on vient de remarquer de la disposition où il étoit, même avant que le Coadjuteur lui eût parlé. Mr. le Duc d'Orléans repondit, qu'il n'y iroit point non plus, & que l'on avoit fait dans la Compagnie des propositions trop hardies & insoûtenables. Mr. le Prince de Conti parla du même sens.

Cette Compagnie. donne un Arrêt pour exclure Mazar. du Ministere. *Memoir. du Cardinal de Retz. Autre Mémoir de la Minorite.*

Le lendemain les Gens du Roi aporterent au Parlement un Arrêt du Conseil, qui portoit cassation de celui du Parlement & defenses de deliberer sur la proposition de 1617. contre le Ministere Etranger. La Compagnie opina avec une chaleur inconcevable : „ elle ordonna des Remontrances par écrit, „ manda le Prévôt des Marchands pour „ pourvoir à la sureté de la Ville, comanda à tous les Gouverneurs de laisser tous les passages libres, & que le „ lendemain, toutes affaires cessant, „ on delibereroit sur la proposition de „ 1617. Le Coadjuteur n'oublia rien toute la nuit pour rompre ce coup; parce qu'il avoit lieu de craindre qu'il ne précipitât les choses au point d'engager Mr. le Prince malgré lui dans les interêts de la Cour. Longueil courut pour le même efet. Broussel lui promit d'ouvrir l'avis moderé ; les autres en firent de même ; mais ce fut toute autre chose le lendemain. Ils s'échaufferent les uns les autres avant que de s'asseoir. L'esprit de classe les saisit, & ces mêmes gens, qui deux jours auparavant trembloient de fraieur, & que l'on avoit eu tant de peine à rassurer, passerent tout d'un coup, & sans savoir pourquoi, de la peur même bien fondée à une aveugle fureur, telle qu'ils ne firent seulement pas réflexion que le General de cette même Armée, dont le nom seul les avoit épouvantez, & qu'ils devoient plus apréhender que son Armée, parce qu'ils avoient sujet de le croire malintentionné pour eux, comme aiant toûjours été attaché à la Cour, ils ne firent pas, dis-je, réflexion que ce Géneral venoit d'y arriver. Ils donnerent cet Arrêt dont on vient de parler, qui obligea la Reine de faire sortir de Paris Monsieur le Duc d'Anjou, Frere du Roi, tout rouge encore de la petite Verole, avec Madame la Duchesse d'Orléans aussi malade ; & qui eût commencé la guerre civile dès le lendemain, si M. le Prince, avec lequel le Coadjuteur eut sur ce sujet une conference de trois heures, n'eût pris le parti du monde le plus sage & le plus sain.

Conference proposé par Mr. les Princes pour terminer les diferens de part & d'autre. *Mémoir. du Card. de Retz.*

Quelque prevenu qu'il fût contre le Cardinal & par raport au public & par raport à son interêt particulier: & quelque mecontentement qu'il eût de la conduite du Parlement, avec lequel on ne pouvoit prendre aucune mesure en corps, non plus que de bien sûres avec ses membres, Mr. le Prince ne balança pas un moment à former la resolution qu'il crut la plus utile au bien de l'Etat :

1648. l'Etat : il marcha sans hesiter & d'un pas égal entre le Cabinet & le Public, entre la Faction & la Cour, & dit au Coadjuteur ces propres paroles, qui découvrent bien le fond de son ame. „ Le Mazarin ne sait ce qu'il fait, & „ il perdroit l'Etat si l'on n'y prenoit „ garde. Le Parlement va trop vîte, „ vous me l'aviez bien dit, & je le vois. „ S'il se menageoit, comme nous l'a„ vions concerté, nous ferions nos af„ faires & celles du public ensemble. „ Il precipite, & si je me precipitois „ avec lui, j'y ferois peut-être mieux „ mes affaires que lui. Mais je m'ap„ pelle *Louis de Bourbon*, & je ne veux „ pas ébranler la Couronne. Ces Dia„ bles de bonnets quarrez sont-ils en„ ragez, de m'engager ou à faire de„ main la guerre civile, ou à les étran„ gler eux-mêmes, & à mettre sur leur „ tête & sur la mienne un Gredin de „ Sicile, qui nous pendra tous à la fin? Mr. le Prince avoit raison d'être embarrassé & fâché. Le même Broussel, avec lequel il avoit lui-même pris des mesures, & qui avoit promis positivement au Coadjuteur d'être moderé dans cette Deliberation, fut celui qui ouvrit l'avis de l'Arrêt, & qui n'en donna d'autres excuses, que l'emportement general qu'il avoit vû dans tous les esprits. Et c'est l'ignorance de ce fait qui a trompé jusqu'ici les Historiens & Mr. de la Rochefoucaut même *, qui doutent que Mr. le Prince eût donné sa parole aux Frondeurs de les secourir en cas de besoin, parce qu'il prit dans la suite le parti de la Cour. Il paroît par ce que nous venons de dire, que ce furent les Frondeurs eux-mêmes qui par leur conduite obligerent Mr. le Prince à les abandonner, malgré son inclination pour le public & sa haine pour le Cardinal, qui l'avoient déterminé au Parti contraire, bien qu'il l'ait toûjours nié dans la suite. Quoiqu'il en soit le resultat de son entrevûë avec le Coadjuteur, fut que Mr. le Prince partiroit au même moment pour Ruel, qu'il s'opposeroit, comme il avoit commencé, au projet déja formé d'attaquer Paris, & qu'il proposeroit à la Reine que Mr. le Duc d'Orleans & lui écrivissent au Parlement, & le priassent d'envoyer des Deputez pour essayer de remedier aux necessitez de l'Etat dans une Conference. Mr. le Prince fit violence en cette occasion à son naturel, qui étoit éloigné de toutes voyes temperées. La Lettre eut tout l'effet qu'on en attendoit : le Parlement repondit qu'il iroit le lendemain par Deputez à St. Germain, où la Cour s'étoit renduë de Ruel, pour conferer avec Mrs. les Princes seulement.

Le Cardinal Mazarin en est exclus. Cette derniere parole excluoit le Cardinal Mazarin de la Conference. Mr. le Prince s'en servit habilement, pour faire croire au Ministre qu'il ne devoit pas se commettre, & qu'il étoit de sa prudence de se faire honneur de la necessité. Ce fut une atteinte cruelle pour la personne du Cardinal, reconnu depuis la mort du Roi pour Premier Ministre, & la suite n'en fut pas moins honteuse pour lui. Le President Viole, qui avoit ouvert l'avis au Parlement de renouveller l'Arrêt de 1617. contre les Etrangers, vint à St. Germain sous la parole de Mr. le Prince. Il fut admis sans contestation à la Conference, qui fut tenuë chez Mr. le Duc d'Orleans accompagné de Mr. le Prince, du Prince de Conti & du Duc de Longueville. On y traita presque tous les Articles qui avoient été proposez à la Chambre de St. Loüis, & Mrs. les Princes en accorderent plusieurs avec facilité. Le Premier President s'étant plaint de l'emprisonnement de Chavigni, donna lieu à une

* *Voyez ses Memoires, parmi ceux de la Minorité de Loüis XIV.*

1648. contestation considerable, parceque, sur la reponse qu'on lui fit que Chavigni n'étant pas du Corps du Parlement, cette action ne regardoit en rien la Compagnie, il repartit que les Ordonnances obligeoient à ne garder personne en prison plus de 24. heures sans l'interroger. Monsieur reçut ce discours avec chaleur, disant qu'il pretendoit donner des bornes trop étroites à l'autôrité Royale. Viole le soutint avec vigueur : les Deputez tout d'une voix y demeurerent fermes, & en ayant le lendemain fait leur raport au Parlement, ils en furent louez. La chose fut même portée si loin, que la Reine se vit obligée de consentir qu'il fût dit par la Declaration, que l'on ne pourroit plus tenir aucun particulier du Royaume plus de trois jours en prison sans l'interroger. Cette clause obligea la Cour de donner aussi-tôt la liberté à Chavigni, qu'il n'y avoit pas lieu d'interroger en forme ; & cette question, qu'on appeloit celle de la sureté publique, fut presque la seule qui reçut beaucoup de contradictions. Le Ministre ne pouvoit se resoudre de s'astreindre à une condition aussi contraire à sa pratique, & le Parlement n'eut pas moins de peine à se relâcher d'une ancienne Ordonnance accordée par nos Rois à la requisition des Etats. Les 23. autres propositions de la Chambre de St. Loüis passerent avec plus de chaleur entre les particuliers, que de contestation pour leur substance.

On y dresse une déclaration par laquelle le Parlement a tout ce qu'il demande.

Il y eut cinq Conferences à St. Germain : il n'entra dans la premiere que Messieurs les Princes. Le Chancelier & le Marechal de la Meilleraye, qui avoit été fait Sur-Intendant des Finances à la place d'Emeri, furent admis dans les quatre autres. Le premier y eut de grandes prises avec le Premier President qui le méprisoit souverainement. Le lendemain de chaque Conference, l'on opinoit sur le raport des Deputez du Parlement. Il seroit infini & ennuyant de raporter ici toutes les scenes qui furent données au public. Je me contenterai de dire en general que le Parlement ayant obtenu ou plûtôt emporté sans exception tout ce qu'il demandoit, c'est-à-dire le retablissement des anciennes Ordonnances, crut encore se relâcher beaucoup en promettant de ne plus continuer ses assemblées. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce fut le Parlement qui en dressa la déclaration, qu'il envoya toute dressée au Conseil du Roi, qui sans y rien changer, la fit dater, signer & sceller. Le lendemain qu'elle fut publiée & enregistrée, savoir le 29. d'Octobre, le Parlement prit ses vacations. 1648.

La Cour revient à Paris.

La Cour revint à Paris bien-tôt après & l'on crut que le calme y alloit revenir avec elle. Chacun trouvoit son compte dans la Declaration, ou plûtôt chacun l'y eût trouvé, si elle eût été bien entenduë. Le Parlement avoit l'honneur du retablissement de l'ordre: les Princes le partageoient, & en avoient le premier fruit, qui étoit la consideration & la sureté : le Peuple déchargé de plus de 60. millions, y trouvoit un soulagement considerable, & si le Cardinal Mazarin eût été d'un genie propre à se faire honneur de la necessité, ce qui est une des qualitez les plus necessaires à un Ministre, il se fût, par un avantage qui est toûjours inseparable de la faveur, approprié dans la suite la plus grande partie du merite des choses mêmes auxquelles il s'étoit le plus fortement opposé. L'inaction du Parlement, qui étoit en vacations, jointe aux avantages de la déclaration, apaisa pour un moment le Peuple, qui étoit si échauffé, que deux ou trois jours avant qu'elle fût enregistrée, il avoit été sur le point de massacrer le Premier President & le

Président de Nesmond, parce que la Compagnie ne deliberoit pas aussi vîte que les Marchands le pretendoient sur un impôt établi sur l'entrée du vin. Mais cette chaleur revint avec la St. Martin ; il sembla que tous les esprits fussent surpris & enyvrez de la fumée des vendanges. Nous verrons dans la suite les effets qu'elle produisit, plus funestes sans comparaison que toutes les scenes qui s'étoient données jusqu'alors. Je reviens à ce qui se passoit à Munster.

Le Cardinal Mazarin se resout enfin à la Paix. Memoires & Négociations de Munster

Il s'étoit écoulé plusieurs années, sans qu'une Assemblée si celebre eût rien produit. Nous avons vû les difficultez qui se formerent à chaque pas pour la conclusion de la paix : les obstacles que les Parties interessées y aporterent, & les lenteurs affectées de la France, qui tendoit toûjours à de nouvelles acquisitions. Comme on accusoit le Cardinal Mazarin d'en être en partie la cause, & d'avoir envoyé des ordres secrets à l'un des Plenipotentiaires * pour traîner les choses en longueur ; le peril dont il étoit menacé lui fit voir enfin la necessité qu'il y avoit pour lui de faire la paix avec les Etrangers, pour pouvoir se defendre de ses Ennemis domestiques. Les ordres en furent donc portez à Mr. Servien. C'étoit comme on a pû le remarquer, un des plus fins hommes de son siecle. Il joüoit ses Collegues ; comme s'ils n'eussent pas eu le sens commun. Aussi y en avoit-il un qui n'étoit pas trop habile, & quoique l'autre le fût davantage, cela n'empêchoit pas qu'il ne le fit donner souvent dans le panneau. Servien ayant reçu ses ordres, aplanit bien-tôt toutes les difficultez qu'il avoit fait naître lui-même. Il fit consentir les Suedois qui avoient interêt à ce Traité, à quantité de choses, contre lesquelles ils les avoit roidis lui-même auparavant. Et l'Empereur, qui étoit aussi pressé que le Cardinal de se délivrer de la crainte que lui causoient les Hongrois & quelques autres ennemis domestiques, consentit à démembrer l'Empire en faveur de la Reine Christine. Il ne tint pas à la France que l'on ne fit une paix generale. Mais les Espagnols qui connoissoient peu leur foiblesse, n'ayant pas voulu y consentir, il ne fut pas possible de les amener pour lors à ce que l'on desiroit. Ce dessein n'ayant donc pû rëüssir, on crut devoir faire une paix particuliere avec l'Empire. C'est pourquoy on cessa d'y faire des Conquêtes, dès qu'on put s'assurer d'arriver au but qu'on s'étoit proposé. Louis XIII. avoit pris sous sa protection l'Electeur Palatin & celui de Treves, que la Maison d'Autriche avoit mis sous le joug, comme elle y vouloit mettre les autres Princes de l'Empire. La guerre entreprise pour délivrer ces Princes opprimez, avoit été continuée durant la Minorité du Roi avec encore plus de succés qu'auparavant. Mais l'Electeur de Treves ayant été retabli, comme je l'ai dit, l'Empereur se vit contraint de conclure le celebre Traité de Munster, qui remit les Princes de l'Empire en possession de leur ancienne liberté. On jugea que le motif qui avoit porté les Espagnols à refuser la paix, qui ne pouvoit leur être que tres-avantageuse, étoient les propositions que leur firent les Hollandois. Le dessein de ceux-ci étoit de quitter le parti de la France, pour embrasser celui d'Espagne, & l'Espagne se promettoit tout de cette union. Les Hollandois avoient diverses raisons pour cela, qu'il ne sera pas inu-

* *Mr Servien, qui avoit le secret du Cardinal & qui s'oposa toûjours aux resolutions de Mrs. de Longueville & d'Avaux, qui n'eurent pas la force de lui resister, quoique leurs commissions leur donnassent pouvoir de signer tout ce sur quoi ils seroient deux d'un même avis.* Mem. de Joli.

1648. tile de rapporter ici, pour representer en peu de mots l'état où étoient alors les Provinces-Unies.

Les Hollandois traitent en particulier avec les Espagnols. *Hist. de Holland.*

Peu de gens ignorent en quel tems, à quelle occasion, & de quelle maniere ces Provinces secouerent le joug de la Domination Espagnole, & se mirent en possession de la liberté dont elles joüissent aujourd'hui. Ce fut, comme on sait, sur la fin du dernier siecle au sujet de l'établissement d'un Tribunal Ecclesiastique dont le seul nom faisoit fremir les Flamans; & l'on peut dire que la mauvaise Politique du Cardinal Granvelle, suivie de la rigueur horible du Duc d'Albe, qui se glorifioit d'avoir fait passer dix-huit mille hommes par la main du Boureau, contribua beaucoup plus à cette revolution, qu'aucun esprit de revolte qui fût naturellement parmi les Peuples. Quoiqu'il en soit, ils prirent les armes, & dès l'an 1576. il se fit à Gand un Traité d'Union entre les Provinces Catholiques & celles de Hollande & de Zelande, lequel fut nommé la Pacification de Gand. Depuis ce tems-là jusqu'en cette année 1648. il y eut une perpetuelle guerre entre les Etats Generaux des Provinces-Unies & les Espagnols, à la reserve neanmoins d'une Treve de douze ans qui fut moyennée entr'eux en 1609. par le Roi de France Henri IV. Une infinité de braves gens de l'un & l'autre parti perirent dans cette guerre; & les Espagnols reconnurent en cent occasions diverses, qu'il n'y a point de resistance plus vigoureuse que celle qui a pour motif la Religiôn & la Liberté. Ils étoient donc lassez de combattre sans remporter aucun fruit de leurs combats, & ils avoient enfin perdu l'esperance de ramener jamais ces Provinces à leur Domination, de sorte qu'ils ne souhaitoient rien tant que la paix. Les Provinces-Unies, de leur coté, qui avoient aussi le même interêt, & que toute sorte de raisons obligeoient à desirer le calme après une si longue tempête, étoient toutes disposées à la faire. Ainsi elle fut bien-tôt concluë. Le seul obstacle qui s'y trouva fut l'engagement que les Etats Generaux avoient pris avec le Roi Tres-Chrêtien. il étoit assez fort & duroit depuis l'année 1630. Ils l'avoient même renouvellé * deux fois depuis: & ces deux Puissances avoient encore fait ensemble plusieurs autres Traitez de moindre consequence. Ces considerations retenoient les Hollandois, qui ne vouloient pas donner lieu au Roi de les accuser d'avoir manqué à ce qu'ils lui devoient; & quoique les conditions de leur Traité particulier fussent toutes reglées, elles les obligerent à en retarder la signature de quelques mois. Ils employerent même pendant tout ce tems-là leurs soins & leurs offres pour accommoder les differens des deux Couronnes. Mais voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'y réüssir, parce que la France portoit ses pretensions trop haut; & sachant d'ailleur que la Paix d'Allemagne se faisant comme en effet elle étoit prête à se faire, le Roi Tres-Chrêtien n'auroit pas besoin de leur secours, ils conclurent leur Traité le 30. de Janvier de cette année. 1648.

Mémoir. & Negociations de Munster.

Quelques-uns neanmoins ont pretendu que la Hollande ait agi en cette rencontre par des motifs bien differens de ceux que nous venons de rapporter. Ils ont dit, & je n'aurois pas de peine à le croire, que dès ce tems-là elle craignoit la grandeur & le voisinage de la France fondée, comme je l'ai dit ailleurs, sur cette vieille maxime, qu'il *est bon d'avoir les François pour amis, mais non pas pour voisins*. Que d'ailleurs elle étoit bien aise de s'unir avec les Espagnols pour combattre les Portugais

* *Cette Alliance fut renouvellée au mois d'Avril 1634 & au mois de Fevrier 1635.*

1648. dans les Indes, pour des raisons de Commerce connuës de tout le monde; & qu'enfin quelques-uns des Plenipotentiaires des Etats s'étoient laissé corrompre par l'argent d'Espagne, ce que Servien ne craignit point de reprocher en face à Pau & à Knuyt: c'est dequoi neanmoins on n'a jamais été bien éclairci. Ce qu'il y a de certain, c'est que quelque bruit que fissent les François, ils ne se soucierent que médiocrement du Traité de la Hollande, se croyant assez forts tous seuls pour resister aux Espagnols & pour les vaincre. A quoi on peut ajoûter une autre raison, qui est que la Hollande, malgré son Traité restoit pourtant toûjours dans l'obligation de rompre de nouveau avec les Espagnols, & de secourir la France en cas qu'elle fût attaquée dans son propre pays. C'étoit là en effet une des plus fortes conditions du Traité de 1634. Cependant il y eut quelque dispute sur ce point entre les Ministres de France & ceux des Provinces-Unies. Ces derniers pretendirent que l'Article ne les obligeoit à se déclarer qu'en cas que le Roi Tres-Chrêtien fût attaqué dans ses Provinces hereditaires du Pays-bas, & les autres au contraire soutinrent que les Hollandois étoient dans la même obligation, dès que le Roi se trouveroit attaqué en Italie, dans le Pays des Grisons, dans la Valteline à Casal, à Pignerol, dans la Lorraine, & generalement *dans tous les Etats ou places qu'il possedoit lors du Traité*. Cette difference d'explications & la consequence qui s'en ensuivoit, fut la premiere cause de toute la mesintelligence qui arriva depuis entre les deux Puissances: & il seroit bien difficile dire au vrai laquelle étoit la mieux fondée. D'ailleurs cela n'est d'aucune importance aujourd'hui, & je raporte seulement ceci en passant pour faire voir quelle exactitude les Ministres Plenipotentiaires sont obligez d'aporter dans la stipulation des Article & dans les termes qu'ils y employent. 1648.

Pour ce qui est des interêts que la Hollande prenoit dans les affaires d'Allemagne, ils étoient differens selon les diverses liaisons qu'elle avoit avec les Princes de l'Empire; mais en general on en peut remarquer deux principaux qui servoient de mobile à tous les autres, & auxquels elle étoit d'autant plus attachée, que la sureté de son établissement en dépendoit. Le premier étoit de ne pas souffrir que la succession de Juliers & de Cleves tombât entre les mains d'un Prince Catholique, afin de n'avoir point de ce côté-là un voisin entierement suspect; & le second que la Religion Protestante fût maintenuë en Allemagne avec toute sorte d'avantages, afin d'y trouver toûjours un secours au besoin. Delà s'ensuivit une opposition invincible à la plûpart des desseins de l'Empereur, & une resolution formée de retablir l'Electeur Palatin, & de favoriser le parti de l'Electeur de Brandebourg envers & contre tous.

Outre toutes ces raisons qui obligerent les Etats Generaux à se délivrer d'une guerre ruïneuse, ils venoient de perdre, en la personne du Prince d'Orange, le Chef le plus experimenté qu'ils eussent dans la guerre. Ce Prince nommé *le Pere des Soldats, & l'Oracle de la Republique*, eut pour Successeur en ses biens & ses grandes Charges son Fils Guillaume II. du nom, * Pere de Guillaume III. qui fut depuis Roi d'Angleterre.

Comme cette paix est l'Epoque memorable de la liberté des Provinces-Unies, & que d'ailleurs les Traitez de Munster sont la base & le fondement de tous ceux qui ont été faits depuis,

* *Il avoit épousé Henriette-Marie Fille de Charles I. Roi d'Angleterre, & de Henriette Marie de France.*

1648. j'en raporterai ici un Extrait, pour faciliter l'intelligence des autres dont je ne grossirai point cette Histoire.

EXTRAIT DU TRAITE'

Particulier conclu à Munster entre le Roi Catholique & les Etats Géneraux des Provinces-Unies.

„ PRemierement declare ledit Seigneur Roi Catholique & reconnoît que lesdits Seigneurs Etats Géneraux des païs-bas Unis, & les Provinces d'iceux respectivement avec tous leurs pais associez, Villes & Terres y apartenans, sont libres & souverains Etats, provinces & pays, sur lesquels, ni sur leurs Pays, Villes & Terres associez, comme dessus, ledit Seigneur Roi ne pretend rien, & que presentement & ci-après pour soi-même, Hoirs & Successeurs il ne pretendra jamais rien, & qu'ensuite de ce il est content de traiter avec lesdits Seigneurs Etats, comme il fait par le present, une paix perpetuelle, aux conditions ci-après écrites & declarées.

„ Chacun demeurera saisi & jouira efectivement des pais, Villes & places, Terres & Seigneuries, qu'il tient & posséde à present, sans y être troublé ni inquiété directement ni indirectement, de quelque façon que ce soit; en quoi on entend comprendre les Bourgs, Villages, Hamaux & plat pais, dependans de la Ville & Mairie de Boisleduc, Ville & Marquisat de Bergen sur Zoom, Ville & Baronnie de Breda, Ville de Maestricht & ressort d'icelle, comme aussi le Comté de Vivonhoft, la Ville de Grave & Pays de Kuiek, Hulst, & Bailliage de Hulst & Hulster-Ambacht, & Aussi Axele-Ambacht, assis au Côté Meridional, & Septentrional de la Gueldre, comme aussi 1648. les Forts que lesdits Seigneurs Etats tiennent en Brabant, Flandre, & ailleurs, demeureront auxdits Seigneurs Etats en tous & mêmes droits, & partie de Souveraineté & Superiorité, sans rien excepter, & tout ainsi qu'ils tiennent les provinces des pays-bas Unies.

„ La Navigation & Trafic des Indes Orientales & Occidentales sera maintenuë selon & en conformité des Octrois sur ce donnez, ou à donner ci-après, pour sûreté de quoi servira le present Traité & la Ratification d'icelui, qui de part & d'autre en sera procurée; & seront compris sous ledit Traité tous potentas, Nations & Peuples, avec lesquels lesdits Seigneurs Etats, ou ceux de la Societé des Indes Orientales & Occidentales en leur nom, entre les limites de leursdits Octrois sont en amitié & alliance, & un chacun savoir, les susdits Seigneurs Rois & Etats respectivement demeureront en possession, & joüiront de telles Seigneuries, Villes, Châteaux, Forteresses, Commerces, & Pays & Indes Orientales & Occidentales, comme aussi au Bresil & sur les Côtes d'Asie, Afrique, & Amérique respectivement, que lesdits Seigneurs Rois & Etats respectivement tiennent & possedent, en ce compris specialement les Lieux & places que les portugaïs depuis l'an mil six cent quarante & un, ont pris & occupé sur lesdits Seigneurs Etats, compris aussi les Lieux & places qu'eux Seigneurs Etats ci-après, sans infraction du present Traité, viendront à conquerir ou posseder: & les Directeurs de la Societé des Indes tant Orientales qu'Occidentales des provinces-Unies, comme aussi les Ministres, Officiers hauts

1648. „ & bas, Soldats & Matelots, étant „ au service actuel de l'une ou de l'au- „ tre desdites Compagnies, ou aiant „ été à leur service, comme aussi ceux „ qui hors leur service respectivement, „ tant en ces païs, qu'au districts desdi- „ tes deux compagnies, continuent „ encore, ou pourront ci-après être „ emploiez, seront & demeureront li- „ bres & sans être molestez en tous les „ Païs étant sous l'obéissance dudit „ Seigneur Roi en Europe, pourront „ voyager, trafiquer & frequenter; „ comme tous autres habitans des pays „ desdits Seigneurs Etats. En outre a „ été conditionné & stipulé, que les „ Espagnols retiendront leur Naviga- „ tion en telle maniere qu'ils la tien- „ nent pour le present ès Indes Orien- „ tales, sans la pouvoir étendre plus „ avant, comme aussi les Habitans de „ ce Pays-bas s'abstiendront de la fre- „ quentation des Places que les Castil- „ lans ont aux Indes Orientales.

„ Et quant aux Indes Occidentales, „ les Sujets & Habitans des Royau- „ mes. Provinces & Terres desdits Sei- „ gneurs Rois & Etats respectivement „ s'abstiendront de naviger & trafi- „ quer en tous les Havres, Lieux & „ Places garnies de Forts, Loges, ou „ Châteaux, & toutes autres possedées „ par l'une ou l'autre Partie, savoir, „ que les Sujets dudit Seigneur Roi ne „ navigeront & trafiqueront en celles „ tenuës par lesdits Seigneurs Etats, „ ni les Sujets desdits Seigneurs Etats „ en celles tenuës par ledit Seigneur „ Roi; & entre les Places tenuës par „ lesdits Seigneurs Etats seront com- „ prises les Places que les Portugais „ depuis l'an mil six cent quarante & „ un ont occupé dans le Bresil sur les- „ Seigneurs Etats, comme aussi tou- „ tes autres Places qu'ils possedent „ à present tandis qu'elles demeure- „ ront auxdits Portugais „ sans que le „ précedent Article puisse deroger „ au contenu du present. 1648.

„ Les Villes Anseatiques avec tous „ leurs Citoyens, Habitans & Pays, „ jouiront quant au fait de la Navi- „ gation & Trafic en Espagne, Royau- „ mes & Etats d'Espagne, de tous & „ mêmes Droits, Franchises, Immu- „ nitez & Privileges, lesquels par le „ present Traité seront accordez ou „ s'accorderont ci-après pour & au „ regard des Provinces-Unies des „ Pays-bas, & reciproquement lesdits „ Sujets & Habitans des Provinces- „ Unies jouyront de tous & mêmes „ Droits, Franchises & Immunitez. „ Privileges & Capitulations, soit pour „ l'établissement des Consuls dans les „ Villes Capitales ou Maritimes d'Es- „ pagne & ailleurs où il sera besoin, „ comme aussi pour les Marchands, „ Facteurs, Maîtres de navires, Ma- „ riniers ou autrement, & en la même „ sorte que lesdites Villes Anseatiques „ en general ou en particulier ont ob- „ tenu & pratiqué ci-devant, ou ob- „ tiendront ou pratiqueront ci-après „ pour la sûreté, bien, & avantage „ de la Navigation & Trafic de „ leurs Villes, Marchands, Facteurs, „ Commis & autres qui en dependent.

„ Aussi auront les Sujets & Habitans „ des Pays desdits Seigneurs Etats la „ même sûreté & liberté ès Pays du- „ dit Seigneur Roi, qui a été accordée „ aux Sujets du Roi de la Grande Bre- „ tagne par le dernier Traité de Paix, & „ Articles secrets faits avec le Conné- „ table de Castille.

„ Les Sujets & Habitans des Pays „ dudit Seigneur Roi venant ès Pays „ & Terres desdits Seigneurs Etats de- „ vrons, au regard de l'exercice public „ de la Religion, se gouverner & com- „ porter en toute modestie, sans don- „ ner aucun scandale de parole, ou de „ fait, ni proferer aucun blasphême,

1648. „ & le même sera fait & observé par „ les Sujets & Habitans des Pays desdits Seigneurs Etats venans ès Terres de Sadite Majesté.

„ Ne pourront les Marchands, Maîtres de Navires, Pilotes, Matelots, „ leurs Navires, Marchandises, Denrées & autres biens apartenans, être „ saisis & arrêtez, soit en vertu de quelquel mandement géneral ou particulier, & pour quelque cause que „ ce soit, de guerre ou autrement, ni „ même sous prétexte de vouloir s'en„ servir pour la conservation ou défense du Païs. On n'entend toutefois en „ ce comprendre les Saisies & Arrêts „ de Justice, par les voïes ordinaires „ à cause de dettes, propres obligations & contracts valables de ceux „ sur lesquels lesdites saisies auront „ été faites, à quoi il sera procedé „ selon qu'il est accoûtumé par droit „ & raison.

„ Ceux sur lesquels les biens ont „ été saisis & confisquez à l'occasion „ de la guerre, ou leurs heritiers, ou „ aiant cause, jouiront d'iceux biens „ & en prendront la possession de leur „ autorité privée & en vertu du present „ Traité, sans qu'il leur soit besoin „ d'avoir recours à la Justice; nonobstant toutes incorporations au Fisque, engagemens, dons en faits, „ traitez, accords & transactions, „ quelque renonciation qui ait été mise esdites transactions pour exclure „ de partie desdits biens ceux à qui ils „ doivent apartenir, & tous & chacun biens & droits, qui conformement au present Traité seront restituez ou devront être restituez reciproquement aux premiers Proprietaires, leurs Hoirs ou en aiant cause, „ pourront être vendus par lesdits Propriétaires, sans qu'il soit besoin d'impetrer pour ce consentement particulier. Et ensuite les Proprietaires des „ rentes, qui de la part des Fisques seront constituez en lieu des biens vendus, comme aussi des rentes, & actions à la charge des Fisques respectivement, pourront disposer de la „ proprieté d'icelles par vente ou autrement, comme de leurs autres biens. 1648.

„ Ce qui aura aussi lieu au profit des „ héritiers du feu Seigneur Prince „ d'Orange, même pour les droits qu'ils „ ont ès salines du Comté de Bourgogne, qui leur seront remises & delaissées avec les bois qui en dependent, au regard de ce qui ne se trouveroit avoir été acheté & payé de la „ part de Sadite Majesté.

„ En quoi aussi l'on entend être compris les autres biens & droits assis ès „ Comtez de Bourgogne & Charolois, „ & ce qui en suivant le Traité du „ neuviéme Avril mil six cent & neuf, „ & septiéme Janvier mil six cent & „ dix respectivement n'a pas encore été „ restitué, sera au plûtôt par tout restitué de bonne foi aux Proprietaires, „ leurs Hoirs ou en aiant cause des „ deux côtez.

„ Comme aussi l'on entend en ce „ être compris les biens & droits, qui „ après l'expiration de la Trève de „ douze ans par sentence du Grand „ Conseil de Malines au préjudice du „ Fisque, ont été ajugés au feu Comte Jean de Nassau, ou en quelque „ autre maniere que lui Comte en ait „ aquis la possession, en quelques Lieux, „ Places ou Seigneuries que lesdits „ Biens & Droits puissent être assis & „ de qui ils puissent être possedez: laquelle sentence en vertu du present „ Traité est & sera tenuë pour non „ donnée, & toute autre aquisition de „ possession susdite est & sera annulée.

„ Si quelques Fortifications ou Ouvrages publics ont été faits d'une „ part ou d'autre avec permission & „ autorité des Superieurs en des

lieux

1648. „ lieux dont la restitution doit être faite par le present Traité, les Proprietaires d'iceux seront tenus se contenter de l'estimation, qui en sera faite, par les Juges ordinaires, tant desdits lieux que de la Jurisdiction qu'ils y avoient. Si ce n'est que les Parties s'en acordent de gré à gré, comme aussi satisfaction sera faite aux Proprietaires des biens apliquez aux Fortifications, ouvrages publics, ou lieux pieux.

„ Quant aux biens d'Eglises, Colleges & autres lieux pieux assis dans les Provinces, lesquelles étoient membres dépendans d'Eglises, Benefices & Colleges qui sont de l'obéissance dudit Seigneur Roi, ce qui n'a été vendu avant la conclusion du present Traité, leur sera rendu & restitué, & y rentreront aussi de leur autorité privée, & sans aide de Justice pour en jouïr, & sans en pouvoir disposer, selon ce qui a été dit ci-dessus. Mais pour ceux qui seront vendus avant ledit tems, ou donnez en payant par les Etats d'aucunes des Provinces, la rente du prix leur sera payée chacun an à raison du denier seize par la Province qui aura fait ladite vente, ou donné lesdits biens en payement, & assignée aussi, ensorte qu'ils en puissent être assurez, le semblable sera fait & conservé du côté dudit Seigneur Roi.

„ Touchant les pretentions & interêt que les Seigneur Prince d'Orange pourroit avoir eu regard des parties dont il n'est pas en possession, sera convenu par un Traité à part à la satisfaction dudit Seigneur Prince d'Orange; mais quant aux biens & autres éfets, dont ledit Seigneur Prince est en possession par octroi, & concession desdits Seigneurs Etats Generaux au Baillage de Hulster-Ambacht & ailleurs, dont lesdits Seigneurs Etats depuis peu lui ont donné la confirmation, toutes icelles parties lui demeureront absolument en pleine proprieté au profit de lui-même, de ses Hoirs & Successeurs, ou en ayant cause, sans qu'il puisse être rien pretendu sur lesdits biens en vertu d'aucuns articles du present Traité. 1648.

" Pour ce qui est de certains autres points, qui outre le contenu du precedent Article ont été traitez & convenus separément, & signez en deux divers Ecrits, l'un du huitiéme Janvier, l'autre du vingt-septiéme Decembre 1647. pour ou au nom dudit Seigneur Prince d'Orange, lesdits Ecrits, & tout le contenu d'iceux sortiront éfet & seront confirmez, acomplis & executez selon leur forme & teneur, ni plus ni moins que si tous lesdits points en general, ou chacun d'eux en particulier étoient de mot à mot inserez en ce present Traité; & ce nonobstant toutes autres clauses du present Traité à ce contraires, ausquelles l'on entend déroger, & est derogé expressément par le present Article, & lesquelles clauses au regard du contenu desdits deux écrits sont & seront tenuës pour non faites, & sans que pour cause d'icelles l'éfet, l'acomplissement & l'execution des susdits deux écrits du huitiéme Janvier & vingt-septiéme Decembre mille six-cent quarante-sept puisse être empêché, ou dilayé en aucune maniere.

" Ledit Seigneur Roi quite & renonce à toutes pretentions de rachat, & a tous autres droits & pretentions qu'il pourroit avoir ou pretendre eu aucune maniere sur la Ville de Grave, Païs de Kuyck, ses apartenances & dependances, ancienne Baronnie de Brabant, ci-devant tenuë en engagement du feu Seigneur Prince d'Orange, & le rachat duquel engagement a été quité & converti en pro-

1648. „ prieté & cedé au profit du feu Seigneur Prince Maurice en Decembre 1611. par les Seigneurs Etats Generaux des Païs-bas unis, comme Souverains de ladite Ville de Grave & Païs de Kuyck, suivant & en conformité des Lettres Patentes sur ce expediées, en vertu de laquelle conversion & cession ledit Seigneur Prince d'Orange d'aprésent, ses Hoirs & Successeurs, ou en ayant cause, jouyront à toûjours de la pleine & entiere proprieté de ladite Ville & Païs de Kuyck., ses apartenances & dépendances.

„ Quitte aussi & renonce ledit Seigneur Roi à tous & chacun droits & pretentions, soit de proprieté, cession ou autre, qu'en aucune maniere il pourroit pretendre sur la Ville, Comté & Seigneurie de Lingen, & les quatre Villages & autres droits y apartenans, comme aussi sur les Villes & Seigneuries de Bevergarde, de Kloppenborg, & autres pretentions envers & contre qui que ce soit, pour demeurer réellement & de fait à jamais audit Seigneur Prince d'Orange, ses Hoirs, & Successeurs, ou en ayant cause en plein droit de proprieté, conformément aux Lettres de don & investiture de l'Empereur Charles-Quint en date du 3.Novembre 1546. & la transaction après faite entre le Comte de Buren & le Comte de Tecklemborg en date du 5. Mars 1548. & finalement ensuite de la cession sur ce faite en Novembre mille cinq cent septante-huit, que ledit Seigneur Roi, entant que lui pourroit toucher, a confirmé & confirme par le present Traité.

„ Lesdits Seigneurs Rois & Etats commetront, chacun endroit soi, les Oficiers & Magistrats pour l'administration de la Justice & Police ès Villes & Places fortes, lesquelles par le present Traité doivent être renduës aux Proprietaires pour en joüir. 1648.

„ Le haut quartier de Gueldre sera échangé moyennant l'équivalence, & en cas qu'on ne puisse tomber d'acord de ladite équivalence, on s'en remetra à la Chambre mipartie, pour y être decidée dans si mois après la conclusion & ratification du Traité.

„ Ledit Seigneur Roi s'oblige à procurer éféctivement la continuation & observation de la neutralité, amitié & bon voisinage de la part de Sa Majesté Imperiale & de l'Empire avec lesdits Seigneurs Etats; laquelle continuation & observation lesdits Seigneurs Etats s'obligent aussi reciproquement, & s'en devra faire la confirmation dans deux mois de la part de Sa Majesté Imperiale, & dans un an de la part de l'Empire, avec la conclusion de ratification du present Traité.

„ On ne pourra faire aucuns nouveaux Forts dans les Païs-bas, ni de l'un ni de l'autre côté, aussi on ne pourra creuser nouveaux Canaux ou Fossez, par lesquels on pourroit repousser ou détourner l'un ou l'autre parti.

„ Tous prisonniers de guerre seront délivrez d'une part & d'autre, sans payer aucune rançon, sans distinction, & reserve des prisonniers, qui ont servi hors des Païs-bas & sous autres Etendarts & Drapeaux, que ceux desdits Seigneurs Etats.

„ Les limites en Flandres & ailleurs seront reglez en telle sorte qu'on trouvera qu'ils apartiennent au ressort de l'un ou de l'autre côté; sur quoi on atendra & seront delivrées les informations pour être reglez lesdites limites en son tems.

„ De la part & du côté dudit Seigneur Roi d'Espagne seront démolis près & ès environs de l'Ecluse, les Forts

1648. „ ci-nommez, ſçavoir Saint Job, Saint „ Donat, le Fort de l'Etoile, le Fort Sainte Thereſe, le Fort Saint Frederic, le „ Fort Sainte Iſabelle, le Fort S. Paul, „ la Redoute de Papernats; & du côté „ & de la part deſdits Seigneurs Etats „ feront démolis les Forts qui s'enſuivent, ſçavoir, les deux Forts en l'Ile „ de Cuſan nommez Orange, & Frederic, les deux de Pas, tous ceux ſur la „ riviere de l'Eſcault du côté Oriental, „ excepté Lillo, & le Fort à Kieldrecht, „ apellé Spinola, de laquelle démolition à faire reciproquement ſera convenu entre les parties pour en regler „ l'équivalence.

„ La Digue traverſant & bouchant la „ Riviere de Soute près Saint Donat ſera „ ôtée & ouverte, en y faiſant & conſtruiſant un ſas, de la garde duquel „ ſas il ſera convenu, ainſi qu'il eſt dit „ ci-deſſus au regard de la démolition „ des Forts.

„ En ce preſent Traité de paix ſeront „ compris ceux qui devant l'échange „ de l'agréation ou ratification, ou trois „ mois après ſeront nommez de part & „ d'autre, dans lequel terme ledit Seigneur Roi nommera ceux qu'il jugera convenir. De la part deſdits Seigneurs Etats ſont nommez le Prince „ Landgraven de Heſſen-Caſſel avec ſes „ Païs, Villes & Etats; le Comté d'Ooſt-Friſe, la Ville d'Emden, le Comté & „ Païs d'Ooſt-Friſe; les Villes Anſeatiques, & particulierement Lubec, Bremen, Hambourg, & reſervent leſdits „ Seigneurs Etats de nommer dans le „ ſuſdit terme tels autres qu'ils trouveront convenir.

„ Et afin que le preſent Traité ſoit „ mieux obſervé, prometent reſpectivement leſdits Seigneurs Roi & Etats de „ tenir la main & employer leurs forces & moyens, chacun endroit ſoi, „ pour rendre les paſſages libres, & les „ Mers & Rivieres navigables & ſûres „ contre l'incurſion des Mutins, Pyrates, Corſaires, & Voleurs, & s'ils les „ peuvent prendre, les faire châtier „ avec rigueur, &c. 1648.

La France traverſa tant qu'elle pût ce Traité particulier, & fit de grandes ofres à la Republique pour l'en diſſuader. Le jeune Prince d'Orange même les apuya fortement; mais ſes ſollicitations ne ſervirent qu'à en hâter la concluſion. La Republique qui craignoit l'ambition de la France, commença à craindre auſſi celle du jeune Prince, & ne voulut pas, en continuant la guerre, lui mettre les forces de l'Etat entre les mains. Elle aima mieux faire ſon Traité avec le Roi Philipe, qui lui donnoit la carte blanche, & ne penſoit plus qu'à ſe faire des Provinces-Unies un rempart capable de garantir les Païs-bas de l'invaſion des François. Il reconnut la Souveraineté de la République, & elle demeura en poſſeſſion de toute ſon independance & de tous ſes domaines.

Voilà de quelle maniere finit cette longue & terrible guerre, qui avoit duré près d'un ſiecle, & comment fut afermi pour toûjours l'Empire de ces heureuſes Provinces, qui n'avoient pris les armes que pour défendre leur liberté, & qui ne les poſerent qu'après l'avoir ſolidement établie.

Mais ſi la France traverſa ce Traité, l'Eſpagne ne fit pas moins d'éforts pour empêcher celui qui fut conclu entre cette Puiſſance & l'Empire. Les Allemans qui ſentoient mieux leur foibleſſe que les Eſpagnols, vouloient reparer les pertes qu'ils avoient faites, & ſe mettre en état de recouvrer par la paix les Places qu'on leur avoit enlevées. L'Empereur ceda au Roi tous les droits qu'il avoit ſur Briſach, ſur l'Alſace, & le Suntgau, aux conditions ſtipulées par le Traité dont je vais donner l'Extrait. Paix entre la France & l'Empire.

1648.

EXTRAIT

Du Traité de Munster entre Sa Majesté Imperiale & le Roi Tres-Chrétien.

„ QU'il y ait une paix chrétienne, „ univerfelle & perpetuelle, & une „ amitié vraye & fincere entre la Sa- „ crée Majefté Imperiale, & la Sacrée „ Majefté Tres-Chrétienne ; comme „ auffi entre tous & chacun des Alliez, „ &c. Et un fûr, reciproque, bon & fi- „ delle voifinage de tout l'Empire Ro- „ main avec le Royaume de France, & „ du Royaume de France avec l'Empi- „ re Romain.

„ Que le Cercle de Bourgogne foit & „ demeure membre de l'Empire, après „ que les diferens entre la France & „ l'Efpagne compris dans ce Traité „ feront affoupis. Que toutefois ni „ l'Empereur ni l'Empire ne fe mêlent „ point dans les guerres qui fe font à „ prefent, &c.

„ Que le diferent touchant la Lorrai- „ ne, ou foit foumis à des Arbitres „ nommez de part & d'autre, ou qu'il „ fe termine par le Traité entre la Fran- „ ce & l'Efpagne, ou par quelque au- „ tre voie amiable.

„ Selon ce fondement d'une amitié „ reciproque, &c. tous les Electeurs du „ Saint Empire, Princes & Etats, y „ compris la Nobleffe qui releve imme- „ diatement de l'Empire, leurs Vaffaux, „ Sujets & Citoyens, &c. feront plei- „ nement rétablis de part & d'autre „ en l'état pour le fpirituel & le tem- „ porel, duquel ils jouyffent & pou- „ voient joüir de droit avant la defti- „ tution, nonobftant tous les change- „ mens faits au contraire qui demeu- „ rent annulez.

„ Que fi les Poffeffeurs des biens & „ des droits qui doivent être reftituez „ eftiment qu'ils ont de legitimes exce- „ ptions, elles n'empêcheront pourtant „ pas la reftitution; mais lorfqu'elle fera „ faite, leurs raifons & exceptions pour- „ ront être examinées, & difcutées par „ devant des Juges competans.

1648.

„ Que la dignité Electorale que les „ Electeurs Palatins ont eüe ci-devant „ avec tous Droits Regaliens, Ofices, „ Prefféances, &c. comme auffi tout le „ Haut Palatinat, & le Comté de Chafu „ avec toutes leurs dépendances, &c. „ demeureront comme par le paffé, ain- „ fi qu'à l'avenir, au Seigneur Maximi- „ lien Comte Palatin du Rhin, Duc de „ Baviere, à fes Enfans, & à toute la „ Ligne Guillelmine, tant qu'il y aura „ des mâles à cette lignée.

„ Pour ce qui regarde la Maifon Pala- „ tine, l'Empereur avec l'Empire con- „ fent, par le motif de la tranquillité „ publique, qu'en vertu de la prefente „ Convention, il foit établi un huitiéme „ Electorat, dont le Seigneur Charles- „ Louis Comte Palatin du Rhin, & fes „ Heritiers, & tous les Décendans de la „ Ligne Rodolphine jouiront à l'avenir, „ fuivant l'ordre de fucceder exprimé „ dans la Bulle d'or, &c.

„ En fecond lieu, que tout le Bas Pa- „ latinat avec tous & chacun les Biens „ Ecclefiaftiques & Seculiers, Droits & „ Apartenances, &c. lui feront entiere- „ ment rendus, caffant tout ce qui a „ été fait au contraire.

„ Que s'il arrivoit que la Ligne Guil- „ lelmine mafculine vint à défaillir „ entierement, la Palatine fubfiftant „ encore, la Dignité Electorale lui re- „ tournera, le huitiéme Electorat de- „ meurant par ce moyen tout à fait „ éteint, &c.

„ Que les Pactes de Famille entre la „ Maifon Electorale de Heidelberg, „ & celle de Neubourg, confirmée „ par les precedens Empereurs tou- „ chant la Succeffion Electorale, com- „ me auffi les droits de toute la Ligne

1648. „ Rodolphine, entant qu'ils ne sont „ point contraires à cette disposition, „ soient conservez & maintenus en leur „ entier.

„ Que ledit Seigneur Charles-Louïs „ & ses Successeurs au Bas Palatinat ne „ troublent en aucune chose les Comtes „ de Linange & de Daxbourg, mais les „ laissent jouïr & user pacifiquement „ de leurs droits, &c.

„ Que ceux de la Confession d'Ausbourg qui avoient été en possession „ des Eglises, & entre autres les Bourgeois & Habitans d'Oppenheim, soient „ conservez dans l'Etat Ecclesiastique „ de l'année 1624. & qu'il soit libre „ aux autres qui desireroient embrasser „ le même exercice de la Confession „ d'Ausbourg, de la pratiquer tant en „ public qu'en particulier, &c.

„ Le Roi Tres-Chrétien restituera au „ Duc de Vvirtemberg, &c. les Villes „ & Forteresses de Hohenwiel, Schorendof, Tubingen, & tous les autres „ lieux qu'il ocupe dans le Virtemberg. „ Quant au reste, le paragraphe *la* „ *Maison de Vvirtemberg* qui est dans „ le Traité avec la Succession soit tenu „ pour inseré ici.

„ Que les Princes de Vvirtemberg de „ la Branche de Montbeliard soient aussi rétablis en tous leurs Domaines „ situez en Alsace & par tout ailleurs, „ & nommément dans les deux Fiefs „ de Bourgogne, Clairval & Passavau, &c.

„ Que la supreme Seigneurie, les „ Droits de Souveraineté & tous autres „ Droits sur les Evêchez de Mets, de „ Toul & de Verdun, sur les Villes de „ ce même nom, & sur toute l'étenduë „ de ces Evêchez, nommément sur Moyenvic apartiendront à l'avenir à la „ Maison de France, & lui seront incorporez, perpetuellement & irrevocablement de la même maniere qu'ils „ apartenoient jusqu'ici à l'Empire Romain, à la reserve toutefois du Droit 1648. „ Metropolitain qui apartient à l'Archevêque de Treves.

„ Que l'Empereur tant en son propre „ nom qu'en celui de toute la Serenissime Maison d'Autriche, comme aussi „ l'Empire, cedent tous les Droits, Proprietez, Domaines, Possessions & Jurisdictions qui jusqu'ici ont apartenu „ tant à lui qu'à l'Empire, & à la Maison „ d'Aûtriche sur la Ville de Brisach, le „ Landgraviat de la Haute & Basse Alsace, le Suntgau, & la Prefecture Provinciale des dix Villes Imperiales situées en Alsace, sçavoir, Haguenau, „ Colmar, Schelestadt, Vveissembourg, „ Landau, Oberenhaim, Rosheim, Munster au Val Saint Gregoire, Kaisersberg, Turingheim, & tous les Villages „ & autres Droits qui dependent de ladite Prefecture, & les transportent „ tous & un chacun d'iceux au Roi „ Tres-Chrétien, & au Royaume de „ France; ensorte que la Ville de Brisach avec les Villages de Hoeltadt, „ Niederinsing, Hartem, & Acharrem „ apartenant à la Communauté de la „ Ville de Brisach, avec tout le Territoire, & la Banlieuë selon son ancienne étenduë apartiendrout à l'avenir „ à la Couronne de France, sans prejudice neanmoins des Privileges & Immunitez acordez autrefois à ladite „ Ville par la Maison d'Aûtriche. Item, „ ledit Landgraviat de l'une & l'autre „ Alsace & le Suntgau, comme aussi la „ Prefecture Provinciale sur lesdites „ dix Villes & lieux en dedans. Item, „ tous les Vassaux, Habitans, Sujets, „ Hommes, Villes, Bourgs, Châteaux, Metairies, Forteresses, Bois, „ Forêts, Minieres d'Or & d'Argent „ & d'autres Metaux, Rivieres, Ruisseaux, Pâturages, & les Drois Régaliens & autres Droits & Apartenances sans reserve aucune apartiendront doresnavant & à perpetuité au

1648. „ Roi Tres-Chrétien & à la Couronne „ de France, & seront incorporez à ladite Couronne, avec toute sorte de Jurisdiction & de Souveraineté, sans que l'Empereur, l'Empire, la Maison d'Aûtriche, ni aucun autre y puisse apporter aucune contradiction, de maniere qu'aucun Empereur, ni aucun „ Prince de la Maison d'Aûtriche ne „ pourra ni devra jamais usurper, ni „ même pretendre aucun Droit & Puissance sur lesdits Païs tant au-delà „ qu'au deçà du Rhin. Le Roi Tres-Chrétien sera toutefois obligé de „ conserver en tous & chacun de ces „ Païs-là la Religion Catholique, comme elle y a été maintenuë sous les „ Princes d'Aûtriche, & d'en bannir „ toutes les Nouveautez qui s'y sont „ glissées par la guerre.

„ En quatriéme lieu, par le consentement de l'Empereur & de tout „ l'Empire, le Roi Tres-Chrétien & „ ses Successeurs au Royaume de France auront un perpetuel Droit de tenir „ une garnison dans la Forteresse de „ Philisbourg pour cause de Protection, laquelle garnison sera limitée „ à un nombre de soldats convenable, „ qui ne puisse donner aucune juste „ cause de soupçon aux voisins, & „ sera entretenuë aux dépens seulement de la Couronne de France; le „ passage devra aussi être libre par terre & par eau dans l'Empire, toutes „ les fois qu'il sera besoin d'y conduire „ des soldats, des munitions & autres „ choses necessaires.

„ Toutefois le Roi ne pretendra rien „ davantage dans ladite Forteresse de „ Philisbourg que la Protection, la „ Garnison, & le passage; mais la „ proprieté de la Place, toute la Jurisdiction, la possession, tous les Emolumens, Fruits, Revenus, Droits „ Regaliens & autres Droits & Servitudes, Hommes, Sujets, Vassaux & „ tout ce qui d'ancienneté a apartenu, „ ou a dû apartenir à l'Evêque, ou au 1648. „ Chapitre de Spire, dans toute l'étenduë de l'Evêché de Spire & des „ Eglises qui lui sont incorporées, leur „ demeureront à l'avenir, & leur seront conservées entierement & inviolablement, sauf toutefois le Droit de „ Protection.

„ L'Empereur, l'Empire & l'Archiduc d'Insprucк Ferdinand Charles „ respectivement délient les Ordres, „ Magistrats, Oficiers & Sujets desdits „ Païs & Lieux, des engagemens & sermens par lesquels ils avoient été jusques à present liez à eux & à la Maison d'Autriche, & les remettent, & „ obligent à rendre la Sujettion, Obéïssance, & la Fidelité au Roi & au Royaume de France, & ainsi ils établissent la Couronne de France en une „ pleine & juste Souveraineté & possession sur eux, renonçant dès maintenant & à perpetuité à tous Droits & „ Pretentions qu'ils y avoient; ce que „ l'Empereur, ledit Archiduc & son Frere pour eux, & pour leurs Décendans, selon que ladite Cession les regarde, confirmeront par des Lettres „ particulieres, & feront aussi que le „ Roi Catholique des Espagnes donne „ la même Renonciation en forme autentique, ce fera aussi au nom de tout „ l'Empire, le propre jour qu'on signera le present Traité.

„ Pour une plus grande validité desdites Cessions & Alienations, l'Empereur & l'Empire en vertu de la presente Transaction dérogent expressément à tous & chacun Decrets, Constitutions, Statuts, &c. qui pourroient „ y être contraires, &c.

„ Incontinent après la restitution de „ Reinfeld on rasera les fortifications „ de cette Place, & du Fort de Rhynau „ qui est tout proche, comme aussi de „ Saverne en Alsace, du Château de

1648. „ Hohenbar & de Neubourg sur le „ Rhin, & il n'y pourra avoir en aucun „ de ces lieux aucun soldat en garnison.

„ Le Magistrat & les Habitans de ladite Ville de Saverne garderont exactement la Neutralité, & les troupes „ du Roi pourront passer librement & „ en assurance par-là toutes les fois „ qu'on le demandera.

„ On ne pourra élever aucuns Forts „ sur les bords du Rhin en deça depuis „ Basle jusques à Philisbourg, ni détourner ou empêcher en aucune façon le cours de la Riviere d'un côté „ ni d'autre.

„ Quant à ce qui regarde les dettes „ dont la Chambre d'Ensisheim est „ chargée, l'Archiduc Ferdinand Charles se chargera, en recevant cette partie de Province que le Roi T.C. lui „ doit restituer, du tiers de toutes ces „ dettes sans distinction, &c.

„ Et pour ce qui est des dettes dont „ les Colleges des Etats sont chargez „ par la convention particuliere faite „ avec eux par les Princes d'Aûtriche „ dans les Dietes Provinciales, ou que „ les mêmes Etats ont contractées en „ commun, & ausquelles ils sont obligez, on en fera une distribution convenable entre ceux qui passent sous la „ Domination du Roi, & ceux qui restent „ sous celle de la Maison d'Aûtriche, „ afin que chacun d'eux sçache ce qu'il „ doit aquiter desdites dettes. Le Roi „ T. C. restituera à la Maison d'Aûtriche, & specialement audit Seigneur „ Archiduc Ferdinand Charles Fils aîné du feu Archiduc Leopol, les quatre „ Villes Forestieres, Rhinfels, Seckingen, Lauffenbourg, & Waldshut, avec „ tous leurs Territoires & Baillages, „ Métairies, Villages, Moulins, Bois, Forêts, Vassaux, Sujets & toutes les apartenances qui sont au deça & au delà „ du Rhin. Item, le Comté de Hawerstein, la Forêt noire, tout le Haut „ & Bas Brisgaw, & les Villes qui y „ sont situées apartenant d'ancien droit „ à la Maison d'Aûtriche, sçavoir, Neubourg, Freybourg, Endingen, Kensingen, Waltrich, Vvillingen, Breunlingen, avec tous leurs Territoires & „ Baillages, Metairies, Villages, Moulins, Bois, Forêts, &c. comme aussi „ tous les Monasteres, Abaies, Prelatures, Prevôtez, &c. & tous Droits „ Regaliens, autres Droits, Jurisdictions, Fiefs, &c. apartenants d'anciennetè, dans toute cette Contrée, „ au souverain Droit de territoire, & „ au Patrimoine de la Maison d'Aûtriche. Item, tout l'Orntnauw avec les „ Villes Imperiales d'Offenbourg, Gengembach, & Zell sur l'Hamerspach „ entant qu'elles dépendent de la Prefecture d'Orntnauw, de façon qu'aucun Roi de France ne puisse jamais, „ ni ne doive pretendre, ni usurper „ aucun droit ni pouvoir sur lesdites „ contrées situées au deçà & au delà du „ Rhin, ensorte toutefois que par la restitution presente les Princes d'Aûtriche n'y aquierent aucun nouvau droit. 1648.

„ Que doresnavant le trafic & les passages soient libres aux Habitans de „ l'une & de l'autre rive du Rhin, & „ des Provinces adjacentes, sur tout „ que la Navigation du Rhin soit libre, &c.

„ Que le Roi T.C. soit tenu de laisser „ non-seulement les Evêques de Strasbourg & de Basle & la Ville de Strasbourg, mais aussi les autres Etats ou „ Ordres qui sont dans l'une & l'autre „ Alsace, immediatement soumis à „ l'Empire Romain, les Abez de Murbach, & de Luders, l'Abesse d'Andlaw, „ Munster au Val S. Gregoire, de l'Ordre de Saint Benoist, les Palatins du „ Luzelstein, les Comtes & Barons de „ Hanauw, Fleckenstein, Oberstein, „ & la Noblesse de toute la Basse Alsace. Item les dix Villes Imperiales qui

1648. ,, reconnoissent la Prefecture d'Haguenau dans cette liberté de possession ,, d'immediateté à l'égard de l'Empire ,, Romain dont elles ont joui jusqu'ici, ,, de maniere qu'il ne puisse ci-après ,, pretendre sur eux aucune Souveraineté Royale, mais qu'il demeure content des Droits quelconques qui apartiennent à la Maison d'Aûtriche, & ,, qui par ce Traité de Pacification sont ,, cedez à la Couronne de France, de ,, sorte que toutefois par cette presente ,, déclaration, on n'entend point qu'il ,, soit rien ôté de tout ce Droit de supreme Seigneurie qui a été ci-dessus ,, acordé.

,, Pareillement le Roi T.C. pour compensation des choses à lui concedées ,, fera payer audit Seigneur Archiduc ,, Ferdinand-Charles trois millions de ,, livres tournois dans trois années prochaines 1649. 1650. 1651. à la S. Jean ,, Baptiste, payant chaque année un tiers ,, de ladite somme à Basle en bonne ,, monnoie, entre les mains dudit Seigneur Archiduc, ou de ses Deputez.

,, Outre ladite somme le Roi T. C. ,, sera obligé de se charger des deux ,, tiers des dettes de la Chambre d'Ensisheim sans distinction, &c. . . . . De ,, plus que la mention du Roi Catholique, & la nomination du Duc de ,, Lorraine faites dans le Traité entre ,, l'Empereur & la Suede, & moins encore le titre de Landgrave d'Alsace ,, donné à l'Empereur n'aportent aucun ,, prejudice au Roi Tres-Chrétien.

,, Que néanmoins la Paix concluë demeure en sa force & vigueur, & que ,, tous ceux qui ont part à cette transaction, soient obligez de defendre & ,, proteger toutes & chacunes les loix ,, & conditions de cette Paix contre ,, qui que ce soit sans distinction de Religion, &c. & si dans l'espace de trois ,, ans le diferend ne peut être terminé, ,, &c. . . . que tous & chacun des interessez en cette transaction soient tenus de se joindre à la Partie lezée, & ,, de l'aider de leur conseil & de leurs ,, forces à repousser l'injure, &c. 1648.

,, En foi de toutes & chacune de ces ,, choses & pour leur plus grande force ,, les Ambassadeurs de Leurs Majestez ,, Imperiale & Tres-Chrétienne, & ceux ,, de tous les Electeurs, Princes & Etats ,, de l'Empire, specialement deputez par ,, lui pour cet Acte, en vertu de celui ,, qui a été conclu le 15. d'Octobre de ,, l'année ci-dessous marquée, & qui a ,, été delivré sous le sceau de la Chancelerie de Mayence à l'Ambassadeur de ,, France le propre jour de la signature, sçavoir, Nicolas George de Reigersperg Chevalier, Chancelier au nom de ,, l'Electeur de Mayence, Jean Adolphe ,, Krebs Conseiller d'Etat au nom de ,, l'Electeur de Baviere, Jean Comte de ,, Sain & de Vvirgenstein Seigneur de ,, Hembourg & Vallendar Conseiller ,, d'Etat au nom de l'Electeur de Brandebourg, &c. N. &c. tous lesquels Deputez ont signé de leur propre main, ,, & muni de leurs cachets ce present ,, Traité de Paix, & ont promis d'en ,, fournir les Ratifications de leurs Superieurs dans le tems fixé, &c. Fait ,, & conclu à Munster en Vvestphalie, ,, le 24. Octobre 1648.

EXTRAIT

Du Traité d'Osnabrug.

,, QU'il y ait une paix Chrétienne, ,, universelle, & perpetuelle, & une ,, amitié vraye & sincere entre la Sacrée Majesté Imperiale, la Maison ,, d'Aûtriche, & tous ses Alliez & ,, Adherans & les Heritiers & Successeurs d'un chacun, principalement ,, le Roi Catholique & les Electeurs & ,, Princes & Etats de l'Empire d'une ,, part, & la Sacrée Majesté Royale, & le

1648. „ le Royaume de Suede, ses Adherans, & Alliez & les Successeurs & Heritiers „ d'un chacun, &c.

„ La cause de la Maison Palatine discutée avant *toute chose & stipulée comme au Traité de Munster dans les Paragraphes que la Dignité Electorale, &c. Pour ce qui regarde la Maison Palatine, &c. En second lieu que tout le Bas Palatinat, &c. Que s'il arrivoit que la Ligne Guillelmine, &c. Que les Pactes de Famille faits entre la Maison Electorale de Heidelberg, &c.* Que ledit Seigneur Charles-Louïs, &c.

„ Le Paragraphe de ceux de la Confession d'Ansbourg, &c. inseré tout entier comme au Traité de „ Munster.

„ Le Prince Louïs Philipe Comte Palatin du Rhin recouvrera tous les Pais, Dignitez & Droits, tant aux Charges Ecclesiastiques que Laiques qui lui sont échus de ses Ancêtres avant cette guerre par Succession & „ Partage.

„ Le Prince Frederic Comte Palatin du Rhin recevra & retiendra respectivement le quart du Peage de Vvilts-bach, comme aussi le Cloître de Hornbach, avec les apartenances, & tout le droit que son Pere y avoit & possedoit ci-devant.

„ Le Prince Leopold Louïs, Comte Palatin du Rhin, sera pleinement retabli dans le Comté de Veldenz sur la Moselle, au même état pour les choses Ecclesiastiques & Politiques que l'on les possedoit l'an 1624. nonobstant tout ce qui a été jusqu'ici attenté au contraire.

„ La Maison de Vvirtemberg demeurera paisible dans sa possession recouvrée des Baillages de Vveinberg, Neustad & Methmuhle, comme aussi elle sera retablie dans tous les biens & droits qu'elle possedoit en quelque lieu que ce soit avant ces troubles, & entre autres dans les Baillages de 1648. Baubeuren, Achelm, & Stauffen, avec leurs apartenances, & dans les biens occupez sous pretexte qu'ils en dependoient principalement dans la Ville & Territoire de Coppingen & le Village de Pflumeren, dont les revenus ont été pieusement fondez pour l'entretien de l'Université de Tubingen. Elle recouvrera aussi les Baillages de Tutlingen, Ebingen, & Rosenfeld, le Château & Village de Nesdlingen avec ses apartenances; de même que Hohentweil, Hohesnaberg, Hohenaurach, Hohentubingen, Albeck, Hornberg, Schilrach, avec la Ville de Schorndorf. On restituera pareillement les Eglises Collegiales de Sutgard, Tubingen, Hernberg Goppingen & Bachnang, comme aussi les Abaies, Prevôtez & Monasteres de Bebenhausen, Maulbrun, Anhausen, Lorch, Adelberg, Denckenford, Hirschau, Blaubeuren, Herprechtingen, Mushar, Albersbach, Koningsbrun, Hertenalb de S. George, Rheinchenbach, Pfallingen, & Lichtenstern, ou Marieneron, & semblables, avec tous les documens qui ont été soustraits; sauf toutefois, & reservé tous les droits, actions, exceptions, & les secours & moyens de droit pretendus par la Maison d'Autriche, & par celle de Vvirtemberg, sur les Baillages de Blaubeuren, Achalm, & Stauffen.

" *Le Paragraphe* que les Princes de Vvirtemberg de la branche de Montbeliard contenu au Traité de Munster est inseré & rapelé en celui-ci.

" Seront restituez aux Comtes de Nassau Sarbruck tous leurs Comtez, Bailliages, Territoires, Honneurs, & Biens Ecclesiastiques & Seculiers, Feodaux, & Allodiaux, nommément les Comtez de Saarbruck & Suat-Vveden en entier, avec tout ce qui en depend; comme aussi la Forteresse de Hom-

1648. „ bourg avec les pieces d'Artilleries, & „ les meubles qu'on y a trouvez ; sauf „ de part & d'autre respectivement les „ droits, actions, & exceptions, & benefice de droit qui sont à terminer selon les droits de l'Empire, tant à cause des choses adjugées au revisoire „ par sentence du septiéme Juillet mille six cents vingt-sept, que pour les „ dommages souferts, si mieux n'aiment les parties acommoder l'afaire „ à l'amiable, sauf aussi le droit qui „ peut apartenir aux Comtes de Lainingen, Dasbourg, dans le Comté de „ Sarwerden.

„ La Maison de Hanaw sera rétablie „ dans les Bailliages de Baubenhaussen, „ de Bischofsheim, Ambsterg, & de „ Wistadt ; les Rhingraves seront rétablis en leurs Bailliages de Tronecx „ & de Vvildenbourg, & en la Seigneurie de Morchingen, avec leurs apartenances, comme aussi tous les autres „ droits usurpez par leurs voisins.

„ La Veuve du Comte Ernest de Sayn „ sera aussi retablie en la possession du „ Château, Ville & Bailliage de Hachembourg avec leurs apartenances, „ & du Village de Bendorf, en laquelle elle étoit avant qu'elle en fut dépossedée, sauf toutefois le droit de „ qui il apartiendra.

„ Le Château & le Comté de Falckenstein sera restitué à qui il apartient aux Comtes de Rasbourg surnommez Louwenhaupt sur le Bailliage de Bretzenheim Fief de l'Archevêché de Cologne, & sur la Baronie de „ Reipooltzkirch dans le Huntrücx „ leur sera maintenu & conservé.

„ La Transaction arrêtée à Passau l'an „ 1552. & suivie de la Paix confirmée „ l'an 1556. à Augsbourg & depuis en „ d'autres diverses Dietes du S. Empire „ Romain, en tous ses points & articles „ acordez & conclus du consentement „ unanime de l'Empereur, & des Electeurs, Princes, & Etats des deux Religions, sera maintenuë en sa force & „ vigueur, & observée sainement & inviolablement. Mais les choses qui ont „ été ordonnées par le present Traité du „ consentement des Parties, touchant „ quelques articles qui sont litigieux „ en ladite Transaction, seront reputées „ pour être observées en jugement & „ ailleurs, comme une declaration perpetuelle de ladite Paix jusques à ce „ que l'on soit convenu par la grace de „ Dieu sur le fait de la Religion, & ce „ sans s'arrêter à la contradiction ou „ protestation faite par qui que ce soit, „ Ecclesiastique ou Seculier, soit au-dedans, soit au-dehors de l'Empire, en „ quelque-tems que ce puisse être, toutes lesquelles opositions sont déclarées nulles & de nul éfet en vertu „ des presentes. Et pour toute autre „ chose, qu'il y ait une égalité exacte „ & reciproque entre tous les Electeurs, Princes & Etats de l'une & „ l'autre Religion, selon qu'elle est conforme à l'Etat de la Republique, „ aux Constitutions de l'Empire, & à „ la presente Convention ; ensorte que „ ce qui est juste à une Partie le soit „ aussi à l'autre, toute violence & voie „ de fait, ici comme autre part, étant „ pour jamais prohibée entre les deux „ Parties, &c. &c....

„ Du consentement aussi unanime de „ Sa Majesté Imperiale & de tous les „ Etats de l'Empire il a été trouvé bon „ que le même droit ou avantage que „ toutes les Constitutions Imperiales, la „ Paix de la Religion, cette presente „ Transaction publique, & la decision y „ contenuë des Griefs, acordent aux „ Etats & Sujets Catholiques & à ceux „ de la Confession d'Ausbourg, doit aussi être acordée à ceux qui s'apellent „ entre eux les Reformez, sauf toutefois à jamais les Pactes, Privileges, Reversales, & autres dispositions 1648.

„ que les Etats qui se nomment Protestants ont stipulé entre eux & avec „ leurs Sujets, &c.

„ Toute la Pomeranie citerieure communément dite *Vor Pormeren* , ensemble l'Ile de Rugen , contenuës „ dans les limites qu'elles avoient sous „ les derniers Ducs de Pomeranie ; de „ plus dans la Pomeranie Ulterieure „ les Villes de Stetin, Garts, Dam, Golnau, & l'Ile de Vvolin, avec la Riviere d'Oder , & le bras de Mer , qu'on „ apelle communément le Frischaff. „ Item, les trois embouchures de Peine, „ de Swine, & de viwenow, & la terre „ de l'un à l'autre côté adjacente depuis le commencement du Territoire „ Royal jusques à la Mer Baltique en „ telle largeur du rivage Oriental dont „ on conviendra amiablement entre les „ Commissaires Royaux & Electoraux, „ qui furent nommez par le reglement „ plus exact des limites & autres particularitez.

„ Sa Majesté & le Royaume de Suede „ tiendra & possedera dès ce jourd'hui „ à perpetuité en Fief hereditaire , le „ Duché de Pomeranie,& la Principauté de Rugen, & en jouïra & en usera „ librement & inviolablement ; ensemble des Domaines & Lieux annexez, „ & de tous les Territoires , Bailliages, „ Hommes , Fiefs , &c. anciens Peages „ & Revenus , & de tous autres Biens „ quelconques Ecclesiastiques & Seculiers, ainsi que les Predecesseurs Ducs „ de Pomeranie les avoient, possedoient „ & gouvernoient.

„ Sa Majesté Royale & le Royaume „ de Suede aura aussi à l'avenir à perpetuité tous les droits que les Ducs de „ la Pomeranie Citerieure ont eu en la „ Collation des Dignitez , & des Prebendes, du Chapitre de Camin , avec „ pouvoir de les éteindre & de les incorporer au Domaine Ducal , après la „ mort des Chanoines d'apresent ; mais „ pour tout ce qui en avoit apartenu „ aux Ducs de la Pomeranie Ulterieure , cela demeurera à l'Electeur de „ Brandebourg, avec l'entier Evêché de „ Camin , les Terres, Droits , & Dignitez, comme il sera plus amplement „ expliqué ci-après.

„ La Maison Royale de Suede , & la „ Maison Electorale de Brandebourg se „ serviront des Titres, Qualitez, & Armes de Pomeranie, sans diference entre l'une & l'autre , de même que les „ precedens Ducs de Pomeranie en ont „ usé.La Royale à perpetuité , & celle „ de Brandebourg tandis qu'il en restera des Descendans de la branche masculine ; sans toutefois que celle de „ Brandebourg puisse pretendre aucune „ chose à la Principauté de Rugen ni à „ la Couronne de Suede.

„ Mais la Ligne Masculine de la Maison de Brandebourg venant à manquer,tous autres,hormis la Suede,s'abstiendront de prendre le Titre & Armes de Pomeranie,& alors aussi toute „ la Pomeranie Ulterieure avec la „ Pomeranie Citerieure , & tout l'Evêché & Chapitre entier de Camin, „ ensemble tous les Droits & Expectances des Predecesseurs qui y seront réunis , apartiendront à perpetuité aux „ seuls Rois & Couronne de Suede,qui „ cependant jouiront de l'esperance de „ la succession & de l'investiture simultanée,ensorte même qu'ils soient obligez de donner l'assurance acoûtumée „ aux Etats & Sujets desdits lieux pour „ la protestation de l'hommage.L'Electeur de Brandebourg & tous les autres „ interessez déchargent les Etats,Oficiers „ & Sujets de tous lesdits lieux des liens „ & sermens par lesquels ils avoient été „ jusqu'apresent engagez à lui, & ceux „ de sa Maison , & les renvoye pour „ rendre d'oresnavant en la maniere „ acoûtumée leurs hommages & leurs „ services à Sa Majesté & Couronne

Z ij

1648. „ de Suede, & ainsi il constituë pour „ cet éfet la Suede en pleine & légitime possession des choses susdites: „ renonçant dès-à-present & pour toûjours à toutes les pretentions qu'ils „ y ont, & ce qu'ils confirmeront ici „ pour eux & leurs Déscendants par un „ Acte particulier.

„ L'Empereur du consentement de „ tout l'Empire, cede aussi à la Reine „ Serenissime, & à ses Heritiers & Successeurs Rois & au Royaume de Suede, un Fief perpetuel & immediat de „ l'Empire, la Ville & le Port de Vvismar, avec le Port de Vvalfisch comme „ aussi le Bailliage de Poel, excepté les „ Villages de Schedorf, Vveindendorf, „ Brandenluisen, & Vvangern apartenans aux Hôpitaux du S. Esprit de la „ Ville de Lubecx, & celui de Newencloster, avec tous les Droits & Apartenances, ainsi que les Ducs de Meklenbourg les ont possedez jusqu'à „ present, ensorte que tous lesdits lieux, „ le Pont entier & les Terres de l'un & „ l'autre côté depuis la Ville jusques à „ la Mer Baltique demeureront à la libre disposition de Sa Majesté, pour „ les pouvoir fortifier & munir de garnisons selon son bon plaisir, & l'exigence des circonstances, toutefois à ses „ propres frais & dépens, & pouvoir y „ avoir toûjours une retraite & une demeure sûre pour ses Navires & pour „ sa Flote, & au surplus en jouïr & „ user avec le même droit qui lui apartient sur les autres Fiefs de l'Empire, „ sauf pourtant les Privileges & le „ Commerce de la Ville de Vvismar, „ lesquels même seront de plus en plus „ avantagez par la protection & la faveur Royale des Rois de Suede.

„ L'Empereur du consentement de „ tout l'Empire cede aussi en vertu de „ la presente Transaction, à la Serenissime Reine, à ses Heritiers & Successeurs Rois, & à la Couronne de „ Suede en Fief perpetuel & immediat 1648. „ de l'Empire l'Archevêché de Bremen „ & l'Evêché de Verden, avec la Ville & le Baillage de Vvishusen, tout „ le droit qui avoit apartenu aux derniers Archevêques de Bremen, sur „ le Chapitre & Diocese de Hambourg; „ sauf toutefois à la Maison de Holstein, comme à la Ville & au Chapitre de Hambourg chacun respectivement leurs Droits, Privileges, Libertez, Pactes, Possessions & Etat „ present en toutes choses, ensorte que „ les quatorze Villages des Baillages de „ Tritton & de Rheinbeex en Holstein „ demeurent à perpetuité au Duc de „ Holstein-Gottorp & à sa posterité, „ pour lui tenir lieu d'un present revenu annuel, pour être lesdits Archevêché, Evêché & Bailliages possedez „ à perpetuité par ladite Couronne „ avec tous les Biens & Droits Ecclesiastiques & Seculiers y apartenans, „ quelques noms qu'ils ayent, &c.

„ Bien entendu, cependant qu'on „ laissera sans trouble & empêchement „ quelconque la Ville de Bremen à son „ territoire & à ses Sujets leur present Etat, Liberté, Droits, & Prileges, &c.

„ L'Empereur avec l'Empire pour raison de toutes lesdites Provinces & „ Fiefs, reçoit pour Etat immediat de „ l'Empire, la Reine Serenissime, & „ ses Successeurs au Royaume de Suede; ensorte que la susdite Reine & „ lesdits Rois seront desormais apellez „ aux Dietes Imperiales de l'Empire, „ sous le titre de Ducs de Bremen & „ Verden, de Pomeranie, comme aussi „ sous celui de Princes de Rugen & de „ Seigneurs de Vvismar, &c.

„ Reciproquement la Serenissime „ Reine, les Rois futurs & la Couronne de Suede reconnoîtront tenir tous „ & chacun lesdits Fiefs de Sa Majesté „ Imperiale & de l'Empire.

„ Pour donner une compensation „ équivalente au Seigneur Frideric „ Guillaume Electeur de Brandebourg, „ qui, pour avancer la Paix universelle, „ a cedé les droits qu'il avoit sur la „ Pomeranie citerieure, sur Rugen, & „ sur les Provinces & Lieux y annexez; „ que l'Evêché d'Halberstadt avec tous „ ses Droits, Privileges, &c. soit cedé „ en Fief perpetuel & immediat de l'Em- „ pire par Sa Majesté Imperiale du con- „ sentement des Etats de l'Empire, & „ principalement des Interessez, après „ que la Paix sera concluë & ratifiée „ entre les deux Couronnes & les Etats „ de l'Empire audit Electeur & à ses „ Successeurs Héritiers & Cousins mâ- „ les du côté paternel &c. & que le suf- „ dit Electeur soit aussi-tôt mis & con- „ stitué en possession paisible & réelle „ de cet Evêché, & ait en ce nom „ seance & voix aux Dietes Imperia- les, &c.

„ Sera aussi cedé par Sa Majesté Im- „ periale du consentement des Etats de „ l'Empire au susdit Electeur pour lui „ & pour ses Successeurs ci-dessus men- „ tionnez, en Fief perpetuel, & en la „ même maniere que l'Evêché d'Hal- „ berstadt l'a été, l'Evêché de Minden „ avec tous ses Droits & Apartenances, „ pour en être le susdit Electeur pour „ lui & ses Successeurs mis en une pos- „ session réelle & paisible &c.

„ Sera pareillement cedé & delaissé „ par l'Empereur & l'Empire au susdit „ Electeur & à ses Successeurs l'Evêché „ de Camin, en Fief perpetuel au mê- „ me droit & en la même maniere dont „ on a disposé ci-dessus les Evêchez „ d'Halberstadt & de Minden, avec „ cette diference neanmoins que dans „ l'Evêché de Camin, il sera libre au „ susdit Electeur d'éteindre les Cano- „ nicats, &c.

„ Joüira pareillement le susdit Ele- „ ĉteur de l'expectance sur l'Archevê- „ ché de Magdebourg, en telle manie- „ re toutefois que quand il viendra à „ vaquer soit par la mort de l'Admi- „ nistrateur d'apresent, &c. tout l'Ar- „ chevêché avec tous les Territoires y „ apartenans, droits Regaliens & au- „ tres droits, &c. sera cedé & donné en „ Fief perpetuel au susdit Electeur & à „ ses Successeurs Heritiers & Parens „ paternels mâles, &c.

„ Sa Majesté Suedoise restituera aussi „ au susdit Electeur pour lui & ses „ Successeurs heritiers & Parens pater- „ nels mâles, en premier lieu, le reste „ de la Pomeranie Ulterieure, avec „ toutes ses apartenances, biens, droits „ Ecclesiastiques & Seculiers de plein „ droit, tant pour le Domaine utile „ que pour le Domaine direct.

„ En second lieu la Ville de Colberg „ avec tout l'Evêché de Camin, & tout „ le droit que les Ducs de la Pomera- „ nie Ulterieure ont ci-devant eu en la „ collation des Dignitez & Prebendes „ du Chapitre de Camin, ensorte tou- „ tefois que lesdits droits ci-dessus ce- „ dez à Sa Majesté de Suede demeurent „ en leur entier, &c.

„ En troisiéme lieu toutes les Places „ qui sont presentement ocupées par „ les Garnisons Suedoises en la Marche „ de Brandebourg.

„ En quatriéme lieu toutes les Com- „ manderies & biens apartenans à l'Or- „ dre des Chevaliers de Saint Jean si- „ tuez hors des territoires qui ont été „ cedez à Sa Majesté, & à la Couronne „ de Suede, ensemble les Actes, Re- „ gîtres & autres Documens, & Pa- „ piers originaux qui concernent ces „ Lieux & ces Droits qui doivent être „ restituez, &c.

„ En foi de tout que dessus, & „ pour une plus grande assurance des „ presentes, tant les Ambassadeurs „ de Sa Majesté Imperiale que ceux „ de Sa Majesté Royale de Suede, &

1648. „ au nom de tous les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, les Ambassadeurs par eux specialement deputez à cet efet lesquels ont été admis à signer en vertu de ce qui fut conclu le treiziéme, ou le vingt-troisiéme Octobre de la presente année, & dont l'Acte fut expedié le même jour sous le Sceau de la Chancelerie de Mayence, & mis ès mains des Ambassadeurs de Suede, sçavoir de la part de l'Electeur de Mayence Nicolas Georges de Reigersberg, Chevalier Chancelier, de la part de l'Electeur de Baviere Jean Adolph Krebs, Conseiller privé, &c. &c. . . . . 1648.

„ Fait & conclu à Osnabrug le quatorziéme ou vingt-quatriéme Octobre 1648.

Fin du Livre premier.

LIVRE SECOND.

Contenant ce qui s'est passé de plus important depuis la Paix de Munster, jusques à la Majorité du Roi, c'est-à-dire, depuis l'année 1649. jusqu'en 1651.

1649. LES nouveautez * que Charles I. Roi d'Angleterre, avoit introduites dans ses Etats, furent la cause de sa perte, comme elles l'avoient été du mécontentement de ses Sujets. Ce Prince infortuné ne finit les troubles d'un Regne de vingt-quatre ans que par une mort tragique, & en passant du Trône sur l'Echafaut. Evénement terrible! dans lequel on ne sçait ce qu'on doit le plus admirer, ou l'avilissement de la Majesté Souveraine, qui cesse d'être respectable, dès que ceux qui en sont revêtus oublient à quelles conditions elle leur a été confiée; ou la hardie entreprise d'une Nation jalouse de ses Privileges, qui sacrifie ses biens, sa vie, & jusqu'au sang de ses Rois, à l'amour de sa liberté. La prétenduë afaire de la Liturgie & de l'Episcopat, soûtenuë avec chaleur par le Roi mais combatuë avec plus de chaleur encore par les Peuples des deux Royaumes *, fut comme nous l'avons dit, ce qui donna naissance au Schisme des *Royalistes* & des *Parlementaires* qui causa tant de désolations & fit repandre tant de sang. La Religion & les Armées prirent parti dans la querelle, & s'animant mutuellement firent voir par tout l'afreuse image des guerres civiles. Elle fut precedée par le massacre des Protestans en Irlande au mois d'Octobre 1641. Peu s'en fallut qu'il n'y fit perir le nom Anglois avec la Religion; & il ne s'est point vû, ni auparavant ni depuis, une si sanglante Tragedie, nonseulement dans ce Royaume-là, mais même dans aucun autre Empire du monde. Les Irlandois Catholiques favorisez par la Cour, en haine des Presbiteriens, profiterent des brouilleries de 1649.

Suite des troubles d'Angleterre. *Histoir. d'Angleterre par Mr. de Larrei. Tom. IV.*

* *Voyez ci-devant Part. I.*

* *Les Anglois & les Ecossois.*

1649. l'Episcopat,& des divisions du Roi avec son Parlement, pour pousser leur rebellion à un degré de fureur, où elle n'étoit point encore parvenuë. L'Angleterre & l'Ecosse s'en allarmerent, & songerent à lever des Troupes. Le Roi pretendit que la levée & le commandement lui en apartenoient.Les Etats disputerent ce droit & se l'attribuerent.Les esprits s'aigrirent.Les deux Nations s'unirent pour défendre leurs Privileges,& le Roi se mit en état de les reduire & de les obliger à reconnoître son autôrité. De là ces troubles & ces guerres domestiques, dont le feu s'alluma avec tant de violence,qu'il ne fut plus possible de l'éteindre. Troubles qui ne disparurent que pour faire place au Gouvernement singulier d'un nouvel *Entre-Roi*, s'il est permis de nommer ainsi, avec l'Historien de cette étonnante Catastrophe,celui que le Parti oposé nommoit le *Protecteur* de la liberté.Enfin toutes ces tristes Scenes se terminerent par le dernier Acte de la Tragedie où l'on vit le Roi, acusé d'avoir renversé les Loix & fait répandre le sang de plusieurs milliers de fideles Anglois,pour établir la Domination arbitraire, produit comme un Criminel devant des Juges qui le condamnerent;& mourant enfin au milieu de sa Capitale par les mains d'un Bourreau.

Le Roi Charles paroît devant ses Juges. *Histoire d'Angl. par Mr. de Larrei. Tom. IV.*

Ce fut le 20. * Janvier que le Roi Charles comparut pour la premiere fois devant les Commissaires assemblez à Vvestminster pour le juger. On vit alors ce malheureux Prince, environné de Gardes, & conduit par le Massier à un siege de velours rouge, qu'on lui avoit preparé au milieu du Parquet.Aussi-tôt qu'il fut assis, le Grefier lut la Declaration,par laquelle les Communes avoient ordonné qu'on travaillât à son procès. La lecture achevée, & le Procureur General ayant acusé le Roi *d'être un Tiran, un Traitre, un Meurtrier, & un Ennemi de la Patrie & du salut public*, & demandé qu'il répondit aux acusations qu'il venoit d'entendre, & qu'après sa réponse *la Cour fit justice & prononçât l'Arrêt*; le Roi fut interpellé de répondre. Il prit la parole & témoigna ainsi son ressentiment & son indignation : *ma mauvaise fortune*, dit-il, *ne m'a pas fait oublier mon rang & ma dignité. Je suis vôtre Roi, & vous n'avez point de pouvoir sur moi. Avant que de vous répondre, je vous interpelle vous-même de dire par quelle autôrité vous êtes ici assemblez pour me faire mon procès? Je n'entens pas parler de celle que se donnent les voleurs de grands chemins; il n'en est que trop de semblables dans le monde, mais je demande sur quoi vous fondez l'autorité legitime, que vous pretendez avoir. Je ne veux point trahir mon droit. Souvenez-vous que je le tiens de Dieu, & jusqu'à ce que vous m'ayez fait voir sur quelles Loix vôtre Tribunal a été érigé contre moi,je me recrierai toûjours contre son incompetence, & je refuserai de vous reconnoître pour mes Juges.*

Constitution du Gouvernement de la Grande B etagne.

» Il est aisé de vous satisfaire, reprit » le President, la même autôrité qui » vous a mis sur le Trône, nous fait » seoir sur ce Tribunal. C'est le Peuple » d'Angleterre qui vous a élu pour Roi, » c'est le même Peuple qui nous a con» stituez pour être vos Juges. *Vous errez, Monsieur le President*, repliqua le Roi, *& vous êtes mal instruit du droit des Rois d'Angleterre à la Couronne. Ils la tiennent de Dieu & de leurs Predecesseurs comme un Royaume Hereditaire & non pas électif; & telle est de tems immémorial la Constitution de cette illustre Monarchie, dont il me seroit aisé de raporter une pratique constante depuis plus de mille ans. Mais vous, encore une fois, sur quoi fondez-vous vôtre pretendu droit?* Le Roi étoit lui-même dans l'erreur; car en suposant que le Royaume d'Angleterre est Héreditaire & non

* 20. vieux Stile, 30. nouveau Stile.

1648. terent ; soit qu'ils eussent besoin de ce tems-là, pour prendre si bien leurs mesures, que rien ne fût capable de détourner le grand coup qu'ils alloient fraper Le 27. du même mois *, ils reprirent leurs seances, & le Roi fut amené devant eux, pour la quatriéme & derniere fois. Le President étoit ce jour-là revêtu d'une Robe rouge †, & cette couleur fit connoître au Roi que l'Arrêt de sa mort alloit être prononcé. Il en fremit & demanda qu'il lui fût permis de parler. *Sire*, lui dit le President, *Il est trop tard : la Cour a resolu de prononcer vôtre Arrêt : elle ne refusera pourtant pas d'entendre vos défenses, si vous avez quelque chose à dire pour vôtre justification. Mais il faut que vous écoutiez auparavant ce qu'elle a à vous dire ellemême par ma bouche.* Ensuite il lui remontra „ que c'étoit pour la quatriéme fois que la Cour s'assembloit. „ Qu'au lieu de repondre aux accusations intentées contre lui, comme il „ avoit été interpellé de le faire, il „ il s'étoit obstiné à contester son Autôrité & à decliner son Tribunal. „ Que par le refus qu'il avoit fait par „ trois fois de repondre à ses Iuges legitimes, il avoit justement aquis la „ Contumace. Que les charges raportées contre lui étant d'une notorieté „ publique, il ne restoit plus qu'à prononcer son Arrêt. Que la Cour neanmoins, qui voudroit pouvoir le croire innocent, ne refuseroit point de „ l'entendre, & qu'elle suspendroit „ son jugement, jusqu'à ce qu'elle eût „ ouy ce qu'il avoit à lui representer „ pour sa defense. „ Le Roi prenant alors la parole, demanda une Conference particuliere avec les Seigneurs. Mais la chose mise en déliberation, sa demande fut rejettée, & la Cour ordonna, que sans plus differer l'Arret seroit prononcé. 1648.

*Vieux Stile.

† *Il y en a qui disent que tous les Commissaires étoient aussi en Robes rouges.*

Le Roi fit une nouvelle tentative, pour obtenir la permission d'être oüy les deux Chambres assemblées, & parlant avec encore plus de fermeté que toutes les autres fois : *Ce n'est pas la crainte de la mort*, dit-il, *qui m'oblige à vous faire cette demande, c'est le salut de mon Peuple & la paix de mes Royaumes. Entrez, s'il est possible, dans les mêmes considerations, & ne vous hâtez point de donner une Sentence qui pourroit causer de tels maux, que les enfans, qui sont encore à naître, s'en ressentiroient.* Quelque vif que fût ce discours, il ne changea rien à la resolution des Commissaires, & aprés que le President eût demandé au Roi, s'il n'avoit rien à repondre de plus, & le Roi, ayant repondu que non : *écoutez-moi donc*, ajoûta-t-il *& soyez touchez de l'horreur de vos crimes, & convaincu de la justice de vôtre condamnation.* Il commença par établir les droits du Roi & ceux du Peuple : il continua en disant que la Tirannie détruisoit les premiers, & il cita plusieurs exemples de Rois ou deposez ou mis à mort, pour leurs cruautez & leurs injustices. Il passa ensuite à la representation de celles, dont il disoit que le Roi étoit convaincu, & il en fit le détail. Il conclut son discours en déclarant que la Cour l'avoit jugé Traître, Meurtrier, & Ennemi public de la Patrie, & ordonna au Greffier de lui lire son Arrêt : ce qui fut executé aussi-tôt. Il étoit conçu en ces termes : *Les Communes d'Angleterre assemblées en Parlement, ayant érigé cette Souveraine Cour de Justice pour faire le Procès à* CHARLES STUART, *Roi d'Angleterre, accusé de plusieurs grans crimes de Meurtre & de haute Trahison, & ayant refusé par trois fois de repondre aux accusations qui lui ont été luës, & dont, à chaque fois, il a été*

Il est cõdamné à perdre la tête. *Histoire d'Angleterre par Mr de Larrei.*

1648. *interpellé, la Cour, qui en a les preuves en main, & en haine de la Contumace, a declaré ledit* CHARLES STUART, *Tiran, Traitre, Meurtrier, & Ennemi de la Patrie, & comme tel l'a condamné à souffrir la mort, par la séparation qui sera faite de sa tête d'avec son corps.*

Execution de l'Arrêt. Il étoit impossible qu'à la lecture d'un si terrible Arrêt le Roi ne fût pas ému. *Monsieur le President*, s'écria ce malheureux Prince, *je vous prie que je puisse parler. Je suis vôtre Roi, refuserez-vous de m'entendre, & ne me seroit-il pas permis de plaider ma cause? Non, Sire*, repondit le President, *il n'est plus tems, l'Arrêt est prononcé.* C'est ainsi que ces Commissaires finirent en quatre sceances le plus grand procès qu'il y ait peut-être jamais eu au monde, & que condamnant un Roi selon toute la rigueur des Loix, ils firent voir qu'il n'y a point de difference entre un Souverain & un Sujet, quand il s'agit d'observer les regles d'où dépendent la liberté des Peuples & la sureté des Etats. Enfin le 30. * du même mois, l'heure fatale de l'execution étant arrivée, cet infortuné Monarque vint par une des fenêtres de son appartement sur l'Echafaud destiné à cette terrible Scene. Il en vit l'appareil avec la constance digne d'un Roi. & aprés un discours également convenable à celui qui le prononçoit & à une si triste Catastrophe, il abandonna sa tête au fer qui la separa de son corps, à la vuë de la Noblesse qui gardoit le silence, du Peuple qui en étoit spectateur, & de l'Armée qui y assista avec aussi peu d'émotion, que si on eût executé un Criminel ordinaire.

Suite des troubles de France. L'Europe entiere, étonnée d'une semblable Tragedie, en gemit; mais personne n'entreprit de venger la mort, au moins des Puissances voisines. La plûpart avoient guerre ensemble, & quelques-

* *Vieux Stile, ou le neuviéme Fevrier nouveau Stile.*

unes, aussi bien que l'Angleterre, étoient aussi affligées de guerre civiles. 1648. La France naturellement portée à secourir ses voisins, étoit en crainte pour elle-même. Les Barricades de Paris avoient produit ce dangereux effet, que tant du côté de la Cour que de celui des Peuples : il y avoit toutes les dispositions imaginables à un embrazement qui sembloit ne devoir pas si-tôt s'éteindre. La Reine Mere étoit au desespoir, qu'on l'eût forcée, pour ainsi dire, le poignard à la gorge, de rendre la liberté à un homme *, que le Conseil du Roi son Fils avoit trouvé assez coupable pour l'en priver. En effet cette condescendance ne servit qu'à augmenter l'audace des Mutins, & le mépris qu'ils faisoient de l'Autorité Royale. Il fut inutile à quelques Seigneurs de representer, selon la Politique du Cardinal de Richelieu, que les Princes doivent soutenir avec vigueur ce qu'ils ont une fois entrepris, quand même on n'auroit pas gardé toutes les mesures necessaires, & qu'il faut toûjours contraindre les Sujets d'obéïr; on crut qu'il faloit ceder au tems, & se relâcher pour éviter de plus dangereuses suites.

Entre les efforts que fit le Cardinal Mazarin pour aporter quelque remede à tous ces maux, il sut détacher des interêts de la Maison d'Autriche, les Anglois que les Ministres Espagnols s'efforçoient de gagner en toutes manieres. Et quoique naturellement cette Nation n'aime pas la Françoise; comme cette Alliance étoit trés-necessaire dans la conjoncture presente, il sut si bien traverser les desseins de l'Espagne que les Anglois demeurerent toûjours fermes dans le Parti du Roi. Malgré tous ses soins & tous les temperamens qu'il tâcha d'aporter pour adoucir les choses, ou du moins pour gagner du tês.

* *De Broussel.*

1648.

jusques à la Majorité, les desordres devinrent tous les jours plus grans & les seditiôs plus redoutables & plus frequêtes.

Nouveaux efforts du Parlement contre la Cour. Mémoires de la Minorité du Roi.

Les Peuples, qui avoient été apuyez dans leur revolte par le Parlement, se renant tout fiers de l'avoir vu couronner par un succès avantageux, au lieu de la punition qui leur en étoit dûë, n'en étoient que plus portez à faire éclater quelque nouvelle désobéïssance. La Cour n'osoit faire d'Edits qu'ils n'y trouvassent à redire; & comme les necessitez de l'Etat demandoient qu'on en fit journellement, ou du moins que le Ministre étoit bien-aise de le faire croire, il y eut tous les jours des Requêtes presentées au Parlement, pour ne pas souffrir (disoit-on) qu'on égorgeât ainsi tout le Royaume, afin d'enrichir un seul homme, qui ne seroit jamais content qu'il ne se fût engraissé du sang des malheureux. On désignoit par-là le Cardinal Mazarin. Mais de peur qu'on ne se fût pas assez expliqué pour le faire connoître, on le nomma bien-tôt hautement, afin que personne n'en pût douter. Le Parlement fut ravi que l'on eût ainsi recours à lui pour servir de Mediateur entre le Roi & son Peuple. Il avoit recommencé de s'assembler aussi-tôt après la St. Martin; & depuis la Declaration du mois d'Octobre, dont nous avons parlé, il avoit repris de nouvelles forces contre la Cour. La Chambre des Comptes & la Cour des Aides, à qui l'on avoit porté cette Declaration à verifier, prirent la liberté d'y ajoûter encore plus de modifications & de clauses que le Parlement. La Cour des Aides, entre autres fit defenses sur peine de la vie de mettre les Tailles en parti. Comme elle eut été mandée pour ce sujet au Palais Royal, & qu'elle se fut relâchée en quelque façon de ce premier Arrêt, en permettant de faire des prêts sur les Tailles pour six mois, le Parlement l'avoit trouvé très-mauvais & s'étoit assemblé le 30. Decembre, tant sur ce fait que sur une autre Declaration qu'on savoit être à la Chambre des Comptes & qui autôrisoit pour toûjours les mêmes prêts.

1648.

Mr. le Prince perd l'affection de cette Compagnie. Mémoir. de La Roch fou-caut.

Dès le 16. du même mois, ou le 18. selon d'autres, Monsieur le Duc d'Orleans & Mr. le Prince avoient été au Parlement pour empêcher les assemblées & pour obliger la Compagnie à travailler seulemenr par Deputez à la recherche des articles de la Declaration auxquels on pretendoit que le Ministre avoit contrevenu : ce qui leur avoit été accordé. Mais aprés une contestation fort aigre, Mr. le Prince ayant parlé avec beaucoup de colere, irrita tellement la Compagnie qu'il perdit toute son affection. Voici comme la chose arriva. Le President Viole, qui étoit, comme on a vû, un des plus ardens *Frondeurs*, avoit commencé par invoquer le St. Esprit, pour illuminer, dit-il, Mrs. Les Princes sur la conduite du Cardinal, contre lequel il alloit s'emporter. Le Prince de Condé, surpris de cette audace, ne put se retenir. Il se leve & lui impose silence. Les plus jeunes Conseillers temoignent d'abord par leurs murmures qu'ils desaprouvent ce que Mr. le Prince venoit de faire. Il s'enflamme par ce bruit & fait un signe du petit doigt par lequel il parut menacer. * Il assura souvent depuis qu'il n'en avoit jamais eu la pensée. Il est pourtant certain qu'on le crut : le murmure s'éleva, tout le Parlement fut indisposé contre lui, & si l'heure n'eût sonné, les choses se fussent encore plus aigriës. Le bruit de cette action vraye ou fausse, ne se fut pas plûtôt repandu dans le monde, que le Peuple, qui avoit eu jusques-là beaucoup d'estime & de veneration pour la personne de Mr. le Prince, commença dès-lors à le craindre & à le hair.

*Ce fut en s'adressant à un Conseiller nommé quatretous. *Memoir. de Mad. de Nemours.*

1648. 1648.

Raisons qui le dégoûterent de ce Parti. *Memoir. du Card. de Retz.*

Les divers contretems du Parlement avoient déja commencé à dégoûter le Prince de Condé, presqu'aussi-tôt qu'il eut pris des mesures avec Broussel & Longueil. Ce dégoût, joint aux caresses que la Reine lui fit à son retour, aux soumissions aparentes du Cardinal, & à la pente naturelle qu'il tenoit de Pere & de Mere à ne vouloir pas se broüiller avec la Cour, affoiblit avec assez de facilité dans son esprit les raisons que son courage y avoit fait naître. Ce qui venoit de se passer au Parlement avoit encore changé son dégoût en indignation. Il dit le même jour au Coadjuteur de Paris, " qu'il n'y avoit plus moyen de souffrir l'insolence & l'impertinence de ces Bourgeois, qui en vouloient à l'Autorité Royale : que tant qu'il avoit cru qu'ils n'avoiet eu pour but que le Mazarin, il avoit été pour eux : qu'il n'y avoit aucunes mesures bien sûres à prendre avec des gens qui ne pouvoient pas repondre un instant de leur Compagnie qu'il ne se pouvoit resoudre à devenir le General d'une Armée de fous, n'y ayant pas un homme sage qui pût s'engager dans une cohuë de cette nature: qu'il étoit Prince du Sang : qu'il ne vouloit pas ébranler l'Etat : que si le Parlement eût pris la conduite dont on étoit demeuré d'accord, on l'eût aidé & redressé ; mais qu'agissant comme il faisoit, il prenoit le chemin de renverser l'Etat : qu'il feroit bien voir à cette Compagnie, si elle continuoit d'agir de la sorte, qu'elle n'en étoit pas où elle pensoit, & qu'il ne seroit pas difficile de la mettre à la raison. Le Coadjuteur dit à Mr. le Prince tout ce qu'il crut le plus capable de le ramener ; mais n'ayant pû le persuader, il profita de l'ouverture que lui donnoient ses dernieres paroles, pour tâcher de decouvrir les pensées de la Cour. Mr. le Prince ne s'en expliqua pas toutefois ouvertement ; mais il en dit assez pour faire comprendre au Coadjuteur, que la Cour reprenoit son premier dessein d'attaquer Paris. Celui-ci, pour s'en éclaircir encore davantage, dit à Mr. le Prince, que le Cardinal Mazarin pouvoit bien se tromper dans ses mesures, & que Paris seroit un *morceau de dure digestion.* A quoi le Prince repondit : *On ne le prendra pas, comme Dunkerque, par des mines & par des attaques ; mais si le pain de Gonesse leur manquoit.....* Il n'en falut pas davantage au Coadjuteur pour s'assurer du dessein de la Cour. Mais comme il avoit pris des engagemens avec le Prince de Condé, & qu'il vouloit s'en dégager, il lui repartit, que l'entreprise de fermer les passages du pain de Gonesse pourroit recevoir des difficultez. *Quelles ?* repliqua le Prince ; *les Bourgeois sortiront-ils pour donner bataille ? Elle ne seroit pas rude*, reprit le Coadjuteur *s'il n'y avoit qu'eux..... Qui sera avec eux ?* interrompit le Prince. *y serez vous, vous qui parlez ? Ce seroit un mauvais signe, cela sentiroit la procession de la Ligue.* Puis, aprés avoir un peu pensé, *seriez-vous assez fou, pour vous embarquer avec ces gens-là ? Je ne le suis que trop*, repartit le Coadjuteur, *vous le savez, Monsieur, & que je suis de plus Coadjuteur de Paris, par consequent engagé par honneur & par interêt à sa conservation. Je servirai toute ma vie V. A. en ce qui ne regardera pas ce point.* Mr. le Prince s'émut à cette Declaration ; mais il se contint, & repondit seulement au Coadjuteur : *Quand vous vous engagerez dans une mauvaise affaire, je vous plaindrai ; mais je n'aurai pas sujet de me plaindre de vous. Ne vous plaignez pas aussi de moi ; & rendez-moi le temoignage que vous me devez, qui est que je n'ai rien promis à Longueil & à Broussel, dont le Parlement ne m'ait dispensé par sa conduite.*

Sollicitatiõs de la Reine pour le gagner.

Ainsi le Prince de Condé se trouva interessé par sa propre querelle dans celle de la Cour. La Reine qui avoit toûjours sur le cœur l'afront qu'elle croyoit avoir reçu à la journée des Barricades, & qui desiroit avec passion d'abaisser le Parlement, se servit de cette favorable conjoncture pour venir à ses fins. Elle mit toute son esperance au Duc d'Orleans & au Prince de Condé, croyant que leur union avec la Cour mettroit les seditieux à la raison. Et comme le mal avoit penetré si avant, qu'il n'y avoit que la force qui pût le deraciner, elle jugea que le naturel temperé du premier y seroit moins propre, que celui de Mr. le Prince, naturellement incapable de moderation ; outre que sa haute reputation dans la guerre, l'éclat de ses victoires, & le secours de ses Troupes, pouvoient inspirer de la terreur. On s'apliqua donc particulièrement à le gagner. La Reine y employa des larmes & des paroles pleines de tendresse, jusqu'à lui dire *qu'elle le tenoit pour son troisiéme Fils*. Le Cardinal Mazarin lui promit qu'il seroit toute sa vie dependant de ses volontez. Le Roi même, en l'embrassant, lui recommanda le salut de son Etat & celui de sa personne ; si bien que la Cour le consideroit comme son principal defenseur. Mais ceux qui le determinerent furent le Marechal de Gramont & le Tellier, qui joignirent à des instances si pressantes les plus fortes persuasions. „ Ils lui répresenterent que peu à peu „ le Parlement s'emparoit de toute „ l'autorité ; que sans borner son am- „ bition par la Declaration du mois „ d'Octobre dernier, il vouloit se don- „ ner le pouvoir d'ôter les Ministres, „ afin de s'attribuer en même tems ce- „ lui d'en établir de nouveaux à son „ choix : que si l'on soufroit une sem- „ blable usurpation, il seroit à craindre „ que le Parlement n'attaquât les per- „ sonnes les plus privilegiées ; & „ qu'ainsi lui Mr. le Prince étoit inte- „ ressé en la personne du Cardinal à „ s'oposer à une entreprise qui tendoit „ à la destruction de la Maison Royale.

Pourquoi il prit le parti de la Cour, aprés avoir paru favorable au Parlement. Mémoir. de la Rochefoucaut. Mémoir du Card. de Retz.

Le Prince, touché par ces raisons, se rangea ouvertement au parti de la Cour ; & au lieu de se faire l'arbitre des deux partis, ce qui lui auroit acquis l'afection de tout le monde, il ferma les yeux à toute neutralité, sans se soucier de perdre la bienveillance publique. C'est ainsi que par une immoderation invincible il ruina tous les avantages que la fortune avoit joints à l'envi en sa personne. Ils étoient tels qu'il auroit efacé la gloire des plus grans hommes des siecles passez, si la pieté, la justice & la solidité, eussent répondu à cette valeur supreme, à cette fermeté incroyable dans les perils, & à ces brillantes lumieres d'esprit qui se faisoient remarquer en lui. Mr. le Prince se seroit fait adorer, s'il se fût menagé dans le dessein de traiter les afaires avec douceur ; au lieu que par sa conduite precipitée, il s'est vu contraint de recourir à des extrémitez étranges. Mais les Heros ont leurs defauts. Celui de Mr. le Prince fut de n'avoir pas eu assez de suite dans l'un des plus beaux esprits du monde. Il vit le mal dans toute son étenduë ; mais comme le courage étoit sa vertu la plus naturelle, il ne le craignit pas assez. Il voulut le bien, mais il ne le voulut qu'à sa mode. Son âge, son humeur, & ses victoires ne lui permirent point de joindre la prudence à l'activité ; & il ne conçut pas d'assez bonne heure cette Maxime si necessaire aux Princes, *de ne considerer les petits incidens que comme des victimes que l'on doit toujours sacrifier aux grandes affaires*. Ceux donc, disent les derniers Memoires citez ici, qui ont cru que Mr. le Prince avoit taché dans les commencemens d'aigrir les affaires ;

1649. par le moïen de Broussel, de Longueil, & du Coadjuteur, pour se rendre plus necessaire à la Cour, & dans la vuë de faire pour le Cardinal ce qu'il a fait depuis, font autant d'injustice & à sa vertu & à la verité, qu'ils pretendent faire d'honneur à son habileté. Ceux qui croïent que les petits interêts de Pension, de Gouvernement, d'Etablissement, furent l'unique cause de son changement ne se trompent guere moins. „La „ vuë d'être l'arbitre du Cabinet, y en„tra assurement, continuë mon Auteur, „ mais elle ne l'eût pas emporté sur les „ autres considerations; & le veritable „ principe fut, qu'aiant tout vu d'abord „ également, il ne sentit pas tout égale„ment. La gloire de Restaurateur du „ Public fut sa premiere idée. Celle de „ Conservateur de l'Autôrité Roïale fut „ la seconde. Voilà le caractère de tous „ ceux qui ont dans l'esprit le défaut „ qu'on a marqué ci-dessus. Quoi-qu'ils „ voïent très-bien les inconveniens & „ les avantages des deux Partis, sur les„quels ils balancent à prendre leur ré„solution, & qu'ils les voïent même „ ensemble, ils ne les pesent pas ensem„ble pour cela: ce qui fait que ce qu'ils „ trouvent plus leger aujourd'hui leur „ paroît demain plus pesant. Telle fut la „ cause du changement de Mr. le Prin„ce, par lequel ce qui n'a pas honoré „ sa resolution a du moins justifié son „ intention, qu'on ne peut pas dou„ter qui n'ait été bonne. Elle etoit telle, „ qu'il eût redressé l'Etat, & peut être „ pour des siecles; mais l'on doit aussi „ convenir que s'il l'eût eu mauvaise, il „ auroit pu aller à tout dans un tems où „ l'Enfance du Roi, l'opiniâtreté de la „ Reine, la foiblesse de Monsieur, l'in„capacité du Ministre, la licence du „ Peuple, la chaleur du Parlement, ou„vroient à ce jeune Prince plein de me„rite & couvert de Lauriers une carriè„re plus belle & plus vaste, que celle „ que Mr. de Guise avoit couruë. 1649.

Les affaires étoient alors dans la crise la plus importante & la plus perilleuse. Il faloit que les brouilleries se terminassent par un dernier éclat ou par un accommodement. Mais l'ambition de ceux qui haïssoient le Gouvernement present & qui desiroient des nouveautées, avoit jetté de trop profondes racines dans les esprits, pour en demeurer dans les termes de la douceur. Ainsi l'on n'omettoit aucun soin ni aucune pratique pour exciter le Parlement & les Peuples à la ruïne du Ministre. On leur représentoit que cette grande journée des Barricades cette victoire des Sujets sur leur Souverain, cette diminution de l'Autôrité Roïale, & les invectives publiques contre le Cardinal, ne s'éfaceroient jamais de sa mémoire. Que sa foiblesse presente lui en faisoit dissimuler avec prudence les ressentimens, mais qu'ils éclateroient un jour avec d'autant plus de violence, qu'il est inouï qu'on ait attaqué un Ministre si puissant, sans le ruiner de fond en comble. Qu'ainsi il faloit se prevaloir des conjonctures pour se defaire d'un Adversaire si dangereux. Trois choses venoient d'arriver, qui augmenterent la haine qu'on avoit contre Mazarin, & le nombre de ses ennemis. La premiere fut l'évasion du Duc de Beaufort, hors du Donjon de Vincennes, où il étoit prisonnier depuis le commencement de la Regence. Comme il a tenu une place considerable dans les guerres que nous allons décrire, par l'affection du Peuple de Paris, il n'est pas mal-à-propos de la remarquer. La seconde fut que le Marquis de Gesvres, Gouverneur de cette Ville, aiant deplu au Cardinal, par la maniére dont il en avoit usé dans un demêlé survenu entre les Gardes du Corps & les Archers du Grand Prévôt, eut ordre de se retirer; & que sur le refus que firent Mrs, de Charost & Chandenier de rendre le bâton, leurs Charges

L'aversion generale qu'on avoit [illegible] le Ministre irrite de plus en plus les esprits. *M. moir. de Nemours.*

1649. aiant été données à Mrs. de Jarzai & de Noailles, les proches & les amis des Disgraciez se portérent contre le Cardinal, dans un tems où personne ne le menageoit ni en effets ni en paroles La troisiéme, dont nous avons parlé ci-devant, fut l'emprisonnement de Chavigni, suivi bientôt après de son élargissement. Les Ennemis du Cardinal Mazarin avoient contre lui un avantage très-rare, que l'on n'a presque jamais contre ceux qui remplissent le premier emploi. Leur pouvoir les met ordinairement à l'abri du ridicule, qui pourtant prevaloit en la personne de Mazarin, parce qu'il disoit des sotises, chose peu ordinaire dans la place qu'il tenoit. Il avoit demandé dans une occasion à Bouqueval, Deputé du Grand Conseil, s'il ne croyoit pas être obligé d'obéir au Roi, en cas que le Roi defendît de porter des glans à son collet. Voilà, dit le Cardinal de Retz, de quelle comparaison il se servit pour prouver aux Deputez d'une Compagnie Souveraine l'obéissance qui est dûë à l'autorité du Roi. Ce discours & d'autres semblables, joints au mecontentement géneral que l'on avoit du Ministre, achéverent de le jetter dans le mépris. Lui, de son côté, connoissant le besoin qu'il avoit d'être soûtenu, se jetta entre les bras de Mr. le Prince, qui s'étoit comme j'ai dit, declaré pour la Cour.

Le Coadjuteur profite de cette conjoncture pour donner un Chef au Parti de Paris & choisit le Prince de Conti.

Le Coadjuteur se voiant donc sans espérance d'avoir un Chef de cette considération, tourna ses vuës sur le prince de Conti, * fort jeune encore, mais devoué à la Duchesse de Longueville, sa Sœur, qui étoit fort mecontente de la Cour. Ce prince avoit d'abord été destiné à l'Etat Ecclesiastique **, mais la situation des affaires & son inclination particuliere lui avoient fait quitter cette profession. Il étoit mal satisfait de n'avoir point de place au Conseil, & l'étoit encore davantage du peu de cas que Mr. le prince son Frere faisoit de lui. Possedé d'ailleurs par la Duchesse de Longueville, pour qui on a cru même que sa passion alloit au delà de la plus violente amitié, il s'abandonna sans réserve à tous ses sentimens. Cette princesse, qui avant son Mariage avoit aimé son Frere aîné de la maniere la plus tendre, prit, dès qu'elle fut mariée, une rage & une fureur contre lui qui alla jusqu'aux derniers excès. Elle avoit tous les avantages de l'esprit & du corps, en un si haut point, qu'il sembloit que la nature eût pris plaisir de former en sa personne le plus parfait ouvrage. La petite verole lui avoit ôté depuis la premiere fleur de sa beauté, mais elle lui en avoit laissé presque tout l'éclat, & cet éclat joint à un charme particulier, la rendoit une des plus aimables personnes du monde. Ces belles qualitez neanmoins étoient obscurcies par un defaut peu ordinaire dans une Princesse de ce merite. Bien loin de donner la loi à ses Adorateurs, elle se transformoit si fort dans leurs sentimens, qu'elle ne reconnoissoit plus les siens propres. Le Prince de Marsillac, depuis Duc de la Rochefoucaut, dont les Memoires me fournissent ces circonstances, avoit part dans son estime, & en étoit même le plus favorisé. Comme il joignoit l'ambition à l'amour, il inspira à cette Princesse le desir des afaires, pour lesquelles elle avoit naturellement de l'aversion, & s'aida de la haine qu'elle avoit contre Mr. le Prince, pour l'engager dans le parti des Frondeurs. Le Coadjuteur, qui savoit ces dispositions, s'en servit habilement pour mettre le Prince de Conti à leur tête. Ce n'est pas qu'il manquât de Seigneurs qui

1649. Des Memoir. la Minor. au Roi.

* *Armand de Bourbon.*
** *Il étoit Abbé de S. Denis.*

1648. fussent mécontens de la Cour. Le Duc de Boüillon étoit presque reduit à la derniere necessité, par le mauvais état de ses affaires domestiques. Le Duc de Longuevilleaimoit le trouble & s'y plaisoit dans les commencemens. Le Marechal de la Mothe étoit inseparablement attaché aux interêts du Duc de Longueville. Mais aucun des trois n'étoit capable d'ouvrir la scene. Il faloit un nom pour animer ce qui n'étoit qu'un fantôme sans cela; & le Prince de Conti, Prince du Sang, concilioit & raprochoit par sa qualité tout ce qui paroissoit le plus éloigné à l'égard des uns & des autres. Le Coadjuteur s'en ouvrit à la Duchesse de Longueville, qui entra avec une joye incroyable dans tous ses sentimens. Ils prirent leurs mesures tous ensemble, & se lierent par un Traité. Le Prince de Conti, la Duchesse de Longueville, le Duc son Epoux & le Marechal de la Mothe, s'engagerent de demeurer à Paris & de se declarer si on l'attaquoit. Longueil & Viole promirent tout au nom du Parlement qui n'en savoit rien. Le Duc de Retz, frere du Coadjuteur, fit les allées & venuës necessaires entre eux & Madame de Longueville, qui prenoit les eaux à Noisi avec le Prince de Conti. Il n'y eut que le Duc de Boüillon qui ne voulut point être nommé, & qui s'engagea uniquement avec le Coadjuteur.

Mesures du Prince de Condé pour s'y oposer.

Le Parlement s'étoit encore assemblé le 2. Ianvier de cette année, pour pourvoir à l'execution de la Declaration du mois d'Octobre, qu'il pretendoit avoir été blessée en tous ses points. La Cour en prit occasion de travailler plus que jamais à reduire cette Compagnie. Il n'étoit question que d'en trouver le moyen. Le Prince de Condé étoit disposé à tout entreprendre pour y parvenir. On lui fait voir que le plus court chemin est d'assieger Paris, dont les Habitans sont sans Chef, sans Troupes, & accoûtumez aux délices. 1648. Il goûte toutes ces raisons, que sa colere lui fait trouver bonnes, & se rend * Chef de l'entreprise sous les ordres de Mr. le Duc d'Orleans, qui resiste d'abord à ce dessein. Mais les instances de la Reine, les persuasions de l'Abbé de la Riviere, & la resolution determinée de Mr. le Prince, l'emportent sur ses sentimens, & sur les avis contraires de Madame la Duchesse d'Orleans.

Le Siege de Paris est resolu. La Cour en sort, & se retire à St Germain.

Cette resolution étant prise, le Marechal de la Meilleraye proposa, pour venir à bout plus facilement des Parisiens, de se saisir de l'Isle Saint-Louis, de la porte S. Antoine, de l'Arsenal, & de la Bastille, & de mettre leurs Majestez dans cette Forteresse. Mais soit que cette proposition ne fût pas assez apuyée, ou que l'on craignit d'exposer la personne du Roi, on aima mieux le mettre en sureté en lui faisant quitter Paris. La Reine Mere y étoit déja toute disposée, par les étranges impressions que le Cardinal lui avoit données de cette Ville. Après donc que Sa Majesté eut celebré la Veille † des Rois chez le Maréchal de Gramont, elle se retira au Palais Royal, d'où elle partit le lendemain à quatre heures du matin avec la Reine, le Cardinal Mazarin & toute la Maison Royale, pour se rendre à St. Germain. Mr. le Prince ne sortit pas de Paris en même tems que le reste de la Cour, parce qu'il vouloit emmener avec lui la Princesse sa Mere, la Duchesse de Longueville, & le Prince de Conti, dont il se défioit. Il alla prendre celui-ci dans son lit, &

* *Condaus censet obsidendam urbem, & vi atterendos rebelles. Priol. de Reb. Gall. Libro III.*

† *Cette Fête se celebre en France par des repas & par des réjouissances qu'on fait dans les Familles le 5. Janvier au soir.*

la

1649. la Princesse Doüairiere ne fit pas difficulté de le suivre. Mais la Duchesse de Longueville ne voulut point quitter Paris sous pretexte qu'elle étoit fort avancée dans sa grossesse. Tous les Grans & tous les Ministres se rendirent le même jour 6. à St. Germain. On y tint aussi-tôt un Conseil, dans lequel il fut resolu d'assieger les seditieux. Mr. le Prince qui ne trouvoit rien d'impossible, le promit à la Reine, ou du moins de les bloquer, quoiqu'il n'eût pas plus de dix à douze mille hommes pour l'execution de ce dessein.

Dequoi fut suivie cette évasion de la Cour

Cette sortie, ou pour mieux dire, cette évasion de la Maison Royale, ne fut pas aprouvée d'un chacun. Elle fut jugée indecente à la Dignité Souveraine dont les Princes doivent toûjours être jaloux. On s'étoit imaginé à la Cour qu'elle jetteroit les Parisiens dans la consternation. Mais au contraire, comme si le peril les eût rendus plus hardis, ils témoignerent être preparez à tout évenement. Ils declamerent, sans aucune retenuë, contre le Cardinal, contre le Prince de Condé, contre la Reine, & contre tous ceux qu'ils croyoient avoir conseillé cette sortie, qu'ils appeloient l'*Enlevement du Roi*. Aussi-tôt que ce Monarque fut sorti, les Bourgeois allerent d'eux-mêmes & sans ordre se saisir de la Porte St. Honoré, & le Coadjuteur fit occuper par une autre Compagnie celle de la Conference. Le Parlement fut moins ferme en cette occasion. Il s'assembla en tumulte, & parut allarmé d'une démarche dont il prévoyoit les consequences. Paris alloit être affamé. Il n'avoit pas été possible de faire des provisions suffisantes pour un Peuple si nombreux, qui d'ailleurs ne subsiste qu'au jour la journée. Il étoit visible que quand la Ville commenceroit à manquer de pain elle en accuseroit aussi-tôt le Parlement qu'elle rendroit responsable de tout le desordre. Les plus sages de cette Compagnie vouloient se disculper de plusieurs chefs d'accusation dont on les chargeoit. Les plus éclairez vouloient qu'il entrât plus de brigue & d'ambition dans toutes leurs Assemblées, que de zele pour le bien public. Telles & de semblables raisons les faisoient pencher à rechercher un accommodement, plûtôt que de s'exposer à des reproches inevitables, s'ils étoient cause de la perte de Paris.

Mesures que prit le Parlement.

Le Coadjuteur essaya de les fortifier en dissipant cette frayeur par une plus grande. Il fit avertir la Compagnie, qu'on venoit d'aporter à l'Hotel de Ville une Lettre du Roi, par laquelle il donnoit part au Prevôt des Marchands & aux Echevins, des raisons qui l'avoient obligé de sortir de *sa bonne Ville*. Ces raisons étoient en substance, que quelques Officiers de son Parlement avoient intelligence avec les Ennemis de l'Etat, & qu'ils avoient même conspiré de se saisir de sa personne. Cette Lettre, jointe à la connoissance que l'on avoit que le Prevôt des Marchands * étoit tout à fait dépendant de la Cour, émut extrêmement la Compagnie. Elle se la fit aporter sur l'heure, & donna Arrêt, par lequel il fut ordonné, « que les Bourgeois prendroient les armes, que l'on garderoit les portes de la Ville; que le Prevôt des Marchands & le Lieutenant Civil pourvoiroient au passage des vivres, & que l'on délibereroit le lendemain au matin sur la Lettre du Roi. Il parut par la teneur de cet Arrêt Interlocutoire, que la terreur du Parlement n'étoit pas encore bien dissipée.

Démarche du Duc de Longueville qui inquiete ce parti o-

Sur ces entrefaites le Duc de Longueville, qui revenoit ce jour-là de Rouen où il étoit allé à son retour de Munster ayant apris en chemin que le Roi

* Le President Ferron.

1649. étoit sorti de Paris, tourna tout court & se rendit à St. Germain. La Duchesse son Epouse & le Coadjuteur ne douterent point qu'il n'eût été gagné par Mr. le Prince, & qu'ainsi le Prince de Conti ne fût infailliblement arrêté. Le Maréchal de la Mothe leur déclara en même tems qu'il feroit sans exception tout ce que Mr. de Longueville voudroit pour & contre la Cour. Le Duc de Boüillon étoit ébranlé par une conduite si équivoque, & l'on n'avoit aucune nouvelle du Prince de Marsillac, qui étoit parti quelques heures après le Roi pour fortifier & ramener le Prince de Conti. On envoya le Marquis de Noirmoustier à St. Germain pour savoir ce qu'on devoit attendre de ce Prince & du Duc de Longueville La foiblesse avec laquelle le premier s'étoit laissé emmener par Mr. le Prince son Frere; celle qui avoit porté le second à aller offrir ses services à la Reine, au lieu de venir rassurer ceux avec lesquels il s'étoit engagé, & la disposition où paroissoient le Duc de Boüillon & le Marechal de la Mothe, dérangeoient extrêmement les mesures du Coadjuteur. L'imprudence du Cardinal Mazarin releva ce Parti, par la maniere dont il traita le lendemain les Gens du Roi.

Le Roi ordonne au Parlement de se transporter à Montargis.

Le Parlement s'étant assemblé ce jour là 8. le Lieutenant des Gardes du Corps* entra dans le Parquet des Gens du Roi, & leur donna une Lettre de Cachet adressée à eux, par laquelle le Roi leur ordonnoit de dire à la Compagnie, qu'il lui commandoit de se transporter à Montargis & d'y attendre ses ordres. Il aporta aussi un pacquet fermé pour le Parlement, & une Lettre pour le Premier President, qui quoy qu'attaché à la Cour, dit qu'il étoit Premier President de Paris, & non de Montargis. La Compagnie ne pouvant douter du contenu de ce pacquet, qu'elle devinoit assez par celui de la Lettre écrite aux Gens du Roi, crut qu'il étoit plus respectueux de ne point ouvrir des Dépeches auxquelles on étoit resolu par avance de ne pas obéir. On rendit donc le pacquet tout fermé, & l'on arrêta d'envoyer les Gens du Roi à St. Germain pour assurer la Reine des soumissions du Parlement, & pour la suplier de lui permettre de se justifier des calomnies qui lui avoient attiré la Lettre écrite la veille au Prevôt des Marchands. Pour soutenir un peu la Dignité l'on ajoûta que la Reine seroit treshumblement supliée de vouloir nommer les Calomniateurs, pour être procedé contre eux selon la rigueur des Ordonnances. Ce ne fut pourtant qu'avec peine que l'on put faire inserer cette clause dans l'Arrêt. Toute la Compagnie étoit consternée; jusques-là que Broussel, Charton, Viole, Loisel, Amelot & cinq autres, qui ouvrirent l'avis de demander en forme l'éloignement de Mazarin, ne furent suivis de personne, & même furent traitez d'emportez. La Chambre des Comptes reçut le même jour une Lettre de Cachet, par laquelle il lui étoit ordonné d'aller à Orleans, & le Grand Conseil reçut commandement d'aller à Mantes. La Chambre dépêcha à St. Germain pour faire des Remontrances. Le Conseil offrit d'obéir; mais la Ville lui refusa des passeports. Il y eut aussi une Lettre particuliere pour le Coadjuteur, par laquelle il lui étoit ordonné de se rendre à St. Germain: à quoi il fit demonstration de vouloir obéir. Mais son carosse fut arrété dès le Marché-neuf, où quelques-uns de ses partisans se jetterent, de concert avec lui, sur les brides de ses chevaux, le priant de n'abandonner pas la ville, & de continuer à soutenir les interêts du peuple, à quoi il defera sans se faire

* *Nommé la Sourdiere.*

1649. beaucoup prier, sachant bien qu'il seroit plus en sureté à Paris qu'à S. Germain.

Députation des Gens du Roi à Saint Germain comment reçûe de la Cour. Hist. du Cardin. Mazar. par Auberi. Liv. IV.

La Reine avoit été avertie de la Deputation des Gens du Roi & des propositions qu'ils avoient à lui faire. Comme ils étoient prêts d'arriver à S. Germain, ils furent surpris de voir venir à eux un Gentilhomme * qui arrêta † leur carosse, & qui leur dit de la part de Sa Majesté, " que s'ils venoient „ pour obéir à la Declaration du Roi, „ qui avoit transferé le Parlement à „ Montargis, ils seroient tres-bien „ reçus de la Reine, qui auroit de la „ joye de les voir ; mais que s'ils ve„ noient comme Deputez du Parlement „ seant encore à Paris, ils n'avoient „ qu'à s'en retourner sur l'heure, la „ Reine ne les voulant ni voir ni écou„ ter. Il falut qu'ils attendissent au lieu même, la reponse qu'ils prierent ce Gentilhomme de leur raporter de la part de la Cour, qu'ils suplioient de vouloir entendre ce qu'ils avoient à lui exposer pour le service du Roi. Tout ce qu'ils purent obtenir, fut la permission d'entrer dans le Bourg, pour y prendre le couvert, dans une saison où il étoit fâcheux de se voir exposez aux injures de l'air. Ils eurent beau representer à Mr. le Chancelier le sujet de leur Deputation, & le suplier de leur faire donner audience de la Reine ; il leur ferma la bouche en disant, "qu'il „ avoit commandement exprès de ne „ les point écouter : que la Reine étoit „ tres-mal satisfaite du refus qu'on a„ voit fait de recevoir le paquet du Roi „ que les Ennemis de l'Etat avoient „ reçu avec honneur les Lettres de Sa „ Majesté, que le Parlement avoit re„ fusées avec injure : qu'il leur remet„ toit entre les mains le même paquet „ pour le presenter de nouveau à la „ Compagnie, afin qu'elle eût à y sa„ tisfaire. Qu'ils devoient savoir que „ la Ville de Paris étoit bloquée, & „ & qu'elle seroit investie dans vingt„ quatre heures, de vingt-cinq mille „ hommes. Qu'au reste la Reine ne vou„ loit pas qu'ils couchassent à S. Ger„ main, mais qu'ils s'en retournassent „ à l'heure même. " La Cour se flat„ toit d'une vaine esperance, qu'à la premiere allarme d'un siege ; les Parisiens peu aguerris obéiroient aveuglément. Mais elle en fut bien-tôt détrompée. 1649.

* *Sanguin Maître d'Hôtel du Roi.*

† *Au haut de la Montagne du Pec.*

Arrêt du Parlement qui déclare le Cardinal Mazarin Ennemi de l'Etat. Idem ibid. Memoir. de Joli.

Dès le lendemain, qui étoit le 8. Janvier, les Gens du Roi ayant fait leur raport, que l'on ne pouvoit douter du dessein de la Cour, le Parlement scandalisé de la maniere dont on avoit renvoyé ses Deputez, sans les vouloir entendre, donna le fameux Arrêt par lequel le Cardinal Mazarin fut declaré *Perturbateur du repos public, ennemi du Roi & de son Etat, lui enjoignant de se retirer de la Cour en ce jour, & dans la huitaine hors du Royaume ; ordonnant, ledit tems passé, aux Sujets du Roi de lui courir sus.* L'après-dînée, on tint la Police generale par les Deputez du Parlement, de la Chambre des Comptes & de la Cour des Aides, par le Gouverneur de Paris, * le Prevôt des Marchands, les Echevins, & les communautez des six Corps des Marchands. Il fut arrêté que le Prevôt des Marchands & les Echevins donneroient des Commissions pour lever 4000. chevaux & 10000. hommes de pié. Le même jour, la Chambre des Comptes & la Cour des Aides deputerent vers la Reine pour la suplier de ramener le Roi à Paris. La Ville deputa aussi au même effet. Mais comme la Cour étoit persuadée que le Parlement molliroit, parce qu'elle n'avoit pas encore reçu la Nouvelle de l'Arrêt dont je viens de parler, elle repondit tres fierement à ces Deputations. Mr. le Prince

** Mr. le Montbazon, qui succeda dans cette Charge au Marquis de Gesvres*

1649. s'emporta même beaucoup contre le Parlement devant la Reine en parlant à Amelot, premier président de la Cour des Aides, & la Reine répondit à tous ces Corps, que ni le Roi ni elle ne rentreroient jamais à Paris, que le Parlement n'en fût sorti. Le lendemain 9. l'Hôtel de Ville reçut une Lettre du Roi, par laquelle il lui étoit commandé de faire obéir le Parlement comme si la chose eût été en son pouvoir, & de l'obliger de se rendre à Montargis. Le Gouverneur de Paris assisté du premier Echevin * & de quatre Conseillers de la Ville, & tous les Colonels & Capitaines des quartiers jurerent une Union pour la defense commune. Jusques-là tous les nouveaux Conseillers de la derniere création faite sous le Ministere du Cardinal de Richelieu, étoient si mal reçus dans le Parlement, que les Présidens ne leur distribuoient jamais de procès, & prenoient à peine leurs avis aux Audiences : de sorte que ces Charges étoient dans un extrême rebut, & que ceux qui en étoient pourvus ne trouvoient pas aisement des Acheteurs. Un Chanoine de Nôtre Dame *, qui avoit une de ces Charges, jugeant l'occasion favorable pour les mettre sur un meilleur pié, proposa que les nouveaux Conseillers donnassent chacun 15000. livres pour les afaires publiques, outre ce que la Compagnie devoit fournir, à condition qu'il n'y auroit plus de diference entre les Charges anciennes & les leurs, & qu'on leur distribueroit des procès comme aux autres. La proposition fut acceptée, & les vingt nouveaux Conseillers aiant financé, furent depuis considerez comme les anciens. Dès qu'on sut qu'il y avoit de l'argent dans la caisse publique, les Oficiers & Gens de qualité vinrent ofrir leurs services au Parlement & à la Ville.

Le Sieur Fournier.

Il se nommoit Boylesure.

1649.

Le Prince de Conti & le Duc de Longueville vienent à Paris.

Le Coadjuteur ne craignoit plus d'être abandonné. Il eut encore le lendemain plus de sujet d'être content, lorsque le Marquis de Noirmoustier l'assura des bonnes dispositions du Prince de Conti & du Duc de Longueville, qui ne s'étoient montré quelques jours à la Cour, aussi bien que le Prince de Marsillac, que pour mieux assurer leur sortie. Ils revinrent en efet à Paris dès le lendemain avant le jour. Lorsqu'ils se presenterent à la Porte St. Honoré, le Peuple qui ne savoit pas dans quels sentimens ils étoient, se mit à crier qu'ils venoient pour trahir la Ville, & ne voulut pas les laisser entrer. Il falut que le Coadjuteur, qui en fut averti d'abord, allât prendre aussi-tôt le bon homme Broussel, & se rendit avec lui aux flambeaux à la porte S. Honoré. Ils trouverent tant de monde dans la ruë, qu'ils eurent peine à percer la foule. Il leur falut employer beaucoup de tems pour dissiper la defiance qui s'étoit emparé des esprits ; & ce ne fut qu'après avoir harangué le Peuple, qu'ils firent enfin ouvrir la porte, & qu'ils menerent à l'Hotel de Longueville le Prince de Conti & le Duc son Beau-frere.

Le Premier ofre ses services au Parlement qui lui prefere d'abord le Duc d'Elbeuf.

Durant ce tems-là le Duc d'Elbeuf étoit venu à Paris avec ses trois Fils pour ofrir son service au Parlement, & se faire donner le commandement des Troupes. Le Coadjuteur, qui croyoit devoir s'en défier, fit ce qu'il put pour l'empêcher d'aller au Palais, avant que le Prince de Conti & le Duc de Longueville fussent arrivez. Mais le Duc d'Elbeuf, qui craignoit aussi le Coadjuteur, gagna quelques membres du Parlement, pour faire assembler la Compagnie. Le Premier President, qui ne vouloit pas qu'elle fût transferée à Montargis, mais qui ne vouloit pas non plus de guerre civile, precipita

1649. l'assemblée des Chambres, reçut le Duc d'Elbeuf à bras ouverts, & quoique pussent dire les plus zèlez *Frondeurs*, le fit declarer Géneral. Sa vuë étoit en cela, de faire une division dans le Parti, qui n'eût pas été capable d'empêcher la Cour de s'adoucir, mais qui l'eût été toutefois d'afoiblir assez la Faction, à ce qu'il croyoit, pour la rendre moins dangereuse & moins durable. Ce contretems allarma le Coadjuteur, qui vouloit faire donner cet Emploi au Prince de Conti. Il lui proposa de venir avec lui l'après dinée au Parlement, & de s'ofrir simplement à la Compagnie, en termes qui se pussent expliquer plus ou moins favorablement, selon les dispositions qu'il trouveroit dans la Grand' Chambre. Ce Prince s'y rendit dans le carosse du Coadjuteur, au nom duquel le Peuple fit des acclamations sur les degrez de la Salle; mais, à la reserve de quelques gens apostez, personne ne cria *vive Conti*, tant la maison de Condé étoit suspecte à cette Populace. Le Duc d'Elbeuf y arriva un moment après, aux acclamations de toute la Grand' Salle, qui méloit son nom à celui du Coadjuteur. Le Parlement étant assis, le Prince de Conti prit la parole, & dit, „ qu'aiant connu à S. Germain les pernicieux conseils que l'on donnoit à „ la Reine, il avoit cru être obligé de „ s'y oposer par la qualité de Prince „ du Sang. Il étoit aisé de concevoir la consequence de ce discours. Le Duc d'Elbeuf répondit „ qu'il savoit le respect qu'il devoit au Prince de Conti, „ mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de „ dire, que c'étoit lui qui avoit rompu „ la glace, & qui s'étoit ofert le premier à la Compagnie: qu'elle lui „ avoit fait l'honneur de lui confier „ le Bâton de Géneral, & qu'il ne le „ quitteroit jamais qu'avec la vie. Le Parlement, qui n'étoit pas moins que le Peuple en defiance du Prince de Conti, applaudit à cette declaration; & la Compagnie se leva, après avoir donné Arrêt par lequel Elle enjoignoit, sous peine de crime de Leze-Majesté, aux Troupes de n'aprocher de Paris de 20. lieuës. 1649.

Le Duc d'Elbeuf triomphoit & le fit connoitre par ses manieres au Coadjuteur. Celui-ci vit bien qu'il devoit se contenter pour ce jour-là de ramener le Prince de Conti sain & sauf a l'Hôtel de Longueville. Comme la foule étoit grande, au sortir de la Grand' Chambre, il falut presque qu'il le prît entre ses bras. Mais l'assurance où il étoit de son credit parmi le Peuple, lui fit esperer de l'emporter sur le Duc d'Elbeuf, qui s'en aperçut bientôt lui-même. Une heure après avoir apris l'arrivée du Prince de Conti & du Duc de Longueville à Paris, le Duc d'Elbeuf avoit écrit à l'Abbé de la Riviere un billet conçu en ces termes: *Dites à la Reine & à Monsieur, que le Diable de Coadjuteur perd tout ici; que dans deux jours je n'y aurai aucun pouvoir; mais que s'ils veulent me faire un bon parti, je leur témoignerai que je ne suis pas venu à Paris avec une aussi mauvaise intention qu'ils se le persuadent.* La Duchesse de Lesdiguieres en donna avis de S. Germain au Coadjuteur, qui s'en servit tres-utilement pour rendre le Duc d'Elbeuf suspect dans l'esprit des Peuples. Il fit repandre le bruit que ce Duc avoit intelligence avec les Troupes du Roi, qui, le 9. au soir, s'étoient saisies du poste de Charenton. Ils se rencontrerent sur les degrez de l'Hôtel de Ville au moment que ce bruit se répandoit; & le Duc aiant dit au Coadjuteur, *que diriez-vous, qu'il y ait des gens assez méchans pour dire que j'ai fait prendre Charenton?* Le Prelat lui repartit: *que direz-vous, qu'il y ait des gens assez scelerats pour dire que Mr. le*

Le Coadjuteur rend ce Duc suspect à la Compagnie.

Mem. du C. de Retz.

1649. *Prince de Conti est venu ici de concert avec Mr. le Prince?* C'étoit se renvoyer assez bien la bale sur les soupçons mutuels qu'ils avoient. Cependant la confiance que le Prince de Conti avoit fait paroître, en allant tout seul & sans suite dans le carosse du Coadjuteur, se mettre entre les mains de ceux mêmes qui crioient contre lui, avoit deja produit un efet merveilleux. Le Coadjuteur voiant que les esprits étoient assez revenus de leurs soupçons contre ce Prince, pour ne pas s'intéresser en faveur du Duc d'Elbeuf, crut qu'il n'y avoit plus de mesures à garder, & que l'ostentation seroit aussi à propos ce jour là, que la modestie avoit été de saison la veille. Le Prince de Conti, & le Duc de Longueville prirent par son avis un grand & magnifique carosse suivi d'un grand nombre de livrées. Le Prélat se mit auprès du Prince à la portiere, & ils marcherent ainsi au Palais à petit pas.

Il y mêne derechef le Prince de Conti & le Duc de Longueville pour lui ofrir leurs services

Le Duc de Longueville n'y étoit pas allé la veille, parce qu'en cas d'émotion, il croioit qu'on auroit plus de respect pour la jeunesse & la qualité de Prince du Sang du Prince de Conti, que pour sa personne qui étoit abhorrée du Duc d'Elbeuf : outre que le Duc de Longueville n'étant point Pair, n'avoit point de seance au Parlement. Il avoit été necessaire de convenir au prealable de la place qu'on lui y donneroit, qui fut au dessus du Doien, de l'autre côté des Ducs & Pairs. Il ofrit d'abord ses services à la Compagnie, & avec lui, Rouën, Caen, Dieppe, & toute la Normandie dont il étoit Gouverneur : la supliant de trouver bon, que pour engagement de sa parole, il fit loger à l'Hotel de Ville sa Femme, sa Fille, & son Fils. On peut juger de l'efet que fit cette proposition. Elle fut soûtenuë fortement par le Duc de Bouillon, qui après avoir eu bien de la peine à se declarer, vaincu enfin par les instances que le Coadjuteur lui avoit fait la nuit, entra apuié sur deux Gentilshommes à cause de la goute dont il étoit attaqué. Il prit place au dessous du Duc de Longueville; & selon qu'on en étoit convenu, il coula dans son discours, *qu'il serviroit le Parlement avec joie sous les ordres d'un aussi grand Prince que Mr. le Prince de Conti.* Le Duc d'Elbeuf s'échaufa à ce mot, & repeta ce qu'il avoit dit la veille, qu'il ne quitteroit qu'avec la vie le Bâton de Géneral. Le murmure s'éleva sur le commencement de cette contestation, durant laquelle le Maréchal de la Mothe arriva, qui fit à la Compagnie le même compliment que le Duc de Bouillon. Le Coadjuteur avoit concerté de ne faire paroître que l'un après l'autre ces personnages sur le Theatre, *parce*, dit-il, *que rien ne touche & n'émeut tant les Peuples & mêmes les Compagnies, qui tiennent beaucoup du Peuple, que la varieté des spectacles.* Il ne s'y trompa point. Ces trois aparitions qui se suivirent, firent un efet sans comparaison plus promt & plus grand, que si elles se fussent unies. Le Premier Président demeura dans la pensée de se servir de cette brouillerie pour afoiblir la Faction, & proposa de laisser la chose indecise jusqu'à l'aprèsdînée, pour donner à ces Messieurs le tems de s'accomoder. Le President de Mêmes, pour le moins aussi bien intentionné que lui pour la Cour, mais qui avoit plus de vuës & plus d'adresse, lui répondit à l'oreille, & fut entendu du Coadjuteur, *Vous vous moquez, Monsieur; ils s'accommoderont peut-être aux dépens de nôtre Autorité; mais nous en sommes plus loin que vous ne pensez; ne voiez-vous pas que Mr. d'Elbeuf est pris pour dupe, & que ces gens-ci sont les Maîtres?* Le President le Coigneux, à qui le Coadjuteur s'étoit

ouvert la nuit, éleva sa voix & dit : *Il faut finir avant que de dîner, dussions-nous dîner à minuit ; parlons à ces Messieurs*. Il pria en même tems le Prince de Conti & le Duc de Longueville, d'entrer dans la quatriéme Chambre des Enquêtes ; & Mrs. de Novion & Bellievre, Confidens du Coadjuteur, menerent le Duc d'Elbeuf dans la seconde.

Le Parlement les accepte & donne le Commandement des Troupes au Prince de Conti.

Ce Prélat, voiant les afaires en bon train, sortit en diligence & alla prendre la Duchesse de Longueville & la Duchesse de Bouillon, qu'il mena à l'Hôtel de Ville comme en triomphe. Ces deux Dames, dont la beauté, quoiqu'un peu efacée, avoit encore beaucoup d'éclat, parurent sur le perron de cet Hôtel dans un negligé propre & bien entendu qui ne les rendoit que plus belles. Elles tenoient chacune entre leurs bras un de leurs enfans, aussi beaux qu'elles pour le moins. La Grève étoit remplie de Peuple, jusqu'au dessus des toits. Tous les hommes jettoient des cris de joie, & toutes les femmes pleuroient de tendresse. Le Coadjuteur jetta, dit-il, cinq cens pistoles par les fenêtres de l'Hôtel de Ville, après quoi il retourna au Palais suivi d'une foule innombrable de gens armez & non armez. Il y trouva le Duc d'Elbeuf fort embarassé & fort abatu, du bruit des Tambours qui battoient dans les ruës. Sur quoi le Coadjuteur aiant dit, qu'on alloit bien en entendre d'autres, & que les honnêtes gens étoient las de la division qu'on tâchoit de semer dans Paris, le Duc d'Elbeuf ne garda plus même les aparences, & se rendit, à plus qu'on ne voulut ; il n'y eut que le Duc de Bouillon, qui lui conserva la qualité de Lieutenant Géneral, conjointement avec lui & le Marechal de la Mothe, tous trois Lieutenans Géneraux, avec un pouvoir égal, sous l'autôrité du Prince de Conti, declaré dès ce moment Généralissime des Armées du Roi sous les ordres du Parlement. Cela se passa le matin du 11. Janvier.

Le Duc de Beaufort embrasse le Parti du Parlement. *Memoir. du Card. de Retz. Memoir de la Rochefoucaut.*

Le Commandement des Armées aiant été relgé de la sorte, on continua à travailler aux fonds necessaires pour la levée & pour la subsistance des Troupes. Toutes les Compagnies & tous les Corps s'unirent, & Paris enfanta sans douleur une Armée complette en huit jours. Le Duc d'Elbeuf, à qui, pour le consoler, on avoit donné la Commission d'aller sommer la Bastille, s'en acquitta l'après dînée du même jour 11. Ce Château se rendit, après avoir essuyé pour la forme cinq ou six coups de Canon. Le Duc de Beaufort arriva ce même jour à Paris. Il avoit erré dans les Provinces de la Loire depuis son évasion de Vincennes, & trouvant cette occasion favorable pour se rétablir dans le monde, il étoit venu ofrir son service au Parlement. Cette Compagnie le purgea de l'acusation d'avoir conspiré contre la vie du Cardinal Mazarin, le reçut Pair de France, & le fit un de ses Géneraux. Quoi-que son genie ne fût pas des plus relevez, sa presence, son langage, & sa maniere populaire, lui acquirent l'afection des Parisiens, qui le croioient irreconcilliable avec le Cardinal, par l'offense de sa prison. Aussi ce Duc ne changea-t-il de sentiment, que lorsqu'il fut contraint, par la révolution des afaires, de s'accommoder avec ce Ministre.

Autres Seigneurs qui en firent de même. *Memoir. du Card. de Retz. de Mad. de Nemours. & de Joli.*

Le jour d'après Mrs. de Luines & de Vitri arriverent aussi à Paris, pour entrer dans le Parti ; & le Parlement donna ce fameux Arrêt, par lequel il ordonna „ que tous les deniers Roiaux „ étant dans toutes les Recettes generales & particulieres du Roiaume, „ seroient saisis & employez à la „ commune defense. Les autres Seigneurs qui prirent aussi parti contre la

1649. Cour, outre ceux que nous avons déja nommez, furent Mrs. de Brissac, de St. Maurice, de Matha, de Cugnac, de Barriere, de Sillery, de Sevigny, de Bethune, de S. Germain, d'Achon, & de Fiesque. Le parti que prirent tous ces Seigneurs de se déclarer contre la Cour ne donna pas peu d'étonnement à S. Germain. Sur tout la Declaration d'un Prince du Sang, dont la qualité a de grandes suites dans le Royaume, & d'un autre Prince presque absolu dans son Gouvernement de Normandie, y causa à la Reine & au Cardinal des frayeurs extraordinaires; non-seulement par son propre poids, mais par le doute qu'elle y mit, que Mr. le Prince ne fût de la partie. Le Marechal de la Mothe s'étoit aussi rendu considerable dans les Armées; mais le Duc de Boüillon l'étoit encore davantage, par l'intelligence qu'il avoit des affaires, & par son étroite liaison avec le Marechal de Turenne son Frere, lequel commandant en ce tems-là l'Armée d'Allemagne, on pouvoit presumer qu'il sacrifieroit son devoir au retablissement de sa Maison, & a quelque mécontentement qu'il avoit du Cardinal. On dit que ce fut alors, que ce Ministre resolut de quitter la France, ne croyant pas se pouvoir maintenir au milieu de toutes ces tempêtes; mais que Mr. le Prince le rassura; & qu'il donna sa parole à la Reine de perir ou de le ramener à Paris triomphant de tous ses ennemis. Pour faire voir même qu'il n'avoit aucune part à la démarche du Prince de Conti & du Duc de Longueville, il écrivit au Duc „ de Boüillon, qu'il apprehendoit que „ la retraite de ses deux Freres, ne „ passât dans son esprit pour avoir été „ concerté avec lui. Mais qu'il avoit „ voulu l'en desabuser, & le conju„ roit de revenir à S. Germain, où il „ lui procureroit toute sorte de satis„ faction. " Monsieur de Boüillon fit lire cette Lettre au Parlement. 1649.

L. Duc de Longuev l. le se retire dans son Gouvernement de Normandie.

Cependant le Duc de Longueville, n'ayant point voulu prendre de qualité entre les trois Lieutenans Generaux de Paris, qu'il croyoit au dessous de lui, alla dans son Gouvernement de Normandie pour y servir le Parti. Il reçut par tout mille acclamations des Peuples, charmez de revoir leur Gouverneur; & cette disposition engagea le Parlement de Roüen à le recevoir, quoiqu'il y eût eu d'abord quelque répugnance. Le Duc y prit sa place & fit ce discours à la Compagnie: *Vous ayant toûjours beaucoup honorez & cheris, je suis venu avec tout le peril, où un homme de ma qualité se peut exposer, vous offrir mon bien & ma vie pour vôtre conservation. Je sai, que la plûpart des Gouverneurs n'en usent pas ainsi, & que tirant de vous tout le service qu'ils en peuvent tirer dans un tems paisible, il vous abandonnent aussi-tôt qu'ils vous voyent dans le danger. Pour moi, qui vous ai mille obligations, je prétens ici les reconnoître, & en qualité de Gouverneur, & comme une personne sensiblement obligée. Je viens vous rendre tout le service que je pourrai dans une conjoncture si perilleuse.* Pour dissiper ensuite la défiance qu'ils pourroient avoir de ses desseins, ils les assura qu'ils auroient toûjours la disposition de toutes choses. Il leur dit que les affaires dont il s'agissoit étoient proprement celles des parlemens, & non pas les siennes; qu'il ne vouloit ni ne devoit avoir d'autre emploi que de conduire une Armée pour le bien de l'Etat & leur service particulier; que toutes les levées se feroient par leurs ordres: qu'ils établiroient eux-mêmes des Commissaires de leur Compagnie pour la recette & la distribution des deniers, & que comme ils avoient le principal interêt au succès des affaires, il étoit juste aussi qu'ils eussent une entiere participation de

1649. de tous les conseils. Ces Messieurs le remercierent de la deference qu'il leur temoignoit, & l'assurerent à leur tour, qu'ils donneroient autant d'Arrêts qu'il voudroit, sans rien examiner: qu'étant Tuteurs des Rois, ils disposeroient à son gré des biens du Pupille; & qu'ils hazarderoient tout pour son service, à condition qu'il feroit suprimer le semestre, & remettroit la Compagnie dans son ancien état. Le Premier President de ce Parlement & l'Avocat General, gagnez par la Cour, se voyant alors inutiles au service du Roi, allerent à St. Germain rendre compte de leur impuissance.

Il s'assure de toute la Province & y fait des levées.

Le Duc de Longueville s'étant donc ainsi assuré du Parlement & de la Ville de Roüen, vit bien-tôt son Parti fortifié des Marquis de Matignon & de Beuvron, & de tout le Corps de la Noblesse. Les Châteaux & Villes de Dieppe & de Caen se declarerent aussi pour lui, de même que Lizieux avec son Evêque. Tous les deniers du Roi furent alors saisis dans toute l'étenduë de ce Gouvernement. On y fit des levées, jusqu'au nombre, à ce qu'on publioit, de 7000. hommes de pié & de 3000. Chevaux; mais dans la verité elles n'alloient qu'à 1500. Chevaux & à 4000. hommes de pié. Le Comte d'Harcourt que le Roi y envoya avec un petit Camp volant, tint toutes ces Villes, toutes ces Troupes & tous ces Peuples en haleine & les resserra presque toûjours dans les murailles de Roüen. Ce qui donna lieu à un Conseiller de ce Parlement, de parler en ces termes singuliers * au Duc de Longueville, en le Comparant avec le Comte d'Harcourt *La même difference qui se rencontre entre le loup & le berger, Prince debonnaire, se trouve entre le Comte d'Harcourt & Vôtre Altesse en cette occasion. Le Comte d'Harcourt est venu, soit comme un loup, soit comme un lion, mais toûjours en bête ravissante, pour nous devorer; nous n'avons pas voulu lui ouvrir nos portes, de peur de recevoir l'ennemi dans nos entrailles; pour toute grace, nous lui avons laissé faire le tour de nos murs, ce qu'il a fait en jettant sur nous des yeux tout étincelans de colere,* tanquam Leo rugiens. *Pour vous, Grand Prince, vous êtes venu en veritable berger, pour mettre à couvert toute vôtre bergerie;* Bonus Pastor ponit animam pro ovibus suis. *Il est trop vrai, que vous en userez de même:* atque ideò, *Monseigneur, nous vous commettons la garde de cette Ville, & le salut de toute la Province; c'est à vous à veiller à nôtre conservation; & à nous d'aider vos soins de toutes les assistances, qui sont en nôtre pouvoir.* 1649.

L'unique exploit neanmoins que firent à la Campagne les Troupes du Parti, fut la prise d'Harfleur, place peu importante, & de deux ou trois petits Châteaux qui ne furent point défendus. Cette conduite du Duc de Longueville ne put être attribuée ni à défaut de courage, puisqu'il étoit tres-bon Soldat, ni même à défaut d'experience, quoiqu'il ne fût pas Capitaine; mais seulement à son incertitude naturelle qui lui faisoit toûjours garder des ménagemens. Ainsi son voyage en Normandie ne fut pas d'une grande ressource pour le parti, & ne l'empêcha pas lui-même de traiter de tems en tems avec la Cour.

Durant que ces choses se passoient, le Prince de Condé établit ses quartiers aux environs de Paris. Il posta le Marechal du Plessis à St. Denis, le Marechal de Gramont à St. Cloud, & Paluau, depuis Marechal de Clerembaut, à Seve. Et quoique les Troupes du Parlement fussent en bien plus grand nombre, les Generaux ne faisoient aucun effort pour ouvrir un passage, tellement que les vivres n'entroient à Paris qu'avec beaucoup de difficulté. Il en

1649. venoit seulement du côté de la Brie, parce que Mr. le Prince pour ne pas diviser ses Forces, n'avoit pu mettre Garnison à Brie-Comte-Robert ni à Charenton. Il s'étoit seulement saisi de Lagni, de Corbeil, & des autres postes que j'ai dit, en sorte que par sa conduite & par sa vigilance, il vint à bout d'assieger une des plus grandes Villes, & des plus peuplées de l'Europe, où tant de Princes & de Seigneurs s'étoient renfermez avec une Armée beaucoup plus nombreuse que la sienne. Il faut pourtant convenir que c'étoit moins une Armée qu'une multitude peu aguerrie, puisqu'il y avoit bien plus d'hommes que de soldats, quoi-qu'ils se montassent à plus de 12000. & que ce que l'on appeloit *Armée*, * en avoit plûtôt le nom que la force. La Cavalerie sur tout étoit tres-mauvaise, n'étant remplie que de Cavaliers fournis par les maisons à portes cocheres, suivant l'ordre du Parlement, & montez sur les chevaux de carosses: ce qui fit appeler par derision *General des Portes Cocheres*, le Marquis de la Boulaye qui en avoit le principal commandement. Il n'y eut pas jusqu'au Coadjuteur qui ne levât à ses frais un Regiment de Cavalerie dont il donna le commandement au Chevalier de Serrigni son parent, qui fut appelé le Regiment des *Corinthiens*, parce que ce Prelat étoit Archevêque Titulaire de Corinthe. Cette conduite d'un Prêtre ne fut pas aprouvée d'un chacun, & réüssit encore moins avantageusement pour son auteur; car le Chevalier de Serrigni étant sorti à la tête de son Regiment & ayant rencontré un Parti de l'Armée du Roi, il fut battu, & l'on n'en fit que rire, cette rencontre ayant été appelée par raillerie *la premiere aux Corinthiens*. Comme Charenton étoit du nombre

* *Nomen magis exercitus quam robur.* Tacit. Hist. 4.

des postes qui n'étoient pas occupez, le Prince de Conti y envoya trois mille hommes sous le Commandement du Marquis de Clanleu. Il fit des Barricades à la hâte pour se defendre dans ce trou qui ne valoit rien. Mr. le Prince, qui avoit peur que les Parisiens n'entreprissent de secourir ce poste, qui n'est éloigné de leurs Fauxbourgs que d'une petite lieuë, s'avança luimême de ce côté-là avec 7000. hommes de pié, 4000. Chevaux & du Canon, quoique cette Bicoque fût indigne de sa presence. 1649.

Il se mit au dedans des murailles qui enferment le Parc de Vincennes avec quelque Cavalerie, pendant qu'il fit garder l'Abbaye de Conflans & Carrieres par son Infanterie. Il chargea le Duc de Châtillon de faire cette attaque, & comme celui-ci vouloit à toute force être Maréchal de France, il esperoit que le Cardinal, qui avoit à cœur cette entreprise, lui en tiendroit plus de compte que de tout ce qu'il avoit pu faire. D'ailleurs Mr. le Prince se servit de la muraille du Parc de Vincennes, comme d'un retranchement pour n'être pas accablé par le nombre. Le Duc de Châtillon, après avoir reconnu cette Bicoque, que Clanleu croyoit qu'il dût attaquer du du côté de Paris, parce que c'étoit celui qui paroissoit le plus foible, le trouva si bien fortifié, qu'il ne crut pas s'y devoir attacher. Il aima mieux s'adresser du côté du Temple, que les Reformez avoient alors dans ce Bourg, quoiqu'il fût naturellement plus fort que l'autre, & que Clanleu y eût jetté quelque Infanterie pour prendre en flanc ceux qui s'avanceroient de ce côté-là. Mais comme il avoit negligé d'y faire des retranchemens, il se trouva pris justement du côté qu'il ne s'y attendoit pas. Il y courut lui-même pour le defendre, & il s'y exposa d'au-

Prise de Charenton. *Hist du Prince de Condé Liv.* II.

plus, qu'on lui avoit mandé de tenir jusqu'à l'arrivée d'un secours qu'on avoit promis de lui envoyer. Mais on ne lui tint point parole. Il faut un tems infini pour faire sortir des troupes de Paris. Ainsi ayant fait une belle défense, & l'attaque n'étant pas moins vigoureuse, on vit bien-tôt tomber de part & d'autre beaucoup de monde, sans savoir encore qui auroit le dessus. Le Duc de Châtillon, qui avoit accompagné Mr. le Prince dans toutes ses Victoires, & dans l'attaque de plusieurs Places qui étoient tombées devant lui, fâché de voir resister cette Bicoque, aprés avoir aidé à tant de grandes actions, fit alors un dernier effort pour faire plier les Troupes qui lui étoient opposées. Il y réüssit, & les ayant chassées de leurs retranchemens, il les fit abattre pour se faire un passage plus avant. Ses gens entrerent ainsi dans la ruë par où on va au Temple. Clanleu leur fit tête le mieux qu'il put; & quoi-qu'il se vit accablé par le nombre, il s'y fit tuer en refusant quartier. Le Duc de Châtillon ne trouvant plus de ce côté-là la même resistance après la mort de Clanleu, s'avança vers le Temple, où il pretendoit bien que ceux qui étoient dedans missent les armes bas, & se rendissent prisonniers de guerre. Mais lorsqu'il se défioit le moins de sa mauvaise fortune, il reçut un coup de mousquet qui lui fit d'abord perdre connoissance. On l'alla dire à Mr. le Prince, qui en eût été plus fâché qu'il ne fût, s'il n'eût pas été amoureux de sa femme. Mais comme le Duc s'étoit mis depuis peu sur le pié de mari incommode, & que ce Prince n'aimoit pas à être gêné, il dit à Guitraut qui étoit auprés de lui; *il eût tout aussi bien fait de n'être point jaloux, puisqu'il avoit si peu de tems à vivre.* Les gens du Duc, nonobstant sa blessure, ne laisserent pas d'achever la Conquête qu'il avoit entamée. Les Troupes de Clanleu s'y firent presque toutes tailler en pieces, quoique la mort de leur Commandant les dût rendre moins hardies. On porta cependant le blessé à Vincennes, où il lui vint des Medecins & des Chirurgiens de tout cotez. Le Roi même lui envoya les siens, & Mr. le Cardinal en ayant fait autant, il n'eût pas manqué d'en réchaper, s'il n'eût tenu qu'à du secours. Mais la blessure étant mortelle, il ne vécut que jusqu'au lendemain. Charenton aiant été ainsi emporté, Mr. le Prince retourna à S. Germain avec Mr. le Duc d'Orleans qui avoit voulu être present à cette action. Les Parisiens y perdirent 80. Officiers, & Mr. le Prince seulement douze ou quinze.

Les Parisiens ne peuvent l'empêcher.

On avoit dit au Cardinal qu'il étoit sorti plus de vingt mille * hommes de Paris pour s'y opposer, & que Mr. le Prince leur avoit fait prendre la fuite avec un seul Escadron. Et comme ce Ministre étoit un donneur d'encens, qui s'informoit peu si on lui disoit vrai ou non, il donna à Mr. le Prince des loüanges plus dignes de sortir de la bouche d'un Baladin, que de celle d'un Ministre d'Etat. Ce Prince, qui n'en vouloit point, qui ne lui fussent legitimement dûës, & qui ne s'en soucioit même guere après les avoir meritées, lui conta la chose comme elle étoit arrivée effectivement: savoir, que les troupes des Parisiens n'avoient paru en bataille, sur la hauteur de Fecamp, qu'à 7. heures du matin, quoi-qu'elles eussent commencé à défiler dès les onze heures du soir; & qu'ainsi, l'attaque de Charenton ayant commencé à la pointe du jour, † elles ne s'étoient pas trouvées en état de l'empêcher. Comme l'Armée de Paris commençoit à marcher, elle vit celle de Mr. le Prin-

Divers Memoir. de la Minor. du Roi. Hist. du Prince de Condé. Liv. II. Vie du Card. de Retz.

* *D'autres disent seulement dix-mille.*

† *Le 9. de Fevrier.*

1649. ce sur deux lignes de l'autre côté de la hauteur. Aucun des Partis ne se put attaquer, parce qu'aucun ne voulut s'exposer à l'autre à la descente du vallon. Ils se contenterent de se regarder & de s'escarmoucher tout le jour. Noirmoutier, à la faveur de ces escarmouches, détacha mille Chevaux, sans que Mr. le Prince s'en aperçût, & il alla du côté d'Estampes pour escorter un grand Convoi de toute sorte de Betail, qui s'y étoit assemblé. Ce Convoi entra à Paris le lendemain, malgré les efforts que fit le Maréchal de Gramont pour l'empêcher.

Les Generaux des Parisiens, honteux d'avoir laissé prendre Charenton, qu'il leur étoit facile de secourir, tâcherent d'en effacer la honte par quelque Conquête plus considerable. Il n'y en avoit guere cependant qui leur pût faire grand honneur. La seule Ville de Melun avoit quelque reputation à cause de son ancienneté. Mais comme ce n'est pas ce qui rend une Place considerable pour la guere, ils bornerent leurs grans desseins à se saisir de Brie-Comte-Robert & de quelques autres Bicoques. Sur la nouvelle qu'en eut Mr. le Prince, il voulut quitter la Cour, pour venir dans son Armée, qui tenoit pour le moins quinze ou vingt lieuës de pays. Mais le Cardinal & la Reine lui témoignant que les lieux qui étoient à attaquer, étoient indignes de sa presence, il se laissa débaucher d'autant plus aisément, qu'il avoit quelques amourettes qui lui faisoient trouver agreable le sejour de St. Germain. Le Marechal du Plessis prit sa place.

Les Parisiens se trouvoient tellement resserrez, qu'ils commencerent à manquer de tout. Ces extrêmitez leur inspirerent quelque pensée de paix, à laquelle neanmoins il étoit difficile de parvenir, à cause de la diversité d'interêts qui se trouvoit dans le Parlement. Le nombre des malintentionnez pour la Paix, quoique inferieur à l'autre, brilloit davantage, parce qu'il déguisoit sa haine & son ambition sous le nom du bien & de la sureté publique, que l'on ne pouvoit disoit-on, trouver dans un accord avec le Cardinal. Les plus sages n'osoient faire paroître leurs bonnes intentions, parce qu'outre le danger qu'il y avoit, elles auroient été éludées. Il faloit attendre pour se déclarer, que les esprits fussent lassez, & le Parti affoibli d'effets & d'Esperances. Tous les Generaux, à la reserve de Mr. de Beaufort, qui se laissoit aller à la haine du Cardinal & à l'amour du Peuple, dont il pretendoit se prevaloir dans les suites, meditoient leur accommodement particulier; & chacun avoit des liaisons secretes à la Cour, pour obtenir ses conditions meilleures. La Cour, qui se promettoit d'en profiter, forma une entreprise sur Paris, qui pourtant n'eut pas un succés favorable. 1649.

Le Parlement s'étoit assemblé le 12. Fevrier, pour deliberer sur une proposition, que Brillac, Conseiller des Enquêtes, avoit fait le jour precedent de penser à la paix, disant, „ Que „ les Bourgeois se lassoient de fournir „ à la subsistance des Troupes; que „ tout retomberoit enfin sur la Com„ pagnie; qu'il savoit de science cer„ taine que la proposition d'un acco„ modement seroit tres-agreée de la „ Cour. Auberi, President de la Chambre des Comptes, avoit dit la même chose dans le Conseil de l'Hôtel de Ville; mais la Cour se servoit de la credulité de ces deux hommes pour couvrir l'entreprise dont nous allons parler, & qu'on n'a jamais luë jusqu'ici que par les nouveaux Memoires que je cite. Elle étoit fondée sur des intelligences qui furent découvertes par le moyen de quelques Lettres interceptées. On en surprit, entre autres,

1649. une de l'ancien Evêque de Dole, nommé Cohon, où il rendoit compte de toutes choses au Cardinal Mazarin, disant que l'Evêque de Glandève, Religieux Cordelier, connu auparavant sous le nom de P. Faure Confesseur de la Reine, & le Sr. Delaune, Conseiller au Châtelet, le servoient fort bien : que le Parlement feroit bientôt la paix à telles conditions qu'on voudroit, & que les Oficiers Géneraux ne s'y oposeroient pas. On surprit encore plusieurs autres Lettres sans signature qui disoient beaucoup davantage, & qui venoient de quelques Oficiers du Parlement.

Elle envoye un Heraut d'Armes à cette Ville dans le dessein de la surprendre.

Le Chevalier de la Valette * semoit en même tems des Billets dans Paris pour émouvoir le Peuple. Il fut pris & amené à l'Hôtel de Ville, d'où le Prévôt des Marchands l'envoia prisonnier à la Conciergerie. Cette avanture, qui n'avoit pas beaucoup de raport avec les bonnes dispositions de la Cour, dont Brillac & le President Auberi s'étoient vantez d'être si bien informez, occupoit tous les esprits. On ne s'entretenoit d'autre chose dans le Parlement, & l'on étoit prêt de s'asseoir pour deliberer sur la proposition de ces deux membres, lorsque le Capitaine, qui commandoit la garde de la porte S. Honoré, vint avertir la Compagnie, qu'il s'y étoit presenté un Heraut, revêtu de sa cotte d'armes, & accompagné de deux Trompettes, envoïé par la Cour. Qu'il demandoit à parler au Parlement, disant qu'il avoit trois pacquets à rendre, l'un à la Compagnie, l'autre au Prince de Conti, & l'autre à l'Hôtel de Ville. L'aparition de ce Heraut, jointe à l'avanture du Chevalier de la Valette, ne marquoit que trop visiblement un dessein formé par la Cour de surprendre le Parlement. La Compagnie le voïoit, mais elle étoit irresoluë sur le parti qu'elle devoit prendre. *Ce Heraut ne vient pas pour rien*, disoit-on, *voilà trop de circonstances ensemble. On amuse par des propositions ; on envoïe des semeurs de billets pour soûlever le Peuple ; un Héraut paroît le lendemain ; il y a du mistere. Mais que faire ?* ajoûtoit-on. *Un Parlement refuser d'entendre un Heraut de son Roi ? Un Heraut que l'on ne refuse jamais même de la part de son Ennemi ?* 1649.

Le Parlement refuse de le recevoir.

On envoïa prier le Prince de Conti & les Lieutenans Géneraux de venir prendre leurs places. Pendant qu'on les attendoit, le Coadjuteur, qui depuis peu * avoit été reçu au Parlement pour y avoir place & voix deliberative en l'absence de son Oncle, prit à part le bon homme Broussel, qui opinoit des premiers, & lui ouvrit un Expedient qui fut suivi par la Compagnie. Ce fut de dire „ qu'il n'y avoit qu'un parti à „ prendre, qui étoit de refuser toute „ audience & même toute entrée au „ Heraut, sur ce que ces sortes de „ gens ne sont jamais envoiez qu'à des „ Ennemis ou à des égaux. Que cet „ Envoi n'étoit qu'un artifice grossier „ du Cardinal, qui s'imaginoit d'a„ veugler assez & le Parlement & la „ Ville, pour les engager à faire le „ pas le plus irrespectueux & le plus „ criminel, sous pretexte d'obéissan„ ce. Le bon homme Broussel demeura très-persuadé de la force de ce raisonnement, quoi-qu'il n'eût qu'une aparence très-legère. Il le proposa avec vigueur, & toute la Compagnie s'en émut. Le President de Mêmes voulut alleguer vingt cinq ou trente exemples de Herauts envoïez par des Rois à leurs Sujets ; mais il fut repoussé, comme s'il eût dit la chose la plus extravagante. On ne voulut presque pas écouter ceux qui furent d'un autre sentiment ; & la pluralité des

* *Bâtard de la Maison d'Epernon.*

* *Le 18. Janvier selon lui, & le 21. selon M. Joli.*

1649. voix fut,„ qu'on refuseroit l'entrée de „ la Ville au Heraut, & qu'on chargeroit les Gens du Roi * d'aller à „ Saint Germain rendre raison à la „ Reine de ce refus.

Raisons de ce refus, agreables à la Cour pourquoi elle se radoucit tout à coup.

Ils eurent charge de representer à Sa Majesté, que n'étant ni Souverains ni ennemis, ils la suplioient de leur faire savoir sa volonté de sa propre bouche. Cette soûmission étoit du goût de la Cour. Les Gens du Roi furent fort bien reçus de la Reine, qui leur dit, " que, „ quoi-qu'elle ne pût reconnoître les „ Deliberations du Parlement pour des „ Arrêts d'une Compagnie Souverai-„ ne, elle étoit satisfaite de leurs excu-„ ses, & que lorsque le Parlement se „ remettroit dans son devoir, il éprou-„ veroit les efets de sa bienveillance, „ & que les personnes & les fortunes „ de tous les particuliers, sans en ex-„ cepter un seul, y trouveroient leur „ sûreté. Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince leur donnerent les mêmes assurances. Ce radoucissement si promt de la Cour étoit causé par plusieurs raisons essentielles; car outre la constance des Parisiens, & la difficulté de faire des levées d'hommes & d'argent, la Guyenne, la Provence, la Normandie & plusieurs Villes s'unirent au Parlement de Paris. Celui de Toulouse fut sur le penchant & ne fut retenu que par la nouvelle de la Conference de Ruël, dont nous parlerons ci-après. Le Prince d'Harcourt se jetta dans Montreuil, dont il étoit Gouverneur, & prit aussi le parti du Parlement. Rheims, Tours & Poitiers, prirent les armes en sa faveur; le Duc de la Tremouille fit publiquement des levées pour lui: le Duc de Retz lui offrit ses services dans Belle-Isle; le Mans chassa son Evêque & toute la Maison de *Lavardin*, qui étoit attachée à la Cour. Bourdeaux n'attendoit pour se declarer, que les Lettres

* *Mr. Talon Meliand & Bignon.*

que le Parlement de Paris avoit écrites à toutes les Compagnies Souveraines & à toutes les Villes du Royaume, pour les exhorter de s'unir avec lui. Ces Lettres furent interceptées du côté de Guienne. 1649.

Quel étoit son dessein dans l'envoi du Heraut d'Armes. *Mémoir du Card de Retz.*

On peut juger, par ce qui vient d'être dit, que le Parlement n'étoit rien moins que persuadé des bonnes dispositions de la Cour pour la paix. Après l'arrivée du Heraut, & la resolution prise pour le renvoyer, il ne songea pas même à déliberer sur la proposition faite par Brillac. Il n'eut plus au contraire que de la defiance pour ces lueurs d'acommodement; & il s'aigrit bien davantage quelques jours après, lors qu'il sut le detail de l'entreprise qui avoit été formée par la Cour. Le Chevalier de la Valette, homme determiné & capable de tout entreprendre, avoit, dit le Cardinal de Retz dans ses Mémoires, formé le dessein de le tuer lui & le Duc de Beaufort sur les degrez du Palais. Il devoit se servir pour cet effet de la confusion qu'il esperoit qu'un spectacle aussi extraordinaire que celui du Heraut ne manqueroit pas de jetter dans Paris. Il est vrai, ajoûte-t-il, que *la Cour a toûjours nié le complot de l'entreprise sur nos personnes;* mais elle avoua & repeta le Chevalier de la Valette à l'égard des placards dont nous avons parlé. *Et ce que je sai de science certaine*, continue le Cardinal de Retz, *est que Cohon, Evêque de Dole, dit l'avant veille de ce jour-là à l'Evêque d'Aire, que Mr. de Beaufort & moi ne serions pas en vie dans trois jours.* Il lui parla dans la même conversation de Mr. le Prince, comme d'un homme qui n'étoit pas assez decisif, & auquel on ne pouvoit pas dire toutes choses. Ce qui a fait juger que Mr. le Prince ne savoit pas le fond du dessein du Chevalier de la Valette, qui partoit vraisemblablement du Cardinal Mazarin.

1649. Quel que fut le motif de la Cour dans l'envoi de ce Heraut, il est certain, par toutes ces circonstances, qu'elle avoit en cela d'autres vuës, que de prevenir simplement, comme on l'a cru jusqu'ici, * une negociation secrete, qui se tramoit entre les Parisiens & les Espagnols. Ce n'étoit pas le Parlement, qui pour remedier au mauvais état de ses affaires, eût convié l'Archiduc, comme on l'a cru encore, de joindre ses forces à celles de Paris, pour obliger les Ministres à faire la paix generale. Cette Compagnie n'en savoit seulement rien. Elle s'étoit assemblée le 10. Fevrier, & elle fut étonnée d'apprendre par la bouche du Prince de Conti, qu'il y avoit au Parquet des Huissiers un Gentil-homme envoyé par l'Archiduc Leopold, Gouverneur des Pays-Bas pour le Roi d'Espagne, qui demandoit audience au Parlement. Les Gens du Roi deputez à St. Germain, revinrent en ce moment, & rendirent compte de ce qu'ils y avoient fait. L'Avocat General Talon, qui parloit toûjours avec dignité & avec force, en fit le raport avec tous les ornemens qu'il pût donner à son discours ; & il conclut par une assurance qu'il donna à la Compagnie, que si elle vouloit faire une Deputation à S. Germain, elle y seroit tres-bien reçuë, & que ce pourroit être un grand acheminement à la paix. Le Premier President lui ayant dit ensuite, qu'il y avoit à la porte de la Grand' Chambre un Envoyé de l'Archiduc, Talon qui étoit habile, en prit sujet de fortifier son opinion. Il dit, „ que la Providence faisoit naître cette occasion, „ pour avoir plus de lieu de témoigner „ encore au Roi la fidelité du Parlement, en ne donnant point d'audience à l'Envoyé, & en rendant simplement compte à la Reine du respect „ que l'on conservoit pour elle par ce „ refus. Mais comme cette apparition d'un Deputé d'Espagne dans le Parlement de Paris fait une scene qui n'est pas ordinaire dans nôtre Histoire, il est à propos de la reprendre de plus loin, en suivant les Memoires de celui qui fut l'Autheur & le principal Conducteur de cet affaire. 1649.

L'Archiduc d'Autriche envoye un Deputé au Parlement. *Mémoir. du Card. de Retz.*

Il y avoit long-tems que Saint Ibal, Gentil-homme devoué au Coadjuteur, & qui étoit en correspondance avec le Comte de Fuensaldagne, avoit pressé le Prelat de lier commerce avec lui. Celui-ci y avoit long-tems resisté, pour n'être pas chargé seul du blâme d'avoir été en union avec les Ennemis de l'Etat Mais voyant Paris assiegez, & que le Cardinal Mazarin envoyoit Vantorrès en Flandre pour commencer quelque Negociation avec les Espagnols : voyant d'ailleurs que son parti étoit assez formé pour ne pas encourir seul la haine de cette action, il fit écrire à St. Ibal à Bruxelles, qu'en l'état où étoient les choses, il croyoit pouvoir écouter avec honneur les propositions qu'on pourroit lui faire pour le secours de Paris ; qu'il le prioit toutefois de faire en sorte que l'on ne s'adressât pas à lui directement, & qu'il ne parût en rien de ce qui seroit public. Il insinua en même tems qu'on lui feroit plaisir de faire ouvrir la scene par le Duc d'Elbeuf, qui ayant été 12. ou 15. ans en Flandre à la pension d'Espagne, du tems du Cardinal de Richelieu, paroissoit plus propre à lier la Négociation. Cette proposition fut acceptée aussi-tôt que proposée. Le Comte de Fuensaldagne fit partir dès le lendemain *Arnolfini*, Moine Bernardin, qui se fit habiller en Cavalier, sous le nom de *Don Joseph d'Illescas*. Il arriva chez le Duc d'Elbeuf à deux heures aprés minuit, & lui don-

Comment cette intrigue avoit été liée avec les Espagnols. *Idem. ibid.*

* *Voyez les Memoires de Mr. de la Rochefoucaut & tous les autres de ce tems là, qui n'ont vu que les dehors de cette affaire.*

1649. na un petit Billet de creance. Le lendemain, au sortir du palais, ce Duc mena dîner chez lui les principaux du Parti, en leur disant qu'il avoit quelque chose de très-important à leur communiquer. Le prince de Conti, le Duc de Beaufort, le Marechal de la Mothe, & les presidens le Coigneux, de Bellievre, de Nesmond, de Novion, & Viole s'y trouverent. Le Billet fut ouvert en grande ceremonie, & l'on conclut d'une commune voix à ne pas rejetter le secours d'Espagne.

Dificul-tez d'y engager le Parlement.

La difficulté fut en la maniere de le recevoir. Elle n'étoit pas mediocre par plusieurs considerations. L'intention de Fuensaldagne étoit de s'engager avec les parisiens, pourvu qu'il fût assuré de son côté que les parisiens s'engageassent avec lui. Cet engagement, du côté des derniers, ne se pouvoit prendre que par le Parlement ou par le Coadjuteur qui seul pouvoit répondre de Paris. On avoit lieu de douter du Parlement dont on voïoit les deux principaux Chefs * incapables d'aucunes propositions. Le peu d'ouverture que le Coadjuteur avoit donné jusques-là à negocier avec lui, rendoit sa conduite également douteuse au Comte de Fuensaldagne. Cette incertitude pouvoit aisement l'engager à chercher ses avantages du côté de la Cour, qui lui faisoit des offres très-considerables, & qui craignoit extremement sa jonction avec les parisiens. On ne pouvoit la fixer pour le bien du Parti, que par un Traité du parlement avec l'Espagne, qui étoit impossible, ou par un engagement positif que prît le Coadjuteur. S. Ibal, qui se ressouvenoit d'avoir autrefois écrit sous ce prelat une Instruction **, par laquelle cet engagement étoit proposé, ne douta point que le Coadjuteur ne fût encore dans la même disposition, puisqu'il s'étoit resolu à l'écouter. Et quoi-que Fuensaldagne ne fût pas de son avis, il ne laissa pas de charger l'Envoyé de le tenter, & de témoigner qu'il ne feroit aucun pas pour les Parisiens sans ce prealable. Mais les circonstances n'étoient plus les mêmes qu'autrefois pour le Coadjuteur, qui n'avoit donné l'instruction dont on vient de parler, que par la necessité d'un secours prompt & pressant, dont il avoit traité seul. Au lieu qu'il ne pouvoit plus y avoir de secret dans une Negociation, qui devoit être commune avec des Généraux, dont les uns lui étoient suspects & les autres redoutables. „ C'étoit jouer le droit du „ jeu, comme dit sur cela le Duc de „ Bouillon, au poste où étoit le Coadju- „ teur. La guerre civile pouvoit s'étein- „ dre le lendemain, mais il étoit Arche- „ vêque de Paris pour toute sa vie. Il „ avoit plus d'interêt que personne à „ sauver la Ville, mais il n'en avoit „ pas un moindre à ne s'en pas déta- „ cher dans les suites. L'ouverture „ donc que ce Duc proposa pour con- „ cilier tout, fut d'engager le parle- ment à entendre l'Envoyé: disant," que „ les Espagnols, qui ne s'y attendoient „ pas, en feroient agreablement sur- „ pris: Que les Géneraux auroient lieu „ de traiter après ce pas, qui pourroit „ être interprêté comme une aprobation „ tacite que le Corps auroit donnée aux „ demarches des particuliers: Que ce „ seroit un avantage considerable pour „ l'Envoyé de pouvoir mander par son „ premier Courier à l'Archiduc, que le Parlement des Pairs de France avoit „ reçu une Lettre & un Deputé d'un „ Géneral du Roi d'espagne dans les „ Païs-Bas &c. La difficulté étoit de persuader au Parlement de donner audience au Deputé de l'Archiduc. L'exemple du Herant de la Cour exclus tout recemment sur le pretexte le plus frivole, fit esperer au Coadjuteur & au Duc 1649.

* *Le Premier Présilent & le Présilent de Mêmes.*
** *C'étoit en 1641. dans le tems des mouvemens que le Coadjuteur pensa exciter au sujet du Comte de Soissons.*

1649. Duc de Bouillon que l'on ne refuseroit pas à l'Envoyé d'Espagne une entrée pour laquelle on ne manqueroit point de raisons solides.

Le Prince de Conti lui propose de donner audience à cet Envoyé. *Idem. ibid. Mémoir. de Joi.*

Le Bernardin, qui trouvoit son compte à cette entrée, que l'on n'avoit pas seulement imaginée à Bruxelles, fut plus que satisfait de la proposition. Il fit sa dépêche à l'Archiduc telle qu'on la pouvoit desirer, & promit de faire par avance & sans atendre la réponse tout ce qu'on lui voudroit ordonner. En éfet son ordre portoit de suivre en tout & par tout, sans exception, les sentimens de Monsieur & de Madame de Bouillon. On convint qu'il demanderoit audience au Parlement, ou plûtôt que le Prince de Conti la demanderoit pour lui. Au seul nom de l'Envoyé de l'Archiduc; le President de Mesmes fit une exclamation, & se tournant vers le Prince de Conti, *est-il possible*, lui dit-il, *Monsieur, qu'un Prince du Sang de France propose de donner seance sur les Fleurs de Lis à un Deputé du plus cruel ennemi des Fleurs de Lis?* Le Parti des Frondeurs avoit bien prévu cet orage. Mais il avoit été necessaire de faire preparer les voies par quelqu'un qui jetat dans une Compagnie, où les premieres impressions ont un merveilleux pouvoir, les premieres idées de la paix generale & particuliere que cet Envoyé venoit proposer. Le refus ou l'acceptation de son audience dépendoit de la maniere dont son nom fraperoit l'imagination des Enquêtes. La moindre ombre de concert, dans les Compagnies reglées, est toûjours trescapable d'empoisonner les choses mêmes les plus justes; mais tout bien pesé & consideré de part & d'autre, on jugea qu'il y avoit moins d'inconvenient a laisser croire un peu de concert avec l'Espagne, que de ne pas preparer par un canal ordinaire les choses que l'Espagne avoit à proposer; c'est en quoi parut le discernement du Duc de Bouillon, chez qui fut prise la resolution de faire cette ouverture par le Prince de Conti. Rien ne marque plus le jugement solide d'un homme, que de sçavoir choisir entre les grands inconveniens. Le President de Mesmes ayant parlé à ce Prince de la maniere que nous avons dit, se tourna du côté du Coadjuteur, & lui adressa ces mots: *Quoi, Monsieur, vous refusez l'entrée au Heraut de nôtre Roi, sous le pretexte le plus frivole, &c.....* Le Prelat prevoyant la suite de cette Apostrophe, la prévint en disant, *vous me permettrez, Monsieur, de ne pas traiter de frivoles des motifs qui ont été consacrez par un Arrêt.* Il s'éleva un murmure à ce mot, qui releva celui du President de Mesmes, dont l'imprudence servit, contre son intention, à faciliter l'audience à l'Envoyé. Les esprits s'échaufferent; on délibera: & malgré les conclusions des Gens du Roi & les exclamations de plusieurs Presidens & Conseillers, il fut arrêté que l'Envoyé seroit entendu. 1649.

On le fit entrer à l'heure même, on lui donna place au bout du Bureau, où on le fit asseoir & couvrir. Il presenta au Parlement une Lettre de l'Archiduc, qui n'étoit qu'une Lettre de creance, & „ il s'expliqua en disant, que S. A. I. „ son Maître lui avoit donné charge „ de faire part à la Compagnie d'une „ Negociation que le Cardinal Mazarin avoit essayé de lier avec lui depuis „ le blocus de Paris; que le Roi Catholique n'avoit pas estimé qu'il fût „ sûr ni honnête d'accepter ses ofres „ dans une saison, où, d'un côté, on „ voyoit bien qu'il ne les faisoit que „ pour pouvoir plus aisément oprimer „ le Parlement, qui étoit en veneration „ à toutes les Nations du monde; & où, „ de l'autre, tous les Traitez que l'on „ pourroit faire avec un Ministre condamné seroient nuls de Droit; d'autant „ plus qu'ils seroient faits, sans le con-

Le Parlement consent de l'écouter. Quel étoit le sujet de sa Deputation.

1649. „ cours du Parlement, à qui seul il apartient d'enregîtrer & de verifier les „ Traitez de Paix, pour les rendre surs „ & authentiques. Que le Roi Catholique, qui ne vouloit tirer aucun avantage des ocasions presentes, avoit commandé à M. l'Archiduc d'assurer Mrs. du Parlement, qu'il sçavoit être atachez aux veritables interêts de Sa Majesté Tres-Chrétienne qu'il les reconnoissoit de tres-bon cœur pour arbitres de la paix, qu'il se soûmetoit à leurs jugemens, & que s'ils acceptoient d'en être les Juges, il laissoit à leur choix de députer de leurs Corps en tel lieu qu'ils voudroient, sans en excepter même Paris, & que le Roi C. y envoyeroit incessamment ses Deputez, seulement pour y representer ses raisons. Qu'il avoit fait avancer, en atendant leur réponse, 18000. hommes sur la Frontiere, pour les secourir en cas qu'ils en eussent besoin, avec ordre toutefois de ne rien entreprendre sur les places du Roi T.C. quoiqu'elles fussent la plûpart comme abandonnées. Qu'il n'y avoit pas 6000. hommes dans Peronne, dans S. Quentin, & dans le Catelet; mais qu'il vouloit témoigner dans ce rencontre la sincerité de ses intentions pour le bien de la paix, & qu'il donnoit sa parole que dans le tems qu'elle se traiteroit il ne feroit faire aucun mouvement à ses Armées. Que si elles pouvoient être, en atendant, de quelque utilité au Parlement, il n'avoit qu'à en disposer par des Oficiers François, s'il le jugeoit à propos, & qu'à prendre toutes les precautions qu'il croiroit necessaires pour lever les ombrages que l'on peut toûjours prendre avec raison de la conduite des Etrangers.

Comment elle fut reçûe. L'Arrêt qui avoit donné l'entrée au Députe d'Espagne portoit qu'on lui demanderoit copie, signée de lui, de ce qu'il auroit dit au Parlement: qu'on la metroit dans le Regître, & qu'on l'envoyeroit par une Députation solemnelle à la Reine, en l'assurant de la fidelité du Parlement, & en la supliant de donner la paix à ses Peuples, & de retirer les Troupes du Roi des environs de Paris. Comme il étoit cinq heures sonnées, & que personne n'avoit dîné, (ce qui influë plus qu'on ne peut croire dans les Déliberations) l'on fut sur le point de laisser passer cette clause sans y prendre garde. Le President le Coigneux s'aperçût le premier de la consequence; & il dit, en se tournant vers un grand nombre de Conseillers qui commençoient à se lever, *j'ai, Messieurs, à parler à la Compagnie, je vous prie de reprendre vos places, il y va du tout pour toute l'Europe.* Tout le monde s'étant rassis, il prononça d'un air froid & majestueux ces paroles pleines de bon sens. „ Le Roi d'Espagne nous prend pour arbitres de la paix generale; peut-être qu'il se moque de nous, mais il nous fait toûjours honneur de nous le dire. Il nous ofre des Troupes pour les faire marcher à nôtre secours, & il est sûr que sur cet article il ne se moque pas de nous & qu'il nous fait beaucoup de plaisir. Nous avons entendu son Envoyé, & vû la necessité où nous sommes, nous n'avons pas eu tort; nous avons resolu d'en rendre compte au Roi, & nous avons eu raison. On veut s'imaginer que pour rendre ce compte, il faut que nous envoyons la feuille de l'Arrêt, voilà le piege. Je vous déclare, Messieurs, dit-il, en se tournant vers le Premier President, que la Compagnie ne l'a pas entendu ainsi, & que ce qu'elle a arrêté est purement que l'on porte la copie, mais que l'original demeure au Grefe. J'aurois souhaité que l'on n'eût pas obligé les gens à s'expliquer, parce qu'il y a des matieres sur lesquelles il est sage de ne parler qu'à demi; mais puis- 1649.

1649. „ que l'on y force, je dirai sans balan„ cer, que si nous portons la feüille, les „ Espagnols croiront que nous commet„ tons au caprice du Mazarin les pro„ positions qu'ils nous font pour la paix „ générale, & même pour ce qui regar„ de nôtre secours; au lieu que ne por„ tant que la copie, & en ajoûtant en „ même-tems, comme la Compagnie l'a „ tres-sagement ordonné, de très-hum„ bles Remontrances, pour faire lever „ le siege, toute l'Europe connoîtra que „ nous nous tenons en état de faire ce „ que le veritable service du Roi & le „ bien solide de l'Etat demandent de „ nôtre Ministere, si le Cardinal est asses „ aveugle pour ne pas se servir de cette „ conjoncture comme il doit. Ce discours fut reçû avec une aprobation generale; on cria de toutes parts, que la Compagnie l'entendoit ainsi. Un Conseiller * des Enquêtes dit publiquement que le *retentum* de l'Arrêt étoit, que l'on fit bonne chere à l'Envoyé d'Espagne. Un autre ** pria tout haut le Prince de Conti, de supléer à ce que les formalitez du Parlement ne permettoient pas à la Compagnie de faire. Enfin, les Generaux en virent asses, pour ne pas aprehender que le Parlement se fâchât des démarches qu'ils pourroient faire vers l'Espagne.

Convoi de farine conduit heureusement à Paris. Pendant que cette scene se passoit au Palais, Noirmoustier sortit avec 2000. Chevaux, pour amener à Paris un Convoi de 400. charettes chargées de farine qui étoit à Brie-Comte-Robert, où les Parisiens avoient Garnison. Comme il eut avis que le Comte, depuis Maréchal de Grancei, venoit du côté de Lagni pour s'y oposer, il détacha le Prince de Marsillac avec dixsept Escadrons, pour ocuper un defilé par où les Troupes du Roi étoient obligées de passer. Le Prince, qui avoit plus de cœur que d'experience, s'emporta de chaleur. Il n'en demeura pas à son ordre, il sortit de son poste, chargea les Troupes du Roi; & comme il avoit afaire à de vieilles Troupes, il fut bien-tôt renversé & blessé d'un coup de pistolet dans la gorge. Il y perdit Razan, frere du Duc de Duras; le Marquis de Sillery, son beaufrere, y fut fait prisonnier: Ragecourt, premier Capitaine du Regiment du Coadjuteur, Cavalerie, y fut fort blessé; & le Convoi étoit perdu, si Noirmoustier ne fût arrivé avec le reste des Troupes. Il fit filer les charettes du côté de Villeneuve Saint George; il marcha avec les Troupes en bon ordre par le grand chemin du côté de Gros-bois, à la vûe de Grancei, qui ne crut pas devoir hazarder de passer un Pont qui se rencontra devant lui sur le grand chemin. Il rejoignit son Convoi dans la plaine de Creil, & il l'amena, sans avoir perdu une charette, à Paris, où il ne rentra qu'à onze heures du soir.

Le Parlement rend compte à la Cour de l'Audience donnée au Deputé de l'Archiduc. Le Premier President & le President de Mesmes qui avoient secrettement agi de concert avec les Ministres pendant tous ces mouvemens, se servoient avec adresse de ces propositions pour mettre en avant un Traité de Paix. Et comme ils furent députez * avec d'autres, pour aller rendre compte à la Reine de l'audience acordée à l'Envoyé de l'Archiduc, la Cour ne manqua pas de se servir de cette ocasion pour entrer en Traité. Quoique dans ses passeports elle ne donnât point aux Députez les titres de Presidens & de Conseillers, elle ne les traita pas aussi de Gens qui l'eussent été & qui en fussent déchus, les nommant simplement par leurs noms ordinaires. La Reine dit aux Députez, *qu'ils ne devoient pas avoir entendu l'Envoyé, mais que c'étoit une chose faite*;

* *Martineau.*
** *Charton.*

* *Le 14 Fevrier.*

1649. *qu'il falloit songer à une bonne paix, qu'elle y étoit tres-disposée ; que M. le Chancelier étant malade depuis quelques jours, elle donneroit dès le lendemain une réponse plus ample par écrit.* Monsieur le Duc d'Orleans & Monsieur le Prince s'expliquerent encore plus positivement, & promirent aux Députez, qui eurent avec eux de tres-longues Conferences, de déboucher tous les passages, aussitôt que le Parlement auroit nommé des Députez pour traiter.

Autre Convoi qui entre à Paris.

On eut avis le même jour que M. le Prince avoit dessein de jetter dans la riviere toutes les farines de Gonesse & des environs, parce que les Païsans en apportoient une fort grande quantité dans la Ville. On le prevint : toutes les Troupes sortirent de Paris entre neuf & dix heures du soir, & passerent toute la nuit en bataille devant S. Denis, pour empêcher le Maréchal du Plessis, qui étoit avec huit-cents Chevaux composez de la Gendarmerie, d'incommoder le Convoi. On prit tout ce qu'il y avoit de chariots, de charettes & de chevaux dans Paris ; le Maréchal de la Mothe se détacha avec mille Chevaux : il enleva tout ce qu'il y avoit dans Gonesse & dans tout le païs, & rentra dans la Ville sans avoir perdu un seul homme ni un seul cheval. Les Gendarmes de la Reine donnerent sur la queuë du Convoi ; mais ils furent repoûssez par Saint Germain d'Achon, jusques dans la riviere de Saint Denis.

Siege de Brie-Comte-Robert par les Troupes du Roi.

Deux jours après *, le Comte de Grancei assiegea Brie-Comte-Robert, avec cinq mille hommes de pié & trois mille chevaux. Cette Ville, qui est à l'entrée de la Brie proche de Paris, fit mine de se défendre, parce qu'il lui étoit honteux de se rendre étant ainsi aux portes de la Capitale, dont elle pouvoit esperer du secours. Mais personne n'ayant paru, pour déloger le Comte de devant ses murailles, elle demanda à capituler aussi-tôt. La nouvelle de ce siege excita des contestations dans le Parlement. La plûpart des Conseillers vouloient que l'on s'exposât à une bataille pour le faire lever. Les Generaux avoient bien de la peine à leur faire entendre raison. La place ne valoit rien, & étoit inutile par plusieurs considerations, que le Duc de Bouillon envoya par écrit à la Compagnie, sa goute l'empêchant de pouvoir aller au Palais. On auroit pû faire sortir assés à tems les Troupes de Paris pour prevenir ce siege, mais on ne le voulut pas, & cette même lenteur avoit déja été cause de la perte de Charanton. Le Parlement soûtenoit, » qu'il ne falloit pas laisser les » Troupes inutiles: que toutes les pertes » passées ne pouvoient être imputées » qu'a l'opiniâtreté avec laquelle on a» voit toûjous tenu les Troupes resser» rées dans Paris: que le Coadjuteur ne » pouvoit se resoudre à éloigner de sa » personne tous les Gens de guerre, qui » étoient autant de criailleurs à ses ga» ges dans les ruës & dans la salle du » Palais. Les Generaux aussi-bien que ce Prelat feignirent d'être embarrassez. Ils ne souhaitoient rien tant que de porter l'Armée en quelque lieu, où elle pût être hors d'insulte, & d'où elle pût favoriser les Convois. Mais ils vouloient faire demander cette sortie par le Parlement-même, afin qu'il n'en prît point d'ombrage, ou qu'il n'en prît que quand il seroit bon pour le parti qu'il en eût. Cette precaution tendoit à faire ensorte que la Compagnie se trouvâr, sans s'en être aperçû, dans la necessité d'agir de concert avec les Chefs des Frondeurs ; & que la faveur des peuples, par laquelle seule ils la pouvoient retenir, lui parût plus considerable, étant fortifiée par une armée que le Parlement ne croiroit plus entre ses mains. 1649.

* Le 26. Fevrier.

1649.

L'artifice eut tout le succès qu'on en atendoit. Le Coadjuteur & les Generaux se firent prier huit ou dix jours, après lesquels ils firent ce qu'ils souhaitoient eux-mêmes plus ardemment que ceux qui les en pressoient.

Autre Convoi amené à Paris. Etat de cette Ville durant ce long siege.

Sur ces entrefaites, Noirmoustir sortit de Paris avec quinze-cents Chevaux, & y amena de Dammartin & des environs une quantité immense de grains & de farine. Monsieur le Prince ne pouvoit pas être par tout. Il n'avoit pas assès de Cavalerie pour ocuper toute la Campagne, & toute la Campagne favorisoit Paris. L'on y aporta plus de blé, qu'il n'en eût fallu pour le maintenir six semaines. De sorte que pendant trois mois que dura le blocus de cette grande Ville, on n'y manqua jamais de rien, quoique tous les passages des rivieres fussent fermez par les Troupes du Roi, & que leurs partis courussent continuellement du côté de la terre. Il ne s'y éleva non plus aucun mouvement seditieux durant tout ce tems-là, & il ne parut pas que l'on y eût la moindre peur, si ce n'est le vingt-troisiéme de Janvier, le neuviéme & le dixiéme de Mars, où l'on vit dans les marchez une étincelle d'émotion, plûtôt causée par la malice & par l'interêt des Boulangers, que par la disette de vivres.

La Cour consent à un accommodement & le Parlement y est disposé. Embarras des Frondeurs dans cette conjoncture.

Le Premier President ayant fait * au Parlement le raport de ce qui s'étoit passé à Saint Germain dans la derniere députation, on résolut de prier les Generaux de se trouver au Palais l'après-dînée, pour déliberer sur les ofres de la Cour. Le Coadjuteur & le Duc de Beaufort eurent assès de peine à retenir le Peuple, qui vouloit entrer dans la Grande Chambre, & qui menaçoit de noyer les Deputez, en criant qu'ils les trahissoient & qu'ils avoient eu des conferences avec Mazarin. Il leur fallut tout leur credit pour l'apaiser, & cependant le Parlement crut que c'étoient eux qui le soulevoient. *Le pouvoir dans les Peuples est fâcheux, en ce qu'il rend leurs Chefs responsables, même de ce qui se fait malgré eux.* L'experience que ceux-ci en firent ce jour-là les obligea de prier le Prince de Conti, de mander au Parlement qu'il n'y pourroit pas aller l'après-dînée, & qu'il le prioit de diferer la déliberation jusqu'au lendemain. Ils eurent besoin de ce délai pour avifer, chez le Duc de Bouillon, à ce qu'ils avoient à dire & à faire dans cette conjoncture. Elle étoit délicate & pleine de dificultez. Ils se trouvoient entre un Peuple qui crioit, un Parlement qui vouloit la paix, les Espagnols qui pouvoient vouloir l'un & l'autre à leurs dépens, selon leurs interêts. Le Prince de Conti, instruit par le Prince de Marsillac, parla dans cette assemblée secrette comme un homme qui vouloit la guerre, & agit en homme qui vouloit la paix. Le personnage qu'il joüa, joint à certains avis * que le Coadjuteur

* *Le 27. du même mois.*

* *Ces avis étoient, que le Cardinal Mazarin ayant fait croire à l'Abé de la Riviere, que le seul obstacle qu'il trouvoit au Cardinalat étoit le Prince de Conti, il avoit envoyé Flamarin à Paris le 24 Fevrier, sous pretexte de faire compliment de la part de Mr. le Duc d'Orleans à la Reine d'Angleterre, sur la mort du Roi son Epoux, que l'on n'avoit aprise que trois ou quatre jours auparavant, mais en éfet pour lier quelque negociation, qui disposât le Prince de Conti & l'Abé de la Riviere à quelque union. Flamarin s'adressa pour cet éfet au Prince de Marsillac, dont il étoit ami, qui dit à Flamarin qu'il étoit tres-las de la guerre civile, qu'il n'y étoit entré que malgré lui; que s'il fût revenu de Poictou deux mois avant le siége de Paris, il eût empêché Madame de Longueville d'entrer dans cette méchante afaire: que le Coadjuteur s'étoit servi de son absence, pour l'y embarquer aussi-bien que le Prince de Conti & lui, parce qu'il avoit trouvé les engagemens trop avancez pour les pouvoir rompre: que sa blessure étoit un nouvel obstacle à son dessein de réunir la Maison Royale, &c. Ensuite de quoi il prit avec Flamarin toutes les mesures, qui, à ce qu'on a cru, obligerent depuis le Prince de Conti à ceder sa nomination au Cardinalat à l'Abé de la Riviere.*

1649. avoit reçûs, ne laissa aucun lieu de douter que ce Prince n'atendît quelque réponse de Saint Germain. La moins forte proposition du Duc d'Elbeuf fut de mettre tout le Parlement en corps à la Bastille. Le Duc de Bouillon, à qui le Maréchal de Turenne son Frere avoit mandé qu'il étoit sur le point de se déclarer pour le Parlement, de même que le Maréchal d'Hocquincourt, n'en avoit encore rien dit publiquement, parce que la chose n'étoit pas faite. Le Coadjuteur n'osoit s'expliquer sur les raisons qu'il avoit d'atendre que le Camp des Parisiens fût formé hors des murailles, & que l'Armée d'Allemagne en marche, & celle d'Espagne sur la Frontiere, les missent en état de faire agir le Parlement à leur gré. Le Duc de Beaufort, à qui l'on ne s'ouvroit d'aucun secret important, ne pouvoit comprendre pourquoi l'on ne se servoit pas de tout le credit que le Coadjuteur & lui avoient parmi le Peuple. Le Duc de Bouillon, que la guerre civile acommodoit, ne portoit le Coadjuteur à la moderation, qu'autant qu'il y étoit obligé par la bienséance. Cependant, comme on ne doutoit point que le Parlement n'embrassât, même avec precipitation, l'ofre que la Cour lui faisoit de traiter, on n'avoit presque rien à répondre à ceux qui disoient que l'unique moyen de l'empêcher, étoit d'aller au-devant de la Déliberation, par une émotion populaire. On ne pouvoit manquer de l'imputer au Coadjuteur, qui par-là se voyoit obligé de la prevenir, & qui pourtant étoit forcé de la combatre dans l'esprit de ceux à qui il ne pouvoit dire les raisons qu'il avoit de ne la pas aprouver. Dans cet embarras, le parti qu'il prit, fut d'insister que l'on n'innovât rien, jusqu'à ce que l'on sçût positivement, par la réponse de Fuensaldagne, ce que l'on pouvoit atendre des Espagnols. Il supléa par cette raison aux autres qu'il n'osoit dire, & qu'il eût tirées encore plus aisément & du secours des Maréchaux de Turenne & d'Hocquincourt, & du Camp qu'on avoit projeté de faire près de Paris. Tant il est vrai, comme ce Prelat le remarque, *que l'une des plus grandes incommoditez des guerres civiles, est qu'il faut encore plus d'aplication à ce que l'on ne doit pas dire à ses amis, qu'à ce que l'on doit faire contre ses ennemis.* 1649.

Il n'y auroit eu ni sureté ni prudence à se séparer du Parlement, avec lequel il semble que les particuliers ne peuvent faillir, avant que d'y pouvoir supléer par un parti, qui fût au moins François dans le fond, & par-là moins odieux. Tout dépendoit de la marche de l'Armée d'Espagne, du Campement des Troupes de Paris, & sur tout de la Déclaration des Maréchaux de Turenne & d'Hocquincourt, qui metoit les Frondeurs en état de se passer des Etrangers & de se soûtenir par eux-mêmes. C'étoit aussi ce qu'atendoit le Duc de Bouillon, pour s'afranchir de la Tirannie du Parlement.

Conference de Paix resolue au Parlement. *Hist. du Prince de Condé. Liv. II. Memoir. de la Rochefoucaut. Memoir. du Cardin. de Retz & de Joli.*

Les Peuples étoient à-peu-près dans les mêmes dispositions. Le 28. Fevrier, jour que le Parlement s'assembla, pour deliberer sur la réponse de la Reine, ils crierent dans la Sale du Palais, *point de paix & point de Mazarin.* Le Premier President & le President de Mesmes qui vouloient la paix, avoient suprimé, de concert avec les autres Députez, la réponse par écrit, que la Reine leur avoit faite, pour ne point aigrir les esprits par des expressions un peu trop fortes à leur gré, qui y étoient contenuës. Ils ornerent de toutes les couleurs qu'ils purent, les termes obligeans avec lesquels elle leur avoit parlé. On opina ensuite, & après quelques contestations sur le plus ou sur le moins de pouvoir qu'on donneroit aux Députez, on resolut de le leur donner plein & entier, de prendre pour la Conference tel lieu

1649. qu'il plairoit à la Reine de choisir, & de nommer pour Députez quatre Presidens, deux Conseillers de la Grande Chambre, un de chaque Chambre des Enquêtes, un des Requêtes, un ou deux des Generaux, deux de chacune des Compagnies Souveraines, & le Prevôt des Marchands. On resolut d'en donner avis au Duc de Longueville, qui s'étoit retiré, comme j'ai dit, dans son Gouvernement de Normandie, & aux Députez des Parlemens de Rouën & d'Aix, & d'envoyer dès le lendemain les Gens du Roi demander l'ouverture des passages, selon ce qui avoit été promis par la Cour. Le President de Mesmes, surpris de ne trouver aucune oposition ni de la part des Generaux ni de celle du Coadjuteur, dit au Premier President, *voilà un grand concert, & j'aprehende les suites de cette fausse moderation.* Il fut encore plus étonné un moment après, lorsque les Huissiers vinrent dire que le peuple menaçoit de tuër tous ceux qui seroient d'avis d'une Conference, avant que le Mazarin fût hors du Royaume. Le Coadjuteur & le Duc de Beaufort allerent aussi-tôt apaiser les Seditieux & la compagnie sortit sans aucun peril.

Elle est assignée à Ruel. Monsieur le Duc d'Orleans & M. le Prince écrivirent le deuxiéme de Mars au Parlement, pour lui temoigner leur joie de la demarche que cette Compagnie avoit faite. Mais ils nierent en même-tems que la Reine eût promis d'ouvrir les passages. Cette nouvelle causa dans le Corps & dans les particuliers une fureur qu'on ne peut exprimer. Le Premier President fut piqué de ce procedé. On le pria d'en écrire aux Princes. On manda aux Gens du Roi qui étoient partis le matin pour aller demander les Passeports necessaires aux Députez, de déclarer qu'on ne vouloit entrer en aucunes Conferences, que la parole donnée au Premier President ne fût executée. Et pour marquer à la Cour que toute la vigueur du Parlement n'étoit pas éteinte, le bon homme de Broussel, souflé par le Coadjuteur, proposa de continuer les levées & de donner de nouvelles commissions. Le Prince de Conti fut prié de les délivrer & l'on nomma même six Conseillers pour y travailler sous lui. On s'apliqua le jour suivant à faire paier les taxes, ausquelles personne ne vouloit plus satisfaire par l'esperance prochaine de la paix. Le Duc de Beaufort de concert avec le Duc de Bouillon, le Maréchal de la Mothe & le Coadjuteur, prit ce tems pour dire au Parlement, qu'il répondoit, au nom de ses Collegues, de deboucher dans quinze jours tous les passages, s'il plaisoit à la Compagnie de prendre une ferme resolution de ne plus se laisser amuser par des propositions trompeuses, qui ne servoient qu'à suspendre le mouvement de tout le Royaume, qui, sans les bruits de negociations & de Conferences, se seroit déja déclaré pour la Capitale. Ce peu de paroles produisit un éfet inconcevable dans tous les esprits. Il n'y eut personne qui n'eût jugé que le Traité alloit être rompu. Ce fut tout le contraire. Un moment après les Députez arriverent de S. Germain, qui raporterent des passeports pour les Députez, & quelques propositions pour la subsistance de Paris: sçavoir, qu'au lieu de l'ouverture des passages, on acordoit de laisser passer cent muids de ble par jour pour la Ville. Encore afecta-t-on d'ômettre dans le premier passeport qui en fut expedié, le mot de *par un jour*, pour pouvoir s'en expliquer selon les ocurrences. Le Parlement ne laissa pas d'accepter ces conditions. On ne se ressouvint plus de tout ce qui s'y étoit dit & fait un quart d'heure auparavant, & l'on se prepara pour aller dès le lendemain à la Conference que la Reine avoit assignée à Ruel.

Les chefs du parti s'assemblérent le mê-

1649. me soir pour resoudre s'il étoit à propos que les Generaux deputassent. Le Duc de Beaufort, qui avoit envie de la Commission, insista pour l'afirmative. Il fut seul de son sentiment. Les autres jugerent qu'il seroit plus sage de demeurer dans une pleine liberté de le faire ou de ne le pas faire, selon les ocasions qui se presenteroient. Ils convinrent qu'il ne seroit pas judicieux d'envoyer à Ruel dans le tems qu'ils étoient sur le point de conclure avec l'Espagne, & qu'ils faisoient entendre à son Envoyé qu'ils ne soufroient cette Conference, que parce qu'ils étoient assurez de la rompre par le moyen du Peuple toutes les fois qu'il leur plairoit. Le Duc de Bouillon, qui commençoit à sortir, & qui étoit allé ce jour-là même reconnoître le poste où il vouloit former un Camp, en fit ensuite la proposition à ses Collegues. Elle ne fut ni rejettée ni aprouvée par le Prince de Conti. Les autres la reçurent avec aprobation, excepté le Duc d'Elbeuf, qui s'y oposa. Le Coadjuteur se joignit à lui, pour couvrir le jeu, disant que le Parlement se pourroit plaindre que l'on fit cette démarche sans sa participation. La Duchesse de Bouillon, qui étoit de tous ces Conseils, dit avec colere, qu'il y avoit plus de trois semaines que le Parlement se plaignoit au contraire de ce que ni les Generaux, ni les Troupes n'osoient se montrer hors des portes. Qu'il ne s'en étoit point plaint, tant qu'il avoit cru qu'il y auroit du peril à les exposer en Campagne ; mais qu'ayant reconnu un poste où elles seroient autant ensuite qu'à Paris, & d'où elles pourroient encore agir plus utilement, il étoit raisonnable de le satisfaire.

Les Chefs du Parti n'y envoyent point de Députez, & forment un Camp hors de Paris. *Mémoir. du Card. de Retz.*

Quelle étoit leur vû : dans cette disposition de l'Armée des Parisiens.

Cette opinion fut suivie. Le lendemain quatriéme de Mars les Députez du Parlement sortirent pour Ruel, & l'Armée des Parisiens sortit pour former un Camp entre les Rivieres de Marne & de Seine. L'Infanterie fut postée à Ville-Juive & à Bicestre, & la Cavalerie à Vitri. On y fit un pont de Bateaux sur la riviere au Port l'Anglois, défendu par des Redoutes où il y avoit du Canon. Ceux du Parlement qui étoient bien intentionnez pour le Parti, se persuaderent qu'il alloit agir avec beaucoup de vigueur : & ceux qui tenoient pour la Cour, se figurerent que le Peuple n'étant plus échaufé par la presence des Soldats, en deviendroit plus souple. Saint Germain donna dans cette derniere pensée ; & le President de Mesmes fit valoir tout ce qu'il avoit dit, sur les Fleurs de Lis, aux Generaux pour les obliger à prendre la Campagne. Senetterre, qui étoit un des plus habiles hommes de la Cour, ne les laissa pas long-tems dans cette erreur. Il penetra les desseins du Parti, & en avertit le Premier President & le President de Mesmes. Le premier s'étoit écrié en voyant les Troupes a Ville-Juive, que le Coadjuteur n'auroit plus *tant de Crieurs à gage* dans la Sale du Palais ; & le second avoit ajoûté, *ni tant de Coupejarets.* Seneterre leur repartit, que l'interêt du Coadjuteur n'étoit pas de tuer le Parlement, mais de l'assujettir. Qu'il n'avoit besoin que du Peuple pour l'un de ces desseins, & que le Camp étoit admirable pour l'autre ; qu'enfin, s'il n'étoit pas plus honnête homme qu'on le croyoit à la Cour, la guerre civile dureroit encore longtems. Le Cardinal Mazarin avoüa que Senetterre avoit deviné ; & Mr. le Prince conçut que les Troupes des Parisiens ne pouvant être ataquées dans le poste qu'elles avoient pris, lui feroient plus de peine que si elles fussent demeurées dans la Ville. Les Chefs du Parti en prirent ocasion de parler plus haut dans le Parlement qu'ils n'avoient encore fait.

Le Cardinal Mazar. est exclus de la Conference de Ruel. *Mémoir. du Card de Retz. Mémoir. de la Rochefoucaut. Auberi, Hist du du Cardinal Mazar. Liv. IV.*

Les Deputez étant arrivez à Ruel, le 4. de Mars, aprirent que le Cardinal Mazarin étoit un de ceux que la Reine avoit nommez pour assister à la Conference. Ceux du Parlement dirent qu'ayant été condamné par la Compagnie ils ne pouvoient conferer avec lui. Le Tellier leur dit de la part de Monsieur le Duc d'Orleans „ que la Reine trou„ voit étrange que le Parlement ne se „ contentât pas de traiter comme d'é„ gal avec son Roi, mais qu'il voulût „ encore borner son autôrité, jusqu'à „ se donner la licence d'exclure même „ ses Deputez. Le Premier President demeurant ferme, & la Cour persistant de son côté, l'on fut sur le point de rompre; & le President le Coigneux & Longueil, avec qui le Coadjuteur avoit un commerce secret, lui ayant donné avis de ce qui se passoit, il leur manda de faire voir comme en confidence au President de Mesmes & à Menardeau, tous deux tres-dependans de la Cour, un bout de la lettre qu'il avoit écrite à Longueil, qui contenoit cette apostille: „ Nous avons pris nos „ mesures, nous sommes en état de „ parler plus décisivement que nous „ n'avons cru le devoir faire jusqu'ici; „ & je viens encore, depuis ma Lettre „ écrite, d'aprendre une nouvelle, qui „ m'oblige de vous avertir que le Par„ lement se perdra, s'il ne se conduit „ tres-sagement. Cet artifice obligea les Deputez à ne point se relâcher sur la presence du Cardinal à la Conference: ce qui étoit un article si odieux au Peuple, que les Chefs du Parti auroient perdu tout credit auprès de lui, s'ils l'eussent souffert, & que l'on eût été contraint par cette raison de fermer les portes aux Deputez, s'il y eussent consenti. La Cour voyant que le Premier President & ses Collegues avoient demandé escorte pour revenir à Paris, elle se radoucit. Le Duc d'Orleans manda le Premier President & le President de Mesmes. On chercha des expediens, & l'on trouva celui de donner deux Deputez de la part du Roi & deux de la part de l'Assemblée, qui confereroient dans une des chambres de Mr. le Duc d'Orleans sur les propositions qui seroient faites de part & d'autre, & qui en feroient ensuite le raport aux autres Deputez & du Roi & des Compagnies. Ce temperament, qui ne sauvoit pas au Cardinal le chagrin de n'avoir pu conferer avec le Parlement, & qui l'obligea de quitter Ruel & de s'en retourner à St. Germain fut accepté avec joye.

Second Envoyé de l'Archiduc avec la reponse du Roi d'Espagne. *Mémoir. du Card de Retz.*

Pendant que ces choses se passoient, Don Francisco Pizzaro, second Envoyé de l'Archiduc arriva à Paris, * avec les reponses que lui & le Comte de Fuensaldagne faisoient aux premiers Couriers de Don Joseph d'Illescas. Il aporta aussi un plein pouvoir de traiter avec tout le monde, & une Instruction fort ample pour le Duc de Boüillon, outre une Lettre tres-obligeante de l'Archiduc pour le Prince de Conti, & un Billet du Comte de Fuensaldagne pour le Coadjuteur. Ce Billet concerté contenoit que le Roi d'Espagne déclaroit au Coadjuteur, “ qu'il ne vouloit „ point se fier à sa parole, mais qu'il „ prendroit toute confiance en celle „ qu'il donneroit à Madame de Boüil„ lon. L'instruction neanmoins lui témoignoit une confiance entiere, & il étoit aisé de reconnoître dans le caractere de Fuensaldagne la main de Mr. & de Mad. de Boüillon. On s'assembla dans la Chambre du Prince de Conti à l'Hôtel de Ville. On fut aussi partagé sur la resolution de traiter avec les Espagnols, qu'on y avoit paru porté 15. jours auparavant. Le Duc de Boüillon réünit tous les esprits par un discours également fort & judicieux. Il

* *Le 5. de Mars.*

1649. fut chargé avec le Coadjuteur d'agiter les matiéres avec l'Envoyé d'Espagne pour en rendre compte le lendemain au Prince de Conti & aux autres Géneraux. Cette afaire n'étoit pas sans embarras, dans un parti dont le Parlement faisoit le corps, & dont la constitution presente étoit une conference avec la Cour. Le Duc de Bouillon assuroit que les Espagnols n'entreroient pas dans le Roïaume que l'on ne se fût engagé à ne poser les armes qu'avec eux, c'est-à-dire en traitant la paix generale ; & quelle assurance pouvoit-on prendre à cet engagement, dans une conjoncture où l'on ne pouvoit pas assurer que le Parlement ne fit sa paix particuliere d'un moment à l'autre ? On avoit, à la verité, dequoi chicaner & retarder les demarches ; mais comme on n'avoit point encore de second Courier du Maréchal de Turenne, & que d'ailleurs on étoit averti qu'Anetouville, qui commandoit la Compagnie des Gendarmes du Duc de Longueville, avoit dejà fait un voyage secret à S. Germain, on ne voyoit pas de fondement assez solide pour y apuïer du côté de Paris. Ces diverses considerations causerent une diversité de sentimens qui ne donnerent pas peu d'embarras à cette Assemblée particuliere. Un Courier du Marechal de Turenne, qui arriva dans ce moment, vint à propos pour les en tirer.

Le Maréchal de Turenne se déclare contre la Cour. *Memoir du Card. de Retz. Memoir. de la Minorit. du Roi. Auberi, Histoire du Card. Mazar.*

Il avoit crié fort hant en entrant dans la Cour, *bonnes nouvelles* ! C'étoit un Lieutenant du Regiment de ce Marechal. Il aportoit une Lettre, de sa part, très-succinte, à Mademoiselle de Bouillon. Un Billet qu'il écrivoit au Coadjuteur n'étoit pas plus ample, non plus qu'un papier en forme de Mémoire & qui étoit en chifre pour Mr. de Bouillon. On en aprit assez pour ne pas douter que le Marechal ne se fût declaré : que son Armée, qui étoit la meilleure de l'Europe, ne se fût engagée avec lui, & qu'Erlac Gouverneur de Brisach, qui avoit fait tous ses efforts au contraire, n'eût été obligé de se retirer dans sa place avec mille ou douze cens hommes, qui étoient tout ce qu'il avoit pu débaucher. Le Vicomte de Lamet, proche parent & ami intime du Coadjuteur, lui donnoit avis par le même Courier, qu'il marchoit avec deux mille Chevaux, & que Mr. de Turenne le devoit suivre avec le gros un tel jour & en un tel lieu : c'est ce que le Maréchal expliquoit en chiffre à Mademoiselle de Bouillon. Il est surprenant que ce Géneral, qui étoit naturellement ennemi de toute intrigue, se declarât neanmoins contre la Cour, lui qui commandoit les Armées du Roi. Jamais on n'a pu en deviner le motif ; & Mr. de Bouillon son Frere, aussi bien que sa Belle-sœur, a toûjours assuré que ce n'avoit point été à leur consideration. Et Mademoiselle de Bouillon, son unique confidente, ou n'en a rien su, on en a toûjours fait un mistere. Quoi-qu'il en soit, la maniere dont il se conduisit dans cette occasion, qu'il ne soûtint que quatre ou cinq jours, n'est pas moins surprenante que sa declaration même. Il a falu un merite aussi éminent que le sien, pour n'être pas obscurci par un semblable évenement. 1649.

La nouvelle qui en fut portée à la Cour y causa une grande consternation. On fit des ofres imméses au Coadjuteur de la part de la Reine, comme le païement de ses dettes, des Abbaïes, la nomination au Cardinalat. Le Duc de Bouillon vouloit avoir Sedan, le Duc de Beaufort demandoit l'Amirauté, le Duc de Longueville formoit d'autres pretensions, le Prince de Conti & Madame de Longueville ne vouloient plus dependre de Mr. le Prince. Il étoit à presumer que la Cour ne feroit pas moins de tentatives auprès d'eux tous,

1649. qu'elle en avoit fait auprès du Coadjuteur. Le Duc de Boüillon paroissoit se relâcher. La déclaration du Maréchal de Turenne sembloit le devoir rendre plus ferme que jamais. Cependant tout mollit dans l'assemblée particuliere qui fut tenuë sur ce sujet. Les Envoyez de l'Archiduc parurent même changez; ils vouloient toûjours un engagement pour la paix generale, mais ils le vouloient à la maniere du Duc de Boüillon c'est-à-dire à deux fois, selon l'ordre qu'ils avoient reçu de se raporter à lui de toutes choses. Ainsi, après diverses contestations, dont on peut voir le détail dans les Memoires que j'abrege ici, la resolution fut: „ qu'on traiteroit „ avec l'Archiduc, à condition qu'il „ s'avanceroit jusqu'à Pont-à-Verre, * „ & plus loin même lorsque les Generaux le souhaitteroient, & qu'eux „ n'oublieroient rien de leur part, pour „ obliger le Parlement à entrer dans „ ce Traité, ou plûtôt à en faire un „ nouveau pour obliger le Roi à traiter „ de la paix generale sous des conditions, dont le Roi Catholique remettroit le détail à l'arbitrage du „ Parlement. „ Le Duc de Boüillon se chargea de faire signer aux Envoyez ce Traité, aussi simple qu'il étoit, sans demander au Coadjuteur s'il le signeroit ou non. Toute la Compagnie fut satisfaite d'avoir le secours d'Espagne à si bon marché, & de demeurer dans la liberté de recevoir les propositions que la Declaration de Mr. de Turenne obligeoit la Cour de faire avec profusion à tous les Chefs du Parti. On prit heure à minuit pour signer le Traité dans la chambre du Prince de Conti. D. Joseph d'Illescas pressa le Coadjuteur de signer comme les autres, mais ce Prelat s'en deffendit. Il offrit de s'engager à tout sans exception, si l'on vouloit prendre une resolution finale & décisive & n'oublia rien pour leur donner adroitement de l'ombrage des ouvertures que ce Traité donnoit aux accomodemens particuliers. Ils ne laisserent pas de passer outre, & de signer le Traité tel qu'il avoit été projetté. 1649.

Pourquoi il ne fut pas signé du Coadjuteur

Le dessein du Coadjuteur étoit d'engager aussi le Parlement, & de ne s'en point separer dans une affaire de cette importance. Pour lever neanmoins tout scrupule & le refus qu'il faisoit de signer, il donna sa parole aux Envoyez, que si le Parlement s'accommodoit, il leur fourniroit, par des expediens qu'il avoit en main, tout le tems necessaire pour retirer leurs Troupes. Il leur fit cette promesse pour deux raisons; l'une dit-il, parce qu'il étoit persuadé que Fuensaldagne ne seroit pas de l'avis des Envoyez, & qu'il n'engageroit pas ses Troupes dans le Royaume, ayant aussi peu d'assurance de la part des Generaux & n'en ayant aucune du Coadjuteur: l'autre, que ce Prelat vouloit faire voir aux Generaux mêmes qu'il ne s'engageroit pas publiquement à laisser accabler ni surprendre les Espagnols, même en cas que le Parlement s'accommodât. Voilà, dit-il, l'unique cause pour laquelle il ne voulut pas signer un Traité, dans lequel n'entroit pas une Compagnie dont il avoit promis de ne point se separer. On sut depuis que les Envoyez avoient donné deux mille pistoles à Mad. de Montbazon & autant au Duc d'Elbeuf pour amener les choses à ce point.

Ouverture de la Conference de Ruel.

Cependant on avoit commencé la Conference de Ruel. Les Deputez prétendirent qu'on ne leur tenoit pas la parole qu'on leur avoit donnée de déboucher les passages, & qu'on ne laissoit pas même passer librement les cent muids de blé, selon qu'on en étoit convenu. La Cour soutint qu'elle n'avoit point promis l'ouverture des pas-

* *Petite ville sur l'Aisne, à quelques lieuës de Reims.*

1649. sages, & qu'il ne tenoit pas à elle que Paris ne reçût les cent muids de blé. La Reine demanda, pour condition préalable à la levée du Siege, que le Parlement s'engageât à aller tenir ses seances à St. Germain tant qu'il plairoit au Roi, & qu'il promit de ne s'assembler de trois ans. Mais les Deputez refuserent tout d'une voix ces deux propositions, sur lesquelles la Cour se modera dès l'après-dînée même. Mr. le Duc d'Orleans vint dire aux Deputez, que la Reine se relâchoit de la translation du Parlement, & qu'elle se contenteroit que lorsqu'on seroit d'accord de tous les articles, il allât tenir un Lit de Justice à S. Germain, pour verifier la Declaration qui les contiendroit. On modera aussi les trois années de defenses de s'assembler, qui furent reduites à deux. Les Deputez ne s'opiniâtrerent pas sur le premier point, mais ils tinrent ferme sur le second, soutenant que le privilege de s'assembler étoit essentiel au Parlement. Ces contestations, jointes à plusieurs autres, irriterent si fort les esprits, lorsqu'on les sut à Paris qu'on ne parla de rien moins que de revoquer le pouvoir des Deputez & celui des Generaux. Ceux-ci se voyant recherchez par la Cour, qui n'en avoit pas fait grand cas jusques à la Declaration du Marechal de Turenne, ne douterent point qu'ils ne fissent encore leurs conditions meilleures, lorsqu'elle seroit plus embarrassée; & ils n'oublierent rien pour faire crier le Parlement & le Peuple de Paris. Et pour faire voir au Cardinal Mazarin que tout ne dépendoit pas de la Conference de Ruel. Le Coadjuteur s'apliqua à moderer la precipitation avec laquelle le Premier President & le President de Mesmes couroient à tout ce qui avoit l'aparence d'accommodement.

Le Parlement

Il s'en presenta une occasion le 8. Mars. Le Prince de Conti vint dire ce jour-là au Parlement, de la part du Duc de Boüillon qui avoit la goutte, que le Marechal de Turenne offroit & sa personne & ses Troupes à la Compagnie contre Mazarin ennemi de l'Etat. Le Coadjuteur ajoûta, que comme il venoit d'être averti que l'on avoit dressé la veille à St. Germain une Declaration par laquelle ce Marechal étoit declaré Criminel de Leze-Majesté, il croyoit qu'il étoit necessaire de casser cette Declaration, d'autôriser ses armes par un Arrêt solemnel, d'enjoindre à tous les Sujets du Roi de lui donner passage & subsistance, & de travailler en diligence à lui faire un fond pour le payement de ses Troupes, afin qu'elles ne lui fussent pas débauchées par Erlac, à qui la Cour venoit d'envoyer huit cens mille livres pour ce sujet. Cette proposition passa tout d'une voix & fut acceptée avec joye. On donna de plus un Arrêt sanglant contre Courcelles, Lavardin & Amilli, qui faisoient des Troupes pour le Roi dans le pays du Maine. On permit aux Communes de s'assembler au son du Tocsin, & de courir sus à tous ceux qui feroient des assemblées sans ordre du Parlement. Ce ne fut pas tout. Le President de Bellievre ayant dit à la Compagnie, qu'il avoit reçu une Lettre du Premier President, par laquelle il l'assuroit que ni lui ni les autres Deputez ne feroient rien qui fût indigne de la confiance qu'elle leur avoit temoignée; il s'éleva un cri public, qui ordonna au President de Bellievre d'envoyer dire expressément au Premier President, de n'entendre à aucune proposition nouvelle, ni même de rien resoudre sur les anciennes, jusqu'à ce que tous les arrerages du bled promis eussent été entierement fournis & livrez, que tous les passages eussent été debouchez,

1649. mécontent prend de nouvelles mesures contre la Cour. *Mem. Id.*

1649. & tous les chemins ouverts pour les Couriers & pour les vivres.

Il donne Arrêt pour surfoir la Conference. *Mém id.*

Le lendemain on donna Arrêt pour faire surseoir la Conference, jusqu'à l'entiere execution des promesses & de l'ouverture des passages, non seulement pour le blé, mais même pour toute sorte de vituailles. Les plus moderez eurent peine à obtenir que l'on ajoûtât cette clause à l'Arrêt, savoir, que l'on attendroit pour le publier, que l'on eût su du Premier president, si les passeports pour les blés n'avoient pas été expediez depuis les dernieres nouvelles qu'on avoit reçuës de lui. Le Prince de Conti dit le même jour au parlement, que le Duc de Longueville l'avoit prié d'assurer la Compagnie qu'il partiroit de Rouën le 15. du mois avec 7000. hommes de pié & 3000. Chevaux, & qu'il marcheroit droit à Saint Germain. La Compagnie en témoigna une joïe incroïable, & pria le Prince de Conti de presser encore plus le Duc de Longueville. Le 10. Miron Deputé du parlement de Normandie, entra au Parlement, & dit que Mr. de Longueville lui avoit donné charge de declarer à la Compagnie, que le Parlement de Rennes avoit reçu avec joie la Lettre & l'Arrêt de celui de paris, & qu'il n'attendoit que le Duc de la Tremouille pour donner celui de la jonction contre l'Ennemi commun. Le 11. un Envoyé du Duc de la Tremouille demanda audience au Parlement, à qui il offrit de la part de son Maître 8000. hommes de pié & 2000. Chevaux, qu'il prétendoit être en état de marcher dans deux jours, pourveu qu'il plût à la Compagnie de permettre au Duc de la Tremouille de se saisir des deniers Roïaux dans les Recettes generales de Poitiers, de Niort, & des autres lieux dont il étoit dejà assuré. Le Parlement lui fit de grans remercîmens, & lui donna Arrêt d'Union, avec plein pouvoir sur les Recettes generales, le priant d'avancer ses levées avec diligence. Cet Envoyé n'étoit pas hors du Palais, lorsque le président de Belliévre dit à la Compagnie, que le Premier president la suplioit de lui envoyer un nouveau pouvoir d'agir à Ruel parceque l'Arrêt du jour precedent lui avoit ordonné à lui & aux autres Deputez de surseoir la Conference. Belliévre n'eut d'autre réponse, sinon qu'on leur donneroit ce pouvoir, lors qu'on auroit reçu la quantité de blé qui avoit été promise. Un moment après, Roland, Bourgeois de Rheims, qui avoit maltraité personnellement Mr. de la Vieuville, Lieutenant de Roi dans la Province, parce qu'il s'étoit déclaré pour S. Germain, presenta Requête au Parlement contre les Oficiers qui l'avoient deferé à la Cour pour cette action. Il en fut loué de toute le Compagnie, qui lui promit protection. 1649.

La paix est conclue & signée malg. é toutes les apparences contraires. *Mémoir. de la R che-foucaut. Mémoir. du Card. de Retz.*

Voilà bien de la chaleur dans le Parti, & qui semble donner lieu de croire qu'il faudra un peu de tems pour l'évaporer, avant que de parvenir à la paix. Cependant elle est faite & signée le même jour 11. de Mars par les Deputez qui avoient demandé le 10. un nouveau pouvoir, parce que l'ancien étoit revoqué, par ces mêmes Deputez auxquels on avoit refusé d'en donner un nouveau. Voici l'explication de cet évenement que la posterité aura peine à croire.

Aussitôt que le Marechal de Turenne se fut declaré, la Cour travailla à gagner les Generaux de Paris avec beaucoup plus d'aplication qu'elle n'avoit fait jusques-là. Elle n'y réussit pourtant pas à son gré. Madame de Montbazon promettoit pour Mr. de Beaufort; mais elle fit entendre à la Reine qu'elle auroit beaucoup plus de peine à l'avoir tant que le Coadjuteur ne seroit pas du marché. L'Abbé de la Riviére,

1649. ne témoignoit plus de mepris pour le Duc d'Elbeuf. Le Marechal de la Mothe n'étoit accessible que par le Duc de Longueville, de qui la Cour n'étoit pas à beaucoup près aussi assûrée que les Frondeurs. Le Duc de Bouillon depuis l'éclat du Vicomte son Frere, faisoit paroître plus de penchant à s'acommoder avec la Cour. Mais leurs conditions étoient bien hautes, & il n'en faloit pas de mediocres pour les deux Freres au poste où ils se trouvoient. Les incertitudes du Prince de Marsillac ne plaisoient pas à l'Abbé de la Riviere, qui d'ailleurs consideroit, que le compte que l'on feroit avec le prince de Conti ne seroit jamais bien sûr pour les suites, s'il n'étoit aussi arrêté par Monsieur le Prince, qui, sur l'article du Cardinalat, du Prince son Frere, n'étoit pas de trop facile composition. La réponse du Coadjuteur aux ofres qui lui furent faites par Madame de Lesdiguiéres, ne donnoit pas lieu à la Cour de croire qu'il fût aisé à ébranler. Enfin le Cardinal Mazarin trouvoit toutes les portes de la Negociation ou fermées ou embarassées. Mais ce desespoir, pour ainsi dire, de réüssir fut, par l'évenement, plus utile à la Cour, que n'auroit pu être la Negociation la plus fine. Il ne l'empêcha pas de negocier, le Cardinal étant d'un naturel à ne s'en pouvoir empêcher. Il fit toutefois que, contre son ordinaire, il ne se fia pas à la Négociation. Il amusa seulement les Generaux du Parti, tandis qu'il envoïoit, comme j'ai dit, huit cens mille livres à Erlac, qui servirent à enlever au Marechal de Turenne son Armée, & qu'il obligeoit les Députez de Ruel à signer une paix contre les ordres de leur Corps. On a su depuis par le propre aveu du Président de Mêmes, que cette conclusion de la paix fut purement l'efet d'un concert pris la nuit du 8. au 9. de Mars entre le Cardinal & lui; & que ce Ministre lui aiant dit qu'il connoissoit clairement que le Duc de Bouillon ne vouloit negocier que quand le Vicomte de Turenne seroit à portée de Paris & des Espagnols, c'est-à-dire en état de se faire donner la moitié du Roïaume: lui Président de Mêmes lui avoit répondu, qu'il n'y avoit de salut qu'à faire le Coadjuteur Cardinal. Mazarin répondit à cela: *ce remede est pire que l'autre; car on voit au moins un tems en l'autre Négociation, mais celui-là ne traitera jamais que pour tout le géneral.* Sur-quoi le Président de Mêmes repliqua: " puisque les choses sont en „ cet état, il faut que nous païons de „ nos personnes pour sauver le Roïau- „ me: il faut que nous signions la paix; „ car après ce que le Parlement a fait „ aujourd'hui, il n'y a plus de mesu- „ res, & peut être qu'il nous révoque- „ ra demain. Nous hazardons tout. „ Si nous sommes desavouez, on nous „ fermera les portes de Paris, on nous „ fera nôtre procès, on nous traitera „ de prevaricateurs & de traîtres. C'est „ à nous de nous donner des condi- „ tions qui nous mettent en état de „ justifier nôtre procedé. Il y va de nô- „ tre interêt; puisque si elles sont rai- „ sonnables, nous les saurons bien fai- „ re valoir contre les Factieux. Mais „ faites les telles qu'il vous plaira, „ ajouta-il, je les signerai toutes, & „ je vais de ce pas dire au Premier „ Président, que c'est mon sentiment „ & l'unique expedient pour sauver „ l'Etat. S'il nous réüssit, nous avons „ la paix. Si nous sommes desavoüez, „ nous afoiblissons toujours la fac- „ tion; & le mal n'en tombera que sur nous „.

Quoi-qu'on veuille croire de ce recit, qui peut être douteux dans la maniere, quoiqu'il ne le soit pas dans le fait, la paix fut signée, après plusieurs (Articles du Traité.)

1649. contestations, le 11. Mars ; & les Députez du Parlement consentirent avec beaucoup de peine, que le Cardinal Mazarin signât avec le Duc d'Orléans & le Prince de Condé qui étoient les Députez nommez par le Roi. Voici les Articles du Traité.

„ I. Le Parlement se rendra à S. „ Germain ; il y sera tenu un Lit de „ Justice, où la Déclaration contenant „ les Articles de la Paix sera publiée, „ après quoi il retournera à faire ses „ fonctions ordinaires à Paris.

„ II. Ne sera faite aucune assemblée „ des Chambres pour toute l'année „ 1640. excepté pour la reception des „ Officiers & pour les Mercuriales.

„ III. Tous les Arrêts rendus par le „ Parlement depuis le 6. Janvier seront „ nuls, à la reserve de ceux qui auront „ été rendus contre des particuliers, „ sur des faits concernans la Justice „ ordinaire.

„ IV. Toutes les Lettres de cachet, „ Declarations, Arrêts du Conseil ren„ dus au sujet des mouvemens pre„ sens seront nuls & comme non a„ venus.

„ V. Les gens de guerre levez pour „ la defense de Paris seront licenciez „ aussi-tôt après l'accommodement si„ gné, & Sa Majesté fera aussi retirer „ les troupes des environs de la Ville.

„ VI. Les Habitans poseront les ar„ mes & ne les pourront reprendre que „ par ordre du Roi. Le Député de l'Ar„ chiduc sera renvoié incessamment „ sans reponse.

„ VII. Le Prince de Conti, les prin„ ces, Ducs, & tous ceux, sans exce„ ption, qui ont pris les armes, n'en „ pourront être recherchez sous quel„ que pretexte que ce puisse être, étant „ declaré par les susdits dans quatre „ jours, à compter de celui auquel „ les passages seront ouverts, & par „ le Duc de Longueville dans dix, „ qu'ils veulent bien être compris dans „ le present Traité. 1649.

* * * * * * * * * * * * * * * * * *

„ IX. Le Roi donnera une dechar„ ge generale pour tous les deniers Ro„ yaux qui ont été pris, pour tous les „ meubles qui ont été vendus, pour „ toutes les armes & munitions qui „ ont été enlevées à l'Arsenal & ailleurs.

„ X. Le Roi fera expedier des Lettres „ pour la révocation du Semestre du „ Parlement d'Aix, conformement „ aux Articles accordez entre les Dé„ putez de Sa Majesté & ceux du Parle„ ment & du Païs de Provence du „ 21. Février.

„ XI. La Bastille sera remise entre les „ mains du Roi &c.

La surprise de tous les Chefs du parti, à la nouvelle de cette paix, fut telle que l'on peut s'imaginer. Ils s'assemblerent chez le Duc de Bouillon, & delibererent entre eux de la maniére dont on en avertiroit le parlement, en attendant le retour des Deputez, auxquels on ne savoit si l'on devoit refuser les portes. On prit le parti de dissimuler. Le lendemain de la signature, le prince de Conti, selon qu'on en étoit convenu, dit au parlement, que le bruit commun étoit, que la paix avoit été signée à Ruel : qu'il avoit resolu d'y deputer pour ses interêts, & pour ceux des autres Generaux. On avoit pris la resolution de parler ainsi, pour ne pas temoigner à la Compagnie que l'on fût contraire à la paix, & pour se donner plus de lieu de trouver à redire aux Articles en detail. On satisfaisoit le Peuple par le dernier, & le premier contentoit le Parlement, dont la pente tendoit à l'accommodement, même dans le tems où il n'en aprouvoit pas les conditions. Le Coadjuteur avoit reçu une copie des Articles, & il en avoit répandu inconsiderement les plus odieux, avec la circonstance

Comment la nouvelle en fut reçûë à Paris.

1649. de la ſignature du Cardinal Mazarin. Cette nouvelle échaufa le peuple, qu'on eut bien de la peine à contenir le jour ſuivant à l'arrivée des Députez.

Arivée des Députez au Parlement. Comment ils en furent reçus. *Memoir. du Card. Retz.*

Ils entrerent au Parlement le 13. & trouverent la Compagnie dans une grande émotion. Le Duc d'Elbeuf, deſesperé d'un paquet, qu'il avoit reçu de S. Germain, leur demanda bruſquement, contre ce qui avoit été arrêté chez le Duc de Bouillon, s'ils avoient traité de quelques interêts des Généraux. Le premier preſident aiant voulu repondre, par la lecture du Procés verbal de ce qui s'étoit paſſé à Ruel, il fut preſque accablé par un bruit confus, mais uniforme, de toute la Compagnie, qui s'écria qu'il n'y avoit point „ de paix, & que le pouvoir des Deputez avoit été revoqué: qu'ils avoient „ abandonné lâchement & les Géne-„ raux & tous ceux à qui la Compa-„ gnie avoit accordé Arrêt d'Union. Le Prince de Conti dit aſſez doucement, qu'il s'étonnoit qu'on eût conclu ſans lui, & ſans les Generaux; à quoi le Premier preſident repliqua: qu'ils avoient toûjours proteſté qu'ils n'avoient point d'autres interêts que ceux de la Compagnie, & que de plus il n'avoit tenu qu'à eux d'y députer. Le Duc de Bouillon lui témoigna, que ce n'étoit là qu'un diſcours en l'air, & qu'il ne ſe ſépareroit jamais des autres Generaux. Le bruit recommença avec une telle fureur, que le Preſident de Meſmes, que l'on chargeoit d'oprobres ſur la ſignature du Cardinal Mazarin, trembloit de toute ſa force. Mr. de Beaufort & de la Mothe s'échauferent par le grand bruit, & le premier dit, en mettant la main ſur la garde de ſon épée, vous avez beau faire, Mrs. les Deputez, celle ci ne tranchera jamais pour le Mazarin.

Le Preſident le Coigneux propoſoit de renvoyer les Deputez, pour traiter des Interêts des Generaux, & pour faire reformer les Articles qui ne plaiſoient pas à la Compagnie, lors qu'on entendit un grand bruit dans la ſalle du Palais, qui lui fit peur & qui l'obligea de ſe taire. Le Preſident de Belliévre aiant voulu apuyer cette propoſition, fut interrompu par un ſecond bruit encore plus grand que le premier. L'Huiſſier qui étoit à la porte de la Grand' Chambre entra, & dit d'une voix tremblante que le Peuple demandoit le Duc de Beaufort. Il ſortit; il harangua la Populace, & il l'apaiſa pour un moment. Le bruit recommença auſſi-tôt qu'il fut rentré. Le Preſident de Novion étant ſorti hors du Parquet des Huiſſiers pour voir ce que c'étoit, trouva un nombre infini de Peuple, dont la plus grande partie avoit le poignard à la main. Un nommé du Boiſle-Machaut *, qui étoit à leur tête, dit à Novion, *qu'il vouloit avoir les Articles de la paix, pour faire brûler par la main du Bourreau en pleine Gréve la ſignature du Mazarin. Que ſi les Députez avoient ſigné de leur gré, il les faloit pendre. Que s'ils y avoient été forcez, il faloit les deſavouer.* Novion ſe trouva embaraſſé. Il repreſenta à du Boiſle, qu'on ne pouvoit brûler la ſignature du Cardinal ſans brûler celle de Mr. le Duc d'Orléans; mais que l'on étoit ſur le point de renvoyer les Deputez pour faire réformer les Articles. On n'entendoit cependant dans la ſalle, dans les Galeries & dans la Cour du Palais, que des voix confuſes, qui crioient: *Point de paix, point de Mazarin. Il faut aller à Saint Germain querir nôtre bon Roi; il faut jetter dans la Riviere tous les Mazarins.* 1649.

Tumulte du Peuple qui demande qu'on rejette la paix. *Mém. id.*

Quoi-que le premier preſident ſe vît l'objet de la fureur du peuple, il témoigna une intrepidité extraordinaire. Arrêt pour renvoïer les

* *Avocat peu célebre & à peine connu.*

On

1649.

les Députez & faire reformer quelques Articles du Traité. Memoir. de la Rochefoucaut. Memoir. du Card. de Retz.

On ne vit aucun mouvement sur son visage, qui ne marquât une fermeté inébranlable & une presence d'esprit presque surnaturelle, ce qui est quelque chose de plus grand que la fermeté. Il prit les voix avec la même liberté d'esprit, qu'il l'eût pû faire dans les Audiences ordinaires. Il prononça de même ton l'Arrêt formé sur la proposition des Presidens le Coigneux & de Bellievre. Cet Arrêt portoit, que les Députez retourneroient à Ruel, pour y traiter des pretensions & des interêts de Messieurs les Generaux, & de tous les autres qui étoient joints au Parti, pour obtenir que le Cardinal Mazarin ne signât pas dans le Traité qui se feroit, tant sur ce chef que sur les autres qui se pourroient remettre en negociation. Cette Déclaration, assès informe, ne s'expliqua point pour ce jour-là plus distinctement, parce qu'il étoit plus de cinq heures du soir lorsqu'elle fut achevée (quoiqu'on fût au Palais dès sept heures du matin) & parce que le Peuple étoit si fort animé, que l'on aprehendoit qu'il n'enfonçat les portes de la Grande Chambre. On proposa au Premier President de sortir par les Greffes, par lesquels il se pourroit retirer en son logis sans être vû. A quoi il répondit : *la Cour ne se cache jamais. Si j'étois assuré de perir, je ne commetrois pas cette lâcheté, qui de plus, ne serviroit qu'à donner de la hardiesse aux seditieux. Ils me trouveroient bien dans ma maison, s'ils croyoient que je les eusse aprehendez ici.* Le Coadjuteur le pria de ne point s'exposer, qu'il n'eût fait ses éforts pour apaiser la Populace. Sur quoi le Premier President, se tournant du côté du Prelat, qu'il croyoit Auteur de la sedition, lui dit d'un air moqueur; *Hé! mon Seigneur, dites le bon mot.*

Sedition du Peuple

Celui-ci, qui l'entendit bien, n'en fit pas semblant. Il alla dans la Grande Salle par les Buvettes pour apaiser le tumulte, pendant que le Duc de Beaufort demeura à la porte du Parquet, pour empêcher le peuple d'entrer & le Parlement de sortir. Le Prelat monta sur un banc de Procureur, où ayant fait un signe de la main, tout le monde cria *silence*, pour l'écouter. Du Boisle s'avançant alors, demanda avec audace au Coadjuteur, s'il lui répondoit qu'on ne riendroit pas la paix qui avoit été signée à Ruel. Le Prelat répondit qu'il en étoit très-sûr, pourveu que l'on ne fît pas d'émotion; mais que si l'émotion continuoit, ce seroit obliger les gens les mieux intentionnez pour le parti, de chercher toutes les voyes d'éviter de pareils inconveniens. Il eut besoin de tout son credit en cette ocasion. Il lui fallut menacer, commander, suplier. Enfin croyant pouvoir s'assurer du moins de quelques instans de calme, il rentra dans la Grande Chambre, & prit entre ses bras le Premier President, qu'il fit marcher devant lui en le tenant embrassé. Le Duc de Beaufort en fit autant envers le President de Mesmes; & ils sortirent ainsi avec le Parlement en corps & les Huissiers à la tête. Le peuple fit de grande clameurs; on entendit quelques voix qui crioient, *République!* mais il ne se fit aucun atentat. Le Duc de Bouillon courut plus de peril que persoune, ayant été couché en joüe par un miserable de la lie du peuple, qui le prenoit pour Mazarin. Le 14. on arrêta, après de grandes contestations, que l'on feroit le lendemain matin, lecture du procès verbal de la Conference de Ruel, & des mêmes Articles dont la veille on n'avoit pas seulement voulu entendre parler. Le jour suivant ce procès verbal & ces Articles furent lus, ce qui ne se passa pas sans beaucoup de chaleur. On donna enfin Arrêt, qui fut conçû en ces termes.

1649. *dans la salle du Palais apaisée par le Coadjuteur.*

1649\. „ La Cour a accepté l'acommodement & le Traité. Elle a acordé que „ les Deputez du Parlement retourneront à S.Germain, pour faire instance „ & obtenir la reformation de quelques „ Articles, sçavoir (Art.I.) *de celui d'aller tenir un Lit de Justice à S.Germain.* „ (Art.II.) *de celui qui défend l'assemblée des Chambres*, que S. M. sera tres-humblement supliée de permettre en „ certains cas. (Art.*) *de celui qui permet les Prêts*, qui est le plus dangereux de tous pour le public, à cause „ des consequences. Et les Deputez y „ traiteront aussi des interêts de Mrs. „ les Generaux, & de ceux qui se sont „ declarez pour le Parti, conjointement „ avec ceux qu'il leur plaira de nommer, pour aller traiter particulierement en leur nom. Le Roi fut trescontent de la disposition du Parlement; il envoya des passeports pour les Deputez des Generaux; & ceux du Parlement partirent pour Ruel l'après-dînée même.

Nouvel Arrêt du Parlement pour la Reformation de quelques Articles du Traité.

Le Maréchal de Turenne est abandonné de ses Troupes. *Memoir. du C. r l. de Retz. Hist. du Prince de Condé. Liv. II. Memoir. de Madame de Nemeurs.*

Cependant il arriva une nouvelle, qui déconcerta extrêmement le Parti. Un Courier dépêché par le Marechal de Turenne vint donner avis que ce General avoit été abandonné. Le Roi, & le Prince de Condé qui avoit beaucoup de creance parmi les troupes Allemandes, avoient écrit aux Colonels de ne plus le reconnoître. Les Oficiers avoient pourtant donné leur parole à ce General; mais ils ne firent point scrupule de profiter de l'avantage qu'ils pourroient rencontrer à la violer. Comme on leur devoit plusieurs montres, il firent sçavoir au Cardinal Mazarin, que s'il vouloit les payer de ce qui leur étoit dû, ils étoient prêts de se rendre à ses ordres. Cette proposition rejouït beaucoup le Ministre, qui, n'ayant point d'argent, pensa toutefois manquer une si belle ocasion. Mais ayant fait connoître l'embarras où il se trouvoit à d'Hervart * Contrôleur General des Finances, celui-ci, qui étoit fort riche, partit incontinent avec des lettres de change, & donna satisfaction à tous ceux à qui il étoit dû. Ainsi la bource de ce Financier fit ce que tout le credit du Prince n'auroit pû faire. Tous les Corps, que le Maréchal de Turenne commandoit, furent gagnez par ce moyen & par l'argent qu'on avoit envoyé à Erlac. Ils lui manquerent tous, à la reserve de deux ou trois Regimens. Ce General même fut heureux de n'être point arrêté, ce qu'il évita en se retirant, lui, cinq ou sixiéme chez la Landgrave de Hesse sa parente & son amie. Le Duc de Bouillon fut aterré de cette nouvelle, qui ruinoit toutes ses esperances & lui faisoit perdre sa principale consideration. Le Coadjuteur en fut presque aussi touché que lui, d'autant plus qu'il venoit aussi d'arriver un ** Envoyé de l'Archiduc, avec la Ratification du Traité que les Generaux de Paris avoient signé, & ordre de renoncer celui de la paix generale. Tant qu'on auroit esperé du secours du Maréchal de Turenne, on auroit peut-être pû y engager le Parlement. Ce contretems en rendoit la proposition plus dificile que jamais. On craignoit de dépendre trop des Espagnols, si l'on se metoit absolument entre leurs mains. Cependant leur Armée étoit deja à Pont-à-Verre, & l'Archiduc faisoit état de se venir poster dans peu à Dampmartin ***. Le Peuple de Paris étoit tres-disposé à le recevoir, & Fuensaldagne avec son argent pouvoit y aquerir en huit jours plus de credit que tous les Frondeurs. Le Parlement, d'autre côté, étoit plus éloigné que jamais de s'engager dans la guerre. Ses Députez à Ruel étoient devenus plus hardis par le succès de leur Négociation. Toutes ces 1649.

* Qui vendit au Roi S. Cloud pour M. Frere de S.M.

** Don Gabriel de Toledo.

*** Petite ville près de Paris & de Meaux & Senlis.

* Cet Article ne se trouve point parmi ceux qu'on a raporté ci-devant, extraits des Memoires du Cardinal de Retz.

1649.

circonſtances conduiſoient à une ſedition populaire, qui n'alloit pas à moins qu'à égorger le Parlement, à mettre les Eſpagnols dans le Louvre, & à renverſer peut-être l'Etat. Toutefois il falloit prendre une reſolution, & la choſe n'étoit pas facile. Les uns vouloient* qu'il n'y eût plus d'autre expedient, que de fermer les portes de Paris aux Députez de Ruel, que de chaſſer le Parlement, que de ſe rendre maître de l'Hôtel de Ville, & de faire avancer l'Armée d'Eſpagne dans les Fauxbourgs. Les autres penſoient à s'acommoder, à quoi le Coadjuteur ne pouvoit conſentir. Il vouloit du moins qu'on perſiſtât à demander l'exclusion de Mazarin, pour demeurer maître du peuple & profiter par-là des ocaſions qui pouvoient naître. Le Duc de Bouillon, qui par la perte de l'Armée d'Allemagne, n'étoit plus aſsès conſiderable pour tirer de grands avantages de la Cour, ne craignoit point de s'engager pleinement avec l'Eſpagne. Le Coadjuteur lui en fit voir les inconveniens, même pour ſes propres interêts. Cependant le Duc étoit arrêté ou à prendre ce parti, ou à s'acommoder avec la Cour.

Changement que cette nouvelle produiſit dans le Parti. *Memoir. idem.*

On ſe détermina enfin. La réſolution „ fut que tous conſentiroient à la paix, „ à condition d'obtenir les avantages „ que chacun voudroit ſtipuler pour ſes „ interêts, & que pour en faciliter l'e„ xecution, le Coadjuteur ſeul, qui ne „ vouloit point d'acommodement avec „ Mazarin, perſiſteroit avec le Parlement „ à ne vouloir la paix qu'à ſon excluſion. Ce dernier donna ſans peine cette parole au Duc de Bouillon, qui par tendreſſe pour ſa femme, ne vouloit point riſquer la ruine de ſa Maiſon. C'étoit d'ailleurs un temperament qui acommodoit tout le monde. Il metoit les Generaux en état de faire tous les matins les braves au Parlement, & leur donnoit la liberté de traiter tous les ſoirs avec la Cour. Il s'agiſſoit d'y faire conſentir les Eſpagnols. Mais comme leurs Envoyez avoient ordre de donner les mains à tout ce que voudroit le Duc de Bouillon, celui-ci leur fit valoir la reſolution que le Coadjuteur avoit priſe de ne ſe pas acommoder. Il leur fit un Pont d'or, pour me ſervir de ſes termes, afin qu'ils retiraſſent leurs Troupes avec bienſeance, & ſans qu'ils y paruſſent contraints par la neceſſité. Ce Pont d'or, dont le Bernardin deguiſé n'étoit pas ſi content, qu'il n'en eut mieux aimé un de bois ſur la Marne ou ſur la Seine, fut de leur faire remplir un blanc-ſigné de l'Archiduc; dont ils firent une Lettre de lui au Prince de Conti, par laquelle il lui mandoit, „ que pour faire voir qu'il n'étoit entré „ en France qu'afin de procurer la paix „ generale à la Chrétienté, & non pour „ profiter de la diviſion qui étoit dans „ le Royaume, il ofroit d'en retirer ſes „ Troupes dès le moment qu'il auroit „ plû au Roi de nommer un lieu d'aſ„ ſemblée pour la paix, & des Deputez „ pour la traiter.

La conference de Ruel en ſouffre auſſi quelque alteration.

Ceux du Parlement étoient retournez à Ruel le 16. de Mars. Ils allerent le lendemain à S. Germain, où la ſeconde Conference devoit ſe tenir à la Chancellerie. Ils ne manquerent pas de lire d'abord les propoſitions que ceux du Parti avoient faites pour leurs interêts particuliers: quoique les Generaux euſſent ſtipulé de ne les faire, qu'après qu'on auroit ajuſté les pretenſions du Parlement. Le Premier Preſident en uſa de la ſorte, ſous pretexte de leur témoigner que leurs interêts étoient plus chers à la Compagnie que les ſiens propres, mais en éfet pour les décrier dans le public; chacun fit valoir auſſitôt ſes pretenſions. Les plus déſintereſſez craignirent d'être la dupe des autres, s'ils ne ſe metoient auſſi ſur les rangs. Cette conduite jetta un grand air de ridicule ſur tout le Parti.

1649.

* *Entre autres le Duc de Beaufort.*

1649. Le Coadjuteur, qui afectoit de faire paroître d'autres vûes, en prit ocasion de se tirer du pair, & pria le Parlement de ne le comprendre en rien de tout ce qui pouvoit avoir raport à aucun interêt. Et pour éfacer les mauvaises impressions que les demandes précipitées des autres pouvoient avoir produit dans les esprits, le Prince de Conti fut chargé de dire le 20. aux Chambres assemblées, „ que ni lui ni les autres Generaux n'a„ voient donné les memoires de leurs „ pretensions, que par la necessité où ils „ s'étoient trouvez de chercher leurs su„ retez, en cas que le Cardinal Mazarin „ demeurât dans le Ministere; mais qu'il „ protestoit & en son nom, & en celui „ de toutes les personnes de qualité qui „ étoient entrées dans le parti, qu'aussi„ tôt qu'il en seroit exclus, ils renonce„ roient à toutes intrigues sans excep„ tion. Ce fut une faute dans le parti, de n'avoir pas fait cette Déclaration contre Mazarin, avant que de produire leurs demandes. Paris & S. Germain eussent eu lieu de croire que la resolution, prise par les Generaux, de traiter de leurs interets, n'étoit que la suite du dessein qu'ils avoient formé de sacrifier les mêmes interêts à l'exclusion du Ministre.

La Cour en profite pour faire la paix à son avantage.

Celui-ci s'en prevalut. Il changea tout d'un coup de sentiment sur l'acommodement des interessez. Et voyant qu'ils avoient manqué leur coup, il resolut de les pousser de nouveau. Le Coadjuteur & le Duc de Bouillon resolurent de leur côté d'ataquer personnellement ce Ministre. Ils firent proposer au Parlement de demander son expulsion par leurs Deputez ; cette Proposition, qui fut faite le 27. par le Prince de Conti, passa de 82. voix contre 40. Les Deputez la firent à S. Germain, comme il leur avoit été ordonné; mais la Reine, le Duc d'Orleans & le Prince de Condé declarerent qu'ils n'y consentiroient jamais. A l'égard des Deputations particulieres de tous ceux qui composoient le Parti, la Cour les entretint secrettement par des negociations sourdes avec les plus considerables d'entre eux, jusqu'à ce que se voyant assurée de la paix, elle en éluda la meilleure partie par une réponse habile. Elle distingua les pretensions, sous le titre de celles de *justice*, & de celles de *grace*. Elle expliqua cette distinction à sa maniere ; & comme le Premier President, & le President de Mesmes s'entendoient avec elle contre les Deputez des Generaux, quoiqu'ils fissent semblant de les apuyer, elle en fut quite à bon marché. Il ne lui en coûta presque rien de comptant : elle ne donna que des paroles, que le Cardinal comptoit pour rien. 1649.

Reformation des Articles demandez par le Parlement.

La Cour sortit encore plus aisément de la proposition faite par l'Archiduc pour la paix generale. Comme elle ne l'engageoit qu'autant qu'elle le voudroit, elle l'accepta avec joie, & elle envoya M. de Brionne au Nonce & à l'Ambassadeur de Venise, pour conferer avec eux comme Mediateurs de la maniere de la traiter. Pour ce qui regardoit les Articles, dont le Parlement avoit demandé la reformation, il n'y eut presque „ point de dificulté. La Reine se relâcha „ de faire tenir un Lit de Justice à Saint „ Germain. Elle consentit que la défense „ faite aux Chambres de s'assembler le „ reste de l'année ne fût pas inserée dans „ la Declaration, à condition que les „ Deputez en donnassent leur parole, sur „ celle que la Reine leur donneroit aussi „ que telles & telles Declarations acor„ dées auparavant seroient inviolable„ ment observées. La Cour promit de ne „ point presser la restitution de la Ba„ stille ; & elle s'engagea même de pa„ role à la laisser entre les mains de „ Louviere, fils de Broussel, qui y „ avoit été établi Gouverneur par le „ Parlement lorsqu'elle fut prise par le „ Duc d'Elbeuf. L'Amnistie fut acordée.

1649. „ dans tous les termes que l'on deman-„ doit. On y comprit expressément tous „ les Generaux & tous les Chefs du Par-„ ti, excepté le Coadjuteur. Le President de Mesmes, qui eût été bien aise de pouvoir noter ce Prelat, afecta de dire alors, qu'il ne concevoit pas pourquoi on ne l'avoit pas nommé dans cette Amnistie, & qu'un homme de sa dignité ne devoit pas être compris dans le commun. Sur quoi l'on envoya un Gentilhomme au Coadjuteur, pour sçavoir ses intentions. Il répondit par un Billet qui étoit conçû en ces termes. *Comme je n'ai rien fait dans le mouvement present, que ce que j'ai cru être du service du Roi, & du veritable interêt de l'Etat; j'ai trop de raisons de souhaiter que Sa Majesté en soit bien informée à sa Majorité, pour ne pas suplier Messieurs les Députez de ne point soufrir que l'on me comprenne dans l'Amnistie.* Il signa ce Billet & pria Monsieur de Brissac de le donner aux Députez du Parlement & des Generaux, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans & de Monsieur le Prince. Mais Monsieur de Liancour l'empêcha, de peur que cette circonstance n'aigrît encore plus la Reine.

Le Peuples sont mécontens de cette paix. Memoir. Idem.

Les conditions de cette paix ayant été ainsi arrêtées, la Declaration en fut verifiée au Parlement le 1. d'Avril. Le Peuple s'attroupa en quelques endroits, pour s'y oposer, & menaça même de forcer les Gardes qui étoient au Palais. Les ruës étoient pleines de gens qui crioient, *point de Mazarin, point de paix!* Comme ce jour-là étoit le *Jeudi Saint*, le Coadjuteur avoit fait à Notre-Dame la ceremonie des *Saintes Huiles*. Il aprit, en sortant, la sedition, & fit ce qu'il pût pour l'apaiser. Il dissipa ce qu'il trouva de gens assemblez au Marché-neuf & sur le Quai des Orfevres. Il „ leur dit que les Mazarins vouloient „ diviser le Peuple du Parlement; qu'il „ falloit se garder de donner dans le „ panneau; que le Parlement avoit ses „ raisons d'agir comme il faisoit; mais „ qu'il n'en falloit rien craindre à l'é-„ gard du Mazarin, & qu'ils l'en pou-„ voient croire, puisqu'il leur donnoit „ sa foi de ne point s'acorder avec lui. Cette protestation rassura tout le monde. Le Prelat entra ensuite dans le Palais, où il trouva les Gardes aussi échaufez que le reste du Peuple contre les Mazarins. Il leur parla comme il avoit fait aux autres, & alla prendre sa place dans la Grande Chambre. Le Premier President dit en l'y voyant; *il vient de faire des huiles qui ne sont pas sans salpêtre.* Ce mot étoit indécent pour un Magistrat de cette gravité, & s'il eût été porté dans la Grande Salle, il n'eût peut-être pas été possible de sauver un seul homme du Parlement. Le Coadjuteur le dissimula, & se contenta de le dire au Duc de Bouillon, qui en fit honte au Premier President. 1649.

Présages de nouveaux troubles.

Telle fut la fin de cette guerre, dans laquelle aucun des deux Partis n'ayant surmonté l'autre, pas un n'obtint ce qu'il s'étoit proposé. Le Parlement & le Cardinal demeurerent avec le même pouvoir, & l'état des choses ne soufrit aucun changement. Ce Ministre, qui se vantoit d'avoir acheté la paix à bon marché, n'y trouva pas tous les avantages qu'il en esperoit. Il laissa au Coadjuteur un levain de mécontentement qui lui coûta bien cher dans les suites. Ainsi la paix, qui mit fin pour quelque-tems aux horreurs de la guerre civile, quoiqu'acceptée, en aparence, universellement, fut décriée en secret par ceux dont la condition languit dans la tranquillité publique, qui ne se relevent que par les factions, & qui établissent leur sureté & leur bonheur dans le naufrage des autres. Aussi ce calme ne dura-t-il pas long-tems. Nous verrons, avant qu'il soit peu, la guerre civile se rallumer avec tant de violence, que tout ce

1649.

qui s'est passé jusqu'alors, n'est presque rien en comparaison de ce qui est arrivé depuis.

Leurs Majestez envoyent faire leurs condoleances à la Reine d'Angleterre qui étoit à Paris, sur la mort du Roi son Epoux. Triste état de cette Princesse. *Memoire du Card. de Retz.*

Durant le cours de cette Negociation, Leurs Majestez & les Princes, avoient envoyé des personnes de qualité faire leurs condoleances à la Reine d'Angleterre sur la mort funeste du Roi son Epoux. Cette Princesse étoit à Paris, avec Madame sa fille, qui fut depuis Duchesse d'Orleans. Elle y étoit venu chercher un azile, dans le tems que les troubles d'Angleterre l'avoient obligée de quiter cette Cour. Mais quel azile, & de combien d'amertumes ne fut-il pas acompagné, par la lâcheté des Courtisans, qui n'adorent que ceux qui sont dans la fortune ! je n'en raporterai que cette circonstance, que la Posterité aura peine à croire, qu'une Reine d'Angleterre petite-fille de Henri le Grand, ait manqué d'un fagot au mois de Janvier, dans le Louvre, & sous les yeux d'une Cour de France. C'est le Cardi- „ nal de Retz qui raporte ce fait. *J'allai*, dit-il, *chez cette Princesse, cinq ou „ six jours avant que le Roi sortit de Pa- „ ris : je la trouvai dans la chambre de „ Madame sa fille, qui me dit d'abord, „ vous voyez, je viens tenir compagnie à „ Henriette : la pauvre Enfant n'a pû se „ lever aujourd'hui faute de feu.* Le vrai „ étoit qu'il y avoit six mois que le „ Cardinal Mazarin n'avoit payé sa „ pension, que les Marchands ne vou- „ loient plus fournir, & qu'il n'y avoit „ pas un morceau de bois dans la mai- „ son. Cet exemple, celui de Louïs XIII, qui put à peine avoir durant sa derniere maladie un bouillon qui fût chaud, celui de la Reine sa mere, qui mourut dans la derniere necessité, sont des preuves que tout se regle auprès des Grands par la vûe de l'interêt & de la faveur. De pareils abandonnemens touchent plus, quand on les lit dans les Histoires, qu'ils ne touchent ceux qui en sont témoins. Toutefois le Parlement de Paris envoya quelques jours après quarante mille livres a la Reine d'Angleterre.

1649.

Interregne en Angleterre après l'execution de Charles I. *Histoire d'Angl. par Mr. de Larrey. Tom. IV.*

La mort tragique du Roi son Epoux n'éleva pas tout d'un coup Cromwel sur le Trône. Plus de quatre ans se passerent dans une espece d'interregne, pendant lequel l'Angleterre prétendit, à l'exemple de l'ancienne Rome, fonder une Republique sur les ruïnes de la Monarchie, & son Parlement faire des *Stuarts*, ce que le Senat de l'autre avoit fait des *Tarquins*. Les commencemens de cette nouvelle Republique furent heureux, & on la vit d'abord marcher à grands pas, non-seulement à l'Empire des trois Royaumes de la Grande-Bretagne, mais encore à une gloire, qui se repandant au long & au large, la fit respecter de toute l'Europe. Qui n'auroit cru après cela que l'Angleterre, ayant encore plus fait que Rome sous ses premiers Consuls, ne dût pas atendre des destins aussi heureux, & qu'elle ne pût, aussi-bien que cette fiere Republique, se flater de l'éternité de son nouveau Gouvernement? Cependant à peine fut-il élevé, qu'il tomba. Celui qui en avoit été le principal Auteur, sous pretexte d'en afermir la Constitution, s'en atribua toute l'Autorité, & profitant habilement de l'ascendant qu'il avoit sur les Peuples, sous le titre specieux de *Protecteur*, il établit sa domination particuliere, pour regner à l'abri de ce beau nom plus sûrement que sous celui de Roi. Mais si sa puissance en fut plus absoluë & plus arbitraire, il faut pourtant avouër, qu'elle fut aussi plus glorieuse à l'Angleterre, qui depuis long-tems n'avoit point paru si redoutable à ses voisins, & dont le Commerce n'avoit pas encore été si florissant.

Desordres arrivez à Aix en Provence.

Pendant cet interregne, où presque toutes les marques de la Royauté furent abolies dans ce Royaume-là, celui de

1649. France n'étoit guere plus tranquille. Les desordres arrivez dans quelques Provinces, furent comme les avantcoureurs des troubles qui éclaterent l'année suivante. Le Comte d'Alais, Gouverneur de Provence, voulut s'y rendre absolu, & pour diminuer l'autorité du Parlement de cette Province, parce qu'il resistoit à ses violences, il fit ensorte que Sa Majesté le rendit Semestre. Ce Gouverneur, pour éloigner ceux qui s'oposoient à ses volontez, fit publier une Ordonnance à Aix, par laquelle il étoit enjoint à ceux qui n'avoient point d'afaires dans la Ville, d'en sortir incessamment à peine d'être emprisonnez. Ce commandement éloigna quantité de gens de consideration, qui sentoient bien qu'il s'adressoit à eux. Le Comte d'Alais fit entrer ses Troupes dans la Ville; il y convoqua tous les Gouverneurs des Places; & le Duc de Richelieu, General des Galeres, le vint trouver. La plûpart des Oficiers du Parlement, pour éviter la violence du Gouverneur, se retirerent chez le President d'Oppede. Le Comte d'Alais en étant averti, fit mettre tous ses gens en bataille, dans le dessein de les assieger & de les arrêter prisonniers. Heureusement cette entreprise ne fut point executée. Le Comte de Carces & l'Archevêque moyennerent un acommodement entre eux. Le Gouverneur se plaignoit que les Oficiers avoient pris les armes, & il regardoit cette action comme une rebellion & un atentat à l'Autorité du Roi. Mais pour se justifier ils soûtinrent qu'ils s'étoient seulement mis en état de se défendre de l'opression, & de garentir leurs personnes. Quelque accommodement qu'il y eût, le Comte d'Alais conserva dans son cœur un ressentiment contre le Parlement, & il le voulut faire éclater un jour de Fête * lorsqu'une Procession generale qu'on avoit coûtume d'y celebrer, seroit sortie de la Ville. Il devoit prendre cette ocasion d'exercer sa vengeance contre cette Compagnie. Mais la conspiration ayant été découverte, elle n'eut aucun éfet. Le Peuple courut sur les gens de guerre que le Gouverneur avoit mis pour cette execution; & l'émotion fut apaisée sans beaucoup de peine, par le soin & l'autorité du Parlement. 1649.

*La jour de la Fête de Saint Sebastien.

Troubles à Bourdeaux.

La Ville de Bourdeaux ne fut pas plus exemte de troubles que celle d'Aix. Ce qui donna lieu à toutes les émotions qui y arriverent, fut que le Duc d'Epernon, qui étoit Gouverneur de Guyenne, voulut priver les Bourdelois des Privileges qu'ils avoient obtenus des Rois de France, quand ils se soûmirent à leur Domination. Les Peuples s'oposerent vigoureusement à cette infraction de leurs Droits, & le Parlement qui se déclara pour eux, prit fortement leurs interêts en main. Le Duc d'Epernon, qui ne pouvoit soufrir qu'on lui resistât, resolut de reduire les Bourgeois à la derniere extremité. Pour executer ce dessein, il mit une bonne Garnison dans Libourne qui fermoit le passage de la Dordogne, & qui empêchoit la communication; & il posta les Troupes sur toutes les avenuës, pour arrêter les vivres qui venoient par terre. Les Bourdelois se voyant ainsi investis de tous côtez, équiperent des Vaisseaux & leverent des Troupes pour leur sûreté & dans la resolution de se défendre. Il y eut quelques combats de part & d'autre, dans lesquels les Bourdelois eurent du desavantage. Leur disgrace toutefois n'abatit point leur courage, & ils commençoient à mettre une nouvelle Armée sur pié, afin de soûtenir de nouveaux combats, lorsque l'Archevêque de cette Ville reconcilia les Bourgeois avec le Gouverneur de la Province. Ce calme ne dura pas long-tems. Il s'éleva une sedition plus grande que la premiere.

1649. Elle arriva à l'ocasion de deux Huissiers du Conseil d'Etat du Roi, qui allerent à Bourdeaux pour interdire le Parlement. Les Bourgeois prirent les armes, & leverent des gens de guerre, dont ils donnerent la conduite au Marquis de Sauvebeuf. Ils assiegerent le Château-Trompette qui leur commandoit, dans le dessein de le raser après s'en être rendus Maîtres. Le Maréchal du Plessis y fut envoyé, pour aider le Gouverneur de la Province à calmer la rebellion; mais le Parlement de cette Ville, à qui il donna avis des ordres qu'il avoit reçus dès le moment de son arrivée, difera de lui envoyer des Députez, jusqu'à ce qu'on eût forcé & rasé le Château Trompette *, ce qui fut executé avec une diligence incroyable. Cependant le Comte du Doignon, Vice-Amiral de France, arriva aux côtes de Bourdeaux avec plusieurs Vaisseaux de guerre. Les Bourdelois se mirent aussi-tôt en état de les ataquer avec les leurs. Il fut livré un grand combat, dans lequel le sort des armes fut d'abord asses égal. Mais enfin la victoire pencha du côté du Comte, & sur la fin de l'action, il se vit Maître de deux Vaisseaux Bourdelois. Quelques autres combats se donnerent encore ensuite, dans lesquels ces Peuples voyant qu'ils avoient toûjours du desavantage, rentrerent dans leur devoir en s'abandonnant à la clemence du Roi.

Affaires de Candie assiegée par les Turcs. *Hist. des Turcs. N. 11, Hist. de Venise.*

Candie étoit assiegée ou bloquée depuis cinq ans, & ce long siege faisoit l'étonnement de toute la terre. Les Turcs avoient fait mine d'assieger Malthe dès l'année 1645. pour se vanger de quelques prises faites sur eux par les Chevaliers; & s'étant ensuite jetez sur la Candie, où ils avoient ataqué & pris la Canée**, ils continuoient la guerre dans cette Ile soûmise à la domination des Venitiens. Les secours que la France y envoya dans la suite, pour en chasser, s'il étoit possible, ces Ennemis du nom Chrétien, m'autôrisent à commencer ici le recit de cette expedition, qui ne fut terminée qu'en 1669. Hussain Bassa qui commandoit le siege de la Capitale, atendoit de nouvelles troupes de Constantinople pour le pousser avec plus de vigueur. Les Venitiens s'étoient postez à l'entrée du Detroit des Dardanelles pour empêcher le secours; mais la Flote Otomane, forte de soixante & dix Galeres & de dix gros Vaisseaux, ayant forcé le passage, cinq Galeres allerent débarquer des soldats & des munitions à la Canée. Les Venitiens, quoiqu'inferieurs en nombre, poursuivirent les Infidelles jusques dans le Golfe de Fochies, & les ataquerent sous les ordres de Riva, Commandant de leur Flote. Celui-ci eut l'avantage dans ce combat, mais il ne pût empêcher le débarquement, & perdit ainsi le fruit de sa victoire. Les Turcs reçûrent encore un nouveau secours de cinquante Galeres, & trente gros Vaisseaux, & de vingt-cinq autres plus petits, chargez de Troupes & de munitions, avec lesquelles Hussain renouvella ses attaques devant la place assiegée. Il en fit deux, l'une contre le Fort Martinengo & l'autre contre le Fort Mocenigo, qui fut emporté malgré la resistance des Chrétiens. La maladie du Comte Colloredo Gouverneur de la ville, & le mauvais état de la garnison, qui étoit extremement afoiblie, faisoient craindre que cette importante place ne tombât entre les mains des Infidelles: lorsque le Commandeur Balbani arriva fort à propos avec six Galeres, & débarqua six cents hommes & quelques Cavaliers. Les Venitiens reprirent courage à l'arrivée de ce secours. Il firent joüer un fourneau sous le Fort Mocenigo qui le fit sauter

* *D'autres disent que ce fut ce Maréchal qui se saisit du Château & qui le rasa.* Hist. de Louis le Grand par Bassi Robin.

** *Le 26. Août 1645.*

1649. sauter avec deux mille soldats des Ennemis, & les repousserent ensuite dans plusieurs sorties tres-vigoureuses. D'autres Ouvrages furent encore attaquez & defendus avec une égale vigueur, tellement que les François qui étoient venus au secours de la place, commandez par le Chevalier de Sales, ayant mis les Assiegeans en déroute dans une occasion qui couta plusieurs personnes de marque aux deux Partis, firent cesser les attaques, que les aproches de l'hiver rendoient d'ailleurs trop difficiles. Hussain se retira alors * dans ses retranchemens, se contentant de tenir la ville bloquée de tous côtez.

La paix des Parisiens ne te-met point le calme dans les esprits. Querelle des Ducs de Candale & de Beaufort. *Memoir. du Card. de Retz.*

Mais si l'hiver ne fit que suspendre les efforts des Turcs en Candie, la paix des Parisiens ne fut aussi qu'une suspension d'armes, qui fomenta de nouveau les intrigues & les cabales. Les Frondeurs ne pouvoient souffrir le Cardinal Mazarin en place : ils aprehendoient ses ressentimens, & pour s'en defendre, ils tâchoient d'entretenir l'animosité dans les esprits. Le Cardinal de son côté tâchoit de retablir son credit, esperant que le tems lui fourniroit les occasions de se venger. Et dans la crainte que les Frondeurs ne traversassent une partie de ses desseins il cherchoit sur tout à les perdre, ou du moins à les abaisser, & à leur ôter la faveur du Peuple, qui étoit toûjours la même pour les Chefs du Parti. Les vûës differentes d'un chacun faisoient d'ailleurs naître entre eux des divisions qui les empêchoient de s'accommoder comme il auroit falu pour réüssir dans leurs projets. Il leur arrivoit même souvent de se barrer & de s'entrechoquer contre leurs interêts & leur intention. Une des premieres actions d'éclat, qui reveilla la chaleur des esprits, fut l'arrivée du Duc de Candale à Paris où l'on crut que la Cour l'avoit fait venir à dessein d'insulter le Duc de Beaufort, afin de se conduire ensuite selon la maniere dont cette action auroit été reçuë du Peuple. D'autres disoient neanmoins qu'il y étoit venu de son propre mouvement, & sans aucun concert avec la Cour. Quoiqu'il en soit s'étant rencontré un soir aux Thuilleries, avec quelques-uns de ses amis, il se mit à plaisanter tout haut sur la liberté qu'il disoit être alors pour tout le monde sur le pavé de Paris tournant en ridicule certaines particularitez de la guerre civile, qui denotoient assez le Duc de Beaufort sans le nommer. Ces discours furent bien-tôt raportez à ce Duc & à ses amis, qui ayant su que le Duc de Candale devoit souper peu de jours après dans un Jardin * au bout des Thuilleries, resolurent d'y aller, sous le pretexte de la promenade, & de l'y insulter à leur tour. Le Duc de Beaufort étant donc entré dans le lieu où le Duc de Candale étoit à table, lui dit en riant, qu'il venoit se rejoüir avec lui familierement, & avec la liberté qui regnoit alors sur le pavé de Paris. La raillerie ne plut pas; on y repondit avec aigreur, & le Duc de Beaufort qui ne demandoit pas autre chose, prit un bout de la nappe & renversa tout ce qui étoit sur la table. Le Duc de Candale voulut mettre l'épée à la main ; mais il en fut empêché par ses amis, qui voyoient bien que la partie n'étoit pas bonne pour eux. On se separa de part & d'autre ; & le Duc de Candale étant sorti de Paris le lendemain matin, avoit dessein de faire appeler le Duc de Beaufort pour se battre, si la Cour n'eût empêché la suite de cette affaire. Elle ne laissa point de faire beaucoup de bruit dans Paris durant quelques jours, & d'être fort aprouvée du Peuple, 1649.

* *Le 9. d'Octobre.*

* *Ce Jardin étoit à un nommé Renard fameux Traiteur.*

1649.

qui marqua vouloir prendre part dans la querelle. Une autre rencontre irrita encore de nouveau les esprits. On avoit chargé un Bâteau à l'Arsenal, de Bombes & de Grenades, & il descendoit la riviere,comme pour aller à St.Germain Le Peuple l'arrêta vers le Pont rouge * & le pilla, disant tout haut, qu'on vouloit assieger Paris une seconde fois; cependant cette émotion n'eut point d'autres suites.

Maladie du Duc de Beaufort qui allarme les Parisiens.

Mais une maladie où le Duc de Beaufort tomba en ce tems-là, excita encore une grande rumeur. On ne manqua point de dire qu'il étoit empoisonné. Le Peuple alloit tout le long du jour en procession a l'Hotel de Vendôme pour savoir de ses nouvelles; & quoique son mal fût peu de chose, les Frondeurs ne laissoient pas de le faire passer pour fort perilleux. Ce Duc s'étant échauffé à la paume, avoit bu un verre de ptisanne qui lui avoit donné la colique. Comme il s'étoit mis au lit, & que ses gens avoient ordre de laisser entrer une partie de ceux qui se presentoient, ils se jettoient à genoux pleurant à chaudes larmes & priant Dieu pour lui comme pour leur Pere & leur Liberateur.Sa guerison qui arriva bientôt après les délivra d'inquietude.

Tous ces incidens, joints à l'animosité qui paroissoit toûjours dans les discours du Peuple contre le Cardinal Mazarin, lui firent juger qu'il ne faisoit pas encore bon à Paris pour lui. Aussi ne put-il se resoudre d'y retourner, quoique la Reine l'en pressât & que Mr.le Prince pour plaire à cette Princesse se chargeât de l'y conduire. On dit même que pour justifier sa crainte, & faire voir qu'elle n'étoit pas sans fondement, il envoya à Paris un chariot couvert de ses armes, qui fut pillé à l'entrée de la Ville par des gens apostez: de sorte que la Cour resolut d'attendre encore quelque tems, pour laisser refroidir cette chaleur.

* *Aujourd'hui le Pont Royal vis à vis la petite porte des Thuilleries.*

1649.

Mesintelligence entre Mr. le Prince & le Cardinal Mazarin.

Divers. Memoir. de la Minor. du Roi. Hist. du Prince de Condé Liv. 11. Memoir. du Cardin. de Retz.

Ce qui inquietoit davantage le Cardinal, étoit l'autorité que Mr. le Prince avoit prise dans les Conseils pendant la guerre. La concorde & la puissance sont incompatibles entre deux Rivaux. Le Cardinal ne pouvoit souffrir à la Cour un superieur,ni Mr. le Prince une personne qui lui fût égale. Il étoit difficile que la Reine eût une reconnoissance proportionnée aux grans services que Mr. le Prince lui avoit rendus, & que Mr.le Prince se contint dans la modestie qu'il devoit, aprés avoir si utilement servi l'Etat. Les dettes de cette nature ne se pouvant payer, produisent ordinairement de la haine dans l'esprit du Souverain,& inspirent en même tems aux Sujets des pensées de domination qu'on a peine à souffrir.Comme le Cardinal avoit principalement senti le fruit des assistances de Mr. le Prince, il ne songea qu'à se défendre des obligations qu'il lui avoit. Les soupçons, les défiances, les raports, dont les Courtisans ne sont guere avares dans les broüilleries du Cabinet, les animoient de part & d'autre, & leur faisoient naître des sentimens de se venger bien differens. Mr. le Prince qui avoit perdu de son estime pour le Cardinal, dans l'étroite familiarité où il avoit vécu avec lui pendant la guerre, se satisfaisoit par des mepris impuissans; & le Cardinal avec un silence profond, faisoit les preparatifs & jettoit les fondemens de sa perte. Ils conservoient pourtant tous deux les mêmes bien-seances à l'exterieur, mais avec un peu plus de froideur qu'auparavant. Cette alienation étoit fomentée par les railleries sanglantes dont Mr. le Prince se divertissoit avec Monsieur le Duc d'Orleans & quelques Confidens cachez du Cardinal, aux dépens de cette Eminence.

1649. Elles lui étoient toutes raportées un moment aprés, & le souvenir qui lui en demeuroit, donnoit de mortels éguillons à sa vengeance. Il meditoit de perdre celui qu'il ne pouvoit s'aquerir. Une de ses premieres vûës, fut de s'allier avec la Maison de Vendôme, qui en deux ou trois rencontres, s'étoit trouvé oposée aux interêts de la Maison de Condé. Il s'appliqua par le même motif à gagner l'Abbé de la Riviere; & il eut même l'imprudence de laisser voir à Monsieur le Prince, qu'il faisoit esperer à cet Abbé le Chapeau destiné au Prince de Conti. Quelques Chanoines de Liege ayant jetté les yeux sur le même Prince de Conti pour leur Evêché, le Cardinal y trouva des obstacles, sous pretexte qu'il n'étoit pas de l'interêt de la France de se broüiller avec la Maison de Baviere, qui y avoit des pretentions naturelles & declarées. Plusieurs autres choses arriverent, qui firent connoître à Monsieur le Prince le peu de reconnoissance & la defiance continuelle du Cardinal. Monsieur le Prince étoit trop vif & trop jeune encore pour songer à diminuer la derniere. Il l'augmenta au contraire par la protection qu'il donna à Chavigni, ennemi declaré de Mazarin, pour qui il demanda & obtint la liberté de revenir à Paris. Il l'augmenta encore par le soin qu'il prit des interêts du Duc de Boüillon, qui s'étoit fort attaché à lui depuis la paix, & par les menagemens qu'il eut de son côté pour l'Abbé de la Riviere, qu'il ne se mettoit pas en peine de tenir secrets. Ces indispositions firent que Monsieur le Prince ne se pressa pas, comme il avoit accoûtumé, de prendre cette année le commandement des Armées.

Le Roi va a Compiegne, & Mr. le Prince à Paris.

Le tems d'entrer en Campagne aprochoit. Les Espagnols avoient pris Ypres & St. Venant, & le Cardinal Mazarin se mit en tête de prendre Cambrai. Mr. le Prince, ne jugeant pas l'entreprise pratiquable, ne voulut point s'en charger. Il en laissa le soin au Comte d'Harcourt, qui y échoüa, quoique le Roi s'avançât de ce côté-là, pour pousser avec chaleur le Siege de Cambrai. Ce fut un pretexte plausible à Sa Majesté d'entreprendre un voyage vers la frontiere. On jugeoit qu'il n'étoit pas convenable au bien de l'Etat que le Roi retournât si-tôt en sa Ville Capitale. Les Ministres ne pouvoient se resoudre de renfermer si promptement Sa Majesté parmi une populace irritée qu'ils venoient d'assieger. On esperoit que le tems calmeroit les esprits & leur feroit perdre le souvenir des choses passées. Le Roi & la Reine Mere, Monsieur le Duc d'Orleans & leur Conseil s'en allerent donc à Compiegne. Mais Monsieur le Prince, pensant qu'il étoit de sa reputation de se faire voir à un peuple qui lui avoit donné tant d'imprecations, vint à Paris, & se montra dans les ruës seul dans son carosse. Le Parlement lui deputa exprès pour le complimenter, ce qui ne fut pas aprouvé du peuple, qui regardoit ce Prince avec aversion, comme le principal auteur de tous ses malheurs. Il parut bien-tôt après un Ecrit * qui portoit en substance, „ „ que le Parlement n'avoit pas dû deputer à Mr. le Prince, parce que „ cette Compagnie ne l'avoit jamais „ fait que pour le Roi & pour Monsieur le Duc d'Orleans; & que Monsieur le Prince étant l'auteur de tout „ ce qu'ils avoient souffert, il n'étoit „ pas juste de se rejoüir de son retour, „ L'Auteur apostrophant ensuite Monsieur le Prince, lui pronostiquoit „ qu'il seroit la victime du Ministre,

La Cour. Memoir. du Card. de Retz. & de Joli.

** Composé par un Avocat au Parlemment nommé Portail.*

1649. „ qui le jetteroit dans une prison, „ d'où il ne sortiroit que par la générosité de ceux qu'il avoit persécutez sans sujet : comme il arriva efectivement. La Cour parut prendre part dans cette afaire, & s'interesser fortement pour la satisfaction de Monsieur le Prince ; jusques-là qu'on fit arrêter un Avocat au Conseil * que l'on accusoit faussement d'être l'Auteur de cet Ecrit. La Cour, par les sollicitations publiques qu'elle employa pour faire punir cet Innocent, n'avoit en vuë que d'engager de plus en plus Monsieur le Prince dans la haine des Parisiens, & de faire retomber sur lui toute la mauvaise humeur qui restoit encore dans l'esprit du Peuple. En effet tous les mouvemens qu'il se donna auprès des Juges ne produisirent que de nouveaux Ecrits plus forts que le premier, qui furent publiez sous pretexte de la defense de l'Accusé, lequel fut enfin dechargé de l'accusation par le Parlement, après avoir couru risque d'être condamné à mort par le Châtelet. Et si Monsieur le Prince lui-même eût sejourné plus long-tems à Paris, il n'y eût peut-être pas trouvé toute la sureté qu'il s'imaginoit. Mais il s'en alla bien-tôt en Bourgogne, laissant ainsi le Cardinal Mazarin seul auprès de Leurs Majestez.

Il se retire en suite dans son Gouvernement de Bourgogne.

Quoique-ce Ministre fût bien aise de se voir delivré d'un Competiteur dont la presence l'incommodoit fort, il ne laissa pas de prendre des ombrages de ce voyage, parce que Monsieur le Prince, avant que de se rendre dans son Gouvernement, avoit resolu d'aller auparavant en Guienne & en Provence pacifier les troubles dont nous avons parlé. Les interessez avoient remis leurs diferens à son autôrité. Mais le Cardinal & l'Abbé de la Riviere éluderent son entremise, de crainte de donner encore du surcroît à sa puissance. Il passa donc à Compiégne où étoit la Cour. Dans les societez de plaisir qu'il y fit, il ne dissimula point le mépris qu'il faisoit du Cardinal & de Mr. de Vendôme, dont cette Eminence recherchoit, comme j'ai dit, la protection ; & l'aversion qu'il avoit pour le mariage du Duc de Mercœur *, à qui Mazarin destinoit une de ses Niéces. Il alla même plus avant, traitant, dit-on, de raillerie l'Autôrité Roïale, dont il venoit d'être le plus ferme apui. Etoit-ce par la haine du Ministre, ou par l'envie d'élever sa puissance sur les ruines de la Puissance Souveraine ? C'est-ce que je ne pretens point demêler. Cette conduitte donna dès-lors des pensées au Cardinal contre la liberté de Mr. le Prince. Mais entre plusieurs raisons qui l'empêcherent de les executer, celle de la bonne intelligence du Prince avec Mr. le Duc d'Orléans, étoit un obstacle à ce dessein. Le Prince en avoit usé avec Son Altesse Roïale dans les afaires passées, d'une maniere, que par ses deferences & ses respects particuliers, en lui laissant les marques exterieures du Commandement, il avoit efacé l'envie que lui pouvoit donner sa haute réputation. Mr. le Prince partit avec cette intelligence de Compiégne, pour aller à son Gouvernement.

Campagne de cette armée en Flandre. Siége de Cambrai sans succès.

Cependant, pour efacer l'infamie des guerres civiles, & relever la reputation des armes de France, on mit sur pié une puissante Armée, composée des Troupes d'Allemagne, dont le Comte d'Harcourt fut fait Général. Le dessein d'assiéger Cambrai,

* Nommé Beauton.

* *Loüis Duc de Mercœur, depuis Cardinal de Vendôme Gouverneur de Provence, Pere du Duc de Vendôme & du Grand Prieur de France, mort en 1669.*

1649. outre l'interêt public, étoit avantageux au Cardinal, qui pretendoit se retablir dans son ancien lustre par une Conquête glorieuse, qui le chatouilloit d'autant plus, qu'il se promettoit d'en avoir tout l'honneur. Pour cet effet il partit d'Amiens où la Cour s'étoit avancée, pour aller au Siege, plûtôt par ostentation qu'autrement, se contentant de distribuer des présens de peu de valeur *, qui ne servirent qu'à le decrediter dans l'Armée, & à lui attirer la raillerie publique. La fortune le regardoit de mauvais œil cette année. Cambrai fut secouru, & cette entreprise tourna à sa confusion. Le Comte d'Harcourt, pour se dédomager de cette disgrace, cherche les ennemis, bat quelques-unes de leurs Troupes près de Valenciennes & de S. Amand, assiège Douai, & l'emporte. Voulant y faire entrer des vivres, les ennemis attaquent le Convoi, mais sans fruit. Le Marquis de Villequier qui l'escortoit, les bat, & fait entrer le Convoi dans la Ville.

* Il fit present aux principaux Off. d'épées, de baudriers & de gands de senteur. Mém. de Joli.

Prise de Condé & de Maubeuge par le Comte d'Harcourt.

Le Comte d'Harcourt avoit ordre d'empêcher que les Espagnols ne fissent de plus grans progès, & ne vinssent ravager la Frontiere. Les Troupes commandées par l'Archiduc Leopold étoient beaucoup plus nombreuses que celles du Comte. Il crut neanmoins que le moyen le plus sûr de rompre leurs desseins, étoit d'entrer dans leur Païs, & de les reduire à le defendre. Il passa donc l'Escaut à la vuë des ennemis retranchez sur le bord de cette Riviere, & les poussa jusques sous le Canon de Valenciennes. L'Archiduc, pour éviter le combat, fit repasser l'Escaut à son Armée. Aussitôt le Comte d'Harcourt donna sur l'Arrière-garde, & tailla en pieces douze cens Mousquetaires & six cens Chevaux. Il entra ensuite dans Saint Amand & battit encore huit cens Chevaux sortis de Doüai. Après quoi il se campa entre cette Ville & Bouchain, & porta la terreur dans tout le Païs, qu'il fouragea jusqu'aux portes de Cambrai. Enfin il marcha vers Condé, & aiant pris d'abord le Faubourg de l'Escaut, il fit faire un logement sur la Contrescarpe; de sorte que le jour même 25. Août, le Gouverneur se rendit à la seconde sommation. Le comte demeura aux environs de cette Place, jusqu'au mois de Septembre, & cette entreprise n'aiant été faite que pour amuser les Espagnols, ou pour les attirer à un combat, il abandonna Condé avant la fin de la Campagne, & prit Maubeuge en revenant. 1649.

Campagne de Catalogne.

Les Espagnols firent quelques progrès en Catalogne. Dom Juan de Guarai qui commandoit leur Armée, se rendit Maître de Constantin, de Salo & de Sitges. L'ennemi se proposoit de s'emparer de Tortose & de Barcelone, & de les attaquer par mer & par terre, avec une Flote de trente Vaisseaux de guerre & de vingt-deux Galeres. Il se promettoit de venir d'autant plus facilement à bout de cette entreprise, qu'il avoit des intelligences secretes dans la derniere de ces Villes. Mais ce dessein ne reussit pas. Le Comte de Marsin, qui commandoit les Armées du Roi en Catalogne, aiant fait entrer beaucoup de Troupes dans ces Places, empêcha que l'on n'y mît le Siége. Ces entreprises sur Tortose & sur Barcelone devenuës inutiles, obligerent les Principaux de Catalogne, d'envoïer des Députez à Madrid, & à Dom Juan de Guarai, pour se justifier de tout ce qui avoit été entrepris sans succés sur ces deux Villes; ce qui avoit mis les Troupes Françoises au milieu de leur Païs: ajoûtant que si on ne pourvoioit bientôt à la sureté de leurs personnes & de leurs biens, en leur envoïant du secours, ils se trouveroient

1649. enfin contraints de ceder à la force.

Afaires du Milanez.

Le Marquis de Caracene, qui commandoit l'Armée d'Espagne en 1648. dans le Milanez, n'y aiant pas fait de grans progrés, s'efforça cette année de reparer le tems perdu l'année precedente. Il se rendit Maître des Forts de Pomponesco, de Gualtieri, & de Castelnovo. Le Duc de Modene, qui avoit toûjours été attaché aux interêts de la France, croïant que les troubles de ce Roïaume empêcheroient qu'on ne lui envoiât du secours pour se defendre, renonça à l'Alliance qu'il avoit avec cette Couronne, & traita avec l'Espagnol, à condition que les Places qu'on lui avoit prises lui seroient renduës. Le Marquis de Caracene voulut aussi engager le Duc de Mantouë dans les interêts de son Maître. Il lui promit pour cet effet de lui mettre Casal ou la Ville d'Albe entre les mains ; mais son dessein ne fut point exécuté. Le Duc de Savoïe, qui en fut averti, y pourvut en fortifiant & ravitaillant ces deux Places.

Précautions du Cardinal avant que de revenir à Paris *Mémoir de Joli.*

La Cour étoit revenuë d'Amiens à Compiégne, & quelques raisons qu'il y eût pour la ramener à Paris, le Cardinal ne pouvoit se resoudre à y retourner, de peur d'exposer sa personne à la furie d'un Peuple, qui avoit témoigné depuis peu tant d'animosité contre lui. Il faloit neanmoins se determiner à quelque chose, & s'il lui paroissoit dangereux de se fier à ses ennemis, il ne l'étoit pas moins de temoigner de les craindre. On fit connoître a ce Ministre qu'une plus longue absence du Roi hors de Paris, pourroit faire naître des afaires plus dangereuses, & dont les suites pourroient empêcher la Cour d'y revenir quand la necessité le demanderoit. On lui disoit aussi qu'il faloit accoûtumer le Peuple à la presence de S. M. que c'étoit le seul remede pour refroidir la chaleur des esprits, & qu'enfin il étoit bon d'appuyer de plus près ceux qui étoient bien intentionnez & qui étoient las de la continuation des desordres. Ainsi le Cardinal Mazarin se resolut enfin de revenir à Paris, aprés avoir pris toutes les mesures possibles pour s'assurer contre la mauvaise volonté du Peuple. 1649.

Il s'assure du Duc de Beaufort & des Corps metiers

La premiere précaution qu'il prit, fut de faire parler à la Duchesse de Montbazon, qui gouvernoit absolument le Duc de Beaufort, de laquelle on obtint à force de promesses, que ce Duc ne traverseroit point le dessein du retour. On auroit bien voulu l'engager d'aller à la Cour ; mais il falut se contenter de sa parole, que cette Dame donna pour lui. Le Coadjuteur ne fut pas si difficile ; il alla sans beaucoup de façon à Compiégne, sur les instances qui lui en furent faites, quoique plusieurs de ses amis l'en détournassent, tant par la consideration de sa propre sûreté, que par la crainte de se decrier dans l'esprit du Peuple. Mais il n'écouta point ces raisons, & il se figura qu'il suffisoit de publier à son retour, qu'il n'y avoit été que pour rendre ses devoirs au Roi & à la Reine, sans voir le Cardinal. La verité est pourtant qu'il le vit, & qu'il eut une Conference de 3. ou 4. heures avec lui pendant la nuit. Outre ces précautions du Ministre contre un peuple auquel il n'osoit se fier, il prit un grand soin de s'assurer de tous les Corps de metier, par le moyen du Lieutenant Civil, du Prévôt des Marchands & de plusieurs autres. Il se servit même d'un Partisan nommé la Ratiere, pour menager les Bateliers en les faisant boire & en leur distribuant de l'argent. Il employa aussi Longueil, Conseiller de la Grand' Chambre, en lui promettant la Surintendance des Finances pour le President de Maisons son frere. Malgré tout cela, Mazarin n'auroit

Mr. le Prince se charge de l'y ramener.

encore osé revenir à Paris, si Mr. le Prince ne fût venu rassurer la Reine, qui étoit bien embarassée à Compiégne sur ce retour. Nous avons vu les raisons qui empêchoient ce Ministre d'avoir confiance au Prince, qui de son côté n'étoit guere disposé à le servir. Mais par une générosité dont la grandeur d'ame de Mr. le Prince le rendoit aisement capable, il se ressouvint de la parole qu'il avoit donnée à la Reine, durant la guerre de Paris, d'y ramener le Cardinal triomphant. Il vint dont à Compiégne ofrir ses services à cette Princesse, de qui il fut très-bien reçu, & lui promit d'achever son ouvrage.

Entrée du Roi dans cette Capitale.

Après cette assurance, on ne balança plus à retourner à Paris. M. le Prince y y accompagna le Roi, & lors que S. M. fit son entrée publique avec la Reine & toute la Maison Roïale en un même carosse, le Cardinal étoit à une des portieres avec Mr. le Prince, qui le rassuroit par sa presence, de la crainte qu'il pouvoit justement concevoir, d'être parmi une foule incroïable de Peuple qui avoit tant d'horreur pour sa personne. Mais la joie seule de revoir le Roi occupoit tous les esprits. Ce Monarque fut reçu à Paris comme les Rois l'ont toûjours été, & comme ils le seront toûjours, c'est à dire avec des acclamations qui ne signifient rien, que pour ceux qui prennent plaisir à se flater. Un Procureur du Châtelet aposta pour de l'argent douze ou quinze femmes, qui à l'entrée du Faubourg, crierent *Vive Son Eminence!* Là-dessus le Cardinal crut être Maître de Paris; mais il s'aperçut au bout de quelques jours, qu'il étoit bien éloigné de son compte. Leurs Majestez arrivées au Palais Roïal reçurent les soûmissions du Duc de Beaufort & du Coadjuteur; & Mr. le Prince acheva une si belle journée en disant à la Reine, qu'il s'estimoit trés-heureux d'accomplir la parole qu'il lui avoit donnée, de ramener Mr. le Cardinal à Paris. A quoi la Reine repondit publiquement, qu'on ne pouvoit assez reconnoître ses services, & qu'il s'étoit glorieusement aquité de la promesse qu'il lui avoit faite de rétablir l'Autôrité du Roi & de maintenir Mr. le Cardinal. La fortune changea bientôt ces paroles en des efets tout contraires. Le jour de S. Louïs, Fête de Sa Majesté, elle alla faire ses prieres dans l'Eglise des Jesuites dediée à ce saint, & ensuite se promena dans Paris à cheval, afin que les peuples eussent l'avantage & le plaisir de voir à leur aise ce Monarque, & que sa presence les engageât à avoir plus de respect & d'afection pour lui.

Etat des Conferences pour la Paix. Nani, Hist. de Venise.

Cependant les Médiateurs * étoient toûjours à Munster; mais ils n'y faisoient plus rien. Servien en étoit parti, & le Comte de Pigneranda s'étoit retiré à Bruxelles, d'où il negocioit pourtant encore avec le Cardinal Mazarin, par le moyen de deux personnes ** qu'ils s'envoyoient reciproquement. Chacun vouloit conserver son avantage: le principal but du Ministre François étoit d'ôter au Parlement tout moyen de secours, & celui de l'Espagnol d'entretenir de vaines esperances, plûtôt que d'en venir à un accommodement: ce qui fit que ces Conferences se passerent en complimens. Pour ne perdre pas neanmoins le fil de la Negociation, le Cardinal Mazarin fit proposer au Comte Pigneranda, que s'il vouloit retourner à Munster, la France y envoyeroit de nouveaux Ministres; ou que s'il aimoit mieux s'a-

* *Chigi & Contarini, le premier de la part du Pape, & le second de la part de la République de Venise.*

** *Briquet & Vocort ou Vautorte, le premier envoyé par Pigneranda à St. Germain, & l'autre par le Cardinal Mazarin à Bruxelles.*

1649. vancer sur la frontiere ou passer par Paris, le Cardinal seroit prêt de traiter avec lui sur les principaux points qui étoient encore en contestation, les autres demeurant au même état dont on étoit tombé d'accord. Vervins, Crespi & Noyon furent proposez pour les lieux de l'assemblée. Le Comte de Pigneranda répondit, suivant la declaration faite auparavant par les François, que les points accordez ne devant pas avoir lieu, à moins que le Traité ne se conclût entierement, il faloit qu'on examinât de nouveau tous les Articles, & qu'à cette condition il ofroit de se rendre dans le lieu que l'on choisiroit. Le Cardinal Mazarin, de son côté, représenta qu'il ne pouvoit s'éloigner de la Cour pour long-tems, & qu'il étoit impossible de regler tant de choses dans une si courte entrevuë.

Artifices des deux Ministres de France & d'Espagne.

Le Ministre Espagnol vouloit attirer le Cardinal en personne à une Conference, pour l'embarasser de telle sorte qu'il se trouvât obligé de conclure la paix à quelque prix que ce fût, ou de confirmer la pensée qu'on avoit de lui, qu'il ne la souhaitoit pas, & qu'il étoit l'instrument odieux de la guerre & des calamitez publiques. Et le Cardinal, pour rendre la pareille au Comte & oposer artifice à artifice, proposa que l'on continuât la Conference dans un lieu neutre, pour empêcher les contestations que le rang & la presséance pourroient causer. On convint en efet que l'on bâtiroit sur la frontiere des deux Roïaumes une simple maison de charpente, dans laquelle les deux Ministres se rendroient pour conferer. Mais le Cardinal aiant éludé par divers moyens les propositions qu'il avoit faites lui-même, la chose fut encore remise à un autre tems. Cependant pour ne paroître pas rompre tout à fait une negociation, qu'il n'avoit dans le fond nulle envie de conclure, il conseilla aux Mediateurs de ne pas demeurer plus longtems inutiles à Munster, & les invita à venir en France, les exhortant de prendre en passant en Flandre les conditions precises de la paix auxquelles les Ministres d'Espagne voudroient enfin s'accorder. Le Nonce refusa ce parti; mais pendant que l'Ambassadeur de Venise, à qui le Senat donna ordre de tenter encore cette derniere voye, étoit en chemin pour venir à Paris, le Cardinal alla à S. Quentin, d'où il envoïa Lionne Secretaire d'Etat à Cambrai, pour entrer en matiere avec le Comte de Pigneranda. 1649.

Prétentions des deux Cours sans effet.

Leur entrevuë néanmoins ne servit qu'à faire naître de plus grans obstacles; car chacun raportant les choses à sa maniere, le Comte publia que le Ministre François n'avoit jamais voulu se departir de la rigueur des Traitez de Munster; & celui-ci soûtint que le Comte avoit voulu exclure avec une hauteur insuportable non seulement le Portugal, que la France vouloit faire comprendre dans le Traité, mais encore la Catalogne; & que l'on restituât toute la Lorraine, aussi bien que Portolongone & Piombino. On a su depuis, dit l'Auteur que je cite, que dans le tems que Lionne étoit en conference avec le Comte de Pigneranda, le Cardinal avoit fait proposer à la Cour d'Espagne une autre entrevuë aux Pirenées, ouvrant ainsi diferentes négociations, afin de n'en conclure aucune. Cette conduite ne pouvoit manquer de jetter des ombrages dans tous les esprits, comme le reconnut l'Ambassadeur de Venise en passant par les Provinces de Flandre, où il decouvrit qu'il y avoit des ordres d'Espagne pour exclure du Traité les Catalans, leur promettant une Amnistie generale & une abolition entiere du passé. Le Comte

de

1649. de Pigneranda lui dit aussi confidemment, qu'il ne signeroit la paix qu'à cette condition, & à celle d'en exclure le Portugal, & de rendre outre cela à l'Espagne les villes de Piombino, de Portolongone, de Dunkerque, de Furnes, de Bergues, saint Vinox, de la Bassée, & de Bethune. Le reste devoit être laissé à la France, à condition pourtant que le Duc de Lorraine seroit satisfait, & que l'on restitueroit aux Ducs de Savoye & de Mantouë ce que les deux Couronnes avoient pris sur leurs Etats.

Fin des Négociations

L'Ambassadeur de Venise, chargé de ces instructions, se rendit a Paris, où il fut trés-bien reçu. Mais ne voulant pas faire tomber la negociation dès le commencement, en faisant des propositions si dures, il s'insinua adroitement dans l'esprit du Cardinal. Il tira de lui une declaration par écrit, qu'il envoya au Comte de Pigneranda, en lui mandant qu'il entendroit la même chose de la bouche du Marquis de Lionne qui étoit a Cambrai. Le Comte ne fut pas satisfait du contenu de cet écrit, il vouloit qu'on s'exprimât d'une maniere plus precise, & qu'avant que d'avoir une entrevuë avec le Cardinal Mazarin, il pût être informé au juste de ses intentions, & s'assurer prealablement qu'on excluroit la Catalogne. Mais c'est à quoi le Cardinal n'avoit garde de consentir; son dessein étoit de trainer les choses en longueur, sans doute pour se rendre necessaire à la France en tenant en suspens une negociation dont il faisoit mouvoir tous les ressorts, & qu'il n'avoit resolu de terminer que long-tems aprés, dans le même lieu * où il venoit d'en jetter le plan. C'est ainsi que cet adroit Ministre, profitant de la situation presente du Royaume, tiroit avantage des troubles mêmes où il avoit plongé l'Etat; comme s'il eût eu en vuë de le recompenser de ses longues calamitez par une paix avantageuse qui fut son plus bel ouvrage, pendant qu'il ne songeoit dans la verité qu'à son interêt particulier. Les Mediateurs ne jugerent pas à propos d'être plus long-tems la dupe de ses delais: chacun s'en retourna de son côté, & quoique la Republique de Venise, la plus interessée à la paix à cause des secours qu'elle esperoit de recevoir des deux Couronnes, entretînt encore des Ministres à Munster & dans les autres Cours, il ne fut pas possible de renouër si-tôt la negociation. On laissa aux Ambassadeurs ordinaires le soin d'agir selon les conjonctures, & d'observer l'issuë des evenemens que produiroient en France les grandes révolutions qui s'y preparoient.

Feinte reconciliatiō de Mr. le Prince avec le Card. Mazar.

La reconciliation de Mr. le Prince & du Cardinal Mazarin n'étoit qu'apparente. Le premier n'avoit ramené l'autre à Paris que pour le tenir dans la sujettion, esperant qu'il y seroit plus souple qu'ailleurs. Il avoit demandé la Surintendance des Mers, que la Reine avoit retenuë à la mort du Duc de Brezé son Beau-frere, & le refus indirect que lui en fit le Cardinal, joint aux autres sujets de mecontentement qu'il en avoit deja, l'avoit encore irrité de nouveau contre ce Ministre. Celui-ci tâchoit neanmoins de radoucir Mr. le Prince par des propositions de quelque autre accommodement, qu'il eût toutefois été bien aise de ne lui donner qu'en esperance. Il lui fit entendre que le Roi acheteroit pour lui le Comté de Monbelliard, Souveraineté assez considerable, & il donna charge à Hervart de menager cette afaire avec le Proprietaire, qui étoit un Cadet de la Maison de Wirtemberg. Mais on pretend qu'Hervart lui-même avertit Mr. le Prince, que

* Aux Pirenées où la paix ne fut faite qu'en 1659.

1649. sa commission secrette étoit de ne pas réüssir dans sa negociation. Quoiqu'il en soit, Mr. le Prince étoit fort mécontent du Cardinal; & non seulement il continua de traiter mieux qu'il n'avoit jamais fait Chavigni, son plus grand ennemi, mais il affecta même de se radoucir beaucoup à l'égard des Frondeurs. Il menagea beaucoup plus qu'auparavant le Prince de Conti & la Duchesse de Longueville: il fit plus de caresses que jamais au Coadjuteur, en un mot il n'oublia rien pour augmenter les defiances du Cardinal Mazarin. Il entreprit de l'obliger à tenir au Duc de Longueville la parole qu'on lui avoit donnée à la paix de Ruel, de lui remettre entre les mains le Pont de l'Arche, qui joint au vieux Palais de Rouen, à Caen, & à Dieppe, ne convenoit pas mal à un Gouverneur de Normandie. Le Cardinal s'opiniâtra à le refuser; sur quoi Mr. le Prince lui manda, qu'étant las de porter pour lui la haine publique, il vouloit qu'il s'en allât & qu'il quittât le Royaume.

Par où ce Ministre continua de s'attirer la haine publique. Affaire des Rentiers. Memoir. du Card. de Retz, & de Joli.

Ce qui avoit achevé de rendre ce Ministre odieux, c'est que n'ayant gardé jusqu'alors aucunes mesures dans sa puissance, il recommença, après la paix de Ruel, à Rompre celles que le Parlement avoit prises pour empêcher qu'on ne touchât aux Rentes de l'Hôtel de Ville. Ces Rentes sont particulierement le Patrimoine de ceux qui n'ont que mediocrement de biens; & quoique plusieurs riches maisons y ayent part, il est pourtant certain qu'elles apartiennent à un plus grand nombre de familles médiocres, dont la fortune est attachée à ce fond sacré. La licence des tems n'a pas laissé d'y donner plusieurs fois des atteintes; & malgré les Declarations du Roi & les Arrêts du Parlement qui avoient pourvu à ce desordre, Mazarin l'authorisa au lieu d'y remedier. Il fit en sorte que la Cour prit en sa protection les Fermiers des Gabelles, condamnez par plusieurs Arrêts du Parlement à fournir les fonds necessaires pour payer les rentes de l'Hôtel de Ville. Les Rentiers s'en émurent, ils s'assemblerent au nombre de plus de 3000. tous bourgeois, & créerent douze Syndics, pour veiller disoient-ils, sur les prevarications du Prevôt des Marchands, & des Echevins, qui gagnez par la Cour, negligeoient les interêts du Public. La Chambre des Vacations donna Arrêt, par lequel elle défendit ces assemblées. Quand le Parlement fut rentré à la St. Martin, la Grand' Chambre confirma cet Arrêt, qui étoit, à la verité, juridique en soi, mais qui authorisoit le mal, en ce qu'il en empêchoit le remede. Tout Paris prit part en cette affaire qui fomenta encore l'aversion des Peuples pour Mazarin; & ce Ministre augmenta la haine publique, en retablissant Emeri, odieux à tout le Royaume.

Le Parlement refuse de confirmer les Syndics.

La consequence de ce nouveau demêlé ne fut pas assez comprise dans le commencement ni par la Cour ni par les Frondeurs. On ne la sentit bien que quelques jours apres, lorsqu'on vit qu'il y avoit peu de personnes dans Paris & dans les Provinces qui n'y eussent un interêt direct ou indirect. Mais si la Cour s'avisa trop tard d'en prevoir les suites, les Frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvoient avoir de pretexte plus favorable pour entretenir dans l'esprit du peuple la chaleur qu'ils desiroient. Ils commencerent donc à rechercher ceux des Syndics, qu'ils croyoient avoir le plus d'authorité dans les assemblées; & s'adresserent particulierement à Joli, Conseiller au Châtelet, & l'un des douze Syndics choisis par les Rentiers, ne doutant point qu'en les gagnant, ils ne se rendissent

le Peuple favorable. Ils convinrent donc entre eux, que les Rentiers iroient en corps demander protection au Coadjuteur & au Duc de Beaufort, ce qui fut executé solemnellement. Pour donner d'ailleurs plus de poids à cette affaire, & assurer l'emploi des nouveaux Syndics, Joli proposa aux Frondeurs, avec qui il commençoit d'avoir de grandes liaisons, de presenter Requête au Parlement, pour demander la confirmation du Syndicat, & de la faire signer de quelques Conseillers interessez dans les rentes, afin que si la Grand' Chambre, dont le Premier President étoit le maître, vouloit entreprendre quelque chose contre les Rentiers, elle ne le pût sans une assemblée generale de toutes les Chambres. Cette ouverture plut, parce qu'elle tendoit à faire assembler le Parlement, ce que les Frondeurs souhaittoient sur toutes choses. Ainsi la Requête fut signée de près de 500. Rentiers & de plusieurs Conseillers, & presentée à la Grand'Chambre qui pretendit en connoître seule, quoique Mrs. des Enquêtes eussent demandé l'assemblée des Chambres a ce sujet, & eussent arrêté entre eux de confirmer le Sindicat. La Cour * étoit engagée trop avant dans cette affaire pour reculer. C'est pourquoi au lieu de penser à satisfaire les Rentiers, elle s'apliqua uniquement a rejetter la Requête, jugeant bien que l'établissemant du Sindicat alloit déposseder les Officiers ordinaires de l'Hotel de Ville, qui demeureroit par ce moyen entre les mains des Frondeurs. Elle resolut donc d'employer toute son authorité pour traverser cet établissement, & donna ordre au Premier President d'empêcher l'assemblée des Chambres à quelque prix que ce fût.

* *La Cour, c'est-à-dire ici le Parlement, ou plutôt la Grand' Chambre.*

Espions établis par le Cardinal Mazarin.

Cependant le Cardinal, voulant être informé de ce qui se disoit dans la Ville s'avisa de faire expedier des Brevets à plusieurs personnes, portant permission d'assister aux assemblées des rentes & par tout ailleurs, d'y parler, & d'y agir de la maniere la plus propre à s'y donner creance, & découvrir les sentimens d'un chacun, à condition d'en faire leur raport. Cette conduite n'avoit jamais eu d'exemple en France, où l'on n'avoit jamais vu de tels Espions. Aussi ce nouveau tour de Politique fut-il si secret, qu'on n'en découvrit rien alors, & que l'on ne s'en douta même que long-tems après. On voyoit seulement que le Premier President s'opposoit avec fermeté à l'assemblée des Chambres, quoiqu'il y eût d'autres affaires qui meritoient de les assembler. Les Rentiers neanmoins ne se relâcherent point de leurs poursuites, & se sentant fortement apuyez par la Chambre des Enquêtes, le Premier President fut enfin obligé de proposer une conference chez lui, où il y auroit des Deputez de toutes les Chambres, & où les Rentiers seroient admis pour y soutenir leurs interets. Cette resolution fut executée le 2. Decembre: l'Assemblée fut assez paisible dans le commencement, le Premier President ayant fait entendre que l'affaire se pourroit accommoder en donnant satisfaction aux Rentiers. Mais Mrs. des Enquêtes representerent qu'il faloit aussi mettre ordre à la connivence du Prevôt des Marchands & des Echevins. On dit là-dessus qu'il faloit faire entrer quelques uns des Rentiers pour savoir quelles étoient leurs pretentions; sur quoi les portes ayant été ouvertes, Joli & deux autres furent introduits.

Assemblée des Rentiers.

D'abord le Premier President tâcha de les éblouir par des propositions specieuses. Ioli repondit que la premiere chose par où il faloit commencer, étoit

1649. la confirmation du Syndicat, & qu'il suplioit l'Assemblée de vouloir bien faire cette justice au Public : ce qui ayant été entendu par quelques-uns des Rentiers, ils crierent d'une commune voix, *des Syndics, des Syndics*. Le Premier President, qui n'en vouloit pas, rompit l'assemblée jusqu'au Samedi suivant. Les Rentiers crierent encore plusieurs fois la même chose en sortant traitant de traîtres & de Mazarins, ceux qu'ils savoient ne leur être pas favorables ; dont quelques-uns furent obligez de se sauver par des escaliers dérobez. Ce qui se passa dans cette occasion donna bien à penser aux deux partis.

Dessein formé contre eux par le Cardinal Mazarin.

Pour en empêcher les suites, le Cardinal Mazarin crut devoir faire un coup d'authorité contre ceux des Rentiers qui avoient paru les plus échauffez dans cette Conference. Il resolut d'en faire arrêter cinq ou six dans la premiere assemblée qui se tiendroit au même lieu. Pour cet effet il fit poster des gens armez prêts à se saisir de ceux à qui on en vouloit, & le Regiment des Gardes devoit s'y rendre en même tems, pour apuyer l'execution qui devoit en être faite sur le champ par ordre de certains Commissaires apostez, qui devoient les faire pendre aux grilles du Palais. Quoique les Frondeurs ne fussent pas avertis alors de cet excès de violence, comme ils le furent depuis d'une maniere à n'en pouvoir douter, ils furent neanmoins que la Cour avoit formé un grand dessein contre eux, & que la Garde se redoubloit tous les jours, pour favoriser l'execution qu'on devoit commencer par les Rentiers, & attaquer ensuite le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & les autres Chefs du Parti, par tout où on les rencontreroit.

Mesures de ces Chefs pour s'en garantir.

C'en étoit assez pour engager les interessez à se tenir sur leurs gardes; aussi ne manquerent ils pas de prendre toutes les precautions possibles pour se mettre en sureté. Pour cet effet, le Comte de Montresor, les Marquis de Noirmoutier, de Fosseuse & de Laygues s'assemblerent chez le Coadjuteur où Ioli fut aussi mandé. Tout se passa à l'insu du Duc de Beaufort, du Marquis de la Boulaye & de quelques autres, dont on n'étoit pas assez assuré du secret. Ceux qui assisterent à cette Conference jugeant bien que la Cour pourroit rompre toutes leurs mesures par un coup de surprise, se trouverent fort embarassez. Ils resolurent donc, aprés bien des contestations de part & d'autre, de prevenir la Cour à quelque prix que ce fût ; & sur tout de tâcher de faire assembler les Chambres avant le jour marqué pour la Conference, ne doutant pas que la Cour ne prît ce jour pour executer son dessein. La difficulté étoit de trouver des raisons assez pressantes pour convoquer cette assemblée. Le Coadjuteur proposa divers projets fondez sur le credit qu'il avoit parmi le Peuple ; mais l'on n'y trouva point assez de solidité. Le Marquis de Noirmoûtier renouvella une proposition qui avoit été faite quelque tems auparavant, savoir de feindre une entreprise contre le Duc de Beaufort ou le bon homme de Broussel, en les faisant attaquer dans les ruës par des gens inconnus ou masquez, ce qu'on supposoit devoir exciter un soulevement general. Mais ce projet se trouva encore accompagné de trop de difficultez, à cause de l'intelligence qu'il faudroit avoir avec celui qu'on attaqueroit, & qu'on ne pouvoit prendre ni avec Broussel ni avec le Duc de Beaufort, de crainte d'éventer le secret. Le Coadjuteur se proposa aussi ; mais il n'apuya pas assez pour faire croire qu'il le souhaitât tout de bon. Enfin Ioli, qui avoit déja conferé sur ce sujet avec le Comte de Montresor, & le Sieur d'Ar-

1649. genteuil, résolut de se proposer lui-même, disant qu'à la verité il pouvoit n'être pas assez connu ni assez estimé dans le monde pour remuer les esprits du Peuple, mais que sa qualité de Sindic des Rentiers, & la Bonne opinion qu'ils avoient de lui, feroient sans doute leur effet & produiroient du moins l'assemblée des Chambres, par le bruit que les Rentiers, qui étoient tous les jours au Palais, ne manqueroient pas d'y faire impetueusement à la premiere nouvelle de cet attentat.

Moyens concertez pour l'execution.

La proposition fut aprouvée de toute la Compagnie, où il n'y avoit personne qui eût voulu s'exposer au risque d'un tel évenement. Pour l'execution, le Marquis de Noirmoûtier se chargea de donner un Gentilhomme très-adroit, nommé d'Estainville, qui étoit à lui, pour tirer un coup de pistolet à Joli, lorsqu'il passeroit dans son carosse, suivant les mesures qui feroient prises entre eux; & le Marquis de Fosseuse promit de fournir à d'Estainville un bon cheval pour se sauver. Quant aux moyens de l'execution, Argenteuil & Joli se trouverent avec d'Estainville chez le Marquis de Noirmoûtier, où ils ajusterent dans une chambre écartée l'habit & le manteau de Joli sur un morceau de bois, dans une attitude semblable à celle où il devoit être dans le carosse, & d'Estainville tira sur une des manches remplie de foin un coup de pistolet si juste, qu'il la perça precisément où l'on étoit convenu de la percer; après quoi il fut arrêté entre eux que le véritable coup seroit tiré le lendemain sur les sept heures & demie du matin dans la ruë des Bernardins, où Joli alloit presque tous les jours.

[illegible]

Ces mesures ainsi prises, la chose fut executée comme on l'avoit projettée. D'Estainville s'aprocha du carosse: Joli se baissa, & le coup passa par dessus sa tête, & fut si bien ajusté, qu'il se raportoit parfaitement à la situation naturelle où Joli devoit être dans le carosse. Il n'y avoit point de laquais derriere, on les avoit écartez, de peur qu'ils n'empêchassent le dessein. Après le coup, d'Estainville se sauva le plus vîte qu'il put; mais ce ne fut pas sans danger, son cheval s'étant abattu sous lui sur le pavé. Il trouva moyen cependant de gagner l'Hôtel de Noirmoûtier, & la nuit il renvoya le cheval du Marquis de Fosseuse, qui le fit mener à la Campagne & empoisonner, pour l'empêcher d'être reconnu. Aussi-tôt après l'action, Joli fut conduit chez un Chirurgien au bout de la ruë des Bernardins, où aiant été deshabillé, on lui trouva au bras gauche à l'endroit où les bales devoient avoir passé, une espece de playe qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des pierres a fusil, de sorte que le Chirurgien ne doutant pas que ce ne fût l'efet du coup, y mit un apareil dans les formes. Pendant ce tems-là, d'Argenteuil dit & fit tout ce qu'il faloit pour insinuer que cette entreprise ne pouvoit venir que de la part de la Cour, qui vouloit se defaire de celui des Sindics, qui paroissoit le plus affectionné. Il alla ensuite chez le Président Charton, qui s'imagina que c'étoit à lui qu'on en vouloit, parce qu'il logeoit dans cette ruë-là, & comme il étoit Colonel du quartier, il fit battre la Caisse. Cependant Joli se retira chez lui pour se mettre au lit.

1649. [illegible] ce Conseiller.

Effet que produisit ce prétendu assassinat.

Le bruit de cette action aiant été bien-tôt porté au Palais, les Rentiers suivis de plusieurs autres *Frondeurs*, coururent en foule a la Tournelle où se tenoit l'Audience, demandant justice de l'assassinat de Joli, qu'ils disoient être mort. L'Audience cessa, & Messieurs des Enquêtes furent obligez d'aller aussi-tot prendre leurs places, à la

1649. Grand' Chambre, où le Président Charton se rendit aussi en équipage de guerre, l'épée au côté, disant que c'étoit à lui qu'on en vouloit, que l'entreprise s'étoit faite à sa porte, & cela avec un empressement si grand & si naturel, qu'il alla jusqu'a demander des Gardes à la Compagnie. Mais personne n'étant aussi persuadé que lui du danger qu'il croioit courir, on éluda sa demande que quelcun traita même de vision. Il ne se passa pas grand' chose ce jour-là au Parlement, où l'on arrêta seulement qu'il feroit informé de l'assassinat commis en la personne de Joli. Cependant le Marquis de la Boulaye aiant vu l'emotion du Parlement, crut que l'on pouvoit pousser la chose plus loin ; il se jetta dans les ruës avec environ deux cens hommes qui crioient aux armes, disant que la Cour avoit fait assassiner un Conseiller Sindic des Rentiers, & qu'on en vouloit faire autant au Duc de Beaufort. Cette rumeur ne produisit pas tout l'efet qu'on en attendoit. Il y eut seulement quelques boutiques fermées en diferens endroits de la Ville, & tout ce qui en arriva est que le pain fut enlevé dans tous les marchez au double du prix ordinaire. Le Marquis de la Boulaye ne savoit rien du secret de l'afaire de Joli, & n'avoit pris aucunes mesures avec ceux du Parti, excepté le Duc de Beaufort, qui aiant su la blessure de ce Conseiller, se tint tout le matin prêt à monter à cheval avec tous ses amis, pour apuyer le Marquis, si le Peuple avoit remué. Mais les Bourgeois étant demeurez tranquilles, chacun resta chez soi. Le prétendu blessé jouoit durant ce tems-là son personage le mieux du monde. Les Commissaires * nommez pour s'informer de son état l'étant allé visiter, on fit lever en leur presence l'apareil de son bras par les Medecins & Chirurgiens du Parlement, dont l'un, savoir le celebre Guenaut, eut ordre de la Reine d'aller le soir au Palais Royal pour rendre compte à Sa Majesté de ce qu'il avoit vu. Il l'assura qu'on ne pouvoit douter de la verité du fait, qu'il avoit trouvé beaucoup de fiévre au Sr. Joli, & que le plus grand Comedien du monde ne pouvoit porter la dissimulation si loin dans une affaire de cette nature. 1649.

Le bruit qui s'en répendit acheva de rendre odieux le Cardinal Mazarin, qu'on croioit l'auteur de cet assassinat. Ce fut alors que la France entiere, pour ainsi dire, s'ofrit à Mr. le Prince pour chasser ce Ministre. Le President de Bellievre vint lui ofrir toute la *Fronde*: tous les *Frondeurs* le virent en particulier ; & il n'y en eut aucun avec qui le Prince ne promit de se joindre. Le Cardinal se voyant presque seul de son parti, hai de tout le monde, & prévoyant bien qu'il étoit perdu, s'il ne s'accommodoit avec Mr. le Prince, commença à entrer en négociation. Madame de Longueville, sa sœur, qui étoit revenuë de son attachement pour le Parti depuis la guerre de Paris, s'entremit avec plaisir de cet accommodement. Les conditions particulieres de M. le Prince n'ont jamais été publiques, & l'on n'en a pu savoir que ce qu'il a plu au Cardinal d'en repandre dans le monde. Les autres furent : que l'on donneroit le „ Pont de l'Arche au Duc de Longue- „ ville ; que l'on romproit le Mariage „ de la Niece du Cardinal avec le Duc „ de Mercœur : que celle-là, non plus „ que toutes ses autres Niéces, ne se ma- „ rieroit point sans le consentement de „ Mr. le Prince : que l'Amirauté de- „ meureroit encore vacante : que l'on „ ne donneroit aucune Charge, aucun „ Gouvernement, ni aucun Benefice

On en [illegible] le Cardi[illegible] Mazar[illegible] [illegible] le [illegible] commode avec M. le Prince dans le tems qu'on s'y attendoit le moins. *Mémoir de Mad. de Nemours. Mémoir. du Card. de Retz.*

* *Champignon & Doujat Conseillers au Parlement.*

1649. „ considerable sans sa participation : „ & qu'on ne feroit point commander „ d'Armée à personne qu'il n'en a- „ prouvât le choix, jusqu'aux moin- „ dres Officiers. On fit deux copies de ce Traité, qui furent signées de la Reine, de Mr. le Prince, & du Cardinal Mazarin, dont l'une fut remise à Mr. le Prince, & l'autre demeura au Cardinal.

Sur quel pretexte celui-ci rompit avec la Fronde avec qui il avoit paru se reunir. *Idem. ib.*

Il faloit du moins un prétexte specieux à Mr. le Prince pour rompre avec les *Frondeurs*, après les avances qu'il leur avoit faites. Voici celui qu'il choisit pendant que l'on negocioit son Traité. Il envoya chercher le Président de Bellievre, pour savoir si les *Frondeurs* se declareroient pour lui, en cas qu'il vint à se brouiller avec Mr. le Duc d'Orleans. La question étoit delicate : tout le Parti se consulta : ils connoissoient le penchant qu'avoit Mr. le Prince à se raccommoder avec le Cardinal sur le moindre avantage. Sachant d'ailleurs combien de fois il les avoit déja trompez, ils ne douterent point que cette proposition ne leur fut faite pour les mettre mal avec Mr. le Duc d'Orléans. Ils résolurent de ne point se sacrifier à Mr. le Prince, & lui firent répondre d'une maniere indecise : qu'ils ne pouvoient s'imaginer que deux Princes d'un même sang, si proches parens, & qui par dessus tout avoient de si bonnes intentions pour l'Etat, pussent jamais se brouiller ensemble : que pour eux ils contribueroient toujours de tout leur pouvoir, à entretenir cette intelligence si necessaire au bien public. Mr. le Prince, qui ne cherchoit qu'un pretexte pour rompre avec la *Fronde*, parut si mecontent de cette reponse, que sans vouloir paroître garder les moindres mesures, il declara qu'il ne pouvoit s'assurer sur des gens, qui lui avoient assez fait entendre qu'ils ne seroient pas pour lui contre Mr. le Duc d'Orléans ; & sur cela seul, il rompit avec eux, & se racommoda publiquement avec le Cardinal, de la maniere que nous venons de dire. Dès qu'on vit que Mr. le Prince sacrifioit tout à un Ministre qu'il avoit tant outragé, il n'y eut personne qui ne vît bien que ce Prince couroit à sa perte. Il fut le seul qui ne s'en douta point, quoi-que par l'Ecrit double dont on vient de parler, & qui étoit demeuré secret entre lui, la Reine, & le Cardinal, il en dût encore plus savoir que les autres, sur les outrages qu'il avoit faits à ce Ministre. 1649.

Prétendu dessein d'assassiner Mr. le Prince attribué aux Frondeurs. *Mémoir. de Mad. de Nemours.*

Celui-ci, qui n'en pouvoit perdre le souvenir, sous pretexte d'un racommodement sincere, ne laissa passer aucune occasion de se prévaloir avec industrie de la trop grande confiance de Mr. le Prince. Dans la crainte qu'il ne se raracommodât peut être encore avec les Frondeurs pour l'oprimer, il suscita contre eux une accusation d'avoir voulu attenter à la personne de Mr. le Prince, afin de les lui rendre tout à fait odieux. Pour cet effet, le Prince étant venu au Palais Royal, comme il faisoit tous les soirs, le Cardinal lui dit qu'il avoit eu avis, que le Duc de Beaufort & le Coadjuteur faisoient tenir des gens à la Place Daufine pour l'assassiner, lorsqu'il s'en retourneroit à l'Hotel de Condé. Servien vint ensuite, qui lui donna le même avis, comme s'il eût ignoré que le Cardinal le lui eût déja donné. Tous deux conseillerent à Mr. le Prince de renvoyer son carosse avec quelcun dedans, afin de savoir si l'avis étoit bon, & demeurer cependant au Palais Royal pour aprendre ce qui en seroit arrivé. On fit donc mettre un Laquais dans le carosse, contre lequel il fut tiré de la Place Daufine un coup de mousqueton dont ce Laquais fut tué. Les Frondeurs ont toujours soutenu

1649. soûtenu qu'il n'en étoit rien, & qu'on avoit fait cacher le Laquais. Comme on n'a jamais bien su la verité de cette afaire, je raporterai seulement ce qui s'en est publié, sans rien decider. La plus commune opinion fut d'abord, que Mr. le Prince avoit supofé cet assassinat, pour faire sortir de Paris les Chefs de la *Fronde*, & s'en faire Chef lui-même. Ce qui faisoit croire que ce n'étoient pas les *Frondeurs* qui en avoient formé le dessein, c'est que six hommes à cheval avoient paru à la Place Dauline dès les trois ou quatre heures après midi; & que quand on leur demanda ce qu'ils faisoient là, ils répondirent que c'étoit le Duc de Beaufort qui les y avoit envoyez. Aussi paroissoit-il qu'ils se vouloient montrer, car il n'étoit pas besoin qu'ils vinssent là de si bonne heure pour tuer Mr. le Prince, qui ne s'en retournoit jamais qu'a deux heures après minuit. D'un autre coté, ce qui faisoit soupçonner les *Frondeurs* d'être les auteurs de ce dessein, c'est que bien qu'on ne crût pas le Duc de Beaufort capable d'un assassinat de cette nature, on n'avoit pas la même opinion du Coadjuteur, qui ne lui disoit pas tous ses projets. On avoit vu d'ailleurs plusieurs mouvemens parmi les *Frondeurs*, & l'affaire de Joli les fit soupçonner de tout entreprendre pour s'en venger.

Quelle étoit en cela la vûe du Cardinal Mazarin. *Mémoires de la Minor. du Roi. Mém. de Joli.*

On avoit peine à croire aussi que ce fût le Cardinal Mazarin qui eut voulu faire assassiner Mr. le Prince, puisque c'étoit lui qui en avoit donné l'avis, outre qu'il n'étoit point, à ce qu'on assûre, de l'humeur dont on soupçonne quelques gens de son pays, ni pour la vengeance, ni pour le meurtre, ni pour le poison. Ce que j'en trouve donc de plus positif dans les nouveaux Memoires que je cite ici, c'est que ce fut le Marquis de la Boulaye qui tira le coup de pistolet le 1649. même jour qu'étoit arrivée l'afaire de Joli. Comme l'entreprise que ce Marquis avoit faite le matin l'exposoit à d'étranges suites, il voulut la couvrir par une autre encore plus temeraire, en ataquant Mr. le Prince sur le Pont-neuf. Pour cet efet il assembla deux ou trois cens personnes dans l'Ile du Palais & aux environs; mais le Cardinal en aiant été averti, en donna avis à Monsieur le Prince, comme je l'ai dit ci-devant. Cela n'empêcha point qu'on ne soupçonnât le Cardinal d'en avoir donné l'ordre; d'autant plus que la Cour accorda peu après une Amnistie à la Boulaye, & que celui-ci avoua depuis a quelques-uns de ses amis, qu'il avoit imaginé cet attentat contre Mr. le Prince, pour reparer la faute qu'il avoit faite le matin, sachant bien que sa perte n'auroit pas deplu au Cardinal, qui lui avoit fait proposer par Madame de Montbazon dès le mois d'Octobre de le faire arrêter en plein jour sur le Pont-neuf. La vuë de ce Ministre, selon ce qui en a paru de plus vraisemblable dans les suites, étoit donc de faire croire à Mr. le Prince par ce coup de pistolet, que les Frondeurs avoient eu dessein de l'assassiner, afin de le rendre par là irréconciliable avec eux, & de le perdre plus aisement lui-même.

1650. Mr. le Prince pousse les Frondeurs & leur intente un Procés criminel. *Mémoires du Card. de Retz & de Mad. de Nemours.*

En efet, on en accusa le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, qui, sans témoigner savoir qu'ils en fussent soupçonnez, allerent faire compliment à Mr. le Prince sur ce pretendu assassinat. Mais si-tôt qu'il aprit qu'ils montoient son escalier, il quitta brusquement la Compagnie & s'alla enfermer dans son cabinet; puis, après les avoir fait attendre long-tems, il leur manda qu'il ne pouvoit les voir. Il fit ensuite publiquement des plaintes contre eux au Parlement, dont on peut voir le

1649. le detail & les suites dans les Memoires du Cardinal de Retz. Les Frondeurs embarassez de se voir ainsi poussez, & se sentant d'ailleurs fort mal à la Cour, firent entremettre plusieurs personnes pour negocier avec M. le Prince. Mais ils n'en reçurent que des réponses fieres, qui concluoient toutes à vouloir les faire sortir de Paris. Le dessein de M. le Prince étoit de paroître en cela plus puissant que la Reine, en se flatant de faire sortir de Paris par sa propre autôrité des gens que l'autôrité de la Reine n'en avoit pû chasser, quoiqu'ils fussent mal avec elle. Il poussa l'afaire au Parlement, sans aucun menagement, mais comme il ne s'y trouva point de preuves, il n'y pût faire condamner les acusez.

Les Frondeurs pensent à le perdre à son tour & à le faire arêter.

Il s'en falloit bien que M. le Prince fût aussi puissant & aussi redoutable que bien des gens se l'imaginoient. C'est pourquoi, dans le tems qu'il croyoit pouvoir perdre ceux qu'il regardoit comme ses ennemis, il ne pût éviter luimême sa perte, à laquelle plusieurs se trouvoient interessez. La Duchesse de Chevreuse, depuis son retour en France avoit pris de grandes liaisons avec les Frondeurs, & le Coadjuteur étoit devenu amoureux de sa fille. Cette Dame n'étoit point preocupée de cette créance presque universelle, que M. le Prince fût si puissant. Elle commença donc à penser serieusement à ce qu'elle avoit projetté depuis son retour, de racommoder les *Frondeurs* avec la Cour contre Mr. le Prince qu'elle voyoit bien que le Cardinal ne pouvoit jamais aimer; & elle proposa hardiment sa prison. Après ses premieres démarches, le Coadjuteur vint en habit deguisé voir le Cardinal Mazarin. M. le Prince, qui sçût cette visite, en parla au Cardinal, qui lui tourna si ridiculement & le Coadjuteur & son habit de Cavalier, qu'il lui fit perdre la pensée que ce déguisement couvrît aucun mauvais dessein. Il ajoûta même à tout le ridicule qu'il donna au Coadjuteur en cette ocasion, que s'il revenoit une seconde fois déguisé, il en avertiroit Mr. le Prince, afin qu'il se cachât pour le voir, & pour rire aux dépens de ses plumes blanches & de ses jambes tortuës. En trompant ainsi le Prince de Condé, il sçût si bien lui ôter jusqu'aux moindres soupçons de la verité, que ce Prince continua toûjours son Procès criminel contre les Frondeurs, sans aucune aprehension pour sa propre personne. 1650.

Comment on s'y prit pour y faire consentir M. le Duc d'Orleans. *Memoir. de Madame de Nemours.*

Ce qu'il y avoit de plus embarrassant, dans l'execution du dessein formé contre lui, étoit d'y faire consentir Monsieur le Duc d'Orleans, comme Lieutenant General de la Regence. Ce Duc étoit entierement gouverné par l'Abé de la Riviere, qui ne paroissoit pas moins dépendant de Mr. le Prince, par raport au Chapeau de Cardinal, destiné au Prince de Conti, qu'il vouloit se faire ceder. Il falloit, pour y réussir, detruire ce Favori; & la chose n'étoit pas facile. Madame de Chevreuse commença par encourager Madame * à parler contre cet Abé qu'elle n'aimoit pas. On fit peur ensuite à Monsieur du grand credit de M. le Prince dans le Royaume, où il y avoit, disoit-on, peu de Places dont il ne pût se rendre Maître en peu de tems. On lui exagera diverses entreprises de ce Prince, ajoûtant que ce qui le rendoit si hardi, étoit qu'il se tenoit sûr que la Riviere lui feroit trouver tout bon. On fit voir ensuite à Monsieur l'Ecrit qui contenoit le dernier accommodement de la Cour avec Monsieur le Prince, lequel avoit comme forcé le Cardinal Mazarin à le faire, & qui étoit entierement oposé aux droits & à l'autôrité de la Charge de

* *Marguerite de Lorraine, Duchesse d'Orleans, Sœur du Duc Charles 4. Lorraine, morte en 1672.*

1650. Lieutenant General du Royaume. Tout cela acheva de déterminer le Duc d'Orleans à conclure l'emprisonnement de Monsieur le Prince.

Imprudence de Mr. le Prince qui le mit mal avec la Reine. *Id. ibid. Memoir. de Joli.*

Son pretendu assassinat tenoit toûjours fort au cœur à la Reine, & le Cardinal afectoit de vouloir lui aider à s'en venger. Mais Mr. le Prince, qui ordinairement gâtoit plus ses afaires que ses Ennemis, fit alors une imprudence qui lui aliena aussi l'esprit de la Reine. Comme il croyoit avoir rendu Mazarin tout-à-fait méprisable, il voulut aussi rendre la Reine ridicule, dans la pensée que tout le monde l'abandonneroit. Pour cet éfet, il persuada au Marquis de Jarzay que cette Princesse avoit de la bonne volonté pour lui, & qu'il devoit pousser sa bonne fortune. Il lui en dit tant, qu'il l'engagea à parler d'amour à cette Princesse, dans une lettre que, de concert avec Madame de Beauvais, il mit sur la toilette de la Reine. Il n'y avoit qu'un homme aussi entêté de son merite & de sa bonne mine, & aussi animé du desir de plaire à Mr. le Prince, qui pût se trouver capable de prendre une telle commission. La Reine, en recevant la lettre de Jarzay, crut que cette extravagance ne venoit que de lui, & que plûtôt que d'en faire du bruit, il valoit mieux l'éloigner sur un autre pretexte. Mais dès-qu'elle sçût qu'elle venoit de M. le Prince, & qu'il en faisoit des contes par tout, jusqu'à les tourner même en propos de table, elle s'en mit dans une si grande colere, qu'elle fit défendre publiquement à Jarzay de se presenter jamais à la Cour. M. le Prince, avec cette hauteur dont il ne pouvoit jamais rien rabatre avec qui que ce fût, vint trouver le Cardinal & lui dit, qu'il vouloit que la Reine vît Jarzay, des le même jour. Le Cardinal eut beau lui representer, qu'après une pareille impudence il n'y avoit personne qui y pût obliger la moindre femme du monde, le Prince ne répondit autre chose, selon la coûtume de ce tems-là, sinon qu'il le falloit pourtant bien, parcequ'il le vouloit. La Reine se trouva donc forcée à voir Jarzay; mais l'audace de M. le Prince, dont la Cour fut plus irritée que de tout ce qu'il avoit pû faire auparavant, ne servit qu'à avancer un peu plus sa prison. 1650.

Mépris qu'il fait des avis qu'on lui donna pour sa sureté. *Id. ibid.*

C'est ainsi que presque tous les grands Princes, & même ceux qui deviennent dans la suite de leur vie des plus moderez & des plus judicieux, sont dans leur jeunesse aussi persuadez qu'on les craint, que les belles femmes, ou celles qui se piquent de l'être, sont persuadées qu'on les aime. Monsieur le Prince continuant d'outrager la Reine, d'insulter le Cardinal, & de pousser à bout les Frondeurs, agissoit pourtant avec autant de confiance, que s'il avoit vécu d'une maniere à ne se faire point d'ennemis. Ce qui devoit neanmoins lui donner du soupçon, & lui faire croire qu'il n'etoit pas hors de crainte, c'est que le bon homme Broussel se trouva acusé de son assassinat. Et comme il n'étoit pas même capable d'en être soupçonné, on n'eut pas de peine à comprendre qu'il n'avoit été mis dans ce procès que pour achever de faire perdre à Monsieur le Prince la faveur du peuple, qui adoroit toûjours ce vieillard. Ces circonstances firent tant de peur à tous ceux qui étoient atachez à la maison de Mr. le Prince, que plusieurs lui donnerent des avis là-dessus. Mais il les reçût si mal, qu'au dixseptiéme qu'on lui donna, il dit que c'étoit la dixseptiéme folie qu'on lui avoit dite ce jour-là sur un même sujet.

Mesures prises pour s'assurer de sa personne.

On avoit pris hors de Paris un nommé Des-Coutures, qu'on pretendoit devoir être un temoin du pretendu assassinat de M. le Prince; & il devoit arriver par la porte de Richelieu. Le Cardinal Mazarin dit au Prince de Condé, qu'on

1650. l'avoit averti que les Frondeurs vouloient faire enlever cet homme, de peur qu'il ne fit sa déposition, & qu'il falloit mettre des Troupes à cette Porte pour les en empêcher. Il ajoûta que, puisque c'étoit l'afaire du Prince, il étoit à propos qu'on y mît de ses Troupes, la Reine ne pouvant pas toûjours paroître pour défendre ses interêts. Monsieur le Prince donna dans ce piege, & dit qu'il falloit que ce fussent des Troupes du Roi, croyant en être mieux soutenu. Sur quoi le Cardinal repondit, qu'il falloit donc que ce fût lui qui leur donnât l'ordre de faire ce qui leur seroit commandé. Le Prince y consentit, & ne l'executa que trop exactement pour lui.

Acommodement de la Cour avec les Frondeurs avant sa detention. *Mémoir. de la Minorité du Roi.*

Comme on ne pouvoit l'arrêter sans le consentement des Frondeurs, la Cour se trouva forcée de traiter avec eux, avant que de pouvoir executer la resolution qu'on avoit prise. Et quoiqu'embarassez d'un Procès criminel, ils ne laisserent pas de se faire acheter au Cardinal Mazarin. Pour le Coadjuteur, plus il avoit d'interêt, & moins il vouloit paroître en avoir. Il ne laissa pas de trouver bon qu'on lui promît deux Gouvernemens * pour deux de ses amis, qui devoient servir à établir la sureté du Parti. On promit à Laigues une charge dans la maison de Monsieur le Duc d'Anjou **, quand elle seroit faite; les Sceaux au Marquis de Châteauneuf, & un Brevet de Duc à quelqu'un de la Fronde dont on conviendroit. On stipula pour le Duc de Beaufort la Survivance de l'Amirauté, qui fut donnée à son frere, avec une grosse pension pour lui sur cette Survivance; & l'on assura au Duc de Longueville, qu'on lui acorderoit celle de la Lieutenance de Roi de la Haute Normandie, qu'il sollicitoit depuis long-tems pour le fils du Marquis de Beuvron. 1650.

Mr. le Prince, le Prince de Conti & le Duc de Longueville sont arrêtez. *Divers Memoir. de la Minorité du Roi.*

Cet acord ainsi fait, pour leurer le Duc de Longueville, que l'on vouloit arrêter avec Monsieur le Prince, aussibien que le Prince de Conti, la Reine les manda tous trois au Conseil, le dixhuitiéme Janvier. On leur avoit conseillé de n'y aller jamais tous trois ensemble, mais ils mepriserent cet avis, comme beaucoup d'autres de cette nature qu'on leur avoit donnez auparavant. L'afaire fut conduite avec tant de dissimulation, que sous pretexte de sacrifier les *Frondeurs* à M. le Prince, & de les empêcher d'enlever Des-Coutures, un des seditieux, qui avoient voulu le faire perir, ce Prince ordonna luimême les Gendarmes & les Chevauxlegers du Roi, pour le faire mener à Vincennes. Comme il ne se doutoit de rien, il eut la confiance qu'il falloit pour être trompé; & croyant que les preparatifs qu'on faisoit pour l'arrêter, regardoient les *Frondeurs*, il prit toutes les precautions necessaires pour se faire conduire lui-même plus surement en prison. On lui en donna encore plusieurs avis ce même jour, mais il ne voulut jamais y ajoûter foi. On dit aussi que la Princesse de Condé le pria de ne sortir point ce jour-là. Cependant il sortit le matin pour aller voir le Cardinal, qu'il trouva dans sa chambre, avec le Marquis de Lionne, qui y écrivoit les ordres pour l'arrêter avec son Frere & son Beau-frere. Le Cardinal, sans faire semblant de rien, le reçût avec des temoignages d'une sincere amitié: & le Prince s'étant plaint à lui des bruits qui couroient, qu'il ne songeoit qu'à le perdre, Mazarin l'assura que jamais il n'avoit eu la moindre pensée de lui nuire, & lui fit mille protestations de service & d'un atachement inviolable à ses inte-

* *Il n'y eut que Noirmoûtier qui eut le Gouvernement du Mont Olympe: on ne parla plus du second.*

** *Philipe de France, Frere du Roi, depuis Duc d'Orleans.*

1650. rêts. Cependant le Marquis de Lionne continuoit d'écrire l'ordre pour l'arrêter. Le Prince rassûré par tous ces beaux semblans d'amitié, donna dans tous les pieges qu'on voulut lui tendre. Le Cardinal ajoûtant la raillerie à tout ce qu'il preparoit contre le Prince, lui dit qu'il vouloit ce jour-même lui sacrifier les *Frondeurs*. Le Prince de Condé ne manqua pas de se rendre sur le soir au Palais Royal, sans être acompagné d'aucun de ses amis contre son ordinaire, tant il étoit éloigné de penser à ce qui lui alloit arriver. Le Prince de Conti & le Duc de Longueville s'y trouverent presque en même-tems. Ils allerent d'abord dans l'apartement de la Reine, qui feignant d'être indisposée, s'étoit mise sur son lit, ce qui les obligea de passer dans la chambre du Conseil. Mazarin ne les vit pas plûtôt tous trois, qu'il sortit, disant qu'il étoit obligé de les quiter pour un moment, en atendant la venuë du Duc d'Orleans. Sur ces entrefaites, Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine entra dans la chambre, & s'aprochant respectueusement du Prince de Condé, lui dit à l'oreille de la part de la Reine, qu'il falloit aller en prison, & lui demanda l'épée. Cominges son Neveu fit le même compliment au Prince de Conti, & de Croissi au Duc de Longueville. Le Prince prit d'abord cela pour une plaisanterie, mais ayant reconnu que c'étoit tout de bon, *est-ce donc là*, dit-il, *la recompense de ma fidelité & de mes services?* Il demanda ensuite à parler à la Reine & au Cardinal Mazarin, mais ils ne voulurent point s'exposer aux reproches qu'il auroit pû leur faire.

Ils sont conduits à Vincennes. Guitaut, qui étoit sorti de la chambre du Conseil, pour y faire entrer son escorte, revint aussi-tôt avec vingt hommes armez, qui conduisirent les Princes dans le jardin par un escalier dérobé. Quelque-tems après on les fit 1650. monter dans un carosse du Roi, qui les atendoit à la petite porte. Leur escorte se trouva bien plus foible qu'on n'avoit cru. Elle étoit commandée par le Comte de Miossens. Lieutenant des Gendarmes; & Cominges Lieutenant de Guitaut, les gardoit. Jamais des personnes de telle importance ne furent conduits en prison avec un si petit nombre de gens; il n'y avoit que seize hommes à cheval, avec ce qui étoit en carosse avec eux. Tout le monde sçait comme le carosse s'étant rompu entre Paris & Vincennes, ils demeurerent quatre ou cinq heures par le chemin. Belle ocasion pour ceux qui auroient voulu entreprendre de les delivrer! mais personne ne se mit en devoir de le faire.

Quelles que fussent les raisons qui obligerent le Cardinal à faire arrêter M. le Prince, il est incertain qu'il en ait eu d'autre, que celle de vouloir être le Maître à la Cour. J'ai remarqué ailleurs qu'il ne pouvoit soufrir la maniere aigre & méprisante avec laquelle le Prince de Condé le traitoit, & en public, afin de regagner dans le monde ce que leur reconciliation aparente lui avoit ôté, & dans les Conseils particuliers, pour le détruire dans l'esprit de la Reine, & y prendre le poste qu'il y ocupoit. Mais enfin toutes les regles de la politique étoient contre ce dessein-là, comme les évenemens l'ont fait voir. Il ne paroît pas que M. le Prince ait été veritablement soupçonné de la moindre entreprise contre l'Etat. Tout ce que nous allons voir qui fut avancé contre lui, n'a été qu'un pretexte pour justifier sa détention. Il est vrai que quelques-uns pretendent qu'il avoit senti avec peine les prosperitez de la Cour, pour lesquelles il s'étoit aveuglément passionné auparavant: qu'il avoit eu de l'inquietude

Pretexte de la detention de Mr. le Prince. Memoir. de la Minorité du Roi.

1650. du siege de Cambrai, parce qu'il avoit été entrepris sans lui, & qu'il avoit été bien aise d'aprendre qu'il fût levé : que les troubles du Guyenne & de Provence, avec les dificultez du retour du Roi à Paris, ne lui avoient pas déplu, d'autant qu'il avoit penetré l'interieur du Cardinal, qui ne pensoit qu'à surmonter tous les embarras presens, pour recouvrer une autôrité absoluë & indépendante. Toute-fois il ne fomenta ces troubles ni en secret ni en public, & s'il en fut bien aise dans le cœur, ce fut tout au plus par une presomption naturelle à un Prince qui se veut rendre necessaire. Quoiqu'il en soit, de peur que le Prince de Conti & le Duc de Longueville ne se joignissent à lui, s'il venoit à entreprendre quelque chose, ou soit que la Reine se trouvant dans l'impossibilité de reconnoître d'aussi importans services que ceux qu'il lui avoit rendus, elle craignît que son impuissance ne rendît vain, celui à qui elle avoit de si grandes obligations, sa reconnoissance se changea en une espece de haine, & elle consentit à faire arrêter ces trois Princes. La chose fut executée, d'un consentement si general des Peuples, que la Duchesse de Longueville acablée, comme on le peut croire, par un si rude coup, s'étant retirée sans être connuë dans une maison particuliere, afin d'atendre les choses necessaires pour partir, eut encore le déplaisir de voir allumer les feux de joie & paroître les autres marques de la rejouissance publique pour la détention de ses Freres & de son Mari. Ensuite dequoi elle alla en Normandie, ne se croyant pas en sureté à Paris.

Demarche de la Princesse de Condé en cette ocasion.

La Princesse Douairiere de Condé vint à Paris, où elle presenta Requête au Parlement, pour demander d'être prise en la sauvegarde de la Compagnie, & tâcher de l'animer en faveur des Princes ses Enfans. Le Parlement ordonna que cette Princesse se mît chez le Sieur de la Grange, Maître des Comptes, dans la Cour du Palais, pendant qu'on iroit prier le Duc d'Orleans de venir prendre sa place. *Monsieur* répondit aux Deputez de la Compagnie, que Madame la Princesse ayant ordre du Roi d'aller à Bourges, il ne croyoit pas devoir se rendre au Palais, pour opiner sur une afaire dans laquelle il n'y avoit qu'à obéir aux ordres superieurs. Il ajouta qu'il seroit bien aise que le Premier President le vint trouver sur le soir. Celui-ci s'y rendit, & fit connoître à *Monsieur*, que sa presence seroit necessaire le lendemain au Palais, pour assoupir un commencement d'afaire qui pouvoit avoir des suites, par la commiseration naturelle pour une grande Princesse afligée, & par la haine qu'on portoit au Cardinal. *Monsieur* le crut : il trouva à l'entrée de la Grande Chambre Madame la Princesse qui se jetta à ses piez : elle oublia même si fort & son rang & sa fierté ordinaire, qu'elle descendit jusqu'à dire au Coadjuteur & au Duc de Beaufort, qui se trouvoient toûjours à ces assemblées, *que puisqu'ils faisoient l'honneur à ses Enfans de les avouër pour leurs Parens, ils eussent pitié d'eux.* Mais ces Messieurs n'en furent point touchez, & bien loin de lui être obligez d'une bassesse si outrée, elle ne servit qu'à les dégoûter & à leur donner du mépris. *Monsieur* dit à la Compagnie, que le Roi avoit commandé à Madame la Princesse de sortir de Chantilli où elle étoit auparavant, parce qu'on avoit trouvé un de ses Valets de pié chargé de lettres pour celui qui commandoit dans Saumur : qu'il ne la pouvoit soufrir à Paris, parce qu'elle y étoit venuë contre les ordres du Roi : qu'elle en sortit pour témoigner son obéissance & pour meriter que le Roi, qui seroit dans peu de retour, eût égard à ce 1650.

1650. qu'elle alleguoit de sa mauvaise santé. Cette Princesse demandoit justice au Parlement de la pretenduë violence du Cardinal Mazarin, comme si le Roi n'eût pas consenti à la detention des Princes, lui qui en avoit donné les ordres exprès. Sa Majesté avoit fait connoître au Parlement les raisons qui l'avoient engagé d'en user de la sorte. Je serois trop long si je voulois les raporter ici. On les trouve en détail dans tant de Memoires diferens, que ce seroit une chose superfluë que de m'y étendre davantage.

Raisons que le Roi donna au Parlement de la detention des Princes. *Extrait de la Lettre de Cachet du Roi, écrite au Parlement.*

Je ferai seulement un Extrait de la Lettre * que le Cardinal fit écrire au Parlement au nom du Roi, pour justifier la détention des Princes. Elle portoit en substance, que le Prince de Condé ne metoit aucunes bornes à son ambition : que par ses manieres hautaines, & ses continuelles pretensions, il faisoit voir clairement qu'il ne pensoit qu'à augmenter son autorité aux dépens de l'autorité Royale : que non content de vivre le plus riche sujet qui fût dans la Chrétienté, il portoit ses vuës jusqu'à la Souveraineté & à l'independance. Que le Prince de Conti étoit complice de tous les desseins de son Frere. Que le Duc de Longueville étoit aussi entré dans les interêts du Prince de Condé, qu'il avoit part à tous ses Conseils, & qu'il s'étoit, outre cela, rendu suspect par une ambition demesurée, qui le portoit à faire tous les jours de nouvelles demandes à la Cour, & à usurper une autorité illegitime dans son Gouvernement de Normandie ; & qu'ainsi le Roi avoit jugé à propos de s'assurer de ces trois Princes, sans plus de delai, pour s'oposer aux desseins qu'ils formoient de concert, au prejudice de son autorité & du repos de l'Etat. 1650.

Il n'est pas dificile de voir par la maniere dont le Prince de Condé s'étoit conduit jusqu'à sa détention, que tous ces desseins pernicieux, qu'on lui attribuë, sont imaginaires *.

Le Roi dispose de leurs Gouvernemens. *Divers Memoir. de la Minorité du Roi.*

Cependant la Princesse de Condé jugeant que toutes ses démarches seroient inutiles, & que le Parlement ne décideroit pas sur une matiere aussi importante & aussi délicate que celle-là, se retira, dès le soir même à Berni, d'où le Roi lui ordonna d'aller ensuite à Valleri. L'autorité de la Cour sembloit plus afermie que jamais par la prison des Princes. Comme ils étoient Gouverneurs de trois Provinces considerables, le Roi voulut pourvoir à leurs Gouvernemens, afin qu'il ne s'y fît aucun mouvement dangereux. Sa Majesté envoya donc le Comte d'Harcourt en Normandie, pour y commander au lieu du Duc de Longuevllle ; le Duc de Vendôme fut envoyé en Bourgogne à la place du Prince de Condé ; & le Maréchal de l'Hôpital eut ordre d'aller en Champagne pour empêcher qu'on ne s'y soulevât à l'ocasion de l'emprisonnement du Prince de Conti. Comme le Duc de Longueville avoit pris les devans, pour atirer à lui les Peuples de Normandie, sous l'esperance qu'il leur avoit donnée de sa protection, il étoit à craindre qu'il n'arrivât quelque émotion dans cette Province.

Le Comte de Tavannes agit pour M. le Prince. *Memoir. de Tavannes. Hist. du Prince de Condé Liv. II.*

Quoique les amis du Prince de Condé parussent fort touchez de son malheur, ils ne s'apliquerent pas tous avec une égale ardeur à le faire cesser. Plusieurs se contenterent de le plaindre, sans penser à le secourir. Mais il y en eut aussi qui embrasserent ses interêts avec chaleur, & le servirent avec beaucoup de fermeté. Entre-

* *Elle est datée du dixneuviéme Janvier mille six cens cinquante.*

* *C'est ce qu'on fait voir au long, dans une lettre d'un particulier au Parlement de Paris, pour servir de reponse à celle du Roi que je viens de citer.*

1650. autres le Comte de Tavannes fut le premier qui prit les armes pour son service. Etant arrivé en Bourgogne, dont le Prince de Condé étoit Gouverneur, il crut y trouver un puissant parti, tout dispofé à le seconder ; mais il eut le deplaisir de voir que tout le monde lui tournoit le dos, & que les amis du Prince étoient plus portez à agir contre lui que pour lui. Il s'imaginoit qu'il pourroit au moins s'emparer du château de Dijon, qui apartenoit au Prince de Condé, parce que les Commandans y avoient été mis par le même Prince, & qu'ils étoient deux de ses Domestiques. Mais les étant allé voir pour les engager dans le Parti du Prince, ils s'excuserent froidement sur ce qu'ils ne pouvoient rien faire, n'ayant point de monde dans leur Place. Le Comte de Tavanes leur proposa aussi-tôt d'y faire entrer soixante Mousquetaires. Ils promirent de les recevoir ; mais deux jours après le Comte les ayant fait venir, ces Commandans eurent oublié leur promesse, & refuserent de les laisser entrer dans le Château ; disant qu'ils avoient deja donné leur parole à la Ville de n'y recevoir personne. Sur cela Tavannes ayant apris qu'on vouloit l'arrêter à Dijon, se retira promtement à Bellegarde. Il trouva cette Place dans un si mauvais état qu'il étoit aisé de voir par là, que le Prince de Condé étoit bien éloigné de former contre l'autôrité Royale les pernicieux desseins qu'on lui imputoit. Il n'y avoit ni armes ni munitions, & le peu de Canons qui s'y trouvoient, étoient démontez, & sans aucun affut. Tavannes desesperant de pouvoir se maintenir dans une Place si mal pourvûe, resolut d'aller mener ses Troupes au Marechal de Turenne, qui s'étoit jeté dans Stenai.

Le Chevalier de la Rochefoucaut, commandoit à Damvilliers pour le Prince de Conti qui en avoit le Gouvernement. Il avoit sollicité ce Maréchal, qui s'aprochoit alors des Frontieres avec des Troupes d'Espagne, de s'avancer vers cette Place, afin de la maintenir dans la possession & le service des Princes. Mais ce dessein ne réussit pas. Le Oficiers de la Garnison en ayant été avertis, se saisirent du Gouverneur, & introduisirent dans la Ville celui qui en avoit été auparavant Lieutenant de Roi. Ainsi la Place rentra sous l'obéïssance du Roi, avant que le Maréchal de Turenne y arrivât avec son armée. 1650.

Le Comte de Tavannes n'eut pas marché demi-heure du côté de Stenai, qu'un Parti vint l'avertir qu'on voyoit devant eux sur leur route des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie. C'étoit le Marquis de Tavannes Lieutenant de Roi de la Province, & Oncle du Comte. Il avoit assemblé de la Noblesse avec le Prevôt & leurs Archers, quelques Compagnies de Cavalerie & un Regiment d'Infanterie, & venoit au devant de son Neveu, pour s'oposer à son passage, & l'empêcher d'aller joindre Turenne. Le Comte de Tavannes les ayant fait reconnoître, resolut de les charger sur le champ. Ce qu'il fit avec tant de vigueur qu'il tailla en pieces toute la Cavalerie, & prit tout le Regiment d'Infanterie prisonnier, auquel il fit prêter serment pour le service du Roi & du Prince de Condé contre Mazarin. Cette déroute du Lieutenant de Roi jeta l'épouvante dans toute la Bourgogne, & sur tout dans Dijon, qui en fut si fort allarmée, qu'on y obligea jusqu'aux Capucins à prendre les armes. Tavannes voyant une ocasion si favorable de faire déclarer cette grande Ville pour le Prince, prit la resolution de l'aller ataquer, persuadé qu'il s'en rendroit Maître, pourveu que ceux qui commandoient dans le château voulussent bien lui

L'entreprend de lui gagner la Bourgogne. *Id ibid.*

1650. en ouvrir les portes. Il fit tourner à l'instant toutes ses Troupes de ce côté-là, & lorsqu'il fut près de Dijon, il envoya un Oficier vers les Commandans du Château, pour leur faire sçavoir que s'ils le recevoient dans leur Place, il étoit assuré de prendre la Ville. Mais on tira sur l'Oficier, sans lui permettre d'aprocher. Tavannes ne laissa pas de camper deux jours devant Dijon, & ensuite il se retira de nouveau à Bellegarde, dans l'esperance que les Comtois ne manqueroient pas de lui fournir toutes les munitions de guerre & de bouche, dont il auroit besoin, comme ils le lui avoient promis.

La Cour va dans cette Province pour s'oposer aux projets de Tavannes.

Cependant le Cardinal Mazarin, informé des troubles que le Comte de Tavannes excitoit en Bourgogne, resolut de les dissiper au-plûtôt, de peur qu'il ne fit de nouveaux progrès, & n'engeât insensiblement toute la Province dans le parti du Prince de Condé. Pour cet éfet il alla en Bourgogne avec une Armée dont le Duc de Vendôme, qui avoit été fait Gouverneur de cette Province, eut le commandement. Le Roi, la Reine, & toute la Cour furent de ce voyage. Comme la Bourgogne étoit demeurée jusques-là fidelle au Roi, elle le reçût alors avec une entiere soûmission. Il n'y eut que Bellegarde qui fit quelque resistance ; & l'on commença aussi-tôt à l'assieger. Tavannes n'ayant point reçu le secours que les Comtois lui avoient promis, ne defendit pas long-tems cette Place, qui étoit en tres-mauvais état, comme nous l'avons déja dit. Dans peu de jours il se rendit à composition, afin de conserver au service du Prince quantité de braves gens qui y étoient avec lui. Après la redition de la Place, les Troupes du Comte de Tavannes furent licentiées, & les Oficiers avec tout ce qu'il y avoit de gens considerables lui donnerent parole, avant que d'en sortir, de se trouver pour le service du Prince les uns à Montrond, & les autres à Bourdeaux ou à Stenai ; ce qu'ils executerent tres-fidelement. Pour le Comte de Tavannes il prit le parti d'aller à Paris, sans se faire connoître, pour pratiquer des amis aux Princes, & menager toute sorte de moyens pour les tirer de prison. 1650.

Caractere du Roi dans sa jeunesse. *Anecdotes de la Cour, de ce tems-là.*

Pendant le sejour que la Cour fit à Dijon, on remarqua dans la personne du jeune Roi un serieux au-dessus de son âge, Monsieur avoit au contraire autant de vivacité & de feu, que le Roi avoit de gravité & de flegme. Ce caractere lui donnoit sur son Frere une superiorité & un ascendant, dont il se servoit à propos pour le reprendre en tout ce qu'il faisoit de trop vif dans leurs petits divertissemens. Il lui servoit presque de Gouverneur, c'est pourquoi Monsieur l'apelloit son *Petit Papa*. Les personnes qui frequentoient alors la Cour, disent n'avoir jamais vû faire au Roi qu'une seule action enfantine. Un jour qu'il avoit trouvé une coëfe de la Reine, il la mit au bout d'un bâton, & la porta en Procession comme une espece de Banniere, suivi de Monsieur en chantant des Litanies. Ayant été surpris dans cet amusement, il en fut si honteux, qu'il jeta promptement le bâton, & ne fit depuis rien de semblable. On remarqua aussi que la Cour manquoit presque alors du necessaire, pendant que la table du Cardinal étoit servie de tout ce qu'il y avoit de plus délicat.

La Cour marche en Normandie, pour s'assurer de cette Province.

La presence du Roi n'eut pas plûtôt remis le calme dans la Bourgogne, qu'il fut obligé de marcher avec toutes ses forces en Normandie. La Duchesse de Longueville metoit tout en usage pour atirer le Parlement de Rouen dans le Parti des Princes, & pour s'assurer des Amis & des Places du Duc son Mari, & du Havre de Grace. Dès-que l'Armée

1650. l'Armée Royale parut dans cette Province, le Parlement de Roüen & les principales Villes envoyerent des Deputez au Roi, pour lui témoigner leur obeïssance. La Duchesse de Longueville esperoit pouvoir se maintenir dans Dieppe, où elle avoit mis des Troupes qu'elle entretenoit à ses dépens. Elle n'oublia rien pour engager les Habitans & le Gouverneur de la Ville à une vigoureuse resistance. Mais les Habitans ayant apris que le Roi s'aprochoit d'eux, parlerent aussi-tôt de se rendre, & le Gouverneur suivit leur exemple. Ainsi la Duchesse de Longueville se vit en un moment abandonnée de tout le monde, & peu s'en falut même qu'elle ne fût arrêté par les Bourgeois de Dieppe, & par du Plessis Bellievre, qui y étoit allé avec des Troupes de la part du Roi. Elle se retira en cachette, & fut contrainte de s'embarquer & de passer en Hollande, pour aller à Arras, d'où elle se rendit ensuite à Stenai.

Le Duc de la Rochefoucaut & plusieurs autres Seign. se déclarent pour les Princes.

La Cour eut bien-tôt de nouvelles affaires sur les bras. Malgré les avantages qu'elle venoit de remporter, les Amis des Princes continuerent à exciter de nouveaux troubles dans le Royaume, pour leur procurer la liberté. Le Prince de Marsillac, que nous nommerons desormais Duc de la Rochefoucaut, fut un de ceux qui se déclarerent pour eux avec le plus d'ardeur. Ce Prince étoit à Dieppe lors que la Cour vint en Normandie. Il en sortit cinq ou six jours avant la Duchesse de Longueville, & s'étant retiré dans son Gouvernement de Poitou, dont il avoit herité par la mort de son pere, il commença aussi-tôt à disposer les choses à la guerre. Les Ducs de Boüillon, de Saint-Simon & de la Force, resolurent d'agir de concert avec lui pour tâcher de renouveller les mécontentemens du Parlement & de la Ville de Bourdeaux, & de les obliger à prendre les armes pour la liberté des Princes. D'abord ils temoignerent tous un zele égal pour le Prince de Condé, & lors que les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucaut firent le projet de soulever la Guyenne, le Duc de Saint Simon, à qui ils en donnerent avis, offrit de recevoir le Duc d'Enguien dans Blaye, dont il étoit Gouverneur. Mais quand ils furent sur le point de commencer la guerre, il refusa d'executer ce qu'il avoit promis. Le Duc de la Force prit aussi-tôt des pretextes pour ne se point declarer. 1650.

Quoique le Duc de la Rochefoucaut n'eut point de places dans son Gouvernement, ni de Troupes, il fut le premier à prendre les armes. Il voulut, avant toutes choses, retirer auprès de lui le Duc d'Enguien pour authoriser le parti, en faisant voir qu'on prenoit les armes non seulement pour la liberté du Prince, mais encore pour la conservation de celle de son Fils. Il fit savoir son dessein à la Princesse Doüairiere par Gourville, qui lui representa, „ que si le Duc d'Enguien étoit une, „ fois en un lieu de sureté, où il n'eût „ rien à craindre de la Cour, il deviendroit un des principaux instrumens „ de la liberté de Mr. le Prince, & „ qu'ainsi lui & Madame sa Mere devoient se rendre secretement à Brezé „ en Anjou. Le Duc de la Rochefoucaut offrit de les y aller prendre „ avec cinq cens Gentilhommes pour „ les mener à Saumur, si le dessein qu'il „ avoit sur cette Place réüssissoit; ou „ bien à Turenne, où le Duc de Boüillon se joindroit à eux, pour les accompagner à Blaïe, en attendant „ qu'on eût disposé le Parlement de „ Bourdeaux à les recevoir.

Les amis des Princes

Environ ce tems-là, le Roi ordonna au Duc de Boüillon, au Vicomte de Turenne, au Duc de la Rochefoucaut

1650. au Comte de Tavannes, & à tous les autres Partisans des Princes, de se rendre incessamment auprés de sa personne & sur le refus qu'ils firent d'obéir à cet ordre, il envoia une Declaration au Parlement, par laquelle ils furent declarez Criminels de Leze-Majesté. Le Duc de Beaufort, le Coadjuteur, de Broussel, Charton & les autres *Frondeurs*, furent déchargez, dans le même tems, de l'accusation d'avoir attenté à la vie du Prince de Condé. Dans ce même tems aussi, le Duc de la Rochefoucaut se mit en devoir d'executer ce qu'il avoit envoyé proposer à la Princesse Doüairiere. Pour cet effet, il resolut d'assembler ses amis sous un pretexte qui ne fit point connoître son intention. L'entertement de son Pere dont la ceremonie se devoit faire dans une de ses maisons, y venoit fort à propos. Il s'en servit pour assembler auprés de lui toute la Noblesse des Provinces voisines, qu'il pria de se trouver à cette ceremonie. Il assembla, sous le même pretexte, tous ceux qui pouvoient porter les armes dans ses terres, de sorte qu'en tres-peu de tems il eut plus de deux mille Chevaux, & huit cens hommes de pié. Le Duc de la Rochefoucaut aiant ramassé ces troupes resolut d'aller de ce pas se saisir de Saumur. La Cour avoit donné le Gouvernemét de cette place à Guitaut, pour recompense d'avoir arrêté Mr. le Prince; mais il n'en avoit pas encore pris possession. Un Gentilhomme nommé *Dumont*, y commandoit sous *Urbain de Maillé*, Marechal de Brezé, qui venoit de mourir; & ayant apris que Comminges, Neveu de Guittaut, y alloit avec des ordres du Roi, accompagné de deux mille hommes de pié pour l'assieger s'il refusoit d'en sortir, il avoit mandé au Duc de la Rochefoucaut, qu'il se rendroit Maître de la Place, & prendroit son parti, s'il vouloit y mener des Troupes. Le Duc avoit accepté la proposition, & s'étoit engagé de venir secourir Saumur dans un certain tems. 1650.

Sont declarez Criminels de Leze-Majesté. *Divers Mémoires de la Minorité.*

Comme il alloit s'aquiter de sa promesse, il rencontra sur la route de Saumur Gourville, qui lui aprit que la Princesse Douairiere avoit aprouvé son conseil; mais qu'elle n'étoit pas encore en état d'executer un dessein, dont les suites étoient d'une si grande importance: que tout ce qu'elle pouvoit faire alors étoit de lui envoier vingt-mille francs. Le Duc de la Rochefoucaut ne laissa pas de continuer sa marche vers Saumur: mais bien qu'il y arrivât huit jours plûtôt qu'il n'avoit promis, il trouva que le Gouverneur s'étoit deja rendu. Ainsi, il fut obligé de retourner sur ses pas. Il défit dans sa marche quelques Compagnies de Cavalerie des Troupes du Roi, & étant arrivé chez lui, il congedia la Noblesse qui l'avoit suivi. Alors, ce Duc voyant qu'il ne pouvoit rien faire dans sa province pour le service du prince de Condé, & que le Marechal de la Meilleraye lui alloit tomber sur les bras, se retira promptement à Turenne auprès du Duc de Bouillon. Il jetta en passant cinq cens hommes, & cent Chevaux dans Montrond, place forte en Berri que la Cour avoit negligée, parce qu'il n'y avoit point de Garnison, lors que les princes furent arrêtez prisonniers.

Le Duc de la Rochefoucaut va à Saumur avec des Troupes.

En arrivant à Turenne il aprit que la princesse de Condé avoit suivi le conseil qu'il lui avoit donné, de partir secretement avec le Duc d'Enguien, & qu'elle venoit l'y joindre pour être conduite à Bordeaux, où il y avoit plusieurs amis du prince tous disposez à la recevoir. Il aprit en même tems que le Duc de Saint-Simon s'étoit détaché du parti des princes. Ce changement refroidit d'abord les amis de

La Duchesse de Longueville va à Bourdeaux

Bourdeaux escortée par les amis des Princes.

Bourdeaux, mais *Langlade*, que le Duc de Boüillon avoit envoyé dans cette Ville, pour y menager les interêts du prince de Condé, les raffermit avec beaucoup de peine & d'adresse, & vint lui-même à Turenne en aporter la nouvelle. Sur cela, le Duc de Boüillon assembla trois cens Gentilshommes de ses amis, pour aller recevoir la Princesse de Condé, & le Duc de la Rochefoucaut manda les siens, qui arriverent au nombre de trois cens, conduits par le Marquis de *Silleri Brulard*. Outre ses amis, le Duc de Boüillon leva douze cens hommes de ses terres, & sans attendre le Marquis de Silleri, ils marcherent vers les Montagnes d'Auvergne par où la Princesse devoit passer. Le Chevalier de la Valette, qui commandoit l'Armée du Roi en Guïenne, profita de ce tems pour s'aller opposer au passage de la Princesse. Les Ducs de bouillon& de la Rochefoucault aiant apris son dessein marcherent à lui avec toutes leurs Troupes, & le joignirent à Montclar en Perigord; mais ce Géneral lâcha le pied sans combattre, & se retira par des bois à Bergerac, après avoir perdu tout son bagage.

Le Siége de Guise levé par les Espagnols Suite de la Campagne.

Durant ce tems-là les Espagnols firent plusieurs entreprises qui eurent diferens succès. Ils bloquerent Dunkerque & la Bassée sans fruit, aiant été obligez d'en lever le Blocus. Ensuite s'avançant dans la Picardie avec une Armée de trente mille hommes, ils s'emparerent du Catelet & de la Capelle, & le 15. de Juin ils mirent le Siége devant Guise. La Ville soûtint pendant dix jours les attaques continuelles des ennemis, & donna le tems au Maréchal du Plessis d'assembler des Troupes & de s'aprocher des Lignes. Les Assiégeans à sa vuë redoublerent leurs efforts, & la nuit du vingt-six au vingt sept ils firent en même tems deux attaques & monterent à l'assaut en si grand nombre & & avec tant de furie, qu'ils entrerent dans la Place par deux portes, poursuivirent les Assiégez qui se battoient toûjours en retraite, & les pousserent jusques dans le Château. La nuit même la Contrescarpe du Château fut emportée, & six cens Espagnols commençoient à s'y établir; mais à la pointe du jour ils furent chassez ou taillez en piéces. Le Maréchal du Plessis, informé que les Assiégeans manquoient de vivres, ne jugea pas à propos d'exposer les Troupes du Roi, pour hâter la delivrance d'une Place qu'il dégageroit bien-tôt sans combat, & se contenta de bien garder les avenuës. Le vingt-neuf il vit paroître dans les plaines de la Capelle: un grand Convoi de vivres, escorté par trois cens Mousquetaires & par dix Escadrons. Il le fit aussi-tôt attaquer, le prit; & les ennemis par là reduits à l'extremité, ne songerent qu'à lever le Siége. Frustrez ainsi de l'esperance de prendre Guise, ils tournerent leurs armes contre Mouzon, Vervins, Château Porcien, & Rhetel, qu'ils prirent à composition après s'être long-temps défendus. La prise de Mouzon coûta au Roi d'Espagne trois mille Fantassins, & autant de Cavaliers qui perirent en ce Siége; & la Ville de Rethel ne demeura pas long-tems au pouvoir des Ennemis. Ils firent aussi quelques progrés en Italie, & reprirent Piombino & Portolongone, que les François avoient pris sur eux en mil six cens quarante-six. Le Duc de Mercœur etant été envoié Viceroi en Catalogne, eut ordre de faire arrêter le Comte de Marsin, qui commandoit les Troupes en ce Païs là, & le fit mener prisonnier à Perpignan. Tous ceux qui,

1650. comme lui, furent decouverts en liaison avec les Espagnols dans cette Province, furent traitez de même, & le Viceroi par cette conduite mit le païs en sûreté.

Suite des troubles de Bourdeaux. Mémoir de la Minorité & la Prison des Princes.

Les factions qui troubloient l'Etat empêchoient qu'on n'envoïât des Troupes par tout où il étoit necessaire pour y maintenir les Peuples dans l'obeïssance. Les Bourdelois avoient oublié la rebellion que le Roi leur avoit pardonnée en mille six cens quarante neuf, & se mettoient en état d'en soûtenir une nouvelle. Le Prince de Condé s'aprochoit de Bourdeaux pour se jetter dans cette Ville, qui étoit alors partagée en diverses cabales. Les Creatures du Duc d'Epernon, Gouverneur de la Province, & ceux qui étoient entrez dans les sentimens du Duc de Saint-Simon, s'étoient joints avec les Partisans de la Cour, & tâchoient d'un commun accord d'empêcher que la Princesse de Condé ne fût reçuë dans la Ville. Cependant, dès qu'on sut à Bourdeaux qu'elle venoit avec le Duc d'Enguien, tout le Peuple en témoigna une grande joïe. Une foule de monde leur vint au devant; on couvrit les chemins de fleurs, & le Bateau qui les menoit fut suivi de tous ceux qui étoient sur la Riviére. Les Vaisseaux du Port les saluerent de toute l'Artillerie, & ils entrerent ainsi dans Bourdeaux, malgré tous les efforts qu'on avoit faits sous-main pour les en empêcher. Le Parlement & les Jurats ne vinrent pourtant point saluër la Princesse en Corps, mais il n'y eut presque point de particuliers qui ne lui allassent ofrir leurs services. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut n'entrerent dans Bourdeaux que deux jours après la Princesse.

La Cour marche

Le Cardinal Mazarin n'eut pas plûtôt apris que les amis des Princes commençoient à former un Parti en Guïenne, qu'il mit tout en usage pour le détruire. Il donna ordre au Maréchal de la Meilleraïe de marcher incessamment vers Bourdeaux avec son Armée, & peu de tems après, il s'y rendit lui même avec le Roi, & toute la Cour, excepté le Duc d'Orléans & le Tellier, Secretaire d'Etat, qui étoient restez à Paris. Dès que le Roi fut à portée, les Députez du Parlement de Bourdeaux furent au devant de Sa Majesté à Libourne. On leur commanda avec hauteur d'ouvrir leurs portes pour y recevoir le Roi avec toutes ses Troupes. Ils repondirent qu'un de leurs Privileges étoit de garder la personne des Rois, lorsqu'ils étoient dans leur Ville. Là-dessus le Marechal de la Meilleraie s'avança entre la Dordonne & la Garonne. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut de leur côté se hâterent de faire leurs levées malgré les opositions secretes que plusieurs personnes du Parlement & de la Ville faisoient à leurs desseins. Cependant il arriva une chose qui pensa mettre toute la Ville en confusion, & causer de grans desordres. Comme la Princesse de Condé avoit demandé du secours au Roi d'Espagne, un Officier Espagnol * la vint trouver à Bourdeaux, & lui aporta vingt ou vingt-cinq mille écus pour subvenir aux plus pressans besoins. 1650.

vers cette Ville avec une Armée.

Discorde entre le Parlement & le Peuple de Bourdeaux.

Le Parlement, qui ne s'étoit point encore expliqué, comme le Peuple, en faveur de Madame la Princesse, pour faire voir qu'il n'avoit pas dessein de favoriser les ennemis de l'Etat, rendit un Arrêt par lequel il ordonna que les Troupes Espagnoles & l'Officier qui aportoit de l'argent, sortissent incessamment de Bourdeaux. Mais le Peuple aiant connu quelles se-

* *Il se nommoit Joseph Osorio.*

1650. roient les suites de cet Arrêt, prit aussi-tôt les armes, investit le Palais & menaça d'y mettre le feu, si le Parlement ne révoquoit ce qu'il venoit de resoudre. Cette Compagnie fit paroître d'abord autant de fermeté & de vigueur, que le Peuple avoit fait voir de témerité & d'audace. Cependant le trouble augmentant par la résistance qu'on aportoit à la revocation de l'Arrêt, le Parlement en envoïa donner avis aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut, & les prier de le faire cesser. Ils ne furent pas fâchez qu'on eût besoin d'eux en cette rencontre. Mais outre qu'il leur importoit extremement, pour jetter les fondemens de leur parti, que le Peuple obtînt la cassation de l'Arrêt, avant que de laisser le Palais libre; ils craignoient encore que paroissant regler les mouvemens de la Sedition, on ne leur imputât de l'avoir excitée. Ainsi ils resisterent d'abord à ce que le Parlement demandoit d'eux. Mais voïant enfin que les esprits s'échaufoient à un point, qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, ils coururent au Palais suivis de leurs Gardes, & s'abandonnant parmi le Peuple irrité, comme il étoit sur le point d'y mettre le feu, ils arrêterent sa fureur, & se rendirent Mediateurs entre le Parlement & lui. Ainsi l'Envoïé d'Espagne eut dès-lors toute la liberté qu'il desiroit.

Combat entre les Troupes du Roi & celles des Princes.

Il n'y avoit point d'autres Troupes du Roi dans la Province, que celles que commandoit le Général de la Valette, qui étoient près de Libourne. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut resolurent de marcher promtement à lui, parce que les Troupes, composées seulement de cinq ou six cens Gentilshommes de leurs amis, & de l'infanterie qu'ils avoient levée dans leurs terres, étoient sur le point de se retirer. La Valette aiant eu avis de leur marche, évita le combat une seconde fois, jugeant bien que la Noblesse, qui faisoit la meilleure partie des Troupes de ces deux Ducs, les quitteroit bien-tôt, & qu'ainsi il n'auroit pas de peine à se rendre Maître de la Campagne sans combattre. Cependant les Ducs, qui avoient levé à la hâte près de trois mille hommes de pié, & sept ou huit cens Chevaux, prirent Castelnau à quatre lieux de Bourdeaux, & se seroient étendus davantage, sans les nouvelles qu'ils eurent de l'aproche des Troupes du Roi. Sur ces avis ils dépêcherent le Marquis de Silleri en Espagne, pour faire savoir l'état des choses, & faire venir promtement le secours qu'on en attendoit. Ils laisserent une Garnison dans Castelnau & aiant renvoïé le reste des Troupes à Blanquefort à deux lieuës de Bourdeaux, sous la conduite de de Chambon Marechal de Camp, il y fut attaqué par le Duc d'Epernon beaucoup plus fort que lui. Quoi-qu'il ne pût défendre l'entrée de son quartier à cause de l'inegalité de ses forces, le Marais & les Canaux qui en environnoient une partie, lui donnerent moïen de se retirer sans être rompu, & de sauver les Troupes & le Bagage. Sur le bruit de ce combat les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut, qui s'étoient retirez à Bourdeaux, en partirent avec un grand nombre de Bourgeois, & aiant joint leurs Troupes, retournerent vers le Duc d'Epernon dans le dessein de le combattre, si les les mêmes Canaux ne les eussent empêché d'en venir aux mains. Tout se passa en escarmouches, où le Duc d'Epernon perdit beaucoup d'Officiers & de Soldats. Du côté de Bourdeaux, il y eut peu de gens tuez. Le Chambellan de Mr. le Prince y fut blessé; & depuis cela les Troupes du Marechal de la Meilleraye & celles, 1650.

1650. du Duc d'Epernon, serrerent Bourdeaux de plus prés. Ils reprirent même l'Ile de S. George qui est dans la Garonne à quatre lieuës au-dessus de la Ville, où on avoit commencé quelque Fortification. Elle fut defenduë trois ou quatre jours avec assez de vigueur, parce que tous les jours on y faisoit entrer un Regiment frais. Le Géneral de la Valette y fut blessé & mourut peu de jours après. Mais enfin les Bâteaux qui y avoient amené des Troupes, & qui devoient ramener celles qu'on relevoit, aiant été coulez à fonds, par une batterie que le Maréchal de la Meilleraie avoit fait dresser sur le bord de la Riviere, la frayeur prit les Soldats & même les Officiers, de telle sorte qu'ils se rendirent tous prisonniers de guerre. Ainsi ceux de Bourdeaux perdirent tout-à-la fois cette Ile & douze cens hommes de leur meilleure Infanterie.

Rigeurs exercées de part & d'autre qui éloignent la paix.

Ce desordre & l'arrivée du Roi à Libourne, qui fit aussi-tôt attaquer le Château de Vaire à six lieuës de Bourdeaux *, aporterent une grande consternation dans la Ville. Le Parlement & les Bourgeois se voïant à la veille d'être assiégez par le Roi, manquoient de toutes les choses necessaires pour se defendre. Nul secours ne leur venoit d'Espagne, & leur crainte avoit enfin reduit le Parlement à s'assembler, pour déliberer s'il enverroit des Députez demander la paix aux conditions qu'il plairoit au Roi d'accorder; lorsqu'on eut avis de la prise de Vaire, & que le Gouverneur, nommé Pichon, s'étant rendu à discretion, avoit été pendu. Cette severité, par laquelle le Cardinal croïoit jetter la terreur & la division dans Bourdeaux, fit un effet tout contraire; car la nouvelle en étant venuë dans un tems, où, comme je viens de dire, les esprits étoient étonnez & chancelans, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut furent si bien se prévaloir de cette conjoncture, qu'ils remirent leurs affaires en meilleur état, en faisant pendre de leur côté le Commandant de l'Ile St. George qui s'étoit aussi rendu à eux à discretion. ** Et afin qu'il parût que le Parlement & le Peuple partageoient avec les Géneraux une action qui n'étoit pas moins necessaire que hardie; ils avoient fait juger ce Commandant par un Conseil de de Guerre, où présidoient Madame la Princesse & Mr. le Duc d'Enguien, & qui étoit composé non seulement des Officiers des Troupes, mais encore de deux Deputez du Parlement & de trente-six Capitaines de la Ville. 1650.

L'Armée du Roi assiége Bourdeaux. *Memoir de la Prison des Princes & des Troubles de ce tems-là.*

Cette action étonna la Cour, rassura les Bourdelois, & disposa de telle sorte les choses dans la Ville, qu'on s'y resolut d'attendre le Siége, & de se defendre courageusement, dans la confiance que les Bourgeois avoient en leurs propres forces, & aux promesses des Espagnols qui les assuroient d'un promt & puissant secours. Dans ce dessein on se hâta de faire un Fort de quatre petits Bastions à la bastide, vis à de Bourdeaux de l'autre côté de la Riviere. On travailla avec soin aux autres Fortifications de la Ville; mais comme plusieurs Bourgeois avoient des maisons dans le Fauxbourg de Saint Surin, & qu'ils ne voulurent pas permettre qu'on les brûlat, ni même qu'on en rasât aucune, il falut se contenter d'en couper les avenuës, & se resoudre à defendre ce Fauxbourg, qui est ouvert de tous les cotez. Il fut attaqué par les Troupes du Roi, dont l'Armée étoit de huit mille hommes de pié, & de près de trois mille Chevaux. Le Maréchal de la Meilleraie fit donner du côté des Bar-

* *Sur la Dordonne.*

** *Ou, selon le Cardinal de Retz, un Officier de l'Armée du Maréchal de la Meilleraie, nommé Canolet.*

1650. ricades & des maisons en même tems, & Palluau avoit ordre d'entrer par un autre côté & de couper entre le Fauxbourg & la Ville, droit à la demi-Lune qu'on avoit fait élever pour en couvrir la Porte, qui étoit si mauvaise qu'elle ne se trouvoit défenduë de rien. Mais ce Marechal aiant fait commencer l'attaque, avant que Palluau fût arrivé; il trouva plus de résistance qu'il n'avoit cru. On avoit mis quantité de Mousquetaires dans les haies & dans les vignes qui couvroient le Fauxbourg. Ils arrêterent d'abord les Troupes du Roi avec grande perte. Le Duc de Bouillon étoit dans le Cimetiére de l'Eglise de Saint-Surin avec ce qu'il avoit pu faire sortir de Bourgeois, pour rafraîchir les postes; & le Duc de la Rochefoucaut étoit à la Barricade où se faisoit la principale attaque. Le feu fut très-grand de part & d'autre; il y eut cent ou six-vingts hommes tuez du coté des Ducs, & sept ou huit cens du côté du Roi. Neanmoins la Baricade & le Faux-bourg furent emportez; mais on ne passa pas outre, & l'on resolut d'ouvrir la tranchée pour prendre la demi-Lune. Elle n'avoit point de fossez, & pouvoit être emportée facilement. Les Assiegeans l'attaquerent trois fois avec leurs meilleures Troupes. Ils entrerent même dedans, mais ils en furent repoussez par le Duc de la Rochefoucaut, qui y mena les Gardes du Prince de Condé & les siens, dans le tems que ceux qui defendoient la demi-Lune avoient plié. Les Assiegez firent trois grandes sorties, à chacune desquelles ils netoierent la tranchée & brulerent le logement des Assiegeans. Enfin après treize jours de tranchée ouverte, le Siége n'étoit pas plus avancé que le premier jour. Mais comme ceux de Bourdeaux avoient trop peu d'Infanterie pour relever la Garde des portes attaquées, & que ce qui n'avoit point été tué ou blessé, étoit presque hors de combat par la fatigue de treize jours de garde: les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut les firent rafraîchir par la Cavalerie, qui mit pié à terre, & ils y demeurerent eux-mêmes les quatre ou cinq derniers jours, sans en partir, afin d'y retenir plus de gens par leur exemple. 1650.

Les Princes étoient cependant fort maltraitez dans le Château de Vincennes. On avoit commis la garde au Sr. de Bar, homme farouche, dévoué au Cardinal Mazarin, & qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit, avanceroit sa fortune & lui seroit d'un grand merite à la Cour. Ils étoient tous trois dans une même chambre, où on les gardoit fort étroitement. Il y avoit un Corps de garde à la porte, & des Soldats dans la chambre pour observer toutes leurs actions. Les huit premiers jours ils furent comme ensevelis dans leur prison, sans pouvoir aprendre la moindre chose de l'état où étoient leurs affaires, ni des desseins de leurs amis. Mais enfin on trouva le moïen de tromper, par divers stratagémes, la vigilance du Sieur de Bar, qui leur rendit souvent lui-même de bons offices sans le savoir. Ainsi pendant cinq mois les Princes eurent commerce de Lettres avec leurs amis, & prirent avec eux toutes les mesures qu'ils jugerent necessaires pour leur liberté. Ces trois Princes ne suportoient pas leur disgrace avec une égale constance. Le Prince de Condé étoit celui qui témoignoit le plus de fermeté. Le Duc de Longueville, moins assuré, ne desesperoit pourtant pas entierement. On raporte * même qu'étant encore en prison, il dit que la *Fronde, qui les y avoit mis, les en tireroit*. Mais le Prince de Conti ne pouvoit s'empê-

Etat des Princes dans leur prison. *Hist. du Prince de Condé. Liv. II. Memoir. de la Prison des Princes.*

* *Priol. de Reb. Gall. Lib. P.*

1650. cher de faire paroître son abatement. C'est ce que Gui Patin marque assez plaisamment dans une Lettre * qu'il écrivoit dans ce tems-là à un de ses „ amis. De ces trois Princes, dit-il qui „ sont prisonniers, Mr. de Longuevil- „ le est fort *triste* & ne *dit mot*. Mr. le „ Prince de Conti *pleure* & ne bouge „ presque du lit. Mr. le Prince de Con- „ dé *chante*, *jure*, entend le matin la „ Messe, lit des Livres Italiens ou „ François, dîne & joue aux volans. „ Depuis peu de jours, ajoûte-t-il, „ comme le Prince de Conti prioit „ quelqu'un de lui envoïer le Livre *de* „ *l'Imitation de JESUS-CHRIT*, pour „ se consoler par sa lecture, le Prince „ de Condé dit en même tems, *& moi*, „ *M. je vous prie de m'envoïer l'Imita-* „ *tion de M. de Beaufort, afin que je* „ *me puisse sauver d'ici, comme il fit il* „ *y a tantôt deux ans*. Le Fils aîné du Sieu de Bar venoit souvent dans la chambre des Princes. Le Prince de Condé tâcha d'ébranler sa fidelité, mais ce fut sans succès. Un jour, entr'autres, que le Prince jouoit aux volans avec lui, il lui proposa de jouer quelque chose; & de Bar lui aiant demandé ce qu'il lui plaisoit de jouer, le Prince lui répondit, *un Bâton de Maréchal de France*. Mais de Bar n'aiant pas l'esprit de comprendre ce que cela vouloit dire, ou peut-être faisant semblant de ne pas entendre ce qu'il comprenoit fort bien, le Prince ne lui en parla plus, & attendit sa liberté d'un autre endroit.

Paix faite à Bourdeaux. Cependant les *Frondeurs*, qui malgré leur réconciliation avec le Cardinal, ne cherchoient qu'à le perdre, commencerent à craindre que la réduction de Bourdeaux ne rendît sa puissance trop formidable. C'est-pourquoi ne voulant point attendre l'évenement du Siége, ils firent partir des Députez pour s'entremettre de sa paix. Ils arriverent à Bourg *, où étoit alors le Roi, pour lui en faire les propositions; & le Parlement de Bourdeaux en aiant été averti, on convint de part & d'autre d'une Tréve de quinze jours. Dès qu'elle fut résoluë, les Députez entrerent dans la Ville, pour y porter les choses au point qu'ils souhaitoient. La Cour desiroit la paix, craignant l'évenement d'un Siége, où elle trouveroit d'autant plus de resistance, qu'on y attendoit le secours d'Espagne, & celui du Maréchal de la Force qui étoit sur le point de se déclarer. Le Parlement ne la souhaittoit pas moins, ennuié par les longueurs & les perils d'un Siége, que l'on n'étoit pas sûr de pouvoir soûtenir jusqu'au bout. Les cabales de la Cour & du Duc d'Epernon agitent puissamment pour y disposer le reste de la Ville. L'Infanterie étoit ruïnée, & le secours promis avoit manqué trop souvent pour s'y devoir, encore attendre. Tout cela ensemble fit résoudre le Parlement à envoïer aussi des Députez à Bourg. Ils y conclurent la paix, sans en communiquer les Articles à Madame la Princesse, ni aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut. " Les conditions étoient que le Roi seroit reçu dans Bourdeaux en la „ maniere qu'il a accoûtumé de l'ê- „ tre dans les autres Villes de son Ro- „ ïaume. Que l'Aministie génerale „ seroit accordée à tous ceux qui „ avoient pris les armes & negocié „ avec l'Espagne, sans exception: „ que tous les gens de guerre seroient „ licentiez à la reserve de ceux „ qu'il plairoit au Roi de retenir „ à sa solde: que Madame la Prin- „ cesse demeureroit ou en Anjou „ dans l'une de ses maisons, ou à „ Montrond à son choix, à con-

Conditions du Traité.

* Elle est datée du 1. Mars 1650.

* Petite Ville entre la Garonne & la Dordonne.

dition

1650.

„dition que si elle choisissoit Montrond qui étoit fortifié, elle n'y tiendroit pas plus de 200. hommes de pié „& 60. chevaux : que le Duc d'Epernon seroit revoqué du Gouvernement „de Guyenne que tous les Privileges „de la Ville & du Parlement de Bourdeaux seroient maintenus, & que le „Château-Trompette demeureroit démoli. Madame la Princesse & le Duc d'Enguien allerent à Montrond. Le Duc de Bouillon se retira à Turenne, & le Duc de la Rochefoucaut dans son Gouvernement de Poitou, sans y faire les fonctions de sa charge. On ne parloit point de la liberté des Princes. Madame la Princesse, qui auroit bien voulu que la paix se fût faite à cette condition, se détermina par le conseil du Maréchal de la Meilleraye a aller voir le Roi & la Reine, esperant que Leurs Majestez acorderoient peut-être aux prieres & aux larmes d'une Femme, ce qu'elles avoient cru devoir refuser, lorsqu'on le leur avoit demandé les armes à la main. Ce qui obligea le Cardinal a ne pas s'opiniâtrer à une reduction plus pleine & plus entiere de Bourdeaux, sur, du moins à ce que l'on a cru, l'impatience qu'il eut de retourner à Paris.

Intrigues pour obtenir la liberté des Princes. *Memoir. de la Minorité du Roi.*

Ce changement si soudain surprit Mademoiselle de Montpensier, Fille aînée du Duc d'Orleans, & lui fit croire qu'on traitoit beaucoup de choses sans la participation de Monsieur. Elle y fut encore confirmée par les conferences secretes que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut eurent separément avec le Cardinal Mazarin, dans le dessein de le faire resoudre à donner la liberté aux Princes, ou de le rendre suspect à Monsieur. Ils lui representoient que les Princes lui en seroient „d'autant plus obligez, qu'ils sçavoient bien qu'il n'étoit pas en état „d'y être contraint par la guerre : qu'il „lui étoit assès glorieux que toute „l'Europe vît qu'il avoit ruiné & retabli M. le Prince quand il avoit voulu, „que le procedé des *Frondeurs* lui devoit faire connoître qu'ils se vouloient rendre maîtres des Princes, „afin de les perdre, & de le perdre luimême ensuite avec plus de facilité : „ou pour leur donner la liberté & les „engager par-là à travailler ensemble „à la ruine de la Reine & à la sienne : „que la guerre étoit finie en Guyenne; „mais que le desir de la recommencer dans tout le Royaume, ne finiroit jamais qu'avec la prison des „Princes : que les cabales se renouvelloient de toutes parts dans le Parlement de Paris, & dans tous les autres Parlemens du Royaume pour „leur procurer la liberté ou pour les „ôter de ses mains : que pour eux qui „lui parloient, ils lui déclaroient „qu'ils favoriseroient tous les desseins „qu'on formeroit pour les tirer de „prison ; mais que tout ce qu'ils pouvoient faire pour son service, étoit de „souhaiter que preferablement à tous „autres, ils lui en eussent l'obligation. Ce discours fit tout l'éfet qu'on en atendoit. Il ébranla le Cardinal : il donna de la jalousie à Monsieur, & aux *Frondeurs* : il leur ôta l'esperance d'avoir les Princes entre leurs mains, & les fit enfin resoudre de se réunir avec eux, & de chercher de nouveau les moyens de perdre le Cardinal.

Le Maréchal de Turenne vaincu. *Ibid.*

Pendant que ces choses se passoient, & que les soins de la Cour étoient employez à pacifier les troubles de Guyenne, M. de Turenne tiroit de grands avantages de l'éloignement du Roi. Il avoit obtenu des Espagnols le commandement de leurs Troupes & de celles du Duc de Lorraine; il y avoit joint tout ce qu'il avoit pû conserver de celles de Mr. le Prince ; & prenant sa marche du côté de Champagne, il s'étoit

1650.

Hist. du Princes de Condé Liv. II. Divers Memoires de ce tems là.

rendu maître de la Capelle, ainsi que de Rhetel & de Château Porcien sur l'Aîne. Dans le même-tems le Comte de Grand-Pré *, Gouverneur de Mouzon, entre Stenai & Sedan sur la Meuse, embrassa le parti des Princes avec chaleur ; & sa Garnison ayant refusé de le suivre, la Place fut assiegée & prise en fort peu de tems. Le Vicomte de Turenne resolut ensuite de marcher droit à Vincennes pour retirer les Princes de prison. Il s'avança avec deux mille chevaux jusqu'à la Ferté-Milon, qui n'est qu'à une journée de Vincennes. Sur le bruit de sa marche, on songea d'abord à transferer les Princes en un autre lieu. Les *Frondeurs* proposerent de les mettre dans la Bastille. Le Tellier, qui étoit dans les interêts du Cardinal, s'oposa ouvertement à cet avis, voyant bien que les *Frondeurs* vouloient faire mettre les Princes dans un lieu dont de Broussel étoit Gouverneur, afin de pouvoir en disposer à leur fantaisie. Il conseilla en même-tems de les faire conduire au Havre de Grace. Mais les *Frondeurs* n'avoient garde d'aprouver qu'on les mît dans cet endroit, dont le Cardinal étoit le maître absolu. Les châteaux de Pontoise & de Saint-Germain en Laye furent encore proposez ; mais on les jugea trop foibles.

Ce dessein est cause qu'ils sont transferez à Marcoussi.

Le Duc d'Orleans, qui étoit naturellement irresolu, fut si embarassé par cette diversité d'opinions, qu'il ne donna aucun ordre pour tirer les Princes de Vincennes. Mais enfin comme Turenne fut arrivé à la Ferté-Milon, on vint avertir le Duc d'Orleans que s'il diferoit plus long-tems de transferer les Princes ailleurs, dans vingtquatre heures il ne seroit plus en état de le faire. Le Duc voyant bien qu'il ne falloit plus demeurer en suspens, donna des-ce moment-là des ordres pour les transferer le lendemain au château de Marcoussi * situé au-delà de la Seine & de la Marne, fermé de bons fossez pleins d'eau, & assés fort pour soûtenir les ataques que les Etrangers ou les amis des Princes pourroient faire pour les delivrer. Sur le bruit qui en courut, le Comte de Tavannes qui depuis la prise de Bellegarde s'étoit retiré dans Paris, ramassa un bon nombre d'amis qui devoient se trouver à cheval sur le chemin par où passeroient les Princes, afin de les enlever. Le Duc de Nemours étoit aussi de ce complot. Quoiqu'il fut le rival du Prince de Condé, il avoit pourtant embrassé son parti, & ce qu'il y a de singulier dans cette afaire, c'est qu'il s'y étoit engagé à la sollicitation de la Duchesse de Châtillon qu'ils aimoient tous deux. Le Duc d'Orleans ayant été informé de ce dessein, un jour avant qu'on pût l'executer, fit escorter les Princes par tant de Troupes que les leurs n'oserent paroître. Ainsi les Princes furent conduits au château de Marcoussi, où ils continuerent d'être soigneusement gardez. Le Maréchal de Turenne en ayant eu avis, rebroussa chemin & alla rejoindre l'Archiduc. 1650.

Le Roi revient à Fontainebleau & ensuite à Paris.

Le Roi ne demeura que dix jours en Guyenne après la paix de Bourdeaux, qui fut signée au commencement d'Octobre ; & le Cardinal, enflé du succès de la pacification de cette Province, ne songea qu'à venir couronner son triomphe par le châtiment des *Frondeurs*, qui s'étoient servi, disoit-il, de l'absence du Roi, pour éloigner Monsieur de son service, pour favoriser la revolte de Bourdeaux, & pour travailler à se rendre maîtres des Princes. C'est ce qu'avoit fait le Coadjuteur, qui ne pouvant point esperer de sureté avec le Cardinal, s'étoit ataché à gagner la faveur du Duc d'Orleans,

* *Charles François de Joyeuse.*

* *Maison de Monsieur d'Entragues à six lieuës de Paris.*

1650. par laquelle seule il pouvoit se soûtenir, & qui étoit devenuë plus grande par la disgrace de l'Abé de la Riviere. On disoit tout haut à la Cour, qu'au retour du Roi à Paris, il lui seroit aisé d'arrêter les *Frondeurs*, même au milieu des Halles.

Le Maréchal du Plessis marche contre le Vicomte de Turenne.

Peu de tems après, le Maréchal du Plessis avec le peu de Troupes qu'il avoit ne se trouvant pas en état de faire tête aux Espagnols, s'étoit enfermé dans Reims. Mais au commencement de Decembre, il reçût un gros détachement de l'armée qui avoit acompagné le Roi en Guyenne. Avec ce renfort, malgré l'hiver, il alla mettre le Siege devant Rhetel, dont les Ennemis s'étoient emparez, & d'où ils pouvoient aisément faire des courses jusques à Paris. Il pressa si vivement le Siege, que le Maréchal de Turenne, qu'ils avoient laissé dans la Champagne avec un corps d'armée de treize ou quatorze mille hommes, s'avança inutilement pour secourir la Place. Il la trouva prise & se retira en diligence. Mais le Maréchal du Plessis, qui vouloit l'empêcher d'hiverner dans cette Province, le suivit aussi-tôt; & quoique plus foible de moitié en cavalerie, il resolut, à quelque prix que ce fût, de le combatre. Les deux armées marchoient quelque-tems à la vûe l'une de l'autre sur deux hauteurs oposées, & seulement separées par un vallon. Le Maréchal du Plessis, pour ne pas les laisser échaper, se preparoit à descendre, lorsqu'il s'aperçut que les Ennemis eux-mêmes descendoient, & venoient à lui. Il rangea son armée en bataille sur la colline qu'il ocupoit, & se servant de l'avantage que lui donnoit la hauteur, il fondit sur eux avec tant de succès dans la plaine de Sompuis, qu'après un combat fort opiniâtré, il les rompit, leur tua deux mille hommes, prit leur canon & leur bagage, & fit plus de trois mille prisonniers. Le Roi vint à Paris, 1650. avec toute la Cour, pour assister au *Te Deum*, qui fut chanté en actions de graces de cette victoire. Elle eut des suites bien contraires à celles qu'on en atendoit. Au lieu de contribuer à afermir l'autorité du Cardinal Mazarin, comme il l'avoit esperé, elle ne servit qu'à avancer sa ruine; & bien loin de renverser toutes les esperances des Princes, ce fut la principale cause de leur liberté, comme nous le dirons en son lieu.

Les Princes sont transferez au Havre de Grace.

Cependant le Cardinal étoit, comme j'ai dit, à Paris, où les *Frondeurs* craignant qu'il ne devint trop puissant, songeoient tout de bon à le perdre. Il negligea ceux dont il avoit le plus de besoin, traita tout le monde avec beaucoup de hauteur. Pour ôter même aux *Frondeurs* tout moyen de renoüer leurs intrigues contre lui, en donnant la liberté aux Princes, il resolut de les transferer encore dans un lieu plus éloigné de Paris, & dont il fût absolument le Maître. Il n'en trouva point de plus propre que le Havre de Grace, qui est à l'extremité de la haute Normandie. Il s'agissoit d'y faire consentir le Duc d'Orleans, sans quoi on n'auroit osé l'entreprendre. Ce Duc étant venu à Fontainebleau où étoit alors la Cour, la Reine, que le Cardinal faisoit agir, commença par lui dire que le Château de Marcoussi n'étoit pas assès fort pour servir de garde aux Princes, & qu'il falloit necessairement les mettre dans quelque Place plus sûre. En même-tems elle lui proposa de se charger lui-même de leurs personnes & de les faire garder dans une de ses Places, jusques à la Majorité du Roi. Le Duc d'Orleans ayant refusé d'accepter ce dernier parti, la Reine ajoûta qu'il devoit donc consentir qu'on mit les Princes dans une Place forte d'elle-même, afin d'éviter les grandes

Labardeus de Reb. Gall. Lib. VIII.

1650. dépenses qu'il falloit faire pour les garder dans le château de Marcoussi. Le Garde des Sceaux & le Tellier apuyerent ce sentiment, disant que les cofres du Roi étant épuisez, il étoit d'autant plus necessaire & plus facile d'éviter cette depense, qu'il y avoit dans le Royaume plusieurs places, où la Garnison seule pourroit sufire pour garder les Princes. On en indiqua plusieurs, avant que de nommer le Havre de Grace; mais on conclut enfin qu'il n'y en avoit point où l'on pût garder les Princes plus commodément & plus sûrement que dans celle-là; & qu'ainsi il falloit les y conduire auplûtôt.

Le Duc d'Orleans y résiste inutilement.

Le Duc d'Orleans rejeta d'abord cet avis, voyant bien qu'il étoit contraire aux interets des *Frondeurs*. La Reine, sans se rebuter, mit tout en usage pour le gagner : elle l'assura qu'il n'auroit pas moins d'autôrité au Havre de Grace qu'à Marcoussi, & que de Bar, qui continueroit de garder les Princes, ne les remetroit que par les ordres d'elle & de lui. A ces protestations, elle joignit des prieres si pressantes, que le Duc d'Orleans, qui étoit facile à persuader, consentit enfin à ce que la Reine exigeoit. Je trouve dans l'Auteur * que j'ai deja cité, que ce Duc qui se laissoit gagner au dernier qui lui parloit, changea d'avis ce jour-là même, s'étant laissé persuader par quelque creature du Coadjuteur, qu'il étoit contre ses interêts que les Princes fussent transportez au Havre de Grace. Il n'osa faire paroître son inconstance ouvertement; mais ayant fait venir le Tellier sur le soir, pour lui défendre de délivrer à qui que ce fût l'ordre de conduire les Princes, il trouva que la chose étoit deja faite, que les Princes étoient hors du château de Marcoussi, & que ceux qui les escortoient avoient deja fait bien du chemin. Monsieur s'emporta 1650. violemment à cette nouvelle, & dit *qu'il avoit été joué, & qu'on l'avoit consulté sur une chose, qu'on avoit resolu de faire à quelque prix que ce fût.* Cependant le Comte d'Harcourt conduisoit les Princes au Havre, ayant pris avec lui quatre cents Cavaliers, & autant d'hommes de pié. Ils y arriverent le 15. de Novembre & furent mis dans la citadelle sous la conduite de de Bar. Cette nouvelle afligea beaucoup les amis des Princes, qui esperoient pouvoir les délivrer, par le moyen de l'intelligence qu'ils avoient établie dans Marcoussi. Ils en avoient formé depuis peu un dessein, qui auroit infailliblement réussi, sans l'imprudence de quelques-uns de ceux qui y avoient part; & les choses étoient établies de maniere à leur redonner l'esperance de pouvoir l'executer encore, quand les Princes furent transferez au Havre de Grace.

Nouvel les intrigues pour les tirer de prison. *Memoir. de Retz & de Joli.*

Ce fut dans cette conjoncture qu'arriva la prise de Rhetel, & la victoire dont elle fut suivie. Le Cardinal qui s'attribuoit la gloire de cette action, parce qu'il s'étoit rendu à l'armée vers la fin du Siege, crut son autôrité solidement afermie par-là, & que rien ne seroit plus capable de lui resister. Mais elle revcilla au contraire tout d'un coup l'envie & la haine publique contre lui, à cause de la fierté qu'il fit paroître, croyant à son retour, devoir faire trembler le Parlement. La Reine ayant fait venir au Palais Royal quelques-uns de ses membres, pour les reprimander des entreprises qu'ils faisoient tous les jours, le Cardinal leur parla avec tant de hauteur, que la compagnie resolut de ne le plus soufrir. Elle avoit été surprise éfectivement d'une victoire, qui metoit la Cour au-dessus de ses ennemis; mais enfin venant à faire reflexion que si elle soufroit que le Ministre achevat d'acabler les Princes, il lui

* *Labardans, ubi suprà.*

1650. seroit peut-être impossible après cela de lui resister, elle se fit presenter une Requête * par Madame la Princesse, pour lui demander l'élargissement du Prince son mari. La Mere de ce Prisonnier, comme nous l'avons dit, lui en avoit déja presenté une au commencement de sa détention. Elle contenoit la même chose que celle-ci; mais le Parlement l'avoit rejetée, parce que le Coadjuteur qui le faisoit agir presentement, étoit alors en bonne intelligence avec le Ministre. L'esperance du Chapeau de Cardinal, dont il l'avoit amusé, en étoit le principal fondement; mais voyant qu'il le jouoit comme bien d'autres, rien ne l'empêcha plus de se declarer ouvertement pour Mr. le Prince. Le Duc de Nemours en avoit déja fait autant. L'interêt general des *Frondeurs* étoit l'éloignement & la ruine entiere du Cardinal, à quoi ils demandoient que les Princes, oubliant le passé, contribuassent avec eux de tout leur pouvoir. La Duchesse de Chevreuse souhaitoit que le Prince de Conti épousât sa Fille, & qu'après la chute de Mazarin on mît Mr. de Châteauneuf en la place de Premier Ministre; moyennant quoi l'on donneroit à M. le Prince le Gouvernement de Guyenne, avec la Lieutenance Generale de cette Province: Blaye pour celui de ses amis qu'il choisiroit, & le Gouvernement de Provence pour Monsieur le Prince de Conti. Elle attira le Duc d'Orleans dans son sentiment, & les *Frondeurs* entrerent alors en traité avec tous les amis des Princes. Ceux-ci avertis de ce qui se passoit, promirent de signer tout, pourveu qu'on les fit sortir de prison.

Le Duc de Beaufort & la Duchesse de Monbazon n'avoient aucune connoissance de ces choses, & ils faisoient aussi un Traité particulier que les autres ignoroient, lequel consistoit seulement, à donner de l'argent à Madame de Montbazon, & à lui faire obtenir pour son Fils la survivance ou la récompense de quelques-unes des charges de son Pere. Le Coadjuteur paroissoit sans autre interêt que celui de ses amis. Mais outre qu'il croyoit trouver toute sa grandeur dans l'abaissement du Cardinal, il avoit, comme j'ai dit, une grande liaison avec la Duchesse de Chevreuse, & la beauté de Mademoiselle sa Fille avoit encore plus de pouvoir sur lui. Le Marquis de Château-neuf ne voulut point paroître dans ce Traité; mais comme il étoit dans une étroite liaison avec les plus considerables de la Maison du Roi, & que dans le Parlement il avoit beaucoup d'amis, dont il pouvoit disposer, il consentit qu'ils vissent secretement Madame la Princesse Palatine *, qui avoit alors plus de part que personne à la confiance des Princes & de la Duchesse de Longueville, & qui avoit commencé toutes les negociations tant avec les *Frondeurs* qu'avec le Cardinal, & qu'ils lui permissent d'entrer dans tous ses engagemens. D'ailleurs il pouvoit aussi beaucoup sur l'esprit de Monsieur le Duc d'Orleans, de sorte que conjointement avec le Coadjuteur & Madame de Chevreuse, il l'avoit entierement disposé à demander la liberté des Princes. Mais comme son Traité avec eux n'étoit pas encore conclu, il n'avoit pas jugé a propos de s'engager, avant que d'avoir pris ses suretez. 1650.

Le Coadjuteur acheva le tout, peu de tems après, par deux Traitez qu'il fit avec la Princesse Palatine, qui avoit reçû pour cela un pouvoir de M. le Prince sur un morceau d'ardoise, & une promesse de la Duchesse de Longue-

Traité de Mr. le Duc d'Orleans avec Mr. le Prince.

M[illegible] de [illegible] de Retz & de [illegible].

* Après la rentrée du Parlement à la S. Martin.

* Anne de Gonzague de Mantouë, femme d'Edouard Prince Palatin, qui mourut Catholique-Romain à Paris l'an 1663.

1650\. ville d'agréer, pour les Princes, tout ce dont on seroit convenu avec leurs agens. Dans le premier de ces Traitez, qui regardoit en particulier Son Altesse Royale; on stipuloit le mariage d'une de Mesdemoiselles ses filles avec Monsieur le Prince, & plusieurs autres conditions d'un atachement & d'une union tres-étroite de part & d'autre. Par le second, qui regardoit le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & le reste du Parti, dont la plûpart des membres ne sçavoient pourtant rien, on convenoit du mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le Prince de Conti, en s'engageant à une intelligence reciproque contre le Cardinal Mazarin dans les termes les plus forts & les plus pressans. Il y avoit aussi un article pour assurer l'Amirauté au Duc de Beaufort, Monsieur le Prince renonçant pour cet éfet à toutes les pretensions qu'il pouvoit avoir sur sa charge. Ce dernier Traité fut signé par le Coadjuteur & par le Duc de Beaufort, qui n'étoit po intentré dans le détail de la negociation, de crainte que Madame de Montbazon ne rompit l'afaire, à cause de la jalousie qu'elle portoit à la Duchesse de Chevreuse & à sa fille: c'est pourquoi le Coadjuteur, dans la lecture qu'il fit du Traité, passa adroitement cette clause sans que le Duc s'en aperçût. Je reviens à ce qui se passoit au Parlement.

Requête presentée au Parlement par Madame la Princesse.

J'ai dit que Madame la Princesse lui avoit presenté une nouvelle requête, concluant à ce que les Princes fussent amenez au Louvre, qu'ils y fussent gardez par un Oficier de la maison du Roi & que le Procureur General fût mandé pour déclarer s'il avoit quelque chose à proposer contre leur innocence, & que faute de ce faire, il fût incessamment pourvû à leur liberté. Ce qu'il y eut de remarquable dans cette requête, c'est qu'elle avoit été concertée deux jours auparavant chez la Princesse Palatine, entre le Coadjuteur, le President Viole & le Marquis de Croissi, & qu'elle fut minutée la veille chez le Premier President qui disoit aux deux autres; *voilà servir les Princes dans les formes & en gens de bien, & non pas comme des Factieux*. La requête fût lûe & renvoyée au Parquet à l'ordinaire, après quoi l'on prit jour au mecredi suivant * pour deliberer. Ce jour-là les Chambres étant assemblées, l'Avocat General Talon qui avoit été mandé pour prendre ses conclusions sur la requête, dit que la veille la Reine avoit mandé les Gens du Roi, pour leur ordonner de faire entendre à la Compagnie, que son intention étoit que le Parlement ne prît aucune connoissance de la requête presentée par Madame la Princesse, parce que tout ce qui regardoit la prison des Princes n'apartenoit qu'à l'autôrité du Roi. Les conclusions de Talon, au nom du Procureur General, furent que le Parlement renvoyât par une députation la requête à la Reine, & la supliât d'y avoir quelque égard. Talon n'eût pas achevé de parler, que le Doyen ** de la Grande Chambre presenta une autre requête de Madame de Longueville, par laquelle elle demandoit la liberté de Mr. son Epoux & la permission de demeurer à Paris pour la solliciter. Aussi-tôt qu'elle eut été luë, les Huissiers vinrent avertir que des Roches, Capitaine des Gardes de Monsieur le Prince étoit à la porte, qui demandoit la permission de presenter à la Compagnie une lettre des trois Prisonniers, tendant à ce qu'on leur fit leur procès ou qu'on les mît en liberté. 1650.

La Cour défend d'en connoître.

Le Parlement s'étant assemblé le 9. pour déliberer, Saintot, Lieutenant des

Elle réitere ses détenies & le Parlement n'y a point d'égard.

* 7 Decembre.

** Il se nommoit Crespin.

1650. Cerèmonies aporta à la Compagnie une Lettre de Cachet, par laquelle le Roi ordonnoit de surseoir toutes déliberations, jusqu'à ce qu'on eût deputé vers lui pour aprendre ses volontez. La Deputation fut faite l'après-dînée même. La Reine la reçût dans le lit, & dit qu'elle se portoit fort mal. Le Garde „ des Sceaux ajoûta, que l'intention du „ Roi étoit que le Parlement ne s'as„ semblât point, pour quelque afaire „ que ce pût être, avant que la santé „ de la Reine sa mere se fût un peu re„ tablie, afin qu'elle pût elle-même „ travailler avec plus d'aplication à „ tout ce qui seroit de leur satisfaction. Le 10. le Parlement resolut de ne donner de delai que jusqu'au 14. & ce jour-là le Doyen de la Grande Chambre, ne sçachant à quel avis se ranger, porta celui de demander à l'Archevêque de Paris une Procession generale, pour obtenir de Dieu la grace de n'en prendre que de bons. Le 14. on reçût encore une Lettre de Cachet pour empêcher qu'on ne déliberât. Elle portoit que la Reine donneroit satisfaction au plûtôt sur l'afaire des Princes. Le Parlement n'eut aucun égard à cette Lettre de Cachet. Quelqu'un * ayant proposé d'inviter M. le Duc d'Orleans a venir prendre sa place, on lui envoya pour cela des Deputez ** : mais comme il n'étoit pas tems que *Monsieur* parût, parce qu'il n'avoit pas encore fait alors son Traité avec les Princes, il repon„ dit aux Deputez, qu'il ne se trouve„ roit pas à l'assemblée; que l'on y fai„ soit trop de bruit; que ce n'étoit plus „ qu'une cohuë; qu'il ne concevoit „ pas ce que le Parlement pretendoit; „ qu'il étoit inouï qu'il eût pris con„ noissance de semblables afaires; qu'il „ n'y avoit qu'à renvoyer les requê„ tes à la Reine, &c. Et telle fut l'adresse de *Monsieur*, que quoique cette réponse eût été resoluë la veille chez la Princesse Palatine, il parut qu'elle lui avoit été inspirée par la Cour. Ce fut alors que le Premier President se persuada que les *Frondeurs* demeureroient les dupes de l'intrigue; & quoiqu'il rabatît de tems en tems la chaleur du Parlement, il n'étoit pas dificile de voir qu'il vouloit la liberté des Princes, mais qu'il ne la vouloit point par la guerre.

* Payen, Conseiller de la Grande Chambre.
** Les Conseill.rs Doujat & Menardeau.

Arrêt pour faire sur cela des remontrances à la Reine.

Les choses demeurerent à-peu-près dans cet état jusqu'au 30. auquel jour le Parlement ordonna par un Arrêt, que tres-humbles remontrances seroient faites à la Reine pour demander la liberté des Princes, & le sejour de Madame de Longueville à Paris. Il fut aussi arrêté de deputer un President & deux Conseillers à Monsieur le Duc d'Orleans pour le prier d'employer son autorité au même éfet. Les Gens du Roi ayant demandé audience pour les remontrances, la Reine les remit à la huitaine, sous pretexte des remedes qui lui avoient été ordonnez par les Medecins. Ces remedes durerent même huit ou dix jours plus qu'elle n'avoit dit; & les remontrances ne se firent que le 20. Janvier de l'année suivante. Le Traité, dont j'ai parlé, de Mr. le Duc d'Orleans avec les Princes ayant été conclu durant ce tems-là, mit Son Altesse Royale en état de se déclarer pour eux ouvertement.

Mort de la Princesse Douairiere de Condé.

Sur ces entrefaites arriva à Paris la mort de la Princesse Douairiere de Condé, fille du dernier Connétable de Montmorenci, qui étoit d'une si grande beauté, que le Prince son Epoux fut obligé de l'enlever en 1609. pour la dérober aux poursuites du Roi Henri IV. qui avoit conçu pour elle un violent amour. Tout le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Prevôt des Marchands, & les Oficiers

1650. de l'Hôtel de Ville assisterent à ses funerailles.

Mort du Comte d'Avaux & du President de Mêsmes son Frere.

Sa mort fut suivie de celle de deux illustres freres, Claude de Mesmes Comte d'Avaux, & Henri de Mesmes second Président au Parlement. Le premier avoit possedé successivement les charges de Conseiller au Parlement, de Maître des Requêtes, de Surintendant des Finances; & exercé diverses Ambassades en plusieurs Cours de l'Europe. Il avoit aussi assisté, comme nous l'avons dit, aux conferences de Munster en qualité de Plenipotentiaire du Roi, & s'étoit souvent oposé aux démarches de Servien qui n'agissoit pas sincerement pour la paix. Ce qui fit naître entre ces deux Ministres une inimitié qui dura toute leur vie.

Instances du Coadjuteur auprès du Duc d'Orleans pour l'engager à se declarer pour les Princes. Mémoires de Retz & de Joli.

Ce qui obligea les *Frondeurs* à presser S. A. R. sur l'article de sa déclaration, c'est qu'ils furent avertis que le Cardinal, se voyant déchû de l'esperance d'atirer, comme il avoit cru, tout le Parti, après la bataille de Rhetel, il pensoit à faire sortir le Roi de Paris. On vit alos la necessité qu'il y avoit d'obliger *Monsieur* à se declarer, dans la persuasion où l'on étoit qu'il ne suivroit pas le Roi, si une fois il avoit rompu publiquement avec le Cardinal: au lieu qu'on n'en pouvoit pas repondre, si la Cour prenoit la resolution de sortir de Paris, dans le tems que *Monsieur* étoit encore irresolu. Il survint une dispute dans le Parlement au sujet de sa jurisdiction par raport à un Secretaire du Roi, de laquelle le Coadjuteur se servit habilement, pour faire aprehender à *Monsieur*, que cet exemple n'instruisit la Cour à y faire naître de ces sortes de divisions, pour déconcerter les plus fermes resolutions de la compagnie. On fut deux ou trois jours à persuader ce Prince que le tems de dissimuler étoit passé. Il le connoissoit & il en convenoit; mais *les esprits irresolus ne suivent jamais ni leurs vûes ni leurs sentimens, tant qu'il leur reste une excuse de ne se pas déterminer*. Celle qu'il alleguoit, étoit que, s'il se déclaroit, le Roi sortiroit de Paris, & qu'ainsi l'on seroit contraint de faire la guerre civile qu'il ne vouloit point absolument. On lui repondit qu'il ne tenoit qu'à lui, étant Lieutenant General de l'Etat, de faire que le Roi ne sortît pas de Paris, & que la Reine ne pouvoit, dans une Minorité, refuser les assurances qu'on lui en demanderoit. *Monsieur* levoit les épaules: il remetoit du matin à l'après-dînée, & de l'après-dînée au soir. *L'un des plus grands embarras que l'on ait auprès des Princes, c'est que l'on est souvent obligé par la considération de leur propre service, de leur donner des conseils, dont on ne peut dire la veritable raison.* Celle qui faisoit parler le Coadjuteur, étoit le doute ou plûtôt la connoissance qu'il avoit de la foiblesse de *Monsieur*, & c'étoit aussi celle qu'on n'osoit lui dire. Une imprudence que fit alors le Cardinal Mazarin donna contre lui une nouvelle prise, & fut l'ocasion que saisir le Coadjuteur pour resoudre Monsieur le Duc d'Orleans. Ce Ministre avoit deja dit à Son Altesse Royale, des choses asses fortes sur la confiance qu'il avoit au Prelat: il alla ensuite, étant dans la petite chambre grise de la Reine, jusqu'à parler du Parlement comme de la Chambre Basse de Londres, & du Duc de Beaufort & du Coadjuteur comme de Fairfax & de Cromwel. Il s'emporta avec vehemence en s'adressant au Roi, & fit tant de peur à *Monsieur*, que ce Prince dit en sortant, qu'il ne se trouveroit plus au Conseil. Le Duc de Beaufort & le Coadjuteur se joignirent donc ensemble pour obliger *Monsieur* de se déclarer dès le lendemain. On lui fit voir qu'après ce „ qui s'étoit passé, il n'y avoit plus de „ sureté pour lui dans le retardement,

&

1650. „ & que si le Roi sortoit de Paris, l'on „ tomberoit dans la guerre civile où „ S. A. R. demeureroit seule, parce „ que le Cardinal qui tenoit les Prin- „ ces entre ses mains, feroit ses con- „ ditions avec eux. Qu'il ne faloit plus „ perdre de tems, à moins qu'il ne se „ resolut lui-même à perdre toute con- „ fiance dans le parti des Princes qui „ commençoient à se défier de son ina- „ ction; qu'il faloit que le Cardinal „ fût bien aveugle, pour n'avoir pas „ pris ces instans, afin de negocier „ avec eux, & pour se donner le me- „ rite de leur liberté comme Monsieur „ l'avoit aprehendé. Que tout ce qui „ avoit été dit & fait par les Frondeurs „ ne passeroit en ce cas que pour un „ artifice; qu'il n'y avoit point de doute „ que la Cour ne fut sur le point de „ prendre ce parti; que ce qu'elle ve- „ noit de repondre aux Deputez du „ Parlement, en étoit une marque „ assurée, en promettant la liberté de „ Mrs. les Princes, aussi-tôt que leur „ parti seroit desarmé; que la reponse „ étoit captieuse, mais qu'elle étoit „ fine: qu'elle engageoit même neces- „ sairement, & sans qu'il y eût pretex- „ te de s'en défendre, à une negocia- „ tion avec le parti des Princes, que le „ Cardinal éluderoit facilement, si „ *Monsieur* ne la pressoit qu'à demi. „ Qu'il seroit également honteux & „ perilleux à S. A. R. ou de laisser les „ Princes dans les fers, après avoir „ traité avec eux, ou de laisser au Car- „ dinal les moyens de leur faire croire „ qu'il avoit été le veritable Auteur „ de leur liberté. Qu'il ne s'agissoit de „ rien moins dans le délai que de ces „ deux inconveniens: que l'Assemblée „ du lendemain en decideroit peut- „ être, à cause que la decision dépen- „ doit de la maniere dont le Parlement „ prendroit la reponse de la Reine: „ que cette mariere n'étoit point, pro- „ blematique, si Monsieur y vouloit „ paroître parce, que la presence assu- „ reroit la liberté des Princes, & lui en „ donneroit l'honneur.

Madame apuya ce discours de toutes les raisons qu'elle put imaginer. Elle s'emporta & parla à *Monsieur* avec beaucoup de chaleur, & comme il éleva sa voix, en disant que s'il alloit au Palais se déclarer contre la Cour, le Cardinal emmeneroit le Roi, elle se mit à crier de son côté: *Qui êtes-vous Monsieur? n'êtes vous pas Lieutenant-General? Ne commandez-vous pas les Armées? n'êtes-vous pas Maître du Peuple? Je reponds que moi seule je l'en empêcherai. Monsieur* demeura ferme, & tout ce que l'on en put tirer, fut que le Coadjuteur diroit le lendemain en son nom & de sa part au Parlement tout ce qu'on desiroit qu'il allât dire lui-même. L'intention de *Monsieur* étoit d'avoir l'honneur & le fruit de cette proposition, si elle réüssissoit; & d'expliquer au contraire ce que le Coadjuteur auroit dit, si le Parlement se contentoit de la reponse de la Reine. *Madame* fit ce qu'elle put pour engager *Mr.* à charger le Prelat de dire au Parlement la comparaison que le Cardinal avoit faite de lui avec la Chambre Basse de Londres; mais *Mr.* le lui défédit expressement crainte de trop s'engager.

S. A R y consent foiblement.

Durant ce tems-là le Duc de la Rochefoucaut travailloit de son côté à la liberté des Princes, mais par des moyens bien differens. Voyant les negociations presque également avancées de part & d'autre, il jugea que les Princes ne pouvoient sortir de prison sans une revolution entiere; au lieu que le Cardinal ayant les clefs du Havre il les pourroit mettre en liberté en un moment. C'est pourquoi il empêcha la Princesse Palatine de faire ratifier à Mr. le Prince le Traité des *Frondeurs*, pour donner le tems au Cardinal

Mesures du Duc de la Rochefoucaut pour obtenir leur liberté du Cardinal.

1650. de considerer le peril où il s'alloit jetter. Ce Duc qui le voyoit souvent en secret, & qui pressé par les *Frondeurs*, se trouvoit dans la necessité de conclure promtement avec l'un ou l'autre Parti, declara pour la derniere fois au Cardinal, que les choses étoient en tels termes, que s'il ne lui donnoit ce jour-là même une parole precise & positive de la liberté des Princes, il ne pourroit plus traiter avec lui, ni diferer de se joindre à ceux qui desiroient sa perte. Le Cardinal voioit beaucoup d'aparence à ce discours; mais comme le Duc de la Rochefoucaut ne lui particularisoit rien, pour ne pas manquer au secret qu'on lui avoit confié, & ne rien dire qui pût nuire au Parti qui s'étoit formé pour la liberté des Princes, si le Cardinal la refusoit; celui-ci crut qu'on lui grossissoit les objets, & que ne lui nommant aucun de ses ennemis, les choses n'étoient pas telles qu'on vouloit le lui faire croire. C'est-pourquoi il demeura dans une entiere securité. Cependant l'aigreur éclata de toutes parts. La Noblesse s'assembla pour demander la liberté des Princes. Leur élargissement n'étoit pas la seule chose qu'on souhaittoit : on vouloit encore la vie du Cardinal. Personne n'ignore ce que la Ville * fit alors pour marquer la haine qu'on lui portoit. Quelques-uns proposerent de se rendre maîtres de sa personne, & de l'enfermer à la Bastille. Le Coadjuteur ofrit même pour cela le ministere de Chandenier, premier Capitaine des Gardes du Corps, dont il répondoit. Mais le Duc d'Orléans n'aiant pu s'y résoudre, on prit le parti d'attendre le raport de la réponse que la Cour avoit fait aux Remontrances du Parlement. 1650.

Raport de la réponse de la Reine aux Remontrances, comment reçu du Parlement.

Ce raport devoit se faire le 21. de Janvier, & le Parlement s'assembla pour cela. Mais le Premier President en aiant été empêché par un bruit confus qui s'éleva sur une afaire * de bien moindre importance, il fut remis au 30. du même mois. Ce jour-là le premier president raporta la réponse de la Reine, contenant en substance, „ que quoi-qu'il n'apartînt pas au Parlement de prendre connoissance de „ l'afaire des Prince, Sa Majesté neanmoins vouloit bien, par un excés „ de bonté, avoir égard à ses suplications & donner la liberté aux Prisonniers, avec promesse positive d'abolition pour tous ceux qui avoient „ pris les armes, à condition toutefois „ que Mr. de Turenne mît préalablement les armes bas, que Madame de „ Longueville renonçât à son Traité „ avec l'Espagne, & que Stenai & „ Mouzon fussent évacuez. Tout le Parlement ébloui par cette réponse, la reçut aveuglément & en parut satisfait; mais le lendemain 1. jour de Fevrier, chacun revint de son illusion. Les Enquêtes commencerent par un murmure sourd : on demanda ensuite au Premier President si la Déclaration étoit expediée; & comme il eut répondu que le Garde des Sceaux avoit demandé un jour ou deux pour la dresser, le président Viole dit que la réponse de la Cour étoit un piége que l'on avoit tendu au Parlement pour l'amuser:

* *El e fit distribuer des jettons qui d'un côté répresentoient la bache & les verges armoriales du Cardinal, avec cette Legende autour:* quod fuit honos, criminis est vindex. *C'est-à-dire:* ce qui a été autrefois une marque d'honneur & de puissance, est pour punir les crimes de Mazarin; *& au revers, un licol avec ces mots:* sunt certa hæc fata Tyrannis: *c'est-à-dire:* telle est la destinée des Tirans. 1651.

* *Le conflit de jurisdiction, dont j'ai parlé il n'y a pas long-tems, entre le Garde des Sceaux & le Parlement, en la personne d'un Secretaire du Roi.*

qu'avant qu'on pût avoir celle de Madame de Longueville & de Mr. de Turenne, le terme qu'on disoit être pris pour le Sacre du Roi, & fixé au 12. de Mars, seroit échu : & que quand la Cour seroit une fois hors de Paris, on se mocqueroit du Parlement. Toutes les Voix s'éleverent à ce discours, & le Coadjuteur prit ce tems pour dire à la Compagnie, „ que Monsieur „ lui avoit commandé de l'assurer „ de l'extréme considération qu'il „ avoit pour ses sentimens ; & que „ cette consideration le confirmant „ dans ceux qu'il avoit toûjours eu „ pour les Princes ses Cousins, il „ étoit resolu de concourir avec la „ Compagnie pour leur liberté. L'effet que produisit ce peu de mots fut inconcevable : les acclamations passerent tout ce qu'on en peut exprimer. Il n'en faloit pas moins pour rassurer *Monsieur*, qui avoit été toute la nuit dans des agitations trés-violentes. Il étoit alors dans la galerie du Palais, accompagné de 30. ou 40. Conseillers qui l'accabloient de louanges. Il les prenoit tous à part les uns après les autres pour s'informer d'eux & s'assurer du succés. Quand il se fut tout-à-fait éclairci de l'aplandissement que sa Déclation avoit eu, il embrassa cinq ou six fois le Coadjuteur ; & le Tellier étant venu demander alors à S. A. R., de la part de la Reine, s'il avoüoit ce que le Prelat avoit dit de sa part au Parlement : *oui*, dit ce Prince, *je l'avoué, & je l'avouerai toûjours de tout ce qu'il fera ou dira pour moi.*

Effet qu'y produisit la Declaration de Mr.

On croioit, après une semblable Déclaration, que *Monsieur* ne feroit aucune difficulté de prendre ses mesures pour empêcher que le Cardinal n'enlevât la personne du Roi. *Madame* lui proposa même de faire garder les portes de la Ville, sous pretexte de quelque tumulte populaire. Mais il ne fut pas en son pouvoir de le lui persuader : *il faisoit scrupule*, disoit-il, *de tenir son Roi prisonnier*. Cependant, comme ceux du parti des Princes le pressoient extremement, en disant que de là dependoit leur liberté, il leur dit qu'il falloit faire une action qui leveroit la défiance qu'ils temoignoient de lui, & il manda sur le champ le Garde des Sceaux, le Marechal de Villeroi, & le Tellier : il leur commanda de dire à la Reine qu'il n'iroit jamais au Palais Royal tant que le Cardinal y seroit, & qu'il ne pouvoit plus traiter avec un homme qui perdoit l'Etat. Puis se tournant vers le Marechal de Villeroi, *je vous charge*, dit-il *de la personne du Roi, vous m'en répondrez*. C'étoit justement le moyen le plus propre à faire sortir le Roi de Paris ; cependant le Cardinal n'entreprit point de l'en tirer, & l'on ne sait à quoi attribuer son indolence en cette occasion.

Ce Prince ne veut plus se trouver au Conseil.

Comme Monsieur ne gardoit plus aucunes mesures avec lui, & qu'il se résolut de le pousser personnellement, & de le chasser même, s'il étoit possible, il commanda au Coadjuteur de faire part en son nom au Parlement de la comparaison que le Cardinal avoit faite de cette Compagnie avec la Chambre Basse de Londres. Le Prélat, qui ne cherchoit qu'à brouiller, l'allegua comme la cause de l'éclat de Monsieur le Duc d'Orléans, & il ne manqua point de l'embellir de toutes les couleurs. Jamais il n'y eut de chaleur pareille à celle qui s'empara alors de tous les esprits. Quelques avis allerent à decreter un ajournement personnel contre le Cardinal ; d'autres à le mander à l'heure même pour rendre compte de sa conduite ; les plus doux proposerent de faire des Remontrances à la Reine pour demander son éloignement. Le Palais Royal en fut consterné. La Reine envoia prier *Mon-*

Il ne garde plus de mesures avec le Cardinal.

1650. *sieur* d'agréer qu'elle lui amenât son Cardinal. *Monsieur* répondit qu'il aprehendoit qu'il n'y eût pas de sureté pour lui. La Reine ofrit de venir seule au Palais d'Orleans ; *Monsieur* s'en excusa avec respect, mais du moins il s'en excusa. Il envoya une heure après faire defenses aux Maréchaux de France de reconnoître d'autres ordres que les siens comme Lieutenant Géneral de l'Etat, & au Prevôt des Marchands de ne faire prendre les armes que sous son Autôrité. Il ne manquoit plus que de faire fermer les portes de Paris, pour empêcher la sortie du Roi ; mais *Monsieur* ne put jamais s'y resoudre, & les instances réiterées de Madame ne purent jamais l'y engager. Cette scene se passa le troisiéme de Fevrier.

Il vient au Parlement & s'y declare ouvertement pour les Princes.

Le 4. Monsieur le Duc d'Orleans vint au Parlement & assura la Compagnie d'une correspondance parfaite pour travailler ensemble au bien de l'Etat, à la liberté des Princes & à l'éloignement du Cardinal. La Cour voulant empêcher la Deliberation, y envoya aussi-tôt le Marquis de Rhodes Grand Maître des Cérémonies, avec une Lettre de Cachet. L'on balança un peu à lui donner audience, sur ce que *Monsieur* dit, qu'étant Lieutenant Géneral de l'Etat, il ne croïoit pas que dans une Minorité, l'on pût faire écrire le Roi au Parlement sans sa participation. Cependant comme il ajoûta qu'il étoit d'avis de le recevoir, on fit entrer le Marquis de Rhodes, & la Lettre de Cachet fut luë. Elle portoit ordre de separer l'assemblée, & de se trouver à neuf heures par Députez au Palais Royal pour y aprendre la volonté du Roi. Le Premier Président répondit qu'il faloit obéir. Mais plusieurs Conseillers des Enquêtes s'y oposerent, disant qu'on avoit déja arrêté de n'avoir aucun égard à ces Lettres de cachet, & que puisque S. A. R. étoit presente, il faloit deliberer. Cet avis auroit passé malgré le Premier President, si Mr. le Duc d'Orléans n'eût proposé sur l'heure de députer au Palais Royal pour savoir la volonté de la Reine, & que cependant la Compagnie demeureroit assemblée, pour deliberer incessamment après le retour des Députez. La chose fut executée aussi-tôt par le Premier Président & quelques autres, qui ne revinrent qu'au bout de trois heures, durant lesquelles S. A. R. demeura toûjours dans la Grand' Chambre. Au retour, le Premier President, pour donner une plus grande idée de la Majesté Royale, affecta de dire que le grand nombre des carosses & la foule des Courtisans leur avoient rendu l'accès du Palais fort difficile ; mais qu'enfin aiant été introduits en la presence du Roi & de la Reine, du Duc d'Anjou, du Cardinal & de plusieurs Officiers de la Couronne, le Garde des Sceaux leur avoit fait ce discours. 1650.

La Cour mande la Compagnie par Deputez.

Discours que leur fit le Garde des Sceaux.

„ Messieurs, la Reine vous a mandez „ pour vous dire, que depuis deux „ jours Mr. le Coadjuteur, pour émouvoir les esprits, va publiant par tout „ que le Cardinal Mazarin a tenu des „ discours desavantageux de votre „ Corps. Elle a voulu vous assurer que „ cela est faux, & vous informer en „ même tems de ce qui se passa Mercredi dans le Conseil, où sur le sujet des afaires Mr. le Cardinal dit, „ qu'il voyoit bien qu'on n'en vouloit „ pas seulement à lui, mais à l'Autôrité Royale, & qu'après s'être défait „ de lui, on en viendroit à la personne de *Monsieur*, & ensuite à „ celle de la Reine, & que Mr. le Coadjuteur étoit l'auteur de tous ces „ desordres. A quoi S. A. R. avoit répondu qu'on n'en vouloit qu'au Ministre & a sa mauvaise conduite; qu'a„ près le Conseil il se plaignit à la Reine

1650. „ du discours du Cardinal, & que le „ lendemain il lui manda par le Maréchal de Villeroi & le Sieur le „ Tellier, qu'il n'assisteroit plus au „ Conseil tant que le Cardinal s'y trouveroit : ce qui est d'autant plus fâcheux pour la Reine, qu'elle a toûjours traité avec S. A. R. en pleine „ confiance, & qu'elle ne peut attribuer son éloignement qu'aux mauvais Conseils de Mr. le Coadjuteur. „ Que quant à la liberté des Princes, „ elle la desire plus que lui, qui doit „ l'aprehender, & qu'enfin elle conjure S. A. R. de vouloir bien rentrer „ dans le Conseil, l'assurant que toutes choses se raccommoderont par „ sa presence.

Raport de la Députation.

Le Premier Président dit ensuite, que la Reine avoit pris la parole, & les avoit chargez de dire à S. A. R. qu'elle ne pouvoit assez exprimer le déplaisir qu'elle ressentoit de son éloignement, & qu'elle le conjuroit de retourner au Palais Roïal pour y ordonner de toutes choses comme le Roi même ; qu'elle les avoit ensuite assurez que le Roi ne sortiroit pas de Paris; que s'il en étoit dehors, il y reviendroit, & qu'enfin pour la liberté des Princes elle la promettoit pure & simple & sans aucune condition ; & qu'au retour du Marechal de Gramont, on verroit qui l'avoit plus desirée d'elle ou du Coadjuteur, aux conseils duquel elle prioit S. A. R. de ne pas se laisser surprendre. Ensuite le Comte de Brienne, Secretaire d'Etat, laissa au Parlement un écrit conforme au recit du Premier President, & dit à Mr. le Duc d'Orleans de la part de la Reine, qu'elle le prioit d'aller au Palais Royal, où elle souhaitoit de conferer avec lui sur l'état present des afaires. S. A. R. répondit, que le raport de Mr. le Premier Président étant de la derniere consequence, il faloit premierement y aviser. Le Premier President reprit aussitôt la parole pour dire à *Monsieur*, 1650. qu'il ne devoit pas refuser cette satisfaction à la Reine : que son refus mettroit la confusion & le desordre dans l'Etat, qu'on pourroit tout accommoder dans une Conference, sinon, que le Parlement feroit tout ce que S. A. R. pourroit desirer ; qu'il l'en conjuroit pour le bien & pour le repos de la France. En cet endroit le Premier President, qui avoit prononcé son discours d'un ton pathetique & vehement, parut tout a coup comme un homme saisi de douleur, le cœur serré, les larmes aux yeux, comme aiant peine a trouver ce qu'il vouloit dire, & finit par ces mots: *M. ne perdez pas le Royaume, vous avez toûjours aimé le Roi.*

Deliberation de la Compagnie.

Ce discours émut tellement toute la Compagnie, qu'il s'y fit un silence géneral, qui n'y avoit jamais été, personne n'osant prendre la parole dans une conjoncture si délicate. *Monsieur* répondit seulement en peu de mots, qu'il ne refusoit pas de rendre visite à la Reine, si la Compagnie le lui conseilloit, malgré les sujets de crainte qu'il avoit. Mais il dit ce peu de mots d'un air & d'un ton si embarrassé, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'Assemblée. Le Premier President reprenant alors la parole pour presser S. A. R. d'aller chez la Reine, en seroit peut-être venu à bout, si le Duc de Beaufort ne l'eût interrompu, pour demander où étoit la sureté de *Monsieur*? Encore cet incident ne produisit-il pas grand effet, le Premier President aiant répondu, *que la sureté étoit entiere, & que le Parlement s'y obligeroit.* Enfin le Coadjuteur, qui jusques-là n'avoit point parlé, s'adressa au Premier President d'un air decisif, & lui dit : *Mr. S. A. R. vous a déja declaré qu'elle s'en raportoit a l'avis de la Compagnie ; l'avis de la Compagnie n'est pas*

celui de deux ou trois, c'est-pourquoi il faut deliberer. A ces mots tout le monde reprit courage ; & il s'éleva un si grand bruit de voix qui disoient qu'il faloit deliberer, qu'à la fin le Premier President fut obligé de céder. Mr. le Duc d'Orléans reprit aussi ses esprits, & après avoir chargé le Comte de Brienne de faire ses excuses à la Reine, il fit ce discours à l'Assemblée.

Discours de Mr. le Duc d'Orleans en cette ocasion.

„ Messieurs, par ce que vous venez „ d'entendre, il semble que la Reine „ me vent charger d'un changement „ notable en ma conduite, qui me „ pourroit être reproché, si je negligeois de la justifier à la Compagnie. „ Pour le faire, je suis obligé de reprendre la chose de plus haut, & de „ remonter au Conseil qui se tint il y „ a dix-huit mois à Compiegne, sur „ les troubles de Guïenne, où je dis „ que pour les apaiser, je ne voïois „ pas de meilleure voie que de rapeler le Duc d'Epernon. Le Cardinal Mazarin me témoigna n'être „ pas content que j'eusse ouvert cet „ avis : il m'en fit parler par la Reine ; „ & dans un autre Conseil qui se tint „ à Paris pour la même affaire, aiant „ vu que je persistois dans mon sentiment il le combattit & le fit passer „ pour fort extraordinaire. Je me tus „ par respect pour Sa Majesté. Depuis „ il fut question de la prison des Princes, qu'on me representa comme „ absolument necessaire, & sur laquelle on ne me donna pas le peu de „ tems que j'avois demandé pour me „ résoudre. Au retour des voyages de „ Normandie & de Bourgogne, on „ proposa celui de Bourdeaux. Je m'y „ oposai autant que je pus, remontrant le péril où l'on s'exposoit en „ abandonnant les frontieres aux entreprises des Ennemis. Mes raisons „ ne firent qu'aigrir le Cardinal. Sans „ s'y arrêter, il fit résoudre le voyage qu'on pouvoit éviter, en retirant „ le Duc d'Epernon de cette Province, „ & en y envoyant un nouveau Gouverneur. Quelque tems après j'apris „ la résistance de Bourdeaux, l'irruption des Espagnols en Champagne, „ & la prise du Catelet. Pour remedier „ à tant de desordres, je jugeai qu'il „ étoit à propos de députer quelques-„ uns de vôtre Corps, pour aller aider „ à pacifier les troubles de Guienne. „ Vous savez, Messieurs, la maniere „ dont ils furent reçus. La guerre continua : il fut résolu d'envoyer de „ nouveaux Deputez. Le Cardinal „ m'en sut mauvais gré. Il se plaignoit que j'avois empêché le succés „ des armes, & m'en fit écrire en ces „ termes par la Reine. Quand Madame la Princesse sortit de Bourdeaux, „ il eut avec elle une longue Conference sans m'en donner avis. Ensuite les Ennemis pénetrant plus „ avant dans le Roïaume, il nous vint „ des nouvelles de plusieurs endroits „ que dans 24. heures ils se pouvoient „ rendre au Bois de Vincennes. Pour „ la sureté de Mrs. les Princes, je les „ fis transferer à Marcoussi : on s'en „ plaignit à la Cour. Les Espagnols „ s'étant retirez, j'écrivis trois fois à „ la Reine, pour savoir si elle souhaitoit qu'on les ramenât au Bois de „ Vincennes : elle ne me fit point de „ réponse. Le Roi étant de retour à „ Fontainebleau, je m'y rendis aussitôt. On me proposa de soufrir qu'ils „ fussent conduits au Havre : la Reine „ m'en fit les dernieres instances ; & „ pour ne pas l'irriter, je fus obligé „ d'y consentir. Peu après je mandai „ Mr. le Garde des Sceaux & le Sieur „ le Tellier, pour leur declarer que je „ n'aprouvois point cette translation, & „ que dans une afaire de cette importance, il faloit me vaincre par des „ raisons & non par des prieres. Mr.

,, le Cardinal m'en fit faire des repro- ,, ches par la Reine & m'en témoigna ,, même quelque chose. Depuis il a- ,, conservé tant d'aigreur contre moi, ,, que la plus grande partie des Con- ,, seils s'est passée en dispures. Il m'a ,, derobé la connoissance de plusieurs ,, afaires : il a proposé des desseins ,, violens contre cette Compagnie. Il ,, m'a pressé d'abandonner mon Neveu ,, de Beaufort & Mr. le Coadjuteur. Il ,, a inspiré au Roi des sentimens de ,, defiance à l'égard de ses Sujets, & ,, des maximes de dangereuse conse- ,, quence. Enfin Mercredi dernier, en ,, parlant de vos Assemblées il osa di- ,, re qu'il voyoit bien qu'on en vouloit ,, au Roi : qu'on pretendoit commen- ,, cer par lui, comme on avoit fait en ,, Angleterre par le Vice-Roi d'Irlan- ,, de ; & qu'après on n'épargneroit ni ,, moi ni la Reine, ni le Roi lui-mê- ,, me ; mais que si je voulois le laisser ,, faire, il viendroit bien à bout des ,, Factieux. Je lui rpondis que le Par- ,, lement de Paris n'étoit pas comme ,, celui de Londres : que vous étiez ,, tous gens de bien, bons sujets du ,, du Roi, & que vous n'en vouliez ,, qu'a la personne du Ministre, que ,, vous regardiez comme l'un'que ,, cause des desordres. Enfin voyant ,, qu'il continuoit les mêmes discours, ,, je dis à la Reine que je ne les pou- ,, vois plus soufrir, ni me trouver ,, avec un homme qui donnoit de si ,, mauvaises impressions au Roi. Le ,, lendemain je mandai Mr. le Garde ,, des Sceaux, le Marechal de Villeroi, ,, & le Sieur le Tellier pour leur de- ,, clarer que je n'irois plus au Conseil ,, ni au Palais Roial tant que le Cardi- ,, nal y seroit. Voilà, Messieurs, un ,, compte exact de ma conduite, dans ,, laquelle je ne croi pas qu'on puisse ,, remarquer aucun interêt particulier. ,, Tout le monde sait comme j'en ai ,, usé jusqu'ici, quel respect j'ai toû- ,, jours eu pour la Reine : je ne m'en ,, éloignerai jamais, encore moins du ,, service du Roi, qui m'a toûjours ,, été plus cher que toutes choses.

Ce discours, quoi-que sans prépa- ration, fut prononcé par S. A. R. avec tant de facilité, de majesté, & d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un aplaudissement général, & d'une repetition continuelle qu'il faloit deliberer. Le Premier Président & le Président le Coigneux ne laisserent pas d'insister encore sur une Conference de S. A. R. avec la Reine, mais leurs Remontrances n'eurent aucun efet. On alla donc aux opinions, qui, selon l'ordinaire des grandes Assemblées, sont toûjours extremement bigarrées. Tout le monde s'attendoit que le Coadjuteur alloit faire une Apologie dans les formes pour justifier sa conduite ; mais il prit un autre tour. Il chercha à reveiller adroitement l'attention des Auditeurs par quelque passage court, mais énergique, de l'Antiquité, & n'en pouvant rapeler aucun dans sa memoire, il composa celui ci * du Latin le plus aprochant qu'il put des Anciens. *Dans les tems malheureux je n'ai point abandonné la Ville, dans les bons, je n'ai point eu d'interêts en vuë, & dans les mauvais je n'ai rien ,, craint.* Ce n'est pas, ajoûta-t-il, que ,, je ne ressente un déplaisir extrême ,, des mauvaises impressions qu'on a ,, donné au Roi & à la Reine contre ,, moi ; mais ce qui me console est d'ê- ,, tre calomnié par un homme dont les ,, gens de bien méprisent jusques aux ,, loüanges. Après les témoignages ,, dont Mr. le Duc d'Orléans a bien ,, voulu m'honorer, je ne dois point ,, chercher de justificarion : c'est-pour-

Comment le Coadjuteur répondit aux accusations dont il avoit été chargé par le Cardinal.

* *In difficillimis Reipublica temporibus Urbem non deserui, in prosperis nihil de Publico delibavi, in desperatis nihil timui.*

1650. „ quoi mon sentiment est que la Reine „ doit être supliée d'envoyer une Declaration d'innocence pour Messieurs „ les Princes, d'éloigner Mr. le Cardinal Mazarin d'auprès de la personne du Roi, & de ses Conseils, & „ que non seulement on doit se plaindre des paroles injurieuses qu'il a dites contre le Parlement, mais en demander une reparation publique.

Le Parlement persiste dans sa resolution sur l'afaire des Princes.

Enfin Mr. le Duc d'Orleans opina en rejettant les avis qui avoient été proposez d'informer, de decreter, & de faire le procés au Cardinal, ce qu'il dit n'être pas à propos pour le present; & il conclud que le Roi & la Reine seroient très-humblement supliez d'envoyer incessamment les ordres necessaires pour mettre les Princes en liberté, & ensuite une Declaration de leur innocence, comme aussi d'éloigner le Cardinal Mazarin de la Cour & du Conseil, & d'assembler la Compagnie le Lundi suivant sur la réponse: cet avis fut suivi. Le Premier Président qui ne s'étonnoit de rien, parla de la necessité de l'éloignement du Cardinal selon toute la force de l'Arrêt, & avec autant de vigueur, que s'il avoit été proposé par lui-même; mais habilement, finement, & d'une maniere qui lui donna même lieu de l'alléguer a Monsieur le Duc d'Orleans comme un motif d'accorder à la Reine l'entrevuë qu'elle lui demandoit. *Monsieur* s'en excusant sur le peu de sureté qu'il y avoit pour lui, le President insista, & même avec larmes; & quand il vit S. A. R. un peu ébranlée, il manda les Gens du Roi. L'Avocat Géneral Talon fit alors un des plus beaux discours qu'on eût jamais ouy en ce genre. Rien n'étoit plus vif ni plus éloquent. Il accompagna ses paroles de tout ce qui leur put donner la force, jusqu'à invoquer les Manes de Henri le Grand. Il recommanda la France à S. Louïs un genouïl en terre. Toute la Compagnie en fut émuë, & la chaleur des Enquêtes commençoit à s'afoiblir. Le Premier President qui s'en aperçut, se voulut servir de l'ocasion & proposa *à Monsieur* de prendre sur cela les avis. *Mr.* s'ébranla, & commençoit à dire qu'il feroit tout ce que le Parlement lui conseilleroit. Enfin il se seroit laissé gagner, si le Coadjuteur n'eût pris ce tems pour dire à la Compagnie, „ que le „ Conseil que *Mr.* demandoit, n'étoit „ pas s'il iroit ou s'il n'iroit pas au Palais Roïal, puisqu'il s'étoit déja declaré là-dessus plus de vingt fois; mais „ qu'il vouloit seulement demander à „ la Compagnie de quelle maniere elle „ jugeoit à propos qu'il s'excusât envers la Reine. *Mr.* comprit bien alors qu'il s'étoit trop avancé, il avoua l'explication du Coadjuteur; & le Comte de Brienne, Secretaire d'Etat, qui attendoit sa resolution de la part de la Reine, fut renvoyé avec cette réponse, „ que Mr. rendroit à Sa Majesté ses trés-humbles devoirs, aussi-tôt l'élargissement des Princes & l'éloignement du „ du Cardinal Mazarin. 1650.

La Cour desavouë la parole donnée pour leur liberté.

Cette réponse & l'Arrêt qui l'avoit precedée, surprirent la Cour qui ne s'y attendoit pas, mais elle ne desespera point d'y remedier en changeant de batteries. Voïant donc que les paroles, dont elle avoit chargé le premier Président pour la liberté des Princes, n'avoient pas produit l'efet qu'on s'en étoit promis, elle résolut de les desavouer, dans l'esperance que les amis des Princes qui avoient opiné pour l'éloignement du Cardinal, pourroient changer d'avis en leur faisant sentir qu'ils n'obtiendroient rien par cette voye. C'est-pourquoi la Reine envoya le Garde des Sceaux, le Marechal de Villeroi, & le Sr. le Tellier au Luxembourg, pour déclarer qu'elle desavouoit

1650. voüoit ce que le premier President avoit avancé touchant la liberté des Princes. Tous ces délais de la Cour n'avoient d'autre fondement que l'esperance que le Cardinal Mazarin conservoit toûjours, de regagner Monsieur le Duc d'Orleans. Et c'étoit dans cette vûë qu'il avoit fait partir le Marechal de Gramont avec le Sr. de Lionne, Secretaire d'Etat, pour le Havre de Grace, sous pretexte d'aller prendre avec les Princes les mesures necessaires pour leur liberté. Mais comme il n'avoit ni les instructions ni les pouvoirs qu'il faloit pour conclure, qui ne lui furent point envoyez, quoiqu'on les lui eût promis, ce Marechal fit en cette occasion, une démarche aussi peu convenable à sa qualité, qu'elle étoit illusoire pour les Princes.

Le 6. les Chambres s'assemblerent, & Monsieur ayant pris sa place dans le Parlement, les Gens du Roi entrerent & dirent à la Compagnie, qu'ayant été demander audience à la Reine pour les Remontrances, elle leur avoit repondu comme la premiere fois, qu'elle souhaitoit plus que personne la délivrance de Mrs. les Princes, mais qu'il étoit juste de chercher aussi des suretez pour l'Etat: que pour ce qui étoit de Mr. le Cardinal, elle le retiendroit dans ses Conseils, tant qu'il seroit utile au service du Roi, & qu'il n'appartenoit pas au Parlement de prendre connoissance de quel Ministre elle se servoit. Le Premier President essuya tous les reproches qu'on peut s'imaginer, pour n'avoir pas fait plus d'instances, & l'on murmura hautement contre la Cour: d'autant plus, que S. A. R. se plaignit en même tems que la Reine avoit fait defenses au Prevôt des Marchands & à tous les Officiers de lui obéir, quoiqu'il fut Lieutenant General de la Couronne. Ainsi le Parlement ordonna qu'il fût fait de nouvelles Remontrances à la Reine, & que Mr. le Duc d'Orleans fut remercié de la protection qu'il donnoit à la Compagnie. 1650.

Les choses étoient en cet état, lorsque le Cardinal Mazarin, jugea bien qu'il devoit se resoudre à faire de lui-même ce que dans la suite il auroit été obligé de faire par force, en se retirant sagement pour éviter les insultes qui auroient pu lui arriver dans un tumulte. La Duchesse de Chevreuse & le Marquis de Châteauneuf ne lui étoient pas encore suspects. Il ignoroit la proposition du mariage de la fille de cette Dame avec le Prince de Conti. Il se souvenoit qu'elle avoit plus contribué que personne à la prison des Princes, en disposant Mr. le Duc d'Orleans à y consentir, & l'obligeant de n'en rien dire à l'Abbé de la Riviere qu'elle ruïna ensuite. Il eut d'autant moins de defiance des conseils qu'elle lui donnoit, que son abattement & ses craintes, ne lui permettoient pas d'en suivre d'autres, que ceux qui alloient à pourvoir à sa sureté. Il se representoit sans cesse qu'étant au milieu de Paris, il devoit tout aprehender de la fureur d'un peuple, qui avoit bien osé prendre les armes pour empêcher le Roi d'en sortir. C'est pourquoi Madame de Chevreuse se servit avec beaucoup d'adresse de la disposition où il étoit; & desirant en effet son éloignement pour achever le mariage de sa Fille & pour établir Mr. de Châteauneuf, elle se menagea si bien sur tout cela, qu'elle eut beaucoup de part à la resolution qu'il prit de se retirer. Ce fut la nuit du 6. au 7. de Fevrier sur les onze heures, qu'il sortit lui quatriéme à cheval, par la porte de derriere du Palais Royal. Il étoit déguisé, & avoit un habit & un chapeau gris avec des plumes. A la porte de Richelieu il trouva un gros de quatre cens

Le Cardinal Mazarin sort de Paris *Auberi, Hist du Cardinal Mazarin. Liv V. Divers Mémoires de la Minorité du Roi.*

1650. Seigneurs & Gentilshommes, qui l'escorterent jusqu'a St. Germain. Cette retraite fut bien-tôt suë dans la Ville & la Reine en ayant fait informer Mr. le Duc d'Orleans par le Comte de Brienne ce Prince en aporta aussi-tôt la nouvelle au Parlement. Il declara que cette demarche ne suffisoit pas, pour qu'il entrât en conference avec la Reine; mais qu'il faloit de plus que le Cardinal s'éloignat des environs de Paris, & que la Cour mit les Princes en liberté.

Sa retraite ne concilie le Parlement ni le Duc d'Orleans. Mém. de Jol.

La resolution de S. A. R. fut aprouvée de tout le monde; & pour la confirmer, le Parlement ordonna „ que „ la Reine seroit tres-humblement supp„ pliée des le même jour de faire expe„ dier incessamment les ordres neces„ saires pour la liberté des Princes; „ que leurs Majestez seroient remer„ ciées de l'éloignement du Cardinal, „ & priées de lui commander de sortir „ du Royaume, & d'envoyer au Parle„ ment une Declaration pour exclure „ à l'avenir des Conseils du Roi tous „ étrangers, même les naturalisez, „ & en general tous ceux qui auroient „ prêté serment à d'autre qu'au Roi. Suivant cet Arrêt, le Premier President & les autres Deputez étant allez au Palais Royal, la Reine dit seulement „ qu'elle ne pouvoit leur donner de „ reponse sans l'avis de son Conseil, „ dont Monsieur le Duc d'Orleans étoit „ Chef, & que s'il n'y vouloit pas „ aller, elle seroit obligée d'assembler „ les Grans du Royaume, pour les „ consulter sur l'état present des affaires. Conformement à cette reponse, la Reine envoya les Ducs de Vendôme d'Elbeuf, d'Epernon les Marechaux d'Etrées, de Scomberg, de l'Hopital, de Villeroi, du Plessis, d'Hocquincourt & de Grancei avec l'Archevêque d'Ambrun au Palais d'Orleans, où ils dirent à Monsieur, que la Reine leur ayant temoigné desirer qu'ils s'assemblassent au Palais Royal, ils venoient prier S. A. R. de s'y trouver : l'assurant que cette Conference accommoderoit toutes choses, & qu'ils étoient prêts de se mettre tous entre les mains de ses Gardes pour la sureté de sa personne. 1650. A quoi le Duc d'Elbeuf ayant ajoûté assez indiscretement qu'il seroit sa caution, Monsieur le Duc d'Orleans, qui depuis long-tems étoit piqué contre ce Duc à cause de son attachement au Cardinal, lui repondit avec aigreur : *c'est bien à vous, Mazarin fieffé à vous faire ici de fête. Vous êtes un bel homme pour me servir de caution, vous qui deviez être tous les jours à mon lever. On sait assez que ce qui vous a fait changer de sentiment, sont les Domaines qu'on vous a donnez. Sans la consideration de ces Messieurs avec qui vous êtes je vous aprendrois le respect que vous me devez. Je vous défens ma maison, & de vous presenter devant moi.* Mr. le Duc d'Orleans remercia ensuite tous ces Seigneurs, & leur dit qu'il ne pouvoit aller au Palais Royal, jusqu'à ce que les Princes fussent en liberté, & que ses amis ne lui pouvoient conseiller autre chose tant que le Cardinal Mazarin demeureroit aux portes de Paris, d'où il gouvernoit toujours comme s'il étoit au Louvre.

Cette fermeté de Mr. le Duc d'Orleans étonna fort la Reine, qui avoit esperé comme bien d'autres, que la retraite du Cardinal lui ôteroit les prejugez & les pretextes dont il s'étoit servi pour se dispenser d'aller au Conseil. S. M. n'insista donc plus sur l'assemblée des Grans, & se voyant pressée de donner une reponse positive aux derniers Arrêts, voyant d'ailleurs augmenter l'aigreur de toutes parts, & craignant que les esprits irritez de tant de remises ne se portassent enfin à de fâcheuses extrémitez, elle resolut de promettre

La Reine promet enfin la liberté des Princes.

1650. au Parlement la liberté des Princes sans plus de delai, & de l'assurer que le départ du Cardinal seroit sans retour. Cette Compagnie ne laissa pas de s'emporter plus que jamais contre ce Ministre ; & de donner un Arrêt, par lequel, en consequence de la Declaration de Leurs Majestez, " le Cardinal ,, Mazarin, ses Parens & ses Domestiques étrangers vuideroient le Royaume, & les Terres de l'obéissance du ,, Roi dans quinzaine : qu'après ce ,, tems-là, il seroit permis aux Communes de courir sus aux contrevenans, ,, & de les traiter generalement comme ,, Criminels & Ennemis de l'Etat : que ,, pour leur ôter toute esperance & ,, toute liberté de revenir, il seroit ,, defendu à tous Sujets du Roi, de ,, leur donner ni secours ni retraite : ,, & qu'enfin l'Arrêt ne seroit pas seulement publié a Paris & aux Sieges ,, subalternes du ressort, mais qu'il en ,, seroit de plus donné avis a tous les ,, autres Parlemens du Royaume.

Comme *Monsieur* persistoit toûjours dans son refus d'aller au Palais Royal la Reine envoya chez lui le Marechal de Villeroi, le Garde des Sceaux & le Tellier pour concerter avec S. A. R. la maniere de mettre les Princes en liberté. Les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucaut, aussi bien que le Coadjuteur, le President Viole & le Sr. Arnaud se trouverent à cette Conference. Après quelques contestations, ils convinrent que le Duc de la Rochefoucaut, le President Viole & le Sieur Arnaud se transporteroient incessamment au Havre, avec une Lettre de cachet signée du Roi, de la Reine & de S. A. R. portant ordre exprès au Sr. de Bar de mettre les Princes en liberté. Pour rendre même la chose plus solemnelle & laisser moins lieu de douter des intentions sinceres de cette Princesse, elle ordonna à Monsieur de la Vrilliere Secretaire d'Etat & à Cominges Capitaine de ses Gardes de les y accompagner aussi. Tant de belles aparences n'éblouïrent point le Duc de la Rochefoucaut. Il reçut pourtant cette commission avec joye, mais il dit en partant à Mr. le Duc d'Orleans, que la sureté de tant d'écrits & de tant de paroles si solemnellement données dépendroit du soin qu'on aporteroit à garder le Palais Royal, d'autant que la Reine se croiroit degagée de tout, dès le moment qu'elle seroit hors de Paris. 1650.

En effet la Reine étoit si outrée du départ du Cardinal, & de la Declaration qu'on l'avoit forcée de donner, que son éloignement étoit pour toûjours, qu'elle resolut de sortir de Paris & d'emmener le Roi avec elle. Ce jeune Monarque s'étoit couché à l'ordinaire la nuit du 9. au 10. Fevrier, pour donner le change à tous les Courtisans, & il s'étoit relevé quelque tems aprés en vûë de s'évader a la faveur des tenebres. Il étoit même déja tout botté, lorsque Mademoiselle de Chevreuse, qui en eut avis, en fit avertir le Coadjuteur. Il n'y avoit que Monsieur le Duc d'Orleans, qui pût empêcher cette évasion, étant maître des Troupes en qualité de Lieutenant General du Royaume. Le Coadjuteur courut chez S. A. R. en pleine nuit, & la trouva au lit. Il ne put engager Monsieur naturellement irresolu, a faire un coup de vigueur pour empêcher la sortie du Roi : tout ce qu'il en put obtenir, fut qu'il enverroit Des Touches, Capitaine de ses Suisses, chez la Reine, pour la suplier de faire reflexion sur les suites d'une action de cette nature. Cela suffira, disoit Monsieur ; car quand la Reine saura que sa resolution est penetrée, elle n'aura garde de s'exposer à l'entreprendre. Madame, qui avoit bien plus de fermeté, voyant que Monsieur ne pouvoit se resoudre à donner

Elle veut enlever le Roi de Paris. *Memoir. du Card. de Retz.*

aucun ordre, se fit aporter une écritoire, & écrivit ces mots de sa main : *Il est ordonné à Mr. le Coadjuteur de faire prendre les armes, & d'empêcher que les Creatures du Cardinal Mazarin, condamné par le Parlement, ne fassent sortir le Roi de Paris.* Signé MARGUERITE DE LORRAINE. Monsieur ayant voulu voir cette Depêche, l'arracha des mains de Madame ; mais il ne put l'empêcher de dire à Mad^elle^. de Chevreuse, qui étoit presente, *je te prie, ma chere Niece, de dire au Coadjuteur, qu'il fasse ce qu'il faut : & je lui reponds demain de Monsieur, quoiqu'il dise aujourd'hui.*

Ce que fit le Coadjuteur pour l'empêcher.

Le Coadjuteur, qui aimoit ces sortes de commissions, executa celle-ci comme on peut se l'imaginer. Le Marechal de la Mothe, éveillé par Mad.^elle^ de Chevreuse, monta à cheval en même tems avec tout ce qu'il put ramasser de gens attachez à Mrs. les Princes. L'Epinai fit prendre les armes à la Compagnie dont il étoit Lieutenant, & se saisit de la porte de Richelieu ; & la Compagnie de Martinot occupa celle de St. Honoré. Des Touches executa sur ces entrefaites sa commission auprès de la Reine. Il trouva le Roi dans le lit, où il s'étoit remis, & la Reine en pleurs. Elle le chargea de dire à Monsieur, qu'elle n'avoit jamais pensé à enlever le Roi, & que c'étoit une piece de la façon du Coadjuteur. Le reste de la nuit on regla les gardes : Mrs. de Beaufort & de la Mothe se chargerent des patroüilles de Cavalerie; & l'on prit toutes les suretez necessaires en cette occasion. Monsieur en fut très-aise dans le fond, mais il n'osoit le témoigner de crainte que cette action, contraire aux formes du Parlement, ne fût blâmée de cette Compagnie.

S. A. R. étant allé au Palais le matin, ayant raporté à la Compagnie ce que l'on avoit fait pour la liberté des Princes, le Premier President prit la parole, & dit avec un profond soupir, *Mr. le Prince est en liberté, & le Roi nôtre Maître est prisonnier.* Monsieur qui avoit été rassuré en arrivant, par les acclamations qu'il avoit reçuës dans les ruës & dans la Sale du Palais, repartit : *Le Roi étoit prisonnier entre les mains du Mazarin, mais, Dieu merci, il ne l'est plus :* à quoi les Enquêtes répondirent, comme par Echo, *il ne l'est plus, il ne l'est plus.* Monsieur, qui parloit toûjours bien en public, fit alors un petit narré, en mots délicats, de ce qui s'étoit passé la nuit, & le Premier President ne repondit que par une invective fort aigre contre ceux qui avoient suposé que la Reine eût mauvaise intention, assurant qu'il n'y avoit rien de plus faux ; & Monsieur lui dit qu'il en savoit plus que lui. La Reine envoya querir dès l'après-dînée les Gens du Roi & ceux de l'Hôtel de Ville pour leur dire qu'elle n'avoit jamais eu cette pensée, & pour leur commander de faire même garder les portes de la Ville, afin d'en effacer l'opinion de l'esprit des peuples ; en quoi elle fut exactement obéïe.

Le Cardinal Mazarin va au Havre mettre les Princes en liberté.

Cependant le Cardinal Mazarin, instruit du depart des Deputez pour le Havre, prit les devans en poste pour se faire honneur de la liberté des Princes. Il y arriva le Lundi matin 13. Fevrier, après avoir marché toute la nuit, & il alla aussi-tôt à la Citadelle saluer les Princes & les assurer de leur liberté. Il s'humilia même jusqu'à embrasser les genoux de Mr. le Prince les larmes aux yeux, en lui demandant sa protection ; mais il n'en put tirer que des paroles generales & assez froides pendant une heure de conference. Il dîna ensuite avec eux, & aussi-tôt après les Princes & le Marechal de Gramont partirent du Havre & allerent coucher

1650. à trois lieuës de là, dans une maison appelée Grosmenil, sur le chemin du Havre à Roüen, où le Duc de la Rochefoucaut, la Vrilliere, Cominges, le President Viole & le Sr. Arnaud arriverent un moment après. C'est ainsi que les Princes recouvrerent leur liberté treize mois après l'avoir perduë.

Il se retire ensuite à Brueil dans les Terres de Cologne.

Le Cardinal de son côté n'étant pas fâché de donner de l'inquietude à ses Ennemis, repondit à une Lettre concertée qu'il avoit reçuë de la Reine, qu'il étoit prêt d'obeïr à ses commandemens en sortant du Royaume, dès qu'il auroit trouvé un azile assuré. CetteLettre étoit sans date de lieu,pour laisser par cette incertitude les esprits en suspens sur sa retraite. Les Espagnols lui offrirent tous les Passeports dont il auroit besoin & le meilleur traitement qu'il pourroit desirer d'eux. Mais tout ce qui venoit du côté d'Espagne lui étoit suspect. Il alla d'abord à Sedan; mais le Parlement n'ayant point eu de repos qu'il ne l'en eût fait sortir, il choisit pour son sejour la petite Ville de Brueil, située entre Cologne & Bonn, où il s'arrêta enfin après avoir erré quelque tems sur la Frontiere. Comme cette Place est dans les terres de l'Electeur de Cologne, le Cardinal y fut reçû avec toute la civilité possible, parce que celui qui remplissoit alors cette Dignité étoit un Prince de la Maison de Baviere, à qui Mazarin avoit procuré par le Traité de Munster, la Dignité Electorale avec le Haut Palatinat.

Mr. le Prince revient à Paris.

Ce Ministre étoit sorti de France chargé du mépris & de la haine publique. La prison de Mr. le Prince au contraire avoit aporté un nouveau lustre à sa gloire. Mr. le Duc d'Orleans & le Parlement l'avoient arraché des mains de la Reine: & le même peuple, qui un an auparavant, avoit allumé des feux de joye pour son emprisonnement venoit de tenir la Cour assiegée dans le Palais Royal pour procurer sa liberté. Sa disgrace avoit changé en compassion l'aversion qu'on avoit euë pour son humeur & pour sa conduite: & tous esperoient également que sa presence retabliroit l'ordre & la tranquillité de l'Etat. Les choses étoient ainsi disposées, lors que ce Prince arriva à Paris avec le Prince de Conti & le Duc de Longueville. * Une foule innombrable de Peuple vint au devant de lui jusqu'à Pontoise. Il rencontra Mr. le Duc d'Orleans à la moitié du chemin de St. Denis qui lui presenta le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, & fut conduit au Palais Royal au mileu de ce triomphe & des acclamations publiques. Le Roi, la Reine, & Mr. le Duc d'Anjou y étoient demeurez avec les seuls Officiers de leur Maison, & Mr. le Prince y fut reçu comme un homme qui étoit plus en état de faire grace que de la demander. Il lui étoit facile de faire ôter à la Reine toute son autôrité par le Parlement, & de faire passer par un Arrêt la Regence à Mr. le Duc d'Orleans, en lui remettant entre les mains non seulement la conduite de l'Etat, mais même la personne du Roi, qui manquoit seule pour rendre le Parti des Princes aussi legitime en apparence qu'il étoit puissant en effet. La Cour n'étoit ni en état ni même en volonté de s'y opposer, tant la fuite du Cardinal y avoit laissé d'incertitude & de consternation. Mais soit que Mr. le Prince, ne faisant que d'arriver comme en triomphe, en eût encore l'esprit tout rempli, & qu'il crût que ce changement si soudain de sa fortune meritoit d'être goûté quelque tems avant que d'entreprendre de si grandes choses: soit que la grandeur de cette entreprise l'empêchât d'en connoître la facilité; ou que la connoissant il ne pût se resoudre à laisser transferer toute la puissance à 1650.

1650. à Mr. le Duc d'Orléans, qui étoit lui-même en celles des *Frondeurs*, dont Mr. le Prince ne vouloit plus dependre: ou soit plus vraisemblablement encore, qu'ils crussent l'un & l'autre que quelques negociations commencées, & la foiblesse du Gouvernement, établiroient leur autôrité par des voïes plus douces; ils laissérent à la Reine son titre & son pouvoir. Enfin il leur arriva ce qui arrive souvent, en semblable occasion, aux plus grans hommes qui ont fait la guerre à leur Souverain, qui est de n'avoir pas su se prévaloir de certains momens favorables & décifs. Quelles que fussent leurs raisons, ils laissèrent échapr une conjoncture si heureuse pour eux & cette entrevuë se passa toute en civilitez, sans témoigner d'aigreur de part & d'autre & sans parler d'afaire.

Il va au Parlement, Le lendemain le Prince de Condé alla au Parlement avec son Frere. Le Duc d'Orleans qui les y accompagnoit, aiant pris sa place, adressa le premier la parole à l'Assemblée en ces mots: „ Messieurs, je vous ai amené mes Cousins pour consommer vôtre ouvrage, „ suivant ce que vous aviez résolu. Je „ leur ai témoigné l'afection avec la„ quelle vous vous êtes tous portez „ pour leur liberté, & leur ai repré„ senté celle qu'ils doivent avoir pour „ vôtre Compagnie. J'espere que leur „ présence servira de remede aux de„ sordres du Roiaume, & qu'ils con„ tribueront conjointement avec nous „ au bien de l'Etat, que je proteste „ avoir été le seul but de mes actions.

Le Duc d'Orleans n'eut pas plûtôt fini ce discours, que le Prince de Condé commença à parler ainsi: „ Messieurs, après avoir rendu grace à la „ Reine de la justice qu'elle nous a „ faite de nous donner la liberté, je „ croirois manquer à moi-même, si je ne „ témoignois publiquement les obli„ gations extraordinaires que nous 1650. „ avons à la bonté de Mr. le Duc d'Or„ leans, & à la generosité avec la„ quelle il s'est emploié pour nous. „ Mais quoi que ce bien-fait, que nous „ avons reçu de lui, soit si grand que „ pour le reconnoître je ne dois épar„ gner ni mon sang, ni ma vie, je n'en „ serois pas neanmoins pleinement sa„ tisfait, si je n'étois venu assûrer cet„ te Compagnie de la reconnoissance „ que j'aurai toûjours des marques de „ son afection. Comme elle m'oblige à „ ne me separer jamais de ses interêts, „ aussi je la suplie de croire que je n'en „ puis avoir d'autres, & qu'en toute „ occasions je tâcherai de vous témoi„ gner combien je suis redevable à tous „ en géneral & à chacun en particulier. Le Prince de Conti fit à peu prés le même compliment; & le Prince reprenant la parole, dit que le Duc de Longueville auroit souhaité pouvoir leur témoigner, comme eux, l'obligation qu'il leur avoit; mais qu'ils jugeoient bien quelle étoit la cause de son absence. Le Duc de Longueville évitoit de se trouver au Parlement, parce qu'il prétendoit y avoir seance en qualité de Prince du Sang; ce qu'il ne put jamais obtenir.

Dès que le Prince eut cessé de parler, le premier President repondit: „ Messieurs, la Compagnie ne peut „ assez exprimer la joïe qu'elle ressent „ de vôtre retour, & s'estime heureuse „ que ses offices y aient contribué. „ L'afection de Mr. le Duc d'Orleans, „ à laquelle vous devez vôtre liberté, „ après la bonté de la Reine, nous fait „ esperer que les confusions, qui depuis „ trois années entieres ont failli à causer „ la ruine de cette Monarchie, & ont si „ fort abatu l'autôrité Roiale, seront „ dissipées par la parfaite union que l'on „ doit attendre entre des Princes d'un Discours qu'il y fait.

„ même sang. Vous avez tant d'interêt d'en conserver la gloire & l'éclat, „ que travailler à relever cette Autorité, & dissiper tous les nuages de division, c'est agir pour vos propres „ avantages, & vous rendre plus considerables, en emploiant vos personnes „ & vos soins pour maintenir les Peuples dans l'obéïssance qu'ils doivent „ au Roi leur Souverain. Il est encore „ de vôtre prudence, Messieurs, d'éloigner de vous tous les esprits seditieux, „ qui, sous pretexte de biens aparens, „ pourroient n'avoir pour but que vôtre des-union. Ces mauvais Conseillers doivent etre écartez de vos personnes. Et après les obligations que „ vous avez, Monsieur, à Mr. le Duc „ d'Orleans; *le President en disant cela tourna les yeux vers le Prince de Condé)*, rien ne doit être capable de „ vous separer de cœur ni d'interêt. „ C'est dans cette union que l'Etat peut „ trouver son repos, le Peuple le soulagement de ses miseres, le Roi l'apui „ de son Autorité: & c'est la seule recompense que cette Compagnie souhaite, pour les vœux qu'elle a faits „ pour vôtre liberté, & pour l'afection „ avec laquelle elle s'y est toûjours emploiée.

Déclaration donnée par le Parlement en faveur des Princes.

Le Parlement eut soin, après cela, de declarer injuste la detention des Princes, & d'absoudre la Duchesse de Longueville, Messieurs de Bouillon, de Turenne, de la Rochefoucaut, de Tavannes, & tous ceux qui avoient suivi leur parti. Jamais les afaires du prince de Condé ne furent en meilleur état. Sa fortune étoit, pour ainsi dire, entre ses mains. Il n'avoit qu'a ménager ses interêts avec un peu de prudence, pour monter au plus haut degré de grandeur où il put jamais parvenir. Il voioit son plus redoutable ennemi, le Cardinal Mazarin, hors d'état de lui nuire, & il pouvoit sans peine lui ôter toute esperance de rentrer jamais dans les afaires. L'attachement que la Reine conservoit encore pour ce Ministre, n'étoit pas capable de vaincre les obstacles que le Prince pouvoit oposer à son retour. Le Parlement, la haine inveterée du Peuple, & le Parti des *Frondeurs*, auquel Châteauneuf, qui avoit alors la premiere place dans le Conseil, étoit entierement devoué: tout cela concouroit également à la ruine entiere du Cardinal, & à l'élevation du Prince de Condé. Cependant ce Prince dissipa bien-tot luimême tout cet assemblage de circonstances qui lui etoit si favorable. Il se brouilla avec les *Frondeurs*, qu'il devoit tâcher par toutes sortes de moiens de conserver dans ses interêts; & par une mauvaise conduite, soûtenuë d'une haine violente qu'il avoit contre le Cardinal Mazarin, il s'engagea dans une guerre civile, qui le reduisit, comme nous le verrons bientot, aux plus fâcheuses extremitez.

Nouvelle chaleur de cette Compagnie contre le Cardinal Mazar.

Le 20. du même mois, la Declaration donnée au nom du Roi contre le Cardinal fut aportée au Parlement pour y être enregîtrée. Elle fut revoquée avec fureur, parce que la cause de son éloignement etoit converte & ornée de tant d'éloges, qu'elle étoit proprement un Panegyrique. Comme cette Declaration portoit que tous Etrangers seroient exclus des Conseils, le bon homme Broussel, qui alloit toûjours plus loin que les autres en opinant, ajoûta, *& tout les Cardinaux, parce qu'ils sont serment au Pape*. Le Premier President s'imaginant que ces paroles faisoient un grand deplaisir au Coadjuteur qui visoit à la Pourpre, admira le bon sens de Broussel, & aprouva son opinion. Comme il étoit tard & que l'on vouloit dîner, la plûpart n'y firent point de réflexion. Tout ce qui se disoit ou se faisoit, directement ou indirecte-

1650. ment, contre le Cardinal Mazarin, étoit si naturel, que personne ne s'avisoit d'y soupçonner du mistere. La Déliberation passa, & la Cour fut obligée d'y consentir.

Dispositions de M. le Prince a s'acommoder avec la Reine.

M. le Prince paroissoit aussi toûjours fort animé contre le Cardinal ; mais il avoit pourrant deja quelque penchant à se racommoder avec lui. Toutes ses demarches ne tendoient qu'à lui faire peur & à le reduire à la necessité de se soumettre, pour se rendre par ce moyen le maître absolu des afaires & du Cabinet. Mais comme ses sentimens n'étoient connus que de peu de personnes, & qu'il ne faisoit rien qui pût les faire soupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer au Cardinal toutes les avenuës du retour. C'est-pourquoi outre les Deliberations du Parlement que nous venons de raporter, on envoya des Députez sur la Frontiere pour s'assurer de sa sortie hors du Royaume, & pour empêcher les Gouverneurs des places de lui donner retraite. Cependant la Duchesse de Longueville & le Duc de Beaufort, qui avoient eu peu de part à l'élargissement des Princes, & qui craignoient d'en avoir encore moins dans les afaires, s'ils soufroient la consommation du mariage du Prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse, faisoient tous leurs eforts pour l'empêcher. Et comme ils penetroient mieux que personne dans les sentimens de M. le Prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hazarder que de laisser entrevoir à la Reine que ce Prince n'étoit pas tellement uni avec les *Frondeurs*, qu'il n'en pût être separé en lui accordant certaines graces pour ses amis. Cette ouverture fut reçuë très-agreablement de la Reine ; le Cardinal en aiant été informé lui écrivit aussitôt d'ofrir la carte blanche à M. le Prince. Neanmoins comme son dessein n'étoit que d'entrer en négociation pour tâcher de profiter du tems, Sa Majesté voulut voir si elle pouvoit prendre confiance en ce qu'on lui disoit. Pour cet efet elle fit proposer à M. le Prince de faire cesser l'assemblée de la Noblesse, qui se faisoit aux Cordeliers, & qui s'étoit si fort augmentée depuis sa liberté, qu'il se trouvoit deux ou trois fois la semaine dans ce Monastere jusqu'à 7. à 800. Gentilshommes des meilleures Maisons de France, dont plusieurs avoient Procuration de leurs amis : de sorte qu'ils représentoient toute la Noblesse du Royaume. 1650.

Assemblée de la Noblesse dissipée par la Cour.

Cette Assemblée donnoit de justes inquiétudes au Cardinal, qui, sachant qu'elle ne se tenoit alors que pour demander son entier éloignement, ne doutoit pas qu'elle ne prît des resolutions capables d'empêcher son retour. Ces Gentilshommes s'étoient d'ailleurs conduits avec tant d'ordre & de prudence que l'autorité qu'ils avoient par eux-même s'étoit fort augmentée par l'aprobation de tous les honnêtes gens. Ils choisissoient tous les quinze jours deux nouveaux Présidens, pour prendre les avis sur toutes les afaires: ce qui se passoit avec bien moins de bruit & de tumulte qu'au Parlement. Ils avoient aussi élu deux Secretaires * qui ne changeoient pas, & qui redigeoient par écrit toutes les Deliberations. Les choses furent même poussées si avant, sous pretexte de la conservation de leurs privileges & de l'interêt public, qu'ils demanderent à la fin la convocation des Etats Generaux ; & cette proposition fut si agreable à tout le monde, que les Prelats qui étoient alors à Paris, leur députerent M. de Cominges pour les assurer de la concurrence du Clergé. Il ne manquoit que le consentement du Tiers-Etat, qu'ils étoient

* *Le Marquis d'Anvery, de la Maison d'Ailly, ami du Coadjuteur, & le Marquis de Chanlost, attaché à Monsieur le Prince.*

sur

1651. sur le point d'aller demander à l'Hotel de Ville. Ils écrivirent pour le même sujet dans les Provinces; ce qui auroit été infailliblement suivi de l'assemblée des Etats Generaux, si Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince, faute de connoître leurs véritables interêts, & pour se menager entre la Cour & le Parlement, n'eussent éludé les demandes de la Noblesse. Ils se laissérent persuader l'un & l'autre par diferentes raisons; particulierement le dernier, auquel la Duchesse de Longueville & le Duc de la Rochefoucaut firent comprendre adroitement qu'une Assemblée d'Etat auroit necessairement plus de déference pour Mr. le Duc d'Orleans que pour lui: qu'elle metroit les afaires dans une confusion generale, qui pourroit bien ne pas tourner à l'avantage des Princes du Sang; au lieu que sans courir aucun risque, il pourroit dans un quart d'heure se procurer à lui & à ses amis plus d'avantages réels par le moyen du Cardinal, qu'il n'en pouvoit espérer ni des *Frondeurs* ni des Etats Generaux. Rien ne paroissoit neanmoins plus utile au Royaume que cette Assemblée, qui eût peut-être retabli les choses dans l'ordre ancien, renversé depuis quelque-tems par la trop grande puissance des Favoris. Mais ces deux Princes ne sçûrent point profiter de la disposition où étoit la Noblesse: ils l'exhorterent au contraire à se separer, avec promesse de convoquer les Etats Generaux immediatement après la Majorité. C'étoit un leurre de la Cour, qui ne visoit qu'à dissiper l'Assemblée, & dès qu'elle fut separée il ne se parla plus de cette convocation.

Mr. le Prince & la Reine. La Cour n'en demeura pas là: elle engagea adroitement Mr. le Prince à entrer en negociation avec la Reine. Cette Princesse desiroit trop impatiemment le retour du Cardinal, pour ne pas tenter toutes sortes de voyes, pour y disposer Mr. le Prince. Elle lui fit ofrir par la Princesse Palatine une liaison étroite avec lui, & de lui procurer toutes sortes d'avantages. Mais comme ces termes étoient generaux, il n'y répondit d'abord que par des civilitez, qui ne l'engageoient pas. Il crut même que c'étoit un artifice de la Reine, pour renouveller contre lui l'aigreur generale, & pour l'exposer à retomber dans ses premiers malheurs, en le rendant suspect au Duc d'Orleans, au Parlement & au Peuple, par cette liaison secrete. Il consideroit encore qu'il étoit sorti de prison par un Traité signé avec Madame de Chevreuse, par lequel le Prince de Conti devoit épouser sa Fille, & que c'étoit principalement par cette alliance, que les *Frondeurs* & le Coadjuteur de Paris prenoient confiance en lui. Ainsi M. le Prince trouvoit du peril & de la honte à rompre avec des gens, de qui il avoit reçû tant d'avantages, & qui avoient si puissamment contribué à sa liberté. Mais si ces reflexions le firent balancer quelque-tems, elles ne changerent point le dessein de la Reine. Elle desira toûjours avec la même ardeur d'entrer en negociation avec Mr. le Prince: esperant ou de l'atacher veritablement à ses interêts, & d'assurer par-là le retour du Cardinal, ou de le rendre de nouveau suspect à tous ceux qui avoient pris son parti. 1651.

Cette Princesse tâche de le gagner. Dans cette vûe elle pressa la Princesse Palatine de faire expliquer Mr. le Prince sur ce qu'il pouvoit desirer pour lui & pour ses Amis; & lui donna tant d'esperance de tout obtenir, qu'il se resolut enfin de traiter & de voir secretement Mrs. Servien & de Lionne chez la Princesse Palatine. Il voulut aussi que le Duc de la Rochefoucaut s'y trouvât, ce qu'il fit avec la participation du Prince de Conti & de la Duchesse de Longueville. Le premier projet de Traité que proposa la Prin-

1651.

Projet de Traité entre eux.

„ cesse Palatine, fut, qu'on donneroit „ la Guyenne au Prince de Condé, avec „ la Lieutenance Generale pour celui „ de ses Amis qu'il voudroit; le Gou- „ vernement de Provence pour le Prin- „ ce de Conti; qu'on feroit des gratifi- „ cations à ceux qui auroient suivi ses „ interêts; qu'on n'exigeroit de lui que „ d'aller dans son Gouvernement, avec „ ce qu'il choisiroit de ses Troupes „ pour sa sûreté; qu'il y demeureroit „ sans contribuer au retour du Cardi- „ nal Mazarin; mais qu'il ne s'opose- „ roit pas aussi à ce que le Roi feroit „ pour le faire revenir; & que quoi- „ qu'il arrivât, M. le Prince seroit libre „ d'être son ami ou son ennemi, se- „ lon que sa conduite lui donneroit su- „ jet de l'aimer ou de le haïr. Servien „ & Lionne confirmerent ces condi- „ tions; & sur ce que le Prince de „ Condé vouloit joindre le Gouverne- „ ment de Blaye à la Lieutenance Ge- „ nerale de Guyenne pour le Duc de la „ Rochefoucaut, ils lui donnerent de „ grandes esperances de faire passer en- „ core cet article. Ils demanderent nean- „ moins du tems, pour achever de dispo- „ ser la Reine à l'acorder. Aparemment ce n'étoit que pour pouvoir informer le Cardinal Mazarin de ce qui se passoit, & recevoir ses ordres; car quoique ce Cardinal fût hors du Royaume, la Reine le consultoit sur toutes les afaires, & ne faisoit que ce qu'il trouvoit à propos.

Cette negociation demeura quelque-tems secrete, parce qu'on avoit interêt de part & d'autre de ne la point faire éclater. La Reine devoit craindre d'augmenter la défiance de M. le Duc d'Orleans & des *Frondeurs*, en contrevenant si-tôt & & sans aucun pretexte à toutes les Déclarations qu'elle venoit de donner au Parlement contre le retour du Cardinal: & Mr. le Prince de son côté n'avoit pas moins de precautions à prendre. Le bruit de son Traité fournissoit à ses amis, qui n'y avoient aucune part, un juste sujet d'abandonner ses interêts, & en même-tems qu'il lui atiroit la haine des *Frondeurs* & de la Duchesse de Chevreuse, il renouvelloit aux yeux du Parlement & du Peuple l'afreuse image de la derniere guerre de Paris. La Cour étoit alors partagée en plusieurs cabales. Toutes s'acordoient à empêcher le retour du Cardinal; mais leur conduite neanmoins étoit tres-diferente. Les *Frondeurs* se déclaroient ouvertement contre lui, mais le Marquis de Châteauneuf, quoique son plus dangereux Ennemi, paroissoit étroitement lié avec la Reine. Il croyoit cette conduite d'autant plus sûre pour l'éloigner, & pour ocuper sa place, qu'il afectoit d'entrer dans les sentimens de la Reine pour hâter son retour. La Reine de son coté rendoit, comme j'ai dit, un compte exact de tout au Cardinal durant sa retraite, & son absence avoit même augmenté son pouvoir. Mais comme ses ordres venoient lentement, & que l'un étoit souvent détruit par l'autre cette diversité aportoit une confusion aux afaires, à laquelle il n'étoit pas facile de remedier. Cependant les *Frondeurs* pressoient le mariage du Prince de Conti & de Mademoiselle de Chevreuse. Le moindre retardement leur étoit suspect, & ils soupçonnoient deja Me. de Longueville & le Duc de la Rochefoucaut d'avoir dessein de le rompre. A la verité la Duchesse de Longueville étoit tout-à-fait contraire à cette Alliance. L'émulation que la beauté & la galanterie produisent souvent parmi les Dames, causoit depuis long-tems assés de més-intelligence entre elle & la Duchesse de Chevreuse, pour lui faire souhaiter que son Frere, le Prince de Conti, ne sortît point de ses mains, pour entrer dans celles de cette Dame & du Coadjuteur. Mais c'étoit M. le Prince qui augmentoit adroitement leurs soupçons contre sa Sœur & contre le Duc de la Rochefoucaut: croyant bien que tant que les *Frondeurs* auroient cette pensée, ils ne découvriroient point

1651.

Diverses cabales contre Mazarin.

Auberi, Histoire du Cardinal Mazar. Liv. V. Divers Memoir. sur la Minor. au Roi.

Mr. le Prince les fomente.

1651.

la veritable cause du retardement du mariage, qui étoit en éfet, que le Traité de M.le Prince avec la Reine n'étant ni achevé ni rompu, & ayant eu avis que M. de Châteauneuf devoit être chassé, il vouloit atendre l'évenement de toutes ces choses, pour faire le mariage, si le Cardinal étoit ruiné par le Garde des Sceaux ; ou pour le rompre & faire sa cour à la Reine, si le Garde des Sceaux étoit chassé par le Cardinal.

Il se rend suspect aux Frondeurs.

Il ne fut pas long-tems dans l'incertitude : les Sceaux furent ôtez à Châteauneuf & donnez au Premier President Molé, qui les rendit à la Reine dix jours après les avoir reçûs *. Cette nouvelle surprit & irrita les *Frondeurs* ; & le Coadjuteur, ennemi particulier de ce Magistrat, alla précipitamment au Luxembourg en avertir M.le Duc d'Orleans & Mr. le Prince qui y étoient ensemble. Il exagera devant eux la conduite de la Cour, avec toute l'aigreur possible, & il la rendit si suspecte à Mr. le Duc d'Orleans, que l'on tint sur l'heure un Conseil, où se trouverent plusieurs personnes de qualité, pour déliberer si on iroit à l'instant même au Palais arracher les Sceaux au Premier President, & si on émouvroit le Peuple pour soûtenir cette violence. C'étoit-là le sentiment du Coadjuteur **; mais Mr.le Prince y fut entierement contraire, soit qu'il s'y oposât par raison ou par interêt. Les *Frondeurs* furent irritez de sa réponse *** ; & se confirmerent par-là dans l'opinion qu'ils avoient que Mr. le Prince prenoit des mesures secretes avec la Cour, & que l'éloignement du Marquis de Châteauneuf & le retour de Chavigni, Secretaire d'Etat, qui avoit été rapellé dans ce tems-là, avoient été concertez avec lui, quoiqu'en éfet il n'y eût aucune part.

* *Il les reçût le 3 Avril, & les rendit le 13.*

** *Priol. de Rebus Gallicis Lib VI*

*** *Il dit qu'il n'étoit pas assès brave pour s'exposer à une guerre qui se feroit à coups de pierres & de pots de chambre.* Mem. de la Rochef. p. 158.

Le Coadjuteur voyant ces dispositions, & que Monsieur paroissoit aussi vouloir s'acommoder avec la Cour, feignit de renoncer aux afaires, & de se renfermer dans les devoirs de sa profession. Il se retira dans son Cloître de Nôtre-Dame, où toutefois il ne s'abandonna pas si fort à la Providence, qu'il ne se servît aussi, comme il dit, de moyens humains pour se défendre de l'insulte de ses ennemis. Plusieurs personnes de distinction se joignirent à lui & se logerent dans le même Cloître. Cinquante Oficiers Ecossois, qui se trouvoient alors à Paris, furent distribuez dans les maisons voisines qui lui étoient les plus afectionnées. Les Colonels & Capitaines du Quartier, qui étoient dans ses interêts, eurent chacun leur signal & leur mot de ralliement. Enfin il se resolut d'atendre ce que l'évenement produiroit, sans donner aucune aparence d'intrigues. Alors le Vicomte d'Autel & le Maréchal du Plessis l'allerent trouver de la part de la Reine, disant qu'elle remetoit entre ses mains la personne du Roi & sa Couronne. Ils ajouterent que le Cardinal „ Mazarin avoit mandé à la Reine que „ si elle joignoit le Gouvernement de „ Provence à celui de Guyenne, sur le-„ quel elle venoit de se relâcher en fa-„ veur de M.le Prince, elle étoit desho-„ norée à jamais, & que le Roi son „ fils, quand il seroit en âge, la con-„ sidereroit comme celle qui avoit per-„ du son Etat : qu'elle voyoit son zele „ pour son service dans un avis aussi „ contraire à ses propres interêts : que „ ce Traité portant son retablissement „ comme il le portoit, il y pouvoit „ trouver son compte, parce que le Mi-„ nistre d'un Roi afoibli trouve quel-„ quefois plus d'avantage pour son par-„ ticulier dans la diminution de l'au-„ tôrité que dans son agrandissement ; „ mais qu'il aimeroit mieux être toute sa

1651.

Le Coadjuteur feint de se retirer & de renoncer aux intrigues. *Memoir. du Card. de Retz.*

1651. „ vie mendiant de porte en porte, que „ de consentir que la Reine contribuât „ à cette diminution, & particulierement pour la consideration de lui, „ Mazarin. Le Maréchal du Plessis tira alors la lettre de sa poche; elle finissoit en cette maniere. Vous sçavez, Madame, que le plus capital „ ennemi que j'aye au monde est le „ Coadjuteur. Servez-vous en, Madame, plûtôt que de traiter avec M. le „ Prince aux conditions qu'il demande. Faites le Cardinal, donnez-lui „ ma place, metez-le dans mon apartement; il sera peut-être plus à Monsieur qu'à V. M. mais Monsieur ne „ veut point la perte de l'Etat. Ses intentions dans le fond ne sont pas „ mauvaises. Enfin, tout, Madame, „ plûtot que d'acorder à Mr. le Prince „ ce qu'il demande. S'il l'obtient, il „ n'y aura plus qu'à le mener à Reims*.

La Reine lui propose de remplir la place du Cardinal Mazarin.

Le Coadjuteur, qui ne pouvoit guere s'imaginer que cette lettre fût sincere, n'en crut aussi que la moitié; & content de pouvoir obtenir par ce moyen le Chapeau de Cardinal, il ne voulut point, dit-il, accepter le Ministere. Le Maréchal du Plessis le pressa d'aller au moins au Palais Royal, & voyant, que le Coadjuteur s'en défendoit, sans doute par défiance de la Cour, il lui remit un billet de la propre main de la Reine. Cette Princesse lui prometoit toute sorte de suretez s'il vouloit l'aller trouver. Le Coadjuteur le reçut avec respect, & se rendit à minuit au Palais Royal. La Reine n'oublia rien pour l'obliger à prendre le titre de Ministre & l'apartement du Cardinal. C'étoit pour *remplir la niche*, comme disoit le Maréchal du Plessis, & pour occuper le poste de Mazarin en atendant qu'il vint le reprendre. La Reine afecta de dire qu'elle estimoit beaucoup ce Ministre & qu'elle l'aimoit beaucoup, mais qu'elle ne vouloit pas perdre l'Etat pour lui. Cependant il parut qu'elle y étoit plus disposée que jamais. Car voyant que le Coadjuteur ne se rendoit pas sur le Ministere, la Reine lui montra le Cardinalat; mais comme le prix des éforts qu'il feroit pour l'amour d'elle, (ce furent ses termes) pour le retablissement de Mazarin. Le Prelat fit alors ce discours à cette Princesse. 1651.

Discours de ce Prelat à la Reine.

„ Je suis au desespoir, Madame, qu'il „ ait plû à Dieu de reduire les choses „ dans un etat, qui ne permet pas seulement, mais qui ordonne même au „ Sujet de parler au Souverain comme „ je vais parler à Votre Majesté. Elle „ sçait mieux que personne que l'un de „ mes crimes aupres du Cardinal Mazarin est d'avoir predit cela, & j'ai „ passé pour l'auteur de ce dont je n'ai „ jamais été que le Prophete. L'on y „ est, Madame; Dieu sçait mon cœur, „ & que personne en France, sans exception n'est plus afligé que moi. „ Votre Majesté souhaite, & avec beaucoup de justice, de s'en tirer; & je „ la suplie tres-humblement de me „ permettre de lui dire, qu'elle ne le „ peut faire, a mon sens, tant qu'elle „ pensera au retablissement du Cardinal. Je ne dis pas cela, Madame, „ dans la pensée que je le puisse persuader à V. M. ce n'est que pour m'aquiter de ce que je dois. Je cours le plus „ legerement qu'il m'est possible, sur „ le point que je sçai n'être pas agreable à V. M. & je passe à ce qui me „ regarde. J'ai, Madame, une passion „ si violente de pouvoir recompenser „ par mes services, ce que mon malheur „ m'a forcé de faire dans les dernieres „ ocasions, que je ne connois plus de „ regles à mes actions, que celles que „ je me forme sur le plus ou le moins „ d'utilité dont elles vous peuvent „ être. Je ne puis prononcer ce mot,

* *C'est à-dire, pour le faire facrer Roi, puisqu'il en aura deja toute l'autorité.*

1651. „ sans revenir encore à suplier humblement Vôtre M. de me le pardonner. „ Dans les tems ordinaires, cela seroit „ criminel, parce que l'on ne doit considerer que la volonté du Maître. Dans „ les malheurs où l'Etat est tombé, l'on „ peut & l'on est même obligé, lorsque „ l'on se trouve dans de certains postes à n'avoir égard qu'à le servir. Je „ manquerois au respect que je dois à „ V. M. si je pretendois contrevenir par „ une autre voie que par une tres-humble & tres-simple remontrance aux „ pensées qu'elle a pour le Cardinal. „ Mais je croi que je ne sors pas du „ devoir, vû les circonstances, en lui „ representant avec une tres-profonde „ soumission ce qui peut me rendre „ utile ou inutile à son service dans la „ conjoncture presente. Vous avez, „ Madame, à vous defendre contre „ Mr. le Prince, qui veut le retablissement de Monsieur le Cardinal, à condition que vous lui donnerez par avance dequoi le perdre quand il lui „ plaira. Vous avez besoin, pour lui „ resister, de Monsieur, qui ne veut „ point le retablissement du Cardinal, „ & qui, supofé son exclusion, veut „ tout ce qu'il vous plaira. Vous ne „ voulez point, Madame, donner à M. le „ Prince ce qu'il vous demande, ni à „ Monsieur ce qu'il souhaite. J'ai toute la passion du monde pour vous servir contre l'un, & pour vous servir „ auprès de l'autre; & il est constant „ que je ne puis réussir, qu'en prenant „ les moyens qui sont propres à ces „ deux fins. M. le Prince n'a de force „ contre V. M. que celle qu'il tire de „ la haine qu'on a contre le Cardinal; „ & Monsieur n'a de consideration, „ (hors celle de sa naissance) capable de „ vous servir utilement contre Mr. le „ Prince, que celle qu'il emprunte de „ ce qu'il a fait contre Mr. le Cardinal. „ Vous voyez Madame qu'il faudroit „ beaucoup d'art pour concilier ces „ contradictions, quand même l'esprit „ de Monsieur seroit gagné en sa faveur. Il ne l'est pas, & je vous proteste, que je ne croi pas qu'il puisse „ l'être. S'il entrevoyoit que je l'y voulusse porter, il se metroit aujourd'hui, „ plûtôt que demain, entre les mains „ de M. le Prince. La Reine sourit à ces dernieres paroles, & dit au Coadjuteur : *Si vous le vouliez. . . . Non, Madame*, reprit ce Prelat, *je vous le jure sur ce qu'il y a de plus sacré. Revenez à moi*, repartit cette Princesse, *& je me moquerai de vôtre Monsieur qui est le dernier des hommes*. Le Coadjuteur répondit, je vous jure, Madame, que „ si j'avois fait ce pas, & qu'il fallût le „ moins du monde que je me fusse radonci pour le Cardinal, je serois „ moins utile à vôtre service auprès de Monsieur & du Peuple, que le „ Prelat de Dole, parce que je serois „ sans comparaison plus haï de l'un & „ de l'autre. 1651.

La Reine se mit alors en colere, & dit que Dieu protegeroit le Roi son fils, puisque tout le monde l'abandonnoit. Elle fut plus d'un demi quart d'heure dans de grands mouvemens, dont elle revint après avec asses de bonté. Le Coadjuteur voulut reprendre le fil de son discours, lorsque cette Princesse l'interrompit, en disant : je ne vous blâme pas tant à l'égard de Monsieur, que vous pensez, c'est un étrange Seigneur; mais, reprit-elle tout d'un coup, *je fais tout pour vous, je vous ai ofert place dans le Conseil, je vous ofre la nomination au Cardinalat, que ferez-vous pour moi?* Le Coadjuteur repondit : Si Vôtre Majesté m'avoit permis „ d'achever ce que j'avois commencé, „ elle auroit déja vû que je n'étois pas „ venu ici pour recevoir des graces, „ mais pour essayer de les meriter. Le visage de la Reine s'épanouït à ce

Mesures que cette Princesse prend avec lui contre Mr. le Prince.

1651. mot. *Hé ! que faire ?* dit-elle fort doucement ? *Madame*, repondit le Coadjuteur, après en avoir obtenu la permission, *j'obligerai M. le Prince à sortir de Paris avant qu'il soit huit jours, & je lui enleverai Monsieur dès demain.* La Reine transportée de joie, tendit la main au Coadjuteur, en lui disant, *touchez-là, & vous êtes après-demain Cardinal, & de plus le second de mes amis.* Elle entra ensuite dans les moyens de faire réussir ce projet, que le Prelat lui expliqua. Elle conçût une partie de ses raisons, & combatit les autres, mais avec bonté & douceur. Puis revenant à parler de Mazarin, elle dit au Prelat, qu'elle vouloit qu'ils fussent amis. A quoi celui-ci répondit, que pour peu qu'on touchât cette corde, c'étoit le rendre tout-à-fait inutile au service de S. M. ajoûtant qu'il la suplioit de lui laisser le caractere d'ennemi de Mazarin. *Vraiment*, dit la Reine, *je ne croi pas qu'il y ait jamais eu une chose si étrange que celle-là ; il faut que pour me servir, vous deveniez l'ennemi de celui qui a ma confidence ? Oüi, Madame, il le faut*, reprit „ le Coadjuteur ; Et n'ai je pas dit à „ V.M. en entrant ici, que l'on est tombé dans un tems, où un homme de „ bien a honte de parler comme il y est „ obligé ? Mais, Madame, pour faire „ voir à V. M. que je vais, même à l'égard de M. le Cardinal, jusqu'où mon „ devoir & mon honneur me le permettent, je lui fais une proposition : „ qu'il se serve de l'état où je suis avec „ M. le Prince, comme je me sers de „ l'état où M. le Prince est avec lui : „ il y pourra peut-être trouver son „ compte, comme j'y trouve le mien. Il se dit encore plusieurs autres choses dans cette entrevûe, que je ne raporte pas, de peur d'être trop long. Le Coadjuteur representa à la Reine, que *tant que la niche du Premier Ministre seroit vuide*, ses ennemis en prendroient plus de force, parce qu'elle paroîtroit toûjours comme prête à recevoir le Cardinal. On parla de ceux qui seroient bons à la remplir, & on y trouva le Marquis de Châteauneuf plus propre qu'aucun autre. Il n'y avoit que la dificulté d'y faire consentir le Cardinal, qui le haïssoit mortellement, & sans le consentement duquel toutefois la Reine n'étoit pas d'humeur à rien executer. On convint que le Coadjuteur continueroit à ne pas épargner ce Ministre dans le Parlement, pour mieux cacher le dessein qu'il avoit de le servir. Il y travailla sans perdre de tems. 1651.

Chavigni, de son côté, ayant reconnu que rien ne pouvoit changer le cœur de la Reine pour le Cardinal, renoüa secretement avec M. le Prince, & crut que cette liaison le porteroit à tout ce que son ambition lui faisoit desirer. Comme il avoit gagné toute sa confiance, ses conseils avoient eu le succès qu'il en atendoit. Il l'engagea à enflâmer le Parlement contre la Cour, quand il sçût que le Cardinal avoit rompu son Traité avec la Reine. Servien & Lionne que la Reine desavoua, se trouverent broüillez des deux côtez pour cette negociation & furent chassez ensuite. Quoique Servien fût soupçonné des deux Partis, cela ne diminua point l'aigreur qui avoit commencé à naître entre la Reine & M. le Prince. Elle étoit presque également fomentée par tous ceux qui les aprochoient. On persuadoit à la Reine, que la division de M. le Prince & de Madame de Chevreuse, causée par la rupture du mariage du Prince de Conti avec la Fille de cette Dame, dont il étoit auteur, alloit réunir les *Frondeurs* aux interêts du Cardinal ; & que les choses se trouveroient bien-tôt aux mêmes termes, où elles étoient lorsqu'on arrêta Mr. le Prince. Lui d'autre côté étoit poussé à rompre avec la Cour par

Mecontentement de ce dernier contre la Cour.

1651. beaucoup d'interêts diferens. Il ne trouvoit plus de fureté avec la Reine aprés la rupture de son Traité, & craignoit de retomber dans ses premieres disgraces. La défiance augmenta de part & d'autre, & tout sembloit se disposer à une rupture entiere.

Il songe à traiter avec les Espagnols. *Aubri, Hist. du Cardin. Mazar. Liv. V. Memoir. de la Rochefoucaut, Memoir. du Card. de Retz.*

Pendant ce tems-là Monsieur le Prince envoya le Marquis de Silleri en Flandre, sous pretexte de dégager Madame de Longueville & le Marechal de Turenne des Traitez qu'ils avoient faits avec l'Espagne pour procurer sa liberté; mais en éfet pour prendre des mesures avec le Comte de Fuensaldagne, & preissentir quelle assistance le Roi d'Espagne pourroit donner au Prince, s'il etoit obligé de faire la guerre. Fuensaldagne répondit à cette proposition, selon la coutume ordinaire des Espagnols, en prometant beaucoup plus qu'on ne lui pouvoit raisonnablement demander, & n'oublia rien pour engager Monsieur le Prince à prendre les armes. La nouvelle liaison que la Reine avoit aussi faite avec le Coadjuteur, dont le principal fondement étoit la haine commune qu'ils avoient contre Monsieur le Prince, devoit être secrette par l'interêt de la Reine & par celui des *Frondeurs*, de qui elle ne pouvoit atendre de service, qu'autant qu'ils conserveroient sur le Peuple le credit que leur donnoit leur haine pour le Cardinal. Les deux Partis trouvoient également leur fureté à perdre Monsieur le Prince. Le Coadjuteur, dans une seconde entrevûe qu'il eut la nuit avec cette Princesse, lui proposa de le faire arrêter chez Monsieur. Il y avoit trouvé du jour, & il se prometoit de n'en être pas desavoué de S. A.R. mais la Reine ne voulut jamais y entendre, sous pretexte que Monsieur ne feroit pas capable de cette resolution; & qu'il y auroit même trop de peril à la lui communiquer. Peut-être craignoit-elle que Monsieur, ayant fait un coup de cet éclat, ne s'en servît ensuite contre elle-même. Quoiqu'il en soit, elle dit au Coadjuteur, qu'il y avoit des moyens plus sûrs que celui qu'il proposoit & le renvoya au Maréchal d'Hocquincourt pour s'en instruire. Celui-ci raconta familierement au Prelat l'ofre qu'il avoit faite à la Reine de tuer M. le Prince en l'ataquant dans une rue. Le Coadjuteur eut horreur de la proposition, & la Reine l'ayant sçû par Madame de Chevreuse, dit que ce Prelat n'étoit pas si hardi qu'elle le croyoit. Ce qui marque que ce dessein d'assassiner M. le Prince étoit plus réel que ne le disent tous les autres Memoires de ce tems-là, & que nous ne l'avons cru nous-même dans la premiere Edition de cette Histoire. 1651.

On en donne avis à la Reine qui forme le dessein de le faire arrêter.

Cependant la Reine aprit que M. le Prince avoit envoyé en Flandre pour faire un Traité avec les Espagnols. Elle fit mander au Coadjuteur de se trouver chez le Comte de Montresor, où M. de Lionne dit au Prelat de la part de cette „ Princesse, que S.M. ne pouvoit plus „ soufrir M. le Prince: qu'il formoit „ des entreprises pour se rendre maî„ tre de la personne du Roi: qu'il „ traitoit avec les ennemis de l'Etat: „ qu'il falloit que lui ou elle perît: „ qu'elle ne vouloit pas se servir des „ voies du sang, mais que ce qui avoit „ été proposé par d'Hocquincourt ne „ pouvoit avoir ce nom, puisqu'il l'a„ voit assuré la veille qu'il prendroit „ Monsieur le Prince sans coup ferir, „ pourveu que le Coadjuteur l'assurât „ du Peuple. Enfin il étoit aisé de reconnoître que la Reine avoit été nouvellement échaufée. Tout contribua encore a l'aigrir. Le Parlement continua sa procedure criminelle contre Mazarin, qui se trouvoit convaincu par les Regîtres de Chavigni d'avoir volé neuf millions. Mr. le Prince avoit obligé

1651. les Chambres de s'assembler, malgré toute la resistance du Premier President & de donner un nouvel Arrêt contre le commerce que les gens de la Cour entretenoient avec lui. Les ordres du Cardinal arriverent de Brueil, justement dans cette conjoncture, & enflâmerent aisément la bile de la Reine, qui étoit naturellement susceptible d'un grand feu. Lionne, qui afectoit plus d'animosité contre Mr. le Prince qu'il n'en avoit en éfet, croyant qu'il demeureroit le maître du champ de bataille, soit par la faction, soit par la negociation, & qui par cette raison le vouloit ménager, n'oublia rien en aparence pour obliger le Coadjuteur à porter les choses à l'extremité. Il le pressa de concourir à l'entreprise d'Hocquincourt, qui aboutissoit toûjours, en termes un peu déguisez, à assassiner M. le Prince. Il le somma plusieurs fois au nom de la Reine, de ce dont il l'avoit assurée la veille, qu'il feroit quiter la partie à M. le Prince. Et le Coadjuteur lui ofrit ou de le faire arrêter au Palais d'Orleans, ou, en cas que la Reine continuât à ne vouloir pas prendre ce parti, à continuer lui-même d'aller au Palais fort acompagné & en état de s'oposer à ce que M. le Prince voudroit entreprendre contre le service de Sa Majesté.

Elle en commet le soin au Coadjuteur à qui elle donne la nomination au Cardinalat.

Cette conversation fut d'abord raportée par M. de Lionne au Maréchal de Gramont, qui la fit sçavoir deux heures après par Chavigni à M. le Prince. La Reine en ayant eté avertie, manda la nuit suivante le Coadjuteur. Il trouva cette Princesse dans un emportement extraordinaire contre Lionne, mais qui ne diminuoit rien de celui qu'elle avoit contre Mr. le Prince. Elle revint encore à la proposition d'Hocquincourt, à laquelle elle donnoit toûjours un air innocent. Le Coadjuteur la combatit, soûtenant que le succès ne pouvoit l'être. La Reine s'emporta & alla jusqu'a lui témoigner de la défiance de sa sincerité. *Vôtre Majesté*, lui répondit-il, *ne veut pas le sang de Mr. le Prince, & je prens la liberte de lui dire, qu'elle me remerciera de ce que je m'opose qu'il soit répandu contre son intention. Il le seroit, Madame, avant qu'il soit deux jours, si l'on prenoit les moyens que Monsieur d'Hocquincourt propose.* En efet, l'avis le plus doux auquel il s'étoit reduit, étoit de se rendre maître à la petite pointe du jour, de l'Hôtel de Condé, & de surprendre M. le Prince au lit. Ce dessein n'étoit guere praticable sans massacre, dans une maison toute en défense, & contre le Prince du plus grand courage qui fût au monde. Après une contestation fort vive & fort longue, la Reine parut satisfaire que le Coadjuteur continuât de jouër le personage „ qu'il joüoit dans Paris : personage, „ lui dit ce Prelat, avec lequel j'ose „ vous promettre, Madame, que Mr. le „ Prince quitera le pavé à Vôtre Maje„ sté, ou que je mourrai pour son ser„ vice. Et ainsi mon sang éfacera le „ soupçon que l'on veut vous donner „ de ma fidelité. 1651.

Quelle étoit en ce'a la vûe du Cardinal Mazarin.

Ce fut alors que la Reine donna à ce Prelat sa nomination au Cardinalat, moins toutefois par une resolution sincere de lui procurer la Pourpre Romaine, que de le jouër, en se servant de lui contre M. le Prince, & en le traversant sous main à Rome, pour traîner en longueur sa promotion, en faisant naître des incidens propres à la faire revoquer. Mais malgré quelques coups de la fortune, qui sembla dans les commencemens favoriser ces projets, l'adresse de celui que le Coadjuteur employa en Cour de Rome pour cette afaire, lui fit enfin obtenir cette dignité qui étoit l'unique objet de son ambition. La Reine ne l'avoit gratifié de cette faveur que par l'avis du Cardinal Mazarin, qui vouloit l'engager de plus en

en plus à travailler à son retablissement Ce Cardinal du fond de sa retraite dirigeoit tous les mouvemens de cette Princesse. Il lui avoit écrit sur une proposition qu'on pretend qui avoit été faite de marier le Roi avec Mademoiselle d'Orleans, la plus jeune des Filles de Monsieur, qui fut depuis Grande Duchesse de Toscane. L'aînée, appelée simplement *Mademoiselle*, avoit pretendu à ce mariage; & le Cardinal le lui avoit fait esperer. Comme elle vit qu'il n'en avoit dans le fond aucune intention, elle affecta de s'emporter beaucoup, & temoigna une grande chaleur pour la liberté de Monsieur le Prince. Monsieur la connoissoit si bien, & la menageoit si peu, que l'on ne faisoit presque aucune attention à ses démarches, dans le tems même où elle eût dû, au moins par sa qualité, être de quelque consideration. Le Cardinal qui crut que Monsieur pouvoit se flatter plus facilement de faire épouser au Roi la Cadette, dont l'âge étoit plus convenable en effet, manda à la Reine de lui donner toutes les ouvertures possibles pour ce mariage, mais de se garder sur toutes choses; de les faire donner par le Coadjuteur: parce, ajoûta-t-il, que ce Prelat en serreroit les mesures plus brusquement & plus étroitement qu'il ne convenoit encore à S. M. mais Monsieur a assuré depuis plusieurs fois que jamais la proposition ne lui en avoit été faite ni directement ni indirectement.

Mr. le Prince quitte Paris & se retire à St Maur.

Quoi-qu'il en soit, malgré les protestations & les offres que le Coadjuteur avoit faites à la Reine, de traverser en tout Mr. le Prince, elle le croyoit néanmoins de concert avec lui, & cela par les soupçons que Servien lui donnoit sans cesse des démarches de ce Prelat. C'est pourquoi la Reine l'engagea de se trouver toûjours au Parlement toutes les fois que Mr. le Prince s'y rendroit; parce que leurs interêts dans cette Compagnie étant tout-à-fait opposez, il faloit aussi qu'ils y tinssent une conduite toute contraire. Le Coadjuteur ne cessoit d'eclairer les négociations & les mesures de Mr. le Prince, qui tendoient toutes à s'accommoder avec la Cour par les frayeurs qu'il pretendoit donner au Cardinal. Mais le Cardinal ne prit point ces frayeurs, parce qu'il vit que Mr. le Prince n'étoit plus dominant dans le Peuple. On avoit, comme j'ay dit raporté à ce Prince la conference du Coadjuteur avec Mr. de Lionne. Il avoit toûjours cru jusques-là, que les avis qu'on lui donnoit pour sa sureté ne tendoient qu'à l'obliger de quitter Paris, & que ce seroit une foiblesse d'en prendre l'allarme. Cette nonchalance même à examiner au fond ce qui en étoit pensa le perdre, tant il étoit éloigné de concevoir de vaines frayeurs. Il demeura encore quelque tems sans prendre de precautions pour se garantir, quoiqu'on pût faire pour l'y resoudre; & resista opiniâtrement à tant de conjectures apparentes & à tant d'avis certains que ses amis ne cessoient de lui donner. Mais le détail de cette derniere conversation commença enfin à lui persuader qu'il pouvoit bien être quelque chose du dessein qu'on disoit avoir de l'arrêter. Ce raport, joint à l'avis qu'il eut une nuit que deux Compagnies des Gardes avoient pris les armes & marchoient vers le Faubourg St. Germain, lui fit croire qu'elles alloient investir l'Hôtel de Condé & qu'on en vouloit à sa personne. C'est pourquoi, sans songer qu'on employoit souvent ces Compagnies à garder les portes pour faire payer les Entrées, comme en effet elles n'étoient commandées que pour cela, il monta à cheval sur les deux heures du matin, *

* *Le 6. Juillet.*

1650. suivi seulement de six ou sept personnes & sortit par le Faubourg St. Michel pour se retirer à St. Maur. Dès que le Prince de Conti sut que Mr. son Frere étoit parti, il en donna avis au Duc de la Rochefoucaut qui l'alla joindre. Mais Mr. le Prince l'obligea de retourner sur l'heure à Paris pour rendre compte de sa part à Monsieur le Duc d'Orleans du sujet de sa retraite. Monsieur en parut étonné; il en fit l'affligé; il alla trouver la Reine, il aprouva la resolution qu'elle prit d'envoyer le Marechal de Gramont à S. Maur, pour assurer Mr. le Prince qu'elle n'avoit eu aucun dessein sur sa persone. Monsieur qui croyoit que Mr. le Prince ne reviendroit plus à Paris après le pas qu'il avoit fait, & qui s'imagina par cette raison qu'il l'obligeroit à bon marché, chargea le Marechal de Gramont de toutes les assurances qu'il lui pouvoit donner en son particulier. Nous verrons ci-après comment il en fut reçu.

Comment il reçut le Marechal de Gramont qui lui fut envoyé par la Reine.

Ce départ de Mr. le Prince produisit dans le monde, ce que les grandes nouvelles ont coutume d'y produire: chacun fit des projets differens. Il n'y eut aucun des amis de Mr. le Prince, qui ne pensât à s'accommoder avec la Cour & c'est ce qui arrive toujours dans les affaires où le Chef est connu pour ne pas aimer la faction. L'apparence d'un changement donna de la joye au Peuple, & de la crainte à ceux qui étoient dans les Emplois. Le Coadjuteur, la Duchesse de Chevreuse & les *Frondeurs* crurent que l'éloignement de Mr. le Prince les unissoit avec la Cour, & augmentoit leur consideration par le besoin qu'on auroit d'eux. La Reine prevoyoit les malheurs qui menaçoient l'Etat, mais elle ne pouvoit s'affliger d'une guerre civile, qui pouvoit avancer le retour du Cardinal. Mr. le Prince craignoit les suites d'une si grande affaire: il se défioit de la legereté de ceux qui le poussoient à la rupture, & n'étoit guere moins embarassé avec ceux qui le portoient à l'accommodement. Une de ses plus grandes peines, à ce qu'il avoüa depuis, fut de se defendre de ces défiances mutuelles, qui sont neanmoins ordinaires dans tous les commencemens d'affaires, encore plus que dans leurs suites & dans leur progrés. Comme rien n'y est encore formé & que tout y est vague, l'imagination, qui n'y voit rien de fixe, se prend & s'étend même à tout ce qui est impossible; & le Chef est par avance responsable de tout ce qu'on soupçonne lui pouvoir tomber dans l'esprit. Mr. le Prince, pour cette raison, ne se crut point obligé de donner une audience particuliere au Marechal de Gramont, quoiqu'il l'eût toûjours fort aimé. Il se contenta de lui dire en presence de toutes les personnes de qualité qui étoient avec lui, « qu'il ne pouvoit „ retourner à la Cour, tant que les „ Creatures de Mr. le Cardinal y tien„ droient les premieres places: que bien „ que ce Cardinal fût éloigné de la Cour „ son esprit y regnoit encore; qu'on „ ne s'y conduisoit que par ses maxi„ mes; qu'on n'y regloit aucune affaire „ d'importance que par ses ordres; „ qu'ayant souffert par l'injustice de „ ce Ministre une rude prison, il avoit „ éprouvé que son innocence ne pou„ voit établir sa fureté; & qu'enfin il „ auroit tout à craindre de la part de „ la Cour, tant que Mazarin y gou„ verneroit, comme il faisoit, par „ le Tellier, Servien, & Lionne. Ayant ajoûté ensuite, qu'il savoit de bonne part, qu'on avoit eu dessein sur sa persone, le Marechal le nia fortement, & protesta du moins qu'il n'en étoit rien venu à sa connoissance: sur quoi l'on pretend que le Prince 1650.

1650. répondit à l'instant ; „ qu'il étoit persuadé du contraire, & qu'il avoit attendu toute autre chose de son amitié ; „ mais que ce n'étoit pas là la premiere „ fois qu'il s'étoit trompé ; cependant, qu'il feroit en sorte à l'avenir de ne se „ pas méprendre au choix qu'il auroit „ à faire de ses amis.

Tous ceux qui étoient dans les interêts de Mr. le Prince, & qui souhaittoient pour la plûpart l'accommodement, trouvoient leur compte à cette resolution de ne vouloir pas souffrir le Cardinal à la Cour, laquelle effrayoit les subalternes du Cabinet & les rendoit plus souples au differentes pretensions des particuliers. Chavigni, qui alloit & venoit de St. Maur à Paris & de Paris à St. Maur, se faisoit un merite auprès de la Reine, de ce que le premier feu de Mr. le Prince, dans ce nouvel éclat, s'étoit plûtôt attaché à le Tellier, à Lionne & à Servien, qu'au Cardinal même.

Ce Prince justifie sa retraite par un Ecrit public. *Mém. de la Minorité du Roi.*

Il s'en faloit bien que la Reine fût alors aussi animée qu'elle l'avoit été contre Mr. le Prince. Les Frondeurs au contraire, cherchoient à se venger de lui par toutes sortes de moyens ; mais ils perdoient leur credit parmi le peuple, par l'opinion que l'on avoit de leur liaison avec la Cour ; & les esprits étant trop échaufez pour écouter la raison, tous les partis éprouverent à la fin que ni les uns ni les autres n'avoient bien connu leurs veritables interêts. Mr. le Prince employa tous ses soins à justifier ses intentions auprès du Parlement & du peuple, par le moyen du Manifeste que voici.

1650.

MANIFESTE
DE
MONSIEUR LE PRINCE
DE CONDE'

„ JE ne doute pas que ma sortie n'ait „ beaucoup travaillé les esprits de „ ceux, qui ne savent pas les raisons, „ qui m'ont obligé de la precipiter, „ même en un tems, où je devois presumer qu'il ne se pouvoit que ce „ depart ne fût necessairement suivi „ de l'étonnement public, dans la creance generale qu'on a que je donne le „ branle à tous les mouvemens de l'Etat, & que je balance si puissamment „ les afaires, qu'elles ne prennent jamais d'autre pente, que celle que je „ leur donne au gré de mes seules inclinations.

„ Si ceux, qui sont dans ce sentiment „ ne jugent de la sorte qu'ensuite de la „ haute reputation, que je me suis „ aquise dans une infinité de rencontres où j'ai toûjours pris plaisir de „ prodiguer mon sang, afin d'en cimenter la gloire & le repos de la „ France, je leur avoüe, qu'ayant eu „ ce bonheur dans toutes mes entreprises, que de les avoir faites constamment réüssir, tant au gré de ma propre & juste ambition, qu'à l'avantage „ de la Royauté, pour la défense de laquelle je n'épargnerai jamais ni mon „ honneur, ni mes richesses, ni ma „ vie ; il n'est point de veritable zélateur du bien de la Monarchie, qui ne „ m'ait toûjours deferé, comme à celui „ qui n'ayant pour but que les interêts de l'Etat, ne pouvoit par même „ raison manquer de justifier tous les „ mouvemens de ceux, qui voudroient

1650. ,, regler les leurs au niveau de ma conduite.

,, Aussi puis-je protester à toute la ,, France, que je n'ai jamais eu d'autres ennemis que les siens; & que je ,, ne fusse jamais tombé dans le malheur qui fit il y a deux ans triompher ,, l'injustice, de ma generosité, si les ,, Perturbateurs du repos public n'eussent bien prevu, que je ne serois jamais assez lâche pour complaire servilement au dessein qu'ils avoient de ,, traverser le repos de l'Etat, & que ,, loin de les favoriser, je serois le premier à contreminer toutes leurs menées, par les obstacles invincibles, ,, que l'honneur & la qualité de Premier Prince du sang me devoit obliger d'y former, pour les interêts du ,, Peuple.

,, Cette haine, qui sembloit avoir ,, été pleinement assouvie par un cruel ,, emprisonnement de quatorze mois, ,, & que le banissement du Cardinal ,, me faisoit desormais regarder comme ,, incapable de me pouvoir nuire, m'a ,, fait voir par de grans indices; qu'elle n'avoit lâché la prise de trois Princes, que par force; & que les creatures du Cardinal, apuyées de l'Autôrité souveraine, la nourrissoient ,, dans leur cœur, pour la faire éclater ,, à la premiere occasion, par un second attentat, qui leur eût réüssi, ,, sans doute, si leur imprudence ne ,, m'eût obligé de me dérober à leurs ,, embuches.

,, J'avouë, que depuis mon élargissement je n'ai jamais vêcu que dans ,, les aprehensions, quoique secretes, ,, de cette seconde entreprise, & que ,, je me suis toûjours douté, que cet ,, heureux calme que mon élargissement avoit ramené dans la France, ,, étant incompatible avec l'impatience de mes ennemis, ne manqueroit ,, jamais d'être troublé par ceux qui ne ,, se sont si prodigieusement agrandis 1650. ,, qu'à la faveur des desordres de la ,, France. Mais je croyois, qu'ils auroient encore assez de prudence, pour ,, épargner cette rude courvée au déclin de la Minorité; & qu'ils attendroient du moins, que l'Autôrité ,, d'un Majeur leur fit esperer un favorable succez, en secondant le dessein ,, qu'ils auroient de me faire arrêter. ,, Cette precipitation me fait croire, ,, qu'ils ont pressenti, que l'innocence ,, de mes intentions, & la fidelité de ,, mes services, ne pourroient jamais ,, être decriées dans l'idée de nôtre ,, jeune Monarque, lequel étant parfaitement instruit des trahisons de ,, leurs monopoles, & de la sincerité de mon procedé, bien loin de ,, les favoriser, seroit pour me justifier par la faveur de son autôrité, ,, dans la creance publique: Et pour cette raison ils ont jugé qu'il faloit prevenir ce tems fatal à leurs perverses ,, intentions, & tâchér de se saisir de ,, ma personne, avant que le Roi fût ,, en état de signaler le premier coup ,, de sa justice, par la condamnation ,, de leur injustice, & par la justification entiere de mon innocence.

,, En effet, depuis le tems de mon ,, elargissement, & de la chasse que ,, la justice a donnée au Cardinal, les ,, Etalons de sa tirannie ont si cauteleusement disposé les affaires à l'execution de ce second attentat, forçant ,, pour cette intention les debonnaires ,, inclinations de la Regente; que la ,, France étoit à la veille de ravoir le ,, Cardinal sur les bras, & de retomber dans le malheur des dernieres ,, guerres, si par le conseil de mes amis ,, je n'eusse preferé une prudente fuite ,, à une vigoureuse resistance, pour ,, obvier aux troubles, qui en seroient ,, arrivez.

,, Je pense, qu'il n'est point de Sujet,

1650. „ quelque ignorant qu'il soit dans les „ afaires d'Etat, qui ne soit parfaitemant instruit des brigues continuelles, que les ennemis de nôtre repos „ n'ont jamais interrompuës, pour le „ retablissement du protecteur de toutes leurs menées; & pour tâcher de „ me faire condescendre à cette sanglante cabale, dont les propositions „ ne m'ont jamais semblé que très-criminelles, & dont j'ai toûjours jugé que le parti n'étoit pas moins desavantageux à la tranquilité de l'Etat, que celui qui se forme tous les „ jours, ou dans Bruxelles, ou dans „ Madrid.

„ Il est vrai, que le motif de ces „ propositions sembloit du moins „ apuié d'un prétexte specieux, que „ les Emissaires de Mazarin empruntoient du mariage du Duc de Mercœur avec la Mancini, prétendant „ qu'après cette alliance du sang de „ Vendome avec celui d'un étranger „ inconnu, les raisons de s'oposer au „ retablissement du nouvel Oncle n'étoient plus que des opiniâtretez artificieusement déguisées, & qu'on ne „ pouvoit plus empêcher son retour, „ à moins qu'on ne fût en dessein de „ vouloir allumer des guerres civiles, „ par les eforts, que ses partisans feroient contre les plus justes resistances de ceux qui refuseroient de le „ signer.

„ Si Son Altesse Royale, que j'ai toûjours regardé comme le niveau „ de ma conduite, ne se fût constamment inscrit contre la seditieuse proposition qu'on faisoit de rapeller ce „ Cardinal, je crois que tant d'importunitez eussent du moins ébranlé „ ma conscience, & que j'eusse eu bien „ de la peine à resister à tant de poursuites: Mais outre que mon consentement eût été très-inutile, j'ai cru „ qu'il ne faloit jamais fléchir après „ cet illustre exemple; & que je devois cette force d'esprit à la foiblesse „ d'un Mineur, dont le Trône devoit „ infailliblement être ébranlé par les „ troubles, que le retour de cet ennemi eût asseurement excitez dans le „ Royaume. 1650.

„ Ces opositions, que la qualité de „ Prince du sang ne m'a jamais laissé „ interrompre, ont enfin fait conclure aux Emissaires du Cardinal le funeste dessein de me faire arrêter: sur „ la creance qu'ils ont euë, que s'ils „ m'avoient une fois lié les bras, ils „ auroient plus de liberté de travailler au rétablissement de ce Proscrit, „ & qu'ils n'auroient qu'à s'assurer de „ ma personne, pour se mettre à l'abri „ de toute sorte de dangers.

„ Le dessein étoit sur le point d'être „ executé, lors que je m'en suis aperçu, & que ceux qui observoient soigneusement la contenance de mes „ ennemis m'ont averti, qu'il étoit „ tems de songer à ma sureté; & que „ la violence des affaires ne permettoit „ pas à ceux qui avoient ce dessein, „ de le diferer davantage, de peur de „ le voir avorter, par la promtitude „ avec laquelle j'en anticiperois assurement l'exécution. Voilà l'unique „ motif, qui m'a fait sortir de Paris, „ & qui ne sera pas desaprouvé de „ ceux qui considereront, que ni ma „ detention, ni le retour de Mazarin „ ne pourroient arriver qu'avec le danger manifeste de voir retomber la „ Monarchie dans les dernieres convulsions.

„ Mes ennemis pourroient bien faire „ passer cette raison pour un beau prétexte du motif, qu'ils voudroient „ faussement imputer à ma sortie, si „ je n'établissois le soupçon de cette „ conjecture sur des raisons évidentes, „ & je ne faisois voir par l'autorité „ des preuves de tout ce qui se

1650. „ paſſe de ſecret dans l'Etat, qu'on „ veut rapeller le Cardinal Mazarin à „ quelque prix que ce ſoit, pour le faire remonter au timon de la Monarchie; & que, par conſequent, on en „ veut à l'Etat & à ma perſonne.

„ Les deſſeins inconnus que le Coadjuteur de Paris & le S. de Lionne „ pratiquent ſecretement dans un „ commerce ſi grand, qu'il marque „ une amitié trés-particuliere, & qui „ ne peut être ſi étroitement renouée „ aprés un mortel divorce, que par „ un motif qu'on peut raiſonnablement ſoupçonner, me font juſtement „ aprehender les effets que je laiſſe au „ raiſonnement politique d'un chacun, puiſque l'un étant le plus mortel de tous mes ennemis, & l'autre „ le plus zelé des partiſans du Cardinal, il me ſemble, que ce n'eſt pas „ ſans raiſon, que je me défie du ſuccés de leur negoce.

„ Ceux qui ſavent les noms des „ perſonnes, que mon empriſonnement avoit unies avec le Coadjuteur, „ par le faux prétexte d'un principe „ d'amitié, & que le mauvais ſuccés „ d'une alliance premeditée a mortellement aigries contre ma Maiſon, „ ne pourront condamner la juſte „ crainte que j'ai, que leur réünion, „ apuïée du bras ſouverain, que je „ reſpecte, ne fût à la fin pour diſpoſer une ſeconde fois les affaires à „ ma perte; l'experience m'aiant apris, „ qu'on ne ſauroit jamais trop ſe défier „ de la conduite du tems, ni des fourbes, que le Cardinal Mazarin à fait „ gliſſer dans la politique de la France.

„ Je voudrois encore imputer ce „ grand commerce du Coadjuteur & du „ Sr. de Lionne, au renouvellement de „ quelque amitié innocente contractée „ par les inſtincts de quelque autre „ motif, ſi le voïage du Duc de Mercœur, qui partit, il y a quelques „ jours, pour Cologne, à deſſein d'aller „ voir ſon Oncle le Cardinal, ne me „ faiſoit encore plus raiſonnablement „ ſoupçonner, qu'en efet on a braſſé „ le deſſein de rapeller malgré moi ce „ Proſcrit. Les Politiques jugeront, „ s'il leur plaît, de la ſincerité de mon „ procedé, enſuite du voïage de ce „ Duc, & conſidéreront, ſi ce n'eſt pas „ avec grande raiſon, que je me ſuis „ alarmé du retour de cet ennemi commun, qui, tout abſent qu'il eſt, gouverne la Monarchie plus ſouverainement que jamais. 1650.

„ Si la France conſideroit le Cardinal „ Mazarin, comme le veritable ennemi de l'Etat, n'eſt-il pas vrai que la „ plus groſſiere Politique ne lui defendroit pas ſeulement ce commerce ſi „ viſible, avec le perturbateur de ſon „ repos: mais même l'obligeroit de le „ choquer, lui & tout ſon Parti, pour „ detromper entierement les eſprits de „ l'idée prétenduë, ou veritable, qu'on „ auroit, qu'elle vivroit encore avec „ lui dans une ſecrete intelligence? „ Tant s'en faut qu'elle ſe comporte „ de la ſorte, que non contente d'avoir conſtament entretenu ſon amitié, par l'entremiſe des Couriers exprès, qu'elle lui depêchoit ſecretement, elle a enfin conſenti, qu'un „ Prince même ait entrepris ce voïage, & qu'à la barbe de tous les Sujets de l'Etat, que les tirannies de „ cet Etranger avoient unanimement „ ſoûlevez, il s'en allât lui porter les „ nouvelles des eſperances certaines de „ ſon prochain retabliſſement.

„ On a beau déguiſer cette ſortie du „ Duc de Mercœur, & la vouloir faire „ paſſer pour une promtitude d'un „ jeune Prince, que les mouvemens „ d'une premiere boutade ont fait „ échaper des mains de ceux qui l'épioient de bien près. Ce beau pretexte ne peut amuſer que des eſprits foi-

„ bles, ou ceux, qui ne savent pas, que „ cette sortie se trouve dans une conjoncture d'afaires, qui me fait défier „ trop raisonablement du dessein qu'on „ avoit, ou de rapeler Mazarin, supofé „ qu'on pût m'arrêter; ou de lui donner un lieu de sureté dans les dependances de la Couronne, si j'avois „ assez de pouvoir, pour faire avorter les „ desseins de mes ennemis sur ma liberté.

„ Toute la France n'est que trop instruite des importunitez extravagantes du Cardinal, qui aiant été condamné à sortir de l'Etat pour des „ malversations, qui seroient capables „ de faire executer à mort cent Premiers Ministres, a neanmoins eu l'effronterie d'interesser vivement toutes ses creatures, pour obtenir un azile dans quelque Place forte dependante de la Couronne. Quoi-que cette „ proposition ait été siflée dans le Conseil, elle n'a pas laissé de trouver des „ Agens secrets, qui seduisant méchamment la bonté naturelle de la „ Regente, ont porté son esprit à des „ conseils, ausquels elle n'eût jamais „ consenti, si elle n'eût été malheureusement obsédée par ceux, qui ne „ subsistent que par leurs souplesses, & „ par leurs fourbes.

„ Pour cet effet ces secrets ennemis „ de l'Etat, aiant jetté les yeux sur Brisach, c'est à dire, sur une des plus „ fortes Places de la Chrétienté, se „ sont imaginez, que leur Maître seroit à l'abri de toutes les menaces des „ bons Sujets de la France, s'ils pouvoient trouver le moyen de lui en „ ouvrir la porte, en procurant ce Gouvernement à quelqu'une de ses creatures. Le dessein a reüssi parfaitement „ à leur gré, par la faveur de Charlevoi, Lieutenant pour le Roi dans „ Brisach, lequel leurré, par les Mazarins, des esperances d'une plus „ haute fortune, a si secretement menagé sa trahison contre le Sieur de „ Tilladet, Gouverneur de la Place, „ qu'il l'en a chassé sans autre ordre, „ que celui des secretes intelligences „ qu'il a euës, pour cet efet, avec les „ Emissaires de ce Proscrit.

„ Ce qui fait croire, sans aucun „ doute, que mes ennemis, & ceux du „ repos de la France, destinent Brisach pour en faire le Port, où Mazarin conservera le debris de son naufrage; c'est que je vois, qu'on en „ donne le Gouvernement à Vardes, „ insigne Partisan de ce Cardinal, & „ lâche deserteur du service de Son „ Altesse Royale. Et comme cela se fait „ dans la conjoncture du depart du „ Duc de Mer-cœur pour Cologne, ce „ n'est pas sans raison, que je soupçonne que ce Prince s'en va lui faire escorte, comme pour l'y conduire avec „ plus d'éclat, pour la reparation de sa „ gloire, flétrie par tant d'Arrêts.

„ Que dois-je soupçonner autre chose de cette assûrance, qu'on procure au plus grand de mes ennemis, & „ au boutefeu des desordres de cette „ Monarchie? Ne puis-je pas dire sans „ témerité, qu'on en veut à ma personne; qu'on en veut au repos de la „ France; qu'on en veut au trône de „ mon Roi; qu'on en veut à la tranquilité des Peuples; puisque malgré „ les resistances du Conseil, & malgré „ tous les François, on se sert de toutes „ sortes de souplesses, pour lui chercher un lieu de sureté.

„ Toutes ces raisons ne seroient encore que des pretextes, que je ne ferois „ passer que pour de foibles prejugez „ de l'attentat que les Mazarins „ meditent une seconde fois sur ma „ personne, si deux ou trois cens „ personnes armées, qui rodoient „ toute la nuit du sixiéme du courant „ dans le Faubourg Saint-Germain, &

1650. „ le Regiment des Gardes redoublé en „même tems, ne m'eussent fait entrer „ en soupçon de l'entreprise, qu'on al „ loit executer, après l'avoir concertée „ presque depuis le tems de mon élargissement. Cette conjecture, fortifiée des conseils de tous mes amis, ne „ m'a plus permis de diferer mon départ, afin de pourvoir à ma sûreté, „ par une promte retraite, que j'ai „ même été contraint de précipiter, „ de peur de me voir obligé à quelque „ resistance, que je n'eusse jamais pu „ former, sans troubler la tranquilité „ publique. Encore en eût-il falu venir aux mains, dans la rencontre, „ que j'ai faite à ma sortie, de deux „ cens Mazarins armez, si ma seule „ présence ne les eût combatus, ou ne „ les eût du moins empêchez de traverser ma sortie, par l'aprehension qu'ils „ ont euë, que ma resistance ne fit „ honteusement avorter toutes leurs „ attaques.

„ Voilà une bonne partie des motifs „ & des raisons, qui m'ont obligé de „ me retirer à Saint Maur, en attendant que la Justice conjurât l'orage, „ que mes ennemis alloient faire tomber sur ma tête. Ai-je pu, ou plûtôt ai-je dû me comporter avec plus „ de précaution ? Pouvois-je plus prudemment épargner le repos public, „ que j'eusse sans doute mortellement „ traversé, si j'eusse armé, pour ma „ défense, tous ceux, que la justice „ de ma cause eût pu interesser pour la „ querelle de mon parti ? Qu'on juge „ de mon procedé : qu'on en balance „ les raisons : je ne recuse aucun Juge, „ pourvu qu'il soit désinteressé ; & je „ proteste à toute la France, que si „ je n'avois une parfaite sincerité pour „ la gloire de son service, je ne serois „ pas maintenant reduit à l'état où je „ me vois, par les injustes poursuites „ de mes ennemis.

„ Après avoir naïvement exposé les 1650. „ motifs de ma sortie, je pense qu'il „ ne sera pas hors de propos de faire „ voir les raisons, qu'on a eu de me „ persecuter après que mon élargissement, si génereusement procuré par „ la Justice, m'avoit, ce semble, mis „ en état de ne pouvoir plus être traversé par les eforts de la calomnie.

„ La premiere, ou plûtôt la seule „ raison génerale, n'est autre que l'aversion, que les Partisans du Cardinal Mazarin ont constamment entretenuë contre moi, depuis que forcez „ de consentir à mon élargissement, ils „ ont été contraints de dissimuler leur „ haine, jusqu'à ce que quelque autre occasion les mît en état de la „ produire, ou de l'éteindre tout-à-fait, suposé qu'ils pussent fléchir la „ résolution, que j'avois pris de ne démordre jamais du dessein d'être l'ennemi le plus irréconciliable du Cardinal Mazarin. En effet, je ne doute „ pas, que les importunitez qu'on m'a „ faites incessamment pour tâcher de „ m'engager dans son parti, & que „ j'ai toujours repoussées comme des „ suggestions criminelles, n'aïent été „ les causes des complots, qu'on a „ brassez contre ma personne : aussi „ ne m'a-t-il jamais été possible de rassûrer mon esprit dans l'idée qu'on „ me vouloit faire concevoir, que mon „ emprisonnement avoit entierement „ effacé tout ce qu'on avoit conçu de „ maltalent contre l'innocence de ma „ conduite : parce que je voïois, que „ l'esprit du Cardinal animoit encore „ souverainement toute la Cour ; que „ ses creatures étoient mieux écoutées, „ que les Princes du Sang ; & que les „ expeditions des afaires importantes „ ne se faisoient jamais, à moins qu'elles ne fussent autôrisées du consentement de celui, qu'on a honteusement „ chassé, comme un criminel d'Etat.

„ Il

1651. „ Il ne faut pas être fort intelligent „ dans les afaires d'Etat, pour sçavoir, „ que la Cour ne reculoit si constamment de me donner le Gouvernement „ de Guyenne, que parce que le Cardinal ne le trouvoit pas à propos ; & „ que sa politique lui faisoit forger „ des fantômes, plûtôt que des raisons, „ pour apuyer l'injustice de ce refus. Il „ ne faut pas, dis-je, penetrer bien avant „ dans les secrets de l'Etat, pour voir, „ que la negociation de Sedan, qu'on a „ donné en échange du Duché de Bourgogne à la Reine Regente, est un des „ plus visibles éfets de ses intrigues, & „ du dessein qu'il a de trouver une „ porte pour rentrer dans le Gouvernement de la Monarchie.

„ Cette forte obstination de la Cour „ à poursuivre le retour de Mazarin, & „ à se defier de ma conduite, parce que „ j'y formois les plus puissantes opositions, m'a fait épargner les visites, „ que mon devoir me faisoit souvent „ réiterer dans le Palais Royal, jusqu'à „ ce que par la faveur de Son Altesse „ Royale, qui s'est entremise, pour donner quelque meilleure & plus veritable idée de la sincerité de mes deportemens, je pusse connoître, que „ je n'y étois plus regardé de si mauvais œil, & que je pouvois esperer, „ de n'y être plus traité avec tant de „ defiance.

„ Mais cette illustre entremise n'a pas „ été moins inutile, que les éforts, que „ je faisois constamment pour en faciliter la creance ; & les calomnies de „ mes ennemis ayant prevalu par-dessus les bons ofices du Lieutenant General de l'Etat, on n'a pû davantage „ tirer en longueur le dessein de me „ perdre, pour sauver, aux dépens „ d'un Prince de la Maison Royale, „ les debris de la fortune d'un inconnu. Il est vrai, qu'on n'en a precipité „ l'execution, que parce qu'on a vû „ que le mariage du Duc de Mercœur „ étant découvert, il n'étoit plus tems „ de complaire aux opositions de la „ France, & que cette alliance du Cardinal Mazarin avec la Maison de Vendôme justifieroit desormais tous les „ éforts, qu'on feroit pour disposer les „ afaires à son retour. 1651.

„ Tellement qu'on peut aisément conclurre, que ma disgrace est un pur „ éfet des opositions, que j'ai constamment formées contre le retablissement de cet ennemi public, & qu'il „ ne tiendroit qu'à moi de me remettre hautement dans la faveur, avec „ une pleine assurance, qu'on assouviroit toutes mes ambitions, si je voulois seconder le pernicieux dessein „ qu'on a de rapeller ce Cardinal au „ gouvernement de l'Etat. Mais à Dieu „ ne plaise, que je me ravale jamais „ jusqu'à cette lâcheté, qui me rendroit sans doute criminel d'Etat, „ dans la parfaite connoissance, que „ j'ai qu'on ne sçauroit procurer ce „ retour sans ébranler dangereusement „ cette Monarchie : à Dieu ne plaise, „ que je remette ce fardeau intolerable sur les épaules des Peuples, que „ les saignées passées, dont cette sangsuë s'est cruellement engraissée, ont „ reduit jusqu'à la derniere necessité ; „ à Dieu ne plaise, que je donne sujet „ au Roi Majeur, de me reprocher „ d'avoir contribué en aucune façon „ au retablissement de celui, qui ne „ peut revenir que pour ramener avec „ soi toutes sortes de troubles dans la „ Monarchie.

„ Je sçai trop ce que je dois à Sa Majesté pendant le tems de son enfance ; „ ce que je dois à Son Altesse Royale, „ qui s'est si vigoureusement entremise pour briser les fers de ma captivité ; „ ce que je dois aux Parisiens, qui me „ font la faveur de me regarder maintenant comme l'écueil fatal de cette

1651.

„ tirannie étrangere, & comme le restaurateur de leur ancienne & juste liberté; ce que je dois à toute la France, laquelle s'étant si genereusement interessée pour mon élargissement, exige justement de ma reconnoissance, que du moins je ne consente jamais au retour de son ennemi capital.

„ Ces motifs sont trop justes, pour ne devoir pas donner le branle à tous mes mouvemens: Ces raisons sont trop pertinentes, pour ne pas faire la regle de toute ma conduite; enfin je suis resolu de sacrifier tous mes interêts, à la gloire du Roi, à l'avantage des Princes, à la défense des Parlemens, au progrès des afaires de l'Etat, & au soulagement des Peuples.

Le Prince de Conti va au Parlement pour le même sujet.

Ce Manifeste n'étoit pas encore publié, lorsque le Prince de Conti alla au Parlement, dès le lendemain du depart de M. le Prince, y rendre compte des raisons qui l'avoient porté à se retirer. Il ne parla qu'en general des avis qu'il avoit reçûs de tous côtez des desseins de la Cour contre sa personne. Il déclara ensuite, que M. son Frere ne pouvoit trouver aucune sureté à la Cour, tant que le Tellier, Servien & Lionne n'en seroient point éloignez. Il fit de grandes plaintes de ce que le Cardinal s'étoit voulu rendre maître de Brisach & de Sedan, & il conclut en disant à la compagnie, que M. le Prince lui envoyoit un Gentilhomme avec une lettre. Le Premier President répondit au Prince de Conti, que Monsieur le Prince auroit mieux fait de venir prendre sa place lui-même au Parlement, & l'on fit entrer le Gentilhomme. Sa lettre n'ajoûtoit rien à ce qu'avoit dit le Prince de Conti. Le Premier President prit la parole, en communiquant à la compagnie, que la Reine lui avoit envoyé un Gentilhomme à cinq heures du matin, pour lui donner avis de cette lettre de Monsieur le Prince, & pour lui commander de faire entendre à la compagnie, que Sa Majesté ne desiroit pas qu'on fit aucune deliberation, qu'elle ne lui eût fait sçavoir sa volonté. Monsieur le Duc d'Orleans ajoûta, que sa conscience l'obligeoit à témoigner que la Reine n'avoit eu aucune pensée de faire arrêter Monsieur le Prince: que les Gardes qui avoient passé dans le Faubourg Saint Germain, n'y avoient été que pour empêcher la fraude de quelques Marchands, qui vouloient faire entrer des vins sans payer les droits; & que la Reine n'avoit aucune part à ce qui s'étoit passé à Brisach. Enfin Monsieur parla comme il eût fait, s'il eût été le mieux intentionné du monde pour la Reine. Le Premier President, qui servoit la Cour de tres-bonne foi, suplia Monsieur de rassurer Monsieur le Prince, & d'essayer de le faire revenir à la Cour. Ensuite on arrêta que sa lettre seroit portée à la Reine.

1651.

La Reine paroit changer tout à coup de sentimens par raport à Mr. le Prince. *Memoir. du Card. de Retz.*

Ce qui avoit porté Monsieur à parler ainsi, c'est que la Reine lui avoit envoyé le Maréchal du Plessis-Praslin à six heures du matin, le prier de sa part d'assurer le Parlement que M. le Prince ne courroit aucune fortune, s'il lui plaisoit de revenir à la Cour. Cette Princesse, qui deux jours auparavant avoit dit, qu'il falloit qu'elle ou M. le Prince quitât le pavé, vouloit alors qu'on le ramenât à Paris, & que Monsieur s'engageât au Parlement pour sa fureté. L'embarras de Monsieur, naturellement irresolu, ne pouvoit qu'être tres-grand, dans une conjoncture si délicate. Voyant que la Reine, au lieu de pousser Monsieur le Prince, lui ofroit au contraire des suretez, au cas qu'il voulût revenir à Paris, & craignant que cette Princesse ne fût capable de mollir sur la

1651. proposition de joindre à l'éloignement du Cardinal, celui de le Tellier, Servien & de Lionne, il s'éfraya; il crut que Monsieur le Prince reviendroit au premier jour à Paris, & qu'il se serviroit de la foiblesse de la Reine, non pas pour pousser éfectivement les Ministres, mais pour faire sa cour en se racommodant, & en tirant ses avantages particuliers des complaisances qu'il auroit euës pour elle. Monsieur crut, sur ce fondement, qu'il ne pouvoit trop ménager la Reine, qui lui avoit fait la veille des reproches des mesures qu'il gardoit avec Monsieur le Prince, à qui il n'avoit fait des avances, par la bouche du Maréchal de Gramont, que dans la pensée qu'elles ne l'obligeroient à rien, & que Monsieur le Prince ne reviendroit jamais à la Cour. Il crut donc, voyant la Reine changée, qu'ayant fait d'une part ce que cette Princesse avoit desiré, & prenant de l'autre avec Monsieur le Prince tous les engagemens qu'il lui pouvoit donner pour sa sureté, il s'assureroit lui-même de ces deux côtez en même-tems. Il vit dans l'esprit de la Reine des dispositions à s'acommoder avec Monsieur le Prince, quoiqu'elle l'assurât du contraire; & il ne pouvoit ignorer que l'intention de Monsieur le Prince ne fût de s'acommoder aussi avec la Cour. Il craignoit d'être la victime de l'un & de l'autre, & cette crainte le jetoit dans une grande perplexité.

Raisons qu'elle donne de cette conduite. *Mémoir. du Card. de Retz.*

Le Maréchal de Gramont revint alors de Saint Maur, pour rendre compte à Monsieur du succès de sa negociation. Comme il étoit fort piqué du refus que lui avoit fait Monsieur le Prince de l'écouter en particulier, aussi-bien que des dernieres paroles qu'il lui avoit dites, il donna un air de ridicule à son voyage, & au Conseil devant lequel il avoit parlé, qu'il apella, par derision, *les Etats de la Ligue assemblez à Saint Maur.* Il peignit d'une maniere plaisante tous ceux qui le composoient, & cette description, qui réjoüit extremement *Monsieur*, diminua beaucoup dans son esprit la frayeur qu'il avoit conçûe du parti de Monsieur le Prince. Son Altesse Royale ordonna au Coadjuteur d'aller sçavoir de la Reine comme il devoit se conduire dans cette ocasion, où le procedé de cette Princesse metoit Monsieur dans une incertitude & dans une défiance, dont rien n'étoit capable de le tirer. *Monsieur se plaint-il de moi depuis hier?* dit cette Princesse au Coadjuteur. „ Non, Madame, lui répondit-il, „ mais Votre Majesté lui témoigna „ hier à midi, qu'elle étoit bien aise que Monsieur le Prince fût sorti de Paris, & elle lui a fait dire „ ce matin *, qu'il ne lui pouvoit „ rendre un service plus signalé, que „ d'obliger Monsieur le Prince à revenir. Ecoutez-moi, reprit la Reine sans balancer, & si j'ai tort, je „ consens que vous le disiez librement. „ Je conviens hier à midi avec *Monsieur*, que nous envoyerions pour „ la forme seulement Monsieur de „ Gramont à Monsieur le Prince, & „ que nous tromperions même l'Ambassadeur, qui, comme vous le „ sçavez, n'a point de secret. J'apris hier à minuit que *Monsieur* a „ envoyé Goulas à neuf heures du „ soir à Chavigni pour le charger de „ donner de sa part à Monsieur le „ Prince toutes les paroles les plus „ positives & les plus particulieres d'union & d'amitié. J'aprens au même „ instant qu'il a dit au Président de „ Nesmond qu'il feroit des merveilles au

* *Par le Vicomte d'Autel.*

1651. „ Parlement pour son Cousin. Puis-je „ moins faire, dans l'état où je voi „ tout le monde sur l'évasion de M. le „ Prince, que de prendre quelques da„ tes pour me défendre à l'égard de „ *Monsieur* même, des reproches qu'il „ est capable de me faire, peut-être, „ dès demain ? Je ne me prends pas à „ vous de sa conduite. Je sçai bien que „ vous n'êtes point de concert, & que „ cela passe par le canal de Goulas & de „ Chavigni. Mais aussi, parce que vous „ ne pouvez pas les empêcher, vous ne „ devez pas au moins trouver étran„ ge que je prenne quelques precau„ tions. De plus je vous avouë que je „ ne sçai où j'en suis. M. le Cardinal est „ à cent lieuës d'ici : tout le monde „ me l'explique à sa mode. Lionne est „ un Traître : Servien veut que je sor„ te demain de Paris, ou que je fasse „ aujourd'hui tout ce qu'il plaira à „ M. le Prince, & cela à vôtre hon„ neur & louange. Le Tellier ne veut „ que ce que j'ordonnerai. Le Maré„ chal de Villeroi atend les volontez „ de Son Eminence. Cependant M. le „ Prince me tient le coûteau à la gorge, „ & voilà *Monsieur* qui, pour rafrai„ chissement, dit que c'est ma faute, & „ qui veut se plaindre de moi, parceque „ lui-même m'abandonne. Dites-moi „ donc avec liberté ce que vous pensez „ qu'il y ait à faire en cette ocasion.

Instances que le Coadjuteur fait auprès d'elle pour éloigner à jamais le Cardinal.

„ Le Coadjuteur lui répondit: Si V. M. „ Madame, peut se resoudre à ne plus „ penser au retour de M. le Cardinal, „ elle peut sans exception tout ce qu'il „ lui plaira : parce que toutes les pei„ nes qu'on lui fait, ne viennent que „ de la persuasion où l'on est qu'elle „ ne songe qu'à son retour. Mr. le „ Prince est persuadé qu'il peut tout „ obtenir en vous le faisant esperer. „ *Monsieur*, qui croit que M. le Prince ne „ se trompe pas, dans cette vûe le „ menage à tout évenement. Le Parle„ ment, à qui l'on represente tous les „ matins ces objets, ne veut rien dimi„ nuer de sa chaleur. Le Peuple aug„ mente la sienne. Mr. le Cardinal est „ à Brueil, & son nom fait autant de „ mal à V. M. & à l'Etat, que pourroit „ faire sa personne s'il étoit encore dans „ le Palais Royal. *Ce n'est qu'un pretexte*, reprit la Reine comme en colere, *ne fais-je pas tous les jours assurer le Parlement, que son éloignement est pour toûjours, & sans aucune esperance de re„ tour ?* Oui, Madame, lui répondit „ le Coadjuteur, mais je suplie tres„ humblement V. M. de me permettre „ de lui dire, qu'il n'y a rien de secret „ de tout ce qui se dit & qui se fait au „ contraire de ses Declarations publi„ ques, & qu'un quart d'heure après „ que le Cardinal eût rompu le Traité „ de Servien & de Lionne avec Mr. le „ Prince, tout le monde fut également „ informé que le premier article étoit „ son retablissement à la Cour. *Passons, passons*, dit la Reine, *il ne sert de rien d'agiter ici cette question ; je n'ai pû faire sur cela que ce que j'ai fait, on le veut croire, quoique je dise, il faut donc agir sur ce que l'on veut croire. En ce cas-là*, reprit le Coadjuteur, *je suis persuadé, Madame, qu'il y a bien plus de propheties à faire, que de conseils à donner.* La Reine le pressa d'expliquer ses propheties, & il commença à lui representer que si elle pouvoit se resoudre à ne plus penser au retour du Cardinal, elle seroit plus absoluë que le premier jour de sa Regence, au lieu que si elle continuoit à vouloir le retablir, elle hazardoit l'Etat. *Pourquoi ?* lui dit-elle, *si Monsieur & Monsieur le Prince y consentoient. Parce, Madame*, repartit le Prelat ; *que Monsieur n'y consentira que quand l'Etat sera hazardé, & que ce sera seulement pour le hazarder que Monsieur le Prince y consentira.* 1651.

Raisons dont il les apuye.

Memoir. du Card. de Retz.

Il lui expliqua en cet endroit le détail de tout ce qui étoit à craindre. Il lui exagera l'impossibilité de separer Mr. le Prince du Parlement, & de gagner sur ce point le Parlement par une autre voie que celle de la force, qui metoit la Couronne en peril. Il lui remit devant les yeux les pretensions immenses de M. le Prince, & des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut. Il lui fit voir sensiblement qu'elle dissiperoit quand elle voudroit, par un seul mot, toutes ses nuées si noires & si épaisses, pourveu que ce mot sortit du cœur. Et comme la Reine parut touchée de ses discours, & particulierement de ce qu'il lui representoit touchant le retablissement de son autorité, il prit cette ocasion pour lui persuader qu'il lui parloit en cela avec un entier désinteressement. C'est sur quoi les autres Memoires de ce tems-là rendent justice au Coadjuteur, dont la haine pour le Cardinal Mazarin, & l'envie de lui paroître redoutable, alla jusqu'à faire ceder son ambition pour le Cardinalat, à la forte passion qu'il avoit de l'éloigner. Mais „ raportons ses propres paroles, *Plut à „ Dieu*, Madame, continua-t-il de dire „ à la Reine, *que V. M. voulût retablir „ son autorité par ma propre perte*. On „ lui dit à toutes les heures du jour „ que je pense au Ministere, & le Car- „ dinal s'est acoûtumé à ces paroles: „ *il veut ma place*. Est-il possible, Ma- „ dame, que l'on me croie assés im- „ pertinent pour m'imaginer qu'on „ puisse devenir Ministre par la faction; „ & que je connoisse si peu la fermeté „ de V. M. que je puisse esperer de „ conquerir sa faveur par les armes ? „ Ce qui n'est que trop vrai, c'est, que „ ce qui se dit ridiculement du Mini- „ stere, se fait réellement à l'égard des „ autres pretensions que chacun a, M. le „ Prince vient d'obtenir la Guyenne: „ il veut Blois pour Mr. de la Roche- „ foucaut : il veut la Provence pour „ M. son frere. M. de Bouillon veut „ Sedan : Mr. de Turenne veut com- „ mander en Flandre : Mr. de Ne- „ mours veût l'Allemagne : Viole veut „ être Secretaire d'Etat : Chavigni veut „ demeurer en son poste : & moi, Ma- „ dame, je demande le Cardinalat. S'il „ plait à V. M. de se moquer de toutes „ nos pretensions, & de les regler ab- „ solument selon ses interêts & selon „ ses volontez, elle n'a qu'à renvoyer „ pour une bonne fois M. le Cardinal en „ Italie : rompre tous les commerces „ que les particuliers entretiennent a- „ vec lui, pour éfacer de bonne foi les „ idées qui restent de son retour, & qui „ se renforcent même tous les jours. „ Elle n'a qu'à déclarer ensuite, qu'a- „ yant bien voulu donner au public la „ satisfaction qu'il a souhaitée de l'é- „ loignement du Cardinal, V. M. s'atend „ qu'il ne s'oposera à elle en quoi que „ ce soit. Il est de sa dignité de refuser „ aux particuliers les graces qu'ils de- „ mandent & pretendent sous ce pre- „ texte. Nul ne perdra plus que moi, „ Madame, par cette conduite, qui re- „ voque ma nomination d'une maniere „ qui sera agreée generalement de tout „ le monde, mais qui ne le sera assu- „ rément de nul autre, sans exception, „ plus que de moi-même ; parce que „ je ne la croi necessaire, que pour des „ raisons qui cesseront, dès que V. M. „ aura rétabli les choses dans l'ordre où „ elles doivent être.

La Reine les élude.

On ne peut nier que ce conseil ne fût très-salutaire, & le seul que la Reine eût à suivre pour rendre à l'Etat sa premiere tranquillité ; mais peut-être aussi que le Coadjuteur n'y insistoit si fort, que parce qu'il sçavoit bien que „ la Reine ne s'y rendroit pas. N'ai-je „ pas fait tout ce que vous me propo- „ sez, reprit cette Princesse ; n'ai-je pas „ assuré dix fois Monsieur & le Parle-

1651. „ ment, que le Cardinal ne reviendroit „ jamais ? Avez-vous pour cela cessé „ de pretendre ? Le Prelat repartit : „ parce, Madame, qu'il n'y a personne „ qui ne sçache que le Cardinal gou- „ verne plus que jamais. Vôtre Maje- „ sté m'a fait l'honneur de ne se point „ cacher de moi sur ce sujet : mais ceux „ à qui elle ne le dit pas, en sçavent „ peut-être encore plus que moi. Et „ c'est ce qui perd tout, Madame, par- „ ce que tout le monde se voit en droit „ de se défendre de ce que l'on croit „ d'autant moins legitime, que Vôtre „ Majesté le desavouë publiquement. *Mais tout de bon*, dit la Reine : *croyez-vous que Monsieur abandonnât Monsieur le Prince, s'il étoit assuré que le Cardinal* „ *ne revint pas ?* En pouvez-vous dou- „ ter, Madame, (c'est ce que répondit „ le Coadjuteur) après ce que vous a- „ vez vû ces jours passez ? Il l'eût arrêté „ chez lui, si vous l'aviez voulu, quoi- „ qu'il ne se crût nullement assuré que „ le Cardinal ne dût point revenir. La Reine reva un peu sur cette reponse ; puis elle dit tout d'un coup avec precipitation, comme ayant impatience de finir ce discours, *c'est un plaisant moyen de rétablir l'autorité Royale, que de chasser le Ministre du Roi malgré lui !* Elle ne laissa pas reprendre la parole au Coadjuteur, & continua en lui commandant de lui dire son sentiment sur l'état où étoient les choses : *Car*, dit-elle, *je ne puis faire davantage sur ce point, que ce que j'ai déja fait, & ce que je fais tous les jours.* Elle ne voulut pas s'expliquer plus clairement, & le Prelat, qui comprit sa pensée n'insista pas non plus directement ; mais il le fit d'une maniere indirecte, en reprenant les propheties qu'il lui avoit déja faites.

Il continue à lui faire voir le danger qu'il y a à rapeller le Cardinal.

Il dit, que si les choses continuoient comme elles étoient, Monsieur seroit dans une perpetuelle défiance, que M. le Prince ne se racommodât avec Sa Majesté, par le retablissement du Cardinal, & qu'il se croiroit obligé par cette vûe de le menager toûjours, & de se tenir sur ses gardes dans le Parlement & parmi le Peuple. Que Monsieur le Prince ou s'uniroit avec lui pour s'assurer contre ce retablissement, s'il n'y trouvoit pas son compte, ou partageroit le Royaume pour le soufrir, jusqu'à ce qu'il trouvât plus d'interêt à le chasser. Que les particuliers de quelque consideration ne songeoient qu'à tirer leurs avantages de ces diferentes parties : qu'il y auroit mille subdivisions & dans la Cour & dans les factions. Que tout cela étoit plus que sufisant pour donner matiere à une guerre civile, qui, jointe à une guerre étrangere, aussi pesante que celle qu'on avoit alors sur les bras, pouvoit porter l'Etat sur le penchant de sa ruine. Et comme la Reine repartit encore, que *si Monsieur vouloit*..... Le Coadjuteur, qui comprit sa pensée, lui repeta de nouveau, qu'il ne le voudroit jamais : qu'on trompoit Sa Majesté si on le lui faisoit esperer ; & que ce seroit se perdre auprès de Monsieur, que de lui en faire seulement la proposition. Il ajoûta que Monsieur craignoit Monsieur le Prince, qu'il ne l'aimoit point, qu'il ne pouvoit plus se fier au Cardinal : qu'il auroit dans certains momens des foiblesses pour l'un ou pour l'autre, selon ce qu'il en aprehenderoit ; mais qu'il ne quiteroit jamais l'ombre du Pubic, tant que ce Public feroit un corps, & qu'il le feroit encore long-tems sur une matiere dans laquelle Sa Majesté étoit obligée elle-même de l'échaufer toûjours par de nouvelles Déclarations.

La Reine n'en est point touchée.

Je me suis un peu étendu à raporter cette conversation, tant pour faire voir d'un côté l'atachement invincible de la Reine pour le Cardinal Mazarin, que pour montrer de l'autre combien son

1651. obstination à vouloir le conserver dans le ministere fut prejudiciable à l'Etat. Il est impossible que les Princes conçoivent ce que c'est que le peuple & le bien public. La flaterie, qui est la peste de la Cour, l'infecte toûjours à un tel point, qu'elle lui cause un délire incroyable sur cet article. La Reine traitoit de chimere dans son imagination tout ce que lui pouvoit dire sur cela le Coadjuteur, & le faisoit avec la même hauteur, que si elle n'eut jamais eû aucun sujet de faire des reflexions sur les Barricades. Elle en revint toûjours aux particularitez de la maniere d'agir de Mr. le Prince, & ne pouvoit digerer la proposition qu'il avoit faite pour l'éloignement de le Tellier, Lionne & Servien. „ Il a voulu tirer de moi, dit-elle, de „ quoi chasser douze Ministres, par l'es- „ perance de m'en laisser un, qu'il m'au- „ roit peut-être ôté aussi dès le lende- „ main; on n'a pas donné dans ce pan- „ neau, il en tend un autre; il me veut „ ôter ceux qui me restent, c'est-à-dire, „ il propose de les ôter. Si on lui veut „ laisser la Provence, il me laissera le „ Tellier: & peut-être que j'obtiendrai „ Servien pour le Languedoc. Qu'en „ dit Monsieur? Il prophetise, Madame, „ repondit le Coadjuteur; car, comme „ je l'ai déja dit à Vôtre Majesté, que „ peut-on dire dans l'état où sont les „ afaires? Mais enfin, que dit-il? reprit „ la Reine: ne se joindra-t-il pas peut- „ être à Monsieur le Prince pour me fai- „ re faire ce pas de ballet? Je ne le croi „ pas, Madame, repondit le Prelat, „ quand je me resouviens de ce qu'il „ m'a dit aujourd'hui; mais je n'en dou- „ te pas, quand je fais reflexion qu'il „ y sera peut-être forcé dès-demain. „ Et vous, dit la Reine, que ferez-vous? „ Je me declarerai en plein Parlement, „ repartit le Coadjuteur, & en Chaire- „ même contre la proposition, si V.M. „ se resout à se servir de l'unique & sou- „ verain remede; & j'opinerai aparem- „ ment comme les autres, si elle laisse „ les choses en l'état où elles sont.

La Reine, qui s'étoit fort contenuë jusques-là, s'emporta à ce mot, & élevant même sa voix, elle dit au Coadjuteur, qu'il ne lui avoit donc demandé cette audience que pour lui déclarer la guerre. Le Coadjuteur, sans „ s'étonner, lui répondit: Je suis bien „ éloigné, Madame, de cette insolence „ & de cette folie; puisque je n'ai su- „ plié Vôtre Majesté de me permettre „ d'avoir l'honneur de la voir aujour- „ d'hui, que pour sçavoir de la part de „ Monsieur ce qu'il vous plaît, Mada- „ me, de lui commander, pour preve- „ nir celle dont Monsieur le Prince vous „ menace. Il y a quelque-tems que je „ disois à V. M. que l'on est bien mal- „ heureux de tomber dans les tems où „ un homme de bien est obligé, même „ par son devoir, de manquer au res- „ pect qu'il doit à son maître. Je sçai, „ Madame, que je ne l'observe pas en „ parlant comme je fais sur le sujet de „ Monsieur le Cardinal; mais je sçai en „ même-tems que je parle & agis en bon „ sujet; & que tous ceux qui font au- „ trement, sont des prévaricateurs, qui „ plaisent, mais qui trahissent leur con- „ science & leur devoir. V.M. me com- „ mande de lui dire mes pensées avec „ liberté, & je lui obéis. Qu'elle me „ ferme la bouche, & elle verra ma sou- „ mission, & que je raporterai simple- „ ment à Monsieur & sans replique ce „ dont elle me fera l'honneur de me „ charger. La Reine reprit tout d'un coup un air de douceur, & dit: *Non, je veux au contraire que vous me disiez vos sentimens, expliquez les moi à fond.* Le Coadjuteur lui fit de nouveau une peinture naïve de l'état des choses, & ne fit que lui representer avec de plus vives couleurs, ce qu'il en avoit déja ébauché auparavant. La Reine en parut tou-

1651. Comment finit cette conversation.

1651. chée, & dit le lendemain à la Princesse Palatine, qu'elle étoit convaincuë que le Coadjuteur lui parloit sincerement, mais qu'il étoit aveuglé par la preocupation. C'est ainsi que cette Princesse, qui s'étoit beaucoup aveuglée elle-même, par son atachement pour le Cardinal Mazarin, faisoit toûjours ceder à son inclination pour ce Ministre la foible volonté qu'on lui voyoit de tems en tems d'entrer dans toutes les mesures qu'on lui proposoit. Le resultat de cette conversation fut enfin: que le Coadjuteur „ feroit tous ses éforts pour obliger „ Monsieur à ne point se joindre à M. le „ Prince pour demander l'éloignement „ des trois Ministres que nous avons „ nommez: en lui donnant parole de la „ part de la Reine, qu'elle ne s'acommoderoit pas elle-même avec Mr. le „ Prince, sans la participation & le „ consentement de Monsieur.

Incertitude de la Reine dans cette conjoncture. Mémoir du Card. de Retz.

Il y avoit bien de l'aparence que l'acommodement entre le Palais Royal & S. Maur n'étoit pas fort éloigné. Il fut impossible d'engager la Reine à expliquer ses intentions touchant la conduite que Monsieur devoit prendre soit pour procurer le retour de M. le Prince, ou pour le traverser. Elle afecta de dire qu'elle n'avoit point changé de sentiment à cet égard, depuis ce qu'elle en avoit dit à Monsieur même; mais il étoit aisé de remarquer à ses manieres, qu'elle en avoit changé plus d'une fois dans la conversation que nous venons de raporter. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la Reine ne sçavoit où elle en étoit. En un moment elle vouloit à toutes conditions le retour de M. le Prince, & dans l'autre elle remercioit Dieu de sa sortie de Paris. Cette variation venoit des diferens conseils qu'on lui donnoit, qui ne pouvoient manquer de la tenir dans ces incertitudes. Lorsque Monsieur aprit du Coadjuteur le succès de sa commission, il n'en fut aussi que plus irresolu sur le parti qu'il avoit à prendre, voyant, sur tout, que la parole que la Reine lui faisoit donner n'étoit precedée ni suivie d'aucun concert pour agir ensemble dans la conjoncture où l'on se trouvoit. Cependant il falloit aller au Parlement, & sçavoir ce qu'on y devoit dire. 1651.

Elle declare ses sentimens au Parlement.

Dès-que Monsieur y eut pris sa place, l'Avocat General Talon entra avec ses Collegues & dit qu'il avoit porté la veille à la Reine une Lettre que M. le Prince avoit écrite au Parlement. Que S. M. avoit fort agreé la conduite de la Compagnie, & que le Chancelier avoit mis entre les mains du Procureur General un Ecrit par lequel il seroit informé des volontez du Roi. Cet Ecrit portoit, que la Reine étoit extremement „ surprise de ce que M. le Prince avoit „ pû douter des assurances qu'elle avoit „ données tant de fois, qu'elle n'avoit „ aucun dessein contre sa personne: „ qu'elle ne s'étonnoit pas des soupçons qu'il temoignoit touchant le „ retour de M. le Cardinal; mais qu'elle declaroit vouloir observer religieusement la parole donnée sur ce „ sujet au Parlement: qu'elle ne sçavoit rien du mariage de M. de Mercœur, ni des negociations de Sedan: „ qu'elle avoit plus de sujet que personne de se plaindre de ce qui s'étoit „ passé à Brisach: que pour ce qui „ étoit de l'éloignement de le Tellier, „ Servien & Lionne, elle vouloit bien „ qu'on sçût qu'elle ne pretendoit pas „ être gênée dans le choix des Ministres du Roi son fils, ni dans celui „ de ses Domestiques; & que la proposition qu'on lui faisoit sur ce „ point étoit d'autant plus injuste, „ qu'il n'y avoit aucun des trois nommez, qui eût seulement fait un pas „ pour le rétablissement de M. le Cardinal Mazarin. La Compagnie s'échaufa beaucoup apres la lecture de cet Ecrit,

1650. Ecrit, sur ce qu'il n'étoit pas signé. Ce défaut de formalité occupa toute la séance, & en attendant la prochaine assemblée on pria Monsieur de s'entremettre pour l'accommodement de Mr. le Prince avec la Cour. Monsieur, qui le croyoit fort avancé, & qui vouloit en avoir l'honneur fit savoir à la Reine par Madame la Palatine, que son sentiment étoit que S. M. s'accommodât en toutes manieres avec Mr. le Prince, pour se faire un merite auprès du Prince de Condé de ce conseil qu'il donnoit à la Reine.

Elle paroit plus éloignée que jamais de s'accommoder avec Mr. le Prince *Idem ibid.*

Mais un incident imprevu empêcha l'effet de cette politique de *Monsieur*. Il étoit arrivé un Courier de Brueil, qui avoit aporté des anathêmes plutôt que des Lettres contre toutes les propositions d'accommodement; & comme la Reine étoit toujours soumise au Cardinal Mazarin, & qu'elle l'étoit doublement, quand ce qu'il lui mandoit convenoit à sa colere, elle se trouva si éloignee de s'accommoder, lors que Madame la Palatine commença à lui parler, que ce que cette Princesse lui dit de la part de Monsieur, produisit de tout autres mouvemens que ceux qu'on en pouvoit attendre. Ce fut d'offrir la carte blanche à Monsieur pourvu qu'il voulût s'unir de son côté a la Reine contre Monsieur le Prince. Monsieur fut ravi de voir la Reine plus éloignée qu'il ne l'avoit cru de l'accommodement; mais il fut au desespoir des avances qu'il n'avoit faites à Monsieur le Prince, que parce qu'il croyoit cet accommodement plus avancé. La conclusion fut que Monsieur se declareroit dans le Parlement contre les trois sous-Ministres, en cas que Monsieur le Prince continuât à demander leur éloignement, & que moyennant cette permission qu'on tâcheroit d'obtenir de la Reine, Monsieur se declareroit dans la suite contre M. le Prince, en cas qu'il eût après cela de nouvelles pretensions. Voila ce que le Coadjuteur se chargea de faire agréer a la Reine. 1650.

Le Parlement prie Monsieur de s'entremettre de cet accommodement.

Le Mardi 11. de Juillet les Chambres s'étant assemblées, le Prince de Conti se trouva au Palais fort accompagné. Monsieur dit à la Compagnie, qu'il avoit fait tous ses efforts auprès de la Reine & auprès de Mr. le Prince pour leur accommodement; qu'il n'avoit pu rien gagner ni sur l'une ni sur l'autre; & qu'il prioit la Compagnie de joindre ses offices aux siens. Le Prince de Conti prit la parole aussi-tôt, pour dire qu'il y avoit un Gentilhomme de Mr. son frere à la porte de la Grand' Chambre. On le fit entrer: il rendit une Lettre de Mr. le Prince, qui n'étoit promptement qu'une repetition de celle qu'on avoit reçuë auparavant. Le Premier President pressa assez long-tems Monsieur de faire encore de nouveaux efforts pour l'accomodement. Il s'en defendit d'abord par la seule habitude qu'ont tous les hommes à se faire prier, même des choses qu'ils desirent, & il le refusa ensuite, sous le pretexte de l'impossibilité de réüssir; mais en effet, comme il l'avoüa le jour même, de crainte de déplaire au Prince de Conti, ou plûtôt à toute la Jeunesse de l'assemblée qui crioit qu'on deliberât contre les restes du Mazarinisme. Le Premier President fut obligé de plier: on manda les Gens du Roi pour prendre leurs Conclusions sur la requisition de M. le Prince. L'indisposition parut tres-grande ce jour-là contre les sous-Ministres, & toute l'adresse du Premier President, jointe a la froideur de Monsieur, qui ne parut nullement échaufé contre eux, ne put

1650. aller qu'à faire remettre la Deliberation au lendemain, en ordonnant toutefois que la Letre de Mr. le prince seroit portée dès le jour même à la Reine. Monsieur fut aussi prié par le parlement de continuer ses offices pour l'accommodement.

Le Parlement demande l'execution des trois sous-Ministres le Tellier, Servien & Lionne. Mém. du Cardinal de Retz.

Le lendemain le parlement s'assembla, & l'Avocat General Talon fit son raport de l'audience qu'il avoit euë de la Reine. Sa Majesté lui avoit repondu simplement, que la seconde Lettre de Mr. le prince ne contenant rien que ce qui étoit dans la premiere, elle n'avoit rien a ajoûter à la reponse qu'elle y avoit faite. Monsieur, qui étoit allé la veille aprés diner à Ramboüillet, où il avoit donné rendez-vous à Mr. le prince donna part à la Compagnie des Conferences qu'il y avoit euës avec lui, aussi bien que de ce qu'il avoit fait avec la Reine. Il declara qu'il n'avoit pu rien gagner : se tint fort couvert au sujet des trois Ministres, & crut satisfaire beaucoup la Reine par cette moderation. Il exagera même avec emphase les sujets de defiance que Mr. le prince pretendoit avoir, & s'imagina de contenter Mr. le prince par cette exageration ; mais il ne réüssit ni dans l'une ni dans l'autre de ces vuës. La Reine fut persuadée qu'il lui avoit manqué de parole, & Mr. le prince se plaignit aussi beaucoup de lui. Tel est le sort de ceux qui veulent assembler les contradictions en contentant tout le monde. L'Avocat General ayant pris ses Conclusions, l'on commença à opiner. Il y eut deux avis ouverts. D'abord l'un fut celui des Conclusions, qui alloient à remercier la Reine des nouvelles assurances qu'elle avoit données, que l'éloignement du Mazarin seroit pour toûjours, & de la prier de donner quelque satisfaction à Mr. le Prince. L'autre avis ensuite fut de demander en forme l'éloignement des trois sous-Ministres. Monsieur ne blâma point cette Proposition & fit croire par là qu'il l'aprouvoit. Le Coadjuteur ne la combattit point non plus ; mais il y aporta des distinctions qui adoucirent la chose dans l'esprit de la Reine : au lieu que cette Princesse parû fort aigrie contre Monsieur, qu'elle traita même de perfide. La Deliberation devoit encore durer un jour ou deux, & Monsieur promit de se radoucir. Elle fut continuée le lendemain 13. & elle demeura presque toûjours sur le même ton, à la reserve de cinq ou six voix, qui allerent à declarer le Tellier, Servien & Lionne perturbateurs du repos public. Le quatorze l'Arrêt fut donné conformement à l'avis de Monsieur, qui passa de 102. voix contre 62. 1650.

Arrêt tendant indirectement à cette fin.

Cet Arrêt portoit en substance : „ que la Reine seroit remerciée de la „ parole qu'elle avoit donnée de ne „ pas faire revenir le Cardinal : qu'elle „ seroit tres-humblement supliée d'en„ voyer une Declaration au Parlement „ comme aussi de donner à Mr. le „ Prince toutes les suretez necessaires „ pour son retour : qu'il seroit incess„ samment informé contre ceux qui „ entretenoient quelque commerce „ avec le Cardinal. „ Monsieur, qui empêcha que les sous-Ministres ne fussent nommez dans l'Arrêt, crut qu'il avoit fait au delà de tout ce qu'il avoit promis à la Reine. Il ne douta point aussi que Mr. le Prince ne fût content de lui, parce que les suretez que l'on demandoit pour sa personne emportoient certainement, quoique foiblement, l'éloignement des sous-Ministres. Il sortit du palais tres-satisfait de lui-même ; mais personne, dit mon Auteur, ne le fut de lui. La Reine ne prit tout ce qu'il avoit dit, que pour une duplicité ridicule pour lui & inutile pour elle. Mr. le prince ne dissimula

1650. pas assez son mécontentement. Madame, qui étoit fort en colere, releva de toutes les couleurs celui de tous les deux. Monsieur eut peur ; & la peur qui n'aplique jamais les remedes à propos, le porta envers la Reine à des soumissions, qui étant sans mesure, augmenterent la défiance qu'elle avoit de lui ; & à des avances à l'égard de Mr. le Prince, qui firent un effet directement contraire à ce que Monsieur souhaittoit avec le plus d'ardeur. Son unique desir étoit de contenter l'un & l'autre, & de le faire neanmoins de telle maniere, que Mr. le Prince ne revint pas à la Cour, & qu'il demeurât paisible dans son Gouvernement. L'unique moyen d'y parvenir, étoit de procurer à Mr. le Prince des satisfactions qui le pussent remplir pour quelque tems : mais qui ne l'assurassent pas pour le present, ou du moins qui ne l'assurassent pas assez pour lui donner lieu de revenir à Paris. C'est ce que Monsieur auroit dû faire, & c'est neanmoins ce qu'il ne fit pas. Sa foiblesse lui fit prendre un chemin tout oposé. Il s'ota par ses bassesses & par de fausses excuses la creance qui lui étoit necessaire dans l'esprit de la Reine, pour la porter, de concert même avec lui, aux accommodemens raisonnables avec Mr. le Prince. Il donna tant d'assurance à Mr. le Prince de son amitié pour lui, en vûë de reparer le menagement qu'il avoit temoigné à l'égard des sous-Ministres, que Mr. le Prince prit le parti de revenir à Paris, sous le pretexte que les Creatures du Cardinal Mazarin étant éloignées, il ne couroit plus de risque d'être arrêté.

Reponse a la Reine qui consent de les éloigner.

Pour entendre ceci, il faut savoir, que quoique les sous-Ministres n'eussent pas été nommez dans l'Arrêt du 14. le Premier President les designa si bien dans les Remontrances qu'il fit le 18. à la Reine de la part du Parlement, que la Reine s'en plaignit avec aigreur en disant que le Premier President étoit d'une humeur incomprehensible & même plus facheuse que ceux qui étoient les plus mal-intentionnez. En vain le Coadjuteur representa depuis à cette Princesse, que le Chef d'une Compagnie ne pouvoit sans prévarication s'empêcher d'expliquer les sentimens de son Corps, quoiqu'ils ne fussent par les siens en particulier, elle lui dit avec colere, que c'étoient là des *maximes de Republicain*. Tant il est vrai que rien n'est égal au malheur des Monarchies, lorsque ceux qui les gouvernent, non seulement n'en connoissent pas les regles les plus legitimes, ni les maux les plus communs, mais même affectent de les ignorer, & de se mettre au dessus des soins d'un bon Medecin de l'Etat, tel que doit être celui qui gouverne ! La Reine neanmoins repondit aux Remontrances des Deputez du Parlement d'un air plus gai & plus libre qu'elle n'avoit accoutumé : Elle leur dit, « Qu'elle » envoyeroit dès le lendemain la Dé- » claration qu'on lui demandoit contre » le Cardinal Mazarin, & que pour ce » qui regardoit Monsieur le Prince, » elle feroit savoir sa volonté à la » Compagnie aprés qu'elle en auroit » conferé avec Monsieur le Duc d'Orleans. Cette Conference, qui se fit en effet le soir même produisit en aparence l'effet que l'on souhaitoit : la Reine temoigna à Monsieur, qu'elle se relâcheroit de ce qu'on lui demandoit à l'égard des sous-Ministres, en cas qu'il le desirat veritablement. Le vrai est qu'elle affecta de lui faire valoir ce à quoi elle étoit determinée dès le matin, beaucoup moins sur les Remontrances du Parlement, que sur la permission qu'elle en avoit reçuë de Brueil. Il en étoit arrivé un Courier la 1650.

1650. nuit, par lequel le Cardinal mandoit à la Reine, qu'elle ne devoit pas balançer à éloigner les sous-Ministres, & que ses Ennemis la servoient en ne donnant point de bornes à leurs fureurs. Le Tellier n'attendit pas qu'on lui donnât ordre de se retirer. Il n'eut pas plûtot apris qu'on demandoit son éloignement, qu'il se retira de lui-même, *s'estimant heureux*, * disoit-il, *de pouvoir acheter la paix à ce prix*. La Reine consentit ensuite à l'exclusion des deux autres, & envoya querir dès le lendemain les Deputez du Parlement, pour leur commander de donner part de sa resolution à la Compagnie,

Mr. le Prince revient à Paris & va au Parlement.

Les choses étoient en cet état, lors que Mr. le Prince vint a Paris, accompagné de 50. ou 60. Gentilshommes, croyant étre en état de s'y maintenir contre la Cour, & que cette conduite fiere & hardie donneroit de la reputation à ses affaires. Il ne savoit encore s'il devoit se déterminer à la guerre ou à la paix; & comme plusieurs de ses parens & amis le poussoient à la guerre il ne put s'empêcher de leur dire, *qu'ils lui faisoient courir malgré lui une carriere perilleuse, où il prevoyoit bien qu'ils ne le suivroient pas*: comme la chose ne manqua point d'arriver. Cependant il avoit envoyé le Comte de Tavannes à la tête de ses Troupes, qui étoient alors toutes ensemble à Marle en Picardie. Il avoit pourvu à ses Places, & amassé deux cens mille écus d'argent comptant, se preparant ainsi à la guerre, quoiqu'il n'en eût pas encore le dessein. Il avoit aussi fait partir la Princesse son Epouse, le Duc d'Enguien, & la Duchesse de Longueville pour aller a Montroud, resolu de s'y rendre lui-même bien-tôt aprés, si l'état des choses le demandoit, & de repasser en Guyenne, où l'on étoit bien-disposé à le recevoir. Il sembloit que son principal but fut de se rendre le Parlement favorable. Dès le lendemain de son arrivée * il fut trouver cette Compagnie, accompagné du Duc de la Rochefoucaut & du Marechal de la Mothe: à peine y eut-il pris seance, que le Premier President lui adressant son discours lui representa au nom des Chambres assemblées, " qu'il avoit été depuis peu „ le sujet de leur tristesse & de leur affliction par sa retraite en sa maison „ de St. Maur: & qu'il l'étoit à cette „ heure de leur consolation & de la satisfaction publique par son retour: „ qu'étant arrivé en cette Ville dès le „ soir precedent, on vouloit presumer „ qu'il étoit allé d'abord rendre ses devoirs au Roi & à la Reine, & qu'il „ venoit ensuite honorer la Cõpagnie de „ sa presence. Qu'elle avoit ci-devant „ deliberé sur les Lettres qu'elle avoit „ reçuës de sa part: que la conclusion „ avoit été qu'on suplieroit très-humblement Leurs Majestez de faire expedier une Declaration avec les clauses „ essentielles pour l'éloignement sans „ retour du Cardinal Mazarin, comme „ aussi d'accorder toutes les suretez necessaires pour le retour de Son Altesse. „ Que ces remontrances ayant été faites 1650.

* *Si hac mercede emenda concordia, ematur: discedo volens & libens.* Priol. de Reb. Gall. Lib. VI.

* *Le Cardinal de Retz dit que ce fut le jour même 21. Juillet, & qu'il arriva à Paris à huit heures du matin. Cependant il paroît par le discours que lui fit le Premier President, que Mr le Prince avoit couché cette nuit là à Paris. Peut-être ce que j'ai tiré ici des Memoires citez en marge, & dont j'ai composé ma narration, doit-il s'entendre du second voyage de Mr le Prince à Paris, duquel nous parlerons bien-tôt. Toujours est-il certain, que soit qu'il fût arrivé directement au Palais la premiere fois, soit qu'il eût couché à Paris, ce qui se passa au Parlement est conforme à ce que j'en rapporte. On peut conferer ce qu'en dit le Cardinal de Retz dans le 3. Tome de ses Memoires.*

„ par les Députez de la Cour, il avoit „ plu à la Reine, leur répondre qu'elle „ accordoit la Déclaration, & qu'à „ l'égard des süretez, elle en delibereroit avec Mr. le Duc d'Orleans, & „ leur feroit savoir sa résolution. Qu'il „ n'étoit plus necessaire que la relation „ en fût faite à la Compagnie, maintenant qu'on le voioit de retour selon „ les vœux publics. Que les personnes „ qu'il avoit nommées par sa Lettre, „ aiant été éloignées par la Reine, il „ y avoit lieu de croire que ses „ craintes avoient cessé, & qu'il ne „ demandoit plus d'autres assurances „ que la parole de la Reine, confirmée „ par Monsieur le Duc d'Orleans.

Il s'en retourne sans voir le Roi ni la Reine. *Auberi, Hist. du Card. Maz. Liv. V.*

Mr. le Prince repondit " qu'il venoit „ témoigner sa reconnoissance de tant „ de soins que la Compagnie avoit „ pris à son occasion, & l'assurer „ qu'il serviroit toujours le Roi & „ l'Etat : qu'il avoit ci devant écrit & „ fait connoitre par ses Lettres à la „ Cour les justes défiances du promt „ retour du Cardinal Mazarin : qu'il „ avoit conçu de si violens soupçons „ de quelque entreprise sur sa personne, qu'il n'avoit pu y remedier „ que par une retraite de quelques „ jours : qu'il n'avoit encore pu voir „ ni le Roi ni la Reine, desirant au „ surplus que les trois personnes qu'on „ avoit éloignées, fussent comprises „ nommement dans la Declaration, „ pour leur ôter toute esperance de „ retour. Le premier President lui représenta qu'il devoit surmonter ces défiances, & se fier une bonne fois aux assurances publiques qui lui étoient offertes, auxquelles la nouvelle condition qu'il demandoit, n'ajoûteroit rien de considerable : qu'il le conjuroit au nom de la Compagnie d'aller trouver Leurs Majestez pour prévenir ou dissiper les faux bruits qu'on pourroit semer, s'il s'en retournoit sans les voir. Mais malgré les remontrances & les exhortations du premier President, Mr. le Prince au sortir de la Grand' Chambre fut au Palais d'Orleans conferer avec *Monsieur*, & retourna de là dîner à S. Maur, sans avoir vu ni le Roi ni la Reine. Cette démarche ne pouvoit être bien reçuë à la Cour, & l'on peut dire même que la faute en étoit irréparable ; car quelque visite qu'il put rendre ensuite à Leurs Majestez, elle ne pouvoit passer que pour une civilité forcée & hors de saison.

Nouveau [illegible] Mr. le Prince [illegible] Cour. [illegible] de Retz.

Dès que Mr. le Prince fut parti, Monsieur, avec qui cette aparition du Prince de Condé au Parlement avoit été concertée la veille, alla faire des excuses à la Reine, ou plutot lui donner des explications de la visite de Mr. le Prince. La Reine connut bien par l'embarras de S. A. R. que sa conduite étoit plutot un effet de sa foiblesse que de sa mauvaise volonté. Elle en eut pitié ; mais de cette sorte de pitié, dit mon Auteur, qui porte au mépris, & qui ramene aussi-tôt à la colere. Aussi ne put-elle s'empêcher d'en faire paroître à Monsieur, & même beaucoup plus qu'elle n'avoit projetté. Elle le dit le soir à la Princesse Palatine, qu'elle chargea aussi de sommer de sa part le Coadjuteur de lui tenir la parole qu'il lui avoit donnée, de se declarer contre Mr. le Prince ouvertement, en cas qu'après l'éloignement des sous-Ministres il continuât à troubler la Cour. Ce Prélat vit la Reine le lendemain, & l'assura que si Mr. le Prince revenoit à Paris, comme on le disoit, acompagné & armé, il y marcheroit au même état ; & que pourvu que Sa Majesté continuât de lui permettre de parler & d'imprimer à son ordinaire * con-

* [illegible] ... *bons* & *ne méritant pas d'être mis.*

Rr iij

tre le Cardinal Mazarin, il lui répondoit de ne pas quitter le pavé, qu'il étoit sûr de tenir toûjours sous ce titre. La raison qu'il en donne, c'est que le Cardinal & ses créatures étant éloignez, il n'étoit pas juste que l'on continuât à se servir de leurs noms pour aneantir, en vuë de quelques interêts particuliers, l'autôrité Royale. La Reine fut très-satisfaite de ces assurances, & il parut qu'elle les avoit demandées fort à propos.

En effet le Dimanche au soir 23. ce Prelat fut averti par la Princesse Palatine de se rendre incessamment au Palais Royal. Dès qu'il y fut arrivé, la Reine lui dit avec un visage fort troublé, qu'elle venoit d'avoir un avis certain, que Mr. le Prince devoit aller le lendemain au Parlement fort acompagné, demander l'assemblée des Chambres, & obliger la Compagnie à faire inserer dans la Declaration contre le Cardinal Mazarin l'exclusion des sous-Ministres, *de laquelle*, ajouta-t-elle avec colere, *je ne me soucierois guere, s'il n'y alloit que de leurs interêts. Mais vous voyez*, continua-t-elle, *qu'il n'y a point de fin aux prétensions de Monsieur le Prince, & qu'il va à tout, si l'on ne trouve moyen de l'arrêter. Il vient d'arriver de St. Maur, & vous m'avouerez que l'avis qu'on m'a donné de son dessein & sur lequel je vous ai mandé, est bon. Que fera Monsieur? que ferez-vous?* Le Coadjuteur repartit à la Reine, que S. M. savoit bien par les experiences passées qu'il seroit difficile qu'il lui répondît de Monsieur; mais il l'assura qu'il feroit tous ses eforts pour engager S. A. R. à faire ce qu'il devoit en cette occasion, & qu'en cas qu'il ne s'en acquitât pas, il feroit connoître à S. M. qu'il n'y avoit point de sa faute. Il ajoûta qu'en son particulier il promettoit de se trouver au Palais, acompagné de tous ses amis, & de s'y conduire d'une maniere dont S. M. auroit lieu d'être satisfaite: lui faisant agréer, que s'il ne pouvoit obliger *Monsieur* à se declarer pour S. M., il tâcheroit au moins de lui persuader d'aller pour quelques jours à Limours sous pretexte d'y prendre des remedes. Monsieur consentit à prendre ce dernier parti.

Le Coadjuteur se rendit donc au Palais le lendemain 24. avec bon nombre de Noblesse & de notables Bourgeois. Il y étoit déja, lors que Mr. le Prince entra dans la Grand' Chambre & demanda l'assemblée de la Compagnie. Le premier President la refusa sans balancer, disant qu'il ne la lui pouvoit acorder, tant qu'il n'auroit pas vu la Reine. Il y eut sur cela beaucoup de paroles de part & d'autre, qui consommerent le reste de la seance. L'on se leva, & Mr. le Prince retourna à S. Maur.

Projet de Declaration contre le Card. Mazar.

Il faisoit état de revenir le 26. au Parlement, presser la Declaration projettée contre Mazarin & les sous-Ministres, & il avoit engagé Monsieur de s'y trouver. Le Duc d'Orleans qui n'avoit pu s'en defendre revint de Limours où il étoit allé, & fit entendre à la Reine que ce retour étoit pour son service. La Reine s'emporta trés-fort, aussi bien que Madame qui ne pouvoit aprouver cette conduite de Monsieur son Epoux. Après bien des discours de Leurs Altesses Royales, la conclusion fut, que puisque Monsieur s'étoit encore engagé pour cette fois avec Monsieur le Prince, il faloit qu'il en sortît; qu'après cette Assemblée à laquelle il n'avoit pu refuser de se trouver, il iroit infailliblement à Limours songer à sa santé, & que ce seroit à Mr. le Prince à deméler ses affaires comme il le jugeroit à propos. Il ajoûta, que ce seroit à la Reine à faire aussi savoir au Parlement, ce qui pourroit empêcher

d'ajoûter foi aux aparences favorables que la Cour donnoit sans cesse en faveur du Mazarin. Madame fit savoir dès le soir à la Reine ce qui s'ètoit passé entre elle, Monsieur & le Coadjuteur; & le premier President, à qui elle envoya sur l'heure le Comte de Brienne *, manda à S. M. qu'il seroit en effet à propos qu'elle envoyât le lendemain au matin une Lettre de cachet au Parlement, par laquelle elle lui ordonneroit de l'aller trouver sur les onze heures par Deputez, & qu'elle leur feroit dire en sa presence par le Chancelier, " qu'elle croioit qu'ils „ eussent dû venir ces jours passez chez „ le Chancelier pour y travailler à la „ Declaration contre le Cardinal Mazarin: qu'elle ajoûteroit de sa bouche „ qu'elle avoit mandé le Parlement „ pour le rendre Depositaire de la parole Royale qu'elle donnoit à Mr. le „ Prince qu'il pouvoit demeurer à Paris en toute sûreté: qu'elle n'avoit „ aucune pensée de le faire arrêter: „ que les Sieurs le Tellier, Servien & „ Lionne étoient éloignez pour toûjours & sans aucune esperance de „ retour. Voila ce que le premier Président envoya à la Reine par écrit, priant en même tems Mr. de Brienne d'assurer S. M. que moyennant une Declaration de cette nature, il obligeroit Mr. le Prince à se moderer.

Reçu par les Deputez du Parlement.

Ces mesures ainsi prises de concert, le Parlement s'assembla le lendemain Mardi 26. Juillet. La Lettre de cachet y fut aportée par Saintot, Lieutenant des Céremonies. Le premier Président se rendit au Palais Royal, avec douze Conseillers de chaque Chambre. Le Chancelier y parla de la maniere qu'il avoit été résolu: la Reine s'expliqua conformement à ce que nous venons de dire; & Monsieur fit dessein d'aller à Limours, disant qu'il ne pouvoit revenir que le Lundi d'après. Mr. le Prince, qui avoit de beaucoup augmenté sa suite, sous pretexte de mettre sa personne en sûreté, au lieu de s'en retourner à S. Maur, marcha en grande pompe à l'Hôtel de Condé où il se logea.

Rencontre qui acheva d'irriter la Reine contre Mr. le Prince. Hist. de M. le Prin. L. V. Memoir. du Card. de Retz.

C'étoit montrer ouvertement une défiance de la parole de la Reine, qui ne pouvoit manquer d'irriter Sa Majesté. Une autre chose avoit encore achevé de brouiller plus que jamais Monsieur le Prince avec elle. Comme il se disposoit à aller prendre dans peu possession de son nouveau Gouvernement de Guyenne, il fut bien aise, avant que de partir, de faire voir dans Paris le superbe Equipage qu'il avoit fait préparer pour son entrée dans Bourdeaux, & peut-être aussi de morguer un peu la Cour, en afectant de paroître sous ses yeux avec faste. S'étant donc allé promener la veille au *Cours* * dans un carosse magnifique, accompagné d'un train des plus nombreux & des plus brillans que l'on eût vu depuis long-tems en France, il y arriva justement lors-que le Roi, qui revenoit de se baigner, passoit par là avec la Reine. Cette Princesse fut fort surprise & embarassée de se trouver presque seule avec le Roi au milieu d'une foule de gens armez, de la suite & des amis de Monsieur le Prince, dont tout le Cours étoit alors rempli. Elle étoit deja extremement irritée de ce que Mr. le Prince ne venoit point au Palais Royal; mais cette rencontre acheva de l'aigrir entierement contre lui. On en fit beaucoup de bruit à la Cour. Il y eut même plusieurs personnes qui en parlerent comme si Mr. le Prince avoit eu veritablement en vuë d'insulter le Roi & la Reine. Mr. le Prince avoit été in-

* *Henri Auguste de Lomenie, Comte de Brienne, Secretaire d'Etat.*

* *Lieu planté d'arbres, hors de la porte de la Conference, où l'on va se promener en carosse.*

 formé de la résolution que Monsieur avoit prise de faire un second voyage à Limours ; il l'alla trouver la veille de son départ a dix heures du soir, pour lui en faire ses plaintes ; & il l'obligea de mander au Premier President, qu'il se trouveroit le Lundi suivant à l'assemblée des Chambres. Comme il ne s'y étoit engagé, que parce qu'il n'avoit pas la force de contredire en face Mr. le Prince, il fit le malade le Dimanche, & il envoya s'excuser pour le Lundi. Mr. le Prince fit trouver le Mardi matin quelques Conseillers des Enquêtes dans la Grand' Chambre pour demander l'assemblée. Le premier Président s'en excusa sur l'absence de *Monsieur*. L'on murmura : l'on affecta de grossir à *Monsieur* ce murmure : Chavigni lui representa Mr. le Prince dans toute sa pompe, & tenant le pavé avec un faste des plus orgueilleux. *Monsieur* crut que le Prince de Condé se rendroit maître du Peuple, s'il ne venoit lui-même prendre sa part des crieries contre le Cardinal. Il aprit que le Dimanche au soir les femmes avoient crié à la portiere du carosse du Roi, *point de Mazarin*. Il sut que Mr. le Prince avoit trouvé S. M. dans le Cours, & qu'il alloit pour le moins aussi bien accompagné que le Roi. Il en eut peur ; & il revint à Paris le Mardi 1. Août, & se rendit le lendemain au Palais. Le Coadjuteur s'y trouva aussi avec tous ses amis & un bon nombre de Bourgeois notables.

Mr. le Prince va de-chef au Parlement.

Le premier President y fit le raport de ce qui s'étoit passé le 26. au Palais Royal. Il exagera la bonté que la Reine avoit euë de rendre le Parlement dépositaire de la parole qu'elle avoit donnée pour la sûreté de Mr. le Prince. On demanda ensuite à Mr. le Prince s'il avoit vu le Roi. " Il répondit que non : „ qu'il n'y avoit aucune sureté pour „ lui : qu'il étoit averti de bon lieu „ qu'il y avoit eu des Conferences se- „ crétes pour l'arrêter : qu'en tems & „ lieu il nommeroit les auteurs de ces „ conseils : & en prononçant ces der- „ nieres paroles, il regarda fierement „ le Coadjuteur, & d'une maniere qui „ fit tourner sur lui les yeux de toute „ l'Assemblée. Mr. le Prince reprit la „ parole en disant qu'Ondedée devoit „ arriver ce soir-là de Brueil : il en „ nomma quatre autres * qui y fai- „ soient des voyages continuels : ajoû- „ tant que le Duc de Mercœur avoit „ épousé depuis peu la Mancini * : que „ le Marechal d'Aumont avoit ordre „ de tailler en piéces les Regimens de „ Condé, de Conti, d'Enguien : & que „ ces ordres étoient l'unique cause qui „ les avoit empêchez de joindre l'Ar- „ mée du Roi. Lors que Mr. le Prince eut cessé de parler, le premier President dit, *qu'il avoit peine de le voir en cette place, avant qu'il eût vu le Roi, & qu'il sembloit qu'il voulût élever Autel contre Autel*. Mr. le Prince s'aigrit à ce mot, & marqua en se justifiant, que ceux qui parloient contre lui ne le faisoient que pour leurs interêts particuliers. Le premier President repartit avec fierté, qu'il n'en avoit jamais eu ; mais qu'il n'avoit à rendre compte de ses actions qu'au Roi. Il exagera ensuite le malheur où l'Etat se pourroit trouver par la division de la Maison Royale ; & puis se tournant vers M. le Prince, il lui dit d'un ton pathetique : " Est-il possible, M. que vous n'a- „ yez pas fremi vous même d'une sain- „ te horreur, en faisant reflexion sur „ ce qui se passa Lundi dernier au „ Cours ? M. le Prince répondit, qu'il en étoit au desespoir : que ce n'avoit été que par rencontre, & qu'il n'y avoit point de sa faute ; parce qu'il

* *Bertet, Fouquet, Silhon & Brachet.*

* *Laure Mancini l'une des Niéces du Cardinal Mazarin.*

n'avoit

n'avoit pas eu lieu de s'imaginer qu'il pût trouver le Roi au retour du bain par un tems aussi froid qu'il faisoit ce jour-là.

Délibe-ration de cette Compa-gnie.

Il arriva sur cela deux mal-entendus qui faillirent à faire changer la Scene, & à la tourner contre le Coadjuteur. *Monsieur*, qui entendit un grand aplaudissement à ce que M. le Prince venoit de dire, parce qu'on trouva qu'il s'étoit très-bien défendu sur le dernier point ; ne distingua pas que l'aplaudissement de la compagnie ne tomboit que sur cet article. Il crut que l'on aprouvoit ce que Mr. le Prince avoit dit du peril de sa personne. Il aprehenda d'être envelopé dans ce soupçon & s'avança lui-même, pour s'en tirer, jusqu'à dire, qu'il étoit vrai que les défiances de M. le Prince n'étoient pas sans fondement : que le mariage de M. de Mercœur étoit veritable : que l'on continuoit à avoir beaucoup de commerce avec le Mazarin. Le Premier President, qui vit que Monsieur aprouvoit en quelque maniere ce que M. le Prince avoit dit du peril auquel il se trouvoit exposé, & qui étoit beaucoup mieux intentionné pour M. le Prince que pour le Coadjuteur, quoiqu'il le fut mieux pour la Cour que pour Monsieur le Prince, se tourna brusquement du côté du Doyen pour aller aux opinions. Les premiers Conseillers qui parlerent, ne firent qu'éfleurer la matiere, comme il arrive ordinairement dans tous les sujets sur lesquels ils ne sont pas preparez. Ce qui donna lieu au Coadjuteur, quand ce fut son tour a opiner, de faire mieux connoître l'importance de la déliberation. Il dit, que dans la conjoncture presente la sureté de M. le Prince faisoit celle de l'Etat : que les doutes qui paroissoient sur ce sujet donnoient des pretextes fâcheux dans toutes les circonstances : qu'il falloit informer contre ceux qui avoient donné des conseils pour arrêter M. le Prince * : qu'il falloit faire regître des paroles de la Reine, & prier M. le Prince d'aller voir le Roi : que M. de Mercœur devoit être mandé pour venir rendre compte de son mariage ; que les Arrêts rendus contre les Domestiques du Cardinal devoient être executez ; Ondedée pris au corps, & les autres apellez pour repondre aux faits que Monsieur le Procureur General pourroit proposer contre eux. Et cette opinion passa de toutes les voix. Preuve que dans les Assemblées tout dépend de sçavoir saisir l'essentiel de la Déliberation ! Mr. le Prince témoigna d'en être satisfait, & dit qu'il n'en falloit pas moins pour l'assurer. Monsieur le mena dès l'après-dînée chez le Roi ; mais Leurs Majestez le reçurent avec tant de froideur, que Mr. le Prince en sortit tout en colere, & protesta tout haut, qu'il n'y retourneroit plus.

Combien la Reine étoit sensible à tout ce qui regar-doit le Cardi-nal Maza-rin.

Pour ce qui est de la Reine, elle fut sans comparaison plus touchée de l'atteinte qu'on avoit donnée au mariage du Duc de Mercœur, que d'aucun autre contrecoup & plus important & plus essentiel que l'on eût porté à son autorité. Elle fit commander au Coadjuteur de l'aller trouver, & le chargea de conjurer Monsieur en son nom d'empêcher que l'on ne poussât cette afaire. Elle lui en parla elle-même les larmes aux yeux, & marqua visiblement, que ce qu'elle croyoit être le plus personnel au Cardinal, étoit & seroit toûjours ce qui la touchoit le plus sensiblement elle-même. Le Tellier dissipa cette frayeur de son esprit, en lui écrivant que c'étoit un bonheur que la Faction s'amusât à cette bagatelle, & qu'elle en devoit avoir de la joie, d'autant

* *C'étoit le Coadjuteur même qui avoit donné ce conseil. Voyez dans ses Memoires Tome IV. ce qui le porta à opiner ainsi.*

plus que ces mouvemens ne seroient qu'un feu de paille qui passeroit, parce que dans le fond on ne pouvoit rien faire de solide contre ce mariage. La Reine comprit enfin cette verité, & consentit que le Duc de Mercœur vint au Palais.

La Déclaration rendue contre lui est renvoyée & pourquoi.

Il ne s'y passa rien de fort important dans les deux Assemblées suivantes*: si ce n'est qu'à la fin de la derniere on lut la Déclaration renduë contre le Cardinal Mazarin, qui fut renvoyée au Chancelier, parce qu'on n'y avoit pas inseré que le Cardinal avoit empêché la paix de Munster, & qu'il avoit fait faire au Roi le voyage & le siege de Bourdeaux contre l'avis de Mr. le Duc d'Orleans. L'on voulut aussi qu'elle portât, que l'une des causes pour lesquelles il avoit fait arrêter M. le Prince, etoit le refus qu'il avoit fait de consentir au mariage du Duc de Mercœur avec Mademoiselle de Mancini.

Mr. le Prince engage diverses personnes dans ses interêts.

Le Prince de Condé continuoit à marcher dans Paris avec une suite plus nombreuse & plus magnifique que celle de Monsieur & du Roi même. Comme il avoit conçu plus que jamais le dessein de prendre les armes, il tâchoit de mettre le plus qu'il pouvoit de gens de qualité dans ses interêts, & entre autres le Duc de Bouillon & le Vicomte de Turenne. Sa conduite, à l'égard de ces deux grands hommes, étoit bien diférente de celle qu'il avoit tenuë auparavant. Au lieu qu'il les avoit entierement negligez depuis sa prison, & qu'il n'avoit eu pour eux aucun menagement, il leur faisoit alors mille honnêtetez, & les acabloit, pour ainsi dire, de caresses. Le Duc de la Rochefoucaut, qui étoit leur grand ami, n'oublia rien pour les faire entrer dans le parti du Prince qu'il avoit embrassé lui-même. Le Duc de Bouillon évita de répondre nettement, ne voulant pas se déclarer avant que l'afaire fût entiérement engagée; mais pour le Maréchal de Turenne, il parla toûjours d'une même maniere depuis son retour de Stenai. Il répondit au Duc de la Rôchefoucaut:

Memoir de la Roche foucaut.

„ Qu'il ne s'étoit jamais ni loué ni „ plaint de Mr. le Prince, pour ne pas „ donner lieu à des éclaircissemens, „ dans lesquels il ne vouloit point en„ trer; qu'il croyoit n'avoir rien oublié „ pour contribuer à sa liberté; mais „ qu'il pretendoit aussi, que l'engage„ ment qu'il avoit avec lui, dût finir „ avec sa prison, & qu'ainsi il pouvoit „ prendre des liaisons nouvelles selon „ son inclination, ou ses interêts. Il „ ajoûta encore, que Mr. le Prince ne „ l'avoit menagé sur rien depuis son re„ tour à Paris; & que bien loin de „ prendre ses mesures de concert avec „ lui, & de lui faire part de ses desseins, „ il s'en étoit non seulement éloigné; „ mais encore qu'il avoit mieux aimé „ laisser perir ces mêmes Troupes qui „ venoient de combatre pour lui, (& qui „ étoient au Vicomte de Turenne) que „ de dire un mot pour leur faire donner „ des quartiers d'hiver.

Mécontentement que la Reine en eut.

Après toutes ces brouilleries & les diferentes mesures qu'on voyoit prendre au Prince de Condé, on ne douta plus du bruit qui couroit depuis quelque-tems, qu'il traitoit avec les ennemis de l'Etat pour faire la guerre au Roi. Le Premier President même s'en plaignit en pleine Chambre, & le Prince de Conti l'interrompant, dit, qu'il ne devoit pas parler ainsi d'un Prince du sang. Mais le Premier President reprenant la parole, repartit, qu'il ne devoit pas être coupé dans son discours, & qu'en la place où il étoit, il n'y avoit que le Roi qui pût lui imposer silence. Puis se metant à parler de la guerre civile, il s'échaufa jusqu'à repeter plus d'une fois, qu'on avoit des exemples asses recens des Ancêtres de Monsieur le Prince qui avoient brouillé

* *Du 7 & du 8. Août.*

l'Etat. Cette repetition afectée metant à bout la patience du Prince de Conti, il ne fut plus maître de lui, & repliqua avec colere au Premier President, que par tout ailleurs il lui feroit connoître ce que c'étoit qu'un Prince du sang, & que le Prince son Frere *ne respiroit que la gloire du Roi & la tranquillité de l'Etat.* On fut surpris de la confiance avec laquelle il osoit nier, devant une si nombreuse Assemblée, une chose connuë de tout le monde. Le Premier President lui repartit avec aigreur: *qu'il devoit sçavoir que dans le Parlement les Princes du Sang n'étoient pas plus que de simples Conseillers.* La Reine n'eut garde de laisser échaper une ocasion si avantageuse pour animer le Parlement contre le Prince de Condé. Elle fit assembler toutes les Chambres par Députez le dixseptiéme d'Août au Palais Royal, & leur fit presenter de sa part un memoire qui ne contenoit que des plaintes contre Monsieur le Prince. Le Comte de Brienne en fit lui-même la lecture en presence du Duc d'Orleans, du Prince de Conti, & de tous les autres Seigneurs de la Cour.

Priol. de Reb. Gall. Lib VI Memoir. de Tavann s. Memoir. de Joli.

Memoire presenté au Parlement pour lui en faire ses plaintes.

Les plaintes de la Reine renfermées „ dans ce Memoire étoient: Quaprès „ tant d'Arrêts qui ôtoient au Cardinal „ tout commerce en France, que Sa „ Majesté même avoit tellement con- „ firmez, qu'il ne lui restoit plus au- „ cune esperance de retour dans le „ Royaume, elle trouvoit bien dur & „ bien étrange que le nom de ce Mini- „ stre servit encore de pretexte aux „ mal intentionnez pour continuer leur „ revolte: Qu'elle ne pouvoit plus dis- „ simuler les mauvais desseins du Prin- „ ce, qui les y portoit lui-même par „ le mépris qu'il faisoit ouvertement „ de la personne du Roi, ne l'ayant vû „ qu'une fois, & comme par maniere „ d'aquit, depuis plus d'un mois qu'il „ étoit dans Paris: qu'il ne faisoit que „ repandre par tout de malins discours „ contre le Gouvernement pour soûle- „ ver les Peuples, & les détourner de „ leurs legitimes devoirs: qu'il avoit „ déja muni & fortifié les Places qu'il „ tenoit, levé des Troupes dans les Pro- „ vinces qu'il avoit gagnées, & si bien „ disposé toutes choses à la revolte, „ que les Factieux n'atendoient plus „ que ses ordres pour se mettre sous „ les armes: que c'étoit pour cela qu'il „ avoit un continuel commerce à Bru- „ xelles avec les Espagnols, & qu'au „ lieu de satisfaite à la principale con- „ dition de son élargissement, qui „ étoit de faire sortir de Stenai la Gar- „ nison que ces ennemis de l'Etat y „ avoient, il l'y retenoit par intelligen- „ ce avec eux, pour avoir toûjours ce „ poste à sa disposition, durant la guer- „ re qu'il avoit dessein de ralumer dans „ le cœur de la France: que les Trou- „ pes qu'il avoit assemblées à Marle, „ ne reconnoissoient que le Prince, & „ n'avoient pour toute discipline qu'u- „ ne cruelle licence de ravager la Picar- „ die & la Champagne comme des ter- „ res ennemies, à la honte & au dom- „ mage de l'armée du Roi, qu'on voyoit „ notablement diminuée de jour en „ jour, par le grand nombre de deser- „ teurs que cette licence atiroit dans „ celle du Prince: que ces extremitez si „ dures & si pressantes, meritoient bien „ que la Compagnie se mît en peine „ d'y remedier, en se declarant tout de „ bon contre ceux qui en étoient les „ auteurs; que s'ils avoient encore „ quelque reste d'afection & de tendres- „ se pour le Roi, ils ne le pouvoient fai- „ re paroître plus à propos qu'en ce „ tems que Sa Majesté alloit entrer en „ majorité, & qu'il falloit, selon les loix, „ lui rendre compte du Gouverne- „ ment. Tout le monde écouta la lecture de cet Ecrit sans en dire son sentiment. Il n'y eut que le Prince de Conti

Priol. Memoir. de Tavannes.

1651. qui dit d'un air assés froid, *que tout cela n'étoit qu'un vain artifice des ennemis de Monsieur son Frere, qui sçauroit bien les confondre.*

Monsieur le Duc d'Orleans écrit à cette Compagnie pour justifier le Prince de Conde. *Divers Memoir. de la Minorité du Roi.*

Le Vendredi dixhuitiéme, le Prince se trouva à l'assemblée des Chambres du Parlement, qui se faisoit pour la reception d'un Conseiller. Il dit à la „ Compagnie, qu'il la suplioit de lui „ faire justice sur les impostures dont „ on l'avoit noirci dans l'esprit de la „ Reine; que s'il étoit coupable, il se „ soumetoit à être puni: que s'il étoit „ innocent, il demandoit le châtiment „ de ses calomniateurs. Comme il avoit impatience de se justifier, il pria la Compagnie de députer sans delai vers Monsieur le Duc d'Orleans, pour l'inviter à venir prendre sa place. Monsieur s'en excusa sur une feinte indisposition. Monsieur le Prince l'alla trouver au sortir de cette séance, & lui parla d'une maniere à l'ébranler; mais le Coadjuteur l'ayant rassuré ensuite, ne put neanmoins empêcher que *Monsieur*, vaincu par les instances réiterées de Monsieur le Prince, ne signât au moins en sa fa„ veur la Declaration suivante: Que „ les Troupes que le Prince avoit à Mar„ le, n'y étoient pas sans le consente„ ment de Son Altesse Royale; que c'é„ toit par son ordre qu'elles demeu„ roient toutes ensemble dans ce quar„ tier, & que même il y avoit envoyé de „ sa part le Sieur Valons pour les com„ mander avec les siennes, au lieu de la „ Ferté-Senneterre qui n'étoit qu'un „ fieffé Mazarin. Qu'à l'égard de la gar„ nison ennemie qui étoit dans Stenai, „ il sçavoit que le Prince avoit toûjours „ ofert de bonne foi son ministere pour „ l'en tirer par force, ou par composi„ tion; & qu'en un mot, il se croyoit „ obligé de rendre à Son Altesse ce té„ moignage, qu'il avoit toûjours recon„ nu en lui une ame droite, genereuse, „ & parfaitement devouée au Roi & „ à l'Etat; & qu'ainsi, il étoit bien „ éloigné d'avoir la moindre part à la „ resolution precipitée qu'on avoit pri„ se à la Cour de le faire déclarer cri„ minel de Leze-Majesté, pour de pre„ tendus commerces avec les ennemis „ de la Couronne. 1651.

Celui-ci y joint un Manifeste pour le même sujet.

Monsieur croyoit n'avoir rien fait en signant cette Declaration: il dit même le lendemain à la Reine, qu'il faloit bien contenter Monsieur le Prince d'une bagatelle, dans une ocasion où il étoit même du service de Sa Majesté, qu'il ne rompît pas tout-à-fait avec lui, pour se tenir en état de travailler à l'acommodement lorsqu'il croiroit en avoir besoin. La Reine, qui étoit tres-satisfaite de ce qui s'étoit passé le matin du même jour, reçut les raisons de Monsieur, & parut peu touché de l'Ecrit qu'il avoit donné à Monsieur le Prince: lequel, de son côté, pour fermer la bouche à ses ennemis, & persuader tout le monde de la droiture de ses intentions, joignit à la Declaration du Duc d'Orleans une espece de Manifeste contre tous les chefs d'acusation qu'on lui avoit intentez, où il remontroit:

Extrait de ce Manifeste.

„ I. Qu'il ne possedoit rien en Fran„ ce que les biens que le feu Prince de „ Condé son Pere lui avoit laissez.

„ II. Que les Villes de Stenai & de „ Clermont ne lui avoient été données „ qu'en compensation de la Charge „ d'Amiral qui lui devoit apartenir, „ comme lui étant échuë par droit de „ succession, après la mort du Maréchal „ Duc de Brezé son Beau-pere.

„ III. Qu'après avoir soufert sans „ sujet une prison de treize mois, on ne „ devoit pas apeler son élargissement „ une grace, mais une justice.

„ IV. Qu'on ne pouvoit exclure du „ Conseil un Prince du Sang, dont le „ Pere en avoit été déclaré le chef par le „ Testament du feu Roi.

„ V. Qu'on ne voyoit point qu'il „ eût dans le Royaume aucune Place „ forte pour soûtenir ses pretendus desseins de revolte ; au lieu que Mazarin les tenoit encore toutes par les „ mains de ses creatures.

„ VI. Que la Cour avoit bien tort „ de porter tant d'envie à ce peu de „ troupes qu'il avoit à Marle, vû que „ c'étoit particulierement à elles que la „ France étoit redevable de la plus „ grande partie de ses dernieres victoires; & que d'ailleurs elles n'y étoient „ assemblées que par l'ordre de Son Altesse Royale, qui étoit le Maître absolu de ces sortes de choses.

„ VII. Que s'il avoit fait quelques „ instances à la Cour pour avoir la „ Guyenne en échange de la Bourgogne, ce n'avoit été qu'à dessein de „ soulager cette pauvre Province de la „ misere qu'elle soufroit sous l'orgueilleuse & violente domination du Duc „ d'Epernon, dont les excès n'étoient „ que trop connus dans le monde.

„ VIII. Que s'il s'étoit reservé quelques Places dans la Bourgogne, c'étoit parce qu'elles lui apartenoient, „ comme ayant été achetées par le feu „ Prince son Pere, avec la permission „ & l'agrément de Sa Majesté, & „ qu'ainsi il avoit droit de les retenir, „ sur tout, ne lui en ayant point été „ donné d'autres en échange dans la „ Guyenne.

„ IX. Qu'à la verité il s'étoit quelquefois abstenu de voir le Roi, & „ d'assister au Conseil ; mais qu'il n'y „ avoit point d'homme de bon sens qui „ l'en pût blâmer, parce que ses ennemis les plus déclarez, étant ceux „ que l'on voyoit être le plus dans la „ confidence de la Reine, il étoit de sa „ prudence de s'en défier, pour ne pas „ tomber une seconde fois dans le même piege.

„ X. Que depuis sa sortie de prison, il „ n'avoit rien eu plus à cœur que de „ chasser de Stenai la Garnison Espagnole, & que c'étoit à cela seul que „ tendoit tout ce pretendu commerce „ avec les ennemis de l'Etat, dont on „ faisoit tant de bruit ; & qu'ainsi c'étoit une chose honteuse de voir, sous „ ce beau pretexte, un Prince du Sang „ poursuivi comme criminel de Leze-Majesté, à l'instance de la Reine „ même.

„ XI. Qu'il falloit informer contre „ les Auteurs d'une entreprise si outrageante, & les contraindre ou à soûtenir leur calomnie, ou à en soufrir la „ juste peine. Que neanmoins il soûmetoit ses biens & sa personne à la „ disposition du Parlement, & à tout ce „ qu'il lui plairoit d'en ordonner.

Monsieur le Prince se trouva encore au Parlement le dixneuf, où, après la lecture faite de l'Ecrit que la Reine avoit donné le dixseptiéme aux Députez ; il prit la paròle en disant, qu'il étoit porteur d'un billet de Monsieur le Duc d'Orleans, qui contenoit sa justification. Il le remit en même-tems sur le Bureau, avec une copie du Memoire en forme de Manifeste, dont je viens de donner l'Extrait. Dès qu'on en eut achevé la lecture, Monsieur le Prince dit, qu'il ne doutoit pas que le Coadjuteur ne fût l'Auteur de l'Ecrit qui avoit été fourni contre lui, & que cet ouvrage étoit digne d'un homme, qui avoit donné un conseil aussi violent que celui d'armer Paris, & d'arracher les Sceaux au Premier President, à qui la Reine les avoit confiez. Le Coadjuteur répondit, qu'il croiroit manquer au respect dû à Monsieur le Duc d'Orleans, s'il disoit un seul mot pour se justifier d'une action qui s'étoit passée en sa presence. Mr. le Prince repartit, que Mrs. de Beaufort & de la Rochefoucaut qui étoient presens, pouvoient rendre témoignage de la verité qu'il avançoit ; à quoi le Prelat dit

Reproches que Mr. le Prince & le Coadjuteur se font en plein Parlement. *Memoir. du Card. de Retz.*

1651.

pour toute réponse, qu'il suplioit tres-humblement Son Altesse, de ne reconnoitre personne que *Monsieur* pour temoin & pour juge de sa conduite. Mais qu'en atendant il pouvoit assurer la Compagnie, qu'il n'avoit rien fait ni rien dit dans ce rencontre qui ne fût d'un homme de bien, & que sur tout personne ne pouvoit lui ôter ni l'honneur, ni la satisfaction de n'avoir jamais manqué à sa parole, reprochant ainsi tacitement à Monsieur le Prince le violement de celle qu'il avoit autrefois donnée aux *Frondeurs*. Rien n'étoit moins sage que ces derniers mots, comme ce Prelat l'avouë lui-même, & ce fut une grande imprudence à lui de les prononcer. Cependant Mr. le Prince, quoiqu'animé par le Prince de Conti qui le poussa, ne temoigna point de s'en ressentir, ce qui ne put être en lui qu'un éfet de sa grandeur d'ame. Car quoique le Coadjuteur fût ce jour-là fort acompagné, Mr. le Prince étoit sans comparaison plus fort que lui; & il est certain que si l'on eût tiré l'épée dans ce moment, tout l'avantage se fût trouvé du côté du Prince. Il eut la moderation de ne le point faire; & le Coadjuteur devenu encore par-là plus audacieux, ne songea qu'à se trouver le lendemain au Palais, en meilleur état.

Mesures qu'ils prennent l'un & l'autre pour s'y trouver bien acompagnez.

La Reine transportée de joie, de voir que Mr. le Prince eût trouvé des gens qui lui eussent disputé le terrain, prit de nouvelles mesures pour fortifier le parti du Coadjuteur, & ordonna à une partie des Gensdarmes & des Chevaux-légers de suivre ce Prelat au Palais. Elle étoit bien aise de mortifier en tout M. le Prince, & d'entretenir d'ailleurs la division entre deux personnes qu'elle haïssoit presque également. Le Prélat y donna outre cela rendez-vous à un grand nombre de bons Bourgeois, qui avoient tous des pistolets & des poignards sous leurs manteaux. Il fit de plus couler dans les *Buvettes* * quantité de gens afidez, par le moyen desquels la sale du Palais se trouvoit, sans qu'on s'en aperçût, investie de toutes parts. Comme il avoit resolu de poster le gros de ses amis à la main gauche de la Sale en y entrant par les degrez, il avoit mis dans une Chambre des Consignations trente des Gentilshommes du Vexin, qui devoient, en cas de combat, prendre en flanc & par derriere le Parti de Mr. le Prince. Les armoires de la Buvette de la quatriéme, qui repondoient dans la Grande Sale, étoient pleines de Grenades. Enfin toutes ses mesures étoient si bien prises, tant pour le dedans du Palais que pour le dehors, où le Pont Nôtre-Dame & le Pont S. Michel, qui lui étoient devouez, ne faisoient qu'atendre le signal, que, suivant toutes les aparences, il ne devoit pas être batu. *Monsieur*, qui trembloit de frayeur, quoiqu'il fût fort à couvert dans son Palais, voulut, selon sa coûtume, se menager à tout évenement. Il partagea ses amis, & en donna trois à Mr. le Prince & trois au Coadjuteur. L'on eut tout le Dimanche de part & d'autre pour se preparer à ce seditieux exploit. 1651.

Desordre qui pensa arriver par le tumulte des gens armez des deux partis.

Le Lundi 21. Août, tous les serviteurs de Mr. le Prince se trouverent donc à sept heures du matin chez lui, & les amis du Coadjuteur l'allerent joindre entre 5. & 6. Celui-ci alla au Palais avant M. le Prince, qui s'y trouva fort acompagné, ayant un bien plus grand nombre de gens de qualité que le Coadjuteur, qui n'avoit pour lui que la Noblesse *Frondeuse*, mais qui y suplea par

* *Les Etrangers peuvent ne pas sçavoir que les* Buvettes, *sont des lieux où les Membres du Parlement de Paris vont boire, manger & se chaufer quand ils en ont besoin dans l'intervalle des Séances lorsqu'il n'ont pas le tems de retourner chez eux. Il y a une* Buvette *pour chaque Chambre du Parlement, & c'est le Roi qui en paye la dépense.*

un plus grand nombre de Bourgeois. M. le Prince ayant pris sa place au Parlement, dit à la Compagnie, qu'il ne „ pouvoit assès s'étonner de l'état où „ il trouvoit le Palais : qu'il paroissoit „ plûtôt un Camp, qu'un Temple de „ la Justice : qu'il y avoit des postes „ pris, des gens commandez, des mots „ de ralliement *, & qu'il ne concevoit „ pas qu'on pût trouver dans le Royau„ me des gens assès insolens, pour pre„ tendre de lui disputer le pavé. Le Coadjuteur qui vit bien que ces paroles s'adressoient à lui, dit qu'il suplioit S. A. de lui pardonner, s'il lui disoit „ qu'il ne croyoit pas qu'il y eût per„ sonne dans le Royaume qui fût assès „ insolent pour lui disputer le haut du „ pavé, mais qu'il étoit persuadé qu'il y „ en avoit, qui ne pouvoient, & ne de„ voient même par leur dignité, quiter „ le pavé qu'au Roi. Mr. le Prince repartit, qu'il le lui feroit bien quiter : le Prelat repliqua, que la chose ne seroit pas aisée ; & il s'éleva un grand bruit dans le Parlement à cet instant. Les Presidens se jeterent entre Mr. le Prince & le Coadjuteur : ils conjurerent le premier d'avoir égard au Temple de la Justice & à la conservation de la ville. Ils le suplierent d'agréer que l'on fit sortir de la Sale tout ce qu'il y avoit de Noblesse & de gens armez. Mr. le Prince le trouva bon ; & il pria le Duc de la Rochefoucaut de l'aller dire de sa part à ses *amis* : ce fut le terme dont il se servit. Il étoit beau & modeste dans sa bouche. Il n'y eut que l'evenement qui empêcha qu'il ne fût ridicule dans celle du Coadjuteur ; car le Prelat se leva alors, & dit imprudemment. Je vais aussi prier les miens de se retirer. *Vous êtes donc armé ?* lui dit sur cela le jeune d'Avaux, qui fut depuis le President de Mesmes. *Qui en doute*, repartit fierement le Coadjuteur, qui fit encore en cela une seconde imprudence. *Il n'est jamais permis*, (c'est sa propre reflexion) *à un inferieur, de s'égaler de paroles à celui à qu'il doit du respect, lors même qu'il s'y égale dans l'action ; & il l'est aussi peu à un Ecclesiastique de dire qu'il est armé, quoiqu'il le soit éfectivement.* En quoi l'on ne peut assès loüer ce Prelat, d'ailleurs trop ambitieux, d'avoir au moins avoué ses défauts avec la même franchise, qu'il auroit pû parler de ses bonnes qualitez.

Le Parlement ayant donc ordonné que tous ceux qui étoient dans la Sale en sortissent, le Sr. de Champlâtreux, fils du premier President, fut commis avec quelques autres Conseillers, pour le faire executer ; & Mr. le Prince, ayant comme j'ai dit, envoyé le Duc de la Rochefoucaut avec eux pour le même dessein, le Coadjuteur y alla aussi sans penser qu'il alloit se commettre. A peine eut-il passé la porte des Huissiers avec le Sieur d'Argenteuil, que cinq ou six Valets de piez de Monsieur le Prince mirent l'épée à la main, & coururent à lui criant *au Mazarin.* Les deux Partis tirerent l'épée aussi-tôt, criant l'un *vive le Roi*, & l'autre *vive le Roi & les Princes* : de sorte qu'il parut en un moment trois ou quatre mille épées nuës dans le Palais. Deja ceux du parti du Prince avoient été obligez de reculer jusqu'à la porte qui mene aux Enquêtes, & les Gens de la maison du Roi commençoient à s'avancer pour les enveloper. Il y auroit eu sans doute bien du sang répandu, si quelqu'un eût seulement porté le premier coup. Mais par une merveille qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, toutes ces épées étant demeurées jusque-là dans l'inaction, furent remises au four: au moment après, par la sage remontrance du Marquis de Crenan, Capitai-

Comment il fut arrêté [illegible] effusion de sang. *Memoir. de la Rochefoucaut, du Card. de Retz, de L. D. D. N. & de Joli.*

* *Le mot du Coadjuteur étoit* Nôtre-Dame, *& celui de Mr. le Prince*, S. Louis.

ne des Gardes du Prince de Conti. Comme il se trouva en presence du Marquis de Fosseuse, ainé de la Maison de Montmorenci, l'un des principaux amis du Coadjuteur, il lui dit, qu'il étoit bien fâcheux que les plus braves gens & les plus grands Seigneurs du Royaume s'égorgeassent pour un homme comme le Cardinal Mazarin. A quoi Fosseuse ayant répondu qu'il n'étoit point question du Cardinal, mais qu'il falloit crier *vive le Roi* tout seul; Crenan repliqua, *nous sommes tous Serviteurs du Roi*, & remit en même-tems son épée dans le foureau. Tout le monde fit la même chose à son exemple, criant unanimement *vive le Roi*, sans rien ajoûter.

Danger que le Coadjuteur y courut.

Il arriva cependant que le Coadjuteur ayant voulu rentrer dans la Grande Chambre par le Parquet des Huissiers, d'où il ne faisoit que de sortir, trouva en tête le Duc de la Rochefoucaut qui étoit demeuré au dedans du Parquet, & qui voyant le Prelat sur la porte, y fit mettre la barre de fer au moment qu'il vouloit passer, le tenant ainsi serré la tête d'un côté & la moitié du corps de l'autre. Le Duc dit alors au Sr. de Chavagnac, ami de Mr. le Prince, qu'il falloit poignarder le Coadjuteur; mais ce Gentilhomme dit qu'il n'en feroit rien : qu'il étoit là pour le service de S.A. & non pour assassiner personne. Le Coadjuteur échapa encore un autre danger, pendant qu'il étoit ainsi arrêté dans cette porte. Car un homme de la lie du peuple, nommé *Pêchet*, & des plus seditieux qui fussent dans le parti de Mr. le Prince, s'étant avancé le poignard à la main, cherchant des yeux le Coadjuteur, n'auroit pas manqué de lui en donner dans les reins, si d'Argenteuil, n'eût pris habilement le manteau d'un Prêtre qui étoit là, pour en couvrir le Coadjuteur, & l'empêcher d'être reconnu à son Rochet & à son Camail. Alors Messieurs de la Grande Chambre ayant apris l'embarras où il se trouvoit, le Sr. Champlâtreux, fils du Premier President, quoiqu'ami de M. le Prince, ne laissa pas d'acourir à la porte du Parquet, & de la faire ouvrir, quoiqu'avec asses de peine, pour dégager le Coadjuteur. Celui-ci, en rentrant dans la Grande Chambre en temoigna publiquement sa reconnoissance au Premier President, ajoûtant qu'il n'avoit pas tenu au Duc de la Rochefoucaut de le faire assassiner. Le Duc repondit par des paroles outrageuses *, que le Duc de Brissac, Beaufrere du Duc de Retz, se crut obligé de relever; tous les Presidens & les Gens du Roi ayant de nouveau conjuré Mr. le Prince & le Coadjuteur de faire retirer de la Sale ceux de leur parti, l'Assemblée se separa à l'heure même. Ainsi finit cette seance durant laquelle Paris faillit à être bouleversé.

Mesures de la Cour pour prevenir la suite de ces brouilleries.

La plûpart des Artisans avoient leurs mousquets auprès d'eux en travaillant dans leurs boutiques, & les femmes étoient en prieres dans les Eglises. Mais quoique l'émotion fût tres-grande dans toute la Ville pendant cette matinée, la crainte de retomber dans le même peril fut encore plus grande l'après-dînée du même jour. La tristesse parut universelle sur les visages de tous ceux qui n'étoient pas tout-à-fait engagez à l'un ou à l'autre des deux partis. La reflexion, qui n'étoit plus divertie par les mouvemens, trouva sa place dans les esprits de ceux même qui y avoient le plus de part. Mr. le Prince dit au Comte de Fiesque : *Paris a failli aujourd'hui à être brûlé, quel feu de joie pour*

* *Le Duc de la Rochefoucaut répondit au Coadjuteur : Traitre, je me soucie peu de ce que tu deviennes : celui ci repartit, tout beau Camarade la franchise (c'étoit le nom que la Fronde avoit donné au Duc de la Rochefoucaut) vous êtes un Poltron & je suis un Prêtre, le Duel nous est defendu. Le Duc de Brissac le menaça de coups de bâtons & il menaça le Duc de Brissac de coups d'éperons* Mem. du Card. de Retz. de la Rochef. de Madame de Nemours & de Joli.

1650. *pour le Mazarin ! Et ce sont ses deux plus capitaux Ennemis, qui ont été sur le point de l'allumer.* Le Coadjuteur, de son côté, se voyoit sur la pente du plus affreux & du plus dangereux precipice. Le mieux qui lui pouvoit arriver, étoit d'avoir l'avantage sur Mr. le Prince, & cet avantage se fût terminé, si Mr. le Prince eût peri, à passer pour l'assassin du Premier Prince du Sang, à être immanquablement desavoüé par la Reine, & à donner tout le fruit de ses peines & de ses perils au Cardinal par l'évenement, qui ne manque jamais de tourner en faveur de l'autorité Royale, tous les desordres qui passent jusqu'au dernier excès. Voila ce que les amis les plus sages du Coadjuteur ne cessoient de lui representer. Mais quel moyen ? quel remede, pour le tirer d'un embarras où il croyoit avoir eu raison de se jetter, & où l'engagement en faisoit une seconde, pour le moins aussi forte que la premiere? Voici neanmoins l'ordre qu'il plut à la Providence d'y aporter. Monsieur le Duc d'Orleans, accablé des cris de Paris & de la crainte que l'embrasement ne devint general, fit promettre à Monsieur le Prince, qu'il n'iroit le lendemain que lui sixieme au Palais, pourvu que le Coadjuteur s'engageât de n'y aller qu'avec un pareil nombre de gens. Le Prelat ne voulut point accepter ce parti. Les raisons qu'il en aporta furent, que s'il l'acceptoit, il manqueroit au respect qu'il devoit à Monsieur le Prince, avec lequel il savoit qu'il ne devoit faire aucune comparaison : que d'ailleurs il n'y trouveroit point sa propre sureté, le nombre des seditieux qui crioient contre lui n'ayant point de regles & ne reconnoissant point de Chef ; & que ce n'étoit que contre ces sortes de gens qu'il prenoit la precaution de s'armer. *Monsieur* voyant donc qu'il ne donnoit point dans la proposition, alla trouver la Reine, pour lui remontrer les grands inconveniens que la continuation de cette conduite produiroit infailliblement. Cette Princesse n'en fut que mediocrement touchée, & parut bien aise au contraire des extrêmitez qu'elle croyoit possibles & proches. Mais le Chancelier lui ayant parlé avec force, & quelques Courtisans allarmez lui ayant fait connoître que la perte de Monsieur le Prince & du Coadjuteur, arrivant dans une conjoncture pareille, jetteroit les choses dans une confusion que le seul nom de Mazarin pouvoit même rendre fatale à la Maison Royale, elle se laissa enfin flechir plûtôt aux larmes qu'aux raisons du genre humain ; & elle consentit de donner aux uns & aux autres un ordre du Roi par lequel il leur seroit defendu d'aller au Palais. Le Premier President aprenant cette resolution, à laquelle il prevoyoit que Mr. le Prince ne voudroit pas deferer, alla aussi trouver la Reine. Il lui fit connoître qu'il seroit contre toute sorte d'équité de deffendre à Monsieur le Prince d'assister en un lieu, où il demandoit de se trouver pour se justifier des accusations dont on le chargeoit ; & il lui marqua la difference qu'elle devoit mettre entre un Premier Prince du Sang dans la conjoncture dont il s'agissoit, & un Coadjuteur de Paris, qui n'avoit de séance au parlement que par une grace, à la verité assez ordinaire, que la Compagnie lui faisoit. La Reine se rendit à ces raisons, & aux instances de toutes les Dames de la Cour, qui l'une par un motif & l'autre par un autre, aprehendoient le desordre presque inevitable du lendemain. Elle envoya donc Monsieur de Charost, Capitaine de ses Gardes de quartier, defendre au Coadjuteur, au nom du Roi, de se trouver le lende-

1650. main au Palais. *

Mr. le Prince continuë à demander justice au Parlement des acusations formées contre lui.

Cependant on le fit garder à tout hazard par deux Compagnies de Bourgeois, à cause du reste d'émotion qui paroissoit encore dans la Ville; & le Parlement s'assembla sans tumulte ce jour-là 22. Août. Monsieur le Prince demeura dans la quatrième Chambre des Enquêtes, parce qu'il n'étoit pas de la forme qu'il assistât à une Déliberation dans laquelle il demandoit ou qu'on le justifiât, ou qu'on lui fit son procès. On ouvrit là-dessus beaucoup d'avis differens. La resolution fut " ,, que les Ecrits, tant de la Reine, que ,, de Monsieur le Duc d'Orleans & de ,, Mr. le Prince, seroient portez au Roi ,, & à la Reine par les Deputez, & que ,, tres-humbles Remontrances leur seroient faites sur l'importance de ces ,, Ecrits; que la Reine seroit supliée ,, de faire assoupir cette affaire, & ,, Monsieur le Duc d'Orleans de s'entremettre de l'accommodement.

Rencontre qu'il eut avec le Coadjuteur.

Il arriva ce même jour une rencontre, qui fait voir que le respect qu'on a pour les Ceremonies de l'Eglise peut bien raprocher en aparence les plus grands Ennemis, mais qu'il n'arrache pas pour cela la haine de leur cœur. Comme Mr. le Prince sortoit du Parlement avec le Duc de la Rochefoucaut dans son carosse, il trouva le Coadjuteur en habits pontificaux qui conduisoit une procession. Celui-ci étoit accompagné de cinq ou six Gentils-hommes, & n'avoit point pris son escorte ordinaire, parce qu'il y a toûjours assez de peuple dans ces ceremonies. Quelques-uns de ceux qui suivoient Mr. le Prince ayant crié *au Mazarin* des qu'ils eurent aperçu le Coadjuteur, Mr. le Prince les fit taire, descendit de son 1651. carosse & se mit à genoux aussi bien que le Duc de la Rochefoucaut, pour recevoir, avec toutes les aparences de respect, la Benediction du Prelat, *bien que pas un des deux*, dit * le Duc de la Rochefoucaut lui-même, *ne souhaitât qu'elle eût l'effet que le Coadjuteur desiroit.* Il la leur donna le Bonnet en tête, & l'ôta aussi-tôt pour faire une profonde reverence à Monsieur le Prince.

La Reine l'amuse par des délais.

Monsieur le Duc d'Orleans étoit tres-satisfait de s'être tiré des embarras que nous avons raportez ci-devant. Pour les éviter à l'avenir il s'en alla à Limours, afin de faire voir à la Reine, qu'il n'entroit en rien de tout ce que Mr. le Prince faisoit. Le 28. & le jour suivant Mr. le Prince fit tous ses efforts au Parlement pour obliger la Compagnie à presser la Reine ou de le justifier ou de donner des preuves de l'Ecrit qu'elle avoit fourni contre lui. Le Premier President demeura ferme à ne souffrir aucune déliberation jusqu'à ce que le Duc d'Orleans fut de retour. Et comme il étoit persuadé qu'il ne reviendroit pas si-tôt, il consentit qu'il fût prié de venir prendre sa place dans l'Assemblée. Mr. le Prince y alla lui-même le 29. accompagné du Duc de Beaufort, pour l'en presser. Mais il n'y gagna rien. Le 30. Mr. le Prince vint encore au Palais; & ayant demandé au Premier President si la Reine avoit repondu aux Remontrances de la Compagnie sur ce qui le regardoit, on envoya chercher les Gens du Roi. Ils dirent que S. M. avoit remis a repondre, au retour de Mr. le Duc d'Orleans. Mr. le Prince se plaignit de ce délai, comme d'un deni de justice. Plusieurs voix s'éleverent, & le Premier President fut obligé, aprés beaucoup de resistance, de faire le raport de ce qui s'étoit passé au Palais Royal le

* *Joli, dans ses Mémoires, dit que c'est lui qui proposa au Coadjuteur de se trouver le lendemain à la Procession dont on va parler, pour avoir un prétexte honnête de ne pas aller au Palais.*

Samedi precedent, jour auquel il avoit fait les Remontrances. Il les y avoit faites avec grande force, & n'avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit faire voir & sentir à la Reine, l'utilité & même la necessité de la réunion de la Maison Royale. Il finit le raport qu'il en fit au Parlement, en disant que la Reine l'avoit remis, aussi bien que les Gens du Roi, au retour de Monsieur le Duc d'Orleans.

Le Cardinal Mazar. mande à cette Princesse de déclarer Mr. le Prince innocent.

Le President de Mesmes, qui étoit allé à Limours de la part de la Compagnie, pour inviter S. A. R. de venir prendre sa place au Parlement, n'en avoit raporté qu'une reponse fort ambiguë. Ce qui marquoit encore plus, qu'il ne viendroit pas, fut que le Duc de Beaufort, qui y avoit accompagné la veille Mr. le Prince, dit que *Monsieur* l'avoit chargé de prier de sa part la Compagnie de ne le point attendre, pour consommer, ainsi qu'il avoit été resolu, ce qui concernoit la Declaration contre le Cardinal Mazarin. Le 31. Mr. le Prince vint encore au Palais, & y fit de grandes plaintes de ce que la Reine n'avoit pas encore fait de reponse aux Remontrances. Elle avoit fait dire simplement, qu'elle attendoit le Comte de Brienne qu'elle avoit envoyé à Limours dès le matin. Il sembloit qu'on ne pouvoit douter, que cet envoy du Comte de Brienne à Limours, ne fut pour remercier *Monsieur* de la fermeté qu'il avoit temoignée à ne pas venir au Parlement, & pour l'y confirmer. Ce qui contribuoit à donner cette pensée, c'est que la Reine avoit fait écrire la veille à S. A. R. qu'elle étoit penetrée jusqu'à la reconnoissance (ce fut le mot dont elle se servit) de ce qu'il avoit resisté aux dernieres instances de Mr. le Prince. La nuit neanmoins changea toutes ces dispositions. Il arriva un Valet de Chambre du Cardinal Mazarin, avec une Depeche qui portoit, entre autres choses, ces propres paroles: *Donnez, Madame à Mr. le Prince toutes les Declarations d'innocence qu'il voudra; tout est bon, pourvu que vous l'amusiez, & que vous l'empêchiez de prendre l'essor.* Tant il est vrai que la Reine étoit plus que jamais gouvernée par le Cardinal, & qu'elle n'avoit differé de rendre justice à Mr. le Prince, que pour attendre les ordres de Brueil. Ce qu'il y a en cela de plus remarquable, c'est que la Reine avoit dit trois jours auparavant, *qu'elle eût souhaité du meilleur de son cœur, que Mr. le Prince fût déja en Guyenne, pourvu que l'on ne crût pas que ce fût elle qui l'y eût poussé.*

Cette Declaration est remise à la Majorité du Roi.

On ne comprenoit rien à cette variation de la Reine, sinon qu'elle étoit l'effet de quelque negociation à laquelle on travailloit sourdement. En effet cette Princesse fit dire en sa presence par le Chancelier aux Deputez du Parlement, qu'elle avoit mandez au Palais Royal le 3. Septembre, „ que comme les avis qui lui avoient „ été donnez de l'intelligence de Mr. „ le Prince avec l'Espagne n'avoient „ point eu de suite, S. M. vouloit bien „ croire qu'ils n'étoient pas veritables. Le 4. du même mois Mr. le Prince declara en pleine assemblée des Chambres, " que cette parole de la Reine „ n'étoit pas une justification suffisante „ pour lui, puisqu'elle marquoit qu'il „ y eût paru du crime, si la premiere „ accusation eût été poursuivie. Il insista pour avoir un Arrêt en forme; & il s'étendit sur cela avec tant de chaleur qu'il parut veritablement que le pretendu radoucissement de la Reine avoit été de concert avec lui. Comme toutefois ce radoucissement n'avoit pas été fait d'intelligence avec Monsieur, il produisit le même effet dans son esprit, que s'il y eût eu un accommodement veritable. Il rentra

1650. dans ses premiers soupçons. Il ne douta point que ce changement si subit de la Reine eût d'autre cause qu'une negociation couverte. Il crut que cette Princesse, qui lui fit des sermens du contraire le trompoit. Il répondit aux Députez du Parlement, qui allerent le prier d'y venir prendre sa place, qu'il n'y manqueroit pas. Il n'y manqua pas en effet, & il apuya le 5. avec tant de chaleur la proposition de Mr. le Prince, qu'il n'y eut que trois voix dans la Compagnie, qui n'allassent pas à faire de très-humbles Remontrances à la Reine, pour obtenir en bonne forme en faveur de Mr. le Prince une Déclaration d'innocence, qui pût être enregîtrée avant la Majorité du Roi. Le jour de cette ceremonie étoit fort proche, puis-que fe devant faire le 5. elle fut remise au 7. du même mois. Le premier President aiant donc opiné, qu'il étoit juste d'accorder cette Déclaration à Mr. le Prince, mais qu'il étoit aussi necessaire qu'il rendît auparavant ses devoirs au Roi, il fut interrompu par un grand nombre de voix contraires, qui demanderent la Declaration contre le Cardinal Mazarin.

La Reine acorde celle qui regardoit l'exclusion du Cardinal Mazarin.

Ces deux Declarations furent aportées au Parlement, avec une troisiéme pour la continuation des Assemblées, par raport aux affaires publiques seulement. Le lendemain 6. celle qui concernoit le Cardinal, & l'autre pour la continuation des Assemblées, furent publiées à l'Audience. Par la premiere, la Reine s'engagea de ne rapeller jamais le Cardinal Mazarin qui en parut fort ofensé & qui en écrivit au Comte de Brienne la Lettre suivante.

Lettre qu'il écrit sur ce sujet au Cóte de Brienne.

„ La Reine a cru, a ce que j'aprens, „ que vous m'aviez simplement envoié „ une Lettre du Roi, conformement à „ ce que l'on a acoûtumé de faire à „ tous les Cardinaux Nationaux, lors „ qu'on reçoit nouvelle de Rome, que „ le Pape soit en danger. Mais pour „ moi, j'étois privilegié, puisqu'outre la premiere du Roi & le *duplicata*, j'en ai reçu une autre, & trois de „ vos depêches, le tout conçu en termes si pressans, pour me faire prendre, sans aucun delai, la route de „ Rome, que j'avouë d'en avoir été „ surpris au point que je devois, ne „ pouvant m'imaginer en quoi j'avois „ manqué à Leurs Majestez, pour me „ presser a faire un voyage avec tant „ d'ignominie, tant de risque, & sans „ aucun moyen de subsister. De croire, „ qu'avec une Lettre de recommandation pour le Pape l'on satisfait à tout, „ comme si a Rome on connoissoit si „ peu les choses, qu'on ne sût pas inferer quelle sorte de protection je „ pourrois avoir en ce lieu-là, puis que „ j'étois abandonné a la persecution de „ mes ennemis en France, où le Roi „ est maître. Avec tout cela, si j'eusse „ eu l'honneur de recevoir un petit „ mot de la Reine, qui m'eût fait „ connoître, que l'intention du Roi „ & la sienne étoit, que je m'y en „ allasse, ainsi qu'elle a eu la bonté „ de me le faire savoir, lors qu'elle „ a voulu que je sortisse du Royaume, & que je m'éloignasse jusqu'au „ Rhin, je vous assûre, qu'après „ avoir mis mes Nieces dans un „ Monastere, & licentié ma famille, „ je m'y en serois allé avec deux valets, pour confirmer en toutes rencontres à Leurs Majestez, que mon „ obeïssance est aveugle, & ma fidelité à toute épreuve. En effet, je suis „ prêt de faire, sans aucune replique, „ ce que la Reine m'ordonnera la-dessus, quoi-que je ne puisse recevoir „ une plus grande mortification, que „ de faire ce voiage dans l'etat où je „ suis; qui d'ailleurs ne peut être que „ prejudiciable à la dignité du Roi, 1650.

1650. „ Sur ce que Madame d'Aiguillon m'a „ fait dire par Rouzereau, je l'ai proposé moi-même, demandant les „ conditions que vous savez, & toute „ la négociation a abouti à des ordres „ de m'y en aller, sans parler d'autre „ chose. Ce qui est de malheur en cette affaire, c'est qu'on a eu l'adresse „ de la faire passer auprès de la Reine „ pour une grace, que l'on me faisoit, „ afin que je ressentisse encore quelque „ effet de la rejouissance publique pour „ la Majorité du Roi. Tout cela m'a „ accablé de deplaisir, voyant à quel „ point mes ennemis se prevaloient de „ ma disgrace; & avec quel bonheur ils employoient leur adresse, „ pour me faire recevoir des traitemens si rudes, dans un tems où je „ pouvois, avec justice, esperer, „ qu'on donneroit quelque soulagement aux persecutions violentes, que „ j'ai soufertes huit mois durant, avec „ un si notable préjudice de l'autôrité „ Royale.

„ Mais tout cela n'est pas comparable à l'excés de douleur, dans lequel „ je suis, après avoir vu dans toutes „ les Lettres de quantité de mes amis, „ qui sont à Paris, & dehors, le plaisir „ qu'on a du contenu en la Declaration du Roi, qui avoit été enregîtrée au Parlement, & que l'on crioit „ par la Ville; tous, sans avoir concerté ensemble, tombant d'acord, „ que depuis la Monarchie, on n'avoit jamais rien fait de si sanglant „ contre qui que ce soit, quelque crime qu'il eût pu commettre. Personne „ ne me l'a osé envoyer, & je vous „ puis jurer de ne l'avoir pas vûë. Mais „ c'est assez de savoir, que le Roi a „ declaré, que j'ai empêché la paix, & „ fait faire toutes les pirateries sur les „ Alliez de la France, pour être persuadé, que mon Maître veut que je „ sois reconnu pour le plus infame & „ le plus scelerat de tous les hommes, 1650. „ & pour le fleau de la Chrêtienté. „ Après cela, on m'envoye au lieu de „ ma naissance, pour faire parade à „ mes parens & amis des beaux titres, „ que j'ai remportez pour recompense „ de vingt-trois ans de services aussi fideles & aussi utiles, qui jamais ayent „ été rendus par quelque Ministre aussi „ zelé & desinteressé que ce puisse „ être.

„ Tous mes ennemis ont travaillé six „ mois durant, avec l'aplication que „ chacun sait, envoyant des Commissaires par tout, s'apliquant à toutes les recherches imaginables; quelques-uns d'entr'eux suscitant de faux „ temoins, pour voir, si l'on me pouroit noircir de quelques crimes, lesquels justifiant dans l'esprit des „ peuples l'opression qu'on me faisoit, „ augmentassent encore leur haine contre moi: Sans que tout cela ait rien „ produit que des effets très-avantageux pour les detromper, & faire „ connoître mon innocence, & l'injustice avec laquelle on l'ataquoit. „ Dans ce tems-là mesdits ennemis „ desesperant de pouvoir rien faire „ d'ailleurs, ont trouvé le moyen de „ me calomnier aupres de Leurs Majestez, de faire donner une Declaration contre moi en la forme la plus „ éclatante & la plus authentique, dont „ on puisse user envers un voleur.

„ Après cela, il me semble, qu'on „ devoit plutôt me conseiller de me „ cacher & de m'ensevelir pour jamais, „ que non pas d'aller a Rome; puisque je ne dois pas seulement aprehender les peuples de France, mais „ encore tous ceux, qui sont troublez par la continuation de la guerre, „ & qui doivent, avec raison, jetter des „ pierres a celui, qui en est declaré la cause.

„ Je sai bien, que Leurs Majestez ne

1650. „ peuvent pas avoir eu connoissance „ en detail de tout ce qui étoit contenu „ en la Déclaration du Roi, car je les „ crois trop équitables, pour m'imaginer, qu'elles eussent voulu consentir „ à me déclarer le plus méchant & le „ plus abominable homme du monde. „ Et c'est un grand malheur pour le „ service du Roi, qu'il ne se soit „ trouvé personne, qui ait fait connoître de quel avantage il étoit aux „ ennemis de la France, que par cette „ Déclaration toute l'Europe fût persuadée, que le principal Ministre „ du Roi avoit empêché la paix. Les „ Espagnols ne pouvoient obtenir rien „ de plus avantageux, que de pouvoir „ rejetter sur la France la haine de la „ Chrêtienté, pour les maux, que la „ guerre lui fait souffrir; & les Alliez „ de la Couronne auroient droit de „ demander le dédommagement des „ déprédations qu'on a faites, qui vont „ à des millions; & en cas de refus, de „ faire une querelle à la France, puisqu'enfin il est certain, que le Roi „ & l'Etat sont responsables de la conduite de ceux, qui ont la direction „ des affaires.

„ Je sai aussi, que ma considération „ n'étoit pas assez forte, pour obliger „ de parler en ma faveur; mais l'interêt du Roi, de l'Etat, & de la Reine „ même, étoit engagé par tant d'autres raisons, outre celles-ci qui sont „ très-pressantes, qu'il faut avouer, „ que ç'a été un étrange malheur, que „ personne n'ait osé leur en dire un „ seul mot; & le mien est d'autant „ plus grand, qu'outre ce que je souffre dans mon particulier, la passion „ que j'ai pour Leurs Majestez & pour „ l'Etat, me fait aussi ressentir dans le „ fond de l'ame le contrecoup, qu'elles en reçoivent.

„ Vous voïez, qu'après les crimes, „ desquels on a obligé le Roi de me „ declarer coupable, je ne suis plus en „ état d'avoir participation d'aucune „ afaire. C'est-pourquoi vous ne devez „ pas prendre la peine de m'en communiquer; & si mes ennemis n'ont „ pas le contentement de me voir aller „ à Rome, ils auront celui de me voir „ cacher, sans me mêler de quoi que „ ce soit, jusqu'à ce qu'il plaise au Roi „ de me faire justice; le supliant treshumblement de trouver bon, que je „ me mette prisonnier en tel lieu qu'il „ ordonnera, & même dans une des „ places de Monsieur le Duc d'Orleans, „ afin que si j'ai failli j'en reçoive une „ punition exemplaire. Et pour ôter les „ dificultez, qui s'y pouroient rencontrer, à cause de la dignité, dont je „ suis revêtu, je recevrai à singuliere „ grace, qu'il me soit permis d'en envoyer la demission; car aussi bien, „ elle ne peut plus être en ma personne d'aucune utilité au Roi. Je vous „ serai fort obligé, si vous vous employez en sorte, que cette grace me „ soit accordée, d'autant qu'elle peut „ contribuer à la réparation de mon „ honneur; & je vous prie d'excuser „ encore cette seule fois mes importunitez. 1650.

Quelque mécontentement que le Cardinal Mazarin afectât de marquer par cette Lettre, qu'il eut soin de faire repandre dans le public, on ne laissa pas d'être persuadé que la Declaration de la Reine avoit été concertée avec lui-même. Ils crurent l'un & l'autre devoir ceder au tems, & attendre des conjonctures qui leur fussent plus favorables. Pour ce qui est de la Déclaration en faveur de Mr. le Prince, elle fut diferée jusqu'au jour de la Majorité, sous pretexte de la rendre plus authentique & plus solemnelle par la presence du Roi; mais en effet dans la vuë de gagner aussi du tems, pour voir ce que l'éclat de la Majesté Royale,

qu'on avoit projetté d'y faire paroître dans toute sa pompe, pourroit produire dans l'esprit du peuple.

Mr. le Prince s'absente de la Ceremonie de la Majorité.

Mr. le Prince connoissant que tous ces delais n'étoient qu'autant de piéges qu'on tendoit à sa liberté, resolut de ne pas se trouver à la Ceremonie. Tout contribuoit à augmenter ses defiances & ses soupçons. Il jugeoit que la Majorité du Roi alloit rendre son autorité absoluë. Il ne pouvoit douter que la Reine ne conservât beaucoup d'aigreur contre lui, & il voioit bien que le considerant comme un obstacle au retour du Cardinal Mazarin, qu'elle avoit toûjours dessein de rapeler, elle n'oublieroit rien pour le perdre ou pour l'éloigner. L'amitié du Duc d'Orléans lui paroissoit d'ailleurs un apui bien foible & bien douteux pour le soutenir dans un tems si difficile; & il ne pouvoit croire qu'elle fût long-tems sincere, puisque le Coadjuteur avoit toûjours beaucoup de credit auprès de lui. Tant de sujets de craindre pouvoient bien avec raison empêcher Mr. le Prince de se trouver au Parlement le jour que le Roi y devoit être declaré Majeur; mais tout cela n'auroit peut-être pu encore le porter à rompre avec la Cour, & à se retirer dans ses Gouvernemens, si on eût laissé les choses dans les termes où elles étoient ou continué de l'amuser de quelque negociation. Mr. le Duc d'Orleans vouloit empêcher une rupture ouverte, croiant se rendre necessaire aux deux Partis, & vouloit presque également éviter de se brouiller avec l'un ou avec l'autre: mais la Reine étoit d'un sentiment tout oposé. Comme elle étoit dans le fond extremement aigrie contre Mr. le Prince, & qu'elle n'avoit cessé de le poursuivre que pour ne pas commettre mal à propos son Autorité, elle ne se mit guere en peine de le menager dans la suite. Peut-être même qu'elle fut bien-aise de l'irriter, afin que les troubles qu'il exciteroit dans le Roiaume pour soûtenir son Parti, pussent faciliter le retour du Cardinal Mazarin, qu'elle souhaitoit toûjours avec passion. Quoiqu'il en soit, elle proposa de rétablir Mr. de Châteauneuf dans les affaires: de redonner les Sceaux au premier President Molé à qui on les avoit ôtez, & les Finances au Sieur de la Vieuville. Elle crut avec raison que le choix de ces trois Ministres, ennemis particuliers de Mr. le Prince, acheveroit de lui ôter toute esperance d'accommodement.

Le Roi va au Parlement se faire déclarer Majeur. Médailles sur le Régne de Louis le Gran. Auberi, Hist du Card. Mazar. Liv. V.

Cependant Louïs XIV. touchoit au terme que la Loi * prescrit en France pour la Majorité des Rois. Ce fut le 5. Septembre de cette année 1651. que ce Monarque entra dans sa quatorziéme année, & la Reine-Mere crut qu'il falloit declarer au plûtot le Roi son Fils Majeur. Le Grand-Maître des Ceremonies étant entré ce jour-là en la Grand' Chambre du Parlement, lui avoit presenté une Lettre de Cachet écrite le jour precedent. Le Roi mandoit par cette Lettre qu'il avoit resolu d'aller le Mardi 7. en son Parlement, y tenir son Lit de Justice pour la Declaration de sa Majorité, enjoignant à tous ces Mrs. de le recevoir en robes rouges, en la maniere que les Rois ses Predecesseurs y avoient été reçus en pareilles occasions. Le jour venu, le Roi partit du Palais Roial sur les neuf heures du matin montant un Barbe de poil isabelle, qu'il manioit avec une adresse merveilleuse. Sa Majesté étoit precedée de toutes les Troupes & de tous les Officiers de sa Maison, & acompagnée des Seigneurs de sa Cour qui étoient aussi à cheval & tous superbement vêtus. Cette Calvalcade fut..

Ordre de la Marche

* *Ordonnance de Charles V. Roi de France. Voïes Mezerai Abr. Cronol. Tom. III. pag. 64. Edit. de Holl..*

1650. l'une des plus magnifiques & des plus celebres, dont on ait conservé la memoire. Les Trompettes du Roi marchoient les premiers, couverts de casaques de livrées. Ensuite venoit un gros de Seigneurs, suivis des Chevaulegers du Roi & de la Reine, de la Compagnie des cent Suisses & de celle des Gentilshommes de Bec à Corbin. Le Grand Maître des Ceremonies suivoit, & après lui paroissoient les Lieutenans Géneraux & les Gouverneurs des Provinces, les Chevaliers de l'Ordre, les Maîtres de la Garderobe, les premiers Gentilshommes de la Chambre, le Grand Maître de l'Artillerie, les Marechaux de France, & enfin le Comte d'Harcourt Grand Ecuïer, portant en écharpe l'épée de la Couronne attachée à son baudrier avec son foureau de velours violet semé de fleurs-de-lis d'or, qu'il relevoit sur son bras. Alors paroissoit le Roi, dont on admiroit sur tout la bonne grace & l'auguste majesté. Il avoit autour de sa personne ses Ecuïers & quelques Exemts qui marchoient à pié, & il étoit suivi des Pages, des Valets de pié, & des Gardes du Corps aussi à pié. A sa droite étoit le Duc de Joyeuse, Grand Chambellan, à cheval, & derriere, le Marechal de Villeroi, son Gouverneur, ses Capitaines des Gardes, & son premier Ecuïer. Les Princes & les Ducs & Pairs venoient ensuite, suivis d'une foule innombrable de peuple, dont une partie étoit aux fenêtres & sur les toits. Cependant au travers de cette pompe la plus superbe qu'on ait jamais vûë, on ne laissoit pas d'entrevoir les signes de la triste disposition des esprits, par un morne silence qui regnoit presque par tout, au lieu des cris ordinaires de *vive le Roi*, qui auroient dû être redoublez à tout moment dans cette occasion, & qui neanmoins ne se firent entendre qu'assez rarement & très-foiblement. La marche de cette Cavalcade se fit par les ruës S. Honoré, des Lombards, des Arcis, & ensuite par le Pont Nôtre-Dame, où quelcun aiant fait remarquer au Roi le Coadjuteur qui étoit à une fenêtre, S. M. lui fit l'honneur de le saluer. 1650.

Le reste de la marche continua avec beaucoup d'ordre jusqu'au Palais, où le Roi aiant mis pié à terre à la porte, y fut reçu par quatre Presidens au Mortier & six Conseillers. Il entra ensuite dans la Grand' Chambre & prit seance en son Lit de Justice, orné de velours violet semé de fleurs-de-lis avec le Dais de même. La Reine étoit à son côté droit, & ensuite le Duc d'Anjou, le Duc d'Orleans & le Prince de Conti. Après eux & du même côté étoient les Ducs & Pairs Laiques & les Maréchaux de France: les Pairs Ecclesiastiques étoient de l'autre côté. Chacun aiant pris sa place, le Roi dit, *Messieurs, je suis venu en mon Parlement, pour vous dire que suivant la Loi fondamentale du Royaume, j'entens prendre le maniement des afaires de mon Etat. J'espere que Dieu me fera la grace de m'en acquiter avec pieté & avec justice. Mr. le Chancelier vous dira le reste.*

Discours du Roi au Parlement.

Celui-ci s'étendit fort sur la solemnité de l'action & sur l'ordre precis qu'il avoit de declarer de nouveau, que la vuë & l'intention du Roi, étoient de rendre son Regne aussi *moderé* que *florissant*, sans omettre l'amnistie generale du passé, que Sa Majesté accordoit volontiers. A peine le Chancelier eut-il achevé, que la Reine Mere qui étoit à la droite du Roi, un peu au dessous, lui fit ce discours, par lequel elle lui remit la Puissance dont elle avoit été Depositaire durant sa minorité: *Monsieur*, dit-elle au Roi, *voici la neuviéme année que par la derniere volonté du feu Roi, mon très-honoré Seigneur, j'ai pris le soin de vôtre Education*

Discours de la Reine Mere au Roi.

Auberi, Hist du Cardin. Mazar. Liv. V.

1651. *cation & du Gouvernement de vôtre Etat. Dieu par sa bonté a beni mon travail, & conservé vôtre personne qui m'est si chere & qui est si precieuse à vos sujets. Maintenant que la Loi du Royaume vous apelle à la conduite de cette Monarchie, je vous remets avec grande satisfaction la Puissance qui m'avoit été donnée pour cela; & j'espere que Dieu ne vous deniera pas son esprit de force & de prudence, afin que vous puissiez rendre vôtre Regne heureux.* Le Roi se leva, l'embrassa, & s'étant remis à sa place, la remercia en des termes pleins de majesté & de tendresse des soins qu'elle avoit pris pour son éducation; quoique dans la verité la Reine & le Cardinal Mazarin se fussent mis tres-peu en peine d'instruire le Roi, & de cultiver les heureuses dispositions qui se trouvoient dans Sa Majesté, afin de le retenir plus long-tems dans leur dépendance & de demeurer Maîtres des afaires. La Reine s'étant aussi levée & ayant fait une reverance au Roi, lui voulut aller baiser la main en signe d'hommage; mais le Roi la prévint, & descendant du Trône, l'embrassa & la baisa avec de grands témoignages d'afection. Aussi-tôt le Duc d'Anjou son Frere, le Duc d'Orleans son Oncle, & le Prince de Conti le saluerent avec un profond respect: tous les Seigneurs de la Cour firent de même. Le Premier President & les autres Presidens le saluerent aussi, mais un genou à terre, & le Premier President l'assura du zele & de la fidelité de la Compagnie. Ensuite les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, & les autres personnes de distinction, qui avoient acompagné le Roi, & qui étoient en place, prêterent de leur siege le même serment & hommage. Après cette ceremonie le Premier President fit au nom du Parlement un Discours au Roi sur le sujet de cette solemnité, qui fut suivi d'une Harangue de l'Avocat General Talon, sur les devoirs & les fonctions de la Royauté. Il conclut à l'enregîtrement de la Declaration du Roi pour sa Majorité, de la Declaration pour la justification du Prince de Condé, & d'un Edit contre les Duels & les Blasphêmes, dont la lecture avoit éte faite auparavant. Le Chancelier prit ensuite les avis du Roi & de la Reine, des Princes, des Ducs & Pairs, & de tous les Presidens & Conseillers de la Cour, & prononça *que le Roi, seant en son Lit de Justice, ordonnoit que les Lettres fussent enregîtrées, pour être executées selon leur forme & teneur.* C'est ainsi que ce jeune Monarque consacra les premices de son Regne par des Loix favorables à la Religion & à l'Etat. Heureux, si ses lumieres lui eussent permis de faire dans la suite tout ce que sembloient promettre de si beaux commencemens! 1651.

Edit contre les Duels & les Blasphêmes.

Fin du deuxième Livre.

LIVRE TROISIE'ME.

Contenant ce qui s'est passé depuis la Majorité du Roi, jusques à son Sacre, en 1654.

Mr. le Prince s'excuse auprès du Roi par une lettre de ne s'être pas trouvé à la ceremonie de la Majorité.



LE Prince de Condé, comme je l'ai déja remarqué, s'étoit absenté du Parlement à la ceremonie de la Majorité. Il avoit écrit le jour precedent une lettre au Roi, par laquelle il suplioit tres-humblement Sa Majesté de l'excuser s'il ne se donnoit pas l'honneur de l'acompagner, avec les autres Princes du Sang, dans sa Cavalcade & à son Lit de Justice: & il en rejetoit la faute sur ses ennemis & ses calomniateurs, qui le chassoient comme par force de Paris: ajoûtant, que le seul motif du respect qu'il avoit pour S. M. l'empêchoit de s'y trouver. Cette derniere parole, qui sembloit marquer que sans la consideration de ce respect il auroit pû y aller en sûreté, aigrit la Reine au delà de tout ce qu'on en pourroit croire; & elle dit le soir même au Coadjuteur, *M. le Prince perira, ou je perirai.* Cependant cette expression de la lettre de Mr. le Prince pouvoit avoir un autre sens, & plus innocent: elle étoit d'ailleurs tres-sage & tres mesurée. Le Prince de Conti, à qui il l'avoit laissée, l'avoit presentée au Roi, qui la reçût d'un air froid & negligé, sans rien dire, & sans daigner lire ce qu'elle contenoit. Le Roi n'avoit pourtant point dissimulé le deplaisir qu'il en avoit ressenti. Sur quoi le Chancelier, dans la Harangue qu'il fit en cette ocasion, avoit pris un tour non moins adroit que favorable pour „ l'excuser. L'absence de M. le Prince, „ dit-il, me ferme la bouche. Mais tant „ d'illustres conquêtes, tant de batailles „ gagnées, & tant de villes conquises „ sur les Ennemis de cette Couronne „ parlent assés haut pour lui. De sorte „ qu'il n'y a rien à desirer, sinon qu'il „ revienne auprès de Leurs Majestez, „ pour achever entierement cette u- „ nion de la Maison Royale tant sou- „ haitée. Ce Magistrat n'ignoroit pas que ce ne fût principalement en faveur du Premier Prince du Sang, que le Roi lui avoit donné ordre de declarer en son nom, qu'il oublioit tout le passé, qu'il n'avoit rien tant à cœur que la parfaite réunion de la Maison Royale & de tous ses sujets. Un Prince comme celui-là, qui avoit si fort acru & si bien servi l'Etat, meritoit, ce semble, quelque consideration & quelque grace particuliere. Tel fut aussi aparemment le motif de la Déclaration qui le justifioit des soupçons & des cas que lui imputoit l'Ecrit presenté par le Comte de Brienne, lequel demeura suprimé. Il y en a qui pretendent inferer de cette Déclaration d'innocence & d'amnistie, faite en même-tems que celle de la Majorité du Roi, que la pensée du Cardinal Mazarin étoit de diferer l'élargissement des Princes jusqu'à cette ceremonie; afin que leur liberté en fût le premier acte, & qu'ils n'en eussent l'obligation qu'au Roi. Peut-être aussi que le Cardinal esperoit de rendre par-là l'amitié des Princes pour lui plus solide, en consequence du commandement que le Roi leur feroit de la lui rendre. Mais outre que la volonté des

Rois n'a guere de puiſſance ſur les ſentimens du cœur, ſur tout quand il eſt ulceré par des haines inveterées, la démarche que fit le Cardinal d'aller au Havre, marque aſsès que ſi des motifs de crainte l'engagerent à donner la liberté aux Princes, il voulut au moins en avoir tout l'honneur.

Raiſons qui l'obligerent à ſe lier avec les Eſpagnols. Auberi, Hiſt du Cardin. Mazar. Liv V. Memoir. de la Roch'faucaut.

M. le Prince, en l'état où il ſe trouvoit, n'eût preſque ſçû faire autre choſe, que de chercher de l'apui au-dehors, & de ſe lier avec l'Eſpagnol, Protecteur ordinaire de tous les mécontens de France. Il avoit apris avec chagrin le rapel des trois Miniſtres, dont on a parlé ci-devant. Il les acuſoit d'avoir fabriqué contre lui le dernier Ecrit, dont on a auſſi parlé, & il ne douta point que les uns & les autres n'euſſent conſpiré de le pouſſer à bout. On lui avoit donné de plus un nouveau ſujet de mécontentement & de méfiance, par la nomination du Coadjuteur au Cardinalat. Il ſembloit qu'on n'eût pû opoſer au Prince un adverſaire plus convenable, ni qui eût à peu près des inclinations plus conformes, plus d'ardeur & plus d'intrepidité, dans une profeſſion tout-à-fait contraire. En declarant M. de Châteauneuf Premier Miniſtre, on lui fit promettre de contribuer, autant qu'il pourroit, au retour du Cardinal Mazarin. La raiſon eſſentielle pour laquelle on éleva ce Marquis à cette premiere place, étoit l'averſion & la haine implacable qu'avoit contre lui le Prince de Condé. Il ne fut guere moins fâché du choix qu'on avoit fait du Marquis de la Vieuville pour Surintendant des Finances. Il ſçavoit qu'on avoit ôté à ſon ſujet cette Charge au Preſident de Maiſons, parce qu'il lui étoit trop ami : & ce fut à peu près par la même conſideration, qu'il ſe ſentit ſi vivement piqué du choix du Premier Preſident Molé pour Garde des Sceaux. Il ſe crut encore maltraité en la perſonne du Chancelier Seguier qui étoit pareillement de ſes amis ; & le rétabliſſement de le Tellier, de Servien & des autres Confidens du Cardinal, marquoit bien qu'on étoit reſolu de faire valoir les droits de la Majorité dans toute leur étenduë. Mazarin, en ſe prevalant de la Loi qui declare les Rois de France Majeurs à treize ans & un jour, eſſayoit non-ſeulement de procurer à Louis XIV. la gloire d'avoir maintenu avec ſuccès ce que Charles V. avoit ſi heureuſement établi; mais il éludoit encore les vains éforts de ceux, qui ne demandoient l'aſſemblée des Etats à autre deſſein, que d'y faire nommer pour la conduite du jeune Monarque un nouveau Conſeil compoſé de leurs creatures & de leurs partiſans. C'eût été ſubſtituer une ſeconde Regence à la premiere, & multiplier par conſequent les deſordres & les maux qui acompagnent toûjours cette maniere d'Anarchie ou d'Interregne. L'experience l'avoit aſsès fait voir. Il ne ſe pouvoit rien de plus glorieux ni de plus triomphant que les 5. premieres années de la Regence de la Reine, & il n'y eut peut-être jamais rien de plus deplorable que les 3. dernieres.

Les Ennemis aſſiegent Barcelone & Dunkerque, & manquent leur coup. Auberi, Hiſt du Cardin. Mazar. Liv V.

Les Ennemis de la France formerent alors le deſſein d'aſſieger en même-tems Barcelone & Dunkerque. Il y avoit d'autant plus à craindre pour la premiere de ces deux Places, qu'elle ne ſe trouvoit pas ſeulement expoſée à toutes les forces de l'Eſpagne qui en étoient proches, mais qu'elle étoit encore afligée extraordinairement de la peſte. Cependant leurs éforts n'aboutirent pour-lors qu'à la perte de plus de 400. des leurs tuez, & de 3. de leurs Galeres entierement ruinées. Ils ne réuſſirent pas mieux au Siege de Dunkerque. Ils purent empêcher le ſecours de la Place, où les François jetterent quelque 2000. hommes, & renforcerent d'autant la Garniſon qui y étoit deja. Il y eut même un tems que les Eſpagnols ne furent dans ces quartiers-là que ſur la défenſive. Ils mirent exprès la

1651. Riviere de l'Escaut entre eux & les François, croyant par-là se mettre à couvert de leurs insultes. Mais le Maréchal d'Aumont, qui commandoit les Troupes du Païs-bas, passa le Riviere malgré la resistance des Ennemis, qui l'atendoient de pié ferme & en bonne resolution à l'autre bord. Leur resistance ne servit qu'à faire plus éclater leur défaite. Ils furent tous tuez, noyez, faits prisonniers, ou mis en fuite. Le General François passa encore la même Riviere & presenta une seconde fois le combat aux Espagnols, qui s'étoient ralliez le moins mal qu'ils avoient pû. Ils ne l'acceptrent point. Ils prirent le parti de se retirer precipitamment avec toute la honte & le dommage qui acompagnent d'ordinaire ces sortes de retraites ou de fuites. Si ce service est dû au Cardinal Mazarin, qui sembloit, dit l'Historien de sa vie, n'être loin de la Cour que pour se trouver à portée de pourvoir aux afaires du dehors: c'est ce que je n'entreprends pas de décider. Il peut y avoir eu d'autant plus de part, que le Maréchal d'Aumont avoit été élevé à cette dignité dans une promotion faite au mois de Janvier dernier, dont on lui donne communément tout l'honneur. L'interêt qu'il avoit d'être rapellé à la Cour, pouvoit bien le porter à lui rendre ce service. On pretend qu'il prit à cœur de negocier une parfaite réunion des esprits au bien commun, dans la plus proche & la plus nombreuse armée du Roi, qui étoit celle de Flandre. Il y réussit de sorte, que dès le mois de Juillet un Officier* s'étoit rendu à la Cour de la part du General & des principaux chefs, pour assurer le Roi & la Reine du bon état des Troupes & de leur afection au service de Leurs Majestez. Et vers le 20. de Septembre le Marquis de Vassé Maréchal de Camp arriva pareillement, comme Deputé des Troupes, pour témoigner au Roi leur joie de sa Majorité, & lui renouveller leurs protestations de soûmission, & de zele. Après quoi il ne faut pas s'étonner si ce Cardinal eut impatience de s'aquiter en personne du même compliment & du même devoir. 1651.

* Le Comte de Quincé.

Mr. le Prince traite avec le Duc de Bouillon. M. le Prince étoit allé à Trie chez le Duc de Longueville, après avoir écrit au Roi, comme on a dit, les raisons qui l'empêchoient de se trouver auprès de sa personne le jour de sa Majorité. Il avoit laissé à Paris le Duc de la Rochefoucaut, sous pretexte d'assister à cette ceremonie, mais en éfet pour conclure avec le Duc de Bouillon qui ofroit de se declarer pour M. le Prince, & de joindre à ses interêts le Maréchal de Turenne, le Prince de Tarente, & le Marquis de la Force, aussi-tôt que M. le Prince auroit été reçû dans Bourdeaux, & que le Parlement se seroit declaré pour lui en donnant un Arrêt d'Union. Voici les conditions que le Duc de la Rochefoucaut lui promit au nom de M. le Prince: *Memoir. de la Guerre de Guyenne.*

Conditions qu'il lui fait proposer.

„ De lui donner la Place de Stenai avec son Domaine, pour en joüir aux mêmes droits que M. le Prince, jusqu'à ce qu'il lui eût fait rendre Sedan, ou qu'il l'eut mis en possession de la recompense que la Cour lui avoit promise pour l'échange de cette Place.

„ De lui ceder ses pretensions sur le Duché d'Albret.

„ De le faire recevoir dans Bellegarde avec le commandement de la Place, & de ne point faire de Traité, sans y comprendre l'Article du rang de sa Maison.

„ De lui fournir une somme d'argent dont ils conviendroient, pour lever des Troupes & pour faire la guerre.

Le Duc de la Rochefoucaut lui proposoit encore d'envoyer le Maréchal de Turenne à Stenai, à Clermont & à Damvilliers, pour y commander les vieilles Troupes de M. le Prince qui s'y devoient retirer, lesquelles, jointes à celles que les Espagnols y devoient envoyer de Flan- *Memoir. de la Guerre de Guyenne.*

1651. dre, feroient ocuper au Maréchal de Turenne, le même poste que la Duchesse de Longueville & lui y avoient tenu durant la prison des Princes.

Il eut charge de lui dire ensuite, que le Prince de Conti, la Duchesse de Longueville & le Duc de Nemours resteroient à Bourges & à Montrond, pour y faire des levées & se rendre maîtres du Berri, du Bourbonnois & d'une partie de l'Auvergne, pendant que Mr. le Prince iroit à Bourdeaux, où il étoit apellé par le Parlement & par le Peuple, & où les Espagnols lui fourniroient des Troupes, de l'argent, & des vaisseaux, suivant le Traité du Marquis de Silleri avec le Comte de Fuensaldaigne : que le Comte du Doignon entreroit dans son parti avec les Places de Brouage, de Ré, d'Oleron & de la Rochelle : que le Duc de Richelieu feroit des levées en Seintonge, & au Païs d'Aunis : le Marquis de la Force en Guienne : le Duc de la Rochefoucaut en Poitou & en Angoumois : le Marquis de Montespan en Gascogne, M. d'Arpajou en Rouergue : & que Marsin, qui commandoit en Catalogne, ne manqueroit pas de reconnoissance. Ce dernier étoit dévoué aux interêts de M. le Prince. La Cour, qui le connoissoit sur ce pied-là l'avoit fait arrêter en même-tems que le Prince de Condé, & l'avoit remis en liberté aussi-tôt après celle de M. le Prince. Quand celui-ci se retira de la Cour, & qu'il prit le chemin de son Gouvernement, la Reine pensa à gagner Marsin, & lui envoya les Patentes de Viceroi de Catalogne, en y ajoûtant toutes les promesses imaginables pour l'avenir. Comme il avoit été averti à tems de la sortie & de la resolution de Mr. le Prince, il aprehenda de la part de la Cour le même traitement qu'elle lui avoit fait autrefois. Il quita la Catalogne avant que d'avoir reçû les ofres de la Reine, & il se jeta dans le Languedoc avec quelques Oficiers de ses Troupes & ce qu'il pût débaucher des soldats qu'il commandoit. Tant de belles aparences fortifierent le Duc de Bouillon dans le dessein qu'il avoit de s'engager avec M. le Prince, & il en donna sa parole au Duc de la Rochefoucaut. Mais le Duc de Longueville ne se laissa pas engager si avant, soit qu'il fût irresolu ; ou qu'il ne voulût pas apuyer un parti, que sa Femme avoit formé : ou qu'il crût qu'étant une fois engagé, on l'entraîneroit plus loin qu'il n'avoit dessein d'aller.

M. le Prince, voyant de plus en plus la necessité où il étoit de se mettre en sureté, en donna avis au Duc d'Orleans, & manda au Prince de Conti & aux Ducs de Nemours & de la Rochefoucaut de se rendre incessamment à Essone, pour prendre ensemble le chemin de Montrond. Ce départ, que tout le monde prevoyoit depuis si long-tems necessaire à la sureté de M. le Prince, & que la Reine avoit toûjours desiré, comme un acheminement au retour du Cardinal, ne laissa pas d'étonner les uns & les autres. Chacun se repentit d'avoir mis les choses au point où elles étoient, & la guerre civile leur parut alors avec tout ce que ses évenemens ont de plus afreux. M. le Prince commença lui-même à en craindre les suites. Il demeura un jour entier à Angerville, chez le President Perrault, pour y atendre ce que le Duc d'Orleans lui voudroit proposer. Ce Duc, qui s'étoit jusqu'alors menagé avec les deux Partis, & qui n'avoit rien oublié pour empêcher une rupture ouverte, songea d'abord à se servir de cette conjoncture pour calmer entierement les transports du Prince de Condé, & pour le porter à un acommodement avec la Cour. Après avoir disposé la Reine à donner quelque satisfaction au Prince, il lui envoya un Courrier pour lui ofrir de la part de cette Princesse des conditions 1651.

Mr. le Prince se resout tout de bon à la guerre.

1651. d'acommodement tres-raisonnables, & dont il prometoit d'être lui-même le garant. Mais un accident imprevû rompit toutes les mesures du Duc d'Orleans. Celui qui avoit été envoyé de sa part vers le Prince de Condé, au lieu de l'aler trouver à Angerville en Gâtinois où il étoit alors, l'alla chercher à Angerville en Beauce, & peut-être que cette méprise fut la cause de tous les malheurs qui arriverent dans la suite. Car Croissi, que le Duc d'Orleans dépêcha aussi-tôt après pour proposer au Prince les mêmes conditions, ne le pût joindre qu'à Bourges, où les aplaudissemens des Peuples & de la Noblesse avoient si fort augmenté ses esperances, qu'il crut que tout le Royaume alloit imiter cet exemple & se déclarer pour lui.

Il va à Bourdeaux & engage plusieurs personnes dans son parti. *Memoir. de la Guerre de Guyenne.*

Le voyage de Croissi ayant donc été inutile, M. le Prince continua le sien & arriva à Montrond, où Madame la Princesse & Madame de Longueville l'atendoient. Il y demeura un jour pour voir la Place, qu'il trouva la plus belle & au meilleur état du monde. Ce jour-là même il dressa une ample instruction, pour traiter avec le Roi d'Espagne, où furent compris ses plus considerables Amis. Laisné fut choisi pour cette negociation. Le lendemain il partit de Montrond avec le Duc de la Rochefoucaut, chez qui il passa & trouva beaucoup de Noblesse qui le suivit. Il se rendit avec assès de diligence à Bourdeaux, où Madame la Princesse & le Duc d'Enguien arriverent bien-tôt après. Il y fut reçû de tous les Corps de la Ville avec beaucoup de joie, & il est dificile de dire, si ces Peuples bouillans furent plus touchez de l'éclat de sa naissance & de sa reputation, que de ce qu'ils le consideroient comme le plus puissant ennemi du Duc d'Epernon. Il trouva le Parlement dans la même disposition, & qui donna en sa faveur tous les Arrêts qu'il pût desirer. Quelques jours après son arrivée le Comte du Doignon le vint trouver, & prit ouvertement son parti. Le Duc de Richelieu & le Marquis de la Force firent la même chose: & le Prince de Tarente, qui s'étoit rendu à Taillebourg, lui fit sçavoir qu'il embrassoit aussi ses interêts. Les Espagnols se disposoient dans le même tems à venir à son secours. On dit que le Prince tâcha d'atirer dans son parti Olivier Cromwel, qui commençoit alors à gouverner l'Angleterre; mais que ce fin Politique rejeta la proposition qu'on lui en fit, soit qu'il crût que le dessein du Prince étoit trop mal concerté pour pouvoir réussir, ou qu'il voulût afermir son autorité en Angleterre, avant que de s'engager dans des afaires étrangeres. 1651.

Le Duc de Bouillon se dégage, & tente inutilement de racommoder Mr. le Prince avec la Cour.

Le Duc de la Rochefoucaut voyant le Parlement de Bourdeaux entierement declaré pour le Prince, jugea qu'il étoit tems d'en donner avis au Duc de Bouillon, pour l'avertir de s'aquiter de sa promesse, puisque les conditions qu'il avoit desirées étoient acomplies. Ce Duc, qui avoit cru le Maréchal de Turenne inseparable de ses interêts, fut bien surpris de le trouver ferme dans la resolution de ne plus embrasser le Parti du Prince, pour les raisons que nous avons dites ailleurs. Et se voyant ainsi dans l'impuissance de satisfaire au Traité qu'il avoit conclu avec le Duc de la Rochefoucaut, il resolut de renoncer à ses engagemens, pour n'être pas obligé de refaire avec le Prince un Traité moins avantageux. Les pressantes sollicitations & les promesses de la Cour ne servirent pas peu à lui faire prendre ce dernier parti. Mais, pour sauver les aparences, & ne pas manquer tout ouvertement à sa parole, il entreprit de negocier un acommodement entre la Cour & le Prince. Pour cet éfet, il s'adressa à la Reine, & après quelques conferences qu'il eut avec elle sur ce sujet, il chargea Gourville, qui lui avoit été dépêché par le Duc de la Rochefoucaut, d'ofrir au Prince de Condé

1651. tout ce qu'il avoit demandé pour lui & pour ſes amis, avec la diſpoſition du Gouvernement de Blaye, ſans exiger de lui d'autres conditions, que celles que Servien & Lionne lui avoient demandées dans le premier projet de Traité qui ſe fit chez la Princeſſe Palatine, quelque-tems après qu'il fut ſorti de priſon.

Châteauneuf fit auſſi des propoſitions d'acommodement par le même Gourville; mais comme elles alloient à empêcher le retour du Cardinal Mazarin, elles ne pouvoient égaler celles de la Reine. Ce Miniſtre s'engageoit ſeulement à demeurer inſeparablement uni au Prince de Condé après la chûte du Cardinal, & à lui donner dans les afaires toute la part qu'il pouvoit deſirer. La Cour ofroit encore au Prince de conſentir à une entrevûe de lui & du Duc d'Orleans à Richelieu, pour y conferer enſemble ſur les moyens de faire la paix. Il y avoit aparence que la Cour agiſſoit de bonne foi dans toute cette negociation; mais le Prince ferma l'oreille à tant de partis avantageux, irrité de ce que le Duc de Bouillon avoit été choiſi pour Mediateur de cet acommodement. Il avoit eſperé que ce Duc & le Vicomte de Turenne lui feroient d'un grand ſecours; & il fut ſenſiblement touché de voir qu'ils balançoient à ſe déclarer pour lui. Sans donc examiner les ofres que la Reine lui faiſoit faire, & ſans conſiderer les dangers où une guerre civile pouvoit l'expoſer, il répondit „ au Duc de Bouillon :* qu'il n'étoit „ pas honnête d'écouter des propoſi- „ tions qu'on ne vouloit pas éfectuer : „ qu'il ſe declarât comme il l'avoit pro- „ mis : que M. de Turenne ſe rendît à „ la tête de ſes Troupes, qui avoient „ marché à Stenai, & qu'alors il ſeroit „ en état d'entendre les ofres de la Cour „ & de faire un traité glorieux.

* *Memoires de la Rochefoucaut.*

Gourville, qui fut chargé de cette reponſe, reçût ordre de dire au Duc d'Orleans, que le Prince ne pouvoit accepter l'entrevûe de Richelieu, parce qu'il voyoit bien que le deſſein de la Cour n'étoit pas d'y traiter ſincerement des moyens de conclure la paix; mais de rompre les meſures qu'il prenoit pour faire la guerre, de ralentir l'ardeur de ſes amis, d'empêcher que ſon Parti ne ſe renforçât, de détacher de ſes interêts les Eſpagnols qui preparoient des ſecours conſiderables, d'hommes, d'argent, & de vaiſſeaux; & de l'amuſer par des propoſitions d'acommodement, pour l'oprimer enſuite lorſqu'il y penſeroit le moins, & qu'il ſeroit ſans armes & ſans défenſe. Ainſi Mr. le Prince ne balança plus à faire la guerre. Il prit tous les revenus du Roi à Bourdeaux, & ſe ſervit de cet argent pour faire promtement ſes levées, jugeant bien que la Cour marcheroit à lui en diligence avec ce qu'elle auroit de Troupes, pour ne lui donner pas le tems de mettre les ſiennes ſur pié. Dans cette vûe il diſtribua ſon argent à tous ceux qui étoient engagez avec lui, & les preſſa tellement d'avancer leurs levées, que cette precipitation leur ſervit de pretexte pour en faire de mauvaiſes. 1651.

Reponſe de Mr. le Prince aux propoſitions qu'on lui fit.

En éfet la Cour voyant qu'on ne pouvoit reduire le Prince de Condé que par la voie des armes, reſolut d'envoyer au plûtôt une armée contre lui, pour le combatre avant qu'il eût le tems d'aſſembler de plus grandes forces. Le Roi partit sur la fin de Septembre pour ſe rendre à Fontainebleau, & de là à Bourges, dont il ſoûmit entierement le peuple, qu'on eſſayoit de revolter. Ce fut pendant ſon ſejour à Bourges, que fut expediée la Declaration contre les Princes de Condé & de Conti. La Ducheſſe de Longueville, les Ducs de Nemours & de la Rochefoucaut, & tous les autres de cette faction, y étoient reputez deſobéiſſans, rebelles, criminels de Leze-

Voyage du Roi en Guyenne.

Aubri, Hiſt. du Cardin. Mazar. Liv. [illegible]. Memoir. de la Guerre de Guyenne.

1651. Majesté, & devoient être poursuivis & & traitez comme tels, à moins que, dans un mois après la publication, ils ne se repentissent & ne rentrassent dans leur devoir. Cette Declaration fut acompagnée d'une lettre de cachet pour la faire publier & enregîtrer. Mais quoique le Parlement n'agît point encore de concert avec le Prince, il fut deux mois entiers sans vouloir enregîtrer cette Declaration. Le Prince de Condé envoya en même-tems à cette Compagnie une lettre * dans laquelle il se plai-„ gnoit : Que l'Etat étoit en proie à des „ creatures de Mazarin, ou à des per-„ sonnes mal-intentionnées pour le „ bien public ; qu'il n'avoit pris les ar-„ mes que pour remedier à un si grand „ mal, qui ne pouvoit être deraciné que „ par la force ouverte. Que le Parle-„ ment & tous les gens de bien de-„ voient se joindre à lui pour chasser „ du Conseil du Roi les creatures de „ Mazarin, & redonner à l'Etat le cal-„ me dont il ne pourroit jamais joüir, „ tant que ce proscrit, la veritable sour-„ ce des maux publics, regneroit dans „ le Conseil du Roi, & qu'on songeroit „ à le rapeller, comme on faisoit visi-„ blement. Le Parlement refusa de lire cette lettre, & la renvoya au Roi pour lui témoigner sa fidelité.

Efet que l'on s'en prometoit. *Memoir. du Cardinal de Retz.* Beaucoup de gens soupçonnoient du mistere dans ce voyage de la Cour, auquel ils pretendent qu'elle trouva diverses opositions dans le Conseil. Mais il est certain qu'il n'y en eut aucune, & qu'il fut entrepris fort naturellement & d'un consentement general. La Reine brûloit d'impatience, de se voir libre, & en lieu où elle pût rapeller le Cardinal Mazarin quand il lui plairoit. Les Sous-Ministres la fortifioient par toutes leurs lettres dans la même pensée. *Monsieur* souhaitoit plus que personne l'éloignement de la Cour, parce que son inclination naturelle & dominante le portoit à éviter les devoirs journaliers ausquels la presence du Roi l'engageoit. Le Marquis de Châteauneuf joignoit au desir de rendre, par un nouvel éclat, Mr. le Prince encore plus irreconciliable avec la Cour, la vûe de gagner l'esprit de la Reine, dans le cours d'un voyage, où par l'absence du Cardinal & l'éloignement des Sous-Ministres, il esperoit de se rendre encore & plus agreable & plus necessaire. Le Premier President y concourut de tous ses éforts, & parce qu'il le crut utile au service du Roi, & parce que la hauteur avec laquelle le Marquis de Châteauneuf le traitoit, lui étoit devenuë insuportable. Mr. de la Vieuville ne parut pas fâché d'être dans les premiers jours peu instruit de la fonction de la Surintendance, & marqua même de l'impatience de voir le Roi hors de Paris. Celle des *Frondeurs* n'étoit pas moindre, tant par la necessité qu'il y avoit de ne pas laisser établir M. le Prince au-delà de la Loire, que parce qu'ils se tenoient beaucoup plus assurez de l'esprit de *Monsieur*, lorsqu'il étoit éloigné de la Cour, que lorsqu'il en étoit près.

Mais si chacun crut trouver son compte dans le départ du Roi, il s'en faut bien que la suite ne répondit à ce qu'on en avoit esperé. La Reine y rencontra plus d'embarras, sans comparaison, qu'elle n'en avoit à Paris, par les obstacles que Châteauneuf mit au rapel du Cardinal Mazarin. Les Sous-Ministres eurent des frayeurs mortelles, que l'habitude & la necessité n'établissent à la fin dans l'esprit de la Reine, Mrs. de Châteauneuf & de Villeroi, dont le dernier paroissoit lassé de leurs avis. Châteauneuf, de son côté, ne trouva pas le fondement qu'il avoit crû aux esperances dont il s'étoit flaté lui-même, parce que la Reine demeura toûjours dans un concert tres-étroit avec le Cardinal, & avec tous ceux qui étoient 1651. Combien chacun fut trompé dans ses vûes.

* *Labardaus de Rebus Gall. Lib. IX.*

1651. étoient veritablement attachez à ses interêts. *Monsieur* devint en fort peu de tems moins sensible au plaisir de la liberté que l'absence de la Cour lui donnoit, qu'aux frayeurs qu'il prit assez subitement des bruits qui se repandirent des negociations secrettes avec Mr. le Prince, qu'il croïoit encore plus dangereuses, par la raison de l'éloignement. Mr. de la Vieuville, qui craignoit plus que personne le Cardinal Mazarin, dit quinze jours après le depart du Roi, que les *Frondeurs* avoient été dupez, de ne s'y être pas oposez : puisqu'il y avoit moins de peril pour eux à laisser respirer & fortifier Mr. le Prince, qu'à mettre la Reine en pleine liberté de rapeler son Favori.

Incertitude de Mr. le Duc d'Orleans.

Monsieur n'avoit plus que trois partis à prendre dans cette conjoncture : l'un de consentir au retour du Cardinal ; l'autre de s'y oposer de concert avec Mr. le Prince, & le troisiéme, de faire un tiers parti dans l'Etat. Le premier étoit honteux, après les engagemens publics qu'il avoit pris : le second étoit peu sûr, par la raison des Négociations continuelles que les subdivisions qui étoient dans le parti de Mr. le Prince, rendoient aussi journalieres qu'inevitables ; le troisiéme étoit dangereux pour l'Etat, & impraticable même de la part de *Monsieur*, parce qu'il étoit au dessus de son genie. Le Marquis de Château-neuf, se trouvant avec la Cour hors de Paris, ne pouvoit flater la Reine, par l'esperance du rétablissement de son Ministre, ou s'oposer à ce retablissement, par les obstacles qu'il y pouvoit former du Cabinet. L'un étoit ruïneux, parce que l'état où étoient les affaires faisoit voir ces esperances trop prochaines, pour se flater de pouvoir les rendre illusoires ; l'autre étoit chimerique vu l'humeur de la Reine & son opiniâtreté. Le Coadjuteur, de son côté, n'étoit pas dans un petit embarras. Il faloit, ou qu'il servît la Reine selon son desir, pour le retour du Cardinal, ou qu'il s'y oposât avec *Monsieur*, ou qu'il se menageât entre tous les deux. Il faloit de plus, ou qu'il s'accommodât avec Mr. le Prince, ou qu'il demeurât brouillé avec lui. Or quelle sureté pouvoit-il trouver dans tous ces partis ? Sa Déclaration pour la Reine l'eût perdu infailliblement dans le Parlement, dans le Peuple, & dans l'esprit de *Monsieur*, sur quoi il n'auroit eu pour garant que la bonne foi du Cardinal Mazarin. Sa Déclaration pour *Monsieur* devoit, selon toutes les aparences, lui attirer la revocation de sa nomination au Cardinalat. De l'humeur dont il étoit, il ne pouvoit demeurer en rupture avec Mr. le Prince, dans le tems que *Monsieur* & lui feroient la guerre au Roi conjointement. Il ne pouvoit non plus se raccommoder avec lui tandis que la Reine lui declaroit que sa nomination au Cardinalat ne dureroit qu'autant que leur rupture. Le sejour du Roi à Paris auroit, ce semble, tenu cette Princesse dans des égards qui eussent levé plusieurs de ces inconveniens, & qui eussent beaucoup adouci les autres. Tous contribuerent à son éloignement, au lieu d'y mettre les obstacles presque imperceptibles, qui étoient de plus d'une maniere entre leurs mains. Aussi en arriva-t-il ce qui arrive toûjours à ceux qui manquent de certains momens décisifs & capitaux dans les affaires. Comme il n'y avoit plus de bons partis à prendre, chacun prit celui qui lui parut le moins mauvais.

Il ne peut se resoudre à souffrir le retour du Card. Mazar.

Monsieur ne prit point les armes avec Monsieur le Prince, & il crut, par cette raison, faire beaucoup pour la Cour. Il se declara dans Paris & dans le Parlement contre le retour de Mazarin,

& il s'imagina qu'il contenteroit le public par cette consideration. Le Marquis de Châteauneuf conserva quelquefois l'esperance qu'il donnoit à la Reine du retablissement de son Ministre, dans telle & telle conjoncture qu'il croioit fort éloignée. Mais connoissant que l'impatience de la Reine & l'empressement du Cardinal aprochoient ces conjonctures beaucoup plus qu'il ne s'étoit imaginé, il prit le parti de la sincerité : il s'oposa directement au retour de Mazarin avec cette sorte de liberté, qui est toûjours aussi inutile qu'odieuse, lorsque l'on ne l'employe qu'au defaut du succès de l'artifice. Le Parlement, qui se sentoit trop engagé à l'exclusion du Cardinal pour en soufrir le retablissement, éclatoit avec force aux moindres aparences qu'il en voyoit. Mais comme, d'autre part, il ne vouloit rien faire qui fût contraire aux formalitez, & qui choquât l'autôtité Royale, il rompit luimême toutes les mesures que l'on pouvoit prendre pour empêcher ce retablissement. Et voilà ce qui les perdit les uns & les autres dans la suite.

Mesures prises par la Cour pour le rapel de ce Ministre. *Mém du Cardin. de Retz.*

La Reine cependant, qui avoit toûjours eu dans l'esprit le dessein de rétablir son Ministre, commença à ne plus tant se contraindre sur ce qui regardoit son retour, des qu'elle se sentit en liberté. La conduite du Parlement de Paris, qui ne vouloit point du Cardinal, mais qui defendoit sur peine de la vie les levées que faisoit Mr. le Prince pour s'oposer à son retour : la division publique & declarée qui étoit dans la Maison de *Monsieur*, entre les amis de Mr. le Prince & les Partisans du Coadjuteur, donnoient du courage à ceux qui étoient dans les interêts du Ministre auprès de la Reine. Elle n'en avoit que trop par elle même en tout ce qui étoit de son goût. Le Marechal d'Hocquincourt qui fit un voyage secret à Brueil, fit voir au Cardinal un état de 8000, hommes prêts à l'aller prendre sur la frontiere & à le mener en triomphe jusqu'au lieu où étoit la Cour. Rien ne le toucha plus sensiblement que l'imagination de voir une Armée entiere avec son Echarpe ; car le Marechal d'Hocquincourt avoit pris la verte en son nom, & cette foiblesse fut remarquée alors de tout le monde. La Reine neanmoins ne quitta pas la voye de la Negociation dans le tems qu'elle projettoit de prendre celle des armes. Gourville alloit & venoit du côté de Mr. le Prince, & l'on envoya une autre personne à Paris, pour traiter avec le Duc de Bouillon, le Maréchal de Turenne & le Coadjuteur. On assura au premier la recompense immense qu'il a tirée depuis pour Sedan : on promit au second le Commandement des Armées; & l'on confirma au troisiéme sa nomination au Cardinalat.

Suites des irrésolutions de Monsi.

Pour ce qui est de *M.*, comme il avoit toûjours des raisons pour s'empêcher de se resoudre, il s'étoit voulu persuader que la Reine ne porteroit jamais jusqu'à l'efet l'intention qu'il savoit qu'elle avoit de faire revenir à la Cour le Cardinal Mazarin. Quand il ne fut plus en son pouvoir de se tromper soi-même, il crut que l'unique remede seroit d'embarasser la Reine, sans la desesperer. Il voulut se figurer qu'en ne se joignant pas à Mr. le Prince, & en continuant de négocier avec la Cour, il amuseroit la Reine, qu'il croïoit pouvoir être retenuë par la crainte qu'elle auroit de sa Declaration. Il voulut s'imaginer qu'à force d'animer le Parlement contre le retour du Ministre, il ne donneroit à la Cour que de ces sortes d'aprehensions, qui sont plus capables de retenir que de precipiter. Pour cela il forma, par l'avis du Coadjuteur, un tiers parti, separé de Mr. le Prince, & composé de Paris & de la plûpart des grandes Villes

1651.

Le Roi d'Angleterre se retire en France aprés la Bataille de Vvorcester. Hist. d'Angleterre.

du Royaume, qui avoient beaucoup de dispositions au mouvement.

En ce tems-là Charles Stuart, II. du nom. Roi d'Angleterre, aiant perdu contre Cromwel la bataille de Worcester *, qui fut la defaite entiere des Royalistes, il eut le bonheur de se sauver en France, où il arriva le 30. d'Octobre. Je ne raporterai point toutes ses avantures, les risques qu'il courut, & comment, à la faveur de plusieurs deguisemens, il échapa à ceux qui le poursuivoient, comme par miracle, tantôt monté sur un arbre dont les branches le deroboient à leurs yeux, tantôt travesti en Bucheron & allant couper du bois : refugié ensuite chez un Prêtre, noirci avec des écorces de noix ** mêlées de terebenthine, errant de Village en Village, & d'un Comté à l'autre, jusqu'à ce qu'il pût passer la Mer. Ce fut à Schore près de Portsmouth qu'il vint s'embarquer dans une mechante Chaloupe, qui fut poussée par le vent au Port de Fecamp, ou de Dieppe selon d'autres. Je ne parlerai point non plus de la reception que lui fit la Cour de France, & de la dureté avec laquelle Cromvvel le contraignit d'en sortir quelques années après, pour aller chercher un azile ailleurs. Cela m'écarteroit trop de mon sujet, j'y reviens.

La Cour va à Poitiers. Divers Mémoir. de la Minorité du Roi.

Les choses se disposoient ainsi de tous côtez à la guerre. La Cour étant arrivée à Bonrges, le Prince de Conti, la Duchesse de Longueville, & le Duc de Nemours, furent obligez de partir de Montrond avec les Troupes pour se retirer en Guienne. Le Marquis de Persan y demeura pour commander dans la Place, qui étoit bloquée par un petit Corps d'Armée logé à Saint Amand, dont Pallnau étoit Lieutenant General. La Cour s'étoit ensuite avancée * à Poitiers, & Mr. de Châteauneuf, qui étoit

*Le 31. Octob.

* En Ecosse

** *Ce fut la fille du Chevalier Lane qui lui rendit ce service.*

1651.

alors Chef du Conseil, insistoit pour la faire marcher à Angoulême, jugeant que la guerre n'aiant d'autre pretexte que le retour du Cardinal, il faloit profiter de son absence ; & qu'il suffisoit pour les interêts de l'Etat & encore plus pour les siens particuliers, de faire durer son éloignement. Mais les conseils de Château-neuf étoient trop suspects au Cardinal, pour être suivis à Poitiers, sans avoir été auparavant examinez à Brueil : & comme il faloit attendre ses ordres, leur retardement & leur diversité causerent des irresolutions continuelles, qui tinrent la Cour incertaine à Poitiers, jusqu'au retour du Cardinal qui arriva bien-tôt après.

Le Prin. de Conde leve le Siége de Coignac. Mémoires de la Guerre de Guyenne Hist. du P. de Condé L. III.

D'autre part le Baron de Batteville étoit arrivé dans la Riviere de Bourdeaux avec la Flote d'Espagne composée de huit Vaisseaux de guerre & de quelques Brûlots. Il fortifioit Talmont, où il y avoit un Corps d'Infanterie de quinze cens hommes. La Ville de Saintes s'étoit renduë sans resistance. Tailleborg, qui a son port sur la Charente, étoit assez bien fortifié, & Mr. le Prince étoit Maître de la Riviére jusqu'a Angoulême, excepté Coignac. Le Comte Jonsac, Lieutenant de Roi en Saintonge, qui en étoit Gouverneur, s'y étoit retiré, afin que cette Place lui aidât à rendre sa condition meilleure dans le Parti où il entreroit, ne sachant encore auquel il se devoit joindre. Dans cette incertitude il entra en commerce de Lettres avec Mr. le Prince : il lui écrivit assez de choses pour lui donner lieu de croire qu'il ne demandoit qu'à sauver les aparences, & qu'il remettroit bien-tôt sa Ville entre ses mains, si l'on faisoit mine de l'assiéger. Le Prince de Condé n'avoit en tout que trois Regimens d'Infanterie & trois cens chevaux. Fondant ainsi toutes ses esperances sur ce Gouverneur plûtôt que sur ses forces, il ordonna

1651. à ses Troupes d'aller investir Coignac, où le Prince de Tarente se devoit rendre avec celles qu'il avoit. Mais le Comte d'Harcourt, qui commandoit les Troupes du Roi, marcha au secours de la Place & en fit lever le siege. Encouragé par ce succés, & fortifié par des Troupes qui avoient joint son Armée, le Comte d'Harcourt marcha droit à la Rochelle. Le Marquis d'Estissac, pourvu nouvellement des Gouvernemens du Comte du Doignon, avoit deja mis la Ville sous l'obeïssance du Roi par l'assistance que lui donnerent ses Habitans même, qui favoriserent son entreprise avec tout l'empressement imaginable. Il ne restoit à prendre que les Tours qui ferment le Port, lesquelles le Comte du Doignon avoit fait fortifier & où il tenoit une Garnison Suisse. Ce Comte se defiant presque de tout le monde, crut trouver parmi cette Nation plus de fidelité, que dans la sienne propre; mais la suite fit bien-tôt voir que nulle Nation n'est à l'épreuve de la peur & de l'interêt.

Le Cô-te d'Harcourt se rend Maitre de la Rochelle.

Le Comte d'Harcourt étant arrivé à la Rochelle, fit attaquer les Tours, & après trois jours de resistance, les Suisses demanderent à capituler. Le Comte d'Harcourt leur manda qu'il ne leur feroit point de quartier, s'ils ne poignardoient Basse leur Commandant; & ces Soldats, par une lâcheté énorme, se disposerent aussi-tôt à executer cet ordre. Basse croiant trouver plus de compassion auprès de ses ennemis, que parmi ses propres Soldats, se jetta tout blessé du haut des Tours en bas; mais le Comte d'Harcourt * le fit achever en sa presence, malgré les instantes prieres des Oficiers qui demandoient sa grace. 1651.

Il manque deux ocasions de batre Mr. le Prince. *Mémoir e la Guerre de Guienne.*

Pendant ce tems-là le Prince de Condé étoit demeuré à Tonai-Charente, sans avoir même osé proposer de secourir la Rochelle, afin de ménager l'esprit jaloux & incertain du Comte du Doignon, à qui tout donnoit de l'ombrage. Le Comte d'Harcourt aiant reçu quelque renfort se résolut d'aller à lui; mais le Prince qui n'avoit que de nouvelles Troupes, mal disciplinées, & sans experience, jugeant bien qu'il étoit de beaucoup inferieur à l'Armée du Roi, ne crut pas la devoir attendre; & passant de nuit la Riviere sur un pont de bâteaux, il se retira à la Bergerie qui n'en est qu'a demi-lieuë. Le Comte d'Harcourt perdit alors une belle occasion de le combattre dans sa retraite & à demi passé. Il en eut encore le même jour une plus avantageuse, dont il ne sut pas se prevaloir. Mr. le Prince aiant passé la Riviere se reposa sur un Marechal de Camp de l'ordre qu'il lui avoit donné de brûler ou de briser le Pont de bâteaux, & cet Oficier s'étant contenté de detacher les bateaux & de les laisser aller au cours de l'eau, ils furent repris, & le Pont refait dans une heure par les gens du Comte d'Harcourt, qui fit aussi-tôt passer trois cens chevaux & quelque Infanterie pour garder la tête du Pont. La nouvelle en fut portée à Mr. le Prince, qui aiant distribué ses Troupes en divers quartiers assez éloignez du sien, crut d'autant plus que le Comte d'Harcourt marcheroit au milieu pour les tailler en pieces l'un apres l'autre, qu'il jugeoit que c'étoit le parti qu'il a-

* *Quelques Historiens disent que* les Suisses *poignarderent de leur propre mouvement cet infortuné Gouverneur, parce qu'il refusoit de se rendre: mais puisque le Comte d'Harcourt eut bien la barbarie de le faire assommer, après qu'il se fut précipité du haut des Tours, comme tous les Historiens l'assurent d'un commun consentement; il y a grande apparence que ce fut* le Comte d'Harcourt *lui-même qui donna ordre aux* Suisses *de le poignarder, ainsi que l'on vient de le raporter, sur la foi de Mr. de la* Rochefoucaut, *dans ses Memoires, & de* Labardæus *de Reb. Gall. Lib. IX.*

voit à prendre. Il manda à ses Troupes de revenir en diligence à la Bergerie, & marcha vers Tonai-Charente avec les Ducs de Nemours & de la Rochefoucaut, ses Gardes, & ce qu'il se trouva d'Oficiers & de Volontaires auprés de lui, pour voir le dessein des Troupes du Roi, & tâcher de les amuser jusqu'à ce que les plus éloignez de ses gens le fussent venu joindre. Il trouva les trois cens chevaux en bataille dans la prairie qui borde la Riviere; mais il vit bien que les gens du Comte d'Harcourt n'avoient pas eu le dessein qu'il avoit apprehendé, ou qu'ils avoient manqué l'occasion de l'executer; puisque n'étant pas passé lors qu'ils le pouvoient sans empêchement, il n'y avoit pas d'aparence qu'ils le fissent en sa présence. L'on escarmoucha quelque tems sans perte considerable de part ni d'autre, & l'Infanterie étant arrivée, il fit faire un long retranchement vis-à-vis le Pont de bâteaux, laissant la prairie & la Riviere entre le Comte d'Harcourt & lui. Les deux Armées demeurerent plus de trois semaines dans les mêmes logemens sans rien entreprendre, & elles se contenterent de vivre l'une & l'autre dans un païs fertile, où toutes choses étoient en abondance.

Mr. le Prince envoye le Duc de Nemours en Flandre.

Cependant le Prince de Condé, ne recevant aucune nouvelle du Duc de Bouillon, reconnut enfin qu'il ne pouvoit faire aucun fond sur lui, ni sur son Frere le Vicomte de Turenne. Il s'emporta ouvertement contr'eux, & se voiant dans la necessité d'envoïer promtement quelcun pour soûtenir le poste qu'il avoit destiné au Vicomte de Turenne, il donna cet emploi au Duc de Nemours qu'il fit partir en diligence pour aller en Flandre. Ce Duc entreprit d'abord de faire le voyage par eau, mais n'aiant pu suporter les incommoditez de la Mer, il fut contraint d'aller par terre, avec beaucoup de tems & de peril, à cause des Troupes qui ramenoient le Cardinal en France. Le Prince de Condé renvoya dans le même tems le Duc de la Rochefoucaut à Bourdeaux, pour engager le Prince de Conti à s'en aller à Agen rassurer les esprits des Peuples, qui, ébranlez par le nouveau succés des Armes du Roi, n'avoient plus la même chaleur pour les interêts du Prince. Il le chargea encore d'engager le Parlement de Bourdeaux à faire en sorte que le Baron de Batteville & les Espagnols prissent possession de la Ville & du Château de Bourg, qu'ils ofroient de fortifier; ce que le Duc de la Rochefoucaut n'eut pas de peine à obtenir.

La Déclaration contre M. le Prince, est enregîtrée au Parlement.

La Declaration du Roi contre Mr. le Prince avoit été aportée au Parlement dès le 8. d'Octobre. La St. Martin étant venuë, cette Compagnie députa vers Mr. le Duc d'Orleans, qui étoit à Limours, pour le prier de venir prendre sa place au sujet de cette Déclaration. Son Altesse Royale vint au Palais le 20. Novembre; & le premier Président aiant exageré alors avec emphase tout ce qui se passoit en Guïenne, il conclut par la necessité qu'il y avoit de proceder à l'enregîtrement de la Declaration, pour obéir, dit-il, aux très-justes volontez du Roi. Monsieur répondit, que ce n'étoit pas une afaire à precipiter; qu'il faloit donner du tems pour travailler à l'acommodement; qu'il s'y apliquoit de tout son pouvoir; qu'il attendoit, à tous momens des nouvelles de la Cour; qu'il étoit étrange qu'on pressât une Declaration contre un Prince du Sang, & que l'on ne songeât pas seulement aux preparatifs que le Card. Mazarin faisoit pour entrer à main armée dans le Roiaume. Cette Seance & plusieurs autres encore se passerent dans la repetition des raisons, que le premier Président al-

1651. legua au nom du Roi pour cet enregîtrement, & de celles que *Monsieur* lui oposa pour le faire diferer. Tantôt il insistoit sur la forme qu'on devoit garder, lorsqu'il s'agissoit de condamner un Prince du Sang: tantôt il prétextoit les Negociations: tantôt il soûtenoit que le prealable necessaire étoit de se precautionner contre le retour du Cardinal: tantôt il produisoit des Lettres de Mr. le Prince adressées au Roi & au Parlement même, par lesquelles il demandoit à se justifier. Mais voiant & que le Parlement ne vouloit pas qu'on lût ces Lettres, parce qu'elles venoient d'un Prince qui avoit les armes à la main contre son Roi, & que ce même esprit portoit le gros de la Compagnie à l'enregîtrement, *Monsieur* quitta enfin la partie, & fit prier les Chambres de ne le point attendre pour deliberer sur cette Declaration, parce qu'il avoit resolu de n'y point assister. L'on opina; & aprés plusieurs avis diferens qui regardoient plus la forme que la substance, il passa de six vingt voix à faire lire, publier, & enregîtrer au Greffe la Declaration, pour être executée selon sa forme & teneur.

Mesures de cette Compagnie contre le retour du Cardin Mazar.

Ce qui acheva de consterner *Monsieur*, c'est que le Gentilhomme,* qu'il avoit envoyé au Parlement, ne fut presque pas écouté, lorsqu'il pria la Compagnie de prendre jour pour déliberer sur le retour du Cardinal Mazarin, dont on ne doutoit presque plus. En effet le bruit couroit depuis quelque tems que ce Cardinal étoit sur le point de revenir en France. La Reine, qui ne se pouvoit passer de ce Ministre, lui avoit déja mandé de se disposer à la venir trouver au plûtôt, & lui avoit même envoïé de l'argent pour l'entretien des Troupes, dont les Maréchaux de la Ferté & d'Hoquincourt se chargeoient d'aller prendre soin. Enfin on eut à Paris des nouvelles trés-assurées que ce Cardinal étoit arrivé le 25. à Sedan avec six mille Etrangers: qu'il avoit été bien reçu par le Gouverneur de cette Ville, & que le Maréchal d'Hoquincourt l'étoit allé joindre avec deux mille chevaux pour l'escorter jusqu'où seroit le Roi Le Parlement surpris & alarmé de cette nouvelle, s'assembla le 9. Decembre pour en deliberer. Monsieur s'y trouva, & aiant confirmé la nouvelle, le premier President voulut éluder la question en proposant de mander les Gens du Roi, & de faire lire les informations, qui selon les Arrêts precedens, avoient été faites contre le Cardinal. Talon répresenta qu'il ne s'agissoit point de ces informations: que le Cardinal aiant été condamné par une Declaration du Roi, il ne faloit point chercher d'autres preuves, & que s'il faloit informer, ce ne devoit être que des contraventions faites à cette Declaration. Il conclut „ à députer vers „ S. M. pour l'informer des bruits qui „ couroient de ce retour, & pour la „ suplier de confirmer la parole Roïa- „ le qu'elle avoit donnée à tous ses „ Peuples sur ce sujet. Il ajoûta, que „ defenses seroient faites à tous les „ Gouverneurs des Provinces & des „ Places de donner passage au Cardi- „ nal Mazarin, & que tous les Parle- „ mens seroient avertis de cet Arrêt, „ & exhortez d'en donner un pareil. Aprés ces Conclusions l'on commença à opiner, mais la deliberation n'ayant pu se consommer dans cette seance, l'assemblée fut remise au 13. du même mois, Ce jour-là elle donna presque tout d'une voix l'Arrêt conforme aux Conclusions, qui portoient, outre ce qu'on vient de dire, " que le „ Roi seroit suplié de donner part au „ Pape & aux autres Princes étrangers, „ des raisons qui l'avoient obligé à éloigner le Cardinal de sa Personne & „ de ses Conseils. 1651.

* Mr de Croissi.

1651. Deputez envoyez au Roi pour s'y oposer.

Le 18. Messieurs des Enquêtes allerent par Deputez à la Grand' Chambre, pour demander l'assemblée sur une Lettre que le Cardinal Mazarin avoit écrite au Duc d'Elbeuf, en lui demandant conseil sur son retour en France. Le premier President qui presenta la Lettre, que le Duc d'Elbeuf lui avoit envoyée, dit qu'il avoit en même tems depêché au Roi pour lui en rendre compte, & qu'il attendoit la réponse de S. M. après laquelle il pretendoit assembler la Compagnie, s'il ne plaisoit au Roi de lui donner satisfaction. Les Enquêtes ne se contenterent pas de cette parole du premier President. Elles renvoyerent le lendemain leurs Deputez à la Grand' Chambre, & l'on fut oblige de s'assembler le 20. aprés avoir invité Mr. le Duc d'Orleans Le premier President ayant dit à la Compagnie que le sujet de l'assemblée étoit la Lettre dont on vient de parler, & un voyage que le Duc de Noailles avoit fait vers le Duc d'Elbeuf, les Gens du Roi furent mandez : ils conclurent par la bouche de Talon " à ce qu'en execution de l'Arrêt du 13. les Deputez „ du Parlement se rendissent au plutôt „ auprés du Roi, pour l'informer de „ ce qui se passoit sur la frontiere : que „ S. M. fût supliée d'écrire à l'Electeur „ de Cologne, pour faire sortir le Cardinal Mazarin de ses Terres & Seigneuries: que Monsieur le Duc d'Orleans fût prié d'envoyer au Roi en „ son nom pour la même fin, comme „ aussi au Marechal d'Hocquincourt, „ & autres Commandans des Troupes, „ pour leur donner avis du dessein que „ le Cardinal Mazarin avoit de rentrer „ en France : que quelques Conseillers „ de la Cour fussent nommez pour se „ transporter sur la frontiere, & pour „ dresser des Procés verbaux de ce qui „ se passeroit à l'égard de ce retour : „ qu'il fût fait defense aux Maires & „ Echevins des villes de donner passage ni lieu d'assemblée à aucunes „ Troupes qui le dussent favoriser, ni „ retraite à aucun de ses Parens & Domestiques : que le Sr. de Noailles fût „ ajourné à comparoître en personne „ à la Cour, pour rendre compte du „ commerce qu'il entretenoit avec lui; „ & que l'on publieroit un Monitoire pour être informé de la verité de „ ces commerces. Telles furent en substances les Conclusions conformement auxquelles l'Arrêt fut rendu. 1651.

Qui n'auroit cru le Cardinal entierement foudroyé par le parlement, en voyant que les Gens du Roi même formoient & enflammoient les exhalaisons qui produisirent contre lui un si grand tonnerre ? Néanmoins tout le contraire arriva. Au même instant que l'on donnoit cet Arrêt avec tant de chaleur, un Conseiller, dont on ne nous aprend point le nom, aiant dit que les Gens de guerre qui s'assembloient sur la frontiere pour le service du Mazarin, se mocqueroient de toutes les Deliberations du parlement, si elles ne leur étoient signifiées par des Huissiers qui eussent de bons mousquets & de bonnes piques, ce Conseiller, dis-je, fut repoussé par un soulevement general de toutes les voix, comme s'il eût avancé la plus grande de toutes les impertinences, & toute la Compagnie s'écria, que le licenciement des Gens de guerre n'apartenoit qu'a Sa M. Il est difficile d'accorder cette tendresse de cœur pour l'autorité Roiale, avec l'Arrêt qui defend en même tems à toutes les villes de donner passage à celui que cette même autorité vouloit rétablir. Tant il est vrai que l'on trouve dans les Histoires des faits si oposez les uns aux autres qu'ils en sont incroyables, & que tout ce qui est incroyable n'est poartant pas faux pour cela. Contradiction dans la conduite du Parlement en cette ocasion.

Il y eut durant ce tems-la des contesta-

1651. [illegible] de la Cour pour dissiper cette Compagnie.

tions dans le Cabinet sur la maniere dont la Cour se devoit conduire à l'égard du Parlement. Les uns soûtenoient qu'il le faloit menager avec soin ; & les autres, qu'il étoit plus à propos de l'abandonner à lui-même pour laisser tomber à Paris toutes choses dans une confusion, qui sert toûjours au rétablissement de l'autorité Royale, quand cette confusion est venuë jusqu'à un certain point. Ce fut là le conseil que quelcun * donna à la Reine, à qui l'on fit entendre qu'il faloit ordonner au premier President d'aller à la Cour faire sa Charge de Garde des Sceaux, & y apeler Mr. de la Vieuville avec tout ce qui apartenoit aux Finances, & y transferer même le Grand Conseil. Cet avis étoit fondé sur les dispositions qu'on croyoit qu'un abandonnement de cet éclat produiroit infailliblement dans une ville où les établissemens ordinaires ont entre eux une liaison qu'il est dangereux de separer. Il fut combattu avec force par tous ceux qui aprehendoient que les ennemis du Cardinal ne se servissent contre ses interêts de la foiblesse du President le Bailleul, qui, par l'absence du premier President, demeuroit à la tête du Parlement, & de la nouvelle aigreur qu'un pareil éclat produiroit encore dans l'esprit des Peuples. Le Cardinal balança long-tems entre les raisons qui apuyoient l'un & l'autre parti. Il decida enfin : le premier President sortit de Paris, & ne prit pas même congé du Parlement.

Arrêt contre le Card. Mazarin. Sa tête est mise à prix. *Mémoir. de Joli.*

Cette Compagnie s'étant assemblée le 29. Decembre, les Gens du Roi entrerent dans la Grand' Chambre, & presenterent une Lettre de Cachet, qui portoit injonction au Parlement de diferer l'envoi des Deputez qui avoient été nommez par l'Arrêt du 13. pour aller trouver le Roi. Monsieur Talon representa l'émotion qu'une telle Deputation pourroit causer dans la conjoncture presente. Mais Mr. le Duc d'Orleans aiant pris la parole, & confirmé l'arrivée du Cardinal à Sedan, tel fut le soulevement des esprits, qu'on eut peine à attendre que les Gens du Roi eussent pris leurs Conclusions, pour donner un nouvel Arrêt. Il portoit, que les Députez partiroient incessamment pour aller trouver le „ Roi ; que le Cardinal Mazarin & „ ses adherans étoient tout de nouveau „ declarez criminels de Leze-Majesté, „ enjoignant aux Communes de leur „ courir sus. Il ordonnoit de plus „ qu'on vendît sa bibliotheque avec „ tous ses meubles, que tous ses Be- „ nefices fussent impetrables, & tous „ ses revenus confisquez ; promettant „ enfin cinquante mille écus à qui le „ remettroit lui-même vif ou mort en- „ tre les mains de la Justice, & la con- „ servation de cette somme aux heri- „ tiers de l'assassin, s'il mouroit après „ l'avoir tué. " Cet Arrêt fit grand bruit dans le monde & sur tout parmi le Clergé qui se scandaliza fort de voir mettre à prix d'argent la tête d'un Cardinal. Mais rien ne donna plus d'inquietude à Mazarin qu'un petit Ouvrage de Marigni qui contenoit un Tarif ou repartition de cette somme de 150000. liv. en faveur de ceux qui trouveroient moyen de se defaire de lui, ou de le mutiler. L'Auteur avoit plaisamment imaginé plus de cent maniéres differentes d'entreprendre sur la personne du Cardinal, qui pouvoient tenter ses Domestiques & ceux qui aprochoient de lui, sans qu'il lui fût possible de se precautionner. Ce Marigni avoit un talent merveilleux pour ces sortes d'Ouvrages, & il en avoit deja répandu plusieurs * pendant la

* *Menardeau - Champré Conseiller de la Grand' chambre.*

* *On a un Recueil des Chansons, Vaudevilles, & Balades qu'il fit alors.*

prison

1651. la prison de M. le Prince, qui n'avoient pas peu contribué à se rendre favorable le parti des Frondeurs. Ces bagatelles font souvent plus d'impression sur les esprits, que les pieces les plus serieuses. Celle-ci ne produisit pourtant d'autre éfet, que de divertir le public; & le Cardinal en fut quite pour la peur, qu'il ressentit d'autant plus qu'il sçavoit que dans son païs un pareil Arrêt n'auroit pas été long-tems sans être executé. Mais il étoit en France, où la Nation en general est moins capable d'etentats de cette nature.

1652. Nouvelle contradiction dans la conduite du Parlement.

Quoiqu'il en soit, cet Arrêt fut bientôt suivi d'un autre rendu le deuxiéme Janvier 1652. par lequel il fut ordonné „ que tous les autres Parlemens seroient „ invitez d'en donner un pareil à celui „ du vingt-neuviéme Decembre : qu'il „ seroit envoyé six Conseillers sur les „ Rivieres pour armer les Communes : „ que les Troupes du Duc d'Orleans „ seroient commandées pour s'oposer à „ la marche du Cardinal, & que les or- „ dres seroient donnez pour pourvoir à „ leur subsistance. Mais par une contradiction qu'on ne peut assès admirer, un Conseiller ayant dit que le premier pas necessaire pour travailler à cette subsistance, étoit d'avoir de l'argent & d'en prendre dans les Partis casuels, ce qui étoit du Droit annuel, cet avis fut rebuté avec une indignation generale. La même Compagnie qui venoit d'ordonner la marche des Troupes de *Monsieur* pour s'oposer à celles du Roi, traita la proposition de prendre ces deniers avec le même scrupule, que si l'on eût été dans la plus grande tranquillité du Royaume.

Sentimens de la Cour sur le retour du Cardinal. *Gualdo Priorato*

La Cour témoignoit d'autant plus de joie de tous ces incidens, qu'elle se voyoit en état de mepriser les murmures impuissans des seditieux. Dans le Conseil on traitoit bien plus souvent du retour du Cardinal, que de toute autre afaire, & quoique peu de personnes le souhaitassent, la plûpart ne laissoient pas d'en faire leur Cour à Leurs Majestez, qui l'avoient resolu, & pressoient même la Reine de l'avancer contre leur propre inclination. Mais le Prince Thomas de Savoïe arrivé depuis peu de Piemont, les Maréchaux de la Ferté & du Plessis, Mrs. Servien, de Lionne & quelques autres desiroient ce retour & le pressoient de tout leur cœur. La Princesse Palatine étoit entrée dans la même disposition, aussi-bien que le Tellier, Secretaire d'Etat, que le Marquis de Châteauneuf & le Maréchal de Villeroi avoient fait rapeller. Cette conduite ne pouvoit qu'allarmer extrêmement ceux qui croyoient s'être rendus necessaires, & dont le credit alloit expirer par l'arrivée du Cardinal. Le plus embarassé de tous étoit le Marquis de Châteauneuf, qui avoit pris goût aux douceurs d'une Charge aussi glorieuse & aussi utile que celle de Premier Ministre. Il dissimuloit ses sentimens, sous pretexte de faire entendre que ce retour, dans la conjoncture presente, donneroit ocasion à M. le Prince & aux Mécontens de broüiller plus que jamais dans tout le Royaume : ajoûtant qu'il falloit premierement mettre les seditieux en état de ne pouvoir plus remuer, & qu'on pourroit après cela faire revenir le Cardinal en toute assurance. Ce conseil n'étoit pas sans aparence de raison. M. le Prince étoit alors abandonné, & rien ne le soûtenoit que ces bruits répandus du retour de Mazarin. Mais la Cour voulut profiter de cette conjoncture même, comme ayant absolument besoin de ce Ministre, dont, après la perte de Monsieur le Prince, elle prevoyoit qu'on l'obligeroit de se passer. Ainsi l'avis de Châteauneuf n'eut pas lieu, & les amis du Cardinal entrainerent enfin les autres. Ils faisoient valoir l'avantage qu'on recevroit du renfort des vieilles Troupes qui le suivoient,

1652. *Ist. del Minist. del Cardin Mazarin.*

pour les oposer à celles de M. le Prince: ajoûtant qu'il étoit de l'honneur du Roi de pouvoir retenir qui il vouloit auprés de lui, & encore plus de son interêt d'aprendre au parti des *Frondeurs*, qu'il étoit leur maître. Le Premier President apuya principalement ce dernier avis. Alors le Marquis de Châteauneuf eut recours à un autre artifice. Ce fut d'écrire à Fromont, Secretaire des Commandemens de *Monsieur*, pour obliger S. A. R. de venir au plûtôt à Poitiers où étoit la Cour. Il esperoit que sa presence animant les ennemis du Cardinal, & intimidant ses creatures, il pourroit l'empêcher de revenir. Mais le Coadjuteur detourna ce voyage, de crainte que *Monsieur* ne se laissât gagner par la Reine. Nous allons voir le parti qu'il prit par un éfet ordinaire de son irresolution.

Monsieur le Duc d'Orléans se joint au Prince de Condé. *Auberi, Hist. du Cardin. Mazar. L. v V. Mémoir. du Cardinal de Retz. Memoir. de la Rochefoucaut.*

S. A. R. s'étoit figuré qu'en demeurant uni avec le Parlement, il fronderoit le Cardinal sans dépendance de M. le Prince. Voyant que cette Compagnie commandoit dans une même Séance à des Troupes de marcher, & défendoit en même-tems de pourvoir à leur subsistance: qu'elle armoit les Peuples contre les Gens de guerre, quoiqu'ils eussent leurs commissions & leurs ordres en bonne forme de la Cour, & qu'elle éclatoit au même moment contre ceux qui proposoient de les licentier: qu'elle enjoignoit aux Communes de courir sus aux Generaux des Armées du Roi qui apuyoient le Cardinal, & qu'elle défendoit au même instant, sur peine de la vie, de faire aucune levée sans commission expresse de S.M. *Monsieur* tenoit des deux côtez, toutes les fois qu'il en avoit ocasion, & cette conduite lui étoit devenuë necessaire par son union avec une Compagnie, qui n'agissoit jamais que sur le fondement d'acorder la guerre civile avec les Ordonnances du Roi. Mais Chavigni ayant persuadé à *Monsieur*, qu'il ne pouvoit se maintenir que par M. le Prince, & qu'en tout cas il seroit toûjours à tems de le prevenir en se racommodant avec la Cour, il prit le parti de se joindre enfin à lui. Le Duc de Nemours qui survint alors à Paris, acheva d'y resoudre S. A. R. Ce Duc avoit été s'assurer en Flandre des Troupes Espagnoles qui devoient fortifier M. le Prince. La conduite qu'il sembloit que *Monsieur* devoit tenir pour ne pas se dementir, étoit de blâmer publiquement cette union avec les étrangers, en empêchant toutefois le Parlement de se declarer trop ouvertement contre ce secours. C'étoit un milieu difficile à garder; *Monsieur* le crut impossible; il prit tout d'un coup le parti de justifier la marche de ces Troupes étrangeres, & de la justifier dans le Parlement. Il dépêcha ensuite Fontrailles vers M. le Prince, pour lui faire sçavoir de sa part qu'il agiroit de concert avec lui pour s'oposer au retour du Cardinal Mazarin. M. le Prince en reçût la proposition avec plaisir, & eut encore en ce même-tems un autre sujet de joie, le Comte de Marsin l'étant venu joindre à la Bergerie avec mille hommes de pié & trois cens chevaux, des meilleures Troupes de l'Armée de Catalogne. Il fut suivi du Comte Balthasar, & du Marquis de Montpouillan.

Le Cardinal s'avance dans le Royaume. *Gualdo Priorato, Ist. del Minist. del Card. Mazar.*

Cependant le Maréchal d'Hoquincourt avoit donné à ses Troupes leur rendez-vous dans le Laonnois pour joindre celles du Cardinal entre Dourlans & Epernay sur la Marne au commencement de Janvier. Il avoit commencé à marcher le 18. Decembre, & le Cardinal, laissant ses Nieces à Sedan, s'étoit aussi avancé avec cinq mille hommes vers Epernay. Là ils tinrent Conseil de guerre, & il fut resolu que le Maréchal iroit se saisir des passages de l'Aube & de la Seine. Il passa

1652. l'Aube près d'Anglure, sans y trouver d'obstacle, & la Seine à Mery, où les Regimens de Cavalerie & d'Infanterie de Sainte Maure vinrent joindre ses Troupes. Il sçût que *Monsieur* avoit envoyé quatre Compagnies à Pont-sur-Seine. Le Maréchal les ataqua, batit quelques Cavaliers qui faisoient des courses, chassa de son poste Morandiere qui commandoit les Troupes de *Monsieur*, & fit prisonniers les Sieurs Beraud & du Coudrai-Giviers, deux des Commissaires du Parlement. On eut lieu de croire alors que les Princes ne faisoient pas tout ce qu'ils auroient pû faire pour s'oposer à ce retour. Ils laisserent libres les passages qu'ils pouvoient disputer aisément, & permirent que le Cardinal entrât ainsi bien avant dans le Royaume. On sçût même que M. le Prince lui avoit adroitement fait conseiller son retour par Gourville, soit pour s'en servir de pretexte à ses entreprises, soit pour en prendre avantage dans la suite, quand on en viendroit à un acommodement.

Nouveaux éforts de les ennemis.

Les Parisiens ne pouvant plus douter que le Roi n'eût donné des ordres oposez à toutes les Declarations renduës contre le Cardinal Mazarin, ils murmurerent hautement, mais leurs murmures furent inutiles. Car tandis qu'on tâchoit en vain d'animer les Peuples à la revolte, le Parlement de Bretagne donna un Arrêt qui adoucit les choses, enjoignant de surseoir les Procedures contre M. le Prince jusqu'à ce qu'il se fût remis dans son devoir, & que les Espagnols se fussent retirez du Royaume. Celui de Paris de son côté ordonna que les Declarations & Arrêts rendus contre le Cardinal seroient executez. On députa pour cet éfet à la Cour, qui ne répondoit jamais positivement, & gagnoit toûjours du tems pour reduire enfin les esprits par ces longueurs. La Reine tâcha même de porter *Monsieur* à sortir de Paris : mais ce fut sans autre éfet que d'acroître toûjours plus ses soupçons & d'animer davantage les Mécontens. Entre les instructions des Deputez du Parlement, ils en avoient pour faire mettre en liberté les Conseillers Beraud & Giviers ; & pour declarer qu'on ne recevroit point d'Oficiers de la Couronne, jusqu'à ce que le Cardinal fut sorti du Royaume. C'est que le Parlement vouloit ôter par-là à ce Ministre la disposition des premiers emplois, qui lui faisoient des Creatures d'un grand credit. 1652.

Il arrive à Poitiers où étoit la Cour. *Gualdo Priorato ibid. Priolo de Reb. Gall. ad ann.* 1652.

Tout cela n'étonna point le Cardinal. Fier de la faveur de la Reine, à qui il s'étoit rendu necessaire, il vint de Pont-sur-Seine à Château-Renard à la tête de son armée, & de-là à Gien sur Loire. Les Gens du Marquis de Sourdis, qu'on y avoit jetez à la nouvelle de cette marche, se retirerent à son aproche, & il passa librement sur le Pont, les habitans l'ayant reçû avec beaucoup d'honneurs. De Gien il vint à Vierzon, où il laissa ses Troupes sous la conduite du Comte Broglio, pour continuer sa route en toute diligence, escorté des Maréchaux d'Hoquincourt & de Grancei, & de plusieurs autres Seigneurs, qui l'acompagnerent jusqu'à Poitiers. Il y arriva le 16. Janvier, aussi maître de la Cour qu'il l'avoit jamais été. Le Roi & le Duc d'Anjou allerent au devant de lui ; il sortit de son carosse dès qu'il vit S.M. & courant l'embrasser, il en reçût tant de marques de tendresse, qu'il eut lieu d'oublier tous les afronts qu'il avoit souferts. Il fut ramené dans le carosse du Roi chez la Reine, qui lui fit aussi un acueil autant favorable qu'il pouvoit le desirer. On ne sçait pourquoi il hâta si fort son retour, qui sembloit s'acommoder mal avec les interêts de l'Etat, par le pretexte qu'il fournissoit à *Monsieur* & au Parlement de Paris de se déclarer contre la Cour. Quel-

1652. ques-uns ont dit que le Cardinal, informé que le Marquis de Châteauneuf commençoit à gagner quelque creance dans l'esprit de la Reine, craignit d'être suplanté par ce Concurrent; & que ce fut pour le chasser, qu'il vint reprendre l'administration des afaires. Quoiqu'il en soit, il est certain que le retour du Cardinal Mazarin servit à relever le parti du Prince de Condé, qui sans cela alloit tomber de lui-même. Il reprit de nouvelles forces, aussi-bien que tout le parti des *Frondeurs*. Les Mécontens continuerent à broüiller en divers endroits du Royaume, & particulierement à Bourdeaux. Le Parlement de cette Ville, à l'exemple de celui de Paris, continua ses assemblées, & donna plusieurs Arrêts: toute la Province fut pleine de trouble, comme l'étoit le reste du Royaume, & les cabales se rechauferent plus que jamais.

Declaration du Roi en sa faveur. *Gualdo Priorato Ist. del Minist. del Card. Mazar.*

La premiere marque que le Roi donna de son autôrité après le retour du Cardinal, fut de casser l'Arrêt que le Parlement avoit rendu contre lui au mois de Septembre de l'année precedente, faisant tres-expresses défenses de le mettre à execution, & à toutes personnes de rien entreprendre contre le Cardinal sous peine de la vie. Il défendit outre cela qu'on procedât à la vente de ses livres, à peine aux Aquereurs de perdre le prix de l'achat, & de dix mille livres d'amende: déclarant que l'Arrêt avoit été donné contre les formes, contre le respect dû au S. Siege & au sacré College, & contre la volonté même du Roi. Que le Cardinal n'étoit rentré dans le Royaume que par ordre exprès de S.M. pour le service de laquelle il avoit levé des Troupes considerables à ses dépens, afin de les oposer aux Rebelles; & qu'en un mot il étoit Roi, & pretendoit de se faire obéir absolument.

Il sembloit que la Cour n'atendît que le retour du Cardinal Mazarin, pour se déterminer sur deux entreprises sur lesquelles rouloient tous les Conseils qui se tenoient alors à Poitiers. L'une étoit d'aller en Guyenne pour reduire Bourdeaux & y ruiner le parti de M. le Prince, suivant le sentiment de la Reine & du Cardinal. L'autre de mener à Paris assés de Troupes pour batre celles de *Monsieur*, pour s'oposer à celles du Duc de Nemours prêtes d'entrer en France, & pour soûtenir dans la Ville les serviteurs du Roi. Après beaucoup de reflexions que l'on fit de part & d'autre, le voyage de Guyenne fut enfin resolu. Mais il survint une nouvelle broüillerie, qui le retarda pour quelque-tems, comme nous le dirons bientôt. 1652.

Conseils tenus à Poitiers.

Retour des Deputez du Parlement à Poitiers, & leur raport. *Memoir. du Cardinal de Retz.*

Les Deputez du Parlement qui avoient été à Poitiers, en revinrent durant ce tems-là, & firent au Parlement le raport des remontrances qu'ils avoient faites au Roi contre le retour du Cardinal. Il dirent que S.M. après en avoir communiqué avec la Reine & son Conseil leur avoit fait répondre en sa presence par le Garde des Sceaux, que „ quand le Parlement avoit donné ses „ derniers Arrêts, il n'avoit pas sçû sans „ doute que M. le Cardinal Mazarin n'avoit fait aucune levée de gens de guerre que par les ordres exprès de S. M. „ Qu'il lui avoit été commandé d'entrer „ en France, & d'y amener ses Troupes; „ & qu'ainsi le Roi ne trouvoit pas „ mauvais ce que la Compagnie avoit „ fait jusqu'à ce jour, mais qu'il ne doutoit pas aussi que quand elle auroit „ apris le détail dont il venoit de l'informer, & sçû de plus que M. le Cardinal Mazarin ne demandoit que le „ moyen de se justifier, elle ne donnât „ à tous ses peuples l'exemple de l'obéissance qu'ils lui devoient.

On peut juger de l'efet que fit dans le Parlement une réponse si peu conforme aux paroles solemnelles que la Reine lui

avoit tant de fois réiterées. Elle y fut reçûe avec une chaleur que *Monsieur* n'apaisa point, en disant que le Roi lui avoit envoyé Ruvigni pour lui faire le même discours & lui ordonner de renvoyer dans leurs Garnisons les Regimens qui étoient sous son nom. Cette chaleur fut encore augmentée par la lecture qu'on afecta de faire alors de quelques Arrêts des Parlemens de Toulouse & de Rouen, rendus contre le Cardinal Mazarin. L'Avocat du Roi Talon harangua contre le Cardinal avec beaucoup de vehemence, & conclut à des remontrances sur son retour, & à des informations contre les desordres des Troupes du Maréchal d'Hoquincourt: & la Deliberation ayant été remise au lendemain, elle produisit un Arrêt conforme à ces Conclusions. Reprenons le voyage de la Cour.

Voyage de la Cour à Saumur. *Memoir. de la Duchesse de Nemours & du Card. de Retz.*

La Ville d'Angers, dont le Duc de Rohan-Chabot étoit Gouverneur, avoit pris le parti des Princes; & ce fut ce qui détermina la Cour à se rendre à Saumur, où elle arriva le 6. de Fevrier, pour être plus à portée de remedier à ce soulevement. On avoit resolu de faire le siége d'Angers; & ce dessein, auquel M. de Châteauneuf étoit contraire, joint au voyage d'Angers qui avoit été entrepris sans sa participation, lui fournit le pretexte de demander au Roi la permission de se retirer, pour n'avoir pas la mortification de demeurer dans les afaires sous le Cardinal son ennemi. Toute la France étoit en suspens sur l'évenement de ce siége, qui pouvoit avoir de grandes suites, si la défense de la Ville eût été assès longue & assès vigoureuse pour arrêter le Roi. Non-seulement M. le Prince eût pû s'assurer par-là des meilleures Places des Provinces voisines, mais il est certain que l'exemple de M. le Duc d'Orleans, qui s'étoit joint à lui contre la Cour, auroit été suivi par les plus considerables Corps du Royaume. Car outre que Son Altesse Royale envoya à M. le Prince un Corps de Troupes commandé par le Duc de Beaufort, le Duc de Nemours entra en France avec l'armée de Flandre & des vieilles Troupes du Prince, sans trouver de resistance. Cette armée passa la Seine à Mante, où celle du Duc de Beaufort se joignit à elle, ce qui fit un Corps de sept mille hommes de piez & trois mille chevaux, qui marcherent tous ensemble vers la Riviere de Loire, où ils étoient assurez des Villes de Blois & d'Orleans. Mais soit qu'Angers ne fût pas en état de se défendre à cause de la division des Bourgeois: soit que le Duc de Rohan ne voulût pas hazarder sa vie & sa fortune sur la foi chancelante d'un Peuple étonné, il remit la place entre les mains du Roi, & eut permission de se retirer à Paris.

M. le Prince marche vers Bourdeaux.

Monsieur le Prince se voyant hors d'état de rester dans le Païs où il étoit, en presence du Comte d'Harcourt superieur en nombre & en bonté de Troupes, tourna toutes ses pensées à conserver la Guyenne & à fortifier les Villes qui tenoient son parti. Il resolut donc d'y marcher avec son armée, & crut pouvoir maintenir quelque-tems la Saintonge, en laissant d'un côté le Comte du Doignon dans les Places, les Espagnols à Talmont, & le Prince de Tarente dans Saintes & Taillebourg, pour en hâter les Fortifications. Ayant ainsi donné ses ordres, il fit marcher son Infanterie & ses Bagages à Talmont pour aller par mer à Bourdeaux; & après avoir fait la premiere journée une fort longue traite avec toute sa Cavalerie, il s'arrêta la seconde à Saint Andras, à quatre lieuës de Bourdeaux, se croyant hors de la portée des Troupes du Roi. Mais le Comte d'Harcourt, qui l'avoit suivi avec une diligence extrême, arriva à la vûe de son quartier lorsqu'il y songeoit le moins, & l'auroit forcé, si les pre-

1652. mieres Troupes fussent entrées dedans sans marchander. Ils furent quelquetems en presence, mais la nuit étant obscure, il n'y eut point de combat, & M. le Prince se retira pour aller à Bergerac, où le Maréchal de la Force avec le Marquis de Castelnau son Fils, qui commandoit dans la place, & le Duc de la Rochefoucaut avec le Prince de Conti, se rendirent aussi.

Le Coadjuteur est fait Cardinal, & prend le nom de Cardinal de Retz. *Memoir. de Retz & le Joli.*

Ce fut durant le siege d'Angers, que le Coadjuteur reçût la nouvelle de sa promotion au Cardinalat, malgré les intrigues secrettes de la Cour qui travailloit à faire revoquer sa nomination. Mais l'adresse de l'Abé Charier, qu'il avoit envoyé à Rome pour solliciter cette afaire, & les presens qu'il fit à la Princesse de Rossane, qui avoit épousé le Neveu du Pape Innocent X. lui rendirent le Pontife si favorable, que la negociation ne reçût presque aucune dificulté auprès de lui. Il consideroit le Coadjuteur plûtôt comme ennemi du Cardinal Mazarin, que pour aucune qualité personnelle. Il s'imagina qu'il rempliroit sa place aussi-tôt, & qu'il auroit plus d'égard pour le Saint Siege que ses Predecesseurs. La seconde chose qui retarda un peu sa promotion, est qu'il en falloit faire aussi pour les autres Couronnes. Le Bailli de Valencey*, Ambassadeur de France en cette Cour, la traversoit sourdement par les ordres du Cardinal Mazarin, qui ne lui avoit donné que des instructions ambigues à cause des mesures que ce Ministre étoit alors obligé de garder avec le Coadjuteur. Ils se contenterent donc l'un & l'autre d'insinuer adroitement que le Coadjuteur étoit Janseniste ; & il s'en fallut peu que cet artifice ne réussît, le seul nom de Janseniste étant pour le moins alors aussi odieux à Rome, qu'il l'est encore aujourd'hui, & que celui de Mazarin l'étoit en France. Le Coadjuteur n'étoit ni Janseniste ni Moliniste & ne s'embarassoit guere de toutes ces disputes de Religion. On lui dépêcha pourtant un Courier exprès pour lui demander une abjuration formelle du Jansenisme ; mais les choses ayant changé de face en ce tems-là, par les bruits qui se répandirent du retour du Cardinal Mazarin, l'Abé Charier profita habilement de la conjoncture. Il représenta au Pape que ses bonnes intentions pour le Coadjuteur alloient devenir inutiles, si le Cardinal rentroit une fois à la Cour : qu'il y seroit le maître plus que jamais & en état de perdre celui qu'il regardoit comme son ennemi, si Sa Sainteté ne le metoit en état de se soûtenir par lui-même ; ajoûtant qu'il avoit des avis certains, que la revocation de sa Nomination étoit en chemin. En éfet le Courier qui la portoit ayant été arrêté à Florence par le Bailli de Gondi, sous pretexte de le regaler, celui-ci en donna aussi-tôt avis à l'Abé Charier, & le Pape se resolut à l'instant d'avancer la promotion. Cette resolution, quoique fort secrette, ne laissa point d'aller aux oreilles du Bailli de Valencey, qui ayant ordre de revoquer la Nomination à toute extremité, envoya aussi-tôt le Dimanche au soir demander audience pour le lendemain. Elle lui fut acordée sans dificulté, ce qui lui fit esperer d'y être encore à tems. Mais le Pape, qui se doutoit de son dessein, ayant envoyé intimer le Consistoire à petit bruit, le lundi * de fort bonne heure, & l'ayant commencé par la promotion, il atendit tranquillement la visite de l'Ambassadeur, qui envoya s'excuser voyant le coup manqué. La nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par un Courier du Grand Duc, qui devança celui de l'Abé

* *Qui fut depuis Grand Prieur de France.*

* *Le 18. Fevrier.*

1652. Charier, y causa autant de chagrin à la Cour que de joie à tous les amis du Coadjuteur, qui prit aussi-tôt le nom *de Cardinal de Retz.*

Il traverse le parti de Mr. le Prince dans Paris & dans le Parlement.

Il arriva aussi dans le même-tems une afaire qui auroit eu de grandes suites, si la Cour ne se fût apliquée à les prevenir. Ce fut la diversion des Rentes de l'Hôtel de Ville, que S.M. fit arrêter dans toutes les Recettes, pour s'en servir aux besoins de la guerre. Le Parlement prit feu d'abord là-dessus, & la chose fut poussée jusqu'à une assemblée de toutes les Compagnies Souveraines dans la Chambre de S. Loüis. Il s'y tint plusieurs conferences, dans lesquelles les partisans de M. le Prince firent diverses tentatives pour engager ces Compagnies & le Corps de Ville, sous pretexte du bien public, dans une union semblable à celle de 1648. Mais l'afaire ayant été traînée en longueur, fut dissipée peu à peu par quelques Arrêts du Conseil, qui sembloient mettre à couvert les interêts des particuliers. Ainsi le Parlement ayant peu à peu rallenti de sa premiere chaleur, s'adoucit insensiblement là-dessus, de sorte qu'il ne fut pas possible de parvenir à l'union desirée. Le Maréchal d'Etampes proposa pour cela un nouvel expédient qui fut d'abord aprouvé par plusieurs personnes, & combatu ensuite par le plus grand nombre. Les amis de M. le Prince ne se rebuterent point, & les Troupes du Roi voulant s'aprocher de Paris après la reduction d'Angers, ils se servirent de ce pretexte pour animer le Parlement, sous ombre qu'il avoit autrefois donné des Arrêts pour défendre aux Troupes d'aprocher de cette Ville de plus de dix lieuës à la ronde. Mais le Maréchal de l'Hôpital, qui en étoit Gouverneur, éluda cet artifice par l'ofre qu'il fit au nom du Roi de les faire éloigner, pourveu que celles de S.A.R. & du Duc de Nemours fissent la même chose. Ainsi cette proposition, quoique specieuse, n'eut aucun éfet. Le Maréchal de l'Hôpital étoit un homme ferme, qui avoit été choisi pour gouverner cette Capitale du Royaume dans ces tems dificiles, à la consideration de la Princesse Palatine, que Madame de Rhodes, Belle-fille du Maréchal, avoit engagée à lui procurer ce poste. Ce furent aussi ces deux Dames qui formerent une étroite liaison entre le Cardinal de Retz & ce Maréchal, lesquels agissant de concert contre les desseins de Monsieur le Prince, trouvoient aisément les moyens de rompre ses mesures dans la Ville & dans le Parlement. Car quoique ce nouveau Cardinal, à cause de sa dignité, fut exclus des Assemblées, ses amis ne laissoient pas de s'y employer mieux que jamais, éblouïs par l'éclat de la pourpre, sur laquelle ils fondoient des esperances chimeriques & pour eux & pour lui. 1652.

Il empêche aussi Monsieur de le favoriser.

Si la promotion du Cardinal de Retz fit plaisir à ses partisans, elle déplût beaucoup à ceux de M. le Prince, & même aux personnes neutres, qui demeurerent convaincuës que dans les afaires passées il n'avoit eu en vûe que ses interêts particuliers, & que dans la suite il suivroit aveuglément le parti de la Cour. On tâcha de le persuader a Monsieur le Duc d'Orleans; mais ce fut inutilement, & ce Prince lui marqua plus que tous les autres la joie qu'il avoit de sa nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de l'aller voir chez lui, & quoiqu'il favorisât le parti de M. le Prince, il ne laissa pas d'écouter toûjours & de suivre souvent les avis du nouveau Cardinal. Aussi celui-ci prenoit-il grand soin devant *Monsieur*, de ne paroître pas épouser les interêts du Cardinal Mazarin. Mais en recompense il ne manquoit point de lui representer dans les ocasions qu'il n'étoit pas de son interêt de contribuër à l'augmentation du credit de M. le Prince. C'étoit-là l'endroit sen-

1652. fible de M. le Duc d'Orleans, & par où il étoit susceptible de toutes sortes d'impressions. Le Cardinal de Retz le sçavoit mieux que personne, & il se prevalut si bien de cette jalousie en plusieurs rencontres, qu'il empêcha *Monsieur*, de faire pour M. le Prince bien des choses dont il auroit pû profiter. Ce fut par-là qu'il détourna S.A.R. d'aller à Orleans où les amis de M. le Prince firent tous leurs éforts pour l'obliger de se rendre, afin de prevenir l'armée du Roi qui s'avançoit de ce côté-là. *Monsieur* le pouvoit d'autant mieux, que cette Ville est la capitale de son Domaine; mais ce qu'on ne pût obtenir de lui, on l'obtint de *Mademoiselle*, sa fille aînée, qui se laissa persuader de s'aller jeter dans cette place, où elle fut introduite par une brêche qui fut faite par des Bateliers. Il est vrai que la Cour ne pensa plus après cela au-dessein qu'elle avoit formé de s'établir à Orleans; mais si S.A.R. y fût allé elle-même, il est à presumer que sa presence y auroit produit tout un aûtre éfet, & que cette démarche auroit donné plus de vigueur aux afaires des Parisiens. Quoique les amis de M. le Prince eussent donc fait en partie ce qu'ils desiroient de ce côté-là, ils jugerent que ce n'étoit pas encore asses, & qu'il falloit trouver les moyens de s'assurer de l'esprit de *Monsieur*, qui leur échapoit en plusieurs ocasions. C'est pourquoi ils écrivirent à M. le Prince qu'il falloit absolument venir à Paris, où le Cardinal de Retz devenoit tous les jours plus puissant auprès de Monsieur le Duc d'Orleans, & où son parti, apuyé de celui de la Cour se fortifioit tellement, qu'ils n'y pourroient pas resister si l'armée du Roi s'en aprochoit. Monsieur le Prince se détermina d'autant plus à suivre cet avis, que ses afaires n'alloient pas bien en Guyenne, & que l'on commençoit à voir paroître à Bourdeaux les Factions & les partialitez qui ruinerent enfin son parti dans cette Province. Mais avant que de raporter les causes & les éfets d'un si grand changement, il faut faire le recit de ce qui se passa entre les Troupes de part & d'autre. 1652.

Les afaires de Monsieur le Prince déperissoient aussi en Saintonge, & Saintes qu'il croyoit en état de soutenir un long siege, s'étoit rendu sans beaucoup de resistance. Taillebourg étoit assiegé & prêt à subir le même sort. Le Marquis de S. Luc assembloit un Corps pour s'oposer à celui du Prince de Conti, qui avoit pris quelques postes de peu d'importance Mr. le Prince partit avec le Duc de la Rochefoucaut pour aller joindre le Prince de Conti à Staffort, où il rassembloit ses quartiers dans la creance que S. Luc le devroit combattre. Mais ce Marquis étoit à Miradoux, où M. le Prince le joignit & le chargea. Il défit dans cette ataque six Regimens, prit une bonne partie de l'équipage de l'armée, & fit beaucoup de prisonniers. Le jour suivant se passa tout en escarmouches, parce que Saint Luc avoit gagné une hauteur où le Prince de Condé ne pouvoit pas l'ataquer faute de Canon. Il donna ses ordres pour en faire venir deux pieces, & lâcha quelques prisonniers qui ne manquerent pas d'en informer Saint Luc. L'épouvante se mit aussi-tôt dans son camp, & les Oficiers atendirent à peine la nuit pour cacher leur retraite. Le Prince qui en fut averti, les poursuivit; mais son extrême diligence fut en quelque sorte la cause que sa Victoire ne fut pas aussi complette qu'elle pouvoit l'être. Car avant que l'Infanterie fût engagée dans un chemin où il auroit été facile de la tailler en piéces, le Prince la chargea sur le bord du fossé de Miradoux, & entrant l'épée à la main dans les Regimens de Champagne & de Lorraine qui formoient un Bataillon devant la Ville, il les renversa dans les fos-

Mr. le Prince remporte un avantage sur le Marquis de S. Luc.

Memoir. de la Rochefoucaut. Auberi, Hist. du Cardin. Mazar. Liv. V.

fez

1652. sez, demandant quartier & jettant leurs armes ; & comme on ne pouvoit aller à eux à cheval, ils eurent le tems de rentrer dans Miradoux. Le Prince fut très-bien secondé dans cette occasion par le Prince de Conti son frere, qui combattit toujours à ses côtez.

Le Prince aiant poursuivi le Marquis de St. Luc & le reste des fuïards jusqu'auprès de Leitourre, s'avança du côté de Montauban. La prise de cette Ville ne pouvoit que lui être fort avantageuse ; car le Parlement de Toulouse, qui venoit de donner des Arrêts contre le Cardinal, & qui n'attendoit plus qu'une occasion pour embrasser ouvertement le parti du Prince de Condé, n'auroit pas manqué de se déclarer aprés cela, & tout le Languedoc auroit aparemment suivi l'exemple de la Capitale de la Province. On dit même que le Parlement de Toulouse n'avoit differé jusqu'alors de prendre les intérêts du Prince, qu'à la sollicitation du Premier Président, lequel étant le seul de cette Compagnie qui fût fidele au Roi, répréséntoit sans cesse, " que tant que Montauban resteroit dans le parti du Roi, il ne faloit point se déclarer pour le Prince : de peur que les Habitans de cette Ville, la plûpart Huguenots, animez depuis long-tems contre le Parlement & contre la ville de Toulouse, ne prissent cette occasion pour satisfaire leur ressentiment.

Cette Ville refuse d'embrasser son parti.

Le Prince de Condé crut d'abord que les Habitans de Montauban ne feroient pas difficulté de lui ouvrir leurs portes, après avoir apris la défaite de St. Luc, qui s'étoit retiré dans leur Ville, tout épouvanté par le souvenir du danger qu'il venoit de courir, & plus capable en cet état de les décourager, que de les porter à une vigoureuse résistance. Ainsi le Prince s'étant arrêté à Moissac, envoïa sommer Montauban par un Trompete, qui, après avoir représénté aux Habitans de cette Ville les grans services que les Ancêtres du Prince de Condé avoient rendus aux Protestans de France, les assura " que le prince, en particulier desiroit avec passion de leur faire du bien, à eux & à tous ceux de leur Religion, qu'il les protegeroit toûjours, & auroit soin de maintenir leurs privileges & leur liberté, s'ils vouloient embrasser son parti. " Mais ces protestations & ces offres furent rejettées d'un commun consentement. Tout le peuple parut disposé à se défendre contre le prince, jusqu'à la derniere extremité, aimant mieux être fidele au Roi, aux dépens de leur propre vie, que de manquer à leur devoir, sur des promesses vagues & incertaines. St. Luc voïant les Bourgeois dans cette disposition, commença à se rassurer, & renvoïant aussi-tôt le Trompête du prince, le chargea de lui dire que la Ville se préparoit à le recevoir les armes à la main, & qu'elle ne vouloit dependre que du Roi, dont elle attendoit la juste récompense de sa fidelité. Cette réponse surprit, & irrita extremement le prince ; mais quoi-que la Ville de Montauban ne fût point fortifiée, il n'étoit point en état de la prendre par force. C'est-pourquoi il se contenta de laisser Garnison dans Moissac, petite Ville sur le Tarn à trois lieuës de Montauban, & retourna promptement sur ses pas.

La Ville de Moissac en fait autant.

Cependant les Habitans de Montauban, non contens d'avoir refusé les portes de leur Ville au prince de Condé, lui enleverent quelques tems après la petite place de Moissac. Une partie des Habitans de cette derniere Ville, fâchez de se voir sous la puissance du prince de Condé, firent savoir à la Ville de Montauban, que s'ils vouloient leur prêter main forte, ils chas-

1651. seroient la Garnison du Prince ; & rentreroient sous l'obéissance du Roi. Montauban reçut cette proposition avec joye, jusques-là que tout le monde s'empressoit à l'envi pour avoir part à l'expedition. Le tems aiant été marqué pour cette entreprise, cinq ou six Compagnies de Bourgeois de Montauban s'embarquerent un soir sur la Riviere du Tarn, & arriverent à petit bruit devant Moissac. Les Bourgeois de la Ville, qui étoient d'intelligence avec eux, parurent en même tems sous les armes, & ceux de Montauban aiant petardé une porte se joignirent à eux. La Garnison fit d'abord mine de se defendre ; mais elle se rendit après une médiocre résistance, & le Gouverneur de la Place fut conduit prisonnier à Montauban.

Protestans fideles au Roi dans cette guerre.

Il est certain que dans toute cette guerre les Protestans ne se prévalurent point des troubles du Roïaume pour rendre leur condition meilleure. Ils résisterent fortement aux sollicitations que le Prince de Condé leur fit pour les engager dans ses interêts. Toûjours fideles au Roi, ils demeurerent en repos, ou bien ils soutinrent le parti de la Couronne, comme nous venons de le voir par ce que firent les Habitans de la Rochelle & de Montauban. Aussi la Cour, connoissant bien l'importance de leurs services, voulut leur donner un témoignage authentique de sa reconnoissance, par une Declaration que le Roi rendit en leur faveur à son retour : la voici en propres termes.

DECLARATION

Du Roi portant confirmation des Edits de Pacification,

Donnée à Saint Germain en Laïe le 21. Mai 1652.

„ Louïs par la Grace de Dieu Roi „ de France & de Navarre, à tous „ ceux qui ces presentes Lettres verront, salut. Le feu Roi, nôtre très- „ honoré Seigneur & Pere, que Dieu „ absolve, aiant reconnu qu'une des „ choses la plus necessaire pour conser- „ ver la paix en ce Roïaume, consistoit „ à maintenir les Sujets de la R. P. R. „ en la jouïssance pleine & entiere des „ Edits faits en leur faveur, & les fai- „ re joüir de l'exercice libre de leur „ Religion, il auroit eu un soin très- „ particulier d'empêcher par tous „ moyens convenables, qu'ils ne fus- „ sent troublez en la jouyssance des „ Libertez, Prerogatives, & Privile- „ ges à eux accordez par lesdits Edits; „ aiant à cet efet incontinent après „ son avenement à la Couronne, par „ ses Lettres Patentes du 22. Mai 1610. „ & depuis sa Majorité par sa Decla- „ ration du 10. Novembre 1615. de- „ claré vouloir que lesdits Edits fussent „ éxecutez, afin de donner à sesdits „ Sujets d'autant plus d'ocasion de se „ maintenir en leur devoir ; & à l'é- „ xemple d'un si grand Prince, & pour „ l'imiter en sa bonté, nous avons vou- „ lu faire le semblable, aiant pour „ les mêmes motifs & considerations „ par notre Declaration du 8. Juillet „ 1643. voulu & ordonné que nosdits „ Sujets de la R. P. R. jouïssent de „ toutes les Concessions, Privileges, „ & Avantages, specialement de l'e- „ xercice libre & entier de leur dite „ Religion, suivant les Edits, Decla- „ rations & Reglemens faits en leur

„ faveur sur ce sujet, Et d'autant que „ nosdits Sujets de la R. P. R. nous „ ont donné des preuves certaines de „ leur afection & fidelité, notamment „ dans les occasions presentes, dont „ nous demeurons très-satisfaits, savoir faisons que nous, pour ces causes, & sur la très-humble suplication qui nous en a été faite de la part „ de nosdits Sujets, faisant profession „ de ladite R. P. R. & après avoir fait „ mettre cette afaire en deliberation „ en nôtre présence, en nôtre Conseil: „ nous de l'avis d'icelui & de nôtre „ certaine Science, & Autörité Royale „ avons dit, declaré & ordonnons, „ voulons & nous plaît, que nosdits „ sujets de la R. P. R. soient maintenus „ & gardez, comme de fait nous les „ maintenons & gardons, en la pleine „ & entiere jouïssance de l'*Edit de* „ *Nantes*, autres Edits, Déclarations, „ Arrêts, Reglemens, Articles, & Brevets expediez en leur faveur, registrez en parlemens & Chambres de „ l'Edit, notamment en l'*éxercice libre* „ *& public de ladite Religion* en tous „ les lieux où il a été accordé par „ iceux, nonobstant toutes Lettres „ & Arrêts tant de nôtre Conseil que „ des Cours Souveraines ou autres „ Jugemens au contraire. Voulant que „ les Contrevenans à nos dits Edits „ soient punis & châtiez comme perturbateurs du repos public. Si donnons en Mandement à nos Amez & „ Feaux, les Gens tenant nos Cours de „ parlement, Chambres de l'Edit, „ Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans & autres nos Oficiers, qu'il „ apartiendra, chacun en droit soi, „ que lesdites presentes ils fassent enregistrer, lire & publier où besoin „ sera; & tout le contenu garder, observer & entretenir selon leur forme „ & teneur: & d'autant que de ces „ presentes on pourra avoir affaire en „ divers & plusieurs lieux, nous voulons qu'aux Copies, duëment collationnées par l'un de nos Amez & „ Feaux Conseillers & Secretaires foi „ soit ajoûtée comme au present Original. Car tel est nôtre bon plaisir, en „ témoin de quoi nous avons fait mettre nôtre Scel à cesdits Presentes. „ Donné à S. Germain en Laïe le 28. „ jour de Mai, l'an de Grace 1652. de „ nôtre Regne le 10. Signé, Louis. Et „ plus bas par le Roi, Phelipeaux, „ & scellé du Grand Sceau.

Le Roi avoit écrit outre cela au Consistoire de Montauban une Lettre, par laquelle il les remercioit des marques qu'ils venoient de lui donner de leur attachement à son service, & les assuroit de sa protection. Il donna même * permission aux Habitans de cette Ville de la fortifier.

Mr. le Prince leve le siége de Miradoux.

Pour revenir maintenant au Prince de Condé, dès qu'il vit que Montauban ne vouloit point lui ouvrir ses portes, il revint promtement investir Miradoux, où plusieurs Oficiers s'étoient jettez avec bon nombre d'Infanterie, comme nous avons dit, plûtôt pour sauver leur vie que pour defendre la Place. Le Prince les fit sommer, croïant que des gens battus, qui étoient sans munitions de guerre & sans vivres, n'entreprendroient pas de soûtenir un siége dans une si mechante Place. Et en effet ils offrirent d'abord de se rendre; mais le Prince s'étant obstiné à les vouloir faire prisonniers de guerre, ou à les obliger à ne servir de six mois, ces conditions leur parurent si rudes, qu'ils aimerent mieux se défendre. Il se trouva que les Habitans avoient des vivres; le Marquis de S. Luc leur fit tenir des munitions de guerre la nuit suivante, & continua.

* *Gregorio Leti dans son Teatro Gallico* Part. I. Lib. VI. pag. 195.

1652. de les rafraichir des choses necessaires malgré les précautions qu'on prenoit pour l'empêcher. Le Prince de Condé, desespérant de réüssir dans son entreprise, reconnut qu'il auroit bien fait de recevoir Miradoux aux conditions qu'on lui avoit offertes. Ensuite aprenant que le Comte d'Harconrt y devoit arriver le lendemin, il leva le siege, & se retira à Stafford, où il eût été taillé en pieces, si ce Comte eût su profiter de ses avantages. Mr. le Prince ne laissa pas d'y perdre ses Gardes, avec trois ou quatre cens chevaux qui lui furent pris dans le quartier de Persan, & d'être obligé de se retirer à Agen. Mais les divisions de cette Ville firent assez connoître à ce Prince, qu'elle ne demeureroit dans son parti, qu'autant qu'elle y seroit retenue par sa presence ou par une forte Garnison.

Il tente de se rendre Maitre d'Agen. Auberi, Hist. du Cadin. Mazar. Liv V. Mémoire de la Rochefoucault.

Ce fut pour s'en assurer par ce dernier moïen, que le Prince de Condé résolut d'y faire entrer le Régiment d'Infanterie de Conti, & de se rendre Maître d'une des portes de la Ville, pour ôter au Peuple la liberté de refuser la Garnison. Mais comme ce dessein ne fut pas secret, dès qu'il se fut répandu dans la Ville, les Bourgeois prirent, les armes, & firent des Barricades. Le Prince de Condé en étant averti, monta à cheval pour appaiser la sedition par sa presence & pour démeurer Maître de la porte de Grave, jusqu'à ce que le Régiment de Conti s'en fût emparé. Mais l'arrivée des Troupes augmenta le desordre au lieu de l'apaiser. Elles entrerent & firent alte dans la premiere ruë; & quoique les Princes de Condé & de Conti & tous les Officiers fissent leurs efforts pour appaiser le desordre, ils ne purent empêcher que les ruës ne fussent barricadées en un instant. Les choses ne pouvoient plus demeurer en cet état. La nuit aprochoit; & le Prince de Condé se voioit réduit, ou à sortir honteusement de la Ville, ou à la faire piller & brûler. L'un ou l'autre de ces deux partis ruinoit immanquablement ses affaires; c'est-pourquoi il tenta un accommodement, qui sauvant son autorité en apparence, lui servit de prétexte de pardonner au Peuple d'Agen. 1652.

Voyage de la Cour à Gien.

Cependant l'Armée du Duc de Nemours, composée de quatre mille hommes que les Espagnols lui avoient donnez, & des veilles Troupes du Prince de Condé, que lui avoit amenées le Comte de Tavannes, donnant de l'inquiétude à la Cour, l'obligea de marcher de ce côté là pour s'oposer à ses progrez. Elle partit donc de Saumur le 7. Mars, & le Roi ne fut pas plûtôt arrivé à Tours, qu'il y reçût les Députez de plusieurs Villes & de plusieurs Provinces qui vinrent lui faire leurs protestations de fidelité. La Deputation du Clergé, entre autres, fut fort remarquable. M. de Chanvalon Archevêque de Roüen & Primat de Normandie y vint porter au Roi, au nom des Evêques qui s'y trouverent, de grandes plaintes de l'attentat du Parlement contre l'Eglise, qui se trouvoit extremement outragée en la personne du Cardinal Mazarin. Il exagera ces outrages avec beaucoup de force, & quoi-qu'il gardât en aparence toute sorte de mesures pour ne pas offenser le Parlement, il soûtint pourtant sa cause avec tant d'éloquence, que non seulement tout l'Ordre Ecclesiastique en fut très-satisfait; mais que cette action, très-agréable à la Cour, y jetta les premiers fondemens de la faveur de cet Archevêque. Avant que l'on partît de Tours, Monsieur Servien fut rétabli dans le Ministere par le Roi même, mais il differa pour quelque tems de rappeler aussi Mr. de Lionne, pour ne pas pousser tout-à fait à bout ses

1652. envieux, que l'on avoit encore interêt de menager. De Tours la Cour vint à Blois, & le trop long sejour qu'elle y fit, donna le tems aux Factieux de fortifier Orléans où Mademoiselle s'étoit jettée, & d'empecher qu'on ne prît Chartres, comme le Cardinal l'avoit résolu, pour faciliter les aproches de Paris. Comme on ne put donc prendre la route ni de Chartres, ni d'Orléans, & que le Pont de Beaugenci avoit été emporté par une grande inondation, aussi bien que celui de Gergeau, il falut aller à Gien, & la Cour alla droit à Sully. L'Armée campa à Sandillon qui n'est pas bien loin de là; mais à mesure qu'elle avançoit vers Gien, celle des Princes en faisoit de même de l'autre côté de la Riviere, pour lui disputer le passage.

Messintelligence entre les Ducs de Nemours & de Beaufort.

Il auroit été facile aux Ducs de Nemours & de Beaufort de faire quelque expedition avantageuse au Parti du Prince de Condé; car la Cour, qui n'avoit rien entrepris depuis la prise d'Angers, n'étoit alors soûtenüe que de quatre ou cinq mille hommes de méchantes Troupes; mais la division qui se mit tout aussi-tôt entr'eux, les empêcha de rien éxecuter de considerable. Quoi-qu'ils fussent Beaux-Freres, ils ne pouvoient compatir ensemble, & & leur aigreur augmenta si fort, qu'ils furent souvent sur le point d'en venir aux mains. Il falut que leurs forces demeurassent separées. En cet état elles n'étoient pas suffisantes pour tenir la Campagne, devant l'Armée du Roi, commandée par les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt. Les ordres qu'avoit le Duc de Nemours étoient de passer la Loire pour secourir Montrond & marcher ensuite vers la Guïenne, où le Prince de Condé prétendoit faire une puissante diversion & un établissement considérable. Le Duc de Beaufort avoit des ordres tout contraires. Le Duc d'Orléans ne pouvoit consentir que l'Armée s'éloignât si fort de Paris. Il craignoit que le Peuple ou le Parlement ne changeât, de sentiment & de parti, dès-qu'ils verroient l'Armée du Duc de Nemours passer en Guyenne, & celle du Roi demeurer dans leur voisinage. Le Cardinal de Retz apuyoit ce conseil & augmentoit, comme j'ai dit, les irrésolutions de Son Altesse Royale. Chavigni de son côté, par des raisons particulieres, se trouvoit à peu près de même sentiment. Il en écrivit plusieurs fois au Prince de Condé, en lui representant la division qui étoit dans l'Armée & le besoin qu'elle avoit de sa presence. Mr. le Prince se laissa d'autant plus facilement persuader de quitter la Guïenne, que la foiblesse de ses Troupes l'obligeoit sans cesse à lâcher le pié devant le Comte d'Harcourt. Quoi-qu'il en soit, il se separa du Prince de Conti à Agen, laissant auprès de lui Marsin, sur qui il se reposa entierement du soin de maintenir son parti en Guïenne & de conserver Bourdeaux malgré les divisions qu'on y avoit fomentées parmi le peuple.

Factions qui partagent la Ville de Bourdeaux.

Cette Ville étoit partagée en deux cabales. Les riches Bourgeois en composoient une, dont les sentimens étoient de maintenir l'Autôrité de leurs Magistrats, & de se rendre si puissans & si nécessaires dans la Ville, que Mr. le Prince & le Parlement les considérassent comme ceux qui pouvoient le plus contribuer à leur conservation. L'autre étoit formée par les moins riches & les plus seditieux de la Ville, qui s'étant assemblez plusieurs fois sans dessein en un lieu proche du Château du Ha, nommé l'*Ormée* *, en prirent enfin le nom. Le Parlement n'étoit pas plus uni que le Peuple. Ceux de ce Corps, qui étoient contre la

* *A cause des Ormes qui y étoient plantez.*

1651\. Cour, s'étoient aussi divisez en deux factions : l'une s'apeloit *la grande Fronde* & l'autre *la petite*. Quoi-que toutes deux s'accordassent à être dans les interêts de Mr. le Prince, elles étoient fort opposées dans tout le reste. Au commencement l'*Ormée* avoit été unie avec l'une & l'autre *Fronde*, & s'en étoit aussi separée plusieurs fois ; mais à la fin le Prince de Conti & la Duchesse de Longueville, s'étant brouillez ensemble, augmenterent à tel point le credit & l'insolence de cette Faction, pour se l'acquerir, en haine l'un de l'autre ; qu'ils avancerent la perte du parti, en desesperant le Parlement & le reste du peuple, & en donnant lieu aux intelligences de la Cour, qui remirent enfin Bourdeaux dans l'obeïssance du Roi, comme nous le dirons en son lieu.

Mr. le Prince va joindre l'Armée du Duc de Nemours.

Durant que ces choses se passoient, M. le Prince marchoit à grandes journées pour aller joindre l'Armée du Duc de Nemours. Ce voïage étoit fort long & plein de difficultez. Il faloit faire près de six vingt lieuës, par des pays où le Prince ne pouvoit manquer d'être arrêté s'il venoit à être reconnu. Il étoit aisé au Comte d'Harcourt de le faire suivre par des partis, & de donner avis à la Cour de sa marche. Mr. le Prince, pour la cacher, s'étoit mis à la suite du train du Marquis de Levi, qui avoit un passeport de ce Comte, & il passa avec ceux qui l'accompagnoient comme s'il eût été de ses Domestiques. Ce qu'il y eut de plus rude dans ce voyage, fut l'extrême diligence avec laquelle on marcha jour & nuit, presque toûjours sur les mêmes chevaux, & sans jamais demeurer deux heures en un même lieu, ou pour dormir, ou pour repaitre. Jugeant neanmoins qu'il ne pouvoit suivre long-tems le grand chemin de la Cour, sans être reconnu, il résolut de le quitter. Cela n'empêcha pas qu'il ne courût risque d'être pris deux fois. Enfin il arriva à Châtillon avec beaucoup de peine, & au milieu de diverses avantures, & de là à l'Armée. Il en rencontra l'Avant-Garde à l'entrée de la Forêt d'Orleans : quelques Cavaliers vinrent au *qui vive*, & l'aiant reconnu, ce fut une joye & une surprise pour toute l'Armée qui ne se peut exprimer. 1651.

Il bat l'Armée du Roi.

Jamais elle n'avoit eu tant de besoin de sa présence qu'alors, & jamais elle ne l'avoit moins attendu. L'efet de sa diligence & de son arrivée imprevuë fut de battre le Corps d'Armée que commandoit le Marechal d'Hoquincourt, avant qu'il fût entierement assemblé, & qu'il eût joint celui que commandoit Mr. de Turenne. Ce n'est pas que ces Troupes, toutes surprises qu'elles furent, ne s'aquittassent fort bien de leur devoir : elles firent même une fois plier celles de Mr. le Prince, & furent sur le point d'emporter tout l'avantage. Neanmoins le plus grand nombre des morts, qui fut de leur côté, & la perte entiere de leur Bagage, sont des preuves certaines de leur défaite. Le Cardinal Mazarin n'en eut pas plûtôt apris la nouvelle, qu'il alla à Gien en faire part au Roi qui étoit encore couché. On dit que ce jeune Monarque vouloit resolument se lever & s'armer à l'heure même, pour aller en personne châtier les rebelles. Mais le Cardinal modera cette impatience, effet ordinaire d'une bouillante jeunesse. Il lui representa qu'il n'étoit pas permis aux Souverains, d'exposer sans de trés-pressantes necessitez leur personne sacrée, ni d'avilir leur majesté & leur pourpre, en se commettant par une fausse bravoure avec leurs propres sujets. Mais si l'ardeur du jeune Monarque parut grande, la consternation de toute la Cour, à la nouvelle de cet-

te déroute, ne le fut pas moins. On crut que tout étoit perdu, & que le seul parti qu'il y eût à prendre étoit de sauver premierement le Roi dans Bourges, & de rompre le Pont, dès qu'il auroit passé la Loire. En effet le Prince de Condé étoit dans la resolution d'aller surprendre la Cour dans Gien; mais le Vicomte de Turenne, par une fermeté de courage & une conduite qu'on ne peut assez admirer, rompit ses mesures, & rassura la Cour qui ne s'étoit jamais trouvée dans un plus grand' danger. Dès qu'il sut que le Marechal d'Hocquincourt étoit attaqué, il prit les Troupes qu'il avoit auprés de lui, & sans attendre celles qui étoient plus éloignées, auxquelles il donna ordre de le venir joindre, il s'avança jusqu'à demi-lieuë de Briare, où il se mit en bataille. Si le Prince eût été droit à lui, au lieu de suivre deux ou trois lieuës les Troupes qu'il avoit defaites, il l'auroit trouvé avec ce peu de gens, & l'auroit infailliblement taillé en piéces. Mais pendant qu'il rallioit son Infanterie qui s'étoit debandée pour piller, le Maréchal de Turenne eut le tems de rassembler toutes ses Troupes.

Le Marechal de Turenne se présente à lui.

Cependant quelques fuïards de l'Armée du Maréchal d'Hoquincourt lui aiant raporté que leur Géneral venoit d'être entierement defait, tous les Officiers Géneraux furent d'avis, qu'au lieu d'attendre l'Armée victorieuse du Prince, avec des forces si inegales, on retournât vers Gien, pour mettre la personne du Roi en sureté. Mais le Maréchal de Turenne persista dans sa premiere résolution de faire tête au Prince de Condé; de peur qu'en fuiant devant lui, aprés la deroute du Marechal d'Hoquincourt, les armes du Roi ne fussent entierement decreditées dans l'esprit des Peuples. S'étant donc avancé dans une grande Plaine, bordée d'un bois d'une vaste étenduë, par le milieu duquel l'Armée du Prince de Condé devoit passer pour aller à lui, il y mit promtement ses Troupes en bataille. Le Prince de Condé ne fut pas plûtôt arrivé à la vuë de l'Armée du Roi, que tous ses Oficiers Generaux tomberent d'accord qu'elle ne pouvoit être dans un poste plus avantageux. Le Prince en jugea tout autrement, & assura que le Vicomte de Turenne ne pouvoit éviter d'être défait, s'il n'abandonnoit bien-tôt ce poste; *mais*, ajoûta-t-il, *il se gardera bien d'y demeurer.* La capacité de ces deux grans Capitaines parut bien visiblement en cette occasion. Il faut remarquer que l'Armée du Marechal de Turenne étoit plus près que la portée du Mousquet, du bois par où nous avons dit qu'il falloit passer pour l'aller attaquer. D'abord le Prince jetta son Infanterie à droit & à gauche dans le bois, afin d'éloigner les Troupes du Marechal, de la Plaine; & le Vicomte de Turenne jugeant aussi-tôt qu'il ne pouvoit garder son poste sans être incommodé par la Mousqueterie, le quitta & s'alla mettre en bataille à une petite portée de Canon au delà, avant qu'on eût le tems de le charger.

Les deux Armées se separent après un leger combat.

Dans le même tems le Prince fit avancer sa Cavalerie dans la Plaine, où elle ne pouvoit arriver qu'en défilant, à cause que le bois par où elle devoit passer étoit fort marécageux, & coupé par plusieurs fossez. Mais Turenne considerant que s'il laissoit avancer le Prince, il ne pouvoit manquer d'être envelopé par ses Troupes, qui étoient deux fois plus nombreuses que les siennes, retourna l'épée à la main sur six Escadrons qui commençoient à paroître, pour les défaire, & pour empêcher le reste des Troupes de passer le defilé. Le Prince de Condé ne trouvant pas son avantage dans ce combat, fit repasser

promptement sa Cavalerie, & le Vicomte de Turenne se retira dans son poste. On se contenta de faire avancer l'Artillerie des deux côtez & de se canoner le reste du jour. Le Prince fut extremement incommodé par le Canon de l'Armée du Roi, qui étoit en plus grand nombre & posté plus avantageusement que le sien. Il perdit plus de six-vingt Cavaliers & plusieurs Oficiers. Tandis que le Canon tiroit, le Vicomte de Turenne fit retirer sa seconde ligne sans qu'on s'en aperçût, parce que la situation du terrain la mettoit hors de la vûë du Prince de Condé. Au coucher du soleil il acheva de faire retirer tout ce qui étoit en presence, & marcha du côté de Gien. L'Armée du Roi étant retirée, le Prince de Condé reprit le chemin par où il étoit venu, & s'alla poster le lendemain à Châtillon sur Loire avec toutes ses Troupes. Deux jours après il laissa le commandement de son Armée à Clinchant & au Comte de Tavannes, & partit pour Paris avec les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucaut. Le Duc de Nemours s'y étoit deja fait porter à cause d'une blessure qu'il avoit reçûe dans le combat dont nous avons parlé.

Mr. le Prince quitte l'Armée & va à Paris.

Dès-que le Prince de Condé eût passé la Loire, Gourville fut depêché à Paris, afin d'avertir le Duc d'Orleans & Chavigni de sa marche. Il étoit déja revenu vers le Prince pour lui representer de la part de Chavigni, que sa presence étoit necessaire à Paris; que le Cardinal de Retz s'insinuoit tous les jours plus avant dans l'esprit du Duc d'Orleans; & que s'il ne venoit s'oposer aux cabales de ce Cardinal, il étoit à craindre, que par ses artifices il n'engageât enfin le Duc d'Orléans & le Parlement à prendre le parti de la Cour. Le grand but de Chavigni étoit d'attirer le Prince de Condé à Paris, afin d'occuper par son moïen la place que le Cardinal de Retz tenoit auprès du Duc d'Orleans, esperant se rendre également considerable à ces deux Princes, en persuadant à l'un & à l'autre qu'il étoit la veritable cause de leur union. Le Duc de Rohan agissoit de concert avec lui, à peu près dans les mêmes vuës. Le Prince de Condé n'eut pas de peine à se rendre aux raisons que Chavigni lui proposoit, pour l'obliger d'aller à Paris. Il y étoit porté de lui même par la seule envie de recevoir les aplaudissemens de cette grande Ville, après le succès de son voïage, où il avoit couru tant de dangers, & aprés l'avantage qu'il venoit de remporter sur les Troupes du Roi. Il ne fut pas trompé dans son attente. Tout Paris fit éclater une si grande joie à son arrivée*, qu'il n'eut pas sujet de se repentir de ce voyage. Chacun se flattoit que le Prince ne s'étoit exposé à tant de perils que pour le venir secourir; & dans cette pensée, le peuple conçut une si forte amitié pour lui, que s'il eût su profiter de sa fortune, il étoit en état de faire la loi au Cardinal Mazarin. On ne voïoit alors par la Ville que Libelles diffamatoires, que Chansons & Vers Satiriques, qu'Histoires faites à plaisir, que discours & raisonnemens politiques, où Mazarin étoit representé sous les noms les plus odieux, & où les personnes Royales même n'étoient guere épargnées. Il n'y avoit pas jusqu'aux Curez, qui dans leurs prônes se mêlassent de raisonner des afaires d'Etat à leur maniere, pour échauffer toûjours davantage leurs paroissiens; en quoi ils suivoient assez bien le genie des gens de leur ordre; car ç'a toûjours été la manie des Ecclesiastiques de vouloir s'ingerer dans les affaires politiques, quoi qu'elles ne soient du tout point de leur ressort. Nous en avons vu il n'y a pas long-tems un exemple dans les trou-

* *L'onziéme d'Avril.*

bles

1652. bles d'Angleterre, qui n'auroient peut-être pas été si loin, si les Prédications séditieuses de quelques Ecclesiastiques * ne les eussent ouvertement fomentez. Dans le même tems les Parisiens regarderent le Prince de Condé comme leur Ange tutelaire, & ne pouvoient se lasser de le loüer. Mais le Prince ne sut pas maintenir long-tems le Peuple dans cette disposition; car s'étant amusé à écouter quelques propositions du Cardinal Mazarin, ce rusé Ministre le tint toûjours en suspens, & sans jamais rien conclure, le rendit suspect aux Parisiens, en leur faisant savoir adroitement que le Prince traitoit en secret avec lui; & après avoir ainsi ruïné son parti en France, il le réduisit à s'aller jetter entre les bras des Espagnols, comme nous le verrons bientôt.

Il va au Parlem. avec M le Duc d'Orleans. Labardaeus de Reb. Gall. Lib. V. Divers Mémoir. de ce tems.

Mr. le Prince alla au Parlement, le lendemain de son arrivée à Paris, accompagné, de Monsieur le Duc d'Orléans. Celui-ci prit la parole dés qu'il fut entré, & dit à la Compagnie, " „ qu'il amenoit Mr. son Cousin, pour „ l'assurer qu'il n'avoit ni n'auroit jamais d'autre intention que celle de „ servir le Roi & l'Etat: qu'il suivroit „ toûjours les sentimens de la Compagnie, & qu'il offroit de poser les „ armes, aussi-tôt que les Arrêts, qui „ avoient été rendus par elle contre le „ Cardinal Mazarin, auroient été exécutez. Mr. le Prince parla ensuite sur le même ton, & demanda que la Declaration publique qu'il en faisoit fût mise sur les Regîtres. J'ai dit plus haut que cette Compagnie avoit sursis l'exécution de la Déclaration donnée par le Roi contre Mr. le Prince & contre ceux qui l'avoient suivi. Le Prince dit, " qu'il étoit venu pour les en remercier, & ajoûta, que la Compagnie connoissoit bien à cette heure que „ la créance qu'il avoit eüe du retour „ du Cardinal, n'étoit point un prétexte recherché pour troubler la „ tranquillité du Roiaume; qu'elle se „ pouvoit assûrer qu'il n'avoit jamais „ eu & n'auroit jamais d'autre intention que d'employer son sang & sa „ vie pour le service du Roi, & pour „ la gloire de l'Etat sous les ordres „ de son Altesse Royale, & selon les „ justes sentimens de la Cour: qu'il „ avoit pris les armes pour contribuer „ à chasser de la France un homme „ qui la renversoit de fond en comble, „ mais qu'il les quitteroit dès que „ les arrêts donnez contre ce Cardinal „ auroient été executez. " Il n'y eut dans toute la Compagnie que le Président le Bailleul qui fit connoître qu'il n'aprouvoit point ce discours, & le Prince n'eut pas plûtôt cessé de parler que ce Président lui repliqua: „ Que la Cour tireroit toûjours de „ l'honneur & de la satisfaction de „ le voir en la place que sa naissance „ lui donnoit dans le Parlement, „ mais qu'elle ne pouvoit dissimuler „ le déplaisir qu'elle avoit de lui voir „ les mains encore toutes fumantes „ du sang des Sujets de S. M. qui „ avoient été tuez à Bleneau. Il s'éleva à ce mot une clameur de 50. ou 60. voix qui desavoüerent ce Président; & elles eussent été suivies de plusieurs autres, si le Président de Nesmond n'eût interrompu & apaisé le bruit par le raport qu'il fit des Remontrances, qu'il avoit portées au Roy à Sully avec les autres Députez de la Compagnie. Elles furent très-fortes contre la personne & la conduite du Cardinal. Le Roi leur fit repondre par le Garde des Sceaux, qu'il les considereroit, après que la Compagnie lui auroit envoyé les in-

* *Entr'autres du Docteur Sacheverel.*

1652. formations sur lesquelles il vouloit juger lui-même.

Les Gens du Roi entrerent dans ce moment, & presenterent une Declaration & une Lettre de Cachet qui portoit cet ordre au Parlement, avec celui d'enregîtrer sans delai la Declaration, par laquelle il étoit sursis à l'execution de celle du 6. Septembre & aux Arrêts donnez contre le Cardinal. „ Leurs Conclusions furent de faire de „ nouvelles Remontrances, pour re- „ presenter au Roi l'impossibilité où „ la Compagnie se trouvoit d'enregî- „ trer cette Declaration, qui, contre „ toute sorte de regle & de forme, soû- „ mettoit à de nouvelles procedures „ susceptibles de mille contredits, la „ Declaration la plus authentique, & „ la plus revêtuë de toutes les mar- „ ques de l'autorité Royale; & qui, „ par consequent, ne pouvoit être re- „ voquée que par une autre Declara- „ tion qui fût aussi solemnelle, & qui „ eût les mêmes caracteres. Ils ajoûte- „ rent, qu'il faloit que les Deputez „ se plaignissent à S. M. de ce qu'on „ avoit refusé de lire les Remontran- „ ces en sa presence: qu'ils insistassent „ sur ce point, aussi bien que sur ce- „ lui de ne pas envoyer les Informa- „ tions que la Cour demandoit; & „ que l'on fit Regitre de tout ce qui „ s'étoit passé ce jour-là au Parlement, „ dont la copie seroit envoyée au Gar- „ de des Sceaux. Telles furent les „ Conclusions que Mr. Talon donna avec une force & une éloquence merveilleuse. Elles furent suivies d'un Arrêt tout conformer qui fut rendu le lendemain, auquel on ajoûta: „ que la „ Copie des Remontrances & du „ Regitre seroit envoyée à toutes les „ Compagnies Souveraines de Paris, & „ à tous les Parlemens du Royaume, „ pour les convier de députer au Roi „ de leur part; & qu'assemblée generale seroit faite incessamment à l'Hô- „ tel de Ville, à laquelle Mr. le Duc „ d'Orleans & Mr. le Prince seroient „ conviez de se trouver, & de faire les „ mêmes Declarations qu'ils avoient „ faites au Parlement, dont la copie se- „ roit aussi portée au Roi par les Depu- „ tez. Elles étoient conçuës en ces termes.

Conclusion des Gens du Roi contre le Card. Mazar. Mém. du Car. de Retz.

I.

PRremierement, que S. A. R. & Mr. le Prince sont prêts de poser les armes, & de raprocher de la personne du Roi, de rentrer dans les Conseils, & de contribuer tout ce qui dependra d'eux, pour procurer la paix generale, remettre les afaires, & retablir l'autorité du Roi, s'il plaît à S. M. de commander de bonne foi au Cardinal Mazarin de sortir du Royaume, & des places de son obéïssanre, d'éloigner de ses Conseils, & d'auprés de sa personne, ses proches & ses adherans, & d'executer finalement les Declarations, qu'elle a données sur ce sujet, en sorte que Sadite A. R. & Monsieur le Prince aient lieu d'être persuadez, qu'on ne violera plus la foi publique.

Déclaration des Princes contre le même Cardin. 1652.

II.

Que si au contraire le Cardinal Mazarin prévaut par ses artifices sur l'esprit du Roi, & qui contre les vœux & les sentimens de toute la France, & au prejudice des Declarations, l'on persevere à le maintenir: la qualité d'Oncle de S. M. qu'a S. A. R. l'obligeant à veiller au bien du Royaume, & à s'oposer à ce qui le peut troubler pendant le bas âge de Sadite Majesté; & Monsieur le Prince ne pouvant se dispenser d'avoir les mêmes sentimens vu l'honneur qu'il a d'être du Sang Royal; & considerant aussi, qu'ils ne peuvent

trouver aucune sûreté pour leurs personnes, pendant que le Cardinal Mazarin sera maître des affaires ; ont promis & se sont reciproquement obligez, & s'obligent tant pour eux, que pour M. le Prince de Conti son frere, & Madame la Duchesse de Longueville sa sœur, ausquels ils promettent & s'obligent de faire ratifier le present Traité au même tems que lui ; comme aussi, pour ceux qui sont dans leurs interêts & union, de joindre leurs forces, employer leur crédit & leurs amis, pour procurer l'expulsion du Cardinal Mazarin hors du Royaume, & l'éloignement de ses proches, & de ses adhérans, qui se sont déclarez tels par le continuel commerce, qu'ils ont eu avec lui hors de la Cour & des affaires.

III.

Ils promettent de ne point poser les armes jusqu'à ce qu'ils aïent obtenu l'effet ci-dessus, & de n'entendre directement ou indirectement à aucun acommodement, qu'à cette condition, & d'un commun consentement.

IV.

Ils maintiendront & augmenteront les Troupes qu'ils ont sur pied, autant qu'il leur sera possible, & les feront agir conjointement ou separement, ainsi qu'ils le trouveront plus à propos ; promettant pareillement d'aporter tous leurs soins, pour les faire subsister avec le moins d'incommodité qu'il se pourra pour les Peuples.

V.

Ils promettent d'accepter volontiers tous les expediens raisonnables, qui leur seront proposez pour la pacification du Royaume, aux conditions de l'exclusion du Cardinal Mazarin énoncées dans le second Article ; & de travailler incessamment pour l'établissement de la paix generale, qui est une des principales fins du present Traité : à laquelle sans doute il n'y aura plus d'obstacle, quand celui, qui a voulu la continuation de la guerre, sera éloigné, & que la reünion de la Maison Roiale, qu'il a empêchée si long-tems, sera rétablie.

VI.

S. A. R. & Monsieur le Prince promettent de maintenir les Parlemens, les Compagnies Souveraines du Roiaume, les principaux Officiers de l'Etat, la Noblesse, & toutes les personnes de condition, dans tous leurs privileges, & de leur faire raison sur les pretentions legitimes, qu'ils pouroient avoir ; de ne faire aucun Traité sans leur participation, & qu'on ne leur ait reparé les torts & les pertes, qu'ils pourroient avoir soufertes en consequence de celui-ci ; & particulierement empêcher, qu'il ne soit donné atteinte à l'observation de la Déclaration du 22. Octobre 1648. & pour ce ils sont conviez d'entrer en la presente Union, & de concourir aux fins pour lesquelles elle est établie.

VII.

Le Cardinal Mazarin, qui a toûjours gouverné en efet, quoi qu'il fût banni en aparence, aiant empêché l'assemblée des Etats Generaux, dont le Roi avoit promis la convocation au 8. Septembre dernier, & aiant obligé les Deputez, qui s'étoient rendus à Tours au jours prefix, de s'en retirer avec honte & confusion, & sachant d'ailleurs, qu'il ne changera pas la conduite qu'il a tenuë, & qu'il empêchera par tous moyens, l'efet que l'on attend de leurs

deliberations : ou que, s'il est capable de consentir qu'ils s'assemblent, ce ne sera que pour les mettre dans un lieu, où il sera le maître : S. A. R. & Monsieur le Prince, pour obvier à ces deux inconveniens, promettent & s'obligent de travailler incessamment, afin de les convoquer à Paris, ou dans la ville la plus proche & la plus commode, en sorte qu'ils puissent agir avec une pleine liberté : auquel cas ils declarent, qu'ils soumettent de trés-bon cœur à leur décision tous leurs interêts, n'en voulant point avoir d'autres, que ceux du Roi & de l'Etat : dont il sera dressé un Edit perpetuel & irrevocable, pour être verifié dans le Parlement de Paris, & dans tous ceux qui seront entrez en la presente Union.

VIII.

S. A. R. & Mr. le Prince ne pouvant tenir pour legitime, ni reconnoître le Conseil, qui a été établi par le Cardinal Mazarin, un de ceux, qui le composent, aiant acheté son emploi, avec une notable somme d'argent qu'il a donnée audit Cardinal ; & étant obligez, chacun selon le degré du sang, dont ils ont l'honneur de toucher S. M. d'avoir soin de faire ses afaires, & de faire en sorte qu'elles soient bien gouvernées ; promettent de n'entendre à aucun acommodement, que les creatures, & les adherans publics du Cardinal Mazarin ne soient exclus du Conseil d'Etat, & qu'à condition qu'il ne sera composé que de ceux dudit Conseil & autres, qui ne pourront être soupçonnez d'avoir aucune part avec lui.

IX.

Et d'autant que les ennemis de Mr. le Prince sont capables de vouloir décrier sa conduite, en publiant, qu'il a des liaisons avec les Etrangers ; S. A. R. & Mondit Sieur le Prince declarent, qu'ils n'auront jamais aucun commerce ni correspondance avec eux, que pour l'établissement de la paix generale ; & qu'ils n'en prendront plus à l'avenir avec aucun Prince étranger, qu'autant que le Parlement & les personnes principales, qui entreront dans la presente Union le jugeront avantageux au service du Roi & de l'Etat.

X.

Et afin que les malintentionnez, & les personnes les plus attachées à la personne du Cardinal Mazarin, ne puissent douter avec raison des bonnes intentions de S. A. R. & de Monsieur le Prince, ils ont estimé à propos de declarer expressement par cet Article particulier, qu'ils n'ont autre interêt, que celui de l'entiere sureté de leurs personnes : & soit qu'ils fassent des progrès, pendant que le malheur de l'Etat les obligera d'employer leurs armes pour l'expulsion dudit Cardinal Mazarin, ou que les afaires s'accommodent par son exclusion, ainsi qu'il a été ci-dessus expliqué, de ne prétendre aucuns nouveaux établissemens, & de trouver leur entiere satisfaction dans celle que la France aura de voir la fin des troubles, & la tranquillité publique assurée.

XI.

S. A. R. & Monsieur le Prince ont estimé neanmoins à propos, pour bonnes considerations, de convenir qu'ils contribueront de tout leur pouvoir, dans l'accommodement qui se pourra faire, pour les satisfactions justes & raisonnables de tous ceux, qui sont présentement engagez dans la cause commune, ou qui s'y joindront ci-aprés,

1652. ensorte qu'ils reçoivent des marques effectives de leur protection tout autant qu'il leur sera possible.

Les assemblées des Chambres du 15. 17. & 18. ne furent presque employées qu'à discuter les difficultez qui se présenterent pour le reglement de l'Assemblée générale dont on a parlé : par exemple, si *Monsieur*, & Mr. le Prince seroient presens à la déliberation de l'Hotel de Ville, ou s'ils se retireroient aprés avoir fait leurs Déclarations. Si le Parlement pouvoit ordonner l'Assemblée de l'Hotel de Ville ; ou s'il devoit simplement convier le Prevôt des Marchands, les autres Officiers de la Ville, & quelques-uns des principaux Bourgeois de chaque quartier de s'assembler, &c. Le 19. cette assemblée se fit, à laquelle se trouvérent 16. Deputez du Parlement. *Monsieur* & Mr. le Prince y firent leurs Déclarations, qui furent enregistrées de même que dans les autres Cours Souveraines.

Cependant la Cour n'eût pas plûtôt su l'arrivée du Prince de Condé à Paris, qu'elle résolut de s'approcher de cette Ville, pour l'empêcher de se déclarer ouvertement pour lui. On dit que ce fut par le conseil de la Duchesse de Chevreuse, & du Cardinal de Retz, qui selon ses interêts s'attachoit tantôt au Cardinal Mazarin, & tantôt au Prince de Condé, n'ayant d'autre vuë que de les commettre ensemble & de les détruire ainsi l'un par l'autre. Outre cela, ce Prelat étoit bien aise que le Roi s'approchât de Paris, afin qu'il pût recevoir de sa main le Chapeau de Cardinal, selon la coûtume. La Cour prit donc son chemin par Auxerre & par Melun, jusqu'à Corbeil, pendant que les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt couvroient sa marche avec l'Armée, qu'ils firent avancer jusqu'à Moret.. Le Roi étant arrivé à Corbeil, Laigues l'alla trouver, de la part de la

La Cour s'approche de Paris.

Mémoires du Card. de Retz. Ist del Ministero del Card. Mazarin.

Duchesse de Chevreuse, pour l'inviter de venir à Paris. Mais ce Prince, la Reine & le Cardinal Mazarin ne jugérent pas à propos de s'exposer à la fureur d'une populace inconstante, & aux Factieux dont la Ville étoit pleine. Ils prirent le chemin de Chilli & allerent de-là à St. Germain. En même tems l'Armée des Princes marcha à Estampes, où il y avoit quantité de vivres. La Cour qui étoit bien-aise de degoûter les Parisiens de la guerre, envoya bien-tôt des Troupes faire des courses aux environs de Paris. Il y en eut même qui conseillerent d'assieger cette Ville, pour la réduire à l'obeissance, en lui coupant les vivres. Mais Mazarin rejetta cet avis, craignant que le Parlement & le Peuple ne s'attachassent plus fortement au parti du Prince de Condé. Cependant le Vicomte de Turrenne aiant apris que cent hommes du Regiment de Condé s'étoient retranchez sur le Pont de St. Cloud, & en avoient rompu une arche, donna quelques Troupes & deux Canons au Côte de Miossans, pour s'aller emparer de ce pont d'où l'on pouvoit aller faire des prisonniers jusques aux portes de Paris.

Le Prince informé du dessein de la Cour, monta aussi-tôt à cheval avec tout ce qu'il rencontra auprès de lui : & le bruit qui s'en repandit par la Ville, lui aiant bien-tôt attiré tout ce qu'il y avoit de gens de qualité, ils l'allerent trouver au bois de Boulogne, suivis de huit ou dix mille Bourgeois en armes. Les Troupes du Roi se contentérent de tirer quelques coups de Canon, & se retirerent sans avoir essaié de se rendre Maîtres du Pont. Mais le Prince de Condé voulant profiter de la bonne disposition des Bourgeois, leur donna des Officiers & les fit marcher vers St. Denis, où il avoit apris qu'il y avoit une Garnison de deux cens Suisses. Les Troupes y arriverent à l'entrée

Mr. le Prince court à St Denis.

1652. de la nuit, & ceux de dedans en aiant pris l'allarme, la donnerent bien-tôt aux Assiégeans; tellement que Mr. le Prince étant au milieu de trois cens chevaux composez de tous les braves de son Parti, s'en vit abandonné dés qu'on eût tiré quelques Mousquetades, & demeura lui septiéme. Le reste se renversa en desordre sur l'Infanterie des Bourgeois, qui s'ébranla, & qui eût sans doute suivi l'exemple de la Noblesse, si Mr. le Prince, & ce qui étoit demeuré auprés de lui, ne l'eût fait entrer dans St. Denis, par de vieilles brèches qui n'étoient pas défenduës. Alors toutes ces Personnes de condition, qui avoient abandonné Mr. le Prince, le vinrent trouver, alléguant chacun une raison particuliere pour excuser sa fuite: bien que la honte leur en dût être commune à tous. Les Suisses voulurent défendre quelques baricades dans la Ville, mais étant pressez, il se retirérent dans l'Abbaie, où il se rendirent deux jours aprés prisonniers de guerre. On ne fit aucun tort aux Habitans ni aux Convens; & Mr. le Prince se retira à Paris, laissant deux cens hommes à St. Denis, qui fut repris dés le soir même par les Troupes du Roi. Quoi que cet exemple n'eût rien en soi de considerable, il ne laissa pas d'être avantageux à Mr. le Prince, par l'impression qu'il fit sur l'esprit des Bourgeois de Paris; car eux qui l'avoient suivi, raporterent tant de choses de sa valeur & lui donnerent tant de louanges, que toute la Ville fit paroître une nouvelle ardeur pour ses interêts.

Il entre en negociation avec la Cour. *Mémoires de la Roch foucaut.*

Cette conjoncture parut favorable à ceux qui vouloient renouer les négociations, pour faire de nouvelles propositions d'accommodement. Les intrigues & les cables recommencerent de tous côtez: & soit que Mr. le Prince fût lassé d'avoir soûtenu une guerre pénible; ou que le séjour de Paris lui fit naître l'envie & l'esperance de la paix, il quitta pour un tems toutes les autres pensées, pour chercher les moïens de la faire aussi avantageuse qu'il l'avoit projettée. Le Duc de Rohan & Chavigni lui en donnerent de grandes espérances, pour l'obliger à se reposer sur eux du soin de cette négociation. Ils allerent même à St. Germain avec charge expresse de ne point voir le Cardinal Mazarin, & de rien traiter avec lui, Mais ces Députez ayant fait tout le contraire de ce que portoient leurs ordres, Mr. le Prince chargea Gourville d'une autre instruction, dressée en présence de la Duchesse de Châtillon & des Ducs de Nemours & de la Rochefoucaut, dont voici les Articles. 1652.

Nouvelles conditions proposées par le Prince de Condé.

,, I. Qu'on ne veut plus de négociations passé aujourd'hui, & qu'on ,, veut une réponse positive sur tous les ,, points, de oui ou de nom, n'étant ,, pas possible de se relâcher sur aucun. ,, On veut agir sincérement, & par ,, conséquent on ne veut promettre ,, que ce qu'on veut executer, mais ,, aussi l'on veut être assuré de ce que ,, la Cour promettra.

,, II. On souhaite que le Cardinal ,, Mazarin sorte présentement du ,, Roiaume, & qu'il aille à Boüillon.

,, III. Que le pouvoir soit donné à ,, Monsieur & à Mr. le Prince de Con- ,, dé de faire la paix générale, & qu'ils ,, y puissent travailler presentement.

,, IV. Qu'à cet effet on convienne ,, des conditions justes & raisonnables, ,, & que Mr. le Prince puisse envoyer ,, en Espagne, pour demeurer d'ac- ,, cord du lieu de la Conférence.

,, V. Qu'on fasse un Conseil compo- ,, sé de Personnes non suspectes, dont ,, on conviendra.

,, VI. Qu'on ôte le Surintendant, & ,, qu'on régle les Finances par un bon ,, Conseil.

„ VII. Que tous ceux qui ont servi „ Monsieur ou Mr. le Prince, soient „ retablis dans leurs biens & dans leurs „ Charges, Gouvernemens, pen„ sions, & assignations, & soient reas„ signez sur de bons fonds, & Mon„ sieur & Messieurs les Princes aussi.

„ VIII. Que Mr. le Duc d'Orleans „ sera satisfait sur les choses qu'il peut „ desirer pour lui & pour ses amis.

„ IX. Que les Troupes & les Oficiers, „ qui ont suivi les Princes, seront trai„ tez comme ils étoient auparavant, „ & auront les mêmes rangs qu'ils „ avoient.

„ X. Qu'on octroïera à Messieurs „ de Bourdeaux les choses qu'ils de„ mandoient avant cette guerre, & „ pour lesquelles ils avoient des Depu„ tez à la Cour.

„ XI. Qu'on acordera quelque dé„ charge des Tailles dans la Guienne, „ dont on conviendra de bonne foi.

„ XII. Qu'on donnera à Mr. le Prin„ ce de Conti la permission de traiter „ du Gouvernement de Provence avec „ Mr. d'Angoulême, & celle de lui „ donner la Champagne en échange, „ ou de la vendre à qui il voudra, „ pour lui en donner l'argent, & que „ pour le surplus, on l'assistera d'une „ somme d'argent dont on conviendra.

„ XIII. Qu'on donnera à Mr. de Ne„ mours le Gouvernement d'Auvergne.

„ XIV. Qu'on donnera au President „ Viole la permission de traiter d'une „ Charge de President au Mortier, ou „ de Secretaire d'Etat; & parole, que „ ce sera la premiere: & une somme „ d'argent dès cette heure, pour lui en „ faciliter l'acquisition.

„ XV. Qu'on acordera à Mr. de la „ Rochefoucaut le Brevet qu'il deman„ de, pareil à celui de Mrs. de Bouil„ lon & de Guimené, & le Gouver„ nement d'Angoumois de Saintonge, „ ou la somme de six-vingt-mille écus, „ & la permission de traiter dudit „ Gouvernement, ou de tel autre qu'il „ voudra.

„ XVI. Qu'on donnera au Prince de „ Tarente un Brevet pour son rang, „ pareil à celui de Mr. de Bouillon, & „ qu'on l'en mettra en possession, & „ qu'on le dedommagera des pertes „ qu'il a soufertes à la prise & au ra„ sement de Taillebourg, suivant le „ memoire qu'il en donnera.

„ XVII. Qu'on fera Messieurs de Mar„ sin & du Doignon Marechaux de „ France.

„ XVIII. Qu'on donnera des Lettres „ de Duc à Mr. de Montespan.

„ XIX. Qu'on rétablira M. de Rohan „ dans son Gouvernement d'Anjou & „ & d'Angers, & qu'on lui donnera „ le Pont de Cé avec le ressort de Sau„ mur.

„ XX. Qu'on donnera à Mr. de la „ Force le Gouvernement de Bergerac „ & Sainte Foi, & la survivance à Mr. „ de Castelnau, son Fils.

„ XXI. Qu'on assurera Mr. le Mar„ quis de Silleri, de le faire Chevalier „ de l'Ordre à la premiere promotion, „ & qu'on lui en donnera un Brevet, „ avec une somme de cinquante mille „ écus, pour acheter un Gouverne„ ment: moienant quoi l'on promet „ de poser les armes, & de consen„ tir de bonne foi à tous les avantages „ du Cardinal Mazarin, & à son re„ tour dans trois mois, ou dans le tems „ que Mr. le Prince, aiant ajusté les „ points de la paix generale avec les „ Espagnols, sera sur le lieu de la „ Conference avec les Ministres d'Es„ pagne, & qu'il aura mandé que la „ paix est prête d'être signée, laquelle „ il ne signera qu'après le retour du „ Cardinal Mazarin; mais que l'argent „ mentionné par le Traité sera donné „ avant son retour.

Le Cardinal Mazarin parut d'abord

1652. assez disposé à accorder à Mr. le Prince ces prétensions, quoi-qu'elles fussent d'une tres-grande consequence, soit qu'il fût veritablement dans le dessein de le faire, ou qu'il voulût amuser le Prince, jusques à ce qu'il pût trouver quelque pretexte pour rompre entierement ce Traité. Quelques-uns ont dit, que le Cardinal se voiant acablé d'afaires, dont il aprehendoit les suites, souhaita efectivement de s'acorder avec le Prince; qu'il promit de signer le Traité aux conditions que nous venons de marquer; & qu'il fit même prier le Prince d'engager par serment le Duc d'Orleans à n'en point parler à la Duchesse son Epouse, parce qu'elle l'iroit dire au Cardinal de Retz, à Chavigni, & au Duc de Rohan, qui ne manqueroient pas de mettre tout en usage pour empêcher la conclusion de cette afaire. Quoi-qu'il en soit, il est certain que ces trois Messieurs, soit de concert, ou chacun à part, porterent le Duc d'Orleans à rompre le Traité du Prince. Sur quoi le Duc de la Rochefoucaut nous aprend dans ses Memoires, qu'il a su par une personne digne de foi, " que „ dans le tems que Gourville étoit à „ S. Germain, le Duc d'Orleans man„ da au Cardinal Mazarin par le Duc „ d'Anville, qu'il ne conclût rien a„ vec le Prince: qu'il vouloit seul „ avoir le merite de la paix avec la „ Cour: qu'il étoit prêt d'aller trouver „ le Roi, & de donner par là un „ exemple qui seroit suivi du peuple & „ & du Parlement de Paris. Une proposition comme celle-là ne pouvoit qu'être écoutée preferablement à toutes les autres. Cépendant toutes ces negociations ruinoient le Parti du Prince de Condé dans Paris, où l'on savoit qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il ne se fût accommodé avec le Cardinal Mazarin.

Quel fut le succès de ces propositions.

Incertitude du

Le Prince n'étoit pourtant pas si fort resolu à faire la paix, qu'il n'eût quelquefois envie de continuer la guerre. Ses plus proches parens, la plûpart de ses Amis, & ses Domestiques même le sollicitoient à prendre ce dernier parti, dans l'esperance d'y trouver leur propre avantage. Le Cardinal de Retz faisoit tous ses eforts pour empêcher qu'on n'en vint à un accommodement: jugeant bien que si la paix étoit faite sans sa participation, il demeureroit sans protection, & exposé au ressentiment de la Cour. D'ailleurs Chavigni, qui étoit piqué contr'elle & contre Mr. le Prince, depuis le mauvais succés de sa negociation, aimoit mieux que la paix se rompit, que de la voir faire par d'autre voïe que la sienne. L'esprit de Mr. le Prince étoit dans une extrême perplexité, se trouvant sans cesse combattu par les divers interêts de ceux qui l'environnoient. Les Ennemis du Cardinal Mazarin ne se croyoient pas vengez, s'il demeuroit en France; & le Cardinal de Retz, qui voyoit qu'un accommodement lui ôteroit tout son credit, jugeoit bien au contraire que la guerre ne pouvoit durer sans perdre M. le Prince, ou éloigner le Cardinal Mazarin: & qu'ainsi demeurant seul auprès de Mr. le Duc d'Orleans, il pouvoit se rendre considerable à la Cour, pour en tirer ses avantages. D'autre part les Espagnols ofroient au Prince tout ce qui étoit le plus capable de le tenter, & mettoient tout en usage pour faire durer la guerre civile. Enfin tout étoit partagé en cabales, pour faire la paix ou pour continuer la guerre; & le Prince, combattu par tant de raisons diferentes, que chacun lui proposoit pour apuyer son sentiment, ne savoit à quel parti se ranger. 1652.

Prin. de Condé.

C'étoit là l'état où se trouvoit le Prince de Condé, lors que la Duchesse de Châtillô resolut de se servir du pouvoir qu'elle avoit sur lui, pour le porter à la paix.

Vains eforts de la Duchesse de Châtil-

1652. paix. Elle voulut conduire elle-même cette afaire, afin de tirer de la Cour tous les avantages de la negociation, joignant ainsi l'ambition à la gloire de triompher du cœur du Prince. L'aigreur qui étoit entre elle & la Duchesse de Longueville, fut encore une puissante raison pour l'engager dans cette entreprise. Cette animosité survint à l'ocasion d'une liaison un peu trop étroite que le Duc de Nemours eut avec la Duchesse de Longueville, pendant le sejour qu'il fit en Guyenne. La Duchesse de Châtillon, qui aimoit passionnément le Duc de Nemours, ne pût voir sans depit qu'une autre voulut lui enlever son Amant. Ces sortes d'injures ne se pardonnent guere, comme on sçait, entre les Dames, jalouses de leur beauté. Aussi la Duchesse de Châtillon mit-elle tout en usage pour se venger de sa rivale. Comme le Duc de Nemours avoit toûjours été passionné pour elle, & qu'il n'avoit jamais eû, au contraire, qu'un foible attachement pour la Duchesse de Longueville, elle l'obligea de rompre, par des circonstances tres-piquantes & tres-publiques, tout le commerce qu'il avoit avec cette Duchesse. Enfin pour rendre sa victoire plus complette, elle voulut encore ôter à la Duchesse de Longueville la connoissance des afaires, & disposer seule de la conduite & des interêts du Prince de Condé.

lon pour acommoder le Prince avec laCour.

Le Duc de Nemours aprouva ce dessein, esperant pouvoir disposer de l'esprit du Prince par le pouvoir qu'il avoit sur celui de la Duchesse de Châtillon. Le Duc de la Rochefoucaut de son côté, avoit alors plus de part que personne à la confiance du Prince, & étoit en même-tems dans une liaison tres-étroite avec le Duc de Nemours & la Duchesse de Châtillon. Comme il connoissoit l'irresolution du Prince pour la paix, & qu'il craignoit, ce qui arriva bien-tôt, que la cabale des Espagnols & celle de la Duchesse de Longueville ne se joignissent ensemble pour l'éloigner de Paris, où il pouvoit traiter tous les jours, sans leur participation, il crut que la Duchesse de Châtillon pourroit lever tous les obstacles de la paix, & dans cette pensée il porta le Prince de Condé à s'engager avec elle, & à lui donner la Seigneurie de Marlou en propre. Il disposa en même-tems cette Duchesse à avoir pour le Prince & pour le Duc de Nemours tous les menagemens necessaires, pour les pouvoir conserver tous deux. 1652.

La partie étant ainsi liée, la Duchesse de Chatillon parut à la Cour avec tout l'éclat que son nouveau credit lui devoit donner. Mais ce pouvoir si general qu'elle avoit, de disposer des interêts du Prince, passa plûtôt pour un éfet de sa complaisance envers elle, que pour un desir sincere de faire un acommodement. Elle revint à Paris avec de grandes esperances. Cependant le Cardinal Mazarin tiroit des avantages solides de ces irresolutions; il gagnoit du tems : il augmentoit les soupçons des cabales oposées, & amusoit M. le Prince à Paris sous l'esperance d'un Traité ; pendant qu'on lui ôtoit la Guyenne, qu'on lui prenoit ses Places, & que l'armée du Roi commandée par les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt, tenoit la Campagne, & que la sienne étoit retirée dans Estampes. Elle ne pût même y demeurer long-tems, sans y recevoir un échec considerable. Le Maréchal de Turenne ayant été averti que Mademoiselle de Montpensier, passant par Estampes, avoit voulu voir toute l'armée en bataille, fit marcher ses Troupes, & resolut de surprendre cette armée lorsqu'elle se pareroit pour la revûe. Il arriva au Faubourg d'Estampes, avant que celles qui y étoient logées fussent en état de défendre leur quartier. Il fut forcé & pillé, & les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt se retirerent au

L'armée du Prince est maltraitée par celle du Roi.

1652. leur, après avoir tué mille ou douze cens hommes des meilleures Troupes de M. le Prince, & emmené plusieurs prisonniers. Ce succès augmenta les esperances de la Cour, & fit naître le dessein d'assieger Estampes avec toute l'Armée qui étoit dedans. Quelque dificile que parût cette entreprise, elle fut neanmoins resoluë, dans l'esperance de trouver des Troupes étonnées, & des Chefs divisez, une Place ouverte en plusieurs endroits, mal munie, & hors d'état de pouvoir être secouruë par le Duc de Lorraine à qui les Princes avoient eu recours. Ce Duc, qui n'avoit que son Armée pour toutes richesses, la vendoit chaque campagne aux Espagnols, & s'étoit obligé de les servir pour leur argent où bon leur sembleroit. Leur ayant donc promis d'aller au secours d'Estampes, il entra en France avec près de cinq mille chevaux, & quatre mille hommes de piez. Comme il aimoit l'argent pardessus toutes choses, la Cour envoya au devant de lui pour le gagner. Il écouta les propositions qu'on lui fit sans rompre ni conclure le Traité, à cause que la Cour ne vouloit point lui donner tout l'argent qu'il demandoit. Il arriva enfin à Paris après beaucoup de remises, & après avoir donné de grands soupçons de son acommodement avec la Cour.

Auberi, Ibid. Mémoir. de la Rochefoucaut.

Les Espagnols profitent de ces desordres.

Il fut reçû avec une extrême joie, & l'on soufrit, sans se plaindre, les desordres de ses Troupes, qui camperent près de Paris. D'abord il y eut quelque froideur entre le Prince de Condé & lui pour le rang; mais le Prince tint ferme, & le Duc de Lorraine qui n'avoit fait ces dificultez que pour obliger la Cour pendant ce tems-là à augmenter les ofres qu'elle venoit de lui faire, se relâcha enfin de ses pretensions, & se retira dans son Camp. Il acheva d'y conclure un Traité secret avec la Cour, par lequel il s'obligeoit de sortir de France, avec ses Troupes, dès-qu'on auroit levé 1652. le siege d'Estampes. C'étoit une chose déplorable, que le Roi fût contraint d'employer une Armée dans le cœur de son Royaume & proche de sa Capitale, tandis que les Espagnols ataquoient ses Places, sans qu'il pût y donner du secours. En éfet dans cette seule Campagne, les Ennemis assiegerent & prirent quatre des principales Villes qui avoient été conquises sur eux, sçavoir, Gravelines, Dunkerque, Casal, & Barcelone. Cependant l'Armée du Roi s'étoit retirée de devant Estampes, & le Duc de Lorraine, au lieu de sortir de France, comme il s'y étoit engagé, remonta le long de la Seine, pillant & ravageant la Campagne. Le Maréchal de Turenne marcha à lui en toute diligence, pour l'empêcher de joindre son Armée à celle des Princes, & lui manda de décamper à l'heure même, & de s'en retourner en Flandre, comme il l'avoit promis: qu'il ne lui donnoit que quatre heures pour se resoudre, après quoi il le chargeroit, s'il ne partoit sur le champ, par la route qu'il lui marqueroit, pour être hors du Royaume dans quinze jours.

Divers motifs qui engagent Mr. le Prince à continuer la guerre.

Les Troupes du Duc de Lorraine n'étoient pas inferieures à celles du Roi; cependant il prefera le parti de se retirer & de subir ainsi la loi que Mr. de Turenne lui voulut imposer. Il ne dit rien de tout ce qui se passoit, ni à Monsieur, ni à Monsieur, le Prince, & le premier avis qu'ils en eurent, fut que leurs Troupes étoient sorties d'Estampes, que l'Armée du Roi s'en étoit éloignée, & que le Duc de Lorraine se retiroit en Flandre, pretendant avoir pleinement satisfait aux ordes des Espagnols, & à la parole qu'il avoit donnée à *Monsieur*. Cette nouvelle surprit tout le monde & fit prendre la resolution au Prince de Condé d'aller joindre ses Troupes, craignant que celles du Roi ne les chargeas-

1652. sent en chemin. Il sortit de Paris avec 12. ou quinze chevaux, & s'exposant à être rencontré par les Partis, il joignit son Armée & la mena loger vers Ville-Juive. Elle passa ensuite à Saint Cloud, où elle fit un long sejour. Comme les Parisiens refuserent de contribuer à leur subsistance, le Prince qui ne pouvoit les payer exactement, n'osa les retenir sous une severe discipline. Non seulement la moisson fut perduë, mais presque toutes les maisons de la Campagne furent brûlées, ce qui irrita fort les Parisiens.

Nouvelle Députation du Parlement vers le Roi. *Gualdo Priorato ubi supra. Memoir. du Cardinal de Retz.*

Au reste le Parlement croyoit avoir tout gagné à l'arrivée du Duc de Lorraine, & se flatant dans ses pretensions, il avoit députe au Roi le President de Nesmond à la tête de quelques autres, pour faire encore à Sa Majesté les mêmes remontrances qu'on lui avoit déja faites tant de fois au sujet du Cardinal Mazarin. Le Roi répondit par écrit „ qu'il leur en sçavoit bon gré, mais „ qu'ils avoient trop d'interêt à maintenir l'autorité royale, pour entreprendre rien contre elle: qu'ainsi il jugeoit „ à propos, pour arrêter le progrès des „ troubles presens, qu'ils choisissent dans „ leur Compagnie des Gens capables, „ & qu'avec ceux du Conseil ils deliberassent sur les moyens de preserver „ l'Etat des calamitez qui le menaçoient „ par la malice des factieux, Sa Majesté n'ayant rien plus à cœur, que de „ maintenir ses sujets en paix, & de „ voir fleurir & prosperer son Royaume. En achevant de lire ces mots, le President voulut ajoûter que l'unique moyen de parvenir à de telles fins c'étoit d'éloigner le Cardinal. Mais le Roi, en l'interrompant, lui dit d'un air fort grave & fort serieux, *vous avez entendu ma volonté!* Après quoi il se retira.

Raport qu'en firent les Deputez.

Les Deputez à leur retour rendirent un compte exact de cette negociation à leur Compagnie. Les voix se partagerent sur cette conference que le Roi proposoit, & plusieurs la trouverent raisonnable. Broussel neanmoins, sous pretexte du bien public, tint ferme à soûtenir que toutes Conferences étoient inutiles où il ne s'agissoit que d'un seul point; que Mazarin étant l'unique cause de tous les maux, il n'y avoit qu'à presser son éloignement & à l'obtenir pour calmer entierement l'orage. Cet avis fut suivi: l'on conclut à une nouvelle Députation, pour representer à Leurs Majestez les mêmes choses qui avoient déja été rebatuës, & leur presenter des Lettres de la part de la Reine de Suede, qui ofroit sa mediation pour calmer ces troubles de l'Etat. 1652.

Autre Deputation où le Roi donne sa réponse par écrit.

Les Députez étant arrivez à Melun * où la Cour étoit alors, le Roi tira de sa poche un Papier, où il dit qu'étoit contenuë sa reponse: il portoit en substance, que S. M. s'étonnoit que le Parlement étant composé de tant de personnes sages & habiles, on ne s'aperçût pas que l'éloignement du Cardinal Mazarin servoit seulement de „ pretexte à la passion & à l'interêt de „ ceux, qui avoient pris les armes dans „ le tems qu'il étoit hors du Ministere; „ que neanmoins S. M. ne laisseroit „ peut-être pas de lui acorder ce qu'il „ demandoit tous les jours lui-même „ avec instance, après avoir reparé son „ honneur par des Déclarations que „ l'on devoit à son innocence, si elle „ étoit assurée qu'elle pût avoir de bonnes & réelles suretez, de la part de „ Messieurs les Princes, pour l'execution des ofres qu'ils avoient faites en „ cas de son éloignement: que S. M. „ desiroit donc d'aprendre, si en ce cas „ ils renonceroient à toutes ligues & à „ toutes associations faites avec les Princes Etrangers?

* *Le 12. de Juin.*

1652. „ S'ils n'auroient plus aucunes pretentions ?

„ S'ils se rendroient auprès de Sa-Majesté ?

„ S'ils feroient sortir les Etrangers qui étoient dans le Royaume ?

„ S'ils licencieroient leurs Troupes ?

„ Si Bourdeaux rentreroit dans son devoir, aussi-bien que Monsieur le Prince de Conti, & Madame de Longueville ?

„ Si les Places que Monsieur le Prince avoit fortifiées se remetroient en leur premier état ?

Sentimens du Parlement sur cette reponse. *Memoir. du Cardinal de Retz. Gualdo Priorato, ubi supra.*

Telles furent les principales de douze questions que cet Ecrit contenoit par raport à Mrs.les Princes. La lecture en ayant été faite au Parlement, Monsieur le Duc d'Orleans s'emporta avec beaucoup de chaleur, disant qu'il étoit inouï que l'on mît ainsi sur la sellette un Fils de France & un Prince du Sang, & que la Déclaration qu'ils avoient faite l'un & l'autre qu'ils poseroient les armes aussi-tôt que le Cardinal Mazarin seroit hors du Royaume, étoit plus que sufisante pour satisfaire la Cour, si elle avoit de bonnes intentions. L'on opina; & la Déliberation n'ayant pû être achevée fut remise au 21. L'on fit ce jour-là deux propositions : l'une de chercher les moyens d'assister les pauvres, l'autre de donner 50. mille écus à qui seroit àssès hardi pour les gagner sur la tête du Cardinal Mazarin. On passa sur ce dernier article sans rien resoudre, & chaque Conseiller fut taxé à 100. francs, pour faire cinquante mille écus qu'on devoit donner aux pauvres. Ces pauvres-là étoient gagez pour la plûpart, pour faire de grands cris au portes du Palais, & exciter quelque rumeur qui obligeât l'Assemblée à se déclarer plus ouvertement en faveur des Princes. Ceux-ci se prometoient par-là d'obliger ensuite Paris à lever des sommes considerables, pour subvenir aux frais de la guerre. A la sortie du Palais ces pauvres se mirent à crier après les Conseillers, *Du pain, la paix, & point de Mazarin!* Ils repoussérent quelques-uns de ces Oficiers dans le Palais, ils fermerent les portes sur eux, & en insulterent plusieurs autres. 1652.

Assemblée du Peuple faite à la Place Royale par le Duc de Beaufort.

Le Duc de Beaufort, qui étoit alors à Paris & qui se trouva ce jour-là au Palais, dit à haute voix à ce Peuple seditieux, que ce n'étoit pas de cette maniere qu'on faisoit réüssir les choses : qu'il falloit s'assembler en quelque endroit pour y déliberer des moyens d'avoir raison des Mazarins, & il leur assigna la Place Royale où chacun pourroit dire son avis l'après-dînée même, prometant de s'y trouver en personne. Il n'y manqua pas non plus qu'eux, qui s'y trouverent au nombre de cinq mille. Le Duc leur remontra qu'il étoit indecent de faire un tel vacarme aux portes du Palais, de vouloir forcer la Justice à main armée, & d'insulter indiferemment les gens de bien comme les méchans. Qu'il valoit mieux que 24. d'entre eux dressâssent une Requête, pour obliger les Conseillers à se déclarer, s'ils étoient Mazarins ou non, & qu'ayant remarqué par-là ceux qui l'étoient en éfet, ce seroit à eux qu'on s'en pourroit prendre pour les exterminer. Ce discours trouva tous les esprits disposez à embrasser ce parti; & quoiqu'il ne tendît dans le fond qu'à exhorter le Peuple à l'obéïssance qu'il devoit au Parlement, il excita une sedition des plus dangereuses, parce que c'est toûjours émouvoir un Peuple que de l'assembler.

Suivie d'une sedition contre le Parlement.

En éfet on n'entendoit parler dans toutes les ruës que d'ataquer le Parlement qui étoit plein de Mazarins cachez. La Compagnie n'osa s'assembler le 22. par la crainte du tumulte dont elle se voyoit menacée; & ce ne fut que sur les assurances que Monsieur & M.le Prince lui donnerent de calmer la populace, qu'elle pût se resoudre à s'assembler le

1652. 25. Les Princes protesterent de nouveau qu'ils s'en tenoient toûjours à leur Déclaration du 6. Septembre passé, & au contenu en la derniere Réponse du Roi; & l'on donna ensuite arrêt par lequel il fut dit que les Députez retourneroient porter cette Déclaration à Sa Majesté. Il ne fut pas au pouvoir des Princes d'apaiser, en sortant, les seditieux. La foule qui assiegeoit les portes du Palais maltraita la plûpart des Conseillers, qui se sauverent à peine parmi les cris & les coups de mousquets tirez sur eux: il y en eut plusieurs de blessez, & le President de Novion poursuivi de ruë en ruë, n'en échapa que par un tres-grand bonheur. Le Lieutenant Civil avec quelques Conseillers gagna le Châtelet, & y fut serré de si pres, que tandisque les Archers en défendoient les portes, les mutins se disposoient à y mettre le feu, lorsque Miron, Colonel de ce quartier-là, survint avec sa Compagnie & les fit retirer. Le tumulte dura jusqu'à la nuit, & fit connoître jusqu'où va la fureur d'une populace, quand on l'anime par l'esperance de quelque nouveauté. Alors l'Hotel de Ville songea tout de bon à pourvoir à la fureté publique, aussi-bien que le Parlement; en quoi l'on fut assés embarassé, parce que ceux de la Garde étoient ceux-là même qui se soulevoient le plus souvent.

Irresolut on de M. le Prince, qui se jette enfin entre les bras des Espagnols. L'Armée du Duc de Lorraine étoit enfin sortie de France, & celle des Princes avoit beaucoup de peine à subsister: ce qui fit que le Prince de Condé chercha tous les moyens possibles de s'acommoder avec la Cour, voyant qu'il ne pouvoit tirer aucun secours du Parlement. Tel fut l'éfet des intelligences du Cardinal Mazarin, qui avoit par son adresse reduit les Princes à cette extremité. On tenoit donc toûjours des Conferences secrettes pour la paix. Mazarin qui temoignoit de la desirer, insistoit neanmoins sur des dificultez qui marquent qu'il n'avoit pas envie de conclure. Jamais Paris n'avoit été si agité, & jamais l'esprit de M. le Prince n'avoit été si partagé sur le parti qu'il devoit prendre. Les Espagnols le vouloient éloigner de Paris, & les amis de Madame de Longueville contribuoient à ce dessein, pour l'éloigner en même-tems de Madame de Châtillon. D'ailleurs Mademoiselle avoit le même but que les Espagnols & Madame de Longueville; car d'un côté elle vouloit la guerre pour se venger de la Reine & du Cardinal, qui empêchoient qu'elle n'épousât le Roi: & de l'autre elle vouloit ôter Mr. le Prince à Madame de Châtillon, & avoir plus de part qu'elle à sa confiance & à son estime. Et même pour le gagner par ce qui lui étoit le plus sensible, elle leva des Troupes en son nom, & lui promit de fournir de l'argent pour en lever d'autres encore. Ces promesses jointes à celles des Espagnols & aux artifices des amis de Madame de Longueville, ôterent de l'esprit de M. le Prince les pensées qu'il avoit euës pour la paix. Une autre raison l'engagea à se jeter entre les bras des Espagnols. C'est le Duc de la Rochefoucaut qui nous l'aprend dans ses Memoires, d'une maniere a faire entendre qu'il ne la croit point faussement imputée à M. le Prince. Voici ses „ propres termes: ce qui, à mon avis, „ dit-il, éloigna le Prince de la paix, „ & qui sera dificile à croire d'une per- „ sonne de sa qualité & de son merite, „ ce fut une envie demesurée d'imiter „ Monsieur de Lorraine en plusieurs „ choses, & particulierement en la „ maniere de traiter ses Troupes & ses „ Oficiers: & il se persuada, que, si „ Monsieur de Lorraine, depouillé de „ ses Etats & avec de bien moindres „ avantages que les siens, s'étoit ren- „ du si considerable par son armée & „ par son argent, ayant des qualitez „ infiniment au-dessus de lui, il feroit 1652.

1652. „ des progrès à proportion, & cependant meneroit, pour y parvenir, une „ vie entierement conforme à son humeur. Il cacha neanmoins ce sentiment autant qu'il lui fut possible, & on traita toûjours la paix, mais inutilement.

L'Armee du Roi se dispose à ataquer celle du Prince.

La Cour étoit alors à S. Denis, & le Maréchal de la Ferté avoit joint l'armée du Roi avec les Troupes qu'il avoit amenées de Lorraine. Celles de M. le Prince, plus foibles que le moindre de ces deux Corps qui lui étoient oposez, avoient tenu jusques-là le poste de S. Cloud, afin de se servir du Pont pour éviter un combat inegal. Mais l'arrivée du Maréchal de la Ferté donna moyen aux Troupes du Roi de se separer, & d'ataquer S. Cloud de deux côtez, en faisant un Pont de bâteaux vers S. Denis, pendant que le Maréchal de Turenne alla chercher un passage vers Poissi, pour venir fondre sur le Prince, dans le tems qu'il voudroit empêcher le Maréchal de la Ferté d'achever son Pont. M. le Prince, qui s'en aperçût, prit la resolution de partir d'où il étoit, pour gagner Charenton, & se poster dans cette langue de terre qui fait la jonction de la Riviere de Marne avec la Seine. Il décampa donc à l'entrée de la nuit, le premier Juillet, & fit marcher ses Troupes par le *Cours de la Reine*, & par les dehors de Paris, depuis la porte S. Honoré jusqu'à celle de S. Antoine, esperant d'arriver à Charenton avant que les Troupes du Roi le pussent joindre. Paris auroit delivré le Prince d'une grande inquietude, s'il eût voulu lui donner passage. Mais le Prince n'osa le demander, craignant de ne pas l'obtenir, & qu'un refus, dans un tems comme celui-là, ne fit connoître le mauvais état de ses afaires. Car comme nous l'avons déja remarqué, les Parisiens n'étoient guere bien intentionnez pour lui, depuis que ses Troupes avoient fat de si grands ravages auprès de leur Ville. Il craignoit aussi que si on lui permetoit d'y entrer, ses Troupes ne se débandassent dans la Ville, & qu'il ne fût plus en son pouvoir de les en faire sortir quand il en auroit besoin. Le Cardinal Mazarin fut averti de la marche du Prince, une heure après minuit, par un homme de son parti, qui étoit caché dans Paris, & qui avoit fait sortir son Valet par dessus les murailles. 1652.

Le Vicomte de Turenne ataque le Prince dans sa marche auprès de Paris. *Memoir. de la Rochefoucaut. Hist. du Prince de Condé. Liv. III.*

A l'heure même le Vicomte de Turenne partit avec ce qu'il avoit de troupes, & se trouva sur les 5. heures du matin à la queuë de celles du Prince. Bien que le Maréchal de la Ferté ne fût point encore arrivé, le Vicomte de Turenne resolut de combatre, & disposa promptement ses ataques croyant aller à une victoire certaine. Le Cardinal Mazarin persuadé encore plus fortement, que le Prince ne pouvoit manquer d'être batu & que cette action alloit terminer la guerre civile, mena le Roi sur les hauteurs de Charonne, afin qu'il pût voir de-là tout ce qui se passeroit. De ce lieu, comme de dessus un theatre, Sa Majesté fut temoin d'une action, qui, selon les aparences, devoit être la perte inévitable de Monsieur le Prince; mais qui fut en éfet une des plus hardies & des plus perilleuses ocasions qu'on eût encore vûes, & où les hautes qualitez de Monsieur le Prince parurent le plus avantageusement. Il y avoit du grand & du sublime dans ce Prince, un courage à afronter tous les perils, une capacité sans bornes dans le metier de la guerre: il n'avoit point d'égal un jour de bataille, soit à choisir les meilleurs postes, à ranger les Troupes, les soûtenir, les rassurer; soit à pousser une ataque avec vigueur, soit enfin à se posseder dans le fort même de la mêlée, & à prendre ses avantages selon les ocasions & les accidens du combat. Mais

1652. ces ames si élevées ne sont pas toûjours capables de moderation. Un naturel bouillant, & peut-être de mauvais conseils, lui avoient fait prendre les armes. La fortune neanmoins sembla se reconcilier avec lui en cette ocasion, & voulut avoir part à un succès, dont l'un & l'autre Parti ont donné gloire à sa valeur & à sa conduite. Car l'arriere-garde du Prince fut chargée par le Maréchal de Turenne dès-les hauteurs du Faubourg S. Martin. Le Prince se voyant pressé, jugeoit bien qu'il lui étoit impossible de gagner Charenton, comme il l'avoit esperé, & se prepara au combat. Il fit faire alte à son avant-garde qui étoit arrivée à la tête du Faubourg S. Antoine. Il trouva justement dans cet endroit des retranchemens que les Parisiens avoient faits pour se garantir du pillage de l'armée du Duc de Lorraine. Ce lieu étoit le seul, où il pût se mettre à couvert pour s'empécher d'être entierement defait. Aussi ne manqua-t-il pas de se prevaloir d'un avantage que le hazard lui ofroit si à propos. Il se saisit de ces retranchemens & rangea ses Troupes derriere à mesure qu'elles arrivoient. Il voulut faire entrer le bagage de l'armée dans Paris, mais les Bourgeois ayant refusé de le recevoir, il fut contraint de le mettre sur le bord du fossé de S. Antoine.

Combat donné dans le Faubourg S. Antoine, en presence du Roi

A peine l'armée du Prince fut-elle en bataille, que celle qui le poursuivoit vint fondre sur lui avec d'autant plus de bravoure, que le Roi devoit en être temoin. Il n'avoit alors guere plus de treize ans & demi. Cependant il étoit posé, retenu, sans goût ni atache pour ces amusemens dont on égaye les enfans. Il ne prenoit plaisir qu'à bien aprendre ses exercices. Il s'en aquitoit mieux que personne. Il avoit beaucoup d'adresse en tout ce qu'il faisoit. Il dansoit bien, manioit bien un cheval, tiroit bien *, jouoit bien à la paume & au billard, & se distinguoit en tout des autres. Il se plaisoit sur tout à entendre raconter des actions extraordinaires; & quand, dans ce qu'on disoit, il y avoit du rare & du merveilleux, on voyoit dans ses yeux l'impatience qu'il avoit d'être dans un âge à pouvoir se signaler par quelque chose de semblable. Ce n'étoit pourtant pas le fruit de la bonne éducation qu'il eût euë. Dans ces tems de confusion & de trouble on avoit pris d'autant moins de soin de lui en donner une convenable à son rang, que l'on n'avoit presque point d'autre ressource, que de mener ce jeune Prince de Province en Province, comme nous l'avons deja remarqué, & de le montrer à ses Peuples, pour les tenir dans le devoir, ou par un reste de respect ou par le dernier éfort d'une autorité languissante. D'ailleurs le Ministre qui avoit en vûe d'aquerir un pouvoir absolu, pour tenir tout le Royaume dans une entiere dépendance, avoit soin que le Roi fût élevé de maniere, à ne voir pas trop clair à l'avenir dans les choses qui se feroient passées durant sa Minorité. Et cette adroite, mais dangereuse politique fut encore mise en pratique depuis que le Roi fut majeur. Nous verrons comme les plaisirs ausquels on l'ocupa dans la suite, ne lui laisserent prendre d'autre part aux afaires, que celle dont il plaisoit aux Ministres de l'amuser, pour flater l'ambition qu'il avoit de croire qu'il faisoit tout sans eux. Ces dispositions avantageuses étoient donc en lui l'éfet d'un heureux naturel, que l'on devoit d'autant moins negliger, qu'il auroit fait plus d'honneur a cultiver.

Caractere de ce jeune Prince.

Contenance du Roi durant le combat.

Quoiqu'il en soit, dès-qu'il sçut que son armée étoit prête de combatre celle du Prince, il pria, il pressa si fort, qu'il falut pour le satisfaire, le mener sur la hauteur que j'ai dit, pour voir une partie de l'action. Ceux qui étoient

* C'étoit le Sr. de Saint Mauris, Chevauxl ger de la Garde du Roi, qui aprenoit à ce Prince à tirer à la volée.

1652. auprès de lui, ne pouvoient assès admirer les divers mouvemens avec lesquels il regardoit le combat. C'étoit un plaisir de voir ses inquietudes & ses transports selon les évenemens de la bataille : tantôt tressaillant de joie, quand ses Troupes victorieuses sembloient forcer celles du Prince, & tantôt rougissant ou d'indignation ou de honte, quand poussées par celles du Prince, elles paroissoient reculer. L'action fut sanglante. Jamais l'animosité n'est plus vive que dans les guerres civiles. Tous les braves des deux armées, acharnez les uns contre les autres, s'éforcerent dans ce premier choc de remporter par leur valeur l'honneur de la victoire. Elle balança long-tems sans pencher de côté ni d'autre. Le Prince de Condé, qui s'étoit mêlé l'épée à la main, défit le bataillon qui lui étoit oposé, prit des Oficiers prisonniers, emporta les Drapeaux & se retira dans son retranchement. Les Troupes de Turenne furent repoussées de même à toutes les autres ataques, & le Prince chargea une seconde fois les Troupes du Roi avec le même succès que la premiere. Mais enfin les Gardes Françoises ayant ataqué la ruë, qui va depuis la Halle à Charonne, emporterent un retranchement qu'on y avoit fait, & s'avancerent en bataille le long de cette grande ruë. Le Prince averti de ce desordre y acourut aussi-tôt, les chargea avec cette valeur qui lui étoit naturelle, & taillant en pieces tout ce qu'il trouva dans la ruë, repoussa les Troupes du Roi jusqu'à la barricade.

Cependant le Marquis de S. Megrin alla fondre avec les Gendarmes & les Chevauxlegers du Roi sur le Comte de Tavannes, qui étoit à la tête du Fauxbourg S. Antoine, vers la Croix de Piquepusse, où aboutit la grande ruë. Le Comte soûtint l'ataque avec vigueur, & S. Megrin voyant que son Infanterie commençoit à plier, poussa aux ennemis avec plus de chaleur que de jugement, & fut envelopé par quelques Volontaires, qui l'ayant abatu de son cheval, le tuerent d'abord. Le Marquis de Nantouillet, le Fouilloux & plusieurs autres eurent le même sort; & Mancini, Neveu du Cardinal Mazarin, y reçût une blessure, dont il mourut bien-tôt après. 1652.

Valeur du Prince de Condé. Hist. du Prince de Condé. Liv. III. Memoir. de la Rochefoucaut.

On continuoit les ataques de toutes parts avec une extrême vigueur, & le Prince de Condé se trouvoit par tout au milieu du feu & du combat, donnant les ordres avec une netteté d'esprit qui est si rare & si necessaire en ces ocasions. Les Troupes qu'il avoit chassées de la premiere barricade en avoient ocupé une seconde, qui étoit dans la ruë qui va à Charenton. Le Marquis de Noailles s'en étoit rendu maître, & pour la mieux garder, il avoit fait percer les maisons, & mis des Mousquetaires dans toutes celles par devant lesquelles il faloit passer pour arriver à la barricade. Le Prince de Condé avoit dessein de les en déloger avec de l'Infanterie, & de faire percer d'autres maisons, pour les chasser par un plus grand feu. Mais le Duc de Beaufort, qui ne s'étoit pas rencontré auprès de M. le Prince au commencement de l'ataque, & qui sentit quelque dépit de ce que le Duc de Nemours y avoit toûjours été, pressa M. le Prince de faire ataquer cette barricade par de l'infanterie déja lassée & rebutée, qui, au lieu d'aller à la charge, se mit en haye contre les maisons, & ne voulut pas avancer. Dans ce même-tems il découvrit un Escadron de ses gens posté dans une ruë qui aboutissoit a un coin de la Place du côté des Troupes du Roi. Le Duc de Beaufort croyant que c'en étoit éfectivement, proposa au Duc de la Rochefoucaut de les aller charger; & tous trois suivis de quelques personnes de qualité & des Volontaires, pousserent à eux & s'exposerent ainsi inutilement à tout le

1652. le feu de la baricade & des maisons de la Place ; car en abordant, ils se reconnurent pour être du même pari. De là les Ducs de Beaufort, de Nemours, & de la Rochefoucaut, & le Prince de Marsillac, allérent attaquer la barricade, s'en rendirent les Maîtres, & aïant mis pié à terre, la gardérent eux seuls pendant quelques tems. Le Prince de Condé étoit cependant dans la ruë où il faisoit ferme avec ce qui s'étoit rallié auprès de lui. Les Troupes du Roi, qui en occupoient toutes les maisons, n'auroient pas manqué de reprendre la baricade qui n'étoit gardée que par quatre hommes ; mais l'Escadron du Prince les en empêcha. Comme il n'avoit point d'Infanterie pour les empêcher de tirer par les fenêtres, ils commencerent à faire feu de tous côtez sur ceux qui tenoient la baricade, qui étoient découverts depuis les piés jusqu'à la tête. Le Duc de Nemours y reçut treize balles dans sa cuirasse & deux à la main droite. Le Duc de la Rochefoucaut reçut au visage une mousquetade qui lui fit perdre d'abord la vuë, qu'il recouvra néanmoins dans la suite. Ce qui obligea le Duc de Beaufort & le Prince de Marsillac de se retirer, pour assister ces deux blessez. Ceux de l'Armée du Roi sortirent aussi-tôt des maisons pour les prendre ; mais le Prince vint avec quelques Seigneurs, & leur dona le tems de se sauver. Les Troupes du Roi reprirent alors la barricade qu'on leur avoit fait quitter. Quantité de gens de marque périrent dans cette occasion, & le nombre des morts ou blessez fut si grand de part & d'autre ; qu'il sembloit que chaque Parti songeât plûtôt à réparer ses pertes, qu'à attaquer ses Ennemis.

Les Parisiens se resolvent à recevoir

Ce flux & reflux d'avantage & de défaite eût peut être duré long-tems, l'attaque & resistance étant à peu près égales ; mais le Maréchal de Turenne, aïant forcé deux autres ruës & fait entrer des Troupes fraîches, le Prince étoit sans ressource & pris de tous côtez, si Paris n'eût ouvert ses portes, & si le Canon de la Bastille n'eût obligé l'Armée du Roi à se retirer du Fauxbourg. Jusques-là les Parisiens avoient regardé avec indifference ce qui se passoit hors de leurs murailles ; & le plus grand nombre étoit d'avis qu'on laissât périr le Prince, comme la seule cause des maux qu'ils souffroient depuis si long-tems. Le Duc d'Orléans d'autre part, possedé par le Cardinal de Retz qui l'empêchoit de prendre aucune résolution, ne donnoit aucun ordre dans la Ville pour secourir le Prince. Mais enfin Mademoiselle de Montpensier surmonta heureusement tous les obstales qui s'opposoient à la retraite du Prince dans Paris. Elle engagea le Duc d'Orléans, son Pere, à faire prendre les armes aux Bourgeois, qu'elle exhorta elle-même à ouvrir leurs portes au Prince & à favoriser sa retraite. Ses vives remontrances, jointes au triste spectacle de tant de gens de qualité, qu'on rapportoit à demi morts & tous couverts de sang, achevérent d'émouvoir le Peuple. Cette princesse alla en même tems à la Bastille commander au Gouverneur de faire tirer le Canon sur les Troupes du Roi ; & revenant à la porte St. Antoine, elle disposa non seulement tous les Bourgeois à recevoir Mr. le Prince & son Armée, mais même à sortir & escarmoncher pendant que ses Troupes entreroient. On étoit si persuadé à la Cour que les parisiens ne recevroient point Mr. le Prince, qu'au premier bruit du Canon on crut qu'on le tiroit sur ses Troupes. Mais on vit bien-tôt que c'étoit à l'Armee du Roi qu'on en vouloit.

1652. dans leur ville l'Armée du Prince. Hist. du P. de Condé Liv. III. Memoires de la Roche foucaut.

Mademoiselle, pour le favoriser, fait tirer le Canon de la Bastille sur les Troupes du Roi

Il seroit difficile d'exprimer la surprise & la consternation, où se trouva le Cardinal Mazarin à cette nouvelle. Le

1652. Maréchal de Turenne ne fut pas moins mortifié de se voir arracher une des plus belles victoires qu'il eût jamais su remporter. Il ne songea plus aprés cela qu'à retirer son Armée.

Eloge du Prince de Condé.

Ainsi se termina la mémorable Bataille du Fauxbourg S. Antoine, donnée le 2. Juillet. On peut dire que cette journée fut une des plus glorieuses de la vie de Mr. le Prince. Il s'étoit fait admirer en beaucoup d'autres occasions : néanmoins les gens du métier decident tous que celle-ci fut la plus illustre. Il parut toûjours le premier où le péril etoit le plus grand, faisant face de tous côtez, & donnant par tout ses ordres avec un sang froid, dont on n'avoit peut-être jamais vu d'éxemple. Il eut un cheval tué sous lui, & reçut plusieurs mousquetades dans sa cuirasse: ses habits en furent persez, ses cheveux & ses plumes brûlées, néanmoins il ne reçut aucune blessure. Le Maréchal de Turenne, qui fit éclater lui-même tant de valeur & de conduite en cette occasion, sembloit porter envie à la capacité & au courage du Prince. Il avoüa « qu'il ne l'avoit jamais tant « admiré, & qu'il n'avoit pas eu de pei- « ne à le chercher pour le combattre: « dans quelque endroit qu'il donnât, « il rencontroit toûjours le Prince de « Condé qui se présentoit devant lui. « Sur le récit qu'on en faisoit, le Roi ne pouvoit se lasser de loüer la valeur du Prince. Durant un jour ou deux, tant ce jeune Monarque avoit de passion pour la guerre.

Motif de cette Action de Mademoiselle, que le Cardinal Mazarin empêcha toûjours de se marier.

Le Cardinal Mazarin avoit dit, en parlant de l'action de *Mademoiselle* à la Bastille, qu'en faisant tirer le Canon elle avoit tuè son Mari *; en effet cette Princesse ne se maria jamais, & quelque envie q'uelle en eût, elle fut obligée de passer ses jours dans un ennuyeux celibat. Ce n'est pas qu'elle n'eût été plusieurs fois recherchée en mariage ; mais par une fatalité remarquable dans une personne de ce rang, toutes ces recherches n'avoient été suivies d'aucun effet. Dés l'année 1644. un des Plenipotentiaires d'Espagne† aux Conferences de Munster, avoit eu ordre en passant par la France de proposer le mariage de l'Infant avec *Mademoiselle*, en même tems que celui de l'Infante avec le Roi. En 1646. cette Princesse avoit aussi écouté avec plaisir la proposition da la marier avec le Prince de Galles †: pour redresser, s'il étoit possible, par ce mariage, les affaires d'Angleterre qui étoient fort brouillées en ce tems-là. La Reine Mere du Prince, qui étoit alors en France, en avoit fait elle-même les ouvertures à la Princesse, qui s'en étoit remise à la volontè de son pere, Monsieur le Duc d'Orléans. Mais c'étoit un vain projet auquel on faisoit penser le Prince de Galles sans sa participation. Il sembla avoir été renoué en 1648. mais à quelque motif ** que l'on en attribuë la rupture, il n'eut pas plus d'effet que la premiere fois. On avoit proposé plus serieusement, mais aussi inutilement la même année, de la marier avec l'Empereur ; * Et enfin le bruit de son mariage avec l'Archiduc en 1648. l'avoit encore fait croire plus avancé. On avoit accusé cette Princesse de le négocier en secret, & d'avoir même consenti à son enlévement. Elle en fut reprise en plein Con- 1652.

* *Ses propres paroles furent :* Tou as fait pous tou as toué ton Mari.

* *Michel de Salamarque.*

* *Depuis Roi d'Angleterre sous le nom de Charles II.*

** *Les uns disent que c'étoit toûjours une feinte de la Reine d'Angleterre ; Et les autres qu'elle souhaittoit véritablement ce mariage, mais qu'à cause de la Religion Mylord Clarendon & le Comte d'Ormond y étoient contraires.*

* *Ferdinand III.*

1652. seil par la Reine, & par Monsieur le Duc d'Orléans, en présence du Cardinal Mazarin. Mais elle nia l'accusation, & comme on ne put pas la convaincre, toute la Cour prit hautement son parti. La Princesse irritée des reproches du Duc son Pere, lui en fit à son tour du peu de fermeté qu'il témoignoit dans toutes les occasions, se vengeant ainsi publiquement des obstacles qu'elle croyoit qu'il mettoit à son mariage. La mesinteligence qui régnoit entre eux depuis long-tems, avoit donné lieu à des broüilleries, qui avoient souvent paru avec éclat. La Princesse se plaignoit de la dissipation que le Duc son Pére faisoit de son bien, dont il perdoit la meilleure partie des revenus au jeu, ce qui l'empêchoit de faire une figure convenable à sa naissance. Ce chagrin, joint au peu d'agrément qu'elle avoit d'ailleurs à la Cour, où la Reine & le Cardinal Mazarin ne lui témoignoient pas beaucoup de complaisance, lui faisoit souhaiter de sortir de la dépendance du Duc son Pere, qui ne la traitoit guére mieux. Tout cela lui avoit aigri l'esprit, & croïant que le Cardinal entretenoit *Monsieur* dans l'éloignement qu'il paroissoit avoir pour son mariage, elle l'avoit accusé plus d'une fois d'être l'auteur des troubles de sa Famille, aussi bien que de ceux du Royaume, & avoit protesté de joindre son ressentiment à la haine publique contre lui. Tel fut le motif des démarches que nous avons vu faire à cette Princesse en faveur de Mr. le Prince, & en particulier de la hardie resolution qu'elle avoit euë de faire tirer le Canon de la Bastille sur les troupes du Roi. Mais si elle tint parole au Cardinal dans la vengeance qu'elle avoit resolu de prendre de lui, il se vengéa d'elle plus sensiblement encore en l'empêchant toûjours de se marier. On parla néanmoins dans la suite de lui faire épouser le Duc de Savoïe, ou le Duc de Mantouë, & quelques autres; mais la fiére Princesse n'en reçut la proposition qu'avec mépris. Elle n'en vouloit qu'à des Têtes Couronnées: elle se flata long-tems de devenir Reine de France en épousant le Roi. Mais cette même fierté qui dédaignoit tout ce qui n'avoit pas l'éclat de la Courronne, s'abaissa néanmoins dans la suite jusqu'à un Favori, sans pourtant qu'elle le pût avoir encore pour Epoux, comme nous le dirons en son lieu. 1652.

Assemblée générale à l'Hôtel de Ville auquel les séditieux mettent le feu. *Mémoires de Retz, de Joli, & autres.*

Retournons au Prince de Condé que nous avons laissé au milieu de Paris avec son armée. Aprés avoir traversé la Ville, il fit marcher ses Troupes sur le bord de la Seine, au-dessus du Fauxbourg St. Victor, pendant que l'Armée du Roi se retiroit aux environs de St. Denis où étoit la Cour. Il rentra ensuite dans la Ville, où il fut reçu au bruit des acclamations publiques, de sorte que Paris n'avoit jamais été mieux intentionné pour lui, qu'il le parut alors. Mr. le Prince voulant profiter de la bonne disposition du Peuple, proposa une assemblée générale à l'Hôtel de Ville, le 4. de Iuillet, pour demander que Monsieur fût reconnu Lieutenant « Général de la Couronne: qu'on s'u- « nît inséparablement pour procurer « l'éloignement du Cardinal, & qu'on « pourvût le Duc de Beaufort du Gou- « vernement de Paris en la place du Maréchal de l'Hôpital. Mais cette assem- « blée, qui tendoit à établir la sûreté du Parti, fut la cause de sa ruine, par une violence, qui fit perdre tout d'un coup au Prince de Condé le grand crédit qu'il commençoit d'avoir dans Paris: soit qu'il en fut le véritable auteur ou nom. Car étant allé avec les Ducs d'Orléans & de Beaufort à l'Hôtel de Ville, pour faire signer l'union des Bourgeois avec eux contre Mazarin, il arriva un Trompette avec une Letre

1652.

de Cachet, par laquelle le Roi ordonnoit au Prevôt des Marchands & aux Echevins de Paris, de diferer leur assemblée de quatre jours. Sur quoi le Marechal de l'Hôpital, Gouverneur de la Ville & partisan zelé de la Cour, étant allé demander au Prince & à tous les assistans, s'ils ne vouloient pas obéir aux ordres de Sa Majesté, les Princes sortirent aussi-tôt, voiant que plusieurs vouloient rompre l'assemblée. Mais peu de tems après, une Troupe, composée de toute sorte de gens aiant la paille au chapeau *, vint crier aux portes de la Maison de Ville, qu'il faloit que tout s'y passât selon l'intention de Mr. le Prince. Ils ne menaçoient de rien moins que de mettre tout à feu & à sang, si on ne leur livroit tous les Mazarins, pour les assommer sur le champ en pleine † Greve. Leur furie alla si loin qu'ils tirerent aux fenêtres de la Maison de Ville & mirent le feu aux portes. Plusieurs, pour éviter les flammes, tomberent entre les mains du Peuple, & furent massacrez miserablement. Il y en eut même du Parti du Prince, qui ne furent pas épargnez. De sorte que l'on crut ‡ *que le Prince avoit sacrifié ses amis; afin de n'être pas soupçonné d'avoir fait perir ses ennemis.* Enfin Mademoiselle, bonne & genereuse comme elle a toûjours été, vint à l'Hôtel de Ville à deux heures après minuit avec le Duc de Beaufort, & fit heureusement cesser le desordre. Mais elle n'efaça pas l'impression qu'il avoit fait dans tous les esprits. Je ne puis dire au vrai, non plus que Mr. de la Rochefoucaur, qui fut l'auteur d'un si pernicieux dessein. Il y en a qui ne font point de dificulté d'en accuser le Duc de Beaufort, ennemi mortel & implacable du Cardinal Mazarin. D'autres disent que ce fut le Duc d'Orleans & le Prince de Condé qui exciterent ce tumulte, bien qu'ils n'eussent pas eu dessein de porter les choses dans cette extrêmité, mais seulement de faire peur à ceux de l'assemblée qui n'étoient pas dans leurs interêts. D'autres enfin, * sans en donner nulle part au Duc d'Orleans, veulent que ce soit Mr. le Prince tout seul, qui ait excité ce tumulte, en disant, lorsqu'il sortit de l'Hôtel de Ville, qu'il n'y avoit que des Mazarins dans l'assemblée, & qu'ils ne cherchoient qu'à gagner du tems. On assure même que dans la vuë d'emporter tous les sufrages par force, il avoit fait entrer dans Paris un grand nombre d'Oficiers & de Soldats, qui, se mêlant avec le menu peuple aux environs de l'Hôtel de Ville, mirent de la paille au chapeu en signe de revolte, & forcerent peu à peu tous ceux qui passoient, à en faire autant. On ajoûte que le Cardinal Mazarin avoit eu beaucoup de part à ce desordre, & qu'il l'avoit fait proposer par une personne gagnée, à M. le Prince, comme une action capable d'intimider la Cour: aiant envoié en même tems des ordres secrets à tous ses amis pour augmenter le tumulte & porter la confusion jusqu'aux derniers excès, afin d'en faire tomber toute la haine sur Mr. le Prince. En quoi l'on peut dire, que si tel fut son dessein, il n'y réüssit que trop bien; puisque le Prince de Condé fut en effet chargé de la haine publique, & que ce même Prince, qui le 2. Juillet étoit cheri & adoré des Parisiens, devint deux jours aprés l'objet de leur aversion.

A qui ce tumulte fut attribué.

Monsieur le Duc d'Orleans alla quelques jours aprés au Parlement, pour tâcher d'excuser cette violence; mais les esprits étoient trop aigris. La plûpart des Conseillers demeurerent même dans leurs maisons, aussi bien que les Gens du Roi, qui deserterent le Parquet.

Le Cardinal de Retz en prend ocasion de tendre les Memoires de Joli. ... [marginal note partly illegible: "Le Car- dinal de Retz en pre. d ocahon te ten- dre M- e pan- ce o- dieux. de Joli. Mémoir."]

* C'étoit un signal de révolte, qu'on avoit distribué ce jour-là dans Paris

† Place qui est à Paris devant l'Hôtel de Ville.

‡ Mémoires de la Rochefoucaut, pag. 37.

* Voyez les Mémoirés de Joli.

1652. Le Maréchal de l'Hôpital & le Prévôt des Marchands de leur côté firent declarer à l'Hôtel de Ville, qu'ils n'y retourneroient plus, tant que les choses demeureroient en cet état;de sorte que le tumulte dont Mr. le Prince s'étoit promis un heureux succés pour son Parti, le ruïna au contraire entierement. Cependant on a su depuis, que les ordres en avoient été expediez par le Sr. Ariste, Commis du Comte de Brienne, qui suivit en cela les intentions du Cardinal Mazarin. D'un autre côté le Cardinal de Retz & ses amis, sans rien savoir de ces ordres secrets, n'oublioient rien pour augmenter la haine publique contre Mr. le Prince,par les bruits qu'ils faisoient courir de ses negociations avec la Cour. Ils en débiterent même les particularitez dans un Ecrit intitulé *les Intrigues de la Paix*, dont il firent répandre en peu de jours un nombre infini d'Exemplaires. Mr. le Prince en auroit bien pu dire autant du Cardinal de Retz & de ses amis, qui avoient tous leur commerce particulier avec la Cour. Mais comme Mr. le Prince n'étoit pas si bien informé des intrigues de ce Cardinal, que celui-ci l'étoit de celles de Mr. le Prince, il ne lui étoit pas si aisé de lui dire ses veritez ni d'en tirer les avantages qu'on en tiroit contre lui-même. L'unique ressource de Mr. le Prince étoit donc d'avoir recours à la violence. La crainte qu'en eurent les amis du Cardinal de Retz, les porta pour la plûpart à lui conseiller de prendre le parti de la retraite, aussi bien qu'au Maréchal de l'Hôpital & au Prevôt des Marchands. Mais d'autres plus hardis l'exhorterent à tenir ferme, persuadez qu'il perdroit tout son credit & à la Cour & parmi le Peuple, des le moment qu'il seroit hors de Paris. Ils crurent qu'il suffisoit de le mettre hors d'insulte,& en état de resister en cas qu'on voulût l'attaquer. C'est pourquoi le Sr. de Caumartin lui offrit une somme de 10000. liv. pour s'assurer d'une bonne garde. Il la composa d'environ 100. Anglois,que le Roi d'Angleterre voulut bien lui prêter:sans parler d'environ autant de Gentilshommes dont une partie couchoit dans le petit Archevêché, & l'autre dans le Cloître de Notre-Dame. Il s'assura aussi de la plûpart des Bourgeois des environs, & de quelques autres quartiers plus éloignez, dont les Capitaines promirent de se mettre sous les armes au premier bruit.On donna aussi ordre aux Curez de faire sonner le tocsin en cas d'allarme & d'exciter le Peuple au secours de leur Archevêque. Outre ces precautions, on prit aussi celle d'ouvrir secretement des vitres de l'Eglise de Nôtre-Dame, qui répondoient au petit Archevêché,afin qu'en cas de besoin le Cardinal de Rets pût se sauver dans les tours de cette Eglise, où l'on fit provision de mousquets,de bombes,de grenades, & de vivres pour quelques jours. Ces dernieres mesures furent prises en grand secret, par les soins d'un bon Prêtre qui avoit la direction de cloches; mais tout le reste étoit public, & le petit Archevêché ressembloit plûtôt à un Camp qu'à la demeure d'un Prélat. Les soldats y faisoient la garde régulierement sous les ordres du Vicomte de Lamet & du Marquis de Châteaurenault. Tous ces préparatifs retinrent les ennemis du Cardinal dans le respect, & les empêcherent de s'aprocher,comme ils faisoient auparavant, du quartier de Nôtre-Dame.Il y a bien de l'apparence qu'ils produisirent le même effet à l'égard de Mr. le Prince, & que quelque envie qu'il eût de chasser le Cardinal de Retz hors de Paris,il n'osa l'entreprendre,voyāt qu'il ne pouvoit le forcer,sans s'exposer à de grans dangers. 1652.

Cependant on amusoit à la Cour les Deputez du Parlement,sans leur rendre

1652. 1652.

Cour aux Députez du Parlement peu agreable à cette Compagnie.

réponse, dans l'esperance que les Bourgeois, irritez des violences de Mr. le Prince, se déclareroient contre lui. Mais voyant qu'au contraire il s'étoit rendu maître de l'Hôtel de Ville par l'absence du Maréchal de l'Hôpital & du Prévôt des Marchands, auxquels il avoit substitué le Duc de Beaufort & le Sr. de Broussel, la Cour commença à s'adoucir. Le Roi répondit en déclarant, *qu'il vouloit bien consentir à l'éloignement du Cardinal Mazarin, quoique ce ne fût qu'un pretexte, à condition que les Princes envoyeroient des Députez pour traiter d'une bonne paix.* Mr. le Duc d'Orléans representa que cette réponse étoit captieuse, & que c'étoit un artifice du Cardinal pour les engager à une conference qui n'étoit point necessaire, puisqu'ils persistoient dans la résolution de mettre bas les armes sans aucune condition, des que ce Ministre seroit retiré. Sur quoi le Parlement ordonna que S. M. seroit très-humblement remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de renvoyer le Cardinal, & chargea les Députez d'en presser l'execution. Les Princes furent aussi priez de leur écrire pour les assurer qu'ils s'en tenoient à leur derniere déclaration: ce que Mr. le Duc d'Orléans fit aussi-tôt, en envoyant au Président de Nesmond, qui étoit un de ces Députez, une Lettre par laquelle il déclaroit:" qu'il donnoit sa parole au Roi en
„ particulier d'acomplir ponctuelle-
„ ment ce que S.M. exigeoit de lui, des
„ que le Cardinal de son côté y auroit
„ satisfait de bonne foi, & sans
„ qu'on pût s'en defier. Mr. le Prince écrivit la même chose à ce Président, & le chargea de répondre, comme sa caution, de la parole qu'il lui donnoit.

Elle declare par un Arrêt le Duc d'Orlean

Ces réponses réciproques ne satisfirent aucun les deux partis. Ainsi de part & d'autre on continua les voyes de fait, & la Cour ayant fait casser par un Arrêt du Conseil la nomination du Sr. de Broussel à la Charge de Prévôt des Marchands, les Princes n'oublierent rien pour soûtenir ce qu'ils avoient fait, & pour pousser les choses encore plus avant. Il leur fut d'autant plus facile d'y réussir, que la plûpart des Conseillers du Parlement continuoient à se tenir dans leurs maisons, & ne vouloient plus se trouver aux assemblées. La Cour se retira alors * à Pontoise, où elle ordonna aux Députez du Parlement de la suivre. Mais n'en ayant rien voulu faire, le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Duc de Beaufort, suivis de plus de deux mille hommes les allerent prendre, & les ramenerent comme en triomphe à Paris. Ils firent leur raport au Parlement, qui, aprés plusieurs Déliberations, donna un Arrêt par lequel il fut declaré, " que S. M. n'étant

Lieutenant G. de la Couronne, & le P. de Condé General des Armées.

„ pas en liberté, S. A. R. employeroit
„ toute son autorité pour la tirer d'en-
„ tre les mains du Cardinal Mazarin :
„ déclarant pour cet effet Mr. le Duc
„ d'Orléans Lieutenant Général de la
„ Couronne, avec ordre à tous les
„ Sujets du Roi de le reconnoître pour
„ tel, tant que le Cardinal Mazarin
„ demeureroit en France; & que Mr. le
„ Prince seroit prié d'accepter le com-
„ mandement des Armées sous S. A.R.
„ que tous les Officiers du Roi, Ca-
„ pitaines de ses Gardes &c. en demeu-
„ reroient responsables avec toute leur
„ posterité. Qu'il seroit écrit au Roi
„ pour excuser le retour des Députez,
„ & pour le suplier encore de vouloir
„ éloigner le Cardinal Mazarin, ajoû-
„ tant que l'Arrêt seroit envoié aux au-
„ tres Parlemens, qui seroient invitez
„ d'en donner de semblables.

Nouveau Conseil établi au Luxem-

La Cour cassa cet Arrêt; mais cela n'empêcha pas le Parlement d'en donner deux autres, dont le premier

* Le 16. Juillet.

bourg par le Duc d'Orleans.

ordonnoit l'execution de celui qui mettoit la tête du Cardinal à prix, avec la vente de sa Bibliotheque, & de ses meubles, & ordre aux Fermiers de ses Benefices d'en payer les revenus, sous peine d'y être contraints, entre les mains de certains Banquiers, pour assurer la recompense de ceux qui trouveroient moyen de se defaire de sa personne. Le second Arrêt imposoit une nouvelle taxe sur les Bourgeois pour le payement des Troupes, qui fut fixée à la somme de 800000. liv. par l'Hôtel de Ville, & repartie sur toutes les maisons, à raison de 75. liv. par Porte Cochere, & les autres à proportion. S. A. R. & Mr. le Prince, accepterent aussi les qualitez qui leur avoient été données par le Parlement. Le nouveau Regent établit aussi-tot un Conseil au Luxembourg, pour juger definitivement de tout ce qui concernoit la Guerre & la Police, qui avoit pour Chef le Prince de Condé, le Chancelier Seguier, Chavigni, les Ducs de Beaufort, de Nemours, de Rohan, de Brissac, de Sulli, de la Rochefoucaut & quelques autres. Deux Presidens au Mortier y devoient assister de la part du Parlement, & le Prevôt des Marchands de la part de la Ville. Les Ducs de Nemours & de Beaufort, aigris par leurs diferens passez, ou piquez de jalousie au sujet de quelque Dame, se querellerent pour la presseance dans ce Conseil, & se battirent à coups de pistolet. Le Duc de Nemours fut tué sur la place. Cette mort donna un champ libre aux Espagnols & aux Amis de la Duchesse de Longueville, de porter le Prince de Condé à continuer la guerre. Ils firent marcher une seconde fois le Duc de Lorraine à Paris avec un Corps assez considerable pour arrêter l'Armée du Roi.

Querelle entre les Ducs de Beaufort & de Nemours qui coûte la vie au dernier.

Le voisinage de tant de Troupes aportoit aux Parisiens de grandes incommoditez. Ils se plaignoient que leurs maisons étoient également en proie aux soldats des deux partis ; que les vivres n'avoient deja plus de prix, & que l'état miserable où ils se trouvoient deviendroit tous les jours plus fâcheux, si l'on ne terminoit promtement la guerre. Ces calamitez, jointes aux impôts dont on a parlé, & au meurtre de l'Hôtel de Ville, trop recent pour être sitôt oublié, detachoient tous les jours quelqu'un du Parlement & du Peuple des interêts de Mr. le Prince, & les excitoient à demander la paix. La Cour de son côté, voiant que le Parlement n'osoit plus s'oposer aux volontez des Princes, prit le parti de le transferer à Pontoise où elle s'étoit renduë ; & donna un Arrêt * par lequel le Roi defendoit à tous ses sujets de reconnoitre le Duc d'Orleans pour Lieutenant General de la Couronne, & le Prince de Condé pour Général de ses Armées, comme aiant usurpé ces qualitez pour autôriser leurs desseins pernicieux à l'Etat, & commandoit à tous les Officiers du Parlement, sous peine de perdre leurs Charges, de les venir exercer à Pontoise. Cet Arrêt ne servit pas peu à afoiblir le parti du Prince ; car quoi-que le Parlement ne cessât pas de se tenir à Paris, il y eut pourtant plusieurs Conseillers qui défererent à la Declaration du Roi & se retirerent à Pontoise. Cependant le Roi voiant bien qu'il ne pourroit jamais reduire les Parisiens, & les detacher entierement des interêts des Princes, qu'en éloignant le Cardinal Mazarin, s'y resolut enfin par le conseil de son nouveau Parlement, & par l'avis méme du Cardinal, s'il en faut croire quelques-uns. Si le Prince de Condé eût su connoître ses veritables interêts, il auroit peut-être pu éviter alors le précipice où il tomba bien-tôt aprés. Car

Le Parlement est transferé à

Pontoise où étoit la Cour. *Auberi, Hist. du Cadin. Mazar. Liv. V. Mémoire de Joli.*

* *Daté du 6. Août.*

1652.

Le Cardin. sort du Royaume Pour la seconde fois.

dans le tems que le Cardinal alloit sortir pour la seconde fois du Roïaume, pour déferer aux ordres du Roi, concertez avec lui-même, il envoya Langlade, Secretaire du Duc de Bouillon, vers le Duc de la Rochefoucaut, avec des conditions beaucoup plus amples que toutes les autres, & presque conformes à ce que le Prince avoit demandé. Mais elles furent également refusées. Le Cardinal ayant donc pris congé du Roi, aprés avoir donné ses instructions & ses avis sur les conjonctures presentes, se retira à Bouillon dans les terres de Liege, & le même jour qu'il quitta Pontoise, la Cour en partit pour aller à Compiegne.

Effet que produisit sa retraite.

La retraite du Cardinal Mazarin ne manqua point de produire l'efet que la Cour souhaitoit. Au premier bruit qui en courut à Paris, tout le Peuple se mit à demander le retour du Roi; & le Parlement & l'Hôtel de Ville, suivant les desirs empressez des Bourgeois, nommerent des Deputez pour remercier solemnellement le Roi, de ce qu'il avoit bien voulu consentir à l'éloignement tant desiré du Cardinal, & pour le suplier en même tems de revenir à Paris, pour y retablir la joie & la tranquilité par sa presence.

Amnistie génerale, acordée par le Roi. *Gualdo Priorato, ubi suprà.*

Le Roi étant arrivé à Compiegne, donna aussi-tôt une Amnistie génerale de tout ce qui s'étoit passé depuis l'an 1648. & principalement de l'émeute que le Parlement & le peuple exciterent au commencement de Fevrier en 1651. à condition ,, que les Princes desarmeroient dans trois jours aprés la ,, publication de l'Amnistie; que dans ,, le même terme ils enverroient leur ,, Renonciation à tous les Traitez qu'ils ,, pouvoient avoir faits sans l'aveu de ,, S. M.; qu'ils feroient remettre entre ,, les mains du Roi les ordres necessai- ,, res pour faire sortir les Espagnols de ,, Stenai, de Bourg en Guienne & des ,, autres places où ils étoient; & que ,, les Troupes, quelque éloignées qu'el- ,, les fussent, se rendroient dans l'Ar- ,, mée des Marechaux de Turenne & de la Ferté dans quinze jours. Le Roi excluoit expressément de cette Amnistie les cas commis entre les particuliers du parti, dont il prétendoit qu'on fît justice selon les voies ordinaires, comme auparavant.

1652.

Rejettée par le Duc d'Orléans & le Prince de Condé. *Hist. du P. de Condé. Liv III. Mémoir. de la Rochefoucaut.*

Le Duc d'Orleans & le Prince de Condé prirent occasion de cette derniere Clause, de rejetter l'Amnistie du Roi, qui se reservoit par là, disoient-ils, le droit de punir ceux qu'il lui plairoit. Ils demandoient outre cela, que le Roi accordât une Amnistie en meilleure forme, où il s'expliquât clairement sur les sûretez qu'il donnoit aux Princes & à tous ceux qui étoient dans leurs interêts. Ils vinrent au Parlement & protesterent, que dès que le Roi auroit accordé une Amnistie en bonne forme, ils mettroient bas les armes. Cependant le Prince de Condé, qui avoit moins d'envie que jamais de faire la paix, vit bien que le depart du Cardinal Mazarin lui ôtoit tout pretexte de continuer la guerre, & qu'il ne pouvoit plus faire de fond sur les Parisiens, qui n'attendoient que l'éloignement de ce Ministre pour rentrer sous l'obéïssance du Roi. Dans cette extremité il ne lui restoit point d'autre ressource, que de presser les Espagnols de lui envoier promtement le secours qu'ils lui avoient fait esperer depuis quelque tems.

Les Espagnols de leur côté informez de l'état où le Prince étoit réduit, & voulant également empêcher sa ruïne & son élevation, afin d'entretenir les troubles en France, firent marcher en diligence, comme j'ai dit, le Duc de Lorraine à Paris, avec un Corps de Troupes assez considerable.

Celles du Prince de Condé tenoient la

1652. la Campagne, depuis que la Cour s'étoit retirée à Compiegne. Il vouloit marcher contre le Maréchal de Turenne; mais ayant apris qu'il étoit bien retranché * entre les Rivieres de Seine & d'Hieres, il aima mieux faire camper toutes ses Troupes autour de lui, afin de l'obliger à quiter ce Poste, pour le batre ensuite avec avantage, ou de le faire perir par la faim, en le tenant comme assiegé. Jamais ce Prince ne conçût de si hautes esperances qu'alors: & l'on peut dire aussi que jamais la Cour ne s'étoit vûe dans de si grandes extremitez. Mais le Prince de Condé étant tombé malade d'une fievre continuë**, quita son Armée pour aller à Paris. Ce fut alors que Montrond se rendit au Roi faute de secours, après avoir été assiegé près d'un an par le Comte de Palluau. Agen & plusieurs autres villes de Guyenne avoient aussi ouvert leurs portes aux Troupes du Roi : & le Peuple de Perigueux avoit poignardé Chanlot, son Gouverneur, & chassé la Garnison. Villeneuve d'Agenois fut la seule qui resolut de se défendre : elle le fit avec tant de vigueur, que le Comte d'Harcourt fut contraint de lever le siege. Il sejourna peu en Guyenne après cette petite disgrace, & soit qu'il eût de veritables defiances de la Cour, ou qu'il crût que se rendant maître de Brisach, de Philisbourg, & de l'Alsace, il pourroit y jeter les fondemens d'un établissement assuré & indépendant; il partit sans ordre, après qu'on lui eût refusé la Charge de Maréchal de Camp General, & se rendit à Brisach ***. Charlevoi, Lieutenant de Roi, qui étoit maître de cette Place, étant aussi mal satisfait de la Cour, voulut soûtenir sa rebellion par l'apui d'un homme considerable, & reçût le Comte pour Gouverneur. Ensuite le Roi ayant donné au Maréchal d'Hoquincourt le Commandement de l'Armée, dont le Comte d'Harcourt étoit General, Sa Majesté vint prendre Angers & Saumur, dont la reduction fut suivie bien-tôt après de celle de la Flêche, du Pont dé Cé, de Durtal, & d'autres Villes de cette Province.

L'Armée du Roi investie par celle du Prince. *Mémoir de la Rochefoucaut.*

Les Parisiens lassez de plus en plus de la guerre, ne songeoient dans leurs frequentes assemblées qu'aux moyens de se delivrer de l'opression. Il en firent une le 5. Septembre à l'Hôtel de Ville & envoyerent suplier tres-instamment le Roi, qui étoit retourné de Compiegne à Pontoise, de vouloir revenir à Paris. Le Clergé fit la même chose, & le Cardinal de Retz, comme Coadjuteur de l'Archevêque, porta la parole avec beaucoup d'éloquence à la tête d'une tres-belle Compagnie. Il pretendoit par-là gagner l'afection du Peuple; qui ne desiroit rien tant que le retour du Roi, & se rendre en mêmetems necessaire à la Cour comme Mediateur de cette importante Negociation : se flatant d'ailleurs que l'absence du Cardinal Mazarin & le credit de Monsieur, lui ouvriroient le chemin pour rentrer dans les bonnes graces de S. M. Ce Monarque ne repondit qu'en termes generaux, comme il avoit toûjours fait, qu'il étoit prêt d'y retourner, dès que les perturbateurs du repos public en seroient chassez. On s'en tenoit toûjours à cette maxime, par le conseil de Mazarin, pour animer d'autant plus le Peuple contre les Princes, & ruiner par-là leur Parti.

Les Parisiens sollicitent le retour du Roi. *Gualdo Priorato Ist del. Minist. del Cardinal. Mazar. Memoir. du Cardinal de Retz. Memoir. de Joli.*

Cette réponse ayant été raportée à l'Assemblée, les Parisiens se resolurent encore plus fortement de se racommoder avec la Cour. Ils s'y voyoient forcez par les maux qu'ils soufroient de l'inter-

Monsieur le Duc d'Orleans écrit à la Reine

* *A Villeneuve S. George à quatre lieuës de Paris.*

** *D'autres disent, pour s'être aproché d'une Comedienne de trop près.*

*** *D'autres disent à Philipsbourg.*

1652. ruption de leur commerce, & par le dégât que faisoient les Armées à la Campagne dans la saison des fruits. De sorte que les bons Serviteurs du Roi, que le Cardinal avoit pratiquez, n'eurent pas de peine à porter les autres à se remettre dans l'obéïssance. Le Cardinal de Retz, le Marquis de Châteauneuf & quelques autres Chefs du Parti, qui n'avoient pas moins en vûe de ruiner M. le Prince que de tenir loin le Ministre, contribuerent tous à la reconciliation de la Ville avec la Cour. M. le Duc d'Orleans entra dans la même disposition, & comme il étoit bon, il se lassa de tous ces desordres. Outre les protestations qu'il avoit si souvent réïterées, principalement par le Duc d'Amville, il écrivit „ encore le 20. Septemb. à la Reine: qu'il „ avoit apris avec une joie sensible la „ disposition favorable de S.M. pour la „ paix, & qu'il croyoit qu'il étoit de „ son devoir de lui temoigner, que ni „ lui ni M. le Prince ne souhaitoient rien „ avec plus d'ardeur: que bien qu'il se „ vît obligé de donner ses premiers „ vœux au bien de l'Etat, il protestoit „ de bonne foi que l'inclination qu'il „ avoit toûjours eüe d'honorer, plus que „ personne S.M. étoit la principale cause „ de cette joie, & que jamais rien ne „ pourroit alterer son zele, ni le respect „ avec lequel il étoit son tres-obéïssant „ serviteur.

Pour la même fin. *Memoir. du Cardinal de Retz.*

En ce même tems la Cour des Aides, par les pratiques du Cardinal Mazarin, resolut de se rendre à Pontoise pour obéir aux ordres du Roi: Et dans Paris, par les soins de l'Evêque d'Amiens *, il se tint une Assemblée au Palais Royal** composée de quatre ou cinq cens personnes. Le Conseiller *** Prevôt, d'intelligence avec la Cour, presenta une Lettre du Roi à cette Assemblée, dans laquelle S. M. déclaroit, que tant que les seditieux seroient les maîtres de Paris, elle ne pouvoit pas lui donner la paix, quelque passion qu'elle en eût. Ensuite il exhorta tous les bons serviteurs du Roi de mettre du papier blanc, au lieu de paille, sur leurs chapeaux, de prendre les armes, & en criant *Vive le Roi*, de chasser les seditieux de tous leurs postes, les assurant qu'en ce cas le Roi reviendroit dans la Ville. Outre l'Evêque d'Amiens, le P. Bertaut & le Conseiller Prevôt qui étoient les Chefs de cette entreprise, quelques autres y eurent part aussi, comme un nommé Barby, Maître d'Hôtel du Roi, qui se mit à la tête de plusieurs Habitans des environs des Portes de Mont-Martre & de Richelieu. M. le Luines, Conseiller au Parlement de Metz, suivi de ceux du quartier de S. Oportune & S. Innocent, les Sieurs Borgon avec ceux de la Place Maubert, du Fay, Commissaire general de l'Artillerie, avec ceux des Faubourgs S. Antoine & S. Marceau, & quantité de Bâteliers & de gens qui travailloient aux Poudres: Bidal & Villais riches Marchands de soïe de la ruë aux Fers, suivis des ouvriers de leur quartier & de grand nombre de personnes de leur profession, qu'ils avoient gagnez par leur credit & par leurs liberalitez: le Brun, Marchand Tapissier de la ruë S. Denis, avec le Peuple de ce quartier-là & du grand Châtelet, homme naturellement éloquent, qui avoit porté la parole à Sa Majesté comme Deputé, avec une satisfaction generale: le Secretaire du Roi Favin, confident du Conseiller Prevôt & fort acredité parmi les Mariniers: le Maré Lieutenant de Raguenet, Parfumeur de la ruë Saint Honoré, Chef d'une puissante Cabale de ce quartier, qui fut ensuite l'auteur de l'insulte qui fut faite au bagage du Prince de Wirtemberg, comme nous le verrons ci-après: le Michel, Lieutenant 1652.

Assemblée au Palais Royal pour dissiper les factieux. *Memoir. du Cardinal de Retz. Memoir. de Joli.*

* *Mr. Faure.*
** *Le 24 Septembre.*
*** *Conseiller Clerc & Chanoine de N. Dame.*

1652. Colonel du Sr. Thibaut, qui mit sa Compagnie sous les armes, & souleva le Peuple au quartier du Palais Royal : tous ces gens-là protesterent qu'ils ne s'étoient unis que pour tâcher d'engager le Roi à revenir. Ils jurerent solemnellement de sacrifier leurs biens & leur vie, à cette glorieuse resolution. Les six Corps des Marchands, la plûpart des Colonels & presque tous les Deputez de l'Hôtel de Ville, se joignirent encore à eux, & en entraînerent plusieurs autres qui embrasserent ce nouveau parti.

M le Duc d'Orleans tâche en vain de la rompre.

Tout cela ne tendoit qu'à faire connoître au Roi qu'il avoit une puissante faction dans la ville, & à obliger *Monsieur* de donner des passeports aux Deputez de tous ces Corps, pour porter leurs soumissions à la Cour. On proposa de faire le Cardinal de Retz chef de cette nouvelle faction ; mais les amis du Cardinal Mazarin détournerent le coup en disant qu'il falloit atendre que le Roi leur envoyât ses ordres. Les Princes & leurs Partisans, se trouverent alarmez de cette nouveauté, & ils envoyerent le Maréchal d'Etampes avec les ordres de *Monsieur* au Palais Royal, pour faire rompre cette assemblée qui ruinoit leur parti : mais il n'en pût venir à bout, & toutes les autres tentatives qu'on fit encore ne réussirent pas plus heureusement. Toute la matinée du 24. Septemb. se passa en ces sortes de deliberations. On dépêcha un Courier en Cour, pour lui en donner avis, & l'on remit au jour suivant à continuer l'assemblée à laquelle chacun fut invité d'amener le plus qu'il pourroit de ses amis.

Le Conseiller de Broussel se demet de la charge de Prevôt des Marchands.

Sur ces entrefaites, le bon homme de Broussel, qui avoit été fait Prevôt des Marchands après le desordre arrivé à l'Hôtel de Ville, voyant qu'il ne pourroit se maintenir dans cet emploi, voulut se faire honneur de la conjoncture, en se déposant volontairement, avant qu'il y fût obligé. Il sçavoit que c'étoit une des raisons pour lesquelles le Roi ne vouloit point revenir. Il n'en fut pas de même de deux autres Echevins*, que Monsieur avoit mis en la place de ceux qu'on avoit exilez. Il leur fâchoit extrêmement de perdre cet honneur, & pretendoient que leur élection étoit dans les formes; mais craignant à la fin d'être déposez malgré eux, ils déclarérent qu'ils étoient prêts de se soûmettre aux volontez du Roi. Ainsi peu-à-peu tout l'Hôtel de Ville revint à son devoir & presque tous les Habitans se disposerent à contribuer à la paix. 1652.

Arrêt du Parlement de Pontoise pour justifier l'Assemblée du Palais Royal.

Le lendemain le premier Echevin ** & un autre furent députez de l'Hôtel de Ville à la Cour pour y menager le retour du Roi, & le Parlement de Pontoise aprouva par un Arrêt tout ce qui s'étoit passé au Palais Royal, déclarant que cette assemblée étoit sous la protection du Roi & de son Parlement. Il défendit aussi à toutes personnes de reconnoître le Duc de Beaufort, qui avoit été fait Gouverneur de Paris, en cette qualité, non plus que les nouveaux Echevins, & ordonna qu'on ne laisseroit plus passer de vivres ni de munitions pour les Troupes des Princes. Cet Arrêt fut publié & afiché par tout Paris le 27. Sept. & l'on naficha en même-tems un Manifeste de l'Assemblée du Palais Royal, déclarant que son intention n'étoit que de procurer la paix à cette Ville, qui ne la pouvoit esperer que de la presence du Roi, & de l'éloignement de ceux qui troubloient sa tranquillité. On joignit à ce Manifeste un Edit du Roi donné le 17. du même mois à Compiegne, portant „ que S. M. bien informée des bonnes „ intentions des habitans de sa bonne „ Ville de Paris, leur permetoit & leur „ commandoit même en cas de besoin, „ à tous en general & à chacun en par„ ticulier, de prendre les armes, de s'as-

* *Gervais & Orry.*
** *Il se nommoit* Vieux *& l'autre* Pietre.

1652. „ sembler, d'ocuper les postes qu'ils ju„ geroient plus necessaires, de combattre ceux qui s'oposeroient à leurs desseins, d'arrêter les seditieux, & de faire generalement tout ce qu'ils trouveroient à propos, pour rétablir l'autotité Royale & le repos public. On avoit choisi dix personnes de chacun des six Corps des Marchands pour aller protester à la Cour, de leur fidelité, & solliciter de nouveau le retour du Roi. On s'assembla encore au Palais Royal quelques jours après pour y proposer cette députation, & après avoir pris les mesures convenables pour la fureté de la Ville, on atendit le retour de ces Deputez qu'on esperoit qui pourroient aporter la paix.

Nouvelle Amnistie acordée aux Parisiens. Autre Députation au Roi.

Il vint cependant de la Cour une nouvelle amnistie pour tous les habitans de Paris, mais à l'exclusion des Princes & des Frondeurs qui avoient abusé de la premiere. Le Roi écrivit encore aux Colonels des quartiers, & les louant de leur fidelité, il leur enjoignit de faire la garde aux portes, d'en refuser l'entrée aux Troupes ennemies, d'empêcher qu'on ne leur donnât aucuns rafraichissemens, de faire par toute la Ville une exacte recherche de leurs Soldats qui y seroient logez, & de les chasser au plûtôt, pour ôter par ce moyen tous les obstacles qui s'oposoient au retour de S.M. Les Princes & les Frondeurs se trouverent fort embarassez en cette ocasion; on n'avoit point de reponse de la Cour à la lettre de *Monsieur*, quoique le Duc d'Amville assurât que la Reine l'avoit agreée. Le Parlement tâcha de prevenir la suite de ces assemblées contraires à son parti, & il fut resolu d'envoyer en Cour l'Avocat General Talon, pour y traiter la paix. Il défendit ensuite toute sorte d'assemblées comme aussi de porter desormais ni paille ni papier blanc au chapeau, & il donna ordre d'informer contre les auteurs de l'assemblée du Palais Royal. Les Deputez de l'Hôtel de Ville vinrent alors trouver le Roi à Mantes, où il étoit venu de Pontoise, pour les incommoditez que la Cour y soufroit, & pour fomenter par son aproche le nouveau parti qui s'étoit formé dans Paris. Ces Députez s'aquiterent de leur commission, & le 28. Septembre ils en raporterent la reponse qui contenoit de nouvelles assurances du retour de Sa Majesté, dès-que toutes choses seroient disposées pour cette fin. 1652.

On pille dans Paris l'équipage du Prince d'Vvirtemberg.

Les Parisiens étoient si fort aigris des desordres que les Troupes étrangeres commetoient dans la campagne, qu'ils sacagerent une partie de l'équipage du Prince Uric de Vvirtemberg, dans la ruë S. Honoré près de la Croix du Tiroir, tandis que ceux qui devoient le conduire s'amusoient à charger du vin Muscat & du vin d'Espagne pour porter à leur Camp. On redoubla aussi la garde aux portes pour empêcher que ces Etrangers ne rentrassent, & ne parussent, comme ils faisoient, dans la Ville, avec leurs écharpes rouges, au lieu desquelles & de la paille des Factieux on ne vit plus par tout que des écharpes blanches: ce qui mortifia extrêmement les Princes & le Parlement. On vint donner avis alors au Palais Royal que les Gardes du Duc de Beaufort alloient sortir pour escorter un convoi de pain de Gonesse. Un Capitaine du quartier, qui devoit monter la garde à la porte S. Martin, par où l'escorte devoit passer, fut averti qu'on l'ataqueroit, si au lieu de la paille, il ne prenoit l'écharpe blanche. Il prit donc d'abord le blanc, aussi-bien que tous ses Soldats, en bûvant à la santé du Roi & du Cardinal, & l'on força le Capitaine des Gardes du Duc de Beaufort, qui vint alors avec sa Compagnie, d'en faire de même. Mais on ne lui permit pas, non plus qu'à ses Gardes, de sortir, sans avoir un passeport du Roi ou de ses Generaux. Le Capitaine leur montra le passeport de *Monsieur*, auquel on ne voulut point avoir égard, & il fallut que la Compagnie bût à la santé du Roi, & s'en retournât sur ses pas.

1651. Deputation des six Corps des Marchands. Reponse du Roi. *Gualdo Priorato ubi supra.*

La Cour sçachant que l'exemple des premiers qui s'étoient déclarez pour elle en attiroit tous les jours d'autres, voulut les animer encore davantage par de nouvelles marques de bonté. Elle fit ouvrir le 29. Sept. tous les passages pour faire entrer les vivres dans Paris, & tout ce qui pouvoit rendre à cette Capitale sa premiere abondance. Ensuite le Roi répondit aux Députez des six Corps des Marchands : qu'il étoit tres-content de leur » afection & de leur fidelité. Qu'il ne pou- » voit leur repondre autre chose sur les » instances qu'ils lui faisoient pour son re- » tour, que ce qu'il avoit déclaré aux De- » putez de l'Hotel de Ville, dont il leur fe- » roit remettre une copie entre les mains. » S.M. conclut en demandant aux Députez, » comme un prealable necessaire, le reta- » blissement du Gouverneur de Paris, du » Prevôt des Marchands & des Echevins » déposez, après quoi elle leur promit » d'envoyer ses ordres à l'Hôtel de Ville, » assurant cependant les six Corps des » Marchands de son entiere satisfaction.

Negociations pour l'acommodement de Monsieur avec la Cour. *Gualdo Priorato Liv. III. ubi supra. Memoir. de Tavannes.*

L'éloignement du Cardinal Mazarin avoit donné lieu aux amis de M. le Duc d'Orleans de menager son acommodement avec la Cour. Le Cardinal de Retz & le Marquis de Châteauneuf s'y employerent tous deux, dans l'esperance que S. A. R. travailleroit après au leur. Ainsi le Marquis de S. Libert fut envoyé pour en faire les ouvertures. Mais Monsieur étant dans les interêts de M. le Prince ligué avec les Espagnols, la Cour craignit toûjours qu'ils ne traversassent ses desseins, & ces negociations n'eurent point de lieu. D'ailleurs les Princes insistoient toûjours à demander une amnistie à leur maniere, jusqu'à suplier la Cour de permettre que *Monsieur* la dressât pour sa sureté & celle de son Parti ; pour la faire ensuite verifier par le Parlement de Paris. Les Chambres s'assemblerent diverses fois sur ce sujet : Monsieur écrivit plusieurs lettres : le Duc d'Amville & le Marquis de S. Lambert negocierent quelque-tems avec la Cour; 1652. mais le Conseil du Cardinal Mazarin s'oposa toûjours aux démarches du Parlement de Paris, que la Cour ne vouloit plus reconnoître pour tel. Cette Compagnie ne laissoit pas de faire ses fonctions ordinaires. Elle avoit fait prendre quelques Bâteliers qui avoient crié hautement, *Vive le Roi & le Cardinal Mazarin* & elle vouloit qu'on leur fit leur procès comme à des seditieux qu'on avoit gagnez pour de l'argent. Elle continua même d'informer contre quelques-uns de ceux qui s'étoient assemblez au Palais Royal: ce qui obligea le Roi, de déclarer le 5. d'Octobre, qu'il cassoit toutes leurs procedures, & de commander aux Habitans de Paris de tenir la main à l'execution de ses commandemens.

Mort de Mr de Chavigni à quoi atribuée. *Memoir. du Cardinal de Retz.*

Durant ce tems-là M. le Prince étoit toûjours malade à Paris, & sa maladie même étoit considerablement augmentée. Mais quoique tres-violente, elle fut pourtant moins funeste pour lui, que ne le fut pour Chavigni un éclaircissement fort aigre qu'il eut avec M. le Prince sur les negociations dont il s'étoit mêlé pour lui avec la Cour. Il s'étoit engagé de faire tous ses éforts pour obliger M. le Prince, à s'acommoder à des conditions raisonnables, & avoit traité pour cet éfet avec l'Abé Fouquet, frere du Procureur General. Soit que M. le Prince l'eût desavoué, depuis son union avec M. le Duc d'Orleans, soit que Chavigni eût été plus loin que sa commission ne portoit, M. le Prince s'en défendoit auprès de Monsieur au tems dont je parle maintenant. Une lettre de l'Abé Fouquet à le Tellier, qui fut prise par un parti Allemand & aportée au Comte de Tavannes, servit encore à justifier pleinement M. le Prince de cette negociation. Elle portoit en termes formels, *qu'en cas que M. le Prince ne voulût pas se mettre à la raison, lui Chavigni s'engageoit à la Reine de ne rien oublier pour le brouiller avec Monsieur.* Là-dessus,

1652. M. le Prince, qui eut en main l'original de cette Lettre, s'emporta vivement contre Chavigni, en le traitant de perfide. Celui-ci outré de ce traitement se mit au lit avec une fievre qui l'emporta six jours après. Ainsi mourut Leon Bouthillier, Comte de Chavini, Secretaire d'Etat, & Tresorier des Ordres du Roi, âgé de quarante-quatre ans. La faveur du Cardinal de Richelieu l'avoit fait entrer dans le Conseil du Roi Loüis XIII. dès l'âge de dix-neuf, l'avoit fait Secretaire d'Etat à vingt-quatre, & Ministre dix ans après. Il avoit l'esprit vif & l'ame grande, beaucoup d'habileté pour le Conseil & de passion pour la gloire, n'ayant rien oublié pour s'élever ; mais son ambition ne fut pas secondée par la fortune.

Mort du Duc de Bouillon, & son caractere.

Le Duc de Bouillon étoit mort aussi à Pontoise, il n'y avoit pas long-tems, au milieu des projets qu'il formoit pour son élevation. Son ambition étoit soûtenuë de toutes les grandes qualitez qui pouvoient la rendre heureuse : il étoit vaillant, & sçavoit parfaitement les ordres de la guerre: il avoit une éloquence facile, noble & insinuante, l'esprit net, fertile en expediens, & propre à soutenir les afaires les plus dificiles, le sens droit & un merveilleux discernement. Mais tous ces avantages lui furent presque inutiles, par l'opiniâtreté de sa fortune qui s'oposa toûjours à sa prudence.

Le Duc de Guise est relâché par les Espagnols.

Les Espagnols vengeoient par une longue & rude prison, l'entreprise que le Duc de Guise avoit faite, comme j'ai ci-devant dit, sur le Royaume de Naples & ils se montroient inexorables depuis long-tems à tous ceux qui les pressoient pour sa liberté. Ils l'accorderent pourtant à M. le Prince, dans les interêts duquel ce Duc se trouva engagé. Un si grand bienfait & la parole qu'il lui avoit donnée, avoient fait esperer à M. le Prince que ce Duc s'atacheroit à lui par reconnoissance; mais l'interêt l'emporta bien-tôt sur ces importantes considerations. Le Duc de Guise étant arrivé à Paris, alla trouver le Prince, & n'épargna ni complimens ni protestations pour lui témoigner sa gratitude; mais voyant que ses afaires étoient en assès mauvais état, il allla bien-tôt après au-devant de la Cour, pour ofrir ses services au Roi. 1652.

Retraite du Maréchal de Turenne près de Paris qui sauve l'Armée du Roi.

Cependant le Duc de Lorraine, qui croyoit, en sortant du Royaume, avoir satisfait au Traité qu'il avoit fait à Villeneuve S. George avec le Maréchal de Turenne, ayant fait tirer deux coups de canon, dès-qu'il fut arrivé à l'entrée du Batois, étoit revenu ensuite sur ses pas, & rentré en Champagne avec toutes ses Troupes. Il s'étoit renforcé de trois mille Chevaux Allemans commandez par le Prince de Wirtemberg. Le Chevalier de Guise servoit sous lui de Lieutenant General, & le Comte de Pas y avoit joint quelque cavalerie. Le Duc s'étoit aproché de Paris à petites journées, enrichissant son Armée du pillage, & s'étoit venu camper de nouveau près de Villeneuve S. George, où les Troupes de Monsieur commandées par le Duc de Beaufort, celles de M. le Prince qui étoit malade à Paris, commandées par le Comte de Tavannes, & celles d'Espagne par Chinohon sous le nom du Duc de Nemours, étoient venu le joindre. Ils resolurent tous ensemble de s'aprocher du Maréchal de Turenne, & de chercher les ocasions de le combatre. Mr. le Prince croyoit sa défaite si assurée à cause de l'inferiorité des Troupes de ce Maréchal, qu'il tint, dit-on *, un Conseil dans son Hôtel, où il fit tomber toutes les déliberations sur les mesures que l'on auroit à prendre, après cette pretenduë défaite, à l'égard de la Cour & de Leurs Majestez, qu'il regardoit déja comme étant en son pouvoir. On y disposa même par avance des premieres Char-

* *Memoires de Tavannes, pag 107.*

1652. ges & des principaux Gouvernemens du Royaume. Mais le Maréchal de Turenne, par cette capacité reconnuë d'un chacun, fit bien-tôt évanouïr tous ces vains projets. Cet habile Capitaine avoit si bien pris son tems pour quiter son premier poste où il commençoit à manquer de vivres, qu'avant qu'on songeât seulement à le poursuivre, il se trouvoit maître de Corbeil, de Melun & de tout le dessus de la Riviere, où il ne manquoit de rien. Il n'y avoit alors de Commandant que le Comte de Tavannes dans le Camp des Princes : les Ducs de Lorraine & de Beaufort & le Prince de Vvirtemberg étoient à Paris, les deux premiers pour y entretenir leurs intelligences, & le dernier y étoit arrêté par une maladie, aussi-bien que le Prince de Condé. Ce fut la nuit du 4. Octobre que le Maréchal de Turenne fit cette glorieuse retraite qui sauva les Troupes du Roi. Il fit passer le bagage & l'Artillerie sur les Ponts de batteaux qu'il avoit construits sur la Seine ; & toute son Armée defila si secretement & avec tant d'ordre que le Comte de Tavannes ne commença à s'en defier qu'au point du jour, par le grand silence qu'il remarqua tout d'un coup du côté de la Riviere.

Chagrin qu'en eut Mr. le Prince. *Gualdo Priorato.* M. le Prince aprit cette nouvelle avec beaucoup de chagrin. Par-là toutes les grandes esperances qu'il avoit conçûes s'en alloient en fumée, & ses afaires se trouvoient reduites au plus mauvais état où elles eussent jamais été. Ce Prince ne pût s'empêcher de reprocher à ses Oficiers la bevuë qu'ils venoient de faire, & de dire au Comte de Tavannes que M. de Turenne ne lui auroit point échapé si aisément, s'il eût été sur pié. Le Maréchal ayant donc pris ses quartiers sur la Marne entre Meaux & Lagny, les Princes resolurent de faire camper leur armée entre le Faubourg S.Antoine & Vincennes pour mettre toujours Paris à couvert.

Pour ce qui est de la Cour, les Ponts de Poissy & de Méulan étant rompus, elle passa la Seine à Mantes, pour se rendre à S.Germain, & y atendre le tems propre à rentrer dans la Capitale. Toutes choses s'y disposoient par le nombre des Habitans qui se déclaroient de plus en plus pour le Roi, de sorte que Mr. le Prince se vit reduit à songer à la retraite, tant pour le salut de ses Troupes que pour sa propre sureté. Dès qu'on put prevoir que son éloignement & le retour du Roi rapelloient infailliblement le Cardinal Mazarin, chacun s'empressa d'y contribuer, & même entre les plus zelez des partisans des Princes, on en vit qui changerent tout à coup de conduite. Le Parlement pria le Duc de Beaufort de se demettre du Gouvernement de Paris, comme il fit. 1652. La Cour arrive à S.Germain.

Alors le Duc de Lorraine prit congé de Monsieur le Duc d'Orleans, & alla joindre son armée, qui étoit en marche, le 11. d'Octobre. Mais lorsqu'il sortoit par la porte S.Martin, les Gardes l'arrêterent sous pretexte qu'il n'avoit point de passeport de la Communauté. On pensa même l'insulter, & quelqu'un proposa de le mettre en prison, comme l'auteur de tous les malheurs de la France, jusqu'à ce que ses Troupes fussent hors du Royaume & qu'il eût reparé tous les desordres qu'elles avoient commis. Mais comme il étoit beau-frere de Monsieur le Duc d'Orleans, on l'épargna en cette consideration : il en fut quite pour quelques injures qu'il essuya, & partit le lendemain. Le Duc de Lorraine est arrêté en sortant de Paris, puis relâché.

Mr. le Prince partit aussi deux jours après. Je trouve même qu'il eut ordre de sortir de Paris le même jour que le Roi devoit y arriver. Il y obéit sur l'heure, pour n'être pas temoin du Triomphe de ses ennemis, aussi-bien que de la joie publique ; & il suivit en Flandre le Duc de Lorraine, qui étoit parti pour s'y. Mr. le Prince en sort aussi. *Hist. du Prince de Condé Liv. IV.*

1652. rendre. Il emmena avec lui plusieurs personnes de qualité qui se trouverent engagez à suivre sa fortune,& laissa un Manifeste imprimé, où il exhortoit les Parisiens de ne pas se fier à la Cour, les assurant qu'il leur procureroit la paix par ses armes,avec cette même affection qu'il leur avoit temoignée par tant de services importans qu'il leur avoit rendus,& dont il les prioit de se ressouvenir.

Nouvelle Députation faite au Roi.

La retraite du Prince de Condé fut bien-tôt suivie de la ruine entiere de son parti dans Paris. Le Peuple & le Parlement, fâchez d'avoir si long-tems servi de pretexte à l'ambition de ce Prince, ne furent plus d'humeur à entretenir une guerre, qui pouvoit les jeter dans de nouvelles miseres, mais qui ne pouvoit jamais leur être fort avantageuse. Les uns & les autres demandoient la paix avec plus d'empressement que jamais,& ne parloient que de solliciter le retour du Roi.Ils envoyerent encore des Deputez à Sa Majesté la suplier de revenir. Les Colonels, les Capitaines des quartiers & les plus notables Bourgeois acompagnerent en foule ces Deputez.Ils étoient au nombre de 150. qui furent joints hors des portes de la Ville par plus de deux cens autres Cavaliers bien montez. Ils allerent à S.Germain, où la Cour étoit revenuë de Pontoise, & se partagerent en huit Escadrons. Le Roi voulut voir leur marche & y prit plaisir. Ils eurent une audience * telle qu'ils la pouvoient desirer. Mr. de Seves, le plus ancien Colonel, porta la parole, & après un exorde qui rouloit sur l'empêchement où se trouvoient ceux qui avoient la conduite de la Ville, de paroître devant Sa Majesté, il ajoûta avec non moins de fermeté que „ d'éloquence : qu'il plaise à Vôtre „ Majesté consommer l'ouvrage de sa „ bonté, je veux dire l'ouvrage de la „ paix, & d'avoir agreables les tempe- „ tamens qui la peuvent établir, par „ une amnistie qui ne laisse point de „ pretexte d'en contester les formali- „ tez, & d'empêcher par cette conte- „ station le fruit de vos graces & le re- „ tablissement de la tranquillité publi- „ que. Et comme l'absence du Parle- „ ment & des autres Cours Souverai- „ nes seroit la ruine de nôtre commer- „ ce, & la desolation de nos Artisans ; „ que Vôtre Majesté agrée de nous les „ rendre, en les réunissant toutes dans „ Paris, pour son service. Mais, Sire, „ ce sont des souhaits, & non pas des „ conditions de nos respects. Nous les „ devons sans conditions, nous les ren- „ dons de même, & nous serions desa- „ vouez de nos Concitoyens, si nous en „ usions autrement. Ils nous ont acom- „ pagnez à milliers, hors de nos portes, „ avec benedictions, avec larmes, sou- „ pirant après Vôtre Majesté, deman- „ dant leur Roi. Ils nous atendent a- „ vec impatience, disons mieux, avec „ une parfaite disposition pour toutes „ vos volontez. Mais qui sçait s'ils „ nous recevront sans reproches, sans „ maledictions, & même sans injures, „ si nous trompons leur atente, & re- „ tournons sans avoir l'honneur de sui- „ vre Vôtre Majesté,ou à tout le moins, „ sans leur porter le jour de vôtre re- „ tour, & l'ordre pour vôtre reception? „ Ah, Sire, ne leur refusez pas cette „ grace. Rendez-vous à l'interêt de nô- „ tre repos. Mais rendez-vous plûtôt „ à l'interêt de vôtre service, dans le- „ quel nous trouverons toûjours nôtre „ repos ; comme c'est l'unique objet „ qui nous anime, & nôtre veritable „ passion d'y contribuer par tout ce qui „ dépendra de nous, pour faire con- „ noître à Vôtre Majesté que nous som- „ mes sans reserve ses tres-humbles, „ tres-obéissans, & tres-fideles servi- „ teurs & sujets. 1652.

* *Le 13. d'Octobre.*

Cette

1652. Cette Harangue avoit sans doute été concertée : elle eut néanmoins tout le succés qu'on pouvoit attendre. Les Députez ne demandoient rien qu'on ne voulût bien leur accorder, & le Roi leur répondit en ces termes : *Messieurs, je me souviendrai toute ma vie du service que vous m'avez rendu en cette occasion. Je vous prie aussi d'être toûjours assurez de mon affection. Quoique les affaires que m'ont suscitées ceux qui se sont révoltez contre moi, pussent m'obliger à d'autres voyages, néanmoins, puisque vous témoignez le desirer, j'ai résolu d'aller au plûtôt à Paris. Je ferai savoir au Prévôt des Marchands & aux Echevins ce qui sera nécessaire pour cela.*

Reponce du Roi à la Harangue des députez.

Discours de la Reine aux mêmes.

La Reine ayant ensuite pris la parole leur dit, qu'elle avoit toûjours aimé Paris : que le séjour lui en plaisoit : qu'elle n'avoit jamais douté de la fidélité des Bourgeois ; qu'elle leur rendroit tous les témoignages sd'amitié & tous les bons offices qu'ils pouvoient souhaiter : & qu'elle fortifiroit toûjours le Roi dans les sentimens d'affection qu'il avoit pour cette Capitale, & dans la résolution d'y retourner au plûtôt. Il est pourtant vrai que ce Monarque n'a jamais pu se résoudre à demeurer long-tems dans cette Ville, & que conservant la mémoire des troubles arrivez durant sa Minorité, dès qu'il put transferer son séjours ailleurs, il évita même d'y entrer.

Aprés le remerciment que ces Députez firent au Roi & à la Reine, leurs Majestez voulurent bien souffrir d'en être saluez l'un aprés l'autre ; ensuite de quoi ils furent conduits dans la Salle des Comédiens, où étoit préparé un festin très-magnifique. Il y avoit un nombre prodigieux de couverts : & la Tribune étoit pleine de Trompettes qui cesserent point de sonner pendant tout ne le repas. Il plut au Roi de l'honnorer de sa présence, il fut a ccompagné de Mr. le Duc d'Anjou, son Frere, & traversa toute la Salle aiant toûjours le chapeau à la main. Ce fut alors que les cris d'allegresse & de *Vive le Roi*, mêlez aux fanfares des Trompêtes, formérent un très-agréable concert. Mais ce qui combla toute l'Assemblée de satisfaction & de joye, ce fut la promesse qu'on lui fit que le Roi retourneroit infailliblement à Paris le Lundi d'aprés. La nouvelle qu'ils en porterent à la Ville, fit qu'ils y furent reçus à leur retour avec des acclamations & des aplaudissemens extraordinaires. 1652.

Reponce du Roi à une Lettre de Monsieur.

Le même jour que ces Députez arrivérent à St. Germain, le Roi répondit à une Lettre que le Duc d'Amville lui avoit renduë de la part de *Monsieur*, pour lui demander une Amnistie en meilleure forme que la premiere. Cette réponse contenoit, « que le Roi ne demandoit point de nouvelle Déclaration au Duc d'Orleans, & qu'il se contentoit qu'il lui tint sa parole en posant les armes & renvoyant les Troupes étrangeres qui desoloient Paris. « Qu'il ne restoit plus rien à faire au « Roi, aprés avoir donné une Amnistie « à laquelle les plus seditieux n'avoient « rien à ajouter pour leur sureté. Qu'cette Amnistie ayant été enregistrée au « Parlement transferé à Pontoise, il n'étoit pas besoin qu'elle le fut encore à « Paris. Que puisque le Roi avoit executé le premier & sans condition, tout « ce que le Duc avoit souhaité, il étoit « bien juste qu'il executât de son côté ce « qu'il avoit promis. Qu'il étoit hors de « propos d'insister sur les passeports, parce qu'il étoit clair qu'on ne les demandoit que pour donner aux Troupes « commandées par le Prince de VVirtemberg, le tems de joindre celles « du Prince de Condé, & d'entretenir le peuple de Paris, jusqu'à ce que les autres Troupes « Espagnoles s'avançassent dans le «

1652. „Royaume sous la conduite du Prince „de Ligne, pour empêcher le retour du „Roi dans cette Ville.

Irrésolution de la Cour sur son retour à Paris.

Malgré la promesse que les Députez en avoient portée tout récemment, la Cour ne laissa pas d'être encore partagée sur cette résolution. Les uns craignoient que Paris étant encore plein de mécontents, les choses ne fussent pas en état de confier la personne du Roi à cette multitude inquiette. Ils representoient qu'après les insolences & les infidelitez de ce Peuple inconstant, il n'y avoit pas de sureté à se commettre à sa discretion. Le prince Thomas qui tenoit la place de premier Ministre, ne fut pas de ce sentiment, & suivant celui du Cardinal Mazarin, il pretendit qu'on ne devoit pas laisser échaper cette occasion de chasser de la Ville les Chefs des Factieux, & qu'il faloit profiter de la disposition favorable du peuple pour le Parti du Roi, Comme les princes avoient fait pour établir le leur. Le Maréchal de Turenne entra dans cette pensée, ajoûtant que l'Armée du Roi ne pourroit subsister, tant qu'on ne feroit pas maître de Paris. Ainsi l'avis de ces deux Princes, qui répondirent même à S. M. qu'elle y seroit trèsbien reçuë, prévalut à tout ce que l'on put leur oposer; & il fut résolu que le Roy y rentreroit incessamment. En vertu de cette résolution le Maréchal de l'Hôpital, le Prevôt des Marchands & les Echevins qu'on avoit remis en leurs Charges, vinrent avec les Capitaines de la Milices dans Paris. On avoit tâché de leur faire aprehender que le Peuple ne les maltraitât, & *Monsieur* même leur fit dire qu'il n'en répondoit point. Mais étant assurez d'ailleurs que ce n'étoit qu'une fausse allarme, toutes les terreurs qu'on voulut leur en donner ne les empêcherent pas d'y entrer. D'abord le Maréchal se mit en possession de la Bastille & de l'Arsenal, en faisant sortir Louvieres fils du bon homme de Broussel; & donna les ordres néceffaires dans tous les quartiers pour maintenir le Peuple dans l'obéissance du Roi. Ensuite le Parlement de Pontoise eut ordre de se rendre le 21. au Louvre où le Roi devoit loger; & le Roi d'Angleterre qui l'occupoit depuis son refuge en France, alla loger au palais Royal. S. M. fit savoir au Corps de Ville, qu'elle feroit son entrée à paris le même jour, & qu'on eût à renvoyer chez eux tous les habitans qui gardoient les portes; ce qui fut executé aussi-tôt. Mademoiselle céda aussi à Mr. le Duc d'Anjou, Frere du Roi, l'apartement qu'elle avoit dans le Louvre, & fut loger à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires au Faubourg St. Germain.

Le Roi mande au Louvre les Officiers du Parlement.

Gualdo Priorato, mihi supra. Liv. III. Mémoires de Madame de Nemours.

Le 20. le parlement s'étant assemblé, le president de Nemond dit qu'il avoit reçu une Lettre de cachet, & que chaque Conseiller devoit en avoir reçu une semblable, pour se rendre au Louvre le 22 & y recevoir les ordres de S. M. Mr. le Duc d'Orleans dit qu'il n'en savoit rien, & douze Conseillers répondirent qu'ils n'avoient point reçu de semblables Lettres. On demanda aux Gens du Roi leurs Conclusions, qui furent que le parlement se rendit au Louvre. Il y eut oposition de le part de ceux qui n'avoient point reçu de Lettres, disant que c'étoit une nouveauté d'une dangéreuse conséquence pour les priviléges de la Compagnie.

Le president de Nesmond leur representa que le Roi étoit le Maître, & qu'il pouvoit les faire assembler en quelque endroit qu'il voulût à paris, comme sous les Regnes de Henri II. & de Henri III. où l'on avoit tenu le parlement au Palais des Tournelles & à l'Hotel de St. paul. Il ajoûta que la Chambre des Vacations établie par le Roi, avoit ordonné qu'on portât le dais du Lit de Justice dans la Galerie du Louvre, & qu'il faloit obeïr sans re-

1652. pliquer. La pluralité des voix l'emporta, & il fut résolu que tous s'y trouveroient le lendemain matin en robes rouges. La raison pour laquelle le Roi n'avoit envoyé que des Lettres particulieres aux membres du Parlement, & même qu'il n'en avoit pas envoyé à tous, au lieu de les faire convier par le Maître de Cerémonies selon la coûtume, c'est qu'il ne vouloit pas reconnoître ceux qui étoient restez à Paris comme le Corps du Parlement, puisqu'il avoit été transferé à Pontoise.

Irrésolution de Monsieur le Duc d'Orleans. *Mémoires du Cardinal de Retz.*

Cependant Mr. le Duc d'Orleans, inquiet & chagrin de la résolution de la Cour, & de la Lettre qu'il avoit reçuë du Roi, étoit dans une agitation inconcevable. Il fut plusieurs fois sur le point de fermer les portes de Paris au Roi. Il en confera avec Madame & le Cardinal de Retz, tous deux bien embarrassez à lui donner conseil. Puis il s'enferma pour y rêver en particulier Mais toûjours plus irresolu que jamais, il ne savoit quel parti prendre. Il n'étoit pourtant plus tems de déliberer, ils faloit se determiner & agir. Il avoit voulu la paix, quand il ne tenoit qu'à lui de faire la guerre, & alors il vouloit la guerre, quand il ne pouvoit plus faire ni la guerre ni la paix. *Le Peuple n'est-il pas toûjours à moi*, dit-il au Cardinal de Retz: *Mr. le Prince ne reviendra-t-il pas si je lui mande? L'Armée d'Espagne ne s'avancera-t-elle pas, si je le veux?* Tout cela étoit vrai sans doute, & il semble qu'on n'en devoit attendre qu'une grande résolution. Cependant Monsieur le Duc d'Orleans conclut que quoiqu'il fût très-fâcheux que le Roi vint à Paris sans le faire de concert avec lui, & sans une Amnistie verifiée au Parlement, il n'étoit toutefois ni de son devoir ni de sa réputation de s'y oposer, parce que personne ne pouvoit ignorer qu'il ne le pût, s'il le vouloit, & qu'ainsi tout le monde lui feroit iustice. Il ajoûta, qu'il n'y avoit que la considération du repos de l'Etat, qui l'obligeât à prendre une conduite, qui devoit lui faire de la peine pour son particulier. Madame voulut repliquer; mais voyant qu'il ne vouloit entendre aucune raison, elle lui dit qu'il ne s'agissoit plus que d'aller de bonne grace au devant du Roi. Ce fut encore pis pour Mr. le Duc d'Orleans, il se récria à ce mot, comme si on lui eût proposé la chose du monde la plus terrible. 1652.

Le Roi envoye lui proposer de venir au devant de lui.

Le Roi étant parti de S. Germain envoya de Ruel où il avoit couché le 21. le Comte de Nogent, & le Duc d'Amville à Monsieur le Duc d'Orleans pour lui conseiller comme de leur propre mouvement de venir au devant de Sa Majesté, & pour l'assurer qu'il en seroit très-bien reçu. Quelques instances qu'ils lui fissent, jamais ce Prince ne put se résoudre à prendre ce parti. Ce n'est pas qu'il y eût aucun dessein formé contre sa personne; mais voyant l'agitation, & l'égarement, pour ainsi dire, qui étoit dans tous les esprits, il craignit que le Roi ne pût s'assurer de lui, s'il eût voulu l'entreprendre. La disposition du Peuple étoit à la verité très-bonne pour M. [illegible] ur le Duc d'Orleans, mais il pou[illegible] voir tout à craindre de l'impression que fait en ces rencontres sur les Sujets l'éclat de la Majesté Royale. Il ne voulut point hazarder sa personne, sur tout hors des murs de Paris. Et il y a lieu de s'étonner que les Ministres exposassent celle du Roi au mécontentement, à la défiance, & à la frayeur de Monsieur le Duc d'Orleans, aussi-bien qu'aux craintes d'un Parlement, qui avoit sujet de croire qu'on le venoit égorger, & au caprice d'un peuple qui avoit toûjours de l'attachement pour des gens, dont il s'en faloit bien que le Cardinal Mazarin ne fût assuré. Néamoins l'évenement a

1652. justifié la conduite de la Cour en cette occasion. Monsieur le Duc d'Orleans voyant donc, qu'il s'exposoit d'un côté au ressentiment du Roi, s'il refusoit d'aller au devant de lui & craignant de l'autre qu'on ne lui reprochât d'avoir manqué de parole à Mr. le Prince, prit le parti d'attendre dans son Palais l'arrivée de Sa Majesté. On crut qu'il s'y étoit resolu par l'avis du Cardinal de Retz, qui lui fit esperer que le Peuple le soutiendroit contre la Cour.

Retour du Roi dans Paris.

Le Roi n'arriva que fort tard à Paris, parce qu'il s'étoit arrêté en chemin attendant toûjours que le Duc d'Orléans vînt le recevoir. D'ailleurs les chemins étoient remplis d'une si grande foule de Peuple, qui étoit allé au devant de Leurs Majestez, qu'afin de ne pas tromper leur attente, elles furent obligées de marcher lentement pour se faire voir à eux. On ne peut exprimer la satisfaction que cette multitude fit paroître alors. On n'entendoit par tout que cris de joie, & la nuit n'interrompit point ces acclamations. A l'entrée du Cours de la Reine, le Corps de Ville fut présenté à Leurs Majestez par le Marechal de l'Hôpital, qui étoit, comme j'ai dit, revenu prendre possession de sa Charge de Gouverneur de Paris. Le prévot des Marchands aiant mis pié à terre avec les Echevins au milieu des Conseillers de Ville, des Quarteniers & des Bourgeois deputez, qui étoient rangez en haie, leur fit les complimens en la maniere accoûtumée. Leurs Majestez continuerent ensuite leur marche, le Roi étant à cheval, accompagné du Prince Thomas, des Ducs de Vendome & de Guise, des Marechaux de Villeroi & du Plessis, & d'autres Oficiers de la Couronne: la Reine dans son carosse, & avec elle Monsieur le Duc d'Anjou, & les Dames les plus qualifiées de la Cour. Le Cardinal de Retz accompagné de plusieurs Prelats, & d'un grand nombre de personnes de qualité, fit à la porte du Louvre, son compliment à Leurs Majestez, de qui il fut très-bien reçu. 1652.

Il tient son Lit de Justice au Louvre. *Auberi, Hist. du Cardinal. Mazar. Liv. V. Hist. du P. de Condé Liv. IV.*

Le lendemain sur les sept heures du matin tout étoit preparé au Louvre dans la Galerie des peintures, pour la seance du Roi en son Lit de Justice. Le Parlement s'y rendit en robes rouges; & après la lecture de l'Amnistie generale, on fit une Declaration par laquelle les Ducs de Rohan, de Beaufort, & de la Rochefoucaut, tous les Domestiques du Prince de Condé & de la Duchesse de Longueville, les Femmes & les Enfans de tous ceux qui servoient dans les Troupes des Princes, ou dans les places qu'ils occupoient, eurent ordre de sortir de paris. Plusieurs Conseillers du Parlement reçurent un pareil ordre; mais le bon homme de Broussel, qui étoit fort avancé en âge, demeura sans qu'on lui dît rien. Comme le Peuple étoit toûjours fort prévenu en sa faveur, & que les esprits n'étoient pas encore bien calmez, la Cour fit semblant de croire qu'il étoit sorti de Paris avec les autres, parce qu'il ne paroissoit plus dás le public, & se contenta de le laisser ainsi caché, sans le poursuivre davantage.

Il oblige le Duc d'Orleans de sortir ... *Mémoires du Card. de Retz.*

A l'égard de Monsieur le Duc d'Orleans, le Roi ofensé en aparence de son procedé, quoi-que bien éloigné de vouloir se brouiller avec lui, lui fit dire en arrivant par Mr. d'Aligre de sortir de paris & de se retirer à Limours. Cette action fut encore justifiée par l'évenement, mais dans la disposition aparente des choses, il semble qu'elle n'étoit pas convenable. En effet peu s'en falut que Mr. le Duc d'Orleans, outré de ce compliment n'executât la resolution qu'il prit de s'aller poster dans les Halles, d'y faire des Barricades, de les pousser jusqu'au Louvre, & d'en chasser le Roi. Il s'imagina que l'ordre qu'on venoit de lui donner pour le lende-

1652. main n'étoit que pour l'amuser & lui faire croire qu'on ne pensoit pas à l'arrêter. Il se trouvoit dans une agitation inconcevable, & comme on tiroit beaucoup dans Paris, selon l'ordinaire des jours de réjouissance, il croyoit que toutes les mousquetades qu'il entendoit étoient celles du Régiment des Gardes qui marchoit pour l'investir. On avoit beau lui raporter que tout étoit paisible & que rien ne branloit, il ne croioit personne, & mettoit sans cesse la têre à la fenêtre pour écouter si le tambour ne battoit pas. Il consulta le Duc de Beaufort & le Cardinal de Retz sur le parti qu'il avoit à prendre. Le premier lui conseilla de ne pas obéïr, & de se prévaloir de la diposition du Peuple en sa faveur. On prétend que le second en fit de même, quoi qu'il assûre le contraire dans ses Memoires. Enfin Monsieur le Duc d'Orléans, après avoir long-tems combattu, prit la résolution de céder à la force des conjonctures, & partit le 22. un peu avant la pointe du jour. Les Ducs de Beaufort & de Rohan le suivirent avec d'autres Seigneurs de son Parti; & Mademoiselle se retira de son côté en sa terre de St. Fargeau.

Ce P. se retire à Blois. J'ai dit que le Roi n'avoit pas eu dessein de rompre avec Monsieur le Duc d'Orléans, en l'obligeant de sortir de Paris. En effet la Reine dit des le lendemain au Cardinal de Retz, que la dignité du Roi étant satisfaite par l'obéïssance que ce Prince lui avoit renduë, il ne tiendroit qu'à lui de sa rétablir plus que jamais dans ses bonnes graces, en couronnant la bonne conduite qu'il venoit de prendre par des complaisances justes, raisonnables, & dans lesquelles même il pourroit trouver ses avantages particuliers. Le Duc d'Amville fut envoyé deux jours après à Limours pour y négocier quelque accommodement. Mais le Duc d'Orléans ne voulut jamais y comprendre le Cardinal Mazarin. Le Tellier & quelques autres y allerent aussi, mais ils ne purent rien gagner sur cet article. S. A.R. conclut pourtant à la fin son Traité, par lequel il s'obligea de retirer ses Troupes qui étoient jointes à celles de Mr. le Prince. Il se retira ensuite à Blois qui étoit de son Apanage, ne songeant plus qu'à jouir du repos qu'il s'étoit procuré. Le Duc de Beaufort de son côté se retira dans le Vendômois, & tous les autres prirent le chemin de leurs Terres, extremement mortifiez de voir que le Cardinal Mazarin triomphoit de tous leurs desseins. La Cour donna alors de si bons ordres pour maintenir la tranquillité dans Paris, que quoi que les mutins y fussent encore en assez grand nombre, on y vit peu à peu l'autorité Royale tout à fait rétablie, la Fronde dissipée, le Parlement soûmis, & la populace rangée à son devoir.

Mais tandis qu'on réduisoit ainsi la Capitale, il survint de grans mouvemens à Bourdeaux. Le Parti de *l'Ormée* y démantela le Château du Ha & insulta en diverses rencontres ceux du parti du Parlement, qui tâcha en vain de s'y oposer, parce que tout le menu Peuple s'étoit declaré pour cette faction. Ainsi le Cardinal Mazarin avoit trouvé le secret de les diviser pour les perdre. Mouvemens à Bourdeaux.

Durant tous ces mouvemens de la Ville & de le Cour qui nous ont empêché de raporter les evénemens militaires, les Espagnols avoient assiegé Barcelonne & la pressoient vivement. Les Assiegez avoient fair une sortie * par la porte de la Trassane, & s'étoient rendus maîtres du Fort de Mongivic. Mais ne l'aiant pas pourvu de vivres & de munitions, les Espagnols le reprirent par composition peu de tems aprés. Le Cardinal Mazarin, tout absent qu'il Prise de Barcelonne par les Espagnols.

* Dès la nuit du 16. Juillet.

1652. étoit, avoit conseillé de faire passer le Marquis de St. André Monbrun de Piémont en Catalogne, pour secourir la place assiegée, & il y étoit entré heureusement. Peut-être l'auroit-il conservée, s'il eut eu dequoi la ravitailler, & si la Cavalerie, qui avoit beaucoup souffert par la longueur du siege, ne se fût mutinée à la fin. Les Espagnols avoient occupé tout ce qui est le long de la côte depuis Palamos jusqu'à Barcelone, par où les Assiegez recevoient la nuit quelques provisions par le moyen des barques qui les leur aportoient. De sorte que ce secours ayant manqué, le Maréchal de la Mothe qui commandoit dans la place, fut enfin obligé de capituler l'onziéme d'Octobre, & de la remettre aux Espagnols.

Reddition de Casal au Duc de Mantoüe. Nani. Hist. de Venise.

Le 21. du même mois, le Gouverneur de Cazal * remit aussi cette place assiegée, que l'Armée de France & de Savoye n'avoit pû secourir, non aux Espagnols, comme ils s'en étoient flatez, mais au Duc de Mantoüe qui n'y mit d'autre Garnison que ses propres Troupes. Il déclara aux Ministres de France que dès qu'on l'auroit remis dans la paisible possession du Montferrat, il renonceroit aux trois mille écus que l'Imperatrice étoit obligée de payer chaque mois pour l'entretien de la Garnison, qu'il se chargeoit de payer luimême de ses propres deniers. Il fit cette proposition dans le dessein de ne plus laisser sortir de ses mains une place de cette importance, qui le rendroit d'autant plus puissant en Italie, qu'il y seroit dans une plus grande consideration entre les deux Couronnes. La Cour de France ne fut nullement contente de cette Déclaration du Duc de Mantoüe, & la perte de Casal, qui étoit pour les François une place de la derniere consequence au delà des Monts, leur tenoit fortement au cœur. Ils en donnerent de la jalousie à presque tous les Princes d'Italie, comme si les Espagnols eussent dû s'en emparer; & ce soupçon s'accrut par le bruit qu'on fit courir, que les Ministres d'Espagne negocioient à la Cour de Savoye en promettant de rendre Verceil, de chasser les François de Pignerol & de la Citadelle de Turin, de terminer les diferens avec le Duc de Mantoüe, de faire épouser leur Infante au Duc de Savoye & de rendre la liberté à ses Etats. Les Piemontois pretoient l'oreille à ces propositions, d'autant plus volontiers que les troubles où ils voyoient la France ne leur en laissoient esperer aucun secours. Le Cardinal Mazarin voyant donc qu'il étoit important d'assurer les afaires de ce côté-là, pour pouvoir s'apliquer plus fortement à celles de Flandre & de Catalogne, envoya en Savoye Mr. Servien, qui par l'esperance d'un promt secours, par la remise de Verruë & de Villeneuve d'Ast, & par l'assurance qu'on donna à son Ambassadeur de le traiter à l'avenir comme ceux des Têtes Couronnées, maintint aisément cette Cour dans les interêts du Roi. On envoya ensuite le Comte de Quincé, Lieutenant General de l'Armée de France, en Piemont; & il arriva au mois de Decembre à Turin, avec grand nombre d'Officiers & de personnes de distinction. 1652.

Prise de Retel, de Ste. Menehoult & de Château Porcien. H. de ce P.L.IV.

Cependant le Prince de Condé avoit mené son Armée en Champagne, à dessein d'y prendre des quartiers d'Hiver. Le trentiéme d'Octobre il se presenta devant Rhetel, & le prit le même jour sans resistance. Il y laissa Persan avec quelques Troupes d'Infanterie, & peu de Cavalerie, & s'étant avancé devant Château-Porcien, il le prit avec autant de facilité que Rhetel. De-là il marcha droit à Sainte Menehoult. Il l'attaqua le premier Novembre, & s'en rendit Maître aprés quatorze jours

* [illegible] S. Arg.

1652. de siége. Ce fut dans le tems que le Prince assiegeoit cette Place, que le Duc d'Orleans lui envoïa Gedoüin, Marechal de Camp, Sous-Lieutenant de ses Gendarmes, pour lui donner avis de son accommodement avec la Cour. Il l'invitoit en même tems à suivre son exemple, & le prioit de lui renvoier ses Troupes. Ce Prince surpris de cette nouvelle, répondit assez froidement : „ qu'il remercioit Son Altesse Roiale „ de l'avis qu'il lui envoioit de son „ Traité avec la Cour ; que lui & ses „ Amis savoient le traitement qu'il en „ avoient reçu, nonobstant l Amnistie, „ & qu'ils profiteroient de son exem„ple ; qu'à l'égard des Troupes qu'il „ avoit de Son Altesse Royale, il les „ renvertoit aussi-tôt après la Place „ prise ou manquée. Ce qu'il executa „ fidelèment aussi-tôt après la prise de „ Saint-Menehoult.

Châte au Porcien est repris par le Cardin. Mazar.

Le Vicomte de Turenne s'étant mis en marche pour s'oposer aux Conquêtes du Prince, n'osa s'avancer fort près de lui. Car bien que les Espagnols & les Lorrains eussent quitté le Prince, ils marchoient pourtant toûjours à ses côtez pour le rejoindre en cas de besoin. Pendant que le Prince de Condé faisoit ces progrés dans la Champagne, les Espagnols assemblerent quelques Troupes de leurs Garnisons pour investir la Ville de Bouillon. Leur dessein étoit d'y surprendre le Cardinal Mazarin, qui faisoit des levées de Gens de guerre pour passer en Champagne, où la Noblesse en faisoit aussi d'autres, qu'on devoit joindre avec quelques Troupes de Normandie. Le Cardinal averti du dessein des Espagnols se retira à Sedan, avec une bonne escorte ; & aiant assemblé les Troupes qu'il avoit levées dans le Pais de Liege, il partit de Sedan le 25. Novembre, pour aller joindre les Troupes que la Noblesse assembloit en Champagne, & arriva à Saint-Dizier au commencement de Decembre avec quatre mille hommes. Il fit attaquer Château-Porcien, & le prit dans peu de jours. Cependant le Prince de Condé entra dans le Barois & prit Barle-Duc & Ligni, que les Troupes du Roi reprirent bien-tôt après. Mais la saison étant trop avancée & son Armée trop fatiguée pour faire quelque autre entreprise, il mit ses Troupes en quartiers d'hivers autour de la Meuse. 1652.

Le Cardinal de Retz est arrêté. *Aubery, Hist. du Cardin. Mazar. Liv. V. Memoires Retz & de Joli.*

Le Marquis de Châteauneuf avoit suivi de près Mr. le Duc d'Orleans, aiant aussi reçu ordre de sortir de Paris, où il n'y auroit pas eu de sûreté pour lui. Il ne restoit plus qu'à éloigner pareillement le Cardinal de Retz. La Cour avoit de grans sujets de mecontétement contre lui, quoi qu'elle les eût toûjours dissimulez. Il étoit le seul qui fût encore en état de renouveller les cabales, & de s'oposer au retablissement du Cardinal Mazarin. La Cour, qui n'ignoroit pas ses menées, résolut de s'assûrer de sa personne. La difficulté étoit d'en trouver les moïens. Comme il étoit aimé du Peuple, dont il s'étoit acquis l'afection par ses grandes liberalitez, on n'osoit l'aller prendre chez lui, ni l'arrêter dans les ruës. Mais il vint lui-même se jetter dans le piége. Il avoit résolu de prêcher tous les Dimanches de l'Avent dans les plus grandes Eglises de Paris ; & aiant commencé de le faire le jour de la Toussaints à S. Germain l'Auxerrois, Paroisse du Louvre, en presence de Leurs Majestez, il alla les remercier le lendemain, de l'honneur qu'elles lui avoient fait d'assister à son Sermon. Comme depuis ce jour-là les avis qu'on lui donnoit de toutes parts, qu'on avoit dessein de l'arrêter, se multiplioient de plus en plus, il cessa d'aller au Louvre, & eût bien fait de continuer à s'en abstenir. Mais ce changement de conduite aiant été

1652. remarqué, & la Duchesse de Lesdiguieres, ou de bonne foi ou autrement, l'ayant assuré qu'il devoit pour la bienséance reparoitre à la Cour, & qu'il le pouvoit faire en toute sureté, il retourna au Louvre le 19. Decembre. Il rencontra le Roi au bas de l'escalier, qui lui dit en passant, *Ah! vous voilà Mr. le Cadinal, je vous souhaite le bon jour.* Le Roi alla ensuite dans la chambre de la Reine, où le Cardinal l'aiant suivi, cette Princesse dit assez brusquement au Prélat: *Mr. le Cardinal, on m'a dit que vous avez été malade, on le voit bien à vôtre visage. Mais il paroît pourtant assez bon pour juger que le mal n'a pas été grand.* La Reine ne lui en dit pas davantage, pendant le reste du tems qu'il fut en sa présence, & cette espece d'indifference l'obligea de sortir un peu plûtôt qu'il n'avoit résolu. Il étoit à peine hors de la porte, qu'il y fut arrêté par le Marquis de Villequier, qui le conduisit à Vincennes, avec plus de précautions qu'on n'en avoit prises lorsqu'on y mena le Prince de Condé. Il fut mis dans un carosse du Roi, escorté par le Maréchal d'Albret à la tête des Gendarmes, par M. de Vauguyon à la tête des Chevaulegers, & par Mr. de Vannes Lieutenant Colonel du Regiment des Gardes à la tête de plusieurs Compagnies. Il y en avoit outre cela deux ou trois autres, placées dans les ruës ou il passa, avec les piques baissées vers la Ville. Mais toutes ces precautions ne servirent de rien, & il n'arriva aucun mouvement. Cette nouvelle ne fit pas même beaucoup de bruit dans Paris, où très-peu de gens s'interesserent à la prison du Cardinal, & où il y en eut même un grand nombre qui s'en rejouïrent parmi les *Frondeurs.* Les uns disoient hautement qu'il n'avoit que ce qu'il meritoit pour avoir abandonné Mr. le Prince, & s'être employé, comme il avoit fait, au retour du Roi dans Paris. D'autres ajoûtoient, qu'avec le Cardinal de Retz on auroit très-bien fait d'emprisonner encore le Cardinal Mazarin, pour aprendre aux Ecclesiastiques par cet exemple à ne plus se mêler à l'avenir des affaires du monde. La Reine se felicita de ce que la chose avoit été executée sans efusion de sang *. 1651.

Il n'y eut que le Chàpitre de Nôtre Dame & les Curez de Paris qui en temoignerent du ressentiment. Aux premieres nouvelles que les Chanoines en eurent, ils s'assemblerent extraordinairement, & resolurent de prier leur Archevêque de se joindre à eux pour demander la liberté de son Neveu. plusieurs Curez qui se trouverent à l'Archevêché firent les mêmes instances, & le Nonce du Pape qui s'y rencontra aussi pour le même sujet, les exhorta tous à faire leur devoir, les assurant qu'ils seroient soûtenus du côte de Rome. Mais l'Archevêque s'en excusa sous pretexte d'indisposition, & remit la chose au lendemain. Cette nonchalance du prélat ralentit un peu les bonnes intentions du Clergé. Le Chapitre ordonna neanmoins des Prieres de quarante heures pour la liberté du Cardinal avec l'exposition du St. Sacrement, qui dura trois jours entiers; quoi-que le Tellier leur eut porté un ordre du Roi pour faire cesser cette Devotion. Les Chanoines refuserent d'obeïr, & quelques-uns même parlerent en termes si forts, que la Cour vit bien qu'il ne faloit pas presser cette affaire. Il y a même bien de l'aparence qu'elle auroit été obligée de se relâcher, si l'Archevêque eût temoigné plus de resolution. Car les Chanoines & les Curez étoient

* *Mr. Joli assure dans ses Mémoires, que l'Abbé Fouquet s'étoit chargé de faire assassiner le Cardinal de Retz en secret, & de le faire saler ensuite pour en dérober la connoissance au public.* Pag. 37. Partie II.

resolus

1652. resolus de fermer Nôtre Dame & toutes les autres Eglises, si leur Prélat les eût voulu apuyer. Mais sa foiblesse naturelle, connuë de tout le monde, jointe à une jalousie ridicule qu'il avoit conçuë de son Neveu, depuis sa promotion au Cardinalat, fut ce qui l'en empêcha. Ainsi, quoi qu'à la fin il fût obligé d'aller faire au Roi les Remontrances dont il avoit été chargé par tout l'Ordre Ecclesiastique, il s'en acquita si mal, que le Clergé en demeura très-peu satisfait. Cette conduite lioit en quelque façon les mains à tous ceux qui auroient voulu entreprendre quelque chose pour la liberté du Cardinal, en sorte qu'il fut extremement négligé pendant tout le tems de sa prison, qui ruïna entierement le Parti des *Frondeurs*.

1653. Retour du Cardinal Mazarin à Paris.

Les choses étant en cet état, le Roi ne tarda guere à rappeler le Cardinal Mazarin, qu'il n'avoit éloigné que pour affoiblir le Parti du Prince de Condé en faisant cesser le pretexte de la guerre civile. Ce Ministre partit donc de Reims où il s'étoit rendu, & vint coucher à Dammartin le 2. Fevrier 1653. pour arriver le lendemain à Paris. Dès qu'on en eut avis, on commada les Gendarmes & les Chevaulegers de la Garde, aussi-bien que les Gardes Suisses & Françoises pour aller au devant de lui. Le Roi lui-même voulut lui faire cet honneur; & montant en carosse avec le Duc d'Anjou, accompagné du Prince Thomas de Savoie, des Maréchaux de Villeroi & du Plessis-Prasslin, & du Capitaine de ses Gardes, il alla à sa rencontre jusques à deux lieuës de Paris. Dès que le Cardinal aperçut le carosse du Roi, il descendit du sien, & le Roi ayant aussi mis pié à terre, ils s'embrasserent plusieurs fois avec de grans témoignages d'affection. Ils rentrérent ensuite dans un même carosse, où le Cardinal se mit à la portiere. C'étoit un véritable Triomphe que ce retour du Ministre, conduit ainsi par son Maître, qui le mena par la porte St. Denis à travers une foule innombrable de Peuple, & suivi de cinquante où soixante carosses à six chevaux. Mais ce Triomphe, quelque éclatant qu'il fût, ne laissa pas d'être mêlé de quelque mortification. On n'entendit aucuns cris de joye; & jusqu'au Louvre où le Cardinal alla descendre, un profond & morne silence l'accompagna toûjours. Le haine que les Parisiens lui portoient n'étoit pas entierement éteinte, & si elle n'éclata point en injures, elle parut du moins dans les insultes qu'on fit à quelques-uns des carosses qui suivoient. Toutefois le Cardinal en fut dedomagé par les honneurs qu'il reçût en arrivant chez la Reine; cette Princesse tenoit le Cercle & y avoit rassemblé toutes les Dames de la Cour. Le soir S. M. lui donna à souper dans l'apartement du Maréchal de Villeroi, & le repas fut terminé par un très-beau feu d'artifice. 1653.

Haute fortune qu'il procura à ses Nieces.

C'est ainsi que cet habile Ministre dissipa par son adresse toutes les cabales qu'on avoit formées pour le perdre, & qu'il fut se faire rechercher par ceux-là-même qui l'avoient proscrit peu de tems auparavant. A peine fut-il arrivé qu'il reçut les complimens de toutes les Cours Souveraines, des plus grans Seigneurs du Royaume & de tous les Ministres Etrangers. Ceux qui l'avoient le plus haï ou meprisé vinrent en foule rendre hommage à sa nouvelle faveur. Toute sa Famile y eut part comme lui, & ses Nieces qui l'avoient suivi au nombre de sept, furent reçuës à la Cour avec de grandes distinctions. Chacun s'efforça de mériter leurs bonnes graces, & le haut rang où elles furent élevées leur donna même dans la suite des Princes pour Epoux. Nous avons vû que l'une d'elles avoit

1653. déja été mariée au Duc de Mercœur, fils du Duc de Vendome : les autres ne rencontrerent pas de moindres Partis. Le Duc de Modene, le Comte de Soissons, le Duc de Bouillon, le Marquis de la Meilleraïe & le Connêtable Colonne furent ceux que la Fortune leur destinoit. Il n'y eut pas, jusqu'au Prince de Conti, qui ne mêlât le sang Royal avec celui de cette famille, par le mariage qu'il contracta l'année suivante avec Marie Martinozzi une des Niéces du Cardinal. Il n'y manquoit plus que d'en élever une sur le Trône pour couronner par cet honneur les hautes prétentions d'un Ministre ambitieux. Mais si de plus fortes considérations l'empêcherent d'y consentir, comme nous le dirons en son lieu, il eut du moins la gloire de refuser pour Marie Mancini * une Couronne que le jeune Monarque lui offrit plus d'une fois.

Régal qu'on lui fait à l'Hôtel de Ville.

Comme un de ses premiers soins en arrivant à Paris fut de faire payer les rentes de l'Hôtel de Ville, pour dissiper par-là les murmures que leur retardement avoit causé, la Ville lui en temoigna sa reconnoissance par un magnifique repas auquel il fut invité *. Le Cardinal y vint accompagné de plusieurs Seigneurs de la Cour & des principaux Conseillers de la Ville. Le Peuple y accourut en foule pour lui témoigner son affection. La Place de Gréve étoit remplie d'une infinité de gens qui faisoient mille vœux pour sa personne. „ C'étoit une chose rare & merveilleuse, dit l'Ecrivain ** qui raporte cet „ événement & qui en fut le témoin „ oculaire, de voir ce Peuple passer „ ainsi de l'extrêmité des outrages „ qu'on avoit faits auparavant à ce Mi„ nistre, aux témoignages d'estime & 1653. „ de respect qu'on lui rendoit alors. Le „ Cardinal prenoit plaisir de se mon„ trer souvent à la fenêtre & de jetter „ quantité de piéces d'argent, qui „ étoient ramassée avec un incroyable „ aplaudissement. On but à sa santé de „ tous côtez parmi ce Peuple; & il en„ reçut tous les honneurs dont on se „ put aviser, pour régaler un Premier „ Ministre. La sale où il mangea étoit „ remplie de Dames de la Ville qui y „ étoient venuës en foule pour le voir. „ Il leur fit toutes les civilitez qu'el„ les en pouvoient esperer, & il les „ regala de toute sorte de confitures. „ En sortant il eut soin de s'arrêter „ de tems en tems & de parler fami„ lierement à tous ceux qui se presen„ toient sur les degrez. Bien qu'il fût „ en vuë de toute cette populace dont „ la Gréve étoit pleine, & qui d'ordi„ naire n'est pas trop retenuë, pas un „ ne perdit le respect, & l'on n'enten„ dit pas le moindre mot qui pût lui „ déplaire. Ce n'étoit au contraire „ qu'acclamations & que vœux dont „ on le combloit de toutes parts. Tel„ lement même que parmi la foule „ qui l'accompagnoit à son carosse, „ un homme s'avança pour lui dire: „ *ma foi, Monsieur, vous n'êtes pas un* „ *Mazarin, mais un fort honnête hom-* „ *me*. En un mot tout le monde s'em„ pressoit pour le voir & pour en être „ vu, & l'on peut dire que rien ne fut „ de meilleure augure que cette Fête. En effet la fortune acompagna toûjours desormais le Cardinal, & autant qu'elle avoit paru l'abandonner auparavant, autant fut-elle constante à le combler de ses faveurs dans les suites.

Quels furent ses premiers soins aprés son retour.

Pour éviter le ressentiment du Peuple, qu'il savoit être mal disposé pour lui, il avoit eu la precaution, avant que de rentrer dans le Royaume, de laisser la Verification de treize Edits

* *La même qui fut mariée au Connêtable Collonne.*

* *Le 29 de Mars.*

** *Gualdo Priorato, Ist. del Minist. del Cardinal Mazarin.*

Burfaux, que le Roi avoit portez au Parlement *. Ils étoient destinez au payement des Troupes, dont les fonds étoient épuisez depuis long-tems. Il est vrai que, tout absent qu'il étoit, on ne laissa pas de le croire l'Auteur de ces nouveaux Impôts ; mais les murmures qu'ils exciterent étoiét deja passez lorsqu'il arriva à Paris, & il prit soin d'en efacer le souvenir, par les graces dont il signala son retour dans cette Capitale. Il s'employa pour le rapel de quelques Conseillers du Parlement qui avoient été exilez pendant les troubles; ce qui lui attira une Députation solemnelle de cette Compagnie, qui n'en faisoit pourtant qu'aux Souverains ou aux Princes du sang. Enfin un de ses principaux soins fut de remettre dans l'obéissance du Roi les Places du Royaume qui tenoient le parti du Prince de Condé, & de s'oposer en même tems aux entreprises que ce Prince pourroit faire sur la frontiere. Il n'y avoit que Bellegarde en Bourgogne, une partie de Guienne, & quelques autres Villes qui lui fussent encore attachées. Nous verrons dans la suite les mesures qu'on prit pour s'en rendre maître.

Il s'aplique à pacifier la Guienne.

Il s'agissoit principalement de reduire Bourdeaux, qui étoit le siége de la rebellion ; & on ne pouvoit faire aucun fond sur les progrés qu'on feroit dans la Guïenne, tant que cette Capitale demeureroit fidele au Prince de Condè. Ainsi le Cardinal Mazarin mit tout en usage pour l'en détacher. Il tenta premierement les voïes de douceur, & par des intelligences secretes qu'il entretenoit dans Bourdeaux, il tâcha de ruiner le Parti du Prince. Il proposa d'abord aux Bourdelois une Amnistie génerale ; mais ces Peuples pleins des magnifiques promesses des Espagnols, la rejetterent hautement, & prirent pour des marques de foiblesse & de crainte toutes ces avances qu'on leur faisoit. Ils se flattoient sans doute que l'Angleterre ne leur refuseroit pas du secours, aiant deja donné au Roi d'Espagne un grand nombre d'Irlandois qui fortifioient le parti des Princes. Mais Cromwel fut sourd à toutes leurs demandes, & à celles que le Prince de Condé lui fit par ses Lettres. Il aima mieux se menager avec la France, dont l'amitié pouvoit lui être avantageuse, que de se declarer pour l'Espagne, qui étoit entierement épuisée & avec qui il ne pouvoit rien gagner. Le Cardinal Mazarin de son côté ne négligeoit rien pour entretenir Cromvvel dans cette disposition.

Bataille Navale entre les Flotes d'Angleterre & de Hollande. Causes de cette guerre. *Gualdo. Priorato. Ist. del Min. le Card. Mazar.*

L'Angleterre étoit en guerre avec la Hollande, & peu en état par consequent de favoriser les troubles de Bourdeaux. Il s'étoit donné depuis peu une Bataille Navale * entre les Anglois & les Hollandois dans la Manche, dont chaque Parti s'attribuoit le succés ; mais la France y trouva son avantage, par la raison que je viens de raporter. Le Cardinal par ses intelligences anima encore ces deux Nations l'une contre l'autre, pour donner plus d'afaires aux Anglois. Voici à peu près quels furent les motifs de cette guerre. Aprés que le Parlement d'Angleterre se fut assujetti tout ce Royaume avec l'Ecosse & l'Irlande, il se trouva que les Troupes manquerent d'occupation dans le pays. Pour ne pas les laisser inutiles, Cromvvel resolut de porter la guerre chez ses voisins ; & ce fut contre la Hollande qu'il tourna l'effort de ses armées, par l'adresse qu'avoit euë le Cardinal Mazarin de détourner l'orage des Côtes de France. Les Hollandois donnoient beaucoup de jalousie à l'Angleterre par leur puissance sur Mer, & cette jalousie étoit entretenuë par les autres Couronnes, pour arrêter par

* *Dès le 31. Décembre dernier.*

* *Le 28. Fevrier.*

1653. la désunion de ces deux Etats les grans progrés qu'ils auroient pu faire s'ils eussent agi de concert. Les Anglois commencerent donc par se plaindre des Pêcheurs Hollandois, qui venoient tous les ans aux Orcades * y pêcher les Harangs sans y avoir aucun droit. Ceux-ci au contraire soûtenoieut qu'ils avoiét établi leur droit par une longue possession, & que jamais les Anglois n'avoient fait de pêche sur ces Côtes. Les uns & les autres se mirent en Mer, & commencerent une guerre qui leur fut très prejudiciable par l'interruption de leur commerce. Outre ces raisons d'interêt, il s'y en mêla encore d'autres, comme le salut du Pavillon, que les Anglois prétendoient se faire rendre dans la rencontre de leurs Vaisseaux. Tout cela donna lieu à une rupture qui fut suivie de part & d'autre de toute sorte d'hostilitez. Enfin les deux Armées s'étant rencontrées, composées chacune de plus de cent voiles, elles se battirent avec un avantage presque égal. Il en coûta pourtant aux Hollandois la perte de l'Amiral Tromp, qui fut fort regretté à cause de sa grande capacité.

Négociations de la France avec les Ducs de Savoye & de Mantouë. *Nani, Hist. de Venise.*

Le Duc de Savoye, durant ce temslà, faisoit de vives instances au Roi, pour obtenir ou que la France lui envoyât du secours, ou qu'il traitât d'une Neutralité avec l'Espagne. Il avoit lieu de craindre qu'après la perte de Casal, les grans préparatifs qui se faisoient dans le Milanez, où l'on attendoit des Troupes d'Allemagne & de Naples, ne vinssent fondre sur ses Etats. On lui envoya donc en diligence * 4500. hommes de pié & 1500. chevaux, pour renforcer les Troupes du Comte de Quincé, qui commandoit, comme j'ai dit, en ce païs-là, en qualité de Lieutenant Général, en attendant que la Cour y envoyât un Marechal de France. Comme on savoit que les Espagnols entretenoient de leur côté des intelligences à Turin pour détacher cette Cour des interêts de celle de France, ou pour la porter du moins à la Neutralité, on y envoya aussi Mr. du Plessis-Besançon, Lieutenant Général, pour traiter avec tous les Princes d'Italie sur les affaires de la conjoncture présente. Etant donc arrivé à Turin, il assura S. A. R. de Savoye, que le Roi maintiendroit le Traité de Quierasque, qu'il continueroit sa protection aux Etats de ce Prince, & qu'il y envertoit au-plûtôt une Armée considerable sous des Chefs de reputation. De là il passa à Casal, où il trouva le Duc de Mantouë qui le reçut avec tous les honneurs qu'on a coûtume de rendre aux Ambassadeurs. Sa Négociation avec ce Prince roula sur deux Articles : par le premier, il demanda au nom du Roi, que Casal fût mis en état, ou par échange ou autrement, de ne plus tomber au pouvoir des Espagnols. Par le second, il offrit la somme dont on étoit convenu dans le Traité de Quierasque, à la décharge de la Maison de Savoye, pour le Montferrat qu'elle occupoit, afin de faire cesser les pretextes que prenoient les Ministres d'Espagne sous le nom du Duc de Mantouë.

Réponse du dernier au sujet de Casal.

La réponse de ce Prince à ces deux propositions, fut " qu'il se sentoit fort „ obligé au Roi de lui avoir envoyé „ un Gentilhomme de ce mérite, & „ qui pourroit témoigner la necessité qui l'avoit obligé de rentrer dans „ ses places ; qu'on ne devoit pas douter de son attachement inviolable „ aux interêts de S. M. aprés les obligations infinies qu'il avoit à la France pour laquelle il étoit prêt de sacrifier ses biens & son sang avec tous „ ses sujets, plutôt que de souffrir „ que les Espagnols ni aucuns autres,

* *Isles situées au Nord de l'Ecosse.*

* *Ces Troupes arriverent à Annone au mois de Mai.*

„ étrangers entrassent dans ses Citadelles. Que bien qu'on en payât les „ Garnisons de l'argent du Roi d'Espagne, il ne s'informoit pas d'où venoit cet argent, & qu'il ne le recevoit „ que des mains des Imperatrices sa „Sœur & sa Tante, qui s'y étoient obligées en leur propre nom lors de la „conclusion du traité. Que dès qu'on lui „ auroit rendu cette partie de ses Etats „ que le Duc de Savoye lui retenoit, „ & qu'il joüiroit du revenu qu'il en „ retiroit autrefois, il entretiendroit „ à ses frais ses Garnisons, sans le secours de personne; & qu'ainsi il „ faloit que le Roi interposât son autôrité auprés du Duc de Savoye, „ pour l'obliger à rendre ce qu'il usurpoit. A l'égard de la somme „ qu'on lui ofroit, il ajoûta, qu'il ne „ pouvoit l'accepter, puisqu'il n'avoit „ jamais consenti à cet Article du Traité, & que d'ailleurs, par la longue „ joüissance de la Maison de Savoye, „ les seuls interêts montoient beaucoup plus haut que cette somme. „ Mr. du Plessis avoit deja fait entendre au Duc, qu'il n'y avoit point d'autre moyen de donner satisfaction à la France, qu'en remettant les afaires de Casal & du Montferrat sur le même pié où elles étoient, avant qu'il eût employé les Espagnols pour en chasser les François. Cependant il jugea par les réponses qu'on lui fit, & de bouche & par écrit, qu'il ne pourroit rien obtenir, & qu'il faudroit se contenter de voir la Place bien fortifiée, & gardée par une Garnison independante des Espagnols; c'est pourquoi il proposa, que pour empêcher ces derniers de s'en rendre maîtres, la moitié de la Garnison fût des sujets du Duc, & l'autre de Suisses des Cantons Catholiques qui ne dépendroient aussi que de lui; mais qui seroient payez partie par le Roi T. C. partie par les autres Princes d'Italie ses Alliez qui avoient plus d'interêt en cette afaire.

Il n'y veut laisser pour Garnison que ses propres Troupes.

Le Duc communiqua toutes ces propositions à l'Envoyé * que les Imperatrices avoient auprés de lui. Celui-ci représenta au Duc que les Imperatrices auroient sujet de se plaindre, si tandis qu'elles avoient la parole du Roi Catholique, qu'il laisseroit toûjours le Duc dans une entiere liberté de disposer de toutes choses, il alloit prendre d'autres engagemens pour l'entretien de ses Troupes, montrant par-là le peu de confiance qu'il prendroit en Leurs MM. qui avoient d'ailleurs tant d'interêts à la conservation de sa Maison & de ses Etats. Il ajoûta, qu'il seroit contre la bienseance que le Duc prît aucun argent & reçût dans ses places aucune Garnison sans le consentement de l'Empereur: dans le tems principalement qu'il lui demandoit l'investiture du Montferrat, & que les deux Imperatrices se rendoient Cautions de toutes choses. Le Duc s'arrêta donc enfin à cette seule condition, que le Duc de Savoye eût à lui rendre les Etats qu'il lui retenoit, afin que par le moyen de leurs revenus il pût entretenir lui-même ses places. Il fit ensuite entendre à M. du Plessis que c'étoit là le meilleur expedient qu'on pût prendre dans la conjoncture où les choses se trouvoient: qu'il attendoit de ses ofices qu'il le fit agréer au Roi son Maître, en assurant S. M. de sa fidelité & de son attachement inviolable à ses interêts.

Cet Envoyé n'esperant pas de recevoir une reponse plus favorable, partit de Casal pour retourner à Turin, d'où il rendit au Roi un compte exact de sa negociation. Ensuite il alla à Genes, puis à Parme, & à Modene, reüssissant par tout aussi-bien qu'il pouvoit le desirer. Enfin il arriva à Venise le 24. Juillet, & tâcha de persuader à cette

* *Nommé Coïxent.*

1653. République, ainsi qu'il l'avoit fait aux autres Princes d'Italie, qu'il étoit de leur interêt commun que le Roi fût toûjours Maître de Pignerol, que le Traité de Quierasque fût observé, & que le Duc de Mantouë donnât satisfaction à S. M. au sujet de Casal. Il leur fit aprehender que le Roi ne portât ses armes dans la Lombardie, & ne troublât par ce moyen la tranquilité de tout le pays.

Préparatifs pour la Campagne & au Païs-bas.

D'autre part, la Cour fit de grans preparatifs pour la Campagne prochaine. Elle delivra des sommes considerables aux Officiers des vieilles Troupes pour faire leurs recruës, & aux autres pour de nouvelles levées. Elle envoya le Comte de Nanteuil en Allemagne avec les Sieurs Miller, Gonteri, Gravelle & quelques autres pour y faire de la Cavalerie; & les Comtes de Grandpré & de Beaujeu furent dans le païs de Liége pour le même dessein. Le Marechal de Turenne fut continué en Flandre pour y commander l'Armée du Roi contre les Espagnols; & on lui donna pour Lieutenans Géneraux le Marquis d'Uxelles, le Comte de Beaujeu & Mr. de Castelnau & de Sainte Maure, qui tous, par leurs services, s'étoient acquis beaucoup de reputation. Le Marechal d'Hoquincourt fut chargé en même tems de se disposer à passer dans le Roussillon & en Catalogne où il devoit mener un renfort de Troupes.

Bourdeaux investi de tous côtez.

Cependant celles des Princes ne laissoient pas de faire quelques progrés en Guïenne. Elles avoient pis Sarlat, Sallagnac, Terrasson, & quelques autres places du Perigord, & avoient fait de grans ravages dans la Province. Mais le Marquis de Pompadour, Lieutenant Géneral dans le Limousin, alla les attaquer à la tête de quelques Gentilshommes qu'il avoit ramassez pour fortifier ce qu'il avoit des Troupes du Roi; & les aiant defaites prés de Saint Robert en Agenois, il delivra le pays de ces Partis, qui, étant mal payez par les Princes, exerçoient par tout le pillage. Montignac avoit tenu bon pour le Roi, & l'on avoit enlevé le Château de S. Surin & quelques autres Places aux Rebelles, ce qui encourageoit de plus en plus les Peuples à rentrer dans leur devoir. Il n'y avoit que les Bourdelois qui demeurassent fermes dans leur obstination. C'est-pourquoi le Cardinal Mazarin, voyant que les propositions d'acommodement les efarouchoient au lieu de les adoucir, résolut d'employer contre eux la force, sans pourtant negliger la voye de la Négociation. Pour cet effet il fit investir Bourdeaux de tous côtez. Il envoya le Duc de Vendôme avec une Armée Navale pour se saisir de la Garonne, afin d'empêcher les Espagnols d'y faire entrer du secours de ce côté-là; & en même tems il ordonna au Duc de Candale de s'aprocher de Bourdeaux par terre. Le Duc prit en peu de tems le Château de Poujols, les Villes d'Aiguillon & de Marmante, & toutes les autres Places que les Troupes des Princes ocupoient prés de Bourdeaux: pendant que le Duc de Vendôme de son côté fit construire des forts sur les bords de la Garonne.

Le Comte du Doignon abandonne le parti de Mr. le Prin.

Les forces du Prince de Condé diminuoient ainsi de plus en plus. Mais ce qui acheva de porter un rude coup à son Parti, fut la defection du Comte du Doignon, gagné par l'entremise de l'Evêque de Saintes. Ce Comte donna sa demission des Gouvernemens qu'il avoit du Pays d'Aunis, des Iles d'Oleron & de Ré, & de la forte place de Brouage, moyennant la somme de cinq cens trente mille livres & le Brevet de Duc & Pair & Maréchal de France que le Roi lui acorda. La Lieutenance du premier de ces Gouverne-

1653. mens fut donnée au Comte d'Estrades en recompense de sa fidelité & de ses services ; celle de Bronage à Mr. de Champfleury ; celle du Fort d'Oleron à Mr. de St. Leonard ; celle de Ré à Mr. des Ouches, & celle des Tours de la Rochelle à Mr. de Saint Aunais. Tous quatre étoient dans la confiance étroite du Cardinal Mazarin, qui avançoit ainsi ses Creatures pour se maintenir lui-même en travaillant au repos de l'Etat. Le Comte d'Estrades eut ordre de prendre aussi-tôt des Troupes dans toutes les Places voisines, pour venir joindre les Ducs de Vendôme & de Candale prés de Bourdeaux.

Obstination des Bourdelois dans leur Rebellion.

Cette Ville étant investie de la maniere que nous venons de dire, on esperoit que les Bourdelois recevroient plus facilement les propositions qu'on voudroit leur faire, se voïant prêts à manquer de tout. Mais dans les Assemblées qui se tinrent pour ce sujet, les sentimens de ceux qui pouvoient être bien intentionnez pour la paix, furent moins écoutez que les autres. En vain on s'efforça de faire connoître aux Mutins le peu de secours qu'ils avoient à esperer des étrangers, & l'avantage qu'ils trouveroient au contraire à se soûmettre à la clemence du Roi ; ils conçurent de la defiance de toutes les propositions qu'on put leur faire, & persisterent dans leur opiniâtreté. Les *Ormistes* sur tout parurent les plus inflexibles. Ils apelerent Traitres tous ceux qui prêtoient l'oreille à un acommodement : ils menacerent hautement quiconque oseroit en parler ; & plus on s'efforçoit de les ramener par des ofres avantageuses, plus ils presumoient de leurs propres forces, & persistoient dans le dessein de ne rien écouter. Ils se flatoient que Mr. le Prince feroit une puissante diversion, en entrant en France avec les Troupes de Flandre, & que l'Armée du Roi ne pourroit plus presser Bourdeaux, où le Prince de Conti & la Duchesse de Longueville fortifioient toûjours leur Parti par leur presence. 1653.

Tentatives inutiles du Comte de Marsin.

Durant ce tems-là le Comte de Marsin, qui commandoit en Guïenne les Troupes du Prince de Condé, voulant leur donner des quartiers plus étendus & plus commodes, detacha le Colonel Balthasar avec huit cens Irlandois, pour aller surprendre Grenade sur la Garonne dans le Comté de Gaure, parce que cette Place lui ouvroit un passage libre dans l'Armagnac. Il envoya aussi quelques Troupes pour se saisir du passage de la Riviere de Ladour, esperant d'en chasser le Chevalier d'Aubeterre, & de se rendre maître de ce poste qui lui auroit été extremement avantageux. Mais celui-ci en aiant été averti, se mit à la tête de trois cens Chevaux & de quelques Mousquetaires, & il chargea si brusquement quelques Cavaliers & quelques Fantassins detachez du gros qui venoit à lui, que tous prirent la fuite sans tirer l'épée ; & la moitié s'étant noyé dans la Riviere, le reste fut fait prisonnier.

Sarlat se rend au Roi.

Ce succés des Troupes du Roi fut suivi de la reddition de Sarlat, dont les Habitans extremement incommodez par la Garnison des Princes, firent savoir au Marquis de Sauvebeuf, que s'il vouloit s'aprocher d'eux, ils le feroient entrer avec ses Troupes par un canal qui passoit sous les murailles de leur Ville. Mais ce dessein leur aiant manqué, ils pratiquerent quelques Officiers de la Garnison mécontens de leur Géneral, & d'intelligence avec eux ils avertirent le Duc de Candale de la disposition où ils étoient de recevoir les Troupes du Roi. Ce Duc fit avancer le Comte de Main avec quatre cens hommes, qui entrerent heureusement dans la Place avant le jour * Ils

* *Le* 23, *Mars*.

1653. allerent d'abord attaquer l'Evêché, où Chavagnac qui y commandoit pour Mr. le Prince, éveillé par le bruit, sauta du lit, & voulut se sauver nud en chemise; mais il fut arrêté prisonnier par les Habitans. Le Corps de Garde de la Place fit quelque resistance, jusqu'à ce que le Sieur de Boismalé Lieutenant Colonel, trois Capitaines & quelques Oficiers, aiant été tuez, les Sieurs de Chambelloi & de la Roche, l'un Mestre de Camp & l'autre Maréchal de Bataille, avec d'autres Oficiers qui s'étoient barricadez dans les maisons, se rendirent enfin, & prirent parti d'eux-mêmes dans les Troupes du Roi.

Prise de Lormôt par le Duc de Vendôme.

Le Duc de Vendôme avançoit cependant dans la construction du Fort Cesar sur la Garonne, & en faisoit encore un autre au pais d'entre deux Mers. Il jugea alors qu'il étoit important d'enlever Lormont aux Princes, pour ôter aux Ennemis toute communication avec Bourdeaux. Le Colonel Dilon y commandoit une Garnison de 500. hommes. Le Chevalier d'Albret, Marechal de Camp, eut ordre de faire embarquer le 26. Mai les Regimens de la Meileraie & de Normandie, & vint à la faveur de la Marée avec quelques autres Troupes attaquer les Galiotes qui étoient à couvert dans cette plage. Le Comte de Cominges, Lieutenant Genéral, debarqua au même lieu, avec le Comte & le Baron de Montesson, le Baron de la Croix, Marechal de Camp, & Mylord Carteret. Le dernier gagna le Colonel Dilon, Gouverneur de la Place, & lui persuada, au lieu de se defendre, de prendre parti dans les Troupes du Roi avec tous ses Irlandois. Il se rendit donc moyennant la somme de 7500. liv. dont on étoit convenu: parce que ces Irlandois, mecontens du service d'Espagne, disoient qu'on les avoit vendus comme des Esclaves aux Espagnols, & qu'ils étoient 1653. par consequent dispensez de tous leurs sermens envers eux. Tout ce qui restoit de Troupes de cette Nation auroit sans doute suivi cet exemple, si Marsin ne les eût prevenus, en obligeant tous les Oficiers de lui mettre des ôtages entre les mains pour garants de leur fidelité. La perte de Lormont fut d'autant plus sensible aux Bourdelois, qu'ils perdirent par-là la communication de la Riviere, par où ils pouvoient encore esperer quelque secours.

Nouvelle Amnistie oferte aux Bourdelois & rejettée.

Ces avantages des Troupes du Roi n'empêcherent pas que l'on ne continuât les Negociations secretes, pour ramener les Bourdelois par la douceur. Dans cette vuë la Cour leur fit offrir encore au mois de Mai une Amnistie genérale, par laquelle on leur declaroit que le Roi étoit plus disposé à leur faire grace qu'à les punir. On delibera à l'Hotel de Ville sur cette proposition. On y mit en balance l'avantage d'arrêter par là le cours des miseres publiques, en se soûmettant au legitime Souverain, avec la fausse aparence de liberté qui acompagnoit la revolte. La crainte des *Ormistes* empêchoit les plus sensez de prendre le bon parti. Quelques-uns même de cette faction raisonnoient assez sagement en particulier sur l'état present de leurs afaires, mais en public ils n'osoient se declarer. Enfin l'opiniâtreté de la populace prevalut encore en cette occasion. Ils resolurent de refuser obstinement l'Amnistie, à moins que Mr. le Prince n'y consentît. Comme ils n'avoient entrepris cette guerre qu'à sa consideration, ils declarerent qu'il faloit jetter dans la Riviere tous ceux qui étoient d'un sentiment contraire au sien. Ce fut alors qu'on resolut au Conseil du Roi de resserrer les Bourdelois de plus en plus, & de les tenir ainsi bloquez jusqu'après les vendanges, pour les punir

1653. les punir plus sensiblement par la perte de leurs vins, dont le commerce est, comme on sçait, leur principal revenu.

Mesures la de Cour pour afoiblir Mr. le Prince. On jugea aussi qu'il étoit necessaire de pourvoir à la sureté des frontieres de Flandre, où l'armée du Prince jointe à celle des Espagnols faisoit de grands preparatifs, & menaçoit de venir jusqu'à Paris. Le Cardinal Mazarin, pour prevenir l'orage, crut que le plus sûr étoit de réunir les forces de l'Etat, afin de n'avoir pas en même-tems les ennemis étrangers & domestiques à combatre. Comme il ne pouvoit se promettre de ramener le Prince de Condé, que les Espagnols amusoient par les plus grandes esperances, il entreprit au moins de lui faire perdre en France tout son credit: prevoyant bien que si les Espagnols étoient forcez de l'entretenir selon sa qualité & de le recompenser de ses pertes, lui seul leur couteroit plus de depense qu'une armée entiere. Il tâcha donc dans cette pensée de lui enlever toutes les places qu'il ocupoit encore dans le Royaume, & de lui débaucher tous ses amis. Pour cet éfet l'on fit publier une amnistie generale pour tous ceux qui voudroient abondonner le parti du Prince & rentrer sous l'obéissance du Roi.

Le Comte de Tavannes abandonne son parti. *Memoir. de Tavannes.* Ce qui fit que le Comte de Tavannes, qui s'étoit declaré avec le plus d'ardeur pour le Prince de Condé, se retira avec plusieurs autres. Il y avoit deja long-tems que ce Comte étoit fortement sollicité par le Duc de Tresmes son beaupere de revenir à la Cour, que la Comtesse de Tigery, d'intelligence avec ce Duc, lui avoit fait donner des assurances d'y être bien reçû & même employé avec des marques d'estime pour sa personne & pour sa valeur, de la part du Cardinal Mazarin. Mais ce qui contribua le plus à sa retraite, fut un mécontentement que lui donna M. le Prince, qui, ayant reçû du Prince de Tarente son cousin un renfort de cinq ou six mille hommes qu'il avoit levez à ses frais, ne crut pas pouvoir mieux reconnoître ce service, que de donner à ce Prince le commandement general de toutes ses troupes que le Comte de Tavannes avoit eu jusques-là. Il est vrai que pour satisfaire en quelque façon ce dernier, le Prince de Condé ofrit de lui donner ce commandement alternativement avec le Prince de Tarente; mais le Comte n'ayant pû s'acommoder de ce partage, se retira dans ses Terres sans vouloir prendre aucun emploi. 1653.

Etat de Mr. le Prince avec les Espagnols. On l'apelloit à Paris le bras droit de Monsieur le Prince, & il en étoit en éfet regardé comme tel; mais quelque grande que fût la perte que le Prince fit en lui, aussi-bien que de tous les autres Seigneurs, qui abandonnerent son parti, il afecta d'en paroître peu touché. Cependant ceux qui le suivoient perdoient leurs biens en France, & il ne pouvoit les en dedommager, puisque le peu d'argent qu'il recevoit d'Espagne, sufisoit à peine pour son propre entretien. Il y a aparence que si dans le Conseil du Roi l'on eût voulu alors lui acorder quelques-unes de ses pretentions, qu'il avoit même fort moderées, il auroit donné les mains sans peine à un acommodement. Mais comme on l'auroit reçû à bras ouverts dans le tems qu'il étoit apuyé d'un grand nombre de mécontens, maintenant qu'on le vit abandonné de tout le monde, on ne se mit plus en peine de le rechercher. On crut qu'il seroit bien-tôt plus à charge aux Espagnols qu'il ne leur seroit utile, & qu'étant hors de France, il nuiroit bien moins à l'Etat que s'il y revenoit. C'étoit du moins la pensée du Cardinal, qui, connoissant l'esprit du Prince, naturellement porté à se faire une grande reputation, jugea qu'il ne pourroit pas long-tems s'acommoder de l'humeur fiere & orgueilleuse des Espagnols, qui de leur côté

1653. auroient peine à s'acoûtumer aux manieres aisées & libres de la nation Françoise. D'ailleurs le Prince avoit un air imperieux & meprisant qui ne pouvoit manquer de rebuter les Oficiers des Troupes d'Espagne, extrêmement pointilleux & délicats sur le point d'honneur. Ajoûtez à cela l'antipathie des Nations & la diversité de leur langage, qui rendoient le commandement extrêmement dificile dans une armée composée de tant de peuples diferens. De quelque côté que les choses tournassent, il semble que le Prince n'y pouvoit avoir que du desagrément. Si sa valeur le faisoit réussir dans quelque entreprise importante, sa gloire ne pouvoit manquer de lui faire des jaloux. Si au contraire il n'étoit pas heureux, il étoit indubitable que sa disgrace le jetteroit dans le mepris, & que plus on feroit de dépenses pour son entretien, plus elles lui atireroient de reproches dans la suite. La France ne pouvoit que tirer avantage de ces évenemens: puisqu'en cas qu'il se vît brouillé avec l'Espagne, il falloit que les Espagnols le perdissent, ou qu'il perdît lui-même les Espagnols. Ainsi il semble qu'on avoit raison de laisser le Prince entre les mains des Ennemis, comme un fardeau plus propre à les acabler qu'à leur être utile.

Prise de Bellegarde par les Troupes du Roi.

Sur ces entrefaites on eut avis que le Comte de Coligni, avec les troupes du Prince, avoit voulu surprendre Couvin, petite place sur la Riviere de Noiran; mais que les troupes avoient été défaites dans une embuscade que le Comte de Beaujeu leur avoit dressée: ensorte que le Comte de Coligni étoit resté lui-même prisonnier avec ses principaux Oficiers. Cette nouvelle fit resoudre la Cour de songer à une plus grande entreprise: elle fit assieger Bellegarde par le Duc d'Epernon. La Garnison de cette place, par ses courses continuelles, incommodoit extrêmement la Bourgogne. Le Duc d'Epernon, qui en étoit Gouverneur, avoit mis dans le Château de Pagny une autre garnison, pour défendre le païs; mais ces troupes n'étant pas sufisantes, & le Duc n'ayant pas assès de force, pour ataquer Bellegarde ouvertement, il essaya premierement de l'avoir par la voie de la negociation. Pour cet éfet il prêta l'oreille aux propositions que lui firent ceux du parti de M. le Prince, de lui remettre cette place, qu'ils ne pouvoient garder étant trop enclavée dans les terres du Roi. La chose neanmoins ne pût réussir à cause des trop grandes pretentions du Comte de Bouteville * Gouverneur de la place. Ainsi l'on fut contraint de penser tout de bon à l'assieger. Quoique les Francs-Comtois fussent neutres, on avoit sujet de craindre qu'ils ne donnassent du secours à Bellegarde. C'est pourquoi le Duc d'Epernon s'assura avant toute chose du Marquis de S. Martin & du Baron de Cé, qui gouvernoient tout ce païs pour le Roi d'Espagne; ensuite dequoi il passa la Saone à S. Jean de Laune pour l'aller investir. Le Marquis d'Uxelles lui amena alors de Châlons à Verdun tout ce qu'il avoit pû lever de Soldats dans le païs voisin; & toutes ces troupes ramassées faisant un corps d'environ quatre mille hommes conduits par les Marquis d'Uxelles & de Roncerolles, le Duc se mit à leur tête le neuviéme de Mai, se rendit maître de Chamblanc & de Pavy, mit quelques troupes dans Caselles & dans Saint George, & ouvrit ensuite la tranchée devant Bellegarde. Il poussa ses travaux à la faveur de son artillerie qui batoit la place par deux endroits, & la fit encore ataquer outre cela du côté de la Saone. Le Comte de Bouteville, qui y commandoit, se défendit courageusement & fit de frequentes sorties pour empêcher les aproches. Mais enfin re-

* Ensuite Duc de Luxembourg.

duit à l'extremité & sans esperance de secours, il demanda à capituler, & sortit le 8. de Juin avec 700. hommes que l'on escorta jusqu'à Stenay.

Avantages remportez par le Maréchal de la Ferté.

Cette conquête ayant assuré le repos de la Bourgogne, les Troupes qui y avoient été employées furent commandées pour aller encore servir, partie sous le Maréchal de Turenne, qui étoit prêt d'entrer en campagne, partie sous le Maréchal de la Ferté, qui campoit sur les frontieres des Lorrains. Celui-ci avec sa petite armée y remporta quelques avantages. Car ayant eu avis qu'un corps des troupes de M. le Prince étoit près de Vannes, il l'alla ataquer & le défit entierement. Ce Maréchal investit ensuite le château d'Orne dans le Verdunois, qui se rendit à l'aproche du Canon. Sorbec se rendit aussi; mais le Gouverneur n'ayant voulu parlementer qu'après avoir vû le canon devant la place, le Maréchal de la Ferté le fit pendre à la porte. Cet exemple intimida les Gouverneurs de quelques autres petites places, qui se soûmirent sans atendre le siege.

Expedition du Comte Broglio prés de la Bassée.

Ce fut environ dans le même-tems, que le Comte Broglio, Gouverneur de la Bassée, couronna ces heureux succès par une entreprise des plus hardies. On l'avoit averti que les troupes qui avoient leurs quartiers à Eterre, & aux environs, & qui devoient servir dans l'armée de M. le Prince, étoient décampées la plûpart pour aller à un rendez-vous general; de sorte qu'il n'y restoit plus que le Colonel Morphi avec 700. Irlandois & quelques 70. chevaux commandez par le Baron de Lambech. Le Comte Broglio sortit, sur cet avis, de la Bassée à la tête de 200. chevaux & de 400. Fuseliers, & jetant un pont de bateaux sur la Lis, entre Eterre & Armentieres, il fit passer cette riviere au Comte d'Avograde, Maréchal de Camp Piémontois, avec quelques Fuzeliers, & demeura de l'autre côté avec le reste de ses troupes, pour se tenir prêt à secourir les autres. Tout étant ainsi disposé, de la Troye Sergent Major de la Bassée, s'avança la nuit du 13. Juin vers Eterre, avec cent Fuzeliers, & entra dans la place avec tant de resolution, qu'ayant donné moyen aux troupes du Roi de se rendre maîtres de la porte, il poussa la garnison jusqu'à l'Eglise. Là après un combat qui dura plus de deux heures, les Irlandois au nombre de 700. Soldats & de sept Capitaines, se rendirent tous prisonniers de guerre, & Morphi se sauva à la faveur de la nuit. De-là le Comte Broglio s'avança vers Goruges qu'il trouva abandonné, & retourna ensuite à la Bassée, chargé du butin qu'il avoit fait dans tout le païs.

Etat du Cardin. de Retz dans sa prison. *Memoir. de Joli.*

Cependant le Cardinal de Retz étoit toûjours au château de Vincennes, gardé étroitement, & traité même asses durement : ensorte que sans la Presidente de Pommereuil, on auroit eu de la peine à avoir de ses nouvelles ; mais par le moyen de deux intelligences que cette Dame pratiqua dès les premiers jours de sa prison, il eut la commodité d'écrire, & de recevoir asses souvent des lettres. Elle poussa la generosité jusqu'à engager ses pierreries & ses bijoux pour son service, pendant que ses parens refusoient de faire seulement une démarche pour le soulager. La Duchesse de Lesdiguieres fit aussi pour lui, à bonne intention, une chose qui pensa le perdre ; car s'étant imaginée qu'il pouvoit avoir besoin de contrepoison, elle en donna deux petites boëtes au Marquis de Villequier, qui l'avoit arrêté, pour les lui faire tenir. Mais le Marquis les ayant aussi-tôt remises entre les mains de la Reine, Sa Majesté porta la chose au Conseil. Servien fut d'avis d'en ôter le contrepoison, & d'y mettre du poison veritable, pour être ensuite

Ggg ij

1653. envoyé au prisonnier. Lâche conseil ? digne du caractere que nous avons jusqu'ici remarqué dans ce Ministre. Mais le Tellier fut d'une autre opinion, & dit qu'il n'y avoit qu'à ôter les boëtes & à n'en plus parler. La Reine suivit cet avis, fort irritée contre la Duchesse de Lesdiguieres, de ce qu'elle l'avoit prise pour une empoisonneuse. Dans la suite neanmoins la colere de S. M. s'apaisa, la Duchesse s'étant chargée de porter le Cardinal de Retz à faire tout ce que la Cour souhaiteroit. Elle souhaitoit sur tout qu'il se démit de l'Archevêché de Paris, & qu'il achetât à ce prix la liberté qu'on lui faisoit esperer. Ce fut pour l'y disposer, que Servien le fit garder par Pradelle, après en avoir ôté la charge à Du Croisat, qui s'étoit laissé corrompre par les amis du prisonnier. Il prêta l'oreille pendant longtems aux propositions qu'on lui fit pour sa demission, flaté par les conditions avantageuses que la Cour y atachoit. Mais comme il en étoit détourné par ses meilleurs amis, il demeura plus d'un an dans des irresolutions perpetuelles, sans rien conclure. Il s'en falloit bien qu'il fût dans sa prison, tel qu'il avoit été dans l'embarras de ses plus grandes affaires. On ne remarquoit plus en lui cette fermeté, cette presence d'esprit, qu'il avoit fait paroître en diverses ocasions. Il étoit au contraire dans un abatement qui fit échouër plusieurs entreprises que ses amis formerent pour sa liberté. Son chagrin & sa foiblesse parurent dans toutes les lettres qu'il leur écrivit ; & si quelquefois il marquoit plus de resolution, il retomboit bientôt après dans son premier état.

Vains éforts de la Cour de Rome en sa faveur. Dès-que la Cour de Rome fut informée de son emprisonnement, elle en témoigna un vif ressentiment, comme d'une injure faite en sa personne à tout le Sacré College. Le Pape en parut d'autant plus irrité, qu'il n'aimoit point le Cardinal Mazarin, & il ne le menaçoit de rien moins, que de le citer à Rome & de lui ôter le Chapeau. La chose ayant été examinée en diverses Congregations par les plus habiles Cardinaux, l'avis des plus sensez fut qu'on devoit se conduire avec beaucoup de circonspection dans une conjoncture si delicate. On avoit déja fait diverses instances pour obtenir la liberté du prisonnier & le Pape avoit envoyé un Nonce * en France, exprès pour la solliciter. Mais comme ses sollicitations n'avoient encore rien produit, on resolut d'y envoyer l'Archevêque d'Avignon, pour demander que la connoissance de cette afaire fût reservée au S.Siege. Cette proposition ne pouvoit être que tres mal reçue de la Cour, qui fit si bien par le moyen de son Ambassadeur à Rome, que l'on défendit à l'Archevêque d'Avignon ** d'entrer en France, & d'executer sa commission. On trouvoit étrange que la Cour de Rome fit tant de bruit pour l'emprisonnement d'un sujet de S.M. dont elle se plaignoit comme d'un perturbateur du repos public, & qu'elle ne se fût pas émuë des mauvais traitemens faits au Cardinal Mazarin, jusqu'à mettre sa tête a prix, contre la volonté du Roi. Il étoit certain d'ailleurs qu'en emprisonnant le Cardinal de Retz, le Roi ne faisoit qu'arrêter les entreprises d'un facticux, sans lui faire aucun autre mal, au lieu que par le procedé qu'on avoit tenu contre le Card. Mazarin le Parlement avoit usurpé une autorité que le S. Siege pretend lui devoir être reservée. On raportoit l'exemple de Louis XI. qui tint long-tems le Cardinal de Balluë en prison pour les intelligences qu'il avoit euës avec le Duc de Guyenne frere du Roi, & avec le Duc de Bourgogne; & pour lequel le Pape ne fit que de simples remontrances, quoique 1653.

* *Le Nonce Corsini.*
** *Il s'apelloit Marini.*

1653.

les chefs d'acusation formez contre Balluë n'aprochassent pas de ceux dont le Cardinal de Retz étoit ateint. On ajoutoit que Sa Majesté en nommant ce dernier au Cardinalat, n'avoit pas pretendu que pour reconnoissance il dût s'en prevaloir contre les interêts de la Couronne. Que les Souverains sont les maîtres chez eux, pour maintenir la tranquillité dans leurs Etats, & que si les Rois Tres-Chrétiens doivent beaucoup de respect au Saint Siege par leur qualité de Fils aînez de l'Eglise, ils ne doivent pas moins d'atention au maintien de leur autorité & à la défense de leurs droits. Telles étoient les raisons qu'on faisoit valoir en France contre la Cour de Rome, qui vrai-semblablement ne s'en feroit pas beaucoup embarassée, si elle se fût trouvée en état de pousser son ressentiment. Mais son impuissance ne lui permetant pas d'agir, le Pape se contenta de donner au moins au Cardinal de Retz des marques steriles de sa bienveillance. Il dit plusieurs fois à l'Abé Charrier, que si ses amis pouvoient seulement mettre deux mille hommes sur pié, il enverroit aussi-tôt un Legat à leur tête, & qu'il agiroit de concert pour les soûtenir.

Divers projets de ses amis qui n'ont pas un meilleur succés.

Mais si la Cour n'avoit rien à craindre ni du côté de Rome, ni du côté des amis & des parens du nouveau Cardinal, elle devoit du moins aprehender leur jonction avec ceux de M. le Prince, auprès de qui ils firent diververses tentatives pour ce sujet. Joli alla en Bretagne trouver le Duc de Retz, pour l'engager de se joindre au Prince de Conti & au Comte du Doignon, qui tenoient encore alors dans Bourdeaux & dans Brouage pour M. le Prince. Le Duc de Brissac se joignit à lui pour en apuyer les propositions. L'Abé de Lamet se rendit à Mezieres & a Charleville pour engager le Vicomte de Bussi & le Duc de Noirmoutier, Gouverneurs de ces deux places, à se déclarer en faveur du Cardinal de Retz en traitant avec Mr. le Prince, & même avec les Espagnols s'il en étoit besoin. Le Prince envoya un Gentilhomme * au Duc de Retz pour lui faire des ofres les plus avantageuses, & le Prince de Conti lui en depêcha un autre ** pour l'assurer de ses bonnes dispositions. Mais le Duc repondit aux deux Envoyez d'une maniere si ambiguë, & le Duc de Brissac même ayant été consulté, fut si long-tems à former son avis, & le donna ensuite avec tant de froideur & de nonchalance, qu'il étoit aisé de juger qu'ils n'avoient pas dessein d'agir. Il n'y eut que le Duc de Noirmoutier qui fit bonne contenance, & qui parut être dans la resolution de se déclarer. Cependant les autres s'en étant excusez sur divers pretextes, il s'en défendit aussi, à leur exemple, avec plus de fondement. La Cour fut informée de toutes ces menées, dont l'execution n'auroit pas laissé de lui faire quelque peine; mais les espions qu'elle mit de tous côtez pour observer les demarches des uns & des autres & le soin qu'elle prit de prevenir cet inconvenient, firent enfin évanoüir ces projets dont les amis du Cardinal de Retz avoient conçû de grandes esperances. Il arriva cependant que cette chute du chef des factieux entraîna avec elle tous les *Frondeurs*, qui ne subsistoient plus que par lui; & tout ce que pût faire après cela ce parti mourant, ne fit qu'établir de plus en plus l'autorité Royale, qui se fortifioit tous les jours davantage.

Prise de Rhetel par les Maréchaux de Turenne & de la Ferté.

Le Maréchal de Turenne entra en campagne durant ce tems-là, & ayant fait marcher ses troupes du côté de Reims, il s'aboucha près de Silleri avec le Maréchal de la Ferté, pour concerter avec lui les operations de leurs armées.

* Nommé Mare

** Nommé Mazerolle.

1653. Il fut resolu d'assieger Rhetel, pour arrêter le progrès des ennemis de ce côté-là. Le Maréchal de Turenne s'avança vers Château-Porcien, & se vint poster entre Rhetel & Chaumont. Les Espagnols avoient dans ce dernier château un regiment d'infanterie dont ils faisoient des recruës, & six cens chevaux en quartier, qui se rendirent tous prisonniers de guerre à la vûe des troupes du Roi. Le Maréchal de la Ferté vint de l'autre côté de la riviere d'Aîne par la valée de Bourgh; & leurs armées s'étant ainsi rassemblées dans la campagne de Chaumont, elles investirent Rhetel des deux côtez. Dès la même nuit les regimens de Picardie, de Turenne & de Palluau se saisirent de tous les dehors, & dresserent deux bateries, l'une à la porte de Rocroi, où étoit le quartier de Turenne, & l'autre à la porte de la riviere, où étoit celui de la Ferté. La place n'avoit que six cens hommes de garnison; & le Marquis de Persan, qui y commandoit, manqua d'être fait prisonnier, la nuit même que les troupes du Roi s'en aprocherent. En deux jours on y fit de grandes brêches, & l'on étoit prêt à donner l'assaut, lorsque les assiegez demanderent à capituler. Ils furent reçûs à composition, & conduits à Stenay avec deux pieces de canon.

Les Espagnols assemblent leur armée & tiennent divers conseils. *Gualdo Priorato Ist. del Minist. del Cardinal Mazar.*

Les Espagnols, qui n'avoient pû entrer plûtôt en campagne faute de chevaux, s'assemblerent durant ce siege près d'Avesnes, en atendant que les troupes de Lorraine & quelques autres venant de Flandre les eussent joints, afin d'entrer ensuite en France. Les Generaux François avertis de cette disposition, marcherent droit au Prince de Condé, pour l'ataquer avant qu'il eût rassemblé toutes ses forces. Mais l'ayant trouvé retranché entre deux bois derriere un defilé, ils ne jugerent pas à propos de s'exposer au sort douteux d'un combat dont les suites pouvoient être d'une tres-dangereuse consequence. Ils retournerent donc à leurs premiers postes, & marchant ensuite du côté de Vervins, de Proussy & de Guise, ils allerent camper à Riblemont pour observer les ennemis. Le but de la Cour de France n'étoit que de traîner les afaires en longueur, de tâcher de ramener les Bourdelois, & de ruiner les intrigues du Prince de Condé dans le Royaume, en l'empêchant d'y susciter de nouveaux troubles. Les chefs du conseil Espagnol de leur côté, & principalement le Comte de Fuensaldagne, jugeoient qu'il étoit à propos d'entreprendre la conquête de quelque place importante en France, pour se faciliter une entrée plus sure dans le cœur du Royaume, & y porter la guerre sans peril. Il y en eut qui opinerent à faire embarquer cinq ou six mille hommes de leurs meilleures troupes, pour entretenir la guerre dans cette Province, en obligeant les troupes du Roi à une diversion. On proposa dans ce dessein le siege de Bayonne, d'autant plus facile, disoit-on que le Colonel Balthasar s'étoit déja rendu maître de Tartas. Mais comme on n'avoit point d'ordre de demembrer l'armée de Flandre, & qu'on atendoit le secours d'Espagne, qu'on esperoit ne devoir pas manquer, cette proposition n'eut aucun éfet. On proposa ensuite d'assieger Arras avec cette armée florissante, de laquelle on atendoit de si grands succès, & pour y faire consentir le Prince de Condé, on pretend qu'on lui ofrit même de lui ceder Mouzon. Tel fut l'avis du Comte de Fuensaldagne.

Dessein du Prince de Condé.

Monsieur le Prince au contraire insista à réunir toutes les troupes, à leur faire passer la Somme, & à les mener droit à Paris, où il se flatoit d'avoir assès d'intelligences, pour en faire encore soulever les Habitans. Il ajoûta que la Cour ne manqueroit point d'abandon-

ner aussi-tôt cette Capitale, dont elle soupçonnoit avec raison la fidelité : qu'on pourroit aisement s'emparer de Mante, de Pontoise, de Senlis, & des autres places des environs, & que le parti des Mécontens venant ensuite à se relever, la guerre civile se rallumeroit plus fort que jamais. Cet avis n'étoit point sans aparence, & il fut si generalement aprouvé, que tout le conseil Espagnol s'y rendit. Deux choses neanmoins en empêcherent l'execution: l'une qu'après la prise de Bellegarde & de Rhetel les plus échaufez commençoient à se refroidir, voyant que les troupes du Roi batoient si aisément celles du Prince, & qu'il avoit laissé perdre si miserablement deux places importantes sous ses yeux, sans avoir pû leur donner le moindre secours. L'autre, que l'armée de France s'étant mise en campagne, en meilleur état qu'on ne se l'étoit imaginé, il n'étoit pas bien sûr de passer des rivieres, & de s'engager si avant dans un païs ennemi, sans s'assurer auparavant de quelque place, où l'on pût faire retraite en cas de besoin.

Il forme la resolution d'entrer en France.

Malgré ces considerations, qui meritoient d'être soigneusement balancées, Mr. le Prince s'entêta si fort du credit qu'il croyoit avoir aquis dans l'esprit des peuples, qu'il crût que ce credit le feroit vaincre sans donner même aucun combat. Fuensaldagne s'y oposa de tout son pouvoir, jugeant bien que des desseins fondez sur des esperances si vagues & si incertaines, ne pouvoient avoir un bon succès. Il sçavoit d'ailleurs, qu'il n'étoit pas de l'interêt de l'Espagne de les apuyer, parcequ'en pressant trop le Cardinal Mazarin, on l'obligeroit à s'acommoder a quelque prix que ce fut avec M. le Prince, qui pouvoit ensuite devenir leur ennemi. Neanmoins l'avis contraire prevalut. L'armée d'Espagne s'avança donc par le Cambresis jusqu'à Creveœur & au Catelet, d'où sans aucun obstacle elle vint à Font-Somme * à deux lieuës de l'armée du Roi. La premiere comptoit plus de 30000. hommes éfectifs, y comprenant les troupes du Prince de Condé & du Duc de Lorraine. Elle étoit composée d'Espagnols, d'Italiens, de Walons, d'Allemans, de Bourguignons, de Flamans, d'Irlandois, en un mot de tant de Nations diferentes, que la diversité de leurs langages & de leurs manieres, y causoient beaucoup de desordre & de confusion, outre le grand train d'artillerie, de munitions & de bagage dont elle étoit suivie.

Les deux armées sont en presence sans rien entreprendre.

Les deux armées furent quelquetems en presence, & celle de Monsieur le Prince fit alte durant plusieurs jours à la vûe de celle du Roi. Son dessein étoit d'en venir à une bataille, parce qu'il se sentoit superieur de beaucoup ; mais les François par la même raison ne chercherent que des postes avantageux pour fermer le passage a l'ennemi & rendre par ces longueurs tous ses projets inutiles. Ce n'est pas que le Maréchal de Turenne n'eût été bien aise de se signaler dans une ocasion, où toute la gloire du succès n'auroit été duë qu'à sa valeur ; mais il modera sagement cette ardeur genereuse, par cette mûre experience que vingt-deux campagnes lui avoient aquise, quoique dans un âge peu avancé. Ainsi, suivant la maxime de ce sage & fameux Romain, qui trouva le secret de défaire les troupes des Carthaginois en les amusant, il se contenta de détacher seulement quelques partis de tems en tems, pour harceler les ennemis. Il les prenoit tantôt de front, tantôt en flanc, & tantôt en queuë. Quelquefois il les obligeoit à se resserrer dans leurs logemens, & quelquefois à s'y mettre au large, en arrêtant ou avançant leur marche, en leur

* *C'est-à-dire, la source de la Somme.*

1653. coupant les vivres, en un mot en rompant toutes leurs mesures & en faisant échouër tous leurs desseins.

Le Marechal de Turenne charge la grande Garde des Ennemis.

Tout ce flegme du Maréchal n'empêchoit pas qu'il ne cherchât l'occasion d'acquerir de la gloire, lorsqu'il le pouvoit faire sans hazarder le salut de l'Etat. Il passa donc un jour la Riviere d'Oise à la tête de sept ou huit cens Chevaux, & étant allé joindre sa grande Garde qui étoit de l'autre côté, il chargea en queuë celles des ennemis, postée à la tête du Marais de Font-Sommé. Il la poussa jusqu'au gros de l'Armée Espagnole, fit quantité de prisonniers & revint à son quartier chargé de gloire.

Le Roi arrive au Camp.

Elle fut d'autant plus grande, qu'il en reçut des éloges de la bouche même du Roi. Sa Majesté, avec toute la Cour, arriva à l'Armée justement dans ce tems-là *. Elle y fut reçuë avec un aplaudissement general de toutes les Troupes rangées en bataille. Ce jeune Monarque trouva sous les Armes cent Escadrons de Cavalerie & dix-huit Bataillons d'Infanterie, faisant en tout seize mille homme, tous vieux soldats & aguerris, avec quantité de braves Oficiers & de volontaires. Comme le Roi témoigna qu'il verroit volontiers quelque combat, le Marechal de Turrenne, pour lui donner satisfaction, passa l'Oise une seconde fois à la tête de ses Gardes, de ses Chevaux-legers, des Gendarmes, & d'environ mille Chevaux d'élite, & retourna encore à la charge sur la même Garde des Ennemis. Le Prince de Condé ne doutoit pas que les Generaux François ne lui presentassent la bataille à l'arrivée du Roi. C'est-pourquoi il rangea promtement ses Troupes, parcourut les rangs, & se tint toûjours prêt, jusqu'à-ce qu'il connut par le retour de Sa Majesté que l'escarmouche dont elle avoit été temoin, n'étoit qu'un Parti detaché qui n'étoit pas suivi du reste de l'Armée. Comme il n'étoit pas moins avide de gloire que le Marechal, il témoigna du chagrin de ne s'être pas avancé pour tenter fortune. 1653.

Il s'en retourne à Paris.

Le Roi demeura tout le jour dans le Camp, animant tous les Soldats par sa presence. Il dîna dans la Tente du Marechal de Turenne, & fit l'honneur aux Chefs les plus qualifiez de l'Armée de les faire manger à sa table. Le soir il soupa de la même maniere dans celle du Marechal de la Ferté, & il vint coucher au quartier de Mr. de Turenne dans le Centre de l'Armée. Ensuite le Cardinal Mazarin aiant donné aux Generaux tous les ordres & les instructions necessaires pour le reste de la Campagne, il reprit avec toute la Cour le chemin de Paris.

Mouvemens des deux Armées

Deux ou trois jours aprés le depart du Roi, l'Armée d'Espagne quitta ses postes, & marcha droit à Saint Simon & à Seraucourt sur la Somme. Celle de France la suivit, & prenant sa route vers la Fere, elle fut loger à Cherir & à Majou; puis aiant passé l'Oise à Verdueil, elle se mit en bataille un peu au dessus de Traversi. Etant ensuite arrivée à Fargni, elle campa, observant toûjours l'Ennemi, pour l'empécher de faire aucun siege. Cependant Mr. le Prince, craignant d'être surpris par le Maréchal de Turenne dans le défilé de S. Simon, le passa en diligence, & vint se poster à une lieuë de Ham. Ce mouvement fit craindre qu'il n'eût quelque dessein sur cette place, qui est assez considerable, étant située sur la Somme

* *Le 24. Juillet.*

1653. me entre St. Quentin & Peronne, & c'est ce qui obligea les Genéraux François à s'avancer jusqu'à Chauny sur l'Oise, & de-là près de Noyon sur la même Riviere. Cette derniere Ville est Capitale d'une Comté-Pairie, & outre qu'elle étoit bien fortiée, elle avoit encore une bonne Garnison. L'Armée y fit alte durant quelques jours, & les Espagnols lui faisant tête, le Prince de Condé passa avec six mille hommes à Magny, d'où il vint forcer Roye à se rendre, l'aiant attaquée de trois côtez. Le Maréchal de Turenne en étant averti, s'aprocha aussi jusqu'à Magny pour veiller au reste des Places qui sont sur la Somme. Alors Mr. le Prince voulant surprendre Corbie, fit semblant de marcher du côté de Beauvais avec une partie de son Armée, à dessein de donner le change aux François & de leur faire quitter leurs postes. Mais le Vicomte de Turenne qui savoit par expérience toutes les ruses de la guerre, & sur tout celles du Prince de Condé, jugea bien qu'il n'iroit pas s'engager témérairement en France, pour se mettre à dos tant de Villes considerables, tandis qu'il se voyoit une puissante Armée en flanc. Ainsi, au lieu de la suivre, comme il semble qu'il auroit dû faire selon les apparences ordinaires, il demeura à Magny, d'où il détacha le Comte de Schomberg avec 400. Chevaux & 200. Fantassins pour aller renforcer Corbie, & faire ainsi échoüer le dessein du Prince.

Le Maréchal de Turenne veut surprendre un Convoi des Ennemis.

Toute l'Armée s'avança en même tems sur la Riviere durant la nuit, & se logea de l'autre côté. Là on aprit que le Comte de Meille étoit parti de Cambrai avec un grand Convoi de Munitions pour l'Armée Espagnole, qui devoit assieger Corbie aussi-tôt. Sur cet avis, le Genéral François prit la meilleure partie de sa Cavalerie, avec un Corps de Fantassins choisis, & dès le point du jour suivant il alla attendre le Convoi sur sa route. Le Prince qui se douta de son dessein, envoya promptement son Valet de Chambre au Comte de Meille, l'avertir de retourner sur ses pas, & tournant lui-même tout court avec sa Cavalerie legere, il s'avança en toute diligence du côté de la Somme. Ce Valet de Chambre fut fait prisonnier le même jour, comme il revenoit, par un Parti de de l'Armée du Roi; & l'on aprit de lui que le Convoi s'étoit retiré: que le Prince avoit passé la Somme sur deux Ponts de bateaux, & qu'il s'étoit logé sur les bords de cette Riviere entre Bray & Corbie. Ce raport fut confirmé peu après par les Coureurs, qui s'étoient avancez jusqu'aux portes de Cambray. Sur quoi le Vicomte de Turenne étant aussi-tôt venu rejoindre son Armée, il alla, avec le Marechal de la Ferté, conduire le bagage sous les murailles de Peronne. Ils se camperent ensuite dans un Village proche de cette Ville, non loin du Camp des Espagnols, & s'y posterent si avantageusement, qu'ils pouvoient s'y défendre sans peril, si les ennemis fussent venus les y attaquer. 1653.

Les deux Armées avancent vers Peronne.

Ce fut alors que Mr. le Prince crut enfin avoir surpris le Marechal de Turenne, & l'avoir mis hors d'état de pouvoir refuser le combat. Dans cette pensée, il s'avança toute la nuit avec tant de diligence, que le matin se trouvant à la vuë de Peronne, il rencontra le bagage des François qui ne s'attendoient pas de le voir si près. Cependant ses Troupes se trouverent si fatiguées de leur marche, qu'elles ne purent rien entreprendre ce jour-là. Il trouva d'ailleurs le Maréchal de Turenne posté si avantageusement qu'il ne pouvoit prétendre de le forcer. Il se tint là neanmoins, voulant faire croire

1653. qu'il n'y étoit venu que pour y retenir le Marechal, en attendant qu'il pût être renforcé du Convoi de Cambrai, sans lequel il ne pouvoit entreprendre le moindre siege. Ainsi tandis que par de legeres Escarmouches, il tâchoit d'entretenir les François dans cette creance, il fit marcher son Avantgarde droit à St. Quentin, laissant sur la droite l'Armée du Roi, qu'un grand bois separoit de la sienne. Le Général François, qui étoit toûjours sur ses gardes, ne laissa point prendre cet avantage à Mr. le Prince; mais s'étant rendu maître d'un poste que celuici prétendoit aller occuper, il le contraignit de s'arrêter. Par ce moyen les deux Armées se trouverent encore en presence, n'étant séparées que par un petit valon. Elles y demeurerent quatre jours à s'observer, sans rien entreprendre de part ni d'autre.

Entrevuë de plusieurs Oficiers des deux Partis.

Ce voisinage des deux Armées & l'inaction des Troupes, donna lieu à plusieurs personnes de marque, qui étoient à la garde avancée de Mr. le Prince, de satisfaire la curiosité qu'ils avoient de voir le Maréchal de Turenne. De ce nombre étoient le Prince de Tarante, le Marquis de Boutteville, & le Comte de Duras; & comme le Marechal s'étoit avancé jusqu'à sa grande Garde, ils lui firent demander par un Trompette la permission de l'y venir voir. Elle leur fut accordée sans peine, & le Maréchal les reçut avec toute sorte de civilitez. Quelques Gentilhommes du Camp du Roi allerent en même tems saluer Mr. le Prince, qui s'avança lui-même à deux cens pas du Général François. Mais celuici s'en étant aperçu & voulant éviter une conference particuliere à laquelle il sembloit que Mr, le Prince avoit dessein de l'attirer, feignit d'avoir affaire ailleurs & évita sa rencontre.

D[illegible]

Les deux Armées demeurerent en cet état jusqu'au 25. Août que le Prince de Condé décampa à deux heures du matin, & prit la route de St. Quentin. Le Maréchal de Turenne l'ayant apris, & craignant qu'il n'eût dessein de former quelque siege, fit passer la Somme en diligence au Comte de Beaujeu avec 1200. Chevaux & 600. Fantassins, lui ordonnant de ne s'éloigner ni de Ham, ni de St. Quentin, pour être à portée de secourir celle de ces deux places qui seroit attaquée. Les Generaux François repasserent ensuite la Riviere à Peronne, marchant toute la nuit & tout le jour suivant droit à Ham. Le Comte de Beaujeu aprit à son arrivée à St. Quentin, que le Comte de Duras étoit allé avec un détachement de 2000. Chevaux du côté de Guise pour l'investir. Il y accourut par la Fere avec tant de diligence, qu'il eut le tems de jetter dans la place un renfort considérable; ce qui obligea Mr. le Prince de rappeler le Comte de Duras qui étoit devant Guise depuis douze heures.

1653. Le Prin. sur Guise, sans effet.

Les deux Armées se trouvent encore à la vuë l'une de l'autre.

Le Prince de Condé voyant ainsi toutes ses mesures rompuës par les Généraux des Troupes du Roi, résolut de faire encore une tentative. Il s'avança à une lieuë de Ham, étendant son Armée le long de la petite Riviere qui entre en ce lieu là dans la Somme. Il prétendoit attaquer cette place, & en cas que les Troupes du Roi vinssent la secourir, il esperoit de les surprendre & de les investir, pour vuider l'épée à la main dans ces vastes Campagnes tout le différend par une bataille. Il trouva neanmoins qu'étant à peine dans ses logemens, toute l'Armée du Roi étoit à ses flancs de l'autre côté, & qu'il avoit à dos le Comte de Beaujeu, qui, aprés avoir repassé l'Oise, s'étoit venu loger à Fargny, pour être prêt à tout évenement. De cette sorte les deux Armées furent encore trois &c.

maines à s'entre regarder sans rien entreprendre : & le Prince de Condé, aussi-bien que les Generaux d'Espagne, se vit alors sans esperance de pouvoir entrer plus avant dans le Roïaume, comme il s'en étoit flaté.

Intelligence du Cardinal Mazarin dans Bourdeaux.

Tandis que le Prince de Condé étoit ainsi arrêté sur les frontieres du Roïaume, le Conseil du Roi ne songeoit qu'à se rendre maître de Bourdeaux, esperant que cette affaire étant une fois terminée, il ne seroit pas difficile de venir à bout des autres. Elle étoit en bon train, tant par les intelligences que le Cardinal Mazarin entretenoit toûjours dans la Ville, que par la division de quelques Officiers du Parti, dont il essaya de se prévaloir. Le Marquis de Theobon étoit piqué contre le Comte de Marsin de ce qu'il vouloit lui ravir la gloire d'avoir défendu Villeneuve d'Agenois contre le Comte d'Harcourt. Le dépit qu'il en conçut, joint à quelqu'autre sujet de mécontentement, le porta à envoyer secretement à Blaye, pour traiter avec les Ducs de Vendôme & de St. Simon. Ceux-ci en avertirent le Cardinal, qui les chargea de ne rien épargner pour l'attirer au parti du Roi. On vouloit qu'il restât dans Bourdeaux, pour y servir la Cour d'une maniere plus avantageuse ; mais se voyant observé de trop prés, il en sortit, après s'y être assuré des amis & des intelligences. Il concerta alors avec le Duc de Candale de faire avancer à Lormont l'Armée Navale de France, dans le dessein de l'introduire à Bourdeaux, par le moyen de quelques personnes mécontentes du Prince de Conti. Mais celui * qui portoit les Lettres de part & d'autre ayant été arrêté & pendu, l'entreprise manqua. Theobon ne se rebuta point pour cela ; il pratiqua de nouvelles intelligences avec tous ceux qu'il crut propres à le servir dans son dessein. Entre ceux qu'il choisit, comme les plus capables de conduire cette affaire, fut un Tresorier de France, nommé Filiot, qui avoit une entiere liberté d'entrer & de sortir de la Ville, & qui par là pouvoit entretenir le commerce de Theobon avec le Conseiller du Sault, fils de l'Avocat Général. Ce dernier ne pouvoit souffrir que la faction de *l'Ormée* méprisât avec tant d'insolence l'autôrité du Roi, & s'étant jetté dans le parti des Conjurez, il avoit résolu d'ouvrir la porte de la Ville aux Troupes de Sa Majesté à la tête de quelque Habitans qu'il avoit gagnez. L'intrigue avoit été conduite avec beaucoup d'adresse, par des gens extrémement accreditez parmi le Peuple, & le succès en paroissoit immanquable. Mais le secret ayant été éventé par l'imprudence de l'un des conjurez *, Filiot & du Sault furent arrêtez & mis en prison. Cependant le Duc de Candale avoit fait avancer ses Troupes avec tant de diligence, que quoique la conspiration fût découverte, elles n'auroient pas laissé d'entrer dans Bourdeaux à la faveur du mouvement que cette nouvelle y causa, si le Prince de Conti ne se fût trouvé en personne à la porte.

Elles sont découvertes, & les Bourdelois n'en deviennent que plus obstinez.

Cette aproche du Duc de Candale confirma tellement l'avis que l'on avoit donné de la conspiration, & irrita si fort les *Ormistes*, qu'on les voyoit courir en armes par toutes les ruës comme des furieux, criant à pleine tête, qu'ils mourroient mille fois les armes à la main plûtôt que de souffrir qu'on les trahit impunément. Ils firent faire une Procession générale pour

* *Il se nommoit Chevalier, & étoit fils d'un Procureur au Parlement de Bourdeaux.*

* *Il se nommoit Chastein : il en fit confidence à une Fille dont le jeune Duc d'Anguien étoit amoureux.*

1653. rendre solemnellement graces à Dieu de leur delivrance, & chargerent un Pere Recollet de prêcher pour exhorter le Peuple à l'union & à la fidelité qu'ils devoient à la Patrie. Ce Prédicateur étoit, dit-on, un grand *Frondeur*, & s'étoit preparé à échaufer ses Auditeurs en faveur du Parti. Cependant, si l'on en croit l'Auteur que je cite *, il arriva tout à coup qu'il se sentit comme saisi du S. Esprit, qui le força d'exhorter librement le Prince, les Princesses, ceux de la Fronde, ceux de l'Ormée & tous ses Auditeurs enfin à rentrer dans leur devoir. Ils sortirent du Sermon tous confus & consternez, & n'en prirent pas moins la résolution de se deffendre. On fit ensuite le procés à Filiot, qui fut apliqué à la question, pour l'obliger à reveler ses Complices; & si le Conseiller du Sault en échapa, ce ne fut qu'à la consideration des larmes de son pere, & des grans services qu'il avoit rendus au Parti.

Siege de Bourg par le Comte d'Estrades.

Ces intelligences aiant donc manqué, le Conseil du Roi resolut de reduire Bourdeaux à force ouverte. Pour cet effet, le Comte d'Estrades eut ordre d'assieger Bourg, dont il s'étoit aproché à la tête d'un Corps considerable de Troupes. Bourg est une place dont il étoit important de s'assurer pour pouvoir prendre ensuite Bourdeaux. On en forma donc le siége du consentement des Ducs de Vendôme & de Candale, & l'on fit trois ataques, commandées par ces trois Generaux. La Tranchée fut ouverte de trois côtez à la fois le 29. de Juin; & le Comte d'Estrades poussa si vigoureusement ses travaux, que dans quatre jours il fit un logement sur le bord du Fossé. Don Joseph Osorio, Gouverneur de la Place étonné de cette hardiesse, demanda à capituler aussi-tôt, & sortit le lendemain quatriéme de Juillet avec huit cens hommes, ses armes, son bagage, & deux pieces de Canon. Les Espagnols furent fort sensibles à la perte de cette Place. Ils étoient outrez de voir, qu'aprés avoir fait de grandes depenses pour la fortifier, elle n'eût tenu que cinq jours. Le Roi d'Espagne s'en prit au Gouverneur, qui n'avoit pas eu le courage de se defendre plus long-tems, & pour le punir de sa lâcheté, il le fit arrêter prisonnier. 1653.

Prise de Libourne par le même General.

Les François au contraire, enflez de ce succés, s'en promirent toûjours de plus avantageux, & resolurent sans perdre de tems d'attaquer aussi-tôt Libourne. Le Comte d'Estrades fut encore chargé de cette expedition; & tandis que le Duc de Vendôme resta à Bourg, pour y donner les ordres necessaires, il marcha vers Libourne avec 2200. Fantassins & 400. Chevaux, & prit sur sa route les Châteaux de Chavagnac & de Laubardemont. Il fit ensuite passer la Riviere de l'Ile à son Infanterie sur un Pont de bateaux, tandis que sa Cavalerie alla chercher le gué une lieuë plus haut sous le Château de Goustres qui apartenoit à la Princesse de Conti. Il arriva devant Libourne le 9. Juillet, & la Place aiant été reconnuë les deux jours suivans, les quartiers furent assignez au Troupes la nuit de l'onziéme. Le Duc de Vendôme se rendit au Camp dans le même tems, & y amena du Canon & des munitions par la Riviere de Dordonne, au travers du feu des ennemis qui tiroient sur lui à la portée du pistolet. Il étoit escorté des Galeres, que commandoit le Sieur de la Monnerie Commissaire Général de la Marine. La Tranchée fut ouverte devant la place du côté de la Riviere, où étoit le quartier du Duc de Vendôme, l'attaque étant commandée par

* Gualdo Priorato, Ist. del Minist. del Cardinal Mazarini. Lib. IV

1653. le Comte de Monteſſon, Maréchal de Camp, avec le Regiment de Bretagne & une batterie de deux pieces de Canon. Le Comte d'Eſtrades avoit pris ſon quartier au delà de la Riviére de l'Ile, & le Sr. de S. Romain faiſoit les aproches & commandoit une autre batterie avec le Regiment de Douglas. Les Aſſiegez firent une grande ſortie de ce côté-là, mais ils furent repouſſez ſi vigoureuſement qu'ils n'oſerent depuis y revenir. Cependant les deux attaques s'avancerent ſi promtement qu'au bout de deux jours on emporta deux demi-lunes, dans l'une deſquelles on fit 17. priſonniers On ouvrit enſuite une Brêche du côté du Duc, & l'on étoit prêt d'attacher le mineur du côté du Comte d'Eſtrades, lorſque le matin du 17. Juillet les Aſſiegez demanderent à parlementer, ofrant de ſe rendre aux mêmes conditions qu'on avoit accordées à ceux de Bourg. Comme Libourne n'étoit pas ſi conſiderable que cette derniere place, on les leur refuſa, & à la fin on convint que les François & les Irlandois qui ſe trouveroient dans la place, ſeroient priſonniers de guerre, & que les Officiers auroient la liberté de ſe retirer dans leurs maiſons. Neanmoins tous ces Soldats, tant Cavaliers que Fantaſſins, au nombre de 800. prirent parti d'eux-mêmes dans les Troupes du Roi.

Allarmes qu'en conçurent les Bourdelois auſſi-bien que de l'impuiſſance où l'Eſpagne ſe trouvoit de les ſecourir.

La priſe de cette place jetta les Bourdelois dans une grande conſternation. Etonnez des continuels progrés de l'Armée du Roi, ils commencerent à craindre que les Eſpagnols ne fuſſent guere en état de les ſecourir, puiſqu'ils ſe laiſſoient ainſi prendre leurs meilleurs poſtes. L'interêts qu'ils avoient à la conſervation du dernier, d'où dépendoit auſſi celle de Bourdeaux, le leur avoit fait munir de tout ce qui pouvoit le mettre en état de défenſe. Le Comte de Marſin ſe diſpoſoit à y envoïer du ſecours, & l'on ſurprit des Lettres de lui, par leſquelles on aprit qu'il faiſoit avancer des Troupes par le Perigord & par le Querci pour faire lever le ſiege de cette place. Mais les partis détachez par les Generaux de l'Armée du Roi pour s'opoſer à ce deſſein, l'empêcherent de l'exécuter avec la diligence néceſſaire. Les Peuples de Bourdeaux commencerent à s'en allarmer, prevoyant les ſuites fâcheuſes dont ils étoient menacez. Ils firent ſur ce ſujet de frequentes aſſemblées, & reconnurent toûjours mieux le peu d'eſpérance qu'ils avoient d'être ſecourus. L'Eſpagne & l'Angleterre ſembloient leur tendre encore les bras. Ils renvoyerent aux Generaux du Roi Catholique de nouvelles Députations, & conjurerent en même tems Cromwel de leur faire ouvrir les paſſages de la Riviere, pour ſecourir une Ville qui pourroit un jour être en état de ſoutenir puiſſamment les interêts des Anglois. Mais Cromwel qui menageoit la France pour ſe maintenir dans le poſte où il s'étoit élevé, préfera les avantages que le Cardinal Mazarin lui faiſoit eſperer, à tous ceux qu'il pouvoit attendre des Rebelles. Il arriva auſſi que l'Eſpagne n'eut pas des forces proportionées à l'intérêt quelle avoit de les apuyer. Tous les revenus du Roi Catholique ne ſuffiſoient pas pour ſubvenir en tant d'endroits differens aux fraix de la guerre. Les Etats de ce Monarque étoient d'ailleurs épuiſez de Soldats, & l'on n'y trouvoit plus à faire de levées; de ſorte qu'il avoit été obligé de prendre des Irlandois, que les Anglois lui fournirent d'autant plus volontiers, qu'ils furent bien aiſes de ſe defaire par-là des Catholiques Romains & des autres mecontens, qui ne pouvoient s'accommoder de leur nouvelle Republique. On en envoya donc plus de deux mille à 1653.

1653. diverses fois pour renforcer le Parti des Princes. Le Marquis de Sainte Croix eut ordre outre cela d'équiper l'Armée Navale aux côtes de Biscaye, & le Baron de Bateville de ramasser des Troupes & de faire des provisions pour revenir à l'embouchure de la Garonne. On remit aussi des sommes considerables & en Guïenne & en Flandre pour de nouvelles levées destinées à faire à Bourdeaux une puissante diversion. Mais ceux qui toucherent cet argent en divertirent à leurs usages particuliers, beaucoup plus qu'ils n'en employerent aux besoins de la cause commune. Par-là toutes les mesures de l'Espagne se trouverent rompuës, & ses projets sans aucun fruit.

Embarras de cette Cour.

Cette Cour se laissoit d'ailleurs amuser par les faux avis que lui donnoient de tems en tems les François qu'elle avoit gagnez, qui, exagerant les forces & les intelligences de leur Parti, & méprisant la foiblesse de celui du Roi, remplissoient de belles esperances les plus habiles de son Conseil. Sur de tels fondemens ils prirent de fausses mesures, & s'engagerent ensuite dans des embarras d'où ils eurent bien de la peine à se tirer. Une des choses qui les inquiéta le plus, fut la defection du Comte du Doignon, qui se rangea, comme je l'ai dit, au Parti du Roi. Les Espagnols faisoient grand fond sur lui pour entretenir les troubles de Guienne, & voïant qu'il leur avoit échapé, ils connurent le peu de solidité de toutes les promesses des François en cette occasion. Ainsi le Parti des Princes alloit toûjours s'affoiblissant, & celui du Roi prenoit au contraire de nouvelles forces. Le Conseil d'Espagne ne negligea rien pour le ruïner par ses intrigues & par son argent, autant que son état présent le lui pouvoit permettre. Le Baron de Bateville se trouva trop foible pour entrer dans la Garonne avec les Vaisseaux qu'on lui avoit donnez. Il en avertit la Cour de Madrid & demanda qu'elle en accrût le nombre. On lui fit d'abord tenir vingt mille écus, avec des ordres reïterez de se mettre en mer. Il avoit six Vaisseaux qui devoient porter à Bourdeaux cinq cens Irlandois. Mais ces ordres ne furent pas executez, parce que le changement continuel qui arrivoit dans les affaires faisoit changer à tous momens toutes les resolutions. 1653.

Les Bourdelois y députent le Marquis de Lusignan.

Les Bourdelois avoient deputé à Madrid le Comte de Fiesque & le Marquis de Lusignan *. Le voïage de celui-ci n'étoit en aparence que pour complimenter le Roi Catholique sur sa convalescence **, & sur celle de la Reine que la petite verole avoit mise en danger. Mais il n'y alloit en effet que pour presser le secours de Bourdeaux extremement incommodé par les Troupes du Roi. Il representa que ces Troupes occupoient tous les passages de la Garonne, & s'établissoient de maniere qu'il seroit impossible de les chasser si l'on diferoit plus long-tems. Il remontra la consequence des deux expeditions qu'elles avoient faites en dernier lieu ***, & n'oublia rien pour engager le Roi Catholique à y aporter un promt remede. Il donna de bonnes paroles à ce Marquis & lui fit toucher deux cens mille écus avec un ordre pour faire partir les Vaisseaux du Port du Passage. Cet ordre neanmoins fut sans effet : on ne se trouva pas en état de l'exécuter. Tout ce que l'on put faire ce fut de commander Batteville pour entrer dans Bourdeaux par le Lac d'Arcazon, le plus promtement qu'il pourroit; afin d'en-

* *Dès le mois de Mai.*

** *Il avoit eu quelques accés de fiévre.*

*** *De Bourg & de Libourne.*

tretenir le Peuple dans sa revolte, & de fortifier le Prince de Conti & les autres Chefs dans les interêts du Parti Il avoit ordre de proposer trois choses: la premiere, s'il seroit à propos que la Flote d'Espagne s'avançat dans la Garonne pour hazarder une bataille: la seconde, s'il vaudroit mieux qu'elle se mît à l'embouchure de la Riviere: & la troisiéme, si elle ne devoit pas plûtôt aller sur les côtes de Bretagne & de Normandie pour y faire quelque diversion.

Intrigues formées dans Bourdeaux pour le Parti du Roi, par le moïen des Religi. de saint François.

Il se forma durant ce tems-là de nouvelles intrigues dans Bourdeaux par le moyen des Religieux de S. François. Le Pere Faure, qui fut depuis Evêque de Glandeve & ensuite d'Amiens, avoit été gagné par le Cardinal Mazarin, pour y menager quelque intelligence. Il envoya pour cet effet le P. Bertaut Gardien de Brode au P. Ithier Gardien de Bourdeaux, avec les instructions necessaires pour y faire reüssir les intentions du Roi. Le P. Bertaut fut découvert par le Prince de Conti; & eut assez de peine à se tirer d'affaires par les detours dont il se servit pour lui cacher les noms & les intrigues de ceux de son Parti. Le P. Ithier au contraire, voiant le sien fortifié par le grand credit qu'il s'étoit acquis dans la Ville, se promettoit que quand même il seroit decouvert, il seroit assez apuïé par le nombre de ceux qui commençoient à se lasser de la faction. Les *Ormistes* avoient porté les choses à l'extremité; & l'on ne voyoit pas de meilleur moyen pour les perdre, que de gagner quelques-uns des Chefs. La Mere Angelique, Superieure des Carmelites Reformées, en donna l'ouverture au P. Ithier, en lui disant qu'une de ses Religieuses avoit un frere nommé de Villars, qui, touché des remors de sa conscience, vouloit se remettre dans l'obeïssance du Roi. De Villars promettoit effectivement qu'il feroit rendre Bourdeaux, si l'on lui donnoit la charge de Procureur Sindic de la Communauté, avec quarante mille écus pour lui & pour tous ceux qu'il employeroit en cette affaire, & une Amnistie generale de la part du Roi. La Cour promit tout au P. Ithier, assurant de plus qu'il ne seroit fait aucun tort ni aux Princes ni aux Princesses.

On les découvre & on en punit l'Auteur.

L'affaire étoit en bonne disposition, & auroit sans doute réussi, si de Villars, peu ferme dans son dessein, ne se fût allé decouvrir lui-même. Quelcun aiant dit sans autre fondement, qu'il se tramoit dans Bourdeaux une nouvelle faction, dans laquelle entroient des gens qui faisoient profession d'être attachez aux Princes, de Villars en prit l'allarme mal à propos, & craignant d'avoir été trahi par quelqu'un des siens, il courut lui même, pour se sauver, en avertir le Prince de Conti, l'assurant qu'il n'avoit feint d'entrer dans cette negociation que pour s'en mieux instruire. Le Prince repondit qu'il ne doutoit pas de sa fidelité, & le chargea de continuer sa feinte, pour achever de decouvrir tous les Complices du P. Ithier. Ce Religieux fut arrêté sur la déposition de de Villars, & cité devant des Juges qui étoient pour la plûpart de la Faction de *l'Ormée* & des Officiers des Troupes. Il survint une difficulté sur l'incompetence de ces Juges, qui, étant seculiers ne pouvoient pas juger un Ecclesiastique. Mais on ne s'y arrêta pas long-tems. Le Prince de Conti & la Duchesse de Longueville deffendirent qu'on attentât à sa vie, & ordonnerent seulement qu'on le retînt en prison. Il y demeura quelque tems & fut enfin condamné a une amande honorable. Il fut donc promené par les ruës dépouillé de ses habits de Re-

1653. ligieux, & exposé à tous les outrages dont la Populace se put aviser. Mais il soûtint cet affront avec autant de fermeté que si on l'eût mené en triomphe. Ce spectacle toucha tous les gens de bien, indignez du mauvais traitement qu'on faisoit souffrir à ce bon Prêtre, & la haine qui en retomba sur les Factieux auroit excité une nouvelle emeûte, si l'on n'eût promtement renfermé le prisonier. On avoit encore arrêté un parent de ce Religieux, qui étoit complice de son dessein, & on lui donna la question d'une maniere cruelle, mais jamais on ne put tirer de sa bouche une seule parole qui pût donner le moindre éclaircissement. On s'étoit aussi assuré d'un Président *, & de deux Conseillers † du Parlement de Bourdeaux, qui furent conduits en prison, & qui furent relâchez ensuite sur leur parole.

Autre intrigue aussi découverte.

Le mauvais succès de toutes ces intrigues n'empêcha pas un autre Religieux nommé Landé d'en former encore une nouvelle. Ce fut par le moyen d'une Veuve de qualité nommée Madame de Luré, qu'il pratiqua le Colonel Marché, commandant cent Chevaulegers dans Bourdeaux. Ce Colonel devoit poster sa troupe à une porte par où le Duc de Candale pouvoit entrer, & la Dame devoit avertir ce Duc des mesures qu'il faloit prendre pour l'execution. Un Jurat nommé Robert étoit de l'intelligence, mais Marché la découvrit lui-même au Comte de Marsin, & Landé, peu aprés, au Prince de Conti. La Dame fût aussi-tôt arrêtée & confrontée à ce Religieux, à qui elle reprocha courageusement qu'il étoit l'Auteur du complot, & le traita de traitre & d'infidelle. Ils en furent quittes l'un & l'autre à bon marché; Landé fut chassé, & la Dame renvoyée dans sa maison de Campagne.

1653.

Prise de Monsegur par les Troupes du Roi.

Sur ces entrefaites, la Ville de Monsegur, où le Régiment du Marquis de Montpouillan étoit en garnison, se rendit à l'Armée du Roi; & les Officiers de ce Regiment, sous pretexte qu'on leur devoit deux mille pistoles sur leur paye, se remirent au service de S. M. emprisonnerent leur Commissaire, & lui prirent de grosses sommes d'argent qu'il avoit exigées des Peuples voisins. Mais ils le relâcherent peu après, avec quelqnes Officiers dépendans du Comte de Marsin, qui assiégeoit en même tems St. Ferme, petite place près de-là avec les Troupes des Princes. Leur parti s'afoiblissoit ainsi toûjours de plus en plus, & la chaleur des Factieux en se ralentissant, faisoit aussi que les contributions nécessaires ne venoient qu'avec peine, & que leurs Troupes fatignées & mal payées se rebutoient. On arrêta un Ingenieur nommé Lartigue, à qui l'on prit 3500. pistoles, sous pretexte qu'il écrivoit à Paris tout ce qui se passoit à Bourdeaux. On le bannit même ensuite, après l'avoir mis au Carcan. On prit aussi un Vaisseau Hollandois qui revenoit de la Rochelle, & on lui confisqua vingtcinq mille écus qu'il avoit faits de la vente de son blé, qu'on déclara de contrebande. Ces violences n'aigrirent pas moins les Habitans que les Etrangers, irritez de voir que les Factieux ne cherchassent qu'à s'enrichir du pillage.

Disette dans Bourdeaux qui excite les Peuples à demander la paix.

Le Cardinal Mazarin voulut encore profiter de ces divisions; & quoique la plûpart de ses intelligences eussent été découvertes, & que la voye des armes fût la plus sure pour reduire les Bourdelois, il s'efforça de les attirer d'eux-mêmes à une soumission volontaire. La Maison d'Epernon s'étoit fait en ce pays-là un très-grand nombre

* *Le Président Dasis.*
† *Bert & Castelnau.*

1653. bre de creatures, par le moyen des établissemens considerables qu'elle y avoit. Le Duc de Candale, par cette raison, & plus encore par celle de son merite particulier, avoit parmi ce peuple un credit extraordinaire; la plûpart conservant une grande reconnoissance pour sa Maison & beaucoup d'afection pour sa personne. Ce Duc menagea ces favorables dispositions, pour porter à la paix ceux qu'il pût pratiquer, & pour gagner les autres par leur entremise. Il arriva en même-tems que la grande multitude de Païsans qui s'étoient refugiez dans Bourdeaux y causa une extrême disette de vivres. Les particuliers qui avoient du blé le cachoient soigneusement, & l'on avoit arrêté les moulins, dont on avoit aussi caché les meules. Ainsi la farine manquant, & le seul pain des Boulangers ne pouvant pas sufire à la nourriture de tant de gens, la foule du peuple qui étoit acouru pour avoir part à la distribution, se persuada que la famine étoit inevitable: tout cela ensemble les porta à songer desormais tout de bon au bien public, sans s'arrêter à aucun interêt de parti. On abandonna aussi la direction des Hôpitaux, & les pauvres qui en sortirent vinrent crier aux portes de ceux qui s'interessoient le plus à la continuation de la guerre, pour les obliger par leurs lamentations de terminer les maux dont ils étoient eux seuls la cause. Rien ne pouvoit les y porter plus éficacement que ces plaintes des pauvres; parce que comme ils s'en étoient servis auparavant pour émouvoir le peuple en leur faveur, il étoit à craindre que l'extremité où ils se trouvoient ne les fit alors tourner contre eux-mêmes, & qu'ils ne vinssent à la fin les sacager dans leurs maisons. Telle fut la consternation de toute la Ville, qu'on proposa aux Religieux d'exposer le S. Sacrement dans toutes leurs Eglises, & de l'exposer sous un voile noir, pour faire voir, disoit-on, par-là que Dieu abhorroit cette guerre. Mais les Princes & les Magistrats ne voulurent point le soufrir, ordonnant seulement qu'on exposât le S. Sacrement dans l'Eglise Metropolitaine, pour demander à Dieu la paix generale, qui étoit le pretexte dont ils amusoient toûjours les esprits. 1653.

Le tumulte augmente & le Prince de Conti tâche inutilement de le reprimer.

Sous ce pretexte, le Prince de Conti & la Duchesse de Longueville donnoient une grande licence à ceux de leur parti, & cette licence les portant à commettre de grands excès dans la Ville, obligea les Bourgeois à rechercher la paix pour se délivrer de cette opression. Après plusieurs conferences particulieres quelques Marchands s'assemblerent à la Bourse pour faire fermer les boutiques, disant que la guerre ruinoit entierement le commerce, & que le negoce étoit tout à fait interrompu. Le Prince de Conti, averti de ce nouveau tumulte, se contenta, pour en arrêter le progrès, de se montrer à cheval par toute la Ville. Le lendemain il fit arrêter un Bourgeois * pour avoir crié *la paix, la paix*, devant le Palais. Mais tout le quartier se souleva & le redemanda les armes à la main. Ce Bourgeois avoit un commerce particulier avec un Religieux Minime **, lequel, d'intelligence avec le Comte d'Auteuil, montroit à quelques Habitans un écrit, par lequel il disoit que le Prince de Conti lui permetoit de faire des assemblées pour découvrir ce qui regardoit les interêts de son parti. Toutefois ce Religieux n'avoit en cela d'autre dessein que de distinguer les bons serviteurs du Roi. On en soupçonna quelque chose; & ceux d'entre les factieux qui traitoient avec lui commencerent à être plus reservez. Pour ce qui est du Bourgeois dont j'ai parlé,

* *Nommé de Bar.*
** *Nommé le Pere Romain.*

comme il étoit fort acredité parmi le peuple, on demanda sa liberté avec chaleur, & l'on alla même jusques aux menaces. Le Prince de Conti monta encore à cheval, suivi du Comte de Marsin, de presque tous les gens de qualité & des Oficiers de l'armée. L'on fit mettre sous les armes toutes les compagnies de la ville, ayant pour la plûpart à leur tête des *Ormistes* pour Capitaines. Mais les Bouchers, sous la conduite d'un nommé Gilebert, & de Maître Isaac, munis de mousquets & d'autres armes, vinrent demander hautement la paix. Ils dirent que si quelqu'un avoit des ressentimens particuliers, il pouvoit en tirer raison par ses propres forces, sans sacrifier la vie de tous les autres à sa passion. Il se trouva même un Hollandois marié à Bourdeaux, qui dit hardiment à Marsin, que les gens comme eux sçavoient mourir, mais non pas sans se venger; & qu'ils mourroient contens, s'ils mouroient libres.

Assemblée à l'Hôtel de Ville suivie de plusieurs deputations pour le même sujet.

Ces discours, dans la bouche de gens déterminez & acoûtumez au sang, étonnerent les *Ormistes*. Ils resolurent de s'assembler dans la Maison de Ville le même jour pour y deliberer sur la conjoncture presente. La pluralité des voix alla a faire ataquer les habitans du quartier de la Rochelle & de la Rue-Neuve, & à y mener même du canon. Le Prince de Conti n'aprouva pas cette violence, & il aima mieux atendre les Juges Consuls de la Bourse, qui vinrent le suplier avec beaucoup de soumission de ne pas abandonner les bons Citoyens à la fureur des *Ormistes*, qui se vantoient de vouloir sacager leurs maisons. Les Marchands parurent ensuite, qui lui demanderent la paix pour éviter de plus grands maux. Le Prince leur „ répondit, qu'il ne retenoit personne „ par force dans son parti; mais que „ tant qu'ils voudroient être atachez „ aux interêts du Prince de Condé son „ frere & aux siens, il étoit assés fort „ pour les proteger: qu'il falloit seulement être bien unis, pour vaincre „ toute sorte d'obstacles, leur discorde „ seule étant la cause de tous les malheurs qu'on voyoit arriver tous les „ jours, & qui détruiroient enfin toutes leurs entreprises. Il finit en disant „ qu'il alloit conferer avec son conseil „ sur ce qu'il y avoit à faire dans la „ conjoncture presente.

Le Comte de Fiesque revient d'Espagne & amuse les Bourdelois par l'esperance d'un promt secours.

Les choses étoient en cet état, lorsque le Comte de Fiesque, qui étoit allé en Espagne pour y solliciter du secours, arriva au Cap de Buch à sept lieuës de Bourdeaux. Lorsqu'on le mit à terre, il trouva que tout le monde y avoit pris les armes pour le Roi, & il ne se sauva qu'avec beaucoup de peine. La fregate qui l'avoit amené demeura à la discretion du peuple, qui la pilla & fit prisonniers tous ceux qui la montoient, se servant même de l'artillerie qui s'y trouva pour batre le Fort du Cap de Buch & celui de Sertes, où la garnison des Princes facilitoit le passage de ceux qui alloient en Espagne ou qui en revenoient. Cette Populace fut soûtenuë par six cens Fantassins des troupes du Roi que le Comte de Marin y mena, de sorte qu'en cinq ou six jours on se rendit maître des deux Forts. Le Comte de Fiesque étant arrivé à Bourdeaux, alla d'abord avec le Prince de Conti à l'Hôtel de Ville pour y rendre compte de sa negociation. Il exagera la puissance du Roi d'Espagne: il promit à *l'Ormée* un secours considerable d'hommes, d'argent, & de Vaisseaux avec toute sorte de munitions: il assura qu'il en avoit vû luimême tout l'apareil, sur les hauteurs du Port de Passage, & qu'il ne pouvoit pas tarder encore long-tems. Sur ce raport, on resolut de faire encore une assemblée plus solemnelle de tous les Corps de Ville, où le Comte re-

1653. peta les mêmes choses, & les apuya avec d'autant plus de chaleur qu'il sçavoit qu'elles étoient moins veritables. Quoique les gens sensez écoutassent avec peine ces propositions, quelques Conseillers au Parlement, aveuglez par ce qu'elles avoient de specieux, dirent qu'il ne falloit pas negliger les bontez de Sa Majesté Catholique, & que puisqu'il leur acordoit sa protection pour finir leurs malheurs & leur procurer la liberté, il falloit embrasser avec joie cette ocasion d'obtenir une paix avantageuse.

Députation du Presidial au Prince de Conti.

Malgré tout cela, le Presidial, composé de plus de trente Conseillers, envoya le lendemain une députation au Prince de Conti pour lui demander la paix. Ces Députez representerent, „ qu'il ne falloit pas croire si facilement le raport du Comte de Fiesque, „ que sa passion & son interêt plûtôt „ que l'amour du bien public, faisoient „ parler en faveur des Espagnols. Qu'on „ sçavoit qu'il avoit été gagné par leurs „ presens, & qu'il les trompoit les uns „ & les autres en déguisant à la Cour „ d'Espagne le veritable état de Bourdeaux, & en voulant aussi amuser les „ Bourdelois par les fausses promesses „ d'Espagne. Cette députation fut suivie de celles de tous les Ordres Religieux, qui vinrent les uns après les autres demander qu'on conclût la paix, sans s'amuser à chercher d'autre protecteur que le Souverain legitime. Le Chapitre de l'Eglise Metropolitaine voulut en faire autant. Mais éfrayé par les menaces des seditieux, il se contenta de faire des remontrances particulieres.

Protestans fideles au Roi pendant ces troubles.

On remarqua dans toutes ces ocasions la fidelité des Protestans qui ne se mélerent point dans ces divisions, & qui demeurerent paisibles chez eux sans vouloir prendre les armes pour les Princes. Leurs Ministres furent extrêmement maltraitez pour n'avoir pas voulu les exhorter à se joindre aux Rebelles contre le parti du Roi. L'Auteur * qui leur rend ce temoignage, doit être d'autant moins suspect, qu'étant Italien & par consequent dévoué au Pape, il n'auroit pas manqué d'en parler autrement, si leur conduite avoit seulement été équivoque. Le Roi en fut lui-même si persuadé, que dès le mois de Decembre de l'année precedente il avoit donné en leur faveur une Declaration expediée à Saint Germain, pour leur en marquer sa reconnoissance. 1653

Le Prince de Conti sollicite de nouveau le secours d'Espagne.

Tout ce que le Prince de Conti put repondre à ces diferentes députations, ce fut que personne ne souhaitoit la paix plus ardemment que lui, mais qu'il vouloit prendre ses suretez pour la rendre ferme & durable. Dans cette disposition, il dépecha divers couriers au Marquis de Sainte Croix qui commandoit la Flote d'Espagne, pour le presser de venir au secours de Bourdeaux. Le moindre retardement étoit fatal au parti. Les *Ormistes* continuoient leurs insolences, & l'opression sous laquelle ils faisoient gemir les Habitans les portoit à chercher toute sorte de moyens pour s'en délivrer. Ils resolurent de se rendre maîtres des portes de la Ville qui n'étoient gardées que par ceux de cette faction, & de les surprendre quand on en changeroit la garde. Pour cet éfet ils s'enrôlerent comme les autres du menu peuple en qualité de simples soldats, & gagnerent même quelques Capitaines de l'Ormée qu'ils engagerent à souhaiter la paix aussi-bien qu'eux. S'étant ensuite rendus maîtres des portes, ils se hazarderent de proposer qu'on fit entrer les troupes du Roi, pour les délivrer au-plûtôt du joug qui les acabloit. Mais les autres, qui avoient interêt de conserver le Prince de Conti avec toute sa Maison, s'oposerent à ce dessein.

* *Gualdo Priorato, Ist. del Minist. del Cardinal Mazarino. Liv. IV.*

1653.

Mesintelligence entre ce Prince & le Comte de Marsin.

D'autre part, les Comtes de Fiesque & de Marsin, qui vouloient dominer dans la ville, avoient résolu d'y faire entrer des troupes pour forcer tous les Habitans de leur obéir. Ils pretendoient même de s'assurer de la personne du Prince de Conti, & de se defaire de ceux qui avoient le plus de part à sa confidence. Les Jesuites avertirent le Prince de ce complot, & le prierent d'aller passer la nuit pour sa sureté ou dans l'Hotel de Ville, ou dans leur College qui étoit près de la. Sur quoi quelques-uns du parti du Prince ayant pris les armes, ils se rendirent maîtres de la Porte du Chapeau rouge, par où les troupes devoient entrer. Pour rompre encore mieux l'entreprise, qui devoit être executée par les Irlandois, on leur persuada que Marsin vouloit les livrer aux Anglois, leurs mortels ennemis, & qu'il traitoit pour cela avec eux par le moyen de deux Députez * envoyez par l'*Ormée* en Angleterre. La mesintelligence qui regnoit depuis long-tems entre le Prince de Conti & Marsin, augmentoit tous les jours de plus en plus, par l'autôrité que ce dernier pretendoit s'attribuër dans Bourdeaux. Le Prince & la Duchesse de Longueville en écrivirent au Prince de Condé & lui en demanderent satisfaction ; mais il fut deux mois sans leur repondre, & le fit enfin d'une maniere dont ils n'eurent pas lieu d'être contens. Il leur manda que son intention étoit que Marsin réglât toutes les afaires de la guerre & Laisné tout ce qui regardoit les finances. Cette preference que le Prince donnoit à de simples Gentilshommes sur son propre frere & sur un Prince du sang, irrita extrêmement le Prince de Conti & le disposa insensiblement à se détacher des interêts de M. le Prince. Le Cardinal Mazarin informé de ce mécontentement, n'oublia rien pour l'entretenir & pour l'augmenter. La division dans un parti est toûjours la cause de sa ruine. Celle qui regnoit dans le parti des Princes l'entraîna bientôt entierement ; & le même pouvoir qui sembloit devoir l'entretenir fut ce qui avança sa perte. 1653.

Pouvoir que ce dernier vouloit s'attribuer dans la Ville.

Cependant les Marchands continuoient leurs assemblées à la Bourse, & en tenoient même de plus frequentes qu'auparavant. Laisné s'y transporta deux fois pour tâcher de les brouiller. Il s'insinua d'abord dans leur esprit en faisant semblant d'aprouver qu'ils eussent exclus de leur assemblée les Avocats & autres gens de Palais, qui se seroient, disoit-il, atribué toute la gloire des bons succès & leur en auroient laissé toute la peine. Il leur representa que pour leurs propres interêts ils devoient tout atendre de la puissance de M. le Prince & de sa protection. Le Comte de Fiesque de son côté, qui s'étoit logé dans ce quartier, pour avoir plus de facilité de se trouver avec les Marchands, s'éforça de leur persuader que le seul moyen d'avancer la paix, étoit de se laisser conduire à Marsin qui depuis longtems avoit l'experience des afaires, plutôt qu'au Prince de Conty qui étoit trop jeune encore pour gouverner. Ils eurent aussi l'adresse de faire glisser des gens de leur parti dans ces assemblées pour y jeter la division & débaucher tout ce qu'ils pourroient d'Habitans. Mais les bien-intentionnez connoissant que Marsin gagnoit ainsi insensiblement le peuple, firent convoquer une assemblée generale à la Bourse où tous les Corps de la Ville envoyerent des Deputez. S'étant aperçus alors qu'il y avoit dans l'assemblée un Jurat de la Ville, nommé le Chevalier de Todias, ils crurent que sa presence la rendroit legitime, & le contraignirent d'accepter la Députation qu'ils avoient resolu de faire au Prince de Conti. Leur dessein étoit de re-

* *Francars & Blaru.*

1653. presenter à ce Prince la disposition où se trouvoient tous les Habitans de traiter la paix, & de le suplier de l'aprouver. Mais comme la Faction de l'*Ormée* étoit le principal obstacle qui s'y rencontroit, ils vouloient suplier le Prince de trouver bon qu'on exterminât ce Parti, & qu'on déposât particulierement les Capitaines & les Officiers qui en étoient. Enfin il fut arrêté que les personnes qui étoient là presentes seroient reconnus comme Deputez des Corps de la Ville, & qu'ils s'assembleroient tous les jours en cette qualité. Ceux-ci, au nombre d'environ 30. suivis des principaux d'entre les Artisans, allerent tous ensemble au logis de la Duchesse de Longueville, où étoit alors le Prince de Conti, avec le Chevalier de Todias à leur tête.

Deputation generale faite au Prince de Conti par les Bienintentionnés.

Durant ce tems-là ceux qui étoient restez à la Bourse s'aviserent d'un coup assez hardi, mais qui paroissoit necessaire. Ce fut de sortir dans les ruës, d'animer tous ceux qu'ils trouverent autour du Palais & dans le Marché, & de leur faire crier *Vive le Roi & la paix*, en leur distribuant des marques blanches pour signe de leur disposition. Ce bruit donna encore plus de courage aux Deputez, & le Chevalier de Todias qui les conduisoit, répresenta „ avec fermeté au Prince de Conti les „ miseres auxquelles le Peuple étoit „ exposé tant de la part des Troupes du „ Roi que de celles des Princes, qui en„ vironnoient leurs murailles. Il exa„ gera sur tout l'insolence des *Ormistes*, „ qui, en un an, avoient fait des désor„ dres dont on se souviendroit avec „ horreur durant plusieurs siecles. Il a„ jouta que les bons Citoiens, qui sou„ piroient aprés la paix, ne pouvoient „ plus souffrir les malheurs publics, & „ qu'il les supplioit au nom de tous, „ d'aviser promtement aux moyens d'y „ remedier. Il finit en disant au Prince, „ qu'il ne pouvoit accorder sa protec„ tion, plus justement qu'en cette oc„ casion, à un Peuple qui conservoit „ pour sa personne un attachement „ tres-respectueux, & qui ne vouloit „ jamais se separer de ses interêts, ni „ de ceux de Mr. le Prince son frere & de toute sa Maison." Toute la réponse que l'on fit aux Députez, fut qu'ils eussent à se trouver le lendemain à l'Archevêché, & que là on aviseroit aux moyens de conclure une bonne paix. En sortant de chez la Duchesse de Longueville, ils trouverent une foule de Peule qui les attendoit, & qui, se mettant à les suivre, faisoit retentir par toute la Ville les cris de *Vive le Roi, vive la paix, & meure l'Ormée.* Alors tout le monde generalement prit la livrée blanche jusqu'aux femmes & aux enfans, pour se distinguer des *Ormistes* qui avoiēt pris l'isabelle ou le bleu. 1653.

Assemblée tenuë à l'Archevêché pour traiter de la paix.

Le peu de satisfaction que le Prince de Conti avoit reçuë du Prince de Condé son frere, au sujet de l'autorité que Marsin s'attribuoit dans Bourdeaux, ne contribua pas peu à inspirer au premier des pensées de paix. Il ordonna aux principaux de son Parti de se rendre à l'assemblée au jour marqué, & les avis se trouverent fort partagez dans cette déliberation. Quelques Frondeurs, pour empecher qu'on n'y prît des conclusiōs contraires à leurs interêts, traverserent de tout leur pouvoir les bonnes intentions des autres. Un de ceux qui desiroient la paix, s'apercevant de cet artifice, entreprit de le detruire par une diversion qui ne lui réüssit pas. Ce fut d'aller à la tête de deux mille hommes qu'il avoit gagnez, attaquer la maison de l'un * des Députez que les *Ormistes* avoient envoyé en Angleterre. Il pretendoit par-là fortifier les Bien-intentionez qui étoient assemblez à l'Archevêché, & effrayer en même tems Marsin & toute sa Cabale. Mais telle

* Celle de Blarre.

1653. est l'inconstance du peuple que ceux qui marchoient pour executer cette entreprise, l'abandonnerent tout à coup au moment qui sembloit le plus propre à la faire réussir. En vain les chefs firent tous leurs éforts pour rassurer ces esprits chancelans : ils ne purent rien avancer. Cependant la nuit aprochoit & le tems de l'assemblée s'écouloit en contestations inutiles. Ce que voyant Virelade, un de ceux qui étoient oposez à l'*Ormée*, il s'avisa d'engager un de ses parens d'aller avec d'autres, à qui il distribua quelques pistoles, arracher un étendart rouge que les Ormistes avoient planté sur un clocher, & d'y en mettre un blanc à la place. La chose fut aussitôt executée. Deux Curez de la ville, fort afectionnez au parti du Roi en firent arborer de semblables sur les clochers de leurs Eglises, & l'on en mit aussi un sur la porte la plus proche de la Bourse, pour encourager d'autant plus les Habitans par ce signal. On ne sçauroit croire l'éfet que ce changement produisit dans le peuple. Il fut tel, que Marsin, qui faisoit un moment auparavant ses plus grands éforts pour traverser la déliberation, fut enfin obligé de donner les mains à tout ce que vouloient les Marchands, de crainte de quelque revolution plus fâcheuse. On choisit donc douze Députez pour aviser avec le Conseil des Princes aux moyens les plus propres pour finir promptement les troubles.

Eforts des Ormistes pour les traverser.

Ce Conseil étoit composé des Comtes de Fiesque, de Maure, de Mata, de Marsin & d'Anteuil, du Marquis de Lusignan, du Colonel Balthasar, & des Conseillers de Resmond, de Duc, & d'Espagnet, parmi lesquels il y en avoit plusieurs qui n'avoient rien moins que des intentions pacifiques. Marsin s'étant rassuré de ses premieres allarmes, entreprit de les fortifier dans leurs mauvaises dispositions. Pour celà il se rendit la nuit suivante à l'Hôtel de Ville, où logeoit le Prince de Conti, avec tous les Oficiers des troupes & les chefs de l'*Ormée*, & là ils consulterent sur les moyens de traverser les desseins des bons serviteurs du Roi. Les *Ormistes* proposerent d'abord une execution violente & terrible contre ceux qui s'assembloient à la Bourse. Les Comtes de Fiesque & de Marsin prirent un autre temperament, & dirent qu'il falloit seulement se tenir sur la défensive. Ils proposerent ensuite de faire entrer les troupes pour se saisir des environs de l'Hôtel de Ville & de quelques autres quartiers jusqu'au château du Ha, dont les habitans ne leur étoient pas suspects, afin d'empêcher les assemblées. Pour y parvenir, ils delibererent de se servir encore d'un Arrêt du Parlement, que leur ofroient les **Frondeurs** qui composoient cette compagnie, par lequel, sous pretexte de faire au Roi des remontrances pour la paix, il seroit défendu de convoquer aucune assemblée, les declarant toutes illicites & seditieuses. Tout cela ne tendoit qu'à gagner du tems, & qu'à réunir ceux de l'*Ormée* avec les restes du Parlement, contre le parti qui leur étoit oposé. Le Prince de Conti n'aprouva pas qu'on fit entrer les troupes, de peur que les Habitans ne se portassent à l'extremité, & n'ouvrissent enfin les portes aux Ducs de Vendôme & de Candale, ce qu'il craignoit comme le dernier malheur qui pouvoit arriver à la ville. Il fut arrêté seulement qu'on s'en tiendroit aux deliberations du Parlement, pour s'en servir selon les ocasions. Quelques Conseillers voulurent donc s'assembler dès-le lendemain ; mais une troupe de Bourgeois s'y oposa, disant qu'il n'y avoit plus de Parlement à Bourdeaux, & qu'il étoit transferé à Agen. En éfet la Cour avoit pris cette precaution pour éviter les deliberations tumultueuses de cette compagnie. 1653.

1653. Alors Virelade fit mettre un corps de garde à la porte du Palais, pour empêcher tous les Conseillers d'y entrer, & fit lire à haute voix à l'entrée de la Bourse une lettre du Duc de Candale, par laquelle il ofroit sa mediation pour la paix à tous les Habitans avec une amnistie generale de la part du Roi. Quoique le peuple la refusât, esperant de trouver mieux son compte dans un acommodement, il ne laissa point de prier le même Virelade & un autre, nommé Baccalan, de se trouver comme ses Tribuns dans tous les Conseils qu'on tiendroit à l'Archevêché.

Les troupes du Roi s'aprochent encore plus prés de la Ville.

Ce fut pour entretenir ces dispositions du peuple pour la paix, & rompre en même-tems toutes les mesures de l'*Ormée*, que les Generaux des troupes du Roi jugerent à propos de les faire avancer vers la porte Saint Julien, & l'armée navale au-dessus de Lormont. Aussi-tot quatre mille hommes de pié, & deux mille chevaux de l'armée du Duc de Candale se mirent en mouvement & marcherent vers Bourdeaux. La poussiere que la cavalerie éleva dans sa marche, & le bruit de l'artillerie de la Flote furent de mauvais augure pour les *Frondeurs*. Ils demeurerent interdits dans une assemblée de la Bourse où ils se trouvoient, & l'ayant fait rompre sur l'heure, on les en vit sortir tout pâles & tout éfrayez, maudissant ceux qui, sous pretexte de la paix, avoient, disoient-ils, trahi la ville pour la livrer aux ennemis. Virelade n'oublia rien pour faire changer alors les Oficiers de l'*Ormée* qui tenoient les portes. Il alla trouver le Prince de Conti, à qui il representa le deplorable état de la ville, divisée au-dedans par la mesintelligence des Citoyens, & ataquée au-dehors par les troupes du Roi. Il lui ofrit quelques Capitaines pour mettre à la place de ceux à qui les Habitans refusoient d'obéir, & dit, pour lui donner de la jalousie, que les Jurats atentoient sur son autorité, & que c'étoit leur donner trop d'avantage que de laisser le choix des Oficiers à leur disposition. Le Prince reçût le serment de ceux qu'on lui presentoit, pour se tirer d'embaras dans un tems où les surprises étoient à craindre, & ils prirent possession de leur nouvel emploi dans le Conseil de l'Archevêché. 1653.

Député, envoyé par le Prince de Conti au Duc de Candale pour traiter la paix avec lui.

Comme on y deliberoit toûjours des moyens d'avancer la paix, Virelade s'ofrit d'aller lui-même la negocier avec le Duc de Candale, sans perdre de tems, ni atendre de passeport. Marsin, pour rompre ses mesures, vouloit qu'on joignît à lui le Sieur de Bas, Maréchal de Camp, qui étoit dans ses interêts. Mais Virelade le prevint & partit à minuit sans lui, avec un simple congé du Prince. On dépêcha en même-tems Baccalan au Duc de Vendôme, avec Galapian Maréchal de Camp, frere du Marquis de Lusignan, qui étoit fortement ataché au Comte de Marsin. Virelade representa au Duc de Candale la disposition où étoit la Ville de se remettre sous l'obéissance du Roi, & lui montra le plein pouvoir qu'il avoit de la part des Bourgeois pour traiter avec lui, avec une lettre de creance du Prince de Conti. Plusieurs raisons portoient ce Prince à traiter avec le Duc: outre qu'il étoit son ami particulier, il vouloit prevenir les mauvais desseins de quelques bannis rapellez, qui avoient formé une conspiration contre sa personne, & il étoit bien aise d'ailleurs de mettre toute sa maison & tout son parti en sureté.

Autre Envoyé au Duc de Vendôme.

Le Duc en reçût la proposition de la maniere la plus obligeante; il protesta qu'il avoit pour le Prince, tous les sentimens de respect & d'estime que demandoit leur ancienne amitié; ajoûtant que pour pouvoir traiter la

1653. paix, il faloit commencer par une trêve. Et comme Virelade insista pour prier le Duc de la regler, celui-ci répondit qu'il ne le pouvoit faire sans la participation du Duc de Vendôme, avec lequel il étoit bien aise d'agir de concert. En attendant qu'il pût savoir sa resolution, il fit défendre très-severement à tous les Soldats de sortir de leurs quartiers & de faire aucun acte d'hostilité contre les Bourdelois. Il dépêcha en même tems le Chevalier de Monts, Capitaine de ses Gardes, pour aller faire des complimens de sa part au Prince de conti, & assurer les Habitans de la disposition où il étoit de leur rendre service, en emploiant pour eux ses bons offices auprès du Roi. le Chevalier alla ensuite trouver le Duc de Vendôme, qui, de son côté, avoit reçu les soumissions des Bourdelois portées par Baccalan, avec beaucoup de bonté.

Quel fut le succés de cette Negociation.

Sur ces entrefaites Gourville arriva de la Cour au quartier du Duc de Vendôme, & devant passer à celui du Duc de Candale, il envoïa demander un passeport aux Bourdelois, parce que son plus court chemin étoit par leur Ville. La curiosité qu'eurent les Chefs du Parti des Princes d'aprendre par lui des nouvelles du Prince de Condé, & de ce qui s'étoit passé depuis leur separation, fit qu'ils lui accorderent d'abord tout ce qu'il leur demandoit. Gourville arriva donc à Bourdeaux; mais ce fut si tard, que le logis de Laisné se trouvant le plus proche du lieu où il mit pié à terre, il fût aussi le premier qu'il alla visiter. Comme il fut obligé d'y passer la nuit, le Prince de Conti & la Duchesse de Longueville en prirent de l'ombrage, se figurant qu'il auroit aporté quelque ordre de la Cour pour traiter avec Marsin & Laisné, avec qui ils étoient, comme j'ai dit, extrêmement brouillez depuis quelque tems. Le lendemain matin Gourville alla chez le Prince & chez la Princesse, qui le presserent de leur aprendre quels ordres il avoit aportez. Il eut beau protester qu'il n'auroit eu garde de se mêler de rien à leur insu, & qu'ils ne devoient le regarder que comme un bon serviteur du Roi, ce discours ne fit qu'accroître leurs soupçons & leur jalousie. Ils le tournerent de tous les côtez, pour tâcher d'en tirer quelque éclaircissement: mais leur entretien, qui dura long-tems, ne produisit d'autre effet que de jetter dans l'esprit de Marsin & de Laisné la même défiance que le Prince & la Princesse en avoient conçuë. Toutefois Gourville poursuivant son chemin, arriva au quartier du Duc de Candale, accompagné de Bas, que Marsin envoya au Camp pour observer la conduite de Virelade. Le Duc le reçut avec beaucoup d'honnêteté, & aprit de lui tout ce que le Cardinal Mazarin avoit ordonné qui se fit pour le service du Roi à Bourdeaux. Aprés en avoir conferé ensemble, il fut arrêté que le Duc accorderoit une suspension d'armes de trois jours, pendant lesquels ils pourroient s'aboucher avec le Duc de Vendôme, afin d'arêter les articles d'une trêve non seulement avec la Ville de Bordeaux, mais aussi avec tout le reste de la Province.

Trêve acordée aux Bourdelois.

Les choses étant en cet état, le Prince de Conti alla à la Bourse avec une écharpe blanche, au grand contentement de tous ceux qui desiroient sincerement la paix. Virelade, arriva alors du Camp du Duc de Candale, & rendit compte au Prince du succes de la Negociation. Le bruit s'en étant bien-tot repandu, Marsin, qui craignoit la paix, n'oublia rien pour y former des obstacles. Mais Virelade, pour gagner le peuple par l'esperance d'une promte tranquillité, leur fit

fit voir une permission écrite & signée du Duc de Candale, qui accordoit la liberté à tous les Habitans d'aller en sureté dans leurs maisons de Campagne pour y faire leur recolte; & il distribua des passeports à tous ceux qui en demanderent pour cet effet. Le Secretaire * du Duc de Vendôme vint en même tems à Bourdeaux, assurer les Habitans des favorables dispositions du Duc son Maître, qui, pour ne rien faire que de concert avec le Duc de Candale, devoit le joindre incessamment, avec promesse de ne point se separer avant que d'avoir terminé l'affaire. Toutes ces Négociations embarassoient extrêmement Marsin, à qui elles faisoient envisager comme infaillible la ruïne de son Parti, & la promte réduction de la Ville à l'obéïssance du Roi. Cependant la Flote d'Espagne parut en ce tems-là devant Blaye, & il étoit à craindre que si la nouvelle en étoit portée aux Bourdelois, elle ne fit prendre à la multitude des sentimens oposez à ceux qu'elle venoit d'embrasser. Les trois jours de trêve étoient aussi déja expirez, mais le Duc de Candale en accorda à l'instant une autre, sans prescrire de tems, afin de donner moyen aux Bourdelois de dresser les articles de leur Traité avant que la nouvelle de l'arrivée des Vaisseaux Espagnols leur pût faire changer de résolution. Le Prince de Conti signa sans peine les articles de cette trêve qui contenoient en substance ce qui suit.

Conditions du Traité.

Que l'on feroit cesser les actes « d'hostilité jusqu'à la conclusion ou à « la rupture du Traité. Que les gens de « guerre n'auroient aucun commerce « avec les Habitans, à moins qu'ils « n'eussent des passeports des Généraux. « Que dés que les Troupes se feroient « retirées, on assigneroit leurs quartiers « à celles des Princes à quatre lieuës de « Bourdeaux. Que les vivres entre- « roient librement dans la Ville durant « la Trêve. Qu'on accorderoit des Pas- « seports pour aller en Espagne & en « Flandre donner avis de tout au Roi « Catholique & au Prince de Condé; « & que le Colonel Balthazar avec ses « Troupes pourroit se retirer à Tartas. « Il y eut quelque contestation sur l'article du Passeport pour l'Espagne, & le Prince de Conti le changea, en arrêtant seulement qu'on avertiroit les Géneraux de la Flote Espagnole de n'aprocher pas de Bourdeaux qui ne vouloit ni les assister ni les recevoir. Cette nouvelle les déconcerta d'autant plus, qu'ils esperoient d'entrer dans le Port à la faveur de la Marée. Ils resterent donc à la rade, n'osant aprocher de la Ville, de peur d'en être chassez comme ennemis. Ils envoyerent promtement à la Cour d'Espagne, pour savoir ce qu'ils devoient faire dans une semblable occasion. On dépêcha en même tems des Couriers en Flandre, pour avertir le Prince de Condé de l'état des affaires. Ce Prince fut sensiblement touché du promt changement des Bourdelois, auquel il ne s'attendoit pas. Il s'étoit imaginé que ces Peuples tiendroient bon jusqu'à la derniere extremité, & que la Guyenne entraineroit dans son Parti plusieurs autres Provinces du Royaume.

Raisons des séditieux pour ne pas les accepter.

Le Comte de Marsin ne fut pas plus content de ces dispositions pour la paix. Il fit de nouvelles cabales pour en renverser le projet. Il sema divers bruits parmi le Peuple capables de l'ébranler & de lui faire changer de résolution. Il fit répandre qu'il y avoit des vivres pour trois mois dans la Ville, tandis que l'Armée du Roi en manquoit, & que les maladies l'afoiblissoient tous les jours. Que la Flote

* Nommé Butin.

d'Espagne étoit en état de la défaire au premier choc, & qu'elle alloit leur aporter de nouvelles provisions avec de l'argent & des Troupes pour se défendre. Que pour peu qu'ils voulussent encore se donner de patience, ils se verroient en état de faire conclure une paix telle qu'ils pourroient la desirer. Que le Prince de Condé étoit en Flandre sur le point de traverser tout le Royaume jusqu'à Paris, à la tête d'une puissante Armée, sans que rien le pût arrêter, soit par la foiblesse des Troupes du Roi, soit par la haine des Peuples contre le Cardinal. On ajoûtoit, en detestant la proposition de cette paix, qu'elle choquoit leur union & les sermens qu'ils avoient faits à Mr. le Prince de ne jamais l'abandonner. Que c'étoit un complot de quelques particuliers moins attachez au bien public qu'à leurs propres interêts, qu'ils vouloient avancer aux depens de la cause commune. Qu'ils avoient été gagnez & corrompus par les artifices de Mazarin: qu'il faloit bien se garder de ses dangereuses promesses; & qu'enfin lorsqu'on avoit pu blesser un Prince jusqu'à l'outrage, le plus sûr étoit de ne le voir jamais.

Raisôs des biē intentionnez pour s'y soumettre.

Tels étoient les discours que les seditieux répandoient parmi le Peuple. Mais ceux qui connoissoient mieux leurs veritables interêts, disoient au contraire qu'il n'y avoit pas de milieu entre subir le joug des Espagnols, ou se voir exposez à la fureur des Troupes du Roi qui alloient les punir de leur Rebellion. Que la Province ne pouvoit être plus maltraitée qu'elle l'étoit par l'Armée des Princes, dont les Soldats exerçant par tout le ravage & la licence, n'épargnoient ni l'honneur, ni les biens, ni la vie même des particuliers. Que dans l'extremité où se trouvoit la Ville, en proye aux factions qui la divisoient, elle ne pouvoit mieux faire que de se délivrer de l'oppression en acceptant les graces qui leur étoient offertes par les Generaux des Troupes du Roi. Qu'il étoit tems enfin d'effacer les honteuses impressions que leur révolte avoit faites dans tous les esprits, en faisant paroître qu'elle étoit plûtôt un effet de la violence de quelques particuliers, que la suite d'une conspiration universelle. Qu'on ne voyoit que trop les vuës qui faisoient agir Marsin, lequel, étant étranger, s'efforçoit de les leurrer de la vaine esperance d'un secours, qu'ils devoient d'autant plus aprehender, qu'il les mettroit dans le desespoir de voir jamais finir la guerre. Qu'elle acheveroit d'engloutir leurs biens: que leur commerce étoit ruïné & leurs Campagnes desolées. Que les Princes protestant hautement qu'ils ne songeoient qu'à soulager les Peuples, à qui ils avoient de si grandes obligations, il n'y avoit pas d'aparence qu'ils voulussent sacrifier tant d'innocens à la passion de quelques particuliers de leur parti: que d'ailleurs ils avoient interêt de conserver le rang où leur naissance les élevoit, & dont ils reprendroient tous les avantages, quand ils voudroient rentrer dans leur devoir. Que l'antipathie naturelle contre les Espagnols les leur feroit un jour detester, comme aiant voulu profiter des desordres qu'ils auroient excitez eux-mêmes; & qu'enfin il ne pouvoit être qu'avantageux de se remettre sous l'obeïssance du legitime Souverain, qui, par sa facilité à oublier leur desobeïssance & à leur promettre le pardon, leur fraïoit le chemin à un état plus heureux, qu'ils ne pouvoient l'esperer par une plus longue revolte.

La Treve est publiée & reçuë.

Toutes ces raisons, jointes aux engagemens que la plupart des Habitans de Bourdeaux avoient pris en vertu de leurs Declarations publiques, firent tant d'impression sur la plus saine

1653. partie d'entre eux, qu'on résolut de défendre enfin aux *Ormistes* de faire désormais aucune assemblée. On changea aussi, sans perdre de tems, tous les Capitaines de quartier, & l'on fit une garde exacte aux portes pour empêcher l'entrée des Soldats étrangers. On s'attacha particulierement à pratiquer le Colonel Balthasar, Officier considerable par sa valeur & par son crédit. La conjoncture étoit d'autant plus favorable, qu'il se trouvoit alors en quelque mesintelligence avec Marsin. Mais il faloit ruïner sur tout les Cabales de celui-ci, qui, par les sommes d'argent qu'il avoit repanduës parmi le Peuple, en avoit déja gagné un si grand nombre, qu'on craignoit qu'il n'entraînât aussi les autres peu à peu. Mais la genereuse resolution du Prince de Conti, dans laquelle les entretiens secrets qu'il eut avec Gourville ne contribuerent pas peu à l'affermir, l'emporta enfin sur tous les efforts des Factieux. On s'assembla à la Bourse, on y lut les Articles de la Trêve, qui fut ensuite publiée en même tems qu'une Declaration par laquelle les Bourdelois, aussi-bien que le Prince de Conti, renonçoient à tous Traitez faits ou à faire avec les Etrangers, specialement avec l'Espagne & l'Angleterre. Ce fut un bonheur qu'on eût pu cacher jusques-là l'arrivée de la Flotte Espagnole à ce Peuple inconstant, qui n'eût pas manqué de se laisser aller aux premieres aparences d'une Revolution qui dans le fond l'auroit entraîné dans une servitude certaine. Car il est à presumer que si l'Armée d'Espagne eût paru avant la conclusion de ce Traité, non seulement elle se seroit saisie de Bourdeaux & auroit ruïné toutes les affaires du Roi en Guïenne, mais que le contrecoup s'en seroit encore fait sentir à tout le reste du Roïaume, qu'une telle diversion auroit considerablement ébranlé. 1653.

Elle est suivie de la conclusion de la paix.

Quoi qu'il en soit, les articles de la Trêve ayant été portez aux Ducs de Candale & de Vendôme, furent arrêtez par eux dans la même forme à peu près qu'on les avoit dressez. Il fut seulement reservé " qu'on n'assigneroit „ point de quartiers aux Troupes „ des Princes, qu'on n'accorderoit „ point de passeport au Colonel Balthasar, & qu'on ne permettroit pas „ qu'on portât ni vivres ni munitions „ dans la Ville. On convint ensuite de s'assembler par Députez, pour éxaminer les articles de la paix : ce qui acheva de rompre toutes les mesures des seditieux & de renverser toutes les esperances de l'Espagne. Enfin, après plusieurs Déliberations, les Députez de Bourdeaux au nombre de douze ayant le Chevalier Todias à leur tête, allerent porter ces articles aux Ducs de Candale & de Vendôme ; & le Prince de Conti envoïa un Bourgeois * à l'Armée Navale des Espagnols, leur signifier de nouveau que Bourdeaux renonçoit à tous les Traitez qu'on avoit pû faire avec le Roi d'Espagne, & qu'on le remercioit de tous les secours qu'il avoit promis à cette Ville. Cependant aprés la lecture faite des Articles de la paix, les Genéraux trouverent qu'il y en avoit quelques uns qui sembloient préjudiciables à l'autorité du Roi. Peu s'en falut même que les Députez ne fussent renvoyez pour les faire reformer. Mais comme il étoit à craindre que les Peuples de Bourdeaux ne se jettassent par desespoir entre les bras des Espagnols qu'ils voyoient à leurs portes, on s'avisa d'un temperament qui remedia à tout. Ce fut de presser toûjours le Traité & de menager cependant une Conference dans laquelle les points qu'on ne pourroit pas accorder seroient remis au Roi, plûtôt

* *Il se nommoit B[illegible]eau.*

que de renvoïer les Députez. On leur offroit donc pour les Bourdelois une Aminiſtie génerale dans la même forme qu'elle avoit été accordée aux Pariſiens, & que le Parlement transferé à Agen l'avoit enregîtrée. Cette Aminiſtie comprenoit les P. les Princeſſes, & toutes les perſonnes de leur Parti, avec promeſſes de donner des paſſeports à leurs Genéraux & autres Officiers Fráçois pour ſe retirer chez eux, & aux Troupes Etrangeres pour ſortir du Roïaume. On promit que le lendemain dans une Conference particuliere on en examineroit tous les points. Ils furent expoſez au Prince de Conti, & dans l'aſſemblée generale qui ſe tint à la Bourſe le 27. Juillet, ils furent reglez en deux ſeances de la maniere ſuivante.

Articles du Traité.

„ Après la lecture de la Declaration „ du Roi de 1650. il fut arrêté qu'on „ donneroit aux Bourdelois une Am- „ niſtie genérale avec la confirmation „ de tous leurs privileges. Qu'à l'égard „ du Prince de Condé & de ſes suretez, „ il faloit s'en remettre au Roi, à qui „ l'on envoyeroit un Courier pour cet „ effet & un autre au Prince pour l'a- „ vertir de ce Traité. Que le Prince de „ Conti & la Ducheſſe de Longueville „ ſeroient compris, s'ils vouloient, „ dans l'Aminiſtie de Bourdeaux; ſi- „ non, qu'on leur en donneroit une „ à part, dans la meilleure forme „ qu'il ſe pourroit, verifiée au Parle- „ ment de Paris pour eux & pour „ leurs adherans, comme celle de Bour- „ deaux le devoit être dans le Parle- „ ment de Guïenne. Qu'on donneroit „ à Madame la Princeſſe & au Duc „ d'Enguien des paſſeports pour aller „ ou pour demeurer en toute ſureté „ dans quelque lieu du Roïaume „ qu'ils voudroient choiſir. Qu'on „ permettroit à Marſin de ſe retirer au „ pays de Liege ſa patrie, & que tous „ ceux qui refuſeroient l'Amniſtie „ pourroient en faire de même. Il ſurvint quelque difficulté par raport aux Gardes du Prince, à ſes Gendarmes & au Regiment d'Enguien. Les Genéraux pretendoient que ces Troupes étant au Roi, devoient être caſſées, à moins qu'elles ne priſſent parti dans l'Armée de S.M. Cependant on conſen- „ tit, qu'on leur accordât des Etapes „ pour les conduire par la France juſ- „ qu'à la frontiere. Tous les autres Re- „ gimens des Princes furent caſſez. „ Pour ce qui eſt des Irlandois, on leur „ permettoit de ſe retirer en Eſpagne, „ mais ils avoient déja traité en ſecret „ avec les Genéraux de l'Armée du „ Roi ". On rendit enſuite tous les Châteaux qu'on avoit pris, & on délivra tous les priſonniers; mais on laiſſa à la diſpoſition du Roi la démolition du Fort Ceſar, de Bourg, de Libourne, & des autres places qui avoient été fortifiées le long de la Riviere. Il y eut un long débat ſur le retabliſſement du Parlement à Bourdeaux & ſur l'article de l'extinction d'un impôt établi à Blaye de deux écus ſur chaque tonneau de vin: de même que ſur le rembourſement des dettes contractées durant la guerre, ſur les Marchandiſes & ſur les rentes, ſur la décharge des tailles, & des decimes établies pour dix ans, & ſur la ſupreſſion qui avoit été faite de la Cour des Aides. Mais comme ces articles étoient tous de grande importance, on voulut attendre les ordres de la Cour avant que de rien arrêter. Les Genéraux refuſerent de comprendre dans cette Amniſtie Villeneuve d'Agenois, auſſi-bien que les autres places qui tenoient pour les Princes, parce qu'elles avoient la liberté d'accepter l'Amniſtie generale; & de rentrer d'elles-mêmes dans l'obeïſſance du Roi.

Ces articles ainſi convenus & arrê-

tez, il étoit question d'en avoir la ratification de la Cour, & de se fier en attendant à la parole des Genéraux, qui demandoient durant ce tems-là qu'il leur fût permis d'entrer dans la Ville, avec ofre d'y faire venir des vivres, & de permettre aux Princes & à leurs Troupes de se retirer en toute sureté. A cette proposition que fit le Duc de Vendôme, quelques Conseillers du Parlement qui étoient restez à Bourdeaux, dirent qu'il n'y avoit pas à balancer, & que la guerre valoit mieux, qu'une paix si incertaine & si douteuse. Qu'on ne devoit pas soufrir que la Declaratió du Roi fût enregitrée par un autre Parlement que par celui qui étoit à Bourdeaux, & qu'il faloit bien se garder de recevoir les Genéraux dans la Ville. Dans cet embarras, on convint d'un expedient, qui fut de publier la paix, & de donner des ôtages de part & d'autre en attendant la ratification du Roi, sans neanmoins recevoir les Generaux. On voulut ajoûter que les Troupes du Roi eussent à se retirer, & qu'on accordât seulement quelques jours aux Princes pour regler leurs affaires. Mais les Genéraux s'y étant oposez, le Prince de Conti, qui avoit fait un Traité particulier pour lui & pour toute sa Maison avec Gourville, declara en pleine assemblée, qu'il se fioit à la parole des Generaux, qu'il ne prétendoit pas que pour son interêt ou celui de sa Maison on diferât de remedier à la misere publique, & qu'il étoit prêt de partir & de se retirer à Cadillac. Madame la Princesse declara en même tems qu'elle se retireroit à l'Esparre, & la Duchesse de Longueville à Plassac, pour y attendre les passeports du Roi & l'Amnistie. Dès que celle-ci les eut reçus, elle se retira, du consentement du Duc son Mari, dans un Monastere de Filles au Faubourg de Moulins en Bourbonnois.

Dificulté survenuë sur l'execution.

Les choses étant en cet état, les Deputez conclurent que les Ducs de Vendôme & de Candale pourroient entrer dans la Ville quand ils voudroient, & qu'on les y recevroit avec tout l'honneur qui étoit dû à leur qualité. On donna alors des Passeports à Madame la Princesse, au Duc d'Enguien, au Comte de Marsin; & à Laisné; & le Comte de Montesson fut depêché de la part du Duc de Vendôme, avec le Comte de Merinville de la part du Duc de Candale, pour presser à la Cour la ratification de ce Traité. Le 3. Août ces deux Ducs furent reçus dans Bourdeaux avec un aplaudissement si genéral du Peuple, que pour mieux temoigner avec quelle franchise ils se fioient à lui, ces Genéraux renvoyerent leur propre Garde, & n'en voulurent point d'autre que celle des Bourgeois mêmes, à qui ils confierent & leurs personnes & leurs maisons. On élut de nouveaux Jurats, & l'on transfera à l'Hôtel de Ville toutes les assemblées qui se faisoient à la Bourse. Le Comte de Marsin s'en alla par Mer en Espagne, le Comte de Fiesque prit la poste pour s'y rendre par terre, & le Colonel Balthasar prit parti dans l'Armée du Roi avec six cens Fantassins & quatre cens Chevaux. Le Prince de Conti se retira à Cadillac, & pensa bien-tôt aprés à se raccommoder avec la Cour, Madame la Princesse s'en alla en Flandre accompagnée du Duc d'Enguien son fils.

Cette dificulté est levée, & les Genéraux de l'Armée du Roi entrent dans Bourdeaux.

Ainsi finirent les troubles de Bourdeaux, dont la reduction fut bien-tôt suivie de la pacification entiere de la Guienne. Les autres Villes qui tenoient encore pour le Prince de Condé, comme Tartas; Ste. Foi, Perigueux & Bergerac, se soûmirent à la clemence du Roi. Il n'y eut que Villeneuve d'Agenois dont les Habitans firent mine de se defendre; mais aux premieres aproches des Troupes, les

La Reduction de cette Ville est suivie de l'entiere pacification de la Guienne.

1653. les armes leur tomberent des mains, & ils accepterent aussi l'Amnistie.

Le Card. Mazarin fait du bien aux gens de Lettres. *Auberi, Hist. du Card. M. Liv. VI.*

Le Cardinal Mazarin, charmé d'avoir ainsi pacifié les Troubles du Roïaume, se félicitoit d'un retour qui le mettoit tout à la fois en état de procurer à la France de si grans avantages, & de triompher de ses propres ennemis. Mais tandis qu'il faisoit valoir si utilement ses soins au dehors, il ne négligeoit pas de donner des marques de sa bienveillance au dedans. Il n'étoit pas plutôt revenu, qu'il avoit fait avertir les Gens de Lettres, à qui il donnoit autrefois pension, qu'il la leur avoit retablie, & qu'ils n'avoient qu'à envoyer leurs quittances. Ce fut pour eux une agréable surprise. Ils avoient peine à concevoir comment il s'étoit pu ressouvenir d'eux, après cinq années de troubles qui avoient presque désolé le Royaume. Mais ce Ministre sachant, que ce n'est pas assez d'affermir un Etat contre les invasions de ses ennemis, si on ne le rend encore florissant par la culture des esprits & des mœurs, voulut effacer l'idée des malheurs dont il avoit été en partie la cause, par quelque action d'éclat qui le rendit au moins agreable à quelques-uns. Si quelque chose a rendu recommandable le Regne dont j'ecris l'Histoire, c'est sans doute la Protection que Louis XIV. a donnée aux Savans, & l'émulation qu'il a excitée parmi eux par les prix qu'il a distribuez au mérite. Or quel Prince est capable, de se porter par lui même à une chose si utile, mais si negligée, si un Ministre éclairé ne l'y fait penser, en l'y engageant par le motif de son interêt propre? Il faut quelquefois flater les Princes, & l'habilité consiste à savoir profiter de leur foible, pour leur procurer une véritable utilité. Mazarin, en faisant donner cet avis aux Gens de Lettres, sembloit les avertir de s'aprêter à celebrer les progrés qu'alloit faire la France, & les évenemens mémorables du Régne de Louïs le Grand. Il savoit que la gloire étoit le penchant de ce Monarque; & qu'importe aprés tout, qu'il favorisât cette inclination, pourveu qu'il en revint un bien solide à l'Etat? Quoi-qu'il en soit, s'il y avoit de la politique dans ce procedé, il y avoit aussi de la justice. Il faut récompenser le mérite par tout où il se trouve. D'ailleurs les services rendus à la Couronne dans les tems fâcheux qui venoient de s'écouler, ne devoient pas être oubliez, d'autant plus qu'on ne doit pas esperer d'être bien servi, que la reconnoissance ne soit proportionnée aux services.

La Surintendance des Finance est partagée entre Servien & Fouquet.

Le Cardinal Mazarin ne négligea point ces considerations. Parmi ceux qui eurent part à sa bienveillance, le Comte de Servien & le Procureur Général Fouquet ne furent pas les plus mal partagez. Ils furent créez l'un & l'autre Surintendans des Finances, pour remedier, s'il étoit possible, aux desordres qui s'y étoient commis pendant les Troubles de l'Etat. On en avoit fait un exemple en la personne de deux Veuves, dont les Maris s'étoient enrichis par d'enormes exactions. Ce furent les Véuves des Marquis d'Effiat & de Bretonvilliers, chez qui l'on mit Garnison, jusqu'à ce qu'elles eussent païé les sommes auxquelles elles furent taxées par la Cour. Cet exemple n'instruisit point le nouveau Surintendant Fouquet, qui porta si loin le luxe & la dépense dans l'exercice de cette charge, qu'il donna lieu de soupçonner sa fidelité dans son administration. Nous verrons dans la suite les affaires que lui attira cette conduite; & comment il n'évita la mort, à laquelle ses ennemis vouloient le faire condamner, que pour finir ses jours dans une lon-

1563. gue & étroite prison. Les demêlez qui survinrent bien-tôt entre lui & son Collegue firent mal augurer du partage de la Surintendance entre ces deux Rivaux. Le Cardinal Mazarin employa en vain tout son pouvoir pour les mettre d'accord ; ils s'éclairoient de trop près l'un l'autre, pour vivre longtems en bonne intelligence.

Diverses promotion dans l'Eglise.

Ce Ministre signala encore son retour par d'autres promotions : il s'en fit dans l'Eglise, dans la Robe & dans l'Epée, dont on lui donne communement tout l'honneur. Dans l'Eglise, le Cardinal Antoine Barberin, qui s'étoit refugié en France avec sa famille, aprés le fameux demêlé qu'elle eut en 1644. avec le Pape Innocent X. fut pourvû * de la charge de Grand Aumônier, dont il prêta le serment entre les mains du Roi. Il obtint en même tems celle de Grand Aumônier de l'Ordre du Saint Esprit, qui est toûjours annexée à la premiere, & reçut solemnellement le Cordon bleu **. L'une & l'autre étoient vacantes par la mort du Cardinal de Lion, qui possedoit encore des bénefices trés-considerables *** : ils furent tous donnez au Cardinal Mazarin son frere, qui se trouva par ce moyen enrichi de sa *depouille*, comme dit la Reine en l'en gratifiant. Il étoit deja revêtu de l'Evêché de Metz, aussi-bien que de tous les autres Benefices que le Prince de Conti avoit possedez. Ce Prince les lui resigna, dans la vuë de se reconcilier avec lui : son dessein étoit d'épouser ensuite sa Niece, comme nous le dirons en son lieu. Si d'un côté le Cardinal entassoit Benefices sur Benefices, contre la disposition des Loix Canoniques, qui en defendent la pluralité : n'étoit-ce pas de l'autre une 1653. simonie d'une nouvelle espece, que de changer ces biens Ecclesiastiques contre une femme ? On condamne du moins cette conduite dans les particuliers, mais avec les princes on n'y regarde pas de si prés.

* *Au mois d'Avril.*

** *Il fut nommé en 1657 à l'Archevêché de Reims.*

*** *Ils raportoient plus de 60. mille écus de revenu.*

Dans la Robe.

Dans la Robe, le President Molé, qui étoit aussi Garde des Sceaux, se demit de sa charge de premier President du Parlement, en faveur du President de Bellievre : comme celui-ci étoit deja President au Mortier, il donna cette derniere charge au fils du Garde des Sceaux, & cette double promotion fut agreée de la Cour. Le Roi accorda de plus au nouveau premier President un Brevet de retenuë de cinquante mille écus en faveur de ses Heritiers.

Dans l'Epée.

Enfin dans l'Epée, les Marquis de Miossans & Palluau furent élevez à la dignité de Marechaux de France *, & prirent les noms de leurs familles, savoir l'un celui de *Marechal d'Albret*, & l'autre de *Marechal de Clerembaut*. Peu de tems aprés le Roi crea quatre Ducs & Pairs, du nombre desquels furent les Marechaux d'Aumont & du Plessis-Prâlin ; & le Duc de la Force, qui l'avoit été fait peu auparavant, prit aussi seance au Parlement en la même qualité. Le Marquis de Lionne Secretaire d'Etat, fut fait Commandeur, Prevôt, & Maître des Ceremonies de l'Ordre, à la place du Marquis de la Vrilliere ; & le Tellier, celui de Secretaires d'Etat qui avoit l'emploi le plus important & le departement de la guerre, fut pareillement pourvu de la charge de Commandeur, Grand Tresorier de l'Ordre, qui vaquoit depuis la mort du Comte de Chavigni.

Le Marquis de Ruvigni est:

Il n'y eut pas jusqu'aux protestans, qui ne se ressentissent des bienfaits de la Cour. La plus grande faveur

* *Au mois de Juin.*

1653.

Fait Député Général des Eglises Reformées de France.

qu'on pouvoit leur faire étoit de leur donner un Deputé Genéral, qui pût defendre leurs droits, & porter leurs justes Remontrances jusqu'au Trône de Sa Majesté. Le Marquis d'Arzilliers, qui avoit long-tems exercé cet emploi avec honneur, étoit mort l'année derniere après avoir obtenu plusieurs Arrêts favorables aux Reformez. Il s'agissoit de lui nommer un Successeur & ce droit apartenoit aux Eglises; mais le Roi, sans leur en laisser le choix, nomma pour cet effet le Marquis de Ruvigni, & envoya seulement dire au Consistoire de Charenton qu'on eût à le reconnoître. Comme on n'auroit pu jetter les yeux sur aucun sujet plus capable de s'acquiter de cette charge à la satisfaction d'un chacun, ce choix fut aprouvé: toutes les Eglises en témoignérent leur joïe, & en particulier celle de Montauban, où le nouveau Deputé passant quelques années après, fut reçu avec acclamations du Peuple. C'étoit un homme d'un esprit delicat & subtil, qui ne disoit les choses qu'à demi, en Courtisan experimenté; mais qui, en gardant les menagemens necessaires avec la Cour, ne trahit jamais ni ses lumieres, ni les interêts de ceux pour qui il étoit employé: malheureux de s'être rencontré dans un tems où ses efforts étoient mal reçus du Roi, & condamnez comme trop foibles par ceux qui perdoient leur cause! Il exerça l'emploi jusqu'en l'an 1678. que voulant s'en decharger à cause de ses infirmitez, il le fit remettre à son Fils, connu depuis sous le nom de Mylord Gallovvai. Il s'adressa pour cela aux principales Eglises, afin d'avoir leur consentement en faveur de cette substitution, & de l'obtenir ensuite plus facilement du Roi. La chose soufrit d'abord quelques difficultez, par raport à l'âge du jeune Marquis de Ruvigni; mais les Eglises de Normandie s'étant determinées à le recevoir, toutes les autres y consentirent aussi bien-tôt. Il est vrai que le Pere ne cessa point pour cela d'agir encore quelque tems dans les occasions importantes comme Député general: on le consultoit sur tout: & se chargeant des grandes afaires, il renvoyoit les petites à son fils. Mais aiant été obligé de passer peu après en Angleterre *, le Fils exerça toutes les fonctions de cette charge jusqu'à la revocation de l'Edit de Nantes. Quoi-qu'il en soit, ce fut encore à la faveur du Cardinal Mazarin que le Marquis de Ruvigni Pere dut son nouvel emploi, parce qu'il s'étoit toûjours attaché à son Parti.

1653.

Le Gouv. de Provence est donné au D. de Mercœur, & la charge de Gran. Maître au P. Thomas de Savoye.

Mais si ce Ministre ne s'oublioit pas, comme nous l'avons vu plus haut, dans les graces qu'il faisoit obtenir aux autres; il n'étoit pas juste aussi qu'il oubliât sa famille, & ceux qui avoient recherché son alliance. Le Duc de Mercœur avoit épousé une de ses Niéces, & prétendoit par-là aux emplois les plus importans. Il n'avoit pu voir sans jalousie donner la survivance de la charge de Grand Amiral de France, au Duc de Beaufort son frere, à son exclusion. Mais il en fut dedomagé cette année par le Gouvernement de Provence, que le Duc de Joyeuse fut obligé de lui ceder. Enfin le Prince Thomas de Savoye, que la Cour avoit interêt de menager, eut aussi part à ses liberalitez. Il fut pourvu de la charge de Grand Maître de France, vacante par la proscription du Prince de Condé. On ne vit mêler à toutes ces recompenses des services & des actions loüables aucun châtiment considerable des desobeissances & des revoltes. C'est qu'il faut observer les tems & les conjonctures; & que la clemence bien menagée est toûjours le plus ferme

* *A cause des affaires de Mylord Russel son Beaufrere.*

apui

1653. apui du Trône des Rois. Heureux celui qui commençoit son Regne par de si sages maximes, s'il les eût prudemment observées jusqu'à la fin!

Propositions de marier le Roi sans succés.

Tout jeune qu'étoit ce Monarque on parloit déja de le marier. La proposition en avoit été faite plus d'une fois, & celles qu'on renouvella cette année n'eurent pas plus de succès que les precedentes. Ce fut premierement une des filles du Duc d'Orléans, du second lit, que l'on proposa de lui faire épouser. Ce Prince étoit toûjours à Blois fort mecontent de la Cour, & l'on vouloit aparemment le regagner par l'esperance de ce mariage. Toutefois il ne reüssit pas, non plus que celui qui fut proposé avec l'Infante de Portugal. On prétend que la Negociation de ce dernier avoit été commencée dès le tems que la Cour étoit encore à Poitiers, & qu'elle avoit envoyé un Deputé à Lisbonne pour engager le Roi de Portugal, en consideration de cette Alliance, à joindre ses forces à celles du Roi pour reduire entierement la Catalogne. On ajoûte que le Traité en avoit été cóclu & tenu secret, & l'on en debita même des circonstances *. Mais il parut par l'évenement que c'étoit un projet sans realité; puisque pendant le siége de Gironne qui fut fait cette année, il ne parut aucun vaisseau Portugais pour fortifier la Flote du Duc de Vendôme.

Campagne de Catalogne. Siége de Castillon par les François

La prise de Barcelonne par les Espagnols l'année derniere, avoit été suivie de la reduction de plusieurs autres places, qui s'étoient aussi renduës à eux. Toute la vallée de Conflans dependante du Roussillon & tout le Lampourdan avoient suivi cet exemple; de sorte que le parti des François en Catalogne se trouvoit extrêmement afoibli. Le Marquis du Plessis-Belliere qui y commandoit, s'éforçoit de maintenir les autres places qui étoient demeurées à la France; & l'on y attendoit le Marechal d'Hocquincourt en qualité de Viceroi; le premier reçut un renfort de deux mille cinq cens Fantassins & de quatre mille Chevaux, tous de vieilles Troupes qui prirent leur route par le Col de Pertuis. On s'attendoit que les Espagnols, qui avoient un Regiment d'Infanterie de plus que les François, leur disputeroient ce passage; mais ils se contenterent de mettre une garde à la Tour de la Longuierre, qui se rendit à l'aproche de deux pieces de Canon. Deux jours aprés le Marquis assembla son Armée dans une plaine, & la partagea en deux Corps pour marcher aux ennemis qui l'attendoient prés de Castillon. Ils avoient brûlé tous les Forts de devant Roses & tiré les Garnisons de Teguiéres, se tenant couverts d'un marais & de quelques canaux. L'Armée Françoise marcha donc aux Espagnols en bon ordre & s'aprocha de Castillon à l'entrée de la nuit; mais ceux-ci s'étant retirez à la faveur des tenébres, ne laisserent que 1200. hommes dans cette place pour empêcher les François de passer plus avant. Il étoit dangereux de poursuivre des ennemis, qui évitoient le combat, dans un pays tout coupé, & rempli de defilez fort étroits. D'ailleurs les vivres pour la subsistance de l'Armée n'étoient pas encore arrivez, & il faloit les attendre avant que de s'engager dans une action. On resolut donc d'assiéger Castillon, pour s'avancer ensuite peu à peu, & ne former aucune entreprise qu'on fût obligé d'abandonner. Dans ce dessein on amena de Roses deux piéces de Canon, & aprés avoir reconnu la place, on ouvrit la tranchée, 1653.

* *Ces Circonstances étoient que le Roi de Portugal devoit fournir au Roi T. C. vingt-quatre Navires de guerre, avec une somme de trois millions d'or.*

1653. qui fut bien-tôt poussée jusqu'au bord du fossé, malgré le feu continuel des Assiégez. La Garnison étoit composée d'Irlandois & de Napolitains, commandez par le Colonel Milon, qui, aprés avoir été l'un des Chefs du Peuple de Naples dans les derniers troubles, avoit abandonné ce Parti pour servir dans les troupes d'Espagne. Mais comme ils n'avoient point de remparts pour favoriser leurs sorties, ils capitulerent au bout de quelques jours à des conditions honorables. Les François trouverent six Canons dans la place avec cinq mille livres de poudre, qui leur fut d'un grand secours. Durant ce siége, le Marquis du Plessis-Belliere avoit detaché le Marquis de Bellefons pour aller attaquer quelques autres petits lieux, qui se rendirent tous aprés une legere resistance.

Le Marq. du Plessis-Belliere ravitaille Roses & s'aproche de Girone.

Roses manquoit de vivres, & il étoit important de la ravitailler. Pour cet effet le Marquis du Plessis Belliére donna des ordres dans tous les Villages circonvoisins, pour obliger les Habitans à porter des vivres dans cette place. Il leur fit aussi commandement de travailler à la demolition des Forts que les Espagnols avoient construits aux environs, dans le dessein de l'assieger. Aiant apris ensuite que les ennemis s'étoient retirez à Gironne, il resolut de les y aller attaquer. Il marcha tout le long de la Riviere de fer, à la tête de ses Coureurs, pour reconnoître leur situation. La Cavalerie Espagnole qui gardoit le Pont, s'étant retirée à son aproche, il fit avancer quelques Escadrons François qui pousserent jusqu'au delà de la Ville. Ils decouvrirent les ennemis qui faisoient un fourage de l'autre côté de la Riviere, & qui, les aiant aperçus, formerent aussi-tôt leurs Escadrons. Alors tout le reste des Troupes sortit de Gironne & des tranchées, & se mit en bataille devant les Fortifications, pendant que les Coureurs escarmouchoient des deux côtez 1653. de la Riviere. Cependant la nuit aprochoit & il étoit dificile d'en venir aux mains dans le peu de jour qui restoit. Neanmoins comme les Troupes Françoises en temoignoient une grande envie, le Marquis du Plessis partagea toute sa Cavalerie en deux Corps, & faisant prendre une fascine à chaque Soldat, il passa la Riviere assez prés de la Ville, tandis que le Marquis de Bellefons fit la même chose cinquante pas au dessous. Il se rencontra encore des defilez entre la Riviere & le Camp Espagnol, de sorte qu'il étoit minuit avant qu'on y put arriver. On trouva les tranchées garnies de mêches, mais les Ennemis les avoient abandonnées, & s'étoient retirez sur une montagne voisine. Les François ainsi maîtres de la Campagne, se camperent à une demi-portée de Canon de Gironne, dans le dessein de l'assiéger dès qu'ils auroient réçu leurs munitions.

Il en forme le siége & le leve ensuite.

Elles ne tarderent pas à arriver. Les Convois vinrent sans aucun peril, & l'Armée des François se fortifioit même tous les jours par la desertion des Soldats Espagnols qui venoient se rendre en grand nombre dans leur Camp. La Place fut assiegée alors dans les formes & les travaux poussez avec assez de succés. Le Marechal d'Hocquincourt arriva dans ce tems-là * au Camp devant Gironne, avec toutes les Troupes qui servoient sous lui. Il y fit venir aussi de Perpignan trois mille livres de poudre; ensorte que le Marquis du Plessis-Belliére se trouvoit en état d'emporter bien-tôt la place, sans un contretems, qui donna lieu aux ennemis de la secourir. Déja l'on avoit fait brêche aux murailles, & l'on étoit prêt de donner l'assaut; mais soit que tout ne fût pas aussi-bien disposé pour l'attaque, qu'on se l'étoit imaginé, soit que les Soldats rebutez ne suivissent

* Le 21. Juillet.

1653. pas exactement leurs ordres, il falut abandonner l'entreprise, & la remettre à un autre tems. On se flattoit du moins que les Assiegez manquant de vivres, seroient bien-tôt contraints de demander d'eux-mêmes à capituler; mais on fut bien surpris le 24. Septembre de leur voir arriver un secours, qui entra dans la ville au moment qu'on s'y attendoit le moins. On avoit posté à son passage un Corps du Suisses avec deux autres Regimens: ils prirent lâchement la fuite des qu'ils se virent attaquez par les Espagnols; & l'arrivée de ce secours obligea les Assiegeans de se retirer.

Les Generaux François, mécontens du mauvais succés de cette entreprise, chercherent du moins à s'en dédommager par quelque combat. Ils en trouverent bien-tôt l'occasion; car les Troupes Espagnoles s'emparant des postes voisins de la Riviere, à mesure que les François les quittoient, ceux-ci tournerent tout à coup sur quelques Escadrons commandez par le Connêtable de Castille, & les chargerent si brusquement qu'ils firent quantité de prisonniers. Cet avantage fut suivi d'un autre plus considérable. Comme l'Armée Françoise reçut alors un nouveau renfort de Guïenne, commandé par le Comte de Merinville, elle continua de poursuivre celle d'Espagne, qui étoit en assez méchant état. On la poussa de logement en logement à la trace de quelques Escadrons, qui furent menez battans jusqu'à leur quartier general. Alors quelques Troupes ennemies aiant paru pour les soûtenir, on s'engagea de part & d'autre dans un combat qui fut assez opiniâtré. Toutefois les Espagnols y eurent du desavantage, par la perte qu'ils firent d'un grand nombre de Soldats tuez, de tout le bagage & de quelques prisonniers. Les François au contraire

Petits combat avantageux aux François.

n'y eurent que peu de morts & de blessez. Ils furent en état par ce moyen de se loger dans les mêmes quartiers que les ennemis avoient voulu prendre: ils s'y mirent même plus au large, pour y subsister plus long-tems & plus commodement. Au mois de Decembre l'Armée repassa la montagne, & étant rentrée dans le Roussillon, le Maréchal d'Hocquincourt y passa l'hyver pour mettre ordre à tout, pendant que le Marquis du Plessis Belliere revint en Cour par la permission du Roy. 1653.

Campagne de Piémont. Bataille de la Roquete.

Cependant le Duc de Savoye avoit peine à demeurer ferme dans l'alliance de la France. Son Ambassadeur auprès du Roi s'étant brouillé avec le Cardinal Mazarin, declara que si l'on n'envoyoit pas à son Maître le secours qu'on lui faisoit esperer depuis si longtems, il seroit obligé de se détacher des interêts du Roi T. C. pour embrasser ceux du Roi d'Espagne. La Cour de Madrid l'en sollicitoit puissamment, & lui faisoit même des menaces pour tâcher de l'ébranler. Les Troupes du Roi Catholique paroissoient prêtes à entrer dans le Piémont, & la France ne se hâtoit pas d'y en envoyer d'autres pour s'y oposer. Le Comte de Quincé y en comandoit à la verité quelquesunes, mais elles n'étoient pas suffisantes pour arrêter les progrés qu'auroient pu y faire les Espagnols; & il se contenta d'observer les démarches du Marquis de Caracene, jusqu'à l'arrivée du Maréchal de Grancey qu'il attendoit. La saison étoit déja bien avancée lorsque ce Maréchal se mit en Campagne, & ce ne fut que le 16. Septembre qu'il passa les Monts. Il arriva au Camp du Comte de Quincé entre Albe & Ast, avec un renfort de Troupes, & s'étant aussi-tôt informé de l'état de l'Armée ennemie, il aprit qu'elle campoit sur la même Frontiere

1653. dans le dessein d'entrer en Piémont à la premiere occasion. On tint sur cela le Conseil de Guerre, & l'on resolut d'attirer les Espagnols là un combat. Pour cet effet on fit marcher le Marquis de Montpesat, avec les Troupes qu'il commandoit, pour se saisir des postes les plus avantageux. Le Marechal de son côté, alla reconnoître l'ennemi à la tête de quatre Escadrons. Il trouva que le Marquis de Caracene avoit fait construire un Pont sur le Tenare, & que toute son Armée étoit deja passée de l'autre côté. C'est-pourquoi rangeant aussi-tôt la sienne sur deux lignes, il marcha en bataille à l'ennemi, occupé à se retrancher, dans la plaine de Roquette. D'abord l'on chargea trois Compagnies de Chevaulegers & quelques Troupes de Mousquetaires, qui s'étoient avancez sur une hauteur. Ils furent poussez jusques à un gros d'Infanterie postée derriere le côteau, qui les soûtint si vigoureusement, que le Marquis de Montpesat, qui leur étoit oposé, fut contraint de faire alte. Le combat étant ensuite devenu géneral, on se mêla de part & d'autre, & la victoire demeura incertaine pendant plus de quatre heures que dura la mêlée. Elle se declara enfin pour les François qui demeurerent maîtres du champ de bataille, sans qu'il leur en coûtât plus de cent Soldats. Les Ennemis au contraire y en perdirent douze cens, dont neuf cens furent tuez, & le reste noié en voulant repasser la Riviere. Cette action fut suivie de quelques escarmouches, qui n'empêcherent pas les François d'avancer dans le Milanez. Ils y prirent le Château de Carpignano & fournirent l'Armée de fourage. Mais aprés y avoir subsisté quelque tems, la saison étant trop avancée pour pouvoir tenir encore la Campagne, l'Infanterie fut contrainte de se retirer en Piemont & la Cavalerie alla prendre ses quartiers d'hiver en Dauftné, en Bresse, & dans la Souveraineté de Dombes. 1653.

Le Duc de Vendôme chasse la Flote Espagnole de devant Bourdeaux.

Durant que ces choses se passoient en Piemont, la Flote Espagnole étoit toûjours dans la Garonne, d'où elle incommodoit fort le païs voisin par les hostilitez que ses Soldats commettoient dans la Campagne. Ils avoient fait une descente à dix lieuës au dessous de Blaye, avoient mis le feu à des greniers à foin du Duc de Saint Simon, & fait des courses dans le Medoc où ils avoient brûlé plusieurs Villages. Le Duc de Vendôme, résolu de les en chasser, ramassa promtement tout ce qu'il put trouver de Matelots, les distribua sur ses vaisseaux, embarqua ses Troupes & mit à la voile pour attaquer la Flote Espagnole. Elle ne jugea pas à propos de l'attendre; & aiant mis le feu à quelques Barques & à d'autres petits Bâtimens, elle se retira à la faveur du vent. Elle se partagea ensuite en deux Escadres, dont l'une prit la route de Biscaye, & l'autre celle de Dunkerque. Pendant qu'elle se deroboit ainsi à la poursuite des Vaisseaux François, le Vice-Amiral d'Espagne, qui venoit de saint Sebastien, avec une Flute, tous deux chargez de vivres & de provisions, s'engagea bien avant dans la Garonne. Il y fut bien-tôt investi par les vaisseaux du Roi, qui, l'aiant contraint de se rendre, profiterent de toutes les munitions de guerre & de bouche qu'il venoit aporter à Bourdeaux. On trouva sur le Vice-Amiral 40. piéces de Canon, & sur la Flûte 700. Matelots, avec des vivres qui auroient suffi pour nourrir un mois toute l'Armée. Aprés cette prise les Vaisseaux François se retirerent dans la Riviere du Sudre & le Duc de Vendôme s'en alla en Cour.

Cette Ville

La Ville de Bourdeaux jouissoit à

1653. peine des douceurs de la paix, qu'elle se vit frapée d'un fleau encore plus redoutable que la guerre. Ce fut la peste qui survint alors, causée par la disette qu'avoient souferte ses Habitans. Elle ravagea tellement & la Ville & le païs des environs, qu'il en fut presque entierement depeuplé. Aussi-tôt aprés la conclusion de la paix, cette Ville avoit envoyé des Députez à la Cour, qui étoit alors à Châlons en Champagne. Ils furent reçus de Leurs Majestées avec tant de marques de clemence, qu'elles efacerent de leur esprit la honte de leurs revoltes passées, & leur donnerent mêmes l'assurance d'esperer des graces de la bonté du Roi. S. M. donna au Comte d'Estrades la Charge de Maire de cette Ville, qui avoit été exercée autrefois par les Marechaux de Roquelaure & de Matignon, & gratifia le Vicomte de Turenne de celle de Gouverneur du Limousin, pour exciter de plus en plus sa valeur, plutôt que pour récompenser ses services.

est affligée de la peste.

Ce Genéral étoit toûjous sur la frontiere de Picardie, observant de près les mouvemens du Prince de Condé. Nous avons vû de quelle maniere ils se tromperent jusqu'ici l'un l'autre, & les demarches qu'ils firent pour s'amuser reciproquement. Comment le Prince essaya de donner de la jalousie au Marechal, comme s'il eût eu dessein sur toutes les places de la frontiere pour lui faire quitter les postes qu'il occupoit, & comment le Marechal penetrant tous les desseins du Prince, les fit tous échouer par sa capacité & sa vigilance. Rien n'étoit plus beau que l'adresse de ces deux grans Capitaines, toûjours apliquez à se donner le change, & toûjours également habiles à éviter les piéges qu'ils se tendoient chacun de leur côté. Mais si le Marechal rompit toûjours les mesures du Prince, il ne put dissiper l'épouvante que l'Armée Espagnole avoit jettée dans toute la Picardie. Tout le monde de la Campagne tâcha de se sauver dans les Villes, & le Prince marcha devant Roye où l'on avoit refugié quantité de Bestiaux & d'autres effets. La Noblesse, qui s'y étoit aussi renfermée, resolut de se defendre, & aiant tenu plus long-tems que le Prince ne croyoit, plus même que ne pouvoit tenir vraisemblablement une si mauvaise place, il en eut tant de chagrin qu'il la ruina entierement. Cette expedition ne suffit pas neanmoins pour satisfaire les desirs du Prince qui méditoit quelque autre exploit plus important. Il repassa la Somme & marcha du côté d'Arras, comme s'il eût voulu l'assieger. C'étoit uniquement pour engager le Géneral François dans quelque fausse demarche, en l'obligeant de quitter ses retranchemens; mais celui ci trop habile pour donner dans le panneau, demeura toûjours couvert dans son Camp, & se contenta de détacher des Partis pour aller à la decouverte. Il n'avoit rien à craindre pour Arras, qui étoit fourni de toutes les munitions necessaires pour soûtenir un siége; aussi la Prince marcha-t-il d'un autre côté, voyant que sa feinte n'avoit pas réüssi. Il tourna tout d'un coup sur la droite, & attaqua Rocroi, dont il avoit autrefois * fait lever le siege si glorieusement.

Situation des Armees sur la frontiere de Picardie.

La place fut investie le 9. Septembre par le Comte de Ligneville, commandant les Troupes de Lorraine, qui furent bien-tôt suivies de tout le reste de l'Armée. Le Gouverneur s'attendoit si peu à cette surprise, qu'il y eut cent des meilleurs Soldats de sa Garnison, qui étant allé courir la Campagne à leur ordinaire, se trouverent à leur retour coupez par les lignes des

Siege de Rocroi par les Espagnols.

* *En l'année 1643.*

1653. ennemis. Les Generaux François essayerent en vain d'y jetter quelque secours de Troupes : ils en trouverent les avenuës si difficiles, qu'ils ne purent jamais venir à bout de ce dessein. Les Espagnols s'étant donc saisis de tous les passages, le Prince de Condé prit son quartier en un lieu apellé L'Ongre: le Comte de Fuensaldagne y commandoit en qualité de Capitaine Général, le Comte de Garcies comme Lieutenant Géneral, & le Prince Ulric de Virtemberg commandoit la Cavalerie Allemande. Les Troupes de Monsieur le Prince étoient commandées par le Marquis de Boutteville, par les Comtes de Duras & de Briol, & par le Prince de Tarente, qui aima mieux quitter l'Armée dans la suite, que de soufrir le refus que lui firent les Espagnols de l'admettre au commandement que Mr. le Prince lui avoit donné. Les quartiers ainsi disttibuez, on se mit à travailler incessamment à la circonvallation, & dans quatre jours elle fut entierement achevée. Rocroi ne manquoit ni de vivres, ni de munitions, ses murailles étoient bonnes & bien fortifiées, & ses fossez étoient remplis d'eau ; mais il n'y avoit pas assez de monde, la Garnison n'étant que de 450. Fantassins, quelques 50. Chevaux & 90. Paysans qui s'y étoient refugiez. Elle ne laissa pas de se défendre vigoureusement durant vingt-cinq jours de Tranchée ouverte.

Siege de Mouzō par les Troupes du Roi.

Le Marechal de Turenne ne pouvant la secourir, resolut du moins de s'en dedomager par une autre conquête. Il choisit Mouzon, & fit prendre les devans au Comte de Grand Pré pour l'aller investir, Mr. le Prince, prévoïant ce dessein, avoit commandé fort à propos le Comte de Briol avec 400. Chevaux & 1200. Fantassins pour aller é Stenai, &, se joignant aux Troupes du Marquis de Persan, qui s'y étoient retirées aprés la prise de Rhetel, veillerent ensemble à la conservation de toutes les places qu'il occupoit en ce pays-là. Briol étát donc averti de la marche des Troupes du Roi, acourut promtement au Bourg de Beaumont à une lieuë de Mouzon, & jetta dans la place quelques Compagnies d'Infanterie : puis revenant avec le reste de ses Troupes à Stenai, il s'y tint toûjours prêt à donner du secours aux autres places que les François pourroient assieger. Ceux-ci neanmoins n'abandonnerent pas leur dessein, & quoique Mouzon eût été renforcé, ils ne laisserent pas d'en entreprendre le siege. L'Armée fut partagée en quatre quartiers : le premier à Ablemont où se logea le Marechal de Turenne: le second à Vaux, occupé par le Marechal de la Ferté : le troisiéme à côté de la Riviere, où commandoit le Marquis d'Uxelles Lieutenant Géneral ; & le quatriéme au Faubourg de delà la Meuse, où fut posté le Comte du Plessis, fils du Marechal de ce nom, avec son Regiment d'Infanterie & quelques Dragons. Or comme il étoit important de se mettre à couvert dans ce Faubourg du feu des Assiegez qui occupoient une grande tenaille à la tête du Pont, le Marechal de Turenne passa la Meuse, & fit attaquer en sa presence cette Tenaille, avec tant d'ordre & de vigueur, qu'elle fut emportée, & les ennemis contraints d'abandonner ce poste. Cet avantage rendit le Pont inutile aux Assiegez & assura le logement du Faubourg : de sorte que le Comte de Beaujeu, qui s'étoit posté à la Lobe à quatre lieuës de Rocroi, avec un Corps de Cavalerie pour observer les demarches des Espagnols, vint encore avec sa troupe se loger dans le même Faubourg.

Reddition de la place

Aprés la prise de la Tenaille, qui mettoit ce Faubourg en sureté, les As-

1653. siégeans ouvrirent leurs Tranchées, & en quatre ou cinq jours se rendirent maîtres de tous les dehors, faisant des logemens sur le bord du fossé, où ils mirent des batteries. Le Marquis de Castelnau, Lieutenant Géneral, en fit aussi un sur la Contrescarpe du côté de la Riviere, s'étant rendu maître d'une Demi-Lune que les Assiégez avoient abandonnée. Il voulut après cela attacher le Mineur au pié de la muraille: mais il fut repoussé vigoureusement par ceux de la place, qui firent un feu continuel sur les Troupes qu'il commandoit. Cette resistance obligea les assiegeans de rompre la Contrescarpe qui étoit revêtuë de pierre, & de se couler dans le fossé, pour aller à couvert des galeries jusqu'à la palissade. Le Vidame de Laon, fils du Comte de Rouci, & Neveu du Vicomte de Turenne, jeune & brave Seigneur, âgé seulement de 18. ans, fut tué d'un coup de mousquet en cette occasion. On fit ensuite attaquer une grosse Tour, d'où les Assiegez incommodoient fort les travailleurs; & après qu'on eut fait jouër un fourneau, qui fit tout l'effet qu'on en pouvoit esperer, on se logea dans cette Tour. Les travaux s'avançoient de l'autre côté avec une égale diligence; on avoit attaché le Mineur, & tout étoit disposé pour donner l'assaut. Alors les Assiégez, se voyant prêts d'être forcez, se rendirent à composition le 28. Septembre. La Garnison, qui étoit au commencement du siége de 1500. Fantassins & de 200. Chevaux, ne se trouva diminuée que de cent. & sortit à des conditions honorables.

Suivie de celle de Rocroi. Les François avoient pressé ce siége, pour tâcher d'être encore à tems de secourir Rocroi. Mais s'ils firent paroître en cette occasion autant de valeur que de diligence, les Espagnols n'en employerent pas moins dans le siége qu'ils avoient formé, résolus, s'il étoit possible, de l'achever avant que Mouzon se rendît. Déja les aproches étoient faites, à la faveur de cinq batteries de vingt-trois pieces de Canon: deja ils s'étoient rendu Maîtres du Chemin couvert, avoient fait un logement sur la Contrescarpe, & emporté la Demi-Lune qui étoit entre les deux Boulevards. Cependant les vigoureuses sorties des Assiégez rendirent bien-tôt tous ces travaux inutiles, & firent perdre aux Assiégeans tout le fruit de leur diligence. La premiere de ces sorties se fit sur le logement de la Contrescarpe, vers la pointe de la Demi-Lune, où vinrent 60. hommes choisis, avec des faulx emmanchées, qui entrerent dans les travaux, & taillerent en pieces tout ce qui s'oposa à eux. Cette premiere sortie fut suivie d'une autre, par un Capitaine à la tête de quarante-cinq Soldats & deux Grenadiers, qui étant entrés dans un autre poste avancé des Assiégeans, passa au fil de l'épée tous ceux qui oserent lui resister. Enfin les Assiégez en firent une troisiéme sur le quartier des Espagnols où ils causerent bien du desordre: y ayant fait prisonnier un Lieutenant Colonel avec un Capitaine de cette Nation. Ils éventerent même l'une de deux mines, dont les Assiégeans se promettoient un grand efet, & repousserent une attaque furieuse, dans laquelle le Gouverneur fut blessé d'un coup de mousquet. Mais cette blessure ne l'aiant pas empêché de se faire porter en chaise par tout où sa presence etoit necessaire, il fit la revuë de sa Garnison & la trouva réduite à trois cens hommes. Voyant d'ailleurs ses Bastions entr'ouverts par de larges brêches, & que la Courtine, par où les Assiégeans se preparoient à donner l'assaut, n'étoit ni revêtuë ni fortifiée d'aucun fossé, il demanda à capituler, & les Articles furent signez le 29. 1653.

1653. 29. Septembre. Il sortit de la place le lendemain avec ce qui lui restoit de Soldats, & fut conduit à Charleville. C'est ainsi que Rocroi fut pris par les Espagnols, le lendemain de la prise de Mouzon par les François.

Mesintelligence entre Mr. le Prince & l'Archiduc.

Ce fut pendant le premier de ces deux sieges que la mesintelligence commença à se mettre entre Mr. le Prince & le Comte de Fuensaldagne. Celui-ci n'aprouvoit pas une Expedition où l'on fatiguoit inutilement les Troupes du Roi son Maître, puisque la place devoit être livrée au Prince de Condé; & que durant qu'on se consumoit à l'assieger sans fruit, on en laissoit prendre une autre qui étoit d'une grande importance pour les François. Il arriva donc que bien loin d'agir de concert en cette occasion, ils témoignerent même de l'aigreur l'un contre l'autre. L'Archiduc voulut prevenir les suites de ce demêlé, & se rendit au Camp en personne: mais il se brouilla lui-même avec Mr. le Prince, sur ce que l'un & l'autre pretendoient avoir seul le droit de donner le mot. L'Archiduc s'en offensa, & défendit au Prince de Wirtemberg, qui logeoit au quartier du Prince de Condé d'obéïr à ses commandemens. Enfin le Duc de Lorraine, qui arriva alors fort à propos au Camp d'Espagne, trouva un temperament pour les accommoder. L'expedient fut que le mot ne seroit donné ni par le Prince ni par l'Archiduc, mais par un tiers que l'un & l'autre nommeroient à cet effet. Ce Duc ne tarda guerre après cela à s'en retourner avec ses Troupes, sans en rien dire à personne, sous pretexte que l'air du Camp étoit mortel à ses Soldats. L'Archiduc & les autres Genéraux en furent d'autant plus surpris & embarassez que les Lorrains faisoient le tiers de leur Armée, & que si les François eussent pris ce tems pour secourir la place, ils en auroient fait lever le siege sans difficulté. Le Comte de Fuensaldagne prit alors le parti de courir après le Duc; & l'aiant joint près de Mariembourg, il fit tant par ses prieres, qu'il l'obligea enfin de revenir. 1653.

Rocroi est livré au P. de Condé.

La place aiant été prise de la maniere que nous l'avons dit, fut livrée à Mr. le Prince qui y mit une Garnison de ses propres Soldats, & en donna le Gouvernement au Duc d'Enguien son fils. La plûpart des Officiers Espagnols en murmurerent, disant que le Roi leur maître avoit perdu Mouzon, sans acquerir Rocroi; & que cette derniere place, restant entre les mains du Prince de Condé, ne serviroit qu'à le fortifier dans ses pretentions. Ils craignoient, avec raison, que bien loin de le maintenir par là dans les interêts du Roi d'Espagne, il ne s'en prévalût un jour pour faciliter son accommodement avec la France. Que ces apréhensions fussent bien ou mal fondées, du moins est-il certain que le siege de Rocroi affoiblit extrêmement l'Armée Espagnole. Elle y resta encore quelques jours pour combler les travaux & réparer les brêches de la place; ensuite de quoi elle alla prendre ses quartiers de rafraichissement près d'Avesnes. Le Prince de Condé resta dans sa nouvelle Conquête, où la fievre quarte le retint quelque tems.

Marche du Maréchal de Turenne.

D'autre part, après la prise de Mouzon, le Maréchal de Turenne y laissa une Garnison de six cens hommes, avec le Regiment du Comte de Grandpré, qui fut fait Gouverneur de la place. Il passa ensuite la Meuse & marcha droit à Mezieres, prenant ses quartiers aux environs. En même tems le Comte de Noailles s'aprocha de Vervins avec 1500. hommes, & s'en rendit Maître. Après quoi le Maréchal vint

vint à Aubigni pour observer de plus près les ennemis. Pendant son sejour à Mezieres, il avoit fait un détachement de 1200.hommes sous le Marquis d'Uxelles, qui vint ataquer le château de Boisjanci. Comme il ne pût être secouru, ni de Stenay, ni des autres places voisines, parce que le Comte de Sainte Maure avec un corps de cavalerie en observoit de près les garnisons, il fut obligé de se rendre, sans même atendre le canon.

Voyage du Roi à Laon. On y tient un Conseil de guerre.

Durant ce tems-là, le Roi, qui étoit sorti de Paris dès le 2. jour de Septembre, passa à Soissons & arriva à Laon sur la fin du même mois. Le Cardinal Mazarin meditoit quelque nouvelle entreprise pour terminer glorieusement cette campagne. Il s'y porta d'autant plus volontiers, que se voyant délivré de la fâcheuse diversion que les troubles de Bourdeaux l'avoient obligé de faire en Guyenne, il pouvoit ocuper ailleurs les troupes qui avoient été employées à cette reduction. Il assembla donc tous les Generaux à Laon, & leur proposa le siege de Sainte Menehoult pour enlever encore cette place à Mr. le Prince. Sa garnison, qui étoit considerable, desoloit tout le voisinage par ses courses frequentes, & tiroit de grosses contributions de tout le païs d'alentour. La Champagne étoit continuellement exposée à ses ravages, & il paroissoit important de l'en delivrer. Mais il n'étoit pas moins dangereux d'entreprendre ce siege à la vûe de l'armée d'Espagne, qui quoiqu'afoiblie par celui de Rocroi, sembloit neanmoins en état de s'y oposer. Il est vrai que les troupes des deux Maréchaux pouvoient lui faire tête & favoriser le siege par ce moyen. Cependant comme on n'avoit que les Gardes du Roi pour l'entreprendre, avec les troupes qu'on atendoit de Guyennè & quelques nouvelles levées qu'on avoit faites en Allemagne, rien ne paroissoit plus incertain que le succès qu'on en pouvoit esperer. Ces considerations engagerent la plûpart des Oficiers à opiner contre cette entreprise ; mais le Cardinal Mazarin, qui l'avoit à cœur, demeura ferme dans son premier dessein, & son avis prevalut. Il avoit fait avancer la Cour à Châlons sur Marne, d'où le Roi devoit quelquefois venir au camp. Il presumoit tout de la presence du jeune Monarque, qu'il vouloit rendre temoin de cette expedition. C'étoit hazarder sa gloire neanmoins, dans un tems où il étoit dangereux de l'exposer. Toutefois la fortune seconda cette entreprise, & elle fut justifiée par l'évenement.

Siege de Ste Menehoult.

La place fut donc investie le 21.d'Octobre par les Marquis de Castelnau & d'Uxelles & les Comtes de Sainte Maure & de Noailles avec 3500. hommes seulement. On disposa ces troupes en quatre quartiers, & l'on ne fit aucune circonvallation, parce que le camp des Assiegeans étant couvert de l'armée des deux Maréchaux, on pretendoit emporter la place l'épée à la main, sans s'amuser à ouvrir la tranchée. Il paroissoit assès étrange de vouloir forcer une ville fortifiée d'un bon château, & munie d'une garnison de 1500. Soldats commandez par de tres-bons chefs. On ne laissa pas de l'entreprendre d'une maniere non moins extraordinaire que vigoureuse. On faisoit venir toutes les provisions de Châlons, & au défaut de charettes, qu'on ne pouvoit trouver dans un païs desolé par les guerres, on y suplea par les équipages de la Cour. C'étoit une chose sans exemple, à laquelle les ennemis ne s'étoient pas atendus ; aussi la regarderent-ils comme temeraire. Ils détacherent souvent des partis de la garnison de Clermont, & dans une de leurs courses ils enleverent un jour quantité de chevaux, de ceux que la

1653. Cour avoit fournis pour mener des munitions au camp. Le 26. le Roi s'y rendit, acompagné du Cardinal Mazarin & des principaux Seigneurs de la Cour. Il passa la nuit dans une Abaïe voisine, qui apartenoit au Cardinal Bichi ; & fut le lendemain matin visiter le quartier de Noailles. Il alla ensuite se promener sur le haut d'une colline, au pié de laquelle étoit le quartier de Castelnau. Il en vit sortir quelques cavaliers qui, pour le divertir, allerent faire le coup de pistolet, jusqu'à une portée de mousquet de la place. Comme on auroit voulu qu'elle se fût renduë à sa seule presence, Sa Majesté fit tenir le Conseil de guerre, où il fut resolu de détacher le Marquis de Villequier, pour en aller sommer les assiegez. Le Marquis de Fors, qui en étoit Gouverneur, avoit commencé à traiter de son acommodement avec la Cour, dès avant que la place fût investie. Mais n'en pouvant sortir alors avec honneur, il répondit qu'il vouloit y rester pour la défendre. Cependant pour ne donner aucune défiance à Montal, qui commandoit dans le château, & en qui le Prince de Condé avoit une entiere confiance, il lui declara qu'il ne vouloit servir durant le siege qu'en qualité de simple soldat, & lui ceda tout le commandement. Après la réponse des assiegez, le Roi retourna le 28. à Châlons.

Ouverture de la Tranchée.

On fut contraint alors d'assieger la place dans les formes. La tranchée fut ouverte le 1. Novembre de deux côtez, & l'on commença à batre la Ville. Mais la vigoureuse défense des assiegez & leurs frequentes sorties rallentirent beaucoup le succès des ataques. M. le Prince, tout malade qu'il étoit à Rocroi * de la fievre quarte, donna ses ordres pour les faire secourir. Il commanda pour cet éfet les Comtes de Duras & de Briol, qui ramasserent toutes les troupes qu'ils purent trouver dans les quartiers d'alentour, tandis qu'avec les Generaux d'Espagne, il tâchoit de former un corps plus considerable pour se loger sur les terres de France. Ces deux Comtes, à l'aide des Lorrains, firent trois mille hommes de pié & deux mille chevaux, passerent la Meuse & s'avancerent pour secourir la place assiegée. Mais le Cardinal les prevint. Au premier avis de leur marche il dépêcha * en pleine nuit le Lieutenant de ses Gardes à Vitri, pour faire avancer à toute bride les troupes de Guyenne. Il fit mettre en campagne les Gendarmes & les Chevauxlegers de la Garde du Roi, avec tous les Gentilshommes de sa maison, & envoya des couriers dans tous les lieux voisins, pour faire venir de toutes parts du renfort à l'armée. Il en donna le commandement au Maréchal du Plessis-Pralin, & ses ordres furent executez avec tant de diligence, qu'au point du jour tous les Soldats furent sous les armes, & toute la Noblesse de la Cour à cheval pour cette expedition. Le Maréchal partit de Châlons l'aprèsdînée même, & marcha droit au camp pour y arriver la nuit, & combattre le lendemain matin les ennemis. Mais ils ne parurent pas, sans doute de peur d'être surpris par le Maréchal de la Ferté, qui s'étoit venu poster entre Clermont & Ste. Menehoult, pour les prendre en queuë, s'ils fussent venus ataquer le camp des assiegeans. Les troupes de Guyenne arriverent le jour suivant au nombre d'onze Regimens de cavalerie & de dix d'infanterie : ensorte que ce renfort mit l'armée en état de presser le siege plus vivement.

Montal se défendit avec toute la vigueur que Mr. le Prince en pouvoit

* *D'autres disent à Namur.*

* *La nuit du 4. au 5. Novembre.*

1653. atendre; & auroit fait encore une plus longue resistance, sans l'accident qui arriva à un Magazin de poudre, où le feu prit par une volée de canon. Les François ataquerent avec beaucoup de resolution la demi-lune de devant la porte du bois, & se jeterent en même tems dans le fossé; mais les assiegez firent sur eux une sortie, qui interrompit leurs travaux. Ils en firent deux autres les jours suivans, où ils furent repoussez avec perte; mais non sans qu'il en coutât aussi de braves gens aux troupes du Roi. Enfin le Marquis de Castelnau ayant emporté un ouvrage, nommé le Fer à cheval, descendit dans le fossé & y fit faire une galerie pour couvrir le Mineur: il soûtint deux sorties des assiegez, qui y perdirent beaucoup de monde. D'autre part les Regimens d'Uxelles & de Dampierre prirent une demi-lune à côté droit de la brêche. Deja la mine étoit prête à faire sauter le bastion qui étoit de l'autre côté, & l'on se preparoit à donner l'assaut, lorsque les assiegez se voyant sur le point d'être forcez, demanderent à capituler. Comme ils n'ofrirent de se rendre, qu'en cas qu'ils ne fussent pas secourus dans huit jours, le Maréchal refusa cette condition, & se mit en état de recommencer ses ataques. Elles durerent encore jusqu'au 24. Novembre, que Montal se rendit enfin, ne pouvant plus esperer de secours. Il sortit avec armes & bagage, & se retira à Rocroi le 27. Il y fut suivi de peu de François, la plûpart de ceux qui étoient dans la place ayant accepté l'amnistie, pour prendre parti dans les troupes du Roi, ou se retirer dans leurs maisons. Le Marquis de Fors fut du nombre des derniers avec quelques autres. Ainsi finit le siege de Sainte Menehoult, dont les commencemens sembloient promettre une issuë moins avantageuse aux armes du Roi: sa prise termina la campagne de cette année, & la Cour retourna à Paris.

Reddition de la Place.

L'autorité Royale s'afermissoit de plus en plus, & chacun trouvoit son compte à rentrer dans l'obéissance. Le Comte d'Harcourt neanmoins, qui l'avoit si bien servie, s'absenta tout d'un coup, par je ne sçai quel mécontentement. Ce fut dès l'année precedente, après la levée du siege de Villeneuve d'Agenois, qu'il se retira en Alsace, comme s'il eût craint que la Cour ne l'eût fait arrêter. On pretend qu'il en prit le soupçon, sur la jalousie que le Cardinal Mazarin avoit conçûe de ses services, & que suposant ensuite de faux ordres, il gagna en Alsace les principaux Oficiers, & se fit recevoir dans leurs meilleures places. Il est du moins certain, que sous pretexte de les tenir au nom du Roi, il s'y attribuoit insensiblement une autôrité, qui auroit pû aller jusqu'à l'independance. Pour en prevenir les suites, le Cardinal usa d'artifice, n'osant s'y oposer ouvertement. Il envoya à Brisach François de Montlesun, Sieur de Besmaux, Capitaine de ses Gardes, avec des ordres secrets pour retirer adroitement cette place des mains du Comte d'Harcourt. Il gagna si bien le corps d'Allemans, qui y étoit en garnison, qu'il en ferma les portes au Gouverneur que le Comte y avoit mis lorsqu'il en fut sorti pour une partie de chasse. Il débaucha de même la garnison de Philipsbourg, & par les intrigues secretes qu'il entretenoit en divers autres endroits, il donna tant d'inquietude au Comte, qu'il l'obligea de traiter à de bien moindres conditions que celles dont le Roi l'avoit fait maître. L'acommodement se fit enfin par l'abandonnement de l'Alsace, dont le Comte d'Harcourt ceda le Gouvernement au Cardinal Mazarin, qui lui donna celui d'Anjou en échange. 1653.

Acommodement du Comte d'Harcourt qui s'étoit retiré à Brisach.

Ce Ministre, en s'éforçant de réta-

1653. blir l'autorité du Roi, n'en avoit pas moins d'ennemis cachez, qui conservoient pour lui une haine irreconciliable. L'avis vrai ou faux qu'on avoit autrefois donné à Mr. le Prince, que Mazarin avoit aprouvé un atentat sur sa personne, trouva creance dans ces esprits prevenus. Ils chargerent deux assassins * de lui rendre la pareille. Ils alloient frequemment au Louvre pour épier le Cardinal, qu'ils devoient assassiner à coups de coûteau dans le petit escalier dérobé, par où il descendoit tous les soirs pour aller de son apartement à celui du Roi. L'entreprise étoit hazardeuse; mais dans ces rencontres la passion étant la maîtresse, aveugle ordinairement l'esprit. La conspiration fut découverte; & les conjurez arrêtez prisonniers & condamnez à être rouez vifs, furent executez le 11. d'Octobre.

Dessein contre la vie du Cardinal Mazarin découvert.

Le Cardinal Mazarin craignoit toûjours Mr. le Prince, tout absent & tout proscrit qu'il étoit, & de peur qu'il ne lui suscitât encore de nouveaux embarras, il lui fit faire des propositions d'acommodement tres-avantageuses, non-seulement pour lui-même, mais aussi pour tous ses amis. Outre l'ofre qu'il lui fit de le rétablir dans tous ses biens & ses Gouvernemens, on pretend qu'il lui ofrit aussi trois Villes en souveraineté, moyennant qu'il voulût traiter sans les Espagnols. Ce n'est pas qu'on n'eût été bien aise de renouër les negociations de paix avec ces derniers ; mais on auroit voulu qu'ils se fussent détachez des interêts de Mr. le Prince, & qu'ils n'eussent pas pretendu le faire comprendre dans le traité. Quoiqu'il en soit le Prince rejeta ces ofres ; & soit qu'il ne les jugeât pas assés avantageuses, ou assés sûres, soit qu'il fût trop engagé avec le Roi d'Espagne, & n'osât manquer à la parole qu'il lui avoit donnée ; il se contenta de repondre, qu'il n'étoit pas si fort touché „ du desir d'être Souverain, qu'il ne se „ contentât de l'honneur qu'il avoit „ d'être Prince du Sang Royal. Qu'outre cela il ne pouvoit plus se fier au „ Cardinal, après en avoir été trompé „ si souvent : qu'il le connoissoit pour „ l'homme du monde à qui les ofres „ coûtoient le moins à faire ; mais qu'il „ ne les executeroit qu'autant que sa „ politique le permetroit pour son a- „ vantage. Le Prince de Condé, ayant ainsi rompu toute sorte de negociations avec le Cardinal Mazarin, ne songea plus qu'à bien faire ses conditions avec les Espagnols. Ceux-ci d'autre part, voyant les afaires du Prince en assés mauvais état, tâcherent de se prevaloir de cette ocasion pour lui faire la loi. L'Archiduc qui étoit, comme j'ai dit, Gouverneur des Pais-bas, voulut l'obliger à lui ceder le pas. 1653.

Propositions d'acommodement faites au Prince de Condé rejetées. *Hist. de l. Min'st. del Cardinal Mazarin Lib. III.*

Le Prince ne s'étoit jamais trouvé dans une si fâcheuse extremité. Il étoit malade entre les mains des Espagnols, saus argent & sans troupes. Les Espagnols ne doutoient point que l'extrême besoin qu'il avoit de leur secours, ne l'obligeât à se relâcher sur l'article en contestation. On tint pour cet éfet de grands conseils à Bruxelles, & on lui envoya des Députez pour lui en faire la proposition. On lui fit entrevoir mille avantages ou mille degoûts qui suivroient son consentement ou son refus. Tout cela ne fut pas capable d'ébranler le Prince. Il resolut de soûtenir les droits de sa naissance à quelque prix que ce fût, & répondit fierement : „ qu'il étoit Prince du Sang de Fran- „ ce, & qu'en cette qualité, il ne „ pouvoit consentir, tout au plus, „ qu'à une égalité entre lui & l'Ar- „ chiduc, quoique Fils & Frere „ d'Empereur : qu'ils prissent leur „ parti là-dessus ; & que si dans

Fermeté de ce Prince à soûtenir sa dignité contre l'Archiduc. *Hist. du Prince de Condé Liv. IV.*

Actions memorables de la vie du Prince Condé,

* *Ricours & Berthaut.*

1653. „ douze heures ils n'avoient accepté ses „ ofres il sortiroit des Païs-bas, aimant „ mieux s'exposer à tout, que de soufrir „ qu'on fit dans sa personne le moindre tort à sa dignité. On n'osa plus après cela chagriner le Prince sur le rang qu'il devoit tenir, & le Roi d'Espagne ordonna expressément qu'il fût traité par tout comme on traitoit l'Archiduc. Mr. le Prince alla bien-tôt après à Bruxelles pour y conclure un ample traité avec l'Espagne, dont le principal article fut: *que toutes les conquêtes de Places, qui se feroient en Flandre, lui apartiendroient.* A son entrée on lui fit autant d'honneurs, qu'on en avoit fait à l'Archiduc le jour de sa reception. Cette étroite liaison du Prince de Condé avec les Espagnols ne fit qu'irriter le Roi contre lui, sans rendre sa condition meilleure.

Par le R. P. François Bergier. Lett. II.

Sa condamnation renouvellée au Parlement.

Aubery, Hist. du Cardin. Mazar. Liv VI.

Sa Majesté ne voulut plus diferer à faire éclater son ressentiment. Les Chambres du Parlement s'étant assemblées le 22. Decembre, les Gens du Roi déclarerent de sa part à la Compagnie, que l'intention de S. M. étoit de faire tout de nouveau le procès au Prince de Condé, en consequence de la Declaration du mois d'Octobre de l'année precedente, & qu'elle s'y rendroit en personne lorsque l'état des choses le demanderoit. Ils presenterent ensuite les conclusions par écrit du Procureur General, avec la Lettre de cachet & la patente, qui commetoient le Chancelier, le Premier President, & deux Conseillers de la Grande Chambre, pour travailler à l'instruction. Surquoi ayant été déliberé, il fut resolu que les Lettres seroient enregîtrées & executées. Le procès ayant été instruit en consequence, le Roi vint exprès au Parlement, & les informations furent lûes en presence de S.M. Il fut ensuite ordonné conformé„ ment aux conclusions, que le Prince „ comparoîtroit en personne au Par„ lement, Sa Majesté y étant: qu'il se „ metroit en état dans les prisons de la „ Conciergerie quinze jours après la „ publication qui seroit faite à Peron„ ne, atendu son absence notoire hors „ du Royaume; & que ses complices „ ou adherans seroient pris & amenez „ dans les mêmes prisons, ou ajournez „ à trois briefs jours. Ensuite, sur la lecture du procès verbal dressé par les Huissiers, tant de la perquisition qu'ils avoient faite de la personne du Prince de Condé en son Hotel à Paris, que de leur voyage & de leurs procedures à Peronne; & après que le Procureur General eut pris ses conclusions, il fut donné Arrêt par défaut, portant condamnation de mort *contre Messire Loüis de Bourbon, Prince de Condé, ateint & convaincu des crimes de Leze Majesté & de Felonie, déchû du nom de Bourbon, de la qualité de Premier Prince du Sang, & de toutes les prerogatives dûes à sa naissance.* En consequence, tous ses biens furent confisquez, & il fut depouillé de toutes ses Charges & Gouvernemens. Les partisans de Monsieur le Prince trouverent bien des nullitez dans cet Arrêt; mais comme il est raporté mot à mot, aussi-bien que les raisons de la Partie adverse dans l'Historien que je cite ici, je ne m'étendrai pas davantage là-dessus. Tous ceux qui avoient suivi le parti du Prince furent compris dans la même condamnation; mais ils ne laisserent pas pour la plûpart, de lui demeurer fidelles, & cet illustre proscrit conserva dans sa disgrace des amis tres-distinguez. Toute la Maison d'Orleans, & sur tout *Mademoiselle*, ne changea point de sentiment à son égard; & à l'exception du Prince de Tarente, qui prit le parti de se reconcilier avec la Cour, tous les autres amis du Prince s'atacherent inseparablement à sa fortune. 1653.

1653. Il n'en fut pas de même du Prince de Conti, qui, après avoir reçû l'amnistie que le Roi lui avoit acordée à Bourdeaux, pensoit serieusement aux moyens de rentrer en grace auprès de S. M. Il rapella le sage conseil que feu M. le Prince son pere lui avoit donné en mourant, de se tenir fortement uni aux interêts du Roi & de lui rendre en toutes choses une obéissance inviolable. L'exemple de M. le Prince son frere lui remetoit encore devant les yeux la gloire qu'il s'étoit aquise, tant qu'il étoit demeuré dans son devoir. Il considéroit toutes les suites dangereuses des mauvais conseils qui l'en avoient fait sortir ; & venant ensuite à faire reflexion sur sa propre personne, il se voyoit reduit ou à la necessité d'être malheureux par tout, en demeurant dans la disgrace de la Cour, ou de tenter toutes sortes de voyes pour y reprendre sa premiere faveur. Il n'avoit garde de se retirer en Espagne, où il sentoit bien qu'il seroit toûjours exposé au ressentiment du Prince son frere, prevenu contre lui par Marsin & par Laisné. Il ne voyoit pas plus de sureté pour sa personne en Italie, ou dans quelqu'une de ses terres, où il ne feroit que fortifier les ombrages que la Cour en pourroit concevoir. Il ne trouvoit de tous côtez que des sujets de crainte, à moins que de s'atacher entierement au premier Ministre, & de l'engager dans ses interêts de quelque maniere que ce fût. Il avoit déja commencé à le gagner en lui resignant, comme j'ai dit, tous ses Benefices : il voulut encore s'allier dans sa famille, pour achever de s'unir plus étroitement à lui. Il en avoit un exemple domestique en la personne du Prince de Condé, qui avoit épousé la Niece du Cardinal de Richelieu. Comme il étoit à Cadillac, où Langlade, Secretaire du Cardinal Mazarin, se trouvoit aussi malade, il lui toucha quelque chose de son dessein, mais sans beaucoup s'avancer. Il s'en ouvrit plus particulierement au Duc de Candale, qu'il regardoit comme son ami, & qui en éfet aprouva ses sentimens, & s'employa même pour les faire réussir. 1653.

Le Prince de Conti pense à se racommoder avec la Cour.

La Comtesse Martinozzi, Sœur du Cardinal, étoit arrivée depuis peu en France avec une de ses filles, & avoit été reçûe de Leurs Majestez avec de grands honneurs. Ce fut sur cette fille que le Prince de Conti jeta les yeux, sans pourtant s'en expliquer d'abord à la Cour. Il se contenta d'y envoyer son Capitaine des Gardes, pour faire de sa part ses soûmissions à Leurs Majestez. Il en fut reçû avec tant de marques de bonté & d'afection pour son maître, qu'à son retour le Prince ne pût pas douter des favorables dispositions où la Cour étoit à son égard. Le Cardinal même lui fit faire en son nom les protestations de l'amitié la plus sincere, & lui demanda la sienne avec toute sorte d'empressement. Le Prince resolut alors d'envoyer Sarazin, son Intendant, qui avoit beaucoup de part à sa confidence, pour parler plus ouvertement à la Cour, de ce qu'il n'avoit fait que toucher en passant à Langlade, lorsqu'il étoit à Cadillac. Sarazin y trouva le Cardinal aussi bien disposé qu'il le pouvoit desirer ; de sorte qu'après quelques voyages & quelques conferences, les propositions de ce Mariage entre le Prince & Anne Martinozzi se trouverent avancées heureusement. On en parla bien-tôt comme d'une afaire faite ; & l'on en parla diversement. Les uns disent que ce n'étoit qu'un piege que les Princes tendoient au Cardinal, qui devoit se defier de la secrete intelligence que les deux freres & la sœur entretenoient toûjours sous l'aparence de leurs divisions. D'autres representoient à ce Ministre,

Il s'allie avec le Cardinal Mazarin en épousant une de ses Nieces.

1653. que quand même la chose seroit sincere, il prenoit un mauvais parti de vouloir s'allier en France avec un Prince du Sang Royal : qu'étant étranger, une si grande élevation ne pouvoit manquer de l'exposer à la jalousie de la nation entiere, & de rallumer l'envie de ses ennemis. Que pour mieux établir sa faveur & sa fortune, il devoit moins écoûter son ambition : qu'il faut toûjours craindre quelque fâcheux retour de la part des Princes, quand leurs graces viennent à se répandre avec excès. Que peu de maîtres veulent soufrir pour compagnons ceux qu'ils ont eu pour serviteurs ; & que plus il vouloit s'élever, plus sa chûte en deviendroit funeste. Qu'il devoit se souvenir du Cardinal de Richelieu, qui pour être parvenu à ce comble de grandeur où on l'avoit vû monté, s'étoit rendu si odieux à Louïs XIII. qu'il n'y eut que sa mort qui l'empêcha de tomber dans le precipice qu'il s'étoit creusé. Qu'il étoit bien plus sûr de s'allier en des païs étrangers, où en cas de besoin il trouveroit une retraite, que de demeurer toujours exposé à l'inconstance d'une Nation, dont les égards pour lui ne dureroient qu'autant que sa faveur. Les ennemis du Prince allerent encore plus loin. Prevoyant que ce Mariage l'alloit unir inseparablement aux interêts du Cardinal Mazarin, ils mirent tout en œuvre pour en empêcher l'éfet. On écrit même que le Comte de Fiesque & Marsin, ne pouvant autrement détourner le coup, firent complot de s'assurer de la personne du Prince & de se defaire de ses deux confidens, l'Abé de Cosnac & Sarazin. Mais le complot ne réussit pas, & ne servit au contraire qu'à hâter la conclusion de cette afaire.

1654. Le Mariage se celebre au Louvre en presence de Leurs Majestez.

Les articles en furent donc dressez ; & si le Mariage ne fut pas d'abord accompli, c'est que le Prince ne voulut pas être present tandis qu'on faisoit le procès dans le Parlement au Prince de Condé son frere. Il eut donc permission de diferer son voyage à la Cour jusqu'à la fin du carnaval, & arrivant en ce tems-là, il fut reçû du Roi & de la Reine avec toute la joie & la satisfaction que l'on peut s'imaginer. Les articles du Mariage étant tout dressez, le contrat fut signé au Louvre par Leurs Majestez le 21. Fevrier 1654. La Princesse eut pour sa dot deux cens mille écus que lui donna le Cardinal son oncle, à quoi Leurs Majestez en ajoûterent cinquante mille, avec une pension de la valeur des revenus de tous les benefices, dont le Prince avoit donné sa démission au Roi en faveur du Cardinal Mazarin. Les Parties furent fiancées le même jour dans la chambre de Sa Majesté par l'Archevêque de Bourges, & mariées le lendemain 22. dans la Chapelle de la Reine par le même Prelat. La Mariée y fut conduite par Leurs Majestez, acompagnées de Monsieur, de tous les Princes & des plus grands Seigneurs de la Cour ; & au retour, Leurs Majestez honorerent aussi la Nôce de leur presence. La Reine fit même l'honneur à l'Epouse de la mettre au lit, & le Roi donna la chemise au Prince. On peut croire qu'un si illustre mariage ne manqua ni d'epithalames ni d'aplaudissemens; il est vrai aussi que la nouvelle Princesse ne fit pas moins éclater de merite & de vertu, que son nouveau rang lui donnoit d'élevation & de gloire. Mais il ne fut pas si generalement aplaudi, qu'il ne trouvât aussi des censeurs. M. le Prince sur tout, à la nouvelle de cette alliance, en conçût un dépit extrême ; & dans l'impuissance où il étoit de satisfaire son ressentiment, il l'exhala dans une lettre tres-vive, qu'il écrivit au Prince de Conti son frere. Le Roi voulut donner ensuite au nouveau marié tous les biens & toutes les charges dont on venoit de

1654. dépouiller Mr. le Prince ; mais il les refusa genereusement, & ne voulut pas qu'on put lui reprocher de s'être enrichi de pareilles dépouilles. Les jours suivans se passerent en fêtes, en balets, en festins & en comedies, où la Cour fit eclater par sa magnificence la joie qu'elle ressentoit de cette heureuse union.

Mort de l'Archevêque de Paris. Le Cardinal de Retz prend possession de l'Archevêché par Procureur. *Memoir. du Card. de Retz, & le Joli.*

Elle continuoit toûjours ses sollicitations auprès du Cardinal de Retz, pour lui faire donner sa demission de l'Archevêché de Paris. Jean François de Gondi son Oncle, à qui il devoit succeder, étant mort sur ces entrefaites *, cet évenement changea un peu la face des afaires. Dès-que ce Prelat eut les yeux fermez, le Sr. de Caumartin eut l'adresse de faire prendre possession de l'Archevêché au nom du Cardinal de Retz, sur une Procuration signée de lui dans le château de Vincennes, quoiqu'elle parût avoir été passée avant sa détention. La procuration portoit en „ substance, que le Cardinal ayant dessein d'aller à Rouen, donnoit charge „ au Sr. de Labour son Aumônier, de „ prendre pour lui possession de l'Archevêché en cas que Mr. son Oncle „ vint à mourir. Elle avoit été dressée par les Sieurs Roger Notaire Apostolique, & de Paris, Docteur de Sorbonne. Le Chapitre ayant été assemblé dès sept heures du matin, trois heures après la mort de l'Archevêque, les mesures furent si bien prises, que le Sieur de Labour y fut introduit d'un consentement unanime, & mis en possession avec toutes les formalitez acoûtumées. On députa ensuite au Chancelier pour le prier d'obtenir une audience du Roi, tendant à suplier Sa Majesté de mettre en liberté le nouvel Archevêque, pour faire les fonctions de sa charge dans la Semaine Sainte qui aprochoit. Il ne parut aucune oposition du côté de la Cour, jusques sur les dix heures, que le Sr. le Tellier fut envoyé de la part du Roi chez le Doyen, pour faire assembler le Chapitre, & l'obliger de prendre le gouvernement spirituel de l'Archevêché comme vacant en Regale, parce que le Cardinal de Retz n'avoit pas fait le serment de fidelité. Mais le Chapitre l'en avoit dispensé comme d'une formalité seculiere, à laquelle l'Eglise ne s'arrêtoit pas. L'afaire étant donc déja consommée, le Tellier s'en retourna sans avoir pû réussir dans sa commission. Le soir du même jour les Députez du Chapitre se rendirent au Louvre, pour faire leurs remontrances à Sa Majesté. Mais le Chancelier, sans leur donner le tems de parler, „ leur dit d'abord, qu'ils avoient été „ bien vîte : qu'ils avoient entrepris „ sur les droits du Roi : que Sa Majesté „ ne reconnoissoit point le Cardinal de „ Retz pour Archevêque de Paris: qu'elle „ leur enjoignoit de nommer un „ Grand Vicaire pour l'administration „ spirituelle de l'Archevêché, laissant „ au Roi le soin de nommer des œconomes pour le Temporel ; après quoi „ le Chancelier mit entre les mains du „ Doyen un Arrêt du Conseil d'en haut „ qui portoit tout ce qui vient d'être „ dit. Le Doyen ayant voulu prendre la parole, la Reine fit signe au Roi de s'en tenir là, & les Députez furent obligez de se retirer. 1654.

La Cour en est avertie & tâche en vain d'annuler sa prise de possession.

Disposition du Clergé & de la Ville pour soûtenir cette afaire.

Ce procedé causa de grands murmures : on se plaignit hautement de la Reine, & l'on compara sa conduite en cette ocasion, à celle qu'avoit tenuë Henri VIII. Roi d'Angleterre lorsqu'il s'atribua le Gouvernement de l'Eglise dans son Royaume. L'Arrêt du Conseil ayant été raporté au Chapitre trois jours après, fut rejetté tout d'une voix ; on resolut de s'en tenir à ce qui avoit été arrêté, & de reconnoître les Srs. Chevaliers & l'Avocat pour Grands Vicaires, sur les lettres qu'ils

* *Le 21. de Mars 1654.*

1654. qu'ils presenterent signées du Cardinal de Retz, & qui avoient été fabriquées par les Auteurs de la Procuration. Ces deux Ecclesiastiques commencerent donc à gouverner le Diocese, en ordonnant des prieres publiques pour la liberté de leur Archevêque dans toutes les Eglises de Paris. Les Curez de la Ville entrerent dans les mêmes dispositions, & laisserent entendre qu'ils obéiroient en toutes choses aux Vicaires, jusqu'à fermer les Eglises si l'on en venoit à l'interdit. Toutes les mesures étoient si bien prises pour cela, que la chose fût arrivée sans doute, si le Cardinal de Retz eût tenu bon. Le Peuple, qui ne s'étoit pas d'abord émeu de sa prison, commençoit à prendre feu sur les interêts de l'Eglise; il redemandoit son Pasteur, & le redemandoit hautement. Les grandes liberalitez du Cardinal, & la conduite familiere qu'il avoit autrefois tenuë avec ce Peuple, reveillerent tout d'un coup son ancienne affection pour lui. Les amis de Monsieur le Prince n'oublierent rien pour l'animer. Le Nonce du Pape avoit aussi promis d'apuyer fortement le Chapitre, les Grans Vicaires, & les Curez; & le Premier Président de Bellievre avoit donné lieu de croire que le Parlement ne leur seroit pas contraire. Ainsi Caumartin, qui avoit menagé toute cette intrigue, ne doutoit pas qu'elle ne réüssît, & que le Cardinal de Retz ne fût bientôt élargi: se reposant sur les Lettres qu'il en recevoit tous les jours, remplies de protestations très-expresses de ne donner jamais sa démission. Cependant, ce qui se passoit dans l'esprit du Prisonnier, étoit bien different de ce qui paroissoit dans ses Lettres; l'impatience, l'ennui, le chagrin, & par dessus tout la crainte des entreprises violentes qu'on pouvoit faire sur sa personne, l'engagerent à détruire, lorsqu'on y pensoit le moins, tout ce que ses amis avoient fait en sa faveur. 1654.

Adresse du Car. Mazar. pour porter le Card. de Retz à faire sa démission.

Le Cardinal Mazarin, qui avoit aussi ses inquietudes & ses raisons pour finir promtement cette affaire, avoit confié la personne du prisonnier à un jeune Officier des Gardes du Corps, nommé Duflos Davanton, qui, par sa complaisance & la maniere honnête dont il en usoit avec lui, gagna bientôt toute sa confiance. Le Cardinal de Retz lui laissa donc entrevoir la disposition où il étoit de donner sa demission, pourvu qu'on lui laissât les moyens de sauver son honneur dans le monde, & la liberté d'en conferer ou avec Caumartin, ou avec le Premier Président de Belliévre. Davanton n'abusa point de cette confiance; il se contenta de faire entendre au Comte de Noailles, Capitaine des Gardes, la disposition où étoit son prisonnier de traiter serieusement de sa démission avec la Cour. Cependant il y avoit des jours où le Cardinal de Retz paroissoit encore fort resolu; mais Davanton, qui, avec un peu d'étude & un esprit plus orné que ne l'ont d'ordinaire les gens de sa profession, s'étoit adroitement insinué dans son esprit, acheva enfin de le determiner. Il en donna avis au Cardinal Mazarin, qui y envoya aussi-tôt le Comte de Noailles pour conclure. Celui-ci se rendit à Vincenes de grand matin, & fut introduit dans la chambre du Prisonnier, qui étoit encore au lit. Il commença par lui faire une exhortation pathetique sur l'autorité du Roi, sur l'obéissance absoluë qui lui étoit duë, & sur les disgraces inevitables à ceux qui voudroient s'en écarter. Mais ce discours fut très-mal reçu du Cardinal, qui, quoi que résolu de se soumettre aux volontez de la Cour, rejetta néanmoins ces premieres propositions faites avec une hauteur

peu convenable. Cette Conference qui dura environ deux heures se passa toute entiere en contestations. Davanton aiant fait entendre ensuite au Comte de Noailles, qu'il n'obtiendroit rien du Cardinal en le contrariant, l'engagea par ce moien à changer de ton. Ils rentrerent donc en matiere:le Comte donna les mains à la Conference que le Prisonnier demandoit depuis longtems avec un de ses amis; & ils se trouverent bien-tôt d'accord. Il y eut pourtant une petite difficulté sur ce que le Comte de Noailles demandoit une réponse par écrit qui exprimât ce dont ils étoient convenus. Mais le Cardinal n'en voulut rien faire, disant que l'on devoit se contenter de sa parole. Il donna au contraire un écrit,qui devoit être produit dans le public, par lequel le Cardinal „ après des protestations d'obeïssance, remercioit le Roi „ de la bonté qu'il avoit de penser à sa „ liberté: ajoûtant qu'il ne pouvoit „ l'accepter aux conditions qui lui étoient proposées de renoncer à l'Archevêché de Paris, en recevant en „ échange plusieurs Benefices d'un revenu équivalent, persuadé qu'elles „ étoient contraires à son honneur, „ à sa conscience & à ce qu'il devoit „ à l'Eglise.

Le Premier Président est envoïé à Vincennes pour ménager cette afaire.

C'étoit en effet pour sauver les aparences dans le monde qu'il donnoit cet écrit, en attendant l'entrevuë qu'il avoit demandée, pour couvrir son honneur, & pour faire croire au Public que l'ami avec qui il auroit eu cette Conference lui avoit conseillé de donner sa demission: jugeant bien que s'il ne pouvoit y faire consentir son ami, celui-ci du moins n'oseroit faire entendre à la Cour qu'il l'eût détourné de cette affaire. Cette intrigue eut tout le succés que le Cardinal en avoit esperé.Caumartin & ses autres amis ne furent rien du secret de la Conference, & s'en tinrent à la reponse par écrit,qui fut rendu publique le même jour. Le Prisonnier se contenta de leur faire savoir qu'il avoit demandé encore une fois la liberté de parler à un de ses amis pour deliberer avec lui de l'état de ses affaires, & qu'il esperoit enfin qu'on la lui accorderoit. Le Premier President de Belliévre fut nommé par la Cour pour cette Conference, & informé par le Cardinal Mazarin des dispositions où il trouveroit le Cardinal de Retz. Il eut ordre de lui dire, qu'aussi-tôt qu'il auroit donné sa demission, il pouvoit être assuré qu'on le mettroit entre les mains du Marechal de la Meilleraye, qui le meneroit au Château de Nantes, où il le traiteroit comme son ami, jusqu'à ce que la demission eût été acceptée en Cour de Rome. Caumartin, de son côté, qui jugeoit des dispositions du prisonnier par ses Lettres, continua de presser avec le Clergé les mesures qu'il avoit prises pour sa liberté. Il alla même trouver le Premier Président, pour le prier de fortifier le Cardinal de Retz dans la disposition où il le croyoit de ne point donner sa demission. Il tâcha de lui persuader que ce Cardinal n'avoit feint d'écouter Davanton, que pour amuser la Cour, & se faciliter par ce moyen la Conference qu'il avoit demandeée avec un de ses amis, pour l'instruire de ses veritables intentions & convenir ensemble des mesures qu'il falloit prendre.

Dequel. le ma niere on l'y engagea.

Le Premier President, persuadé par les raisons de Caumartin, & par la lecture de plusieurs Lettres toutes recentes du Cardinal de Retz, alla donc à Vincennes avec autant d'esperance que de resolution de le confirmer dans son refus. Cependant, suivant les ordres de la Cour, il mena deux Notaires avec lui, pour recevoir la demission du Cardinal en cas de besoin. Mais avant que de se voir,il voulut entrete-

1654. nir Davanton. Il lui représenta les trois dernieres Lettres qu'il avoit écrites à la Cour, par lesquelles, il pressoit extremement l'envoi d'un des amis du Cardinal de Retz, pour consommer l'afaire qu'il assuroit devoir être immanquable. Il le questionna de toutes les manieres, pour savoir sur quel fondement il en parloit avec tant d'assertions. Il lui declara nettement qu'il n'en pouvoit rien croire, & dit qu'il y avoit bien plus d'aparence, qu'un jeune homme comme lui se fût laissé jouër par le Cardinal de Retz accoûtumé aux intrigues & aux deguisemens. Mais cet Officier aiant persisté à soûtenir qu'il n'avoit rien écrit dont il ne fût trés-assuré, & qu'il en alloit convenir lui-même, ils passerent ensemble dans la chambre du Cardinal. A peine furent-ils entrez en matiere, que le President vit bien que Davanton avoit raison. Il trouva le Cardinal encore plus determiné à la demission, que l'autre ne le lui avoit dit; & que si la Cour avoit voulu exiger de lui d'autres conditions, il s'y feroit soûmis sans beaucoup de peine. Ainsi leur Conference ne fut pas longue, & il ne fut plus question que de réduire en forme les articles dont ils étoient convenus. Ils portoient en substance," 1. Qu'on dresseroit deux „ expeditions de la demission du Car„nal de Retz, dont l'une demeureroit „ entre les mains du Premier Prési„dent, & l'autre seroit envoyée en „ Cour de Rome pour être agréée „ du Pape, moiennant la récom„pense dont ils étoient tombez „ d'accord. 2. Que cependant le „ Cardinal de Retz seroit remis en„tre les mains du Maréchal de la „ Meilleraye, son Allié, qui le con„duiroit au Château de Nantes, où il „ demeureroit en attendant des nouvelles de Rome, avec la liberté d'y re„cevoir les visites de ses amis. 3. Que le Marechal de la Meilleraye s'oblige„roit en parole d'honneur & par écrit, „ de ne point souffrir qu'il fût trans„feré ailleurs, sous aucun pretexte, & „ de le mettre en pleine liberté, aussi„tôt que la demission seroit admise „ en Cour de Rome, sans attendre „ de nouveaux ordres du Roi. On fit ensuite entrer les deux Notaires qui redigerent ces articles par écrit. 1654.

Diferens sentimens sur cette action du Cardin. de Retz.

L'afaire étant ainsi finie, le President alla en diligence en porter la nouvelle à la Cour, où elle fut reçuë avec une extreme joïe, même par plusieurs des amis du Cardinal de Retz. Il y en eut d'autres à qui elle causa un veritable chagrin, parce qu'elle ruïnoit tous les desseins qu'ils avoient formez en sa faveur. Caumartin en fut extrémement fâché, lui qui avoit cru le Cardinal dans des dispositions toutes contraires. Le Chapitre de Nôtre Dame & les Curez de Paris en furent aussi tout à fait surpris, & diminuerent beaucoup de l'opinion qu'ils avoient euë jusques-là de la constance & de la fermeté du Cardinal. Enfin cette action fit dans la suite un trés-grand tort à ses afaires. Le Pere de Gondi, qui s'étoit, comme je l'ai dit, retiré parmi les Prêtres de l'Oratoire *, fut celui de tous qui en parut le plus touché. Lorsqu'on lui en porta la nouvelle, comme lui devant être agreable à cause de la liberté de son fils, il repondit, qu'il auroit mieux aimé l'embrasser mort dans sa prison, que vivant en liberté à de pareilles conditions, sans pouvoir rien ajoûter autre chose à cause des larmes qu'il repandoit en abondance. Entre tous ceux à qui cette nouvelle donna de la joïe, il n'y en eut point à qui elle fit plus de plaisir qu'au Duc de Brissac & de Noirmoutier, au Marquis de Laigues & à la Duchesse de Chevreuse,

* *A la maison de l'Institution, au Faubourg St-Jacques à Paris.*

1654. qui furent bien aises de voir la fin de cette affaire, dont ils ne cherchoient qu'à se débarasser: ils crurent couvrir par là la honte de n'avoir rien voulu faire pour leur frere, leur parent & leur ami. Mais, à dire le vrai, celui de tous qui en fut le plus content, fut le Cardinal de Retz lui même, qui, sans s'embarasser d'autre chose, n'avoit pensé qu'à se mettre en liberté. De dire s'il fit bien ou mal de se délivrer par cette voye des aprehensions continuelles où il avoit été dans sa prison, c'est sur quoi il n'y a presque pas à balancer, vu les fâcheuses dispositions de la Reine & du Cardinal Mazarin à son égard, & les desseins qu'il savoit qu'on avoit formez contre sa personne: mais il semble qu'il pouvoit le faire, sans amuser iusqu'à la fin Caumartin & le reste de ses amis.

Il est transferé à Nantes. Quoi-qu'il en soit, le Cardinal Mazarin étant venu à bout de cette affaire, donna aussi-tôt les ordres necessaires pour la translation du Cardinal de Retz au Château de Nantes. Ce fut le 23. de Mars que le Maréchal de la Meilleraye l'alla prendre à Vincennes, conjointement avec le Marquis de Villequier, qui l'avoit arêté, suivant l'usage qui veut qu'un prisonnier reçoive sa liberté de celui qui la lui a ôtée. Il fut conduit à Nantes avec une escorte de 300. Chevaux de differentes Brigades de la Reine, des Gendarmes, des Chevaulegers, des Gardes du Cardinal Mazarin, & un Détachement de 150. Mousquetaires. Une escorte si nombreuse avoit moins l'air de liberté, que d'un changement de prison; aussi le Cardinal de Retz en fut-il si effrayé, qu'il ne put retenir ses larmes, disant qu'on lui avoit manqué de parole, & que s'il avoit cru être traité de la sorte, il n'auroit jamais donné sa démission. On lui avoit promis en effet de le mettre entre les mains du Marechal de la Meilleraye, comme d'un ami qui avoit bien voulu répondre de sa personne; mais quoi-que ce Marechal le traitât avec toute sorte de douceur & d'honnêteté, il ne laissoit pas de le faire garder aussi soigneusement qu'il l'avoit été dans le Château de Vincennes. Ce changement d'état du Cardinal de Retz avoit été annoncé & prevu quelque tems auparavant, par un Avocat *, qui avoit prédit aussi l'évasion du Duc de Beaufort. Ecrivant à un des amis du Cardinal, il lui disoit " „ de se consoler, de prendre patience: „ que la prison du Cardinal de Retz „ ne seroit pas longue, qu'il y auroit „ plusieurs Negociations pour sa liberté, dont il ressentiroit les premiers effets au mois de Mars 1654. Mais „ qu'elle ne seroit pleine que vers le „ 15. Octobre de la même année. L'évenement justifia cette prediction, comme nous le dirons en son lieu. 1654.

Intrigues à la Cour de Rome pour empêcher le Pape de recevoir sa demission. Cependant la Cour & le Cardinal de Retz agissoient de concert pour faire agréer sa demission à la Cour de Rome. Le Sieur de Gaumont fut nommé par le Roi pour aller solliciter cette affaire; mais comme il ne se pressa pas beaucoup, le pacquet arriva à Rome avant lui, sous l'envelope de l'Abbé Charrier. Celui-ci, qui savoit ce qu'il contenoit, trouva moyen de l'ouvrir adroitement & d'en tirer la demission; après quoi il le rendit à Gaumont, dès qu'il fut arrivé, sans qu'il parût avoir été ouvert. Gaumont n'y trouvant point la demission, en écrivit au Premier Président; mais comme ce Magistrat étoit ami du Cardinal de Retz, il ne s'en mit pas fort en peine. D'ailleurs le Pape s'étant declaré hautement contre cet Acte involontaire qui s'étoit fait en prison, il auroit été inutile de produire la demission, ce qui fit qu'on ne s'embarassa pas de ce qu'elle étoit

* *Il se nommoi Goiset.*

1654. devenuë. Le petit tour d'adresse de l'Abbé Charrier ne l'empêcha pourtant point d'agir tout de bon, & si le Pape eût été aussi aisé à persuader, que le Cardinal de Retz le souhaitoit, la demission se seroit bien-tôt retrouvée, & la chose auroit été bien-tôt concluë : ce que l'Abbé Charrier en avoit fait, n'aiant été que pour s'en rendre maître, & pour se faire rechercher selon les évenemens. Quoique le Cardinal de Retz n'eût aucune part au refus du Pape, ses ennemis, & sur tout l'Abbé Fouquet ne laisserent pas d'en prendre occasion de l'en accuser auprès du Cardinal Mazarin. Ils lui firent entendre, qu'il faisoit agir sous main l'Abbé Charrier pour empêcher l'expedition de l'afaire, & qu'il n'avoit pas intention d'executer ce qu'il avoit promis. Ils ajoûterent qu'ils avoient des avis certains que le Cardinal cherchoit les moyens de se sauver, & qu'il le feroit à la premiere occasion si l'on n'y prenoit garde. Le dernier de ces avis pouvoit avoir quelque fondement ; mais il n'en étoit pas de même de l'autre, puisque l'Abbé Charrier sollicitoit serieusement à Rome l'afaire pour laquelle il y étoit envoïé. Il le faisoit avec d'autant plus de zele, qu'il étoit à craindre que le Cardinal ne fût transferé dans une plus étroite prison. La Cour avoit même donné de nouveaux ordres pour l'observer au Château de Nantes avec plus d'exactitude. C'est ce que l'on répresentoit au Pape, en le pressant de recevoir la demission ; mais il le refusa toûjours, disant qu'elle étoit trop contraire aux loix de l'Eglise. Nous verrons dans la suite comment le Cardinal de Retz la revoqua lui même, après qu'il se fut sauvé de sa prison avec autant de peine que de bonheur.

Démarche du Duc de. Tandis que la Cour le faisoit observer de près sur les soupçons qu'elle avoit conçus de sa conduite, celle du Duc de Lorraine en fit naître aux Espagnols qui les porterent enfin à le faire arrêter. Les Troupes avoient pris leurs quartiers ; & le Comte de Fuensaldagne voiant qu'il étoit impossible de loger dans les Païs-bas trois Armées entieres, avec leurs Géneraux, traita avec ce Duc pour l'obliger à hiverner hors des Terres du Roi Catholique. Le Duc Savoit tirer avantage de sa qualité de Géneral de l'Empereur. Sous ce prétexte, il entroit dans plusieurs Terres neutres de ces Provinces & autres Etats de l'Empire, qui se trouvoient exposez au pillage de ses Soldats. Il entra de même dans le pays de Liége, allegant pour raison que l'Electeur de Cologne qui en étoit Evêque & Souverain, avoit reçu dans ses Etats le Cardinal Mazarin, lui avoit permis d'y faire des levées, & l'avoit assisté contre le Prince de Condé. L'Electeur ne manqua point de demander au Roi sa protection ; & le Marquis de Fabert, Gouverneur de Sedan, reçut ordre aussi-tôt de ramasser le plus de troupes qu'il pourroit, & de marcher à son secours. Le Duc en aiant eu avis, ne se mit pas en peine de l'attendre pour le combattre ; ce qu'il auroit pu faire d'autât plus avantageusement, qu'il étoit superieur de beaucoup ; mais, quoi-que maître de la Campagne, il se retira sur les Terres des Espagnols, y prit ses quartiers, & alla lui même à Bruxelles.

1654. Lorraine contraire aux interêts des Espagnols

Cette retraite imprevuë, qui donna lieu au Marquis de Fabert de s'avancer presque jusqu'au cœur de la Flandre, renouvella les ombrages de la Cour d'Espagne contre le Duc. Elle le soupçonnoit depuis long-tems d'entretenir des intelligences en France. Elle se ressouvenoit du Traité qu'il avoit fait avec cette Couronne pendant le siége d'Etampes, lorsqu'il abandonna les Princes qui avoient un extreme besoin de son

Elle renouvelle leurs soupçons contre lui.

secours. Elle savoit que tout nouvellement encore il avoit retiré ses Troupes du siége de Rocroi : qu'il entretenoit une union trés-étroite avec la Suéde, l'Electeur Palatin, & quelques autres princes d'Allemagne, vers lesquels il avoit depêché son Secretaire pour entamer quelque Negociation. On étoit alors sur le point d'élire un Roi des Romains : & l'on savoit que le Duc traversoit sous main cette élection, dans l'esperance que son argent, avec l'apui de la France & celui des Protestans d'Allemagne, pourroit la faire tomber sur lui. On se plaignoit qu'il avoit fait venir auprés de sa personne le Prince Palatin de Sulzbach, aprés la mort de son frere qui avoit été tué au siége de Rhetel, pour lui faire épouser sa fille. Le Duc de son côté se plaignoit des avantages que l'Espagne faisoit au Prince de Condé, comme étant contraires à ses interêts. C'étoit là le grand sujet de son mecontentement, augmenté sans doute par l'ancienne jalousie qui étoit entre la Maison de Bourbon & celle de Lorraine. Il ne pouvoit soufrir que le Prince de Condé fût maître, non seulement de Stenai, de Clermont & de quelques autres places qui dépendoient de ce Duché ; mais encore des conquêtes que ses propres armes pourroient aider à faire en Flandre. Il s'en plaignoit hautement, disant qu'il ne resteroit plus rien aux Espagnols qu'ils pussent échanger avec la Lorraine à la paix generale, & que la seule protection du Roi Catholique ne seroit pas suffisante pour le retablir dans ses Etats. Il preténdoit, ou que le Prince de Condé lui cedât une des places que nous venons de dire, ou que lui-même eût part aux conquêtes qui se feroient par son moyen. Il se declara si ouverrement là-dessus, qu'il dit, que si les Espagnols n'acceptoient l'une où l'autre de ces deux Propositions, il ne vouloit plus contribuer à aucune entreprise, dont l'avantage retourneroit au seul Prince de Condé. Il faloit cependant s'oposer aux François, & tâcher de donner satisfaction à l'Electeur de Cologne que l'on avoit interêt de menager. On proposa donc au Duc de se mettre à la tête de ses Troupes, de prendre avec lui celles d'Espagne & celles de Mr. le Prince, qui étoit toûjours malade à Rocroi, de s'oposer aux progrez que pourroient faire celles de France, mais il refusa ce parti. On lui proposa du moins de donner ses Troupes pour les faire marcher sous la conduite de quelque autre Géneral : il le refusa encore ; & ce procedé acheva d'augmenter la defiance des Espagnols contre lui.

Ils forment le dessein de l'arrêter.

Ils resolurent d'en prevenir les suites. Le Comte de Fuensaldagne avoit depuis trois ans un ordre secret d'arrêter le Duc, lorsqu'il le jugeroit à propos. Il fut long-tems à s'y resoudre à cause des consequences, & s'en excusa même plus d'une fois : mais l'ordre lui en aiant été reïteré sur les nouveaux soupçons que le Roi Catholique avoit de la conduite du Duc, il prit son tems pour l'execution. Il s'agissoit de s'assurer de sa personne, sans perdre son Armée, & de se hâter, de peur de quelque contretems. C'est-pourquoi le Comte tâcha de gagner adroitement quelques Chefs des Troupes du Duc, sans leur donner le moindre soupçon de son dessein, & tira parole des principaux, qu'ils lui obéiroient en toutes rencontres. Leur Maître étoit dans Bruxelles éloigné de ses Troupes, & cette circonstance favorisoit le dessein de sa detension. Mais la Ville étoit pleine de Lorrains, & le Duc étoit fort aimé des Habitans. D'ailleurs l'Armée Françoise n'en étoit qu'à trois

Dificultez de cette entreprise.

lieuës, & il étoit à craindre que les Troupes du Duc ne se joignissent à elle, tandis que l'Armée d'Espagne étoit dispersée dans ses quartiers. On ne savoit même si le Prince de Condé entreroit dans cette affaire, & si elle ne lui donneroit pas de la défiance d'être un jour exposé à un semblable traitement. On ne savoit pas non plus comment l'Archiduc prendroit la chose; car quoiqu'il n'aimât pas le Duc, & qu'il fût fort attaché aux interêts de sa Maison; c'étoit un Pr. d'une conscience délicate, gouverné par les Jesuites, que le Duc de Lorraine favorisoit. Toutes ces Reflexions agiterent le Comte de Fuensaldagne durant trois jours, sans qu'il sût à quoi se determiner. Il balança sur tout s'il devoit lui rendre la Lettre du Roi Catholique, par laquelle ce Prince lui donnoit avis du dessein qu'il avoit formé. A la fin; voyant qu'il n'y avoit plus lieu de differer, il commença par ramasser toute l'Armée d'Espagne, sous pretexte de s'oposer aux progrès des François & s'assura de nouveau des Officiers des Troupes du Duc, à qui il fit de grandes liberalitez. Il montra ensuite ses ordres à l'Archiduc, qui consentit à tout plus facilement qu'on n'avoit cru.

Comment elle fut executé.

Trois mille Chevaux furent commandez pour venir autour de Bruxelles sous divers pretextes; & le Comte de Garcie, Mestre de Camp Géneral, eut ordre avec quelques autres Officiers, d'aller chercher le Duc pour l'arrêter. Il le trouva dans une Eglise; & lui ayant dit que l'Archiduc l'attendoit dans son Palais pour lui communiquer diverses choses qui regardoient l'interêt de l'Etat, *il me semble*, lui dit le Duc, *qu'il est bien tard: j'irai demain à son lever prendre ses ordres.* Le Comte de Garcie répondit *qu'il avoit ordre d'accompagner Son Altesse au Palais avant la nuit*; surquoi le Duc se mit aussi-tôt en chemin pour s'y rendre. Il fut à peine arrivé dans l'avenuë qui conduit aux Apartemens, que le Comte de Garcie lui déclara l'ordre qu'il avoit de l'arrêter. Surpris de ce compliment, il demanda en vain de pouvoir parler à l'Archiduc; on le lui refusa, & il fut conduit sous bonne garde dans l'Apartement qui lui avoit été preparé. Le Comte de Fuensaldagne fit aussitôt renforcer les Gardes des portes & depêcha le Comte de St. Amour pour en porter la nouvelle à l'Empereur. Le Comte de Bruny fut aussi envoyé la même nuit * au Camp de Lorrains, pour avertir le Comte de Ligneville, qui les commandoit, qu'il iroit lui-même s'aboucher le lendemain avec les Officiers, & qu'il leur porteroit de l'argent pour apaiser les murmures des Soldats.

Le Duc François de Lorraine vient commander les Troupes de son Frere.

Il s'y rendit en effet le jour d'apres la detention du Duc. C'étoit s'exposer vraisemblablement au danger d'être arrêté lui-même: mais par ses manieres honnêtes & par l'argent qu'il distribua aux Soldats, il calma si bien ces Troupes mutinées, qu'il les retint au service d'Espagne, en leur promettant que le Duc François de Lorraine, frere de Charles qu'on venoit d'arrêter, arriveroit au premier jour pour se mettre à leur tête. Il arriva effectivement quelques jours après, & prit le Commandement de l'Armée de son frere, d'autant plus volontiers, qu'il n'avoit pas lieu d'être fâché de sa detention. On a cru même qu'il avoit employé ses Agens à la Cour de Rome, pour engager le Pape à ne pas desaprouver en cela la conduite des Espagnols. Il avoit sujet de craindre que le Duc Charles, au mépris des excommunications dont il étoit menacé, ne voulut faire reconnoistre pour legitime son Mariage avec la Comtesse de Cantecroix.

* Du 25. Fevrier.

1564. dont il avoit des enfans,&que par l'apui des Princes Protestans qu'il avoit gagnez, il ne fit declarer ces mêmes enfans capables de lui succeder à l'exclusion du Duc François. C'est ce qui porta celui-ci non seulement à engager l'Empereur de consentir à la détention du Duc son frere mais encore à agir secretement auprès des Espagnols pour le même dessein, en vuë de s'assurer sa succession à lui ou aux siens. Mais il eut les mêmes sentimens de jalousie contre le Prince de Condé: il vouloit que ce Prince le visitât le premier, & demanda qu'on partageât pour le moins entre eux les conquêtes qui se pourroient faire. Le Duc Charles fut transferé ce même jour au Château d'Anvers, & de là en Espagne, où il de meura long-tems prisonnier à Tolede. Le Sr. de la Boulaye, Capitaine de ses Gardes, n'eut pas plûtôt apris sa detention, qu'il courut se saisir d'une Cassette, où il savoit que ce Prince avoit pour plus de 200000. pistoles de pierreries. Il la porta d'abord à la fille du Duc qui logeoit à l'Hôtel de Bergalle avec son Frere & avec leur Mere la Comtesse de Cantecroix. *Il n'est plus question,* lui dit-il, *Madame, de se plaindre inutilement. On vient d'arrêter S. A. & je vais exposer ma vie pour le servir. Prenez cette Cassette, cachez la bien & sur tout n'en dites mot ni à Madame vôtre Mere ni à personne; car c'est peut-être tout le bien que vous pouvez jamais esperer.* Aprés ces mots la Boulaye courut par tout pour tâcher de ramasser tous les Lorrains qui étoient alors en assez grand nombre à Bruxelles, mais il fut d'abord arrêté & conduit lui-même en prison. La Comtesse de Cantecroix ne fut pas long-tems sans savoir de sa fille ce qu'on lui avoit remis entre les mains; elle alla aussitôt en donner avis à l'Archiduc, soit, comme quelques uns l'ont soupçonné, qu'elle s'entendît avec les Espagnols, 1654.
soit qu'elle aprehendât de ne point échaper à leur recherche. L'Archiduc ordonna que la Cassette seroit mise en dépôt entre les mains des Commissaires qu'on nommeroit à cet effet, & l'on se saisit en même tems de tout l'argent du Duc qui se trouva dans son Hôtel, & de tout ce qu'en avoit son Tresorier, qui montoit environ à 200000. pistoles, outre ce qui étoit encore chez quelques Banquiers sujets d'Esgne, montant environ à la moitié.

Manifeste publié par la Cour d'Espagne sur la detention de ce P.

Comme cette afaire fit beaucoup de bruit on jugea à propos de publier un Manifeste, contenant les raisons de la conduite qu'on avoit tenuë à l'égard du Duc. Il portoit en substance, " que „ lorsque le Duc de Lorraine s'étoit retiré sur les Terres d'Espagne pour se „ mettre à l'abri des violences que les „ François avoient entrepris de faire „ & à sa personne & à ses Etats, le Roi „ Catholique & ses Géneraux l'avoient „ reçu avec toute sorte d'humanité, „ que Sa Majesté lui avoit accordé une „ protection sincere, l'avoit compris „ avec un soin particulier dans toutes „ les Negociations pour la paix generale, & l'avoit même toûjours admis „ avec une entiere confiance dans tous „ les Conseils de guerre que tenoient „ ses Géneraux. Que malgré toutes ces „ obligations que le Duc avoit à S. M. „ C. il s'étoit engagé dans des partis „ contraires aux interêts de sa Couronne: que sans parler des grans desordres, des sacrileges, & des cruautez „ inouies de ses Soldats sur ses propres „ sujets, on avoit découvert ses intelligences secretes & les complots dans „ lesquels il étoit entré contre le service de l'Etat. Que tout le monde „ connoissoit quelle étoit sa legereté „ & son inconstance naturelle; ses „ feintes & ses ruses pour éluder les „ plus justes resolutions prises de concert

„ cert ; & les détours par lesquels il „ avoit fait échoüer des entreprises „ très-considerables, dont le succez au„ roit été infaillible, s'il ne l'eût tra„ versé par ses délais. Que cette con„ duite n'étoit pas seulement connuë „ des Lieutenans Generaux, & des au„ tres Officiers de l'Armée : mais que „ jusqu'aux moindres Soldats, & à la „ populace même, tout le monde en „ étoit informé, & s'étonnoit qu'on „ l'eût souffert si long-tems. Qu'il étoit „ vrai que le Roi Catholique, par un „ effet de sa bonté naturelle, & de „ l'affection qu'il a toûjours euë pour „ la Maison de Lorraine, avoit dissi„ mulé jusqu'à l'extremité, esperant „ que le Duc, loin d'abuser de son in„ dulgence, rentreroit enfin dans son „ devoir. Mais que ses excez étant „ montés jusqu'à leur comble, & lui „ aiant attiré la haine de tous les sujets „ de S. M. aussi bien que de tous les „ Princes & Etats voisins, il étoit à „ craindre que leur ressentiment ne „ retombât enfin sur la Flandre & sur „ les autres Terres de son obéïssance. „ Que S. M. ne voulant pas attirer par „ une plus longue tolerance, l'indi„ gnation de tant de Peuples irritez, & „ de tant de Princes opprimez dans „ leurs propres Etats, elle n'avoit pu „ differer plus long-tems d'aporter à ce „ mal le seul remede qui pouvoit en „ arrêter le cours, en s'assurant de la „ personne du Duc. Qu'en cela S. M. „ n'avoit rien fait contre le Droit des „ Gens : que tous les Souverains sont „ en droit de defendre leurs Sujets des „ oppressions & des violences de qui„ conque entreprend de les attaquer ; „ & qu'ils peuvent employer la force, „ quand les voyes de la douceur ont été „ inutiles, comme elles l'avoient paru, „ dans cette occasion. Que le Roi „ Catholique, naturellement ennemi „ de toute violence, n'avoit été porté „ à prendre cette resolution, par aucune „ aversion qu'il eût contre la Maison de „ Lorraine : qu'au contraire, il protes„ toit qu'il vouloit toûjours la prote„ ger ; & que c'étoit dans cette vuë „ qu'il avoit offert au Duc François le „ Commandement des Troupes de son „ Frere. Qu'enfin S. M. accordoit un „ pardon general à tous les Officiers „ & Soldats de l'Armée du Duc, de tous „ les desordres qu'ils avoient commis „ contre son commandement ". On „ ajoûta, pour tâcher d'adoucir ses Troupes, qu'on n'avoit pas dessein de retenir long-tems leur Maître ; qu'il ne s'agissoit que de regler avec lui quelques affaires sur lesquelles le Roi Catholique vouloit prendre ses suretez : après quoi il leur seroit rendu sans delai. Par cette adresse on apaisa les murmures des Lorrains, que leur affection pour leur Prince rendoit fort sensibles à sa disgrace.

Cependant les raisons contenuës dans ce Manifeste firent peu d'impression sur les esprits desintéressez. La plûpart ignoroient les sujets de plaintes qu'on y formoit si hautement contre le Duc de Lorraine; au lieu que les services qu'il avoit rendus aux Espagnols, parloient beaucoup plus haut en sa faveur. On avoit peine à se persuader qu'il ne se fût pas attiré la haine des François pour s'être declaré contre eux; & l'on ne feignoit pas de dire que si les Espagnols l'avoient reçu en Flandre, après qu'il eut été chassé de France, c'étoit plutôt un effet de leur reconnoissance, qu'un office d'humanité dont il dût leur être obligé. Que plus les Ministres d'Espagne s'efforçoient de le noircir, plus ils justifioient la conduite que la France avoit tenuë à son égard. Que si après toutes les graces que l'Espagne lui reprochoit, il l'avoit obligée à le traiter comme elle venoit de faire, il étoit évident que la France avoit eu

Jugement qui en fut porté.

1654. raison de le punir, puisqu'il s'étoit déclaré son ennemi. Que les Espagnols avoient sujet de craindre, que d'autres gens qui étoient engagez dans leur parti, ne s'apliquassent cet exemple & ne vinssent à se persuader, qu'en Espagne on compte pour rien les services les plus éclatans, dès qu'ils sont suivis de la moindre faute. On designoit assez par là le Prince de Condé, que la France s'efforçoit de dégouter par toute sorte de moyens.

Autre Manifeste publié par la Cour de France à cette occasion.

Cette Cour ne fut pas muette en cette occasion, & pour rendre la conduite de ses Ennemis odieuse, elle fit aussi publier un Manifeste *, qui contenoit en substance ce qui suit. "

„ Que le Roi avoit apris avec étonnement, que plusieurs Officiers, Soldats, & autres gens de guerre natifs des Pays de Lorraine & de Barrois, prenoient parti contre leur honneur & leur devoir dans les Troupes d'Espagne, après l'outrage que les Espagnols avoient fait à leur Duc en le retenant prisonnier, & nonobstant toutes les offres que S.M. leur faisoit pour les aider à le remettre en liberté. Que si elle continuoit après cela d'user envers eux de la même bonté qu'elle leur avoit toûjours témoignée, depuis que la Lorraine étoit sous son obéïssance, de n'avoir pas voulu rechercher ceux qui avoient abandonné leur pays pour suivre la fortune de leur Prince, cette bonté pourroit porter quelque notable préjudice aux affaires de S. M. Qu'ainsi elle avoit résolu d'employer son autorité & sa justice, pour les remettre dans leur devoir, voyant qu'ils se déclaroient ouvertement contre ses interêts & contre ceux même de leur Prince. Que S. M. avoit toûjours assez témoigné l'affection qu'elle portoit à la Maison de L'orraine, tout le monde sachant combien de fois elle avoit offert au Duc de le rétablir dans ses Etats, pourvu qu'il voulût se separer des Espagnols, & embrasser les interêts de la France. Que toutes ses offres avoient été rejettées, & que le Duc s'étoit enfin precipité lui-même dans le malheur qui venoit de lui arriver. Qu'il avoit été bien trompé dans son attente, esperant toute une autre récompense des services qu'il avoit rendus à l'Espagne, que la perte entiere de ses biens & de sa liberté. Que S. M. ordonnoit & commandoit expressément à tous Commandans, Officiers, Soldats „ & autres gens natifs des pays de Lorraine & Barrois, servant dans l'armée du Duc, qui se trouveroient engagez en general ou en particulier au service des Espagnols, d'en sortir au plûtôt, & de se retirer dans quinze jours après la publication de ces presentes sur les frontieres de France, soit pour entrer dans les Troupes de S. M. où on les recevroit comme tous les autres; soit pour retourner en leur pays où ils auroient des biens, leur enjoignant en ce dernier cas, d'en faire au-plutôt la Declaration en bonne forme par devant les Juges Royaux des lieux où ils se retireroient, ou ceux de leur voisinage. Qu'à l'avenir ils ne porteroient plus les armes, ni n'entreprendroient rien contre le service de S. M. à peine, aux Contrevenans, après ledit terme expiré, d'être declarez criminels de Leze-Majesté, & comme tels voir confisquer leurs biens, piller leurs maisons, couper leurs bois, souffrir toutes les autres peines que les Loix decernent contre leur felonie. Que S. M. ordonnoit & commandoit encore aux Maréchaux de Turenne & de la Ferté, de faire publier cette Declaration, en

* *Il est du 3. Juillet; mais je l'ai raporté ici pour ne pas separer la matiere.*

1654. „ Champagne, en Picardie, & en tous „ les autres lieux où besoin seroit, à „ ce que personne n'en pretendit cause d'ignorance, & de tenir au plutôt la main à l'execution de ce qui „ y êtoit contenu.

Déclaration en faveur des Troupes Lorraines qui passeroient au service du Roi.

On joignit à ce Manifeste une Déclaration contenant en particulier la maniere dont seroient traitez les Colonels, Capitaines, Officiers & Soldats Lorrains, qui viendroient prendre parti dans les Troupes du Roi. S.M. faisoit savoir " qu'étant extrêmement fâchée „ du traitement indigne & outrageux „ que recevoit le Duc Charles de Lorraine, de la part d'une Nation qui „ n'avoit aucun pouvoir sur lui, elle „ avoit fait proposer au Comte de „ Ligneville General de l'Armée du „ Duc divers moyens pour procurer sa „ liberté, avant qu'il fût traduit en „ Espagne. Que le Comte n'avoit pas „ voulu les écouter; & que contre son „ honneur & la fidelité qu'il devoit à „ son Prince, il s'étoit laissé gagner aux „ Espagnols. Que comme on pouvoit „ esperer, que les Colonels, les Capitaines & les autres Officiers, seroient mieux disposez à seconder „ les bonnes intentions du Roi pour „ la délivrance de leur Duc, Sa Majesté par cette Declaration vouloit „ bien assurer tous les Officiers & tous „ les Soldats tant à pié qu'à cheval de „ l'Armée Lorraine, qui, pour venger leur Prince & le mettre en liberté, viendroient à son service, qu'ils „ seroient conservez en un Corps separé, qui combattroit sous le Maréchal „ de la Ferté-Senneterre, Gouverneur „ de Lorraine & de Barrois. Qu'à mesure que les Corps ou les Compagnies de ces Troupes arriveroient „ on leur donneroit une paye tant „ aux Officiers qu'aux Soldats, qui „ seroient tous maintenus dans leurs „ rangs comme par le passé. Que „ la Justice demeureroit aux Colonels dans leurs Regiment comme ils avoient coûtume de l'exercer. Que Sa Majesté leur donneroit leurs Quartiers d'hiver après „ la Campagne, & qu'en tout & par „ tout on les traiteroit sur le pié des „ autres Troupes étrangeres qui étoient „ à la solde de S. M. leur donnant sa „ parole Royale que tout ce qui leur „ étoit promis par cette presente Declaration seroit observé très-fidelement. 1654.

Le Roi avoit outre cela dépêché un Exprès au Comte de Ligneville, pour l'engager à procurer la liberté de son Maître les armes à la main; mais toutes les raisons qu'on put lui alleguer furent également inutiles, & à son égard & à celui du Duc François. Les Espagnols, plus habiles en cette occasion que les Ministres de France, avoient si bien su les prévenir, que le Comte de Ligneville s'excusa toûjours sur les ordres qu'il avoit reçus de son Maître, de n'obeïr qu'au Duc son frere; & celui-ci, flaté par les promesses avantageuses qu'on lui faisoit, ferma l'oreille à toutes les propositions contraires.

Les François se retirent du voisinage de Bruxelles.

Cependant les François étoient toûjours dans le voisinage de Bruxelles, & le Comte de Fuensaldagne resolut de les en chasser. Pour cet effet il fit marcher contre eux toutes les Troupes rassemblées, & les obligea bien tôt de se retirer. Il avoit envoyé le Prince de Ligne à Tillemont, où il eut une conference avec le Secretaire de l'Electeur de Cologne; & l'Electeur, satisfait de la negociation, fit entendre aux François que leur service lui étoit inutile desormais. Les Espagnols de leur côté se retirerent, & par ce moyen le pays de Liege fut delivré des vexations qu'il aprehendoit.

Affaires de Naples.

Chacun ne pensa plus qu'aux preparatifs necessaires pour la campagne pro-

1654. chaine. Le Cardinal Mazarin fit expedier des Commissions pour de nouvelles levées & donna des ordres pour recruter les Troupes, afin qu'on fut en état au Printems de marcher avec avantage en Flandre, en Piémont & en Catalogne. Il fit tenir l'Armée Navale aux Côtes de Provence, prête à faire voile au premier besoin, pour l'envoyer ou contre les Catalans, ou vers le Roïaume de Naples. Nous avons vu il y a quelques années que les Napolitains s'étoient soulevez contre le Roi d'Espagne, & que le Duc de Guise * s'étoit mis en état de les secourir : ce qui neanmoins n'avoit pas reüssi. Mais ces Peuples continuant à se plaindre de la domination Espagnole, & suportant impatiemment les rigueurs du Comte d'Ognate leur Viceroi, renouvellerent leur revolte cette année. Ils voulurent vanger le sang de leurs parens & de leurs amis qui avoit été repandu par ordre de ce Viceroi ; & comme ils avoient besoin d'un Chef pour exécuter cette entreprise, ils solliciterent de nouveau le Duc de Guise de venir commander leurs Troupes, dans l'esperance qu'ils lui donnerent que cette expedition auroit un succès plus favorable que la premiere. Ils demanderent aussi du secours à la France, s'assurant que les Provinces entieres se souleveroient dès-qu'elles se verroient apuyées, & que la Noblesse prendroit un parti tout contraire à celui qu'elle avoit pris dans les derniers troubles. C'est ce que représenterent au Ministre les Deputez qu'ils avoient à la Cour, où ils faisoient entendre que par le moyen de leurs intelligences dans Naples, ils en feroient bien-tôt chasser les Espagnols, s'il plaisoit au Roi d'y envoyer une Armée Navale. L'Abbruzze & la Calabre étoient dans les mêmes dispositions : les Mecontens de ces deux Provinces s'ofroient d'apuier la revolte des Napolitains ; & l'Abbé Volpiani de Fermo, qu'ils avoient envoyé en France pour y solliciter du secours, fomentoit sous main la rebellion par diverses intrigues. On cabaloit aussi à Rome pour le même dessein, par le moyen de quelques Seigneurs, qui, voulant par toute sorte de voies relever la fortune de leur Maison, ne souhaitoient rien tant que de prendre les armes.

Le Roïaume se souleve de nouveau & demande du secours à la France. *Nani, Hist. de Venise Gualdo Priorato, Ist. del Minist. du Cardinal Mazar.*

Le Comte d'Ognate avoit tellement indisposé les esprits contre lui, qu'ils se réunirent tous pour le faire rapeler. Les cinq ans de son administration étoient expirez, & ce fut le pretexte que l'on prit à la Cour d'Espagne ; mais le mécontentement géneral en étoit dans le fond la véritable raison. Il exerçoit par tout une autôrité absoluë : il s'étoit brouillé par là avec Don Juan d'Autriche, & le Grand Duc de Toscane lui avoit rendu de mauvais offices, étant depuis long-tems mal satisfait de lui. La Noblesse se plaignoit de ses mauvais traitemens, & tout le monde généralement declamoit contre ses violences. Mais personne ne lui nuisit davantage que l'Archevêque de Rhodes *, Nonce Apostolique en Espagne. Ce Prélat étoit vivement sollicité par le Pape de porter le Roi Catholique à lui donner satisfaction sur les plaintes qu'il faisoit du Viceroi ; elles regardoient principalement ses entreprises contre la Jurisdiction Ecclesiastique, & les mauvais traitemens qu'il avoit fait à l'Archevêque de Naples, qu'il avoit accusé auprés de S. M. C. comme perturbateur du repos public dans les troubles passez. On se plaignoit qu'il avoit donné de l'argent & le gouvernement d'une Place à un assassin †, pour avoir tué un Prêtre à Naples sur la porte même de la Nonciature. Qu'il avoit amusé par des delais le Nonce Sperelli 1654.

Mecontentement des Napolitains contre le Comte d'Ognate leur Viceroi.

* *Henri de Lorraine Duc de Guise.*

* *François Gaetan.* ** *Giacomo Rossi.*

1654. pour une expedition qui se donne sur le champ, sous pretexte que ce Prélat avoit fait imprimer un Livre touchant les Immunitez Ecclesiastiques. Qu'il avoit fait prendre sur les Terres de l'Eglise un Officier qui servoit entre les Bandits, & l'avoit transferé dans son Gouvernement. Qu'il n'avoit jamais voulu punir un vol de chevaux fait dans le Domaine Apostolique, & qu'enfin il avoit commis une infinité d'autres attentats contre les privileges des Ecclesiastiques, sous pretexte qu'ils avoient eu quelque part dans les derniers troubles, quoi-qu'on leur en eût accordé le pardon general. Le Nonce faisoit valoir toutes ces plaintes avec adresse, tantôt auprès des Ministres d'Espagne, & tantôt auprès du Roi même, pour faire rapeler le Viceroi. Les amis de celui-ci tâchoient au contraire de persuader à la Cour, qu'il y avoit du peril à changer un Gouverneur dont la conduite, quoi qu'un peu severe, venoit de sauver le Roiaume, & cela dans un tems où il étoit encore exposé à de grandes agitations. Mais le Nonce representa si bien les dangereuses suites qu'on devoit craindre de la mesintelligence du Viceroi & du Cardinal Archevêque, que ces considerations firent enfin resoudre la Cour d'Espagne à rapeler le Comte d'Ognate, & à envoyer le Comte de Castrillo en sa place *.

Sage conduite du Comte de Castrillo, envoyé à sa place.

Celui-ci, avec des manieres plus douces, & une conduite plus moderée que celle de son Predecesseur, n'aporta pas moins de soin & d'aplication à retablir les afaires de ce Roiaume. Il pourvut soigneusement à tous les besoins de l'Etat, pour prevenir les desordres qui pouvoient encore y arriver. Il fit fortifier les Places de Cajette & de Portolongone sur lesquelles on pouvoit avoir quelque dessein. Il fit passer des Troupes en Catalogne, donna des ordres pour de nouvelles levées, & s'apliqua sur tout à amasser de l'argent. Il donna le Gouvernement de l'Abruzze à un Seigneur * dont il se croioit assuré : il sut gagner à force de promesses le principal Chef des Brandits **, & pour adoucir les esprits de la Noblesse, que la dureté du Comte d'Ognate avoit efarouchez, il fit mettre en liberté le Duc d'Andria & Don Hector Carafa son frere, emprisonnez pour avoir maltraité quelques Magistrats ; & fit soulager les autres dans leur captivité. Il changea les Gouverneurs des places importantes, pour y en mettre d'autres d'une fidelité reconnuë ; & fit si bien, soit par ses reglemens de Police, soit par ses preparatifs pour la guerre, qu'il changea en peu de tems toute la face de son Gouvernement.

Les Napolitains ne laissent pas de se préparer à la révolte, & la France se dispose à les secourir.

Cependant, comme les esprits étoient aigris de longue main, & que les nouveautez plaisent toûjours aux Peuples ; ceux de Naples n'espererent de soulagement à leurs peines que par un entier changement d'état, & en secouant tout-à-fait le joug de la domination Espagnole. Ils presserent pour cet efet le secours qu'ils demandoient à la France, & le Duc de Guise apuioit leurs sollicitations de tout son pouvoir. Ce Duc étoit trés-bien à la Cour ; & quoi qu'il eût l'obligation au Prince de Condé de se voir delivré de la prison où les Espagnols l'avoient long-tems retenu, il n'avoit point suivi son parti, & s'étoit au contraire attaché fortement à celui du Roi. Le Cardinal Mazarin, qui le consideroit extrémement par cette raison, se trouva disposé à favoriser ses desseins sur le Roiaume de Naples, tant pour enlever aux Espagnols un Etat si considerable.

* *Ce changement se fit au mois de Juin de l'année derniere.*

* *Don Blaise de Boralta.* † *Il se nommoit Martella.*

1654.

que pour les empêcher d'en tirer du secours en faveur du reste de l'Italie. On craignoit neanmoins avec raison que les Napolitains ne fussent pas aussi fermes dans l'exécution de leur parole, qu'ils avoient été promts à la donner & que leur ardeur ne fût pas soutenuë avec une égale constance. Leur haine inveterée pour les François pouvoit être plus grande encore que leur animosité contre les Espagnols, & cet échange qu'ils vouloient faire d'une Nation pour une autre ne paroissoit pas apuïé d'un consentement general. Toutefois le Duc de Guise emploïa si utilement ses sollicitations, que le Conseil du Roi resolut de tenter cette entreprise. On donna donc promtement tous les ordres necessaires pour équiper la Flote que ce Duc devoit mener aux Napolitains; leurs Deputez retournerent dans leur patrie, pour y disposer toutes choses au succés de cette expedition, & l'on fit des levées à Rome & dans l'Etat de l'Eglise, pour envoyer dans l'Abruzze & obliger les Mécontens à se declarer. Nous raporterons en son lieu la suite de cette afaire.

Pourquoi la Cour de Rome se mêla de cette afaire. *Nani, Hist. de Venise. Gualdo Priorato Ist. del Minist. del Car. Mazar.*

Pour entendre les raisons qui obligerent la Cour de Rome à s'en mêler, il faut rapeller ici celle des Barberins, & & ce que nous avons dit ailleurs de la protection qu'ils trouverent à la Cour de France contre le Pape Innocent. X. Le Cardinal Mazarin avoit pretendu par-là s'en faire des amis & des creatures, profiter des intelligences qu'ils avoient dans le Roïaume de Naples, & empêcher le Pape de lui nuire en favorisant les Espagnols. Ce dessein lui réüssit. Le Pontife allarmé des conquêtes que les François firent peu après en Italie* commença à craindre pour l'Etat Ecclesiastique, & prêta l'oreille aux propositions qu'on lui fit de s'accommoder avec les Barberins. Il les écouta d'autant plus volontiers, qu'étant accablé de vieillesse, il ne vouloit pas laisser à sa famille & au S. Siege des ennemis aussi redoutables qu'ils l'étoient, sur tout depuis qu'ils se voyoient protegez par la France. On travailla donc serieusement à cette réconciliation; & *la Signora Olympia* Belle-Sœur du Pape, que les Barberins avoient gagnée par leurs presens, se chargea de la faire réüssir. Mais comme cette afaire fut accompagnée de beaucoup de circonstances, qui servent à faire connoître les intrigues de la Cour de Rome, nous la reprendrons de plus loin, pour preparer le Lecteur à celles du Conclave qui suivit de près la mort de ce Pape.

Disgrace du Cardinal Neveu.

Comme il sentoit aprocher sa fin, & qu'il songeoit moins à s'y preparer, qu'à laisser de grandes richesses à sa Maison, il temoignoit de jour en jour plus de repugnance à s'apliquer à autre chose qu'à ses afaires domestiques. Cependant il agissoit d'une maniere qui paroissoit toute oposée à ce dessein: il avoit éloigné son Neveu le Cardinal Camille, qui devoit être son heritier, parce qu'il avoit quitté la Pourpre pour épouser la Princesse de Rossane, veuve du Prince Paul Borghese. Cette Princesse étant heritiere de sa Maison*, & joignant à beaucoup de biens, une grande naissance & un merite extraordinaire, reveilla dans le cœur du jeune Cardinal ses premieres inclinations. Il l'avoit aimée du vivant du Cardinal Aldobrandin, Oncle de la Princesse, qui, prevoyant que le Cardinal Pamphile, Oncle de Camille, pourroit un jour devenir Pape, avoit promis à celui-ci, que si la chose arrivoit, il lui don-

* *Par la prise de Portolongone & de Piombino, dont ils dépouillerent le Prince Ludovisi, en 1646.*

* *De la Maison. Aldobrandin.*

neroit volontiers sa Niéce. Mais Aldobrandin aiant voulu la marier avant sa mort, qui arriva même avant celle du Pape Urbain, il jetta les yeux sur le Prince Borghese,& le Mariage fut achevé. Le Pontife, qui destinoit cette Princesse à l'un de ses Petits-Neveux, en fut si fâché, qu'il ne put dissimuler son ressentiment : il publia la Bulle contre les Mariages des Dames qui possedent des Fiefs du S. Siege, par laquelle il leur defendoit de se marier sans sa participation. Il mourut peu de tems aprés, & le Cardinal Pamphile fut élu en sa place sous le nom d'Innocent X. comme nous l'avons dit. Celui-ci, non moins ambitieux que l'autre, ni moins soigneux d'enrichir sa famille, vouloit que son Neveu gardât du moins ses Benefices assez de tems, pour pouvoir amasser de grans biens, afin de se marier ensuite, s'il vouloit, avec plus d'avantage. Et pour cacher ce motif, peu digne d'un Chef de l'Eglise, il pretextoit l'indecence qu'il y auroit à quitter pour une femme le Chapeau de Cardinal. Cependant il est certain qu'il vouloit marier son Neveu dans la famille des Barberins, & qu'il n'avoit en vuë de l'enrichir à force de Benefices que pour reconcillier ensuite par ce mariage les deux Maisons. Mais le Cardinal Neveu, plus sensible aux charmes de la Princesse de *Rossane*, qu'aux desirs de complaire à son Oncle, l'épousa aprés la mort du Prince Borghese son Epoux ; & ce mariage fut la cause de sa digrace.

Le Pape en adopte un autre & élève Astalli à la Pourpre.

Le Pape ne pouvoit plus vaquer aux afaires : il avoit besoin de quelcun qui le representât & qui donnât pour lui les Audiences aux Ambassadeurs & autres Ministres étrangers. C'étoit la fonction principale du Cardinal Neveu. Le veritable étant éloigné, le Pape resolut d'en adopter un autre;& jetta les yeux sur *Camillo Astalli*, Clerc de la Chambre, & frere du Marquis qui avoit épousé une des Nieces de *la Signora Olympia*. Il ne doutoit pas que cette Alliance ne rendît ce sujet agreable à sa Belle-Sœur. Il l'éleva donc à la Pourpre sous le nom de Cardinal *Panfilio*, & lui confia l'administration des afaires. *La Signora Olympia*, qui étoit dans les interêts du Neveu disgracié, fut choquée de cette adoption ; elle s'en prit au Cardinal Panzirolle ; comme à l'auteur de cette afaire, & jura dès-lors la ruïne d'Astalli. Le Pape avoit beaucoup de consideration pour elle, par le soin qu'elle prenoit des interêts de sa Maison ; il commença à craindre les effets de son ressentiment. Tout conspiroit à le faire repentir de son choix : l'incapacité d'Astalli, qui n'avoit nulle experience des afaires : l'union de toute la Famille Pamphile contre lui ; & plus que tout l'emportement de *la Signora Olympia*, qui, au moment que le Pape s'attendoit à recevoir ses felicitations, parut devant lui toute éplorée avec ses filles, remplissant tout le Vatican de ses cris. Panzirolle n'oublia rien pour engager le Pape à soûtenir son choix. Il lui representa de quelle consequence il étoit pour sa reputation de ne point ceder aux caprices d'une femme. Il lui fit revoquer l'ordre qui defendoit à Astalli de paroître devant lui. Non seulement il le recut au Palais tous les jours, & l'admit à l'ouverture de toutes les Lettres, mais il lui assigna un revenu considerable, pour la depense de sa table & de sa maison. Il lui donna de plus tous les Benefices vacans qui raportoient tous les ans plus de 8000. écus ; il lui en accorda 20. mille autres pour la charge de Clerc de la Chambre, qui vaquoit par sa promotion. Il le declara Surintendant general de l'Etat Ecclesiastique, & le fit peu aprés Legat d'Avignon. Le Pape croïoit parlà

1654. s'assurer du Cardinal Astalli, en donnant une Déclaration qui portoit que toutes ses acquisitions seroient censées de la Maison Pamphile dont il lui avoit fait prendre le nom. Mais Panzirolle eut encore assez de credit sur l'esprit du Pontife pour lui faire changer cette Déclaration.

Celui-ci, soutenu par Panzirolle, fait eloigner D. Olympia qui lui étoit contraire.

La Signora Olympia étoit toûjours un grand obstacle à l'établissement de la fortune d'Astalli, Panzirole resolut de la faire éloigner, & de la rendre pour cet effet suspecte au Pape. Il lui insinua que l'autorité absoluë que cette Dame affectoit de faire paroître, étoit très-prejudiciable à la réputation de Sa Sainteté: qu'on s'étonnoit qu'une femme osât entreprendre de lui faire retracter un choix que S. S. avoit declaré en plein Consistoire & en presence de tous les Ministres étrangers, comme avantageux au saint Siege, & qu'on avoit sujet de soupçonner que sous ce zele affecté pour les interêts de la Maison Pamphile, elle ne cachât le dessein d'élever celle des Maldachins. Le Pape entra dans ces considerations: se trouvant d'ailleurs degoûté de l'obstination de sa Belle Sœur, qui n'avoit jamais voulu se rendre aux prieres qu'il lui avoit faites de vivre en paix avec Astalli, il resolut enfin de l'éloigner. Il commença par lui ôter le maniement des derniers, qui, jusqu'alors, passoient tous par ses mains. Il chassa d'entre ses Domestiques tous ceux qu'elle consideroit davantage; & ne lui laissa que ceux en qui il pouvoit se confier. Il voulut ensuite, par les conseils du même Panzirolle, que le Cardinal Astalli prît tout le soin de sa maison. Il se reconcilia avec le Prince Camille & la Princesse de *Rossane* sa femme, à condition qu'ils rendissent leur amitié au Cardinal Astalli. Cette amitié neanmoins n'étoit que pour les apparences: ils avoient au fond, de part & d'autre, trop de raisons d'interêts & de jalousie, pour se reconcilier sincerement. 1654.

Ingratitude d'Astalli envers Panzirolle. Mort de ce dernier.

Astalli se voyant ainsi établi, commença à devenir ingrat envers Panzirolle, à qui il en avoit toute l'obligation. Il affecta de negliger ses conseils, & voulut se tirer de la sujettion d'un Maître imperieux, qu'on disoit par tout qui le gouvernoit. Pour se faire mieux valoir, il résolu d'agir par lui-même, & fit venir un de ses parens, nommé Gaëtan, pour s'en servir desormais à la Cour. Ce nouveau Favori eut d'abord divers obstacles à surmonter, avant que de pouvoir s'établir solidement; mais s'étant ensuite uni avec les ennemis de Panzirolle, ils entreprirent de le supplanter. La chose n'étoit pas facile, par le grand crédit que ce Cardinal avoit acquis; il tomba malade justement en ce tems-là, & la conjoncture leur parut favorable pour empêcher le Pape de le visiter. Muscambruno, l'un des plus adroits de tous, & celui qui avoit le plus d'acces auprès du Pape, dit qu'il falloit persuader à à S. S. que la maladie de Panzirolle étoit contagieuse, & que ce seroit un secret infaillible pour l'obliger à ne le plus voir. Comme il n'y avoit que le Medecin de ce Cardinal qui pût en faire le raport, on s'efforça de le corrompre, pour lui faire dire le contraire de ce qu'il savoit. Mais toute l'adresse de Mascambruno aiant été inutile, il gagna les Medecins du Pape, & leur fit dire tout ce qu'il vouloit. La nature acheva peu après ce que cette fourberie toute seule n'auroit pu faire: Panzirolle mourut, & laissa le champ libre à la Cabale de ses ennemis.

Contestation entre les Ambassadeurs de France &

Sur ces entrefaites, il survint une contestation entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne au sujet de la pressseance. Le Baillif de Valencé, qui l'étoit pour le Roi. T.C. se retira à Tivoli. fort

France & d'Espagne pour le rang.

fort mécontent de ce que le Cardinal Neveu pretendoit visiter l'Ambassadeur d'Espagne * avant lui. Le Chevalier Gustiniani, Ambassadeur de Venise, voulut acommoder l'afaire, & s'avisa de cet expedient : ce fut que le Baillif déclareroit qu'il seroit satisfait, pourveu que le Cardinal dit à l'Ambassadeur de Venise, *qu'il visiteroit l'Ambassadeur de France*, sans ajoûter, *ni avant ni après :* pretendant que la presseance lui étoit si bien dûe, que de dire simplement qu'il le visiteroit, c'étoit declarer qu'il le visiteroit le premier. Le Pape, pour éviter tout cet embarras, ordonna à Astalli de dire seulement, qu'il seroit raisonnable. Cependant le Cardinal dit qu'il visiteroit l'Ambassadeur François, jugeant qu'il valoit mieux risquer ce mot, que s'exposer au ressentiment de la France. L'Ambassadeur d'Espagne en parut vivvement piqué ; mais il arriva peu après une circonstance, qui sembla terminer la contestation en sa faveur ; car étant allé en Sicile, & le Cardinal Trivulce exerçant la fonction d'Ambassadeur en sa place, la presseance ne soufroit plus de dificulté par raport à sa dignité.

Le nouveau Cardinal Astalli càte ses afaires par l'abus qu'il fit de son autorité.

La mort de Panzirolle avoit fait vaquer plusieurs charges, & entre autres celles de Secretaire d'Etat & de Secretaire des Brefs. Le Cardinal Neveu vouloit faire tomber la premiere sur Gaëtan, ou du moins sur un autre sujet, dans l'esperance de le ruiner ensuite. Mais le Pape voulant en gratifier le Cardinal Chigi, alors Nonce à Munster, resolut d'atendre son retour, & de faire cependant exercer la charge par un substitut. Azolin fut choisi pour cet emploi, par les conseils du Cardinal Spada; & ce ne fut qu'à condition de ne rien dire à Astalli du choix que le Pape avoit fait de Chigi, à qui il lui ordonna d'écrire de revenir à Rome au plûtôt. Azolin se voyant sans apui, après la mort du Cardinal Panzirolle, & ne doutant point que *la Signora Olympia* ne rentrât bientôt dans son premier crédit, il prit les devans pour se la rendre favorable. Il la fit assurer de son atachement à son service, & lui fit faire les protestations les plus solemnelles de fidelité. Ces avances, faites dans un tems où tout le monde s'éloignoit de *la Signora Olympia*, furent reçûes de cette Dame avec beaucoup de reconnoissance ; & elle se servit dans la suite d'Azolin en diverses ocasions. Astalli vouloit du moins faire tomber sur Gaëtan la seconde des charges dont nous avons parlé, & la demanda au Pape qui ne lui répondit point favorablement. Sur quoi Gaëtan & ses amis presserent Astalli de faire en cela un coup de maître & de donner lui-même la charge à son parent, sans en parler davantage au Pontife. Le Cardinal ordonna donc à Gualtieri substitut des Brefs de la même Secretairerie d'en expedier les provisions pour Gaëtan. Ce que le Pape ayant apris, non sans une extrême surprise, il eut la foiblesse de dissimuler son ressentiment, & permit d'expedier les provisions, pour ne pas decrediter son Favori.

Le Pape commence à en prendre de l'ombrage.

Mascambruno pretendoit à cette charge avec quelque aparence de pouvoir l'obtenir. Il fut extrémement irrité de la voir entre les mains de Gaëtan qui ne l'aimoit pas, & cela par les intrigues d'Astalli, qui le haïssoit aussi, parce qu'il le croyoit fauteur des interêts du Prince Camille auprès du Pape. Astalli avoit interêt de n'y soufrir personne qui pût partager son credit. Il étoit aussi de sa politique d'en éloigner le Prince Neveu & d'empêcher la promotion de Mascambruno qui s'étoit declaré pour lui. Il fut d'autant plus facile au Cardinal Patron de perdre ce dernier, qu'il s'étoit

* *Le Duc de l'Infantade.*

1654. rendu coupable de plusieurs malversations dans la Daterie ; qu'il avoit falsifié les Regîtres pour de l'argent ; & qu'il en avoit même pris d'un Portugais recherché par l'Inquisition de Lisbonne. Il étoit question d'en convaincre le Pape, extrêmement prevenu en faveur de Mascambruno : jusques-là que quelques avis qui lui furent donnez sur sa conduite ne trouverent nulle creance dans son esprit, & ne lui firent pas changer le dessein d'élever Mascambruno à la Pourpre. Astalli prit si bien ses mesures, qu'après avoir fait entendre au Pape quantité de dépositions, & lui avoir fait voir les Regîtres falsifiez, Mascambruno fut arrêté & conduit à la Tour de None. Ses crimes étant averez, son procès fut bien-tôt instruit : on lui coupa la tête dans la prison. Le Pape devoit cet exemple à sa propre reputation & à l'honneur du S. Siege ; mais quoiqu'il sçût bon gré au Cardinal Patron de lui avoir donné cet avis, il ne laissa pas d'entrer en quelque soupçon, de ce qu'il avoit tant tardé à le faire.

Il rapelle sa Belle-sœur Donna Olympia.

Ce fut alors que le Prince Camille, & la Princesse sa femme conçûrent plus de jalousie que jamais de la faveur d'Astalli. Ils fomenterent adroitement les soupçons que le Pape commençoit à avoir de sa conduite, & lui insinuerent que ce Cardinal pensoit plutot à l'établissement de sa famille, qu'aux interêts de celle de S.S. Le Pape y voyoit beaucoup d'aparence, & il ne recevoit pas de son nouveau favori toute la satisfaction qu'il en avoit esperé. Cependant, comme il se défioit aussi du Prince son neveu, il n'entroit dans ses sentimens qu'avec peine, & son esprit se trouvoit dans de grandes agitations. Il commença à regreter sa Belle-sœur, qui avoit elle seule plus de zele pour les interêts de sa maison, & plus de conduite pour les bien menager, que n'en avoient tous les autres par[...]ns ensemble. Son chagrin contre elle étoit presque entierement dissipé, & Panzirolle ne l'entretenant plus dans son aversion, il se laissa persuader qu'il devoit la rapeller. Elle revint donc auprès du Pape au mois de Mars de l'année derniere, & comme si sa faveur eût repris de nouvelles forces dans sa disgrace, elle regagna bien-tôt sur le foible Pontife le même ascendant qu'elle y avoit eu. Elle n'alla pourtant pas loger d'abord au Palais, pour se faire encore desirer davantage. Et comme si le Pape eût eu honte d'avoir consenti à son éloignement, il voulut lui faire connoître qu'elle n'avoit obligation qu'à lui seul de son retour, & que c'étoit de son pur mouvement qu'il l'avoit rapellée auprès de lui. Telle fut l'adresse de la *Signora Olympia*, que quoiqu'elle n'aimât point le Cardinal Astalli, elle sauva pourtant avec lui toutes les aparences, soit pour ménager en cela l'esprit du Pape, soit pour entretenir la paix dans sa maison. Astalli, au contraire, fit bien-tôt éclater sa jalousie qu'il conçût de cette reconciliation; & bien loin de s'attacher à cette Dame, dont la faveur étoit seule capable de le maintenir, il tint avec elle une conduite qui acheva d'indisposer le Pape contre lui.

Elle travaille à la ruïne de la maison Barberine.

Le Cardinal de Medicis étoit venu depuis peu a Rome. Comme il étoit parent de la Princesse de Rossane, & que le Prince son mari étoit d'ailleurs fort attaché à toute la maison du Grand Duc, Astalli craignit que ce Cardinal ne retablit le Prince Neveu à son prejudice. Ainsi il s'avisa de jeter dans l'esprit du Pape quelque défiance contre le Cardinal de Medicis, comme s'il ne fût venu a Rome que pour lui donner un Successeur ennemi de sa maison, & pour disposer ouvertement les choses à l'exaltation du Cardinal [...]ecchino. Il ajoûta que Medicis & les Espagnols tâchoient par toute sorte de moiens de joindre a leur faction celle des Barberins, & fit remarquer au

1654. Pape diverses aparences qui sembloient fortifier ce soupçon. *La Signora Olympia* pressoit depuis long-tems le Pape de se reconcilier avec ces derniers, par l'avantage qui ne pouvoit manquer de revenir aux Pamphiles de la réunion de ces deux maisons. Le Pontife étoit dificile à gouverner, & quelque ascendant que sa belle-sœur eût sur son esprit, elle eut peine à le faire changer de sentiment. Mais les soins du Cardinal Astalli pour traverser cette negociation, furent precisement ce qui la fit réussir. Les soupçons qu'il avoit mis dans l'esprit d'Innocent, que les Espagnols & les Florentins vouloient tirer a eux la faction Barberine, firent tout d'un coup ouvrir les yeux à ce Pape, & le firent resoudre, pour prevenir ses ennemis, de s'allier lui-même à la maison des Barberins. Sa belle-sœur élevoit auprès d'elle une petite Niece du Pontife, fille du Prince *Giustiniani*, nommée aussi *Olympia*. Le Pape crut qu'en la donnant au Neveu du Cardinal Barberin, cette alliance réuniroit entierement les deux maisons. Il ne se trompa point dans ses vûes. Le Cardinal Rapacioli pour les Barberins & la *Signora Olympia* pour le Pape, s'y employerent avec tant de succès, qu'après divers obstacles qu'ils eurent de part & d'autre à surmonter, le mariage fut enfin conclu entre la jeune Princesse *Olympia*, & *Maffée Barberin*, alors Abé, & depuis Prince de Palestrine. Charles Barberin Préfet de Rome, & frere aîné de Maffee, lui ceda tous ses droits; en échange desquels le Pape lui donna ses Benefices, avec le Chapeau de Cardinal, pour assoupir par cette dignité la contestation de presseance qu'il y avoit entre les Ministres des Couronnes, & ceux qui exerçoient la charge de Préfet. Sa Sainteté déclara ensuite, qu'elle entendoit qu'à l'avenir, en vertu de ce mariage, tous les Parens des deux maisons se réunissent, aussi-bien que les deux factions des Cardinaux qui en dépendoient. Voilà par quel moyen, après tant d'agitations, la maison des Barberins fut réunie à celle des Pamphiles, & reprit à Rome son ancien lustre avec un nouveau credit *.

Un mariage achève cette reconciliation.

L'Espagne irritée de cette reconciliation, en conçût de grandes défiances, & prit sous sa protection le Prince Camille, de peur qu'il ne fût oprimé par les Barberins. Le Pape, de son côté, qui ne se metoit plus en peine de menager cette Couronne, éloigna tous ceux qui entretenoient avec elle quelque liaison. De ce nombre fut le Cardinal Astalli, qu'il chassa de la Cour, & à qui il ôta presque tous ses revenus. Les Barberins fomentoient de plus en plus cette mesintelligence, & les trames du Cardinal Antoine, à qui la France avoit donné la direction de ses afaires dans le Royaume de Naples, ne contribuerent pas peu à l'augmenter. Il n'épargnoit ni son argent ni ses amis pour faire réussir les desseins du Duc de Guise, ausquels le Pape resolut aussi de concourir. Il permit donc qu'on levât des troupes dans l'Etat Eclesiastique, qui, jointes à celles que l'on put ramasser de divers endroits, furent conduites à l'Abaïe de Panzano, apartenant au Cardinal Antoine, où étoit le quartier d'assemblée. Il avoit auprès de lui un Secretaire * du Roi pour prendre soin des Finances qu'on devoit employer à cette expedition, & le Duc de Guise y envoya de sa part un homme de confiance, pour soutenir son parti dans l'Abruzze; en atendant qu'il pût s'y rendre en personne, comme nous le dirons ci-après.

1654. Allarmes que les Espagnols en conçoivent à l'ocasion des intrigues du Cardinal Antoine dans le Royaume de Naples.

On avoit resolu d'ocuper encore les Espagnols du côté du Milanez, pour les obliger par ce moyen à une

Projets de la France en Italie sans succès. *Nanni, Hist. de Venise.*

* *Cette reconciliation se fit en 1653.*
* *Nommé Thevenot.*

1654. diversion considerable. On choisit pour cet éfet le Prince Thomas de Savoïe, à qui l'on donna le commandement des troupes en ce pais-là, en lui faisant esperer qu'on lui tiendroit compte de ses conquêtes. Mais soit que la situation des pais, au milieu de divers petits Etats du Princes Neutres, facilitât aux Soldats François l'ocasion de deserter : soit que les vivres leur manquassent, par la negligence ou l'avarice de ceux qui étoient chargez d'en prendre soin ; l'armée se trouva en si mauvais état qu'elle ne pût rien entreprendre cette campagne. On jugea neanmoins necessaire de mettre encore dans les interêts de la France quelque Prince capable d'entreprendre la guerre vers les extremitez du Cremonois. Dans ce dessein le Cardinal Mazarin n'oublia rien pour gagner le Duc de Modene *, jeune Prince plein d'ardeur, de courage & d'esprit ; mais inquiet & remuant, & tres-propre, par cette raison, à donner de l'inquietude à ses voisins. Le Cardinal Renaud son frere, qui étoit à Rome Protecteur de la France, n'y donnoit pas moins d'ombrage aux Espagnols par le zele qu'il faisoit paroître pour les interêts de cette Couronne. Les défiances qu'ils en conçurent s'augmenterent encore par le mariage ** du Duc de Modene avec Lucrece Barberin, niéce des Cardinaux de ce nom, qui les surprit d'autant plus, que le Duc avoit envoyé peu auparavant en Espagne pour demander une des filles de Don Loüis de Haro, & pour proposer en même tems l'achat de Final & la conquête de l'Alsace : tout cela pour feindre une confidence avec les Espagnols, & couvrir les desseins qu'il avoit de brouiller de nouveau l'Italie. Nous verrons dans la suite à quoi aboutirent ses projets.

* *François d'Este.*
** *Il se fit au mois d'Avril.*

Les Espagnols en formoient de leur côté qui ne laissoient pas de donner aussi de l'inquietude à la Cour de France. Leurs pratiques en Angleterre, pour engager *Cromwel* dans une ligue ofensive & defensive avec eux embarassoient d'autant plus le Cardinal Mazarin, que l'Ambassadeur * d'Espagne à Londres faisoit des ofres tres-considerables à cette Republique. On disoit qu'il avoit proposé la prise de Calais aux Anglois, leur prometant de laisser cette place entre leurs mains & de les aider même à entrer en France pour y faire revivre leurs anciennes pretensions; & l'on ajoûtoit que leur traité étoit sur le point de se conclure. Il s'agissoit de détourner ce coup, & de faire à l'Angleterre des ofres plus avantageuses, non-seulement pour l'empêcher de se joindre avec les Espagnols, mais pour engager la Republique à tourner contre eux l'éfort de ses armes. Le Cardinal y avoit dépêché un Envoyé ** dont les negociations n'eurent pas d'abord un heureux succès; ses Lettres de creance n'étant adressées que *A Messieurs du Parlement d'Angleterre*, cette fiere Republique refusa de les recevoir ; & il fallut lui en envoyer d'autres adressées *A Messieurs represéntant la Souveraineté de la Republique*. Ce ne fut pas encore assés : comme ces nouveaux Republiquains pretendoient aller de pair avec les Rois, ils refuserent de traiter avec l'Envoyé autrement que par Commissaires, sous pretexte qu'il n'avoit pas la qualité d'*Ambassadeur*. Il fallut donc lui en expedier promptement les patentes, & il obtint alors l'audience qu'il demandoit. On avoit choisi pour cet emploi, le President de Bourdeaux Intendant de Picardie : il etoit à Londres depuis dixhuit mois où il éprouvoit

1654. Cette Couronne envoie un Ambassadeur à la Republique d'Angleterre. *Nanni, Hist de Venise. Histoir. d'Angleterre. Histoire des Provinces Unies.*

* *Don Alphonse de Cardenas, & après lui le Marquis de Leiva.*

** *Dès l'année 1652. au mois de Decembre.*

1654.

toute la fierté d'une Nation qui formoit les plus hautes pretensions. Dès qu'il eut fait son entrée solemnelle en qualité d'Ambassadeur Plenipotentiaire du Roi T.C. il trouva à la verité les Anglois disposez à traiter d'une alliance avec la Couronne de France; mais c'étoit à des conditions qui marquoient assés ce qu'il falloit sacrifier pour l'obtenir. Les Anglois ne demandoient rien moins que les mêmes honneurs & les mêmes avantages que leur Royaume possedoit du tems de ses plus puissans Rois : ajoûtant que la Famille Royale d'Angleterre devoit sortir incessamment de France, sans quoi la Republique ne pouvoit conclure son traité ni envoyer son Ambassadeur à Paris. Qu'auroit pû faire le jeune Monarque, dans un tems où il étoit gouverné par ses Ministres, lui que nous verrons dans la suite, maître absolu de ses volontez, sacrifier un autre Roi d'Angleterre *, nonobstant les protestations les plus solemnelles de ne l'abandonner jamais ? Il avoit trop d'interêt de mettre alors cette puissance maritime dans son parti : il consentit donc à toutes les conditions qu'elle voulut exiger : il reconnut le *Protecteur* d'Angleterre, & fit sortir de ses Etats la Famille Royale des Stuarts, malgré les liens du Sang & de la Royauté.

Cromwel s'y fait reconnoître Souverain sous le titre de *Protecteur.*

Ce fut alors que l'usurpateur des Royaumes de la Grande Bretagne voulut en tout ressembler au legitime maître, & qu'il proposa au Parlement de le reconnoître pour *Souverain.* Qu'étoit-ce en éfet autre chose, que l'Acte qui portoit que le Gouvernement étoit établi en la personne d'un *seul* & du Parlement ? Et que le formulaire de serment qu'il dressa lui-même, par „ lequel, on prometoit d'être fide„ le à Mylord *Protecteur*, & à la „ Republique d'Angleterre, d'Ecos„ se & d'Irlande, & de ne rien entre„ prendre, ni de n'entrer dans aucune „ entreprise contre le Gouvernement, „ tel qu'il étoit établi dans la personne „ d'un *seul* & du Parlement ? La puissance de ce nouveau Dictateur étoit déja si absoluë & si redoutée, qu'il fallut que chacun obéit. On signa l'acte tel qu'il l'avoit dressé; & il afermit ainsi les fondemens de sa domination, sous le pretexte du bien public qu'il alleguoit comme le but de toutes ses demarches. C'est ce qu'il eut l'adresse d'insinuer au Parlement, dans un discours non moins hardi que specieux, qu'il fit aux Chambres assemblées, après s'y être rendu avec toutes les marques de la Souveraineté. Il commença par representer à la Nation les services qu'il lui avoit rendus: les prosperitez & les avantages dont il la faisoit joüir; & cette haute reputation où il l'avoit fait monter, telle qu'il n'y en avoit aucune autre qui eût porté si loin sa gloire & sa puissance. Et pour marquer ensuite que tous ces biens étoient les fruits de la liberté qu'il lui avoit procurée, & que la Nation entiere avoit interêt de conser„ ver; il ajoûta en finissant: Achevez, „ Messieurs, d'afermir la gloire & la „ felicité du Gouvernement : vous ne „ le pouvez mieux faire qu'en vous „ unissant avec un même zele pour ne „ former que de sages reglemens, qui „ entretiennent la paix de l'Etat & des „ familles, & qui ôtent à vos ennemis „ toute esperance de voir renaître par„ mi vous des divisions qu'ils sont si „ soigneux de fomenter.

Toutes les Puissances de l'Europe le reconnoissent aussi en cette qualité.

Il connoissoit bien le genie des peuples, & sur tout des peuples d'Angleterre, en les touchant par le motif de leur interêt le plus sensible, qui étoit celui de la liberté. Aussi les amena-t-il à son but. Quoique cette *liberté* ne fût qu'un vain nom & un fantôme, ce nom leur plut, ce fantôme les

* Le Roi Jacques II.

1654. ébloüit, & les empêcha de voir la tirannie réelle qui s'établissoit sous ce titre specieux. Les peuples veulent être trompez : pourveu qu'on les amuse par des aparences qui les satisfassent, ils ne se mettent pas en peine de penetrer plus avant. Il ne manquoit à *Cromvvel* que le nom de Roi ; & qu'importe après tout qu'il en eût la denomination, s'il en avoit la puissance ? Son ambition ne se repaissoit pas d'un titre vuide & fastueux ; il en possedoit tout le solide & toute la realité. Ne sufisoit-il pas qu'il fût reconnu des puissances de l'Europe, & qu'elles eussent toutes leurs Ambassadeurs auprès de lui? L'Espagne, le Portugal, la Suede lui en envoyerent : la France ne rapella pas le sien ; & la Hollande même, qui avoit plus d'interêt que les autres à menager cette puissance voisine, fit la paix avec elle & reconnut aussi le protecteur.

Paix entre l'Angleterre & la Hollande.

Le sujet de la guerre, qui les avoit divisées jusqu'ici, étoit, outre les raisons de commerce que nous avons raportées ci-devant, le meurtre de l'Ambassadeur * d'Angleterre à la Haye, où il avoit été envoyé comme pour y faire autôriser le parricide de Charles I. C'étoit outrager la Republique de Hollande que de lui proposer d'aprouver un si horrible atentat, en recevant avec honneur l'Ambassadeur de ceux qui l'avoient commis. Aussi lui donna-t-on une recompense digne de sa temerité, en lavant dans son sang l'injure qu'il avoit faite aux Etats Generaux. Ils ne crurent pas violer le droit des gens par le meurtre de cet Envoyé d'une Republique qui n'étoit encore reconnuë de personne ; cependant comme les autres puissances de l'Europe avoient reçû ses Ambassadeurs, elle se sentit blessée de la hardie resolution des Provinces Unies, & joignit ce motif à d'autres pretextes pour lui declarer la guerre. Enfin les deux Nations, également lassées de combats qui ne servoient qu'à les afoiblir, penserent tout de bon à un acommodement dont elles pussent tirer de plus solides avantages. On entra donc de part & d'autre en negociation, & après plusieurs dificultez que l'on eut asses de peine à aplanir, on convint des articles suivans, qui contenoient en substance ce qu'on va lire.

Articles du traite.

„ Qu'à l'avenir il y auroit une étroite „ alliance entre les deux Nations, & „ que toutes hostilitez cessantes, il ne „ se parleroit plus du passé. Que les „ deux Republiques Unies se defendroient mutuellement l'une & l'autre „ sans se faire aucun tort, & que le Roi „ de Dannemarck y seroit compris. „ Qu'elles ne prêteroient aucun secours „ aux ennemis de l'un ou l'autre parti. „ Que les navires Hollandois baisseroient le pavillon devant les Anglois „ dans la mer Britannique ; & que les „ ports des deux Nations leur seroient „ reciproquement ouverts. Que les Sujets de l'une & de l'autre pourroient „ voyager librement dans l'étenduë de „ leurs Etats. Que les vaisseaux des uns „ ou des autres se trouvant ataquez par „ quelques étrangers, ils s'uniroient „ pour leur défense commune. Que si „ quelque vaisseau Anglois ou Hollandois étoit pris hors des mers de „ leur domination, ils s'employeroient „ conjointement pour le faire rendre. „ Qu'on n'expedieroit point de lettres „ de represailles pour quelque dommage qu'on eût reçû, pourveu que dans „ trois mois on pût en avoir satisfaction. Que tous ceux qui auroient des „ commissions particulieres, donneroient caution qu'ils ne porteroient „ rien aux ennemis de l'une ou de l'autre Nation. Qu'en quelque lieu de la

* *Il se nommoit Dorislas & fut assassiné en 1639.*

1654.

„ Republique de Hollande qu'on pût „ trouver les auteurs du meurtre commis en la personne des Anglois dans „ l'Ile d'Amboine, on les metroit entre les mains de la justice pour en faire un juste châtiment. Qu'on envoyeroit des Commissaires de part & d'autre, pour examiner les diferens des „ deux Nations, aux Indes Orientales, „ en Groenlande, en Moscovie, au Bresil & ailleurs; & que s'ils ne s'acordoient pas, on s'en raporteroit au jugement des Cantons Suisses Protestans. Ces articles furent signez de la part des Anglois par Mylord Lambert, le Vicomte de Lille, & le Sieur de Stricland; & de la part des Hollandois, par Messieurs Jonstal, de Berverning & de Nienport.

Avantages des Portugais sur les Hollandois dans le Bresil.

La double alliance que la France venoit de faire, l'année derniere avec la Hollande, * & tout recemment avec l'Angleterre, la metoit hors d'état de rien craindre de cette paix. Mais autant qu'elle fut tranquille sur cet évenement autant les Espagnols & les Portugais en furent allarmez: les premiers, par la crainte que ces deux Republiques qui leur étoient contraires, ne se fortifiassent contre eux en se réunissant; & les autres par raport a leurs conquètes dans le Bresil, dans lesquelles ils craignoient d'ètre troublez par les Hollandois. Ils les avoient chassez de la forteresse de Recif, autrement Ville-Maurice, la seule place que ceux-ci eussent encore dans le Bresil; & il y avoit lieu de craindre que par le secours des Anglois ils n'entreprissent de reparer cet outrage. Mais comme ils perdirent au contraire avec cette place tout ce qu'ils possedoient dans ce païs éloigné, il ne sera pas hors de propos de raporter de quelle maniere elle fut conquise, & de remonter mème en peu de mots à l'établissement des Hollandois dans ce païs-là.

De quelle maniere ceux ci s'y étoient établis.

Ces peuples ayant éprouvé le profit immense que leur raportoit leur commerce dans les Indes Orientales par le moyen de la compagnie qu'ils y avoient établie, prirent la resolution d'en établir une semblable dans celles d'Occident. Le Prince Maurice d'Orange s'en déclara le chef, & ayant fait un fond de soixante & dixsept millions de florins*, il mit en mer une puissante flote**, qui cingla vers l'Amerique, & prit dans la Baye de tous les Saints, la ville de *San Salvador*, capitale du Bresil. Cette expedition fut fort avantageuse aux interessez, qui gagnerent jusqu'a 25. pour cent sur les avances qu'ils avoient faites; & l'on prit outre cela 12. millions sur la flote d'Espagne, dont ceux de la compagnie profiterent aussi de 50. pour cent. Mais comme ce profit, ainsi partagé, ne servit pas à faire un fond solide pour l'etablissement du commerce, on fut bien-tôt obligé d'emprunter vingt autres millions a six pour cent de chacun des interessez. On équipa une nouvelle flote, dont le Comte Maurice fut Amiral, & qui mit les Portugais en danger de perdre tout ce qu'ils avoient dans ce nouveau monde. Cette flote étoit composée de 300. voiles; & selon la supputation qui en a été faite, on compte que depuis l'année 1623. jusques à 1636. on avoit envoyé en ce païs-là 806. vaisseaux de guerre, & soixante-sept mille Soldats, qui avoient causé aux Portugais de leur propre aveu, pour plus de 118. millions de florins de perte. La compagnie Hollandoise dans les Indes Occidentales prit encore la ville de *Fernambucco*, l'une des plus considerables de toutes ces côtes, qui lui facilitoit extremement le trafic pour le sucre, dont elle tiroit de tres-

*Par le renouvellement qui s'en fit à Paris au mois de Juillet 1653.

* Monnoïe de Hollande.

** En l'année 1623.

1654. grands profits. De là ils passerent aux côtes d'Afrique, où ils prirent diverses places aux Espagnols, & établirent si bien leur commerce, qu'ils en furent bientôt les maîtres absolus.

Leurs divisions leur font perdre tout ce qu'ils avoient aquis en ce païs-là.

Tant de progrès, où le Prince d'Orange avoit plus de part que personne, comme chef de la Compagnie, exciterent contre lui la jalousie de quelques Provinces, & sur tout de celle de Hollande, qui craignirent que ce Prince ne se servit un jour de cette grande puissance pour oprimer leur liberté. Elles resolurent de ne plus tant contribuer desormais à l'entretien de cette Compagnie, & de la laisser ainsi tomber d'elle-même, pour la ruiner par ce moyen insensiblement. Les Portugais profiterent de cette desunion, secouerent le joug des Espagnols, & s'éforcerent de regagner dans le Bresil tout ce que les Hollandois y avoient conquis. Ceux-ci, bien loin de s'y oposer, se trouverent si divisez, qu'il y en eut même plusieurs d'entre eux qui fournirent sous main de l'argent aux Portugais, pour leur faciliter cette conquête; aimant mieux sacrifier leurs propres avantages à leurs ennemis, que d'en laisser prendre de trop grands à un Prince ami qu'ils commençoient à redouter. C'est ainsi que les Portugais reprirent peu à peu dans l'Amerique toutes les places que les Hollandois y ocupoient. Ils recouvrerent Fernambucco dont le Gouverneur * entreprit cette année le siege de Recif, avec un renfort de troupes que l'Amiral Jacques Maganez lui amena sur une Flote composée de soixante-cinq voiles. Cette place étoit environnée de plusieurs petits forts, apartenant encore aux Hollandois, qui lui tenoient les passages ouverts du côté de la mer, & lui facilitoient le transport des vivres par terre. Ils étoient maîtres outre cela des Iles de Ferrando, de Noronda, & de Thamarica, aussi-bien que des places de Peraita & de Rio-grande, qui lui fournissoient toutes choses en abondance. La ville assiegée étoit defenduë par une garnison de plus de 1500. Soldats Hollandois, commandez par le General Sigismond Scop, sans y comprendre les habitans; & tout cela n'empêcha point qu'elle ne fût contrainte de se rendre le 16. Janvier après dix ou douze jours d'ataque. 1654.

Afaires de Candie. Les Turcs traînent la guerre en longueur. *Nani, H st. de Venise.*

Il ne s'étoit rien passé de fort considerable en Candie, depuis l'année 1649. Les secours que les Venitiens avoient jetez dans la Place, avoient mis les assiegez en état de faire de vigoureuses sorties, qui incommodoient fort les assiegeans. Il se donnoit pourtant de tems en tems de petits combats, qui, sans rien décider, ne laissoient pas d'afoiblir toûjours les deux partis; mais les Turcs étant neanmoins les plus forts, se contentoient de tenir la place bloquée & de resserrer de plus en plus leurs ennemis. On voyoit clairement que leur intention n'étoit que de faire durer long-tems la guerre, parce que dans l'âge de minorité où étoit le Grand Seigneur *, ils ne vouloient pas faire une paix que l'on eût cruë desavantageuse. Ils ne pouvoient pas non plus terminer la guerre par un éfort vigoureux, leurs desordres ayant afoibli le Gouvernement, divisé l'autorité, & partagé les troupes, dont une partie étoit employée à la garde de l'Empereur, & l'autre corrompuë par les factions & par les guerres civiles. Les choses étant en cet état, quelques membres de la Republique de Venise proposerent au Senat de faire un coup de hardiesse: d'envoyer le Capitaine General dans le Canal des

* *Francesco Baretto.*

* *Mahomet IV. qui n'avoit alors que 13 ans.*

Dardanelles

1654. Dardanelles avec trente vaisseaux bien équipez, & fournis d'une bonne Soldatesque, afin de penetrer jusqu'à Constantinople pour battre cette Ville, la detruire à force de bombes, & brûler, s'il étoit possible, la Flote & l'Arsenal. Mais le plus grand nombre pesant avec prudence les forces de l'Etat, & considerant la situation des lieux, l'incertitude des vents, la difficulté du succés, & le peu d'aparence de tenter une entreprise qui n'avoit d'autre fondement que la hardiesse & la nouveauté, jugea qu'il faloit se contenter pour cette année-là de s'oposer à la sortie de la Flote des Turcs hors du Detroit.

Cependant les Peuples de la Canée souffroient avec beaucoup d'impatience le cruel joug de ces Infideles, qui outre qu'ils leurs prenoient leurs biens, leurs femmes & leurs enfans, les acabloient encore de travaux insuportables. Ils envoyerent diverses Deputations secretes aux Venitiens, pour les apeler à leur secours, ceux de Chiassamo en particulier ofrant d'égorger la Garnison de leur place, & d'en ouvrir les portes à leurs Liberateurs. Sur cet avis le Provediteur Mocenigo se mit en marche * & s'aprocha de cette Ville; mais ses malheureux Habitans aiant fait entendre imprudemment, au travers de leurs plaintes, l'esperance qu'ils avoient d'être bientôt secourus, donnerent par-là du soupçon aux Turcs, qui renforcerent la Garnison de trois cens hommes. Mocenigo alla donc jetter l'ancre sous le fort de St. Theodore, & debarqua deux Detachemens sur l'écueil dans le dessein de se rendre maître de la Ville. Le premier de ces Detachemens attaqua le fort le plus élevé, & l'aiant emporté aprés une assez legere resistance, fit passer au fil de l'epée soixante Soldats qui étoient dedans. Alors le feu aiant pris à quelques barils de poudre, les Venitiens s'imaginerent que c'étoit une mine, & abandonnant ce poste avec precipitation, se seroient exposez par leur fuite à un plus grand danger, si le Lieutenant Géneral des Vaisseaux n'eût mis pié à terre, & ne les eût rassurez & ralliez. La Garnison du Fort d'en bas, qui avoit été attaqué par l'autre Detachement & canonné par les Galeres, se rendit à condition d'être conduite sûrement en Morée. Cette Conquête engagea le Géneral Mocenigo à y accourir avec toutes ses forces, non pas tant pour defendre la place des insultes des Beys, qui pouvoient la reprendre avec la même facilité qu'elle avoit été prise; que pour empêcher de-là les secours que les Turcs envoyoient à la Canée, & fomenter de plus prés les soulevemens des Peuples, à qui le recouvrement de cette place faisoit esperer un entier soulagement. Les efets neanmoins ne répondirent pas à leur attente; plus ces miserables Peuples s'eforçoient de briser leurs chaines, plus ils les serroient & en augmentoient le poids, par l'exactitude avec laquelle les Commandans Turcs les observoient, les obligeant de donner des ôtages jusques pour les moindres hameaux. 1654.

Tandis que les Venitiens épioient ainsi l'occasion de se rendre maîtres de la Canée, on repandoit toûjours beaucoup de s[illegible] en Candie. Il arriva que dans une sortie que firent les Assiegez, ils tirerent hors de la Ville une machine, composée de plusieurs canons de mousquet, posez en rond en forme de tuyaux d'orgue, qui vomissoit de tous côtez du feu & du plomb aussi-tôt qu'on la touchoit. L'aiant laissée au pouvoir des Turcs, qui la leverent pour voir ce que ce pouvoit être, elle tira aussi-tôt & en punit plusieurs de leur témeraire curiosité: une mine que les

* *Ceci se passa en 1650.*

1954. Chrétiens avoient aussi preparée sous ce lieu-là, y fit perir le Bacha de Natolie avec un grand nombre des siens. Les Infideles ètoient maîtres de tout le pays, exceptée Sittia, place foible & commandée par les Montagnes, où les Venitiens tenoient une petite Garnison. Tous les peuples des environs, implorant leur secours leur promettoient de se soulever, & leur en faisoient esperer de tres-grans avantages. Le General de Candie voulut en tenter le fort : il envoya a Sittia un bon Corps d'Infanterie & un autre de Cavalerie, tandis que l'Armée Navale de son côté sollicitoit ceux de la Canée à secouer le joug Ottoman. Les Venitiens n'eurent pas plutôt paru que les Turcs se mirent en marche pour les suivre & tâcher de les enveloper. Il leur fut d'autant plus facile d'y réüssir, que les premiers marchoient avec lenteur & difficulté dans des chemins rudes & étroits, commandez en plusieurs endroits par de hautes montagnes. Le jour qui commençoit à finir ne leur permettoit pas de tenter de s'ouvrir un passage l'épée à la main : on jugea plus à propos de differer le combat jusqu'au lendemain, & toute la nuit fut employée à y encourager les Troupes. Les tenebres n'eurent pas plutôt disparu, que l'on vit toutes les hauteurs occupées par les Infideles, ils étoient de beaubeaucoup superieurs aux Venitiens, & ils se promettoient d'en faire un carnage general. Cependant la Cavalerie s'étant ouvert un passage se sauva facilement à Sittia ; mais l'Infanterie s'étant resserrée & mise en bon ordre de bataille, elle se défendit avec une valeur extrême, quoi-qu'ataquée de tous côtez. Il n'étoit pas possible qu'elle ne succombât à la fin : chacun du moins vendit cherement sa vie, & cent hommes à peine échaperent de ce combat. Six cens y perirent, parmi lesquels il se trouva vingt & un Officiers : & ce mal-heureux succés termina cette Campagne en Candie. 1654.

La suivante * fut plus heureuse pour les Venitiens par la Bataille Navale qu'ils gagnerent contre les Turcs dans l'Archipel. Ni les uns ni les autres n'avoient dessein d'en venir à un combat, le General Otthoman ne voulant rien hazarder sans un avantage sur, & le Venitien se contentant de demeurer sur la défensive. Mais la rencontre des deux Flotes aiant obligé celle qui avoit le moins envie de se battre, à livrer bataille, lui donna aussi la victoire sur un ennemi beaucoup plus fort. Ce fut le matin du 20. Juillet que les deux Armées se trouverent en presence entre Paros & Nicsia, chacune des deux étant divisée en trois corps. Celles des Turcs ètoit composée de 64. Galéres, 6. Maones, 40. Vaisseaux, & d'un grand nombre de Saiques : celle des Venitiens au contraire n'ètoit que de 24. Galeres, six Galeasses & 27. Vaisseaux : Cependant deux de ces Galéasses qui couvroient leur aîle gauche, aiant aperçu près de terre une Escadre de Galéres ennemies qui faisoient de l'eau, s'avancerent pour les couper ; sur quoi le Capitan Bacha s'étant détaché avec six Maones & quelques Galéres, vint à force de rames pour les aborder en jettant de grans cris. Les Galéasses aiant reviré les proues les reçurent vigoureusement à grans coups de Canon ; mais les Turcs aiant passé avec vîtesse tournerent à l'entour des Galéasses & les attaquerent par la poupe. Le combat fut rude & opiniâtre, mais la victoire en fut plus éclatante. Le Capitaine Général des Galeasses * voiant les siens en danger, courut promptement à leur secours. Il attaqua les ennemis par derriere avec tant de fu-

Bataille Navale gagnée sur eux par les Venitiens.

* Celle de 1651.

rie, que leurs Galeres furent obligées de prendre le large, abandonnant une des Galeasses Venitiennes, toute couverte de sang. Celui * qui commandoit dans l'autre, ayant été blessé de plusieurs coups, ne laissoit pas de combattre avec un courage & une intrepidité admirable. Le Capitan Bacha de son côté, environné des plus braves Officiers, & des Troupes les plus aguerries, faisoit tous ses efforts pour se rendre maître des Venitiens. Mais on faisoit un si grand feu de la Galeasse, & il tomboit une si horrible grêle de coups, qu'aucun des ennemis n'osoit se hazarder d'y entrer. Enfin on chargea dans la Galeasse une grosse piece de canon, d'une maniere, pour ainsi dire, desesperée, avec des sacs de balles, des clous, des chaînes, & tout ce que le hazard put offrir pour mettre dedans; & on la tira ensuite côtre la Galere Turque avec un tel succès, que la poupe en aiant été emportée, beaucoup de Soldats & d'Officiers tuez, & plusieurs blessez, la Galere fut mise hors de combat, & renduë entierement inutile. La Chiourme & les Soldats épouvantez, s'enfuirent à l'aide de quelques Galeres qui les remorquerent; & les autres prirent aussi la fuite à leur exemple.

Alors l'aîle gauche des Venitiens, qui s'étoit avancée trop tard pour avoir part au peril, arriva encore assez tôt pour en avoir à la victoire: une des Maones Turques fut attaquée & prise par un de leurs Vaisseaux. Le Lieutenant du Capitan Bacha voyant le corps de bataille decouvert, s'avança aussitôt avec dix-huit Galeres des Beys, & seize Vaisseaux, qu'il fit remorquer, pour gagner le vent, & venir ensuite attaquer le Capitaine General en flanc, & par derriere; mais celui-ci s'étant joint avec son aîle droite, & ne formant qu'un corps, s'avança pour aller au devant de lui. Dans ce même moment les Galeres Turques voyant passer le Capitan Bacha si maltraité, prirent toutes la fuite, & laisserent les Vaisseaux en proïe aux Venitiens. Les cris, les prieres, & les reproches des Matelots & des Soldats, ne purent les retenir: en vain ils s'emporterent contre la lâcheté de leurs Compagnons, la peur les avoit rendu sourds, & ils ne cherchoient qu'à assurer leur salut par leur fuite. Les vaisseaux abandonnez étoient très-bien équipez, & n'auroient pas laissé de se pouvoir défendre. Mais le Capitaine General Venitien, sans leur donner le tems de se reconnoître, attaqua d'abord un des plus gros, avec tant d'impetuosité, qu'il s'en rendit maître, après avoir taillé en pieces quatre-vingt Soldats, & fait tous les autres prisonniers avec leur Capitaine. Il sembloit après cela que les autres Galeres n'eussent plus qu'à choisir le Vaisseau auquel chacun vouloit s'attacher. Mais les Turcs en ayant déja perdu plusieurs, mirent le feu à quatre des principaux, pour tenir par ce moyen les Galeres des Venitiens éloignées; & se sauverent à la faveur de ce feu, partie à la nage, & partie dans leurs chaloupes. L'un de ces quatre vaisseaux étoit l'Amiral de Constantinople, qui apartenoit en propre au premier Vizir, & qui servoit à ses depens.

Le plus rude combat & le plus opiniatré de tous, fut celui qui se donna entre la Galeasse que commandoit *Francesco Morosini*, & le Vaisseau Amiral des Turcs, sur lequel étoit le Pavillon Royal, commandé par le Renegat *Mustafa*. * C'étoit un très-beau vaisseau monté de soixante pieces de canon de fonte, rempli d'une bonne & nombreuse soldatesque, défendu par un brave Commandant, d'autant plus determiné, qu'étant doublement rebelle

* *Lazaro Mocenigo.*

* *Ce Renegat étoit Venitien.*

1654. & à Dieu & à son Souverain, il savoit que s'il étoit vaincu, il n'avoit aucun quartier à attendre. Plusieurs autres Galeres & vaisseaux Venitiens accoururent pour combattre ce vaisseau. Il fut accroché par les Chiourmes des Galeres, qui combattant comme des soldats, s'efforcerent de meriter le butin que le General *Morosini* leur avoit promis. C'étoit un spectacle assez nouveau, que de voir ces hommes nuds, montant à l'abordage avec leurs épées entre leurs dents, & portant l'horreur & l'effroi par leur seule vûë, se jetter sur les Turcs, en tuer plusieurs, enchaîner les autres, & se rendre enfin maîtres du vaisseau. On donna pourtant la vie au Commandant, pour ne pas couvrir l'infamie de son crime, par une mort honorable. Plusieurs autres vaisseaux furent encore pris sur les ennemis, & il n'en seroit échapé que très-peu, si la nuit qui empêcha les Venitiens de les poursuivre, ne leur eût facilité le moyen de s'aller faire échoüer.

Quelle fut la perte des In-fideles.

Cette victoire couta peu aux vainqueurs, & leur aporta au contraire un grand butin : il fut partagé selon la coûtume de ces Mers, & l'on reserva pour la Republique, l'artillerie & les prisonniers. Le General Mocenigo faisant le lendemain la revuë de sa Flote, trouva que ses gens avoient pris une Maone & onze vaisseaux, que cinq autres avoient été brûlez, & qu'ils avoient fait quinze cens prisonniers, outre un grand nombre d'esclaves chrétiens qu'ils mirent en liberté. Quoique le nombre des morts fût grand du côté des Turcs, il s'en sauva encore davantage, à cause de la proximité des Isles où ils échouërent à la faveur de la nuit. Plus de trois mille se sauverent dans celle Niesia. *Joseph Morosini* y debarqua pour les poursuivre, & en arrêta plus de cent ; mais ayant trouvé les autres retranchez dans les montagnes, où l'on ne pouvoit les prendre par force ou par famine, qu'avec de l'artillerie & du tems ; il jugea plus à propos de les recevoir à composition. Ils se rendirent donc, à condition qu'ils seroient renvoyez sur des Saïques à Scalanuova, & qu'ils ne serviroient point de toute la Campagne : laissant en ôtage, pour sûreté de leur parole, quatre des principaux d'entre eux. *Mustafa* fut envoyé à Venise, & finit ses jours dans une obscure prison. 1654.

Suites de cette expedition.

La nouvelle de cette défaite causa beaucoup de terreur dans Constantinople, & le Vizir croyant que les côtes étoient tout à decouvert, & exposées à la merci des vainqueurs, envoya en diligence trois Bachas, le premier aux Dardanelles, l'autre à Scio, & le troisieme en Morée, pour y disposer toutes choses, & soûtenir la défense des principaux postes. *Cussein* de son côté ayant défendu que l'on parlât dans son camp devant Candie des malheureux succés qu'on avoit eu sur mer, ordonna aux Prêtres Grecs de le venir trouver, leur enjoignant, sur peine de la vie, de tenir les peuples dans la fidelité, & de lui donner avis des moindres mouvemens qui se feroient. Mais parce que les mêmes divisions * qui partageoient la Porte, s'étoient aussi glissées dans les troupes, les Janissaires & les Spahis se battirent, & il y en eut environ cent de tuez de chaque parti. *Cussein* trouva pourtant moyen de les apaiser, & pour les tenir occupez, & montrer en même tems de la force d'esprit & de la bravoure au milieu de l'adversité, il sortit de son camp, & s'avança vers la place avec un gros de Cavalerie. Le Chevalier *George Cornaro* sortit à sa rencontre, & s'étant trouvez tête à tête, ils firent le coup de pistolet, dont Cussein

* *Voyez Nani qui les raporte au long.*

1654. demeura blessé au bras. D'autre part le General *Mocenigo* s'en retourna en Candie, pour mettre en sureté les Vaisseaux qu'il avoit pris sur les Turcs, & pour y faire espalmer † les Galéres : il y en trouva quatre du Pape & quatre de Malthe qui se joignirent à lui. Aiant ensuite laissé dix-huit Vaisseaux pour empêcher les debarquemens dans la Mer de Sittia, il s'en alla dans l'Archipel, y mit plusieurs Iles à contribution, & donna la chasse à quelques Vaisseaux armez en course qui tenoient Suda comme assiegée.

Tumulte à Candie dont les Turcs ne profiterent pas.

Le Capitan Bacha aiant fait abattre les mâts à quarante Galeres pour n'être point découvert, partit de Rhodes où il s'étoit retiré avec le débris de sa Flote ; & à peine eut-il gagné Scarpano, qu'il alla à la Canée où il debarqua des Troupes & de l'argent pour payer seulement trois montres de dix-huit qui étoient duës aux Soldats. Les Beys y porterent aussi quelque secours & particulierement de l'argent ; mais comme ce n'étoit que de la monnoye de cuivre, les Troupes ne le reçurent qu'avec chagrin. Il ne laissa pas de contribuer à les faire un peu respirer, les Turcs ne souffrant pas moins dans leur Camp, que le Assiegez dans la place. Il arriva peu après * dans Candie un tumulte imprévu, causé par quelques Soldats Albanois, qui, n'étant pas contens de leur paye, & poussez par les plus inquiets, coururent au Bastion de Martinengo & de Vitturi pour s'en rendre maîtres. Le reste de cette même Nation témoigna sa fidelité en s'y oposant avec toutes les autres Troupes ; & l'allarme aiant été donnée par le son du tocsin, tous les Habitans, jusqu'aux Femmes, & aux Enfans, prirent les armes avec une si violente résolution de mettre les séditieux en pieces, que les Officiers eurent bien plus de peine à retenir la fureur du 1654. Peuple qu'à apaiser la rebellion de ceux qui s'étoient soûlevez. Ceux-ci aiant mis bas les armes & demandé pardon, il leur fut accordé, excepté à un petit nombre des plus mutins qui furent condamnez à mort pour servir d'exemple aux autres. Les Turcs accoururent au bruit jusques sur le bord du fossé, *Cussein* esperant que ce seroit là un de ces évenemens favorables qu'il avoit attendu de sa constance; mais aiant été repoussé à coups de Canon, il s'en retourna avec plus de precipitation qu'il n'étoit venu. Au reste entre plusieurs petits avantages, que les Assiegez remporterent dans le cours de cette année * dont je rappele les évenemens, le plus considerable fut celui que produisit une sortie qu'ils firent avec trois cent Fantassins & quatre-vingt Chevaux sur le Pont de Giofiro qui étoit gardé par les Turs. Les Venitiens leur aiant donné l'allarme d'un autre côté pour les obliger à faire diversion, cette feinte leur réüssit si bien, qu'ils les en chasserent, les poursuivirent jusques dans leur Camp, & se rendirent maîtres de trois de leurs Drapeaux.

Les choses étant ainsi reduites sur terre à de simples escarmouches, les plus grandes expeditions se faisoient sur mer, où neanmois la fortune étoit toûjours constâte à empêcher les Turcs d'avoir aucun avantage considerable. Le Capitan Bacha étoit sorti l'année derniere † avec soixante & dix Galéres, cinq Maones & trente-quatre Vaisseaux beaucoup plutôt qu'à l'ordinaire, de peur d'être enfermé dans le Détroit. D'un autre côté *Foscolo*, alors Capitaine Géneral des Veni

Ils prennent Selino dans la Canée.

* *Voiez Nani qui les raporte au long.*

† *Espalmer*, c'est à-dire *donner le suif depuis la quille jusqu'à la ligne de l'eau, pour faire voguer les bâtimens avec plus de facilité.*

* *En* 1652. † 1653.

1654. tiens, se trouvoit aussi en mer avec des forces égales à celles des Turcs pour ce qui êtoit des Vaisseaux ; mais il n'avoit que vingt - deux Galeres de prêtes & six Galeasses, lorsque le Commandeur *Lascari* se joignit fort à propos avec l'Escadre de Malthe. Les Turcs voulant éviter leur rencontre, aborderent à Scio, & ensuite à Samos & à Rhodes, où *Foscolo* qui les suivoit par tout, se trouva à l'entrée du Port & leur presenta le combat. Le Capitan Bacha, qui n'avoit nulle envie de se battre, ne craignoit point d'être forcé dans le Port où il se voïoit à l'abri d'une forte place. C'est-pourquoi les Venitiens aiant été obligez de s'éloigner se retirerent dans des Ports d'Asie, d'où ils envoierent quelques Vaisseaux legers pour croiser & observer les mouvemens des Turcs. Tout le reste de la Campagne se passa presque dans l'inaction du côté de ces derniers ; jusqu'à ce qu'enfin le bruit des ravages que les Venitiens exerçoient sur les Côtes d'Asie, pillant & brûlant tont ce qu'ils rencontroient, aiant été porté jusqu'à Constantinople, il en vint des ordres réiterez au Capitan Bacha de sortir & de tenter quelque expedition. Il renforça donc cinquante Galeres, sortit de nuit du Port & s'en alla à force de rames par la Mer Meridionale à la Canée, & y aiant debarqué quelques Troupes, il envoya trois mille hommes de pié avec quelques piéces de gros Canon sous Selino. Cette place étoit foible, & n'avoit que soixante & dix hommes de Garnison. Déja la brêche étoit faite, & il ne restoit plus qu'à donner l'assaut, lorsque les Habitans, voiant qu'ils ne pouvoient esperer aucun secours, & craignant, s'ils resistoient davantage, d'être pillez & brulez, se rendirent à condition d'en sortir libres avec armes & bagage. Le Capitan Bacha accepta les conditions & se rendit maître de la place. Mais il n'y fut pas plutôt entré, que manquant de parole aux Habitans & dechirant la Capitulation, il les fit tous prisonniers de guerre. Ils étoient au nombre de plus de cinq cens avec leur Gouverneur, qu'il envoya tous à Constantinople pour marque de son triomphe. Le General *Foscolo*, qui étoit à Piscopia où il faisoit de l'eau pour sa Flote, n'aiant été averti du départ des Turcs, que douze jours après qu'ils eurent mis à la voile, fit en vain toute la diligence possible pour les atteindre. Il trouva à son arrivée dans la Mer de Candie la Flote Turque au Port de la Canée, & Selino pris & demoli. 1654.

Apantages remportez sur Mer par les Venitiens. Ils donnent combat aux Turcs avec des forces égales.

Les Venitiens chercherent à se dédomager de cette perte l'année suivante * qui est celle où nous en sommes maintenant, par les nouveaux avantages qu'ils remporterent sur mer, quoiqu'achetez cherement. Les courses qu'ils faisoient le long des Côtes de la Canée, avoient donné tant d'inquiétude & de jalousie au Bacha qui commandoit dans la place, qu'aprehendant qu'on n'y eût quelque intelligence, il obligea les Habitans de sortir de la Ville & d'aller loger à la Campagne. Il arriva cependant que douze Vaisseaux d'Alexandrie qui portoient un secours considerable à la Canée aiant été rencontrez par deux François *, Chevaliers de Malthe, ces deux derniers les attaquerent, les battirent, & les obligerent à se disperser : trois de ces Vaisseaux furent pris, quatre coulez à fond, & les autres se briserent contre terre. La Flote Venitienne s'étoit mise en mer de bonne heure pour prevenir celle des Turcs & l'empêcher de sortir du dêtroit des Dardanelles. Elle n'étoit composée que de seize

* En 1564.

* *Nommez le Chevalier de Coulonge & le Chevalierede Cearau.*

1654. Vaisseaux deux Galeasses& huit Galeres, cõmandée par *Joseph Delfino* en l'absence du Genéral Mocenigo, qui n'y étoit pas encore arrivé. Le Bacha Amurat, qui fut élu cette année Generalissime de l'Armée Navale, fremissant de colere d'avoir été prévenu par les Venitiens, sortit * promtement de Constantinople avec ce qu'il put rassembler à la hâte, qui consistoit en quarante-deux Galeres, sept Maones & vingt-quatre Vaisseaux, & vint en bonne ordonnance, secondé d'un vent favorable & des courans ordinaires. Il y avoit à terre un grand nombre de Troupes sous les armes, separées par bandes avec des Chaloupes & des Caiques le long du rivage, prêtes à embarquer ces Troupes pour les porter où on auroit besoin. Le General Venitien, jugeant bien qu'avec des forces si inferieures il lui seroit impossible d'empêcher les Turcs de sortir du Détroit, ordonna aux siens de demeurer à l'ancre, de laisser passer la moitié de la Flote ennemie sans faire aucun mouvement, & de couper ensuite, au premier signal, tous les cables des ancres en même tems, afin de fondre au milieu des Vaisseaux Turcs, & de se servir du même avantage du vent & des courans pour les pursuivre, dans l'esperance de les embarasser & de les battre dans ce Detroit. Chacune des huit Galeres Venitiennes s'attacha à quelcun des Vaisseaux, tant pour les remorquer, que pour pouvoir se secourir mutuellement. Mais douze Vaisseaux aiant prévenu l'ordre & coupé leurs cables avant le tems, furent emportez au delà du Détroit, tirant derriere eux six Galeres. Le Vaisseau Vice-Amiral se trouva le plus avancé & fut aussi le premier attaqué : il se defendit avec tant de courage, que non-seulement il obligea les Turcs de

* *Le matin du 16. Juillet 1654.*

s'éloigner, mais encore se rendit maître d'une de leurs Sultanes. Il 1645. se donna d'autres combats particuliers entre les Vaisseaux Venitiens & ceux des Infideles ; mais il n'y en eut point de plus rude que celui que soûtinrent l'Amiral & la Galere du Capitaine du Golfe. Quatre Vaisseaux Turcs & deux Sultanes les prirent en flanc : la Galere étant battuë du haut bord de ces gros Vaisseaux ne put long tems resister ; *Morosini* qui la commandoit fut tué d'un des premiers coups de mousquet que l'on tira, aussi bien que plusieurs autres qui étoient dessus. *Delfino* prit alors sur son bord ceux qui restoient qui ne montoient pas au nõbre de cent hommes, tant Soldats que Forçats, & mit le feu au corps de la Galere, afin qu'elle ne tombât point au pouvoir des Ennemis : puis il fit sur eux un si terrible feu, se servant de tout ce qui pouvoit le plus endommager leurs Vaisseaux & leur tuer plus de gens, qu'il étonna les plus éloignez & foudroya ceux qui étoient les plus proches. Cependant il recevoit lui-même des coups mortels : son grand mât étoit coupé, ses voiles percées & dechirées, son gouvernail fracassé l'eau entroit de tous côtez dans son Vaisseau, & pour comble de malheur le feu s'y prit, sans qu'il fût presque possible de l'éteindre. Il avoit aussi à combattre & contre les Ennemis & contre les Elemens tout à la fois. Il sortit pourtant du Canal, & passa au milieu des Vaisseaux Turcs, qui, le voyant tout en feu, prirent le large. Pour lui, ne pouvant plus se conduire, il fut porté sur le rivage où l'on acheva d'éteindre le feu. L'Equipage aiant un peu repris haleine, on raccommoda en hate le Gouvernail, on boucha les trous qui étoient sous l'eau, on remit tout au meilleur état que l'on put, & l'on se prépara de nouveau au combat.

1654. Extreme bravoure du Vaisseau Amiral Venitien.

Plusieurs Galeres se disposoient à le venir canoner : & tous ceux qui étoient dans le Vaisseau, jugeant qu'il étoit impossible de resister contre un si grand nombre, s'embrasserent & se donnerent la foi de mourir en combattant ; & de mettre à la derniere extremité le feu aux poudres, pour éviter l'Esclavage & ne point servir de triomphe aux Ennemis. *Curtius Siversen*, Hollandois, Capitaine de ce Vaisseau, se distingua par dessus tous les autres par son exemple & par son courage. *Delfino* ordonna de coupet le cable & de s'avancer en tirant continuellement sur les Vaisseaux ennemis. Le Vent aiant alors changé & étant devenu favorable, il alla attaquer le Vaisseau Amiral des Turcs : on en vint bien-tôt à l'abordage : un Sergent Major Venitien s'élança sur le bord du Vaisseau ennemi avec quelques Soldats, & aiant taillé en pieces ceux qui voulurent s'oposer à lui, il s'en rendit le Maître. Quatorze Vaisseaux qui s'étoient avancez sur la pointe de la Natolie se mirent en devoir de le venir secourir ; sur quoi *Delfino* ne pouvant le defendre contre un si grand nombre, l'abandonna, aprés en avoir ôté les Pavillons & les Flammes. Poursuivant ensuite sa route comme il put, à l'aide des draps qu'on avoit attachez pour servir de voiles aux trones des mâts rompus, il suivit les Vaisseaux de son Escadre. Ceux-ci étoient sortis du Canal, comme j'ai dit, au commencement de la mêlée, & sachant que l'Amiral étoit demeuré parmi le gros des ennemis, où ils avoient vu brûler quelques Vaisseaux, ils ne doutoient point qu'il ne fut perdu. C'est-pourquoi, sans regarder derriere eux, ils avoient fait prendre le Pavillon Amiral à celui qui avoit, par son ancienneté, le droit de commander aprés lui. Mais l'aiant enfin aperçu, qui pouvoit à peine tenir la mer, ils mirent bas leurs voiles pour l'attendre, & le reçurent evec tous les temoignages de joie & de felicitations que l'on peut s'imaginer. Le même soir le Capitan Bacha alla jetter l'ancre à Troia, plus content d'être sorti du Détroit des Dardanelles, qu'affligé de la perte qu'il avoit faite, quoi-qu'elle ne fût pas petite. Il avoit perdu quinze cens Janissaires, & autant d'autres Soldats ou Matelots, avoit eu deux Vaisseaux brûlez, une Maone ouverte sur les bancs, cinq Galeres hors de combat, la Reale si maltraitée, qu'il falut attendre de Constantinople qu'on en mît une autre en sa place ; & avoit été lui-même blessé legerement au bras. Le General *Delfino*, de son côté, aiant fait radouber son Vaisseau le mieux qu'il put, vouloit aller le lendemain matin avec toute l'Escadre attaquer les Ennemis pendant qu'ils étoient à l'ancre ; mais le vent étant devenu contraire, l'en empêcha. Il trouva sur son bord plus de cent hommes morts, & sur les Galeasses soixante & dix avec un grand nombre de blessez : outre la perte de deux Galeres & des Navires brûlez dont presque tous les hommes perirent. Quoique cette perte fût grande, on s'en consola en quelque maniere par la gloire qu'on avoit remporté dans un combat si celebre, soûtenu avec des forces si inegales, & où la bravoure parut si extraordinaire, que j'ai cru qu'il meritoit bien de m'y étendre un peu plus.

Perte des deux Partis.

La République de Venise envoye un Ambassadeur à la Porte pour y traiter la paix.

Pendant qu'on se battoit ainsi sur mer & sur terre sans remporter de part ni d'autre aucun avantage decisif, l'Ambassadeur de France * à la Porte y fit quelques ouvertures d'accommodement entre cet Empire & la Republique de Venise. Les Ministres du Divan étoient à la verité inexorables sur la restitution de ce qu'ils avoient pris pendant la

* *Mr. de la Haye Vantelet.*

guerre;

1654. guerre ; mais ils paroissoient bien aises d'avoir auprés d'eux quelque Ministre Venitien avec qui ils pussent traiter quand ils le jugeroient à propos, & qui pût leur servir d'ôtage en cas de besoin. Le Senat de son côté jugeoit qu'il auroit été necessaire d'avoir aussi un Ministre en ce païs-là, tant pour avoir des avis assurez de ce qui se passeroit à la Porte, que pour prendre des mesures justes sur les divers évenemens. Il fit donc écrire à l'Ambassadeur de France, pour le prier de sonder les esprits, afin de savoir si la Porte voudroit recevoir un Ambassadeur de la Republique, & lui procurer en ce cas les passeports necessaires. L'Ambassadeur de France s'y employa: il fit savoir au Senat de Venise, que la Porte étoit prête de recevoir son Ambassadeur, qu'il trouveroit sur la frontiere les passeports necessaires pour passer à Constantinople, & qu'il y pouvoit venir en toute liberté, sur l'assurance que le Grand Vizir lui en avoit donnée par écrit. On choisit donc pour cet Emploi le Chevalier *Capello* qui partit de Venize en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire. Etant arrivé à Constantinople * il y trouva le Vizir *Amurat* deposé, & *Achmet* mis en sa place, qui ayant apris l'arrivée de l'Ambassadeur Venitien lui donna une promte audience pour entendre ses propositions. *Capello* y fut admis avec toutes les formalitez & tous les honneurs qu'on a coûtume de faire aux Ambassadeurs. Mais des qu'il commença à représenter, par un discours grave & judicieux, le juste desir que la Republique avoit de renouveller avec honneur & avec un avantage reciproque l'ancienne amitié & la bonne correspondance qui avoit été autrefois entre la Porte & la Republique ; & qu'il insista sur la necessité de garder l'équité & la raison dans les conditions de cet accommodement,

* *Au commencement de l'année derniére.*

il s'aperçut qu'à chaque mot le Vizir témoignoit par le feu de son visage son impatience & sa colere. Il jugea donc plus à propos de ne parler sur l'heure que de choses generales, remettant à étendre plus au long par écrit le projet de paix. Le Vizir eut quelque peine à lui accorder ce délai, & ne lui donna qu'autant de tems qu'il en falloit pour retourner en sa maison & écrire une feuille de papier. Mais quand ensuite il eut vu cet Ecrit, par lequel, après plusieurs raisons, l'Ambassadeur proposoit une restitution mutuelle de tout ce qui s'étoit pris pendant la guerre, le Vizir entra dans une telle fureur, qu'il fit ordonner sur le champ à l'Ambassadeur de sortir de Constantinople dans le jour suivant. En vain *Capello* allegua les plus fortes considerations ; elles furent inutiles, aussi bien que l'entremise de l'Ambassadeur de France. La colere du Vizir étoit si grande, & le tems si court, qu'il étoit impossible de pouvoir agir par voye de negociation. *Capello* fut donc obligé de partir, & de laisser dans la ville tous ses Equipages, qui lui furent renvoyez ensuite plus par fierté & par mépris, que par generosité & par moderation.

La conduite precipitée du Vizir ne plaisoit point aux autres Ministres, qui se souvenoient du passeport qu'on avoit envoyé à l'Ambassadeur, & de la sauvegarde qu'on lui avoit accordée, laquelle étoit scellée du grand sceau de l'Empire. La premiere fougue d'Achmet étant un peu apaisée, il fit reflexion qu'il étoit necessaire d'avoir à la Porte un Ministre de la part des Venitiens ; mais voulant corriger cette faute, il en fit une plus grande, & ordonna qu'on arrêtâ l'Ambassadeur lorsqu'il passeroit à Andrinople, & qu'on l'y retînt prisonnier. C'est ainsi que les Turcs ont coûtume de couvrir leurs infidelitez par de nouvelles injustices. Cependant le Vizir

Il est arrêté prisonnier par ordre du Grand Vizir.

1654. repondit aux lettres de creance de la Republique, accusant son Ambassadeur d'avoir excité par des propositions fiéres & hautaines le courroux du Grand Seigneur, qui, comme un jeune Lion, ne pouvoit souffrir qu'on lui resistât, & dont la colere ne faisoit qu'augmenter ses forces. Il exhortoit ensuite le Senat à ceder la Ville de Candie & les autres places, afin que le Sultan étant apaisé par ce moyen, en fût plus disposé à leur accorder la paix. De si orgueilleuses propositions ne méritant point de reponse, le Senat se contenta de faire part aux Princes Chrétiens de la violence des Turcs, & du mauvais traitement fait à son Ambassadeur. Il s'adressa particulierement à la France, lui demandant qu'elle eût à témoigner contre ces Infidelles un ressentiment proportionné au mépris qu'ils avoient fait paroître, en manquant de parole à son Ministre & à celui de la Republique. Mais le Royaume étant alors * en division & occupé du soin de ses propres afaires, le Roi jugea à propos d'envoyer seulement à la Porte le Fils de son Ambassadeur **, avec des Lettres trés-fortes pour procurer la liberté du Chevalier *Capello*.

Punitiō de ce Premier Ministre de la Porte.

A l'égard d'*Achmet*, il reçut peu aprés la juste recompense de sa perfidie. Il avoit publié qu'il marcheroit avec toutes les forces de l'Empire pour terminer cette guerre par une victoire signalée. Mais s'étant ensuite repenti du dessein qu'il avoit pris, parce qu'il manquoit d'argent pour faire les levées necessaires, il commença à faire reflexion que le Premier Ministre ne devoit pas abandonner le soin du gouvernement pendant la Minorité du Sultan. Ce changement de dispositions aiant été imputé par ses envieux & ses concurrens plûtôt à un defaut de courage, qu'à un motif de prudence, ceux du Serrail jugerent à propos de le deposer, & lui envoyerent ordre de se retirer. *Achmet* temoigna de vouloir se maintenir dans son poste, sur quoi, au lieu de l'exiler, comme on en avoit eu le dessein, on le fit aussi-tôt étrangler. *Dervis Mehemet* fut choisit pour lui succeder. Comme il s'étoit toûjours tenu éloigné des afaires de l'Etat & de la guerre, aiant été élevé parmi les Religieux de sa Secte, il n'étoit guere plus capable de remplir cet emploi que son Predecesseur. La Republique de Venise crut au moins que ce changement de Ministre en pourroit produire aussi dans la fortune du Chevalier *Capello*. Le Senat en écrivit à *Mehemet*, & se plaignant vivement du procedé d'Acmet, lui demanda d'une maniere trés-forte que son Ambassadeur fût remis en liberté selon le Droit des Gens, & rétabli dans toute la dignité de son caractere. Mais tout cela fut inutile, & les Turcs ne songerent qu'à continuer la guerre avec plus de vigueur. 1654.

L'Ambassadeur Venitiē succombe au desespoir que lui cause sa prison.

Tel étoit l'état des choses lorsque le Fils de l'Ambassadeur de France arriva cette année à Constantinople. A peine lui permit-on d'aller voir son Pere, avant que d'être admis à l'audience du Vizir, en qui il trouva beaucoup de froideur. Il en reçut pourtant diverses excuses du traitement fait à *Capello*, mais toutes destituées de vraisemblance, & d'aucune aparence de bonnes raisons. L'Ambassadeur de France, qui n'aimoit pas à se brouiller avec les Turcs, se paya de tout ce que son Fils put lui raporter, & lorsqu'il en écrivoit au Senat, tantôt il mandoit que c'étoit la coûtume de gagner les principaux Ministres de la Porte par de riches présens: tantot il representoit les longueurs avec lesquelles on y traite toutes les afaires, allegant toujours de nouveaux

* *Avant la paix de Bourdeaux & la pacification de la Guyenne.*

***Mr. de Vantelet, fils de Mr. de la Haye.*

1654. delais. Il arriva alors un évenement qui parut favorable à la liberté du Prisonnier. Ce fut la mort du Mufti, homme inexorable, ennemi du Vizir, & qui, jaloux de voir qu'on voulût traiter la paix sans lui, s'oposoit à l'élargissement de *Capello* toutes les fois qu'il entendoit dire qu'on vouloit le retablir dans son emploi. Mais pendant que son Successeur se montroit un peu plus favora-*Capello* ennuyé de sa prison succomba d'une maniere pitoyable à son desespoir. Soit par un dessein formé de se delivrer aux depens de sa vie des mauvais traitemens qu'il éprouvoit de la part des Turcs, comme le dit l'Historien que je cite, soit par un effet du trouble de son esprit que la solitude & le chagrin remplissoient des plus noires images, il crut voir, une nuit qu'il n'étoit pas bien éveillé, une troupe d'Infideles qui le vouloient massacrer; & s'armant lui-même d'une épée ou d'un couteau pour prevenir leur cruauté, il s'en donna plusieurs coups qui le rendirent demi-mort. On le trouva en cet état dans son lit; mais ses blessures n'étant pas mortelles, il en guerit au bout de quelque tems. Cet étrange accident toucha de compassion quelque-uns des Ministres du Divan. Ils reprocherent au Visir la rigueur extreme dont il avoit usé, contre la foi publique, envers un homme accablé d'années & d'infirmitez. Il sembloit que le Visir lui-même commençoit à vouloir s'adoucir, lorsque par un accident imprevu il fut frapé d'Apoplexie dont il mourut subitement. Son Successeur se laissa toucher l'année suivante aux remontrances de l'Ambassadeur de France & du Secretaire *Balarini*, à qui le Senat de Venise avoit donné le pouvoir de traîter en la place de *Capello*. Il se piqua de generosité à l'égard d'un homme de son caractere & de son âge; & cet infortuné Ministre retourna à Venise, où il fut élevé à la dignité de Procurateur de S. Marc. 1654.

Negociations aussi inutiles pour la paix avec l'Espagne.

Sa négociation pour la paix ne fut pas la seule qui eut cette année un mauvais succés. Celles qui se faisoient pour la paix generale, quoi-qu'exemtes de circonstances tragiques, ne se terminerent pas d'une maniere plus avantageuse par raport à leur but principal. Le Nonce du Pape, qui étoit à Madrid, conjointement avec l'Ambassadeur de Venise, pressoit toûjours Don Louïs de Haro de consentir enfin à la conclusion de la paix. La Cour de France paroissoit disposée à y donner les mains; le Comte de Brienne, Secretaire d'Etat, en avoit assuré les Ministres de ces deux Puissances auprés du Roi, & l'un & l'autre l'avoient confirmé par Lettres à leurs Collégues en Espagne. Ils allerent donc trouver de nouveau. Don Louïs, & lui représenterent que la France paroissant dans des dispositions favorables pour la paix, il ne tenoit qu'à lui de retablir bien-tôt la tranquillité dans l'Europe. Le Ministre répondit que le Roi son maître ne souhaitoit rien plus ardemment, & qu'il ne s'agissoit que d'établir la sûreté des Couriers, qui devoient porter les propositions d'une Cour à l'autre. On écrivit à celle de France pour ce sujet; & la réponse fut qu'il faloit avant toutes choses separer les interêts du Prince de Condé de ceux des Couronnes. Don Louis assura fortement que jamais le Roi son maître ne se departiroit des interêts du Prince de Condé. Cependant le Nonce assura son Collegue en France, & écrivit même en Cour de Rome qu'il voïoit les choses en bon état, ce qui engagea cette Cour & la Republique de Venise à charger leurs Ministres de renouveller leurs instances auprés de Don Louïs. Celui-ci, aprés plusieurs Conférences, repondit enfin, „ qu'il falloit que le Roi Trés-Chrêtien abandonnât

1654. „ de son côté les interêts du Portugal: „ qu'il n'y avoit plus d'alliance entre „ ces deux Couronnes, & que si la „ France la renouvelloit, ce seroit té„moigner peu de disposition à entrer „ en Traité. Que le Roi Catholique „ ne pouvoit abandonner les interêts „ ni du Prince de Condé ni du Duc de „ Lorraine, & qu'il manqueroit plû„tôt à tout qu'à la parole qu'il leur „ avoit donnée à tous deux. Qu'il s'en „ remettroit cependant à des Arbitres, „ pour regler leurs prétentions,& qu'il „ se contenteroit seulement de les pro„teger dans la justice de leurs de„mandes. Et que pour les autres in„terêts des Couronnes, il seroit toû„jours disposé à donner les mains à „ un parfait accommodement „.

Elles roulent sur deux points principaux.

Le Nonce & l'Ambassadeur de Venise aiant envoyé cette reponse à Paris & à Rome, reçurent bien-tôt leurs instructions sur la maniere dont ils devoient traiter. Ils en confererent de nouveau avec Don Louis, & l'affaire fut reduite à deux chefs: l'un regardoit les interêts du Portugal, de la Lorraine & du Prince de Condé, & l'autre rouloit sur le reglement d'une Conference ou aux Pirenées ou sur la frontiere de Flandre. Le Nonce répresenta au Conseil d'Espagne, „ que la „ France trouvoit étrange que l'on par„lât avant toutes choses des interêts „ du Portugal, de la Lorraine & du „ Prince de Condé, qui n'étoient que „ des accessoires: qu'il faloit plûtôt „ commencer par regler ceux qui „ touchoient les deux Couronnes im„mediatement; aprés quoi les autres, „ qui regardoient les Alliez, pourroient „ s'ajuster sans beaucoup de peine. Il „ ajoûta que quand même on seroit „ convenu de ceux-ci, le principal „ n'étant pas accordé, on n'avance„roit rien, alléguant pour exemple „ ce qui s'étoit passé au Congrés de „ Munster, touchant l'accommode„ment des Suédois avec l'Empire, & „ de l'Espagne avec la Hollande. Don Louis repliqua que la France ne faisoit cette difficulté que pour donner au Prince de Condé & au Duc de Lorraine de la défiance des Espagnols, quand ils verroient que les deux Couronnes traiteroient ensemble, sans aucune declaration prealable pour leurs interêts particuliers. Le Nonce repartit qu'on pourroit les rassurer en leur faisant part de la negociation, où leurs Agens pourroient intervenir sous la protectiō des Plenipotentiaires des deux Puissances principales. Quant à la Conference que l'on proposoit, Don Louis dit, que les François ne la demandoient que pour amuser les Peuples par ce moyen, sous couleur de vouloir la paix, & exiger d'eux ensuite de nouvelles contributions pour continuer la guerre. Le Nonce lui representa que Sa Majesté T. C. ne pouvoit pas refuser le repos à ses Peuples sur un si vain pretexte, & que les François se mettant ainsi dans les voyes raisonnables d'un accommodement, on accuseroit les Espagnols, s'ils refusoient d'y consentir, de n'agir pas de bonne-foi. 1654.

Entrevuë proposée pour traiter.

Don Louis aiant temoigné qu'il faloit en conferer plus particulierement avec le Roi son Maître, le Nonce & l'Ambassadeur de Venise lui en donnerent tout le tems. C'étoit dés le commencement de l'année derniere qu'ils avoient commencé à renouveller auprés de lui leurs bons offices; tout le reste de cette même année s'écoula dans ces sollicitations infructueuses; & ce ne fut qu'au commencement de celle-ci que ces deux Ministres retournerent auprés de Don Louis pour aprendre quelle étoit sa resolution. A peine avoient-ils commencé de parler, que le Plenipotentiaire de S. M. C. leur fit voir une Depêche* du Comte de Fuensaldagne, par laquel-

1654. le il lui mandoit de Flande, que le Colonel de Vandi étant venu sur la frontiere pour racheter quelques prisonniers François, lui avoit presenté une Lettre de creance du Cardinal Mazarin, pour traiter avec le Comte d'une entre vuë avec ce Cardinal, sans laquelle toutes les negociations du Nonce & de l'Ambassadeur de Venise ne pouvoient avoir aucun efet. Don Louis leur fit voir encore une autre Lettre du même Comte *, par laquelle il l'avertissoit qu'il avoit accepté cette entrevuë, à condition qu'elle ne seroit pas secrete, pour ôter tout sujet de defiance à leurs Alliez. Qu'il en avoit fait part à l'Archiduc, aussi bien qu'à Laisné & à S. Martin, qui étoient, l'un pour le Prince de Condé, & l'autre pour le Duc de Lorraine en cette Cour-là. Ainsi Don Louis ajoûta, qu'il n'avoit plus de reponse à faire au Nonce ni à l'Ambassadeur sur leurs propositions, jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles du succés de cette entrevuë.

Elle n'a point lieu, & la paix est encore diferée de quelques années.

Le Nonce ne se rebuta point : il présenta un Bref de sa Sainteté à sa Majesté Catholique pour l'exhorter de plus en plus à la paix. Ce Prince lui témoigna qu'il y étoit d'autant plus porté, qu'il avoit un deplaisir sensible de voir les avantages que les Turcs remportoient sur les Chrêtiens, pendant le cours de leurs divisions. Il le chargea d'assurer sa Sainteté, qu'en ce qui dependroit de lui, il ne perdroit pas un moment pour accelerer le Traité de paix, donnant même de cette disposition des assurances reiterées. Comme le Nonce fut revenu quelque tems aprés avec l'Ambassadeur de Venise, pour renouveller leurs instances auprés de Don Louis, ce Ministre leur fit voir deux Lettres, l'une de Paris **, & l'autre de Bruxelles ***, par lesquelles on lui donnoit avis d'une Conspiration decouverte contre la personne de l'Archiduc & celle du Comte de Fuensaldagne. Non seulement (à ce que portoient ces Lettres) on devoit s'assurer du premier & tuer le second; mais encore remettre quelques places de Flandre au pouvoir des François : elles ajoûtoient que l'Abbé de Merci qui etoit Chef de l'entreprise, avoir été arrêté, & conduit en prison avec ses complices. Quoi-qu'il en soit de cette conjuration, que je ne raporte ici que sur le témoignage de l'Auteur que je cite *, elle ne parut pas faire changer au Roi Catholique de dispositions à l'égard de la paix. Don Louis assura les Ministres Mediateurs, que ce Prince ne cesseroit pour cela de traiter d'acommodement, étant trop persuadé que le Roi Trés-Chrétien ni le Cardinal Mazarin n'étoient pas capables d'apuier des complots de cette nature. Il se plaignoit neanmoins en passant, de ce qu'aprés que le Comte de Fuensaldagne avoit accepté par le consentement de l'Archiduc l'entrevuë proposée par le Cardinal, il ne s'en étoit plus parlé, quoique la conspiration, qui auroit pu tout rompre, si elle avoit rëussi, eût été decouverte justement dans ce tems-là. C'étoit assez donner à connoître que cette pretenduë entrevuë n'étoit qu'un pretexte pour amuser les Espagnols, pendant qu'on tramoit le dessein de cette conspiration, s'il est vrai qu'il y en eût une. Du moins est-il certain que les Mediateurs agissoient de bonne foi dans toute cette afaire; que l'on proposa même à la Diète de Ratisbonne la Médiation de l'Empereur & des P. de l'Empire pour le même sujet : & que le Nonce, aussi bien que l'Ambassadeur de Venise, donnerent avis de tout à leurs Collegues dans les deux Cours. Mais cô-

* *Du 13. du même mois & an.*
** *Du 17. Janvier 1654.*
*** *Du 25. du même mois.*

* *Gualdo Priorato, Ist. del Ministro del Cardinal Mazar.*

1654. me on aprit alors à Madrid l'Alliance de la Maison du Pape avec celle des Barberins, qui n'étoient pas dans les interêts de cette Couronne, cette nouvelle fit perdre aux Espagnols toute la confiance qu'ils avoient au Pontife Romain, & rendit desormais inutiles tous les soins du Nonce en cette Cour-là. Le tems n'étoit pas venu, qui devoit mettre fin à une si longue guerre; & il faloit qu'il se passât encore quelques années avant que de pouvoir conclure une paix, dont le mariage du Roi devoit être le lien & le sceau.

Abdication de la Reine de Suéde. *Mémoir. de Chanut.*

L'alliance étroite de ce Monarque avec la Suede, qui nous fournira dans la suite plusieurs occasions diferentes d'en parler, ne me permet pas d'omettre ici un évenement d'autant plus considerable qu'il est plus rare, & qu'il fit l'admiration de tout l'Univers. Je veux dire l'abdication de la Reine *Christine*, Fille du Grand Gustave, dont nous avons raconté ci-devant les Exploits. Cette Princesse, non moins recommandable par ses qualitez personnelles que par l'avantage qu'elle avoit d'être née d'un tel Heros, quitta genereusement la Couronne de Suéde dans un tems où la prosperité de ses armes avoit élevé sa gloire au plus haut point. On avoit vu quelquefois des Empereurs, accablez d'années, & fatiguez d'une longue & penible administration, se décharger sur d'autres d'un poids qu'ils n'étoient plus capables de porter. Mais cette Reine, toute jeune encore, & dans un âge où l'attrait du plaisir & le charme de l'ambition se font sentir dans toute leur force, renonça par des motifs bien diferens à l'éclat du Trône & à tout l'apareil de la grandeur. Un celebre Historien * insinue qu'il entra du chagrin dans la resolution de cette Princesse, qui temoignant de l'aversion pour le mariage, étoit d'ailleurs dechuë de l'estime & de l'afection de ses Peuples, depuis qu'ils avoient vu arrêter le cours de leurs prosperitez par la paix que Christine avoit faite en Westphalie avec les Autrichiens. La Nation Suédoise, dit cet Auteur, est naturellement belliqueuse; & les Generaux & les Soldats, accoutûmez aux armes & au butin, ne pouvoient soufrir l'oisiveté & la mendicité où ils se trouvoient reduits par la paix. Le credit de la Reine s'afoiblissant donc tous les jours davantage, & le Prince *Charles Gustave*, son Cousin, qui avoit été declaré Successeur de la Couronne de Suède, attirant de plus en plus les cœurs & les vœux d'un chacun, Christine se vit comme forcée de faire volontairement une Abdication, que tout le monde regarda comme l'acte le plus heroïque qui se fût jamais vu. Elle se couvrit habilement du pretexte de mener une vie plus tranquille, & de satisfaire au desir qu'elle avoit conçu, depuis long-tems, de preferer au tumulte de la Cour la culture des Sciences & des beaux Arts, pour lesquels elle avoit beaucoup de goût. Le commerce qu'elle eut sur cela avec les plus savans hommes de l'Europe, la fortifia encore dans ces dispositions; mais rien ne l'y confirma davantage que les Entretiens qu'elle eut avec l'Abbé Bourdelot *, homme habile, mais dont l'esprit, un peu libertin, inspira à la jeune Reine des sentimens conformes à son inclination. Il commença par la degoûter de la Religion Lutherienne, & lui insinua que la Romaine seroit bien plus propre à lui faire trouver un apui dans le dessein qu'elle avoit de renoncer à la Royauté. Chri-

* *Elle n'avoit que 27 ans.*
† *Nani. Histoire de Venise.*

* *Medecin du Roi Louis XIII. homme trés versé dans toute sorte de Sciences, qui fut apelé en Suéde en 1651. par la Reine Christine, qui y avoit déja fait venir le savant Claude de Saumaise.*

1654. stine menagea pour cet effet Pimentel alors Ambassadeur d'Espagne auprès, d'elle, & ce Ministre gagna si bien sa confiance, qu'il paroissoit tout-puissant sur son esprit.

Elle déclare sur celà ses intentions au Senat.

Ce fut des le mois de Fevrier de cette année, que Christine aiant fait assembler le Senat de Stockolm, lui declara la resolution qu'elle avoit prise depuis longtems, de quitter entierement le gouvernement de ses Etats. Et pour ôter aux Senateurs toute esperance de pouvoir la detourner de ce dessein, elle leur dit, *qu'elle ne les avoit pas fait assembler pour leur demander leur avis, mais pour leur declarer sa volonté, à laquelle ils devoient se conformer.* Le Chancelier ne laissa pas de representer à la Reine les inconveniens que pouvoit produire l'effet d'une semblable resolution; elle fit connoître qu'elle étoit inflexible, que rien ne pouvoit la detourner de son dessein, & qu'il ne s'agissoit plus que de prendre les moyens de le faire reüssir. Le bruit s'en répandit bien-tôt par toute l'Europe, & donna lieu à divers discours. La Reine prit soin d'en instruire elle-même plusieurs personnes, & en particulier Pierre Chanut *, qui avoit été long-tems Ambassadeur pour le Roi auprès d'elle, & qui l'étoit alors auprès des Etats Generaux. Ce Ministre crut, après tous les bons traitemens qu'il avoit reçus de cette Princesse, être obligé de lui écrire ses sentimens au sujet de sa resolution. Il le fit par cette Lettre †, dont il chargea le Resident de France à Stockolm ‡.

* *Il fut premierement Tresorier de France à Riom, sa patrie, puis Conseiller d'Etat ordinaire, & ensuite Ambassadeur pour le Roi en Suéde & en Hollande. C'est de ses Dépêches que l'on a tiré les Mémoires citez ici.*

† *Datée de la Haye du 2. Mars. 1654.*

‡ *Le Sieur Picquets*

1654.

Lettre de Mr. Chanut Ambassadeur de France en Hollande, à cette Princesse.

MADAME

„ La Lettre que V. M. s'est donné la „ peine de m'écrire de *Vostros*, m'a sur„ pris d'une telle admiration, que de „ longtems je ne serai capable d'y ré„ pondre avec la liberté que V. M. a „ toûjours permise à ses serviteurs. „ Tout y est grand & majestueux: il „ n'y a rien en particulier qui ne for„ ce mon esprit à y donner son consen„ tement. Mais quand je me trouve à „ la fin transporté si loin de la route „ ordinaire des sentimens communs, „ je retournerois volontiers sur mes „ pas pour reconnoître si je ne me suis „ point detourné. C'est ma foiblesse, Ma„ dame, que V. M. n'a pas eu seulement „ la bonté de dissimuler en cette Lettre „ dont il lui a plu de m'honorer; mais „ elle m'a voulu rendre complice de la „ hauteur de ses pensées. Je parle ainsi, „ parce que le monde tient pour des „ offenses les bienfaits qu'il ne peut „ connoître. Je ne refuserois pas d'ê„ tre chargé de quelque part de cet„ te illustre accusation en la plus cele„ bre cause que le monde ait jamais „ examinée, s'il étoit vrai que je me„ ritasse cette gloire. Mais V. M. sait „ que je n'en ai été que le spectateur: „ elle reconnoît que j'ai bien osé de„ vant elle soûtenir le parti des opi„ nions vulgaires, & que je lui ai sou„ vent avoué que sa presence & ses dis„ cours me faisoient voir la vertu d'un „ air que je n'avois jamais connu. Mon „ seul partage, dans le grand dessein „ de V. M. qui exercera le jugement „ de toutes les Nations, puis qu'elle „ veut bien que l'on sache qu'elle a eu „ la bonté de me le communiquer, „ est de témoigner par tout où je serai „ oui, que la premiere & la plus for„ te consideration, qui a porté V. M. „ à former cette pensée, a été le

1654. „ bien de ses Sujets & la seureté de son „ Etat, en prevenant les confusions & „ les partialitez difficiles à éviter, aprés „ le decés des Princes Souverains, qui „ sont considerez comme les derniers „ de la Maison Royale. C'est le motif „ qu'il plut à V. M. de me découvrir il „ y a prés de six ans, aiant l'honneur „ de servir le Roi auprés d'elle; & de „ cette premiere cause sont venuës ensuite les resolutions que V. M. a fait „ prendre à ses Etats pour l'établissement de Mr. le Prince de Suéde, dont „ la prudence & la valeur étoient à V. „ M. des cautions du bonheur à venir „ de son Royaume, & faisoient voir à „ tout le monde, qu'un choix si judicieux ne pouvoit partir que de l'amour „ de V. M. pour son Peuple: de sorte „ que s'il arrive qu'elle veuille maintenant joüir elle-même du plaisir d'avoir efectivement donné une Couronne à Mr. le Prince & un digne „ Roi à ses bons Sujets, établissant en „ sa personne un Trône qui ne se pouvoit mieux afermir que par sa propre „ main; il n'y a personne qui ne puisse „ apercevoir la suite de ce grand projet, & qui ne doive admirer que V. „ M. ait voulu que le bien public regnât plus absolument sur elle, qu'elle „ n'a desiré de regner sur ses Sujets. Ce „ coup neanmoins est si hardi, qu'il „ étonnera tous ceux qui ne savent pas, „ que la retraite que vôtre M. se prepare, est plus grande que tous les Roïaumes de la terre, & qu'elle a dans „ son ame des tresors inepuisables de „ bonheur & de joye. C'est ce que je „ voudrois leur pouvoir expliquer avec „ cette force & cette lumiere qui éclate en celle de V. M. puisque que je ne „ la puis donner à personne par communication, parce qu'elle m'y a „ traité plus honorablement que je ne „ merite en verité. Mais bien que je ne „ me puisse pas faire entendre avec „ cette vigueur, l'efet n'en sera pas „ moindre; car la connoissance de ces „ choses toutes divines est un feu que „ chacun ne prend pas selon la grandeur du flambeau qui l'embrase, „ mais à mesure qu'il est capable luimême de le concevoir: de sorte qu'avec cette petite étincelle que Dieu „ m'a fait la grace de mettre dans mon „ ame, & que V. M. a reveillée, je puis „ allumer de grandes flammes dans les „ esprits de ceux qui sont nez à brûler „ de ce beau feu. Et pour les autres, la „ Lettre même de vôtre Majesté qui est „ toute divine, ne les échauferoit pas. „ Je ne prens pas garde en examinant „ ceci, que vôtre M. ne desire point de „ nous ces services, & qu'elle s'est „ mise au dessus de tous nos jugemens; „ mais si elle ne les agrée pas pour elle, „ je la suplie trés-humblement qu'elle „ me les permette pour ma satisfaction; „ car je me condamnerois comme ingrat, & je me tiendrois pour un malheureux, s'il se passoit un moment „ de ma vie où je ne fusse pas disposé „ de faire tout ce qui sera de mon pouvoir pour être en effet, 1654.

MADAME.

De V. M.

Le &c. *signé* CHANUT.

Jugement sur cette Lettr.

Cette Lettre, qui peut faire juger du contenu de celle à laquelle elle sert de reponse, est écrite d'une maniere qui marque tout à la fois & le genie de celui qui l'écrivoit, & le caractere de la Princesse à qui elle étoit adressée. Un stile enflé & obscur, des expressions relevées & énigmatiques, de longues & nombreuses periodes, pour expliquer par d'ingenieuses circonlocutions ce qu'on auroit pu dire simplement en

beaucoup

beaucoup moins de mots, sont le tour que prenoit un courtisan adroit & plein d'esprit, pour se conformer au goût d'une Princesse qui n'en avoit que pour les grandes choses. Ajoûterai-je que ces expressions figurées & peu naturelles cachoient peut-être des sentimens contraires à ceux qu'elles sembloient presenter d'abord ? Car Chanut combatit long-tems la resolution de la Reine ; & peut-être aussi que la voyant inflexible & n'osant la contredire ouvertement, il cachoit sous le voile d'une admiration respectueuse ce que dans le fond il n'aprouvoit pas. Mais pour croire que cette admiration fût réelle & éfective, il faut suposer qu'elle lui avoit tellement ravi l'esprit qu'il n'étoit plus maître de ses pensées, & qu'il ne les exprimoit que par une espece d'enthousiasme. Quoiqu'il en soit, lorsque le Resident de France à Stocxolm remit cette lettre à la Reine, elle lui temoigna *qu'elle avoit bien de l'obligation à l'Ambassadeur, de lui dire* franchement *ce qu'il pensoit de son dessein ;* qu'elle étoit bien aise qu'il lui donnât ocasion de lui en parler, pour lui dire les raisons qui l'avoient portée à le former, afin qu'il pût la justifier auprès de plusieurs personnes en Hollande, qui ne manqueroient pas sans doute de la blâmer d'une telle resolution. Voici donc la reponse qu'elle lui fit, par laquelle on pourra juger aussi des sentimens de cette Princesse, & des raisons qu'elle voulut alleguer comme les veritables motifs d'une action si extraordinaire.

LETTRE
De la Reine de Suede à Mr. Chanut.

„Je vous ai rendu compte autrefois „des raisons qui m'ont obligée de „perseverer dans le dessein de mon „abdication. Vous sçavez que cette „*fantaisie* m'a duré long-tems, & que „ce n'est qu'après y avoir pensé huit „ans que je me suis resoluë de l'executer. Il y en a pour le moins cinq que „je vous ai communiqué cette resolu„tion ; & je voyois alors que c'étoit „vôtre afection, & l'interêt seul que „vous preniez pour ma fortune, qui „vous obligeoient à me resister, mal„gré les raisons que vous ne pouviez „condamner, quelque peine que vous „prissiez à m'en dissuader. J'avois du „plaisir de voir que vous ne trouviez „rien en cette pensée qui fût indigne de „moi. Vous sçavez ce que je vous ai „dit sur ce sujet, la derniere fois que „j'ai eû la satisfaction de vous entre„tenir dans l'espace d'un si long„tems. Tous les incidens ne m'ont ja„mais fait changer. J'ai reglé toutes „mes actions à ce but, & je les ai con„duites à la fin sans balancer. A cette „heure que je suis prête d'achever „mon rolle pour me retirer derriere „le theatre, je ne m'inquiette point „*Plaudite* *. Je sçai que la scene „que j'ai representée n'a pas été „composée selon les loix commu„nes du theatre, il est malaisé que ce „qu'il y a de fort, de mâle & de vi„goureux puisse plaire. Je permets à „chacun d'en juger selon son genie. Je „ne leur puis ôter cette liberté ; & je „ne le voudrois pas même quand il „seroit en mon pouvoir. Je sçai qu'il „y en aura peu qui en jugeront fa-

Reponse de la Reine à Mr. Chanut.

* *Ce mot, qui signifie* battez des mains, *étoit l'épilogue ordinaire des Comedies anciennes. Voyez* Plaute *&* Terence.

1654. „ vorablement, & je m'assure que vous „ êtes de ce nombre. Le reste des hommes ignore mes raisons & mon humeur ; puisque je ne me suis jamais „ declarée à personne qu'à vous, & à „ un autre ami qui a l'ame assès grande & belle pour en juger de même „ que vous, *sufficit unus, sufficit nullus* *. „ Je meprise le reste, & je ferois honneur à celui de la troupe que j'estimerois assès ridicule pour me divertir. Je ne prendrai jamais la peine de „ leur faire mon apologie, & dans le „ grand loisir que je me prepare, je ne „ serai jamais assès oisive pour me souvenir d'eux. Je l'emploirai à examiner „ ma vie passée, & corriger mes erreurs „ *sans m'en repentir* ni m'en étonner. „ Que j'aurai de plaisir à me souvenir „ d'avoir fait du bien aux hommes avec „ joie ! d'avoir puni sans pitié ceux qui „ le meritoient ! J'aurai la consolation „ de n'avoir rendu personne criminel „ qui ne le fût, & d'avoir même épargné ceux qui l'étoient. J'ai preferé la „ conservation de l'Etat à toute autre „ consideration. J'ai tout sacrifié avec „ joie à ses interêts, & je n'ai rien à me „ reprocher dans son administration. „ J'ai possedé sans faste : je quitte avec „ facilité. Après cela ne craignez pas „ pour moi ; je suis en sureté, & mon „ bien n'est pas au pouvoir de la fortune. Je suis heureuse quoiqu'il puisse arriver.

† *Sum fœlix tamen, ô Superi ! nullique potestas*
Hoc auferre Deo.

* *C'est-à-dire*, un seul me sufit, nul autre ne me sufit.

† *C'est à-dire,*

Je suis heureuse, ô Dieux ! & nul d'entre vous tous
Ne peut m'ôter un bien si charmant & si doux.

„ Oui, je le suis plus que personne, „ & le serai toûjours. Je n'aprehende „ point cette *Providence* dont vous me „ parlez. *Omnia sunt propitia.* Soit qu'elle veuille prendre la peine de regler „ mes afaires, je me soumets avec le „ respect & la resignation que je dois, „ à ses volontez : Soit qu'elle me laisse „ la conduite de moi-même, j'y employerai ce qu'elle m'a donné de facultez dans l'ame & dans l'entendement pour me rendre heureuse : & „ je le serai, tant que je serai persuadée que je ne dois rien craindre ni „ des hommes ni de Dieu. J'employerai ce qui me reste de vie à me familiariser ces pensées, à me fortifier l'ame, & à regarder du port les tourmens de ceux qui sont agitez dans la „ vie par les orages que l'on y soufre „ à faute d'avoir apliqué l'esprit à ces „ pensées. Ne suis-je pas digne d'envie? „ Dans l'état où je suis, j'aurois sans „ doute trop d'envieux, si mon bonheur „ étoit connu. Vous m'aimez pourtant „ assès pour ne me l'envier pas, & je le „ merite, puisque j'ai l'ingenuité de „ confesser que je tiens une partie de „ ces sentimens de vous. Je les ai apris „ dans vos entretiens, & j'espere de les „ cultiver un jour avec vous dans mon „ loisir. Je m'assure que vous ne pouvez „ manquer de parole, & que vous ne „ cesserez pas dans ce changement d'être mon ami, puisque je ne quite rien „ de ce qui est digne de vôtre estime. „ Je vous conserverai, en quelque état „ que je sois, mon amitié, & vous verrez qu'aucun changement ne peut „ survenir qui puisse alterer les sentimens dont je fais gloire. Vous sçavez tout cela, & vous croyez sans „ doute que la plus grande assurance „ que je vous puisse donner de moi, est „ celle de vous dire que je serai toujours. 1654.

CHRISTINE.

1654.

Motifs de la resolution de cette Princesse.

On remarque dans cette lettre bien plus de naturel & de precision que dans la premiere. Il est aisé de juger qu'elle partoit d'un esprit vraiment Philosophe, & touché de la gloire qui acompagne toûjours les grandes actions. On y trouve du sublime & du heroïque dans les sentimens & dans les pensées ; & si la pieté avoit eu autant de part que le Stoïcisme dans cette genereuse resolution, on peut dire que ç'auroit été veritablement le plus beau sacrifice que l'on eût jamais vû des grandeurs du monde & de ses pompes. Toutefois n'entreprenons pas de juger des intentions d'une Princesse toute remplie de qualitez extraordinaires. A quelque motif que l'on pût atribuer sa resolution, elle étoit incomparable & nouvelle dans une personne de ce rang, dont le genie, également propre pour les armes, & pour les sciences, pouvoit faire triompher les unes & fleurir les autres d'une maniere à immortaliser pour jamais son nom. Elle l'immortalisa par une autre voie, en ensevelissant dans une retraite pretenduë volontaire ces grands talens par lesquels son regne étoit déja devenu si glorieux. Contente d'avoir vécu dix ans * pour les autres, elle voulut vivre pour elle-même le reste des jours que le Ciel lui reservoit.

Elle demande au Senat un revenu pour son entretien.

Toutefois pour s'assurer un revenu sufisant à l'entretien de sa personne & de sa maison, elle declara au Senat qu'elle desiroit se reserver deux cens mille Rixdalers sur des fonds certains & inalienables: tels que le Gottembourg qu'elle avoit déja, la Pomeranie, les Iles de Oenland & de Gotland qui étoient au Prince son cousin. Le Senat trouvoit de grandes dificultez à acorder le Gottembourg à la Reine, disant que cela étoit contraire aux constitutions du Royaume, & qu'il ne pouvoit y consentir. Il consideroit aussi les troubles qui ne manqueroient pas de s'élever dans l'Etat, s'il prenoit envie à cette Princesse de se marier, après qu'elle auroit quité les renes du Gouvernement ; & pour étoufer par avance toutes les semences de divisions qu'un tel cas pourroit produire un jour, on arrêta qu'il falloit que la Reine fit un acte solemnel, par lequel elle renonçât pour jamais au mariage, & qu'elle déchargeât ses Sujets du serment de fidelité qu'ils lui avoient fait.

1654.

Elle veut donner un Successeur au Prince Charles; & le Senat s'y opose.

C'étoit peu de vouloir donner au Trône de Suede un Successeur digne de le remplir: la Reine porta ses vûes plus loin. Considerant que le Prince son cousin n'étoit point marié, & aprehendant même, je ne sçai par quelle raison, que quand il le feroit, il ne laissat point de posterité après lui, elle voulut pourvoir aux malheurs que causent ordinairement les élections ; & jugea ne le pouvoir mieux faire qu'en donnant un Successeur au Prince, pour assurer la Couronne en cas qu'il vînt à mourir sans enfans. Elle le proposa au Senat, qui la remercia du soin qu'elle prenoit d'assurer la tranquillité du Royaume, la priant de ne pas trouver mauvais s'il n'y consentoit pas. Le Chancelier au nom de „ tous les Senateurs, lui dit : que puis„ qu'elle étoit resoluë de quiter le Gou„ vernement, (à quoi ils ne pouvoient „ pas s'oposer, mais aussi n'y donne„ roient jamais un consentement volon„ taire, ne voulant pas que la posterité „ leur pût reprocher une telle action) ils „ se tenoient heureux du choix qu'il lui „ avoit plû de faire du Prince son cousin „ pour son Successeur : le reconnoissant „ pour tel & pour Roi legitime, à qui ils „ rendroient toute obéïssance & fidelité „ dès le moment qu'elle les auroit dé„ chargez du serment qu'ils lui avoient „ prêté. Qu'ils esperoient que Dieu beni„ roit le mariage du Prince qu'il devoit

* *A ne compter les années de son regne que depuis sa majorité ; car elle regna dès l'age de 5 ans.*

1654. „ hâter, & lui donneroit des enfans: „ qu'ainsi il n'étoit pas necessaire de penetrer si avant dans l'avenir, ni de „ mettre en doute par avance une grace qu'ils atendoient du ciel avec le „ tems: outre qu'ils la suplioient de „ considerer, que se dépouillant entierement de la Royauté pour en revêtir „ le Prince, elle s'en devoit remettre à „ lui, & lui laisser cette disposition entiere & la satisfaction de se choisir „ un Successeur, en cas que Dieu ne „ lui donnât point d'enfans, & non pas „ le contraindre à recevoir & reconnoître un Coadjuteur au Royaume, dont „ il ne pouvoit arriver que de grands „ desordres à l'Etat, & qu'ainsi pensant „ prevenir un mal douteux, dont ils esperoient par la bonté de Dieu d'être „ preservez, ils tomberoient dès-lors „ dans des malheurs tres-certains si l'on „ donnoit au Prince un heritier necessaire. Ils la prierent de plus de considerer que, puisqu'elle ne vouloit plus être leur Reine, le bien de leur Etat, pour lequel elle avoit toûjours temoigné tant d'afection, demandoit qu'elle renonçât pour jamais à la Couronne, pour elle & pour ses descendans, en cas qu'il lui prît un jour envie de se marier; voulant ainsi que S. M. S. renonçât non-seulement au Trône, mais encore aux pretensions d'y rentrer, quand même le Prince son cousin viendroit à mourir sans enfans avant elle. Il sembloit que le Senat voulût se précautionner par-là contre l'inconstance naturelle au sexe, de peur que la Reine qui quitoit le Trône par le dégoût que les belles lettres lui avoient donné pour les afaires, ne pretendit un jour le reprendre par un autre dégoût que la solitude pourroit lui causer.

Sur qui elle jetta les yeux pour cette substitution.

Au reste cette Princesse avoit jetté les yeux sur le Comte de Tot*, pour la substitution qu'elle vouloit établir; & afin de le rendre plus habile à la succession du Prince, elle lui voulut faire l'honneur de le reconnoître de son sang & lui faire porter le nom & les armes de la maison de Vaza. Il est vrai qu'il en descendoit, mais ce n'étoit que de fort loin & du côté des femmes. La Reine s'étoit portée à cette déclaration, parce qu'elle haïssoit le Prince Adolfe, frere de Charles, dont elle ne parloit jamais qu'avec mépris. Voyant donc que le Senat ne vouloit pas consentir à cette proposition, elle sonda les Grands du Royaume, pour s'assurer de leurs sufrages; mais ceux-ci en conçurent une si grande indignation contre le Comte, qu'ils ne pûrent s'empêcher de lui reprocher son ambition ou plûtôt sa temerité, d'avoir seulement porté la Reine à le proposer. Cette Princesse neanmoins, qui vouloit lui donner des marques éfectives de son estime & de sa bienveillance, avant que de se dépouiller de son autorité, voulut le faire Duc & lui donner un rang qui l'élevât au-dessus de tous ses compatriotes. Mais comme il n'y avoit jamais eu en ce Royaume-là que les fils du Roi qui eussent porté ce titre, elle n'y trouva pas moins de resistance auprès des Grands, qu'elle en avoit trouvé à vouloir le donner pour Successeur au Prince. 1654.

Elle prend congé de la Reine sa mere.

Après toutes ces tentatives inutiles de la Reine, elle fut quelque-tems fort melancholique, & voulut plus que jamais hater l'éfet de sa resolution. Elle envoya vers le Prince Charles qui étoit à sa maison de campagne, pour le prier de la venir trouver. Il se rendit aussi-tôt auprès de S.M. avec laquelle il eut plusieurs conferences. Dans la derniere, qui fut la principale & la plus longue, cette Princesse s'adressant à la Reine sa mere, dit en presence du „ Prince & de toute la Cour, que le tems „ étoit venu qu'elle alloit la quiter & „ prendre congé d'elle: qu'elle lui

* Qui fut depuis Mediateur au Congrès de Cologne, &c.

1654.

„ demandoit pardon, si elle ne lui avoit „ pas rendu tous les respects & tous les „ soins qu'elle lui devoit : qu'elle la suplioit de croire que ce n'avoit pas été „ manque de bonne volonté, mais que „ certaines ocurrences de tems ne lui „ avoient pas permis de faire autrement. Qu'elle seroit desormais encore „ moins en état de pouvoir lui rendre „ aucune assistance : qu'elle alloit se démettre du Gouvernement, mais qu'el„ le devoit se consoler ; & que si elle perdoit une fille, elle recouvroit un fils „ qui seroit bientôt Roi, & qui auroit „ pour elle tout le respect & tous les „ soins qu'elle pourroit desirer. En même-tems la Reine apella le Prince, „ qui s'étoit un peu retiré, le presenta „ a sa mere, & repeta ce qu'elle venoit „ de dire en sa faveur. Le Prince le confirma a la Reine Mere avec des paroles pleines de respect & de soumission ; après quoi la Reine dit adieu à sa Mere avec assés d'assurance & sans pleurer. Il n'en fut pas de même de la Reine Mere : elle fondoit en larmes, & ce dernier adieu toucha toute la Cour.

Diferens qu'elles eurent ensemble au sujet de la Religion.

Ce qui afligeoit le plus la Reine Mere, & ce qui rendoit au contraire la Reine Christine si fiere & si hautaine à son égard, c'est qu'elles avoient eû ensemble plusieurs diferens sur la Religion, dans lesquels la jeune Reine n'avoit pas paru avoir de trop bons sentimens. Tel est l'éfet de la science, qui éblouit au lieu d'éclairer, & qui faisant douter de tout, conduit insensiblement à l'incredulité. La Reine Mere étoit une Princesse fort pieuse qui ne pût s'empêcher de dire un jour à la Rei„ ne sa fille, qu'elle la voyoit dans une „ étrange croyance, & à son exemple la „ plûpart des personnes de la Cour. „ Elle ajoûta que si le Roi Gustave vi„ voit, les choses ne se passeroient pas „ de la sorte ; & qu'elle sçavoit de bon„ ne part que plusieurs le regretoient.

Ces dernieres paroles toucherent fort la jeune Reine, qui en temoigna quelque chose à sa mere ; & comme ce fut pendant le souper que cette scene arriva, elle se leva de table & se retira dans son apartement. Ce qui avoit donné lieu à cette contestation, c'est qu'étant venu à parler d'un General major Anglois, de la Religion reformée, qui étant veuf, vouloit faire quiter à ses filles la Communion lutherienne dans laquelle elles avoient été élevées par leur mere, la jeune Reine dit *que c'étoit grand dommage & que ces pauvres enfans seroient damnez.* La Reine mere repondit qu'elle en avoit meilleure opinion, & que *vivant bien dans la Religion reformée, elle étoit persuadée qu'on pouvoit s'y sauver.* La jeune Reine repliqua : *vous n'êtes, Madame ma Mere, guere bonne Lutherienne, car nous sommes obligez de croire que les Calvinistes sont damnez. Mais je ne m'étonne pas que vous soyez de ce sentiment : vôtre Pere étoit Calviniste, & vous avez toûjours eû beaucoup d'inclination pour eux.* La Reine mere, touchée de ce reproche, „ lui repartit, qu'elle étoit bonne Lu„ therienne, & qu'il seroit à souhai„ ter qu'elle qui parloit fût dans les „ mêmes sentimens, ou du moins „ qu'elle n'eût pas de pire opinion de „ la Religion chrétienne que les Cal„ vinistes. Mais depuis quelque-tems, „ ajoûta-t-elle, vous avancez des pro„ positions si peu conformes à la Re„ ligion lutherienne, que si le Roi „ vôtre pere vivoit encore, je suis „ assurée que les choses n'iroient pas „ ainsi. Je suis fâchée qu'il soit mort, „ dit la jeune Reine, & je suis cer„ taine que je l'aurois convaincu sur „ ce que je dis. Que diriez-vous „ donc, ajoûta-t-elle, si je vous di„ sois, comme tant de gens le croient, „ que tout le monde sera sauvé, le „ Payen aussi bien que le Chrétien ? La Reine mere fort émuë de ce discours,

1654. s'emporta en reproches tres-vifs qui furent acompagnez de beaucoup d'aigreur de part & d'autre. C'est ainsi que la Reine Christine, entêté des sentimens que lui avoit inspirez l'Abé Bourdelot, commençoit à laisser entrevoir qu'elle n'avoit plus elle-même de Religion; & que si elle embrassa ensuite la Romaine, par la necessité d'en professer une à l'exterieur, elle ne le fit que pour se conformer à la Cour de Rome où elle alla se refugier.

Discours du Resid-nt de France au nouveau Roi futur.

Les Suedois irritez de plus en plus du mepris que leur Reine faisoit & de leur Religion & de toute la Nation, dirent, que puisqu'elle vouloit quiter la Couronne & y renoncer, elle devoit aussi renoncer au nom & aux armes de Suede, & ils ne l'apellerent plus que la *Reine Christine*. Cependant le jour de son abdication aprochoit, & cette Princesse dit au Resident de France, qu'elle vouloit écrire au Roi pour lui en faire „ part; elle ajoûta, que si elle avoit at„ tendu jusqu'alors à le faire, ç'avoit „ été afin de lui en donner une nouvel„ le assurée, après en avoir fait sa dé„ claration en l'assemblée des Etats. „ Qu'elle esperoit que comme le Roi „ lui avoit toûjours temoigné beau„ coup d'afection, il continueroit dans „ ces mêmes sentimens pour elle, après „ même qu'elle se seroit dépouillée de „ la Royauté. Que S.M.T.C. pouvoit „ être assurée que le Prince Charles „ n'avoit pas pour la France moins d'a„ fection qu'elle en avoit toûjours eu; „ & que l'interêt de la Suede étant de „ se tenir étroitement liée à cette Cou„ ronne, il n'ometroit rien pour entre„ tenir de sa part cette union. Ce Prince arriva à Stockolm, où tous les Ambassadeurs étrangers allerent le complimenter. Le Resident de France ayant aussi fait demander audience, lui dit „ en substance ce qui suit: qu'il avoit „ ordre du Roi son maître de lui té„ moigner la part qu'il prenoit à ses „ avantages, dont S.M. étoit tellement „ touchée, qu'elle avoit resolu de lui „ envoyer un Ambassadeur extraordi„ naire pour le lui faire connoître & „ s'en rejouir avec plus de solemnité. „ Que S. M. avoit choisi pour cet em„ ploi le Baron d'Avaugour, comme „ une personne qu'il sçavoit ne lui être „ pas desagreable. Qu'il assuroit S.A.R. „ que le Roi n'avoit pas de plus forte „ passion que de continuer avec elle „ l'étroite amitié & la bonne corres„ pondance qu'il avoit euë avec la Rei„ ne, dont il étoit arrivé de si grands „ biens aux deux Couronnes, & dont „ l'interêt vouloit qu'elles se liassent „ encore plus étroitement que par le „ passé, pour se maintenir dans la hau„ te reputation où elles étoient, & pour „ faire perdre à leurs ennemis l'espe„ rance de les desunir. Le Prince écou„ ta atentivement ce discours, & répon„ dit ensuite au Resident: Qu'il étoit „ fort obligé au Roi de l'honneur qu'il „ lui faisoit de lui donner de si grandes „ marques de sa bienveillance, & de „ s'interesser pour lui avec tant de bon„ té. Qu'il s'estimeroit tres-heureux de „ pouvoir en temoigner sa reconnois„ sance à S. M. pour laquelle il avoit „ toûjours eû tant de veneration & de „ respect, & une si forte inclination „ pour le bien de ses afaires, que le „ Roi son maître le trouveroit toû„ jours tres-disposé à faire ce qu'il „ jugeroit necessaire pour le procu„ rer.

Le Senat regle l'apanage de la Reine.

Ensuite la Reine renouvella ses pretensions au Senat touchant les fonds qu'elle demandoit pour sa subsistance. Elle vouloit avoir les Iles d'Oenland, Gotland; Oensel, Volm, Usedue, la ville & château de Walgast, quelques autres terres en Pomeranie, qui toutes ensemble lui pouvoient produire environ 140. mille Rixdalers de revenu. Elle auroit

1654. bien voulu posseder toutes ces terres en souveraineté ; mais y trouvant une oposition invincible, elle se contenta enfin de les posseder en apanage, comme les Princes de la maison Royale les avoient auparavant tenuës & possedées. Encore eut-elle bien de la peine à obtenir sa demande, du consentement general de tous les Etats ; parce que ceux qui étoient en possession de ces biens ne vouloient pas déguerpir. Mais le Prince s'obligea, aussi-tôt qu'il seroit sur le Trône, de les dedommager en argent des fraix qu'ils avoient faits pour les mettre en bon état.

Discours que lui fait le Resident de France la veille de son abdication.

Toutes choses ayant été reglées, le Resident de France demanda aussi une audience à la Reine, & lui fit le discours suivant le 15. Juin, veille de son abdication.

MADAME,

„ Le Roi mon maître m'ayant commandé de retourner auprès de lui, & „ V. M. m'en donnant la permission, je „ viens lui en rendre tres-humbles graces, aussi-bien que de l'honneur que „ j'ai reçû en sa Cour, & des favorables „ audiences qu'elle a eu la bonté de „ me donner toutes les fois que j'ai eû „ ocasion de lui parler de la part du „ Roi. Je benis Dieu, Madame, d'avoir „ eû l'avantage depuis quatre ans de „ servir à l'entretien de l'amitié étroite qui est entre les personnes de Vos „ Majestez, & à celui de la bonne correspondance qui est entre vos peuples, dont l'alliance a produit des éfets „ si glorieux & si avantageux aux uns „ & aux autres, qu'il est à croire qu'elle „ ne finira jamais, nonobstant les artifices de nos ennemis, qui n'oublient „ rien pour jeter de la defiance & mettre de la division entre les deux Etats. „ Ils esperent par ce moyen de pouvoir „ reprendre les belles & puissantes Provinces que nous avons conquises sur „ eux, & dont la possession a été assurée „ aux deux Couronnes par les Traitez „ de Munster & d'Osnabrug. Mais elles „ sont si persuadées de leur union, & „ que les choses ne se peuvent conserver que par les mêmes voyes qu'elles „ ont été aquises, qu'il y a tout lieu „ d'esperer qu'elles se lieront encore „ plus étroitement, s'il est besoin, pour „ se maintenir dans ces avantages, & se „ conserver la haute reputation où elles sont aujourd'hui, d'avoir combatu ensemble pour la liberté de l'Empire, & d'avoir donné la paix à l'Alemagne. 1654.

„ Le Roi mon maître pourroit, Madame, aprehender que comme c'est „ particulierement à la grande prudence de V. M. & à la connoissance parfaite qu'elle a des choses, qu'il „ atribuë la durée de cette alliance, & „ qu'ayant éprouvé en plusieurs rencontres son afection & sa sagesse incomparable, le Roi mon maître pourroit, dis-je, aprehender que la resolution que V. M. a prise & qu'elle est „ sur le point d'executer, de se demettre du Gouvernement de son Royaume, n'aportât quelque changement à „ la bonne amitié & correspondance „ qui est entre les deux Nations. Mais „ V. M. y a si bien pourvû, par le digne „ choix qu'elle a fait de M. le Prince „ pour son Succésseur, que les grandes „ qualitez qu'il possede & la forte inclination qu'il a toûjours euë pour la „ France nous fournissent toute la consolation que nous pouvons atendre „ en cette perte, & nous fair esperer „ que S. A. R. suivra le chemin glorieux que V. M. lui a tracé, & mettra en pratique les mêmes maximes „ dont Vôtre Majesté s'est servie pendant son regne : lesquelles lui ont aquis tant de gloire pour sa personne, „ tant d'avantages pour ses Etats, & tant

1654. „ d'estime & d'amitié de la part du „ Roi mon maître, que j'ai ordre d'as„ surer V. M. qu'il considere si fort sa „ personne & les graces dont le Ciel l'a „ pourvûe, que le changement qui va „ arriver en sa condition, n'en fera point „ dans son esprit, & n'alterera point les „ hauts sentimens qu'il a toûjours eû „ pour elle; & que le Roi n'aura pas, „ ci-après, moins de consideration & „ d'afection pour la personne de V. M. „ qu'il en a eu jusqu'à present.

„ Je me tiens heureux, Madame, que „ mon emploi m'ait donné lieu de pou„ voir voir & admirer de près un si il„ lustre regne, comme est celui de V. „ M. qu'elle finit encore par une action „ plus illustre & plus éclatante, qui se„ ra à jamais l'étonnement & l'admira„ tion de tout l'Univers. Je ne man„ querai pas, Madame, quand je serai „ auprès du Roi mon maître, de lui „ rendre un compte exact & fidele des „ particularitez de cette grande action.

„ Comme V. M. m'a comblé de ses „ graces & faveurs, & que je lui dois „ toute ma fortune, puisque c'est à el„ le à qui j'ai l'obligation de mon em„ ploi en sa Cour, ayant bien voulu „ elle-même me demander au Roi pour „ être son Ministre auprès d'elle, je be„ nis Dieu, Madame, de ce qu'il m'a „ procuré ce moyen de me pouvoir sa„ tisfaire en quelque façon dans le res„ sentiment que j'ai de si grandes obli„ gations. Car j'espere que comme „ toute la France sera curieuse de sça„ voir & d'aprendre toutes les merveil„ les que j'ai vûes, & dont j'ai été te„ moin, je ne serai pas tout-à-fait inu„ tile à la gloire de Vôtre Majesté, „ pour laquelle je ne cesserai jamais de „ prier Dieu qu'il lui continuë ses gra„ ces & ses benedictions.

Ceremonie de cette Action.

Enfin le jour de la ceremonie * étant venu, le Senat s'assembla sur les sept heures du matin. On y aporta l'acte tout dressé de la démission de la Reine, par lequel *elle renonçoit pour jamais, pour elle & pour tous ses parens, tant presens qu'à venir, à la Couronne de Suede & cedoit au Prince Charles Gustave Palatin, son Cousin* *, *tous ses droits & pretensions, & l'établissoit son Successeur, à condition qu'il la maintiendroit sa vie durant dans la possession des terres qu'elle se reservoit pour son apanage.* Cet acte portoit encore que quant à sa personne la Reine pourroit faire tout ce que bon lui sembleroit, sans que le Roi pût pretendre qu'elle dût lui rendre compte de sa conduite: prometant aussi de son côté qu'elle ne feroit jamais rien qui pût être prejudiciable au bien de son Etat, & qu'elle auroit pouvoir & jurisdiction sur ses commensaux & les domestiques de sa maison. Cet acte ayant été lû à haute voix en presence de la Reine, du Prince & du Senat, S. M. le signa; & ensuite on en lût un autre, par lequel le Prince assuroit à la Reine la possession & jouïssance du revenu de toutes les terres qu'elle retenoit: prometant de l'honorer toûjours comme sa mere, & de prendre un soin particulier de ses interêts. Après que le Prince eut aussi signé cet acte, les grands oficiers de la Couronne revêtirent la Reine de ses habits Royaux, du grand manteau Royal de velours bleu, parsemé de couronnes d'or, & doublé d'hermine, la Couronne sur la tête, tenant en sa main droite le Sceptre, & en sa gauche un Globe d'or. Deux Senateurs, qui representoient le Connetable & le grand Tresorier, portoient devant S.M. l'Epée & la Clef d'or, & elle entra en cet équipage dans la grande sale du Château où tous les Etats étoient assemblez, aussi-bien que tous 1654.

* *Le Mardi 16. de Juin.*

* *Il étoit Neveu du grand Gustave par sa Mere.*

les

1654\. les Ministres des Princes Etrangers, que l'on avoit invitez à cette Ceremonie. S. M. monta sur un Trône élevé de trois degrez, où elle s'assit dans une Chaise d'argent, & son Grand Chambellan & son Capitaine des Gardes étoient derriere elle. Le Prince étoit à main droite, mais hors du Trône, & avoit une chaise à bras derriere lui. Toutes choses étant ainsi disposées, on lut encore à haute voix l'Acte de démission de la Reine en faveur du Prince, & la décharge du serment de fidelité que tous ses Sujets lui avoient prêté. Ensuite l'échange des deux Actes aïant été fait, la Reine fit signe aux grans Officiers du Royaume, & à ceux qui representoient les absens, de monter sur le Trône pour recevoir d'elle tous ses Ornemens Royaux, qu'ils porterent sur une table à main gauche hors du Trône. La Reine s'étant depouillée de toutes les marques de sa Dignité parut sur le bord du Trône en un deshabillé de tafetas blanc tout uni avec un éventail à la main & parla presque une demi-heure aux Etats, avec beaucoup d'eloquence & de fermeté.

Discours de la Reine à l'Assemblée des Etats.

Elle fit un abregé de tout ce qui s'étoit passé en Suéde depuis 10. ans qu'elle les gouvernoit, c'est-à dire depuis sa Majorité. Elle dit que, graces à Dieu, sa conscience ne lui reprochoit rien : qu'elle avoit toûjours fait tout ce qu'elle avoit pu pour leur repos, auquel elle avoit même sacrifié volontiers le sien propre. Elle les fit ressouvenir des grandes obligations qu'ils avoient à la memoire du feu Roi Gustave son pere, qui avoit porté si loin leur reputation. Qu'elle leur donnoit un Roi (montrant le Prince) qui étoit doüé de tant de grandes qualitez, qu'elle ne doutoit point qu'il ne marchât sur ses traces & n'augmentât encore leur gloire. Qu'elle les prioit de lui porter la même fidelité & obéissance qu'ils lui avoient renduë à elle même, & dont elle les remercioit & déchargeoit. 1654. Alors le Sr. de Rosenhan portant la parole au nom de tous les Etats, en l'absence du Chancelier qui s'étoit excusé, témoigna à la Reine qu'ils avoient tous un regret profond de ce qu'elle les quittoit ; mais que puisqu'elle le vouloit ainsi, & que c'étoit sa resolution, ils y avoient consenti, avec cette consolation, qu'elle leur donnoit un Roi si prudent & si sage, qu'ils avoiẽt tout sujet d'en esperer un regne heureux & florissant. Il remarcia S. M. du choix qu'elle en avoit fait, & des peines qu'elle avoit prises dans son administration : lui demandant pardon, au nom de tous, si quelques-uns d'entre eux avoient été assez malheureux pour manquer à leur devoir & au respect auquel ils étoient obligez envers. S. M.

Autre discours qu'elle fit au nouveau Roi.

Comme il eut achevé de parler, la Reine descendit les trois degrez du Trône, & donna sa main à baiser aux quatre Chefs des quatre Ordres qui composoient l'Assemblée des Etats, savoir de la Noblesse, des Ecclesiastiques, des Bourgeois des Villes & des Paysans : puis, sans remonter sur le Trône, elle alla vers le Prince qui s'avança aussi vers elle, & lui fit un discours encore plus éloquent & rempli de fermeté, que le premier qu'elle avoit fait aux Etats. Elle lui dit, qu'il alloit entreprendre un Emploi fort difficile ; qu'il alloit monter sur un Trône où avoient été assis de grands Rois, que leur renommée étant assez connuë il n'étoit pas besoin qu'elle s'étendît beaucoup à exagerer leurs grandes actions : outre qu'en étant descenduë, leur éloge ne seroit pas bienseant dans sa bouche, & qu'il étoit aussi de leur sang. Que neanmoins elle ne pouvoit pas s'empêcher de les lui proposer pour modeles, quoi-qu'elle fût persuadée qu'il n'avoit pas besoin

d'exhortations. Aussi protesta-t-elle hautement que la seule consideration des grandes qualitez dont elle le voyoit doüé, l'avoit portée à le choisir pour son Successeur, sans aucun égard aux liens du sang, qui ne devoient jamais entrer pour rien dans les vuës que l'on formoit pour les interêts de l'Etat. Qu'elle lui laissoit un Senat rempli de prudens & sages Ministres. Que pour tout l'avantage qu'il recevoit d'elle, elle ne lui demandoit d'autre reconnoissance, sinon qu'il voulût avoir soin de la Reine sa Mere, augmenter plutôt ses revenus que de les diminuer; & prendre en consideration ses amis & ses serviteurs, & ceux sur tout qu'elle lui avoit particulierement recommandez. Le Prince la pria de vouloir remonter sur le Trône; mais elle s'en defendit & voulut le prendre par la main pour l'y faire placer; de quoi le Prince s'excusa avec une modestie singuliere. Aprés plusieurs complimens de part & d'autre, demeurant tous deux au bas du Trône, le Prince repondit au discours de la Reine, en des termes non moins obligeans que respectueux. Il l'assura de sa reconoissance, & de son ardeur à rechercher toutes les occasions de la lui témoigner. Il parla ensuite au Senat & aux Etats, qui lui répondirent par la bouche de Rosenhan pour l'assurer de leur fidelité, ensuite de quoy les quatre Chefs de l'Assemblée allerent lui baiser la main. Le Prince prit alors celle de la Reine, qui fit d'abord quelque resistance, voulant donner la droite au Roi. Il la mena dans son apartement, & se retira ensuite dans le sien pour se preparer à la Ceremonie du Couronnement, qui se devoit faire le même jour dans l'Eglise.

Elle sort du Royaume deguisée en homme.

La Reine Christine n'y assista point elle ne pensoit plus qu'à hâter l'equipement de douze Vaisseaux qu'elle avoit demandez pour passer en Allemagne. Mais aiant apris qu'il se repandoit un bruit qu'elle sortoit du Royaume pour se faire Catholique, & craignant qu'on ne la retint dans le pays pour l'en empêcher, elle demeura encore quelques jours à Stockolm pour communier le Dimanche, & tâcher de faire cesser par-là un bruit qui n'étoit que trop bien fondé. Pour donner même le change à tous ceux qui pourroient avoir dessein de l'arrêter, elle prit la resolution d'aller par terre, congedia toute sa suite, jusqu'aux femmes qui avoient coûtume de la servir, & ne retint auprés d'elle que quatre Gentilshommes, dont pas un ne savoit où elle alloit. Elle se travestit en homme, & monta à cheval pour passer au travers du Dannemarck sans être reconnuë. Mais quelque précaution qu'elle prît, la Reine de Dannemarck aprit son deguisement, & la vit ainsi deguisée dans une Hôtellerie où elle logea. Le Roi de Suéde en étant averti, plaignit la conduite peu sage de la Reine sa Cousine, à qui il avoit fait donner avant son départ cinquante mille écus en argent pour les fraix de son voyage, avec un poinçon de Diamans estimé trentre-huit mille écus. Il fut trés-fâché de la dépense inutile qu'elle lui avoit fait faire dans l'équipement des douze Vaisseaux destinez à la transporter; & il conçut dés-lors un tel mecontentement de son procedé, qu'il en perdit la meilleure partie de l'estime qu'il avoit pour elle. Lors qu'elle fut arrivée sur la frontiere de Suéde à un petit ruisseau qui separe ce Royaume d'avec le Dannemarck, on dit qu'elle mit pié à terre, & sauta de l'autre côté avec une joïe incroyable, disant: *me voilà enfin en liberté & hors de Suéde, où j'espere de ne retourner jamais.* Mais en allant à cette frontiere, elle passa dans la maison d'un Gentil-

1654. l'homme qui la pria de faire collation. Sur la fin du repas elle demanda un verre plein de vin, se mit à genoux au milieu de la Sale, & but à la santé du beau feu, obligeant toute la Compagnie de lui faire raison dans la même posture. On ne comprenoit rien à ce mistere, & ceux qui y étoient presens l'attribuoient au Cordon de son Ordre qui étoit de cette couleur. Je n'entreprendrai pas de l'éclaircir, mais s'il est permis de fonder quelque conjecture sur l'humeur & la conduite de cette Reine fugitive, je presume qu'elle avoit en vuë le feu de l'amour, qui ne fit que trop de desordre dans son ame, & qui, par cette raison, ne meritoit pas le titre de *beau*. Elle s'y livra même avec tant d'emportement, que de peur de l'éteindre, elle ne voulut jamais entendre parler du flambeau de l'Hymen. Un feu legitime n'étoit pas de son goût : il faloit à sa flamme plus de liberté que n'en laissent les liens du mariage ; enfin elle trouvoit dans le plaisir de voyager dequoi satisfaire à tous égards la legereté de son humeur. Elle dit en chemin à un Senateur de Linde qui l'accompagna quelque tems, qu'elle iroit en Flandre voir l'Armée du Prince de Condé : que si l'occasion s'en presentoit elle feroit le coup de pistolet contre les François ; & que si cela lui réüssissoit, elle vouloit bien qu'on le sût ; sinon, qu'elle le tairoit. Mais rien ne marque mieux le caractere de cette Princesse que la Lettre qu'elle écrivit quelque tems aprés à Mr. Chanut à l'occasion de ce que je vais dire, & par laquelle je finis le recit d'un évenement sur lequel je me suis peut-être trop étendu.

Elle engage l'Ambassadeur de France à la Haye de l'aller

La Reine Christine étant arrivée à Anvers, écrivit à l'Ambassadeur de France à la Haye, pour le convier de l'y aller voir, ajoutant qu'elle avoit des choses importantes à lui communiquer, qu'elle ne pouvoit confier au papier. L'Ambassadeur crut ne pouvoir quitter son poste sans l'agrement du Roi son Maître : il lui envoya la Lettre de la Reine Christine, & aiant obtenu la permission de l'aller trouver, il se rendit auprés d'elle à Anvers. Il fut bien surpris en arrivant, de voir que l'unique sujet pour lequel on l'avoit fait venir, n'étoit que pour satisfaire l'envie qu'on avoit de le voir ; & que les choses importantes qu'on avoit à lui communiquer se bornerent aux protestations que lui fit la Reine Christine de conserver pour lui toute sa vie l'afection qu'elle lui avoit toûjours témoignée jusqu'alors. Il revint à la Haie, comblé de ses bontez. Mais à peine y fut-il arrivé qu'il aprit que les Espagnols répandoient par tout le bruit, qu'il n'avoit fat ce voyage que pour prier la Reine Christine de s'entremettre de la paix entre la France & l'Espagne. Comme ce bruit étoit injurieux & au Roi T. C. & à son Ambassadeur, & que d'ailleurs il n'avoit pas le moindre fondement, celui-ci en écrivit à Christine pour la prier de le faire cesser. Il lui manda " qu'il n'avoit jamais „ soupçonné S. M. d'en être l'Auteur, „ que les ennemis de la France avoient „ inventé ce dernier moyen, pour „ tâcher de semer de la division entre „ elle & le Roi son Maître, & ruiner la bonne correspondance qu'elle „ lui avoit si souvent promise de conserver toute sa vie avec lui. Il ajoûta „ qu'il n'en auroit point parlé à S. M. „ si cette afaire n'avoit interessé la réputation de la France & celle de „ son Ministre ; que comme il croioit que c'étoit un artifice des Espagnols, „ il esperoit que sa Majesté donneroit „ cette satisfaction au Roi son Maître „ d'avoüer hautement que si elle l'avoit apelé à Anvers, la conference „ qu'ils avoient euë ensemble, s'étoit

1654. trouver à Anvers.

Bruit desavantageux à la France qu'on répandit à l'occasion de ce voyage. L'Ambassadeur s'en plaint à la Reine par une Lettre qu'il lui écrit

1654. „ toute passée en complimens, & qu'il „ ne s'y étoit point parlé d'afaire. Voici la reponse que la Reine Christine fit à cette Lettre de Mr. Chanut.

Reponse de la Reine Christine à cette Lettre.

Pour toute réponse à vôtre Lettre que vous faites valoir en publiant des copies, je vous dirai que tout ce qu'elle contient n'a aucun fondement. Vous n'avez qu'à vous souvenir de ce qui s'est passé & des procedez de vôtre Cour, pour desavoüer le bruit que vous croyez si fort au desavantage de vôtre Maître. Pour les Espagnols, je vous puis assurer qu'ils sont informez des interêts de ceux qui empêchent la paix & que bien loin de se vanter d'être sollicitez, ils jugent qu'on la desire moins que jamais en France. Quoi-qu'il en soit, je croi que les fanfaronades ne sont pas capabls de leur faire peur, ni les finesses de les tromper. Ils desirent la paix, mais sans impatience; & peut-être attendront-ils pour la donner que l'on soit modeste en France. L'inconstance de la fortune & celle de l'humeur des François me fait croire que les affaires ne demeureront pas long-tems en même état, & je pense que s'il arrive jamais au Roi vôtre Maître de juger par lui-même de ses interêts, il connoitra que la paix est le plus grand bien qu'il puisse donner à ses Sujets, & que je suis veritablement son amie, puisque je l'ai souhaitée à la France.

Signé Christine.

Soit que cette Lettre ne parvînt pas jusqu'à la personne du Roi, soit plûtôt que l'on fit peu d'attention à ce que pouvoit écrire une Reine desormais sans autorité, elle ne fut pas capable de rompre la bonne intelligence qui regnoit entre les deux Cours; ni même d'empêcher que l'on ne fit en France, deux ans après, une reception des plus honorables à cette Princesse, comme nous le dirons dans la suite. J'ai raporté les principales circonstances qui ont precedé & suivi son abdication, pour faire connoître le caractere de cette Princesse, & montrer que ce qu'on attribue quelquefois à grandeur d'ame lorsqu'on ne considere que l'exterieur d'une action qui frape par sa nouveauté, n'est souvent dans le fond qu'un effet d'inconstance & de legereté naturelle, ou d'un desir de se signaler par quelque chose de singulier. 1654.

Sacre du Roi. Si le Droit de sacrer les Rois de France apartient uniquement aux Archevêques de Reims.

Quoi-qu'il en soit, pendant que cette Princesse ne marquoit que du mépris pour une Couronne qu'elle avoit porté dix ans avec assez d'honneur; le Roi Très-Chrétien pensoit à affermir la sienne sur sa tête, par la Ceremonie du Sacre qui devoit être comme le sceau de sa Royauté. Ce fut à Reims que se fit cette Céremonie, en vertu d'un Réglement * de Louis VII. qui attribuë ce Droit aux Archevêques de cette Metropole. Ils ne l'avoient pas toûjours eu, du moins à l'exclusion de tous les autres Prelats; puisque Constance, seconde femme du même Roi Louis VII. avoit été couronnée à Orleans † malgré les protestations de l'Archevèque de Reims; & qu'Yves de Chartres, à l'occasion du Couronnement de Louis VI. qui se fit aussi à Orleans par l'Archevêque de Sens *, fit un Manifeste pour montrer que ce Droit de Couronner les Rois n'apartenoit pas à l'Archevêque de Reims, comme il le pretendoit, à l'exclusion de tous les autres. Toutefois si cette derniere Ville jouït en cela d'une prerogative particuliere, par l'avantage qu'elle a d'être depuis plusieurs siecles le lieu destiné au Sacre des Rois T. C. ce ne peut être qu'en consideration de ce que Clovis y a été autrefois Instruit, bâtisé & sacré par

* *Voyez Mezerai sur la fin du Regne de* Philippe IV.

† *Par l'Archevêque de Sens.*

* *Nommé Giselbert.*

1654. saint Remi. Car pour ce qui eſt de l'Ampoule * qui y fut, dit-on, aportée du Ciel par une Colombe pour ſervir au Bâtême de ce premier Roi Chrêtien, & dans la ſuite à l'Onction de ſes Succeſſeurs; outre que le fait n'eſt peut-être pas auſſi conſtant que la Tradition ſemble le perſuader †, la Ville de Tours eſt auſſi depoſitaire d'une Ampoule, qui ſervit au Sacre de Henri IV. celebré à Chartres par l'Evêque Dioceſain. Si d'ailleurs le depôt de cette huile ſacrée eſt une faveur dont on doive ſe glorifier, l'Angleterre y eut part auſſi bien que la France: & le Roi Henri III. Succeſſeur de Richard II. fut ſacré en 1399. de l'huile d'une ſainte Ampoule §. que les Anglois diſoient avoir été aportée par la Vierge-Mere à S. Thomas de Cantorbery.

Le Roi ſe rend en cette Ville pour cette ſolemnité.

Le Roi avoit paſſé le mois de Mai à Fontainebleau dans les divertiſſemens de la ſaiſon; il en partit avec toute la Cour au commencement de Juin, & ſe rendit à Reims le 5. Il fut reçu à une demi-lieuë hors du Faubourg par deux mille Bourgeois à cheval, aiant à leur tête le Grand Maître des Ceremonies, avec les Trompettes & les Archers de la Ville. Il y avoit outre cella plus de cinq mille hommes à pié qui bordoient les chemins, & la joie publique éclata tant par les acclamations que l'on faiſoit de toutes parts, que par les Arcs de Triomphe, dont les portes & les places publiques étoient ornées. Le Roi fut deſcendre à l'Egliſe Cathedrale, où le Cardinal Mazarin étoit deja arrivé; & il y fut reçu par le Clergé, à la tête duquel étoit l'Evêque de Soiſſons *, qui faiſoit la fonction de l'Archevêque de Reims, mort peu de tems auparavant, en qualité de premier Suffragant & de Doyen-né de la Province. Les Evêques de Noyon & de Beauvais s'y trouverent auſſi, revêtus comme lui de leurs habits Pontificaux. Aprés que l'Evêque de Soiſſons eut harangué Sa Majeſté, l'Archidiacre de l'Egliſe lui fit auſſi un compliment au nom du Chapitre, & le Diacre lui preſenta le Meſſel à baiſer. Enſuite le Roi entra dans le Chœur, où le *Te Deum* fut chanté en Muſique, & l'on tira toute l'Artillerie des remparts. Au ſortir de l'Egliſe, Sa Majeſté fut ſolemnellement conduite au Palais Archiepiſcopal, & la Reine alla loger dans une trés-belle maiſon de la Ville, ſuperbement meublée.

Préparatifs faits dans l'Egliſe.

Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, le Roi, la Reine, Monſieur le Duc d'Anjou, & les Cardinaux Mazarin & Grimaldi, avec tous les Ambaſſadeurs & les Seigneurs de la Cour, aſſiſterent à la Proceſſion, aprés laquelle l'Evêque de Soiſſons celebra Pontificalement la Meſſe. Le ſoir on dit les premieres Vêpres pour le Sacre du Roi où l'Evêque de Dole fit un trés-beau Sermon. On avoit preparé un Fauteuil pour le

* *On l'apele communement* la Sainte Ampoule: *elle contient une liqueur d'un rouge brun, qu'on pretend qui fut aportée du Ciel par une Colombe pour le Sacre de Clovis, parce que le Diacre qui aportoit le Baume de l'Egliſe ne put paſſer à cauſe de la foule.* Hincmar, Aimoin, Flodoard &c.

† *Le P. Daniel, dans ſon* Hiſtoire de France *au Regne de Clovis, ne dit rien du tout de cette Ampoule, & ne parle en general que de l'Onction qui fut faite au nouveau Roi, ce qui eſt un argument negatif qui fait voir que cet habile Hiſtorien revoque en doute la verité de ce fait.*

§. *Cette Ampoule étoit de Lapis, & au deſſus il y avoit un Aigle d'or enrichi de perles & de pierreries.* Mezerai ſur le Regne de Charles VI.

* *Simon le Gras, qui ſe ruïna pour briller en cette occaſion. Jaques de Bazoches, auſſi Evêque de Soiſſons avoit ſacré ſaint Louïs en 1226.*

1654. Roi prés du grand Autel, vis à vis on avoit élevé une Tribune pour la Reine & pour les Princelles d'un côté, & une de l'autre pour les Ambaſſadeurs & pour les Cardinaux. Derriere le Fauteuil du Roi à cinq piés de diſtance étoient le ſiége du Maréchal d'Etrées, qui faiſoit la Charge de Connétable, éteinte aprés la mort du Connétable de Leſdiguieres, & le ſiége du Chancelier. A quelque diſtance de ceux-ci étoit un banc pour le Marechal de Villeroi faiſant l'Office de Grand Maître de France, & pour le Duc de Joyeuſe Grand Chambellan. Les premieres hautes chaiſes du Chœur du côté droit furent remplies par le Maréchal de l'Hôpital Gouverneur de Paris & par ceux qui devoient ſervir à l'Ofrande. A gauche étoient M. le Duc d'Anjou, Frere du Roi, répreſentant l'ancien Duc de Bourgogne: le Duc de Vendôme répreſentant celui de Normandie: le Duc d'Elbeuf répreſentant celui de Guyenne: le Duc de Candale répreſentant le Comte de Toulouſe: le Duc de Roanez répreſentant le Comte de Flandre, & le Duc de Bournonville répreſentant le Comte de Champagne.

Ordre de la marche. Le 7. toutes les ruës étant tapiſſées, la Reine ſe rendit à l'Egliſe de grand matin, accompagnée des Princeſſes & des autres Dames de la Cour. Le Roi y vint enſuite, precedé de ſix Heraurs, vêtus de velours blanc, des Cent Suiſſes & des Gardes du Corps, qui marchoient devant Sa Majeſté, Elle étoit vêtuë d'une camiſole de ſatin rouge garnie d'or, ouverte au dos & par les manches: elle avoit par deſſus une robe de toile d'argent & portoit un chapeau de velours noir, garni d'un cordon de diamans & d'une aigrette noire. Elle étoit accompagnée de Monſieur, auſſi couvert d'une veſte d'or & d'argent & d'un manteau violet doublé d'hermine, aiant un chapeau de velours noir environné d'une Couronne Ducale, enrichie de diamans. Le Cardinal Mazarin & deux Pairs Eccleſiaſtiques ſuivoient, & le Chancelier avec ſes habits de ceremonie. Le Roi ſe mit devant l'Autel ſur le fauteuil qui lui étoit preparé, & quelque tems après, la Phiole contenant le Baume Sacré, fut aportée de l'Abbaye S. Remi, par le Prieur en habits Pontificaux, & monté ſur un cheval blanc, marchant ſous un Dais de toile d'argent, porté par quatre de ſes Religieux en chappe & couronnez de fleurs. Ils étoient precedez par les Habitans du Village du Queſne, qui ont ce privilege à cauſe que leurs Ancêtres ont, à ce qu'on pretend, retiré autrefois la Sainte Ampoule des mains de quelques Libertins qui l'avoient enlevée. Les Marquis de Coiſlin & de Richelieu, & les Sieurs Mancini & Biron, qui répreſentoient les quatre anciens Barons, marchoient enſuite, portant un Etendart blanc chacun, où étoient les armes de la Couronne & celles de leurs Maiſons. On aporta auſſi de S. Denis en France *, la grande Couronne de Charlemagne, la Moïenne, le Sceptre, la Main de Juſtice, le Manteau, les Sandales, l'Epée & la Tunique, la Dalmatique & les autres Ornemens Roiaux. L'Evêque de Soiſſons auſſi revêtu de ſes habits Pontificaux, s'étant enſuite aproché du Roi, qui ſe leva pour lui faire honneur, reçut de lui le ſerment & la promeſſe authentique de maintenir aux Egliſes & aux Evêques de ſon Royaume la conſervation de leurs Droits & de leurs Privileges; & ſe tournant du côté des Princes & des Seigneurs, de toute la Nobleſſe & du Peuple, leur demanda s'ils acceptoient Sa Majeſté pour leur Roi.

* *C'eſt à dire en*, l'Ile de France.

1654.

Surquoi est fondé l'usage de demander le consentement du Peuple en cette ocasion.

Cette Coûtume usitée en pareille ocasion, est une preuve de ce que j'ai avancé ci-devant au sujet du Roi d'Angleterre, que les Souverains, quels qu'ils soient, ne sont établis que par le consentement des Peuples & aux conditions stipulées au moment de leur premiere Election. Et quoi que l'Evêque * de Chartres qui sacra Henri IV. decrivant cette Ceremonie, & raportant cette demande, dise " non que „ cette acceptation se prenne pour „ Election, ce Royaume aiant toûjours „ été Hereditaire & Successif au plus „ prochain Mâle, mais pour déclara-„ tion de la soumission, obéïssance, „ & fidelité que les Assistans lui doi-„ vent, comme à leur souverain Sei-„ gneur, de l'expresse ordonnance „ de Dieu: il n'en est pas moins vrai qu'elle est une suite de la premiere acceptation que les Peuples ont fait de la Personne de celui, dont le present Roi a tiré son droit par la naissance. Il n'en faut d'autre preuve que le serment qu'ils font chacun à leur Sacre, d'observer les Loix fondamentales du Royaume, établies dès sa plus ancienne Constitution.

Ceremonie du Sacre.

Après les acclamations ordinaires, Sa Majesté s'avança devant l'Autel, & se mit à genoux sur un Carreau de velours rouge, semé de fleurs de Lis d'or. Le Comte de Vivonne, couvert d'une veste de toile d'or & d'argent traînante, avec un manteau violet doublé d'hermine, le chapeau de velours noir & la Couronne Ducale enrichie de diamans & de pierreries, en qualité de premier Chambellan, s'aprocha du Roi & lui ôta sa robe longue. L'Evêque, après avoir dit quelques Prieres, benit l'épée Royale ** dans le fourreau & en ceignit Sa Majesté; & l'ayant ensuite ôtée du fourreau, il la mit entre les mains du Roi qui la tint haute, & l'alla porter sur l'Autel pour l'offrir à Dieu. Alors l'Evêque l'ayant reprise, la remit entre les mains du Roi, qui la donna au Maréchal d'Estrées representant le Connêtable. On lui fit ensuite les Onctions accoutumées au nombre de neuf *, & le Duc de Joieuse, Grand Chambellan, aiant donné au Roi la Tunique & le Manteau Roial, l'Evêque lui mit à la main droite l'Anneau avec lequel Sa Majesté épousoit le Roiaume. Quand ce vint au Couronnement, le Prélat prit le Sceptre Roial sur l'Autel, le mit en la main droite de Sa Majesté, & la Main de Justice en la gauche, & lui posa sur la tête la Couronne de Charlemagne, sans neanmoins l'y laisser d'abord. Au même tems le Chancelier appela tous les Pairs pour y venir pareillement mettre la main, afin de témoigner par cet office ordinaire, que la Noblesse & le Clergé sont également obligez de maintenir & de defendre la Monarchie. Le Roi fut conduit ensuite sur un Trône au devant du Jubé, & l'Evêque aiant ôté sa Mître, après lui avoir fait la reverence, il le baisa, comme firent aussi tous les Ducs & Pairs.

Comment elle fut terminée.

Au reste le Roi porta près de trois heures cette Couronne de Charlemagne, qui lui pesoit fort sur la tête, & il se trouva bien soulagé lors qu'on la lui changea, & qu'on en substitua une plus legere pour le dîner. Ce qui pouvoit lui faire comprendre dès-lors, que le poids d'une Couronne, quelque brillante qu'elle soit, ne laisse pas d'avoir ses incommoditez & ses chagrins. Il se passa encore des choses assez remarquables, mais ordinaires, à la Messe de Ceremonie qui suivit le Couronnement. L'Evêque, qui faisoit les

* *Mr. de Thou.* ** *L'épée de Charlemagne.*

* *Sur le sommet de la tête, sur la poitrine, entre les deux épaules, sur le haut de chaque épaule, sur le pli des deux bras, & dans la paume des deux mains.*

1654. fonctions de Diacre, aporta le Messel au Cardinal Grimaldi, qui le fit baiser au Roi. Sa Majesté alla ensuite à l'Offrande avec toute la pompe convenable, & présenta elle-même les deux Pains, l'un d'or & l'autre d'argent, le Vase où étoit le Vin & les treize piéces d'or. Mais la derniere Ceremonie ne fut pas la moindre. C'étoit la Communion sous les deux especes, reservée seulement au Roi en cette occasion, comme si les Rois seuls étoient dignes d'avoir part entiere à un Sacrement institué de JESUS-CHRIST même, pour l'usage commun de *tous* * les fideles. Le lendemain Sa Majesté vêtuë d'un habit de toile d'argent à l'antique, avec la Capotte & la Toque de velours noir, alla à cheval à l'Eglise 1654. de saint Remi, avec M. le Duç d'Anjou, son frere, qui fut dans la suite apelé *Monsieur*. Là elle reçut l'ordre du saint Esprit des mains de l'Evêque de Soissons, qui le donna aussi à *Monsieur*; & le jour suivant le Roi toucha les malades des Ecrouelles, rangez dans une grande place, au nombre de plus de deux mille, en faisant le signe de la croix sur eux, & en leur disant ces paroles: *le Roi te touche, Dieu te guerisse.* Ainsi fut terminée la Ceremonie du Sacre & du Couronnement.

* *Matth. XXVI. 74.*

FIN DU LIVRE III.



LIVRE QUATRIEME.

Contenant ce qui est arrivé de plus memorable depuis le Sacre du Roi, jusqu'à la mort du Cardinal Mazarin en 1661.

Le Roi va en Campagne & fait le siege de Stenaï.

IL sembloit qu'on n'eût diferé l'ouverture de la Campagne jusqu'aprés le Sacre du Roi, que pour en couronner la Ceremonie par l'heureux succés de ses armes. La Cour étoit encore à Reims lorsqu'on résolut d'assieger Stenai; & comme si le jeune Monarque eût reçut une nouvelle force avec l'onction sacrée, il voulut aller lui-même au siége pour en hâter les operations. Stenai est une place assez forte *, dont les Espagnols s'étoient emparez durant les divisions de la France, & d'où ils faisoient des courses le long de la Meuse & dans la Champagne qu'ils avoient mise à contribution. Le Roi donna le commandement de ce siege au Marquis de Fabert, Gouverneur de Sedan, & se rendit dans cette derniere ville, qui n'est qu'a cinq ou six lieuës de la premiere. La tranchée fut ouverte devant Stenai le 3. de Juillet. Il ne se passa presque point de jour que le Roi n'allât visiter les travaux; & sa presence anima si fort les Troupes, que la Ville & la Citadelle se rendirent assez tôt ** pour donner le tems de secourir Arras que les Espagnols avoient assiégé.

Cette Place étoit investie depuis le com-

* *Située sur Meuse entre Verdum & Mouzon.*
** *Le 6. d'Août.*

1654. commencement de Juillet, & le Prince de Condé en pressoit vivement les ataques. Le Vicomte de Turenne, qui avoit quité le siege de Stenay pour tâcher de couper les vivres aux ennemis, n'atendoit que la jonction des Troupes du Maréchal d'Hocquincourt, pour entreprendre de leur donner bataille. Il avoit déja été joint par le Maréchal de la Ferté, & le Gouverneur d'Arras se trouvant alors à l'extremité, il n'y avoit plus à balancer; il falloit ou donner combat, ou se resoudre à voir bien-tôt la place emportée. Le Maréchal d'Hocquincourt étant donc arrivé à Peronne, où le Roi s'étoit aussi rendu avec le Cardinal Mazarin & toute la Cour, il fut resolu que ce Maréchal s'avanceroit vers la Scarpe & se rendroit maître du Mont Saint Eloi, pour passer de là à l'ataque des Lignes. Le Maréchal ayant emporté cette place se logea dans un endroit nommé le Camp de Cesar, à une petite lieuë de celui des ennemis. Les Espagnols ainsi resserrez & comme assiegez dans leur Camp manquerent bien-tôt de munitions & de vivres. La plûpart de leurs convois avoient été pris, & sur l'avis qu'eurent les Generaux François qu'on en preparoit un fort considerable à Saint Omer, ils resolurent de l'aller enlever. Le Comte de Boutteville, Lieutenant General de l'armée de Monsieur le Prince, fut commandé avec quinze-cents Chevaux pour l'escorter; mais les Maréchaux de Turenne & d'Hocquincourt, étant allez vers Saint Pol par où le Convoi devoit passer, prirent cette petite place, & contraignirent le Comte de Boutteville d'entrer dans Aire, d'où il se contenta de faire prendre à chacun de ses Cavaliers un sac de provisions sur la croupe de leurs chevaux.

Arras est assiegé par les Espagnols, & les François entreprennent d'en faire lever le siege. *Gualdo Priorato, Ist. del Minist. del Card. Mazarin.*

Les Generaux François resolurent après cela d'ataquer les Lignes des ennemis sans plus diferer, & le Maréchal de Turenne alla lui-même les reconnoître. Il s'aprocha d'abord du quartier de Don Fernand de Solis sous le Mont Saint Eloi, & eut tout le loisir d'en remarquer la disposition. Il s'avança ensuite vers le quartier du Prince du Condé, qui parut à la tête de dix Escadrons pour le recevoir; & après qu'on eut escarmouché quelquetems, le General François fut repoussé avec perte. Le Duc de Joyeuse reçût dans cette rencontre une blessure, dont il mourut quelques jours après. Enfin le vingt-quatriéme d'Août l'ataque des lignes fut resoluë & l'on en disposa l'ordre de cette maniere. Toutes les Troupes furent divisées en trois corps d'armée, dont les trois Maréchaux prirent le commandement. Le Maréchal d'Hocquincourt fut chargé d'ataquer le quartier de Don Fernand de Solis; le Maréchal de la Ferté celui des Lorrains, & le Maréchal de Turenne ceux qui restoient entre Solis & l'Archiduc. Les Espagnols, après avoir bien fortifié leur camp y avoient fait de grands trous fort profonds pour arrêter la Cavalerie Françoise; mais les fascines dont les Soldats eurent soin de se pourvoir, remedierent bien-tôt à cet inconvenien. 1654.

Le Maréchal de Turenne va reconnoître les lignes des ennemis, & dispose tout pour les ataquer.

Les trois Maréchaux ayant disposé leurs Troupes de la maniere que nous venons de dire, les trois corps d'armée s'avancerent avec trois bataillons de front, precedez des Enfans perdus & de quantité de Volontaires tant Fantassins que Cavaliers, portant des fascines, des hoyaux & d'autres outils, pour combler le fossé, couper les palissades, & escalader les retranchemens. Ils aprocherent des lignes en cet ordre le vingt-cinquiéme d'Août à une heure après minuit. Le fort de l'ataque tomba d'abord sur le quartier de Don Fernand de Solis, dont la plûpart

Les lignes sont forcées & les Espagnols contraints de les abandonner.

1654. des Regimens étoient en garde à la tranchée, de sorte que les lignes étoient extrémement foibles de ce côté-là. Aussi n'y trouva-t-on pas grande resistance, & l'Infanterie ayant forcé le passage, on commença à arracher les palissades & à combler les trous, afin que la Cavalerie qui suivoit de près, pût aussi entrer dans le camp. Le Maréchal de la Ferté faisoit son ataque d'un autre côté, pour obliger les ennemis à une diversion, & favoriser par ce moyen l'ataque du Maréchal de Turenne qui étoit la principale. Le Vicomte ne laissa point d'y être reçû avec beaucoup de vigueur; mais les François ayant soûtenu les décharges des Espagnols sans s'ébranler, les chargerent à leur tour, entrerent dans leurs lignes, les chasserent de leurs retranchemens, comblerent le fossé, & poussérent jusqu'à une barricade que le Marquis de Bellefonds força à la tête des Enfans perdus. Il y eut par ce moyen un large passage ouvert, par où tous les Bataillons qui étoient entrez dans les lignes s'avancerent tous ensemble au même instant. Quelques Regimens ouvrirent aussi les lignes par un autre endroit, & pousserent jusqu'à la pointe du jour les Espagnols qui ne les avoient pas encore abandonnées. Mais toute la Cavalerie du Maréchal de Turenne étant entrée alors dans le camp, y mit tout dans une si grande confusion, que la plûpart des ennemis l'abandonnerent sans combatre. L'Archiduc & le Comte de Fuensaldagne firent en vain tous leurs éforts pour les retenir; la surprise & la terreur de leurs Soldats entraîna avec eux ces deux Generaux, qui se sauverent en desordre a Cambrai.

Belle défense du Prince de Condé qui re-

Le jour ayant paru, le Prince de Condé qui n'avoit encore reçu aucun échec, quita son quartier pour tâcher d'arrêter les fuyards & de repousser les François. Il se mit à la tête de quatorze Bataillons, & ayant rencontré quelques Troupes du Maréchal d'Hocquincourt, qui s'avançoient vers le quartier des Lorrains, il les batit & les mit en fuite. De là il marcha contre le Maréchal de la Ferté, qui s'étoit avancé vers un pont construit sur un petit ruisseau qui coupoit la ligne de circonvallation, & le chargea si vivement qu'il le contraignit de se retirer. Le Prince de Condé marcha ensuite contre le Vicomte de Turenne, qui l'atendoit de pié ferme. Le combat s'engagea de part & d'autre, & la victoire balança quelque-tems entre les deux partis. Le General François reçût dans cette ocasion une blessure au coté gauche au défaut de la cuirasse. Cependant le Marquis de Castelnau, qui commandoit l'Infanterie de ce Maréchal, fut coupé & contraint de se retirer dans Arras. Il aprit au Gouverneur que les lignes avoient été forcées, & qu'il n'y avoit plus que le Prince de Condé qui arrêtat la victoire des François. Aussi-tôt ils sortirent tous deux de la place, avec tout ce qu'ils avoient de cavalerie, pour hâter la défaite des ennemis. (1654. — siste quelque tems aux François.)

Le Prince de Condé combatoit toûjours avec une égale intrepidité; mais ne voyant venir personne à son secours, il jugea que le quartier de l'Archiduc s'étoit retiré, & prit enfin le parti de se retirer aussi, de peur que toute l'armée Françoise ne lui vint tomber sur les bras. Il se mit à l'arriere-garde, & soûtenant l'éfort des François tandis qu'il ralioit ses troupes & les faisoit marcher devant lui, il se retira de defilé en defilé sans se rompre, donnant le tems aux Espagnols de gagner Douai, où il se rendit lui-même avec ses escadrons. C'est à cette retraite memorable que les Espagnols dûrent le salut de leur armée. (Retraite memorable de ce Prince qui sauva le débris de l'armée d'Espagne.)

Ils ne laisserent pas de perdre en cette ocasion quatre mille hommes tuez sur la place, presque autant de prisonniers, tout leur canon au nombre de cent pieces, toutes leurs tentes & tout leur bagage. Les François y firent un butin considerable, ayant trouvé six mille tentes encore toutes tenduës, & un tres-grand nombre de chevaux à demi chargez que l'on n'avoit pas eû le tems d'emmener. C'est ainsi que par la sage conduite du Maréchal de Turenne, à qui la Cour atribua tout le succès de cette expedition, la France se vit délivrée des inquietudes où la perte de la bataille & la prise d'Arras auroient pû replonger tout le Royaume. On choisit pour cette glorieuse journée la fête de Saint Louis, qui étoit aussi celle du Roi, par une coûtume assès ordinaire aux François, qui cherchoient à profiter de toutes les conjonctures pour relever le nom & la gloire du Monarque. Mais si la fortune a quelquefois secondé leurs desseins en ces ocasions, elle leur a aussi apris plus d'une fois par de facheux échecs, que ce n'est, ni aux jours, ni aux fêtes que la victoire est atachée.

Prise du Quesnoi par le Maréchal de Turenne. *Gual lo Priorato ubi supra.*

Le Maréchal de Turenne étant entré dans Arras, après en avoir fait lever glorieusement le siege, en sortit peu de jours après pour aller investir le Quesnoi. Cette place, qui n'est importante que par sa situation, ne l'arrêta qu'un jour *, & fut aussi-tôt prise qu'assiegée. Il fut arrêté qu'on la fortifieroit; ce qui fut executé malgré les éforts que fit le Prince de Condé pour l'empêcher. La Cour revint durant ce tems-là à Paris, pour assister au *Te Deum* chanté en action de graces de la levée du Siege d'Arras, & reprit incontinent le chemin de la Frontiere. Elle alla jusqu'à Guise & à Saint Quentin, où le Roi fit son entrée pour la premiere fois. Le Cardinal Mazarin eut alors une longue conference avec le Maréchal de Turenne; ils reglerent toutes choses, soit pour munir le Quesnoi & d'autres petites places nouvellement conquises, soit pour choisir de bons quartiers d'hiver aux troupes, qui en avoient grand besoin. Ensuite le General François s'avança dans le cœur du pais ennemi & se rendit maître de la campagne, faisant des courses presque dans tout le Brabant jusqu'aux portes des villes les plus considerables, sans que rien s'oposât à son passage. Monsieur le Prince, de son côté, qui depuis la déroute de l'armée Espagnole devant Arras, étoit demeuré près de Mons, reçût quelque renfort d'Allemagne, & marcha vers les François, suivi des milices du païs, qui s'étoient unies pour la défense commune. Sur le bruit de sa marche, l'armée Françoise se retira aux environs du Quesnoi, d'où elle pouvoit faire librement des courses dans le Païs-Bas. Le Prince, qui voyoit de quelle importance il étoit de reprendre cette place, s'avança de ce côté-là; mais il n'osa s'engager dans une telle entreprise en presence du Vicomte de Turenne, qui avoit laissé une bonne garnison dans le Quesnoi, & qui y fit aussi-tôt jetter toutes les provisions necessaires pour soûtenir un siege. Le Prince de Condé se contenta de mettre des troupes dans quelques lieux d'alentour.

Prise de Clermont par le Maréchal de la Ferté.

Comme il ne pouvoit ni ataquer le Quesnoi, ni donner bataille au Maréchal, celui-ci, esperant de le tenir ainsi en échec, pouvoit faire encore entreprendre le siege de Clermont, pour terminer par-là la campagne. Les ordres en furent donnez au Maréchal de la Ferté, pendant que le Vicomte de Turenne se tenoit à la tête d'un Camp volant, pour empêcher

* Le 6 Septembre.

1654. Monsieur le Prince d'en tenter le secours. Clermont étoit bien fortifié, ce qui joint à l'avantage de sa situation * en faisoit une place asses considerable. Elle fut assiegée sur la fin d'Octobre, & ne fut prise qu'après vingt-deux jours de tranchée ouverte. Le Comte de Fourilles, qui en étoit Gouverneur s'étant rendu à composition, fut conduit à Montmedi, avec cent quatre-vingt Soldats & quatre-vingt Oficiers, sans armes ni bagage. Les troupes de France & d'Espagne se retirerent après cela dans leurs quartiers d'hiver, & la Cour s'en retourna à Paris fort contente du succès de cette campagne. La prise de Clermont acheva de mettre la Lorraine en fureté, comme celle de Beffort y avoit déja mis l'Alsace. Cette derniere Forteresse, voisine de Montbelliard étoit ocupée par le Comte de la Suze entiérement dévoué au Prince de Condé. Comme il importoit à la France de s'en saisir, pour fermer aux Espagnols cette porte de l'Alsace, le Maréchal de la Ferté avoit eû ordre de l'assieger dès le mois de Fevrier, & l'avoit emportée après cinquante-neuf jours d'ataque.

Conquêtes des François dans le Roussillon & en Catalogne.

Le Comte de Grand-Pré durant ce tems-là prit par escalade Virton dans le Duche de Luxembourg, où il fit prisonniers de guerre quatre Compagnies de Gendarmes & une Compagnie d'Infanterie Espagnole. Le Prince de Conti, qui commandoit en Catalogne & dans le Roussillon, emporta en six jours Ville-Franche, petite place située à l'entrée du Conflans, & cette prise fut suivie de celle de Puicerda, d'Urgel, de Belver, de Montcaillard, de Ripouil, de Campredon, de Berga, & de quelques autres villes du Roussillon & de la Cerdagne. A l'égard de ce qui se passa en Italie, où le Comte de Grancei avoit été envoyé, comme nous l'avons dit, toutes ses expeditions s'y terminerent à un combat, donné sur la riviere de Bormida dans le Milanez, entre ses troupes & celles du Marquis de Caracene, dans lequel les Espagnols eurent plus de trois cens des leurs tuez, & un grand nombre d'autres faits prisonniers. Ce succès étoit, ce semble, de bon augure pour l'armée de mer, qui alloit fondre à Naples sous la conduite du Duc de Guise; neanmoins tous ses éforts n'aboutirent qu'à la prise d'une petite place, qu'il fut même contraint d'abandonner peu-après s'en être emparé.

1654.

Descente du Duc de Guise à Castel-à-Mare dans le Royaume de Naples.

La Flote Françoise, composée de vingt-cinq vaisseaux de haut bord, de six Galeres & de quelques Tartanes, étant sortie le cinquiéme d'Octobre du Port de Toulon, se trouva le huit sur les côtes de Sardaigne, où le vent contraire obligea les Galeres & les Tartanes de relâcher à l'Ile de Saint Pierre, les autres vaisseaux demeurant cependant à la merci de la tempête & en danger de se briser contre quelque écueil. Les Galeres ayant ensuite été poussées vers l'Ile de Favillane, le Duc de Guise déclara à ses Capitaines le dessein qu'il avoit d'aller prendre terre à Reggio dans la Calabre; mais le vent, qui lui étoit alors favorable, ayant changé tout à coup, emporta la Flote vers les côtes de Malthe. On fit en vain les plus grands éforts pour se remettre en route : on cottoya longtems la Sicile, & l'on soufrit d'autant plus pendant ce détour, que la viande commençoit à manquer, & qu'on n'avoit plus d'eau que pour deux jours, & du pain seulement pour vingt. Cette extremité fit resoudre ou de cingler à Favillane, ou plûtôt de relâcher à Malthe. On ne s'atendoit pas de s'y

* *Elle est sur une Colline dont la Riviere d'Ayr baigne le pié, & dans un petit païs nommé l'Argone qui co fine av. c le Duché de Bar.*

1654. voir refuser l'entrée & l'abri, puisqu'on ne demandoit à cette Ile ni débarquement ni vivres, qu'au prix conrant. L'armée se voyant donc hors d'état de tenir la mer, & d'ailleurs ayant perdu par un coup de vent un Brûlot & quatre Bâtimens chargez de chevaux, elle se presenta au Port de Malthe. Mais elle en fut aussi-tôt repoussée à grands coups de canon, sans nul égard au Pavillon qu'elle avoit arboré. Ce mauvais traitement, dont la France n'a pû s'empêcher de se ressentir & de se plaindre, fut d'autant plus rude qu'il mit l'Amiral en grand hazard de se perdre. Il ne s'en fallut que tres-peu, qu'il ne donnât à la côte, s'étant trouvé si près de l'embouchure du port, que sans l'experience du Commandeur Paul & l'habileté de ses matelots, il étoit impossible qu'il se sauvât. Par bonheur pour la Flote, il fut facile d'aborder à Favillane & d'y descendre; les deux Forts ayant été abandonnez par celui qui commandoit dans l'Ile. On eut la commodité de s'y pourvoir d'eau & d'autres rafraîchissemens, & après y avoir sejourné trois ou quatre jours, on resolut d'aller débarquer à Castel-à-Mare, qui n'est qu'à quatre ou cinq lieües de Naples. Quoique cette place fût assès bien fournie de toutes sortes de munitions, elle ne resista pas long-tems; le grand feu des vaisseaux d'où l'on commença à la canonner, joint à la descente de quelques Troupes commandées par le Marquis du Plessis-Belliere Lieutenant General, jeta une telle épouvante parmi les habitans, que le Gouverneur demanda à capituler. Le Duc de Guise le traita avec beaucoup d'humanité: donna des ordres rigoureux pour arrêter l'insolence des Soldats: fit rendre les armes à ceux de la place & à leurs Oficiers, renvoyant chez eux en liberté; & leur fit connoître par tous les bons traitemens dont il se pût aviser, qu'il venoit comme protecteur & non comme ennemi de la Nation.

1654.

Mauvais succès de cet expedition.

On se prometoit beaucoup de cette descente, & l'on ne doutoit pas que l'exemple de ceux de Castel-à-Mare n'ébranlât fortement tout le reste des Napolitains. Mais le Viceroi avoit si bien pris ses mesures, que les François n'y furent pas reçûs comme ils se l'étoient imaginé. D'abord le Marquis du Plessis-Belliere voulut aller reconnoître les Espagnols retranchez sur le bord du *Sarno* près de la Tour de l'Annonciade *; & jugeant qu'on pouvoit aisement les chasser de leurs postes & se rendre maître des moulins de Scafati qui servent à moudre presque tout le grain de Naples, il fit avancer deux pieces de canon, & le Sieur de la Rabliere à la tête de cinquante Fuzeliers pour aller sonder le gué. La riviere se trouva gueable un peu au-dessus de son embouchure, & l'on y jeta deux ponts pour le passage des Fantassins. Dès-qu'on eut pointé le canon, on mit à terre avec des Felouques quelques compagnies d'Infanterie vers le côté de la riviere qu'ocupoient les Espagnols. On fit ensuite avancer deux vaisseaux pour favoriser avec le canon le debarquement du reste des troupes; & le Duc de Guise se montra à cheval à la tête de soixante Oficiers bien montez. Ils marcherent en deux Escadrons, soûtenus de cent Mousquetaires choisis, qui devoient tous passer à gué dès-qu'ils entendroient tirer. Le Marquis de Folleville, Lieutenant General, étoit à un quart de mille au-dessus, avec le plus fort de l'Infanterie & le canon, à dessein d'ataquer le grand pont ocupé par les Napolitains. Mais l'ayant fait avant que les troupes qui passoient la riviere fussent arrivées pour

* *Autrement la Tour des Grecs.*

1654. le soûtenir, il fut repoussé avec perte & contraint de se retirer avec precipitation. Les Espagnols se voyant libres de ce côté-là, passerent de l'autre pour secourir ceux des leurs qui étoient aux mains avec les François. Ils leur disputerent long-tems le passage de la riviere; mais enfin étonnez de la resolution du Duc de Guise, qui entra dans le gué en leur presence, suivi de ses soixante chevaux qu'il avoit partagez en deux petits corps, ils se retirerent à leur tour, laissant libre aux François le passage du pont. C'étoit un piege que leur tendoient les Espagnols, pour les atirer en lieu où ils pussent les enveloper. En éfet les troupes Françoises ne se furent pas plûtôt engagées dans un defilé pour aller ocuper un poste qui leur paroissoit avantageux, que les ennemis fondant sur elles à l'improviste, les chargerent & les rompirent entierement. Le Marquis du Plessis-Belliere fut blessé d'un coup de sabre à la tête, & mourut sept jours après. Le Duc de Guise voyant que les ennemis recevoient des renforts de toutes parts, & n'ayant point de cavalerie pour leur resister, fit une retraite aussi courageuse que prudente, en soûtenant son infanterie avec le peu de chevaux qu'il avoit, jusqu'à ce qu'il l'eût mise en sureté. Il se retira à Castel-à-Mare où il pretendoit du moins pouvoir se maintenir; mais ayant apris que toute la Noblesse Napolitaine acouroit en foule, avec les troupes de la Terre de Labour, pour l'en déloger, il fut contraint d'abandonner encore cette place & de regagner les ports de Provence, après avoir perdu deux cens hommes & quelques Oficiers dans le combat.

Il revient en France après avoir essuyé

Tel fut le succès de cette entreprise, que la contrarieté des vents, le manque de chevaux, & la faute de ceux qui commandoient sur les navires empêcherent de réussir. Il fallut atendre douze jours à Ferro, vis-à-vis de Castel-à-Mare, un tems propre à mettre à la voile; & l'on y perdit par un coup de vent un Brûlot chargé de selles & de mèches, & une Tartane chargée de chevaux. Ce ne fut pas encore tout. Il s'éleva pendant le voyage une rude tempête qui fit perir une partie des vaisseaux de la Flote, avec les équipages & les Soldats qui étoient dessus. Enfin cette expedition fut si malheureuse à tous égards, que l'on eut tout sujet de se repentir d'avoir compté trop legerement sur des secours dont on n'étoit pas bien assuré. Ce n'est pas que les troupes qui devoient venir de Rome, ne se fussent mises en état de marcher. Il en étoit sorti deux cens hommes bien armez, qui devoient en joindre un plus grand nombre levé par les soins des Cardinaux d'Este & Antoine Barberin; mais tout cela se fit si lentement, & les Espagnols intimiderent si fort les Oficiers qui conduisoient ces troupes, que la plûpart se debanderent, & que les autres ne purent jamais arriver à tems. Il ne tint pas au Duc de Guise de justifier, autant qu'il lui fut possible, le mauvais succès de cette expedition: il publia pour cet éfet un manifeste, contenant les raisons qui l'avoient fait échouer. Mais la réponse qu'y fit le Sieur de Folleville montra assès combien peu l'on devoit compter sur une pareille entreprise. 1654. une rude tempête.

Le Cardinal de Retz se sauve du château de Nantes. Mémoir. du Cardinal de Retz & de Joli.

Le Cardinal de Retz fut plus heureux dans celle qu'il forma pour sa liberté. Il se sauva du château de Nantes * avec non moins de bonheur que d'adresse, & acomplit ainsi la prediction qu'on lui avoit faite quelquetems auparavant, qu'au mois d'Octobre il seroit en pleine sureté. Je ne

* Le 8 d'Août.

raconterai point toutes ses avantures *, ni les risques qu'il courut tant par mer que par terre, jusqu'a ce qu'il fut arrivé dans les Etats du Roi Catholique ** à qui il envoya aussi-tôt demander sa protection. Il le suplia en même-tems de lui envoyer des passeports pour se rendre à Rome ; mais avant que de partir, il écrivit une grande lettre a Messieurs du Chapitre de Nôtre-Dame de Paris, pour leur donner avis de son évasion. Il leur adressa aussi une revocation en bonne forme de la demission qu'il avoit faite de son Archevèché, assurant qu'on la lui avoit arrachée par force tandis qu'on le retenoit en prison. Cette lettre fut reçûe du Chapitre avec de si grands témoignages de joie, que l'on fit chanter solemnellement le *Te Deum* dans l'Eglise de Paris, pour rendre graces à Dieu de la liberté de son Archevèque. La Cour fut fort irritée de ce procedé : elle s'en vengea sur plusieurs Chanoines & Curez de Paris, qu'elle fit sortir de la ville, aussi-bien que les deux Grands-Vicaires que le Chapitre avoit reconnus, & le Pere de Gondi, qui fut relegué dans les montagnes d'Auvergne. On publia divers Edits contre le Cardinal & contre ses adherans ; le Conseil du Roi obligea par arrêt le Chapitre de Nôtre-Dame à exercer la Jurisdiction Episcopale déclarant l'Archevèché de Paris vacant, sans que personne osât s'y oposer ; & le Roi fit défendre severement à toute sorte de personnes d'entretenir aucun commerce avec le Cardinal de Retz, sous peine de se rendre coupables du crime de Leze-majesté.

Il va à Rome où il est tres-bien reçû du Pape Innocent X.

Mais autant que la Cour de France fit éclater son ressentiment contre ce Cardinal, autant celle d'Espagne répondit favorablement à tout ce qu'il souhaitoit. Le Roi Catholique lui envoya tous les passeports qu'il demandoit, & lui fit preparer une Galere pour le conduire. Il lui fit même ofrir une cassette dans laquelle il y avoit quarante mille écus, que le Cardinal assure qu'il refusa, quoiqu'en France on ait cru le contraire. Ce Prelat fut du moins soupçonné d'avoir favorisé, durant le tems qu'il resta à Saint Sebastien, une conspiration qui fut découverte à Bourdeaux, & que le Baron de Vatteville, Gouverneur de Saint Sebastien, avoit, dit-on, tramée avec Mazerolles, agent du Prince de Condé, & Trancart Conseiller au Parlement de Guyenne. Ce Cardinal ne laissa pas d'écrire au Roi en termes tres-respectueux ; mais il usa d'ailleurs de tant d'invectives contre le premier Ministre, & il écrivit tant d'autres lettres au Clergé, qu'on fit brûler le tout dans la place publique. Il partit ensuite de Saint Sebastien, & vint par terre à Valence où il fut tres-bien reçû du Viceroi. De-là il monta sur une Galere qui le porta à Piombino ; d'où il se rendit à Florence, & enfin à Rome, où il alla descendre chez l'Abé Charier son agent. Le lendemain de son arrivée il alla baiser les piez du Pape, qui lui fit des caresses extraordinaires, & qui, pour lui marquer encore mieux sa consideration, voulut lui donner le Chapeau, selon la coûtume, dans un Consistoire secret qu'il fit tenir à ce dessein. Cependant le Roi, qui peu de tems auparavant avoit envoyé le Marquis de Lionne avec la qualité d'Ambassadeur extraordinaire vers les Princes d'Italie, lui fit expedier des ordres tres-pressans de quiter tout pour aller à Rome, & y traverser le Cardinal de Retz. En atendant qu'il y fût, S. M fit défendre à tous les François d'avoir aucune communication avec ce Prelat, & aux Cardinaux de la Nation, ou même de la

* *Voyez les Memoires de ce Cardinal, Tom. V.*
** [illegible]

1654. Faction Françoise, de faire arrêter leurs carosses devant le sien, selon l'usage du païs. Mais le Pape ayant été averti de cet ordre, donné aux Cardinaux, prit la chose avec tant de hauteur, qu'il menaça de mettre au château Saint Ange tous ceux qui manqueroient aux civilitez ordinaires envers le Cardinal de Retz. Il lui donna encore plusieurs autres marques de bienveillance, dont ce Cardinal auroit sans doute tiré de grands avantages, si la mort, qui enleva le Pontife peu de tems après, ne l'eût empêché d'en profiter.

1655. Mort du Pape Innocent X. *Memoir. de Joli. Nani, Hist. de Venise. Memoir. du Cardinal de Retz.*

Ce fut le 7. Janvier 1655. que mourut le Pape Innocent X. âgé de quatrevingt un an, après avoir soufert une longue & terrible agonie. Sa memoire n'est pas en grande benediction dans l'Eglise, dit un Ecrivain François *, & l'on raporte des choses surprenantes arrivées à sa mort. Plus celebre peut-être par l'opinion que le monde eut de lui que par ses actions, il demeura durant les onze années de son Pontificat, spectateur oisif des calamitez publiques, & toûjours apliqué aux interêts de sa maison, si même il n'en fut pas entierement englouti, comme parle l'Historien de Venise. Assès penetrant & bien instruit des afaires du monde, dit l'Auteur des nouveaux mémoires citez ici, il eut d'ailleurs ses foiblesses & ses défauts qui éclaterent un peu trop, par sa complaisance excessive pour la *Signora Olympia* sa belle sœur, qui abusa long-tems de sa facilité, s'étant renduë maîtresse absoluë de toutes les afaires. Tout le monde témoigna donc plus de joïe que de déplaisir de sa mort, sans en excepter ses Domestiques, qui l'abandonnerent si parfaitement dès qu'il fut expiré, que les rats lui rongerent les oreilles, personne n'étant resté auprès de son corps. Cette mort fournit une nouvelle ocupation à la politique de France & d'Espagne, par les brigues & les cabales qu'elles employerent pour l'élection d'un Successeur. Comme les deux Cours étoient également persuadées qu'il étoit de leur interêt d'en avoir un qui leur fût favorable, il fallut recourir aux machines & aux artifices ordinaires dans ces ocasions. Les François en firent jouër une infinité, qui ne leur réussirent pas neanmoins comme ils l'avoient esperé : c'est ce qu'il est à propos de déveloper, en raportant le plus brievement qu'il me sera possible, ce qui s'est passé de plus curieux dans ce Conclave. 1655.

Conclave assemblé pour l'élection de son successeur.

Quoique la figure exterieure d'une telle assemblée soit environnée d'une pompe & d'une majesté capables d'en imposer ; cette grandeur aparente n'établit pas necessairement une élevation extraordinaire dans les esprits de ceux qui la composent. Les hommes y sont, comme par tout ailleurs, sujets à leurs foiblesses, remplis d'inegalitez, de caprices & de contradictions. Ce n'est pas qu'une conduite sage & prudente n'ait là, comme ailleurs, un grand avantage, & qu'un esprit superieur n'y trouve souvent les moyens d'amener adroitement les autres à ses fins. Mais il faut avouër aussi, dit l'Auteur de qui j'emprunte ce recit *, qu'on y remarque souvent une puissance invisible qui remuë les volontez, qui entraine leur consentement d'une maniere étonnante, & qui confond souvent les projets les mieux concertez & les intrigues des plus habiles politiques. C'est ce qui parut manifestement dans le Conclave dont nous parlons, où l'on vit les Vieillards, contre leurs

* *Moreri sur Innocent X.*

* *Ceci est tiré des Memoires du Cardinal de Retz & d'une lettre inserée dans les Memoires de Mr. Joli, où il rend compte à un de ses amis de ce qui s'est passé au Conclave d'Alexandre VII. auquel il étoit présent avec le Cardinal de Retz.*

maximes

maximes ordinaires, concourir au choix d'un Sujet dont l'âge devoit éteindre toutes leurs esperances, & les jeunes solliciter pour un homme trés-regulier, qui vraisemblablement ne devoit pas avoir beaucoup d'indulgence pour leurs foiblesses. On y vit la France revenir à un sujet qu'elle avoit exclus; l'Espagne desirer contre ses maximes un Pape qui paroissoit ferme & vigoureux, & le Cardinal Barberin se separer de ses Partisans, les Creatures d'Urbain VIII. son Oncle, & se donner pour Maître celui qu'il avoit si fort rebuté les derniers jours de la vie d'Innocent X. La mort prochaine de ce Pape aiant delié toutes les langues de la Cour de Rome, on vit tout d'un coup cette ville changer de face dès les premiers momens de l'agonie d'Innocent. Il est vrai que c'est une chose assez ordinaire à la fin de chaque Pontificat; mais dans celle-ci la revolution fut plus promte & plus sensible, parce qu'il n'y avoit point de Neveu pour soûtenir la memoire du defunt, & que les esprits vivement penetrez des desordres & des scandales du dernier Gouvernement, s'abandonnerent à leurs premiers mouvemens avec trop de licence & d'impetuosité. Cet emportement, dans son excés, ne laissoit pas d'être fondé en raison. On peut même dire qu'il fut la principale cause du choix qui se fit dans le Conclave, en faisant connoître que tout le monde attendoit & demandoit un nouveau Pontife dont la conduite remediât à ce qui avoit déplu dans le Gouvernement precedent. L'attachement & la complaisance outrée du dernier Pape pour la *Signora Olympia* étoit ce qui avoit le plus ofensé tous les esprits. Les Electeurs s'attacherent à choisir un sujet qui parût incapable de cette foiblesse: & comme on étoit persuadé de plus que l'inaction d'Innocent X. & son avarice lui avoient fait negliger la guerre des Turcs, qui donnoit de l'inquietude à toute l'Europe; & que celle qui regnoit entre les Princes Chrêtiens avoit besoin d'une mediation plus vigoureuse & plus eficace que la sienne, on tâcha de trouver un Successeur qui eût toutes les qualitez necessaires pour remedier à ces besoins pressans.

Entre les sujets les plus propres pour remplir cette importante place, il y avoit sur tout deux Cardinaux fort distinguez par leur merite, & par l'aprobation generale qu'ils s'étoient acquise: l'un étoit *Giulio Sachetti* & l'autre *Fabio Chigi*. Le premier avoit donné des marques de sa capacité dans les diverses Charges où il avoit été employé: aiant l'esprit mûr & solide, avec une douceur & une égalité de mœurs, qui, jointe à une assez grande experience des afaires, attiroit sur lui les vœux & les sufrages d'une partie des Cardinaux. Le second, qui étoit fort accredité, paroissoit d'une vie pure & innocente, & passoit pour rassembler en lui toutes les perfections capables de rassurer les Romains contre la crainte des desordres passez. Il avoit une certaine Litterature agreable, qui, quoique plus generale que profonde, ne laissoit pas de lui donner un grand relief: outre la reputation qu'il s'étoit acquise à Munster, & dans la charge de secretaire d'Etat, dont il avoit exercé les fonctions à Rome avec beaucoup de prudence & d'habilité. *Sachetti* avoit pour lui la superiorité de l'âge qui n'est pas d'une legere consideration dans le choix d'un Pontife Romain; mais ce defaut étoit compensé en la personne de *Chigi* par des signes équivoques d'une santé assez délicate & incertaine. Enfin *Sachetti* laissoit dans les esprits quelques sujets de defiance sur l'article de ses parens & sur tout d'une Belle-Sœur qui ne lui étoit pas indiferente, au

1655. lieu que son Concurrent paroissoit plus éloigné des occasions de ce penchant.

Diferentes Factiós entre les Cardinaux.

Le Conclave étoit, comme il est toûjours, partagé en plusieurs Factions, qui avoient raport aux principales Puissances de l'Europe. Celle de France étoit à la verité peu considerable par le nombre des voix, & ne paroissoit pas en état de former toute seule une conclusion. Mais son nom & la reputation de ses armes ne laissoient pas de lui donner assez de consideration pour imprimer du respect aux Electeurs, & pour les empecher de nommer un Pape contre qui cette Couronne auroit temoigné ouvertement de la défiance. Elle étoit composée des Cardinaux Barberin, Bichi, Grimaldi, d'Este, & Ursin, qui refuserent le concours & la communication que le Cardinal de Retz leur avoit offerte. Ils le traiterent même avec assez de mépris *, comme on le peut recueillir de la lecture de ses Memoires : ce qui obligea ce Cardinal de se joindre au moins à une Faction independante de celle d'Espagne. Cette Faction, qui prit le nom d'*Escadron volant*, étoit composée des Cardinaux Lomelin, Ottoboni, Imperiali, Borromée, Aquaviva, Pio, Gualtieri, Albizi, Omedei, & Azolini, qui tous étant de la promotion d'Innocent X. & n'ayant pour Chef aucun Cardinal de la Maison *Pamphile*, crurent devoir s'affranchir de toute dependance de Factions & de Couronnes. La Faction d'Espagne étoit sans comparaison plus nombreuse †, & pouvoit en demeurant unie donner une exclusion certaine au Sujet qu'elle n'auroit pas agréé. Mais tous les Cardinaux dont elle étoit composée n'étant pas tellement dependans & assurez, que l'on pût compter sur leurs voix, il n'y avoit pas grand fond à faire sur l'union de leurs suffrages. La seule chose en quoi ils convenoientle plus, étoit leur oposition constante & unanime à l'élection de *Sachetti* ; à cause de l'exclusion que les Espagnols lui avoient deja donnée une fois. Les François au contraire s'oposoient à la nomination de *Chigi*, suivant en cela les avis du Cardinal Mazarin, à qui il avoit toûjours été oposé à Munster, & dans le tems de son exil hors du Royaume. 1655.

La Faction des Barberins avoit un nombre de voix prèsqu'égal à celui d'Espagne, & peut-être une exclusion autant & plus certaine ; parce qu'elle étoit composée de Vieillards qui avoient chacun leur pretension au Pontificat, & leurs raisons particulieres pour en exclure ceux qui en aprochoient le plus. Ils parurent assez long-tems fortement determinez en faveur du Cardinal Sachetti, au préjudice de tout autre ; mais les personnes sensées jugerent qu'ils savoient qu'elles lui seroient inutiles à cause de l'exclusion de l'Espagne : dans l'esperance qu'après l'avoir balotté longtems sans succès, on jetteroit enfin les yeux sur quelqu'un d'entre eux qui deplairoit moins à cette Cour. Il est du moins certain qu'ils n'avoient aucune inclination pour le Cardinal Chigi ; & l'on remarquoit même une espece d'antipathie entre lui & le Cardinal Antoine Barberin. Ce qu'il y eut pour lui de plus favorable, fut le credit d'une autre Faction plus secrette, qui, pour n'être pas du Conclave, n'en influoit pas moins sur toutes les deliberations. Je veux dire celle des Jesuites. Chacun sait

* *Ils avoient reçu cet ordre de la part du Roi.*

† *Elle étoit composée des Cardinaux Carlo & J. Carlo de Medicis, Trivulcio, Colonna, Caraffa, Cersi, Astalli, Brancaccio, Capponi, Borrazzo, Costuguti, Filomarini, Harach, de Hesse, Ludovisio, De Lugo, Montalto, Maldachini, Rossetti, Raggi, S. Sforza, & Savelli.*

1655. qu'à la Cour de Rome il n'est presque pas possible de faire son chemin ni de parvenir aux grandes dignitez sans avoir leur secours & leur agrément. Cette Cabale invisible n'étoit pas oposée au Cardinal Sachetti, mais elle etoit veritablement attachée à la personne de Chigi; & c'étoit principalement pour lui qu'elle travailloit au dehors par ses intrigues, & au dedans par le moyen du Cardinal Lugo, & de quelques autres. Elle se servit sur tout d'une maniere efficace & delicate des Sermons du P. *Quocchi*, Prédicateur du Conclave, dans lesquels il y avoit toûjours quelque trait qui ne convenoit promprement qu'à Chigi, dont ce Pere décrivoit adroitement la conduite, comme devant servir de modele à tous les Cardinaux de l'Assemblée. Pour ce qui est de la Faction nommée l'*Escadron volant*, pour n'être pas si nombreuse, elle n'en étoit peut-être ni moins considerable ni moins puissante, étant composée de jeunes Cardinaux habiles & toûjours prêts à profiter des occasions. Ils parurent tous fort attachez dès le commencemēt au Cardinal Sachetti; neanmoins une partie d'entre eux n'étoient occupez que du Cardinal Chigi, & les autres lui donnoient au moins la seconde place. Cette difference de sentimens dans les Cardinaux de ce parti n'étoit connuë que de peu de gens, & les amis secrets de Chigi affectoient sur tout de n'en rien faire paroître au Cardinal Antoine Barberin, en se joignant tous à lui, comme ils firent, en faveur de Sachetti. Mais il faut déveloper cette intrigue : les Memoires du Cardinal de Retz serviront à nous en donner l'éclaircissement.

Adresse de la Faction apelée *l'Escadron volant*. Il faut donc savoir que le premier pas que fit l'Escardron volant, dans l'intervalle des neuf jours qui sont employez aux Obseques du Pape, fut de s'unir au Cardinal Barberin qui vouloit à toute force élever Sachetti au Pontificat. Ceux de l'Escadron qui étoient portez pour Chigi crurent que l'unique moyen d'engager le Cardinal Barberin à le servir, seroit de l'y obliger pas reconnoissance, en donnant de bonne foi leurs suffranges à Sachetti, à qui ils devoient être inutiles par l'evenément, afin de se lier par là si étroitement avec le Cardinal Barberin, qu'il ne pût s'empêcher lui-même de concourir dans la suite à tout ce que les autres desireroient. Quand je dis que les voix que l'on donnoit à Sachetti devoient lui être inutiles par l'évenement c'est en suposant avec eux de l'Escadron, que la Faction d'Espagne, qui étoit la plus nombreuse, ne pouvant se relâcher de l'exclusion qu'elle avoit donnée à ce Cardinal, il étoit moralement impossible que ses Partisans pussent réüssir à le faire élire. Ainsi tous leurs efforts devant être inutiles, selon les aparences, l'Escadron volant se promettoit avec raison de ramener la Faction Barberine à Chigi, par reconnoissance de ce qu'on auroit fait inutilement pour son concurrent. Il se promettoit d'y ramener l'Espagne & la Maison de Medicis, par l'aprehension qu'agissant de bonne foi, pour Sachetti, il n'emportât à la fin le plus grand nombre des suffrages. Enfin il se promettoit d'y ramener la France, par l'impossibilité où elle se trouveroit de l'empêcher. Tel étoit le raisonnement de l'Escadron volant, dont la suite a justifié le fondement & la justesse; & tel fut en même tems l'unique secret de ce Conclave, & le ressort caché de toutes les intrigues qui y ont fait soupçonner tant de misteres differens. On en peut voir le detail dans les Memoires que je cite. *La Pièce fut belle*, dit le Cardinal de Retz, *d'autant plus qu'elle fut simple. Tous les Acteurs firen bien; que le Theatre fut toûjours rempli. Les* 1655.

1654. *Scenes, à la verité, n'y furent pas fort diversifiées, n'y aiant eu d'autre mistere que celui que nous venons d'expliquer ; mais les Episodes en furent curieux.* Tant il est vrai que ce qui est revêtu des apparences les plus pompeuses n'en est pas pour cela plus solide, & que les Actions les plus solemnelles à l'exterieur ne sont souvent qu'un jeu dans le fond!

Motifs qui la determinerêt en faveur du Cardinal *Chigi.*

Pour ce qui est des motifs qui engagerent l'Escadron volant à se declarer en faveur de Chigi, nous les avons deja touchez, en disant que cet Escadron étant composé de Cardinaux de la promotion d'Innocent X, se trouvoit par sa mort dans une liberté qui le rendoit independant de toute Faction. Il affecta de couvrir cette independance du pretexte specieux de ne s'attacher qu'à son seul devoir, en choisissant pour la Thiare le sujet qui lui paroîssoit le plus digne. Mais peut-être y entra-t-il aussi un dessein formé de contrecarrer les autres Factions, & sur tout celle d'Espagne, qui étant la plus forte à Rome, & par le nombre des Cardinaux & par la jonction des sujets attachez à la Maison de Medicis, fut aussi celle qui éclata le plus contre l'independance de l'Escadron volant. Il fit semblant de se declarer pour Sachetti, parce qu'il n'agréeroit jamais à l'Espagne ; & il se declara réellement pour Chigi à cause de l'exclusion que la France lui avoit donnée, de l'inimitié dont il faisoit profession contre le Cardinal Mazarin, & de la conduite pleine de fermeté qu'il avoit tenuë sur l'afaire des Evêchez vacans de Portugal, aiant toûjours detourné le Pape de rien decider sur ce sujet. Les mœurs de Chigi avoient été sans reproches dès son enfance, ce qui lui donnoit un air de severité ; mais cette severité paroissoit douce, & ses maximes paroissoient droites. Il se communiquoit peu ; mais ce peu qu'il se communiquoit étoit toûjours sage & mesuré. Les apparences d'une pieté veritable & solide relevoient merveilleusement en lui les qualitez qu'on y suposoit. La conduite qu'il avoit tenuë à Munster les rendoit encore plus brillantes. Son oposition à Servien, Plenipotentiaire de France, qui étoit tombé dans l'execration des Peuples, à cause des obstacles qu'il aportoit à la paix, lui concilia l'amour public ; & la hauteur dont il usa envers Mazarin, lorsqu'il se trouva avec lui à Aix-la-Chapelle ou à Brueil, lui donna encore un nouvel éclat, & plut extrêmement à Innocent, qui le fit Secretaire d'Etat & Cardinal. Comme ce Pape étoit d'un genie fort penetrant, il decouvrit bientôt que celui de Chigi n'étoit ni si bon ni si profond qu'il se l'étoit imaginé ; mais cette penetration du Pontife ne nuisit point à la fortune de Chigi. Elle y servit au contraire, parce qu'Innocent, qui se voioit mourant, ne voulut point condamner son propre choix ; & que Chigi par la même raison ne craignant le Pape que mediocrement, se fit un honneur de se donner dans le monde pour un homme d'une vertu inebranlable & d'une rigidité inflexible. Il ne faisoit point sa cour à la *Signora Olympia* qui étoit abhorrée dans Rome ; il blâmoit assez ouvertement tout ce que le Public n'aprouvoit pas en cette Cour-là ; & par son adresse à s'insinuer dans les esprits en ce qui flatoit leur aversion, il faisoit admirer d'un chacun sa fermeté & sa vertu. C'est ainsi, dit mon Auteur, qu'il semoit pour le Pontificat futur dans un champ où il n'avoit plus rien à recueillir pour le present. Ajoûtez à tout cela la recommandation que le Pape Innocent X. avoit fait de lui au lit de la mort, qui, quoi-que provenant d'un Sujet peu recommandable, ne laissa point de faire de grandes impressions sur les Esprits. 1654.

Il faloit soûtenir cette prevention generale par une conduite qui ne se dementit en rien ; c'est ce que Chigi sut encore merveilleusement pratiquer. Il afectoit une modestie extraordinaire lorsqu'on s'ouvroit à lui du dessein de l'élever au Pontificat : il en parloit d'une maniere si desinteressée, qu'il n'y avoit personne qui ne crût qu'il étoit fort éloigné de le souhaiter. Il observoit une grande solitude dans le Conclave, ne se trouvant jamais aux fenêtres où les Cardinaux vont quelque fois prendre l'air, ni dans les Coridors où il se promenent ensemble à certains heures de liberté. Il étoit toûjours enfermé dans sa Cellule, où il ne recevoit même aucune visite. Tous ses discours étoient pleins de zele pour l'Eglise, & de regret de ce que Rome n'étudioit pas assez à son gré l'Ecriture Sainte, les Conciles & la Tradition. Il paroissoit si rempli de l'Esprit Ecclesiastique, que la malignité la plus noire n'auroit pu rien trouver de reprehensible dans toute sa personne. Enfin il fit si bien par sa dissimulation, que l'on crût, en l'élevant au Pontificat, renouveller en lui les vertus de saint Gregoire & de saint Leon. On se trompa dans cette esperance, comme nous le verrons dans la suite ; mais on reüssit du moins dans le dessein de son Exaltation.

Comme se passa tout le tems du Conclave.

Le Conclave dura quatre-vingt jours, avant que l'on pût s'accorder sur le choix de celui qui devoit porter la triple Couronne. Comme il faut pour cela les deux tiers des voix & une de plus, & que d'ailleurs les Partisans de Chigi vouloient menager les choses pour les amener au point que j'ai dit, il n'est pas surprenant qu'il se soit passé tant de tems dans une election qui ne devoit être le fruit que de l'artifice & de la brigue. Tant que le nombre des voix n'étoit pas complet, il faloit toûjours recommencer, ce qui se fait deux fois le jour, le matin & l'aprés-dinée. On donnoit tous les jours 32. & 33. voix à Sachetti au lieu de 41. ou 42. qu'il auroit falu avoir pour rendre l'élection valide, & ces voix étoient celles de la Faction de France, des Creatures du Pape Urbain, Oncle du Cardinal Barberin, & de l'Escadron volant qui ne lui donnoit que le nombre de voix necessaire pour faire manquer l'élection. Celles des Espagnols, des Allemans, & des Medicis se repandoient sur diferens sujets ; & ils afectoient d'en user ainsi, pour donner à leur conduite un air plus Ecclesiastique & plus épuré d'intrigue & de cabale. Ils ne reüssirent pas dans leur dessein ; parce, dit le Cardinal de Retz, que les mœurs dereglées de Jean Charles de Medicis & du Cardinal Trivulce, qui étoient proprement les ames de leurs Factions, donnoient plus de lustre à la pieté exemplaire du Cardinal Antoine Barberin, qu'ils ne lui en pouvoient ôter par leurs artifices. Leur Faction perdit en peu de tems la reputation qu'elle vouloit se donner de vouloir le bien. L'Escadron volant la gagna au contraire de bonne heure ; à quoi deux choses contribuerent principalement. La premiere, que le Cardinal Sachetti passoit pour n'avoir que de bonnes intentions ; & la seconde, que le menagement que la Maison de Medicis étoit obligée de garder pour le Cardinal Casponi, quoi-qu'elle ne l'eût pas voulu en efet pour Pape, donna lieu à l'Escadron volant de faire croire dans le monde, qu'elle vouloit installer dans la Chaire de S. Pierre ce Carnal qui passoit pour un fourbe achevé*.

Les factions oposées à Chigi commencent à se ralentir.

Ces dispositions, jointes à plusieurs autres qu'il seroit trop long de deduire, firent que la Faction d'Espagne s'aperçut qu'elle perdoit du terrain. Et

* On l'appeloit à Rome la Vipe ou le Renard.

1655. quoi-que cette perte n'allât pas jusqu'à lui faire croire, que les autres voulussent faire le Pape sans sa participation, elle ne laissa pas de craindre que son parti aiant beaucoup de Vieillards, & l'Escadron volant beaucoup de jeunes gens, celui-ci ne prît enfin le dessus avec le tems. On surprit une Lettre de l'Ambassadeur d'Espagne au Cardinal Sforce, qui découvroit cette crainte en termes exprès; & l'on comprit de plus par la lecture de cette Lettre, que cet Ambassadeur n'étoit pas content de la maniere d'agir des Medicis. Pour ce qui est de la France, elle donnoit de toute sa force en faveur de Sachetti, aussi bien que l'Escadron volant, avec cette difference essentielle, qu'elle y donnoit à l'aveugle, croyant y pouvoir reüssir; au lieu que l'Escadron y donnoit avec une lumiere presque certaine d'échouer dans ce prétendu dessein: ce qui faisoit que la France ne prenoit point de mesures secrêtes en cas de mauvais succés, au lieu que l'Escadron volant avoit son parti assuré. Dans cette suposition qu'il tenoit presque pour constante, il ne pensoit par avance qu'à affoiblir la Faction de France pour le tems dans lequel il jugeoit qu'elle lui seroit oposée. Le Cardinal de Retz donna par hazard à Jean Charles de Medicis l'ouverture de débaucher le Cardinal Ursin; ainsi, pendant que la Faction d'Espagne ne songeoit qu'à se defendre de Sachetti, & que celle de France ne pensoit au contraire qu'à l'avancer, l'Escadron volant travailloit pour une fin, sur laquelle ni l'une ni l'autre ne s'avisoit de reflechir, qui étoit de diviser la premiere & d'affoiblir peu à peu la seconde.

L'Escadronvo. volant travaille à les ran.e er

Les choses demeurerent en cet état, jusqu'à ce qu'il parut que les Espagnols commençoient à craindre, comme j'ai dit, que l'opiniâtreté des jeunes Cardinaux ne l'emportât enfin sur les vieux, & que le Cardinal Barberin desespera de pouvoir réüssir pour Sachetti, vu l'engagement & la déclaration publique des Espagnols & des Medicis. Ce fut alors que l'Escadron volant insinua adroitement aux deux Partis l'avantage qu'ils tireroient l'un & l'autre de se réünir en faveur de Chigi. Il se servit du Cardinal Borromée pour persuader aux Espagnols qu'ils ne pourroient mieux choisir, vu l'aversion de la France pour le Sujet proposé; & le Cardinal de Retz fut chargé de s'emploïer auprès du Cardinal Barberin, pour lui faire entendre que n'aiant personne parmi ses Creatures qu'il pût élever au Pontificat, il acquerreroit un mérite infini envers toute l'Eglise de le faire tomber sans aucune vuë d'interêt sur celui qui sembloit le meriter le mieux. On travailla longtems à cette double negociation; il falut en écrire en Espagne, & attendre la réponse de la Cour. Le Cardinal Barberin se rendit aussi fort difficile, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, qu'on l'amena enfin à ce que l'on desiroït. Il s'agissoit principalement de lever l'exclusion de la France; & c'est à quoi le Cardinal Sachetti s'employa luimême de bonne foi. Car étant las de se voir balotté regulierement deux fois par jour, il se résolut, par les conseils du Cardinal Bichi, d'écrire enfin au Cardinal Mazarin en faveur de Chigi, pour le faire revenir de l'éloignement qu'il avoit pour lui, en se rendant caution de sa conduite future tant à son égard qu'à l'égard de la France.

Dispositions apparentes dê Chigi en faveur de la France.

Chigi avoit interêt de menager cette Couronne & de la faire revenir de ses anciennes préventions. Il se presenta dans ce Conclave même une occasion d'autant plus favorable d'y réüssir, que les Cardinaux de la Faction Françoise oublierent en cela leur devoir.

1655. L'Ambassadeur d'Espagne aiant donné à son Maître la qualité de *Fils aîné de l'Eglise*, dans un Memoire qu'il présenta au Conclave, sans que ces Messieurs dissent un mot pour s'y oposer, le Cardinal Chigi, qui étoit assis auprés du Cardinal de Retz, non seulement l'engagea de reclamer contre cette nouveauté, mais il lui marqua même la maniere dont il devoit s'y prendre. Le Cardinal de Retz s'étant donc „ levé, dit que la qualité de *Fils aîné* „ *de l'Eglise* étant reservée à S. M. T. C. „ il étoit trop bon François & trop „ Serviteur du Roi pour souffrir qu'on „ entreprît de la donner à un autre: „ que si les Cardinaux attachez à ses „ interêts manquoient à leur devoir, il „ ne vouloit pas manquer au sien: que „ la rigueur avec laquelle on le traitoit, „ n'étouferoit jamais dans son cœur „ les sentimens qu'il avoit toûjours eus „ pour l'honneur & pour l'interêt de „ son Prince; & qu'il suplioit le Sacré „ College de ne point recevoir le Me„ moire dans cette forme, & de lui „ donner Acte de l'Oposition qu'il y „ formoit pour le Roi son Maître.

Cette Cour l'exclusion qu'elle avoit donnée contre lui.

La Lettre de Sachetti au Cardinal Mazarin produit son effet. La Cour de France voyant que le succés avoit mal repondu à ses vœux dans le Conclave, prit l'unique parti qu'il y avoit à prendre, qui fut d'aplaudir, & de s'attribuer, autant qu'elle put, l'honneur de l'élection. Elle envoya aussitôt les ordres necessaires pour lever l'exclusion de Chigi, après quoi il ne fut pas difficile de terminer promtement l'affaire. Il ne restoit plus que le Cardinal Barberin, qui resista longtems aux sollicitations de ceux de l'Escadron qui s'étoient employez pour le gagner. Il faisoit assez de cas de Chigi, & il l'estimoit sur tout par l'opinion qu'il avoit de sa pieté: mais un scrupule l'empêchoit encore de se determiner entierement en sa faveur. Il craignoit que ce Cardinal, qui étoit fort ami des Jesuittes, ne donnât atteinte à la Doctrine de St. Augustin pour laquelle il avoit beaucoupde respect. Le Cardinal de Retz fut donc chargé de s'en éclaircir avec Chigi, qui répondit d'une maniere à lever tous les soupçons qu'on avoit pu concevoir à son desavantage. Le dernier s'en expliqua même assez publiquement; car un jour qu'Albizi, Pensionnaire des Jesuites, s'emporta violemment contre l'esprit *extrême* (comme il disoit) de St. Augustin, Chigi prit la parole avec vigueur & defendit ce Docteur de la Grace avec tout le respect qui lui est dû. Cette rencontre rassura entierement l'esprit du Cardinal Barberin, & lui fit croire, comme a bien d'autres, que personne ne seroit plus propre que Chigi à rendre la paix à l'Eglise. La réponse du Roi Catholique arriva sur ces entrefaites. La principale vuë des Barberins dans leur attachement pour Sachetti, étoit qu'ils esperoient d'obtenir par son moyen la main levée des biens que l'Espagne leur avoit fait saisir dans le Royaume de Naples, ensuite des brouilleries dont nous avons parlé ci-devant. Ils le regardoient aussi comme très-capable d'assurer la fortune de leur Maison, & celle de la Signora Olympia, qui, aprés la mort du Pape, s'étoit absolument remise entre leurs mains, en consequence de l'Alliance dont nous avons aussi parlé. Ainsi la réponse du Roi Catholique contenant des paroles precises touchant la main levée de ces biens; & le Cardinal Lugo aiant assuré Barberin de la Protection de Chigi pour sa Maison & pour celle de la *Signora Olympia*, Barberin donna les mains à une Conference avec les Medicis, où les principaux Chefs de toutes les Factions se trouverent. 1655.

On y convint de s'accorder tous le 11 Av.

1654.

prend le nom d'Alexandre VII.

lendemain 7. Avril pour l'élection du Cardinal Chigi; le Cardinal de Retz fut chargé de lui en porter la nouvelle le jour même à neuf heures du soir. Il le trouva au lit, & lui baisa la main. Chigi entendit ce langage & lui dit, *Ecco l'effetto della buona vicinanza* *. On l'alla prendre le matin pour le mener à la Chapelle; il ne témoigna aucune joie de son élection, dans laquelle il eut toutes les voix à l'exception d'une seulle; au contraire, il pleuroit amerement pendant qu'on relisoit le Scrutin; & voyant que le Cardinal de Retz le remarquoit, il l'embrassa d'un bras & de l'autre Lommelin qui étoit au dessus de lui,& leur dit à tout deux: *pardonnez cette foiblesse à un homme qui a toûjours tendrement aimé ses proches,& qui s'en voit separé pour jamais.* Nous verrons dans la suite si ses larmes étoiẽt sinceres. Après les Ceremonies accoutumées, on descendit à l'Eglise de St. Pierre.Là le nouveau Pape affecta de ne s'asseoir que sur le coin de l'Autel,quoi que les Maîtres des Ceremonies lui dissent que la coûtume étoit de se mettre justement au milieu. Il y reçut l'adoration du Sacré College avec beaucoup plus de modestie que de grandeur, & avec beaucoup plus d'abbatement que de joye. Et lorsque le Cardinal de Retz s'aprocha à son tour pour lui baiser les piès, il lui dit en l'embrassant, *Signor Cardinal de Retz, ecce opus manuum tuarum* **: ce qui fut entendu des Ambassadeurs d'Espagne & de Venise & du Connêtable Colonne. Il n'y eut personne qui ne crût que ce Cardinal alloit desormais gouverner le Pontificat; il fut lui même plus longtems que les autres dans l'erreur; mais il eut aussi dans la suite plus d'occasions qu'un autre de se detromper. Ce Pape l'abandonna tout a coup aprés lui avoir donné le *Pallium* de l'Archevêché de Paris, ce qui sembloit devoir l'engager à le soûtenir.Je ne dirai point comment ce Prélat ainsi abandonné erra de lieu en lieu tantôt sur les Frontieres de France, tantôt en plusieurs Villes de Hollande; jusqu'à ce que rebuté de ce genre de vie,il donna enfin la démission de son Archevêché * Chacun sait que le Roi nomma pour remplir cette place, Pierre de Marca, Archevêque de Toulouse, lequel étant mort avant que d'en avoir pris possession, eut pour successeur Hardoüin de Perefixe. Mais si le Cardinal de Retz eut dequoi ouvrir les yeux sur le caractere du nouveau Pape,tout le monde reconut aussi bientôt, que les esperances qu'on avoit conçuës de son heureux Gouvernement n'étoient duës qu'à la profonde dissimulation avec laquelle il avoit su cacher ses sentimens veritables. Quoiqu'il en soit, voilà de quelle maniere le même Fabio Chigi, qui avoit été si oposé aux François à Munster **, le même que le Cardinal Mazarin avoit toûjours regardé comme son Rival de fortune, & le même enfin en qui on avoit toûjours reconnu un fond invincible d'aversion pour les François, fut élevé au Pontificat par leurs propres suffrages, & prit le nom d'Alexandre VII.

Quel fut son caractere & ses occupations au commencement de son Pontificat.

Comme on a coûtume d'observer jusqu'aux moindres actions de ceux qui commencent à regner, & que la flatterie & la renommée ne manquent guere à les augmenter & à les embellir, tout ce qui se disoit, au commencement, du nouveau Pape, n'avoit rien que d'extra-

* *Ils avoient été assis l'un auprès de l'autre au Scrutin durant le Conclave.*

** C'est-à-dire, *Mr. le Cardinal de Retz, voilà l'Ouvrage de vos mains.*

* *Ceci n'est arrivé qu'après la paix des Pirenées*

* * *Voyez* l'Histoire des Demelez de la Cour de France avec la Cour de Rome, *au commencement.*

1655. d'extraordinaire & de grand. Il tenoit ses parens éloignez & paroiſſoit ne devoir jamais les rapeler ; il avoit dans ſa chambre un cercueil & d'autres objets lugubres, pour lui remettre ſans ceſſe devant les yeux l'image de la mort ; il témoignoit un courage inflexible pour reſiſter à tout ce qui avoit l'air de paſſion ou de foibleſſe humaine. Comme il s'étoit bien trouvé du rôle de la diſſimulation, il ne le diſcontinua point ; il témoigna au contraire beaucoup d'afection aux François ; & pour ſignaler le commencement de ſon Pontificat par quelque action de marque, il voulut imiter ſon Predeceſſeur en ſollicitant fortement la France & l'Eſpagne à la paix. Il envoya pour cela des Brefs dans les deux Cours & leur ofrit même ſa mediation avec de grandes inſtances : nous verrons dans la ſuite ſi elle produiſit ſon éfet, & ſi ſa haine pour les François fut toûjours infructueuſe. Pour ce qui eſt de ſa conduite reguliere & ſainte en aparence, elle ne ſe ſoûtint pas long-tems ſur ce pié-là. Bientôt ſon zele degenera en tiedeur, & l'eſtime que chacun avoit euë pour lui ſe changea bien-tôt en mépris. Seduit peu à peu par l'uſage ordinaire & par des conſeils intereſſez, il ſe livra au pouvoir de ſes parens, & ſe flata que le ſoin du bien public n'étoit pas incompatible avec celui de l'interêt particulier. Porté enſuite par ſon genie à conſtruire de vains bâtimens & à faire faire des ornemens ſuperflus, il parut que tous ſes deſſeins & toutes ſes penſées ſe renfermoient d'un côté dans ſa famille, & ne paſſoient pas de l'autre l'enceinte des murs de Rome. C'eſt pourquoi, dit l'Auteur Venitien que je copie ici, le monde qui s'atendoit à de grandes choſes, jugea petites les mediocres qu'il fit paroître. Mais il en fit auſſi de petites, au raport de l'Ecrivain François que je cite, & qui en avoit

Nani, Hiſt. de Veniſe. Memoir. de Joli.

été temoin. Il s'ocupa juſqu'à la bagatelle de tout ce qui étoit du faſte & de l'éclat, s'étant fait faire des habits, des meubles, & des équipages magnifiques, avec des caroſſes & des livrées plus ſuperbes que tous ſes predeceſſeurs. Il n'épargna rien pour ſatisfaire ſon luxe dans les plus petites choſes, juſques dans ſes pantoufles qui lui revenoient à plus de cinquante écus. Ces badineries ne déplaiſoient pas au peuple de Rome qui aime le faſte & la dépenſe ; mais les honnêtes gens ſçurent bien-tôt en porter un jugement convenable, & ce jugement ne lui fit pas honneur. On diſoit de lui, *qu'il étoit petit dans les plus grandes choſes & grand dans les plus petites* *. 1655.

Dès le commencement de l'année, le Prince de Condé reſolut de ſe rendre maître du Queſnoi, dont la perte lui étoit extrêmement ſenſible. Il en forma le blocus malgré la rigueur de la ſaiſon, & cette place en reſſentit bientôt les incommoditez, par la diſette des vivres. Le Vicomte de Turenne voyant bien la dificulté qu'il y avoit de chaſſer les ennemis de devant cette place dans le cœur de l'hiver, reſolut de faire par adreſſe ce qu'il ne pouvoit faire par force. Il tâcha de perſuader aux ennemis qu'il avoit éfectivement deſſein de ſecourir le Queſnoi, ayant fait faire divers mouvemens aux garniſons voiſines. Le Prince de Condé ne manqua pas de s'imaginer que le Vicomte de Turenne en vouloit faire lever le blocus, mais tout d'un coup le Vicomte fit marcher ſes troupes ſous la conduite du Marquis de Caſtelnau contre le bas Catelet, qui n'avoit pas plus de deux cens ſoixante hommes de garniſon. Cette place fut priſe d'aſ-

Le Prince de Condé aſſiege le Queſnoi, & le Maréchal de Turenne le Catelet.

* *Minimus in maximis, & maximus in minimis.* Mem. de Joli. *On voit dans les Memoires du Cardinal de Retz pluſieurs minuties de ce Pape.*

1655.

faut, exposée au pillage, & presque reduite en cendres. Cependant l'armée Espagnole étant acouruë vers le Cateler dans la crainte que les François n'eussent quelque autre dessein que celui qu'ils avoient aprehendé, le Vicomte de Turenne prit ce tems pour faire entrer dans le Quesnoi toutes les provisions qui y étoient necessaires.

Prise de Landrecies, de Condé, & de Saint Guilain par les troupes du Roi.

Quelque-tems après, la saison propre pour se mettre en campagne étant arrivée, les Maréchaux de Turenne & de la Ferté assemblerent leurs troupes pour aller assieger Landrecies. Cette place fut investie le 18. de Juin. Après une vigoureuse resistance, elle se rendit enfin à composition le vingtiéme de Juillet. On se saisit ensuite de Maubeuge, comme en chemin faisant, & l'on resolut d'ataquer Condé & Saint Guilain en même-tems. Les Maréchaux de Turenne & de la Ferté furent chargez de ces deux sieges; le premier marcha contre Condé, & le dernier alla camper devant Sainr Guilain. Le Prince de Condé s'avança aussi-tôt vers le Maréchal de la Ferté, pour empêcher la prise de Saint Guilain qui étoit plus foible que Condé; & à la nouvelle de son aproche, ce Maréchal rassembla ses troupes, qu'il avoit déja postées aux environs de Saint Guilain, & se retira vers le Vicomte de Turenne. Le Prince auroit bien voulu faire faire la même chose à ce dernier General, mais il trouva son camp si bien fortifié qu'il n'osa l'ataquer. Il se contenta de faire semblant d'en vouloir encore au Quesnoi. Le Vicomte, qui avoit mis cette place en bon état, ne fut pas fort allarmé de la marche du Prince. Il continua à serrer de près la ville de Condé, & s'en rendit maître le 18. Août. De-là il marcha vers Saint Guilain avec le Maréchal de la Ferté, & dans quatre jours il emporta cette place. Le Roi ayant été temoin de la plûpart de ces expeditions, s'en retourna à Paris à la fin de la campagne.

1655.

Après la prise de Saint Guilain le Vicomte de Turenne songea à mettre ses troupes en quartier; mais il n'eut pas plûtot passé la Sambre que le Prince de Condé, qui n'avoit osé paroître devant lui, se mit en campagne pour profiter de son éloignement. Le Vicomte de Turenne, qui s'étoit douté du dessein des Espagnols, ne s'éloigna pas si fort qu'il ne pût revenir en peu de tems, pour s'oposer à leurs entreprises. Il repassa promtement la Sambre, renforça la garnison du Quesnoi, & dans l'incertitude où il étoit, si les ennemis en vouloient à cette place, où à la ville de Condé, il alla camper entre l'une & l'autre, & rompit ainsi toutes leurs mesures. Les Espagnols ne voyant pas de jour à faire réussir leurs projets, commencerent à se retirer dans des quartiers d'hiver, & le Vicomte de Turenne en fit autant.

Prise de Cadaquès & de Castillon en Catalogne.

Retournons maintenant en Catalogne, où les ennemis, dans le dessein de reprendre Roses, avoient fait de gros magazins à Cadaques & à Castillon, villes voisines de cette place. Le Roi, pour les prevenir, envoya le Prince de Conti commander son armée en Catalogne, & fit armer six vaisseaux de guerre & six galeres, dont il donna le commandement au Duc de Mercœur. Dès-que le Prince de Conti eut apris l'arrivée de la Flote, il forma le siege de Cadaquès, ville maritime & asses bien fortifiée. Les galeres du Roi remorquerent jusques dans le porr les vaisseaux, qui aussi-tot canonerent la place, pendant que l'armée de terre la canonoit aussi de son côté. Il y eût en peu de jours une brèche considerable. Le Gouverneur craignant de ne pouvoir soûtenir un assaut, rendit la place le 28. de Mai. Le Prince de Conti ne perdit point de tems, & mit le siege devant Castillon,

1655. où les ennemis avoient amassé la plus grande partie de leurs munitions de guerre & de bouche pour le siege de Roses. On ouvrit la tranchée la nuit du 11. au 12. Juin. La garnison qui étoit nombreuse se défendit long-tems. Don Juan d'Autriche rassembla toutes les garnisons des places Espagnoles, & avec un gros corps de troupes fit mine de secourir la place; mais ayant été repoussé en diferentes escarmouches, il trouva à propos de se retirer, & la ville se rendit le 1. de Juillet.

Le Duc François de Lorraine quite le parti des Espagnols

Les pertes que les Espagnols firent cette campagne, ne furent pas terminées par la prise des places, dont nous venons de parler; ils reçûrent encore sur la fin de l'année un échec assès considerable par la retraite du Duc François de Lorraine, qui passa en France avec toutes ses troupes. Ce Prince avoit toûjours conservé dans son cœur le ressentiment de l'injure faite à son frere, & ayant trouvé ocasion de la faire éclater, il ne la laissa pas échaper. Il quita le parti d'Espagne pour servir le Roi, & se mettre sous sa protection.

Campagne d'Italie. Siege de Pavie levé par le Prince Thomas de Savoie.

Le Duc de Modene en avoit fait autant dès l'année passée à cause des violences commises dans ses Etats par les Espagnols, dont il n'avoit pû tirer raison au Conseil d'Espagne. Le Marquis de Caracene, qui commandoit pour le Roi Catholique en ces quartiers-là, resolut de continuer la guerre contre ce Duc, & ayant passé le Pô, il s'alla camper devant Regio. Mais comme il n'avoit que peu de troupes, & qu'il trouva plus de resistance qu'il n'avoit cru, à cause des secours que le Roi T. C. envoya au Duc de Modene, il fut obligé, faute de vivres, de s'en retourner dans le Milanez. Le même défaut de vivres fit échouer une autre expedition du Prince Thomas de Savoie dans cette Province, où il commandoit l'armée Françoise, & dont le Duc de Modene avoit concerté la conquête avec lui. Ce fut le siege de Pavie qu'il commença le 25. Juillet, & qu'il fut obligé d'abandonner le 13. Septembre, par la dificulté qu'il y eut d'amener les convois dans son camp. C'est ainsi que ce païs, plus degarni qu'aucun autre, se défendit contre les François plûtôt par la fidelité de ses habitans que par les secours de l'Espagne qui faisoit voir en toute ocasion son épuisement & sa foiblesse. 1655.

L'Empereur est sollicité par les Espagnols de rompre avec la France. *Nani, Hist. de V. nifi.*

Pour essayer de faire par l'artifice ce que la force ne lui permetoit pas d'executer, cette Cour sollicitoit puissamment l'Empereur * de rompre avec la France. Le Roi Catholique lui écrivoit secretement des lettres par lesquelles il l'avertissoit que pour conserver sa Couronne, il seroit enfin obligé de donner sa fille en mariage au Roi Tres-Chrétien, & que les deux Monarchies étant ainsi réunies, ce Prince laisseroit à sa posterité la plus grande de toutes les Successions. Au lieu que si l'Empereur, preferant à la paix les liens du sang & ses interêts propres, vouloit lui donner du secours contre la France, ce seroit le moyen de retablir ses afaires, de le mettre en état de disposer de l'Infante en faveur de l'Archiduc Leopold couronné Roi de Boheme & de Hongrie, & de rafermir par ce mariage la grandeur chancelante de leur commune Maison. L'Empereur ne souhaitoit rien davantage que d'assurer à son fils la succession d'Espagne; & ce fut pour engager le Roi Catholique à lui en donner des promesses plus precises, qu'il commença à prendre ses interêts. Il écrivit au Duc de Modene, pour se plaindre de l'invasion qu'il avoit faite dans le Milanez qui étoit un Fief de l'Empire, & or-

* *Ferdinand III.*

1655. donna par des Actes juridiques, comme souverain du Duc, qu'on en instruisît le procès. Poussé ensuite par le motif aparent de ménager à la fois les deux Rois, il leur écrivit des lettres tres-pressantes pour les exhorter à la paix. Le Roi d'Espagne, avec qui tout cela se faisoit d'intelligence, lui repondit en des termes pleins de reconnoissance & de bonne volonté. Le Roi Tres-Chrétien de sa part lui répondit aussi d'une maniere obligeante, quoique plus generale & plus retenuë, parce qu'il penetroit les motifs de ces démarches de l'Empereur. Mais les afaires qui arriverent alors en Pologne donnerent à Sa Majesté Imperiale un plus juste sujet d'atention.

Broüilleries en Pologne fomentées par le Prince Ragotzki.

Le Roi Casimir *, dégoûté de la Couronne pour les raisons que je vais dire, la lui ofroit par des Envoyez secrets. Ce Prince l'avoit defenduë avec vigueur dans les commencemens contre les Tartares & les Cosaques ; mais la paix desavantageuse ** qu'il s'étoit vû contraint de faire ensuite avec eux, avoit changé en haine le respect que les peuples devoient avoir pour sa personne. Il haïssoit d'ailleurs les manieres trop libres des Polonois, & eux de leur côté n'aimoient pas le genie de ce Prince, dont ils méprisoient le naturel inconstant. Leur animosité & leur chagrin contre lui s'augmentoient encore à cause de la Reine ***, qu'il avoit épousée contre leur gré, étant veuve du Roi son frere, & qui, acoûtumée aux manieres & aux intrigues de la Cour de France où elle avoit été élevée, metoit souvent celle de Pologne dans une grande confusion. Ils se plaignoient qu'elle fomentoit la discorde parmi les grands du Royaume : qu'elle ne donnoit les Charges qu'à ses créatures : qu'elle les leur vendoit même le plus souvent ; en un mot qu'elle disposoit de tout à sa volonté. Tant de sujets de mécontentement jetoient dans tous les esprits des dispositions prochaines à la revolte. Il ne leur manquoit qu'un chef & une ocasion favorable pour les faire éclater. Elle se presenta bien-tôt par le soin de George Ragotzki, Prince de Transylvanie, qui, meprisé & chassé par le Roi Casimir, parcouroit les principales Cours de l'Europe pour les engager dans sa querelle. 1655.

Il engage le Roi de Suede à faire irruption dans ce Royaume.

C'étoit un esprit inquiet & remuant, capable des plus grandes entreprises. Voyant qu'on avoit élevé Charles Gustave sur le Trône de Suede, il trouva dans cette Cour dequoi fixer ses desseins. Il entretenoit toûjours des correspondances en Pologne, par le moyen desquelles il sçavoit tout ce qui s'y passoit. Il n'ignoroit ni les dispositions secretes des particuliers, ni le fond des interêts & des passions de la Cour. Ainsi excitant l'ardeur des uns & le ressentiment des autres, il prometoit de la part de la Suede de tres-grands avantages à tous les mécontens. En éfet Charles Gustave ayant terminé à son gré certains diferents qu'il avoit avec la ville de Bremen, tenoit encore sur pié une belle & florissante armée, & les troupes qui la composoient ne cherchoient qu'à se signaler sous la conduite d'un Prince si belliqueux. Pour lui, gardant un silence profond & se fiant à peine à soi-même, il agissoit avec un si grand secret, que personne ne pouvoit penetrer ses desseins. Il ne laissoit pas de se rendre suspect à plusieurs Princes, d'autant plus inquiets de ses demarches, qu'ils avoient plus de peines à en décovrir le but. Les François l'excitoient à troubler l'Empire, & lui fournissoient de l'argent pour cela. Ragotzki de-

* *Il n'avoit point d'enfans.*

** *La paix de Sborow faite en 1650.*

*** *Louise de Gonzague de Cleves mariée en 1645, avec le Roi Ladislas frere de Casimir.*

1655. son côté l'ayant engagé dans ses interêts lui faisoit envisager la conquête de la Pologne, comme une entreprise tres-facile à executer. Il sortit donc de la Pomeranie, & s'étant fait un passage sur les terres de l'Electeur de Brandebourg, il entra dans ce Royaume à la tête de son armée. Le Roi Casimir avoit envoyé des Ambassadeurs jusqu'à Stockolm pour tâcher de s'instruire de ses desseins, & de les prevenir, s'il étoit possible, par des ofres avantageuses. Mais le Roi de Suede ne voulut pas même les écouter : il envoya aux Senateurs de Pologne une espece de Manifeste, alleguant pour raisons de sa rupture divers sujets de mécontentement qu'il se plaignoit d'avoir reçûs des Polonois. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable; car si d'un côté l'ambition sollicitoit ce Prince à de grandes entreprises, il trouvoit de l'autre toutes les aparences d'un bon succès. La Pologne n'étoit plus ce Royaume que la prosperité de ses armes avoit rendu autrefois si considerable : il avoit tellement degeneré, que ne songeant desormais qu'à se tenir sur la defensive, il étoit tombé dans l'oisiveté & avoit perdu toute son ancienne splendeur. D'ailleurs les troubles dont il étoit agité sembloient en rendre la conquête certaine, d'autant plus que la Noblesse commetant impunément toute sorte de violences, ne s'ocupoit qu'a oprimer les peuples & à abaisser le Roi.

Les Suedois s'en rendent maîtres & la ravagent presque entierement.

Dès les premiers pas que les Suedois firent en Pologne, ils trouverent les Palatins de Posnanie & de Lancicie avec leurs troupes qui se joignirent à eux. Ils s'emparerent sans resistance de Varsovie que le Roi Casimir avoit deja abandonnée; & marchant ensuite devant Cracovie, ils la prirent aussi, de même que tout le païs d'alentour. Rien ne resistoit à leurs armes victorieuses; ou plûtôt la conquête qu'ils firent de tant de belles Provinces étoit moins une expedition militaire qu'une course rapide, & un pillage perpetuel. Tandis qu'il ravageoient ce Royaume d'un côté, les Cosaques & les Moscovites le desoloient de l'autre : tellement que Casimir abandonné d'un chacun & hors d'état de resister à tant d'ennemis, se retira en Silesie sur ses terres, où il avoit deja été devancé par la Reine sa femme. Ce fut alors qu'il implora plus que jamais l'assistance de l'Empereur, usant plûtôt neanmoins de reproches que de prieres. C'est que l'Empereur, incertain du parti qu'il devoit prendre, compatissoit aux disgraces de ce Roi infortuné sans se porter encore à le secourir. Les Suedois tâchoient en vain de l'endormir, en l'assurant qu'ils ne violeroient point les limites, & qu'ils ne porteroient point leurs armes au delà de la Pomeranie. Devenu habile par son experience, il se tenoit sur ses gardes, & se contentoit d'armer puissamment pour se mettre en état ou d'ataquer ou de se défendre, selon que l'ocasion s'en presenteroit. Mais enfin, irrité des negociations artificieuses des François, & des Suedois, & flaté d'ailleurs par les promesses avantageuses de l'Espagne, il se laissa aller, comme par force, à donner du secours non-seulement à la Pologne, mais encore à la Flandre & à l'Italie. Nous verrons dans la suite, s'il remporta beaucoup de fruit de cette diversion.

Il fait un traité avec Cromwel Protecteur d'Angleterre.

Cependant les Turcs, jaloux des progrès que les Moscovites faisoient en Pologne, engagerent les Tartares à s'y oposer. Ceux-ci, qui ne cherchoient qu'à s'enrichir des dépouilles de ce Royaume, firent promptement un traité, & marcherent à son secours. Ils resserrerent de si près les Russes & les Cosaques, qu'ils contraignirent ces derniers à rentrer dans l'obéissance des Polonois. Ce rayon de prosperité redonna cou-

1655. rage au Roi Casimir : il rentra dans le Royaume pour se joindre à quelque peu de troupes qui lui étoient demeuré fidelles. Le Roi de Suede, durant ce tems-là, voulant pousser plus loin ses conquêtes, se preparoit à prevenir la lenteur ordinaire des Allemans. Il se fortifia d'un nouveau secours par le traité qu'il conclut avec Cromwel, Protecteur d'Angleterre. Que ce fût seulement pour le bien commun du commerce, ou, comme dit l'Historien de Venise, pour partager entre eux l'empire de l'Europe sous pretexte de Religion : il est du moins certain que les Espagnols en conçûrent de grands ombrages, & qu'ils redoublerent leurs sollicitations à Londres pour parvenir eux-mêmes à l'alliance qu'ils projetoient de faire avec Cromwel. Mais le Cardinal Mazarin rompit encore leurs mesures, & regarda comme un coup de la plus fine politique d'avoir sçû engager au contraire le Protecteur dans les interêts du Roi.

La France fait aussi une alliance avec lui.

Nous avons vû dans le Livre precedent à quel prix les Anglois metoient leur alliance, & combien cette fiere Republique vendoit cher les secours qu'elle acordoit à ses voisins. Il en fallut passer par toutes les conditions qu'elle voulut prescrire, trop heureux encore d'avoir empêché les Espagnols de faire échoner ce dessein. Ce fut donc le 2. Novembre, qu'après une longue & dificile negociation, l'Ambassadeur Extraordinaire du Roi à Londres conclut avec Cromwel un Traité, par lequel celui-ci s'engageoit à donner du secours à la France par mer & par terre, & la France à lui faire part de ses conquêtes. Les principaux articles étoient : qu'il y auroit desormais une ferme paix, amitié, alliance & societé entre le Royaume de France & la Republique d'Angleterre, Ecosse, & Irlande : que les Sujets de l'un & l'autre Etat pourroient librement commercer dans tous les ports, villes & havres que bon leur sembleroit : Que les Marchands François & Anglois pourroient faire testament par tout où ils se trouveroient : & que l'execution s'en feroit en quelque lieu qu'ils fussent morts, nonobstant le droit d'aubaine. Depuis la signature du traité on ajoûta que les Etats Generaux des Provinces-Unies y seroient compris s'ils le desiroient ; & quon leur donnoit trois mois pour faire connoître leurs intentions. Le tems decouvrit bien-tôt quel étoit le but de Cromwel dans cette alliance. 1655.

Etat des negociations pour la paix generale.

Les deux Couronnes de France & d'Espagne étoient toûjours plus ennemies que jamais, & tout ce qu'on pût faire pour les reconcilier fut encore inutile cette année & les suivantes. Le Marquis de Bade à la sollicitation des François écrivit à l'Empereur que cette Couronne s'en remetroit à lui & aux Etats de l'Empire à l'égard des conditions de la paix. Mais cette conduite faisoit voir trop clairement le but qu'on se proposoit de faire convoquer une diete pour tirer les afaires en longueur & traverser l'élection du Roi des Romains qui se traitoit alors. Pour ce qui est de la Reine de Suede, qui interposa aussi son credit à Bruxelles pour l'acommodement entre les deux Cours, comme elle manquoit de forces, son entremise ne fut regardée que comme les ofices d'une persone particuliere. Elle tenoit d'ailleurs une conduite si bizarre, que l'on ne faisoit pas grand cas des projets qu'elle pouvoit former. J'en raporterai encore ici quelque traits, pour achever le portrait que j'ai commencé de faire de cette Princesse. Elle temoigna d'abord un desir extraordinaire de voir le Prince de Condé; elle disoit hautement qu'elle avoit regret qu'il ne se pût trouver à Bruxelles un Hôtel asses

La Reine de Suede s'en entremet inutilement.

grand pour les loger tous deux ; que c'étoit son Heros, & le seul homme pour qui elle avoit de l'admiration. Le Prince étoit alors au siege d'Arras : elle lui écrivit qu'elle vouloit y aller, & qu'elle ne feroit pas dificulté de marcher à ses côtez avec l'Echarpe rouge. Le Prince ayant aquis une nouvelle gloire dans le triste évenement de ce siege, la Reine de Suede eut encore une plus grande envie de le voir.

Bizarre conduite qu'elle tint à Bruxelles envers le Prince de Condé.

Après de si belles avances, & de si obligeantes recherches pour une entrevûe que cette Princesse desiroit avec passion, on auroit peine à croire qu'elle se refroidît tout d'un coup lorsqu'elle fut sur le point de voir le Prince de Condé. C'est pourtant ce qui arriva. Justement dans le tems que le Prince se disposoit à lui aller rendre visite, elle s'amusa à pointiller sur la maniere dont elle devoit le recevoir. Christine avoit déja vû l'Archiduc à Anvers, où elle l'avoit reçû avec des déferences & des honneurs qui alloient jusqu'à l'excès. Non-seulement elle l'atendit au pié de son degré, mais elle traversa une grande cour, & fut au-devant de lui jusqu'à la porte de son logis. Le Prince de Condé, qui craignoit que cette Reine ne voulût faire quelque diference entre lui & l'Archiduc, fut bien aise de sçavoir comment elle en useroit à son égard. Il y envoya quelques personnes pour s'en informer ; mais n'en ayant point reçû la reponse qu'il desiroit, il resolut de ne la point voir avec les ceremonies acoûtumées. Un jour donc que la chambre de la Reine étoit pleine de Courtisans, le Prince s'y glissa, & l'aborda comme un de ceux qui la saluoient de sa part. Christine ne le reconnut pas d'abord. Mais l'ayant ensuite distingué entre tous les autres, elle voulut aussi-tôt le lui témoigner par des civilitez extraordinaires. Le Prince de Condé, qui s'en aperçût, se retira sur le champ ; & comme elle le suivoit pour le conduire, il s'arrêta & lui dit qu'il lui falloit *tout ou rien :* Alors sans atendre de reponse, il sortit comme il étoit entré. Tel étoit le caractere de cette Princesse, de changer sans cesse de resolution & de voltiger de pensée en pensée, sans jamais s'arrêter à aucune. Tantôt elle étoit toute dans l'étude, entierement apliquée à la lecture & environnée de Sçavans de tous ordres ; & bien-tôt après elle quitoit ses livres, traitant de Pedants incommodes les Sçavans qu'elle venoit d'écoûter avec avidité, & se donnoit toute entiere aux divertissemens. Mais quoique le naturel irresolu de cette Princesse contribuât beaucoup à son inegalité envers le Prince de Condé, ce n'en fut pourtant pas la principale cause. Les Espagnols voulurent joüer ce tour au Prince, & Christine, qui s'étoit comme donnée à eux, & qui ne se gouvernoit que par leurs conseils, ne fit rien en cette ocasion qu'elle n'eût concerté avec Pimentel. Ce Ministre, qui étoit allé auprès d'elle en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, & qui l'avoit suivie en Flandre après son abdication, s'étoit si bien insinué dans sa confidence, qu'il s'étoit rendu le souverain arbitre de ses volontez. Nous verrons sur la fin de l'année prochaine la suite du voyage de cette Princesse, les honneurs qu'elle reçût en France, & la magnifique entrée que le Roi lui fit faire à Paris.

Retour du Roi à Paris.

Ce Monarque y étoit revenu, comme je l'ai dit, à la fin de la campagne ; il reçût des peuples les mêmes aplaudissemens que s'il eût executé en personne les expeditions dont il n'avoit été que le temoin. C'est qu'en France, plus qu'ailleurs, les Rois remportent toute la gloire de ce qu'ils font par leurs Generaux, & que Loüis XIV. commençoit dès-lors à recueillir le fruit des tra-

1655. vaux dont les autres avoient eû toute la peine. Nous verrons cette coûtume s'observer constamment jusqu'à la fin du regne que je décris ; ensorte que, si jamais Roi a pû porter le surnom de *Grand*, par raport aux grands exploits qu'ont fait sous lui les plus grands Capitaines, c'est sans doute Louïs XIV. dont le regne est rempli des plus grands évenemens. Ce n'est pas qu'il n'ait fait aussi de grandes choses par lui-même, & qu'il n'ait peut-être été capable d'en faire de plus grandes encore, si les plaisirs & l'ignorance dans lesquels on l'avoit élevé n'eussent étouffé les dispositions favorables qu'un heureux naturel sembloit prometre. La même chose étoit arrivée plus d'une fois sous les regnes precedens; le bon naturel des Rois de France, trop souvent infructueux, n'avoit pas toûjours operé les soulagemens que les peuples en devoient recevoir. C'est, dit un Auteur * non moins „ judicieux que sincere, parce qu'en „ même-tems que leurs inclinations „ ont penché du côté du bien de leurs „ Sujets, elles ont été diverties par la „ malice de leurs Favoris & Ministres, „ qui, prenant trop d'ascendant sur „ l'esprit de leurs Maîtres, leur ont, s'il „ faut ainsi dire, crevé les yeux, & leur „ faisant acroire que le mal étoit bien, „ leur ont fait ordonner sous des pre„ textes spécieux, pour leur grandeur & „ interêts particuliers, beaucoup de vio„ lences & d'injustices dont les peuples „ ont été acablez.

Comment il avoit été élevé.

Si ces seductions furent autrefois si frequentes, si les Princes majeurs d'une minorité parfaite, & que la maturité d'un âge plus avancé pouvoit rendre capables de discerner les bons & les mauvais conseils, y furent neanmoins sujets ; falloit-il s'étonner qu'un Roi, qui n'étoit encore qu'à l'âge de seize ans, fût susceptible des persuasions de ses mauvais Ministres ? & n'y auroit-il pas eu plus de sujet d'admirer que dans une si grande jeunesse il eût pû échaper des filets où son esprit étoit retenu captif par ceux qui l'environnoient, & qui ne permetoient pas que personne l'abordât pour lui dire la verité ? Il n'étoit pas dificile au Cardinal Mazarin, d'imiter en cela ces corrupteurs de Princes qui l'avoient precedé, s'étant trouvé après la mort de Louïs XIII. possesseur de l'esprit de la Reine alors Regente, & depuis, de celui du Roi son fils, tant par elle-même, que par la qualité nouvelle de Surintendant de son education, qu'il s'étoit donnée exprès pour obseder avec plus de facilité cette jeune ame Royale. L'innocence du Roi étoit une table rase sur laquelle il lui fut facile d'imprimer tout ce qu'il lui plût ; & l'absence de Monsieur le Duc d'Orleans oncle de Sa Majesté, qui le devoit considerer & écouter dans sa jeunesse comme son pere, servit d'ocasion au Cardinal Mazarin pour inspirer sans oposition ses maximes à cette ame tendre & facile, qui ne pouvoit encore être capable de discerner le bien d'avec le mal, ni le vrai d'avec le faux. Aussi, quoiqu'il semblât d'abord que la principale cause, pour laquelle tous les peuples souhaitoient l'éloignement perpetuel de ce Ministre, fût la délivrance des maux dont ils étoient acablez sous son administration, il est pourtant vrai que les plus sages le desiroient particulierement par la juste crainte qu'ils avoient, que ce pernicieux Surintendant de l'éducation du jeune Monarque, ne pervertit insensiblement, s'il demeuroit plus long-tems avec lui, toutes les bonnes inclinations qu'il avoit pour la vertu, pour le bien & pour le soulagement de ses Sujets. 1655.

Maximes pernicieuses du Cardinal Mazarin Surintendant de son éducation.

Joli, Recueil de Maximes, &c.

* *Joli, Recueil de Maximes veritables & importantes pour l'Institution du Roi*, à Paris 1653.

Pour

Etudes necessaires aux pr.

Pour juger si cette crainte étoit bien fondée, il suffit de mettre en parallele les Maximes d'un bon & sage Gouvernement avec celles que Louïs XIV. a pratiqueés. Ce tableau sera d'autant mieux placé au commencement de son Regne, qu'il fera connoître si les actions du Prince y ont été conformes ou contraires. D'ailleurs on a tant vanté ce Monarque durant sa vie, & il s'en trouve encore des portraits si flattez après sa mort, que pour mettre le Lecteur en état de juger sainement de celui que nous en ferons dans la suite, il est bon de raporter ici en peu de mots les regles sur lesquelles il doit fonder son jugement. Pour commencer donc par le grand Art de regner, dans lequel on a tant de fois repeté en prose & en vers, que Louïs XIV. excelloit sur toutes choses, voyons en quoi il consiste, & quelles lumieres sont necessaires pour exercer dignement cet Art, apelé avec raison *l'Art des Arts.* Il consiste * *à aimer, à rechercher la Sagesse, d'où dépend la perpetuité des Royaumes & des Empires.* En effet autant que les connoissances d'un Prince sont cause de la grandeur & de la prosperité de son Etat, autant son ignorance produit-elle de maux & de desordres, qui entraînent insensiblement sa ruïne. Le Roi est le souverain Magistrat, il est l'ame de tous les autres qui n'agissent que par ses ressorts & par ses mouvemens. Or si un Magistrat ordinaire est obligé d'acquerir tant & de si belles connoissances, il n'y a personne, dit un Auteurs †, qui doive savoir de meilleures choses & en plus grand nombre qu'un Prince, dont la science peut être utile à tous ses Sujets. C'est ce que pratiqua merveilleusement le Roi Robert, *, à qui Platine donne cet éloge, qu'il surpassoit tous les Roi Chrêtiens en doctrine & en pieté," Il étoit bien éloigné, „ dit cet Ecrivain, de l'opinion que „ tiennent les petits Rois de nôtre tems, „ qui disent que ce n'est pas chose „ digne d'un Prince d'être savant; en „ quoi ils se trompent d'autant plus, „ que c'est sur tout à ceux qui conduisent les Peuples à les bien gouverner „ par les préceptes des autres, ce qui ne „ se peut faire que par la doctrine & par „ la lecture. Car qu'est-ce autre chose „ qu'un Prince qui n'a point de Lettres, que l'image d'un Lion qui commande à d'autres animaux? Il est necessaire que ceux qui veulent être estimez dignes de commander aux autres, soient capables d'apaiser non „ seulement leurs passions, mais aussi celles de leurs Sujets".

* *Liv. de la* SAGESSE. *Ch. VI.*

† *Nullum magis decet vel meliora scire, vel plura, quam Principem, cujus doctrina omnibus potest prodesse subjectis.* Veget. *Praef. ad Valentinian. Imper.*

† *Mort en* 1030.

Negligée par le Roi.

Louïs XIV. n'avoit point de Lettres: il n'étudia ni dans sa jeunesse, ni dans un âge plus avancé. Outre que les troubles de sa Minorité n'étoient pas un tems propre à ces exercices paisibles, il passa des mains des femmes qui l'éleverent, entre celles du Cardinal Mazarin, qui le menoit toutes les années en Campagne. Là il ne s'entretenoit que de la guerre avec le Marechal de Turenne, tres-capable de lui en donner les plus belles leçons: & au retour il se délassoit de ses fatigues par toute sorte de plaisirs & de divertissemens. Il est vrai qu'il traduisit, dit-on *, le premier Livre des Commentaires de Cesar, mais étoit-il dans un âge à profiter de cette lecture, & ne sait-on pas ce que ce pouvoit être que cette Versiõ d'un Auteur Latin faite par un Prince qui en savoit à peine les premiers Elemẽs? suposé qu'il les ait sus,

* *Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis le Grand.*

il est certain qu'il ne les cultiva point dans la suite. Il ne lisoit rien, non pas même ce qui étoit écrit en François. Je n'en veux raporter d'autre preuve que ce qui arriva à Mr. de la Fontaine lorsqu'il eut écrit *les Amours de Psiché & de Cupidon*. Ses amis lui aiant fait remarquer dans ce Livre un endroit assez fin * qui pouvoit regarder le Roi, & dont ce Prince auroit pu-être offensé, si quelqu'un se fût avisé de le lui raporter; l'Auteur s'adressa au Duc de St. Aignan qui étoit alors dans la confidence étroite du Monarque. " Il est vrai, lui dit le Duc, l'en„droit est délicat; mais voulez-vous „ que je vous donne un moyen d'em„pêcher que personne n'en parle? „ *Le Roi ne lit point*; faites relier pro„prement un exemplaire de vôtre „ livre, & presentez le à S. M. Je vous „ introduirai, les Courtisans vous ver„ront, soyez sûr après cela que per„sonne ne parlera mal de vôtre ouvra„ge. C'est par la même raison, que le Roi ne lisoit point, & qu'on ne lui parloit que de ce qui avoit raport à sa gloire, que personne n'osa jamais lui faire remarquer un endroit de la Satyre IX. de Mr. Despreaux †, qui touche d'une maniere tres-délicate l'ignorance de ce Prince dans le jugement qu'il portoit des Auteurs. Les personnes interessées sont les dernieres à savoir ce qui les regarde: le Roi s'étoit fait lire cette piece, & l'avoit trouvé fort belle: il n'en falut pas davantage pour la mettre à l'abri de la censure des Courtisans.

Son aplication à étendre sa puissance.

La seule chose sur laquelle le Roi ait pris soin de s'instruire, ou plûtôt sur laquelle ceux qui l'aprochoient ne lui ont donné que de trop funestes leçons, c'est sur le pouvoir des Souverains: non sur leur pouvoir juste & legitime; mais sur leur pouvoir arbitraire & absolu: non sur ce qui est veritablement de leur droit, mais sur ce qui est de leur volonté & de leur caprice. Toute la suite de cette Histoire fera assez connoître jusqu'où ce pouvoir fut porté sous ce Regne, sans qu'il soit necessaire de nous y étendre davantage ici.

En quoi consistoit sa Religiõ.

Pour ce qui est de la Religion, sur laquelle les Rois doivent s'instruire encore plus que sur tout le reste, c'est ce que Louis XIV. negligea souverainement. Content. du titre de *Roi Tres Chrêtien* & de *Fils ainé de l'Eglise*, qu'il fit valoir à l'exterieur dans toutes les occasions, il se mit peu en peine d'aprendre en quoi consiste veritablement le Christianisme. Ou plûtôt les Ecclesiastiques qui l'environnoient, faisant consister la Religion à n'en point souffrir d'autre que celle du Prince, le dispenserent à ce prix des devoirs même les plus indispensables de celle qu'il professoit; en sorte qu'on peut dire de Louis XIV. plus légitimement encore que de Louis XII. * *que sa devotion sembloit plus superstitieuse que Religieuse*, puisque *toute son étude, son desir & ses fins étoient d'être craint & obeï de tous*. Il porta ce desir & cette etude jusqu'à se faire obéir dans les choses mêmes de la conscience; & par un assez bizarre effet de ce pouvoir, la

* *Voici ce que l'Auteur fait dire à une des „ Sœurs de Psiché*: si vôtre Epoux a une dou„zaine de Medecins à l'entour de lui, je puis „ dire que le mien a deux fois autant de Maî„tresses, qui toutes, graces à Lucine, ont le „ don de fecondité. La famille Royale est tan„tôt si ample, qu'il y auroit de quoi faire une „ Colonie trés considerable. *Amours de Psiché & de Cupidon, pag.* 79. Edit. de la Haye 1700.

† C'est le vers 224 de la Satyre IX. *Le nouvel Editeur des Oeuvres de M Despreaux ne parle point de ceci dans ses Remarques sur cette Satyre. Il se contente d'observer que le Roi parut ému, lorsqu'on lui dit que Boileau y parloit de S. M. Il est surprenant que personne n'ait relevé cet endroit, sous pretexte qu'il paroit ofrir d'abord un autre sens.*

* *Claude de Seyssel Archevéque de Turin, dans la vie de Louis XII.*

1655. même Religion qui lui permettoit de punir severement ceux qui étoient rebelles à ses ordres, ne lui permettoit pas de recompenser les services de ses plus fideles Sujets. C'est ce que le Roi dit un jour au Marquis du Quesne, † General de ses Armées Navales : *je suis fâché que ma Religion ne me permette pas de rien faire pour vous. La mienne,* SIRE, lui repondit ce Marquis *ne m'a jamais empêché de servir V. M. le mieux qu'il m'a été possible.* Un Prince bien instruit de la Religion auroit senti toute la force de cette réponse. Mais comment le Roi auroit-il fait pour s'en instruire, lui qui s'étoit livré à des Ministres où ignorans ou passionez ?

Sages Declaratiõ qu'il donna cette année. La premiere contre les Duellistes & les blasphemateurs.

Il ne laissa point, comme j'ai dit, de faire quelquefois de bonnes choses : ce qui marque qu'il avoit pour le moins de bonnes intentions. Nous en avons un exemple cette année dans le renouvellement des precedens Edits contre les Duellistes & les Blasphemateurs, Edits aussi avantageux à l'Eglise & à l'Etat, que glorieux au Prince de l'autorité duquel ils émanoient. Il reprima encore un autre abus qui pouvoit avoir des suites presque aussi dangereuses. Il y avoit deja long-tems que les Dames affectoient d'avoir de grans Laquais, des plus beaux & des mieux faits, dont la multitude & l'insolence causoient souvent de grans desordres dans Paris. Pour se dedomager même de la honte que la livrée sembloit leur imprimer, ils portoient l'épée impunement, ce qui donnoit lieu à des querelles & à des meurtres. Fiers de cette licence que l'impunité n'avoit fait qu'augmenter, ils se rebelloient contre leurs Maistres, & mettoient souvent en peril la vie des particuliers. Le Roi les desarma par une sage Ordonnance qui leur defendoit

La seconde contre les Laquais qui portoient l'épée.

† *Abraham du Quesne mort en 1688. Il étoit de la Religion Reformée.*

de porter l'épée sous peine de la vie, & assura ainsi le repos publique que cette multitude dereglée n'étoit que trop capable de troubler. Ainsi s'écoula le reste de cette année. 1655.

Campagne en Flandre. Siege de Valenciennes, sans effet.

L'Hiver de la suivante 1656. se passa à conserver les Places que l'on avoit prises en Flandre la Campagne precedente, & l'on emploia les Soldats à y mener des Convois, pour empêcher qu'elles ne retombassent au pouvoir de l'Ennemi. Le tems des divertissemens étant passé, & celui de faire la guerre étant revenu, on se disposa à entrer en Campagne. Le Roi qui s'étoit delassé dans les Bals & dans les Assemblées de jeux, des voïages qu'il avoit faits en Flandre l'année derniere, donna ses ordres pour y aller attaquer les Ennemis. Valenciennes fût la premiere Place qu'on assiégea. La Cour d'Espagne attribuant le mauvais succés des Campagnes precedentes à la mes-intelligence qui étoit entre le Prince de Condé, l'Archiduc & le Comte de Fuensaldagne, rapela ces deux derniers, & envoia à leur place Don Juan d'Autriche, Fils naturel de Philippe IV., & le Marquis de Caracene. Soit que le mal vînt de-là ou d'ailleurs, il est certain que les Espagnols furent plus heureux en Flandre cette année, qu'ils ne l'avoient été depuis quelque tems. Don Juan d'Autriche, qui souhaittoit avec passion de signaler les commencemens de son Commandement par quelque action d'éclat, resolut aussi-tôt de secourir Valenciennes. Il communiqua son dessein au Prince de Condé, qu'il trouva tout disposé à le seconder dans cette entreprise. Aiant donc assemblé leurs Troupes, ils s'avancerent tous deux vers le Camp des François. Le Prince de Condé prit l'avantgarde de l'Armée, alla lui-même reconnoître les Lignes, & aiant

1656. découvert une hauteur, d'où on pouvoit battre les Assiegeans, il fit avancer promptement des Troupes, pour l'occuper. On ouvrit neanmoins la tranchée, & les attaques furent poussées avec beaucoup de vigueur jusqu'au 16. de Juillet. Cependant le Prince aiant disposé toutes choses pour le secours avec une extrême diligence, il resolut d'attaquer le Quartier du Maréchal de la Ferté Comme il n'étoit joint avec celui du Vicomte de Turenne que par des Ponts qu'on avoit faits sur plusieurs Digues qui couvroient le terrain, le Prince fit entrer des Gens dans Valenciennes, pour marquer au Gouverneur le jour auquel on commenceroit l'attaque, afin qu'il lachât de son côté les Ecluses pour renverser les Ponts, & ôter par ce moien au Marechal de la Ferté la communication du quartier du Marechal de Turenne. Cet ordre fut très-bien executé. Dans le tems que l'eau des Ecluses inondoit la Campagne & entraînoit les Ponts, qui joignoient les deux quartiers, l'Armée Espagnole vint fondre sur le Maréchal de la Ferté, força ses lignes entra dans son Camp, & y mit tout en desordre. Les Cavaliers prirent aussi-tôt l'épouvante, & au lieu d'aller soutenir l'Infanterie, ils tournerent le dos sans combattre. Mais en voulant éviter un mal, ils tomberent dans un plus grand; car ils trouverent les eaux en tête, pendant que les Ennemis les poursuivoient en queuë. Il y en eut quantité de noiez, & les autres aiant jetté leurs armes à terre, implorerent la clemence des Vainqueurs & furent faits Prisonniers. Le Marechal de la Ferté fut du nombre de ces derniers; & sans Cheras son Capitaine des Gardes, il auroit été tué; mais ce pauvre Gentilhomme, pour lui sauver le coup, le reçut dans la tête, & en mourut six jours après.

Prise de Condé par les

Le Prince de Condé entra ensuite dans Valenciennes, où les Prisonniers furent conduits, & alla voir le Marechal de la Ferté, qui étoit logé chez Mr. de Bournonville, Gouverneur de la Place. Après l'avoir embrassé dans le lit où il venoit de se mettre, il lui dit: " Qu'il „ auroit souhaité que son Camarade * „ eût été pris plûtôt que lui; ce n'est „ pas, ajoûta-t-il, que je le craigne en „ Campagne, je vous aprehende bien „ plus que lui: tout ce que j'ai à vous „ dire, puisque vous êtes mon Prisonnier, „ est que vous serez en liberté le plûtôt „ qu'il me sera possible. Mais comme il „ faut garder quelque mesures avec ces „ Gens-ci, cela m'empêchera de vous „ renvoyer dès demain. Pour de rançon „ de vous, je n'en veux point ni de vôtre „ argent; mais je veux bien toucher celui que le Roi donnera pour vous retirer. Le Marechal remercia le Prince de son honnêteté, & aiant été conduit à Rocroi, il passa en France bien-tôt après. Le Vicomte de Turenne, aiant apris la deroute du Marechal de la Ferté, eut le tems de se retirer au Quesnoi; & deux jours après, les Ennemis étant venus à lui, le trouverent si bien posté & en si bonne contenance, qu'ils n'oserent l'attaquer. Mais ils marcherent à Condé & s'en rendirent maîtres, malgré la vigoureuse resistance des Assiegez. Encouragez par cet heureux succès, ils resolurent d'emporter aussi Saint-Guilain. Le Marechal de Turenne, aussi ferme dans les événemens fâcheux que moderé dans les bons, s'avança aussi-tôt avec ce qui lui restoit de Troupes, & fit ferme par tout devant les Ennemis. Il leur presenta même plusieurs fois la bataille, & après une marche, dont l'extrême diligence les deconcerta, il tomba tout à coup sur la Capelle. Les lignes de circonvallation ne furent pas plûtôt achevées, que les Assiegeans ouvrirent la tranchée, & la même nuit ils emporte-

1655. Troupes de Mr. le Prince, & de la CaP. R: par celles du Roi. *Memoir. de Puisegur.*

* *Le Vicomte de Turenne.*

1654. rent une Contrescarpe, deux demi-Lunes tous les dehors, & attacherent le Mineur au Bastion. Les Ennemis, sur la premiere nouvelle de ce siege, quitterent celui de Saint-Guilain, qu'ils avoient formé & s'avancerent jusqu'à une lieüe des lignes. Ils n'oserent s'en aprocher de plus près, & la mine aiant eu son effet, le Gouverneur prevint l'assaut par une prompte Capitulation. Ainsi la Fortune, qui paroissoit avoir abandonné les François, ne tarda pas-long-tems à rentrer dans leur parti.

Prise de Valence par les François, en Italie.

Ce ne fut pas la seule occasion où elle leur donna des marques de sa faveur. Valence sur le Pô, l'une des meilleures Places du Milanez, fut investie sur la fin de Juin par les Ducs de Modène & de Mercœur, Generaux de l'Armée du Roi en Italie. Les Espagnols, pour la secourir, s'avancerent avec une Armée plus forte que celle des Assiegeans, & se posterent sur des hauteurs voisines du Camp. La vûë de cette Armée, qui promettoit aux Assiegez un promt secours, releva si fort leur courage, qu'ils se deffendirent avec la derniere opiniâtreté. Les Ennemis tenterent plusieurs fois de forcer les lignes, & furent toûjours repoussez. Mais la longueur du siege & la difficulté des Convois reduisirent les Assiegeans à une telle extrêmité, qu'ils ne pouvoient éviter de lever le siege, s'ils n'ouvroient le passage au Convoi qui leur venoit de Casal. Cela fit resoudre le Duc de Modène & le Duc de Mercœur à sortir des lignes pour combattre l'Armée ennemie. Après avoir assuré les tranchées, ils marcherent aux Espagnols & se mirent en bataille à la portée du mousquet. Cette audace étonna le Comte de Fuensaldagne, qui étoit venu commander dans le Milanez. Il se retira dans ses retranchemens, laissa entrer le Convoi dans les lignes, & repassa le Pô dès le lendemain. Les François aprés sa retraite continuerent leurs attaques avec tant de succés, que le Gouverneur voyant que sur un de ses Bastions ruiné on avoit dressé une batterie qui foudroïoit la Ville, & que la mine étoit prête à faire son effet, capitula le treiziéme de Septembre. 1654.

Plainte du Roi à l'Empereur du secours que S. M. I. donne aux Espagnols. *Aub ri. H. du C. Mazar. Liv. IV.*

Les Espagnols maltraitez recoururent à l'Empereur, qui leur promit un promt secours. Le Roi n'en eut pas plûtôt reçu avis, qu'il envoya le Comte de Vignacourt en Allemagne, ponr se plaindre de cette contravention au Traité de Munster. Il répresenta à l'Empereur " qu'on sa-„ voit certainement que les Espa-„ gnols le pressoient fort de leur „ envoïer un secours considerable „ de vieilles Troupes, qu'on avoit „ fait semblant de licentier, pour „ les faire passer à leur service. Qu'on „ ne s'étonnoit pas en France, que „ ceux-mêmes qui avoienr fait leurs „ efforts, pour empêcher la conclu-„ sion de la paix, travaillassent au-„ jourd'hui à la rompre par une in-„ fraction visible; mais qu'on espe-„ roit en même tems que Sa Majesté „ Imperiale ne se laisseroit pas trom-„ per par les Ministres Espagnols, „ qui sacrifieroient ses Etats à leur „ interêt particulier „. L'Empereur lui fit réponse, que les Troupes qu'il avoit licentiées, étoient des Troupes qui n'avoient pas fait leur devoir, & qu'il les avoit cassées pour cela, & non pas à dessein que les Espagnols s'en prévalussent. Et sur ce que, dans une seconde audience, Monsieur de Vignacour avoit répresenté à l'Empereur l'injustice du pretexte qu'avoit pris le Marquis de Caracene, d'entrer dans

1656. les Etats du Duc de Modene pour les envahir : la rigueur du Decret qu'on avoit rendu contre ce Prince, sur un simple soupçon, lui dont l'Empereur devoit embrasser la deffense, puis-qu'il étoit Feudetaire de l'Empire ; & enfin la violence du Marquis de Caracene qui étoit l'Agresseur, & qui le premier avoit fait acte d'hostilité : l'Empereur repondit qu'on avoit procedé de la sorte, sur le soupçon qu'on avoit eu de sa conduite ; parce que ce Duc armoit dans son-Païs : qu'il ne devoit pas en sortir pour aller commander l'Armée du Roi. Sur quoi Mr. de Vignacourt aiant repliqué, que par le troisiéme Article du Traité de Munster, il étoit permis à ce Duc, aussi bien qu'à Mr. le Duc de Savoïe, de servir la France, sans que cela pût préjudicier à leurs Etats ; il presenta à Sa Majesté Imperiale un Memoire, au nom & de la part du Duc de Modene, Cela n'empêcha pas que l'Empereur n'envoïât en Italie un Corps d'Armée de neuf mille hommes de pié & de trois mille chevaux. Mais Mr. de Vignacourt s'avisa, pour y mettre la division, d'un stratagéme qui lui reüssit. Comme la marche se devoit faire par le Tirol & par les Grisons, les Officiers, qu'il avoit gagnez, ordonnerent à un grand nombre de femmes & de gens inutiles qui ont coûtume de suivre avec beaucoup d'embarras les Regimens Allemans, de demeurer & de ne point passer outre. Mais les Soldats s'étant tous soulevez à la fois & aiant chassé leur Commandant, firent premierement alte, puis se debanderent en partie, quoique pour les obliger à poursuivre leur route on leur promit à tous le pardon. Ceux qui ne s'étoient pas debandez accepterent l'amnistie & continuerent leur chemin *, mais si lentement, que lorsqu'ils arriverent en Italie, Valence se trouva prise. Cette perte acheva de déconcerter la Cour de Vienne. 1656.

Le même jour que la nouvelle en fut aportée à la Cour, la Reine Christine de Suéde qui étoit venuë en France & qui avoit deja traversé une partie du Royaume, fut magnifiquement traitée à Compiégne. Le Roi avoit ordonné qu'elle fût reçuë par tout avec les honneurs dûs à son Rang. Le Cardinal Mazarin s'étoit chargé de la recevoir à Chantilli. Le Roi & Monsieur son Frere unique y étant allez *incognitò* par galanterie, Son Eminence avertit Sa Majesté Suédoise qu'il y avoit deux Gentilshommes de trés-bonne maison qui desiroient de la saluer. Cette Princesse reconnut le Roi sans peine au travers de son deguisement : l'air de grandeur & de majesté qui brilloit deja dans toute sa personne empêchoit qu'on ne pût s'y tromper. La Reine de Suéde aiant ensuite poursuivi son voïage, fit son entrée à Paris le huit Septembre, où les Compagnies Souveraines l'allerent saluer, & leurs Chefs la complimenterent. Plus de vingt mille Bourgeois se mirent sous les armes, pour aller la recevoir hors du Faubourg Saint Antoine. Elle étoit à cheval vêtuë en Amazone, & precedée des Cent Suisses de la Garde du Roi & d'une Cavalerie trés-leste & trés-nombreuse. Le Duc de Guise, que Sa Majesté avoit envoïé au devant de cette Princesse, marchoit derriere presque à côté d'elle. Le Maréchal de l'Hôpital, Gouverneur de Paris, & le Prevôt des Marchands accompagnez des Echevins, la saluerent à la porte de la Ville, & lui présenterent le Dais qu'elle ne voulut pas accepter, & qui fut porté devant elle par les quatre Echevins, & successivement par le corps des Mar-

Entrée de la Reine de Suéde à Paris.

* *Ils étoient réduits à 6. ou 7. mille hommes.*

1656. chands. Elle traversa ainsi toute la Ville au milieu d'une foule innombrable de Peuple, & se rendit à l'Eglise de Nôtre Dame. Là le Chapitre la reçut & la harangua par la bouche du Doyen, la conduisit au Chœur, où l'on chanta le *Te Deum*, & l'accompagna ensuite jusqu'à la porte de l'Eglise. Alors elle se mit dans une calêche magnifique & découverte, & alla descendre au Louvre, où on lui avoit préparé son logement, dans l'apartement même du Roi, rendu des plus beaux meubles de la Couronne. Cette Princesse n'y fit pas un long sejour : elle passa à Rome la même année, invitée par le Pape, pour y confirmer d'une maniere plus solemnelle l'abjuration de sa premiere Religion. Une action de cette nature devoit sans doute être traittée serieusement & avec gravité ; mais le Pontife s'abandonnant à son genie, n'en fit qu'une scene de Théatre, remplie de fêtes, de pompe, de vaines ceremonies & de bagatelles. Il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire du bruit & de l'éclat, s'imaginant que c'étoit là le moyen de paroître aux yeux de toute l'Europe le principal Auteur de cette action. Ce ne furent pendant plus de trois mois que Festins, Danses, Balets, Comedies, Carousels, Mascarades, & Galanteries de toutes les especes, que le Pape ordonnoit lui-même avec tant d'aplication & faisoit executer avec tant de magnificence, que Christine s'en mocquoit aussi bien que toutes les personnes sensées, qui tournoient le Pontife en ridicule sur ces puérilitez hors de son caractere.

Course de bagues donnée au Palais Royal.

La jeunesse du Roi le portoit naturellement au plaisir, & l'on n'en étoit pas surpris ; mais c'étoit sans negliger la gloire pour laquelle il avoit deja beaucoup de penchant. Il en trouvoit même à se distinguer par son adresse & par sa bonne mine dans toutes les occasions, où il les pouvoit faire remarquer. Il se fit cette année au mois de Mars une course de bagues au Palais Cardinal, où Sa Majesté brilla entre tous les autres. Cette Cavalcade étoit composée de trois Brigades. Le Roi étoit le Chef de la premiere, la seconde étoit conduite par le Duc de Guise, & le Duc de Candale étoit à la tête de la troisiéme. Ils étoient tous superbement vêtus & avantageusement montez. La Devise qui se lisoit sur l'Ecu de la premiere Quadrille étoit ces mots : *Ne più ne par*, c'est-à-dire, *il n'en est pas de plus grand ni de pareil*; sur l'Ecu de la seconde, étoit peinte une Massuë avec cette Devise Latine, *Meque asseret astris*, qui signifie, *elle me peut mettre parmi les astres*; & sur l'Ecu de la derniere, étoit un Phœnix regardant le Soleil de dessus un Bucher, avec ces mots : *Qu'importa que maten, si ressuscitan*, c'est-à-dire, *qu'importe que je meure, si je ressuscite*. Il est aisé de voir que toutes ces Devises flateuses, & particulierement la premiere, designoient le jeune Monarque comparé de tout tems au Soleil. Le *Nec pluribus impar*, arboré en tant d'endroits à sa gloire, lui feroit bien plus d'honneur, si cet Astre n'eût jamais soufert d'éclipse. Il n'est point de poison plus dangereux que celui d'une louange outrée, que l'on fait respirer au milieu des plaisirs. Quoiqu'il en soit, le prix de cette Course, aprés avoir été long-tems disputé, fut remporté par le Comte du Lude. 1656.

Hôpital Géneral établi à Paris.

Il est pourtant vrai que les plaisirs n'occupoient pas tellement l'ame du Roi, qu'on ne le fit aussi penser à ce qui peut rendre les Rois celebres à la posterité. Rien ne peut mieux contribuer à ce dessein, que les Monumens publics élevez par leur soin & par leur ordre. La faineantise & le libertinage avoient attiré dans Paris un nom-

1656. bre infini de Mendians, qui se servoient de mauvaises industries pour émouvoir à pitié, & menoient impunement une vie licentieuse. Le Roi établit dans cette Vile, sous le nom d'*Hôpital General*, trois diferentes maisons pour les Pauvres de tout âge, & de tout sexe. Il fit de grans dons & accorda divers privileges à cet Hôpital. Les pauvres y sont entretenus avec soin ; les infirmes & les vieillards y reçoivent toute sorte de secours ; ceux qui peuvent travailler y sont emploïez à divers ouvrages, & tous y sont instruits dans la Religion & dans la pieté.

Le Roi envoye le Marquis de Lionne à Madri pour ofrir la paix au Roi Cathol.

L'Infante d'Espagne, comme Heritiére presomptive de cette Couronne *, étoit l'objet des vœux de deux Cours Rivales qui emploioient des moïens bien diferens pour l'obtenir. L'Empereur voulant l'avoir, comme j'ai dit, pour l'Archiduc Leopold son Fils favorisoit les Espagnols en tout ce qui lui étoit possible, & tel fut le motif du secours qu'il venoit de leur envoyer. La France au contraire, pour la faire épouser au Roi T. C., sembloit vouloir la conquerir à la pointe de l'épée, & la regardoit comme le prix de ses victoires, ou comme le sceau & le lien de la paix, à laquelle elle prétendoit bien-tôt les obliger. Cette Cour ne négligeoit rien pour réduire les Espagnols à cette necessité par la force ou par l'artifice ; & ce fut par ce dernier motif que le Cardinal Mazarin jugea à propos d'envoyer à Madrid le Marquis de Lionne, qui avoit été exprés rapellé d'Italie où il étoit en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté. Il avoit reçu ses instructions de la propre bouche du Roi & de celle du Cardinal en dix ou douze Conferences secretes. On lui avoit aussi expedié un pouvoir trés-ample, bien que conçu en peu de paroles, & qui étoit d'autant plus fort, qu'il étoit tout entier écrit de la main du Roi : en voici la teneur. 1656.

„ Je donne pouvoir au Sieur de Lionne, Conseiller en mon Conseil d'Etat, d'ajuster, conclure, & signer les Articles du Traité de Paix, entre „ moi & mon Frere & Oncle le Roi „ d'Espagne, & promets en foi & „ parole de Roi, d'aprouver, ratifier & executer tout ce que ledit „ Sieur de Lionne aura accordé en „ mon nom, en vertu du present Pouvoir. Fait à Compiegne le premier „ Juin 1656. Louïs.

Mais comme l'écriture du Roi n'étoit pas connuë des Ministres d'Espagne, & qu'ils auroient pu faire difficulté de traiter avec un homme, dont le pouvoir n'étoit point authentique ; on avoit eu la précaution de faire venir de Flandre un Gentilhomme Espagnol, domestique du Comte de Fuensaldagne, en présence duquel le Roi écrivit & signa le Pleinpouvoir, afin qu'il en pût rendre témoignage. Aprés quoi Sa Majesté, l'aiant remis entre les mains de Monsieur de Lionne, se tourna vers ce Gentilhomme & lui dit : " Vous direz „ au Roi vôtre Maître, que je „ fais cet homme-là, que vous voïez, mon Plenipotentiaire pour la „ paix, & que je souhaite avec „ passion de la voir promtement concluë ; afin d'être en état de donner „ au Roi mon Oncle des marque de la „ veritable afection que je lui porte.

Pourquoi la negociation n'eut point de lieu.

Des commencemens si beaux sembloient tout promettre ; mais comme ils partoient moins d'un sincere desir de paix, que de l'envie de faire croire qu'on l'avoit dans le cœur, ils n'eurent aucune suite. Mr. de Lionne étoit passé à la Cour d'Espagne deguisé en Marchand, & y avoit été trés-bien reçu. On

* Par la mort de l'Infant Don Carlos décedé en 1646.

y admira son pouvoir de forme singuliere, & afin qu'il n'y eût rien à dire là-dessus, il fut trouvé bon que le Roi Philipe en expedieroit un semblable à Don Louïs de Haro. Ces deux Ministres Plenipotentiaires eurent ensemble plusieurs conferences chacune de trois heures. Ils convinrent, dit-on, des articles les plus importans, & ne rompirent que sur le dernier, qui concernoit le Prince de Condé. C'est du moins ce que porte la relation de M. de Lionne. Le Roi Catholique pretendit toûjours (jusqu'à rompre plûtôt que de se relâcher) que ce Prince fût retabli dans toutes ses charges & Gouvernemens. Il y est même remarqué en termes formels, que pendant les derniers jours de la conference, M. de Lionne dit plus de vingt fois à Don Louïs : *passez-moi ces trois mots*, hors les Charges & les Gouvernemens, *& la paix est faite. Mais si vous ne le voulez-pas, avouëz du moins, que c'est le seul point qui l'empêche, & que vous ne pourrez jamais dire avec verité & sans injustice, que le Cardinal Mazarin ne veuille pas la paix, puisque sans s'arrêter à aucune formalité, il a bien voulu disposer le Roi son Maître à vous l'envoyer ofrir jusques dans vôtre cabinet, & à des conditions si équitables, que vous êtes forcé de demeurer d'acord, qu'ajoûtant seulement ces trois mots aux choses dont nous sommes convenus, la paix est arrêtée & la guerre finie.* Quoiqu'en disent ces Messieurs, ce n'étoit pas là la seule raison qui retardoit la paix. Il y avoit bien encore un autre obstacle dont nous parlerons dans la suite.

Afaires des Venitiens & des Turcs. Etat du siege de Candie.

Le siege de Candie étoit toûjours au même état. Il ne s'y passa rien de considerable cette année, ni de la part des Assiegez qui ne purent le faire lever, ni de la part des Assiegeans qui demeurerent dans l'inaction devant la place. Cette lenteur de Cussein à pousser les ataques étoit desaprouvée de tout le Divan : on l'acusoit de faire durer la guerre, par l'avidité qu'il avoit de continuer à manier les deniers & par l'ambition de se voir long-tems à la tête de l'armée. D'ailleurs les divisions interieures de la Porte y metoient tout dans une confusion qui ne permetoit pas de remedier à ce qui se passoit au-dehors. L'émulation & l'envie regnoient parmi les Grans, de même que les passions & les jalousies parmi les Femmes. Les Ministres abusant de l'autôrité à leur profit, laissoient vivre les troupes dans une licence à laquelle il n'étoit plus en leur pouvoir de s'oposer; & les diverses Factions dont elles étoient partagées, les portoient souvent à de dangereux soûlevemens.

Revolte à Constantinople. Nani, Hist. de Venise.

Tel fut celui qui arriva au commencement de cette année *, où plus de trente mille hommes, tant Janissaires que Spahis, s'étant joints ensemble, firent de si grandes instances pour voir le Sultan, qu'il les entendit de dedans le Serrail. Il envoya deux de ses principaux Ministres pour apaiser le tumulte ; mais ils penserent être assommez par les seditieux qui ne respectoient plus aucune autôrité. Il fallut que le Grand-Seigneur se montrât à l'une des fenêtres du Divan ; & qu'il la fit même élargir pour faire voir qu'il n'y avoit personne auprès de lui qui pût lui suggerer les réponses qu'il alloit faire. Alors Achmet Aga porta hardiment la parole, & „dit : que si les mains armées de ses „braves Soldats défendoient l'Empire „au-dehors contre les ennemis, il „falloit que le courage de ses fidel-„les Sujets le garantissent au-dedans „des tromperies & des fourbes dome-„stiques. Que le Sultan étoit envi-„ronné de Ministres scelerats, qui le „trahissoient par leurs pernicieux con-

* Au mois de Mars.

1656. ,, ſeils : que toutes choſes étoient renduës venales dans le Serrail : que les Femmes & les Eunuques abuſoient à l'envi de l'autorité qu'on leur donnoit, & ne travailloient tous enſemble qu'à afoiblir l'Etat : qu'il étoit neceſſaire de les châtier, & que les Soldats qui étoient les gardes incorruptibles de la Loi & de l'Empire, vouloient être les juſtes vengeurs de ces perfides. Qu'ils demandoient pour cet éfet qu'on leur livrât la Sultane Mere, le Vizir qui avoit été dépoſé, le Mufti, le Chiſlar Aga, ou Chef des Eunuques noirs, & quelques autres des principaux Oficiers au nombre de quarante. Le Sultan, qui n'étoit pas acoûtumé au bruit de cette Soldateſque mutinée, fut extrêmement épouvanté, & leur répondit moins par ſes diſcours que par ſes larmes. Il loua pourtant ſuccinctement leur zele, & dit qu'il les contenteroit; mais il falut leur livrer tous ceux qu'ils demandoient,& ce ne fut qu'à force de prieres qu'il obtint la vie de la Sultane ſa mere.

Autre revolte au même lieu comment apaiſée.

A peine cette rebellion étoit apaiſée, qu'il s'en éleva une autre peu de tems après. L'armée continuant à ſe plaindre du Gouvernement demanda que le Sultan fût depoſé & que ſon frere Soliman fût élevé en ſa place. Celui-ci, quoique plus jeune que Mahomet, ſembloit avoir un eſprit plus vif & plus Martial. Cependant Mahomet, par un coup de vigueur dont il paroiſſoit peu capable, détourna de deſſus ſa tête l'orage qui le menaçoit. Il fit décapiter l'Aga des Janiſſaires qui étoit le chef des rebelles : fit dépoſer & enſuite étrangler le Mufti qui les ſoûtenoit ; & faiſant encore ôter la vie à quelques autres il mit par-là ſa perſonne en ſureté.

Bataille navale gagné par les Venitiens dans le Détroit des Dardanelles.

Les Venitiens, pour profiter de ces deſordres, mirent de bonne heure leur Flote en mer, & s'allerent poſter devant les Châteaux des Dardanelles. Les Turcs en ayant eu avis, firent promtement partir la leur, forte de ſoixante Galeres, de neuf Maones & de vingt-neuf Vaiſſeaux, ſous le commandement de Sinan Bacha. Ce General fit camper d'un & d'autre côté du Canal un grand nombre de Troupes, témoignant d'être fort reſolu d'en venir aux mains ; d'autant plus que le Sultan avoit menacé tous les Oficiers de les faire mourir d'une maniere cruelle, s'ils ne combatoient & ne remportoient la victoire. Il leva donc l'ancre à l'ordinaire avec de grands cris, au ſon des Trompettes, & au bruit du Canon tant des Châteaux que des autres bateries qui tiroient continuellement. Les Venitiens voyant les Turcs venir à eux couperent les cables de leurs ancres & ſe mêlerent parmi les ennemis. On n'obſerva aucun ordre de bataille. Bientôt ce ne fut plus que feu & que fumée, qui, couvrant les Vaiſſeaux des deux partis, enſeveliſſoit dans un nuage obſcur les coups que l'on ſe portoit de part & d'autre. Le peu de largeur du Canal ne permetant pas de s'écarter, les Venitiens enfermerent les Turcs & s'oposérent à leur paſſage. Le combat en devint plus opiniâtre & plus ſanglant. Mais enfin le deſordre s'étant mis parmi les Turcs, dont quelques Vaiſſeaux donnerent contre terre, & les autres demeurerent immobiles ne ſçachant où tourner, il ne fut pas dificile aux Venitiens de les aborder & d'en faire un grand carnage. Déja la victoire commençoit à ſe déclarer pour eux, & leur General *Marcello*, couvert de ſang & de fumée, s'étant rendu maître d'un des gros Vaiſſeaux Turcs, avoit fait arborer deſſus le Pavillon de la Republique : déja il ſe preparoit à en aborder un autre, pour lui faire éprouver le même ſort, lorſqu'un boulet de canon lui ôta la vie, ſans

1656.

Ils y perdent leur General.

pourtant lui arracher l'honneur de la victoire. Elle coûta cher aux vainqueurs, puisqu'elle leur coûta leur General ; mais sa place ayant été prise par un autre, sans changer pour cela le Pavillon de l'Amiral, on acheva la défaite des Turcs, si heureusement commencée sous ses auspices. Le Capitan Bacha s'enfuit avec quatorze Galeres & gagna les châteaux des Dardanelles. Les Turcs ainsi abandonnez de leur Chef tâcherent de se sauver à terre dans des Chaloupes, ou se jeterent à l'eau pour éviter les coups des vainqueurs. On leur prit treize Galeres, six gros Vaisseaux & cinq Maones. Tous les autres échouez sur la plage ou flotans dans cette manche demeurerent à la discretion des Venitiens, qui, cessant de combattre lorsque le jour cessa de les éclairer, attendirent au lendemain à examiner le fruit de leur victoire. Alors on retira de dessus les bâtimens ennemis un grand nombre de canons & tout ce qui s'y trouva digne d'être enlevé ; puis on mit le feu au corps des Vaisseaux, sans qu'il y en eût aucun de toute cette grande Flote (excepté les Galeres qui avoient suivi le Capitan Bacha) qui se sauvât de la flâme ou du naufrage. Le nombre des prisonniers ne montoit pas à plus de quatre cens, mais on compta jusqu'à cinq mille Esclaves Chrétiens, qui recouvrirent leur liberté dans cette ocasion. On raporta qu'il étoit mort dix mille hommes du côté des Turcs, partie noyez dans la mer, & que presque tous les autres avoient été dispersez. Du côté des Venitiens il n'y eut que trois cens hommes tuez & environ autant de blessez. Mais la perte du General diminuoit fort le prix de la victoire, & leur ôtoit presque l'esperance de faire de plus grands progrès.

Avantages dont cette victoire fut suivie.

Cependant ils prirent encore peu après les Iles de Tenedo, de Lemnos * & de Samothrace, la premiere à dix-huit milles des Dardanelles du côté de l'Asie ; & la seconde une des plus grandes de la Mer Egée, non moins fameuse par les proprietez de la Terre ** qu'on en tire, que par la fertilité de son terroir. Il est vrai que ces Iles étoient moins importantes pour les Venitiens, que leur perte n'étoit de consequence pour les Turcs ; cependant la conquête n'auroit pas laissé d'en être considerable, s'il eût été aussi facile de les conserver, qu'il fut aisé de s'en rendre maître.

Le Grand Vizir est déposé, & Mahomet Coprogli est mis en sa place.

Quoiqu'il en soit, la nouvelle de la défaite des Turcs causa une consternation generale dans Constantinople; toutes les maisons y étoient remplies de deuil, & la ville entiere, aussi bien que le Serrail, en fut frapée d'efroi & d'épouvante. Le Grand Vizir fut acusé faussement de s'être laissé gagner par les Venitiens, & d'avoir rendu inutiles les resolutions du Divan par ses retardemens & ses negligences. Il fut arrêté & apliqué aux tourmens pour découvrir les intelligences dont on le soupçonnoit ; mais ayant été trouvé innocent, il éprouva les éfets d'une clemence peu ordinaire parmi ces Barbares ; on lui laissa la vie, & il fut même envoyé à Canise en qualité de Bacha. L'importante charge de Vizir fut ensuite donnée à Mahomet Coproli, dont l'habileté & les talens afermirent le trône du Sultan, rendirent le repos à l'Etat, assurerent la gloire des armes Otomanes, l'autorité à lui-même, & la succession de sa Charge à son Fils. Le premier soin qu'il eut en entrant dans le Gouvernement, fut d'écarter le Ministre de la Republique de Venise, comme un écueil contre lequel la jalousie

* *Autrement Stalimene.*

** *C'est une Terre sigillée à laquelle on atribuë la proprieté de guerir les morsures des bêtes venimeuses, & les playes où il y a du venin.*

1656. & les défiances de la Porte avoient fait échoüer quelques-uns de ses Predecesseurs. Il l'envoya pour cet éfet à Andrinople, jusqu'à ce qu'il fût plus affermi dans la faveur, & que l'ocasion se presentât de negocier la paix comme nous le dirons en son lieu.

1657. Campagne de [illegible] Siege de Cambrai levé par le Maréchal de Turenne.

La guerre continuoit aussi toûjours entre les deux Couronnes de France & d'Espagne. Les Espagnols enflez du succès de leur derniere campagne en Flandre, la commencerent de bonne heure en 1657. & prirent asés brusquement Saint Guilain & Condé. Le Vicomte de Turenne, pour se dedommager de cette perte, fit marcher ses troupes devant Cambrai, dans le dessein de s'emparer de cette place, qui desoloit toute la Picardie. Quelque dificile que fût cette entreprise, il crut en pouvoir venir à bout, s'il pouvoit engager le Gouverneur à se défaire d'une partie de sa garnison; ce qu'il executa heureusement, ayant fait semblant de vouloir ataquer diverses autres places. Animé par cet heureux commencement, il alla investir Cambrai avec toutes ses forces sur la fin du mois de Mai,& surprit si bien cette ville, qu'il n'y avoit dedans pour toutes troupes que la morte-paye & une cinquantaine de Cavaliers. Outre cela les Habitans & le Gouverneur n'étoient pas trop bien ensemble. Le Gouverneur, sans s'étonner, envoya un Oficier vers celui qui commandoit dans Mons, pour l'avertir qu'il étoit assiegé, & le prioit de lui envoyer promtement du secours avant que les lignes fussent achevées. Le Prince de Condé, qui avoit donné un rendez-vous à sa cavalerie près de là, rencontra cet Oficier qui lui aprit le sujet pour lequel il alloit à Mons. Cette nouvelle le surprit; mais n'en pouvant douter après ce qu'on venoit de lui dire, il resolut de s'aller jetter lui-même dans Cambrai. Le Prince n'eut pas plûtôt fait la revuë de ses troupes, qu'il les fit marcher sans dire à personne où il vouloit aller. Comme la nuit étoit fort obscure, il marcha sans être découvert; & ayant disposé sa cavalerie en trois lignes, de six escadrons chacune, il se mit à la seconde. La premiere entra dans le camp du Maréchal de Turenne, & passa fort heureusement sans rencontrer aucun obstacle. Cependant le bruit qu'ils avoient fait, ayant donné l'alarme aux troupes de ce Maréchal, le Prince trouva quelque resistance; mais comme il étoit bien monté, il perça au travers de ceux qui le voulurent arrêter, & tout son escadron le suivit, à la reserve de quelques-uns de ses domestiques, qui furent pris auprès de lui. La troisiéme ligne passa encore & arriva heureusement dans la place. On ne fut pas long-tems sans sçavoir dans le camp que le Prince de Condé étoit entré dans la ville; car aussi-tôt les assiegez tirerent le canon en signe de rejouissance. Le Vicomte de Turenne ne balança plus après cela à lever le siege. Dès la pointe du jour il décampa, après avoir dépêché un courrier au Cardinal Mazarin, pour lui donner avis, que le Prince de Condé etant entré dans Cambrai, ce seroit peine perduë de s'arrêter davantage devant cette place.

Siege & prise de Monmedi.

Aussi-tôt après la levée du siege, le Maréchal de la Ferté, qui avoit été racheté aux dépens de la Cour, eut ordre d'assembler un corps d'armée, pour faire quelque entreprise. Le premier fruit que les François tirerent du renouvellement d'alliance avec l'Angleterre, fut un renfort de six à sept mille Anglois qui vint grossir leurs troupes de Flandre. L'armée du Luxembourg étoit par ce moyen en état d'ataquer telle place qu'il plaisoit au Roi. Ce fut donc Monmedi,

1657. l'une des plus fortes de ce Duché, que le Maréchal de la Ferté eut ordre d'assieger. Cette ville est située sur un Roc, dont les aproches sont extremement dificiles, parce qu'en plusieurs endroits il n'y a point de terre pour se couvrir. Elle avoit une garnison nombreuse & un Gouverneur fort experimenté: quoique vigoureusement ataquée elle se défendit près de deux mois; & le succès du siege commençoit à devenir douteux, lorsque le Roi s'y rendit en personne. Il alla d'abord visiter les travaux, & sa presence redoublant le courage des Soldats, ils emporterent les dehors l'épée à la main. Peu de jours après le Gouverneur fut tué, & le 7. d'Août les assiegez ayant reconnu dans la tranchée le Roi qui donnoit, dit-on, les ordres pour l'assaut, remirent aussi-tôt la place entre les mains de Sa Majesté.

Le Roi va sur les frontiere de Picardie.

Après que le Roi eut pris Monmedi, dont il fit presque tout le circuit à pié, visitant avec soin les ataques & les brêches, il prit possession de sa nouvelle conquête. Ensuite il retourna sur le soir à Stenay, d'où il fit après cela des marches assès longues & assès perilleuses sur la frontiere. Sa Majesté avoit laissé le commandement de son armée au Maréchal de Turenne, qui marcha aussi-tôt à Saint Venant en Flandre, & l'assiegea. Les ennemis de leurs côté assiegerent Ardres en Picardie. Ils presserent si vivement leurs ataques, que cette ville, assès mal fortifiée & défenduë par une brave, mais petite garnison, étoit sur le point d'être emportée; lorsque le Maréchal de Turenne, après avoir pris Saint Venant, s'avança en diligence & vint se camper devant eux. L'armée Espagnole leva alors le siege & se retira, laissant les François entierement maîtres de la campagne. Le Maréchal fit quelque-tems rafraîchir ses troupes, après quoi il alla ataquer le fort de Mardyk, & ce fort qui avoit fait une si longue resistance en 1646. ne tint que quatre jours devant lui. Cette place fut remise entre les mains des Anglois. Les Espagnols, qui voyoient combien elle leur étoit importante, tenterent de la reprendre par escalades; mais ayant été repoussez, & craignant l'aproche du Vicomte de Turenne, qui venoit à eux à la tête de son armée, ils furent contraints de se retirer. Ce Maréchal alla ensuite prendre la Motte-au-Bois, Bourbourg, & Linck; & le Comte de Grand-Pré batit un partit des ennemis, que le Comte de Montal avoit tiré de la garnison de Rocroi, dont il étoit Gouverneur, pour piller & brûler quelques villages du côté de Reims. 1657.

Desseins des Espagnols déconcertez en Italie.

Le Roi d'Espagne, afin d'avoir des forces sufisantes pour faire la guerre dans le Milanez, avoit eu recours à l'Empereur, qui, au lieu de l'armée qu'il lui avoit fait esperer, n'avoit pû lui envoyer que quelques regimens: encore ce peu de troupes ayant eu ses quartiers d'Hiver sur les frontieres du Montferrat au château de Mouti, où elles ne laissoient pas d'incommoder le Duc de Savoïe, ne pût il empêcher ce Prince de l'assieger & de l'emporter sans qu'il pût être secouru. Les Espagnols, pour se prevaloir de la mesintelligence qui étoit entre le Duc de Modene & le Prince de Conti, qui avoit le commandement des troupes Françoises dans l'Italie, formerent le dessein de reprendre Valence; mais le Marquis de Valavoir qui étoit dedans, ayant engagé ces deux Princes à terminer ou surseoir leurs diferens pour un tems, les obligea de lui donner secours; ce qui rompit toutes les mesures que les ennemis avoient prises pour se saisir de cette ville. Les François se resolurent de tourner leurs armes contre Alexandrie & de l'ataquer, ce qui fut fait avec beaucoup de vi-

1657. gueur. Cette entreprise eut au commencement tout le succès possible ; mais enfin ils furent obligez de lever le siege, parce que les troupes du Comte du Fuensaldagne, qui n'avoit osé ataquer leurs lignes, empêchoient qu'il ne vint du fourage au camp , ce qui fit perdre courage aux Soldats. Cette disgrace fut en quelque maniere reparée par la prise du château d'Arraz, qui est situé sur la riviere du Tanes, & du château de Nou, qui est une place des plus importantes des frontieres du Milanez.

Et en Catalogne. En Catalogne les ennemis voulurent surprendre Urgel, place située dans le milieu des Pirenées. Don Diego Cavallero, General de toute la cavalerie Espagnole, se persuada que sa marche seroit si secrete, que les Generaux François n'en seroient point avertis ; mais il fut trompé dans son atente. Le Marquis de Saint-Abre, qui commandoit dans le Roussillon, & Don Joseph de Marguerit, Gouverneur dans la Catalogne, ayant joint leurs troupes, se rendirent à Urgel & l'empêcherent de tomber entre les mains des ennemis. Le Duc de Candale, qui s'y rendit aussi avec cinq cens chevaux & cinq cens hommes de pié, voulut même leur donner bataille ; mais ils sçurent si bien éviter l'ocasion, qu'il ne fut pas possible de les joindre. Le reste de la campagne se passa en pluyes continuelles ; ce qui obligea ce General de s'en retourner sans rien entreprendre, & en passant à Lyon il mourut. Environ dans le même-tems, le Duc de Mantouë * qui avoit fait un voyage en France pour regler avec cette Couronne les interêts de sa Maison, s'étoit laissé induire, pendant le sejour qu'il avoit fait à Paris, à conclure un traité par lequel il prometoit plusieurs choses avantageuses aux François, & entre autres de garder Cazal avec des troupes prises d'un Etat allié de la Couronne. Mais ayant aussi-tôt changé de sentiment, emporté sur tout par la jalousie qu'il avoit contre le Duc de Modene, il signa un autre traité avec les Autrichiens, par lequel, prenant le titre de Commissaire Imperial & de General des armées de l'Empereur en Italie, il accepta une pension de trois mille écus par mois, avec promesse de la part des Autrichiens de lui en donner encore quatre-vingts mille autres par an, pour fournir aux frais qu'il seroit obligé de faire. Il leur acorda de son côté le passage du Pô, & une retraite dans la forteresse de Cazal. Les François pour se venger de cette infidelité, prirent leurs quartiers d'Hiver dans le Mantouan, & firent le dégat dans le païs.

Etablissement du Papier marqué & des Ofices de Secretaires du Roi. Toutes les expeditions de cette année n'ayant pû s'executer sans l'argent & sans les fonds necessaires, on y avoit pourvû de bonne heure ; & dès le mois de Mars 1655. on avoit porté au Parlement jusqu'à dix-sept Edits, dont les deux plus considerables furent l'établissement du Papier & du Parchemin marqué pour les Actes publics, & une creation de quarante-six Ofices de Secretaires du Roi, aux gages de mille livres par an. Mrs. du Parlement pretendoient, dans ces ocasions, être en droit de revoir & d'examiner les Declarations verifiées, comme s'ils n'eussent pas eû toute la liberté d'opiner le Roi étant present. Le Premier Ministre, non plus que le Conseil, n'étoit nullement de cet avis, & soûtenoit au contraire que la presence du Roi n'ôtoit la liberté à persone. Il est vrai que cela auroit dû être ainsi ; mais quand l'intention du Roi eût été telle, ne sçait-on pas l'impression que fait sur des sujets la presence de leur Souverain ? Outre qu'il est

* *Il se nommoit Charles II. du nom.*

1657. toûjours à craindre, que la liberté que pourroient prendre quelques-uns des Magistrats de dire naïvement leur avis, si elle n'étoit pas desaprouvée sur l'heure, ne manqueroit jamais d'être remarquée dans la suite. D'ailleurs si, comme quelques-uns le pretendent, cette verification n'est autre chose qu'une simple publication necessaire, sans laquelle ni les déclarations ni les loix les plus justes ne sçauroient être mises à execution; à quoi se reduira l'autôrité du Parlement, & les remontrances que cette illustre compagnie a droit de faire au Roi, dans toutes les ocasions où elles sont jugées necessaires? Ce diferend qui s'etoit formé à l'ocasion de ce que les Gens du Roi déclarerent qu'ils consentoient, suivant le *Commandement* de Sa Majesté, qu'il fût mis au dos de ses Edits, *lûs, publiez & regîtrez*, donna lieu à un second Lit de justice, que le Roi vint tenir au Palais au mois d'Avril encore mieux acompagné qu'il ne l'avoit été au mois de Mars.

Autôrité du Roi absoluë dans le Parlement. A peine chacun fut-il placé, que Sa Majesté declara elle-même sa volonté en ces termes: *Messieurs, chacun sçait les malheurs qu'ont produit les assemblées du Parlement. Je veux les prevenir: & que l'on cesse celles qui sont commencées sur les Edits que j'ai aporté, lesquels je veux être executez. M. le Premier President, je vous defends de soufrir aucune assemblée, & à pas un de vous de la demander.* Et aussi-tôt après Sa Majesté s'étant levée, se retira. Qui pourra croire après cela que la presence du Roi laissât une pleine liberté aux Chambres, & qui ne conviendra au contraire que c'est là l'époque celebre du joug imposé au Parlement, sous lequel cette Compagnie a gemi durant tout le Regne dont j'écris l'Histoire; & l'origine de cette autôrité du Roi absoluë & sans bornes, qui ira toûjours desormais en croissant? C'étoit commencer de bonne heure d'exercer le Gouvernement arbitraire, dont le Cardinal de Richelieu avoit si bien tracé le plan, & qui n'a été suivi que trop exactement encore par son Successeur au Ministere. 1657.

Vaines remontrances sur ce sujet. Il ne laissa pas d'y avoir assemblée le 21. du même mois; mais ce fut avec la permission & du consentement du Roi, qui avoit trouvé bon que la Compagnie s'assemblât, pourveu que ce fut pour d'autres afaires que pour les Edits publiez au Palais en sa presence. Sur ce recit que fit le Premier President à la Compagnie, après le raport du Secretaire d'Etat, il fut arrêté que l'on députeroit vers le Roi, & qu'il seroit fait de tres-humbles remontrances & suplications à Sa Majesté, de trouver bon qu'il fût deliberé en la maniere acoûtumée sur les Edits, & d'en surseoir cependant l'execution. Ce ne fut sans doute que par forme qu'on ordonna des Remontrances. Aussi n'eurent-elles aucun éfet; & l'on peut même soûtenir qu'elles ne furent jamais faites, puisque je ne trouve point qu'il y en ait rien du tout dans les Regîtres; d'où il est facile d'inferer que la plus grande partie des Membres de cette Compagnie étoit deja devouée à la Cour.

V Propositions de Jansenius condamnées. Outre ces deux Lits de justice dont nous venons de parler, il y en eut encore un troisiéme au mois de Decembre de cette année, qui ne fut pas moins solemnel, & dont le sujet a fait encore plus de bruit. Ce fut pour la Publication & l'Enregîtrement, tant de la Bulle d'Alexandre VII. contre les cinq fameuses Propositions atribuées à Jansenius, que des Lettres Patentes du Grand Sceau qui en ordonnoient l'execution. Le Roi étoit sur son Trône, ayant à ses piez le Duc de Guise comme Grand Chambellan. A sa droite sur les hauts sieges étoient

1657. M. le Duc d'Anjou, Frere de Sa Majesté, M. le Prince de Conti, les Ducs d'Epernon, de Monbason, de Sulli, de Lesdiguieres & de Saint Simon, & les Maréchaux de l'Hôpital, du Plessis, de Villeroi, d'Albret & Foucaut. Aux hauts sieges à sa gauche étoit le Cardinal Mazarin, & il y étoit seul, n'y ayant point de Pairs Eclesiastiques. Il prenoit interêt à l'afaire, en qualité non-seulement de Cardinal de l'Eglise Romaine, mais encore d'ancien President de la derniere assemblée du Clergé de France. Quand on compare la maniere, dont le Parlement en usa pour-lors à l'égard de cette Bulle du Pape, avec la conduite qu'il a tenuë dernierement au sujet de la Constitution *Unigenitus*, on ne peut s'empêcher de reflechir sur la diference qu'il y a entre le gouvernement d'un Roi, jeune, absolu & redouté, & celui d'une sage regence sous l'autorité d'un Roi mineur.

Arrêt rendu contre Vallée Conseiller au Parlement.

Il y eut encore une autre scene au Parlement, dans le cours de cette même année. Ce fut l'arrêt de condamnation qui fut rendu contre un Conseiller de la Cour nommé Claude Vallée, Sr. de Chenailles, pour avoir voulu livrer la ville de Saint Quentin au Prince de Condé. Il avoit été arrêté prisonnier chez lui à Paris, dès le mois de Decembre de l'année derniere, & l'instruction de son procès, qui avoit duré près de quatre mois, se termina enfin par l'arrêt qui lui fut prononcé au mois d'Avril 1657. Le Procureur General avoit requis par ses conclusions, „ que Maître Claude Vallée fût déclaré convaincu du crime de Leze-Majesté & de trahison contre le Roi „ & contre l'Etat : que pour reparation il fût condamné à avoir la tête tranchée par l'Executeur de la Haute-Justice : que son Ofice de Conseiller de la Cour demeurât „ suprimé, & que les fiefs qu'il tenoit „ du Roi fussent réunis, comme aussi „ tous ses autres biens confisquez, à la „ reserve d'une somme de seize mille „ livres d'amende, pour le pain des „ prisonniers. Mais le jugement de la Cour ne fut pas si rigoureux ; elle bannit seulement à perpetuité le Sr. Vallée, du Royaume ; lui enjoignit de „ garder son Ban sous peine de la vie : „ ordonna que la Robe de Conseiller „ & les autres marques de Magistrature lui seroient ôtées par les Huissiers de service, les Chambres assemblées, & les portes ouvertes : „ déclara son Ofice de Conseiller, les „ Fiefs qu'il tenoit, & tous ses autres „ biens confisquez, à la reserve d'une „ somme de huit mille livres d'amende pour le pain des prisonniers de la „ Conciergerie & les necessitez de la „ Cour. L'opinion commune est que cette afaire ne contribua pas peu à la mort du Premier President de Bellievre, par le déplaisir qu'il eut de ne pouvoir ni justifier ni absoudre Chenailles & sauver ainsi l'honneur de la Compagnie en la personne d'un de ses membres. Quoiqu'il en soit, la Charge de Premier President vacante par sa mort fut remplie par Monsieur de Lamoignon, qui avoit toutes les qualitez necessaires à un Emploi de cette importance.

Ambassade envoyée en Allemagne pour l'élection d'un Empereur après la mort de Ferdinand III.

La mort de l'Empereur Ferdinand III. arrivée sur ces entrefaites * mit de la confusion dans les afaires de l'Empire, & fit naître à la France quelque esperance d'en profiter. Il s'agissoit de lui nommer un Successeur; & comme l'Archiduc Leopol son fils déja élû Roi de Hongrie & de Boheme, n'avoit pas encore l'âge ** prescrit par les loix pour

* *Le 2. d'Avril*
** *Il n'avoit que 16. ans, étant né au mois de Juin 1641 & il en falloit 17. complets pour sortir de minorité.*

montcr

monter sur le Trône Imperial, les Electeurs étoient partagez sur le choix qu'ils devoient faire. Quelques-uns penchoient pour l'Archiduc Leopold Guillaume Oncle & Tuteur du jeune Leopold, d'autant plus que la Couronne d'Espagne n'aiant point d'Heritier mâle, on pensoit, comme j'ai dit, à faire épouser l'Infante à ce dernier, pour retenir, cette riche Succession dans la Maison d'Autriche. Ce fut pour profiter de ces embarras, & transporter, s'il étoit possible, la Couronne Imperiale dans une autre Maison, que le Cardinal Mazarin conseilla au Roi d'envoier une celebre Ambassade en Allemagne, dans la conjoncture de la Diete Electorale de Francfort. Ce Ministre jugea qu'il étoit impossible de parvenir à une bonne paix, ou de pousser bien loin les progrés des armes du Roi dans les Pais-bas, si l'Empereur avoit la liberté de secourir ces Provinces. Il faloit donc essaier de détourner ce coup, qui, pendant le cours des Campagnes passées, avoit été si fatal à la France. Et comme il connoissoit l'humeur des Allemans, il résolut d'attaquer ceux dont il avoit besoin, par le motif le plus puissant qui fasse agir les hommes, qui est leur interêt propre. Il fut ensuite question de choisir un Ambassadeur, capable de manier une affaire aussi delicate que celle dont il s'agissoit, & d'un caractere d'esprit qui put concilier les cœurs d'une Nation qui ne faisoit pas grãd cas des François.

Mémoires du Marechal de Gramont. Tom. II

Après avoir repassé dans son esprit tout ce qu'il y avoit de Gens de distinction à la Cour propres à un tel Emploi; il ne trouva que le seul Marechal de Gramont, qui eût toutes les qualitez requises pour venir à bout d'une negociation aussi difficile. Il l'envoya chercher sur l'heure, & lui dit qu'il l'avoit choisi pour l'affaire la plus importante qu'eût le Roi, qui étoit l'Ambassade d'Allemagne, & qu'il lui donnoit pour Collegue le Marquis de Lionne, qui peu de tems auparavant avoit été envoyé vers les Princes d'Italie, & l'année precedente en Espagne, pour y traiter la paix. Le Marechal de Gramont fit tout ce qu'il put pour s'en excuser, representant d'un côté son peu d'intelligence dans les affaires étrangeres, dont il n'avoit pu prendre connoissance durant vingt-huit ans de suite qu'il avoit été dans les armées, & de l'autre le mauvais état de ses affaires particulieres, qui ne lui permettoit pas de faire ce qu'il faloit en Allemagne, où l'on ne se met à la mode qu'à force de festins & de largesses. Le Cardinal l'écouta tranquillement, & lui dit qu'il goûtoit ses raisons; mais qu'il en avoit une plus forte que les deux qu'il venoit de lui alleguer, qui étoit que c'étoit son Ambassade & non pas celle du Maréchal, & qu'ainsi il le laissât faire & ne se mît en peine de rien. Le Maréchal vit bien après cela, qu'il n'avoit de parti à prendre, que celui d'une entiere complaisance pour la volonté d'un Ministre aussi accredité & autant de ses amis que le Cardinal, & il alla sur le champ remercier le Roi qui étoit déja preparé. Sa Majesté ordonna qu'on fit au Maréchal le même traitement, tant, pour son ameublement que pour sa dépense, qu'on avoit fait au Duc de Longueville, lors qu'il étoit à Munster, & qu'on en usât pour Mr. de Lionne, ainsi qu'on avoit fait pour Mrs. d'Avaux & Servien, lors qu'ils furent Collegues de ce Duc.

Le Maréchal de Gramont est choisi pour cet emploi.

Le bruit de cette Ambassade s'étant répandu à la Cour, il y eut peu de gens qui ne la tournassent en ridicule, non seulement parmi le Vulgaire, mais même parmi les personnes de bon sens. On ne pouvoit comprendre que les Plenipotentiaires nommez pussent rien obtenir de tout ce que le

1657. caprice & la volubilité de langue des François faisoit publier qu'on avoit à demander ; & l'on ne voïoit point d'aparence que les Allemans, si jaloux de leur autorité, voulussent soufrir que les François se mêlassent des afaires de l'Empire. Il y en avoit qui ne feignoient pas de dire, „ que les Ambassadeurs du grand Roi de France n'aiant point été reçus dans Francfort „ à la Diete Electorale qui s'y tint, „ lors que Charles V. fut élu Empereur, „ il n'y avoit guere d'aparence que „ ceux de Louïs XIV. y fussent admis ; „ & qu'il n'étoit pas moins hors du „ sens commun de pretendre qu'on feroit sortir l'Empire de la Maison „ d'Autriche, que d'empêcher celui „ de la même Maison, qui seroit élevé „ à la Dignité Imperiale, de secourir „ le Roi d'Espagne". A la verité cela paroissoit également difficile : le credit & l'autorité Espagnole aiant pris de trop profondes racines dans l'Empire, où depuis un assez long-tems on n'avoit point vu de Ministres François qui n'en fussent revenus fort mecontens, par le peu de consideration que l'on y avoit eu pour eux.

Le Marechal de Gramont ne laisse pas de l'accepter.

Cependant le succés ne parut pas tout à fait impossible au Marechal de Gramont. Aprés avoir raisonné sur cette matiere avec le Cardinal Mazarin, & lui avoir représenté les embarras & les difficultez qui pouvoient tomber sous ses sens : le Cardinal lui donna une parole, de laquelle il a toûjours été esclave jusqu'à la fin, qui fut qu'il l'assisteroit de toutes les manieres imaginables, & qu'enfin il devoit être persuadé, qu'étant son ami aussi efectif qu'il l'étoit, il se garderoit bien de l'embarquer dans une afaire où il pouroit envisager qu'il ne réüssiroit pas. Il n'en falut pas davantage au Marechal de Gramont, qui dès l'heure même ferma l'oreille à tous les discours qui pouvoient l'empêcher 1657. d'accepter cet emploi. L'Equipage qu'il fit pour ce voïage, & qu'il soûtint pendant quinze mois, fut des plus superbes. Il eut un soin extrême de n'avoir près de sa personne que des gens dont la fidelité & le cœur lui fussent également connus. Pour sa sûreté & celle de ses Equipages, il eut des Passeports de Don Juan d'Autriche, qui furent aisez à obtenir, d'autant plus que le Comte de Pigneranda en demandoit aussi au Roi pour se trouver à la Dieté. Le Marechal de Gramont fut d'avis qu'on en demandât de même à Mr. le Prince ; mais le Cardinal Mazarin ne le voulut pas. On eut beau lui répresenter que Mr. le Prince pourroit se trouver en telle humeur, qu'il ne porteroit pas grand respect aux Passeports de Don Juan d'Autriche, & moins encore aux personnes des Plenipotentiaires de France, qui pouvoient païer une honnête rançon ; & qu'au moins, s'il n'en venoit pas jusques-là, leurs magnifiques Equipages valoient bien la peine d'être pillez ; que ce seroit une bonne prise pour les Troupes, & une matiere de raillerie au Prince ; qu'après le coup fait, les pretextes & les excuses ne seroient pas difficiles à trouver ; mais que la restitution seroit fort mal-aisée à obtenir, par la consideration que les Espagnols avoient pour Monsieur le Prince. Le Cardinal s'obstina toûjours à n'y vouloir pas consentir.

Coment lui & son Collegue furent reçus à Strasbourg. *Mémoires du Marechal de Gramont. Tom. II.*

Le Marechal de Gramont & son Collegue étant donc arrivez à Toul, y aprirent qu'un Partisan de l'Armée d'Espagne avoit surpris Deinsse, & comme il faloit passer par là, & que leur Equipage n'étoit pas en sûreté avec ces sortes de gens, ils firent demander des passeports au Prince de Condé, qui leur en envoïa par un Trompette ; &

un autre au Gouverneur de Luxembourg *, qui les fit escorter jusqu'à Saverne. Dès qu'il y furent arrivez, ils prierent le jeune Colbert, Intendant d'Alsace, d'aller à Strasbourg, pour savoir du Magistrat la maniere dont il les recevroit, n'ignorant pas que ces Messieurs font toûjours le moins d'honneurs qu'ils peuvent. Ils ne se trompoient point, car ils dirent à Colbert que le Senat envérroit au devant des Ambassadeurs hors de la Ville; qu'on leur feroit les presens accoûtumez †, & en demeurerent là. Colbert leur demanda, s'ils ne les salueroient point du Canon; ils répondirent sechement que non, & qu'ils ne l'avoient pas fait à Mr. le Duc d'Angoulême, lorsqu'il fut en Ambassade en Allemagne, avec Mrs. de Bethune & de Châteauneuf. Ce preliminaire de courtoisie ne plut guere au Maréchal de Gramont, jugeant bien que les autres Villes suivroient leur exemple: ce qui le determina à renvoïer Colbert, pour se plaindre en termes assez forts de leur impolitesse, & leur declarer en même tems, qu'il ne passeroit point par leur Ville, & qu'il en rendroit compte au Roi, qui auroit dans la suite assez d'ocasions pour les mortifier. Ce Discours, aussi pathetique que court, produisit bien-tôt son efet; car ils lui députerent dans le moment, pour l'assurer qu'on les recevroit, les Bourgeois sous les armes, & qu'on leur feroit trois salves de Canon, chose qui n'avoit été pratiquée que pour le seul Electeur Palatin.

Ce qui leur arrive à Rastadt

Le Marechal de Gramont & Mr. de Lionne continuerent leur marche jusqu'a Rastadt, où ils attendirent trois ou quatre jours l'arrivée d'un Courier, qui leur devoit aporter des Lettres du Roi pour tous les Princes & les Villes Libres d'Allemagne. Mais leur surprise fut extrême, lorsqu'en les lisant ils les trouverent d'un stile si extraordinaire, qu'ils furent contraints de les serrer dans leurs cassettes, sans qu'elles aïent jamais vu le jour. Il y a aparence qu'elles avoient été écrites sans la participation du Cardinal, qui n'eût pas soufert qu'on les eût envoïées, pour peu qu'il eût jetté les yeux dessus. Elles étoient d'un stile à faire tourner en ridicules ceux qui les auroient présentées, & cependant la signature du Roi se trouvoit au bas; ce qui fait voir que tout ce qui s'expedioit en son nom étoit souvent ignoré de lui & des Ministres. Circonstance embarassante neanmoins pour des personnes du premier ordre, qui se trouvent chargées de pareilles expeditions! Les Ambassadeurs partirent de Restard & arriverent à quatre lieuës de Heidelberg, où il trouverent le Sieur de Gravel, Resident pour les affaires du Roi à Francfort, qui leur remit des Lettres de l'Electeur de Maience, par lesquelles il les assuroit qu'ils y seroient reçus, malgré les cabales & les eforts de Wolmar, Ambassadeur du Roi de Hongrie. Il avoit remué Ciel & Terre pour l'empêcher, mais l'autôrité & le credit de l'Electeur de Maience l'emporterent sur les brigues de Wolmar, & ce ne fut qu'à ses fortes sollicitations que l'on dût la reception des Ambassadeurs de France à Francfort.

Negociations des Ambassadeurs avec l'Electeur Palatin *Mémoir. du Marechal de Gramont. Tom. II.*

La premiere negociation & la plus dificile que les Ambassadeurs firent en Allemagne, fut avec l'Electeur Palatin qui les envoïa recevoir à deux lieuës de Heidelberg, Capitale de son Etat, avec un cortege magnifique de carosses & de Gentils-hommes. Le titre de Roi de Bohême que son Pere porta jusqu'à sa mort, ne lui avoit laissé d'autre avantage que celui d'être de-

* *Le Prince de Chimai.*

† *Du vin, du poisson & de l'avoine.*

1657. venu, par le Traité de Munster, le dernier des Electeurs, aprés avoir été le premier, & d'avoir perdu tout le haut Palatinat. L'Electeur ne se rendoit pourtant ni sur l'un, ni sur l'autre : & s'il cedoit enfin, s'étoit toûjours avec des protestations de ne pas faire prejudice à son Droit, non plus qu'à celui qu'il prétendoit pour le Vicariat de l'Empire. Gravel avoit eu plusieurs conversations avec l'Electeur, dans lesquelles il s'étoit fait diverses propositions sans rien conclure ; & comme il étoit impossible de faire quelque chose d'avantageux en Allemagne, sans être assuré de sa personne, les Ambassadeurs du Roi résolurent, à quelque prix que ce fût, de traiter avec lui, avant d'entamer aucune autre afaire. Pour avoir un commencement favorable & esperer une bonne issuë de cette négociation, il faloit s'assurer d'une confiance reciproque. Ils s'étoient persuadez que l'Electeur vouloit seulement leur argent ; qu'ensuite il ne leur tiendroit point parole ; & lui de son côté ne doutoit nullement qu'ils n'eussent grande envie de la lui arracher. Enfin aprés deux jours de Conferances, ils conclurent & signerent un Traité, par lequel ils lui promettoient soixante mille écus en arrivant à Francfort, & cinquante mille le premier jour de l'an, n'estimant pas que la Diete pût aller plus loin ; puis quarante mille écus durant trois années de suite. Mais pour guerir les defiances mutuelles, les Ambassadeurs du Roi consignerent l'argent entre les mains du Plenipotentiaires Suédois, de qui il leur promettoit de ne le delivrer que de leur consentement. Et quant à leur sûreté, l'Electeur leur donna un Papier, signé de sa main & scellé de ses armes, par lequel il promettoit dans toutes les affaires de la Diéte, de faire tout ce que lesdits Ambassadeurs demanderoient de lui au nom du Roi. Il n'en faloit pas moins pour s'assurer d'un homme dont la parole n'étoit pas fort sûre ; & quoiqu'il fût porté expressément dans la Bulle d'or, „ que tout „ Electeur qui engagera sa voix, pour „ quelque consideration que ce puisse „ être, sera chassé du College Elec- „ toral, ils ne croïoient pas qu'il voulût manquer à des gens qui avoient un tel gage entre les mains. 1657.

Les choses s'étant passées de cette sorte à Heidelberg, les Ambassadeurs continuerent leur voiage à Francfort, & y firent leur Entrée d'une maniere trés-pompeuse. Le lendemain de leur arrivée ils depêcherent un Courier au Roi, pour lui rendre compte de cet heureux commencement, qui faisoit concevoir de grandes esperances pour la suite. La Depêche étoit fort ample, & touchoit nombre de personnes qu'ils estimoient gagnées, ou qu'ils avoient raison de tenir pour suspectes : le tout en chifre, comme on peut se l'imaginer. Mais un Parti du Prince de Condé aiant intercepté la Dépêche, & l'aiant mise en bon François, elle fut envoïée dans l'instant aux Ambassadeurs d'Espagne, qui ne manquerent pas d'en faire part à toutes les personnes interessées. On peut croire l'efet que cela produisit : les Ambassadeurs de part & d'autres s'en plaignirent ; mais la franchise du Marechal de Gramont & de Monsieur de Lionne, leur bonheur, ou l'envie que les Parties interessées avoient d'attraper leur argent, firent que ce que les Ennemis regardoient comme un coup mortel pour la France, ne fut pas seulement une legere blessure.

Pendant que ces choses se passoient en Allemagne, il arriva à la Haïe une contestation pour le pas entre les Contestation entre les Ambas-

1657. Ambassadeurs de France & d'Espagne, de Thou & Gamarre, qui pensa causer du desordre, & qui embarassa les Etats Generaux, dans les menagemens qu'ils tâchoient d'observer entre les deux Couronnes. Leurs carosses s'étant trouvez au Cours *, s'arrêterent en presence l'un de l'autre, sans vouloit ceder le pas. La querelle s'échauffa, les Peuples s'atrouperent & se rangerent du côté où l'inclination & l'engagement les portoient. Quelques Seigneurs des Etats y accoururent. On proposa divers expediens qui furent acceptez par l'Ambassadeur d'Espagne, parce qu'ils paroissoient conserver quelque sorte d'égalité. Mais la même raison les fit rejetter par celui de France, qui ne voulut point souffrir d'atteinte à la presseance qu'il prétendoit ne devoir jamais être contestée aux Ambassadeurs de sa Nation. Enfin les Seigneurs s'étant avisez de vouloir faire ouverture aux Barrieres pour la sortie de l'Espagnol, de Thou répondit, qu'il lui étoit indiferent par où l'autre sortit, pourvu qu'il lui cedât le chemin, qui faisoit le sujet de la contestation. Ainsi le pas contesté & l'honneur de la presseance demeurerent à l'Ambassadeur François.

sadeurs de France d'Espagne à la Haïe. *Hist de Hollande Tome III. ch. V.*

1858. Retournons maintenant à Francfort, où les Ambassadeurs de France à la Diéte, selon le motif secret de leur Ambassade, devoient emploïer tous leurs soins pour faire élire Empereur le Roi Très-Chrêtien. Le seul des Electeurs qui se trouvât en cette Ville, lorsqu'ils y arriverent, fut l'Archevêque de Maïence à qui ils s'adresserent; comme à celui qui, pendant la vacance du Trône Imperial, est chargé de la principale Direction des afaires de l'Empire. Ils lui exposerent leur commission, dont la substance étoit, *que l'on ne devoit point commencer par élire un nouvel Empereur; qu'il faloit bien plûtôt pourvoir aux griefs & aux plaintes sur les contraventions manifestes au Traité de Munster; & qu'il seroit même à propos que le College Electoral travaillât en toute liberté à l'accommodement & à la paix d'entre les deux Couronnes de France & d'Espagne, avant que de proceder à aucune élection.* C'est du moins ce qui en a * été imprimé & publié par les François; mais dans le fond, tout le monde, dit l'Auteur que je cite ici, étoit persuadé que les Ambassadeurs du Roi avoient ordre de briguer la Couronne Imperiale pour leur Maître, & en tout cas de la faire tomber sur la tête du Duc de Bavierre, plûtôt que de soufrir qu'elle demeurât plus long-tems dans la Maison d'Autriche. Le Roi s'avança jusqu'à Metz, afin d'intimider la Diete, qui conçut en efet une si grande frayeur de ce voyage, que si le Roi de Suéde se fût aussi avancé alors de ce côté-là, comme on le craignoit, la Diéte se seroit entierement separée. Louis XIV. se flattoit d'autant plus de réüssir dans son dessein, que sans parler du grand nombre de Princes qu'il avoit à sa devotion, la plûpart des autres ne pouvoient, sans quelque sorte de jalousie & de crainte, voir l'Empire devenu comme hereditaire dans la Maison d'Autriche. Mais outre que la même Puissance qui donnoit du poids aux pretentions du Roi sur la Couronne Imperiale, y faisoit en même tems un obstacle invincible; il n'est pas moins certain que la jalousie ordinaire entre les membres des Corps Politiques, en étoit un autre capable de détruire tous les desseins qu'on auroit pu former en faveur du Duc 1658.

Motif secret de l'Ambassade de France à Francfort *Memoir. Politique de Mr du Mont. Tom. I.*

* Apelé le Voorhout.

* Chez Sebastien Cramoisi Imprimeur ordinaire du Roi. Il y a dans l'Imprimé 1657. mais c'est une faute, & il faut lire. 1658.

1658. de Baviere, ou de quelqu'autre Prince de l'empire que ce fût. Ainsi l'on peut dire, que si la Couronne Imperiale fut deferée au jeune Leopold, il en fut redevable à cette jalousie, plûtôt qu'à aucune bonne intention des Princes & Etats de l'Empire. Il étoit né un Prince à l'Espagne sur la fin de l'année derniere, lequel assurant par sa naissance la succession de cette Couronne, réünit aussi en faveur de Leopold tous les suffrages des Electeurs.

Quel fruit la France retira de cette négociation. *Mémoir. Politiques de Mr. du Mont.*

Il falut donc que les Ambassadeurs du Roi T. C. tournassent leurs vuës d'un autre côté, pour ne perdre pas le fruit de leurs negotiations & de leurs intrigues. C'est ce que l'Auteur des Memoires que je cite appele avoir engagé les Electeurs à sacrifier eux-mêmes l'honneur de l'Empire au Roi. En effet sur les instances de ses Ambassadeurs, qui demandoient qu'au moins l'on empêchât à l'avenir les contraventions au Traité de Munster, tout le College Electoral ensemble, & chacun de ses membres en particulier, promirent que S. M. auroit une entiere satisfaction. Les Electeurs de Maience & de Cologne allerent encore plus loin: ils envoyerent en France le Comte Guillaume de Furstemberg & le Sieur Blum, pour en assurer le Roi de leur part, & pour le suplier tres-humblement de vouloir consentir & ratifier tout ce qui seroit decidé par le College Electoral, avant ou après l'élection, comme si le Roi T. C. avoit eu réellement droit de s'oposer à leurs déliberations. C'est ce qu'on peut justifier par un Memoire imprimé à Paris, qui porte pour titre: *Propositions faites au Roi T. C. à Amiens au mois de Mai 1658, par le Comte de Furstemberg, & le Sieur Blum, Envoyez de Messieurs les Electeurs de Maience & de Cologne.* Le premier ne desiroit rien tant que la paix entre les deux Couronnes de France & d'Espagne, afin de continuer à maintenir son Païs dans le repos, qui lui avoit été procuré par le Traité de Munster. Il repétoit si souvent ses intentions à cet égard, qu'il ne fut pas malaisé de s'apercevoir, qu'on ne le gagneroit jamais, qu'en lui faisant connoître que le Roi, non seulement ne s'éloignoit pas de la paix, mais même qu'il iroit au devant de tout ce qui la pourroit procurer, pourveu qu'elle fût sûre, & nullement contraire à ses interêts & à sa gloire. Le Marechal de Gramont & Monsieur de Lionne écrivirent au Cardinal en conformité de ces dispositions; & il leur répondit-aussi-tôt, que le Roi „ leur commandoit de dire à l'Electeur qu'il prendroit le College „ Electoral pour Arbitre de la paix; „ & que, pourvu que les Espagnols „ y voulussent consentir de bonne foi, „ il leur enverroit les Pouvoirs necessaires pour la traiter". Telle fut l'adresse dont la Cour de France se servit pour amener le College Electoral à ses fins, & se dédomager du mauvais succès que ses Ambassadeurs avoient eu dans leur negociation secrete par rapport à l'élection du Roi. Car le Comte de Pigneranda rompit si bien toutes leurs mesures à cet égard, que quand ce Seigneur n'auroit jamais rendu d'autre service au Roi d'Espagne son Maître, il auroit pu se vanter d'avoir affermi son Etat, & d'avoir merité pour toûjours l'honneur de ses bonnes graces & de sa reconnoissance.

Siége de Dunker que par le Maréchal de Turenne. Bataille de Dunes.

Cependant pour obliger encore davantage les Espagnols à accepter telles conditions de paix qu'il plairoit au Roi de leur imposer, Sa Majesté s'avança sur la frontiere de Flandre, & y fit marcher ses Troupes. Le siege de Dunkerque avoit été resolu des l'année précedente. Ce fut par là que le Vicomte de Turenne ouvrit la Cam-

1655. pagne. Cromwel, à qui l'on devoit remettre cette Place en vertu du Traité que la France avoit fait avec lui, fournit des Troupes pour cette expedition. Il envoya vingt Vaisseaux de guerre devant la Ville, pour empêcher qu'on ne la secourut par mer, & fit débarquer six mille Anglois, sous le commandement du Chevalier Lockard, lesquels se joignirent à l'Armée de France. Dunkerque étant ainsi bloquée par mer & par terre, on commença d'ouvrir la tranchée le cinq de Juin. Il y avoit déja dix jours qu'elle étoit ouverte, lorsque Don Juan d'Autriche, Gouverneur des Païs Bas, & le Prince de Condé s'avancerent à la tête de vingt mille hommes, pour secourir la Place. Ils vinrent d'abord se camper aux Dunes; on apelle ainsi de petites montagnes de sable, qui s'élevent près de cette Ville, & en quelques autres endroits le long des côtes de la mer. Ils étoient resolus d'attaquer les Assiegeans dans leurs lignes. Le Marechal de Turenne, après avoir assuré les postes de la tranché, fit sortir ses Troupes dès le grand matin, & marcha en bataille aux Ennemis. Il ne leur donna pas le tems d'attendre leur Canon, & les aiant ébranlez avec le sien, il les chargea tout à coup si à propos, qu'il les fit plier. Leur aile gauche, que commandoit le Prince de Condé, se rallia plusieurs fois, & fit plusieurs charges, soutenuë du nom & de la valeur de ce General. Mais enfin tout prit la fuite, & ce Prince lui même eut assez de peine à se sauver avec quelque reste de Cavalerie. Toute l'Infanterie fut prise ou taillée en pieces, & la défaite fut si entiere, qu'elle fit perdre aux Espagnols l'esperance de se remettre, & les determina à la paix, qui se fit l'année suivante.

Le Roi voit sortir la... La reduction de Dunkerque suivit de près le gain de la bataille des Dunes. L'Armée victorieuse reprit incessamment ses postes devant la Place, & les Assiegez se mirent encore en devoir de se defendre. Mais on emporta tous les dehors avec une telle vigueur, que la Garnison desesperant d'être secouruë, & d'ailleurs consternée de la perte du Marquis de Lede son Gouverneur, qui étoit mort de ses blessures, battit la chamade, & capitula le 24. de Juin. Le jour que la Capitulation devoit être executée, le Roi & le Cardinal se rendirent l'après-dinée à la Prairie, à demi-portée du Canon du côté de Mardyx, pour voir sortir la Garnison de la Place. Elle étoit de six cens Chevaux & de douze cens Fantassins, sans les blessez & les malades, au nombre de plus quatre cens. Sa Majesté étoit vêtuë d'un habillement de guerre & d'un juste-au corps de velours noir par dessus, avec l'écharpe blanche sur l'épaule. Elle montoit un très-beau cheval blanc, paré d'une housse en broderie d'or & d'argent, & avoit son chapeau tout couvert de plumes blanches & incarnates. Jamais Prince n'eut une mine plus haute ni plus fiere, que le Roi l'avoit ce jour-là. Le Cardinal vêtu proprement, de la couleur que demandoit sa dignité, étoit aussi à cheval sur la même ligne & proche du Roi. La Garnison commençant à paroître, Sa Majesté avança cinq ou six pas hors de la ligne où étoit Son Eminence & toute la Cour, & ne retint auprès de sa Personne que des Valets de pié, qui étoient à sa botte à droit & à gauche. 1655. Gain... de Dunkerque

Il sortit d'abord trois Escadrons de Cavalerie l'épée à la main, dont les chefs saluerent respectueusement Sa Majesté, qui leur fit civilité du chapeau. Les Escadrons étant passez entre le Roi & ses Gardes, parmi les fanfares continuels des trompettes, les Regimens. Il y entre & a... ensuite: aux Anglois.

1658. d'Infanterie suivirent sous diverses livrées, & leurs Commandans saluerent aussi le Roi chacun à la maniere de sa Nation. A la queuë étoit le Sr. de Bassecour, homme de main & de réputation en Flandre, qui commandoit dans la Place depuis la mort du Gouverneur, blessé quelques jours auparavant dans une attaque. S'étant aproché de soixante pas ou environ du Roi, il mit pié à terre, & s'avançant avec beaucoup de respect jusqu'à la botte, il lui dit " „ que dans le malheur qu'il avoit de ne „ pouvoir defendre plus long-tems „ la Place, il lui restoit cette conso-„ lation de la remettre à un Monar-„ que si puissant. " Le Roi lui répon-„ dit de la meilleure grace du monde, & le loua de la réputation qu'il s'étoit aquise par les armes. Sa Majesté entra ensuite dans la Ville, parmi les acclamations du Peuple, & après avoir reçu les respects & les soumissions, tant de la Bourgeoisie que du Clergé, qui l'attendoit a la porte de la principale Eglise, il assista au *Te Deum*, qui fut solemnellement chanté en action de graces. Cela fait, Sa Majesté remit la Place à Milord Lockard, Ambassadeur d'Angleterre.

La prise de cette importante Place ne fut pas le seul fruit que le Maréchal de Turenne retira de sa victoire. Il ne trouva plus d'obstacle à ses progrés. En moins de huit jours il se rendit Maître de Bergues, de Furnes, & de Dixmude. De là il alla camper à une lieuë de Nieuport, pour favoriser le siége de Gravelines. Cette Place prise, il passa la Lis à Deinsse, se saisit du Château de Gavre sur l'Escaut, prit Oudenarde, & aprés avoir battu sur la route un Corps de trois mille hommes, commandez par le Prince de Ligne, il s'assura de Menin, & assiegea Ypres, qui capitula le quatrieme jour. Le lendemain il fit occuper le Château de Comines, Poste tres-important sur la Lis, & s'étant emparé de Gramont, & de Ninove, il demeura Maître de tout le Païs entre la Lis, l'Yper, & l'Escaut. 1658.

Maladie du Roi. Sa Majesté étant à Calais y avoit laissé la Reine sa Mere, & s'en étoit allé demeurer quelques jours à Mardyk; pendant lesquels étant venuë un jour voir le siége de Bergues, elle y arriva sur le midi, lorsque les Ennemis venoient de faire une sortie. Le Comte de Bussi Rabutin, qui s'y trouva, en raporte cette circonstance, qui, si elle est vraie, fait beaucoup d'honneur au Monarque dont j'écris l'Histoire. Je rencontrai le Roi, dit cet Officier, dont je copie exprés les paroles, " qui sans aucun ména-„ gement s'avançoit du côté de la „ Ville, en me faisant l'honneur de „ me parler avec un sens froid qui me „ surprenoit dans un endroit si pe-„ rilleux; lors que le Maréchal du „ Plessis, qui suivoit d'un peu loin, „ vint au galop me demander en co-„ lere, où je menois le Rois. Je lui „ dis que le Roi étoit le Maître & „ que c'étoit lui qui menoit les au-„ tres. Ne vous fâchez pas, Monsieur „ le Maréchal, lui dit Sa Majesté en „ souriant & se retirant. Il nous don-„ na en cela un aussi grand exemple „ de moderation, qu'il venoit de nous „ en donner un de fermeté ", Quelque suspect que soit d'ailleurs l'Ecrivain qui nous a donné sous ce nom l'Histoire dont j'emprunte ce morceau, j'ai peine à croire qu'il eût voulu en imposer sur un fait de cette nature. Quoi qu'il en soit, le Roi étant retourné à Calais, y fut attaqué d'une grosse fiévre. Il cacha son mal le premier & le second jour; au quatriéme il fut à l'extremité.

Hist. de Louis le Grand par Bussi Rabutin pag. 96.

Affliction que la „ On ne peut bien répresenter l'af-„ fliction

1658. „ fliction de toute la Cour, (dit ici un „ nouvel Historien * qui essaye sa plu-„me sur l'Histoire du Roi,) ce n'é-„ toient point des larmes ni des regrets „ de bien-sceances tels que sont ordi-„ nairement les témoignages de dou-„ leur que l'on fait voir dans un païs „ où tout est feint & masqué, & où l'on „ ne s'étudie qu'à paroître ce qu'on „ n'est pas. C'étoit une vraye douleur, „ chacun aprehendant de perdre un „ aussi bon Maître. La Reine sa Mere qui l'aimoit avec passion, & qui voyoit perir en lui son veritable apui, ne le quitoit ni nuit ni jour. Il tâchoit de la consoler, mais la tendresse du Fils ne servoit qu'à rendre plus vifs les regrets de la Mere. Quelqu'un ayant parlé d'un Medecin d'Abbeville, qui étoit en reputation, on l'alla querir incontinent. Quand il eut vû le Roi, il dit que dans cet éta., il n'y avoit que l'émetique qui pût lui sauver la vie. Ce seul mot fit trembler; l'émetique en ce tems-là étoit encore si nouveau, qu'on n'osoit presque le risquer. On hésita quelques momens, si on en donneroit au Roi, d'autant plus que ses Medecins s'y oposoient, peut-être par jalousie. Le Roi étoit resigné, & atendoit tranquillement la fin de sa maladie, sans se plaindre de sa destinée, qui le reduisoit à mourir en la fleur de son âge. Il voulut voir toute la Cour avant que de prendre le remede; ensuite de ce triste adieu, paroissant lui seul intrepide, il demanda le verre, & avala toute la prise. Deux heures après il eut une grande crise: elle fut heureuse, & l'émetique fit si bien, que le venin étant sorti, on commença de se flater que le Roi pourroit guerir. Une seconde prise ayant encore mieux operé, le Roi ressuscita enfin au grand contentement de tout le Royaume. Les rejouïssances furent aussi extraordinaires à cette nouvelle, que l'avoit été l'afliction à celle de sa maladie. C'est que les François aiment leur Roi, & qu'outre la veneration qu'ils ont naturellement pour celui qui leur commande, tout le monde étoit déja si prevenu en faveur de Louïs XIV. qu'on ne peut guere s'imaginer jusqu'où alloit, dès ce tems-là même, l'afection qu'on avoit pour lui. 1658.

Cour en conçût.

Il y en eut * qui atribuerent cette maladie du Roi à une cause assès singuliere. On crut qu'étant d'un temperament amoureux, & se trouvant tous les jours parmi les Dames, la violence des desirs, qu'on ne lui permetoit pas de contenter, causa en lui un derangement d'humeurs superfluës qui le reduisirent en cet état. La chose après tout n'étoit pas sans exemple. On a vû de Saints Personnages soufrir des sufocations de continence, & preferer la mort au remede que des Casuistes indulgens leur permetoient de se procurer. Mais la vie du Roi étoit trop precieuse pour la risquer à tel prix, & ce fut peut-être en cette ocasion que Madame de Beauvais, dont je parlerai bien-tôt, exerça à son égard son humeur charitable. Quoiqu'il en soit, il semble que la Reine s'arrêta à cette opinion. Car le Roi ne fut pas plûtôt gueri, qu'elle fit dessein de le marier promtement, quoiqu'elle n'y eût pas témoigné beaucoup d'inclination auparavant. La raison est qu'elle souhaitoit que ce fût à l'Infante d'Espagne sa Niece, & qu'elle y trouvoit de l'obstacle. Elle avoit toûjours pretendu en venir à bout, & avoit éloigné dans cette pensée toute autre proposition, esperant toutes choses du tems. Mais enfin ne voulant plus diferer après cet accident,

Pretenduë cause de la maladie du Roi.

* L'*Auteur de l'Essai de l'Histoire de Louïs le Grand.*

* *Vie du Vicomte de Turenne*, pag. 339.

1658. elle pensa à une Princesse de Savoië *, qui fut mariée depuis au Duc de Baviere. C'est de ce mariage que sont venus Madame la Dauphine & le Duc de Baviere d'aujourd'hui.

Autre cause plus vrai-semblable.

D'autres disent que le Roi avoit pris ce mal au Port de Mardyx, qui n'est qu'un trou, où ils s'arrêta cinq ou six jours, & où l'infection étoit alors d'autant plus grande, que la place étant petite & la garnison nombreuse, les soldats étoient malgré eux entassez les uns sur les autres; de sorte que n'ayant d'ailleurs que de méchantes nourritures, ils étoient la plûpart malades. Quelque risque qu'il y eût à courir dans un endroit aussi mal sain, le Roi n'en voulut point sortir qu'il n'eût tout vû & qu'il n'eût donné ordre à tout. Telle étoit dès-lors l'inclination qu'on pretend que Louïs XIV. témoignoit pour la guerre. Un si beau feu croissant en lui de jour en jour, en vain on lui representoit d'un côté toutes les fatigues que la guerre fait essuyer, & de l'autre la necessité de menager une santé aussi precieuse que la sienne; il ne fut plus possible de le retenir, ni d'empêcher que tous les ans il n'allât à l'armée, & qu'il ne se trouvât à tous les sieges qu'on fit en Flandre jusqu'à la Paix des Pirenées. Dans le camp, disent ceux qui l'y ont sans doute suivi, il étoit d'un air de gayeté qu'il n'avoit point par tout ailleurs, toûjours levé de grand matin, s'exposant indiferemment à toutes les injures du tems; toûjours en action, tantôt faisant rendre compte de tout, entrant dans les inquietudes & dans tous les soins du General. Cette aplication à vouloir tout sçavoir & à connoître tout en détail, produisoit déja de grands biens. Le service s'en faisoit beaucoup mieux, & les troupes qui étoient au commencement dans un extreme desordre, se disciplinerent peu-à-peu par sa vigilance & par son exemple. 1658.

Prise de Mortare dans le Milanez.

Les armes du Roi n'eurent pas un moindre succès en Italie qu'elles avoient eu en Flandre. Dès le commencement de la campagne le Duc de Modene, qui commandoit du côté du Milanez, se proposa d'entrer dans le cœur de cette Province & d'y faire quelques conquêtes, pour établir des quartiers & des contributions. Il s'avança vers la riviere d'Adda, & se mit en devoir de la passer près de la ville de Lodi, à la vûe des ennemis retranchez sur l'autre bord. Le passage fut fort disputé, mais une partie de la cavalerie ayant traversé cette riviere, quelques milles au-dessus de l'endroit où les Espagnols étoient postez, ils prirent l'épouvante & se retirerent en desordre. Les François passerent aussi-tôt, chargerent l'arriere-garde, & en défirent une partie. Sur cette nouvelle le Marquis de Pianezze, le Marquis de Ville, Generaux des troupes du Duc de Savoië, qui étoit alors dans les interêts de la France, ataquerent la ville de Trin, dont les ennemis s'étoient emparez, & s'en rendirent les maîtres après un long & terrible assaut. Ils allerent ensuite joindre le Duc de Modene, qui, après une longue marche au travers du Milanez, entre Milan & Pavie, avoit passé le Tezin; assiegerent Mortare. La garnison se défendit pendant seize jours, & fit plusieurs sorties fort vigoureuses; mais enfin le Gouverneur capitula le vingt-deuxiéme d'Août.

Mort du Duc de Modene.

Peu après cette expedition, le Duc de Modene, dont la santé étoit afoiblie à cause d'une blessure qu'il avoit reçûe autrefois, mourut à Saint Ja, laissant la reputation d'un Prince doué de belles qualitez, si ses forces eussent

* *La Princesse Marguerite, nous en parlerons plus au long ci après.*

répondu à sa fortune & à son courage. Mais comme il meditoit de trop grands desseins pour un Etat aussi petit que le sien, il fut toûjours obligé de se servir des armes étrangeres pour les executer, de sorte qu'on peut douter s'il merita plus de louange pour les grandes entreprises qu'il forma, que de blâme pour les maux dont il fut la cause. Enfin reconnoissant qu'il servoit les autres contre ses propres interêts & se sentant proche de sa fin, il fit venir le Duc Alphonse son fils & son successeur, & l'exhorta à se reconcilier avec les Espagnols & à gagner l'afection des Papes, l'avertissant que c'étoit d'eux qu'il devoit craindre les plus grands malheurs qui pussent arriver à la fortune de sa Maison.

Suite de la negociation des Ambassadeurs de France à Francfort. *Memoir. du Maréchal de Gramont. Tom. II.*

Cependant le terme de l'élection de l'Empereur s'aprochoit, & l'Archiduc Leopold, Roi de Hongrie & de Boheme, ayant ateint l'âge de sa Majorité, rien n'empêchoit plus les Electeurs de lui mettre encore la couronne Imperiale sur la tête. Mais il falloit auparavant regler les pretensions des François & des Suedois. Les Autrichiens n'oublioient rien de ce qui pouvoit nuire aux premiers; & les seconds se plaignoient hautement que la France obtenoit tout ce qu'elle demandoit, & qu'on n'acordoit rien à la Suede. Je n'entrerai point dans le détail de toutes les conversations qu'eurent sur ce sujet le Maréchal de Gramont & M. de Lionne avec le Ministre Suedois. Je dirai seulement qu'après avoir cru prendre toutes les precautions imaginables pour s'assûrer du Palatin, cet Electeur leur garda cette déclaration, qu'il fit en plein College Electoral en ces termes: „ Qu'il n'entendoit pas que son vœu, „ qu'il avoit donné pour la France, eût „ aucun lieu, qu'en cas qu'au même- „ tems on donnât satisfaction à la Sue- „ de sur la pretension qu'elle avoit aus- „ si que l'Empereur ne se pût mêler de „ la guerre de Pologne, & fût obligé „ d'en retirer ses troupes avant l'élec- „ tion. A quoi ceux de Brandebourg s'étant oposez, ayant déclaré qu'ils suspendoient leur vœu pour la France, jusques à ce que l'Electeur Palatin eût ôté cette condition qui regardoit la Suede; & ledit Electeur ayant persisté jusqu'au bout à vouloir faire dépendre une afaire de l'autre, sous pretexte d'empêcher la division qui pourroit autrement arriver entre les Couronnes: on se separa sans avoir pû rien conclure.

Convention des Electeurs en faveur de la France.

Les Autrichiens & ceux de leur parti sembloient triompher; mais cette joië ne dura pas long-tems. Les deux Electeurs de Mayence & de Cologne, dévouez à la France, sçurent si bien remontrer à leurs collegues & aux autres Princes, que la fureté future de l'Empire consistoit en la protection du Roi Tres-Chrétien, auquel seul on avoit toute l'obligation du Traité de Munster, & des restitutions dont il avoit été suivi, que la plûpart consentirent à faire ensemble une convention préliminaire, laquelle, sous le pretexte du bien public, acorda toute sorte d'avantages au Roi Tres-Chrétien. L'article III. du Traité de Munster sur lequel on avoit formé tant de dificultez, y fut entierement decidé en sa faveur; & l'on y arrêta solemnellement, qu'en cas que celui qui seroit élû Empereur contrevint aux capitulations de l'Assemblée, on convoqueroit une Diete pour proceder à une autre élection. Cette convention fut faite le 4. Juin de cette année, & le 18. Juillet suivant on obligea le futur Empereur à faire la celebre capitulation de Francfort, par laquelle toutes les loix, capitulations, & constitutions Imperiales qui avoient precedé, furent expliquées à la rigueur, & par laquelle aussi on confirma tout ce dont on étoit convenu auparavant en faveur

1658. de la France. Le premier Article * qui regarde la conservation reciproque de la Paix, étoit conçû de la maniere suivante.

Extrait de la capitulation que le futur Empereur signa avant son élection.

„ Nous entretiendrons la paix durant „ tout le tems de nôtre Gouvernement „ avec les Princes Chrétiens nos voisins „ & limitrophes, & ne commencerons „ aucunes querelles, dissentions ou „ guerre au-dedans, ni au-dehors de „ l'Empire à son sujet, sous quelque „ pretexte que ce puisse être, sans le „ sçû, avis, & le consentement des Ele„ cteurs, Princes & Etats, ou au moins „ des Electeurs, & ne permetrons point „ qu'aucune armée entre dans l'Empi„ pire, sans ledit consentement, & sur „ tout nous observerons inviolable„ ment les choses qui ont été traitées „ & concluës à Osnabrug & Munster, „ entre nôtre predecesseur en l'Empire „ Romain, & les Electeurs, Princes & „ Etats d'une part, & les autres trai„ tans de l'autre, & ne ferons rien aten„ ter à l'encontre, ni par nous ni par „ autrui, qui puisse afoiblir ou rompre „ cette paix universelle & chrétienne, „ & qui doit toûjours durer, & la vra„ ye & sincere amitié : c'est pourquoi „ pour une plus grande assurance de la„ dite paix, nous ne fournirons aucu„ nes armes, argent, soldats, vivres ou „ autres commoditez aux Etrangers, „ Ennemis de la Couronne de France, „ presens ou à venir, sous quelque cou„ leur ou pretexte que ce puisse être, „ soit pour quelque démêlé, ou sujet „ de guerre contre ladite Couronne ni „ ne donnerons logemens, quartiers „ d'hiver ou passage à aucunes Trou„ pes qui seront conduites par d'au„ tres, contre ceux qui sont compris „ dans ledit traité d'Osnabrug & Mun„ ster; comme aussi reciproquement la „ couronne de France par ladite paix de „ Westphalie est obligée à toutes les„ dites choses envers nous, le Saint „ Empire, les Electeurs, Princes & E„ tats, & ainsi nous nous comporterons „ conformement à ladite paix de Vvest„ phalie, au regard du Cercle de Bour„ gogne & de la guerre qui y étoit al„ lumée, du tems dudit Traité, & qui „ dure encore aujourd'hui, que si sem„ blable chose étoit entreprise par un „ ou plusieurs Etats de l'Empire ou „ quelques autres Potentats, & que l'on „ menât des troupes étrangeres par les „ terres de l'Empire, ou contre icelui, „ de qui qu'elles puissent être, & sous „ quelque couleur ou pretexte que ce „ soit, nous nous y oposerons de tout „ nôtre pouvoir, & repousserons la for„ ce par la force, & assisterons en éfet „ les Etats ofensez de nôtre secours & „ défense Imperiale, selon les constitu„ tions de l'Empire. Si nous ou l'Empi„ re même venions à être assaillis de „ guerre, il nous sera permis dès-lors „ de nous servir du secours de qui que „ ce soit : ensorte toutefois que durant „ une semblable guerre, ni autrement, „ nous ne bâtirons aucun nouveau „ Fort dans les Provinces & Territoi„ res des Electeurs, Princes & Etats, „ ni ne renouvellerons les anciens, & „ permetrons encore moins à d'autres „ de le faire, & ne chargerons aucun „ desdits Etats de quartiers d'hiver au„ trement que les constitutions de „ l'Empire l'ordonnent. 1658.

Le second Article * par lequel tous secours reciproques sont défendus, étoit conçû en ces termes.

„ Pour éviter que nôtre chere Pa„ trie, la Nation Germanique, ou „ nous-mêmes ne retombions en de „ nouveaux embarras, nous ne nous mê„ lerons en façon quelconque dans les „ guerres qui se font presentement dans

* C'est l'Article XIII.

* C'est le XIV.

„ l'Italie & le Cercle de Bourgogne: ni „ n'envoyerons, soit en nôtre nom comme Empereur, ou pour raison de nôtre Maison, aucun secours de Soldats, „ d'argent & d'armes ou autre chose, „ contre la Courone de France & ses „ Alliez dans ladite Italie ni Cercle de „ Bourgogne, pour aucun sujet de dispute ou de guerre, & ne donnerons faveur ni assistance en aucune autre maniere, à condition toutefois que reciproquement la Couronne de France „ & ses Alliez ne donneront aussi aucun secours ni assistance de Soldats, „ argent, armes ou autres moyens, par „ quelques voyes ou manieres que ce „ puisse être, à nos Ennemis ou à ceux „ de l'Empire, de nôtre Maison en Allemagne, d'aucuns Electeurs, Princes ou „ Etats, conjointement ou separement; „ & ce qui est contenu dans le present „ Article & dans le seiziéme ci-après „ touchant la Couronne de France & „ ses Alliez se doit entendre de nos Alliez & de ceux de l'Empire, de notre „ Maison en Allemagne, des Electeurs, „ Princes & Etats, conjointement ou separément, ensorte que tout ce que „ dessus s'observe reciproquement & également de part & d'autre: pourtant „ avec cette déclaration encore, qu'au „ cas qu'un ou plusieurs des Electeurs, „ Princes & Etats de l'Empire fussent „ ataquez par guerre de quelqu'un, & „ que ledit Electeur, Prince ou Etat implorât le secours de la Couronne de „ France ou de ses Alliez; dès-lors il sera libre & ne pourra prejudicier à ladite Couronne de France, ni à ses Alliez, de donner un tel secours, ni a tel „ Electeur, Prince ou Etat de se servir de la force du droit d'Alliance „ convenable, & qui est confirmé par „ le Traité de paix: Et afin que le Saint „ Empire demeure tranquille, & „ dans un état assuré de paix, nous „ donnerons ordre avant toutes choses, „ incontinent après avoir pris possession de son Gouvernement, que l'on „ commence efectivement des Traitez „ de Paix dans l'Allemagne entre les „ deux Couronnes qui sont en guerre, „ principalement dans l'étenduë des „ Cercles & Patrimoines de l'Empire; „ & que moyennant la Grace divine, le „ repos soit rendu à leurs Royaumes & „ Sujets, à la Republique Chrétienne, „ & à tout l'Empire, & que pareillement l'on conduise sans délai à une „ bonne & dûe fin les Traitez de Paix „ de Pologne.

Ce peu d'Articles extraits de la capitulation entiere sufiront pour faire connoître, 1. le credit que le traité de Munster donnoit alors au Roi T. C. dans l'Empire: 2. la raison qui engageoit l'Empereur à demeurer tranquillement spectateur de l'une & de l'autre guerre d'Espagne, sans donner au Roi son Parent & son Allié aucun secours considerable; & enfin à quelles conditions onereuses l'Empereur fut obligé d'accepter l'Empire: Ce qui dans le fond provenoit bien moins de la crainte ou de l'afection que l'Empire en general eût pû conserver pour Sa Majesté T.C. depuis le Traité de Munster, que de l'afinité & des liaisons intimes que ce Monarque avoit eû soin d'entretenir avec la plûpart des Princes du Rhin. Quoiqu'il en soit, les partisans de la Maison d'Autriche publioient que jamais le Roi de Hongrie ne consentiroit à cette capitulation, & qu'il sortiroit de Francfort plûtôt que d'y souscrire; mais le tour aboutit pourtant à être fort aise de se voir le Successeur de Charlemagne, & le XIV. Empereur de sa Maison. Il passa la capitulation telle qu'elle lui fut presentée, & fit serment d'en observer le contenu en termes qui meritent aussi d'être raportez. *Serment de l'Empereur touchât cette capitulation.*

„ Toutes lesquelles choses en general & en particulier, nous Roi des Ro-

1658. „ mains susnommé, avons promises „ ausdits Electeurs, tant pour eux, „ qu'au nom du Saint Empire Romain, „ y engageant nôtre honneur Royal, „ nôtre dignité, & la parole de la verité, ainsi que nous le prometons par „ ces presentes, & prêtons le serment „ corporel à Dieu, & à ses Saints Evangelistes, pour leur ferme, fidele „ & inviolable observation, de ne rien „ faire à l'encontre, ni procurer qu'il „ y soit contrevenu par quelque voïe „ que l'on puisse imaginer, renonçant à „ toutes exceptions, dispensations, absolutions, droits tant canoniques „ que civils, de quelque nom que l'on „ les apelle.

Suivi de son élection le 18. Juillet.

C'est ainsi, dit l'Historien de Venise, que Leopold signa cette capitulation telle qu'elle lui fut oferte, en vûe de ne l'observer qu'autant que la necessité l'y contraindroit. Il fut aussi-tôt élu & proclamé Empereur d'un consentement general le 18. Juillet, seize mois après la mort de Ferdinand III. son pere.

Ligue du Rhin concluë peu après entre le Roi T. C. & les Princes de l'Empire.

Pendant que l'on procedoit à cette ceremonie, les Ambassadeurs sortirent de Francfort selon les constitutions de la Bulle d'or; & le Maréchal de Gramont & le Marquis de Lionne se retirent à Mayence. Jusques-là ils pouvoient se vanter d'avoir déja beaucoup obtenu; mais ce n'étoit pourtant qu'en papiers que consistoient tous leurs avantages. Pour les rendre plus solides, & obliger le nouvel Empereur à l'observation des promesses solemnelles qu'il venoit de jurer, ils meditoient une Ligue entre les Princes de l'Empire, qui fut ensuite nommée la *Ligue du Rhin*. Ils y trouverent d'abord de grandes dificultez, dont les plus épineuses leur étoient suscitées de la part des Suedois. Cependant après plusieurs conferences tenuës à ce sujet *, les trois Electeurs du Rhin, le Roi de Suede comme Duc de Bremen & de Verden, le Duc de Neubourg, l'Evêque de Munster, le Landgrave de Hesse-Cassel, & les Ducs de Lunebourg & de Brunswick, conclurent cette Ligue à Mayence le quinziéme d'Août: elle étoit conçûe en ces termes. 1658.

Extrait de ce Traité. *Memoir. du Maréchal de Gramont. Tom II.*

„ D'autant que Sa Majesté Tres-„ Chrétienne comme interessée à la „ paix, entre dans la Ligue que les E-„ minentissimes, & Reverendissimes „ Princes & Seigneurs, M. Jean Phi-„ lipe, Archevêque de Mayence, M. „ Charles Gaspard, Archevêque de „ Trêves, M. Maximilien Henri, Arche-„ vêque de Cologne, Archichancelier „ du Saint Empire Romain dans l'Alle-„ magne, Gaule, Royaume d'Arles & „ Italie: & Princes Electeurs, M. Chri-„ stophle Bernard Evêque de Munster, „ Prince du Saint Empire Romain, M. „ Philipe Guillaume, Comte Palatin du „ Rhin, Duc de Baviere, Juliers, Cle-„ ves & Mont: Sa Majesté Suedoise „ comme Duc de Bremen & Verden „ & Seigneur de Wismar: M. M. M. „ Auguste Christian Louïs & George „ Guillaume Duc de Brunswick & de „ Lunebourg, & M. Guillaume, Land-„ grave de Hesse, ont faite en vertu „ du Recès de Francfort de la presente „ année 1658. le 14. d'Août, unanime-„ ment confirmé, Sadite Majesté aprou-„ ve entiérement ledit Recès en tou-„ tes ses parties & selon sa teneur, & „ sous les mêmes conditions, elle s'as-„ socie avec lesdits Electeurs & Prin-„ ces; & ainsi le Roi Tres-Chrétien „ d'une part, ensuite les Electeurs & „ Princes Confederez, de l'autre, pour „ conserver la tranquillité commune „ dans le Saint Empire, ont lié entre eux „ une bonne amitié & correspondance „ d'une défense mutuelle, laquelle ils „ confirment par cette Paction particu-„ liere, outre le susdit Recès acordé,

* *A Hecbst, petite ville entre Francfort & Mayence.*

1658. „ & accepté solemnellement de tous, „ & sont enfin convenus de part & d'au- „ tre des conditions ci-dessous écrites, „ ensorte toutefois que comme il est „ contenu dans le susdit Recès, il sera „ libre d'entrer dans la susdite alliance „ à un chacun des autres Princes com- „ pris dans la paix, tant Catholiques „ que ceux de la Confession d'Aus- „ bourg, sans en excepter aucun.

En vertu de cette alliance, tous & un chacun les Princes & Electeurs confederez prometoient d'employer toute sorte de moyens & toutes leurs forces tant dans les Dietes de l'Empire, qu'ailleurs, pour obtenir l'observation de la paix, & pourvoir à ce que la garantie generale fondée sur l'instrument de paix, *Verum tamen*, fût éfectivement & réellement mise en execution, laquelle étant établie, ou une garantie speciale étant acordée, en atendant & jusques à ce que cette garantie generale fût pleinement confirmée entre les associez à la paix par l'association de plusieurs à cette ligue, on devoit convenir ensuite des autres moyens réels & éfectifs de conserver & maintenir la paix, & d'unir les conseils & les forces contre les contrevenans. Cependant tous & un chacun des Electeurs & Princes liguez, qui habitoient sur les rivieres, & particulierement sur le Rhin, & en quelque endroit qu'il pouvoit arriver par la commodité des lieux, chacun d'eux en leur territoire, étoient obligez de prendre garde que nulles troupes envoyées dans les Païs-bas ou ailleurs, contre le Roi Tres-Chrétien, & ses alliez modernes, ne passassent par leurs terres, & que l'on ne leur y donnât aucuns quartiers d'hiver, armes, canons, vivres, comme choses contrevenantes à la paix.

Le Roi Tres-Chrétien, les Electeurs & les Princes confederez, se prometoient reciproquement que si, au sujet ou sous le pretexte de cette correspondance défensive pour la paix en Allemagne, aucun d'eux ou tous ensemble étoient ofensez, ou traitez en ennemis de qui que ce pût être, soit au-dedans ou au-dehors de l'Empire; alors ils s'assisteroient l'un l'autre de toutes leurs forces & pouvoirs, comme la necessité le requereroit, feroient marcher leurs armées, & les joindroient pour la défense de leur allié qui se trouveroit en peine, &c. 1658.

Les Espagnols n'en sont pas plus disposez à la paix.

Tant que cette ligue fut ignorée des Espagnols, ils parurent toûjours plus éloignez d'un acommodement. Ce n'étoient qu'injures de leur part contre le Cardinal Mazarin, & qu'invectives sur le peu ou point d'assurance qu'il y avoit en sa parole. Les propositions faites par le Maréchal de Gramont & le Marquis de Lionne de la part du Roi, au College Electoral, pendant la Diete de Francfort, de vouloir bien prendre les Electeurs pour arbitres de la paix: le pouvoir qu'il plut à Sa Majesté de donner à ses Ambassadeurs pour cet éfet: la mediation du Pape & celle de l'Ambassadeur de Venise, furent traitées par le Comte de Pignerande de pures illusions, pour tirer en longueur l'élection de l'Empereur, & en lui ôtant les moyens de secourir les Etats de Flandre, donner aux François ceux d'y continuer leurs progrès.

Les François refusent la mediation du Pape.

Mais si le Pape & les Electeurs souhaiterent plusieurs fois vainement de s'entremettre pour trouver des temperamens qui pussent satisfaire les deux Rois: si l'Espagne rejeta toûjours leurs ofres, & parut ferme dans le dessein de continuer la guerre, malgré les raisons qu'elle avoit d'en souhaiter la fin: si le Pape sur tout fit diverses tentatives pour ce sujet: si, malgré son inimitié secrette pour la France, on en vint jusques à proposer

1658. des conferences à Rome, dans lesquelles toutes les afaires seroient décidées par l'arbitrage du Pape en personne : la France de son côté rejeta aussi ses ofres, & refusa toujours constamment sa mediation. Comme cet arbitrage lui étoit suspect par toutes sortes de raisons, elle s'en defendit adroitement, sous couleur de ne pouvoir consentir à traiter de la paix dans une ville, où la Maison d'Autriche étoit comme toute-puissante, autant par le nombre des partisans qu'elle y avoit, que par le voisinage du Royaume de Naples. Le pretexte étoit frivole, comme on peut voir ; mais il n'y en a point qui ne soit bon, quand on a la force en main, & qu'on est resolu de s'en servir. On prenoit en secret d'autres mesures pour amener les Espagnols au point que l'on desiroit ; & par une adresse qui réussit au-delà de ce qu'on en pouvoit atendre, on les y amena par cela même à quoi ils paroissoient le plus oposez. On ofrit neanmoins au Pape d'entrer en conference en quelque Port de la Ligurie *, si Sa Sainteté vouloit s'y rendre ; mais on sçavoit bien que le Pape ne pouvoit pas faire cette démarche, ni les Espagnols consentir à la proposition.

Raisons qui empêcherent la Cour de Madrid de consentir d'abord au mariage de l'Infante avec le Roi.

J'ai insinué ci-devant, qu'ils avoient des raisons secretes qui les empêchoient de consentir à la paix, ou plûtôt au mariage du Roi avec l'Infante, qu'on en regardoit comme le principal lien. C'étoit la crainte que la Couronne d'Espagne n'échût au Roi Tres-Chrétien en consequence de ce mariage, si le Roi Catholique venoit à mourir sans enfans. Il est vrai, comme je l'ai dit ansi, qu'il lui étoit né un Prince sur la fin de l'année 1657. qui sembloit assurer dans sa maison la succession de la Couronne ; mais l'âge encore si tendre de cet enfant, & l'aprehension de voir éteindre par sa mort les esperances qu'on avoit conçûes de sa naissance, fortifioient le Roi Catholique dans son éloignement pour le mariage de l'Infante avec le Roi. Cependant la reduction de Dunkerque pour la seconde fois & la victoire des Dunes qui l'avoit precedée, étoit un des plus rudes coups que l'Espagne eût encore reçûs : elle reconnut alors de quelle importance avoit été contre elle & seroit peut-être à l'avenir l'alliance de la France avec l'Angleterre. Elle en aprehenda les suites ; & la nouvelle de la ligue du Rhin, que le Roi Catholique aprit peu de tems apres, redoublant son inquietude, commença a lui faire changer de sentiment. Il craignit, comme c'étoit le but de la Cour de France, que tous ces Princes ne se joignissent avec cette Couronne pour le chasser entierement de l'Allemagne ; & cette crainte le porta à se determiner au mariage de l'Infante avec le Roi. Le motif qui l'en avoit empêché auparavant ne subsistoit plus. Outre l'Infant dont la Reine d'Espagne étoit acouchée, une seconde grossesse lui donnant encore cette année l'esperance d'avoir un second Fils, cette Cour n'avoit plus à craindre de voir la Couronne sans Successeur. Mais avant que de raporter la suite de cette negociation, reprenons le recit des afaires étrangeres. 1658.

Afaires de Pologne. Ragotzki veut s'en emparer. Nani, Hist. de Venise.

Le nouvel Empereur avoit ratifié, même avant son élection, le Traité de son Pere avec les Polonois, & leur avoit envoyé six mille hommes sous la conduite du Comte d'Asfelt. D'autre part Ragotzki encouragé par les succès dont les armes Suedoises l'avoient favorisé en Pologne, formoit des pretensions sur cette Couronne & ne negligeoit rien pour les faire valoir. Pour cet éfet il fit cette année une ligue plus étroite avec Charles Gustave, ramassa des troupes en grand nombre.

* *Autrement, des côtes de Gennes.*

1658. bre, & entra au plus fort de l'Hiver dans ce Royaume qu'il vouloit conquerir. Les Suédois étoient contens de la Prusse, & du butin qu'ils y avoient fait : ils abandonnerent le reste sans peine au premier occupant. Les Moscovites, comme nous l'avons dit, s'en étoient déja emparez d'une partie : les Tartares, sous pretexte de secourir, desoloient tout : & ceux du pays, ou desesperez ou disperfez, ne pensoient plus qu'à retirer quelque profit du debris des ruïnes communes. Ainsi ce beau Royaume étoit tombé dans une étrange confusion, & étoit devenu la proye non seulement des Etrangers, mais des siens propres. Ragotzki cultivoit l'amitié des Cosaques, & avoit mis dans son parti les Princes de Valachie & de Moldavie, sans se soucier de choquer les Turcs qu'il croïoit assez occupez de leurs propres affaires, ni les Autrichiens apliquez alors à l'élection de l'Empereur. La fortune seconda ses premieres entreprises ; mais l'aiant abandonné bientôt aprés, il succomba aux calamitez dont il fut accablé.

Il est menacé par les Turcs & contraint d'abdiquer sa Principauté de Transylvanie.

Il vint à Cracovie où il mit garnison ; mais lorsqu'il voulut passer outre, il trouva que les Polonois aiant repris courage par les secours qu'ils avoient reçus de Leopold, commençoient à resister vigoureusement, & que les Suédois, attaquez par le Roi de Dannemarck dans le territoire de Brêmen, avoient été obligez d'accourir au secours de ce pays-là. Ayant donc muni Cracovie & quelques autres places, il crut qu'il feroit mieux de se retirer en Transylvanie ; mais les Polonois l'ayant prevenu, le couperent dans des defilez où il s'étoit engagé, & l'entourerent de telle sorte, que n'en pouvant sortir, il fut contraint de subir la loi qu'on voulut lui imposer. Il falut qu'il se soumît aux conditions dures & honteuses de rappeler les Garnisons qu'il avoit mises dans toutes les places, & d'acheter à prix d'argent la liberté de s'en retourner chez lui. Ce ne fut pas encore tout. Les Tartares étant survenus au nombre de trente mille, le serrerent de si près, que s'il n'eût pris la fuite, il auroit été fait prisonnier, comme il arriva à son General & à presque tout le reste de son Armée. Il se croïoit en sureté dans sa Principauté, s'efforçant par toute sorte de soûmissions d'apaiser les Turcs & les Autrichiens irritez de ses entreprises. Ces derniers les lui pardonnerent, le voïant assez puni par ses mauvais succés. Mais la haine du Vizir contre lui étoit implacable, parce que quelque tems auparavant ce Prince lui avoit rendu de très-mauvais offices à la Porte. Ravi de trouver une si belle occasion de s'en vanger, ce Ministre l'accusa de rebellion pour avoir osé entreprendre la guerre, sans la permission du Sultan ; & ce ne fut qu'en abdiquant sa Principauté, que Ragotzki évita la tempête qui le menaçoit d'une ruïne prochaine. Son but n'étoit en cela que de gagner du tems. 1658.

En effet, il ne vit pas plûtôt les Turcs éloignez, qu'il reprit le nom & l'autorité de Souverain. Il menagea les Transylvains avec prudence, & tâcha de mettre les Hongrois dans son parti. Il s'adressa sur tout à Leopold, lui representant que si une fois les Turcs, s'emparoient de la Transylvanie, comme c'étoit leur dessein, ils s'ouvriroient par là le chemin à de plus grandes conquêtes en Hongrie & en Pologne. Leopold, occupé de ce qui se passoit à Francfort, se contenta de lui donner des esperances, & envoya quelque peu de troupes en Hongrie, sous la conduite d'Annibal Gonzague, pour tenir en bride les Peuples de ce pays-là. Il vouloit faire croire aux Turcs

1658. que son dessein étoit d'envoyer du secours au Prince de Transylvanie; mais les Turcs en prirent peu d'ombrage, voyant que Gonzague s'étoit retranché dans l'Ile de Schut sans autre vuë que de couvrir le pays. Alors le Vizir, plus irrité qu'auparavant, demanda avec menaces aux Transylvains la tête de leur Prince & la consignation de quelques places. Sortant ensuite en Campagne, il se joignit aux Bachas de Temeswar & de Bude qui n'attendoient que son arrivée pour entrer en Transylvanie, Ragotzki de son côté, n'aiant pu obtenir de Leopold que trois ou quatre mille hommes, ramassa d'ailleurs autant de Troupes qu'il lui fut possible, & marcha courageusement au devant de l'Ennemi. Il rencontra prés d'Arad un gros Corps de Turcs qui venoient avec du Canon: il les attaqua, les rompit, en tua cinq ou six mille qui demeurerent sur la place, & fit beaucoup de prisonniers entre lesquels se trouverent plusieurs de leurs Commandans. Ce Prince, fier de cet avantage, le grossit au delà de ce qu'il devoit, pour accroître sa reputation & son credit. Mais le Vizir, sans faire de bruit, s'apliqua uniquement à en tirer vengeance & à profiter de l'absence de l'Empereur retenu à Francfort par les ceremonies qui suivirent son élection. En vain on le rapelloit à Vienne où l'on étoit allarmé du danger que couroit la Transylvanie: la pompe de son Couronnement, les visites qu'il se crut obligé de rendre aux Princes de l'Empire, & les fêtes qu'on lui donnoit par tout, plus convenables à son humeur & à son âge que les soins de la guerre qu'il avoit à craindre, lui firent perdre en de vains amusemens un tems precieux qu'il auroit pu mieux employer ailleurs. Il ne revint en Autriche qu'au mois d'Octobre, & trouva que les Turcs s'étoient deja *rendus maîtres d'Iene, place trés-forte, où Ragotzki avoit cru pouvoir se maintenir, parce qu'elle étoit environnée de marais qui en rendoient l'aproche trés-difficile. Le Gouverneur n'avoit pas plûtôt vu paroître les Turcs, que manquant de courage ou gagné par argent, il se rendit sans resistance. Il est vrai qu'il paya de sa tête sa lacheté ou sa trahison; mais il en coûta encore une fois à Ragotchi sa Principauté, dont Acacio Bachiani fut investi, à condition de payer un plus grand tribut à la Porte. Le Vizir ne voulut pas alors pousser plus loin ses progrés: il fit fortifier sa nouvelle Conquête, & se contenta de faire le dégat dans le pays.

Propositions de paix faites aux Venitiens aux conditions de rendre Candie.

La guerre de Candie étoit un obstacle à celle-ci, & pour la continuer plus surement, ce Ministre auroit bien voulu se debarasser de la premiere. Pour cet efet il fit ofrir la paix aux Venitiens, à condition que la République rendroit Candie aux Turcs avec les autres places de sa dependance. Balarini qui faisoit à Constantinople l'office du Baile & qui avoit été mis aux arrêts avec lui, en envoya les propositions au Senat suivant le projet que le Vizir lui en avoit mis entre les mains, avec menaces, en cas qu'on le refusât, d'employer les plus grans eforts de tous les côtez, & principalement contre la Dalmatie. La chose mise en deliberation, les sentimens des Senateurs se trouverent fort diferens. Les uns représenterent l'épuisement de la Republique, la perte de tant de Noblesse & de Soldats que lui coûtoit deja cette longe & penible guerre, & l'impuissance où elle étoit de résister plus longtems à un ennemi opiniâtre & superieur. Ils disoient que ce seroit l'irriter par une resistance inutile qui n'empécheroit pas sa conquête, & qui l'exciteroit au contrai-

* *Au mois de Septembre.*

à porter ses armes victorieuses jusques dans le cœur de leurs Etats. Les autres étoient d'avis par cela même de disputer au Turc la conquête de Candie jusques à la derniere extremité : alleguant que c'étoit une barriere qu'on oposoit à sa fureur, qui seroit bien plus redoutable lorsqu'il s'en seroit rendu maître, qu'elle ne l'étoit tandis qu'on arrêtoit ses eforts. Que le Vizir ne proposant la paix que parce que cette guerre étoit un obstacle à d'autres desseins, on obtiendroit de lui des conditions plus favorables si l'on demeuroit ferme dans la resolution de se defendre avec vigueur. Qu'à la verité les finances de la Republique étoient épuisées, mais qu'elle avoit une ressource certaine dans la bourse des particuliers, qui étoit le veritable tresor de l'Etat. Ce dernier avis fut suivi : l'on prefera le danger d'une guerre malheureuse à celui d'une paix injuste. Les Senateurs contribuerent de leurs biens, les uns six mille ducats & les autres dix mille, pour la soûtenir ; & chacun signalant à l'envi son zele pour la Patrie, ofrit de payer ou sur le champ ou à diverses fois de trés-grosses sommes d'argent.

Elles sont rejettées par le Senat.

Cette deliberation aiant été envoyée à Balarini, il en rendit compte au Vizir avec tous les menagemens possibles. Mais quelque soin qu'il prît d'adoucir, autant qu'il put, le refus que les Venitiens faisoient de rendre Candie, ce fier Ministre l'écouta à peine jusqu'au bout, & le renvoya à son logis avec ses Gardes ordinaires. Faché de voir par là ses projets renversez, il resolut de lasser la Republique en l'afoiblissant. Il avoit repris sur elle l'année precedente les Iles de Tenedo & de Lemnos ; & les Venitiens de leur côté s'en étoient en quelque façon dédommagez par une bataille navale qu'ils avoient gagnée dans le Détroit des Dardanelles. Mais comme ils ne l'acheterent, aussi bien que celle de l'année 1656., que par la mort de leur Géneral *Lazaro Mocenigo*, ils furent moins sensibles à l'avantage qu'elle leur procura, qu'à la perte qu'ils y avoient faite.

La Commandement de la Flote fut donné à *Morozini*, Géneral de Candie, qui forma cette année un grand dessein, mais dont le succés ne répondit pas à son attente. Ce fut de surprendre la Canée, en faisant avancer dans le Port à force de rames trois Galeres secondées par vingt Brigantins, pendant que des Troupes postées à terre avec des échelles & des petards feroient diversion dans le même tems, & attaqueroient le Corps de la Place. Il y avoit cette circonstance favorable, que la chaîne du Port aiant été rompuë n'étoit pas encore racommodée, en sorte que l'entrée en restoit ouverte, & que les Turcs avoient negligé de fortifier certains endroits par lesquels il croïoit à coup sur pouvoir faire entrer ses Troupes à la faveur de quelques intelligences qu'il entretenoit dans la Ville. Déja l'on préparoit toutes choses pour faire réüssir ce projet ; mais comme il demandoit un grand secret & qu'il ne pouvoit s'executer que dans les tenebres, une dispute survenuë entre le Marquis de Villanova & le Chevalier de Gremonville, à qui en auroit la conduite, fit qu'on ne parla bientôt d'autre chose parmi les Soldats. Peut-être neanmoins qu'il auroit encore pu réüssir, si l'on en fût demeuré là ; mais quelques Felouques étant sorties pour aller dans l'Archipel malgré les defenses qui en avoient été faites, elles publierent les preparatifs qui se faisoient : ce qui fut cause que Cussein aiant fait promptement embarquer des Troupes à Napoli de Romanie, passa à la Canée avec tren-

1658. te Galeres & y demeura jusqu'à ce qu'il eût vu l'Armée Venitienne separée, & éloignée de ces quartiers-là. Ainsi manqua cette expedition qui auroit pu delivrer Canée & faciliter le secours de Candie ; mais cette malheureuse ville étoit destinée aux travaux d'un long & penible siége qui ne devoit pas encore finir si-tôt.

Mort de Cromvvel, & son Caractere.

La mort de Cromwel, arrivée sur ces entrefaites, donna quelque esperance de voir changer la face des afaires de la Grande Bretagne, qui gemissoit sous la Tyrannie de sa nouvelle *Protection*. Il l'avoit portée à un si haut degré de puissance, qu'il s'étoit redu également formidable aux Sujets des trois Royaumes & aux Etrangers. Il méditoit même de plus vastes desseins encore lorsque la mort le surprit le 13. Septembre après une maladie aiguë * qui le mit sans violence dans le tombeau. Fin douce & tranquille, rarement accordée à ceux qui s'élevent au Trône par la chute des legitimes Souverains ! Cromvvel étoit né d'une famille peu considerable, & n'avoit pas eu beaucoup d'éducation. Il étoit monté du plus simple emploi de la guerre à celui de Generalissime des Armées, par la force desquelles il étoit venu à Bout de faire couper la tête au Roi Charles. I. d'abattre ses envieux, d'exiler ceux qui lui étoient les plus suspects, & d'oprimer les Parlemens. Tout cela suposoit en lui des qualitez extraordinaires ; aussi paroissoit-il en avoir de bonnes, un grand zele pour la Religion, beaucoup de valeur & de courage à la guerre, une extréme prudence dans les Conseils : mais par dessus tout une ambition sans bornes, qui, au milieu même du pouvoir absolu dont il sembloit devoir être rassasié, lui faisoit menacer jusqu'à ses voisins. Non content de tenir le Royaume assujetti par une Armée bien disciplinée, il dominoit encore sur la mer par de puissantes Flotes. Grand dans les vertus & dans les vices, & pouvant passer sa vie dans la licence & dans les plaisirs, il véquit neanmoins dans une continence merveilleuse ; sobre, chaste, modeste, vigilant, infatigable ; mais trop rempli des idées tyranniques, & portant trop loin le droit des Peuples contre les Souverains *. Il mourut sur le Trône & dans le Palais des Rois avec la même tranquillité que s'il en eût été le Possesseur legitime, & avec la même force d'esprit que s'il n'eût dû être agité d'aucun remors. Il fut même enterré dans leurs Tombeaux ; mais son corps fut deterré ensuite par une Ordonnance du Parlement avec ignominie. Il étoit âgé de 58. ans lorsqu'il mourut, & l'on remarqua que ce fut à pareil jour que celui où il avoit gagné la fameuse bataille de Worchester, qui lui avoit frayé le chemin au Trône. 1658.

Richard son fils est nommé *Protecteur* en sa place.

Les uns disent qu'il avoit nommé Richard, l'aîné de ses fils, pour son Successeur au *Protectorat* ; d'autres, qu'il en avoit laissé le choix au Parlement. Quoi-qu'il en soit, la nomination de Cromvvel n'eût pas été suffisante pour établir Richard sur le Trône, si l'Armée n'eût concouru avec ce choix & avec les intrigues de ses Partisans. Dès qu'il eut les yeux fermez, les Republiquains penserent à

* *La Gravelle qui lui causa la fiévre, ce qui l'obligea de se mettre au lit où il mourut au bout de cinq ou six jours.*

* *C'est ce qui parut non seulement par sa conduite, mais parce qu'il dit peu après la mort du Roi Charles I. à Monsieur de Monginot, Medecin François, qui l'étoit allé voir de la part de Mr. de Mayerne son Medecin ordinaire. Cromvvel lui demanda ce que l'on disoit des Anglois à Paris ; & voyant qu'il ne lui répondoit que par de profondes reverences, il lui dit, en lui frapant sur l'épaule : Mr., si de tems en tems on faisoit de pareilles exécutions, les Rois en seroient plus sages & les Peuples plus heureux. Mémoire. M. S.*

1658. recouvrer la liberté qu'ils se plaignoient d'avoir une seconde fois * perduë par son usurpation. Ils esperoient que l'Armée, qui avoit aussi murmuré souvent de la severité de son joug, se joindroit à eux pour ne pas tomber dans la même servitude sous celui du Fils. Ils furent neanmoins trompez, cette Armée, qui avoit tâté de la souveraineté sous les aîles de son Maître, dit un Auteur Contemporain †, esperoit de la gouter encore plus pleinement sous celles d'un Fils moins à craindre pour elle que le Pere, & avec qui elle se flattoit de partager l'Empire. Comme elle ne pouvoit attendre la même chose du Parlement, elle prefera à son Gouvernement Républiquain celui du *Protecteur*. Ainsi la résolution fut prise par le Consei d'Etat, apuyé des Officiers de l'Armée, de proclamer Richard Cromvvel Protecteur de la République.

Artifice du Card. Mazar. pour faire consentir le Roi Catholique au mariage de l'Infante avec le Roi.

Comme il s'en faloit bien qu'il fût aussi redoutable que son Pere, le Cardinal Mazarin n'aiant plus à craindre d'être traversé de ce côté-là, commença à travailler serieusement à la paix. Il avoit deja reduit les Espagnols à la necessité d'y consentir par la Ligue du Rhin dont nous avons parlé; & la Cour de Madrid, comme nous l'avons dit aussi, étoit même disposée à accorder l'Infante au Roi. Pour la hâter de se declarer, cet adroit Ministre voulut la piquer de jalousie, en feignant un antre dessein de mariage avec la Princesse Marguerite de Savoye. Il faloit apuyer cette feinte de quelque démarche d'éclat, qui ne permît pas au Roi d'Espagne de douter que ce ne fût une verité. C'est-pourquoi le Cardinal invita la Duchesse de Savoye de venir avec ses Enfans à Lion, où il conduisit lui-même le Roi & toute la Cour au commencement d'Octobre. Madame Roïale de Savoie y arriva aussi quelques jours aprés, & le Roi étant allé au devant d'elle & aiant vu la Princesse Marguerite, il revint au galop dire à la Reine qui le suivoit, qu'elle la trouveroit fort à son gré. Il se mit ensuite à une portiere du carosse avec elle, & l'entretint tout le long du chemin, avec une liberté d'esprit & un agrément si extraordinaire, que tous les Courtisans ne douterent plus d'avoir bien-tôt cette Princesse pour leur Reine. Mais ils ne furent pas longtems dans ce sentiment. L'artifice du Cardinal Mazarin eut tout le succés qu'il s'en étoit promis. Le Roi d'Espagne craignit que s'il tardoit davantage à renouer le Traité, il ne fût plus tems de le faire; & considerant que vieux & infirme comme il l'étoit, il avoit sujet de craindre de laisser ses Enfans * extrêmement jeunes, en guerre contre un Roi victorieux & dans la fleur de son âge, il commença à souhaiter de prevenir ce malheur par une solide paix. Son Conseil entra tout-à fait dans ce sentiment, & pour l'y confirmer davantage, lui répresenta: „ „ Que depuis la rupture de la negociation avec le Marquis de Lionne, la „ France avoit renouvellé avec l'Angleterre une Ligue étroite, qui em„ pêcheroit la réüssite de tous les des„ seins d'Espagne; qu'il étoit constant „ que l'Empereur Charles-Quint, tout „ victorieux qu'il étoit de François „ Premier, fut contraint de faire la „ paix avec lui, à cause de l'Alliance „ où ce Prince entra avec les Anglois; „ & qu'aprés cet exemple, Sa Ma„ jesté ne pouvoit manquer de faire „ la paix par un semblable motif. Il „ ajoûtoit à cela que l'Empereur „ avoit les mains tellement liées, „ qu'il ne pouvoit plus donner au„ cun secours, ni à la Flandre, ni à 1658.

* *En comptant la premiére sous Charles I.*
† *Ludlow.*

1658. „ l'Etat de Milan ; & enfin que le Portugal paroissoit sur le point d'entrer „ en Alliance avec les Anglois & les „ François d'une part, & peut être „ avec les Hollandois de l'autre, ce qui „ seroit une fâcheuse diversion ".

Il n'en falloit pas tant pour determiner à la paix un Prince naturellement aussi pacifique que l'étoit Philippe IV. Il y donna les mains de tout son cœur, & comme le Marquis de Lionne avoit fait entendre, lors de son voïage à Madrid, que le Roi son Maître ne prétendoit point épouser l'Infante à d'autres conditions, qu'à celles qui avoient été stipulées dans le Contrât de mariage de Louis XIII. avec l'Infante Anne d'Autriche, il se persuada, à force de le souhaiter, qu'il n'y avoit aucun danger ni pour ses Enfans, ni pour ses Etats.

L'Artifice reüssit, & le mariage est resolu.

Dés-lors le mariage fut resolu, & pour ne pas perdre un tems, qui étoit d'autant plus precieux, que la Cour de France & celle de Savoïe étoient alors à Lion, le Roi Catholique suivit l'éxemple que lui avoit donné le Roi Trés-Chrêtien deux ans auparavant. Il envoïa en poste Don Antoine Pimentel pour traiter avec le Cardinal Mazarin. Ce Ministre Espagnol arriva à Lion le premier ou le deuxiéme Decembre *incognitò*, & surprit agreablement la Cour. Sa commission portoit en substance un ordre de renoüer le Traité de paix, & d'assurer que le Roi d'Espagne y concourroit avec un puissant desir de le cimenter par le mariage de l'Infante. Mais elle ne lui donnoit pas pouvoir de conclure ; de sorte que la negociation de Pimentel fut bornée à quelques Articles preliminaires : l'honneur du Traité entier étant reservé aux deux premiers Ministres de l'une & de l'autre Cour.

Le Roi conçoit de l'amour pour la Princes. de Savoïe.

Cependant le Roi, qui concevoit aisement de l'amour pour toutes les personnes qu'il voyoit, aiant trouvé la Princesse de Savoye à son gré, ne put s'empêcher de lui faire connoître le desir qu'il auroit de l'avoir pour femme. Il lui dit même le sujet de l'arrivée de Pimentel en France, & l'obligation où il seroit d'épouser l'Infante d'Espagne, si son Conseil le jugeoit à propos. On peut croire que la Princesse emploïa tout ce qu'elle avoit de charmes pour retenir ce Prince. Mais outre que l'inclination est ce que l'on consulte le moins dans le mariage des Rois, il ne fut pas difficile à ce Monarque d'éteindre dans sa naissance un feu d'autant moins violent, qu'il avoit une autre passion, comme je le dirai bien-tôt. Madame Roiale neanmoins n'eut garde de négliger les moiens de faire réüssir un mariage si avantageux. Elle eut quelques conferences sur ce sujet avec le Cardinal Mazarin ; mais quoi qu'en venant à Lion avec les Princesses ses Filles, elle eût fort esperé de ne les ramener pas toutes deux, elle fut bien-tôt desabusée.

Memoir. du Marech. de Gram. Tom. II.

En effet le Ministre Espagnol aiant exposé sa commission au Cardinal Mazarin, il fut conduit en secret chez la Reine, où le Roi se trouva. On fit entendre à Sa Majesté les bonnes intentions du Roi Catholique, qui lui firent bien-tôt changer de sentimens. On peut juger de la joie de la Reine, par l'aversion qu'elle avoit non seulement pour le mariage de la Princesse de Savoye, mais pour tout autre que celui de sa Niéce ; & comme les passions fortes se cachent malaisement, on vit la scene bien changée le lendemain. Madame Royale vint au Cercle ; & le Roi, aprés tout l'empressement qu'il avoit eu la veille pour la Princesse sa Fille, ne la regarda ni ne lui parla point. La Reine aplaudit même aux railleries qu'on fit de sa laideur

1658. *, & le Duc de Savoie étant arrivé le jour d'après, le Roi eut pour lui des secheresses infinies. Ce promt changement ouvrit les yeux aux personnes interessées ; & les Courtisans, qui penetrent bien-tôt ce qui se passe de plus secret dans le Cabinet, pour peu d'aparence qu'ils y voient, jugerent qu'il falloit que quelque Envoïé d'Espagne fût arrivé *incognitò* ; & l'on fut vingt-quatre heures après, que Pimentel étoit celui qui avoit si soudainement troublé la Fête.

Déplaisir de M. de Royale au refus que l'on fit de sa fille.

Le Cardinal après cela fut trouver Madame Roïale. Il lui dit qu'il ne la vouloit ni tromper ni flater ; & qu'il manqueroit à ce qu'il devoit au Roi & à l'Etat, s'il ne reçevoit pas avec joie les propositions qu'on lui faisoit de la part du Roi d'Espagne. Madame Roïale fondit en larmes, & fit inutilement ses plaintes à tout le monde;mais dans la suite on assûre qu'elle conseilla elle même au Roi de ne point negliger le mariage de l'Infante, pourvû qu'elle lui aportât la paix generale en dot. Telle est la dissimulation profonde qui regne à la Cour. Quoi qu'il en soit la Duchesse de Savoie regagna Turin en diligence ; & pour adoucir en quelque façon sa juste douleur, le Roi lui donna en partant un Ecrit signé de sa main & contresigné des quatre Secretaires d'Etar, par lequel Sa Majesté lui promettoit d'épouser la Princesse sa Fille, en cas qu'il ne se mariât point avec l'Infante.

La Cour s'en retourne à Paris.

Aussi-tôt après le départ des Princesses de Savoie, la Cour s'en retourna † à Paris. Pimentel s'y rendit aussi toûjours *incognitò*,& ce fut là qu'il conclut, avec le Cardinal & avec le Marquis de Lionne, les Préliminaires qui devoient servir de fondement au Traité de Paix & d'Alliance. 1658.

Préliminaires de la paix & du mariage. Lettres du C. M. Mazar.

Le premier & le plus considerable Article de ces Préliminaires, fut le mariage de l'Infante. Pour les interêts du Prince de Condé, ils demeurerent dans les termes que la France vouloit, c'est-à-dire, qu'il reviendroit, mais sans Charges ni Gouvernemens. La rétention des Places fut reglée, selon ce qui en fut depuis publié dans les Articles à St Jean de Luz pendant la Conference. Par ce Traité les Espagnols ne rendoient point Avesnes, Juliers, Philippeville, Mariembourg, ni le Comté de Conflans en Catalogne. Quant à la maniere d'executer les Articles accordez avec Pimentel, elle fut remise à la Conference entre les deux premiers Ministres ; où l'on esperoit, dans la correspondance reciproque des deux Partis, trouver le moien déxecuter toutes choses d'un commun accord. Mais parce qu'il importoit aux Espagnols qu'on n'en vint pas aux mains dans la Campagne qui s'aprochoit, à cause des mauvaises suites qu'un succés desavantageux pour eux auroit pu produire, Pimentel demanda une suspension d'armes. Le Cardinal qui jugeoit par là du mauvais état des affaires d'Espagne, & particulierement des Troupes, ne manqua pas de s'en prevaloir avec adresse. Il l'accorda sans se faire presser, mais pour deux mois seulement, pendant lesquels l'Espagne seroit tenuë de ratifier ce qui avoit été accordé avec Pimentel. Le Cardinal avoit deux vûes en agissant ainsi, l'une d'ôter aux Espagnols tout moyen de se servir de l'avantage de la Treve pour renforcer leurs Armées, ce qui auroit pu dans la suite aporter quelque alteration aux dispositions où étoit alors le Roi Catholique ; & l'autre de couper pié à toutes les instances

* *Le Marechal de Gramont dit dans ses Mémoires que la laideur de cette Princesse étoit extrême. Cependant le Roi l'avoit trouvé à son gré.*

† *Au mois de Fevrier 1659.*

1658. que l'on auroit pû lui faire au Lieu de la Conference, touchant le retablissement du Prince de Condé en ses Charges & Gouvernemens.

Départ du Cardin.Mazarin pour les Conférences de l'Ile des Faisans.

Les choses étant ainsi disposées, il ne s'agissoit plus que de mettre la derniere main à un Ouvrage si heureusement commencé.Le Cardinal Mazarin partit pour cet effet le 24. de Juin, pour se rendre à St. Jean de Luz. On lui avoit laissé le choix de soixante personnes de marque, tant Ecclesiastiques que Laïques, pour l'accompagner dans ce voïage. De ce nombre furent les Archevêques de Lion & de Toulouse, les Evêques de Baïonne, de Sées, de Poitiers & de Frejus; le Marechal de Gramont, le Duc de Crequi, le Baillif de Souvré, le Marechal Duc de Villeroi, le Marechal de Clerembaut, le Grand Maître de l'Artillerie, & Mr. de Lionne. Ce dernier y étant pour quelque chose de plus que pour païer de sa présence, fut honoré, sur le point de partir, des Provisions de Ministre d'Etat. On peut juger par là quel pouvoit être l'Equipage du Cardinal, Premier Ministre & Plenipotentiaire de France.

Avant que de s'éloigner, il substitua pour tenir sa place au Conseil, Michel le Tellier, Secretaire d'Etat, dont il connoissoit la capacité & la prudence, & sur qui il se reposoit fort. Il fut encore d'avis que pendant son absence la Cour fit quelque séjour à Fontainebleau, & qu'elle y attendit le tems qu'il faudroit pareillement s'avancer sur la Frontiere. Il craignoit si fort que le Conseil d'Espagne ne refusât de ratifier ce qui avoit été accordé par Pimentel, touchant le Prince de Condé, qu'en partant il declara au Roi & à la Reine Mere, que si la Ratification du Traité de Paris n'arrivoit d'Espagne dans le terme dont il étoit convenu, il n'iroit pas plus loin que Poitiers. Il ne pouvoit s'imaginer que les Espagnols fussent bien resolus de se relâcher sur l'Article du Prince de Condé; & en effet c'étoit celui qui tenoit le plus au cœur au Ministre Espagnol, qui s'étoit engagé solemnellement à ce Prince de soûtenir ses interêts. Cependant le Cardinal reçut d'Espagne la Ratification qu'il attendoit, entre Blois & Amboise, & continua son voïage. Quand il fut arrivé il trouva que Don Louis étoit deja à Saint Sebastien. 1658.

La contestation qui est depuis longtems entre les Cardinaux & les Grans d'Espagne sur la main, aiant aporté de la difficulté aux Conferences proposées entre les deux Ministres, on crut l'avoir entierement levée, en convenant qu'elles se tiendroient dans une maison, bâtie exprés si justement sur les Frontieres, qu'on pourroit dire qu'une des deux moitiez seroit sur les terres de France, & l'autre sur celles d'Espagne. Cependant on se trompoit, & malgré tous les réglemens qu'on avoit pu faire, on ne laissa pas de se trouver embarassé sur l'accommode- & la conciliation des pretensions oposées.

Difficultez sur la premiere Visite. *H. du C. Mazar. Lettres du même Mémoir. Politiques de Mr. du Mont.*

La premiere difficulté fut touchant la premiere visite, & la seconde touchant le lieu que l'on marqueroit pour la Conference. Pour ce qui est de la premiere visite, Don Louis de Haro ne se defendoit pas de la rendre, parce que le Cardinal étoit arrivé le dernier, mais il pretendoit la main, & le Cardinal ne vouloit point la lui donner. On proposa bien pour expedient que le Cardinal recevroit la visite de Don Louïs au lit, à cause de la goute dont il étoit incommodé. Mais Don Louïs ne s'en accommoda point, & ne voulut rien resoudre sans avoir premierement consulté la Cour de Madrid. Le Conseil d'Espagne ne trouva

1659. trouva pas à propos que le Plenipotentiaire de Sa Majesté Catholique fût le premier à mettre le pié en France, pour en visiter un autre qui n'avoit pareillement que le caractere & la qualité de Plenipotentiaire de Sa Majesté Tres-Chrétienne. Don Louis n'étoit pas fâché d'aller lentement pour deux raisons qu'il étoit facile de penetrer. L'une qu'il ne desesperoit pas que par l'éloignement du Premier Ministre de France, les afaires de cette Cour ne changeassent & ne prissent un train plus favorable à celles d'Espagne : l'autre qu'il étoit bien aise de jouir long-tems d'une qualité, qui le rendoit, avec le Cardinal Mazarin, comme l'arbitre de la fortune des Souverains & des peuples; puisque de la décision de ces deux Ministres dépendoit le bonheur ou le malheur de l'Europe. Ces lenteurs étoient insupportables au Cardinal qui s'en plaint ainsi dans une de ses lettres *: *Je suis au desespoir*, dit-il, *que Don Louis tienne une conduite si flegmatique. Le climat de son païs le doit obliger à cela : & peut-être la creance qu'il prendra ainsi avantage sur l'impatience des François. Je tâcherai pourtant de la corriger, de sorte qu'il se trompe dans son calcul.*

Auberi, Hist. du Cardin. Mazar. L. VIII.

Dificultez sur le lieu de la Conference.

Quand au lieu de la Conference, la construction du bâtiment, & l'ordre qui devoit être observé dans les entrevûes, le tout fut remis aux soins des Sieurs Pimentel & de Lionne qui trouverent des acommodemens. La premiere chose qui fut proposée, fut de traiter les afaires dans une Ile de la riviere de Bidassoa, vis-à-vis de Saint Jean de Luz, qui separe la France & l'Espagne, & qui, par sa situation dans le lit de la riviere, pouvoit être considerée comme un lieu mitoyen. Cependant comme elle étoit plus proche du continent d'Espagne, depuis près de vingt ans, elle sembloit d'autant plus apartenir à ce Royaume, qu'elle paroissoit separée de la France par la riviere. Mais une Sentence donnée en 1510. par des Commissaires, qui adjugeoient aux François la proprieté de l'Ile, y fit naitre un obstacle assès dificile à surmonter. On parla ensuite de bâtir sur pilotis un quarré en forme de salle au milieu de la riviere, & cet expedient fut rejeté à cause de l'embarras & de la longueur du tems qu'il faudroit y employer. Enfin on proposa une Abaye, qui étant reputée domaine d'Eglise, auroit donné la main au Cardinal sans dificulté; mais elle étoit trop éloignée, & de plus se trouvant située sur les terres de France, Don Louis de Harò faisoit dificulté d'y aller, à cause de la consequence de la démarche. La fin de toutes ces grandes & importantes contestations, (qui marquent bien la petitesse de l'esprit humain, & combien peu de chose est capable de l'arrêter, même dans les ocasions les plus graves) fut que la Conference se feroit dans une Ile, nommée l'Ile des Faisans, située à deux lieuës de Saint Jean de Luz, justement au milieu de la riviere; & que pour lever toutes sortes de doutes & prevenir les consequences à venir, les deux Ministres donneroient chacun une Déclaration, par laquelle ils reconnoîtroient que l'Ile étoit mitoyenne & apartenante aux deux Rois moitié par moitié.

Construction de la Loge où l'on devoit s'assembler.

Aussi-tôt après ces Déclarations, on donna les ordres pour construire la Loge dans laquelle on devoit s'assembler, & deux cens hommes y travaillerent pendant dix-huit jours. On nomma aussi des Commissaires de part & d'autre pour prendre garde qu'elle fût bâtie justement au milieu de l'Ile, c'est-à-dire, dans une égale distance des bords, & que les deux apartemens fussent entierement égaux.

* Du 29. Juillet.

1659. Ces apartemens étoient composez de trois chambres chacun, pour ceux de la suite, & d'une chambre commune : d'un grand cabinet pour servir de retraite au Ministre, & d'une grande salle pour la conference. Il y avoit encore au bout de cette salle une espece de salon pour les Sieurs de Coloma & de Lionne, qui devoient faire l'ofice de Secretaires ; & le reste de la loge étoit ocupé par les galeries de communication. Chacun des Ministres prit soin de meubler son apartement de ses propres meubles, & la salle des conferences même le fut en commun de deux étofes diferentes, quoique fort aprochantes l'une de l'autre. On y mit aussi deux tapis de pié diferens, deux chaises à bras, l'une du côté de France, l'autre du côté d'Espagne ; & à la droite de chaque chaise, une table de moyenne grandeur, avec une écritoire, ensorte que tout étoit dans une parfaite égalité. Il y eut pourtant cette diference, que les apartemens de Don Louis de Haro étoient plus richement meublez que ceux du Cardinal : ils étoient tous tapissez de certaines pieces quarrées, qui ressembloient fort à des couvertures de mulets, qui pouvoient avoir été destinées à cet usage ; mais qui étoient d'une magnificence admirable, le fond de velours cramoisi & les bordures d'une grande broderie d'or, avec les armes de Don Loüis au milieu.

Touchant l'apartement de M. le Cardinal, ce qu'on y remarquoit de plus beau étoit une ancienne tapisserie des Actes des Apôtres, qui avoit autrefois apartenu à M. de Bellievre. En recompense son train étoit des plus superbes, & l'emportoit de beancoup sur celui de Don Loüis *

Equipage du Cardinal. Ce fut peut-être une des principales raisons qui empêcherent ce Ministre de visiter le Cardinal, nonobstant la parole que Pimentel en avoit donnée. Et ce qui paroît confirmer cette pensée, c'est qu'il voulut expressément que l'on fit une cloison de planches au milieu de l'Ile, dans l'espace qui n'étoit pas ocupé par les apartemens, afin que les François ne pûssent pas le voir arriver à la conference. Quoiqu'il en soit, le train de Son Eminence étoit composé de cent cinquante personnes de livrée, dont les passemens étoient d'or & d'argent, compris les vingt-quatre Pages : d'une Compagnie de Gardes, composée de cent Maîtres vêtus d'écarlate, avec les armes du Cardinal en broderie d'or sur le devant & sur le derriere de leurs habits : d'une autre Garde de trois cens hommes de pié, vêtus de même : de vingt-quatre mules avec de riches couvertures brodées de soïe : de huit chariots à six chevaux pour le bagage, & de sept carosses pour sa personne, avec quantité de chevaux de main. Son Eminence étoit d'ailleurs acompagnée des Seigneurs que j'ai dit, qui avoient aussi chacun leur équipage, & qui grossissoient fort sa suite.

Suite de Don Louis. Don Loüis de Haro de son côté en avoit une qui n'étoit pas moins considerable. Il n'y avoit que sa livrée qui rendoit son train un peu defectueux ; mais il avoit les plus beaux chevaux de main qui se pussent voir, un tres-grand nombre de mulets & une Garde de deux cents Cuirassiers sur des chevaux d'Espagne, dont chacun auroit pû monter un Colonel : une autre Garde de deux cents hommes d'Infanterie, & seize carosses atelez de six mules chacun, tres-belles & tres-bien enharnachées.

Arrivée du Cardinal Mazarin au lieu de. Le jour de la premiere entrevûe ayant été fixé au 13. d'Août avant Midi, le Cardinal partit de Saint Jean de Luz pour se rendre à l'Ile de la Conference,

* Voyez la IX. Lettre du Cardinal Mazarin.

1659. acompagné des Maréchaux de Gramont, de Villeroi, & de Clerembaut, du Grand-Maître de l'Artillerie, du Duc de Crequi, du Bailli de Souvré; & precedé d'environ quatre cens tant Mousquetaires à pié, que Gardes à cheval, conduits par leurs Capitaines & leurs Lieutenans. Six autres de ses carosses alloient en queuë avec ceux des personnes qui étoient dans le sien, ceux des Archevêques de Lyon & de Toulouse, & de plusieurs autres Prelats au nombre de vingt. Derriere les carosses & à la tête de douze beaux chevaux de main, couverts de housses d'écarlate, bordées d'écussons aux armes de Son Eminence, marchoient les Ecuyers, avec seize Pages, tres-bien vêtus & tres-bien montez. Ils étoient suivis de leur Gouverneur & de six autres chevaux de main, caparaçonnez comme les precedens, & menez par autant de Pallefreniers aussi à cheval & vêtus de tres-belles livrées. Ce cortege de quatre à cinq cens personnes marcha en tres-bel ordre, aux fanfares des trompettes, jusqu'au passage apellé *Pas de l'Hôpital*, ou Passage de France en Espagne. Cent cinquante Mousquetaires s'étoient déja postez sur le bord de la riviere, vis-à-vis de l'Ile choisie pour la Conference; vingt-cinq autres s'étoient saisis de l'avenuë du Pont, afin qu'il n'y passât que soixante personnes de qualité du côté de Son Eminence, avec un pareil nombre de ses Gardes. C'étoit l'ordre que Don Louïs de Haro devoit pareillement observer. M. le Cardinal arriva un peu avant Don Louïs. Il entra dans sa loge: & les Seigneurs de sa suite avec la Noblesse Françoise entrerent dans la leur, sous un même toit, mais separée par une cloison, comme j'ai dit, ensorte qu'ils ne pouvoient s'entretenir avec les Espagnols, ni même les voir. Incontinent après on aperçût quantité de bâteaux du côté d'Yron,

La Conference. *Auberi, Hist. du Cardin. Mazar. Liv. VIII.*

remplis de diverses personnes de la suite de Don Louïs, qui vinrent descendre à leur Pont; comme aussi deux Compagnies de deux cens soixante Gardes à cheval, qui étoit l'élite des troupes de Catalogne, avec le pot en tête, l'épée nuë à la main, & des casques aux livrées de ce Premier Ministre. Leur Capitaine & leur Lieutenant marchoient devant eux, couverts d'une casaque de velours verd, chamarée de galons d'or, avec l'écharpe rouge. Le premier tenoit en main la carabine, & l'autre l'épée nuë. Ces deux Compagnies se partagerent aussi en deux Bataillons à la tête de leur pont, où étoient encore cent Mousquetaires à cheval. 1659.

Dans le même-tems arriva Don Louïs de Haro par le chemin de Fontarabie. Il étoit seul en litiere, precedé de huit trompettes qui avoient de pareilles casaques de velours verd & des clairons d'argent, avec huit Pages & douze Valets de pié. Sa litiere étoit suivie de son carosse, & de quinze autres remplis de personnes de qualité. Il entra dans l'Ile & dans sa loge, acompagné d'autant de Seigneurs & de Gardes que son Eminence. Ceux-ci s'étant retirez à leur chambre, de même que les François, les deux Premiers Ministres entrerent par deux galeries en la salle de la Conference. Leurs portes étoient gardées chacune par leurs Capitaines des Gardes. Il n'y avoit avec eux dans la salle que les deux Ministres inferieurs, à qui ils devoient donner à enregîtrer les Deliberations à mesure que chaque Article en seroit arrêté. Don Louïs avoit, comme j'ai dit, le Secretaire d'Etat Coloma, & le Cardinal avoit M. de Lionne.

Arrivée de Don Louïs au même lieu. *Auberi, Hist. du Cardin. Mazar. Liv. VIII.*

La premiere démarche que firent ces deux Ministres, fut de s'avancer l'un vers l'autre, & de s'embrasser avec de grands témoignages de civilité & de bienveillance. Ensuite on fit entrer les

Premiere Conference. *Lettres du Cardin. Mazarin.*

1659. Seigneurs & la Noblesse qui composoient le cortege de chacun des Plenipotentiaires, afin qu'ils les saluassent tous deux; & chacun presenta à l'autre ceux de son parti. On se separa après cela avec beaucoup de satisfaction de part & d'autre. Le Cardinal avoit donné ordre exprès, que pas un de ceux qui l'acompagnoient ne passât du côté des Espagnols, dans la crainte qu'il avoit que les François, petulans, comme ils sont, & acoutumez à se moquer de tous ceux dont les manieres ne se raportent pas aux leurs, ne fissent quelque deplaisir aux Espagnols, dont le procedé est plus serieux & plus grave. Cela fut observé fort exactement: les Espagnols passerent les premiers du côté des François, de qui ils furent reçus avec toute la civilité qu'ils pouvoient desirer. Ensuite ils voulurent à toute force que les François passassent dans le quartier d'Espagne, & ils les y traiterent de même avec tant d'honneurs, que ce ne fut de coté & d'autre qu'un combat d'honnêtetez reciproques. Cette premiere conference dura quatre heures & un quart sans qu'on en ait bien pû sçavoir le resultat, non plus que de la seconde & de la troisiéme.

Seconde & troisiéme Conference. *Mem oir. secrets de M. du Mont.*

La seconde se tint le 16. Août & dura 5. heures. Les François y donnerent la collation aux Espagnols, sur une table longue, à laquelle 20. personnes pouvoient être assis. Elle fut fort magnifique, & l'on y avoit servi de la viande & du fruit mêlez en ambigu. Les Espagnols eurent aussi leur revanche dans la conference suivante, & regalerent les François en grands bassins de vermeil, tout comblez de confitures, mais il n'y eut point de viande. L'amitié devint si grande entre les deux Nations, dans ces premieres entrevûes, qu'elles degenererent en confusion. Cela obligea les deux Ministres de faire poster deux gardes Françoises à la porte de l'apartement de Don Louïs, afin qu'ils ne laissassent entrer que les personnes les plus considerables, & deux autres gardes Espagnoles à la porte de l'apartement du Cardinal, dans le même dessein: on avoit aussi reglé qu'il n'entreroit dans l'Ile de la conference que soixante personnes de chaque côté, mais cela ne pût être executé. 1659. La quatriéme qui se tint le 22. fut sans contredit la plus celebre & la plus importante. On ne peut mieux s'en instruire que par la lettre même que le Cardinal en écrivit le lendemain 23. à M. le Tellier. Elle étoit conçue en ces termes.

Recit de ce qui se passa dans la quatriéme. *Lettres du Card. Mazar.*

„ * La Conference d'hier a été un peu „ plus forte. Mais j'en suis sorti avec „ une entiere satisfaction, parce que „ les coups que j'ai portez sur le champ, „ parmi lesquels il y en a eû d'assés „ hardis, m'ont donné lieu de connoî„tre le fond du cœur de Don Louïs, & „ de me confirmer dans le jugement „ que j'ai fait, que la fin de cette nego„ciation sera bonne, & qu'elle ne pro„duira rien qui ne soit avantageux au „ service, à l'honneur, & à la dignité du „ Roi. Le premier Point que l'on mit „ sur le tapis, ce fut celui du mariage. „ Il n'y avoit pas grande dificulté de „ convenir sur ce qu'il y avoit à faire. „ De façon que l'on tomba d'acord, „ que M. de Lionne & le Secretaire „ d'Etat Pedro Coloma travailleroient „ aux articles & aux lettres qu'il fal„loit que les deux Rois écrivissent au „ Pape, pour avoir les Dispenses, & à „ toutes les autres particularitez qui „ seroient necessaires pour pouvoir „ promtement s'apliquer à l'execu„tion de cette afaire. Je lui fis un „ grand discours sur les renonciations, „ lui disant que comme le Roi alloit „ être le plus obligé à premouvoir „ & soûtenir les interêts de *la Signora*

* *Cette lettre, datée du 23. Août, est la cinquiéme de la premiere Partie des lettres du Cardinal.*

1659. „ *Infanta*, je ne pouvois pas m'empê-
„ cher de lui parler de sa part, afin
„ qu'elle fut considerée du Roi son Pe-
„ re en ce rencontre. Et bien que je
„ fusse assuré que mes instances ne pro-
„ duiroient aucun éfet, je ne laissai pas
„ de les apuyer fortement de raisons as-
„ sès apatentes, dont les principales é-
„ toient les facilitez que le Roi avoit
„ aportées à la paix, cedant en plu-
„ sieurs points, dans la croyance que
„ Sa Majesté auroit pù épouser *La Si-*
„ *gnora Infanta*, sans qu'on voulut exi-
„ ger d'elle en Espagne aucune renon-
„ ciation : n'y ayant persoune qui pût
„ s'imaginer que la seule consideration
„ du mariage, sans ladite renonciation,
„ obligeroit le Roi à se relacher des
„ points essentiels dans le Traité de
„ Paix, ainsi qu'il avoit fait; puisque sans
„ sortir des termes de la modestie, je
„ pouvois dire, que si l'Infante étoit le
„ plus grand Parti de l'Europe, le Roi
„ l'étoit aussi sans contredit. Car pour
„ l'Empereur; sa dignité étoit passagere,
„ & il n'y avoit rien de si certain qu'il
„ se reputeroit le plus heureux Prince
„ du monde, s'il pouvoit se dépouiller
„ de sa qualité & de ses Etats, pour se
„ revêtir du Royaume de France ou
d'Espagne. Il me répondit que pour cela
„ j'avois raison, mais que si j'étois infor-
„ mé des ofres que l'Empereur avoit
„ faites pour obtenir l'Infante, & des
„ grands avantages que le Roi son mai-
„ tre eût retirez de cette alliance, (au
„ lieu qu'ayant preferé celle du Roi, il a
„ donné à l'Empereur son neveu, le plus
„ sensible deplaisir qu'il pût jamais re-
„ cevoir, sans que rien l'ait pù apaiser
„ jusqu'apresent,) je tomberois d'acord
„ avec lui qu'il ne se peut rien ajoûter à
„ la passion qu'a le Roi son maitre, pour
„ étreindre une cordiale & sincere ami-
„ tié avec le Roi, pour qui il a beau-
„ coup d'estime & d'amour, souhaitant
„ d'ajoûter à la tendresse d'Oncle celle
„ de Pere. Leurs Majestez sçavent & 1659.
„ vous aussi, que sur ce point il nous a
„ dit la pure verité; & que lorsqu'il par-
„ le des ofres que l'Empereur faisoit
„ au Roi d'Espagne & des grands avan-
„ tages qu'il en pouvoit retirer, il en-
„ tend que ledit Empereur eût rompu
„ avec la France, & se fût conduit en
„ toutes choses comme le Roi Catho-
„ lique eût voulu, s'il lui eût acordé
„ l'Infante, comme elle lui avoit été
„ promise. Pour les renonciations, il
„ me dit qu'il voyoit bien que je lui
„ en avois parlé, pour pouvoir dire que
„ le Roi avoit rendu cet ofice à la Se-
„ renissime Infante, comme devant être
„ son Epouse; mais qu'il ne doutoit pas
„ que je ne fusse bien assuré, que lui
„ Don Louis ne pouvoit pas faire seu-
„ lement la proposition en Espagne d'u-
„ ne chose semblable. Et qu'il vouloit
„ sur ce propos me dire confidemment,
„ que nonobstant que dans le Conseil
„ de son Roi on n'ait jamais pensé à
„ l'alliance qu'avec les renonciations,
„ hors lui & un autre, il n'y eut per-
„ sonne qui fut d'avis de la marier avec
„ le Roi, parcequ'ils avoient soûtenu,
„ comme lui aussi le croyoit, que non-
„ obstant ces renonciations, si son Mai-
„ tre venoit à perdre ses deux enfans,
„ comme l'on doit fort aprehender,
„ étant dans un âge si tendre que l'aî-
„ né n'a pas encore vingt mois; il se-
„ roit à souhaiter & non pas à esperer
„ que la France ne pretendit pas de
„ succeder, & qu'elle ne prît toutes
„ les plus fortes resolutions pour cela.
„ Je suis fort persuadé de tout ceci
„ pour plusieurs raisons très-fortes &
„ concluantes. Outre que je me sou-
„ viens fort bien de ce que la Reine
„ m'a plusieurs fois dit, lorsque le
„ Roi son frere n'avoit aucun fils.
„ Mais j'ai été bien aise d'entendre,
„ de la bouche du principal Mini-
„ stre d'Espagne, la même chose, &

1659. „ que tout le conseil de fonMaître avoit „ parlé en cette conformité. Après cela il revint à la charge sur les interêts de Monsieur le Prince, me repetant toutes les raisons qu'il m'avoit „ deduites en sa faveur dans les Conferences precedentes ; ajoûtant toutes celles que lui devoient avoir fourni Lainé & les adherans dudit Prince.

L'afaire du Prince de Condé est mise sur le tapis.

Le Cardinal reconnut alors, mais trop tard, qu'on ne lui avoit envoyé la ratification du traité de Paris, que pour l'atirer plus facilement à l'une des extremitez du Royaume : afin qu'après une démarche si solemnelle, faite de part & d'autre pour conclure une paix que les peuples regardoient comme assurée, il n'osât hazarder de rompre au sujet du Prince de Condé, de peur qu'on n'attribuât la rupture à son animosité particuliere. Telle étoit en efet la vûe de Don Louïs, qui commença par desavoüer hadiment Pimentel, disant : Qu'il avoit excedé les ordres „ de son instruction, & que le Roi son „ Maître ne pouvoit pas honnêtement „ abandonner le Prince de Condé, qui „ s'étoit refugié entre ses bras & qui „ lui avoit rendu tant de bons services. „ Le Cardinal répondit, que c'étoit „ pour cela même que le Roi Tres-Chrétien ne devoit point pardonner „ au Prince de Condé, ni le retablir „ dans ses charges à la priere du Roi „ Catholique, qui par cet exemple inviteroit à rebellion tous les grands „ Seigneurs de France.

Adresse de Don Louïs pour amener le Cardinal à ses fins. *Hist. du Prince de Condé Liv. IV. Hist. du*

Don Louïs sans se rebuter continua de demander avec instance, que le Prince fût remis dans la possession de tous ses biens & rétabli dans ses charges & Gouvernemens. Mais le Cardinal para à toutes ses ataques, en disant, qu'il vouloit s'en tenir au traité de Paris qui avoit été ratifié par le Roi d'Espagne. Enfin après bien des redites de part & d'autre, le Cardinal persistant toûjours dans sa premiere resolution, Don Louïs s'avisa d'une ruse qui lui réussit admirablement. Après s'être plaint que le Cardinal n'étoit venu sur la Frontiere que pour en demeurer aux termes de ce qui avoit été fait avec Pimentel, il ajoûta, que puisque la „ France vouloit absolument s'en tenir „ à ce qui avoit été resolu dans le traité de Paris, touchant le Prince de „ Condé, il n'en parleroit plus ; mais „ que le Roi d'Espagne dédommageroit ce Prince en lui donnant deux ou „ trois places en Flandre. Ce fut un coup de politique extremement adroit. L'Espagne ne pensoit à rien moins qu'à donner des places au Prince de Condé; mais le Cardinal Mazarin, craignant que Don Louïs ne parlât serieusement, fut fort embarassé. D'un côté il ne pouvoit se resoudre à voir qu'un Prince mécontent & prêt à tout entreprendre, tint en Souveraineté deux ou trois places sur la Frontiere du Royaume ; & de l'autre il ne pouvoit pretendre avec justice qu'il ne fût point libre aux Espagnols de donner leurs places au Prince de Condé. 1659. *Cardin. Mazar. Liv. VIII.*

Comment celui ci lui répondit.

Le Cardinal ne voyant point d'autre moyen de se tirer de ce mauvais pas, que de consentir au retablissement de M. le Prince, s'y détermina à la fin, ayant consideré d'ailleurs qu'on ne pouvoit se dispenser de donner de l'emploi à ce Prince, quelque-tems après son retour en France. Cependant le Cardinal n'eut garde de faire connoître son intention à Don Louïs. Bien loin de là, il demanda avec la même fermeté qu'auparavant l'execution du traité de Paris, resolu de ne ceder aux instances de Don Louïs, qu'après lui avoir vendu bien cher ce qu'il ne pouvoit plus lui refuser ; & ce fut dans cette ocasion qu'il fit paroître toute l'habileté & toute la souplesse, qu'un adroit Ministre doit avoir dans ces for-

1659. tes de negociations. *Monsieur*, dit-il, en élevant la voix avec afsès de force, *vous me parlez avec trop de franchise & de liberté sur le point de M. le Prince, que vous regardez comme le principal & le seul qui peut décider cette afaire, pour n'en user pas de même. Ainsi je vous declare, après avoir soufert plus patiemment que je ne devois, que l'on ait employé quatre Conferences à contester un chef ajusté déja dans le Traité de Paix, signé a Paris & ratifié sans y changer une parole, que le Roi ne fera pas un pas audelà de ce que je vous ai tant de fois repliqué. Que quand même Sa Majesté me permetroit de faire un plus long sejour sur cette frontiere, & que nous eussions ensemble cent Conferences encore, on n'obtiendroit de moi rien davantage, parce que jamais Elle ne consentiroit que le Roi d'Espagne donnât une recompense à M. le Prince qui servit à la posterité de monument de sa rebellion & d'un pernicieux exemple aux personnes de sa condition, de s'engager au service d'Espagne contre leur Roi & leur Patrie, pour gagner de semblables recompenses.* Il voulut m'interrompre en cet endroit, mais le priant de me laisser achever, *je continuai à lui dire, qu'il falloit que M. le Prince se resolût, comme j'avois persisté plusieurs fois, d'être ou tout François, ou tout Espagnol, & que hors les gratifications dont je m'étois expliqué, que le Roi Catholique lui pourroit donner, le Roi ne consentiroit jamais qu'il lui en demeurât aucune chose entre les mains. Et que n'étant pas raisonnable que la Chrétienté demeure plus long-tems plongée dans l'abime de misere où une si longue guerre l'a jetée, pour le plus ou le moins des interêts d'une personne particuliere, à laquelle pour le bien de la paix le Roi départoit mille fois plus de marques de sa bonté qu'il ne devoit, & que la mauvaise conduite du Prince & le bon état des afaires de ce Royaume ne permetoit; il falloit qu'il tombât d'acord, que le Roi en pouvoit user à l'égard de M. le Prince, en la même maniere que le Roi d'Espagne en useroit à l'endroit du Portugal. Qu'autrement je croyois bien avec un sensible deplaisir, que la consideration de M. le Prince, qui avoit empêché la conclusion de la paix à Madrid, il y a déja plus de trois ans, au grand prejudice de la Chrétienté, dont je croyois que Dieu demanderoit un compte exact à ceux qui en avoient été cause, pourroit bien causer encore la rupture d'une paix concluë, & ratifiée. Et que si les Emissaires de M. le Prince & d'autres personnes avoient eû moyen de persuader Don Louis, que tenant bon sur ce point, je me relâcherois à la fin, n'étant pas possible que je puisse prendre jamais la resolution de m'en retourner, sans que l'ouvrage de la paix reçût sa perfection, pour n'encourir pas, comme l'on dit, la haine des Peuples; je lui déclarois, que quoique j'avouasse qu'il me seroit tres-sensible de n'avoir pû réussir en une afaire qui est si fort desirée de tout le monde, & dont l'execution doit être si necessaire, je m'en retournerois comme j'étois venu, avec cette satisfaction qu'il n'y auroit qui que ce soit qui pût facilement, & avec la moindre aparence de raison, m'imputer la faute de la rupture d'une paix, pour la conclusion de laquelle j'avois tant & si heureusement travaillé à Paris. Que je croyois que le Roi pouvoit atendre de la bonté divine, dans la continuation de la guerre, les mêmes avantages, & peut-être de plus grands, que ceux qu'il lui avoit plu de lui donner, après que ce seul interêt & la seule consideration de M. le Prince empêcha M. de Lionne de conclure la paix à Madrid.*

Je ne sçai pas si Don Louïs fila aussi doux après ces declarations, que le Cardinal l'assure dans cette longue lettre. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut encore bien des contesta- Cette afaire soufre encore bien des dificultez.

1659. grande jeunesse, & la crainte qu'il avoit du Cardinal, ne lui laissoit pas toute la liberté qu'on auroit souhaitté. Quoi qu'il en soit, il se déclara pour Mademoiselle de la Mothe * d'Argencourt, du Languedoc, Fille d'honneur de la Reine, des plus aimables, & qui dansoit mieux que personne. Le Roi étoit aussi très-beau Danseur, & il n'est pas surprenant que cette conformité lui ait fait prendre de l'amour pour une personne qui se signaloit dans cet exercice. Ce commerce fut longtems secret; le Roi étoit encore sous la férule du Cardinal, & n'osoit donner aucun signe ni de vie ni de Roïauté. Il cachoit son amour pour Mademoiselle de la Mothe avec beaucoup de soin & de peine; témoins les Vers † que *Bensserade* fit alors, sur la difficulté qu'il y a de tenir un soupir en prison. Cependant comme on ne manque point de Surveillans à la Cour, ce commerce fut enfin découvert. Mademoiselle de la Mothe fut trahie par ses Confidents Rouisseau & Chamarante, tous deux Emissaires du Cardinal, qui sachant par ces gens-là tout ce que le Roi disoit à cette fille, le redisoit à Sa Majesté un moment après, comme le sachant par d'autres voyes. Il vouloit lui faire comprendre par là, qu'il falloit qu'elle eût un autre commerce. Cette finesse lui réüssit: le Roi le crut, & Mademoiselle de la Mothe, voïant que le Monarque s'éloignoit d'elle, 1659. s'éprit d'une violente passion pour le Marquis de Richelieu; & cette passion la reduisit enfin dans un Couvent * où elle passa sa vie sans être Religieuse.

Ce ne fut pas encore là la premiere amourette du Roi. Madame de Beauvais †, prémiere Femme de Chambre & Favorite de la Reine sa Mere, avoit eu les prémices de ses caresses. Elle n'étoit rien moins que cruelle & compatissoit plus que femme du monde aux foiblesses du prochain. Le Roi étoit pressé, & n'avoit point encore de Maîtresse. Elle fit conscience de le voir languir plus-longtems, & crut le devoir soulager dans son impatience.

Madam de Beauvais a les premieres caresses du Roi

Mais le grand commerce qu'il eut avec Mademoiselle Macini succeda à ces deux premiers qui n'en avoient été que le prélude: cette fille n'avoit ni beauté ni bonne grace, elle étoit grosse & petite dans sa taille, & avoit l'air d'une bonne Marchande. A l'égard de son esprit, les uns disent qu'elle en avoit beaucoup, & que ce fut par là qu'elle charma le Roi: les autres soûtiennent qu'elle n'en avoit pas plus que de beauté, mais qu'en revanche elle avoit beaucoup de fierté & d'ambition. Et de ce nombre étoit le Cardinal * lui-même, qui en pouvoit mieux juger que personne, & dont l'autorité doit être décisive là-dessus. Il avoit fait venir ses Niéces à la Cour

Amours du Roi & de Mademoiseil. Mancini.

* *L'Auteur des Mémoires que j'ai citez, dit qu'elle s'appelloit* La Mothe Hodancourt; *mais il se trompe, c'est* La Mothe Argencour, *comme il paroit par ces Vers qui furent faits alors.*

SIRE, exerçant sur Argencour
La puissance de vôtre amour,
Faites par une autre Puissance,
Qu'Argen-court soit banni de France.

† *Voyez la premiere Entrée du Balet Royal* d'Alcidianne *où le Roy represente Eole. Il fut fait en 1658. lors que le Roi avoit peine à cacher son amour pour Mademoiselle de la Mothe.*

* *Aux Filles de Sainte Marie de Chaillot, à qui elle donna vingt mille écus dont le Roi lui avoit fait present.*

† *Cette femme étoit vieille & n'avoit qu'un œil. On prétend qu'elle avoit inventé un moyen de mettre Loüis XIII. en état d'aprocher de la Reine sa Femme, & que c'est à cet innocent artifice, que ce Prince fut redevable de la naissance de Loüis XIV. & du Duc d'Anjou ses deux Fils.*

* *Voyez la Lettre qu'il ecrit là dessus au Roi, datée du 28. Août de cette année. Elle est la 22. de la I. Part. de ses Lettres.*

1659. pour travailler à leur établissement, & Leurs Majestez les avoient reçûës avec toutes les marques d'affection possibles. Leur Mere qui étoit venuë avec elles, étant morte au bout de quelque tems, cette fille se trouva délivrée par là d'une Surveillante qui la privoit de tous les divertissemens de la Cour. En effet sa Mere l'avoit toûjours tenuë renfermée, & soit qu'elle l'aimât moins que ses Sœurs, soit qu'elle ne voulut pas la produire, parce qu'elle étoit moins belle que les autres, elle l'avoit toûjours traitée avec beaucoup de dureté. Cette mort l'ayant donc mise plus au large, & n'ayant affaire qu'à une Gouvernante †, elle commença à prendre l'essor. Le Roi l'avoit vûë souvent en visitant sa Mere durant sa maladie, & ayant cru remarquer en elle de l'esprit & du brillant, il avoit senti qu'elle méritoit d'être aimée.

Origine de cette Intrigue. L'Hôtel des Niéces du Cardinal étoit le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de leste & de brillant à la Cour. C'étoit là où se faisoient toutes les Parties de plaisir. Le Roi les honoroit souvent de sa presence, & vivoit avec elles le plus familierement du monde. Cependant comme il étoit naturellement sérieux, il ne laissoit pas de les géner, quoiqu'il n'eût rien moins qu'intention de le faire. Il n'y avoit que Mademoiselle Mancini qui fût ravie de le voir. Elle étoit si familiére avec lui, & y trouvoit tant de douceur & d'agrément, qu'elle disoit sans peine tout ce qui se presentoit à son esprit, & souvent elle trouvoit le secret de plaire. Le Roi n'avoit encore payé que de soins & d'assiduitez; & la Mancini n'avoit rien remarqué qui l'assurât de sa Conquête. Mais elle ne fut pas long-tems dans

Memoir. de la Duch. de Mazarin, par l'Abbé de Monreal.

† *Madame de Venelles.*

cette incertitude. La Cour étant partie pour Fontainebleau, la Mancini qui la suivoit par tout, s'aperçut au retour que le Roi ne la haïssoit pas. Toute jeune qu'elle étoit, elle en sçavoit assez pour entendre un langage infiniment plus éloquent que les discours du monde les plus brillans & les plus fleuris. Sa conjecture se changea bientôt en certitude, lorsqu'elle vit que les Courtisans, qui suivent toûjours la faveur, & qui sont les Espions ordinaires des actions des Princes, aiant démêlé l'amour que le Roi avoit pour elle, vinrent en foule lui faire la cour & lui rendre des devoirs extraordinaires. D'un autre côté lorsqu'elle considéroit les assiduitez de ce Monarque, les présens magnifiques qu'elle en recevoit, ses langueurs, ses soûpirs, & la complaisance qu'il avoit pour elle en toutes choses, elle ne doutoit point qu'elle n'eût fait cette grande & importante Conquête. 1659.

Elle goûtoit à peine le plaisir que cette assûrance lui donnoit, lorsque ce bonheur fut troublé par la proposition de marier le Roi avec la Princesse Marguerite de Savoie; ce qui donna lieu au voyage que la Cour fit à Lion, comme je l'ai dit, au mois d'Octobre 1658. Il seroit difficile d'exprimer quel fut le trouble & la frayeur de la Mancini, lorsqu'elle aprit cette nouvelle. Mais les allarmes qu'elle en conçut ne furent pas de longue durée. La fortune parut s'acorder avec son amour; & le mariage du Roi, dont on n'avoit parlé que par politique, fut aussi-tôt rompu qu'il avoit été proposé.

La Cour étant de retour à Paris, ce ne furent que divertissemens & que plaisirs continuels. Jamais elle n'avoit été plus gaïe, ni la Mancini plus contente. Le Roi continuoit toûjours à lui donner de nouvelles marques de Efforts du Cardinal pour rompre ce commerce.

1659. son amour, & la Reine Mere d'un autre côté, lui faisant toutes les démonstrations d'amitié qu'elle pouvoit souhaitter, ils goûtoient l'un & l'autre les douceurs d'une parfaite intelligence. On a déja insinué que le Cardinal emploïa tout son credit pour rompre ce commerce dès sa naissance. Les Lettres qu'il écrivit sur cela au Roi & à la Reine, sont si fortes & si pleines de bonnes raisons, que l'on ne peut s'empêcher de reconnoître que ce commerce de galanterie lui faisoit de la peine, & qu'il n'avoit en vûë, en s'efforçant de le rompre, que la gloire du Roi qui en étoit blessée. Il est surprenant qu'un homme, qui ne songeoit qu'à l'élévation de sa famille, se soit oposé si fortement à un mariage qui mettoit sa Niéce sur le Trône; puisqu'il y a toutes les aparences du monde que le Roi qui aimoit de bonne foi la Mancini, l'auroit épousée, si le Cardinal n'y eut formé tant d'obstacles. On a cru que la Reine Mere le faisoit agir de la sorte, parce qu'elle lui avoit fait comprendre que si le Roi épousoit sa Niéce, il ne manqueroit pas de la repudier dans le suite, & que cette répudiation seroit suivie de son exil. Mais il n'y a point d'aparence que le Cardinal se soit laissé persuader par une semblable raison; il étoit trop habile; & bien loin qu'il se laissât conduire par les Conseils de la Reine, c'étoit lui au contraire qui la conduisoit, & qui la faisoit agir comme il vouloit. Il lui a reproché plus d'une fois, *qu'elle n'étoit pas assez ferme, & qu'elle molissoit à mesure qu'elle voyoit augmenter les chagrins du Roi.*

Raisons qui le portoient à le faire. Il est donc plus vraisemblable de croire que le Cardinal agissoit en bon Politique & selon ses interêts. Il savoit qu'il avoit dans le Royaume plusieurs Ennemis puissans, qui ne cherchoient que les occasions de le perdre, & que le Prince de Condé, qui s'étoit sauvé en Espagne après les guerres civiles, n'attendoit que le moment favorable de se vanger de lui. Il n'ignoroit pas que ce Prince avoit en France des amis considerables, & capables de noircir le Cardinal dans l'esprit des Peuples qui n'étoient déja que trop disposez à la revolte, par les longues miseres que la guerre qu'on avoit avec l'Espagne leur avoit fait souffrir, il sentoit bien que, si au lieu de la terminer, comme on l'esperoit, par le mariage du Roi avec l'Infante, il lui faisoit épouser sa Niéce, on ne manqueroit pas de dire qu'il avoit sacrifié le bien public à son ambition particuliere. D'un autre côté, il ne vouloit pas l'établir sur le pié de Concubine; un tel poste eût trop blessé sa délicatesse & son honneur. Ainsi son interêt propre se trouvant confondu en cette occasion avec celui du Roi, cet habile Ministre, pour le ménager, se servit finement du pretexte de travailler pour la gloire de son Maître. 1659.

Allarmes de la Mancini à la nouvelle du mariage du Roi. Mais si la Mancini fut allarmée de la proposition qu'on avoit faite de marier le Roi avec la Princesse Marguerite de Savoye, elle le fut bien d'avantage à la nouvelle de son mariage avec l'Infante d'Espagne. Cependant elle se rassuroit en faisant reflexion que la bonne fortune qui l'avoit déja sauvé d'une pareille disgrace, pourroit bien encore la garentir de celle-ci. Le Roi n'avoit point vû l'Infante, & elle se persuadoit que Sa Majesté ne concevroit pas aisément de l'amour pour une Personne qu'il ne connoissoit point, & qui avoit été élevée dans une Cour dont les manieres étoient tout-à-fait oposées aux siennes. Elle se flattoit d'ailleurs d'avoir le tems d'agir & de ménager l'esprit du Roi,

1659. en se servant de l'ascendant qu'elle avoit aquis sur lui. Toutes ces pensées differentes avoient en quelque sorte calmé son inquiétude, lorsqu'on envoïa en France le Portrait de l'Infante. Elle le crut propre à inspirer au Roi de l'amour pour l'Original. Mais quoique le pinceau flatte toûjours les personnes, une Beauté Espagnole pouvoit être admirée en Espagne, & n'être pas du goût d'un Prince François. Elle fit pourtant plusieurs reflexions accablantes, & ne se consola que par l'esperance d'un avenir qui étoit encore incertain. Les choses étoient en cet état lorsque le Cardinal partit pour les Conférences. Il ne manqua point de prendre avant son départ toutes les précautions imaginables pour guérir la passion du Roi. Il emmena même ses Niéces, & les fit conduire à la Rochelle lorsquil prit le chemin de Bourdeaux.

Voïage de la Mancini. Tendresse du Roi à cette séparation.

Rien ne fut plus touchant ni plus tendre que la séparation de nos deux Amans. Loüis oublia le Monarque en cette occasion; il gémit, il pleura, & se retira à Chantilli pour ne s'occuper que de son amour. Il y passoit les jours & les nuits à écrire à sa Maîtresse; & le premier Courier qu'il lui dépêcha, lui porta cinq Lettres à la fois. Le Cardinal aprit ce commerce de Lettres & en fut fâché. Il avoit fait promettre au Roi en partant d'oublier sa Niéce, & il voioit avec regret que leur separation n'avoit fait que les enflammer d'avantage. Voici ce qu'il en écrivit à la Reine. * „ J'ai reçu par l'ordinaire vôtre Lettre du 9. de laquelle je vous „ ai mandé que j'étois en peine, mais „ ce qu'elle contient m'en a donné „ encore d'avantage, & à un tel point „ que j'ai pensé prendre la poste pour „ m'en retourner; & je crois que je „ l'eusse executé sans le bruit & les 1659. „ consequences qu'une resolution de „ tant d'éclat auroit produit dans la „ presente conjoncture; mais je n'ay „ pû m'empêcher d'écrire une longue „ Lettre au Confident * avec la liberté „ qu'il m'a permis, & que doit un „ bon Serviteur qui n'a d'autre but „ que son bien & sa gloire, & qu'il „ se conserve l'amour de ses Sujets. „ Ce n'est pas vôtre Lettre seule qui „ m'a obligé à cela, mais les avis qui „ viennent généralement de tous les „ endroits, particulierement de la „ Cour, de Paris & de Flandre, & „ par ce qui m'a été écrit de la Rochelle. Je ne sçai pas s'il vous montrera la Lettre, comme je lui conseille de faire, & que je voudrois; „ mais ce que je vous puis dire, est „ qu'il ne me reste rien dans le cœur „ de ce que j'ai cru pouvoir servir à „ sa guérison, & que s'il ne fait ce „ qu'il doit, & de la bonne maniere, „ finissant un commerce qui lui est „ dangereux, quelque chose qui puisse arriver, je suis resolu sans retarder un seul moment, d'executer „ ce que je lui mande, esperant que „ peut-être par ce remede je serai assez „ heureux pour le guérir: au moins „ j'aurai cet avantage que toute la „ terre verra, que je pratique jusqu'à „ mon sacrifice pour servir un Maître dans une rencontre où il y va de „ tout pour lui. Je crains de perdre „ l'esprit; car je ne mange ni ne dors, „ & je suis accablé de peine & d'inquiétude dans un tems que j'aurois „ grand besoin d'être soulagé. Vos „ Lettres m'assistent fort en cela, & „ me donnent une grande consolation; „ j'en suis touché au dernier point, „ & vous suplie de croire que rien au

* *Cette Lettre est dattée de Cadillac le 16. Juillet.*

* *C'est le nom qu'il donne au Roi dans ses Lettres.*

1659. ,, monde ne peut empêcher que je ne ,, sois jusqu'au dernier moment de ma ,, vie le plus véritable de tous vos Serviteurs. Je vous conjure d'assister, ,, autant que vous pourrez, le Confident en cette occasion qui est très-,, délicate pour lui, & de vouloir lui ,, témoigner la derniere tendresse, si ,, vous voiez que cela puisse servir à le ,, retirer du mauvais pas où il est.

Le Cardinal écrit au Roi sur ce sujet.

Quelques jours aprés il écrivit aussi au Roi *, & aprés l'avoir remercié des bontez qu'il lui témoignoit, il l'assure qu'il souhaittoit particulierement d'en recevoir des effets dans la chose du monde qui le touchoit le plus pour le bien de Sa Majesté, pour le salut de son Etat, pour l'honneur du Roi, & pour le sien propre. ,, Je ,, vous ai écrit, continuë-t-il, assez ,, précisement mes sentimens là-dessus, ,, par un Courier que j'ai dépêché exprès de Cadillac, & j'attens avec ,, grande impatience la réponse qui ,, reglera la conduite que j'aurai à tenir pour vous bien servir d'une maniére ou d'autre. Je n'ai donc rien ,, à y ajoûter, mais à vous confirmer ce que je me suis donné l'honneur de vous mander, & vous supplier de me faire la justice d'être ,, bien persuadé que si j'avois moins ,, d'amour & de tendresse pour vous, ,, je ne me conduirois pas comme je ,, fais, étant resolu, quoiqu'il puisse ,, arriver, de me perdre mille fois ,, plûtôt que de manquer à vous representer les choses qui regardent ,, vôtre reputation, & le bien de vos ,, Sujets.

,, Je me sens aussi obligé de vous ,, confirmer que les avis qui viennent ,, de toutes parts, & que je conserve ,, pour vous les faire voir, parlent fort ,, à vôtre préjudice, & je suis au dé-,, sespoir que cela arrive lorsque vous ,, témoignez être le plus resolu à vous ,, appliquer aux affaires pour devenir ,, le plus grand Prince de ce siécle en ,, toutes choses. Au reste je crois que ,, Dieu m'a envoyé le mal [la Goutte] ,, que j'ai, pour me donner lieu d'attendre la reponse que je vous ay ,, demandée; car de conferer avec Don ,, Loüis, & d'être assuré que je le tromperai en ce que je lui déclarerai de vos ,, intentions sur le désir que vous avez ,, de voir achever le mariage projetté, ,, je ne m'y puis pas resoudre; & d'ailleurs je sçai que dans l'état où vous ,, êtes, & duquel il ne me paroît pas ,, juqu'à present que vous ayez envie ,, de sortir; quand la personne que ,, vous devez épouser seroit un Ange, ,, elle ne vous agréeroit pas. Voilà tout ,, ce que j'ai à vous dire, priant Dieu ,, de vous inspirer & vous assister, ,, afin que vous preniez généreusement ,, les resolutions que vous devez par ,, toutes les raisons divines & humaines &c.

Le Cardinal veut marier sa Niéce pour l'éloigner.

Ce ne fut pas la seule Lettre que le Cardinal écrivit au Roi sur sa passion. Mais elles furent toutes inutiles; & comme il ne comptoit pas trop de lui faire rompre les liaisons étroites qu'il avoit avec sa Niéce tant qu'elle seroit à portée, il resolut de l'éloigner. Il s'en presenta une occasion favorable. Le Connétable Colonne la lui aïant fait demander en mariage en ce tems-là, le Cardinal en reçut la proposition avec plaisir. L'Evêque de Frejus qui en fut chargé, eut ordre de déclarer à la Mancini les sentimens que le Connétable avoit pour elle, & de prendre aussi son sentiment. Le Prélat satisfit à sa commission. Il vint à Broüage & ne manqua pas, suivant ses instructions, de representer à la Demoiselle que le Connétable étoit un des meilleurs Partis de Rome, & qu'-

* *Cette Lettre a été écrite de Bidache le 23. Juillet.*

1659. outre son illustre naissance il avoit encore de grands biens, ajoûtant à tout cela qu'il la préferoit à ses Sœurs. Comme elle mettoit une extréme difference entre le Roi & le Connétable Colonne, la proposition du Prélat ne fut alors guére de son goût. Elle répondit froidement que s'il n'avoit pas autre chose à lui dire, il auroit bien pû ne pas se donner la peine de faire ce voyage : puisque son Eminence, en l'obligeant de quitter la Cour, lui avoit promis qu'on ne la forceroit jamais à se marier malgré elle. Cependant le Cardinal qui continuoit alors son voïage, reçut à Châteauneuf une Lettre de la Reine & une autre du Roi pour sa Niéce, que Sa Majesté croyoit encore avec Son Eminence. La Lettre fut envoyée par le Valet de pié qui l'avoit aportée, & le Cardinal en envoya un autre à la Reine, chargé de la réponse qu'il lui faisoit. Il témoignoit à cette Princesse qu'il avoit un extrême déplaisir de l'empressement du Roi, qui, au lieu de chercher les moiens de diminuer sa passion, faisoit tout ce qu'il pouvoit pour l'augmenter. Il se plaignoit de l'aprobation que la Reine lui donnoit, & lui en faisoit sentir les inconveniens. Il protestoit qu'il feroit son devoir jusqu'au bout, & que s'il avoit le malheur de ne pas réüssir, il mourroit de déplaisir qu'une Personne de sa famille eût terni la gloire de Sa Majesté qu'il avoit toûjours tâché d'avancer.

Autre Lettre du Cardinal au Roy, pour le détourner de sa passion.

Quelques jours aprés que le Cardinal eut envoyé à sa Niéce la Lettre du Roi, il en reçut la réponse qu'il accompagna d'une autre Lettre à Sa Majesté, par laquelle il lui marque qu'il avoit toûjours eu pour elle la derniere complaisance, lorsqu'elle n'avoit été préjudiciable ni à son service ni à sa gloire mais; que s'agissant de sa reputation & de celle d'une personne qu'il honoroit de son amitié, il suplie Sa Majesté de rompre un commerce qu'elle ne pouvoit continuer sans lui faire un tort irreparable. „ Croyez moi, dit-il au Roi, aprés „ lui avoir étalé les défaux de sa Niéce, que vous devriez mettre entiérement fin à ce commerce qui rendra assurement cette personne la plus malheureuse Créature qui soit au monde, & qui vous donnera en vôtre particulier de l'inquiétude, quelque pouvoir que vous ayez sur vôtre esprit, & quelque resolution que vous preniez. Vous êtes sur le point de vous marier avec la plus grande Princesse qui soit au monde, & qui est fort bien faite de corps & d'esprit, ce que je crois vous pouvoir dire avec plus de certitude, à present qu'on en entend parler à tous ceux qui l'ont vûë en cette conformité; & il arrivera que vous ne ferez pas la chose avec plaisir & la satisfaction que vos Serviteurs souhaiteroient, parce que vous avez d'autres passions qui se sont renduës les Maitresses de vôtre esprit, &c. 1659.

Effets de ces Lettres sur l'esprit du Roy.

Il n'y avoit rien de plus chancelant & de plus irresolu que l'esprit du Roi. Lorsque le Cardinal lui écrivoit, & lui representoit vivement les consequences de ses amours avec Mademoiselle Mancini, il revenoit & paroissoit tout prêt à rompre; mais un moment aprés il retomboit, & c'étoit à recommencer. La Lettre du Cardinal le toucha tellement qu'il lui répondit à souhait. Quelque tems aprés Son Eminence l'en felicita, & lui écrivit qu'il étoit bien aise qu'il reconnût le caractere de sa Niéce; qu'il avoit toûjours cru qu'il n'étoit pas capable de donner aisement sa bienveillance à des Personnes qui n'en etoient pas dignes; qu'il étoit persuadé qu'on s'en étoit vanté, & qu'il

étoit avantageux à sa reputation que ce bruit n'allât pas plus loin, & que tout le monde fut détrompé de cette chimere. Le Cardinal qui ne pouvoit plus parler, n'avoit que la seule ressource d'écrire & de faire parler la Reine. La Lettre du Roi lui avoit donné beaucoup de satisfaction, mais les avis qu'il reçut ensuite de plusieurs endroits, que le Roi étoit plus amoureux que jamais, ne lui donnerent pas moins de chagrin. Comme le mal augmentoit au lieu de diminuer, Son Eminence jugea à propos de pousser plus loin ses remontrances, & d'écrire en homme qui croyoit être en droit de disposer de sa famille. Il parla d'abord au Roi du déplaisir qu'il avoit d'aprendre la maniere dont il en usoit avec la Reine sa Mere, mais qu'il esperoit que les choses changeroient; que l'amitié que la Reine avoit pour Sa Majesté seroit à l'épreuve de tout, & que le bon naturel du Roi le rameneroit aussi bien que son devoir.

Nouveaux efforts du Cardinal pour ramener le

Le Cardinal passe ensuite à l'affaire de sa Niéce, qu'il avouë lui faire une peine extréme, aussi bien que la maniere dont on parle de Sa Majesté, dans un tems où elle lui a fait l'honneur de déclarer qu'elle étoit resoluë de se donner toute entiere aux affaires: il lui aprend qu'on lui écrit de Paris, de Flandre & d'ailleurs, que le Roi n'est plus connoissable depuis son départ, à cause de l'absence de sa Niéce; qu'il est dans des engagemens qui l'empêcheront de donner la paix à l'Europe, & de rendre ses Sujets heureux par son mariage; & que s'il se marie pour ne pas perdre l'occasion de faire la paix, la Personne qu'il épousera sera malheureuse sans être coupable: qu'on lui écrit & confirme que Sa Majesté est toûjours enfermée & occupée à écrire à la personne qu'elle aime, & qu'elle y perd plus de tems qu'elle ne faisoit à lui parler, lorsqu'elle étoit à la Cour. Il ajoûte que le bruit court que tout cela ne se fait que de son consentement, en vûë de rompre la paix & de satisfaire son ambition. Il se plaint que le Roi ne l'a prié de trouver bon que Sa Majesté & sa Niéce s'écrivissent quelquefois, que pour avoir occasion d'entretenir un commerce continuel de Lettres, c'est-à-dire, de lui en écrire & d'en recevoir tous les jours: ce qu'il dit ne pouvoir se faire sans scandale, & sans faire tort à la réputation de sa Niéce & à la sienne: il se plaint encore d'avoir senti par les réponses de sa Niéce, lorsqu'il la voulut avertir de son devoir, que le Roi fait tout ce qu'il peut pour l'engager de plus en plus, en l'assurant que ses intentions sont de faire pour elle des choses qui sont impossibles par plusieurs raisons. „ Plût à Dieu, Sire, „ ajoûte-t-il, que sans blesser vôtre „ réputation vous pussiez vous ouvrir „ à d'autres; car il n'y a personne qui „ ne vous dit des choses qui vous met„ troient au désespoir d'avoir eu ces „ pensées, & je ne me verrois pas dans „ le plus pitoyable état où j'aye ja„ mais été &c. Dieu a établi les Rois, „ continuë-t-il, pour veiller au bien, „ au repos, & à la sureté de leurs „ Sujets, & non pour sacrifier ce bien„ là à leurs passions particulieres, & „ lorsqu'il s'en est trouvé d'assez mal„ heureux pour mériter par leur con„ duite, que la Providence divine „ les abandonnât, *ils ont attiré sur* „ *leurs personnes & sur leurs Etats*, „ *une infinité de miséres & de révolu*„ *tions*. Ainsi je vous dis hardiment „ qu'il n'est plus tems de balancer. „ Vous êtes le Maître, & vous pouvez „ faire en un sens tout ce que vous vou„ lez; mais Dieu vous en fera rendre „ compte pour vôtre salut éternel, „ & le monde pour vôtre gloire.

1659. „ & pour vôtre réputation. Vous avés „ eu la bonté, Sire, de m'écrire que „ vous feriez tout ce qui seroit necessaire pour vôtre gloire & pour vôtre „ honneur; mais permettez moi de „ vous dire, que comme vous écrivez „ tout autrement à ma Niéce, je ne sai „ qu'elles sont vos intentions: & dans „ cette incertitude je prens la liberté „ de vous répresenter, qu'il n'est pas „ seulement ici question de la gloire & „ de l'honneur; car bien souvent en „ relevant les Etats on releve l'un & „ l'autre, lors-qu'ils ont reçu quelque „ atteinte. Mais si vos Sujets étoient „ aujourd'hui si malheureux, que vous „ ne prissiez pas la resolution que vous „ devez, rien au monde ne pourroit „ les empêcher de tomber en de plus „ grans malheurs que jamais.

„ Je puis vous assurer, de science „ certaine, que le Prince de Condé & „ bien d'autres sont au guet, pour voir „ ce qui arrivera de ceci, esperant, „ si les choses se passent selon „ leurs souhaits, de bien profiter du „ pretexte plausible que vous leur donnerez; auquel cas ce dangereux „ Prince ne manqueroit pas d'avoir „ pour lui tous les Parlemens, tous les „ Grans, & toute la Noblesse du Roïaume, & même tous les peuples. „ Joignez à cela, Sire, qu'on ne „ manqueroit pas de dire que je vous „ aurois conseillé tout cela. Je suis encore obligé de vous dire franchement, qui si vous ne renoncez sans „ retardement à la Passion qui vous „ aveugle, quoi-que vôtre mariage s'éxecute avec l'Infante, il est impossible qu'on n'ait connoissance en Espagne de la repugnance que vous y „ avez, & qu'on ne sente que l'Infante ne peut manquer d'être maltraitée, puisqu'à la veille de conclure, „ vous continuez de faire paroître que „ toutes vos pensées & vos attachemens sont ailleurs; & je ne doute 1659. „ pas qu'on ne prenne à Madrid les „ resolutions que nous prendrions en „ pareil cas. Ainsi je vous suplie de considerer à quoi vous devriez vous attendre de la part de Dieu & des hommes, s'il falloit recommencer la plus „ sanglante guerre qu'on eût jamais „ vûë. Je conclus par vous declarer, „ que si je ne vois par vôtre réponse, „ que j'attens au plûtôt, qu'il y ait „ lieu d'esperer que vous vous mettiez „ tout de bon dans la route qu'il faut „ pour vôtre Roïaume, la derniere „ marque de fidelité & de zele pour „ vôtre service que je puis vous donner, est de vous remettre les bienfaits dont il a plu au feu Roi, à vous, „ & à la Reine de me combler, & de „ m'embarquer avec ma famille pour „ aller finir mes jours en Italie, où je „ prierai Dieu que ce dernier remede „ puisse produire l'heureux effet que „ je souhaite plus que toutes choses „ du monde; car je puis dire qu'il n'y „ a point d'attachement comparable à „ celui que j'ai pour vous, que je „ mourrois de regret si je voiois que „ vous fissiez quelque chose capable de „ noircir vôtre réputation, & d'exposer vôtre Personne & vôtre Etat. „ Ce que je vous écris vient du fond du „ cœur, & vous me connoissez assez „ pour être persuadé qu'il n'y a rien „ qui puisse m'empêcher de rebrousser „ chemin, & d'éxecuter cette resolution, si la reponse que vous me ferez & la maniere dont vous en userez „ dans la suite, ne me font voir que „ vous vous êtes rendu le Maître de „ la passion à laquelle vous vous abandonnez aujourd'hui. Voïez si, ne le „ faisant pas, vous voulez que les deux „ Personnes, à qui vous faites l'honneur de témoigner tant d'affection, soient separées de vous pour „ jamais, & deviennent les plus

malheureux

1659. „ malheureux du monde.

„ La réponse que vous me ferez me „ servira aussi d'instruction pour la „ maniere de m'aboucher avec Don „ Louis, à l'égard du mariage; car aprés „ tout, l'honneur & la conscience ne „ vous permettent pas de vous servir „ du plus fidele de vos Serviteurs pour „ assûrer le Roi d'Espagne de choses „ que vous ne voudriez pas tenir. Vous „ êtes mal satisfait de la Reine, parce „ qu'elle ne vous flatte pas en des cho- „ ses, qui, quoi-qu'elles vous plaisent „ à présent, n'en sont pas pour cela „ plus raisonnables: & pour parler fran- „ chement à Vôtre Majesté, il faudroit „ par la même raison qu'elle crût que „ personne au monde ne l'aime, puis- „ que personne n'aprouve sa passion.

Le Roi donne esperãce de changer de conduite.

Cette Lettre & toutes les autres dont j'ai raporté des Extraits marquent assez que le Cardinal n'oublioit rien pour ramener le Roi de sa passion. Il donnoit avis à la Reine de tout ce qu'il lui écrivoit, & la suplioit de faire de son côté tout ce qui dependoit d'elle, pour le détourner d'un commerce si dangereux. Comme il aprit en ce tems-là que le Roi vouloit aller voir sa Niéce à la Rochelle, il en avertit aussi-tôt la Reine & la pria de rompre ce voïage, qui ne manqueroit pas d'être mal expliqué dans le monde. Il en écrivit aussi au Roi dans les termes les plus pressans. La negociation de son mariage avec l'Infante étoit alors bien avancée, & le Cardinal ne pouvoit rien conclure, sans savoir précisément les intentions du Roi. Il lui manda même qu'il seroit obligé de rompre, persuadé que dans l'état où étoit Sa Majesté l'Infante ne pouvoit lui être que très-desagreable. C'est ici qu'il faut rapeler ce que j'ai dit ci-devant des obstacles que cette passion du Roi aportoit à son mariage. Il étoit difficile de les surmonter, encore plus d'en ôter la connoissance à la Cour d'Espagne & au Ministre. L'amour & la gloire étoient alors les deux grandes passions qui occupoient l'esprit du Roi. Il auroit souhaité de pouvoir les concilier ensemble; mais c'étoit une chose trop difficile, sur tout dans la conjoncture presente. Il sentoit que le Cardinal avoit raison: il auroit bien voulu aussi ne pas rompre avec sa Niéce; mais il étoit impossible de les contenter tous deux. Il écrivit au Cardinal qu'il lui donneroit une entiere satisfaction. La Reine de son côté lui manda que le Roi étoit dans les meilleurs sentimens du monde; & ce Ministre esperant tout du tems & des bons offices de la Reine, travailla sur cette esperance à conclure l'afaire commencée.

Il fait un voyage à Bourdeaux, pour voir en passant sa Maîtresse.

Le Roi s'étant mis en chemin pour se rendre à Bourdeaux, où il vouloit entretenir le Cardinal; & comme il persistoit à passer par la Rochelle pour voir, comme j'ai dit, sa Maîtresse qui y étoit, la Reine qui vouloit sauver les aparences, écrivit à Mademoiselle Mancini de venir à Saint Jean d'Angeli, où elle seroit bien-aise de la voir en passant avec ses Sœurs. On peut croire qu'elle ne se fit pas beaucoup presser. Elle y vint. Le Roi la vit, & l'aima plus que jamais. Ils prirent ensemble des mesures pour tâcher de ramener le Cardinal, & se separerent resolus de s'aimer toûjours & de s'écrire comme à l'ordinaire. Le Cardinal, qui le sut, en écrivit de nouveau au Roi de la maniere du monde la plus forte. „ Cette „ personne, dit-il au Roi, en parlant „ de sa Niéce, se tient plus assurée que „ jamais de disposer entierement de vô- „ tre afection, aprés les nouvelles „ promesses que vous lui en avez „ faites à Sr. Jean d'Angeli: & je sai „ que si vous êtes obligé de vous ma- „ rier, elle pretend rendre la Princes- „ se, qui vous épousera, malheureu-

1659. „ se pour toute sa vie ; ce qui ne pourroit pas arriver, sans que vous le fussiez aussi, ni sans vous exposer à mille inconveniens trés-fâcheux. „ Car vous ne devez pas attendre la Benediction du Ciel, si vous ne faites rien de vôtre côté pour la meriter. „ Depuis la derniere visite, que j'avois toûjours cru qui seroit fatale, & que pour cette raison j'avois tâché d'empêcher, vous avez recommencé à lui écrire tous les jours, non pas des Lettres, mais des Volumes entiers, lui donnant part des moindes choses qui se passent, & prenant en elle la derniere confiance à l'exclusion de tout le monde : de sorte que tout vôtre tems est emploié à lire ses Lettres & à faire les vôtres. Et ce qui est incomprehensible, c'est que vous pratiquez tous les expediens imaginables, pour échauffer vôtre passion, tandis que vous êtes à la veille de vous marier. Ainsi vous travaillez vous-même à vous rendre le plus malheureux de tous les hommes, n'y aiant point de condition si insuportable qu'un mariage fait à contrecœur. „ Mais dites moi, je vous prie, quel personnage prétend faire cette fille, aprés que vous serez marié ? A-t-elle oublié son devoir à ce point, que de croire, que quand je serois assez malhonnête homme, ou pour mieux dire, assez infame pour le trouver bon, elle pourra faire un métier qui la deshonore ? Peut-être qu'elle s'imagine de pouvoir gagner le cœur à tout le monde : mais elle se trompe bien; car sa maniere d'agir a donné tant d'émotion contre elle à tous ceux qui la connoissent, que je serois fort empèché de nommer un seul qui ait de l'estime & de la bonne volonté pour elle, excepté Hortense *, qui est un Enfant qu'elle a gagné à force de flatteries, & de lui donner de l'argent & d'autres choses : aiant trouvé, à ce que je crois, quelque tresor, puis qu'elle a refusé de prendre de l'argent, que j'avois ordoné à Madame de Venelle de lui faire compter, en telle quantité qu'elle voudroit, lorsqu'elle alla à la Rochelle. Le plus grand bonheur qui puisse arriver à cette personne, c'est que je ne differe pas davantage d'y mettre ordre, & que si je ne la puis pas rendre sage, comme je le crois impossible ; au moins que ses folies ne paroissent pas davantage devant le monde, car autrement elle courroit risque d'être dechirée........ 1659.

C'est en cet endroit, qu'étant auprés „ de vous, je vous convierois de me dire s'il n'y auroit pas dequoi vous satisfaire dans la possession de cette Princesse, qui sans doute vous adorera, pour toutes les excellentes qualitez que vous possedez, si ce n'est qu'une autre passion, que vous cultivez si s[illegible]neusement, vous tiene lieu d'un extrême défaut. Car il est vrai de dire, que la Personne qui en est l'objet, n'aproche pas de la beauté, de l'esprit, ni des agrémens de la Princesse, qui doit être vôtre Epouse ; outre qu'elle est infiniment au dessous de sa qualité & de sa naissance. Si j'étois auprés de vous, je ne pourrois jamais m'empêcher de vous citer ce que vous avez dit vous même au Marquis de Richelieu : qu'il n'y a rien de plus honteux, ni qui merite plus de mepris, que de se mesallier. Je ne saurois me lasser de vous representer, avec le respect que je vous dois, que les pensées que vous avez, & que la personne en question prétend que vous n'efacerez pas facilement de vôtre esprit, sont bien contraires à celles que vous

* *Depuis Duchesse Mazarin.*

1659. „ aviez à l'égard de Richelieu ; & „ que par la decision que vous avez „ donnée sur ce sujet, vous seriez „ jugé vous-même en la présence de „ la Reine, lors que vous dites, que „ la pensée d'épouser cette personne „ avoit pour principal motif de faire „ à la vûë de tout le monde une action „ qui témoignât, que ne pouvant assez „ recompenser mes services, vous „ l'auriez voulu faire par ce moïen. „ Car il n'y eût eu qui que ce soit qui „ n'eût attribué une si étrange resolu- „ tion à un transport d'amour, & non „ point à mes services.

Réponse vague du Roi à cette Lettre du Cardinal.

Cette Lettre, toute forte qu'elle étoit, ne produisit pas neanmoins l'efet qu'on en auroit esperé. Le Roi étoit trop amoureux pour se defaire si tôt de sa passion. Il s'étoit brouillé avec la Reine sa Mere, parce qu'elle avoit trop deferé aux sentimens du Cardinal ; & y il a aparence qu'il auroit aussi rompu avec cette Eminence, s'il eût pu s'en passer dans une conjoncture où il en avoit tant de besoin. Il regardoit de mauvais œil non seulement les raisons qui tendoient à étoufer son amour, mais aussi les personnes qui se donnoient la liberté de les lui proposer. Sa gloire & sa reputation qui ont toûjours été son Idole, étoient des motifs qui ne le touchoient plus. Il faloit cependant répondre au Cardinal dont la Lettre étoit pressante, & lui répondre quelque chose qui le contentât. Le Roi lui écrivit donc qu'il étoit plus resolu que jamais de suivre ses conseils ; & comme il avoit fait en sorte d'humaniser la Reine sa Mere & de lui faire en quelque maniere aprouver son amour, il protesta en géneral d'en passer par où elle voudroit, sans toucher les endroits les plus pressans de la Lettre du Cardinal ; & conclut enfin qu'il ne sauroit manquer à suivre les avis de la Reine & qu'il ne doute pas que Son Eminence ne l'aprouve. Le Roi n'avoit rien répondu de precis sur ce que le Cardinal devoit traiter avec Don Louïs : aussi ce Ministre, sentant bien ce que cela signifioit, fit connoître au Roi par sa réponse, qu'il étoit bien instruit de tout : que pendant que Sa Majesté lui faisoit l'honneur de l'assurer qu'elle étoit resoluë de suivre ses conseils, elle faisoit neanmoins tout le contraire : qu'il l'avoit suplié de ne plus écrire à la Rochelle où étoient ses Niéces, & que cependant elle avoit toûjours continué de le faire : *Ainsi*, Sire, ajoute-t-il, *vous voulez suivre mes conseils pourvu qu'ils s'accordent avec vos sentimens; & vous ne parlez aujourd'hui de vouloir suivre ceux de la Reine, que parce qu'ils sont conformes aux vôtres en quelque façon. Cela s'apele en bon François éviter la question & donner le change. Vous êtes le Maître de vôtre conduite ; mais vous ne sauriez m'obliger à l'aprouver, sachant comme je sai, qu'elle est prejudiciable à vôtre gloire*, &c. 1659.

Portrait que le Cardinal fait au Roi de sa Niéce.

En efet les protestations du Roi & les Lettres de la Reine ne s'accordant pas avec les avis que le Cardinal recevoit de la Cour, & de divers autres endroits, il demeura persuadé que le Roi étoit plus amoureux que jamais. Dans cette persuasion, il resolut de faire encore un efort, & d'écrire fort au long à Sa Majesté, en profitant de la liberté qu'elle lui avoit donnée de lui parler franchement sur ce qui regardoit son service. Il lui représenta l'importance qu'il y avoit de lui ouvrir les yeux sur une affaire d'éclat, comme celle dont il s'agissoit. Qu'il étoit persuadé que l'amour que le Roi avoit pour sa Niéce, l'empêchoit de la bien connoître. Que sans cela il conviendroit qu'elle n'aimoit personne : qu'elle avoit une ambition demesurée, un souverain mepris pour tout le monde, un esprit de travers, sans retenuë, & capable

de toutes sortes d'extravagances. Il assuroit ensuite le Roi, qu'elle étoit plus folle que jamais, depuis qu'il lui avoit fait l'honneur de la voir à Saint Jean d'Angeli, & se plaignoit que le Roi étoit aussi plus passionné, & qu'au lieu qu'il avoit coûtume de n'écrire à sa Niéce que deux fois la semaine, il lui écrivoit alors tous les jours. Il ajoûtoit que si le Roi pouvoit se defaire de son amour, il verroit aussi bien que lui, que sa Niéce a mille défauts & n'a aucune bonne qualité qui merite l'honneur de sa bienveillance. Qu'il ne doit pas l'acuser de n'agir que par préjugez, & de donner trop aux mauvais raports qu'on lui faisoit; & que puisque Sa Majesté le croioit si habile & si penetrant dans les grandes afaires, elle ne devoit pas se persuader qu'il fût aveugle dans celles de sa famille. Qu'il ne pouvoit pas douter des mauvaises intentions de sa Niéce, puis qu'elle se moquoit de ses conseils: qu'elle faisoit vanité, à la vuë de tout le monde, de son infamie & de celle de son Oncle: que malgré ses soins & son industrie, elle persistoit toûjours dans ses folies, & s'exposoit à la raillerie, comme il en pourroit convaincre Sa Majesté, par les Ecrits qu'il conservoit, comme autant de témoins qui déposoient contre elle.

„ Je pourrois me consoler de tout „ cela, ajoûtoit-il, s'il ne s'agissoit que „ de son interêt, & même du mien; „ mais comme le mal empire tous les „ jours & que ce commerce ruine la „ gloire & le repos de mon Maître, „ il m'est impossible de le soufrir, & „ je me vois contraint à prendre des „ resolutions qui convaincront toute „ la terre, que je sai tout sacrifier „ pour le service de mon Prince. „ Et si mon malheur veut, que l'a„ mour que vous avez pour cette „ Créature vous empêche de connoître „ vos propres interêts, il ne me reste„ ra que le parti de la retraite, si tant „ est que je ne succombe pas à mon „ desespoir. Car enfin il n'y a point „ de Puissance qui puisse m'empêcher „ de disposer de ma famille, & m'ôter „ un droit que Dieu & les Loix me „ donnent. Vous serez le premier, Sire, „ à faire mon éloge à quelque heure, à „ me remercier du service que je vous „ aurai rendu, qui sera sans contre„ dit le plus grand de tous, puisque „ ma fermeté vous aura mis en état „ d'être heureux, & d'être en même „ tems le Prince du monde le plus glo„ rieux & le plus accompli. D'ailleurs „ mon honneur, qui m'est plus cher „ que ma vie, m'oblige à faire sans „ retardement tout ce que je dois pour „ le conserver. Et comme il y a toûjours un peu de desordre dans les passions violentes, il revient à sa Niéce, qu'il continuë de depeindre avec les plus noires coûleurs.

Comme le Cardinal savoit que le Roi communiquoit tout à cette fille, il l'assuroit qu'il souhaitoit avec passion qu'elle fût ce qu'il avoit l'honneur de lui mander; qu'il seroit ravi qu'elle fût capable de lui répondre pertinemment sur les affaires dont il prenoit soin de l'informer. Il ne peut oublier l'entrevuë de Saint Jean d'Angeli, qu'il auroit voulu, dit-il, empêcher au prix de son sang. Raportons ses propres paroles: „ j'étois tout-à-fait remis par „ les assurances que vous aviez pris la „ peine de me donner, & par la con„ duite que vous aviez commencé de „ tenir: j'avois cru même que vous ne „ songiez qu'aux moïens de rendre vô„ tre mariage heureux: ce qui ne pou„ voit être qu'en surmontant la pas„ sion qui s'étoit renduë Maîtresse de „ votre esprit: mais j'ai vu avec un „ tres-sensible déplaisir, qu'après cette „ fatale visite vous avez fait pis qu'au-

1659. „ paravant. Il ne vous sert de rien de „ vouloir donner un autre tour à la „ chose : je sai tout aussi bien que vous „ ce qui en est. Jugez après cela s'il y „ a homme au monde plus malheu- „ reux que moi. J'ai travaillé avec ar- „ deur à relever vôtre réputation, à „ faire éclater la gloire de vos armes, „ à avancer le bien de vôtre Etat, & „ aprés tous mes travaux j'ai le cha- „ grin de voir qu'une personne de ma „ famille est sur le point de rendre tous „ mes soins inutiles, & d'être la cau- „ se de vôtre perte, à moins que vous „ ne moderiez la passion que vous „ avez pour elle.

„ Lors que je fais réflexion, conti- „ nuë-t-il, que vous m'avez fait l'hon- „ neur de m'écrire, que si vous pouviez „ vous expliquer de vive voix, j'aurois „ une entiere satisfaction de l'assiette „ de vôtre esprit, je me souviens que „ j'étois au desespoir des longueurs de „ cette negociation, qui m'empêchoit „ de me rendre auprés de vous, & „ de travailler sous vos ordres à cal- „ mer vôtre esprit, & à vous mettre „ en état d'être le Roi du monde le „ plus heureux ; mais à present je „ crains qu'elle ne finisse que trop „ tôt ; vôtre aproche m'embarasse, per- „ suadé que je suis que nous n'aurons „ à nous dire que des choses desagrea- „ bles. Souffrez donc, Sire, que je „ prenne la liberté de vous remontrer, „ que vous prenez un chemin tout „ contraire à celui que la bienseance „ & vôtre propre interêt devroient „ vous obliger à prendre, vous êtes „ sur le point de vous marier, & vous „ vous abandonnez plus que jamais à „ une passion qui flétrit votre gloire, & „ ruine vos affaires, vous avez beaucoup „ de pouvoir sur vous, vous avez mê- „ me fait de grans progrés, auprés „ de celle que vous aimez, dans l'Art „ de dissimuler ; mais avec tout cela „ vous ne sauriez cacher l'aversion que „ vous avez pour le mariage que je ne- „ gocie, quelque avantageux & glorieux „ qu'il puisse être. Souffrez que je vous „ dise, qu'outre le tort que vous fai- „ tes à vôtre Roiaume, vous vous at- „ tirez les reproches de toute la Terre, „ & que vous vous exposez à la colere „ de Dieu, si vous vous mariez à une „ Princesse que vous n'aimez point „ & dans l'intention de vivre mal a- „ vec elle. Comptez, Sire, que si vous „ en usez de cette maniere, Dieu vous „ punira tôt ou tard, & vous fera res- „ sentir autant d'effets de sa colere, „ qu'il vous en a donné jusqu'ici de sa „ bonté. Je trahirois mon devoir, & „ blesserois la fidelité que je vous dois, „ si je ne condamnois pas vôtre con- „ duite. Vous êtes l'instrument de vos „ propres malheurs, puis qu'au lieu „ de rompre peu à peu, comme vous „ aviez commencé, un commerce qui „ s'opose à la satisfaction que vous re- „ cevriez du mariage que je negocie, „ vous avez renoué avec plus de cha- „ leur que jamais, sans considerer le „ merite de la Princesse que vous allez „ épouser, & sans regarder qu'il n'y „ a rien de plus avantageux au bien de „ vos affaires. Vous avez eu la bonté „ de dire, Sire, que le principal motif „ qui vous determinoit à épouser ma „ Niéce étoit de faire connoître à tou- „ te la Terre, que ne pouvant assez „ recompenser mes services vous vou- „ liez le faire par ce moïen : mais „ vous vous y prenez d'une maniere „ qu'il n'y a personne qui n'attribuë „ vôtre conduite à un excés d'amour, „ & non à un motif de reconnois- sance. 1659.

„ Mais suposé que vous n'agissiez „ que par ce seul principe, seroit- „ il juste que j'y donnasse les mains, „ & qu'ébloüi par un si grand avan- „ tage, je m'oubliasse assez pour sa-

1659. „ crifier vôtre reputation à la mienne ? „ Non, Sire, je ne suis ni assez ambitieux, ni assez ingrat pour cela. „ Vous voïez donc bien que j'ai raison de craindre mon retour ; car assûrement je ne pourois m'empêcher „ de vous entretenir d'une maniere „ qui ne vous plairoit pas, ni de vous „ dire avec chaleur, non seulement „ ce que je viens de vous écrire, mais „ des choses encore plus fortes. Jugez, „ Sire, si je dois me trouver embarassé : je ne sai ce que je deviendrai, & „ je ne vois pas comment m'y prendre „ pour donner la derniere main à vôtre mariage, sentant, comme je „ fais, que je promets ce qui n'est „ pas, & que je contribuë au malheur „ d'une Innocente Princesse qui merite vôtre affection.

Aprés ce long discours le Cardinal exhorte le Roi à se rendre, & le suplie de se declarer sans deguisement. Il lui répresente qu'il vaut infiniment mieux tout rompre, & continuer la guerre, sans se mettre en peine des malheurs de la Chrêtienté en général, & de ses Etats en particulier, que de faire un mariage qui lui seroit indubitablement funeste. Il finit en protestant que rien ne sera capable de l'empêcher de mourir de déplaisir, s'il voit qu'une personne qui le touche de si prés, fasse plus de mal à Sa Majesté, qu'il ne lui a fait de bien depuis qu'il a l'honneur d'être à son service.

Le Roi fut trés-mal satisfait de cette Lettre du Cardinal. Il lui fit une réponse fort dure, le traitant d'extravagant, & lui reprochant qu'il avoit mauvaise opinion de lui, puis qu'il le regardoit comme un menteur, & qu'aprés ce qu'il lui avoit écrit, il lui rebattoit toûjours les mêmes choses ; & enfin il lui ordonnoit de signer les Articles de son mariage, & du Traité de paix. Le Cardinal fut d'autant plus surpris de se voir traité de la sorte, qu'on l'avoit toûjours extremement menagé. Il croïoit avec raison qu'on devoit rendre plus de justice à ses bonnes intentions ; & comme il avoit fait son devoir sans sortir des bornes du respect, que d'ailleurs il étoit assûré qu'on seroit trés fâché de le prendre au mot au sujet de sa retraite ; il écrivit au Roi, qu'il n'avoit jamais douté que si on ne le sacrifioit à sa Niéce, on ne manqueroit pas de le sacrifier à quelqu'autre personne ; qu'il attendoit des remercîemens & non pas des duretez, puis qu'il n'avoit jamais eu en vûë que la gloire & la réputation de son Maître : qu'il seroit indigne de vivre, s'il avoit été capable de le soupçonner de mensonge ; mais qu'il avoit dit la verité, lorsqu'il lui avoit écrit que l'amour qu'il avoit pour sa Niéce l'empêchoit de voir ses défauts : que toute la Terre ne lui persuaderoit pas qu'elle eût de l'amitié pour lui : qu'il la connoissoit mieux que personne, & que la maniere dont elle en avoit usé à son égard n'étoit point équivoque : qu'il lui demandoit pardon de l'avoir tant importuné, qu'il ne le feroit plus à l'avenir, & que suivant ses ordres, il signeroit la paix & son mariage : qu'aprés cela il iroit finir ses jours au lieu qu'il lui ordonneroit, avec la satisfaction d'avoir eu le bonheur de servir durant trente ans le Roi son Pere & lui, sans que ses armes & ses affaires eussent rien perdu de leur reputation ; & le prioit enfin pour toute grace d'être persuadé que, quelque triste que pût être sa destinée, il seroit toûjours le plus fidele & le plus zelé de tous ses Serviteurs. 1659.

Il écrivit en même tems à la Reine „ qu'il voïoit bien que le Roi n'avoit „ plus d'affection pour lui : qu'il alloit „ selon ses ordres signer son Contract „ de mariage & le Traité de paix, & se

1659. „ mettre ensuite en état de le délivrer „ de ses importunitez : que si Dieu benissoit ses intentions, le Roi seroit le „ Prince du Monde le plus grand & le „ plus heureux : qu'il avoit le cœur si „ serré qu'il ne pouvoit plus écrire : „ qu'il la suplioit de bien prier Dieu „ pour lui, & qu'il n'avoit jamais eu „ plus besoin de l'assistance divine, „ qu'il en avoit alors.

Ce Ministre ne laissa pas de continuer la negociation du mariage.

Il y a aparence que le Cardinal reçut d'autres Lettres qui le consolerent & qui le satisfirent ; car il ne paroît pas qu'il ait écrit depuis au Roi ni sur les amours de sa Niéce, ni sur le desespoir où il disoit qu'il étoit. Peut-être laissa-t-il faire au tems & aux soins de la Reine, pour se donner tout entier à la negociation, qu'il avoit si heureusement avancée.

Sixiéme Conference. On y traite de la Dot. *Let. de Mazar. 1 Part. Lett 19*

On étoit presque convenu de tout : il ne s'agissoit plus que de regler la dot que le Roi d'Espagne devoit donner à l'Infante. Don Louis dit d'abord, comme on l'a vu dans la Lettre du Cardinal Mazarin, que si quelque Princesse pouvoit être mariée sans dot, c'étoit celle-là à cause des belles qualitez qu'elle possedoit. Mais cette proposition n'étant point du goût du Cardinal, le Ministre Espagnol se retrancha à exagerer les grans avantages que la France devoit tirer de cette paix, & que la moindre chose que le Roi pût faire, étoit d'accepter la dot sur les Conquêtes qu'il avoit faites depuis la rupture de la negociation de Madrid. Don Louis apuïa cette proposition d'une Lettre que Don Antonio Pimentel lui avoit écrite de Lion, dans laquelle il lui marquoit, que le Cardinal lui parlant de la dot dans les Conferences qu'il eut avec ce Ministre, lui avoit lâché qu'on en pourroit prendre une partie sur les Conquêtes dont nous venons de parler. Le Cardinal en convint ; mais il dit qu'il n'avoit chargé Pimentel d'écrire de la sorte, que dans la pensée que l'on ne prétendroit pas en Espagne que l'Infante fit une Renonciation generale de tout ce qui lui pourroit apartenir ; & qu'on lui avoit declaré que l'on ne prétendoit pas non plus rendre un seul pouce de terre de tout ce que les armes du Roi avoient conquis depuis l'année 1656. Il confirma la même chose à Don Louis ; & lui dit encore qu'aprés avoir cedé sur le point de la Renonciation, le Roi consentiroit de donner au Roi Catholique non seulement une partie de la dot, mais le tout pour quelques-unes des Conquêtes que la France avoit faites depuis ce tems-là, pourvu qu'elles lui demeurassent toutes entieres. Aprés quelques disputes là-dessus, dans lesquelles le Cardinal fit bien valoir les pretentions de son Maître, Don Louis répondit qu'il falloit s'en tenir à ce qui avoit été arrêté ; & que ne s'agissant maintenant que de l'argent, il ne croyoit pas qu'il fût de la dignité du Roi son Maître de disputer cet Article, comme il croioit bien aussi que le Cardinal n'insisteroit pas à augmenter la somme * de la dot qui avoit été donnée à la Reine Mere : d'autant plus qu'elle ne feroit pas le même effet à present qu'elle avoit fait alors, à cause que l'argent étoit bien plus rare en ce tems-là. Le Cardinal répliqua qu'il ne feroit pas plaisir au au Roi de s'arrêter un seul moment sur une affaire de cette nature, pour la même raison que Don Louis avoit dit, qu'il n'étoit pas de la dignité d'un grand Roi de disputer pour le plus ou le moins d'argent : ajoûtant en riant, que s'il vouloit faire paier la depense qui se feroit en cette occasion, il lui en donneroit un compte fidele & qu'il ne prendroit rien pour la dot. Ce qui faisoit de la peine au Cardinal, c'étoit l'évaluation de cinq cens mille écus d'or qui devoit être 1659.

* *Cinq cens mille écus d'or.*

1659. faite en reaux, selon les termes du Contrat de mariage de la Reine Mere. Comme en ce tems-là les écus d'or ne valoient guére plus que la moitié de ce qu'ils valoient au tems des Conferences, il croyoit perdre plus de douze cent mille livres, si on vouloit les payer sur le même pié. Mais il espera de se démêler de cette affaire, en faisant évaluer les écus d'or sur le pié courant des écus de France au Soleil. Sur ce pié-là la somme pouvoit bien monter à trois millions de livres, que le Cardinal destinoit au payement d'une somme presque égale que l'on devoit donner aux Archiducs pour l'Alsace cedée à la France par le Traité de Munster. Il paroît par cette circonstance que l'amour du Cardinal Mazarin pour l'argent le faisoit entrer dans des calculs plus dignes d'un Banquier que d'un premier Ministre.

Conclusion du Contrat.

Toutes choses aïant donc été arrêtées de part & d'autre, les Secretaires des deux Ministres Plenipotentiaires dresserent les Articles du Contrat de mariage, contenant en substance ce qui suit.

Extrait des principaux Articl.

Que Sa Majesté Catholique promettoit de donner en dot à la Serenissime Infante Dame MARIE THERESE en faveur de son mariage avec le ROI TRES-CHRETIEN, la somme de cinq cent mille écus d'or au soleil, ou leur juste valeur, payable en trois termes; sçavoir, le tiers au tems de la consommation du mariage, l'autre tiers à la fin de l'année depuis ladite consommation, & la derniere partie six mois aprés. Que Sa Majesté Très-Chrétienne s'obligeoit d'assurer ladite dot sur rentes & fonds bons & valables, au contentement de S. M. C. ou des personnes qu'il devoit nommer à cet effet, à proportion de ce que Sadite M. T. C. auroit reçû de ladite dot dans les termes ci-dessus. Qu'en cas de dissolution de mariage, la restitution de la dot auroit lieu, qu'elle seroit renduë à la Sérenissime Infante, ou à ses Heritiers & Successeurs qui joüiroient du revenu de ladite somme, à raison du denier vingt, payable en vertu desdites assignations. 1659.

Article de Renonciation à la Couronne d'Espagne.

Qu'au moïen du payement de ladite somme de cinq cens mille écus d'or au soleil, la Serenissime Infante se tiendroit pour contente de ladite dot, *sans que dans la suite elle pût alleguer aucun autre Droit, ni intenter aucune autre action ou demande, prétendant qu'il lui apartînt ou pût apartenir autres plus grands biens, droits, raisons & actions, pour cause des héritages & plus grandes Successions de Leurs Majestez Catholiques ses Pere & Mere, pour quelque cause & titre que ce fut, soit qu'elle le sut ou qu'elle l'ignorât*; attendu que de quelques qualitez & conditions que fussent lesdites actions ci-dessus, elle en devoit demeurer excluse, & qu'avant l'effectuation des épousailles, elle en devoit faire la Renonciation en bonne & dûë forme &c. Qu'aussi-tôt après le mariage celebré la Sérenissime Infante conjointement avec le Roi Trés-Chrétien, ratifieroit & aprouveroit ladite Renonciation, à l'effet & accomplissement de laquelle S. M. T. C. & la Serenissime Infante demeureroient dès à présent comme pour lors obligez.

Article pour empêcher son union avec celle de France.

Que d'autant qu'il importoit au bien public, & à la conservation des deux Couronnes de France & d'Espagne qu'elles ne fussent jamais réunies, Leurs Majestez T. C. & C. accordoient & arrêtoient entre elles par Contrat conventionnel, qui devoit avoir force de loi perpetuelle & irrevocable, que *la Serenissime Infante Dame Marie Therése & les Enfans procréez d'elle, soit*

soit mâles ou femelles, ou leurs descendans au premier, ou second, ou troisiéme, ou au quatriéme degré, ou en quelque autre qu'ils se pussent trouver, ne pussent jamais succeder aux Royaumes, Seigneuries, & Dominations qui apartenoient ou apartiendroient à S. M. C. tant dedans que dehors le Royaume d'Espagne; de tous lesquels ladite Dame Marie Therése se déclaroit être & demeurer dûment excluse, ensemble tous ses Enfans & Descendans mâles ou femelles, même en cas que la Succession du Roi Catholique, ou de ses Serenissimes Infants ou Infantes vint à manquer & défaillir; dérogeant pour cet effet à toutes Loix, Coûtumes, Dispositions & Ordonnances à ce contraires. Que la Sérenissime Infante avant que de celebrer son mariage par paroles de present donneroit son Ecrit, par lequel elle s'obligeoit tant pour elle que pour ses descendans, à l'accomplissement & observation de tout ce que dessus, l'aprouvant comme il étoit contenu en cette présente Capitulation, en faisant une pareille conjointement avec le Roi T. C. aussi-tôt qu'elle seroit épousée, laquelle seroit enregistrée au Parlement de Paris selon les formes ordinaires.

Que S. M. T. C. donneroit à la Serenissime Infante pour ses Bagues & Joïaux, la valeur de cinquante mille écus d'or au soleil, lesquels & tous les autres qu'elle porteroit avec soi lui apartiendroient sans difficulté, comme étant de son patrimoine, ou à ses heritiers & successeurs. Que Sadite M. T. C. suivant l'ancienne coûtume de la Maison de France, assigneroit & constitueroit à la Serenissime Infante pour son douaire, vingt mille écus d'or au soleil par chacun an sur Revenus & Terres Justiciables, dont le principal lieu auroit titre de Duché; & consequtivement jusqu'à la concurrance de ladite somme de vingt mille écus d'or par chacun ans; desquels lieux ainsi donnez & assignez ladite Serenissime infante jouiroit par ses mains & de son autorité &c. Que Sadite M. T. C. assigneroit à ladite Serenissime Infante pour la dépense de sa chambre, & entretenement de son Etat & de sa Maison, une somme convenable, telle qu'apartenoit à Femme & Fille de si grands & de si puissans Rois.

Que le Roi T. C. & la Serenissime Infante s'épouseroient par Procureur que devoit envoyer le Roi T. C. par paroles de present: ce qui étant fait S. M. C. feroit mener la Serenissime Infante à ses frais & dépens jusqu'à la frontiere du Royaume de France, avec la dignitié & appareil convenable à Femme & Fille de si grands Rois, & qu'avec le même appareil elle seroit reçûë du Roi T. C. Qu'en cas que ledit mariage vint à se dissoudre, & que la Serenissime Infante survêcût au Roi T. C., alors elle pourroit s'en retouner librement au Royaume d'Espagne, ou en tel autre lieu qu'elle voudroit choisir, avec tous ses biens, dot, & douaire, bagues, joïaux & vêtemens, vaisselle d'argent & tous autres meubles, Officiers & Serviteurs de sa maison, sans que pour aucune chose que ce pût être, on lui donnât aucun empêchement. Que pour cet effet S. M. T. C. donneroit à S. M. C. pour ladite Serenissime Infante telles Lettres de sureté qui seroient necessaires, signées de sa propre main, & scellées de son sceau, &c.

Que Leursdites M. M. T. C. & C. promettoient & s'obligeoient sur leur Foi & parole Royale, de garder & accomplir fidelement ladite convention, délivrant pour cet effet leurs Brevets ou Lettres en la forme accoû-

tumée, avec les derogatoires de toutes loix & coûtumes contraires; lesquels Brevets ou Lettres devoient être respectivement échangez dans trente jours par le moïen des Ambassadeurs ou Ministres qui residoient dans les Cours de Leursdites Majestez.

Raisons qui empêchent la promte execution de cet accord. *Lettres du Cardinal Mazar. I. Part. Lettr. 29.*

Cet accord fait & arrêté en vertu du pouvoir special des deux Rois, fut regardé comme le plus grand & le plus précieux gage de la paix dont il devoit être le nœud. Mais il se rencontroit du côté de l'Espagne de graves difficultez à pouvoir l'executer dans le tems qu'on s'étoit proposé. Les livrées & les autres préparatifs pour le départ de l'Infante ne pouvoient pas être achevez si-tôt, parce qu'on ne trouvoit pas à Madrid la même promptitude, ni la même quantité d'Ouvriers qu'à Paris. Le Roi Catholique avoit déja fait païer deux cent mille écus pour la livrée de sa Maison & celle de ses Gardes *, & quand il auroit voulu donner un million d'or d'avantage, il n'auroit pu faire avancer les préparatifs de quatre jours; de sorte que les grands Seigneurs qui le devoient accompagner nécessairement en vertu des Charges qu'ils possedoient dans sa Maison, avoient été contraints de dépêcher à Naples & à Milan, pour faire faire leurs habits & leurs livrées. Don Louïs parlant au Cardinal de cet accompagnement des personnes de qualité de part & d'autre, dans la sixiéme Conference, lui fit connoître que les deux Rois feroient bien de ne mener avec eux que le nombre qui seroit absolument necessaire pour le service actuel, d'autant que cela abregeroit leur voiage, & épargneroit de grandes sommes à leurs Sujets, que la guerre avoit obligé à de plus grandes dépenses qui ne leur convenoit. Le Cardinal apuïa son discours, en disant que le Roi son Maître avoit déja remercié la plûpart des personnes de la plus haute condition de son Royaume, qui avoient offert de le suivre avec tout l'éclat convenable en pareilles occasion, & qu'ainsi Sa Majesté n'en ameneroit presque point au-delà de ce qui étoit indispensablement necessaire pour son service. Il s'applaudit même dans la Lettre qu'il écrit sur cela à M. le Tellier, „ d'avoir assez bien pallié (ce sont „ ses termes) la verité de ce qui se pas- „ soit à la Cour de France, laquelle „ étoit alors assez denuée de personnes „ de qualité en cette rencontre, puisque „ les Princes, les Ducs & Pairs, & les „ autres Officiers de la Couronne s'ex- „ cuserent de faire ce voiage par la di- „ sette d'argent où ils étoient". Le Cardinal dit ensuite à Don Louïs, que selon l'ouverture qu'il avoit faite, le Roi Catholique ni l'Infante ne se formaliseroient point, si dans la necessité qu'il y avoit de gagner tems en cette conjoncture, on n'envoyoit pas une personne de la qualité du Duc de Maienne, ni avec l'éclat qu'il fit paroître à Madrid lorsqu'il y alla faire la demande de la Reine, puisque la personne sur laquelle Sa Majesté jetteroit les yeux y pourroit aller en poste; qu'il avoit depêché au Roi un Courier pour lui proposer le Maréchal de Gramont, qui outre sa Naissance étoit Duc & Pair & Officier de la Couronne, qui parloit Espagnol, & qui avoit encore d'autres qualitez très-propres pour exercer dignement cet emploi. On avoit parlé d'y envoïer le Comte de Soissons; mais comme il prétendit qu'on le traiteroit d'Altesse, & que les Grands d'Espagne ne voulurent pas y consentir, on n'y pensa plus, & on jetta les yeux sur le Maréchal de Gramont à qui on donna la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire. En effet il eut été difficile de faire choix d'un

* *Ils consistoient en trois Compagnies de cent Gentils-hommes chacune, l'une des Espagnols, l'autre de Bourguignons, & l'autre d'Allemans.*

Seigneur plus propre pour cette sorte de commission, puisqu'il n'y en avoit guére de plus splendide dans le Royaume, ni peut-être dans l'Europe : d'ailleurs galant comme il l'étoit, & en étant chargé de la part d'un Prince jeune & amoureux, il crut devoir faire quelque chose de nouveau & de surprenant. Il resolut donc d'envoyer demander à la Cour d'Espagne huit Postillions pour lui & pour ceux qui l'accompagnoient, de se déguiser en Courier, & de traverser au galop toute la Ville de Madrid, pour oposer l'impatience Françoise à la gravité Espagnole. Ce qui a fait dire aux Poëtes de cette Nation, qu'à cette recherche de l'Infante pour le Roi son Maître, il étoit entré dans Madrid courant la poste, & n'allant guére moins vîte que si l'amour lui eut prêté ses aîles.

Le Marechal de Gramont va en poste faire la demande de l'Infante. *Memoires Politiques de Mr. du Mont. Memoires du Maréchal de Gram. Tom. II.*

Voila du moins ce qu'en écrit l'Historien du Cardinal Mazarin ; mais il y a plus d'apparence que ce Maréchal n'ayant eu qu'un mois de tems pour se preparer à cette ceremonie, resolut de prendre la poste, ou au moins le publia ainsi, pour faire entendre qu'il faisoit ce voyage sans apparat & sans équipage ; mais au fond il n'alla pas plus vîte que le pas des Mules, & mit neuf jours depuis Saint Jean de Luz jusqu'a Madrid. Au reste il mena avec lui vingt-quatre Gentils-hommes, dix-huit Valets de pié, & dix-huit Pages, sans compter beaucoup d'autres qui le suivirent de leur propre mouvement. Le Roi d'Espagne lui fournit six-vingt Mules pour son voyage, & le Cardinal lui donna six Carosses pour le conduire jusqu'à l'Isle de la Conference. Par tout où il passa il fut reçû avec des honneurs extraordinaires. A Burgos, Capitale de la Vieille Castille, le Magistrat alla au devant de lui une lieuë hors de la Ville. Il y fut traité magnifiquement, & regalé des divertissemens du Taureau, & de la Comedie ; & cela fut observé par tout selon les ordres qui en avoient été donnez de la part du Roi Catholique. Il arriva le 16. d'Octobre à Alcobonda, de-là à Mandez, petit Village à un quart de lieuë de Madrid, où son Equipage l'avoit devancé de quelques jours, pour préparer les choses necessaires à son Entrée. Ce fut là qu'il trouva un Lieutenant Général des Postes, six Maîtres des Couriers, & les huit Postillons qu'il avoit demandez, avec quarante Chevaux que le Roi lui envoyoit pour lui & ses Gentils-hommes. Il fit marcher à la tête de la Troupe le Lieutenant des Postes, avec les six Maîtres des Couriers, & les huit Postillons vêtus de casaques de satin couleur de rose, brodées d'argent : derriére eux venoit le Lieutenant Géneral des Postes, & ensuite le Duc seul, & derriere lui son Escadron de Gentils-hommes.

De quelle maniere le Maréchal de Gram. est reçû par le Roi d'Espag. *Auberi, Hist. du Cardin. Mazarin Liv. VIII. Memoires du Marechal de Gram. Tom. II.*

Il arriva ainsi au Palais, à travers une infinité de peuple qui bordoit les chemins & les ruës. Il descendit de cheval dans le vestibule, & rencontra au pié de l'escalier l'Amiral de Castille, que le Roi Catholique avoit envoyé pour le recevoir, accompagné de tous les Grands d'Espagne qui étoient à la Cour. Il fut conduit à l'apartement de Sa Majesté ; mais ce ne fut pas sans peine. La foule des gens qui s'empressoient pour le voir, & qui remplissoient le passage de l'escalier, ne lui permit pas d'arriver aisement jusqu'au grand salon où le Roi l'attendoit. Il étoit au bout sous un dais, assis dans un fauteuil, & ayant auprès de lui grand nombre de Personnes de qualité. Il se leva dès qu'il aperçut le Maréchal Duc, & le salua du chapeau quand il fut à vingt pas de sa chaise. Tous les Grands d'Espagne s'étant rangez à la gauche de Sa Majesté Catholique, Mr. l'Ambassadeur s'aprocha

1659. seul & exposa sa commission en ces termes.

„ SIRE, le Roi mon Maître m'envoye à Vôtre Majesté pour lui témoigner l'extréme joye qu'il ressent „ de voir que Dieu a beni les saintes „ intentions que Vos Majestez ont toûjours euës de donner fin à une si longue guerre, & le repos non seulement à ce grand nombre de Peuples „ qui leur sont soûmis, mais à toute la „ Chrétienté qui soûpire depuis si longtems après un si grand & si necessaire „ ouvrage; & parce que le Roi mon „ Maître ne souhaitte rien d'avantage „ qu'une bonne & durable union entre Vos Majestez, il a cru que „ rien ne la pouvoit mieux établir qu'en demandant, comme je fais en son „ nom à Vôtre Majesté, la Sérenissime „ Infante Dona Maria Theresa, Fille „ aînée de Vôtre Majesté, en mariage; „ l'assurant que l'estime particuliere „ qu'il fait des rares qualitez dont la „ Sérenissime Infante est douée, jointe „ à l'éclat & à la grandeur de sa Naissance, lui font souhaitter avec un „ desir passionné, & une impatience „ extrême l'accomplissement d'un mariage qui doit remplir l'Univers de „ joye, effacer la memoire de tant de „ calamitez publiques, réunir les „ cœurs de Vos Majestez par le lien le „ plus doux & le plus ferme qu'on „ puisse s'imaginer, combler la France „ de benedictions, & la personne du „ Roi mon Maître d'un contentement „ si parfait, que mes paroles ne sont „ pas capables de l'exprimer à Vôtre „ Majesté.".

Le Roi Catholique lui répondit, que le jour qu'il avoit tant souhaité étoit enfin arrivé; qu'il en avoit une extréjoie, qu'il contribueroit de son côté à maintenir avec le Roi son Frere & Neveu, une bonne & fincere correspondance, & quant à la demande qu'il lui faisoit de l'Infante, il dit qu'il l'estimoit convenable, & qu'il donneroit une prompte & favorable réponse; que cependant il allât voir la Reine & l'Infante. 1659.

Après que le Roi eut parlé, le Marechal de Gramont se retira un peu à côté droit de la chaise du Roi & fit approcher les Gentils-hommes François pour saluer Sa Majesté, l'ayant prié qu'ils eussent cet honneur. Tout cela étoit vûde la Reine & de l'Infante, placées derriere le treillis d'une porte qui regardoit la chaise du Roi. Elle ne furent pas plûtôt retirées à leur apartement que le Maréchal Duc s'y rendit dans le même ordre, & avec la même compagnie des Grands d'Espagne. La Reine étoit assise sous un grand dais, & l'infante à sa gauche avec la Princesse sa Sœur. Elles se leverent toutes dès qu'il parut. S'étant approché de la Reine il lui parla un moment le chapeau sur la tête, & continua le reste de son discours toûjours découvert. Il salua ensuite l'Infante à qui il fit son compliment tête nuë, aussi bien qu'à la petite Princesse. Enfin il pria la Reine de trouver bon que les Gentils-hommes François fissent la reverence à Sa Majesté; ce qui se passa comme chez le Roi. Alors il se retira toûjours accompagné de l'Amiral & des autres Grands, & fut mené dans un carosse du Roi Catholique, à l'Autel qu'on lui avoit preparé, tendu des plus belles Tapisseries de la Couronne, où tous ceux de sa suite aussi bien que lui, furent magnifiquement traitez.

Le Marechal de Gramont fit partir durant ce tems-là le Sieur de Gonteri, premier Maître d'Hôtel de Monsieur, pour porter à Leurs Majestez & au Cardinal de Mazarin, les Nouvelles de sa prompte & favorable expedition. La Lettre qu'il écrivit au Roi étoit telle. Le Marechal de Gramont depêche un exprès en Cour pour y rendre compte

de sa négociation.

SIRE,

Lettre du Maréchal de Gramont au Roi.

„ Je m'estime le plus heureux de „ tous les hommes de pouvoir, sans „ flater Vôtre Majesté, l'assûrer qu'il „ n'y a rien de plus beau que l'Infante, „ & que le Roi d'Espagne l'a accordée „ pour Femme à Vôtre Majesté avec des „ paroles si obligeantes qu'on n'y sauroit rien ajoûter; dont je me reserve à „ rendre en peu de jours un compte „ plus exact à Vôtre Majesté, lorsque „ j'aurai l'honneur de lui presenter la „ Lettre du Roi Catholique. Ceux qui „ ont eu l'honneur de connoître l'Infante, sont en admiration de la beauté & de la douceur de son esprit. Mais „ à dire vrai, c'est de quoi je ne puis „ informer Vôtre Majesté, ses paroles „ dans les deux audiances que j'ai euës, „ aïant été si simulées qu'elles n'ont „ point passé à la premiere, la deman- „ de la santé de la Reine, & à la seconde, des assûrances d'être en toutes occasions soûmise à ses volontez, „ sans qu'il m'ait été possible d'en tirer „ d'avantage, de quoi Vôtre Majesté ne „ s'étonnera pas, s'il lui plaît; puisque, „ excepté le Roi son Pere, elle n'entretint jamais homme si long-tems. Je „ suis avec un profond respect, &c.

A Madrid, le 22. Octobre 1659.

Il en écrivit une autre à la Reine en ces termes.

MADAME,

Lettre du Maréchal de Gramont à la Reine

„ J'obéis au commandement que Vôtre Majesté m'a fait de lui mander „ sincerement ce qui me sembleroit de „ l'Infante, avec une joïe qui ne se peut „ exprimer, puisque me tenant dans „ une regle exacte de l'obéïssance & de „ la verité, je puis assûrer Vôtre Majesté qu'il n'y a rien de si beau qu'elle; „ j'aurois trop de choses à dire si j'en „ pretendoient faire le Portrait à Vôtre „ Majesté, & il me suffit, pour le rendre le plus parfait qu'il puisse être, „ de dire que c'est celui de Vôtre Majesté. Pour les qualitez de son esprit, „ je n'en parlerai point à Vôtre Majesté, puisqu'à ma premiere audiance, „ où l'on m'avertit de n'entrer en aucune matiere, je me contentai en lui „ donnant la Lettre de Vôtre Majesté, „ de lui dire * *la Carta de la Reina my Sinora, mi respecto, y mi silentio, podran significar à V. A. lo que no me atrevo à dezille.* J'eus pour toute réponse, † *Como esta la Reïna mi Tia?* „ & à celle de mon congé où je m'étendis d'avantage, le Roi Catholique „ aïant accordé l'Infante au Roi pour „ sa Femme ‡ *dezid à la Reïna mi Tia, que yo estare siempre muy redida à su voluntad.* Ce discours assez succint ne „ surprendra pas Vôtre Majesté, puisqu'elle sçait bien la modestie & la „ mesure avec laquelle les Infantes parlent lorsqu'elles sont sous la puissance paternelle: le Prince d'Espagne est „ beau, l'Infante un petit Ange, & le „ Roi Catholique m'a donné une si „ prompte & si favorable expedition, & „ m'a fait tant d'honneur en mon particulier, que je ne serois pas croyable „ sur les louanges que je suis obligé de „ donner é sa personne, & à sa maniere „ d'agir. Je rends compte exact de toutes choses à Monsieue le Cardinal, „ tant par la Lettre que je lui écris, „ que par une Relation de tout mon

* C'est-à dire, *la Lettre de la Reine ma Maîtresse, mon respect & mon silence pourront faire entendre à V. A. ce que je n'ai par la hardiesse de lui dire.*

† C'est-à-dire, *comment se porte la Reine ma Tante?*

‡ C'est-à-dire, *dites à la Reine ma Tante qu'elle me trouvera toûjours soûmise à ses volontez.*

1656. „ voyage, & il ne me reste rien à dire „à Vôtre Majesté, sinon que le Roi Catholique m'a dit, & repeté plus d'une „ fois, que rien dans le monde ne pourroit l'empècher de conduire l'Infante „ à la Frontiere, & de voir Vôtre Majesté, qui est ce qu'il desiroit avec le „ plus d'ardeur avant mourir. Je suis „ avec, &c.

A Madrid, le 22. *Octobre* 1659.

Il y en avoit une aussi pour le Cardinal Mazarin, dont voici la copie.

A SON EMINENCE.

MONSEIGNEUR,

Lettre du Maréchal de Gramont au Cardinal Mazar.

„ Par ma precedente depèche, Vôtre „ Eminence aura vû que j'attendois par „ la bouche du Roi Catholique, ce que „ Don Fernando Ruys de Contreras „ m'avoit déja dit de sa part: hier à „ onze heures j'eus mon audience „ de congé, où il me fit un très-bean „ discours & bien suivi, pour me témoigner l'extrême joïe qu'il avoit, „ non seulement de voir la paix qu'il „ avoit tant desirée entre le Roi son „ Frere & Neveu & lui, mais de lui „ donner encore l'Infante Dona Maria „ Theresa sa fille aînée & si chere, en „ Mariage, esperant que ce seroit un „ lien indissoluble qui maintiendroit „ une parfaite union, & bonne intelligence entre les deux Couronnes. Que „ par la prompte expedition qu'il me „ donnoit, je pouvois juger de ses sentimens; qu'il avoit resolu de conduire „ l'Infante à la Frontiere, & de voir „ la Reine sa Sœur, ce qu'il souhaitoit „ si ardemment, qu'il n'y avoit rien „ dans le monde capable de l'en empêcher: que j'allasse prendre congé „ de la Reine & de l'Infante, & qu'il „ desiroit que je visse les Princes ses „ Fils, afin d'en pouvoir rendre compte à Leurs Majestez. J'avois oublié „ de mander à Vôtre Eminence, qu'à „ ma premiere audience il me dit, * „ *que tenia muy buenas y précisas noticias* „ *de lo que el Cardinal havia obrado en* „ *el negocio de la paz.* 1659.

„ Aïant pris congé de Sa Majesté „ Catholique, je fus à l'apartement de „ la Reine que je trouvai avec ses Fils „ à droite, & les Infantes à gauche, „ l'Infante qui doit être nôtre Reine „ dans le même rang. Elle me témoigna en peu de paroles beaucoup de satisfaction de la paix & du Mariage, „ & me dit qu'elle avoit fait venir les „ Princes ses Fils afin que je les visse. „ Le Prince d'Espagne me parut fort „ joli, l'Infant n'a que dix mois, & le „ coloris si blafart, qu'il pourroit bien „ passer, avant qu'il soit peu, en l'autre monde.

„ Apres avoir achevé mon compliment à la Reine, je lui demandai „ permission de m'aprocher de l'Infante, & de lui parler, à quoi elle me „ répondit, *bien pondeis*; car le langage laconique leur est en particuliere „ recommandation: je crus que le Roi „ Catholique m'aïant declaré qu'il „ donnoit au Roi l'Infante sa Fille en „ mariage, je pouvois avec liberté m'étendre d'avantage que je n'avois fait „ en ma premiere audiance, & m'étois „ imaginé qu'à cette seconde j'aurois „ quelque reponse moins seche qu'à la „ premiere; & pour l'y obliger je tâchai de dire en Espagnol ce que la „ Rethorique Gasconne peut dicter à „ une personne qui galantise pour son „ Maître; mais ce que j'en pûs arracher, „ fut * *dezid à mi Tia que yo estare siem-*

* *C'est à-dire, j'ai été exactement informé de ce que Mr. le Cardinal a fait dans la négociation de la paix.*

1659. „ *pre muy rendida à su voluntad.* Et „ comme ce sont paroles sacramentales, „ je n'ai pas cru devoir, ni en omettre „ une lettre, ni les changer de langa- „ ge, ni me passer de les écrire au Roi, „ à la Reine, & à vôtre Eminence, qui „ ne seront pas surpris de la brieveté du „ discours, puisque, excepté le Roi son „ Pere, elle n'en a jamais tant dit à „ homme vivant. Sur ce fondement, „ Vôtre Eminence jugera aisement que „ je ne m'étendrai pas à lui parler de la „ delicatesse & de la douceur de son es- „ prit, que tous ceux qui la connois- „ sent, loüent au dernier point, puis- „ qu'à moins d'un don particulier du S. „ Esprit pour penétrer dans le fonds de „ son cœur, il me seroit un peu diffi- „ cile d'en parler avec certitude.

„ Quant aux qualitez du corps elles „ ne peuvent être à mon sens plus „ agréables; c'est une blancheur qui „ ne se peut exprimer; des yeux per- „ çans & vifs; la bouche belle; pour „ les dents je n'en saurois parler, car „ la conversation a été trop courte pour „ les pouvoir remarquer, non plus que „ la taille, que la hauteur des Chapins „ & un Garde-infant large de deux au- „ nes, peuvent aisement cacher, seule- „ ment l'aiant vû entrer & sortir de la „ Comedie, elle m'a paru fort libre, le „ ton de la voïe agreable, les cheveux „ de belle couleur, & afin de finir par „ un portrait qui puisse satisfaire Vô- „ Eminence, je l'assurerai que c'est la „ parfaite ressemblance de la Reine. „ J'envoïe une Rélation à V. E. de tout „ le reste de mon voyage, à quoi je dois „ ajoûter que Don Juan d'Autriche „ m'aïant envoyé son Confesseur me „ faire de sa part un compliment fort „ obligeant, je ne voulus point m'en- „ gager à y repondre que je ne sçusse pre- „ mierement du Roi Catholique, de „ quelle maniere il trouvoit à propos „ que j'en usasse, aiant pris ma resolu- „ tion de ne pas faire un pas sans être 1659. „ informé de combien de piés il devoit „ être composé, dans une Cour où les „ coûtumes sont si differentes, non seu- „ lement des nôtres, mais même de „ celles du reste du monde, & où pour „ le peu de tems que j'y ai demeuré, j'ai „ assez remarqué que d'un compliment „ l'on en pourroit faire aisement une „ injure; & que ce que l'on estimeroit „ galanterie en un autre païs, passeroit „ en celui-cy pour une indecence: en- „ fin aïant fait proposer s'il seroit à pro- „ pos que j'y envoïasse mon fils le Com- „ te de Guiche, ce parti ne fut point „ accepté, ni même celui de prier Don „ Christoval de Gravilla d'y aller de ma „ part: le Roi se chargeant du compli- „ ment, avec lequel, par parenthese, „ il n'a pas de fort longues ni frequen- „ tes conversations. Hier au sortir de la „ Comédie, que Sa Majesté Catholique „ desira que je visse au Palais, pour „ avoir plus de tems d'y considerer l'In- „ fante, je fus regalé de sa part d'un „ Cordon de diamans, dont Vôtre Emi- „ nence jugera de la valeur; car elle „ sçait bien que mon fort n'est pas de „ me connoître en pierreries. Ce matin „ elle est partie pour l'Escurial; demain „ je vais à Aranjuës, de-là à l'Escurial „ pour revenir à Madrid où je ne sé- „ journerai qu'un jour, & prendre en- „ suite le chemin de S. Jean de Luz, où „ je serai au desespoir de rencontrer en- „ core Vôtre Eminence, sçachant com- „ bien ce séjour lui est ennuieux, & „ peu propre à sa santé, qui est la cho- „ du monde qui m'est la plus chere. Je „ suis avec respect, &c.

A Madrid ce 22. Octobre 1659.

Deux ou trois jours après, le Maré- chal Duc prit congé de Leurs Majestez Catholiques, & en reçût de nouveaux témoignages d'une joie & d'une satis-

1659. faction parfaite. Dans la visite qu'il rendit aux Princes leurs Enfans, il avoit remarqué que le plus jeune ne promettoit pas une longue vie. Il mourut en effet peu de jours après. L'Ambassadeur aïant fait ses derniers complimens à l'Infante & à la Princesse sa Sœur, & s'étant glorieusement acquité d'un Emploi si honorable, partit au bout de quelques jours pour venir en personne rendre compte de sa Commission.

Traitement injurieux fait durant ce tems-là à l'Ambassad. de France à Constantinople. *Nani Hist. de Venise.*

Pendant que l'Ambassadeur de France à Madrid y étoit traité avec tant d'honneur, celui de cette même Cour à la Porte y reçut un traitement des plus outrageans. Un François étant passé de Candie à Constantinople sous pretexte de voyager, fut chargé d'y rendre à Mr. de la Haye des Lettres du Chevalier de Gremonville qui étoit dans l'Armée des Venitiens. Mais au lieu de les remettre à cet Ambassadeur, il se fit Renegat & les porta au Vizir. Celui-cy aïant découvert qu'il y avoit quelque correspondance entre l'Ambassadeur de France & les Generaux Venitiens, appella ce Ministre à l'audiance avec le Sr. de Vantelet son Fils, & après leur avoir fait des reproches de leur intelligence avec les Ennemis de l'Empire Ottoman, il les fit charger de corps, & ordonna qu'on les renfermât dans une Tour. Les autres Ministres de la Porte, faisant reflexion sur les suites d'un si indigne traitement detestoient la rigueur du Vizir. Mais lui, sans en témoigner aucun regret, permit au contraire à *Balarini* par une bizarrerie fort étrange de revenir à Constantinople, & fit emprisonner quelques Marchands & quelques Dragomans Venitiens, par le moyen desquels il soupçonnoit faussement que la Republique avoit eu des intelligences avec les principaux Ministres du Divan. Le Roi aprit avec indignation, qu'au comble de ses prosperitez les Turcs eussent osé violer de la sorte le Droit des Gens envers ses Ministres. Cependant 1659. comme on étoit alors sur le point de conclure la paix ou de continuer la guerre avec l'Espagne, le Conseil representa au Roi qu'il feroit mieux d'user alors de moderation, & de differer à un autre tems une vengeance plus éclatante. Il envoya Mr. Blondel à la Porte pour se plaindre de ce procedé injurieux, & pour s'informer en même tems du sujet qu'avoit pu avoir le Vizir de se porter à un tel outrage. A peine Mahomet voulut-il écouter l'Envoyé. Cependant pour faire voir qu'il donnoit quelque chose à l'amitié qu'il avoit pour la France, il fit mettre en liberté l'Ambassadeur & son Fils, & leur donna la permission de s'en retourner. Ils étoient sur le point de s'embarquer lorsqu'on reçut avis qu'un Vaisseau François qui venoit d'Egipte chargé de marchandises pour le Serrail, & dont le Capitaine & les Matelots s'étoient revoltez, avoit éte conduit ailleurs. Les Turcs prétendant que toute la Nation devoit les dédomager de cette perte, firent de nouveau renfermer l'Ambassadeur & son Fils. Le Vizir néanmoins pour justifier sa conduite, écrivit une Lettre au Roi, par laquelle il lui manda que l'Ambassadeur aïant manqué à son devoir, tant envers le Sultan qu'envers la Porte, il prioit Sa Majesté de le rappeller pour lui en faire rendre compte, & d'en envoyer un autre en sa place.

Pourquoi la Cour négligea de s'en venger.

Il ne falloit pas une moindre raison que la circonstance du Traité important qui se négocioit aux Pirenées, pour empêcher le Roi de faire éclater contre la Porte tout son ressentiment. Mais cette grande affaire occupant alors uniquement l'esprit de la Cour, ne lui permit pas de penser à autre chose, qu'à l'amener promptement à une heureuse conclusion.

Comme

1659. Comme l'Infante croïoit qu'il ne seroit pas de la bienseance, qu'elle vînt en France moins accompagnée que n'avoit été la Reine Mere, Elle fit prier le Cardinal Mazarin de savoir de cette Princesse le nombre & la qualité des Domestiques qu'elle avoit & qui demeurerent avec elle quand elle vint dans ce Roïaume. A quoi le Ministre répondit en attendant, que l'Infante pourroit se satisfaire, en amenant à la Frontiere autant de monde qu'elle en voudroit avoir, pourvu qu'elle ne retînt ensuite auprés d'elle que les Domestiques dont elle ne se pourroit passer, comme pouvoient être le Confesseur, le Medecin, le Chirurgien, l'Apoticaire & deux ou trois femmes de service : qu'elle ne devoit pas en mener davantage pour remplir les premieres Charges de sa Maison, parce que le Roi, selon la coûtume, y avoit deja pourvu : qu'elle feroit mieux d'en-user de la sorte, que de s'exposer à faire renvoier la plus grande partie de sa suite, lors qu'elle seroit à Paris, comme il étoit arrivé autrefois à la Reine : ce qui étoit d'ordinaire un commencement de mes-intelligence qu'il faloit éviter. Le même * jour il fut envoïé à la Reine Mere une copie des Lettres qu'elle devoit écrire au Roi & à la Reine d'Espagne & à l'Infante, sur le modele que le Cardinal en avoit dressé †. Il étoit conçu en ces termes.

Suite que devoit avoir l'Infante.

Lettres du C. r. l. 2. Part. Lett. 77

La Reine, au Roi son Frere.

Lett. de la Reine au Roi d'Espagne.

„ Que jamais elle n'a pris la plume „ avec plus de joie : qu'elle a bien de „ l'obligation à Dieu de lui avoir enfin „ accordé l'effet du plus ardent de ses „ desirs, qui étoit de voir rétablir la „ paix & l'amitié entre deux personnes „ qui lui sont si proches & si cheres, „ & par dessus cela de voir le Roi marié avec sa Niéce : qu'il peut s'imaginer qu'elle comptera tous les momens, jusques à ce qu'elle ait la satisfaction qu'on lui a fait esperer de „ voir Sa Majesté, & d'embrasser sa „ Niéce, & autres choses semblables. 1659.

La Reine, à la Reine d'Espagne.

Et à la Reine son Epouse.

„ Il est bien juste que je me réjouïsse avec Vôtre Majesté à la conclusion de la paix, puis qu'elle rétablit „ dans nos Maisons l'amitié & l'union „ qui est si necessaire pour le repos de „ toute la Chrêtienté & pour le nôtre „ particulier. J'ai donné charge au Maréchal de Gramont, qui va à Madrid „ pour le sujet * qu'il dira à Vôtre „ Majesté, de la bien assurer de mon „ affection & du desir que j'ai d'avoir „ souvent occasion de lui en donner „ des marques, à quoi me remettant „ &c.

On emploïa plus de deux heures dans la VI. Conference, à regler tout ce qui concernoit le mariage, & à suputer le tems précis dans lequel l'Infante pourroit être sur la Frontiére avec le Roi son Pere. Don Louis répresenta que quelque envie qu'il eût de satisfaire l'impatience du Roi Trés-Chrêtien, qu'il croïoit bien amoureux, (en quoi il se trompoit fort, les grans Ministres n'étant pas toûjours bien informez de ce qui se passe) il étoit impossible que les choses allassent si vite qu'on se l'étoit proposé : que le Roi son Maître vouloit absolument accompagner l'Infante & la donner au Roi de sa main : que la difficulté des chemins dans les Montagnes de la Vieille Castille, char-

Dificultez sur le tems de l'arrivé de l'Infante.

Lettr. de Mazar. Lett. 75.

* Le 16. Septembre.

† Lettre 76. II. Part. des Lettres du Cardinal Mazarin.

* *Pour faire la demande de l'Infante. Voyez ci-devant.*

† *Ce sont les termes de la Lettre que le Cardinal écrivit là-dessus à la Reine.*

1658. gées de neige, étoit un obstacle presque insurmontable pour une personne de l'âge du Roi d'Espagne : que quand il auroit voulu passer par dessus cette considération dans la saison fâcheuse où l'on alloit entrer, la chose ne pourroit se faire que vers la fin de l'année : qu'il étoit au desespoir de la peine que le Roi & la Reine avoient prise de s'avancer vers Bourdeaux, & qu'il croïoit que quand Leurs Majestez auroient examiné les raisons qu'il venoit d'alléguer, elles seroient les premiéres à être d'avis qu'on remît à se trouver sur la Frontiére au mois de Mars suivant, auquel tems le Roi son Maître ne manqueroit pas de s'y rendre avec l'Infante au jour dont on seroit convenu. Le Cardinal répondit que ce seroit donner lieu aux mal-intentionnez d'interpréter ce retardement en mauvaise part, quoi qu'en effet il n'y eût aucune raison de le faire, ni d'avoir le moindre soupçon que le Roi Catholique n'âgit avec la derniere sincerité, tant pour l'execution de la paix que du mariage. A quoi Don Louïs repliqua : " il faudroit être „ bien critique & bien malin, pour in„ terprêter si mal les saintes inten„ tions des deux Rois en cette rencon„ tre, puis que dans peu de jours on „ auroit signé & depêché à Rome pour „ la dispense : aprés quoi l'Infante se„ roit aussi-tôt épousée, & que dans le „ mois de Mars elle se trouveroit en „ France „.

Retardement de l'arrivée de l'Infante desagréable à la Cour.

Ce delai, qu'on aportoit à la venuë de l'Infante, ne pouvoit être que fort desagréable au Roi & à la Reine-Mere; non pas tant pour l'impatience que le Roi eût de se voir marié, puis qu'au contraire il ne souhaittoit rien moins, comme je l'ai déja remarqué, que par le déplaisir qu'avoient Leurs Majestez d'avoir fait inutilement quatre cens lieuës : d'ailleurs elles craignoient la mauvaise impression que toute l'Europe prendroit des Articles de la paix & du mariage, si l'on voioit qu'elles s'en retournassent ainsi de Bourdeaux. Elles 1659. en écrivirent au Cardinal dans des termes qui le chagrinerent fort ; d'autant plus que ce Ministre aiant mandé plusieurs fois à Leurs Majestez, que la negociation alloit être achevée, & qu'il se tendroit aussi-tôt auprés d'elles, on ne pouvoit comprendre par quelles raisons on consumoit tant de tems à préparer ce qui devoit être signé. On soupçonnoit même que Don Louïs prenoit des pretextes pour tirer en longueur, parce qu'il attendoit quelque réponse de Flandre, ou pour quelque autre dessein. Mais quoi que tous ces soupçons fussent mal-fondez, ils ne laissoient pas de donner de grandes inquiétudes au Cardinal. Cependant il en falut passer par là, & Don Louis ne s'en hâta pas davantage.

La septiéme Conference * roula presque toute sur les affaires de Portugal & sur celles du Prince de Condé. Comme on peut juger de ce qui s'y passa, par la lecture des Traitez qui ont été faits en conséquence, je ne m'y étendrai point davantage à present. La huitiéme †, qui regarde aussi les affaires de Mr. le Prince, commença d'une maniere que le Cardinal Mazarin crut d'abord que tout seroit rompu, vû les termes forts dont se servit Don Louïs en disant : „ Qu'il étoit bien „ étrange qu'aprés tant d'instances fai„ tes il n'eût pu obtenir que le Roi „ Catholique récompensât le service „ que Mr. le Prince lui avoit rendu ". Enfin l'afaire passa si avant, que le Cardinal aiant été obligé de répondre à Don Louis beaucoup plus sechement qu'il ne lui avoit parlé, & lui aiant mis le marché à la main en des termes qui lui marquoient sensiblement que le

* *Voyez ce qui s'y passa dans la 34. Lettre du Cardinal.*

† *Voyez les Lettres 35. & 36.*

1659. Cardinal alloit se lever, & rompre tout-à-fait la négociation : le Ministre Espagnol revint tout à coup d'une extrémité à l'autre, avec de grandes protestations que son intention étoit toûjours la même pour la paix, dont l'exécution ne devoit plus être mise en doute ; de sorte que le Cardinal, aprés avoir été quelque tems sans s'apaiser, recommença à traiter avec Don Louis comme auparavant : & la fin de cette Conférence, qui dura près de six heures, fut assez bonne, comme il paroît par la Rélation que le Ministre en envoïa à Leurs Majestez.

Les autres Conferences ne regardant que des Négociations Politiques, dont on peut aussi être instruit par la lecture des mêmes Traitez, je ne m'y étendrai pas non plus, pour éviter la longueur. On en marque ordinairement vingt-cinq, les unes plus longues, les autres plus courtes, dont il y en eut plus de quinze emploïées aux affaires du Prince de Condé ; & dans toutes Mr. le Cardinal parla toûjours Italien, & Don Louis de Hard, Espagnol. Le 24. de Septembre, qui fut le lendemain de la vintiéme Conference, Don Louis envoïa pour présent au Cardinal Mazarin, vingt chevaux d'Espagne, douze de selle & huit de carosse. Entre ces vingt chevaux, il y en avoit huit de deux mille écus piéce, & huit autres qui en valoient chacun plus de mille. Le Cardinal, qui de son côté s'étoit préparé pour une pareille civilité, lui envoia deux jours aprés quantité de galanteries magnifiques, dont la valeur n'étoit pas moindre que celle des chevaux d'Espagne de Don Louis. Il y avoit des Montres garnies de diamans, des Epées à poignées d'or, des Miroirs, des Tableaux émaillez, des Heures, des Châpelets de pierres fines, des Chapeaux de Castor, des Bas d'Angleterre, enfin de tout ce qu'on n'a point en Espagne, & de tout ce qu'on y estime. 1659.

Dés ce tems-là la paix étoit comme concluë, & il ne restoit plus à discuter que certains Articles, sur lesquels l'un & l'autre Ministre savoient bien que l'on ne romperoit pas. En effet depuis ce jour-là il ne se passa plus entr'eux que cinq Conférences, dont la quatriéme fut uniquement emploïée à relire le Traité de paix & le Contrât de mariage, & à les signer.

Ainsi la vingt-cinquiéme ne fut proprement qu'une Céremonie pour prendre congé l'un de l'autre. De sorte que la précedente, qui se tint le 7. Novembre, jour de la Conclusion du Traité de paix & du Contrât de mariage, peut bien être placée la dernier.

Le Traité de paix fut signé le premier en double par chaque Ministre sans qu'il sortît de sa place, l'échange en étant fait par les Sieurs de Lionne & Coloma ; & ce fut en particulier. Mais quand ce vint au Contrât de mariage, ils firent ouvrir les portes, afin que toute la Noblesse d'une & d'autre part y pût être présente. Tout le monde étant donc entré, on trouva les deux Ministres de bout en état de Cerémonie. Alors chacun se rangea en haïe du côté de son Païs, & Don Pedro Caloma, Secretaire d'Etat, lut, le plus haut qu'il put, le Contrât de mariage écrit en Espagnol. Il le remit ensuite sur la table de Don Louïs, & Mr. le Cardinal passant pour la premiére & unique fois de ce côté-là, signa le Contrât en double sur la même table moins par deference pour l'Espagne, que pour satisfaire à la coûtume & à la civilité, qui veut que le Contrât soit signé chez la Mariée.

Ceux du côté de France qui eurent l'honneur d'être témoins & présens au Contrât, avec Mr. le Cardinal, seul Plenipotentiaire, furent Messieurs le Duc de Guise, le Comte d'Harcourt,

1659. Grand Ecuïer de France, Gouverneur d'Alsace & de Philipsbourg, le Maréchal de Clerembaut, Gouverneur de Berri, le Duc de Crequi, premier Gentilhomme de la Chambre, le Bailli de Souvré, le Comte d'Olonne, le Marquis de Vardes, Capitaine des Cent Suisses de la Garde, le Marquis de Soiecourt, Maître de la Garderobe, Mr. de Lionne, Ministre d'Etat, Mrs. Courtin & d'Avaux, Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, sans compter plusieurs autres Seigneurs & Cavaliers. Cela fait, les deux Ministres s'embrasserent: les Sieurs de Lionne & Coloma en firent de même; & la paix aiant été declarée, les François & les Espagnols renouvellerent leurs civilitez, passerent dans les apartemens les uns des autres, s'embrasserent aussi mutuellement & donnerent toutes les marques d'une grande & sensible joïe.

La plûpart des Articles de ce Traité contenoient avec des expressions fort étendues les conditions ordinaires pour concilier l'amitié & le commerce. Du reste on y établissoit le mariage de l'Infante, comme il est dit dans le Contrât, avec une dot de cinq cens mille écus, en la faisant renoncer dans la forme la plus solemnelle aux droits de la Succession d'Espagne." On accorda „ qu'à l'égard des Conquêtes que la „ France avoit faites, il lui en resteroit „ toute la Province d'Artois, excepté „ St. Omer & Aire avec leurs dépen„ dances. Qu'en Flandre, la France „ continueroit de demeurer en posses„ sion de Gravelines, de Bourbourg, „ de St. Venant, des Forts annexez, „ c'est-à-dire des Forts Philippe, l'E„ cluse & Hannuin, & de tout ce qui „ en dependoit. Que dans le Hainaut „ elle demeureroit en possession de „ Landrecies & du Quesnoi. Dans le „ Luxembourg, des places de Thion„ ville, Damvillers, Yvoi & autres „ lieux. Que Perpignan lui demeure- 1659. „ roit avec les Comtez de Roussillon „ & de Conflans, & les lieux, qui en „ dépendoient, & qui étoient en deçà „ des Monts Pirenées du côté de la „ France, suivant la déclaration des „ Commissaires qui seroient députez „ de part & d'autre pour regler les „ confins.

„ La France de son côté restituoit la „ Bassée & Berg-St. Vinox en échange „ de Mariembourg & de Philippeville: „ Elle rendoit encore Ypres, Oudenar„ de, Dixmude, Furnes avec les Ter„ res & postes situez sur la Lis: quel„ ques Châteaux situez dans le Comté „ de Bourgogne: en Italie, Valence & „ Mortare, & en Espagne Roses & „ Cadaques, avec tout ce qui se trou„ voit au delà des Monts Pirenées. Et „ l'Espagne rendoit Linchamp, le Ca„ telet & Rocroi, ces deux dernieres „ places étant possedées par le Prince „ de Condé. Elle renonçoit aussi aux „ prétensions qu'elle avoit sur l'Alsace „ & sur ses dependances, ce qui avoit „ deja été cedé aux François par l'Em„ pereur dans le Traité d'Osnabrug. A „ l'égard du Duc de Savoye, l'Espa„ gne lui rendoit Verceil, & au Prin„ ce de Monaco ses biens, & confir„ moit le Traité de Querasque. Le Duc „ de Modéne étoit aussi compris dans „ le Traité, & les Espagnols s'obli„ geoient de retirer la Garnison qu'ils „ avoient dans Correggio.

Et comme il y avoit entre l'Espagne & les Ducs ci-dessus nommez, diverses pretensions pour raison de Dots, Assignations & Usufruits," on remettroit „ toutes ces choses à une amiable com„ position, de même que les differens „ qui pouvoient survenir avec les Gri„ sons au sujet de la Valteline. Le Pa„ pe devoit aussi être sollicité, de la „ part des deux Rois, pour faire droit „ à la Maison d'Este touchant la pro-

„ prieté, & la possession des Vallées de „ Comachio, & pour assigner un certain tems convenable au Duc de Parme pour le recouvrement de Castro. „ Toutes les clauses les plus solemnelles, & qui pouvoient lier les parties „ interessées, étoient exprimées en la „ maniere la plus forte ; & selon les „ apparences, on ne devoit pas avoir „ sujet d'aprehender aucune infraction „ de part & d'autre, sans vouloir de „ gayeté de cœur s'attirer le blame de „ mauvaise foi. Nous avons dit ci-dessus que le Catelet & Rocroi étoient „ pour lors possedées par le Prince de „ Condé dont les interets n'avoient „ pas été menagez à son avantage : „ mais cette circonstance ne parut pas „ un obstacle invincible & qui dut empêcher une heureuse conclusion ; non „ seulement parceque la France & l'Espagne avoient des ressources plus „ que suffisantes pour lever cet obstácles ; mais plus encore, parce que „ dans de pareilles conjonctures, le „ bien public & universel doit être „ consideré preferablement au bien & „ à l'avantage des particuliers.

Afaires des P. interessez au Traité des Pirenées.

Le Traité qu'on venoit de conclure étoit, comme l'on voit, d'autant plus important, qu'il ne concernoit pas seulement les deux Couronnes, mais presque toute l'Europe en géneral ; puis-qu'il n'y avoit guére de Princes qui n'y fussent interessez, soit directement, soit indirectement. Il faloit bien que le Roi de Suède en jugeât ainsi, puis-qu'aiant apris par l'Ambassadeur de France que les Articles étoient tous rédigez, & qu'il n'étoit plus question que de quelque formalité, il répondit brusquement & en rompant le silence qu'il avoit gardé quelque tems : *c'est-à-dire donc qu'il faudra faire tout ce qu'ils voudront* ; montrant par là qu'il auroit bien voulu continuer la guerre, mais qu'il n'y auroit pas moïen de le faire quand ces Couronnes seroient d'acord. Les Anglois n'étoient guere éloignez du même sentiment, quoi-qu'ils affectassent fort de faire paroître le contraire, & que le Lord Lockart eût témoigné en toute occasion une grande indifference pour le Traité. Du reste tous les Princes voisins de l'Espagne ou de la France ne dissimuloient point, qu'il les touchoit de fort prés. Le Roi de Portugal *, qui n'étoit point encore reconnu par l'Espagne, craignoit avec raison de voir tomber toutes les forces de cette Couronne sur lui, & dans cette pensée, il fit de grandes instances auprés du Roi Trés-Chrêtien pour être compris au Traité.

Le Portugal est abandonné par la France, quoi-qu'elle lui eût promis de l'y faire comprendre. *Mémoir. Politiq. de Du Mont.*

Il y avoit long-tems que la France l'amusoit d'une vaine esperance de s'unir d'interêt avec lui contre l'Espagne. Elle avoit commencé de le faire dés la premiere révolution arrivée en Portugal aprés la mort de Don Sebastien *, & l'on en peut voir quantité de traits curieux dans l'Histoire Universelle d'Aubigné. Depuis ce tems-là elle n'avoit jamais cessé de faire esperer à ce Royaume des secours considerables, & cela dans la vuë de s'en servir en cas de besoin, & de l'empêcher de prendre avec quelque autre Puissance des engagemens qui auroient pu être desavantageux a la Couronne de France. Mais elle avoit toujours eu la politique de n'en venir neanmoins à aucune Alliance formelle avec lui. Les Portugais ne le croïoient pas ainsi ; car quoi-qu'ils ne pussent montrer aucun Traité par lequel le Roi T. C. se fût enga-

* *Il se nommoit Alphonse Henri. C'étoit un Prince mal fait de corps, & d'un esprit qui ne répondoit ni à sa fortune, ni au besoin qu'avoit le Royaume d'un Prince plus digne de remplir le Trône. Il étoit encore Mineur & sous la tutele de sa Mere, Princesse de beaucoup d'esprit, mais combatuë par l'autorité & par les factions de quelques Ministres.*

* *En 1578.*

1659. gé expressément à ne faire point de paix sans eux, ils avoient la parole de Louis XIII. qui leur avoit promis plusieurs fois de soûtenir leurs interêts de tout son pouvoir dans le prochain Traité, & en tout cas de les secourir puissamment, & ces promesses specieuses les avoient empêché de se jetter entre les bras des Anglois & des Hollandois, comme ils l'auroient pu faire plusieurs fois. C'étoit là leur grand grief & leur principal sujet de plainte. Ils accusoient la France de les avoir amusez de paroles peu sinceres, & de protestations dont l'unique but avoit été de les garder pour l'occasion, sans se mettre autrement en peine de leurs interêts. Ils se plaignoient, de ce qu'aiant toûjours été les plus fideles partisans de la France, on ne laissoit pas de les abandonner à la merci de la Maison d'Autriche, comme des gens à qui l'on n'avoit aucune obligation; que le Roi T. C. aimoit mieux conclure à leur préjudice une paix telle quelle avec l'Espagne, que de continuer la guerre plus avantageusement que jamais de concert avec eux, avec la République d'Angleterre & celle de Hollande, qui consentoit de traiter une Alliance offensive & defensive, si S. M. eût voulu y entrer. Ce dernier chef étoit incontestable: la proposition en avoit été faite à la Haye à Mr. de Thou, Ministre de France, par le Député d'Angleterre; mais le Cardinal en avoit empêché le succés, parce, disoit-il *, qu'étant à la veille de conclure la paix, l'interêt de la Couronne étoit de ne rien faire qui en pût tant soit peu troubler l'execution.

Raisons que les François allegue-rent pour justifier là dessus leur conduite.

Cependant les François publioient de toutes parts, que c'étoit contre leur gré qu'ils se portoient à abandonner le Portugal, mais qu'ils y étoient forcez par la conjoncture. Qu'il faloit considerer que la guerre entre les deux Couronnes duroit depuis vingt-cinq ans: qu'avant celles-là la France en avoit soutenu une fort longue & fort fâcheuse contre l'Empereur, & qu'elle se trouvoit enfin dans un état à ne pouvoir être portée par aucune consideration à refuser une paix, qui lui procuroit le repos dont elle avoit un si grand besoin. Que la France aprés tout n'étoit pas obligée de faire aucune demarche en faveur d'une Nation, dont la maxime avoit toûjours été de demeurer spectatrice de la guerre des deux Couronnes, & de joüir durant ce tems-là d'une tranquillité, que l'Espagnol, occupé contre la France, n'étoit pas alors en état de troubler. Enfin ils ajoûtoient qu'on n'avoit jamais pu, dans la plus grande ardeur de la guerre, porter le Portugal à faire aucun progrès ni aucune conquête, dont la restitution lui eût été mise en compte en cas d'acommodement. C'est ainsi que la plupart des François raisonnoient. Mais comme ce n'est pas toûjours aux discours du Vulgaire qu'on doit s'en raporter sur le secret de ces sortes de negociations, on sera bien aise sans doute de trouver ici la Lettre que le Cardinal Mazarin écrivit à l'Ambassadeur de Portugal au sujet des prétentions du Roi son maître.

Lettre que le Cardinal Mazarin écrivit à l'Ambassadeur de Portugal.

„ J'ai reçu, lui dit-il *, la Lettre „ qu'il a plu à Vôtre Excellence de „ m'envoyer, avec la Lettre & le Me„ moire qui l'acompagnoient; & quoi „ que je me puisse remettre pour la „ réponse à ce que lui mandera le Sieur „ Resident qui est ici, aiant eu de longs „ entretiens avec lui, je ne laisserai „ pas de répliquer à V. E. que quelque „ chose qu'il arrive des interêts du Por„ tugal, la Chrêtienté aura peine à croi„ re les pas que le Roi mon Maître a

* *Dans une de ses Lettres au Comte de Brienne.*

* *Cette Lettre est datée de S. Jean de Luz du 18. Août de cette année.*

1659. „ faits pour obliger celui d'Espagne à „ conclure, laissant le Roi de Portugal paisible possesseur de tout ce qu'il „ a présentement, jusqu'à s'être avancé d'ofrir pour cela non seulement „ le fruit d'une guerre de 25. ans, c'est „ à dire toutes les Conquêtes que l'on „ voit bien que l'Espagne tombera d'acord de laisser, mais aussi de rétablir Mr. le Prince de Condé &c.....

„ Cette verité est sûë de tous ceux qui „ ont eu part à la négociation de la „ paix qui s'est introduite depuis huit „ ou neuf mois, & j'ai deja renouvellé avec beaucoup de chaleur & d'efficace ces mêmes offres au Seigneur „ Don Louïs de Haro, les apuiant de „ toutes les raisons les plus fortes qui „ m'ont pu tomber dans l'esprit, en „ quoi je me suis conformé aux ordres „ précis que j'en avois eu Roi, & suivi mes inclinations, & la forte passion que j'ai de donner des marques „ de mon trés-humble service au Roi „ & à la Reine de Portugal. Mais je „ suis obligé de dire à V. E. que jusques à present mes sollicitations & „ mes efforts ont été inutiles, ledit „ Seigneur Don Louis ne voulant en „ aucune façon entendre à de semblables propositions, quelque soin que „ j'aïe pris pour tâcher à lui faire connoître l'avantage que l'Espagne en „ pourroit retirer.

„ J'ajoûterai que l'on aura d'autant „ plus de peine à croire les diligences „ que le Roi fait pour se depouiller de „ tous les avantages qu'il a remportez „ d'une longue guerre, dans laquelle „ ses armes ont eu le bonheur de faire „ tant de progrés, pour assurer au Roi „ de Portugal celui de joüir en repos „ des Etats qu'il posede, jusques à „ vouloir même combler de graces Mr. „ le Prince de Condé, aprés tous les „ excés qu'il a commis contre cette „ Couronne, ce qui ne pourroit-être „ que d'un trés-mauvais exemple à la „ Posterité, d'autant plus que le Roi „ mon Maître en use ainsi par une pure „ generosité; puisque, quelque chose „ que porte le Memoire des vingt-sept „ raisons que j'ai reçu, Sa Majesté ne „ s'est obligé en aucune façon de ne „ conclure pas la paix sans que le „ Roi de Portugal y soit compris. 1659.

„ Je dirai de plus que le feu Roi de „ glorieuse memoire ne s'y est aussi engagé en aucune maniere. Car d'avoir „ fait esperer que l'on traiteroit & que „ l'on concluroit là-dessus, lorsque „ le Roi de Portugal envoyeroit un „ Ministre en France avec pouvoir sur „ cela, c'est une assez bonne preuve „ que le feu Roi n'avoit rien promis, „ & qu'il croïoit bien de pouvoir ajuster ce point sans s'engager à ce que „ souhaitoit le Roi de Portugal, pourvu qu'on lui accordât d'autres choses „ qu'il croyoit aussi pouvoir pretendre: „ ce qui n'aiant pas été fait, l'affaire „ demeura sans aucune conclusion, „ comme il paroît assez par les diligences continuelles qui se sont faites depuis, durant ce Regne, pour obliger S. M. à s'engager par un nouveau Traité à ne pouvoir faire d'accommodement avec l'Espagne sans „ que le Portugal y fût compris. Et „ s'il étoit vrai, comme il est porté „ sans aucun fondement dans ledit Memoire, que la France eût promis de „ ne faire jamais la paix sans le Portugal, je ne comprens pas à quel propos on auroit continuellement depuis dix-huit ans sollicité & pressé „ pour une chose qu'on présupposoit „ deja accordée.

„ Il me semble que j'ai assez satisfait „ V. E. & plus en détail sur ce point, „ lorsque j'eus le bonheur de l'entretenir, ensorte qu'il me parut qu'il n'y „ avoit point de replique. Néanmoins „ j'ai bien voulu lui marquer succin-

1659. „ ment dans cette Lettre ce que je ne „ pouvois pas m'empêcher de lui ré„ pliquer, à cause du Memoire qu'elle „ m'a envoyé „.

Quelles étoient ses vuës en agissant ainsi.

Quelles que soient les raisons contenuës dans cette Lettre du Cardinal, il est certain qu'il ne negligea de faire comprendre le Portugal dans le Traité de paix, que pour profiter dans la suite des differens de ce Royaume avec l'Espagne; & que bien loin de concourir à terminer la guerre qui étoit entre eux, il envoya même peu aprés du secours aux Portugais, pour les rendre plus égaux aux Espagnols, & leur faire ainsi consumer à tous deux leurs forces.

Autres Pr. qui demandoient la protection de la France.

Pendant que le Roi de Portugal sollicitoit en vain le Roi T. C. de s'employer en sa faveur; le Roi d'Angleterre demandoit aussi qu'on ne l'abandonnât pas sur le point que les divisions de son Royaume lui donnoient le plus de lieu d'esperer son rétablissement. Le Duc de Lorraine depuis longtems detenu prisonnier & dépossedé de ses Etats, étoit mécontent de tout le monde, & ne savoit à qui recourir. Le Prince de Condé qui avoit la promesse positive du Roi Catholique & du Premier Ministre, insistoit pour rentrer en France par la porte d'honneur. Le Duc de Neubourg faisoit la cour au Cardinal par ses Ministres, pour recouvrer Juliers que le Roi d'Espagne lui retenoit. Le Duc de Modéne, nouvel Allié de Sa Majesté Trés-Chrétienne, prioit fort que l'on ne negligeât pas de faire confirmer dans la paix les Articles dont il étoit déja convenu par son Traité particulier devant *Correggio* &c. Le Duc de Savoïe sentoit tout le chagrin d'avoir vu sa Sœur offerte & refusée. Les Etats Generaux avoient les yeux ouverts sur l'avenir, & le Pape, que j'aurois peut-être dû nommer le premier, étoit dans un dépit inexprimable de ce qu'aprés tant de démarches faites, tant de Brefs expediez, tant de Nonces envoïez de toutes parts, & enfin tant d'offres de Mediation presentées, on avoit entamé les negociations sans lui. Et ce qui étoit de plus insuportable, on n'avoit pas même voulu le comprendre dans la paix, & l'on avoit parlé aussi peu de lui que s'il n'eût pas été au monde. Il faut convenir que ce mépris étoit outrageant, & que la France prenoit bien en cela sa revanche du peu de considération que ce Pape avoit marqué pour elle avant & depuis son élevation au Pontificat. Une des choses qui tenoit le plus au cœur à cette Couronne, étoit le *Pallium* accordé malgré elle au Cardinal de Retz, comme Archevêque de Paris: & ce même mecontentement avoit été suivi de plusieurs autres. Mais pour faire mieux entendre les affaires des Princes interessez à la paix, raportons en peu de mots ce qui regarde les principaux.

Interêts de cette Couronne au Traité conclu.

Pour ce qui est de la France, je ne répeterai point que son unique but a toûjours été l'agrandissement de ses Etats, par le demembrement de ceux de la Maison d'Autriche: que c'est dans cette vûë qu'elle a depuis contracté diverses Alliances avec les Hollandois, les Suédois, & les Princes de l'Empire: qu'elle a brouillé en Italie, fomenté la rebellion en Catalogne, declaré ouvertement la guerre à l'Espagne, sous couleur de proteger l'Archevêque de Tréves son Allié, & enfin refusé de traiter & de conclure à Munster avec cette même Couronne, en même tems qu'elle concluoit avec les autres. Elle avoit trés-bien remarqué l'accroissement manifeste de sa puissance & de ses forces par le succés qu'avoient eu jusques alors les Révolutions du Portugal & des Païs-Bas; & elle esperoit de s'en prévaloir en se faisant ceder en toute Souveraineté

1659. raineté la Comté de Bourgogne, sur laquelle elle avoit depuis long-tems de grandes prétentions. Ajoûtons à cela, comme j'ai dit, l'aversion inveterée qui étoit entre les deux Nations, depuis les guerres civiles de France; & l'interêt du Cardinal Mazarin, qui l'engageoit à occuper, autant qu'il se pouvoit, les forces du Roïaume au dehors, de crainte qu'elles ne se reünissent contre lui au dedans; & nous aurons indubitablement les principaux motifs de la guerre d'Espagne.

Pour ceux de la paix negociée & concluë aux Pirenées, on peut dire qu'ils étoient en partie les mêmes & en parties differens. Ils étoient les mêmes, eu égard au dessein d'étendre les bornes du Royaume au delà de ses anciennes limites; mais ils étoient diferens en tout le reste; & pour peu qu'on fasse reflexion sur les affaires du Roi d'Angleterre, du Duc de Lorraine, & du Prince de Condé, trois Princes que l'Espagne avoit tant d'interêt de rétablir, on est étonné que le Cardinal ait jamais osé se flatter d'une paix à leur exclusion. Il y a lieu de croire que ce Ministre en hazarda seulement la tentative, plûtôt dans la vûë du grand bien qui en devoit revenir à la France, que dans aucune esperance solide du succés. En effet il n'y alloit pas moins que d'aquerir au Roi la possession paisible de plusieurs Places déja conquises, avec des prétensions considerables sur toute l'Espagne par le mariage de l'Infante, au cas que la négociation réüssît; & il n'y avoit presque rien à craindre si elle ne reüssissoit pas.

Inquiétude du Cardin. Mazar. durant la négociation. Lettre du même

Il est vrai que l'Empereur, qui n'étoit déja que trop animé contre le Roi de France, premierément, parce qu'il avoit traversé son élection, & en second lieu, parce qu'il ne l'avoit pas encore reconnu, pouvoit être facilement porté à secourir son Parent, du moins secretement, & d'une maniere couverte. Le Pape étoit tout disposé à brouiller en Italie au préjudice des interêts de Sa Majesté Trés-Chrêtienne, & l'indifférence que l'Angleterre affe-ctoit de marquer pour tout ce qui pouvoit arriver, donnoit lieu de douter que le Traité fait avec elle étant expiré dès le 22. Août, elle n'eût envie d'en contracter un tout contraire avec l'Espagne. Toutefois par oposition à ces divers sujets de crainte, on avoit du côté d'Allemagne un Traité de Ligue conclu à Maience dès l'année précedente avec la Suéde, avec trois Electeurs, & avec plusieurs autres Princes; du côté de l'Italie une alliance toute faite avec le Duc de Modéne & la République de Génes, & une autre prête à conclure avec le Duc de Savoie. Et enfin du côté de l'Angleterre, une science certaine que le Parlement étoit en discorde, & par consequent hors d'état de faire ni beaucoup de mal ni beaucoup de bien. Mais tout cela n'empêchoit point que la conjoncture ne fût embarassante & le succés douteux. On ne sauroit en demander une preuve plus évidente que l'inquiétude continuelle que le Cardinal Mazarin faisoit paroître, malgré la dissimulation profonde de son cœur. Il sembloit qu'en cette occasion il en eût perdu l'usage; tous ses discours ne rouloient que sur la paix: & il aprehendoit si fort qu'elle ne manquât, que sans aucun égard à la goute dont il étoit tourmenté, il entreprit le voïage des Pirenées pour negocier par lui-même. On a su, par quelques-uns de ceux qui l'avoient accompagné, que quelques jours avant la signature du Traité, les choses étant deja dans un état à ne plus craindre de rupture, il ne put s'empêcher de faire éclater la joie dont il étoit animé; & qu'il se vanta d'avoir aquis trois Provinces au Roi & plus de trente Vil-

1659. les. Il auroit peut-être pu dire la Couronne d'Espagne toute entiére, car il se flattoit bien de l'avoir gagnée ; mais comme ç'auroit été tout gâter, il fut assez maitre de lui-même pour se taire. Du reste il est aisé de voir que si le Cardinal eût été assez foible pour remettre la paix à la mediation du Pape, il s'en feroit bien fallu que la France y eût trouvé tous les avantages qu'elle y trouva. Il étoit donc loüable de s'y oposer avec vigueur ; mais de refuser, comme il fit, de comprendre Sa Sainteté dans le Traité, ou de faire quelque mention d'elle, c'est en quoi on ne peut s'empêcher de reconnoître le penchant que tous les hommes ont naturellement à la vengeance.

Raisons qui le porterent à la conclusion.

On sait que ce Cardinal y étoit particulierement enclin ; & de quelque maniere que l'on puisse tourner ce qui se passa dans les Conferences entre lui & Don Louis de Haro, au sujet du Prince de Condé, elle y paroîtra toûjours à decouvert. En vain on allegueroit pour justifier Son Eminence, qu'il y alloit de l'honneur du Roi & de la Couronne d'empêcher qu'un Prince sujet & rebelle fût retabli en toutes ses Charges, Gouvernemens, Honneurs & Dignitez par l'apui des Etrangers, & par la voie d'un Traité fait de Souverain à Souverain. Cette consideration, qui dans tout autre tems eût été de quelque poids, ne méritoit nullement qu'on s'y arrêtât en celui-ci, puisque d'un autre coté l'interêt de ce même Roi & de cette même Couronne, vouloient que l'on conclût à quel prix que ce fût ; & que le rétablissement du Prince de Condé n'étoit rien, en comparaison des avantages inestimables que la France trouvoit en ce Traité. Je ne parle point ici du mariage de l'Infante ; il est assez clair que cet Article seul étoit plus que suffisant pour vuider la question ; je parle seulement de la restitution au Duc de Neubourg, de la Ville & Citadelle de Juliers, avec toutes les Places que les Espagnols tenoient dans ce Duché, & de la cession pure & simple au Roi T. C. des Places d'Avênes, Philippéville, Mariembourg en Flandre, la Comté de Conflans en Catalogne, & plusieurs autres Places que Sa Majesté Catholique offroit de donner, & qu'elle donna en effet en faveur du Prince de Condé. Cependant les Journaux & l'Histoire que nous avons de cette paix, font également foi que le Cardinal pensa rompre deux fois sur cet unique point ; & que ce ne fut qu'aprés je ne sai combien de chaudes contestations, d'instances, & de protestations de la part de Don Louis de Haro, qu'il se laissa porter à accorder une partie de ce qu'on demandoit pour le Prince. Mais si le mauvais état des Places du Roi d'Espagne en Flandre & dans le Milanez, l'épuisement de ses Finances, le degoût que ses Sujets avoient conçu de la guerre, & les autres raisons que j'ai dites, sembloient engager Sa Majesté Catholique à faire la paix ; d'un autre coté les égards qu'elle étoit obligée d'avoir pour les Princes qu'elle avoit reçus en son alliance ou sous sa protection paroissoient l'en devoir detourner. 1659.

Quelles furent celles qui y determinerent le Roi d'Espag.

Il est aisé de voir que dans la situation avantageuse où étoit la France dès-lors, on ne pouvoit être trop circonspect, ni trop scrupuleux, sur toutes les choses qui auroient aporté quelque ombre de droit & de pretension au Roi T. C. sur la Couronne d'Espagne. C'étoit là le point fondamental & le prealable duquel en bonne Politique on ne devoit jamais se departir. Une Renonciation en forme de la part de l'Infante & de la part du Roi T. C. pour eux & pour leurs Descendans, étoit quelque chose ; mais ce n'étoit pas assez, & l'on ne pouvoit ignorer

1659. que les Causes qui seroient insoûtenables au Barreau, deviennent souvent très-probables & très-plausibles, quand la decision en est remise au sort des armes. Il faloit bien que le Conseil d'Espagne l'eût jugé ainsi, puis qu'après bien des reflexions & des deliberations, il avoit enfin declaré à Madrid au Marquis de Lionne, qu'il n'y avoit rien à esperer de ce côté-là; & puisqu'en effet sa negociation n'avoit échoué que par cette seule raison. Cependant le Conseil d'Espagne avoit bien-tôt changé de sentiment, puisqu'au lieu d'attendre de nouvelles propositions du Roi T. C. il s'étoit hâté sur le bruit de son mariage avec la Princesse de Savoïe, de lui envoier Pimentel, avec ordre de renoüer les negociations, & de lui offrir pour premier Article le mariage de l'Infante. Il est vrai aussi que la face des choses en Espagne étoit toute autre depuis le voiage de Mr. de Lionne. Il étoit né deux Fils au Roi, & il y avoit lieu d'esperer qu'en cas que l'un des deux vint à mourir, comme il arriva, l'autre vivroit & pourroit succeder à la Couronne. D'ailleurs comme le Roi étoit infirme & dans un état qui faisoit craindre à tous momens pour sa vie, la prudence ne vouloit pas qu'il laissât plus long-tems son Etat au hazard de tomber, dans un tems fâcheux de guerre, sous la foible Domination d'un Enfant, & par consequent exposé en proie aux armes victorieuses d'un Roi qui depuis long-tems n'attendoit qu'une pareille occasion pour mettre ses ambitieux desseins en execution.

Politique de Don Louis de Haro.

Il faut donc convenir que dès ce tems-là les affaires d'Espagne étoient terriblement embarassées, & que l'on ne pouvoit guere prendre de resolution capable de les redresser entierement. Si elles avoient pu recevoir quelque changement plus favorable, que celui de la paix & du mariage de l'Infante, Don Louis de Haro l'auroit assûrement decouvert & s'en seroit servi. C'étoit un Ministre trop sage & trop éclairé pour prendre de fausses mesures dans une occasion aussi importante que celle-là. Il possedoit dans un souverain degré toutes les qualitez qui pouvoient former un grand Ministre, & s'il lui en manquoit quelqu'une, ce ne pouvoit être qu'une certaine conduite artificieuse qu'il croioit indigne de lui, & dans laquelle neanmoins plusieurs font consister le plus grand rafinement de la Politique. C'étoit par ce seul endroit que le Cardinal Mazarin pouvoit avoir sur lui quelque avantage; mais en recompense Don Louis s'étoit aquis dans le monde une reputation de candeur & de probité, qui aplanissoit bien des difficultez, & qui donnoit un grand poids à toutes ses raisons. Du reste toute sa ruse & tout son artifice étoit de ne point decouvrir ses desseins, ni ses vûës: sans affecter de les travestir sous un deguisement contraire à ce qu'elles étoient en effet. Et comme il savoit parfaitement bien que la patience & la moderation sont de puissans moiens pour parvenir à ce qu'on souhaite, il avoit pour maxime de ne se hâter en aucune affaire & de temporiser: tantôt il trouvoit que la chose meritoit bien qu'on y pensât d'un & d'autre côté avant que de la terminer, & tantôt il attendoit des reponses d'Espagne ou de Flandre, tâchant toûjours de lasser le Cardinal, pour le faire entrer en des relâchemens qu'il n'auroit pu obtenir dans la premiere chaleur des propositions & des demelez. 1656.

Cette maxime, qui faisoit toute sa Politique, lui fut d'un grand secours pendant la negociation, pour s'oposer au genie vif & impetueux du Cardinal, qui ne s'étoit pas moins proposé que de conclure la paix en cinq

ou six Conferences. Il en tira divers avantages, mais particulierement à l'égard du Prince de Condé, son ami particulier, auquel il s'étoit engagé de parole de lui procurer un retour favorable en France. On ne sauroit presque douter qu'il n'eût bien souhaité de rendre le même service au Roi d'Angleterre & au Duc de Lorraine, étant aussi plein d'honneur & de generosité qu'il l'étoit. Mais la conjoncture du tems & des affaires ne le permit pas, d'autant plus que les ordres du Roi son Maître ne s'accordoient pas sur cela avec ses intentions. Ainsi ces deux Princes furent les tristes victimes des interêts reciproques des deux Couronnes.

Interêts que Charles II. Roi d'Angleterre avoit d'être compris dâs le traité. *Mémoires de M du Mont.*

Pour commencer par le Roi d'Angleterre, il est certain que si jamais Prince couronné fut reduit à goûter l'amertume & à essuyer les mortifications qui suivent d'ordinaire la chute du Trône, ce fut Charles II. dont nous avons deja raconté une partie des malheurs. Né dans la pourpre & issu d'un sang aussi noble qu'il y en eût au monde, il vit le Roi son Pere decapité par la main infame d'un Bourreau, & lui-même indignement proscript dans le païs où il devoit regner. En vain il se flatta de trouver un azile en France ou en Hollande contre la violence de la rebellion. Elle l'y poursuivit, & pour en éviter les atteintes, il fut obligé de fuir de Ville en Ville & d'Etat en Etat. A la fin il se jetra entre les Bras de Philippe IV. Roi d'Espagne, de qui il esperoit du secours & de la protection avec d'autant plus de fondement, que ce Monarque étoit engagé par diverses raisons à contribuer à son retablissement. Outre l'interêt commun de tous les Rois, qui étoit bléssé dans cette affaire, il en avoit un autre plus pressant & qui ne regardoit que lui en particulier : c'étoit le recouvrement de la Jamaïque, de la Ville de Dunkerque, & de plusieurs autres places que les Anglois avoient prises sur lui depuis l'année 1653.

Demarches qu'il fit pour cela auprés des deux Ministres plenipot.

Il ne fut pas tout à fait trompé dans ses esperances, puisque le Roi d'Espagne le reçut honorablement dans ses Etats, & qu'il soûtint la guerre avec assez de vigueur contre le *Protecteur* pendant cinq ou six ans. Mais il en fut abandonné ensuite, dans le tems même qu'il avoit besoin d'un secours extraordinaire pour seconder les dispositions favorables que plusieurs de ses Sujets faisoient paroître pour le retablir. Les premieres nouvelles en vinrent à Charles, vers le tems que les Conferences pour la paix devoient commencer entre les deux Couronnes. Cela le fit résoudre à prendre la poste pour s'y rendre avant qu'elles fussent finies, afin de representer lui-même ses interêts aux deux Ministres. Il jugeoit que les Espagnols devoient avoir un juste sujet de haïne contre le Gouvernement qui étoit alors en Angleterre, tant à cause des Trairez que les Chefs de ce Gouvernement avoient fait avec le Portugal, qui étoit devenu le plus puissant objet des soins & des entreprises de l'Espagne, qu'à cause des assistances que ces mêmes Chefs avoient promises à la France au cas qu'elle voulût continuer la guerre. Il envisageoit aussi le mecontentement que devoient avoir les François, de voir les Anglois fortifiez en Flandre sur la frontiere de France, ce qui obligeroit ce Royaume à tenir sur pié quantité de Troupes, même aprés la paix. Il se flattoit que le Cardinal Mazarin pourroit bien par cette consideration se porter à le favoriser, aussi bien que par la vuë de la gloire qui en reviendroit à ce Ministre, comme Cardinal, en protegeant une cause avantageuse à la Religion Catholique, Romaine, pour

1659. laquelle Charles montroit quelque inclination.

Il ne peut en obtenir une entrevuë.

Ce Prince auroit bien souhaité d'avoir en même tems une Conference avec les deux Ministres Plenipotentiaires; & Don Louïs, qui agissoit en tout de bonne foi, le proposa au Cardinal Mazarin. Mais celui-ci le refusa adroitement, sous pretexte que cette Conference ne pouvant aporter aucun avantage à S. M. B. & pouvant donner au contraire de la defiance du Premier Ministre de France au Gouvernement present d'Angleterre, elle nuiroit au dessein qu'il disoit avoir de servir réellement ce Monarque infortuné. Charles se voyant donc privé, par ce refus du Cardinal Mazarin, de l'avantage qu'il avoit esperé d'une entrevuë avec lui & avec Don Louis en même tems, fut reduit à accepter la seule voye que le Cardinal lui laissoit pour faire l'ouverture de ses desseins. Ce fut d'envoyer le Marquis d'Ormond sur le chemin de St. Jean de Luz, où il rencontreroit le Cardinal allant à l'Ile de la Conference, & qu'en marchant il lui feroit part de tout ce qu'il avoit à lui communiquer.

Reponse que lui fit faire le Card. Mazar.

On n'a pas su précisément les propositions & les reponses qui se firent dans cette entrevuë. Mais quelles qu'elles fussent, elles ne pouvoient regarder que le retablissement d'un grand Roi injustement depouillé de ses Etats. Le Marquis d'Ormond y fit apparemment de la part de son Maître toutes les offres qu'il pouvoit faire, comme de ceder Dunkerque aux François, & de s'unir au Roi T. C. d'une union indissoluble. Il alla même, comme quelques uns le disent, jusqu'à insinuer au Cardinal, que Sa Majesté Britanique pourroit choisir une de ses Niéces pour Epouse, & faire passer ainsi à la posterité qui naîtroit de ce mariage, avec le sang de Mazarin, la recompense des obligations que le Roi Charles lui auroit. Ou plûtôt, comme il y a plus d'aparence de le croire *, le Cardinal, qui avoit resisté à l'ambition de faire épouser sa Niéce au Roi, n'aiant peut-être pu dissimuler la passion qu'il auroit eu de la donner au Roi d'Angleterre, laissa entrevoir au Marquis d'Ormond, que ce Prince ne pouvoit esperer son retablissement qu'à ce prix. Quoi-qu'il en soit, ces ofres aiant été rejettées de part & d'autre, le Cardinal ne donna que des réponses generales. Il dit que le Roi T. „ C. compatissoit extremement à l'état „ du Roi son allié, tant par les inte„ rêts communs à tous les Princes, que „ par ceux de la Parenté qui étoit entre „ eux: qu'on pouvoit aisement com„ prendre combien l'état des choses „ avoit été pressant, puisqu'il avoit „ contraint la France, par des consi„ derations toutes contraires à ses sen„ timens, à faire une Ligue avec le „ Gouvernement d'Angleterre: que „ comme cette necessité fatale n'étoit „ pas encore passée, il ne pouvoit, en „ qualité de Premier Ministre de son „ Roi, promettre que son Maître assi„ stât Charles pour le present, ou se „ declarât pour lui; mais que si, par „ un effet des revolutions ordinaires „ qu'on peut attendre, il arrivoit que „ la France se trouvât un jour en liber„ té, la genérosité naturelle du Roi & „ la tendresse qu'il avoit pour ses pa„ rens, ne manqueroient jamais de „ reveiller dans son ame Royale la re„ solution où il étoit de le secourir. „ Qu'en tout cas pour faire quelque „ chose en faveur de S. M. B. il faloit „ que les deux Couronnes de France „ & d'Espagne agissent conjointe„ ment; & que c'étoit à l'Espagne à „ commencer, parce qu'en cette occa- 1659.

* *Nani est de ce dernier sentiment.*

1659. „ sion elle agiroit contre un Ennemi „ declaré de ses interêts, au lieu qu'on „ demandoit à la France de rompre „ avec une Puissance avec qui elle étoit „ en alliance.

Réponse de Don Loüis de Haro.

Cette réponse satisfaisoit en quelque maniere à ce que la civilité & la bienseance demandoient dans une pareille occasion ; mais elle n'étoit guere conforme aux intentions de celui qui avoit proposé l'entrevuë. Aussi le Marquis d'Ormond en fut-il si mecontent qu'il prit dès-lors en haine & la Cour de France & ses Ministres. Le Roi Charles voyant donc qu'il n'y avoit rien pour l'heure à esperer des François, se tourna uniquement du côté des Espagnols ; & comme les promesses qu'ils lui faisoient étoient fort vagues, & fort peu precises, pour derniere tentative il fit instance auprés de Don Loüis afin d'obtenir le commandement des Troupes que le Prince de Condé remettoit entre les mains du Gouverneur Général pour S. M. C. au Païs-Bas. C'étoit en consequence de l'acommodement de ce Prince avec la France, par lequel il étoit dit qu'il les licencieroit. Mais Charles n'eut guere plus de satisfaction de la part de l'Espagne que de celle de la France : Don Loüis lui répondit : „ que le Roi son Maître vou„ loit proteger la cause de S. M. B. „ d'une maniere bien plus noble & „ bien plus digne de son rang ; & que „ pour cela, aussi-tôt qu'il seroit sorti „ de la petite expedition qui lui restoit „ à faire pour mettre le Duc de Bra„ gance à son devoir, il ne manque„ roit pas de remettre ses forces de „ Flandre & toutes les autres qui se„ roient en son pouvoir entre les mains „ de S. M. B. mais que jusqu'alors il „ lui étoit impossible de satisfaire à la „ passion qu'il avoit de contribuer à „ son rétablissement.

Charles s'en retourne en Flandre sans avoir pu rien obtenir.

Ce fut à l'infortuné Monarque à se contenter de ces paroles au lieu des effets dont il s'étoit flaté. Il se résolut à retourner en Flandre avec la douleur de n'avoir pu rien obtenir ni de l'un ni de l'autre des deux Ministres, pendant qu'ils traitoient honorablemēt l'Envoïé de ses ennemis. En effet le Lord Lokard, qui étoit venu à la Conference en qualité d'Ambassadeur extraordinaire du Parlement d'Angleterre, avoit été reçu & du Cardinal & de Don Loüis de la maniere la plus favorable : ils avoient envoyé plusieurs carosses au devant de lui : ils l'avoient fait recevoir par les principaux Seigneurs de leur Cour, & l'avoient enfin traité à peu prés comme on traite les Ambassadeurs des Têtes Couronnées. Le Roi Charles ne pouvoit être que trés-sensible à cette distinction ; mais ce qu'il y eut de plus outrageant pour lui, fut que le Resident qu'il tenoit auprés du Roi Catholique, & qui avoit suivi Don Loüis à la Conference, aiant jugé par ce qui s'étoit pratiqué envers le Lord Lokard, qu'il pourroit avoir audience du Cardinal d'autant plus aisement qu'il n'étoit pas revêtu d'un caractere qui engageât à aucune ceremonie, en fut neanmoins refusé, sous pretexte qu'en ne le voyant pas le Cardinal pourroit servir plus utilement Sa Majesté Britannique, C'est ainsi que ce malheureux Prince, denué de tout secours, fut reduit à attendre du tems un changement plus favorable à sa fortune. Nous le verrons dans peu retabli sur le Trône par l'inconstance de ceux-mêmes qui l'en avoient chassé.

Interêts du Duc Charles de Lorraine au même Traité de Paix.

A l'égard du Duc Charles de Lorraine, c'étoit un de ces Princes infortunez, dont le malheur est toûjours imputé ou à legereté ou à mauvaise conduite. Nous avons vu de quelle maniere, étant au service du Roi d'Espagne dans le Pays-Bas, il commença à lui devenir suspect par le Traité qu'il

1659. fit ensuite avec les François lorsqu'il vint au secours d'Etampes. Les Espagnols en prirent occasion de murmurer hautement contre lui, & de publier qu'il avoit de propos deliberé, fait un tort considelable aux interêts de S. M. C. leurs murmures augmenterent aussi bien que leur défiance par le mecontentement que le Duc temoigna à l'occasion du Traité qu'ils voient fait avec le Prince de Condé, par lequel toutes les places qui seroient conquises devoient apartenir à ce Prince. Le Duc s'en étoit plaint, comme d'un abandonnement formel, qui ne lui laissoit plus aucun moien d'obtenir la restitution de ses Etats. Il crut que sans changer de parti il ne feroit pas mal de faire sentir dans l'occasion à la Maison d'Autriche, que tout depossedé qu'il étoit, il meritoit bien que l'on eût encore quelque égard pour ses interêts. Il en rencontra deux importantes, dont il ne manqua point de se servir. La premiere fut le siége de Guise dont le projet fut traversé par le Chevalier de Guise son parent, qui commandoit ses Troupes. La seconde fut le siége de Rocroi, dont il empêcha lui-même le succés l'année suivante, s'étant retiré à deux lieuës de la Place, comme nous l'avons dit. C'en fut assez pour le rendre absolument odieux à la Cour d'Espagne, qui le regarda dés-lors comme ennemi, & qui, au lieu de le satisfaire sur ses demandes, ne songea qu'à s'assurer de sa personne, de la maniere que nous l'avons aussi raporté.

Il demeure prisonnier en Espagne jusqu'à la conclusion des Préliminaires.

Il demeura long-tems prisonnier en Espagne; mais comme les choses n'en tournerent pas plus avantageusement pour les Espagnols, ils prêterent l'oreille dans la suite aux propositions qu'il leur fit de donner ses Troupes en ôtage & une grande somme pour garantir de sa fidelité, si on vouloit le mettre en liberté. Il y eut neanmoins diverses oppositions à ce Traité, tant de la part du Duc François que des Troupes mêmes; mais le Marquis du Catelet, qui avoit toûjours été fidele à Charles, le mit enfin à execution autant qu'il étoit en son pouvoir, en obligeant la Soldatesque à prêter serment au Roi d'Espagne. Le Duc François en fut extrément alarmé, & prit aussi-tôt la resolution de passer en France avec les Troupes Lorraines, dans la vuë, à ce qu'on croit, que les Espagnols imputassent encore au Duc Charles cette defection, & qu'au lieu de lui donner la liberté, ils le resserrassent plus étroitement qu'auparavant. La chose arriva comme il l'avoit projettée: les Espagnols ne doutant point que Charles ne les eût trompez, le tinrent plus serré que jamais. Il demeura dans cet état jusqu'à ce que les nouvelles furent venuës à la Cour d'Espagne de la conclusion des Articles Préliminaires que Pimentel avoit negotiez à Paris. Alors on commença à traiter le Duc plus favorablement. Le Roi Catholique lui fit dire par le Baron d'Auchio l'un des Ministres du Conseil de Flandre, qu'on lui laissoit la Ville de Madrid & les environs pour prison; & deux mois aprés, lorsque dans les Conferences des deux Ministres Plenipotentiaires, les choses furent reduites au point qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour l'execution, on le mit en pleine liberté de se rendre à la Conference.

Il se rend au lieu de la Conference.

Il se disposa donc à partir au plûtôt; mais voulant auparavant prendre congé du Roi Catholique, il lui fit demander audience par le Baron d'Auchi. On arrêta que le Duc iroit attendre cette audience à Caramandel, Maison de plaisance distante de Madrid de deux petites lieuës. Il y demeura le tems convenu; mais n'y aiant reçu aucunes nouvelles, il fit une seconde tentative pour obtenir l'audience qu'il

1659. demandoit. On lui donna encore divers delais, fondez tantôt sur l'ocurence d'un jour de fête, où S. M. C. étoit occupée à ses devotions; tantôt sur la necessité de donner audience au Duc de Gramont, qui venoit demander l'Infante en mariage; de sorte que le Duc Charles fut obligé d'attendre encore plusieurs jours inutilement. Jugeant alors que l'on n'usoit de tous ces pretextes, que pour l'obliger à s'impatienter & à partir sans voir le Roi, il s'en ouvrit au Baron d'Auchi, qui le confirma dans cette pensée. Il aprit de lui qu'en effet le Conseil du Roi Catholique ne jugeoit pas à propos qu'il vît Sa Majesté, & qu'il feroit bien de partir sans plus attendre. Le Duc avoit interêt de se rendre à la Conference, avant qu'on y eût reglé l'Article qui le concernoit; il ne perdit point de tems & se mit en chemin avec peu de suite. On ne manqua pas de publier qu'il étoit parti sans voir le Roi d'Espagne, à cause du mecontentement qu'il avoit de ses Ministres. D'autres attribuerent à son humeur inquiéte son depart précipité, & dirent que si le Roi Philippe l'abandonnoit il ne devoit s'en prendre qu'à soi même. Etant donc arrivé à Yvron, non loin du lieu de la Conference, Don Louïs l'alla trouver en personne, & lui rendit compte de l'état des choses qui le regardoient.

Don Louis lui rend compte de ce qui avoit été reglé par raport à lui.

Il lui aprit conformement à ce qui est contenu au Traité de paix, " que S. „ M. T. C. en consideration des offices de S. M. C. recevoir dès à present le„ dit Sieur Duc dans son amitié, & „ qu'en contemplation de la paix, sans „ s'arrêter aux droits qui pourroient „ lui être acquis par divers Traitez „ faits par le feu Roi son pere avec le„ dit Sieur Duc, après avoir fait préa„ lablement demolir les Fortifications „ des deux Villes de Nanci, qui ne pourroient plus être retablies, & après „ en avoir retiré & emporté toute l'Ar„ tillerie & Munitions, S. M. remet„ troit ledit Sieur Duc dans la posses„ sion du Duché de Lorraine, aussi bien „ que des Villes, Places & Païs depen„ dans des trois Evêchez, Metz, Toul „ & Verdun, à la reserve de ce qui „ suit. 1659.

„ On en exceptoit 1. Moyenvic, qui, „ quoi-qu'enclavé dans ledit Etat de „ Lorraine, apartenoit à l'Empire, „ & avoit été cedé à S. M. T. C. par „ le Traité de Munster. 2. Tout le Du„ ché de Bar, Païs, Villes & Places „ qui le composent, tant la partie „ mouvante de la Couronne de Fran„ ce que celle qu'il pouvoit prétendre „ qui ne l'étoit pas. 3. Le Comté de „ Clermont & son Domaine; les Pla„ ces, Prevôtez & Terres de Stenay, „ Dun & Jamets; avec tout le revenu „ des Terres qui en dependent: toutes „ lesquelles Villes & Terres, avec „ leurs apartenances & dépendances, „ demeureroient à jamais unies & „ incorporées à la Couronne de „ France.

„ Que ledit Sieur Duc Charles de „ Lorraine, avant son retablissement „ dans les Etats ci-dessus specifiez, de„ voit donner son consentement à la „ susdite incorporation, & delivrer „ pour cet effet à S. M. T. C. en la „ meilleure forme qu'il se pourroit, les „ Actes de sa Renonciation & cession „ desdits Moyenvic, Duché de Bar, „ compris la partie de Marville, Ste„ nay, Dun, Jamets, le Comté de „ Clermont & son Domaine, aparte„ nances & annexes, sans pouvoir „ rien prétendre ni demander par lui „ ni par ses Successeurs, ni presente„ ment ni à l'avenir, sur le prix que „ le feu Roi Louïs XIII. s'étoit obli„ gé de payer audit Sieur Duc pour „ ledit Domaine du Comté de Cler„ mont par le Traité fait à Liverdun

„ au

1659. „ l'Article contenant ladite obligation „ avoit été annullé par les Traitez subsequens, & l'étoit encore de nouveau par celui-cy.

„ Que ledit Sr. Duc, ni aucun Prince de sa Maison, ne pourroient demeurer armez ; mais qu'ils seroient „ obligez de licentier leurs Troupes à „ la publication de la présente paix. „ Qu'avant son retablissement dans ses „ Etats, il fourniroit en bonne forme „ à S. M. T. C. un Acte par lequel il „ déclaroit se desister de toutes pratiques, intelligences ou associations „ qu'il avoit, ou pourroit avoir avec „ quelque Prince, Etat, & Potentat „ que ce pût être au préjudice de la „ Couronne de France, avec promesse „ qu'à l'avenir il ne donneroit aucune „ retraite dans ses Etats aux Ennemis „ ou Sujets rebelles de S. M. qu'il s'obligeroit tant pour lui que pour ses „ Successeurs, de donner passage dans „ sesdits Etats tant aux personnes qu'aux Troupes de Cavalerie & d'Infanterie que Sadite Majesté & ses Successeurs Rois de France voudroient „ envoyer en Alsace, à Brisach, ou à „ Philipsbourg, & de faire fournir ausdites Troupes les vivres & logemens „ necessaires, en payant par elles leur „ dépense au prix courant. Et qu'enfin „ il seroit obligé de faire fournir par „ les Fermiers & Administrateurs des „ Salines de Roüeres, Château-Salins, „ Dieuse & Marchal, lesquels Sa Majesté lui restituoit, toute la quantité „ de sel necessaire pour la fourniture „ de tous les Greniers établis dans les „ trois Evêchez de Metz, Toul & Verdun, dans le Duché de Bar, Comté „ de Clermont, Stenay, Jamets & „ Dun, au même prix pour chaque „ muid de sel qui avoit été payé en „ tems de paix, &c.

Mécontentement

Ce fut un coup de foudre que cette déclaration pour le Duc de Lorraine. Il ne put moderer le dépit qu'il en conçût, & dans l'emportement de sa colere il dit à Don Loüis, *qu'il n'avoit donné procuration à personne de traiter de ses interêts ; que tant qu'il auroit une épée au côté, & qu'il seroit en état de s'en servir, il tâcheroit, s'il ne lui étoit pas possible de recouvrir ses Etats, de maintenir au moins son honneur & sa reputation.* Don Loüis écoûta ce discours avec patience, excusant les premiers momens du chagrin qu'une pareille nouvelle devoit effectivement causer au Duc. Mais le lendemain, dans la visite que ce Prince lui rendit, il se vit obligé d'en entendre encore de plus grandes plaintes, & d'en ésuïer des reproches fort vifs. La reflexion, bien loin d'avoir calmé la douleur du Duc, n'avoit fait que l'aigrir & la rendre plus véhémente. Il dit, en parlant des Ministres d'Espagne, que pour se décharger du blâme de l'avoir abandonné aussi lâchement qu'ils faisoient, ils étoient entrez dans cet expedient d'obtenir que l'ancienne Loraine lui seroit renduë, & que le Duché de Bar & le Barrois demeureroient à la France en pleine proprieté, comme si ce pais n'eût été qu'une bagatelle : qu'en cela ils étoient ou mal informez de ne sçavoir pas que ce pays faisoit la moitié de son Etat, ou bien ingrats d'avoir si-tôt perdu la memoire des services qu'il leur avoit rendus. Il ajoûta qu'il alloit se jetter du côté des François, esperant d'y trouver plus de justice & de generosité, qu'il n'en avoit éprouvé de la part de la Maison d'Autriche depuis plus de trente ans, & même depuis la Bataille de Prague contre le Palatin, où il s'étoit trouvé avec sept à huit mille hommes à lui; & que depuis qu'il étoit dans les interêts de cette Maison il avoit levé deux cent soixante Regimens qu'il avoit tous perdus, aussi bien que ses Etats, à son service. Dans

1659. qu'en eut le Duc qui prend la resolution de se jetter du côté des François.

1659. cette chaleur le Duc passa la riviere & vint à St. Jean de Luz. Le Cardinal Mazarin qui en avoit été averti, fut à sa rencontre jusqu'à une demie lieuë loin avec un fort grand Correge; il lui fit marquer un Logis, le fit servir par ses gens, lui donna de ses carosses pour le mener, & lui rendit enfin tous les honneurs que le Duc pouvoit desirer, à la reserve de la main, que Mazarin garda toûjours en qualité de Cardinal. Le Duc de son côté parut trés-satisfait, & dans une disposition à tout esperer de la generosité du Roi.

Vuë des Espagn. dans le retablissement du Prince de Condé. *Nani, Hist. de Venise. Memoires Politiques de Du Mont.*

On ne peut pas douter que la Cour d'Espagne n'eût prévû cette conduite du Duc Charles, à laquelle elle donna lieu par le refus qu'elle fit de le proteger. Mais comme il falloit qu'elle se determinât entre le Prince de Condé & lui, sa grandeur paroissoit bien d'avantage en faisant retablir un Sujet rebelle dans le même rang où il étoit avant sa rebellion même, qu'en retablissant dans ses Etats un Prince Souverain qui auroit toûjours cru ne devoir la meilleure partie de son rétablissement qu'à la justice de son droit. D'ailleurs le Roi Catholique étoit engagé d'honneur & d'interêt à ne pas abandonner le Prince de Condé qui n'étoit entré à son service que sous cette promesse positive, & qui ne pouvoit être retabli que par sa protection. Car quand même le Roi T. C., par un pur effet de sa generosité, auroit bien voulu rappeller le Prince de Condé, & le rendre encore plus grand qu'il n'avoit jamais été, il y alloit de l'honneur de S. M. C. à ne souffrir pas qu'il fût dit dans le monde que le Roi de France s'étoit montré aussi genereux que le Roi d'Espagne avoit été ingrat; & enfin il étoit de la derniere importance, pour le service de celui-cy, de se conserver toûjours une porte ouverte en France par le moyen des Rebelles, afin que le traitement fait au Prince de Condé pût leur servir d'exemple dans l'occasion. Cette politique étoit d'autant plus de saison dans ce tems-là, que la Maison d'Autriche s'en étoit servie avec avantage depuis cent ans, & que la France fourmilloit encore alors plus que jamais de factions, de partis, & de divisions intestines. Mais autant que Don Louis étoit ferme dans la resolution de rétablir le Prince de Condé, autant le Cardinal Mazarin affectoit d'y paroître contraire, moins peut-être pour montrer a ceux qui voudroient se soustraire à l'obéïssance Royale qu'il n'y avoit point de grace à esperer pour eux, que pour se défendre lui-même d'un ennemi puissant & implacable. 1659.

Combien dura cette affaire avant que de pouvoir être terminée.

Quoiqu'il en soit cette affaire les occupa si long-tems, que de vingt-cinq Conferences qui furent employées aux négociations de la paix, il y en eut plus de quinze dans lesquelles il ne fut parlé d'autre chose. Le Ministre Espagnol fit tous les efforts imaginables en faveur du Prince jusqu'à offrir plusieurs millions & plusieurs places pour lui procurer une entiere satisfaction, & jusqu'à vouloir rompre plusieurs fois le Traité, comme nous l'avons vû, plûtôt que de consentir à l'en exclure. Le Cardinal Mazarin étoit fort embarassé. Il ne pouvoit abandonner la négociation commencée, sans s'exposer aux reproches de la Reine, & au mécontentement des Peuples qui s'attendoient à une heureuse conclusion, d'autant plus qu'il s'agissoit d'un Prince du sang (toûjours regardé avec veneration parmi ceux de la Nation Françoise) & qu'il avoit lieu de craindre qu'on n'attribuât la rupture à sa passion & à sa haine particuliere contre lui. Il commença donc à rabattre de sa premiere rigueur, & à consentir que le Prince, retournant en France, fut retabli dans ses biens, mais non dans ses Charges &

1659. ses Gouvernemens. Enfin ayant trouvé un moyen de sortir de cet embarras, sinon comme il l'auroit voulu, du moins avec honneur & sans craindre des reproches, il consentit à l'entier retablissement du Prince aux conditions stipulées dans le Traité.

Difficultez sur les termes qu'on y devoit employer.

Il y eut néanmoins encore quelques contestations sur les termes dont on devoit se servir; tellement que le Cardinal s'étant emporté extraordinairement à la lecture des titres que Don Loüis donnoit au Prince, interrompit tout d'un coup la négociation. Il fit même arrêter le Marechal de Gramont * qui étoit alors en chemin pour aller à Madrid demander l'Infante en mariage. Mais le Prince termina lui-même cette dispute, aiant envoyé de Bruxelles deux Couriers à Don Loüis, pour lui dire: „ Qu'il suplioit de tout son „ cœur Son Excelence de ne vouloir pas „ retarder un seul moment la conclu„ sion de cette négociation pour l'a„ mour de lui, & qu'il lui seroit infini„ ment obligé, s'il lui plaisoit d'y don„ ner la derniere main sans plus s'arrê„ ter sur ses interêts, ne voulant pas „ disputer d'avantage avec son Maître". Don Loüis ne fit plus aprés cela de difficulté de permettre que les Articles concernant le Prince de Condé fussent couchez comme le Cardinal Mazarin le jugeroit à propos.

Extrait des Articles qui regardent ce Prince.

Ils contenoient en substance „ Que „ Mr. le Prince désarmeroit au plus „ tard dans huit semaines, à compter „ du jour de la signature du Traité, & „ qu'il licencieroit toutes ses troupes à „ la reserve des Garnisons de Rocroi, „ du Catelet & de Linchamp. Qu'il „ donneroit un Acte signé à S. M. par „ lequel il se soûmettroit à l'execution „ de ce qui avoit été arrêté entre les „ deux Rois pour sa personne & pour „ ses interêts; déclarant qu'il renon„ çoit à toutes Ligues, Intelligences, „ & Traitez d'Association ou de Pro„ tection qu'il avoit pu faire avec S. M. „ C. ou autres, avec promesse de ne „ prendre aucunes pensions, établisse„ mens ni bienfaits qui l'obligeassent à „ dépendre d'eux, ni aucun attache„ ment à quelque autre Roi ou Poten„ tat qu'à S. M. T. C. son souverain „ Seigneur; à peine, en cas de contra„ vention audit Ecrit, d'être déchu „ dès-lors de la restitution & rétablisse„ ment qui lui étoient accordez par le „ present Traité. Qu'en execution de „ ce qui avoit été ainsi arrêté, le Prin„ ce remettroit entre les mains de S. M. „ les Places de Rocroi, le Catelet & „ Linchamp, dont les Garnisons de„ voient être alors licentiées. 1659.

„ Qu'en execution de tout ce que des„ sus S. M. T. C. recevroit sincerement „ ledit Sieur Prince en ses bonnes gra„ ces, lui pardonnant & oubliant tout „ ce qu'il avoit fait par le passé, tant „ au dedans qu'au dehors du Royau„ me, contre son service, & trouvant „ bon qu'il revint en France & à la „ Cour. Ensuite dequoi S. M. devoit „ remettre réellement & de fait ledit „ Sieur Prince en la libre possession & „ joüissance de tous ses biens, hon„ neurs, dignitez & privileges de Pre„ mier Prince du sang, sans néanmoins „ que ledit Sieur Prince pût jamais rien „ pretendre pour le passé, à la restitu„ tion des fruits desdits biens, ni au „ payement & restitution de ses pen„ sions, apointemens, &c. qu'il avoit „ sur les Domaines, Fermes ou Recettes Generales dudit Seigneur Roi. Qu'à „ l'égard de ses Charges & Gouverne„ mens de Provinces & de Places, S. „ M. T. C. les lui rendroit, à condi„ tion que le Roi Catholique, au lieu „ de ce qu'il avoit intention de donner „ audit Sieur Prince en dedomagement,

* A Yron.

1659. „ retirât la Garnison Espagnole de la „ Ville & Citadele de Juliers, pour „ laisser ladite Place au Duc de Neubourg aux conditions stipulées dans „ un autre Article; & à condition aussi „ que ledit Roi Catholique rendit à S. „ M. T. C. la Ville & Place d'Avenes, „ avec ses dépendances. Moyennant „ quoi Sadite Majesté devoit donner „ audit Sieur Prince le Gouvernement „ de la Province de Bourgogne & de „ Bresse, sous lesquels étoient compris „ les Pais de Bugei, Gex & Teromei; „ ensemble les Gouvernemens particuliers du Château de Dijon, & de la „ Ville de St. Jean de Laune; & à Mr. „ le Duc d'Enguien la Charge de Grand „ Maître de France & de sa Maison, „ avec des Brevets d'assurance audit Sr. „ Prince son Pere, pour la lui conserver en cas que ledit Duc d'Enguien „ vint à déceder avant lui.

„ Que S. M. feroit expedier ses Lettres Patentes d'abolition en bonne „ forme, de tout ce que ledit Sieur „ Prince, ses Parens, Serviteurs, Amis, „ Adherans & Domestiques, soit Ecclesiastiques ou Seculiers, pouvoient „ avoir fait & entrepris par le passé „ contre son service, &c. qu'après que „ ledit Sieur Prince auroit satisfait de „ sa part aux conditions exigées de lui „ par ce Traité, tous Duchez, Comtez, „ Terres, Seigneuries & Domaines, „ même ceux de Clermont, Stenai & „ Dun, comme il les avoit avant sa sortie de France, & celui de Jametz en „ cas qu'il l'eût eu, ensemble tous ses „ autres biens meubles & immeubles, „ lui feroient restituez fidelement, de „ même que tous les Titres, Enseignemens & autres Ecritures delaissées au „ tems de sa sortie du Royaume dans „ les Maisons desdites Terres & Seigneuries, &c.

Des deux Ministres. Ainsi fut terminée la dispute du retablissement de Mr. le Prince, que Don Loüis regarda comme le plus glorieux endroit de sa negociation. Le Cardinal Mazarin ne se flatta pas moins de son côté d'avoir duppé Don Loüis; car voici comment il s'en felicite lui-même en écrivant à Mr. le Tellier: „ Je ne veux „ pas, dit-il, laisser d'informer en passant L. Majestez, que le moïen dont je „ me suis servi plus utilement avec Don „ Loüis pour le faire desister de ses prétentions, & donner la main à ce que „ j'ai pu souhaiter, ç'a été une énumeration des avantages qu'il remporte „ dans cette négociation, & qui luy font „ acquerir une grande réputation; ce „ que j'ai eu le bonheur d'ajuster d'une „ telle maniere, & avec des raisons si „ aparentes, tant dans le gros de l'affaire, qu'en ce qui regarde l'interêt „ de Mr. le Prince, que comme les „ hommes se portent aisement à croire „ ce qui leur est avantageux, il ne m'a „ pas été difficile de le persuader ". Je ne décide point si le Cardinal ne se laissa point persuader lui-même d'avoir eu le dessus dans cette négociation, par la même raison qu'il alleguoit par raport à Don Loüis. 1659. *se flattent d'avoir eu l'avantage l'un sur l'autre dans cette négociation. Lettres du Cardinal Mazar.*

Quoiqu'il en soit, on ne peut guére se representer deux genies & deux caracteres d'esprit plus differens que ceux du Cardinal Mazarin & de Don Loüis de Haro. Ils étoient oposez en toutes choses, & l'on peut dire que hors la qualité de Ministres, il n'y avoit rien de commun entr'eux. Cependant tout le monde convient que chacun d'eux excelloit en son genre de merite & de capacité, ce qui pourra désormais servir de preuve pour montrer que la Politique a plus d'un modéle de parfaits Ministres. Ce qu'il y a ici de remarquable, c'est que malgré les lumieres, & le discernement dont ils étoient doüez, ils n'avoient pas l'un pour l'autre toute l'estime qu'ils méritoient. Don Loüis consideroit le Cardinal comme un *Caracteres des deux Ministres Plenipotentiaires & leurs interêts. Lettres du Cardinal Mazar.*

1659. homme trés-fin, à la verité, & versé en toute sorte de subtilitez, mais trop vif pour être ferme. Il s'imaginoit que pour rompre ses mesures il ne falloit que donner le tems à son premier feu de s'évaporer, en lui oposant le flegme Espagnol, & il ne croïoit point du tout la patience du Cardinal à l'épreuve de voir remettre sur le tapis, pour la vingtiéme fois une Question déja rejettée, & sur laquelle on s'étoit expliqué positivement. Le Cardinal de son côté ne rendoit pas plus de justice à Don Loüis, que Don Loüis ne lui en rendoit. Il avoit un mépris extraordinaire pour sa Politique, & faisoit fort peu d'estime, pour ne pas dire point du tout, de sa capacité. Je ne veux pas en être cru sur ma parole : voici les termes dans lesquels il s'en expliqua lui-même en parlant à Mr. le Tellier, dans sa Lettre du 10. Septembre. *Je suis obligé de dire à Leurs Majestez que, nonobstant toutes les jalousies & les soupçons que je fais entrevoir à Don Loüis, que nous avons de la longeur qu'il nous aporte, je crois voir assez clairement qu'il n'a point de fin cachée, qu'il suit son temperament fort lent & irresolu, & qu'il espere peut-être que l'envie que je lui témoigne continuellement de voir une fois terminer ces affaires, m'obligera à la fin à me relâcher à ce qu'il desire.*

Et quoiqu'il importe de parler de Don Loüis comme d'un fort grand & habile Ministre, & informé à fond de toutes choses, je suis obligé de faire sçavoir confidemment à Leurs Majestez, lesquelles pourtant pour leur service & par toutes sortes de raisons, doivent affecter d'en parler autrement, que le jugement que je fais de Don Louis est, qu'il n'est pas informé des affaires étrangeres, ce qui est cause de son irresolution, & du doute qu'il a de decider des moindres choses ; car tout est capable de l'arrêter court, & c'est la raison pour laquelle il remet toûjours à faire reponse sur cent choses, & sur cent expediens que je lui propose sur le champ. 1659.

Et ce qui me donne plus de peine en tout ceci, c'est que m'étant imaginé que ie pourrois resoudre de grandes affaires avec lui pour le bien de la Chrétienté, & pour la gloire & l'avantage des deux Rois ; ie ne vois pas iour à pouvoir rien esperer là-dessus, quoique ie sois resolu de faire tout ce qui pourra humainement dépendre de tous mes soins pour y porter son esprit, en lui faisant toucher au doigt la reputation qu'il acquerra en son particulier en s'entendant avec moi, & convenant ensemble des moyens qui pourroient relever celle des deux Rois & des deux Etats.

Les autres Lettres du Cardinal sont du même stile ; & il n'est pas besoin d'en lire beaucoup pour y reconnoître les impressions désavantageuses que ces Ministres avoient pris l'un de l'autre. Cela est remarquable, comme j'ai dit, mais non pas étonnant, surtout quand on considere la difference d'esprit qui étoit entr'eux. Naturellement on n'estime que ses propres maximes, & l'on n'aprouve que ses propres inclinations. Celles de Don Loüis & du Cardinal étoient justement l'extremité oposée les unes des autres. Le moïen qu'ils se fussent beaucoup aimez & estimez ?

Ce n'est donc point dans les Lettres du Cardinal Mazarin, ni dans les écrits de ses Partisans, qu'il faut chercher le Portrait de Don Loüis, non plus que celui du Cardinal dans ceux que la *Fronde* repandoit en ce tems-là par milliers en Europe ; c'est dans les Histoires non suspectes de flatterie ou de passion qui en ont été écrites depuis, & particulierement dans les faits qu'elles contiennent. On y trouvera, pour le dire en peu de mots, que Don Loüis étoit issu de l'une des plus Nobles Famille d'Espagne, qu'il étoit Neveu du

Où l'on doit chercher le veritable esprit de ces deux Ministres.

1659. fameux Comte Duc d'Olivarez, & qu'il lui succeda en tous ses biens & honneurs, sans succeder à ses inclinations violentes & ambitieuses ; qu'autant que le Comte Duc étoit insuportable par son orgueil, autant Don Loüis étoit agréable par sa douceur. Il étoit naturellement plein de bonté, charitable & facile, attaché aux interêts de son Roi d'une maniere non seulement inviolable, mais scrupuleuse, & c'étoit ce qui augmentoit un peu ses irresolutions. Il craignoit que son humeur trop facile, & son trop grand amour pour la paix, ne l'engageât en quelque fausse démarche, & le Cardinal remarqua avec satisfaction, qu'à peine eut-il lâché que le Roi Catholique son Maître cédroit Avenes au Roi T. C. qu'il s'en repentit, & offrit jusqu'à quatre millions pour dégager sa parole. Il n'y avoit point de jour qu'il ne parlât de la condescendance qu'il avoit eu en cette occasion, comme d'une foiblesse condamnable, & qui pouvoit lui attirer avec juste raison la disgrace du Roi son Maître, & le désaveu des Espagnols. Je fais cette remarque pour montrer combien la modestie & la retenuë de Don Loüis étoit grande ; car tout le monde sçait assez que bien loin d'être désaprouvé à la Cour, il y fut reçu à son retour avec aplaudissement, & que dans le contentement extrême que le Roi ressentit de sa négociation, il voulut en couronner le succès par une illustre marque de sa reconnoissance, en érigeant le Marquisat de Carpio qui apartenoit à Don Louis, en Duché Grandesse de la premiere Classe, & en lui donnant le surnom *de la Paz*, pour éterniser en sa famille la memoire du Traité qu'il venoit de moïenner.

Caracte de Don Louis. Ce fut une distinction bien glorieuse pour Don Louis, mais on peut dire néanmoins qu'elle ne surpassoit pas son mérite. Il avoit des qualitez qu'il seroit à souhaiter de trouver dans tous les Ministres, & qu'on n'y trouve presque jamais. Il étoit doux, civil, déintereßé, liberal, modeste, droit sur tout, & plein d'une certaine candeur qui ne lui promettoit point d'user d'aucun autre artifice dans la conduite des affaires, que du secret & de la lenteur, en temporisant toûjours. Le Cardinal Mazarin lui-même, quoique prevenu à son desavantage, n'en parle jamais autrement, & sa réputation d'homme intégre & de probité étoit si bien établie en France, aussi-bien qu'en Espagne, que certains Courtisans aïant voulu donner au Roi T. C. quelques méfiances des desseins du Conseil d'Espagne, sur ce que la Ratification du Traité préliminaire ne venoit pas assez-tôt, Sa Majesté repondit qu'elle *ne pouvoit croire que Don Louis voulut la tromper, & qu'on lui en avoit parlé de toutes parts comme d'un Cavalier plein de franchise & d'honneur.* 1659.

Caracte re du Cardin. Pour ce qui est du Cardinal, il ne seroit pas facile de faire son Portrait. C'étoit un homme tout mistere, & à le prendre depuis le jour de sa naissance jusqu'à celui de sa mort, tout ce qu'on en peut dire de plus certain, c'est qu'il étoit aussi caché que Don Louis l'étoit peu. Il n'y a pas jusqu'à l'Histoire de sa vie, & aux principaux faits qui doivent en faire la liaison, qui ne nous soient inconnus, tant cet homme affectoit de se rendre impénétrable ; on ne sçait pas même trop bien d'où il étoit. Les uns le font Romain, & cette opinion fut avancée par quelqu'uns de ses Partisans en plein Parlement, quand on voulut se servir de sa qualité d'Ettanger, pour le déclarer exclus & déchu des Charges & honneurs qu'il possedoit contre les Loix fondamentales du Roïaume. D'autres le font naître à Naples, & d'autres à Piscina près de Rome. Quoiqu'il en soit, il fit tant de

1659. progrès dans ses études, & il aprit le Droit avec tant de succès dans l'Université d'Alcala en Espagne, qu'à son retour à Rome il y reçut le Bonnet de Docteur. Il s'avança ensuite à cette Cour, & s'attacha auprés du Cardinal Sachetti, que le Pape Urbain VIII. envoya en Lombardie. Ce fut là qu'il commença d'acquerir cette parfaite connoissance des interêts des Princes, qui le rendit lui-même si habile politique, & un des plus adroits Ministres. J'ai dit qu'il étoit l'homme du monde le plus artificieux, & personne, je croi, ne me contestera cette verité. Il avoit fait son aprantissage à Rome, où le cœur dément toûjours le visage, dit un Auteur; & il avoit si bien mis son tems à profit, qu'à certains égards il avoit surpassé ses Maîtres. Mais aprés tout on peut dire qu'il n'avoit pas poussé l'Art de dissimuler jusques où il pouvoit aller, ou plûtôt qu'il l'avoit outré à force d'étude & d'aplication, & qu'ainsi ne le possedant que très-deffectueusement, il n'étoit pas parvenu jusqu'à la parfaite scelerateſſe.

En quoi consiste l'art de dissimuler. Défauts du Cardinal Mazarin.

En effet l'Art de dissimuler, à le bien prendre dans son plus haut point de perfection, est de cacher la dissimulation & l'artifice sous les aparences de la bonne foi la plus franche & de l'ouverture de cœur la plus ingenuë, & c'est ce qu'il ignoroit entierement. Son visage, ses actions, ses paroles, tout étoit énigme en lui; & il étoit si bien accoûtumé à se contrefaire & à ruser, qu'il le faisoit toûjours jusques dans les petites choses. Il sembloit qu'il affectât ce caractere, de sorte qu'il étoit devenu si suspect à tout le monde, que personne ne se fioit en lui, & qu'on ne croïoit rien de ce qu'il disoit, quand même il auroit dit les plus grandes véritez. Le peu de fond qu'il y avoit à faire sur sa parole étoit même passé en Proverbe. * C'étoit-là son deffaut, & l'endroit qui lui avoit attiré le plus d'ennemis; peu s'en fallut même qu'il ne devînt la cause de sa perte. Un autre deffaut du Cardinal Mazarin, mais qui lui étoit commun avec la plûpart des Grands Hommes, c'étoit une haute opinion de sa capacité. Il s'estimoit plus qu'aucun autre homme qui fut au monde, & il ne faisoit point de difficulté de se loüer lui-même, suposant que son mérite étoit si grand qu'il n'avoit pas besoin du secours de la modestie. Il avoit accoûtumé de dire avec confiance, à ses plus familiers amis, que quand la force lui manqueroit, il avoit toûjours de reserve une ruse capable de renverser tous les desseins de ceux qui voudroient lui nuire; & le Cardinal de Richelieu disoit de lui, *si je voulois tromper le Diable, je ne me voudrois pas servir d'autres finesses que de celles de Mazarin.* Mais ce n'étoit pas seulement en artifice qu'il pretendoit l'emporter sur le reste des hommes, il n'y avoit point de qualitez éminentes, ni de vertus, sans en excepter celles qui étoient les plus oposées à son temperament, qu'il ne se picquât de posseder au suprême degré. Il disoit à Don Loüis *qu'il le prioit d'être assuré que bien que son temperament fut devenu tout François, si par d'autres raisons le Roi n'avoit eu interêt de voir bien-tôt finir la négociation, il se sentoit assez fort pour lui offrir même de l'avantage dans un combat de patience.* 1659.

Bonne opinion

Mais pour mieux connoître l'estime

* *Voici là-dessus une Anecdote plaisante. Le Cardinal avoit à Rome un ami nommé* l'Abbé Butti, *que le Maréchal de Gramont pressa plusieurs fois de venir en France pour prendre part à la fortune de son ami. Cet Abbé qui connoissoit le caractere de Mazarin, écrivit enfin au Maréchal de Gramont en ces termes :* All' fine mi sono risoluto d'imbarcarmi sù la periculosissima parola di Sua Eminenzza. *Ce qui passa ensuite en Proverbe dans l'Hôtel du Cardinal, où l'on l'appelloit* la periculosissima parola.

quil faisoit de lui même.

qu'il faisoit de lui-même, il faut lire toutes ses Lettres que l'on a imprimées, & que j'ai déja cité tant de fois. Il ne faut pas douter qu'elles n'ayent été rigoureusement châtiées avant que d'avoir été mises en lumiere ; mais avec tout cela on n'a pas pu empêcher que l'esprit & le génie qui les avoit dictées n'y paroisse par tout. Il y donne à tous momens quelque atteinte à Don Loüis, jusques à dire qu'il lui fait pitié, & ne laisse passer aucune occasion de s'encenser lui-même. Le stile familier surtout dont il écrit au Roi & à la Reine, surprend tous ceux qui lisent ces Lettres & qui n'en ont pas la clé. On ne sauroit voir sans quelque étonnement, qu'au lieu de recommander au Roi la lecture de quelque Auteur aprouvé, il se propose lui-même pour modele, & ses Lettres pour suffisante étude de Politique. Il ne faut pas s'étonner aprés cela si en toute occasion ce Ministre parle si avantageusement de soi, & s'il s'attribuë, comme je l'ai fait remarquer cy-devant, tout l'honneur d'une négociation, de laquelle le Ministre Espagnol avoit les mêmes raisons de s'aplaudir.

Renonciation de l'Infante à ses droits sur la succeff. d'Espag

Quelque avantage qu'il en dût revenir aux deux Couronnes, celle d'Espagne sentoit très-bien les consequences d'un mariage, qui n'alloit pas à moins qu'à soumettre à la France les nombreux & vastes Etats de la Monarchie Espagnole. Aussi ne s'y étoit-elle déterminée qu'à la derniere extremité, & après avoir pris toutes les précautions imaginables pour se garantir du malheur qu'elle aprehendoit. Non seulement les Espagnols obligerent l'Infante à renoncer par un Acte formel à la Succession d'Espagne pour elle & pour les siens à toûjours ; mais ils firent stipuler, comme nous l'avons vû, cette même Renonciation dans le Contrat de mariage, de la maniere la plus irrevocable & dans les termes les plus forts. Ils exigerent de plus du Roi T. C. des Ratifications expresses sur le sujet de cette Renonciation, & voulurent qu'elles fussent enregîtrées dans toutes les Chambres de Justice, & même dans la Cour du Parlement. Et comme ils avoient un exemple d'une pareille Renonciation dans le double mariage qui s'étoit fait en 1612. du Roi Loüis XIII. avec l'Infante Anne d'Autriche, & de Philippe IV. avec Elizabeth de France, ils crurent que celle qu'ils auroient soin de stipuler en cette occasion, en auroit plus de force & de validité. La suite néanmoins a fait voir qu'ils s'étoient trompez, & que quelques formalitez qu'on employe pour abolir un Droit legitimement acquis par les Loix de la nature, il est bien dificile de le pouvoir faire d'une maniere entierement sûre & incontestable. Don Loüis de Haro reconnut si bien l'inutilité de cette Renonciation, qu'il avoüa lui-même que si les deux petits Princes d'Espagne venoient à mourir avant le Roi leur Pere, elle n'empêcheroit pas que le Roi de France ou le Dauphin, ne poursuivît par les Armes la possession des Etats de Sa Majesté Catholique.

Raisons de ceux quicombatoient cette Renonciation.

Auberi, Hist. du Card. Mazar. Liv. VII

Ceux qui pretendent qu'elle ne pouvoit avoir lieu, disent que les Espagnols songeoient si peu à la faire, qu'ils vanterent leur Infante comme la plus riche Héritiere & le plus grand Parti qui fût en Europe. A quoi l'on pretend que le Cardinal Mazarin repondit assez vivement, que *si l'Infante étoit le plus grand Parti de l'Europe, le Roi l'étoit aussi sans contredit* ; donnant ainsi la préference au Roi son Maître par-dessus l'Empereur même. Ils ajoûtent, pour faire voir que cette Renonciation est insoutenable, que l'Infante étant Mineure * elle se trouvoit hors d'état de

* *Ceux qui parloient ainsi n'avoient pas lû l'Acte de Renonciation où l'Infante dit en propres*

pouvoir

1656. pouvoir renoncer, aussi bien que les Enfans qui devoient naître de son mariage. Qu'en matiere de succession de Princes & de Souverains, il n'en est pas de même que des Successions ordinaires. Que ce n'est pas le Prince, mais l'Etat, qui dote les filles des Rois; tellement qu'il n'est pas au pouvoir du Souverain, lorsqu'il marie ses enfans, de leur prescrire telle loi & telles conditions qu'il lui plaît. Qu'il faut suivre ponctuellement la loi & la coûtume du Païs, qui est sacrée & inviolable dans ces occasions. Qu'en Espagne les filles au deffaut des enfans mâles, succedent à la Couronne & recueillent toute la Succession du Predecesseur, & que cela s'y est toûjours observé de la sorte. Ils allegnent là-dessus l'exemple de Jeanne, fille de Don Ferdinand & d'Isabelle, qui fut mariée à Philippe d'Autriche, fils de l'Empereur Maximilien. Ils disent qu'on ne songea pas seulement à la faire renoncer, quoiqu'elle épousât un Prince Allemand avec qui l'Espagnol s'accorde bien moins qu'avec les François. Que si l'on eût alors exigé cette Renonciation & qu'elle eût eu lieu, Philippe & Charles I. Philippe II. Philippe III. & Philippe IV. n'auroient pas regné en Espagne. Que le dernier ne se seroit pas tant mis en peine de destiner & de promettre sa fille ainée à l'Empereur qui étoit de la meme Maison d'Autriche; & que malgré toutes ses promesses & tous ces engagemens, l'Empereur se vit néanmoins obligé de ceder enfin cette Aînée au Roi de France son Rival, & de se contenter de la Cadette.

Raisons du parti opposé. Ceux au contraire qui pretendent que la renonciation devoit avoir lieu, se fondent sur ce que l'Infante, quand même elle auroit été Mineure, étoit autorisée par le Roi Catholique son Pere, & par le Roi de France son futur Epoux. 1659. Ils disent qu'on ne pouvoit pas même la regarder comme Mineure, puisque le mariage émancipe les enfans, & que les engagemens qu'ils contractent alors étant personnels, ils ont droit de stipuler pour eux-mêmes & pour leurs enfans qui doivent naître d'eux. Qu'il n'y a aucune difference à cet égard, entre les Successions des Souverains & celles des simples particuliers; puisque les unes & les autres ne regardant que le droit de la Personne à un bien héréditaire, elle y peut renoncer quand bon lui semble comme à un droit qui leur est propre. Qu'il n'en est pas d'une Renonciation comme d'une Alienation, qui feroit passer la Couronne en des mains étrangeres. Qu'en matiere de Loix fondamentales, il faut distinguer celles qui regardent le bien & l'interêt du Peuple, qui sont toûjours sacrées & inviolables, d'avec celles qui ne regardent que la Personne du Successeur qui a droit de renoncer, comme il lui plaît, à une Succession établie uniquement en sa faveur. Que ce ne sont pas les Princes qui choisissent leurs Etats, mais les Peuples qui font choix des Rois par qui ils veulent être gouvernez; & que ceux qui se sont une fois départis de leurs prétentions à la Succession établie dans la Maison d'où ils descendent, ne peuvent plus y revenir, d'autant qu'ils sont reputez avoir remis aux Peuples le droit de se choisir un Maître, & de disposer du Trône vacant. A ces raisons ils en ajoûtent encore plusieurs autres qu'il feroit trop long de raporter.

Ce qu'il y a de certain c'est qu'il falloit que les Espagnols fussent bien pressez, & qu'ils eussent grand besoin de la paix, pour n'avoir pu se deffendre d'accorder au Roi l'Infante Marie Thérese, l'Héritiere presomptive de la Couronne, contre leur interêt, & contre ce qu'ils avoient précisement arrêté. Ils

termes qu'elle se trouve en âge majeur de plus de vingt ans.

1659. connoiſſoient bien mal la Cour de France, s'ils croïoient qu'elle dût reſpecter la foi d'un Traité, auquel elle n'avoit conſenti que pour mieux parvenir à ſes fins. Ignoroient-ils que cette Couronne n'obſerve le plus ſouvent ſes engagemens, qu'autant qu'ils s'accordent avec ſes interêts ? Auſſi le Cardinal Mazarin fit-il un coup de Maître en ſignant le Contrat de mariage ſans aucun egard à la pretenduë Renonciation, „ laquelle, dit l'Hiſtorien de ſa „ vie, étant manifeſtement contraire „ au Droit Public, & à la Loi ou à la „ Coûtume générale de l'Etat, pouvoit „ être impunement contredite & deſavouée". C'eſt toûjours-là le pretexte ſpecieux dont on ſe ſert quand on veut violer *impunement* les Traitez les plus ſolemnels, comme ſi la parole des Rois étoit moins ſacrée dans un tems que dans un autre. Si cette Renonciation étoit moins *contraire au Droit Public*, pouvoit-on y conſentir ſous quelque pretexte que ce fut ? Et ſi une fois l'on a pu y conſentir, a-t-on été en droit de la *deſavouer*, & de la *contredire* dans la ſuite ?

Auberi, Hiſt. du Card. et Mazar. L. VIII.

Ratification des precedens Traitez

Quoiqu'il en ſoit, le terme dans lequel ſe devoient faire les Ratifications fut preſcrit & borné à trente jours. Cependant le Roi Catholique ne ratifia que le dixiéme Decembre. C'eſt le ſtile ordinaire des Eſpagnols de ne conclure & de n'executer qu'à regret & que le plus tard qu'ils peuvent, les Traitez de paix, lors même qu'ils en ont le plus de beſoin. Auſſi leurs irreſolutions & leurs longueurs furent-elles cauſe que l'Echange des Ratifications ne ſe fit qu'à la fin de Fevrier de l'année 1660. quatre mois ou environ aprés les ſignatures.

1660. Il n'en alloit pas de même en France. Dés le douziéme de Fevrier le Chancelier alla au Parlement pour faire regîtrer le Traité de paix, & le Contrat de Mariage du Roi avec l'Infante ; & le lendemain toutes les Compagnies Souveraines de Paris furent en Corps à l'Egliſe de Nôtre-Dame, où l'on chanta ſolemnellement le *Te Deum*, pour rendre graces à Dieu d'avoir permis qu'un ſi grand ouvrage eût été achevé à la ſatisfaction des deux Rois. Le même jour on alluma des feux dans toutes les ruës & les Places publiques. Chacun donna des marques de la joïe qu'il avoit de joüir bien-tôt des fruits d'une paix que l'on eſperoit devoir être de longue durée.

Rejouïſſances faites en France pour ce ſujet.

Retour du Prin. de Condé à la Cour. Reception que Leurs Majeſté lui font.

Le Prince de Condé n'en eût pas plûtôt apris la concluſion, qu'il accepta les conditions du Traité qui le regardoient, & diſpoſa toutes choſes pour ſon retour en France. A ſon départ les principales Villes des Païs-Bas s'empreſſerent de lui faire des preſens, & de lui rendre de grands honneurs, en reconnoiſſance des ſervices qu'elles en avoient reçus ; mais il refuſa les preſens, & ſe contenta de recevoir les remercimens qu'on voulut lui faire. Si les Eſpagnols étoient bien aiſes d'être debaraſſez du Prince de Condé qui leur étoit à charge, ce Prince n'étoit pas moins ſatisfait de ſe tirer de leurs mains, aprés avoir été obligé d'endurer les caprices des Gouverneurs de Flandre, qui controlloient preſque tous ſes ſentimens, & s'opoſoient à l'execution de ſes meilleurs deſſeins. C'eſt-pourquoi il hâta, le plus qu'il pût, ſon voïage, pour ſatisfaire l'impatience qu'il avoit de ſe rendre à la Cour. Elle étoit alors à Toulouze, où le Cardinal Mazarin étoit deja arrivé, pour rendre compte à Leurs Majeſtez des details de l'importe negociation qu'il avoit ſi heureuſement terminée. Il fut reçu comme le meritoit un ſuccés ſi avantageux. Mr. le Prince y arriva le 27. Janvier, acompagné du Prince de Conti, du Maréchal de Gramont, & d'autres Seigneurs qui étoient allez au devant de lui. Le

1660. Cardinal voulut avoir l'honneur de le présenter à l'heure même au Roi dans la chambre de la Reine. Leurs Majestez le reçûrent parfaitement bien & lui donnerent tous les témoignages possibles d'affection & de bienveillance. On peut dire que le Prince goûta dans ce moment plus de satisfaction & de joïe qu'il n'avoit fait depuis huit ou neuf ans qu'il s'étoit refugié aux Pais-Bas. Quelques justes que paroissent les motifs qui engagent dans une guerre de cette nature, il n'y à jamais beaucoup d'honneur à tirer l'épé contre son Roi; & les remors qu'un cœur bien placé ne peut guere s'empêcher de ressentir alors, ne lui permettent pas de goûter une tranquillité parfaite, même au milieu de la gloire qu'il peut aquerir par ses exploits.

Mort du Duc d'Orle. & son Caractere. *Mémoir. de Bussi Rabutin T. II. Mém. de Retz.*

Monsieur le Duc d'Orleans étant mort * sur ces entrefaites, le Roi & toute la Cour en prirent le deuil, qui interrompit pour un tems les réjouissances de son mariage. C'étoit un Prince né pour les plaisirs, qui avoit l'esprit agreable, qui savoit mille choses curieuses, & qui parloit le mieux du monde en public. L'ambition de ses Favoris, plus peut-être que sa propre inclination, l'avoit engagé, comme nous l'avons vu, dans des brouilleries avec le Roi son Frére, & le Roi son Neveu. Enfin il fut obligé de se retirer à Blois où il finit sa vie plus régulierement qu'il ne l'avoit commencée, dit l'Auteur des Memoires que j'ai cité. Il étoit alors âgé de cinquante-deux ans. Ce Prince, semblable à son Frere Louïs XIII. étoit plus propre à être gouverné qu'à gouverner. Naturellement incapable de prendre aucune résolution de lui-même & toûjours disposé à recevoir [illegible]te sorte d'impressions. Ainsi il suivoit ordinairement les sentimens de ceux qui étoient auprés de lui, & favorisoit fort souvent leurs passions sans le savoir. Il s'étoit attaché avec beaucoup de soin à la Botanique & à la connoissance des Medailles: ococcupations peu convenables à un Prince!

1660.

Dessein que le Roi se proposoit en se promenant dans le Languedoc & dans la Prov. *Nani. Hist. de Venise.*

En attendant que la saison permît à l'Infante & au Roi son Pere de s'aprocher des Pyrenées, le Roi se promenoit dans ses Provinces Meridionales, où il commençoit à signaler les premiers effets de son Autôrité. Il s'étoit rendu, comme j'ai dit, à Toulouse & y avoit fait chanter le *Te Deum* pour la paix. Il en recueillit presque aussitôt des fruits que ses Prédecesseurs n'auroient pu se flater d'obtenir aprés un long-tems par la force des armes. Ce fut de bâtir une Citadelle à Marseille, pour contenir cette Ville, où il étoit resté quelques vestiges des troubles passez; de tenir dans la soumission les Réformez du Languedoc, qu'on accusoit de contrevenir aux Edits; & de s'emparer d'Orange à la faveur de la Minorité du Prince * de ce nom, qui n'étoit pas en état de la défendre. On chargeoit les Marseillois d'avoir plusieurs fois meprisé les ordres de la Cour, & d'avoir manqué de consideration pour le Duc de Mercœur, Gouverneur de la Province. On imputoit aux Reformez d'avoir bâti des Temples en plusieurs endroits, & d'avoir élevé quelques fortifications à Montauban. Enfin on se plaignoit que la Ville d'Orange donnoit lieu à beaucoup de desobéïssances, & qu'elle servoit de retraite aux esprits inquiets, qui y trouvoient un azile d'autant plus assûré, que le Gouverneur * l'avoit encore fortifiée en ajoûtant de nouveaux Ouvrages aux anciens. La Cour avoit dissimulé toutes ces choses, eu égard à la circonstance du tems & aux guerres

* *Le 2. Fevrier.*

* *Guillaume III.*

* *Le Comte de Dhona.*

1660. tant étrangeres que domestiques qu'elle avoit été obligé de soûtenir. Mais aux premiers raïons de la paix, le Roi voulut relever son Autorité, rétablir par tout la soumission & l'obeïssance.

Il fait bâtir une Citadelle à Marseille pour en contenir les Habitans.

Pour commencer par Marseille, le Cardinal Mazarin y envoya six mille hommes qui y prirent leurs logemens: il fit ouvrir les murailles de la Ville en plusieurs endroits, fit dresser des potences dans les ruës, fit desarmer les Habitans, & traça le plan d'une Citadelle dont la premiere pierre fut posée par le Duc de Mercœur. Ce Duc, comme je l'ai dit, avoit épousé une Niéce du Cardinal, & quoi-qu'elle fût morte depuis * quelques années, ce Ministre étoit bien aise, en vengeant les injures faites au Roi, de venger aussi celles d'un Prince qui étoit entré dans son Alliance. La vuë de cette Citadelle causa bien des gemissemens & des pleurs à ce Peuple affligé. Quelques-uns des plus seditieux aiant été executez, la tranquilité fut entierement retablie dans la Ville. Pour ce qui est des Reformez, on leur envoya une Lettre de Cachet pour les obliger à démolir les fortifications de Montauban: nous verrons les suites de cet ordre dans le cours de l'année suivante.

Il s'empare d'Orange & sur quel pretexte.

A l'égard d'Orange, dès le voyage que le Roi avoit fait à Lion en 1658. il avoit consideré cette place, enclavée dans ses Etats, comme étant fort à sa bien seance. Le prétexte qu'il prit pour s'en saisir, fut la discorde qui étoit entre les Princesses, aicule & mere du jeune Prince; il se constitua l'arbitre de leurs differends, & plûtôt que de laisser, disoit-on, cette Principauté exposée aux suites de leur querelle, il jugea à propos de s'en emparer, comme pour la tenir en depôt. Le tems a fait connoître que le Conseil de France avoit des vuës bien plus importantes. Quoi-qu'il en soit, on somma le Gouvernenr d'en demolir les fortifications; & sur le refus qu'il en fit, on se preparoit à la prendre de vive force, lorsque ne voyant aucune esperance de recevoir du secours, elle se rendit aux conditions qu'on voulut lui imposer. 1660.

Il va à Aix où paix est publiée. Mortification que le Nonce reçut en cette ocasion. Nani. Hist de Venise.

La Cour fit ensuite quelque sejour à Aix, où la paix fut premierement publiée, & où il arriva une chose qui fut pour le Pape un grand sujet de mortification. Comme on étoit allé dans la cathedrale pour y chanter le *Te Deum*, le Nonce Piccolomini y parut avec le Rochet découvert, à l'imitation de l'Archevêque d'Ambrun qui en usoit de la sorte à Venise. Mais cette coûtume n'étant pas usitée en France par les Nonces, celui-ci en fut chassé par les Maîtres des Ceremonies. Le Pape aprit cette nouvelle avec une colere extrême: il se plaignit que le Cardinal Mazarin, non content d'avoir exclus de la mediation de la paix le Chef des Chrêtiens, faisoit encore sortir son Ministre de l'Eglise, afin qu'il ne pût même avoir aucune part aux actions de graces que tout le monde en rendoit à Dieu. On étoit persuadé que le Saint Pere se réjouïssoit fort peu de la paix: non seulement parce qu'elle s'étoit faite sans son entremise; mais encore parce que les Papes trouvent souvent leurs plus grans avantages dans la discorde des Potentats. La Ville d'Aix eût bien fait au Roi une Entrée solemnelle; mais Sa Majesté ne le voulut pas permettre: Elle se contenta que le Duc de Mercœur & les Consuls de la Ville, après avoir fait sortir un nombre considerable d'Habitans sous les armes, la vinssent complimenter & lui presenter les clefs à l'une des portes. Elle reçut les respects du Parlement en robes rouges, de même que de tous les autres Corps qui furent aussi saluer le Cardinal Mazarin.

Pendant que Sa Majesté étoit à Aix,

1660. la Republique de Venise y envoya son Ambassadeur *, pour lui demander du secours contre les Infidelles. Le Roi lui fit dire sur le champ par la bouche du Cardinal, qu'il vouloit envoyer en Candie sur ses propres Vaisseaux quatre mille hommes de pié, pour servir aux depens de la Couronne, avec un nombre d'Officiers choisis, & deux cens Cavaliers demontez auxquels la Republique fourniroit des chevaux. Le Cardinal témoigna avoir à cœur cette entreprise, afin de rendre encore après la paix son nom celebre par l'éclat de cette Expedition. Il choisit pour cet effet les meilleures Troupes qu'il y eût en France, & en particulier celles que le Prince de Condé avoit mises sur les frontieres de Flandre. Mais sa vuë en cela étoit moins de donner aux Venitiens des Troupes aguerries, que d'éloigner ces Troupes du Royaume & de les consumer sous ce pretexte specieux. Il destina pour leur Général le Prince Almerigo d'Este, qui, bien qu'encore jeune, avoit deja l'esprit mûr, & joignoit à une grande prudence, un courage extraordinaire. Le Cardinal l'avoit choisi à dessein de lui faire épouser Hortense Mancini sa Niéce, en cas qu'il revînt de cette Expedition avec la gloire qu'il avoit lieu de s'en promettre. La Cour aiant laissé de bons ordres en Provence, pour l'embarquement des Troupes destinées au secours de Candie, vint à Avignon, où le Roi exerça tous les actes de la Souveraineté. Il fit élargir les prisonniers, & se laissant toucher aux disgraces des malheureux, il donna des marques de compassion, qu'il eût été à souhaiter qu'il eût toûjours conservée. Il prit ensuite le chemin de Baionne, s'avançant vers les Pirenées, où le Roi d'Espagne devoit se rendre avec l'Infante sa fille.

Sa Majesté promet à la Repub. de Venise d'envoyer du secours en Candie.
Idem.
Ibid.

* *Le Chevalier Navi.*

Cependant Mademoiselle Mancini aimoit toûjours le Roi, & en étoit aimée éperdûment. Elle s'étoit flatée que le tems aporteroit quelque changement à sa fortune; mais voyant le mariage de ce Monarque prêt à se consommer avec l'Infante, elle n'avoit plus l'ame remplie que de depît & de douleur. Elle prenoit plaisir à entendre dire du mal de son Amant, & elle pria la Duchesse Mazarin sa sœur, de lui en faire le plus desagreable portrait qu'il lui seroit possible. Quoi-qu'elle fût persuadée que le Roi l'aimoit toûjours, elle étoit au desespoir de ne pouvoir plus prétendre au Trône. Cette chûte étoit extrême, & il faloit du tems pour l'en consoler. Un nouvel engagement auroit, peut-être, pu lui faire oublier le premier; mais quel autre eût été capable de remplacer un Monarque? Nous avons vû avec quel dedain elle avoit rejetté l'offre du Connétable Colonne. Le Cardinal Mazarin aiant écrit en ce tems-là à Madame de Venelle de ramener ses Niéces à Paris, ce fut aprés ce retour que le Duc Charles de Lorraine parut amoureux de Mademoiselle Mancini. Mais quoi-que ce Prince eût beaucoup de merite & de bonne mine, il ne fut pas reçu, comme il croioit, d'une personne qui n'étoit guere disposée à concevoir un nouvel attachement. 1660.

Le Roi & toute la Cour s'avançoient du côté des Pirenées pour aller au devant de l'Infante, & le Roi d'Espagne de son côté étoit parti de Madrid avec elle pour se trouver au lieu dont on étoit convenu. Déja ils étoient prêts d'y arriver, lorsqu'un differend survenu sur les Confins du Roussillon retarda de quelques jours leur entrevuë. Il s'agissoit d'une bicoque, nommée La-seu d'Urgel. Les deux Ministres Plenipotentiaires s'étoient rendus les premiers en l'Ile des Faisans pour regler à

Déplaisir de Mlle Mancini au sujet du mariage du Roi.

qui elle devoit apartenir ; mais n'aiant pu convenir si tôt sur cet article, le Roi d'Espagne fut obligé de s'arrêter quelques jours à S. Sebastien, & la Cour de France à S. Jean de Luz. Le mariage ne pouvoit être celebré que Roses ne fût renduë aux Espagnols, & cette place ne pouvoit leur être remise que la contestation survenue ne fût reglée. Cet incident empêcha que le mariage ne se fit à Burgos selon le premier dessein. Il se tint pour ce sujet diverses conferences, dans lesquelles on ne put rien conclure, à cause d'un certain point d'honneur dont se piquoient les deux Nations. Les Espagnols croioient l'emporter par l'impatience du jeune Monarque, & les François vouloient faire voir que les interêts d'un Roi sont diferens des passions d'un Amant. On proposa de s'en raporter à l'Ambassadeur de Venise qui étoit à la suite de la Cour de France ; mais les Espagnols jugerent plus à propos d'en remettre la decision au Cardinal Mazarin, qui, se piquant, à son tour, de générosité, leur ajugea la place qui faisoit le sujet de la dispute. Roses fut aussi tôt remise aux Espagnols, & les deux Rois se rendirent avec leur suite à l'Ile où s'étoient tenuës les Conferences.

Le Roi va voir cette Princesse *incognito*.

Avant l'entrevuë publique & declarée, il y en eut une particuliere & secrete, autant que le peuvent être les demarches des Souverains. Le Roi y voulut paroître *incognito* pour satisfaire l'impatience qu'une curiosité naturelle devoit lui donner en cette occasion. Il vit la Princesse qui lui étoit destinée pour épouse, & la trouva beaucoup plus belle qu'on ne la lui avoit depeinte. En effet sa beauté, sans être parfaite, avoit quelque chose de touchant. C'étoit une blonde dont les traits, quoi-qu'irréguliers, ne laissoient pas de composer un beau visage. Mais sa douceur & la bonté de son cœur, donnoient sur tout un grand charme à toute sa personne. Cependant la possession d'un tel objet ne fut pas capable de fixer les desirs du jeune Roi, & nous verrons bien-tôt succeder les dégoûts aux premiers empressemens qu'il fit paroître. Il s'étoit fait accompagner dans cette entrevuë de quatorze Princes ou Seigneurs tous habillez magnifiquement, pour essaier de donner le change & empêcher qu'on ne le demêlât dans la foule. Mais ce fut inutilement. C'a toûjours été le propre de ce Monarque, le mieux fait sans contredit de tout son Royaume, de se distinguer des autres par sa bonne mine & par son air. L'Infante en avoit été informée & ne pouvoit guere s'y méprendre. Don Louis de Haro, étant entré un jour dans l'apartement du Cardinal, y avoit admiré un portrait du Roi fait par Mignard. Il avoit remarqué que ce Prince étoit ***beau, de bonne mine, & de grande majesté :*** ce sont les termes dont il en parla. Il écrivit la même chose en Espagne, & dit alors à Mazarin qu'il pouvoit l'assurer sans flaterie que la Serenissime Infante avoit aussi ***très-bonne mine & très-bon esprit***, & qu'enfin elle étoit bien digne d'être l'Epouse d'un tel Roi.

Premiere entrevuë des deux Rois.

Ce fut dans les mêmes apartemens qui avoient été bâtis pour les Conferences, que se fit l'entrevuë des deux Monarques. On y avoit ajoûté des galeries couvertes, & ils avoient été embellis de tout ce qui pouvoit les rendre magnifiques & brillans. Le Roi d'Espagne & l'Infante s'y rendirent * dans une Galiote, toute peinte dedans & dehors, suivie d'un grand nombre d'autres où étoient Don Louis de Haro & plusieurs Grans d'Espagne. A la descente de la Galiote, Sa Majesté Catholique donna la main à la Princesse,

* *Le 2. Juin.*

1660. & la conduisit à la chambre de la Conference, où le Roi & la Reine-Mere l'attendoient. Qui pourroit exprimer les mouvemens d'affection & de tendresse que le Roi Philippe & la Reine sa Sœur ressentirent l'un pour l'autre en cette occasion ? Le plaisir & la satisfaction réciproque qu'ils eurent de se voir & de s'entretenir, après une si longue * absence ? C'étoit l'ouvrage de cette grande Princesse. Avec quelle ardeur n'avoit-elle pas desiré cette Alliance & cette entrevuë ? C'étoit aussi ce qui la faisoit également loüer des Espagnols & des François. On disoit qu'elle avoit été aussi bonne Sœur que bonne Mere, en servant également les deux Rois. Ils s'embrasserent & se donnerent toutes les marques d'une amitié reciproque. Ce fut alors, dit l'Historien de Venise, que l'on vit en la personne de ces deux Monarques, répresentée au naturel la condition & la fortune des deux Etats. D'un côté Louis. XIV. soûtenant la Majesté Royale avec tout l'éclat que lui donnoit sa jeunesse & sa bonne mine ; & de l'autre Philippe IV. d'un regard venerable, & d'une contenance agreable à la verité, mais apuyé sur un des Seigneurs de sa Cour à cause de son âge, plus cassé encore par ses travaux & par ses soins, que par le nombre de ses années †. Les Seigneurs François & Espagnols s'embrasserent de même, & les deux Nations oubliant leurs inimitiez passées, en faveur de cette Alliance qui les reconcilioit, firent paroitre une union parfaite après une guerre de vingt-cinq ans.

Premiére celebration du mariage faite par Procureur. Toutes choses aiant été reglées pour la celebration du mariage, Sa Majesté Catholique prit le chemin de Fontarabie, où la premiere ceremonie s'en devoit faire par Procureur. Le Roi ne put voir partir l'Infante sans lui donner de nouvelles marques de son empressement. Il passa sur le bord de la riviére qui regardoit l'Espagne, afin de contempler encore cette jeune Princesse, & de la suivre des yeux lorsqu'elle se rembarqueroit sur la Galiote. Ce Monarque avoit envoyé sa Procuration à Don Louis de Haro pour épouser l'Infante en son nom : ce Ministre s'acquitta d'une Commission si glorieuse, après que la Procuration eut été lûë à haute voix avec la Dispense du Pape ; & ce fut l'Evêque de Pampelune, comme Diocesain, qui en fit la Benediction *. Mademoiselle, fille de feu Mr. le Duc. d'Orleans, eut la curiosité d'y assister, & pretendit le faire *incognitò* ; mais elle ne put si bien se déguiser, qu'elle ne fût presque aussi-tôt reconnuë. Au sortir de la Céremonie le Roi Catholique céda la main & le pas à sa fille, qualifiée desormais Reine de France. Le lendemain le Duc de Crequi, premier Gentilhomme de la Chambre, fut envoyé de S. Jean de Luz pour porter à la Reine les presens du Roi, & le Marquis de Vardes fut chargé de l'aller complimenter de la part de Sa Majesté.

Autre entrevuë des deux R.. suivie de leur séparation. Deux jours après, les deux Rois accompagnez chacun de leur Cour, & suivis d'une grande afluence de Peuples attirez par la nouveauté du spectacle, retournerent à l'Ile de la Conference, pour y promettre & jurer solemnellement l'execution du Traité de paix. Ils se renouvellerent les temoignages reciproques de leur estime, & se virent encore le jour suivant qui étoit le 7. de Juin, au même lieu, pour la derniere fois. Avant que de se separer, le Roi d'Espagne donna sa Benediction à la Reine sa fille, & la remit entre les

* *Ils ne s'étoient point vus depuis l'an 1516. qu'Anne d'Autriche étoit venuë en France pour épouser Louis. XIII.*

† *Il n'avoit que cinquante-cinq ans.*

* *Le 3. Juin.*

1660. mains du Roi son Epoux. Ce ne fut pas sans douleur de part & d'autre, ni sans verser beaucoup de larmes. Le Roi Catholique quittoit une Princesse qu'il avoit toûjours tendrement aimée, & l'Infante alloit s'éloigner pour jamais d'une Cour où elle avoit été élevée, & d'un Pere qu'elle cherissoit aussi tendrement.

Ce qui se passa dans ces entre vuës.

Autant que les François faisoient éclater de joye en triomphant de la necessité à laquelle ils avoient reduit l'Espagne, autant les Espagnols faisoient paroître de chagrin d'avoir mis le gage le plus precieux de leur fortune entre les mains de leurs Ennemis naturels. Aussi remarqua-t-on que le Roi Catholique étoit fort triste, & qu'aiant presque les larmes aux yeux, il dit que les rejoüissances de la France causeroient dans peu le deuil de l'Espagne. En effet on peut dire, & la suite le fera bien-tôt voir, que le Traité de paix n'avoit fait que couvrir le feu de cette haine qui regnoit depuis si long-tems entre les deux Nations, & que les interêts des deux Couronnes étoient plutôt embrouillez que conciliez par ce mariage. A l'égard de ce qui se passa dans ces entrevuës, quoique les deux Ministres y parlassent de diverses negociations importantes, on n'y conclut rien autre chose que ce qui concernoit l'execution de la paix. On tâcha de trouver un temperament pour les affaires du Royaume de Portugal. Les Espagnols offrirent de laisser à la Maison de Bragance, avec un ample pardon du passé, tous les Biens & Etats Patrimoniaux, & d'honorer le Fils aîné du titre de Vieeroi perpetuel de Portugal. Les Portugais de leur côté consentoient de reconnoître le Royaume de Portugal comme un Fief de la Castille, à laquelle ils offroient une contribution d'un million par an, de quatre mille hommes de pié & de huit Vaisseaux bien armez. Il n'auroit 1660. peut-être pas été difficile dans l'embarras & dans l'apréhension des évenemens, de porter le Roi Alphonse à se contenter du Brezil en Souveraineté & du titre de Roi des Algarves. Mais l'aversion que le Roi d'Espagne & son Favori avoient contre cette Nation, empêcha qu'on ne fit aucun acommodement. Les Portugais voyant qu'il n'y avoit point d'acord à esperer, travaillerent à faire des Traitez importans avec l'Angleterre; & la nouvelle Reine ne fut pas plutôt arrivée en France, que cette Couronne permit au Portugal de lever des Troupes dans le Royaume, & qu'elle lui en envoya même quelques unes sous le nom particulier du Marechal de Turenne. Personne n'ignoroit que ce ne fût par ordre de la Cour, qui, voyant d'un côté l'épuisement de la Castille, & de l'autre le mauvais état du Portugal, resolut de secourir sous main celui-ci, pour donner moïen à ces deux Puissances de se détruire.

Seconde celebration du mariage du Roi.

Comme la Ceremonie du mariage ne s'étoit faite que par Procureur, il fallut la réiterer pour la rendre plus solemnelle. Ce fut le 9. de Juin que l'Evêque de Baïonne en fit la Celebration dans la principale Eglise de Saint Jean de Luz où le Roi épousa de nouveau l'Infante avec toute la magnificence & la pompe que demandoit une si auguste Solemnité. Ce Monarque, vêtu d'un habit & manteau de brocard d'or, fut conduit à l'Eglise, marchant avec une majesté qui relevoit encore sa parure, entre deux Huissiers de sa Chambre tenant des masses d'argent. Il étoit precedé du Cardinal Mazarin en Rochet, Camail, & Bonnet, & du Prince de Conti; & accompagné des Gentilshommes de Bec-à-Corbin avec leurs bâtons peints de bleu, garnis de fleurs de lis d'or. Ensuite marchoit

la




MARIE THERESE REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE FILLE DE PHILIPPE IV ROY DESPAGNE

1660. la Reine vêtuë à la Françoise. Elle avoit un manteau Roïal de velours violet semé de fleurs de lis d'or & doublé d'hermine, avec une Couronne Roïale de diamans. M.* venoit ensuite & la Reine Mere en mante de dueil. L'Evêque de Baïonne, revêtu de ses habits Pontificaux & assisté de Diacre & Soudiacre, s'aprocha de Leurs Majestez qui étoient à genoux; & aprés avoir beni deux Anneaux avec une Piece d'or, il presenta les deux Anneaux au Roi qui les mit aux doigts de la Reine. Le Cardinal, qui faisoit en cette occasion la fonction de Grand Aumônier, presenta la Piece d'or à Sa Majesté, qui la donna aussi à cette Princesse. Et ensuite la Messe fut celebrée par le même Evêque & chantée par la Musique du Roi. La Cerémonie achevée, le Cardinal jetta au Peuple quantité de Medailles d'or & d'argent, où étoient répresentez d'un côté le Roi & la Reine, & de l'autre la Ville de S. Jean de Luz, sur laquelle tomboit une pluïe d'or, avec ces mots, *Nec lætior alter* †. Il seroit superflu de decrire ici toutes les marques de rejoüissance & d'allegresse publiques qui éclaterent, tant ce jour-là au même lieu, que dans tous les autres où Leurs Majestez passerent; puis qu'il est aisé de se les imaginer. Leur retour avoit l'air d'un perpetuel Triomphe. Mais la Ville de Paris, comme la Capitale du Roïaume, crut devoir se signaler dans une si importante occasion. Les grans preparatifs qu'elle voulut faire, pour l'entrée publique de Leurs Maj. obligerent d'en differer la pompe jusques au 26. d'Août.

Le Parlement veut députer vers S. M. pour la feliciter de la paix & de son mariage

Dès le mois de Fevrier, le premier Président de Lamoignon avoit proposé au Parlement de députer vers le Roi au sujet de la paix & de son mariage.

* C'étoit Philippe de Bourbon, Frere unique du Roi, apelé M. après la mort de Gaston D. d'Orleans

† C'est-à dire: Fut-il jamais un jour plus beau, plus agreable?

Il y en eut qui représenterent que la Cour étant fort éloignée & aux dernieres extrémitez du Roïaume vers l'Espagne, ce voïage étoit accompagné de beaucoup de difficultez, outre qu'on n'avoit pas encore de nouvelles de l'Echange des Ratifications. Le premier President repliqua qu'il devoit leur suffire d'avoir en cette rencontre temoigné leur sensibilité & leur zele, & qu'ils pouvoient laisser le reste à la disposition & au bon plaisir de Sa Majesté. La Compagnie goûta fort ces raisons, & ne demandoit pas mieux que de s'épargner la peine & la dépense de ce voiage. Elle chargea Mr. de Lamoignon d'en écrire en Cour: ce qu'il fit; & le Roi, qui étoit alors à Aix en Provence, lui envoya cette * reponse. Monsieur de Lamoignon, „ j'ai reçu avec beaucoup de satisfaction les temoignages que vous m'avez rendus de la part de mon Parlement de Paris, dont vous êtes le Chef, „ du ressentiment & de la reconnoissance qu'a cette Compagnie de la part „ que je lui ai donnée de la conclusion „ de la paix & de la signature du Contrât de mon mariage. Et comme j'aprens par la Lettre que vous m'avez „ écrite, que pour une plus grande „ marque de son zele & de son affection à mon service, vôtre Compagnie desire faire une Deputation vers „ moi sur ce sujet, aussi-tôt qu'elle „ en aura ma permission; je vous fais „ cette Lettre pour vous dire, qu'aïant consideré les fatigues qu'un si „ grand & si penible voiage causeroit „ aux Députez, & les depenses qu'ils „ seroient obligez de faire pour me „ venir trouver sur ces Frontieres, je „ l'en ai volontiers dispensée, & que „ je trouve bon qu'à mon retour de ce „ voyage ceux que la Compagnie deputera, me viennent trouver à Fon-

Le Roi en épargne la peine à cette Compagnie.

* Elle est du 24. Février

1660. „ tainebleau, où je recevrai ses complimens. Ce que vous lui ferez entendre de ma part, en l'assurant „ de mon affection.

Délibe-ration du Parlement à ce sujet.

Le Roi eut encore plus d'égards pour Mrs. du Parlement qu'il n'en avoit fait esperer. Il ne voulut pas même qu'ils l'allassent trouver à Fontainebleau. Il attendit qu'il fût arrivé à Vincennes, & pour ainsi dire aux Faubourgs de Paris. De sorte que ce ne fut que le troisiéme d'Août que Mr. de Guenegaud, Secretaire d'Etat, avertit le premier President que le Roi étoit prêt de recevoir le lendemain les Deputez que le Parlement lui envoiroit. Le premier President en aiant fait son raport à l'Assemblée des Chambres, il leur répresenta „ que les services que le Cardinal Mazarin avoit rendus dans cette rencontre au Monarque & à la Monarchie „ étoient si grans & si extraordinaires, „ qu'ils méritoient à son avis une pareille reconnoissance de la Compagnie. Que tout le monde tomboit „ d'accord qu'il avoit été le seul Mediateur de la paix & du mariage, & „ le seul Auteur du bonheur & du „ Souverain & de l'Etat. Que tous les „ autres lui avoient deja rendu les honneurs & les remerciemens qui lui „ étoient si justement dus. Que le Roi „ même avoit temoigné au Parlement, „ par ses Lettres, combien ce premier „ Ministre avoit contribué par ses soins „ & par sa capacité à ce grand Ouvrage, le plus glorieux qu'on eût jamais „ vu en France. Qu'ainsi il croioit que „ la Cour dût pareillement deputer „ vers lui pour lui temoigner sa gratitude & ses ressentimens. Que si la „ demarche paroissoit extraordinaire, „ le merite de l'Action qui la faisoit „ faire, l'étoit encore davantage; & „ que d'ailleurs la Compagnie sauroit „ bien prendre les mesures les plus „ justes, pour empêcher qu'on ne tirât à consequence, pour l'avenir, ce „ qu'elle auroit fait en cette occasion, „ & pour un sujet jusqu'alors sans „ exemple. La matiere mise en deliberation, il fut resolu que les Presidens, six Conseillers de la Grand' Chambre, six de chaque Chambre des Enquêtes, & deux de chaque Chambre des Requêtes, seroient deputez pour aller ce jour-là même sur les trois heures aprés midi vers le Roi à Vincennes: tant pour s'aquiter envers Sa Majesté de la Députation arrêtée au mois de Fevrier dernier, que pour lui temoigner la joie que la Compagnie avoit de l'heureux accomplissement de son mariage. Que les mêmes Deputez se transporteroient ensuite vers la Reine Mere du Roi & vers la Reine son Epouse. Qu'attendu aussi les grans & extraordinaires services rendus au Roi & à l'Etat par le Cardinal Mazarin, seul Médiateur de la paix & du mariage, il seroit deputé vers lui, sous le bon plaisirs de Sa Majesté, un President, deux Conseillers de la Grand' Chambre, & un de chaque Chambre des Enquêtes & des Requêtes, & que cette derniere Deputation ne s'executeroit qu'aprés qu'on auroit su du Roi s'il l'auroit agréable. 1660.

Sa M. reçoit leurs felicitations à Vincennes.

Les Deputez s'étant donc rendus à Vincennes le 4. d'Août, y furent reçus par les Srs. de Bournonville, Gouverneur de Paris, & de Guenegaud, Secretaire d'Etat, & introduits par le Maître des Ceremonies dans une chambre occupée d'ordinaire par le Cardinal Mazarin, quand il étoit sur les lieux. Sa Majesté y étoit seule assise. Proche d'elle & debout étoient Monsieur, Frere du Roi, Mr. le Prince de Conti, Mr. le Chancelier, Mr. de Turenne, & plusieurs, tant Ducs & Pairs, qu'Officiers de la Couronne & autres Seigneurs de la Cour. Le premier President s'aquitta parfaitement bien de

„ sa commission. Il temoigna d'abord „ au Roi, qu'il n'avoit pas tenu à la „ Compagnie qu'elle ne lui eût rendu „ six mois auparavant, jusques dans „ les Pirenées & dans les Provinces „ du Roïaume les plus reculées, les „ respects & les soûmissions qu'elle lui „ venoit rendre à cette heure : que „ parmi la joie toute extraordinaire de „ ses Sujets, son Parlement avoit cru „ devoir montrer l'exemple aux autres, „ & signaler particulierement ses res„ sentimens & son zele : que c'étoit „ aussi un effet necessaire & infaillible, „ tant de la liaison & de l'attache trés„ étroite que ces premiers Magistrats „ avoient à la Puissance & à l'Auto„ rité Roiale, que de l'affection & de „ la tendresse immuable qu'ils conser„ veroient toûjours pour l'auguste & „ sacrée Personne du Souverain. Et comme le premier President n'ignoroit pas que le Roi ne se tiendroit loué qu'à demi, à moins que le Cardinal, dont il aprouvoit si fort l'aplication & les soins, n'eût aussi sa part de l'éloge, il il ne manqua pas d'y satisfaire avant que de finir. *Que le Ciel*, poursuivit-il, *conserve à Votre Majesté ce Conseil si fidele & si clair-voïant qu'il lui a suscité dès le commencement de son Regne, comme le seul qui pouvoit être capable, par une prudence tout-à-fait admirable, de résister à tant d'évenemens si étranges, & de conduire ce grand ouvrage de la paix à sa perfection, après y avoir incessamment travaillé l'espace de seize ans. Il a ainsi fait connoître à tout le monde qu'il n'a jamais respiré autre chose, & que les differens effets de la bonne ou de la mauvaise fortune, les maux domestiques, les grandes maladies qui ont attaqué l'Etat, non plus que les esperances d'une guerre toute pleine de victoires, les Batailles gagnées & les Conquêtes toutes ouvertes, n'ont jamais pu changer l'assiette de son cœur, ni alterer le moins du monde les pensées qu'il a toûjours uniquement formées pour le service de Votre Majesté, & pour le bien de son Etat.*

Le Roi reçut ces respects & ces soûmissions d'un air qui marquoit la satisfaction qu'il en ressentoit. Après quoi M. de Lamoignon s'aprochant un pas ou deux de la chaise du Roi, reprit la parole & remontra „ que la Com„ pagnie, considerant les grans & si„ gnalez services que Mr. le Cardinal „ Mazarin avoit rendus en cette ocasion „ à S. M. & à l'Etat, avoit eu la pen„ sée de députer aussi vers lui pour l'en „ remercier. Mais que comme c'étoit „ un honneur extraordinaire & sans „ exemple, elle ne le pouvoit faire sans „ en avoir la permission de Sa Majesté, „ & savoir si elle l'auroit agreable. *Je „ crois*, lui répondit le Roi, *que vous ne „ doutez pas que je ne l'aie trés-agreable.* Mrs. du Parlement n'avoient pas sujet d'en douter en effet, après la Verification qu'ils avoient faite des Lettres Patentes, expediées le 21. Juillet, tant sur le Contrât que sur le Traité. Voici en substance ce qu'elles contenoient : " Comme nous ne doutons „ point, que par la lecture que vous en „ ferez, vous ne connoissiez les grans „ & signalez avantages qui ont été pro„ curez à nôtre Roiaume par le minis„ tere & par la prudence & sage con„ duite de nôtre trés-cher & trés-amé „ Cousin le Cardinal Mazarin, que „ nous avions chargé de cette impor„ tante & difficile negociation, & aux „ soins & à la vigilance duquel nous „ sommes obligez de rendre témoi„ gnage, que la fin de ce grand ou„ vrage est particulierement dûë ; nous „ voulons bien en même tems vous „ faire connoître l'extrême satisfaction „ que nous avons des notables services „ qu'il a rendus à cet Etat pendant „ une si longue & si penible guerre, & „ pour l'acomplissement d'une si glo-

Le Parlement demande la permission de complimenter aussi le Cardinal Mazar.

1660. „ rieuse paix.

Le Premier Présid. de Lamoignō soûtien les droits de sa Compagnie par raport à l'ordre de l'Entrée.

D'ailleurs pour se le persuader, il n'en falloit pas d'autre preuve que la proposition qu'en fit le premier President. Instruit, comme il l'étoit, des intentions des uns & des autres, il y avoit bien lieu de présumer que son sentiment & son langage étoit le sentiment & le langage du Roi même. On ne hazarde pas legerement une semblable proposition ; & si le Roi ne la fit pas faire de son chef, c'étoit à dessein que le Cardinal en fût d'autant plus obligé au Parlement. Peut-être cette Compagnie vouloit-elle réparer par-là les injures qu'elle lui avoit faites autrefois, & se faire un merite auprès du Maître de l'honneur qu'elle vouloit rendre au Ministre. Le Cardinal de son côté, flaté par cette distinction qu'il desiroit ardemment, étoit bien-aise de la devoir à une Compagnie qui lui avoit été autrefois si contraire, & tâchoit de l'obtenir en la meilleure forme qu'il se pourroit. Dans toute cette intrigue M. de Lamoignon n'oublia pas les interêts de sa Compagine. Elle desiroit sur tout que l'ordre qu'elle avoit reçu, d'aller au bout du Faubourg. St. Antoine faire les soûmissions dûës au Roi & à la Reine, ne fût point reputé faire partie de l'Entrée. Le Chancelier soûtenoit le parti contraire ; mais le premier President l'emporta enfin. De sorte que le 23. d'Août au soir M. le Tellier, Secretaire d'Etat, vint lui dire de la part du Roi, que par les ordres qu'il avoit donnez pour la Ceremonie de l'Entrée, & pour recevoir les respects du Parlement & des autres Corps, il n'avoit pas eu dessein de blesser la dignité de cette Compagnie ni de lui ôter aucune de ses Prérogatives ; & qu'il n'entendoit point que le Parlement fit partie de l'Entrée ; mais que la marche de la Ceremonie étant reglée, il étoit inutile de faire davantage des remontrances sur un ordre qui ne se pouvoit pas changer. On 1660. eut soin de faire tenir Regître au Parlement de ce que le Sr. le Tellier avoit dit au premier Président de la part du Roi, que S.M. n'entendoit point que la Cour de Parlement fit partie del'Entrée

Reglement fait à ce sujet.

Ce ne fut pas tout ce que fit M. de Lamoignon pour les interêts de sa Compagnie. Il fut encore trouver le Roi, & le suplia, en consequence de la parole que M. le Tellier lui avoit portée de sa part, d'agréer qu'entre son Parlement & la Chancellerie marchassent le Prévôt de l'Hôtel, ses Officiers & ses Archers, pour ôter tout soupçon qu'il y eût aucun Corps qui eût un rang & une marche plus honorable que le Parlement. Sa Majesté le lui accorda volontiers, temoignant être bien-aise que l'on sût qu'elle desiroit conserver à la Compagnie tous ses avantages. Enfin Mrs. de la Chambre des Comptes aiant apris, d'un autre côté, que le Lieutenant Criminel de Robe courte devoit aller devant le Parlement, s'en émûrent & s'en plaignirent comme d'une nouveauté au Maître des Ceremonies, soûtenant qu'il ne devoit point y avoir de Corps étranger entre les deux Compagnies. Mais il n'en fut pas autre chose, malgré leurs murmures & leurs plaintes.

Députation au Cardinal Mazar.

Ce fut le 10. du même mois d'Août que les Deputez du Parlement allerent au Louvre complimenter le Cardinal Mazarin. Ils le trouverent dans son apartement couché & malade. Il leur temoigna le deplaisir qu'il avoit de les recevoir en cet état. S'étant aprochez de lui, assis & couverts, le Président lui fit le compliment de la part de la Cour. La reponse du Cardinal „ fut qu'il se sentoit fort obligé de „ l'honneur qu'il recevoit de la Com„ pagnie, pour laquelle il conserve„ roit à l'avenir tout sentiment d'esti„ me, de respect, & de reconnois-

„ fance, & le feroit voir en toute „ occasion à l'égard tant du general „ que du particulier. Quelques jours auparavant, Messieurs de la Chambre des Comptes & de la Cour des Aides s'étoient aussi aquittez de pareille commission de la part de leur Compagnie.

Entrée de Leur Maj. à Paris.

Leurs Majestez attendoient à Vincennes, que tout fût prêt pour l'Entrée solemnelle qu'on devoit leur faire à Paris. Le lendemain de la Fête de St. Louis * fut, comme je l'ai dit, le jour qu'on choisit pour la pompe de cette action. Elle fut d'une magnificence inconcevable. Tout ce qu'on avoit fait dans les Provinces & sur la route de la Reine n'étoient que de foibles préludes de ce que l'on preparoit dans la Capitale, pour faire honneur à cette Princesse, & pour donner dans ces commencemens de Regne une haute idée des richesses & des ressources d'un Roïaume, qui n'avoit pu être épuisé par une guerre de trente ans avec le Etrangers, & en six autres années de guerres civiles. Depuis l'origine de la Monarchie il n'y avoit point eu de plus beau jour; c'est là proprement que le *Nec lætior alter*. dont j'ai parlé, pouvoit être apliqué avec plus de justesse.

Trône élevé pour ce sujet à la porte St. Antoine.

On avoit élevé au bout du Faubourg St. Antoine un Trône, soûtenu de quatre Colonnes, couvert d'un Dôme apuïé de quatre autres Colonnes. Il étoit ouvert de trois côtez, & il y avoit vingt degrez pour y monter. Il étoit tendu de riches tapisseries avec un Dais magnifique, sous lequel Leurs Majestez devoient recevoir les complimens, & les hommages de leurs Sujets. Les ruës étoient aussi tapissées de ce qu'il y avoit de plus riche: les portes couronnées de verdure & de fleurs: les fenêtres ornées des plus beaux tapis. Dans les Places on voïoit des Arcs de Triomphe enrichis de statues & de peintures, dignes de la magnificence de l'ancienne Rome. On en avoit construit un au Cimetiere saint Jean, où l'on voïoit le Parnasse avec les neuf Muses & leur Apollon, & les Portraits du Roi & de la Reine dans un même tableau. Un autre au Pont Nôtre Dame, qui, à chaque côté du Portique, avoit une Colonne feinte de Lapis, soûtenuë de son Pié-d'estal, avec des ornemens d'or, & des Corniches dont la Frise étoit chargée de Trophées d'amours & de cœurs; & au milieu étoient élevées plusieurs figures de marbre feint, dont l'une représentoit l'Honneur, une autre la Fecondité, un Amour tenant sous son joug les armes du Roi & de la Reine, & une figure de marbre qui marquoit l'Amour mutuel qui doit uni les cœurs deja assemblez par les liens du mariage; & au haut un grand Tableau, où la Reine-Mere représentoit Junon dans les nuës, qui ordonnoit à Mercure & à Iris de porter à l'Hymen les Portraits du Roi & de l'Infante d'Espagne. Au Marché-neuf, on voïoit l'Arc de la Paix, au haut duquel étoit un grand Tableau du Roi sous la figure d'un jeune Hercule, depoüillé de la peau du Lion par de petits Cupidons, & couronné par les mains de la Vertu, d'une Guirlande de Mirthe & d'Olivier, Symbole de l'Amour & de la Paix: aiant sous ses piés un grand Trophée d'armes qui marquoit la fin de la guerre. On voïoit une Pallas sous la figure de laquelle la Reine, presentant une branche d'olivier, montroit plusieurs Nimphes qui marquoient les Villes demeurées à la France par le Traité de paix. Dans la Place Daufine étoit le dernier Arc de Triomphe, dans lequel on voïoit un Tableau du

Arcs de Triomphe dans les princip. places de Paris.

* Le 26. Août.

1660. Roi & de la Reine, étant sur un Char conduit par le Dieu de l'Hymen & tiré par un Coq & par un Lion, qui signifioient la France & l'Espagne reunies, aiant à ses côtez la Concorde & la Paix. En haut on voioit un Atlas avec des armes renversées sous ses piés : sur ses épaules il portoit un Globe d'azur, orné de trois Fleurs de Lis d'or ; & au dessus paroissoit la Renommée, qui, avec deux Trompettes, publioit l'Alliance de la France & de l'Espagne.

La Milice de Paris alla au devant de Leurs Majestez dans le meilleur ordre & l'équipage le plus leste que l'on pût imaginer. Elle étoit conduite par le President de Guenegaud son Colonel General, monté sur un trés-beau cheval & trés-richement caparaçonné. Il étoit precedé de quatre Gentilshommes, & suivi de six Pages & de vingt-quatre Estafiers de livrée, habillez de satin de couleur isabelle.

Marche du Parlement. La marche du Parlement fut encore plus pompeuse & plus solemnelle. Le premier Président de Lamoignon & les autres Présidens * étoient vêtus de longs manteaux d'écarlate fourrez d'Hermine, aiant chacun en tête leur Mortier de velours †. Il y avoit à droit & à gauche quatre Gardes du Corps du Roi, commandez exprès par Sa Majesté pour se tenir auprés de la personne du premier President & éxecuter ses ordres ‡. Le Chancelier étoit vêtu d'une robe de drap d'or frisé, sa soutane étoit de toile d'or, avec la ceinture de même : il portoit un chapeau de velours noir brodé d'or. Il étoit precedé des Officiers de la Chancellerie & des Secretaires du Roi, en robe de satin & manches pendantes. Les Maîtres des Requêtes marchoient ensuite en robes de velours noir avec des ceintures d'or, & les Officiers du Sceau ; & après, suivoit une Haquenée blanche, couverte d'une housse de velours bleu, semée de fleurs-de-lis d'or, aiant une aigrette blanche sur la tête, qui portoit les Sceaux dans une Cassette de vermeil doré, & par dessus une gaze d'argent. Elle étoit menée par deux Estafiers, vêtus de pourpoints de satin violet & de haut-de-chausses de velours chamarrez d'or, avec des toques de pareille étoffe, chargées de plumes violettes & blanches. Ils étoient à pié & precedez des quatre Huissiers de la Chancellerie, vêtus de même, aiant des chainesd'or au cou portant des masses d'argent à la main. 1660.

Marche du Roi & de la Reine. Quelque tems après que le Chancelier fut arrivé au Trône, de la maniere que je viens de le decrire, le Roi sortit du Bois de Vincennes. Sa Majesté étoit vêtuë d'un habit tout en broderie d'argent trait, mélée de perles, & garni d'une grande quantité de rubans incarnat, avec un bouquet de plumes incarnat & blanc, attaché d'une rose de diamans. Elle étoit montée sur un cheval d'Espagne, qui, par sa marche grave & fiére, sembloit tout glorieux de la charge qu'il portoit. La housse étoit toute en broderie d'argent & le harnois semé de perles. La Reine suivoit dans un Char d'une magnificence extraordinaire, découvert, & garni dehors & dedans d'une broderie d'or sur un fond d'argent. Les dehors & les côtez étoient ornez de festons en relief, brodez de même. Le Dais étoit aussi brodé dedans & dehors, avec des festons pendans à l'entour. Cette Princesse, vêtuë d'une robe enrichie d'or, de perles & de pierreries, étoit parée d'une bonne partie des joïaux de la

* *C'étoit les Présidens de Nesmond, Potier, Bailleul, & Molé.*

† *Celui du premier President étoit bordé de deux galons d'or, & celui des autres, d'un seul.*

‡ *Ce nombre de Gardes du Corps pour le Parlement fut plus grand de moitié que celui des autres Compagnies Souveraines, qui n'en eurent que deux.*

1660. Couronne ; mais quelque brillante qu'elle fût par cet éclat emprunté, on peut dire qu'elle le relevoit encore plus par l'éclat de sa majesté, qui attiroit sur elle les yeux & l'admiration de tout le monde.

Leurs Majestez reçoivent les complimens de tous les Corps.

Aussi-tôt que Leurs Majestez eurent pris leurs places sur le Trône, le Chancelier fit son compliment, & ensuite se mit au côté droit du Roi. Le Duc de Bouillon, Grand Chambellan, étoit immediatement derriere. Le Duc de Crequi, Premier Gentilhomme de la Chambre à côté, & le Duc de Tresmes, Capitaines des Gardes du Corps, ensuite. Proche du Roi étoit assise la Reine, & à côté Mademoiselle, & Mesdemoiselles d'Orleans, d'Alençon, & de Valois, avec la Princesse de Condé & la Duchesse de Longueville, & derriere étoient la Duchesse de Navailes, Premiere Dame d'honneur de la Reine, & la Comtesse de Bethune sa Dame d'Atour. Le Trône étoit environné des Gardes du Corps & des Cent Suisses jusqu'aux barriéres qui en defendoient les aproches. Le Clergé de Paris, composé de tous les Religieux Mendians & de tous les Curez, precedez d'un grand nombre d'Ecclesiastiques, marcha ensuire. L'Université avec les quatre Facultez fut aussi à son tour rendre ses hommages. Le Gouverneur de Paris, vêtu d'un habit de drap d'or en broderie, accompagnée de douze Pages, de sa Compagnie de cinquante Gardes, & precedé de ses trois cens Archers à cheval, revêtus de leurs casaques, aux armes du Roi & de la Ville, marchoit à cheval tenant la droite, & à sa gauche étoit le Prévôt des Marchands, aiant une robe de velours cramoisi à boutons d'or : son Secretaire étoit proche de lui qui portoit les clefs de la Ville : derriere lui les quatre Echevins & le Procureur du Roi, aiant une robe de velours rouge tanné ; ils étoient suivis du Greffier & du Trésorier de l'Hôtel de Ville, & des autres Officiers de Ville en manteau de satin. Aprés que le Prévôt des Marchands eut fait son compliment & presenté les clefs de la Ville à Sa Majesté, ils l'allerent tous attendre à la Porte Saint Antoine. Les Officiers du Châtelet parurent ensuite chacun en leur rang, à la tête desquels marchoit le Chevalier du Guet & sa Compagnie, & les Sergens-à-verge à pié tenant un bâton blanc azuré, semé de fleurs de Lis d'or. La Cour des Monoies, la Cour des Aides, la Chambre des Comptes, & le Parlement furent aussi rendre leurs hommages à Leurs Majestez ; & chaque Chef de ces Compagnies porta la parole. 1660.

Ordre de l'Entrée.

Toutes les Harangues étant finies, l'ordre de l'Entrée commença. Le magnifique & superbe Equipage du Cardinal Mazarin marcha le premier : l'Ecurie de Monsieur, celle de la Reine-Mere & celle du Roi suivirent après. La Compagnie des Mousquetaires & celle des Chevaulegers parut ensuite : tous étoient d'une propreté achevée, chaque Brigade se distinguant les unes des autres par une parure diferente. Les Pages de la Chambre, les Gentilshommes ordinaires, les Maîtres d'Hôtel, les Officiers de la Prevôté de l'Hôtel, & plusieurs Seigneurs passerent en leurs rangs. Cela étant fait on vit paroître le Roi à cheval, avec une mine si haute & si relevée, & un port si majestueux, qu'il donnoit de l'admiration à tous ceux qui le regardoient. Sa Majesté étoit precedée de sa Garde des Cent Suisses, des Herauts d'Armes, & de quelques Officiers de la Couronne qui marchoient immédiatement devant elle. Elle étoit environnée de plusieurs Princes & suivie de ses Gentilshommes de Bec-à-Corbin. Les Officiers de la Reine vinrent ensuite. Cette au-

guste Princesse parut peu de tems aprés, dans un Char tel que je l'ai decrit auparavant, suivi d'un grand nombre de carosses, remplis des Princesses & des Dames les plus qualifiées. Ils traverserent ainsi toute la Ville au milieu des acclamations continuelles du Peuple, & allerent descendre au Louvre. Ajoûtez à tout cela une prodigieuse multitude de monde, accouruë de toute l'Europe & rangée sur des Amphitheatres, qui regnoient le long des maisons, & qui formoient dans toute la marche le spectacle le plus pompeux que l'on puisse s'imaginer. Chacun faisoit paroître sa magnificence, non seulement sur ses habits, mais aussi sur ceux de ses Domestiques. La seule depense des particuliers monta, à ce qu'on croit, jusqu'à dix millions. On se ruïnoit avec joïe pour donner au Roi des temoignages de son zele. Du plus loin qu'on le decouvroit, s'étoient des cris de joie & des acclamations sans fin. On eût dit que les Spectateurs, partagez entre lui & la Reine, n'avoient des yeux que pour eux. A peine Leurs Majestez étoient passées par un endroit, qu'un torrent de Peuple alloit fondre d'un autre côté pour les revoir, autant de fois qu'on en pouvoit aprocher. Empressement naturel aux François, mais qui étoit dû en cette occasion à l'affection & à l'estime dont ils étoient déja prevenus pour le Roi. Le lendemain de l'Entrée Leurs Majestez allerent à Nôtre-Dame rendre graces à Dieu d'une si heureuse Alliance, & on y chanta le *Te Deum*, où les Compagnies Souveraines assisterent. Après les réjoüissances qui suivirent cette Ceremonie, la Cour se rendit à Fontainebleau pour y passer le reste de la belle saison.

Afaires d'Angl. Conjuration

La France n'étoit pas la seule qui commençât à gouter les douceurs de la paix : elle remplissoit toute l'Europe de joye, de consolation & d'esperance. Il y eut peu de Royaumes qui ne s'en ressentissent, & l'Angleterre même éprouva une revolution d'autant plus heureuse qu'elle étoit plus inesperée. Tout y paroissoit disposé le mieux du monde pour la Puissance Républiquaine, lorsqu'une conjuration, formée dans le cœur de l'Etat, entreprit de la renverser & de retablir la Royauté. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les Presbyteriens s'étoient joints dans cette Ligue avec les Catholiques Romains leurs mortels Ennemis. Les conjurez avoient des partisans dans quelques Provinces, qui se mirent en marche pour les joindre, & qui, quoi que dissipez en partie par le Parti contraire, ne laisserent pas de proclamer Charles II.

pour rétablir le Roi Charles II.

Le Duc d'Albemarle, apelé alors George Monck, s'étoit oposé en Ecosse à la Faction de l'Armée, feignant de se declarer hautement pour le Parlement; mais en effet pour executer d'une maniere plus sûre un grand dessein tout autre que le Parlement ne croïoit. C'étoit de retablir l'Autôrité Roïale & la Maison des Stuarts. Cette entreprise avoit été concertée aussi-tôt après la mort du premier Protecteur, si même elle n'avoit pas été conçuë long-tems auparavant, comme quelques uns le disent. Voici par quelle Politique & par quelle profonde dissimulation ce Restaurateur de la Monarchie vint à bout d'un si hardi projet.

Comment on en vint à bout

Monck avoit été tour à tour dans le Parti de Charles I. & du *Long** Parlement. Cromwel, qui en connoissoit l'habileté, s'en étoit servi utilement en Ecosse, où il fit fleurir en même tems l'abondance & la paix. Il y entretenoit une belle Armée, & sans donner lieu de plainte à personne il y amassoit de l'argent qui lui fut d'un grand

* *C'est ainsi qu'on apelloit le Ministere sous lequel Charles I. fut decapité.*

1659. grand secours dans la Révolution dont je parle. Cependant il entretenoit correspondance avec Charles II. réfugié à Bruxelles. Cette intrigue n'échapa point à la pénetration du défiant Cromvvel qui avoit des Espions par tout ; mais il n'osa en faire du bruit de peur d'exciter une guerre civile en Ecosse, où ce Géneral étoit aimé des Soldats & respecté de la Nation. Aussi profita-t-il habilement de l'ascendant qu'il avoit gagné sur eux. Maître d'une Armée qui lui étoit devouée, il assure le Parlement & la République qu'il n'a pris les armes que pour venir à leur secours, pendant qu'à chaque pas qu'il fait il avance le rétablissement de la Roïauté. Il entre Triomphant dans Londres & cette conduite pleine de dissimulation lui réüssit. Se voïant la force en main & en état d'executer ce qu'il projettoit depuis-long-tems, il en fit donner avis au Roi qui étoit sorti de Bruxelles, où il étoit presque toûjours demeuré depuis que la France & la Hollande, intimidées par les menaces de Cromvvel, avoient refusé un azile à ce Prince fugitif.

Le Chef * du Parti contraire avoit été mis à la Tour,& toutes les Factions differentes, qui s'étoient jusqu'alors oposées au Parti du Roi, se trouvoient sans force & sans pouvoir. Ainsi Monx, n'aiant plus rien à craindre, leva le masque & declara que le salut de la Nation ne pouvoit se rencontrer que dans le retablissement de la Monarchie, le seul legitime Gouvernement des trois Roïaumes. La dissolution du *Long* Parlement avoit fait place aux Seances du Parlement *Libre*, comme on apelle le dernier pour le distinguer de l'autre.

Charles écrit de Breda au Parlement d'Angleterre. Les choses étoient en cet état, lors que le Géneral Monck depêcha un Exprés au Roi pour l'avertir de presser son depart. Il étoit alos à Breda, Ville de la dépendance des Etats Géneraux 1660. des Provinces-Unies, & du Domaine des Princes d'Orange. Il écrivit de la une Lettre à Monck, qu'il souhaitoit qu'on communiquât à l'Armée & au Conseil d'Etat, à quoi il joignit une Déclaration qu'il adressoit aux deux Chambres du Parlement. Le Roi se regardant deja comme retabli sur le Trone, cette Lettre † ne contenoit que des assurances d'un Regne heureux, & des promesses de n'avoir rien plus à cœur que le retablissement des Loix & des Privileges de ceux qui avoient tout hazardé pour être les glorieux Restaurateurs de la Monarchie. La Declaration portoit de plus un pardon géneral à tous les Coupables, quel qu'eût été leur crime, soit contre lui-même, soit contre le Roi * son Pere. La lecture en aiant été faite,il fut resolu d'opiner pour ou contre le rapel, & il passa tout d'une voix dans la Chambre des Communes pour l'affirmative. Celle des Pairs y donna les mains avec joie, & il en fut dressé un Acte portant : *Que la Nation seroit gouvernée par un Roi & par les deux Chambres des Seigneurs & des Communes, & que* CHARLES STUTART, *le Second de ce nom, seroit proclamé Roi d'Angleterre.*

Il est proclamé Roi. Ce Prince avoit dit plus vrai qu'il ne pensoit peut-être, quand l'année precedente il avoit assuré confidemment le Resident d'Holstein, que dans un an il seroit rétabli sur son Trône. S'il se trompa en quelque chose, ce fut uniquement dans la maniere, car il avoit ajouté, que ce ne seroit qu'avec beaucoup de sang & de carnage,au lieu que la chose se fit par une Déliberation libre & paisible. Il ne faut pourtant chercher la premiere cause de cet-

* Lambert.

† *Voiez la dans le VI. Tome de l'Hist. des Guerres Civiles par Mylord Clarendon.*

* *Par un Article secret, ceux qui avoient fait mourir le Roi étoient exclus du pardon.*

1660. te grande Revolution que dans l'inconstance naturelle des Anglois, & peut-être aussi dans leur repentir sincere. Cette Nation est violente en toutes choses dans ses premiers mouvemens ; mais au fond elle est bonne, & quand elle a eu le loisir de réfléchir sur les choses, elle se porte volontiers à ce qui est droit & équitable. Le Géneral Monck donna en cette occasion une preuve singuliere de son zele & de sa fidelité pour son Roi. Le dessein de le rétablir étoit beau & il fut habilement conduit. Mais il eût peut-être été à souhaiter, pour la gloire de celui qui en fut le principal instrument, qu'il l'eût executé de meilleure foi. Peut-être aussi, dit l'Historien qui me prête cette réflexion, qu'il faut moins lui imputer ce défaut, qu'à la necessité ou à la malignité des tems, & à la crainte qu'il eut de manquer à son Prince, s'il tenoit une autre conduite. Telle est l'imperfection des Vertus humaines, rarement pures, de ne faire pas toûjours scrupule d'emploïer des moiens illegitimes pour parvenir à une bonne fin. La Proclamation de Charles se fit le 8. Mai de cette année. Pour récompenser les services de celui à qui il étoit redevable de son rétablissement, il l'honora de l'Ordre de la Jarretiere, des Dignitez de Grand Ecuier, de Duc d'Albemarle, de Comte de Torrington, de Baron de Pothevidg, de Chef-Géneral des Armées de terre dans les trois Royaumes, & le mit au nombre de ses Conseillers privez. Il fit aussi des caresses à tout le monde, & témoigna beaucoup de douceur & de moderation. Non qu'il n'eût l'esprit fort agri des chagrins qu'il avoit reçus tant de la part de ses Sujets que des Etrangers ; mais la nouveauté du Gouvernement, le manque de forces & les soupçons du dedans l'obligerent à dissimuler. Il devoit cette vertu ou cette Politique aux disgraces qu'il avoit souffertes ; & comme il fit accueil à tous, il fut aussi reçu de tous avec un aplaudissement géneral. 1660.

Affaires du Nor. Paix d'Oliva & de Copenhague.

A l'égard du Nord, outre les Rois de Suéde, de Dannemarck & de Pologne qui étoient en guerre, l'Empereur, l'Electeur de Brandebourg, & les Etats Géneraux des Provinces-Unies y prenoient part, chacun à proportion de l'interêt qu'ils y avoient. Mais les Ministres de France & d'Espagne étant convenus dans leurs Conferences des Pirenées, que la Paix de Westphalie seroit maintenuë dans l'Empire, qu'on refuseroit mutuellement tout secours à ceux de leur parti qui voudroient l'enfreindre, & que même on y contraindroit ceux qui entreprendroient de s'y oposer : on conclut aussi un Traité à Oliva * & à Copenhague, qui rendit la paix au Dannemarck & à la Suéde. Les conditions furent de remettre les choses dans leur premier état, en restituant reciproquement ce qui avoit été pris sur ce dernier Royaume & sur la Pologne. Le Roi Casimir renonça à la Couronne par ce Traité, & la République de Pologne ceda en même tems le droit qu'elle avoit prétendu sur la Livonie.

Mort du Roi de Suéde & son Caractere.

La mort du Roi Charles Gustave arrivée † peu auparavant, fut ce qui donna lieu à la conclusion de cette paix. Ce Prince avoit reçu plusieurs échecs, & se preparoit à vanger ses pertes, lorsqu'il fut enlevé à la fleur de son âge ‡, dans le tems qu'il formoit les plus grans desseins. Il étoit vaillant, d'un esprit ferme & vif, & si accoûtumé à la fatigue ; qu'il avoit presque toûjours la cuirasse sur le dos

* *Oliva est une Abbaye près de Dantzick. Le Traité qui fut conclu est du 3. de Mai, & celui de Copenhague du 6. Juin.*

† *Le 7. Février de cette année.*

‡ *Il n'avoit que 38. ans.*

1660. Quoi-qu'excessivement gras, il étoit dans un mouvement perpetuel, & son génie, non moins remuant que son corps étoit actif, donnoit de justes inquiétudes à ses voisins; de sorte que ses Alliez & la France même n'eurent pas lieu de s'affliger beaucoup de sa mort. Cette Couronne souhaitoit à la verité que les Suédois la servissent dans ses desseins, mais non pas qu'ils fussent les arbitres de sa fortune; c'est-pourquoi voïant le Royaume entre les mains d'un Prince de quatre ans, & sous la Regence d'une femme, on espera qu'il demeureroit quelque tems en repos, & qu'il y laisseroit les autres.

Mort du P. Rag. suivie de la prise de Varadin par les Turcs.

Pour ce qui est de Ragotzki, il ne songeoit qu'à faire tête aux Turcs, sur qui il remportoit de tems en tems des avantages considerables. Il rencontra au commencement de cette année un Corps de ces Infidelles, dont il tailla en piéces plus de mille. Mais quand la saison propre pour entrer en campagne fut venuë, il se trouva inferieur de beaucoup. Il n'avoit gueré que six mille hommes, & l'Armée ennemie étoit de vingt-cinq mille. Il ne laissa point de venir se camper à sa vuë, & de la combattre vaillamment en s'exposant à tous les perils. Il étoit même sur le point de remporte une insigne victoire, lorsque son casque étant venu à tomber, il reçut un coup si violent sur la tête, qu'aiant abandonné la bride de son cheval, il fut renversé à terre presque mort. Les siens effrayez & consternez de sa chute, penserent moins à poursuivre leur victoire, qu'à sauver la vie à leur Général. Ils l'emporterent dans un Château voisin, où il expira peu aprés. Ainsi mourut les armes à la main un Prince digne d'une meilleure fortune, & qui eût merité plus de loüanges, s'il eût su mieux regler son ambition. Mais n'aiant pas eu des forces proportionnées à son courage, il échoua dans ses projets contre un Voisin puissant, parce qu'il les entreprit en temeraire. Il laissa des grans biens à son fils François Ragotzki; mais il ne lui laissa que le triste souvenir d'avoir eu un Prince pour pere, sans pouvoir joüir de cette dignité. Les Peuples se flaterent que le Vizir apaisé par sa mort ne continueroit plus à leur faire la guerre, & l'Empereur s'imagina qu'il pourroit recouvrer paisiblement ses Comtez; mais le Vizir aimant plus ses avantages, qu'il ne haïssoit Ragotzki, donna ordre à Ali d'assieger ger Varadin la plus forte & la principale porte de la Hongrie. Le Bacha aiant pris le Faubourg en fort peu de tems, attaqua ensuite le corps de la place. Les Hongrois voyoient le danger qui les menaçoit & en étoient fort alarmez: ils imploroient l'assistance de l'Empereur, qui, à la verité, donna ordre à ses Géneraux de les secourir; mais ne leur en donnant ni les moïens ni les forces, la place fut prise au bout de cinquante-sept jours. L'Empereur s'imagina aparemment que les Turcs s'arrêteroient, contens d'avoir pris les deux places qu'ils avoient demandées à Ragotzki: il se trompa dans ses conjectures, & il éprouva au contraire que la passion de conquerir étoit l'unique motif qui les faisoit agir. 1660.

Afaires de Candie. Le Cardin. Mazar. emploie ses Offices auprés du Pape pour l'engager à secourir les Venitiens.

Les Turcs n'agissoient pas avec la même activité en Candie, où ils se contentoient de rendre inutiles tous les efforts que pouvoient faire les Venitiens. La Cour de France avoit enfin préferé l'avantage de cette Republique à son ancienne amitié pour la Porte Ottomane, en lui envoyant le secours dont nous avons parlé. Le Cardinal Mazarin, non content d'avoir fait ce premier pas pour exciter l'émulation des autres Princes, employa encore ses bons offices dans les Cours

1660. étrangeres en faveur des Venitiens. Il sollicita sur tout fortement le Pape, soit qu'il eût veritablement dessein d'exciter son zele, soit qu'il voulût par là lui reprocher de n'en avoir temoigné aucun. Il lui représenta les victoires qu'on remportoit sur les Infideles comme des Monumens bien plus dignes de lui, que les Edifices & les Inscriptions dont il remplissoit la Ville de Rome. Il l'exhorta à se faire le Chef d'une si celebre Expedition, en y invitant les Princes Chrêtiens par son autórité & en les y animant par son exemple. Il lui conseilla particuliérement de rassembler un Corps de Troupes, qui auroit été d'autant plus utile à la Republique, qu'elle s'en seroit servie à tenter quelque entreprise capable de la remettre de ses pertes. Mais le Pontife, plus irrité que persuadé par les sollicitations du Cardinal, ne donna pas à la génereuse resolution des François toute la loüange qu'elle meritoit. Il craignit que ses aplaudissemens ne fussent une raison d'y contribuer lui-méme ; & ce motif fut ce qui l'empècha d'exhorter aussi les autres à l'imiter. Il permit seulement au Cardinal la levée de quelque peu de Fantassins pour recruter son Regiment d'Italiens qui passa en Candie avec les autres Troupes. C'est ainsi que le bien public souffroit des haines & des animositez des particuliers.

Pourquoi ses offices furent inutiles. Le Pape avoit écouté avec deplaisir les instances qui lui avoient été faites conjointement par les Ministres des deux Couronnes pour les differends entre la Chambre Apostolique & la Maison d'Este, & il entendit avec encore plus de chagrin celles qu'ils lui firent pour la restitution de Castro. Il savoit que les Espagnols ne s'y interessoient pas beaucoup, & que ces instances ne se faisoient qu'à la sollicitation du Cardinal Mazarin ; & comme il le haissoit souverainement, il croyoit s'en venger en méprisant tout ce qui venoit de sa part. Pour faire voir qu'il ne faisoit aucun cas de ses offices, il entretint secretement le Duc de Parme dans l'esperance de traiter avec lui en particulier. Cependant il laissa expirer le tems, dans lequel l'affaire devoit être jugée ; & pendant que les Ministres des Couronnes lui demandoient audience, afin d'employer efficacement leur mediation pour la terminer, il differa toûjours, alléguant ses indispositions pour excuse. Aiant ensuite assemblé le Consistoire à l'improviste, il réunit Castro à la Chambre Apostolique, le declarant sujet aux Bulles qui defendent d'aliener les Etats réunis à l'Eglise. On verra dans son tems les mauvais effets que produisirent ces passions. 1660.

Il les emploie plus utilement auprès du Duc de Savoye pour la même fin. Le Cardinal Mazarin voyant donc qu'il ne pouvoit rien obtenir du Pape en faveur des Venitiens, tourna ses vûës du côté du Duc de Savoye, & le porta à terminer ses differends avec eux, en l'exhortant de les secourir dans cette conjoncture. Il en usa de même envers les Génois, à qui il ne cessa de représenter l'interêt qu'ils avoient de se lier d'amitié avec la République de Venise, & de cimenter cette union par un promt & génereux secours. Il fit les mêmes demarches auprès des autres Princes d'Italie, qu'il tâcha de gagner par la considération des avantages qu'une correspondance mutuelle ne pouvoit manquer de leur procurer. Mais tous ses soins & ses diligences ne produisirent pas l'effet qu'il sembloit qu'on en devoit attendre. Le seul Duc de Savoye envoya deux Regimens d'Infanterie de cinq cens hommes chacun ; mais les Génois ne voulurent point abandonner leurs pretensions. Il y avoit trop longtems * que ces deux Répu-

* *Depuis 300. ans.*

1660. bliques combattoient entre elles de la superiorité, pour s'accorder encore sur une dispute si délicate. Celle de Venise avoit même † refusé un secours considerable d'hommes & d'argent que les Génois lui offrirent, à condition seulement d'être traitez d'égaux.

Arrivée du secours que la France envoye en Candie. Quoi-qu'il en soit, celui que la France leur envoya, consistant en plus de quatre mille hommes de Troupes d'élite, arriva vers la fin d'Avril à Cerigo sur les Vaisseaux du Chevalier Paul; mais le Prince d'Este, leur Géneral, n'y étant arrivé qu'au mois d'Août, parce qu'il avoit consumé beaucoup de tems à faire ses Equipages, ces Troupes ne purent agir aussi promtement qu'il auroit falu. Les Turcs en aiant eu avis eurent le tems de munir la Canée, & de fortifier leur camp de Troupes & de provisions. L'Armée Chrêtienne étoit composée de la plus belle Infanterie qui se pût voir, & la Cavalerie, quoi-qu'en petit nombre, ne lui cedoit en rien ni pour le choix des Soldats, ni pour la bravoure des Officiers. On avoit lieu de s'en promettre les plus heureux succés, lorsque, sur le point de partir de Cerigo, les Soldats qu'on y avoit debarquez pour se rafraîchir, se mutinerent, demandant la paye de quatre montres qui leur étoient dûës. Garenne, qui commandoit la Cavalerie Françoise, s'entremit adroitement de les apaiser. Il les flata sur leur courage, leur représenta l'impossibilité où l'on étoit de les payer actuellement, & les engagea à se contenter pour l'heure de quatre écus par tête, sur l'esperance qu'il leur donna d'être récompensez par les Princes & les Géneraux. Leurs murmures aiant été apaisez par ce moyen, ils se rembarquerent & furent conduits dans la Canée au Port de Suda: 1660.

Etat des choses en ce païs-là. On y trouva les choses dans un état bien diferent de ce qu'on s'étoit imaginé. Les Peuples, sur lesquels on faisoit fond, paroissoient plus attentifs aux évenemens, que resolus de s'exposer aux suplices en se declarant hors de saison. On avoit de plus compté que l'on tireroit une partie de la Garnison de Candie, qui étoit trés-forte; mais il vint des avis de la part du Géneral * qui y commandoit, qu'une maladie qui s'étoit repandue parmi le Peuple & parmi les Troupes, y en faisoit mourir un si grand nombre, que la place avoit plus besoin de recevoir du secours que d'en donner. Ainsi les forces ne répondant pas aux desseins qu'on avoit formez, on résolut de s'emparer des lieux qui étoient aux environs de Suda, d'y mettre pié à terre, & de se regler ensuite sur la diposition des Peuples & la résistance des Ennemis. On attaqua d'abord le poste de *Santa Veneranda*; & huit cent Fantassins qu'on avoit débarquez s'en rendirent facilement les Maîtres, aprés avoir taillé en piéces la Garde Turque. Les Infideles accoururent aussi-tôt en grand nombre pour empêcher le débarquement: ils en vinrent aux mains avec le Bataillon de Malthe, lequel étant soûtenu par quelques Regimens Venitiens, les repoussa & les mit en fuite. Garenne, à la tête de trois Escadrons de Cavalerie Françoise, de deux cens Mousquetaires & de quelques Dragons, s'avança jusqu'à la vuë de la Canée, & prit poste à *San Spiridione* qui est couvert par une hauteur. La Garnison étant sortie pour le reconnoître s'empara de cette éminence; mais elle en fut bientôt chassée, & Assan Bacha qui commandoit dans la place, fut tué dans ce combat. On

† *Dés les premieres années de la guerre de Candie.*

* *Il se nommoit Marcel Bembo.*

1660. eut alors tout le loisir d'en reconnoître la situation, & d'examiner si l'on étoit en état de la reprendre. Mais les Generaux jugeant qu'ils n'avoient pas assez de Troupes pour en faire seulement la circonvallation, & pour s'oposer au secours qui pourroit venir de Candie Neuve, se bornerent à se rendre Maîtres de quelques postes des environs.

Les Venitiens se rendent Maîtres de plusieurs petits postes.

Le Prince d'Este étoit fort mortifié de ne pouvoir rien entreprendre qui fût digne de son nom & de son courage : toutefois il falut se contenter de la prise de quelques petits lieux. De ce nombre fut Calogero que les Turcs abandonnerent, & Calami qui ne se soûtint que quelques momens. Arpicorno fit plus de resistance : comme il étoit de difficile accés, à cause d'un chemin rude & étroit par où il faloit passer, les Turcs s'imaginerent pouvoir empêcher les Chrêtiens d'en aprocher. Ils couperent pour cet effet quantité d'arbres dont ils embarasserent ce chemin, & aprés y avoir posé des Gardes en certains endroits, ils detacherent quelque Cavalerie pour attaquer Garenne, qui étoit à la tête de deux Escadrons. Ce Commandant soûtint leur effort avec toute la bravoure possible, & les aiant mis en desordre les obligea même de fuir. Mais comme il n'étoit pas accoûtumé à leur maniere de combattre, qui est de prendre la fuite & de se rallier tout à coup pour venir fondre sur ceux qui les poursuivoient, il s'abandonna trop vivement après eux, les croïant tout à fait rompus. Alors quelques Turcs aiant remarqué que l'ardeur de sa poursuite lui avoit fait devancer de quelques pas le gros de ses gens, tournerent bride, pousserent à lui, & sans donner le tems d'attendre du secours lui couperent la tête. Ce triste accident donna l'épouvante à un de ses Escadrons, qui, aiant lâché le pié, se retira jusqu'auprès de l'Infanterie. Là il se remit en bataille, & se disposoit à aller avec les autres attaquer les Ennemis en flanc ; sur quoi ceux-ci se retirerent abandonnant le chemin & le bourg. 1660.

Combat desavantageux aux Turcs.

Les Troupes penetrerent encore plus avant dans les Terres pour tâcher de soûlever les Peuples en leur faveur ; mais le manque de chevaux pour l'Artillerie & pour les bagages ne leur permit pas de perdre de vûë l'Armée Navale. C'est-pour quoi s'étant campées à Cicalaria, lieu couvert d'un côté par des montagnes inaccessibles & de l'autre par un bois, elles s'y retrancherent & s'y crurent tout-à-fait en sureté. Elles ne laisserent pas neanmoins d'y être attaquées ; car le Bacha aiant su leur debarquement, avoit pris six mille hommes de pié, gens d'élite, & cinq cens chevaux qu'il avoit tirez du Camp, avec lesquels il vint à leur rencontre. Alors sans considerer la situation avantageuse du lieu où les Chrêtiens étoient retranchez, les Turcs fondirent sur eux brusquement. Les deux premiers Régimens sur qui tomba l'impetuosité de leur choc le soûtinrent avec courage, secondez par d'autres qui accoururent à leur secours. Le Chevalier de Gremonville, qui commandoit les Troupes de debarquement en l'absence du Prince d'Este demeuré malade à Suda, donna ses ordres par tout avec tant de diligence, que le poste fut maintenu & les ennemis chassez. Cette action fut trés-rude & dura longtems ; car les Turcs n'avoient pas plûtôt été repoussez, qu'ils revenoient un moment aprés avec plus de furie, descendant avec une agilité merveilleuse du haut des roches presque inaccessibles, & attaquant à l'emprovisté du côté où on les attendoit le moins. Ils entrerent même une fois dans les lignes, mais ils en furent

1660. chassez avec perte. Leur retraite fit cesser le combat, qui, quoi-que terminé à l'avantage des Venitiens, leur coûta presque autant de monde qu'aux Ennemis.

On ne laisse pas de leur abandonner la Canée & de passer à Candie.

Les Turcs auroient fait le lendemain une seconde tentative, si les Venitiens reconnoissant l'inutilité qu'il y avoit de s'opiniâtrer à la defense d'un Village, ne fussent passez à Santa Veneranda, & ensuite a Isso. Le Bacha de son côté ne trouvant aucun avantage à les poursuivre, alla camper à Malata. Par ce moïen la Canée demeura encore aux Infidéles, & les Peuples continuerent à gemir sous l'opression, de laquelle on s'étoit flaté de les delivrer. Alors les Géneraux de l'Armée Chrêtienne ne pouvant rien entreprendre de ce côté-là, crurent qu'il valoit mieux faire rembarquer les Troupes & passer promtement en Candie, pour y attaquer le Camp des Turcs pendant qu'il étoit affoibli. Ils firent le trajet avec un vent favorable, & arriverent presque avant que le Bacha se fût aperçu de leur départ.

Nombreuse sortie des Assiégez quin'eut pas un heureux succès.

Ils n'eurent pas plûtôt mis pié à terre, que dès le lendemain * les Assiégez au nombre de cinq mille cinq cens hommes de pié & de trois cens cinquante Chevaux, firent une sortie, & se mirent en marche sur deux lignes, la premiere commandée par le Chevalier de Gremonville, & la seconde par Le Bas : le Capitaine Géneral & le Prince d'Este encore convalescent commandoient le Corps de Bataille. Il n'y avoit pas plus de trois mille hommes dans le Camp des Turcs; mais dans l'empressement de les attaquer avant le retour du Bacha, aucun des Géneraux n'avoit reconnu la situation du Camp, non plus que les dificultez de l'attaquer, ni le chemin qu'il faloit prendre. On ne donna pas 1660. même aux Officiers subalternes les ordres qu'ils devoient suivre dans les divers évenemens qui pouvoient arriver. S'étant donc mis en marche avec si peu de précaution, l'Aile gauche ne laissa pas de pousser les Turcs jusqu'au delà d'une Ravine qu'elle ne put passer sans se rompre. Déja elle s'étoit ralliée, & l'Aîle droite s'étoit mise à poursuivre un gros de Turcs, qui se dissiperent à son aproche : lorsque les Troupes se laissant trop emporter à l'avantage de ce succés entrerent confusement dans le Camp, où s'étant emparé d'une Batterie de huit pieces de Canon, elles s'amuserent à piller sans écouter les ordres des Géneraux. Cette avidité fut cause de leur perte. Car quelques Turcs aiant aperçu d'une hauteur le desordre & la confiance avec laquelle les Soldats erroient dans le Camp, descendirent au nombre de trente Cavaliers seulement, & donnerent sur les plus avancez, qui, effrayez de cette rencontre impreveüe, crierent *les Turcs, les Turcs*, pour demander du secours. Jamais terreur ne fut égale à celle qui s'empara de tous les esprits à ce cri. Comme si l'Armée entiére des Infideles fût venue fondre sur les Chrêtiens, on les voyoit fuïr en desordre jettant leurs armes & leur butin, en répetant ces funestes mots qui jettoient par tout la confusion & le trouble. En vain les Generaux s'efforçoient d'arrêter les fuïards : sourds à leurs voix & presque aveugles à toute sorte de dangers, ils se jettoient dans des précipices & cherchoient un lieu de sûreté sans le pouvoir trouver. Plusieurs croïant sauver leur vie rencontroient la mort sous le sabre des Turcs, & se fermant eux-mêmes les moyens de fuir en voulant tous passer à la fois par des chemins étroits, les uns étoient massacrez sur les épaules des autres. Les

Une terreur panique s'empare des Troupe & les oblige de fuir.

* Le 17. Septembre.

plus agiles & ceux qui avoient le mieux couru s'étoient jettez dans les fossez de Candie, ou s'étoient retirez dans les Ouvrages exterieurs. Les plus braves Officiers, les plus courageux & les plus vieux Soldats ne savoient à quoi attribuer cette frayeur generale qui avoit mis six mille hommes en fuite devant trente. Preuve certaine que ce n'est ni le nombre ni le courage qui donne la victoire, mais la seule protection du Dieu des Armées, qui frape d'étourdissement, quand il lui plait, les plus fermes & les plus assurez. Comme cette action fut plûtôt une terreur panique qu'un combat, plûtôt une fuite qu'une defaite, les Venitiens n'y perdirent pas plus de sept cens hommes, & les François un peu moins. Le plus grand mal qu'elle produisit, fut de leur avoir arraché une victoire presque certaine, dont la delivrance de la Place assiegée auroit pu être le fruit, si, au lieu de s'amuser au pillage, les Troupes fussent allé attaquer le fort de Candie Neuve qui se trouvoit degarni de Soldats.

On les envoye à Paros où le P. d'Este leur General, meurt.

Il n'y eut pas un de ceux qui s'étoient trouvez en cette occasion, qui n'eût la honte peinte sur le visage, & qui ne reprît les autres & soi-même de s'être laissé aller à cette vaine terreur. Le Peuple de Candie affligé & tous les Generaux justement indignez accabloient de reproches les Soldats que le dépit & la confusion enflammoient d'un nouveau courage. Plusieurs étoient d'avis que pendant qu'on les voïoit brûler du desir de se venger, on les conduisit derechef pour faire un attaque mieux concertée. Mais le jour suivant il arriva trois mille hommes au Camp des Turcs suivis du Bacha & de tout le reste de leur Armée. On aprit en même tems que dix-huit Galeres étoient arrivées au Port de Canée & y avoient aporté du secours. Ce qui aiant deconcerté le dessein d'une nouvelle tentative contre les Infideles, obligea les Troupes à demeurer quelques jours en repos dans Candie. Pour surcroit de maux, les maladies qui affligeoient le Peuple de cette malheureuse Ville se communiquerent aux Soldats de la Garnison. Il en mourut bien-tôt un grand nombre: ce qui fit que pour sauver les Troupes nouvellement arrivées de France, on les envoya à Paros comme dans un lieu plus sain. Le Prince Almerigo d'Este, qui n'étoit pas encore bien retabli de sa maladie, y prit une grosse fiévre, causée peut-être autant par le chagrin de la deroute qu'il n'avoit pu empêcher, que par l'intemperie du climat. Il y succomba enfin & mourut le 16. Novembre universellement regretté. C'étoit un jeune Prince, qui, quoi-que dans un âge peu avancé, avoit donné diverses preuves de son courage & de sa prudence. Ainsi s'évanouïrent, avec les esperances que le Cardinal Mazarin avoit fondées sur sa personne, celles que la République de Venise attendoit de son secours. Le tems n'étoit pas venu qui devoit mettre fin aux malheurs de Candie; puisque cette Ville, destinée à souffrir encore durant neuf ans les travaux d'un siege trés-rigoureux, n'en fut delivrée, comme nous le dirons, qu'en passant au pouvoir des Turcs qu'elle craignoit plus que toute autre chose.

Avantages maritimes remportez par les Venitiens.

Le Vizir témoignoit ne pas se soucier de la paix qui venoit de se conclure entre les Princes Chrêtiens, non plus que des secours qu'on avoit envoyez en Candie. Il se contentoit de conserver ses conquêtes, & d'empêcher, par le moyen d'une mediocre Flote qu'il tenoit en mer, qu'on ne lui donnât aucun échec. Il rompit en effet les mesures du Capitaine General des Venitiens, qui avoit de surprendre Negrepont. Il prétendoit rompre premierement

1660. ment le Pont de communication de cette Place, pour lui ôter les moyens de recevoir du secours, & donner ensuite un assaut en y jettant quantité de bombes, & en faisant des décharges de toute l'Artillerie; mais le vent n'aiant pas secondé ce dessein, les Turcs en eurent avis & se fortifierent. Ils ne purent du moins empêcher les Venitiens de reduire l'Ile de Schiatto qui refusoit de leur payer les contributions, par la confiance que lui donnoient sa Garnison & sa situation avantageuse. Le Château est sur un Roc entouré de trois côtez par la mer, & le seul côté par où il tient à la terre n'a guere plus de vingt pas de large & est d'un accés trés-difficile pour les hommes & pour le Canon. Le Capitaine Géneral aiant neanmoins fait debarquer les Troupes, & fait porter à force de bras quatorze piéces de Canon & six Mortiers en trois postes differens, fit un si grand feu contre le Château, que ceux qui le defendoient, voïant les deux principales tours deja entierement ruïnées, ne crurent pas devoir attendre l'assaut pour capituler. On demolit aussi-tôt les Fortifications, & l'Ile demeura Tributaire comme auparavant. On mit ensuite les Troupes en quartiers. Les François réduits à un petit nombre, eurent leur logement à Nicsia: les principaux Officiers repasserent en France, & le Roi envoya la Commission de Lieutenant General au Chevalier de Gremonville pour commander ce qui en restoit. Mais cet Officier aiant apris que le Senat de Venise n'étoit pas tout-à-fait content de la conduite qu'il avoit tenuë en quelques occasions, demanda son congé & se retira du service.

Etat des amours du Roi & de la Manci-ni.

La Cour étoit toûjours à Fontainebleau, où elle joignoit aux plaisirs de la belle saison tous les divertissemens que l'on pouvoit procurer à la nouvelle Reine. Le Cardinal Mazarin y fit venir ses Niéces pour faire la réverence à Sa Majesté. Mademoiselle Mancini, sentant bien que cet honneur lui coûteroit cher, s'en seroit volontiers excusée. Elle aimoit beaucoup mieux ne pas voir le Roi, que de s'exposer en le voiant à r'ouvrir une plaïe qui n'étoit pas encore bien fermée. Et comme tout chagrine lors que l'esprit n'est pas en bonne assiette, & que l'imagination est préoccupée, Mademoiselle Mancini ne trouvoit par tout que de nouveaux sujets de déplaisir. Sa douleur, qui multiplioit les objets, lui répresentoit le Roi avec une indiférence qui la desesperoit, & qui lui faisoit regretter Paris à tout moment. Si le Roi loüoit la Reine son Epouse, Mademoiselle Mancini regardoit ses loüanges comme autant de coups de poignard qui lui perçoient le cœur; & le pis étoit encore, qu'il faloit qu'elle étouffât tous ses ressentimens; car Son Eminence lui avoit expressément ordonné de ne rien dire. Le depit ne pouvant donc la guerir, la necessité ne lui servit pas mieux dans un besoin si pressant, que lui avoit servi sa raison dans le tems où elle auroit pu prévenir ses disgraces. Elle se trouvoit toûjours la malheureuse victime de sa passion, quelques efforts qu'elle fit pour l'arracher de son cœur; & quoiqu'elle se représentât tout ce qui étoit capable de lui inspirer de l'aversion pour le Roi, ce Prince, pour son malheur, ne lui paroissoit que trop aimable. Le monde & la Cour lui étoient également odieux, & elle n'y alloit que lorsqu'elle ne pouvoit s'en dispenser.

Le Car. Mazar. conclut son mariage avec le Contable Colone.

Le Cardinal, qui vouloit éloigner cette Niéce, fut bien aise que le Connêtable Colonne la fit encore demander en mariage. La proposition en fut faite tout de nouveau à Mademoiselle Mancini. Comme sa disgrace l'avoit

1659. renduë plus humaine, on ne trouva plus en elle les mêmes opositions qu'auparavant. Non seulement elle y donna son consentement, mais elle pria l'Evêque de Frejus d'en parler à son Oncle, & de faire en sorte que l'afaire se conclût au plûtôt. Elle attendoit avec impatience le retour du Courier qui devoit aporter les Articles de son mariage.

Derniére maladie de ce Ministre.

La Cour étant ensuite revenuë à Paris, le Cardinal Mazarin y revint avec elle, comblé de joie & de satisfaction, non seulement pour le grand ouvrage de la paix & du mariage du Roi qu'il avoit si heureusement consommé, mais encore pour l'établissement qu'il venoit de procurer à sa Niéce. Le plaisir qu'il en ressentoit lui avoit fait dissimuler les indispositions presque continuelles dont il avoit commencé d'être attaqué aux Conferences des Pirenées. Elles l'avoient jetté dans un épuisement qui l'obligea enfin de se mettre au lit. Cependant il n'avoit rien relâché de son aplication ordinaire aux affaires. Mais lorsqu'il arriva à Paris, il avoit le foye & les poulmons si endommagez, & une complication de goute & de gravelle, qui lui causoit des douleurs si aiguës, qu'il ne put longtems les soûtenir. Tout se termina à une Hydropisie formée, qui neanmoins n'auroit peut-être pas été incurable, s'il avoit eu des Medecins qui eussent su prévenir son mal, ou y aporter dans le commencement les véritables remedes. Mais d'ailleurs ses Neveux & ses Niéces, qui attendoient des biens immenses aprés sa mort, ne se mettoient guere en peine de sa guerison. Comme s'il eût voulu se detacher par avance de la Cour, où il sentoit bien qu'il n'étoit plus si necessaire, laissant le Roi en âge de gouverner par lui-même, il quitta l'apartement qu'il avoit au Louvre & se retira en son Palais * pour y faire 1660. desormais sa residence. Il y traita au mois de Septembre Leurs Majestez, avec une grande partie de la Cour; & ce régal fut d'autant plus guai, qu'il sembloit que Son Eminence commençât à se mieux porter. Mais ce n'étoient que des aparences trompeuses, comme on le reconnut dans la suite. Durant tout le cours de cette maladie, le Roi lui rendit réglement visite tous les jours, soit pour tenir Conseil, soit pour conferer simplement avec lui. Dans ces Conferences il n'y avoit ordinairement que le Roi & le Cardinal, à moins que le Sr. le Tellier n'y fût necessaire. Là il instruisoit sans doute le Roi de l'Art de regner sans Ministre & de la maniere de gouverner aprés sa mort. En effet il est remarqué dans un Mémoire digne de foi, que pendant le dernier mois de la vie du Cardinal, le Sr. le Tellier écrivit sous lui ce qu'il faloit que Sa Majesté fit ou fût, aprés que cette Eminence ne seroit plus dans le Ministere.

1661.

Etat de la Religion Reformée en France *Hist. de l'Edit de Nante.*

Les choses étoient en cet état au commencement de l'année 1661. lorsque la Cour frapa sur les Reformez du Languedoc un coup qui commençoit à presager leur entiére ruïne dans le Royaume. Ceux de Montauban avoient relevé quelques Bastions autour de leur Ville avec la permission de la Cour, pour mieux defendre ses interêts contre les Rebelles dans le tems des derniers troubles. Le Roi avoit reconnu leur fidelité en cette occasion, & avoit même donné une Declaration en leur faveur, qui sera à jamais un témoignage assuré de leur zele. Cependant non seulement on les obligea de demolir ces Fortifications, mais on ruïna les plus beaux endroits de leur Ville, sous le pretexte des contraven-

* *Le Palais Mazarin dans la Ruë neuve des Petits-Champs.*

1661. tions faites aux Edits. Comme c'est ici un des premiers Actes de l'Autôrité du Roi à cet égard, il est bon de raporter quel étoit alors l'état de la Religion Reformée en France, afin de préparer le Lecteur à ce que nous en dirons ci-aprés. Les Protestans n'avoient plus d'Assemblées Politiques, où ils pussent dresser les Cahiers de leurs Griefs; & au défaut d'un Synode National qu'il ne leur étoit pas permis non plus de convoquer, ils en tenoient par tout de Provinciaux, où chacun portoit les plaintes de son Eglise. On en forma des Cahiers que les Synodes envoyerent * à Paris par des Deputez exprès; & l'on fit ensuite de tous ces Cahiers la matiere d'une Requête commune, qui fut concertée avec le Deputé Général.

Concession de l'Edit de Nantes en leur faveur.

On y réduisoit à cinq Articles les plus importantes concessions de l'Edit de Nantes. Le I. parloit de la liberté que cet Edit accordoit aux Reformez de demeurer dans tous les lieux du Royaume à leur choix, sans qu'ils y pussent être recherchez pour leur Religion, ni contraints de rien faire contre le sentiment de leur conscience. Le II. regardoit le droit de faire l'Exercice public de leur Religion en de certains lieux, & d'y vaquer en particulier dans leurs maisons sans qu'on leur en fît des affaires. Le III. touchoit le pouvoir accordé aux Peres & aux Meres de disposer comme il leur plairoit de l'éducation de leurs Enfans. Le IV. concernoit le privilege d'être reçu à toutes les Charges, aussi bien que les Catholiques Romains. Le V. enfin traitoit du droit de porter les causes des Reformez aux Chambres de l'Edit ou aux Chambres Mi-parties créées en leur faveur. Sur ces principes, ils se plaignoient que l'Edit avoit été violé en tous ces points; & ils remontroient que ni les Catholiques ni le Clergé ne pouvoient recevoir aucun préjudice de ces libertez, quand même ils en laisseroient joüir les Reformez sans contradiction; au lieu que la moindre contravention pouvoit jetter les Reformez dans une opression manifeste. 1661.

Violent en tous leurs points.

La premiere plainte étoit que le Clergé avoit fait juger que les Reformez, accusez de Leze-Majesté Divine, seroient privez du renvoi de leurs Causes aux Chambres, & ne pourroient decliner la Jurisdiction des Parlemens. La seconde étoit, que sous le prétexte des Annexes on privoit de l'exercice de leur Religion les Habitans de la Campagne, qui, depuis le retranchement des deniers accordez en compensation des Dimes, ne pouvoient plus, à cause de leur pauvreté, entretenir un Ministre, sans unir l'Eglise qu'ils composoient avec quelque autre du Voisinage. On ajoûtoit qu'à cause de leur Religion les Gentilshommes étoient exclus des récompenses qu'ils meritoient par leurs services: que ceux qui étoient d'une moindre qualité ne pouvoient être reçus ni aux Offices ni aux Metiers: qu'il suffisoit d'être Reformé pour être surchargé de Tailles & de Logemens de gens de guerre: que les Missionnaires étoient repandus par tout, exerçant une espece d'Inquisition: qu'ils enlevoient les Enfans sur les moindres pretextes, après quoi ils faisoient condamner les Peres à leur payer de grosses pensions. On raportoit toutes les finesses du Clergé pour éluder l'observation de l'Edit, & en faire au contraire autoriser les infractions. On n'oublioit pas à toucher en passant la fidelité que les Reformez avoient gardée pendant les derniers troubles, malgré les sollicitations & les promesses de ceux qui avoient tâché de les suborner. On concluoit en reque-

* *Ceci se passa en 1658.*

1661. rant l'observation de l'Edit ; & pour y donner lieu, on demandoit qu'il en fût fait un nouvel Enregîtrement dans tous les Parlemens & autres Cours du Royaume. Cette Requête étoit signée de dix Deputez des Synodes Provinciaux, qui travaillerent durant près de quatre mois à obtenir une audience du Roi.

Remontrances faites au Roi sur ce sujet par les Deputé des Synodes.

Elle leur fut enfin accordée, à condition que le Chancelier parleroit le premier, pour leur faire savoir les intentions de Sa Majesté. Cette condition étoit fort extraordinaire. Il sembloit qu'on la proposoit seulement, pour fermer la bouche aux Deputez, sur les choses qui leur tenoient peut-être le plus au cœur. Ils ne laisserent pas de l'accepter, de peur qu'en voulant obtenir une audience tout-à-fait libre, ils ne fussent même exclus de celle-ci, toute conditionnelle qu'elle étoit. Ce fut donc le 18. de Janvier 1658. que le Deputé Géneral les introduisit dans une chambre de l'apartement de la Reine, où le Roi étoit avec elle. Le Chancelier, qui y étoit aussi, avec le Marquis de la Vrilliére & le Comte de Brienne, Secretaires d'Etat, prit d'abord la parole, & dit „ que le Roi avoit differé „ jusques-là pour des considerations „ importantes de donner audience aux „ Deputez des Synodes; qu'encore que „ leur Députation ne fût pas dans l'or„ dre, & que les exemples en fussent „ rares, Sa Majesté avoit bien voulu „ neanmoins les écouter, à cause de „ la bonne conduite & de la fidelité „ des Réformez, qu'ils avoient toû„ jours temoignée, mais principale„ ment dans les dernieres guerres ci„ viles: que le Roi les vouloit faire „ joüir du benefice des Edits, & les „ proteger : qu'ils en donnassent au „ plûtôt avis à leurs Peuples qu'ils leur „ en confirmassent les assurances en „ s'en retournant dans leurs Provinces, „ afin de les encourager à demeurer „ fermes dans les devoirs de l'obeïssan„ ce „. Le Marquis de la Forêt, Gentilhomme deputé de la Province de Poitou, parla ensuite, & fit un discours sage, modeste & respectueux, où il ne laissa pas de remontrer avec force les entreprises qu'on faisoit tous les jours contre les Edits, & qui étoient autôrisées par les Arrêts & Déclarations que le Clergé obtenoit si facilement. Il glissa ces mots remarquables, en parlant de l'obéïssance qui est dûë au Roi : *qu'ils n'estimoient pas qu'aucune Puissance temporelle eût pouvoir de les en dispenser ; & qu'aprés avoir rendu à Dieu ce qui lui étoit dû, ils alloient avec joye rendre à Cesar ce qui lui apartenoit.* Il demanda la revocation de tout ce qui avoit été fait de contraire à l'Edit de Nantes, & la pleine observation de ce qu'il contenoit. Enfin il remercia le Roi de l'audience qu'il avoit bien voulu accorder aux Deputez ; & aiant remis entre les mains de Sa Majesté le Cahier signé du Deputé Géneral & de tous les autres, ce Monarque lui dit, en le recevant, *j'examinerai vôtre Cahier, & vous rendrai justice.* 1661.

Réponse de sa Majesté.

Les Deputez demandent aussi audience au Card. Mazar. & l'obtiennent.

Aprés l'audience du Roi, les Deputez demanderent aussi celle du Cardinal Mazarin, qui, l'aiant refusée d'abord, l'accorda ensuite sans éclat, pour sauver les bienseances de son caractere. De Langle, Ministre de Rouen, Deputé du Synode de Normandie, & de Thiac, Deputé de Sintonge, furent les deux qu'on nomma pour lui parler. Ils le trouverent seul à Vincennes, où ils lui furent presentez * par le Deputé Géneral. De Langle portant la parole lui fit une Harangue insinuante & flateuse ; mais également forte & vigoureuse, sur le même sujet sur lequel le Marquis de la Forêt avoit parlé de-

* *Le 17. Mars. 1558.*

1661. vant le Roi. La réponse du Cardinal fut longue, & si remplie de marques d'affection, & d'assurances du desir qu'il avoit de rendre service aux Reformez, qu'il n'en falut pas davantage pour persuader à ceux qui le connoissoient, qu'il avoit des desseins tout contraires à ce qu'il disoit. Il excusa ce qui avoit quelquefois été fait contre l'Edit, par les rencontres fâcheuses où l'on s'étoit trouvé. Il temoigna que le Roi manqueroit de justice, s'il ne regardoit pas les Reformez de même œil que les Catholiques, puisqu'ils n'étoient pas moins promts les uns que les autres à verser leur sang, & à donner leurs biens pour le service de S.M. Il toucha les preuves de fidelité que les Réformez avoient données pendant la derniere guerre; & pour payer l'Orateur en complimens de ce qu'il y avoit eu d'obligeant dans sa Harangue, il ajoûta, qu'il étoit bien informé que les Ministres ne se contentoient pas d'être fideles eux-mêmes, mais qu'ils tâchoient d'inspirer aussi aux autres la fidelité, & de persuader à leurs Peuples, *qu'on ne pouvoit être sauvé & mauvais sujet tout ensemble.* De Langle aiant repliqué quelque chose à ce discours, le Cardinal lui répondit encore ces propres paroles: *Le Roi fera connoître par des effets la bonne volonté qu'il a pour vous; assurez-vous que je vous parle du bon du cœur.*

Réponse de ce Ministre.

Véritable disposition du Roi à l'égard des Réformez.

Ce fut tout ce que les Deputez obtinrent que ces paroles équivoques, qui, au lieu de signifier, comme il semble d'abord, que le Roi donneroit aux Reformez des marques de sa bienveillance, ne vouloient dire autre chose, comme l'evement l'a montré, sinon, que le Roi feroit voir par des effets, qu'il n'avoit pour eux aucune bonne volonté. En effet ce Prince s'en expliqua peu d'années aprés, dans une occasion où on lui mettoit devant les yeux les exemples de Henri le Grand & de Loüis XIII. ses predecesseurs, qui avoient accordé tant de faveurs aux Reformez, *le Roi mon grand-pere*, répondit-il, *vous aimoit & ne vous craignoit pas; le Roi mon pere vous craignoit & ne vous aimoit pas, mais moi je ne vous crains ni ne vous aime.* C'est ce que tout le cours de son Regne n'a fait connoître que trop évidemment. Car pour venir maintenant à ce qui se passa cette année, il eut bientôt oublié la fidelité de ceux de Montauban, & malgré les marques de reconnoissance qu'il avoit données à cette Ville, il saisit la premiere occasion pour la traiter avec une extrême rigueur. 1661.

Un tumulte excité par les Ecoliers de Montauban attire un châtiment rigoureux à cette Ville.

Il y avoit dans cette Ville un Collége, qui aiant été long-tems possedé par les Reformez seuls, avoit été ensuite mi-parti, comme celui de Nîmes & quelques autres. Le Roi avoit donné aux Jesuites ce qu'il avoit ôté aux Reformez. Ceux-ci ocupoient presque tout le bas, & une chambre haute, où ils enseignoient la Theologie: & les autres presque tout le haut, où ils recevoient leurs Ecoliers. Les Jesuites tenoient aussi dans le bas une petite Eglise, dont la sortie étoit sur la ruë, & une sale sur la cour où ils enseignoient la Philosophie. Leurs Ecoliers n'osoient presque se montrer, & se renfermoient dans leurs Classes aussi-tôt qu'ils arrivoient. Les Reformez au contraire disposoient de la cour & s'y promenoient sans concurrens. Cette contrainte étoit insuportable aux Jesuites, qui aspiroient depuis long-tems à s'en delivrer; mais jusqu'alors la conjoncture ne leur avoit pas été favorable, & ils avoient été reduits à se contenter d'être tolerez. Ils firent naitre avec adresse une occasion de se delivrer de cette peine. Ils avoient accoûtumé de faire représenter de tems en tems quelque Tragedie par leurs Ecoliers, & ils dres-

1661. soient pour cela un Théatre dans le plus grand de leurs Auditoires, où ils ne pouvoient par consequent recevoir qu'un petit nombre de gens. Mais ils s'aviserent cette année de dresser leur Théatre dans la cour, aprés en avoir obtenu la permission, sous le pretexte d'avoir invité l'Intendant & quelques autres personnes de consideration à ce spectacle. Comme ce Théatre bouchoit une des portes du College, ce qui obligeoit les Ecoliers à faire un grand tour, il n'en falut pas davantage pour échaufer ces jeunes têtes qui ne cherchoient qu'une occasion de se signaler. Ils prétendirent qu'on n'avoit pas permis aux Jesuites de leur ôter l'usage de cette porte, & sur cela, s'étant attroupez, ils abbatirent le Théatre. Quelques-uns de ceux qui travailloient pour les Jesuites, & de leurs Ecoliers, qui s'y trouverent peut-être exprés pour se faire battre, y reçurent quelques coups de poing. Le Magistrat averti de ce qui se passoit, mit en prison les plus mutins, & cette severité ne servit qu'à irriter les autres davantage. Les Ecoliers jouïssoient du privilege de n'être jugez que par le Conseil Academique, & de n'être emprisonnez que par son autôrité. Leur prison même étoit separée de celle de la Jurisdiction ordinaire. Ils crurent leurs privileges violez, quand ils virent leurs Compagnons menez en prison par l'Autorité de la Justice. Après quelques reflexions tumultueuses, ils allerent ouvrir les prisons avec violence, & mirent en liberté ceux qu'on y avoit enfermez. Les Consuls & quelques Professeurs s'y rendirent; mais ni l'autôrité des uns, ni les remontrances des autres ne purent arrêter cette jeunesse échauffée. Elle ne revint à la maison qu'après qu'elle eut executé son dessein.

On en rend i-é- Cette équipée d'une troupe de jeunes gens ne devoit pas, ce semble, être imputée à toute l'Eglise Reformée. Cependant, pour l'en rendre responsable, on fit courir le bruit que les Ecoliers avoient été poussez à cela par quelques uns de leurs Professeurs: que les Habitans avoient fait de cette afaire une affaire de Religion: qu'il y aloit de l'honneur & de la sureté de la Religion Catholique de ne permettre pas qu'on fit insulte impunement à ceux qui l'enseignoient sous l'Autôrité du Roi. Sur les avis qui furent envoyez au Conseil, l'Intendant * reçut ordre de deposseder les Reformez du College & de le donner tout entier aux Jesuites. Il assembla pour cet effet les plus notables Bourgeois, & leur declara qu'il avoit reçu cet ordre par une Lettre de Cachet. Le Peuple, qui en fut averti, accourut au lieu de l'Assemblée, & demanda à voir la Lettre. Il prétendoit qu'elle avoit été surprise, & ofroit de se soûmettre aux volontez du Roi, pourvu qu'il en fût duëment informé. Si l'Itendant n'avoit eu que de bonnes intentions, il auroit pu avoir cette complaisance pour un Peuple, qui ne demandoit, en cela, rien d'injuste. Mais on étoit bien aise de faire faire qnelque faute à ce Peuple, qui jouïssoit encore d'une liberté presque entiere, pour avoir un prêtexte de l'oprimer. On ne doutoit pas qu'il n'eût de la peine à voir transferer son Academie, sans y former quelque oposition qu'on pourroit peindre aisément des couleurs de la revolte. La Ville de Montauban regardoit ce College comme son bien, parce qu'elle l'avoit fondé à ses dépens, & que les Ecoliers, qui étoient en assez grand nombre, lui aportoient des profits considerables. On ne souffre pas tranquillement de se voir depouiller de son bien, sans aucune formalité & sans en entendre les

1661. po: sible tou-te l'Eglise de Montauban.

* *Nommé Hotman.*

1661. raisons. Il étoit donc à craindre que l'artifice ne réüssît, & que le murmure ne dégenerât en sedition.

L'Academie de cette Ville est transferée aux Jesuites

Toutefois un autre artifice plus innocent & plus saint, empêcha l'efet du premier. Ce fut d'avoir recours à un acte de pieté, comme il avoit deja été pratiqué avec succés en de semblables occasions. L'assemblée des Notables se tenoit dans un Temple ; on en ouvrit les portes, & un Ministre aiant été chargé de faire une exhortation au Peuple, qui attendoit la fin de la déliberation, il le fit avec tant d'eficace, que les plus échaufez se calmerent, & retournerent tranquillement dans leurs maisons. On nomma quelques personnes pour terminer cette afaire ; & la conclusion fut, que les clefs du College aiant été envoyées à l'Intendant, il en mit les Jesuites en possession, sans que personne entreprît de s'y oposer.

Assemblée du Clergé qui acheve d'indisposer le Roi contre les Réformez.

Cette soûmission n'empêcha pas que l'Intendant n'envoyât en Cour un Procés Verbal où la prétenduë sedition étoit fort exagerée. Il se garda bien d'en avertir ceux contre lesquels il écrivoit. L'avis leur en fut donné assez tard de Paris même, d'où on leur faisoit savoir qu'il se machinoit contre eux quelque chose d'extraordinaire. L'Assemblée du Clergé, qui se tenoit alors, acheva ce que la haine de l'Intendant avoit commencé. L'Evêque de Lavaur y fit * au Roi une Harangue des plus violentes. Il se plaignit que l'Eglise Catholique *se voyoit tous les jours oprimée par les entreprises de Ceux de la Religion Pretenduë Reformée :* qu'on bâtissoit de nouveaux Temples, qu'on multiplioit le nombre des Ministres, qu'il appeloit *faux Prophetes*, que le Christianisme étoit renversé parmi eux, que la confusion & l'injustice y regnoient, & produisoient des effets funestes à l'Eglise & à l'Etat. Il demanda au Roi qu'il éfaçat jusqu'aux vestiges de ces malheurs que la Secte de Calvin avoit causez depuis tant d'années, & l'y exhorta par l'exemple de Constantin. Il rendit graces au Roi de ce qu'il avoit fait demolir les fortifications d'Orange, & pour faire de cette violence une action glorieuse à Sa Majesté il dit que le Bastion appellé *d'Orange* avoit été bâti sur les ruïnes d'une Eglise, où il s'étoit autrefois tenu des Conciles : comme si, quand la chose eût été vraïe, cette Remarque Historique eût été une raison sufisante, pour justifier l'usurpation d'une Souveraineté qui ne relevoit de personne, & legitimer l'entreprise du Conseil de France sur les droits d'un Prince encore pupille, qui ne tenoit rien du Roi. Il finit, en demandant formellement à ce Monarque la destruction des Reformez.

Harangue de l'Evêque de Lavaur.

Le Roi envoie des Troupes à Montauban pour ruïner la Ville.

Il n'en faloit pas tant pour y exciter un Prince, qui n'y étoit deja que trop disposé. Il envoya ordre au Marquis de St. Luc, son Lieutenant en Guyenne, de mener des Troupes à Montauban & de ruïner cette Ville. Ce Marquis qui y avoit autrefois trouvé si à propos une retraite, lorsqu'il eut été défait à Miradoux par le Prince de Condé, y marcha avec quatre à cinq mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie, se saisit des portes & des places, observa tout ce qui se pratique dans une Ville ennemie quand elle s'est renduë après un siége, prit sur toutes choses l'avis des Evêques & des Jesuites, logea les Troupes chez les Reformez presque seuls, mettant dans une de leurs maisons jusqu'au nombre de vingt-quatre Soldats. Ce ne fut pas tout. L'Intendant eut ordre d'informer de la sedition passée, & de juger souverainement avec le Présidial ceux qui se trouveroient chargez d'y avoir participé. En execution de ce pouvoir plusieurs person-

* Le 7. de Février de cette année.

1661. nes furent emprisonnées, plusieurs bannies, & quelques-unes executées à mort.

Elle emploie inutilement la protection de la Reine & du C. Mazar.

Ces malheureux habitans n'avoient eu avis du traitement qu'on leur preparoit, que lorsqu'il n'étoit plus tems d'y remedier. Ils s'étoient neanmoins flatez de la protection de trois personnes, qui, depuis les guerres civiles, leur avoient toûjours témoigné de la bonne volonté. L'un étoit le Duc d'Epernon, Gouverneur de la Province, qui les avoit toûjours traitez avec assez de bien veillance & de douceur : l'autre, le Cardinal Mazarin, qui les apeloit d'ordinaire ses bons amis ; & la troisiéme, la Reine-Mere, qui s'étoit si bien trouvée de leurs services, qu'elle avoit promis de n'en perdre jamais le souvenir. Mais cette Princesse, bien loin de les proteger, fut leur partie ; & tout le tems qu'elle vecut depuis le mariage du Roi son fils, elle fut toûjours le principal instrument des Jesuites pour porter ce Prince à detruire les Reformez. Un autre contretems les priva de la protection des deux autres personnes sur lesquelles ils comptoient : lorsqu'ils s'adresserent au Duc d'Epernon, ils le trouverent agonisant ; & le Cardinal Mazarin étoit à l'extremité lorsqu'il reçut leurs Lettres.

Ce Ministre fait son Testament.

Il s'étoit fait porter au Château de Vincennes lorsqu'il se trouva plus mal, afin d'y mourir plus tranquillement. C'étoit toûjours neanmoins au milieu de la Cour, qui ne l'abandonna point durant toute sa maladie. Le troisiéme de Mars, six jours seulement avant sa mort, & lorsqu'il n'eut plus lieu d'esperer de guerison ; il parla de faire son Testament. Il y recompensa tous ses Domestiques, fit des Legs à tous ses parens, & confirma le don * qu'il avoit fait aux Théatins, & au Collége des quatre Nations, dont nous parlerons ci-aprés. Il laissa à la Couronne dixhuit gros Diamans, des plus beaux qu'il y eût en Europe, & que le Roi a voulu qui fussent nommez *les dix-huit Mazarins* en l'honneur du Testateur. Comme on peut voir dans son Historien les autres Legs qu'il fit, à la Reine Mere, à la Reine, à Monsieur Frere unique du Roi, & à plusieurs autres personnes de distinction, je ne m'arrêterai pas ici à les raporter. Il fit aussi divers Legs pieux à plusieurs Eglises & Couvents de Paris, comme aussi aux Pauvres de cette Ville & d'ailleurs. On ne peut pas mettre de ce nombre le *bon jour* qu'il envoia avec tant de peine & d'efort, un peu avant que de mourir, à Madame T. au lieu de Legs Testamentaire.

Ses dispositions à l'égard des Gens de Lett.

Entre tous ces differens Legs, il n'y en a peut-être pas de plus éclatant ni de plus noble que celui qui regarde les Gens de Lettres, auxquels il laissa leur vie durant la jouïssance des pensions qu'il leur avoit données. Il accompagna la gratification de civilitez & de termes obligeans. Il declara que ce n'étoit pas à beaucoup près tout ce qu'il avoit medité de faire pour eux : que son dessein étoit, après qu'il auroit procuré la paix & le repos au Royaume, d'y faire plus que jamais fleurir les Sciences & les Arts. Mais que les frequentes indispositions qui lui étoient survenuës, & qui s'étoient accumulées depuis, l'en avoient empêché à son grand regret. Il est cependant hors de doute qu'il a fait à leur égard ce que l'Histoire ne marque jusqu'ici d'aucun Ministre. La plûpart ne s'attachent qu'à leur fortune, & bornent toutes leurs pensées au seul tems de leur Ministere. Le Cardinal Mazarin n'en usa point ainsi : sans negliger sa fortune & celle de sa famille, il

* *De cent mille écus dont ces Peres se servirent pour commencer le bâtiment de leur Eglise, dont l'entreprise alloit bien plus haut que ce Legs. Mazarin fit venir les Theatins à Paris en 1644.*

1661. il regarda tout le Regne de Louis le *Grand* comme son administration propre, & engagea ainsi le plus qu'il put d'Ecrivains, qui avoient quelque réputation, à travailler chacun selon son talent pour la gloire du Roi & de l'Etat. N'étoit-ce pas un rafinement de vanité, pour lier tellement à sa personne les évenemens du Regne dont il avoit jetté le fondement, que les évenemens de la vie du Maître servissent à perpetuer la gloire du Ministre ?

Quoi-qu'il laissât au Roi des Memoires sur les affaires les plus secretes, que le Tellier Secretaire d'Etat écrivit sous lui, comme je l'ai dit; il ne faut pourtant pas croire que le Testament Politique qu'on lui attribuë soit effectivement son Ouvrage, & contienne les leçons qu'il donna au Roi avant que de mourir. C'est ce qui ne peut tomber dans l'esprit des personnes raisonnables qui voudront faire avec nous ces deux reflexions. L'une, qu'il n'est pas probable que ce Ministre, qui, à la verité, étoit grand Politique, & qui avoit reçu tant de preuves de la bonté du Roi son Maître, eût voulu le contrister aprés sa mort, en abandonnant au public les leçons qu'il lui auroit données durant sa vie. L'autre, qu'on peut encore moins dire que ce Testament soit l'Ouvrage de Mazarin, puisqu'il ne renferme aucun trait particulier qui persuade qu'il en ait été l'Auteur : d'où il paroît qu'il a été fabriqué aprés sa mort à l'avanture. Il n'en est pas de même de celui qui porte le nom du Cardinal de Richelieu. Ce sont ses maximes, ses principes, la maniére dont il vouloit que l'Etat fût gouverné aprés lui. Mais si Richelieu, en mourant, conseilla au Roi de prendre Mazarin pour son Ministre, quand celui-ci mourut, il ne proposa personne pour lui succeder : soit qu'il n'aimât personne assez pour vouloir lui procurer un si haut emploi, soit, comme il y a plus d'aparence, qu'aiant formé lui même & élevé le jeune Roi, il fût persuadé de ce qu'il avoit toûjours dit depuis cinq ou six ans, que *si ce Prince vivoit âge d'homme, il seroit le premier & le plus celebre Prince de son siécle*. Par consequent, dans la pensée de Mazarin, le Roi étoit capable de gouverner par lui-même, & n'avoit besoin ni de preceptes; ni de Premier Ministre pour le faire. Le Cardinal lui laissa pour Secretaire d'Etat, Michel le Tellier, en qui il avoit plus de confiance qu'en tout autre. Il mit Lionne dans les affaires étrangeres, dans les Finances N. Fouquet, & recommanda au Roi J. B. Colbert. La suite a montré à cet égard s'il se connoissoit bien en genies. Il ne fut pourtant pas heureux dans le choix de Fouquet, Procureur Géneral du Parlement de Paris, homme fort riche; puis que les grandes depenses de ce Surintendant, ses superbes bâtimens, sa magnificence qui éclatoit en tout, firent, comme je le dirai bien-tôt, examiner sa conduite : qu'il eut le malheur de tomber dans la disgrace de son Prince, & qu'il fut accusé de malversation. Il y en a qui disent que le Cardinal, avant que de mourir, donna contre lui des avis au Roi, que cependant pour cacher sa mauvaise volonté, il le nomma Executeur de son Testament, avec les Sieurs de Lamoignon, le Tellier, & autres; ajoûtant dans un Article separé, qu'il se confioit entierement à l'honneur, & à la probité de ces Executeurs Testamentaires. 1661.

Il declara qu'il vouloit remettre tout son bien au Roi, parce que venant des liberalitez de Sa Majesté, il esperoit qu'elle auroit la bonté d'en disposer en faveur de sa famille & de la même maniere qu'il auroit pu faire lui-même. Il remet tout son bien au Roi, & pourquoi.

1661. On dit que ce fut par le conseil de Mr. Joli, Curé de St. Nicolas des Champs, qu'il en usa de la sorte : afin de mettre sa conscience en repos, si les biens qu'il avoit n'étoient pas aquis legitimement. Par cet expedient il se dépouilloit de tout & ne perdoit rien. Je ne sai si Dieu s'en contenta ; mais on dit que ce conseil valut un bon Evêché au Curé Joli. Le Roi étoit trop genereux pour acepter autrement la Donation, que pour en faire une à son tour, qui mît ou, qui semblât mettre en sûreté l'honneur & la conscience du mourant. Ainsi il fit expedier sur le champ un Brevet daté du sixiéme Mars 1661. signé Louïs & contre-signé *le Tellier* ; par lequel il donnoit à Mazarin, en pur don, à lui & à ses Héritiers, tous les biens par lui aquis durant son Ministere. Ils alloient à plus de cent * millions. Il y en auroit eu bien davantage, que le Roi les auroit donnez avec encore plus de plaisir. Cette Morale ne pouvoit être autorisée que par un Docteur ambitieux, qui vouloit être Evêque en trahissant sa Conscience.

Avarice du Cardinal. Quoi qu'il en soit, Mazarin, non plus que Richelieu, n'avoit rien quand il entra au Ministere. L'un & l'autre s'enrichirent en moins de dix-huit ans que dura leur administration ; mais il y eut entre eux une grande difference. Richelieu n'avoit pas épuisé les Finances de l'Etat, pour s'enrichir, ni presque jamais laissé manquer les Armées du Roi, ni negligé aucune occasion favorable, faute de vouloir faire quelque dépense : ce qui est le defaut ordinaire des Premiers Ministres. Personne aussi n'envia ses tresors, qui étoient trés mediocres par raport à la suprême Autorité qu'il avoit exercée, & à toutes les Charges & Gouvernemens dont il étoit revêtu. Il n'en fut pas de même de Mazarin ; on ne vit jamais son agrandissement & sa fortune qu'avec envie : Il étoit né étranger, cela y contribua, & bien loin d'être liberal, comme il en avoit le moïen, il véquit toûjours dans une avarice sordide, quoi qu'il y eût peu de grans Seigneurs qui fussent aussi riches que lui. Il n'y a qu'envers son Pere qu'il fut liberal ; il lui envoïoit tant d'argent à Rome, qu'un jour ce bon homme s'écria, *je pense que les Louïs d'or tombent du Ciel en France comme de la pluie.* 1661.

Il demande un Confesseur. Ce qui se passa entr'eux. Lors que Mazarin se trouva plus mal, il pria le Maréchal de Gramont de lui amener Mr. Joli. Voici les premieres paroles qu'il lui dit : *Vous voiez une personne qui souffre beaucoup. Il ne tient pas à Dieu que je ne sois en état de salut ; priez le pour moi, afin que les douleurs qu'il m'envoie me profitent* ; & quelque tems après, *je vous prie, Monsieur, de me vouloir assister à la mort ; je vous ai choisi pour me rendre ce bon & ce dernier office, ne me refusez pas vos assistances dans le tems.* Et quand ce Directeur le laissoit un peu reposer, le Cardinal lui disoit, *je sens aprocher ma fin, je prie le Seigneur qu'il me fasse misericorde. Dites moi quelque chose de touchant & d'affectueux ; bien que je ne vous réponde pas, je ne laisse pas d'entendre, je vous serrerai la main pour vous le faire connoitre.* Il reçut ensuite le Viatique & l'Extrême-Onction, & lors qu'il fut près de mourir, Mr. Joli qui n'étoit là que pour adoucir les reproches que lui pouvoit faire sa Conscience en ces derniers momens, lui demanda, *s'il ne vouloit pas bien faire quelque satisfaction publique pour tous les mauvais exemples & tous les scandales qu'il pouvoit avoir donnez. Très-volontiers*, répondit-il ; de sorte que prenant le cierge à la main, tête nuë, par forme de réparation ou d'amende honora-

* *Cela paroit incroïable. Je ne le dis qu'après l'Auteur du Parallele des Cardinaux de Richelieu & Mazarin.*

1661. ble, il demanda pardon à Dieu de tous ses pechez, & pria ceux qu'il pouvoit avoir offensez de lui pardonner. Et sur le minuit, *je vais bien-tôt mourir*, dit-il, *mon jugement se trouble; j'espere en Jesus-Christ:* deux heures aprés il expira sans violence, le Mécredi neuviéme Mars 1661. âgé de cinquante-huit ans & quelques mois, comme Richelieu, & aussi la dix-huitiéme année de son Ministere. Dès le lendemain le corps fut mis dans la Ste. Chapelle de Vincennes, & l'onziéme il s'y fit un Service solemnel, auquel assisterent les Prélats de l'Assemblée du Clergé de France, tous les Princes, les Ducs, & les Compagnies Superieures de Paris. Le 28. son cœur fut porté aux Theatins, avec la même pompe que le corps de Richelieu fut conduit en Surbonne. Elle excita aussi tout le menu peuple qui s'assembla aux avenuës des ruës, à dessein de troubler la marche de cette ceremonie, & qui en seroit venu à bout, si les gens préposez pour faire observer la Police, n'y eussent aporté tous leurs soins.

Sa mort

Satires publiées contre lui.

On ne fit jamais tant de Satires contre des Ministres, qu'il en parut contre Mazarin & contre Richelieu, avec qui il eut aussi cela de commun. Ils furent decriez l'un & l'autre après leur mort par une infinité de Libelles & de Pasquinades toutes plus piquantes les unes que les autres. Il y eut pourtant cette difference entr'eux, que Richelieu voulut voir toutes celles qui se débitoient & même les plus secretes & les plus malignes. Soit que ce fût pour en tirer avantage & changer de conduite, ou plûtôt pour en prendre vengeance; il en faisoit chercher les Auteurs comme autrefois le Pape Sixte V. & les punissoit trés-severement. Mazarin au contraire suivoit d'autres principes. Aiant remarqué que les punitions, imposées par son Prédecesseur à ces Faiseurs de Libelles, n'avoient produit d'autre effet que de les multiplier, il negligeoit toutes ces Satires. Ou il ne vouloit point les voir, ou s'il les voioit c'étoit pour s'en moquer. En quoi il prit le bon parti, puisque par là il trouva le secret de les faire tomber. On a beau dire que c'est le sort des Ministres d'être exposez à de semblables mortifications: qu'il est impossible de contenter tout le monde, & qu'il faut au moins laisser au Peuple la liberté de se plaindre, pour le consoler de tous les maux qu'il a soufferts. Il faut avouër qu'il y a bien de la difference entre les Satires qu'on fit contre Richelieu, & qu'on debita contre Mazarin. Les Auteurs des dernieres n'aimoient & n'estimoient point Mazarin.

Comparaison de sa conduite avec celle du Card. de Richelieu par raport aux affaires du Clergé.

Si le premier a été accusé d'être cruel & de ne jamais pardonner les crimes d'Etat, il a été loué des veritables Politiques, qui avouent qu'il n'y avoit pas alors un autre moien d'assurer la tranquilité publique & de mettre Louïs XIII. au dessus de tous les Princes & de tous les Grans qui vouloient remuer. Comme il croïoit survivre au Roi qu'il voioit fort valetudinaire, il esperoit d'être Regent du Roiaume après sa mort; & l'on trouva dans ses papiers une Harangue qu'il avoit faite pour remercier les Etats de lui avoir donné la Regence, où il s'aplaudissoit d'avoir mis la tranquillité dans le Royaume par sa severité, & promettoit une conduite plus douce. Il n'eût pas plus d'égard aux Privileges des Prélats qu'à ceux des Pairs & des Maréchaux de France. On en trouve un exemple en ce qui se passa dans l'afaire du Duc de Montmorenci †, sous le precedent Regne, Richelieu, determiné à faire déposer quelques Evê-

† *Lors que ce Duc prit part au mécontentement du Duc d'Orleans & qu'il souleva le Languedoc en 1632.*

1661. ques *, comme complices de la Révolte de ce Duc, ne s'embarassa pas de cet Article des Libertez de l'Eglise Gallicane, *que les Evêques ne peuvent être jugez que dans le Concile de leur Province*. Il consulta le President de Marca †, qui lui fit entendre que François I. avoit consenti dans le *Concordat* que le Pape auroit droit de nommer des Commissaires quand il faudroit faire le Procés aux Evêques. Là-dessus le Roi en demanda à Urbain VIII. qui ne laissa pas échaper une si belle occasion de faire valoir les pretensions de la Cour de Rome. Le credit du Cardinal de Richelieu empêcha le Clergé de France de s'oposer à cette nouveauté. Les Commissaires nommez par le Pape s'assemblerent † aux Augustins de Paris, & l'année suivante, après les informations faites, les Prélats accusez furent déposez.

Mazarin au contraire, pendant la Minorité de Louis XIV. permit à l'Assemblée génerale de 1650. de protester solemnellement contre cette atteinte donnée à ses Privileges. On pretendit que les Evêques, intimidez par la puissance de Richelieu, n'avoient pas eu la liberté de s'oposer à la Bulle du Pape Urbain, ni même de lui exposer leurs droits sur les anciens Canons. L'Acte de Protestation fut signifié dans les formes au Nonce du Pape, resident à Paris. Ils étoient autorisez par la Cour dans cette demarche. Le Duc d'Orleans, Lieutenant Géneral du Roïaume, apuioit les d'Elbenes, Neveux de l'Evêque d'Albi, dépouillé de son Evêché, pour être entré dans les interêts de Son Altesse Royale. Nous avons vû depuis dans l'affaire du Jansenisme, que le Pape aiant nommé des Commissaires pour faire le procés aux Evêques d'Alet, d'Angers, de Beauvais & de Pamiers, qui refusoient de se soûmettre à la Constitution d'Allexandre VII. * en ce qui regardoit le fait du Livre de Jansenius, Evêque d'Ypres, dix-neuf Prélats de France soûtinrent hautement dans une Lettre au Pape en 1668. que leurs Confreres, accusez d'Héresie, ne pouvoient être jugez que dans un Concile de leur Province. Cette affaire, capable d'embarasser le Pape & le Roi, fut accommodée ensuite par l'entremise de M. Henri de Gondrin, Archevêque de Sens, l'Evêque de Comminges, & Cesar d'Etrées, Evêque de Laon, depuis Cardinal. L'ancien usage de l'Eglise, & en particulier de celle de France: la protestation des Evêques de l'Assemblée de 1650. & la conduite que l'on garda à l'égard des quatre Evêques, dont nous venons de parler, font voir que le Cardinal Mazarin avoit été bien fondé à souffrir qu'on cassât le Jugement qu'avoit fait rendre Richelieu contre les Evêques de Languedoc: quoi que d'ailleurs ces Prélats fussent coupables de Leze-Majesté, pour avoir pris le parti de Monsieur contre le Roi, & meritassent de perdre leurs Benefices & d'être dégradez par les voies Canoniques. 1661.

En 1654. il y eut un autre attentât contre l'Immunité des Evêques; le Parlement de Paris accepta une Commission du grand Sceau, pour faire le procés au Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, accusé du crime de Leze-Majesté. Le Parlement prétendoit que ce crime faisoit cesser tout Privilege; le Clergé s'en plaignit, & soûtint que jamais en France, sous les trois Races, les Evêques, de quelques crimes qu'ils fussent accusez, n'avoient été jugez que par leurs Confreres, & n'avoient

* *Ceux d'Albi, d'Usez, de Nimes, de Lodeve, de Saint. Pons, & d'Alet.*

† *Pierre de Marca, depuis Archevêque de P.*

† *Le 22. Mai 1633.*

* *Enregitrée au mois de Decembre 1657.*

été sujets à la Jurisdiction Seculiere. La Commission fut révoquée par Arrêt du Conseil ; & le Roi donna une Déclaration conforme le 26. Avril 1657. par laquelle il ordonna que le procés des Evêques seroit instruit & jugé par des Juges Ecclesiastiques, suivant les Saints Decrets.

Par raport au Parlement.

Richelieu, qui n'avoit en vuë que d'agrandir l'Autôrité Royale par l'abaissement de tous les Corps du Royaume, s'apliqua principalement à humilier le Parlement de Paris. Il en faisoit casser les Déliberations par des Arrêts du Conseil, toutes les fois qu'elles étoient contraires à ses intentions. Il mandoit les Chefs de cette Compagnie : il leur faisoit des reprimandes & des menaces : il les envoyoit ensuite au Chancelier, qui les traitoit encore avec plus de dureté. Il privoit les uns de leurs Charges & interdisoit les autres : il mettoit ceux-ci en prison, & exiloit impitoyablement ceux-là. Il obligea même le Roi à dire à cette Cour Superieure, qu'il prétendoit que quatre Présidens le vinssent recevoir à genous hors de la porte de sa chambre. Enfin il affecta en toute occasion de donner atteinte à ses privilèges, & de la depouiller de ses plus anciens droits. Mais si Richelieu humilia cette Compagnie, elle eut bien sa revanche sur Mazarin. Nous avons vu avec quelle fermeté elle s'obstina à demander son éloignement de la Cour : combien de Députations elle fit à la Reine Régente pour obtenir qu'il sortit du Royaume : les opositions que l'on forma à son retour : la proscription qui fut faite de sa personne, la vente de sa Bibliothéque & de ses meubles, & les chagrins continuels qu'on affecta de lui donner depuis qu'il fut rentré dans l'administration des afaires.

Par raport aux

Par raport aux abus du Gouvernement, on avoit accoûtumé en France de convoquer les Etats du Royaume, pour travailler à les réformer : mais Richelieu, qui savoit que les Etats avoient plus d'égard au bien public qu'à l'Autôrité du Roi, en empêcha toûjours la convocation. Mazarin suivit en cela les traces de son Prédecesseur. Il ne voulut ni Etats ni assemblée de Notables. Il est vrai qu'il s'en fit une de plusieurs Gentilshommes, à la tête desquels se mit *Monsieur*, Oncle du Roi, durant les troubles de la Minorité : que quatorze d'entre eux prirent le titre de Députez de la Noblesse, & demanderent l'entrée à l'Assemblée du Clergé qui se tenoit alors aux Augustins ; mais la Reine trouvant mauvais qu'on eût osé faire cette Députation sans sa permission, blâma fort le Clergé de l'avoir admise, & cassa les Deputez, comme n'étant revêtus d'aucun caractere. Nous avons vu comme ceux-ci, se voyant déchus de leur pretension, se contenterent de prier le Clergé de se joindre avec eux pour demander à la Reine la convocation des Etats : ce qu'elle accorda, non pas à l'instant, comme ils le vouloient, mais six mois après, quand le Roi seroit Majeur. Ce delai, comme nous l'avons vu encore, ne fut que pour les apaiser, & cette promesse d'assembler les Etats n'eut point d'exécution.

Etats du Royaume.

Honneurs que le Roi & la Reine rendent à la memoire du Car.

Dès que le Cardinal Mazarin eut rendu le dernier soupir, Leurs Majestez revinrent à Paris & firent l'honneur au Comte & à la Comtesse de Soissons & aux autres Parens du deffunt de les aller voir. Le Roi leur temoigna qu'il étoit veritablement touché de la mort d'un Ministre qui l'avoit élevé dés son enfance, qui l'avoit marié, & dont il avoit reçu des services qu'il n'oublieroit jamais. Il donna ordre * que toutes les

* *Par une Lettre de Cachet dont on peut voir la teneur dans Authori, Liv. VIII.*

Cours fussent invitées au Service Solemnel qui fut fait pour lui le 7. Avril à Nôtre Dame de Paris. On en avoit fait un autre le 2. aux Augustins en presence du Clergé de France qui y étoit assemblé. L'Historien de cette Eminence assure que Leurs Majestez avoient elles-mêmes besoin de consolation. Car, dit-il, le 13. du même „ mois l'Assemblée du Clergé de France députa vers le Roi pour lui témoigner la part qu'elle prenoit à son „ afliction & à sa douleur. Le Chef de „ la Deputation étoit Mr. l'Archevêque de Roüen. Son Discours fut très-beau & très-digne de la majesté du „ premier Ordre pour qui il parloit. Il „ ne put & ne voulut point dissimuler „ que la France avoit fait une perte „ irreparable, & qu'il ne faloit pas „ esperer un Successeur au Cardinal „ Mazarin, qui fût de sa capacité & de „ sa force; mais qu'en récompense le „ Ciel, qui protegeoit toûjours ce „ premier Royaume Chrêtien, lui avoit „ donné un Monarque si accompli, „ qu'il se passeroit aisement de premier Ministre".

Comment il disposa de ses Niéces.

En effet il faut dire à la gloire de Mazarin, qu'après avoir formé Louis XIV. selon l'intention du feu Roi, il accoûtuma ce jeune Prince à travailler & à prendre connoissance des affaires, pour se mettre en état de gouverner par lui-même. Ce fut alors, comme dit l'Historien de Venise, que l'on vit disparoître l'Etoile presque toûjours malheureuse des Favoris. Elle fit place, à la verité, à celle des Maîtresses, mais qui n'eut aucune influence sur le Gouvernement. Contentes de regner sur le cœur du Monarque, elles ne se mêlerent point de son administration; en quoi Louis XIV. fut moins blâmable que Charles II. Roi d'Angleterre, qui laissa prendre trop d'ascendant à celle * qui le gouvernoit. 1661.

Le Cardinal n'avoit plus, lorsqu'il mourut, qu'une de ses Niéces à placer. Il avoit marié Hortense trois jours auparavant avec le fils du Duc de la Meilleraye, qu'il fit son Legataire universel à condition qu'il prendroit le nom & les armes de Mazarin. La loi étoit douce: elle lui aportoit en mariage dix-huit cens mille livres de revenu annuel en fonds, en pensions, & en Gouvernemens, & six cens mille livres d'argent comptant, outre le Palais Mazarin, les meubles & les pierreries. La Posterité auroit peine à le croire, si l'Histoire de Louis XIV. n'étoit pleine de semblables prodiges. Il y en a un pareil qui s'est perpetué depuis sa Majorité; c'est que tous ceux qui ont eu le Gouvernement des Finances, ou le Secretariat de la guerre, sont devenus aussi riches que plusieurs Souverains: preuve certaine de l'inaplication du Roi aux affaires, & de sa facilité à souscrire aux moïens d'avoir de l'argent sans les bien examiner. Pour ce qui est de la plus jeune de ses † Niéces, Mazarin lui avoit laissé pour sa dot six cens mille francs argent comptant. Il suplia aussi trés-humblement la Reine-Mere, de lui continuer les mêmes bontez qu'elle avoit euës pour les autres: d'ordonner qu'elle fût nourrie & élevée en personne de qualité, & de lui accorder l'honneur de sa protection particuliere, pour la bien marier. Elle a depuis épousé le Duc de Bouillon, Grand Chambellan de France, & l'un des premiers Officiers de la Couronne. A l'égard de l Aînée †, il declara par son Testament qu'il vouloit qu'elle se contentât de la dot qu'on lui avoit promise par le ma-

* *La Duchesse de Portsmouth: nous en parlerons ci-après.*

* *Elle s'appelloit* Marie-Anne.

† *Elle s'appeloit* Marie.

1661. riage arrêté avec le Connêtable Colonne ; qui étoit, ajoûte-t-il, l'Allianc e la plus illustre & la plus avantageuse, qui se pouvoir desirer en Italie. Cependant il ne laissa pas de lui léguer par le dernier Article de son second Codicille, confirmé encore par un autre Brevet du 7. Mars, une somme de quinze mille livres pour les fraix de son voïage d'Italie, où elle devoit se rendre aussitôt aprés son mariage. Les Fiançailles s'en firent au Louvre dans le Cabinet du Roi le 9. d'Avril, & les Epousailles le 11., un mois après la mort du Cardinal. C'étoit faire bien-tôt succeder la joye au deuil que devoit causer la perte de sa personne ; mais une si riche succession étoit fort propre à la faire oublier, & l'on n'a pas besoin en ces occasions de beaucoup de tems pour essuyer ses larmes.

Projet qu'il avoit formé en faveur les Sciences & des beaux Arts.

Mazarin ne véquit pas assez pour executer un projet qu'il avoit formé en faveur des Sciences & des beaux Arts, en partageant avec son Prédecesseur la gloire qu'il s'étoit acquise par l'établissement de l'Academie Françoise. Ce devoit être le comble de la réputation de Louïs XIV. de fixer & de maintenir nôtre Langue en l'état de perfection où elle se trouvoit. Il faloit qu'on ne pût refuser le droit de Bourgeoisie ou de Naturalité aux termes & aux mots qui auroient été reçus sous son Regne ; & ce devoit être par consequent une ambition très-loüable & très-digne d'un Premier Ministre, d'aspirer à la qualité ou de second Fondateur de l'ancienne Academie, ou de premier Fondateur de la nouvelle. C'est aussi ce qu'avoit projetté Mazarin à l'occasion des *Remarques sur la Langue Françoise* que Vaugelas donna de son tems *. Le Cardinal fut surpris de voir sortir cet ouvrage des mains d'un Savoïard * : il voulut entendre le jugement qu'en porteroient les Gens de Lettres, & s'il eût pu survivre à la paix génerale, il eût executé ce noble dessein. Toutefois il dit qu'il ne vouloit point prendre la qualité de Fondateur, qui n'apartient qu'au Prince, mais seulement celle de Protecteur qui convient mieux à un Premier † Ministre. 1661.

Il donna son nom au College des IV. Nations dont il n'est point Fondateur.

Mais s'il ne fonda ni Academie, ni Collége de son vivant, parce qu'il fut plus touché du plaisir de voir ses coffres pleins, que du desir d'acquerir une veritable gloire ; il imagina au moins un nouveau dessein, qui fut executé après sa mort. Ce fut d'entretenir dans le College qui porte son nom, des Gentilshommes des *Quatre Nations* diferentes dont le Païs a été long-tems le Theéatre de la guerre, & de les instruire de tous les exercices qui conviennent aux personnes de qualité. Le nombre doit être de soixante, dont quinze soient des environs de Pignerol pour l'Italie, & autant d'Alsace pour l'Allemagne : vingt des Païs-Bas Catholiques, & dix du Roussillon. Ils doivent y aprendre les Humanitez, les Belles Lettres, & les Mathematiques. Ce College § est à présent un des plus fréquentez qu'il y ait dans Paris, & dépend de la Maison de Sorbonne. Au reste, le Cardinal ne lui aiant proprement donné que son nom & sa Bibliotheque, semble avoir derobé au Roi la gloire qui lui est düe pour sa fondation ; puisqu'il avoit pris dans les coffres de Sa Majesté tout l'argent qu'il laissa pour le bâtir, & que les Professeurs & les

* En 1647.

* *Vaugelas étoit de Chambery.*

† *C'est ce que porte l'Inscription gravée sur le premier Sceau de l'Academie :* Armand, Cardinal, Duc de Richelieu, Protecteur de l'Academie Françoise établie en l'an 1635.

§. *Il est situé sur le Quai vis à vis du Louvre ; & est un des plus beaux Edifices qui se voyent dans Paris.*

1661. met tout, ait voulu flétrir après leur mort la memoire de deux hommes si vains & si élevez durant leur vie : soit qu'elle ait voulu qu'ils ayent donné du relief à des endroits si infects. Car de même que le tombeau de Richelieu est un des plus beaux ornemens de la magnifique Eglise de Sorbonne, celui de Mazarin n'est pas moins remarquable à côté du grand Autel de l'Eglise du College des Quatre Nations. Ce fameux Ministre y est representé à genoux, en marbre, sur un tombeau élevé de quelques pieds, aux faces duquel on voit trois Vertus de bronze, assises dans des atitudes tout-à-fait bien imaginées. On admire sur tout la statuë du Cardinal, qui avec une ressemblance entiere, est répresenté d'une maniere qui fait voir l'habileté de l'ouvrier *.

Sō Portrait. Ses Benefices. Mazarin étoit assès grand de taille, tres-bien fait, gracieux, agreable, prevenant ; il avoit un beau coloris & le teint vif, & sa bonne mine contribua beaucoup à sa fortune. Il fut Evêque de Metz sans être Prêtre, ni même Sous-Diacre ; il possedoit outre cela une trentaine d'Abaïes, les plus considerables, entre lesquelles étoit celle de Clugni. Sa douceur. Il pardonnoit aisément ; & soit que ses parens & ses alliez ne fissent rien qui leur atirât la disgrace de la Cour, soit qu'il cachât leurs fautes ou qu'il les fit rentrer en faveur presque aussi-tôt qu'ils en étoient déchûs, nous n'avons point d'exemple qu'il ait exercé sur eux aucune severité durant son Ministere. Sa souplesse. A son égard, jamais personne ne sçut mieux ceder au tems, ni plus à propos ; puisque malgré toutes les tempêtes dont il fut agité, & où il paroissoit devoir sucomber, il ne laissa point de gouverner l'Etat, quoiqu'absent, & qu'il y revint plus puissant & plus favorisé du Prince 1661. qu'auparavant. On le compara au liege, qui revient toûjours au-dessus de l'eau, quelque éfort qu'on fasse pour l'y plonger. Il n'étoit pas sçavant, quoiqu'il afectât de le paroître. Il fut moins animé du desir de s'immortaliser dans les Ouvrages des Gens de lettres, que d'entasser millions sur millions. Aussi se mit-il plus en peine de seconder l'adresse des Partisans, que de favoriser les Sciences & les Arts, dont il avoit afecté de paroître le protecteur. Il ne s'acommodoit pas des loüanges ordinaires, il falloit que l'encens fût exquis pour être reçû. Son amour pour la loüange. Quoiqu'il eût quelque experience dans l'Art-Militaire, il ne se montra plus courageux dès qu'il fut riche, la peur de quiter ses tresors lui tenoit plus au cœur, que le desir de montrer de la fermeté dans les dangers. La pieté ne fut pas non plus ce qui brilloit le plus chez lui ; il fut encore moins à couvert que Richelieu des Satires que l'on fit, pour lui reprocher vivement qu'il ne gardoit pas la regularité de vie, que demandoit son caractere. Après cette legere ébauche de son portrait, voici quelques-unes de ses maximes.

Ses maximes. Il en avoit trois entre autres que le Lecteur sera peut-être bien-aise de voir ici. La premiere étoit de ne jamais confier une afaire, une entreprise, le commandement d'une Armée, qu'à des gens heureux. Je ne regarde pas, disoit-il, si cet homme a de l'esprit, de la naissance & du bien, mais s'il est heureux. Aussi est-il remarqué dans l'histoire de sa vie, qu'il étoit né coifé. La seconde, de dissimuler en tout avec les Grands, qu'il regardoit comme autant d'envieux de sa fortune & de sa gloire : & de ne tenir presque jamais rien de ce qu'il leur prometoit, à moins que son interêt ne s'y rencontrât autant & plus que le leur ; de

* *Coysevaux, tres-habile Sculpteur.*

1661. sorte que quand on avoit une promesse de lui d'une Charge, d'un Emploi, ou de quelque autre chose, on n'étoit jamais sûr de l'obtenir, s'il n'y trouvoit lui-même son compte le premier. Sa troisiéme maxime, & sa favorite étoit, qu'on ne pouvoit être heureux sans de grandes richesses. *On est plus disposé*, disoit-il, *à respecter un homme riche sans naissance, qu'un homme de qualité sans bien. Avec les richesses on vient à bout de tout, & sans elles on voit échouer les plus heureux projets.* C'est moins pour la beauté de ces maximes, que parcequ'elles sont communes & triviales que j'ai voulu les raporter, pour faire voir, à la honte du siecle où sont arrivez les évenemens que je décris, comment avec des sentimens si bas, un genie si mediocre, & des maximes si populaires, un homme tel que Mazarin a pû s'élever au poste où on l'a vû, & aquerir de si immenses richesses. Cela fait bien voir que le bonheur ne suit pas toûjours le merite, & qu'habile politique & honnête homme sont deux choses bien diferentes. Quoiqu'il en soit, comme son » opulence étoit une preuve de son » grand genie & de son bonheur, dit » l'Auteur * qui me fournit ceci, tous » les Ministres qui lui ont succedé ont » suivi son exemple, ils ont tous crû » qu'ils devoient faire honneur à leur » Maître & mettre dans leurs Maisons » des richesses immenses, pour imiter par leurs dépenses celles du Roi. » Et comme il a surpassé en magnificence tous les Rois ses predecesseurs, ils ont aussi pris à tâche d'encherir sur tout ce que leurs Ministres ont fait de superbe. Il étoit » bien juste, continuë-t-il, qu'ayant » les bonnes graces & servant de si » près le plus grand Roi de l'Univers, » ils fussent aussi les plus riches Ministres de tous les Rois du monde; les » richesses ne leur ayant coûté qu'à » prendre ou à recevoir de la liberalité d'un si bon Maître, qui a enrichi tous ceux qui l'ont aproché. 1661. Se peut-il qu'on fasse consister l'habileté & *le grand genie* dans l'art de voler impunément: qu'on mesure la *grandeur* d'un Roi à sa *dépense*, & que ce soit lui faire *honneur* que d'imiter sa *magnificence* & son luxe? Ne faut-il donc pour être Grand que sçavoir s'aproprier ce qui ne coûte qu'à prendre? Peut-on apeller *liberalité* des largesses faites aux dépens du pauvre & du malheureux? Est-ce être *bon* Maître que d'*enrichir* ainsi quelques Sujets avides par la ruine de plusieurs millions d'autres? Mais si tous ceux qui ont *aproché* le Roi en ont été *enrichis*, ils sçavent aujourd'hui ce qu'il leur en coûte; & la juste severité du sage Regent, sans blâmer la conduite du Maître, a puni comme il devoit ceux qui avoient abusé de sa facilité. Si l'Auteur qui a donné lieu à ces reflexions, d'ailleurs judicieux & habile, à prétendu faire en cet endroit l'éloge de Loüis XIV. je doute qu'il y ait d'autres que des flateurs, & des gens corrompus par la dépravation du siecle, qui jugent qu'il ne se soit fort écarté en celà de son but.

* *L'Auteur du Parallele des Cardinaux de Richelieu & Mazarin.*

Fin du IV. Livre,

ET DU PREMIER TOME.





